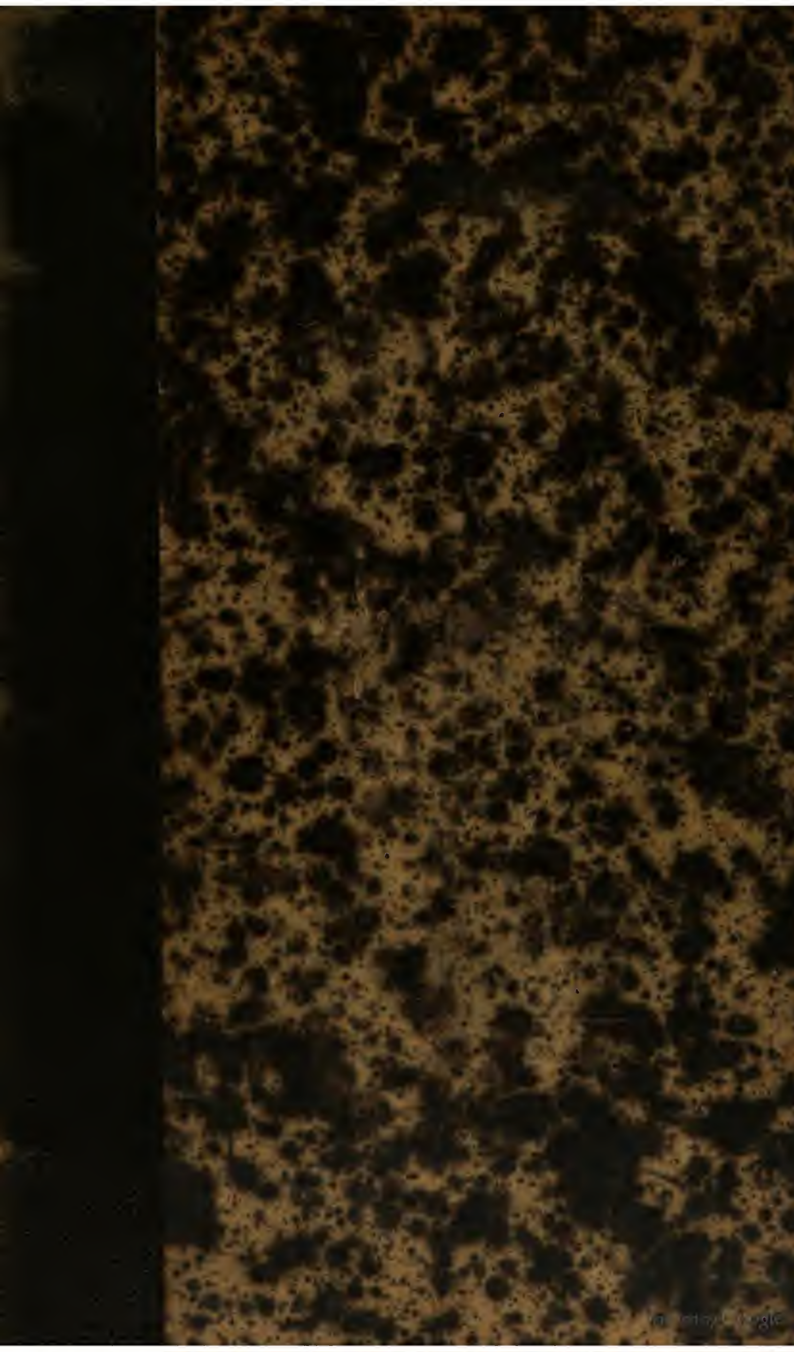
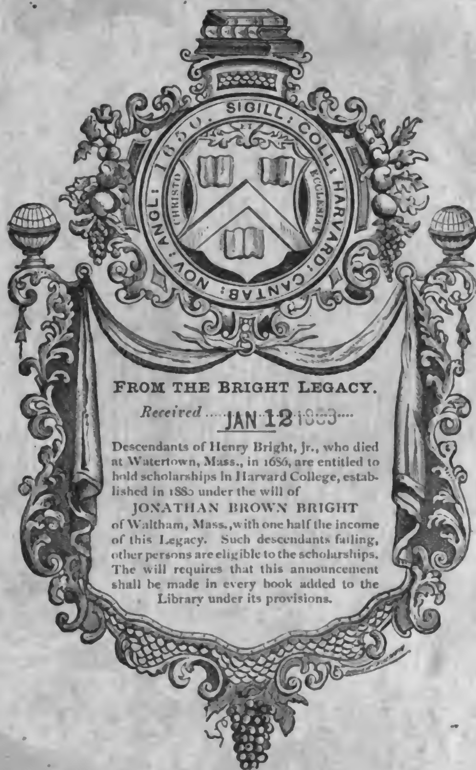



SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO
ECCLESIAE

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

Anal. p. 5.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

DEUXIÈME ANNÉE

TOME TROISIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

LIBRAIRIE DE VICTOR PALMÉ, ÉDITEUR

25, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 25

1867

ALESIA

SON VÉRITABLE EMPLACEMENT

Lorsque le directeur de la *Revue des questions historiques* me témoigna le désir de voir traiter par moi la question d'ALESIA, je ne pus me défendre d'une certaine appréhension, et je le lui avouai. Il y a trop longtemps que l'on s'occupe d'*Alesia*; à propos de cet *oppidum*, on a imprimé un grand nombre d'articles, de dissertations, de brochures, voire même de volumes; en un mot, on a, dans tous les formats, parlé avec tant d'insistance de cette localité antique, qu'il me semblait téméraire de venir, de nouveau, obliger les personnes qui aiment les sujets sérieux à s'arrêter encore quelques instants sur ce problème historique. Moi-même, il y a trois ans, ne me suis-je pas permis d'avancer qu'à force de parler d'Alise et d'Alaise, de traduire et de torturer les mêmes textes, de présenter et de reproduire les mêmes arguments, on avait atteint un résultat qui fait revivre involontairement certains souvenirs du collége. J'ajoutais que l'on était parvenu à envelopper un épisode important de notre histoire nationale de ce brouillard importun qui voile les beautés des vers de Virgile donnés en pensum[1].

Depuis cette époque, cependant, il s'est encore révélé plusieurs *Alesia*.

Si je m'enhardis à satisfaire au vœu formulé par le directeur de cette *Revue*, c'est que, si je ne m'abuse étrangement, nous sommes enfin arrivés au moment où la discussion peut et doit être close. Il n'y a plus de textes à découvrir ni à traduire; les archéologues ont fouillé le sol antique : ils l'ont forcé à restituer

[1] *Revue archéologique*, nouv. série, t. VIII, p. 380.

les témoignages palpables d'un autre temps qu'il recélait depuis plusieurs siècles; on s'est attaqué et défendu, en oubliant trop souvent la modération qui doit régner dans tout débat académique. Le combat a fini, non pas faute de combattants, mais, s'il m'est permis de le dire, faute de munitions. Chez les acteurs, je ne crois pas qu'il ait eu de modifications dans les convictions prises comme point de départ; chez les spectateurs de cette joute, il y a eu peut être un peu plus de doutes; le public ne se préoccupe plus de ce qui est déjà devenu de l'histoire ancienne, et le champ est resté libre à la science.

Il est donc temps de récapituler ce que celle-ci a gagné à tout ce bruit; d'examiner rapidement chacun des systèmes proposés; de conclure enfin en faveur de celui qui semble réunir la plus respectable somme de probabilités.— Je vais essayer de le faire impartialement.

Peu m'importe, en effet, personnellement, où fut jadis *Alesia*. Si quelque chose pouvait me passionner dans ce débat, ce ne serait certes pas la satisfaction d'amour-propre de déterminer le lieu où César réduisit Vercingétorix à se dévouer, volontairement, à l'inhumanité de son vainqueur pour racheter ses compatriotes; ce serait plutôt la solennité de ce dernier épisode d'une lutte dans laquelle s'écroulait une grande nationalité.

Dernièrement, dans ce recueil même, je confessais très-franchement ne formuler aucun vœu en faveur d'un retour vers la forme sociale qui était la France avant la Révolution de la fin du siècle dernier[1] : or, je ne suis pas plus gaulois que féodal. Mais je me plais à rechercher, dans les transformations politiques de mon pays, la marche séculaire et providentielle des événements: à admirer ce qu'il s'y mêla presque toujours de grand et de généreux. Je me plais à lire les grandes pages burinées dans l'histoire par les Capétiens, les Carolingiens, les Francs du v[e] au VIII[e] siècle, et les Gaulois avant la *romanisation*. En ce qui concerne ces derniers, je constate que pendant l'annexion de la Gaule à l'empire romain, notre patrie ne fut grande que dans les moments de révolte nationale. La Gaule dut à l'invasion romaine une civilisation, — c'est la formule usitée, — dont le résultat fut la décadence morale : la

[1] *Revue des questions historiques*, t. I, p. 122.

nouvelle métropole était atteinte d'un mal contagieux. Il y eut chez les Gallo-Romains le luxe de l'ancien monde; mais tout ce qui était généreux, tout ce qui constituait le caractère d'un peuple, s'effaça rapidement : le sentiment national, l'amour de la patrie, les vieilles croyances religieuses, la dignité personnelle. On vit les fils des chefs qui avaient combattu contre les légions se parer du nom même du vainqueur; la génération suivante briguait la dignité sénatoriale, et les statues des dieux de Rome, affublés de surnoms et parfois de costumes gaulois, se multiplièrent dans un pays à qui ses antiques doctrines religieuses défendaient de prendre au sérieux cette armée bigarrée d'immortels.

Il fallut que la race franque vînt régénérer le sang gaulois de la Manche aux Alpes, du Rhin aux Pyrénées, pour que ce vaste pays pût reprendre en Occident le rang qu'il occupe depuis mille ans ; c'est ce glorieux héritage que notre génération, plutôt ignorante du passé qu'ingrate et oublieuse, a mission de transmettre aux générations de l'avenir.

En tête de ces pages, dont l'ensemble forme notre livre d'or national, apparaît Vercingétorix. Au moment suprême, il ferme l'oreille aux promesses séduisantes qui l'avaient d'abord tenté, et devient le chef d'une nation armée [1] pour défendre ses foyers contre l'étranger, contre les Romains guidés par César, à qui il faut, avec de l'or, la gloire militaire, c'est-à-dire le prestige indispensable à la réalisation des grands projets qu'il médite pour dominer dans sa propre patrie. Vercingétorix succombe, moins encore par le fait d'armées rompues aux opérations militaires, que par la division adroitement mise parmi ses compagnons d'armes. Il ne faut pas avoir feuilleté l'histoire pour reconnaître que la diplomatie fut toujours l'indispensable auxiliaire des légions romaines. Vercingétorix tombe noblement, se sacrifiant à la dernière heure, confiant dans la générosité de son vainqueur qui, on ne sait trop pourquoi, ternit sa gloire en le faisant froidement mourir après une longue captivité.

[1] J'ai lu quelque part que la lutte des Gaulois contre les Romains, à ce moment, avait été une *insurrection populaire*. Quelque modification que subisse notre langue, je ne crois pas que l'on puisse qualifier ainsi la levée en masse d'une nation autonome pour défendre son indépendance. Les insurgés sont ceux qui se révoltent contre un maître, et la Gaule n'était pas encore soumise.

Mais revenons au sujet que je dois traiter, à la *question d'Alesia*. La personnalité de Vercingétorix n'est ici, par le fait, qu'un détail sur lequel je n'ai pas à insister.

De la polémique scientifique dont je parlais plus haut, il ressort une vérité et une leçon. — La vérité, la voici :

C'est qu'il est très-difficile, même pour les érudits qui habitent le pays, de déterminer avec certitude l'emplacement de la plupart des localités antiques signalées par les historiens. Voyez *Genabum*, *Uxellodunum*, cet oppidum dont le siége et la position topographique sont décrits minutieusement [1] ; voyez *Bibracte*, dont la *Revue des questions historiques* s'est déjà occupée.

Quant à la leçon, chacun la connait ; mais un petit nombre en profite. C'est que l'histoire et l'archéologie sont des sciences parfaitement inutiles, lorsque ceux qui s'y adonnent ne prennent pas, avec leur conscience, un strict et double engagement : en premier lieu, de revenir franchement sur une opinion adoptée d'abord de bonne foi ; ensuite de reconnaitre loyalement son erreur si, ce qui arrive trop souvent, on a confondu un moment l'apparence avec la réalité. J'ajouterai que, en pareille matière, l'amour-propre de clocher est un écueil à éviter quand il est assez violent pour influencer le jugement. Les efforts que j'ai vu faire quelquefois pour enrichir, *per fas et nefas*, une province d'un souvenir historique, me semblent être aussi puérils que la maladie morale de certains individus qui cherchent à se faire descendre d'hommes illustres parfaitement étrangers à leur sang.

Je diviserai mon étude en deux parties : dans la première, je donnerai *in extenso* et par ordre chronologique tous les textes dans lesquels il est question des *Mandubii* et d'*Alesia* leur

[1] L'emplacement d'*Uxellodunum*, disputé entre Cahors, Puy-l'Evêque, Uzerche, Ussel, Capdenac, Luzech et Puy-d'Issolu, parait être, quant à présent, officiellement fixé dans cette dernière localité. Je dois avouer que, pour admettre cette assimilation, il faut faire abstraction complète du texte des Commentaires qui, au contraire, sont parfaitement applicables à Luzech. Le seul argument en faveur de Puy-d'Issolu est la présence d'une fontaine qui n'a pas été retrouvée à Luzech. Peut-être faudrait-il chercher encore si on ne trouverait pas dans les nombreuses collines de l'ancien pays de *Cadurci* un autre emplacement pour *Uxellodunum* ; j'ai ouï dire que cette recherche est nécessitée et favorisée par la constitution topographique de cette région. En ce qui me concerne personnellement, j'avoue que Puy-d'Issolu ne me satisfait pas complétement.

capitale [1]. Je proposerai, de ces textes, une traduction que je m'efforcerai de rendre plutôt fidèle qu'élégante, et j'examinerai leur valeur au point de vue historique. — Dans la seconde partie, après avoir donné une idée de chacun des systèmes relatifs à l'emplacement d'*Alesia*, je discuterai les points qui me paraissent offrir des éléments pour la solution du problème, et je conclurai.

J'ose espérer qu'ainsi, ceux qui auront la patience et la bienveillance de lire ces pages pourront se faire une opinion, sans avoir à compulser des ouvrages qui ne sont pas dans toutes les bibliothèques particulières, sans perdre un temps qui peut être mieux employé, en feuilletant ces innombrables brochures publiées depuis dix années, et dont la simple énumération bibliographique occuperait plusieurs pages.

A ce sujet, je dois avouer que je ne prétends nullement analyser chacun des trop nombreux fascicules que j'ai dû lire, et dont plus de la moitié auraient pu, sans grand inconvénient, rester inédits. Si nous en croyons Diodore de Sicile, le langage de nos ancêtres était concis et figuré. Le Gaulois de nos jours est bien différent: il est ainsi fait qu'aussitôt une discussion est entamée, il lui est impossible de garder le silence. Sans étude préalable, sans expérience scientifique, poussé par le désir impérieux de donner son avis, on voit le premier venu intervenir de la voix ou de la plume. Le besoin de parler de ce que l'on ne sait guère et quelquefois de ce que l'on ne sait pas du tout, permet de répéter à satiété des arguments déjà présentés et réfutés, de traduire des textes de manière à faire regretter que les examens du baccalauréat ès lettres ne soient pas plus sévères. Les militaires deviennent philologues; les professeurs font de la stratégie. Le public finit par ne plus rien comprendre à cette confusion des langues; il se fatigue, et se détourne en souriant de ce qu'il croyait être la science.

I.

I. Le plus ancien auteur qui ait parlé d'*Alesia* est César: je ne crois pas utile d'exposer longuement toute l'autorité qui s'at-

[1] Je crois que cet ensemble peut être très-utile : en empruntant une phrase dans un auteur, quelques mots dans un autre, on peut tromper le lecteur et se faire illusion à soi-même.

tache à son récit. Si on peut lui faire un reproche, c'est d'avoir été parfois trop avare de détails. La *guerre des Gaules* n'est pas, à mon avis, une œuvre composée au jour le jour, pendant les campagnes qui en font le sujet. Ce sont des *mémoires* rédigés, plusieurs années après les événements, sur des notes et des souvenirs. C'est ce qui explique les lacunes qui parfois peuvent y être signalées, le vague qui règne dans les transitions entre certains événements, les précautions prises par l'auteur pour dissimuler des fautes ou des échecs dans un livre qu'il léguait à la postérité.

J'ai emprunté largement, au point de vue du texte latin et de la traduction, à l'édition de MM. le général Creuly et Alexandre Bertrand [1] : il m'a semblé que je ne pouvais espérer mieux faire que ces savants, comme exactitude et correction.

Sa cavalerie mise en déroute, Vercingétorix retira l'armée des positions qu'il lui avait fait prendre sur le front de ses camps, et se dirigea aussitôt vers Alesia, oppidum des Mandubii, en laissant l'ordre aux bagages de décamper et de le suivre promptement. César, après avoir établi son convoi sur une hauteur voisine, avec deux légions de garde, poursuivit l'armée gauloise tant que dura le jour, lui tua environ trois mille hommes de l'arrière-garde, et campa le lendemain sous Alesia. Ayant reconnu le site de la ville, et voyant les ennemis démoralisés par l'échec de leur cavalerie, la partie de leur armée sur laquelle ils comptaient le plus, il exhorta ses troupes au travail et fit commencer la contrevallation [2].

Alesia était située sur le sommet d'une colline tellement élevée qu'il ne semblait pas possible de prendre cette place autrement que par un blocus. Deux rivières, une de chaque côté, baignaient le pied de la colline. Devant la ville s'étendait une plaine d'environ trois mille pas de long; sur ses autres faces, des collines de pareille hauteur l'entouraient à petite distance. L'armée gauloise couvrait sous les murs de la place, tout le versant oriental, qu'elle avait fortifié d'un mur en pierres sèches de six pieds de haut, avec fossé. La contrevallation entreprise par l'armée romaine avait onze

[1] Jules César, *Guerre des Gaules*, t. I, p. 470 *et seq*. Didier, 1865.

[2] « Fugato omni equitatu Vercingetorix copias, ut pro castris collocaverat, reduxit protinusque Alesiam, quod est oppidum Mandubiorum, iter facere cœpit celeriterque impedimenta ex castris educi et se subsequi jussit. Cæsar impedimentis in proximum collem deductis, duabus legionibus præsidio relictis, secutus, quantum diei tempus est passum, circiter tribus millibus hostium ex novissimo agmine interfectis, altero die ad Alesiam castra fecit. Perspecto urbis situ perterritisque hostibus, quod equitatu, qua maxime parte exercitus confidebant, erant pulsi, adhortatus ad laborem milites circumvallare instituit. » (*De Bello Gall.*, l. VII, 68.)

mille pas de circuit. Les camps étaient placés aux points favorables et accompagnés de vingt-trois redoutes, où, en prévision de brusques sorties, se tenaient des postes pendant le jour, et, la nuit, de forts détachements et des sentinelles [1].

Pendant les premiers travaux de siége, il y eut un combat de cavalerie dans la plaine qui, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, interrompait la ceinture des collines sur une étendue de trois mille pas. La lutte fut vaillamment soutenue des deux côtés; à la fin, les nôtres ayant le dessous, César lança les Germains et rangea les légions devant les camps, de crainte que l'infanterie gauloise ne tentât une attaque subite. La vue des légions ranima l'ardeur de nos cavaliers; l'ennemi est enfin forcé de fuir vers son camp, et ne pouvant en passer les étroites portes encombrées par la foule, il se masse en dehors. Les Germains qui l'ont suivi jusque-là, l'épée dans les reins, en font un grand carnage : quelques Gaulois, abandonnant leurs chevaux, s'efforcent de franchir le fossé et le mur. En même temps César faisait avancer un peu les légions qu'ils avait rangées devant ses retranchements. Ce mouvement porte le trouble jusque dans le camp des Gaulois; ils croient qu'on marche immédiatement à eux et crient aux armes. Il y en eut même qui, saisis d'effroi, se jetèrent dans la ville, mais Vercingétorix en fit fermer les portes, pour empêcher l'abandon du camp. Les Germains, après avoir tué nombre d'ennemis, rentrèrent dans nos lignes avec les chevaux pris dans l'affaire [2].

Vercingétorix avant que nos lignes ne soient fermées, prit le

[1] « Ipsum erat oppidum Alesia in colle summo admodum edito loco, ut nisi obsidione expugnari non posse videretur; cujus collis radices duo duabus ex partibus flumina subluebant. Ante id oppidum planities circiter millia passuum tria in longitudinem patebat; reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis, fastigio, oppidum cingebant. Sub muro, quæ pars collis ad orientem solem spectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant fossamque et maceriam sex in altitudinem pedum præduxerant. Ejus munitionis, quæ ab Romanis instituebatur, circuitus XI millia passuum tenebat. Castra opportunis locis erant posita ibique castella viginti tria facta; quibus in castellis interdiu stationes ponebantur, ne qua subito eruptio fieret : hæc eadem noctis excubitoribus ac firmis præsidiis tenebantur. » (*Id.* 69.)

[2] Opere instituto fit equestre prælium in ea planitie, quam intermissam collibus tria millia passuum in longitudinem patere supra demonstravimus. Summa vi ab utrisque contenditur. Laborantibus nostris Cæsar Germanos submittit legionesque pro castris constituit, ne qua subito irruptio ab hostium peditatu fiat. Præsidio legionum addito nostris animus augetur : hostes in fugam conjecti se ipsi multitudine impediunt atque angustioribus portis relictis coacervantur. Germani acrius usque ad munitiones sequuntur. Fit magna cædes : nonnulli relictis equis fossam transire et maceriam transcendere conantur. Paulum legiones Cæsar, quas pro vallo constituerat, promoveri jubet. Non minus, qui intra munitiones erant, perturbantur Galli : veniri ad se confestim existimantes ad arma conclamant; nonnulli perterriti in oppidum irrumpunt. Vercingetorix jubet portas claudi, ne castra nudentur. multis interfectis, compluribus equis captis Germani sede recipiunt. (*Id.* 70).

parti de renvoyer les cavaliers dès la nuit suivante. Il leur dit de retourner chacun dans son pays et d'appeler aux armes tous les hommes en âge de combattre; il leur rappela ses services, les conjura de ne pas l'abandonner, de ne pas livrer à la vengeance des ennemis celui qui avait tant fait pour la liberté commune; il excita leur zèle en montrant qu'avec lui périraient quatre-vingt mille hommes d'élite, et qu'il avait seulement pour trente jours de vivres, ou un peu plus en les ménageant. Ces instructions données, il fit sortir sans bruit sa cavalerie, à la seconde veille, par la trouée de nos ouvrages. Ensuite il ordonna que tout le blé lui fût remis, sous peine de mort; il distribua, par homme, le nombreux bétail ramassé par les Mandubii; il établit pour le blé, des distributions à ration réduite; enfin il fit rentrer dans la place toutes les troupes qu'il avait au dehors. C'est ainsi qu'il se mit en mesure de résister jusqu'à l'arrivée des secours [1].

Informé de ces faits par les déserteurs et les prisonniers, César organisa comme il suit ses retranchements. On fit d'abord un fossé de vingt pieds, à parois droites, c'est-à-dire ayant la même largeur au fond qu'à l'ouverture, et tracé à quatre cents pieds en avant de tous les autres ouvrages, dans le but d'empêcher que des lignes si étendues et si difficiles à garnir de soldats sur tout leur développement, ne fussent attaquées de nuit à l'improviste, ou que le jour, nos travailleurs n'y fussent exposés aux projectiles ennemis. Les ouvrages en arrière se composaient de deux fossés de quinze pieds de large et d'égale profondeur, ouverts dans les terrains bas de la plaine, dont le plus en dedans fut rempli d'eau amenée de la rivière voisine, et derrière lesquels on éleva un rempart de douze pieds d'escarpe. Celui-ci fut surmonté d'un parapet crénelé, projetant, à sa jonction avec le terre-plein, de grands rameaux fourchus, propres à gêner l'escalade. Enfin tout le retranchement fut renforcé de trous espacés de quatre-vingts pieds [2].

[1] « Vercingetorix priusquam munitiones ab Romanis perficiantur, consilium capit omnem ab se equitatum noctu dimittere. Discedentibus mandat, ut suam quisque eorum civitatem adeat omnesque, qui per ætatem arma ferre possint, ad bellum cogant. Sua in illos merita proponit obtestaturque ut suæ salutis rationem habeant, neu se optime de communi libertate meritum in cruciatum hostibus dedant. Quod si indiligentiores fuerint, millia hominum delecta octoginta una secum interitura demonstrat. Ratione inita se exigue dierum triginta habere frumentum, sed paulo etiam longius tolerari posse parcendo. His datis mandatis, qua opus erat intermissum, secunda vigilia silentio equitatum mittit. Frumentum omne ad se referri jubet, capitis pœnam iis qui non paruerint constituit : pecus, cujus magna erat copia ab Mandubiis compulsa viritim distribuit, frumentum parce et paulatim metiri instituit. Copias omnes, quas pro oppido collocaverat, in oppidum recepit. His rationibus auxilia Galliæ expectare et bellum parat administrare. » (*Id.* 71.)

[2] « Quibus rebus cognitis ex perfugis et captivis Cæsar hæc genera munitionis instituit. Fossam pedum viginti directis lateribus duxit, ut ejus fossæ solum tantumdem pateret, quantum summæ fossæ labra distarent. Reliquas omnes munitiones ab ea fossa pedes quadringentos reduxit, id hoc consilio, quoniam tantum esset necessario spatium complexus, nec facile totum corpus

Comme il fallait en même temps envoyer au loin pour le bois et les vivres, et trouver, malgré l'absence des troupes ainsi occupées, les bras nécessaires à de si vastes travaux, sans cesser de faire tête aux Gaulois qui souvent venaient tâter nos ouvrages en faisant de vigoureuses sorties par plusieurs portes de la ville, César crut devoir ajouter encore à la force de la contrevallation, afin de pouvoir la défendre avec moins de monde. On prit donc des troncs d'arbres garnis de fortes branches, dont les bouts furent écorcés et taillés en pointe aiguë; puis l'on ouvrit des tranchées continues de cinq pieds en profondeur, où ces bois furent plantés, les branches en saillie, et assez solidement fixés à la base pour ne pouvoir être arrachés; ils formaient cinq rangs, étaient contigus, entrelacés, et c'était un obstacle tel qu'on ne pouvait essayer de le franchir sans s'y enferrer : on appelait cela des cippes. En avant, disposés par rangs obliques en quinconce, des trous furent creusés sur trois pieds de profondeur et sur un diamètre successivement réduit de haut en bas. Dans chacun d'eux, un pieu rond de la grosseur de la cuisse, le bout aiguisé et durci au feu était descendu de manière à ne pas montrer sa pointe de plus de quatre doigts au-dessus du sol; on le fixait solidement en l'entourant de terre battue, sur un pied de hauteur à partir du fond, et, pour cacher ce piége, le reste de l'excavation était recouvert de broussailles. Ces trous formaient huit lignes consécutives à trois pieds de distance : on les appelait des lis, d'après leur ressemblance de forme avec la fleur de ce nom. En avant encore, on sema tout le terrain, à petits intervalles, de piquets d'un pied de long, entièrement enfoncés en terre, et armés de pointes en fer barbelées qu'on appelait aiguillons [1].

corona militum ingeretur, ne de improviso aut noctu ad munitiones hostium multitudo advolaret, aut interdiu tela in nostros operi destinatos conjicere possent. Hoc intermisso spatio duas fossas quindecim pedes latas eadem altitudine perduxit; quarum interiorem campestribus ac demissis locis aqua ex flumine derivata complevit. Post eas aggerem ac vallum duodecim pedum extruxit. Huic loricam pinnasque adjecit, grandibus cervis eminentibus ad commissuras pluteorum atque aggeris qui ascensum hostium tardarent, et turres toto opere circumdedit, quæ pedes LXXX inter se distarent. » (*Id.* 72.)

[1] « Erat eodem tempore et materiari et frumentari et tantas munitiones fieri necesse, deminutis nostris copiis, quæ longius ab castris progrediebantur : ac nonnunquam opera nostra Galli tentare atque eruptionem ex oppido pluribus portis summa vi facere conabantur. Quare ad hæc rursus opera addendum Cæsar putavit, quo minore numero militum munitiones defendi possent. Itaque truncis arborum admodum firmis ramis abcisis atque horum delibratis ac præacutis cacuminibus, perpetuæ fossæ quinos pedes altæ ducebantur. Huc illi stipites demissi et ab infimo revincti, ne revelli possent, ab ramis eminebant. Quini erant ordines conjuncti inter se atque implicati; quo qui intraverant, se ipsi acutissimis vallis induebant. Hos cippos appellabant. Ante quos obliquis ordinibus in quincuncem dispositis scrobes tres in altitudinem pedes fodiebantur paulatim angustiore ad infimum fastigio. Huc teretes stipites feminis crassitudine ad summo præacuti et præusti demittebantur ita, ut non amplius digitis quatuor ex terra eminerent; simul confirmandi et stabiliendi causa singuli et infimo solo pedes terra exculcabantur : reliqua pars

Après l'achèvement de ces ouvrages[1], César, traçant une ligne de quatorze milles sur les terrains les plus favorables eu égard à la nature des lieux, y fit exécuter un retranchement de même genre, mais tourné contre l'ennemi extérieur, afin que nos campements ne pussent pas être pris à revers, même par une grande armée, s'il en arrivait une par suite du départ de la cavalerie gauloise. Voulant, d'ailleurs, éviter des excursions qui pourraient devenir dangereuses, il ordonna de s'approvisionner partout d'un mois de fourrages et de grain.

Pendant que ces choses se passaient devant Alesia[2], le conseil des chefs gaulois résolut de ne prendre dans chaque pays qu'un contingent limité, au lieu d'appeler, comme le voulait Vercingétorix, la totalité des hommes en état de porter les armes, et cela par crainte de ne pouvoir établir l'ordre et la discipline dans une telle foule, ni lui procurer des vivres. Il fut commandé aux Hædui et à leurs clients les Ségusiavi, les Ambivareti, les Aulerci Brannovices et les Blannovii, trente-cinq mille hommes; pareil nombre aux Arverni, en y joignant les Cadurci-Eleutheri, les Gabali et les Vellavi, qui sont ordinairement sous leur dépendance; aux Sequani, aux Senones, aux Bituriges, aux Santones, aux Ruteni, aux Carnutes, douze mille; aux Bellovaci, dix mille;

scrobis ad occultandas insidias viminibus ac virgultis integebatur. Hujus generis octoni ordines ducti ternos inter se pedes distabant. Id ex similitudine floris lilium appellabant. Ante hæc taleæ pedem longæ ferreis hamis infixis totæ in terram infodiebantur mediocribusque intermissis spatiis omnibus locis disserebantur; quos stimulos nominabant. » (*Id.* 73.)

[1] « His rebus perfectis regiones secutus quam potuit æquissimas pro loci natura quatuordecim millia passuum complexus pares ejusdem generis munitiones, diversas ab his, contra exteriorem hostem perfecit, ut ne magna quidem multitudine, si ita accidat, ejus discessu, munitionum præsidia circumfundi possent, aut, cum periculo ex castris egredi cogantur, dierum triginta pabulum frumentumque habere omnes convectum jubet. » (*Id.* 74.)

[2] « Dum hæc apud Alesiam geruntur, Galli concilio principum indicto non omnes eos, qui arma ferre possent, ut censuit Vercingetorix, convocandos statuunt, sed certum numerum cuique ex civitate imperandum, ne tanta multitudine confusa nec moderari nec discernere suos nec frumentandi rationem habere possent. Imperant Hæduis atque eorum clientibus Segusiavis, Ambivaretis, Aulercis Brannovicibus, Blannoviis, millia xxv; parem numerum Arvernis adjunctis Eleutheris Cadurcis, Gabalis, Vellavis, qui sub imperio Arvernorum esse consuerunt; Sequanis, Senonibus, Biturigibus, Santonis, Rutenis, Carnutibus duodena millia; Bellovacis x; totidem Lemovicibus; octona Pictonibus et Turonis et Parisiis et Helvetiis; Eburonibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus quina millia; Aulercis Cenomanis totidem; Atrebatibus IIII; Veliocassis, Lexoviis et Aulercis Eburovicibus terna; Rauracis et Boiis terna; universis civitatibus, quæ Oceanum attingunt quæque eorum consuetudine Armoricæ appellantur, quo sunt in numero Curiosolites, Redones, Ambibarii, Caletes, Osismi, Lemovices, Unelli, sena. Ex his Bellovaci suum numerum non compleverunt, quod se suo nomine atque arbitrio cum Romanis bellum gesturos dicebant neque cujusquam imperio obtemperaturos; rogati tamen ab Commio pro ejus hospitio duo millia una miserunt. » (*Id.* 75.)

autant aux Lemovici; huit mille aux Pictones, aux Turones, aux Parisii et aux Helvetii; cinq mille aux Eburones, aux Ambiani, aux Mediomatrici, aux Petrocorii, aux Nervii, aux Morini, aux Nitiobriges; autant aux Aulerci-Cenomani; quatre mille aux Atrebates; trois mille aux Veliocassi, aux Lexovii et aux Aulerci-Eburovices; trois mille aux Rauraci et aux Boii réunis; six mille aux peuples des côtes de l'Océan, connus sous le nom d'Armoricani, et au nombre desquels sont les Curiosolites, les Redones, les Ambibares, les Caletes, les Osismii, les Lemovices, les Venetes, les Unelli. Les Bellovaci seuls ne complétèrent pas leur nombre, voulant, disaient-ils, faire la guerre aux Romains pour leur compte, à leur bon plaisir, et n'entendant se mettre sous les ordres de personne. Toutefois, à la prière de Commius, leur hôte, ils envoyèrent deux mille hommes avec ses troupes.

Ce Commius [1], les années précédentes, ainsi qu'il a été rapporté plus haut, avait utilement et fidèlement servi César en Bretagne : en récompense, celui-ci avait affranchi sa *civitas*, lui avait rendu ses lois, et lui avait adjoint les Morini : mais l'empressement de tous les Gaulois à reconquérir leur liberté et leur ancien renom militaire était si grand, en cette circonstance, que ni la reconnaissance ni l'amitié ne pouvaient plus rien sur eux. Vouant au succès de cette guerre leurs bras et leurs fortunes, ils parvinrent ainsi à réunir environ deux cent quarante mille hommes d'infanterie et huit mille cavaliers. Le rendez-vous général était sur le territoire des Hædui, où ces forces furent dénombrées et soumises à des chefs. L'Atrébate Commius, les Eduens Eporedorix et Viridomare, l'Arverne Vercassivelaunus, cousin de Vercingétorix, furent revêtus du commandement supérieur, avec un conseil composé des représentants des *civitates*. Cette armée partit pour Alesia pleine d'ardeur et de confiance; chacun était convaincu que les Romains ne pourraient tenir devant de telles masses, surtout lorsque, déjà engagés dans un combat avec la garnison, ils verraient paraître sur leurs derrières toute cette cavalerie et cette infanterie.

Les assiégés d'Alesia [2], de leur côté, voyant que l'époque à laquelle

[1] « Hujus opera Commii, ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Cæsar; quibus ille pro meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat atque ipsi Morinos attribuerat. Tamen tanta universæ Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ et pristinæ belli laudis recuperandæ, ut neque beneficiis neque amicitiæ memoria moverentur, omnesque et animo et opibus in id bellum incumberent. Coactis equitum VIII millibus et peditum circiter CCXL, hæc in Hæduorum finibus recensebantur, numerusque inibatur, præfecti constituebantur. Commio Atrebati, et Eporedorigi Hæduis, Vercassivellauno Arverno, consobrino Vercingetorigis, summa imperii traditur. His delecti ex civitatibus attribuuntur, quorum consilio bellum administraretur. Omnes alacres et fiduciæ pleni ad Alesiam proficiscuntur, neque erat omnium quisquam qui aspectum modo tantæ multitudinis sustineri posse arbitraretur, præsertim ancipiti prælio, cum ex oppido eruptione pugnaretur, foris tantæ copiæ equitatus peditatusque cernerentur. » (*Id.* 76.)

[2] « At ii, qui Alesiæ obsidebantur, præterita die, qua auxilia suorum expec-

ils attendaient les secours était passée, ayant d'ailleurs consommé leur provision de blé, et ne sachant ce qui se passait chez les Hædui, se rassemblèrent en conseil pour délibérer sur le parti à prendre. Parmi les opinions qui furent émises, les unes pour se rendre, les autres pour essayer une sortie pendant qu'on en avait encore la force, le discours de Critognatus, Arverne d'une haute naissance, et fort considéré dans son pays, mérite d'être rapporté à cause de son exécrable conclusion.....

Les opinions recueillies, on décida de renvoyer les individus que leur santé ou leur âge rendaient impropres à la guerre, et d'essayer de tout avant d'en venir au moyen proposé par Critognatus, se réservant de suivre cet avis, dans le cas où le retard des secours y obligerait, plutôt que de se rendre et de subir la paix. Les Mandubii qui avaient reçu les Gaulois dans leur oppidum furent forcés d'en sortir avec femmes et enfants. Ces malheureux en approchant de nos lignes, nous suppliaient en pleurant de les recevoir comme esclaves et de leur donner à manger, mais César fit mettre des gardes sur le rempart pour empêcher qu'on ne les accueillît [1].

Cependant l'armée de secours [2], commandée par Commius et les autres chefs, arrive devant Alesia et s'établit sur l'une des collines extérieures, à mille pas au plus de nos ouvrages. Le lendemain leur cavalerie sortit du camp et vint occuper, dans toute son étendue, la plaine de trois mille pas dont nous avons parlé, pendant que leur infanterie se tenait un peu plus loin sur les hauteurs. D'Alesia on découvrait la plaine : en voyant ces secours, les assiégés se ras-

taverant, consumpto omni frumento, inscii quid in Hæduis gereretur, concilio coacto de exitu suarum fortunarum consultabant. Ac variis dictis sententiis, quarum pars deditionem, pars, dum vires suppeterent, eruptionem censebat, non prætereunda oratio Critognati videtur propter ejus singularem et nefariam crudelitatem.... » (*Id.* 77.) — Je n'ai pas cru utile de reproduire ici ce discours plus ou moins authentique de Critognatus qui ne proposait rien moins que de se nourrir des individus ne pouvant concourir à la défense.

[1] « Sententiis dictis constituunt, ut ii, qui valetudine aut ætate inutiles sunt bello, oppido excedant atque omnia prius experiantur quam ad Critognati sententiam descendant : illo tamen potius utendum consilio, si res cogat atque auxilia morentur, quam aut deditionis aut pacis subeundam conditionem. Mandubii, qui eos oppido receperant, cum liberis atque uxoribus exire coguntur. Hi, quum ad munitiones Romanorum accessissent, flentes omnibus precibus orabant, ut se in servitutem receptos cibo juvarent. At Cæsar dispositis in vallo custodibus recipi prohibebat. » (*Id.* 78.)

[2] « Interea Commius reliquique duces, quibus summa imperii permissa erat, cum omnibus copiis ad Alesiam perveniunt et colle exteriore occupato non longius mille passibus ab nostris munitionibus considunt. Postero die equitatu ex castris educto omnem eam planitiem, quam in longitudinem tria millia passuum patere demonstravimus, complent pedestresque copias paulum ab eo loco abditas in locis superioribus constituunt. Erat ex oppido Alesia despectus in campum. Concurrunt his auxiliis visis ; fit gratulatio inter eos atque omnium animi ad lætitiam excitantur. Itaque productis copiis ante oppidum concidunt et proximam fossam cratibus integunt atque aggere explent seque ad eruptionem atque omnes casus comparant. » (*Id.* 79.)

semblent, se félicitent mutuellement, se livrent à la joie ; bientôt ils vont prendre position en avant de la place, masquent de claies l'avant-fossé et le remplissent de terre, en un mot font leurs préparatifs pour forcer les lignes ou pour toute autre opération qui se présentera.

Quant à César [1], il disposa toute son armée vers l'une et l'autre des deux lignes d'ouvrages, de manière qu'au besoin chacun connût bien sa place de combat, puis il envoya la cavalerie hors des lignes avec ordre d'attaquer. De divers camps romains, qui tenaient partout les sommets des collines, la vue plongeait sur la plaine, et les troupes suivaient avec anxiété les phases du combat. L'ennemi avait jeté dans les rangs de sa cavalerie, une ligne d'archers agiles, armés à la légère, pour l'aider, au besoin, à soutenir les efforts de la nôtre. Beaucoup de nos cavaliers atteints à l'improviste par les armes de ces fantassins, étaient obligés de quitter les rangs. Les Gaulois tant ceux de la place que de l'armée de secours, persuadés d'après cela que la cavalerie était supérieure par la tactique comme elle l'emportait par le nombre, lui jetaient de toutes parts des mots approbatifs et des hourras d'excitation. Heureusement l'action se passait au vu de tous, sans qu'aucun fait honorable ou honteux pût passer inaperçu, de sorte que l'amour de la gloire et la crainte du déshonneur n'excitaient pas moins le courage de nos soldats, que celui des ennemis. On s'était battu ainsi sans résultat depuis midi jusque vers le coucher du soleil, lorsque, sur un point, les Germains firent une charge en colonne et enfoncèrent l'ennemi qu'ils avaient devant eux. Les archers, abandonnés de la cavalerie, furent entourés et tués. La même manœuvre s'étant répétée sur les autres points, nos cavaliers poursuivirent l'ennemi jusqu'à son camp sans lui donner le temps de se rallier. Quant aux gens d'Alesia, tristes et presque désespérés, ils rentrèrent dans la place.

[1] « Cæsar omni exercitu ad utramque partem munitionum disposito, ut, si usus veniat, suum quisque locum teneat et noverit, equitatum ex castris educi et prælium committi jubet. Erat ex omnibus castris, quæ summum undique jugum tenebant, despectus, atque omnes milites intenti pugnæ proventum expectabant. Galli inter equites raros sagittarios expeditosque levis armaturæ interjecerant, qui suis cedentibus auxilio succurrerent et nostrorum equitum impetus sustinerent. Ab his complures de improviso vulnerati prælio excedebant. Quum suos pugna superiores esse Galli confiderent et nostros multitudine premi viderent, ex omnibus partibus et ii qui munitionibus continebantur, et hi, qui ad auxilium convenerant, clamore et ululatu suorum animos confirmabant. Quod in conspectu omnium res gerebatur neque recte ac turpiter factum celari poterat ; utrosque et laudis cupiditas et timor ignominiæ ad virtutem excitabant. Quum a meridie prope ad solis occasum dubia victoria pugnaretur, Germani una in parte confertis turmis in hostes impetum fecerunt eosque propulerunt ; quibus in fugam conjectis sagittarii circumventi interfectique sunt. Item ex reliquis partibus nostri cedentes usque ad castra insecuti sui colligendi facultatem non dederunt. At ii, qui ab Alesia processerant, mœsti prope victoria desperata se in oppidum receperunt (*id.* 80). »

Après un jour de repos[1], pendant lequel les Gaulois préparèrent un grand nombre de claies, d'échelles, de harpons, ils sortirent à minuit de leur camp, et se dirigèrent en silence sur les retranchements de la plaine. A leur arrivée, poussant un cri pour avertir ceux de la place, ils posent leur claies en avant, attaquent le rempart à coups de frondes, de flèches et de pierres afin d'en éloigner les défenseurs, en un mot, font tous les préludes d'un assaut. Averti par le signal, Vercingétorix fait à l'instant sonner la marche et sort de la place. Nos troupes, qui connaissaient d'avance leurs postes de combat, coururent aux retranchements, et répondirent vigoureusement à l'ennemi, en lançant avec la fronde, des boulets de pierre et des épieux, dont le rempart était approvisionné, et des balles métalliques ; les balistes ne restèrent pas non plus inactives, et, malgré l'obscurité de la nuit, nombre d'hommes furent atteints de part et d'autre. Quand nos gens faiblissaient sur quelque point, M. Antonius et L. Trébonius, légats préposés à la défense de ce côté, leur envoyaient des secours tirés des redoutes de la ligne intérieure.

Tant[2] que les Gaulois se tinrent à distance du retranchement, ils eurent l'avantage par la masse de leurs projectiles ; mais, en avançant, ils s'accrochaient sans le prévoir à nos aiguillons, ou s'enferraient aux pieux de nos trous de loups, ou tombaient percés par les javelots de place qui partaient du rempart et des tours. Perdant beaucoup de monde et n'ayant encore forcé, quand le jour parut, aucune partie des retranchements, ils craignirent d'être pris de flanc par une sortie des camps supérieurs et battirent en retraite. Quant aux assiégés, ayant perdu trop de temps à transporter le matériel

[1] « Uno intermisso die Galli, atque, hoc spatio, magno cratium, scalarum, harpagonum numero effecto, media nocte silentio ex castris egressi ad campestres munitiones accedunt. Subito clamore sublato, qua significatione qui in oppido obsidebantur de suo adventu cognoscere possent, crates projicere, fundis, sagittis, lapidibus nostros de vallo proturbare reliquaque, quæ ad oppugnationem pertinent, parant administrare. Eodem tempore clamore exaudito Vercingetorix atque ex oppido educit. Nostri, ut superioribus diebus, ut cuique erat locus attributus, ad munitiones accedunt ; fundis, librilibus sudibusque, quas in opere disposuerant, ac glandibus Gallos proterrent. Prospectu tenebris adempto multa utrimque vulnera accipiuntur. Complura tormentis tela conjiciuntur. At Marcus Antonius et C. Trebonius legati, quibus hæ partes ad defendendum obvenerant, qua ex parte nostros premi intellexerant his auxilio ex ulterioribus castellis deductos submittebant (*id.* 81). »

[2] « Dum longius ab munitione aberant Galli, plus multitudine telorum proficiebant ; posteaquam propius successerunt, aut se stimulis inopinantes induebant aut in scrobes delati transfodiebantur aut ex vallo et turribus trajecti pilis muralibus interibant. Multis undique vulneribus acceptis nulla munitione perrupta, quum lux appeteret, veriti, ne ab latere aperto ex superioribus castris eruptione circumvenirentur, se ad suos receperunt. At interiores, dum ea, quæ a Vercingetorige ad eruptionem præparata erant, proferunt, priores fossas explent, diutius in his rebus administrandis morati prius suos discessisse cognoverunt quam munitionibus appropinquarent. Ita ne infecta in oppidum reverterunt (*id.* 82). »

préparé pour la sortie ordonnée par Vercingétorix, et à combler l'avant-fossé, ils s'aperçurent de la retraite des autres avant d'être arrivés près de nos lignes; ils rentrèrent donc dans la place sans les avoir attaquées.

Deux fois repoussés[1] aux portes, les Gaulois du dehors se consultent sur ce qu'ils ont à faire; ils s'abouchent avec des gens qui connaissent les lieux, et sont informés par ceux-ci sur le site et les défenses des camps supérieurs. Au nord s'élevait une colline que nous n'avions pu, à cause de son étendue, envelopper dans nos ouvrages, en sorte qu'il avait fallu y placer le camp sur un terrain légèrement incliné et presque commandé. Ce camp était occupé par deux légions, sous les ordres des légats L. Antistius Réginus et C. Caninius Rébilus. Après avoir fait reconnaître le terrain, et choisi 60,000 hommes appartenant aux populations qui passaient pour les plus braves, les chefs gaulois arrêtèrent secrètement entre eux le plan de l'attaque, dont ils fixèrent l'heure à midi. Le commandement de ce corps fut confié à l'Arverne Vercassivellaunus, l'un des quatre généraux et parent de Vercingétorix. Ce chef partit dès la première veille et, sa route étant presque achevée au point du jour, il se cacha derrière la montagne pour faire reposer ses troupes de leur marche nocturne. Vers midi il se dirigea sur le camp dont nous venons de parler. Au même moment, la cavalerie gauloise s'approcha des retranchements de la plaine, et le reste de l'armée prit position en avant de son propre camp.

Vercingétorix[2], qui, de la citadelle d'Alesia, vit ce mouvement, sortit de la place emportant avec lui des perches, muscules, faux et

[1] « Bis magno cum detrimento repulsi Galli, quid agant, consulunt; locorum peritos adhibent : ex his superiorum castrorum situs munitionesque cognoscunt. Erat a septemtrionibus collis, quem propter magnitudinem circuitus opere circumplecti non potuerant nostri; necessario pæne iniquo loco et leniter declivi castra fecerant. Hæc C. Antistius Reginus et C. Caninius Rebilus legati cum duabus legionibus obtinebant. Cognitis per exploratores regionibus duces hostium LX millia ex omni numero deligunt earum civitatum, quæ maximam virtutis opinionem habebant; quid quoque pacto agi placeat, occulte inter se constituunt; adeundi tempus definiunt, quum meridies esse videatur. His copiis Vercassivellaunum Arvernum, unum ex quatuor ducibus, propinquum Vercingetorigis, præficiunt. Ille ex castris prima vigilia egressus prope confecto sub lucem itinere post montem se occultavit militesque ex nocturno labore sese reficere jussit. Quum jam meridies appropinquare videretur, ad ea castra, quæ supra demonstravimus, contendit; eodemque tempore equitatus ad campestres munitiones accedere et reliquæ copiæ pro castris sese ostendere cœperunt (*id.* 83). »

[2] « Vercingetorix ex arce Alesiæ suos conspicatus ex oppido egreditur; a castris longurios, musculos, falces reliquaque, quæ eruptionis causa paraverat, profert. Pugnatur uno tempore omnibus locis, atque omnia tentantur : quæ minime visa pars firma est, huc concurritur. Romanorum manus tantis munitionibus distinetur nec facile pluribus locis occurrit. Multum ad terrendos nostros valet clamor, qui post tergum pugnantibus extitit, quod suum periculum in aliena vident salute constare : omnia enim plerumque, quæ absunt, vehementius hominum mentes perturbant (*id.* 84). »

autres objets qu'il avait préparés dans le camp pour une attaque. L'affaire s'engagea donc de divers côtés, simultanément; partout l'ennemi nous sonde, en portant ses efforts sur les points qui lui semblent les plus faibles. Paralysée par la grande étendue de lignes qu'elle devait garder, la petite armée romaine ne pouvait facilement opposer à plusieurs attaques simultanées des forces suffisantes. Nos combattants d'ailleurs, au bruit de l'action qui avait lieu derrière eux, s'inquiétaient de voir que leur vie dépendait de la vigueur d'autrui, tant il est vrai que l'idée du danger est souvent plus effrayante quand on ne l'aperçoit pas.

César[1] placé sur un point favorable voyait tout ce qui se passait et pouvait diriger les secours où ils étaient nécessaires. On comprenait des deux côtés, que le moment des efforts suprêmes était arrivé : les Gaulois, parce qu'ils sentaient que tout était perdu pour eux s'ils ne forçaient nos retranchements; les Romains, parce qu'ils voyaient. dans le succès de la défense, le terme de toutes leurs fatigues. C'est aux retranchements supérieurs, attaqués, comme nous l'avons dit, par Vercassivellaunus que l'affaire était la plus chaude. La crête qui dominait le camp établi sur la pente avait, pour les assaillants, une importance capitale. Pendant que les uns tiraillent, les autres s'approchent en faisant la tortue; des troupes fraîches viennent successivement remplacer les troupes fatiguées. Enfin, le remblai, que tous ont travaillé à faire sur nos ouvrages, couvre les piéges cachés et permet aux Gaulois de gravir le retranchement : les armes et les forces font défaut à nos soldats.

A la vue de ce danger[2], César envoie six cohortes de soutien avec Labiénus, auquel il ordonne, dans le cas où il ne pourrait soutenir l'assaut, de sortir pour attaquer l'ennemi, et toutefois de ne le faire qu'à la dernière extrémité. Lui-même se porte sur les autres points, et il exhorte ses troupes à mettre toute leur énergie dans ce combat suprême où ils vont recueillir en un instant le fruit de toutes leurs

[1] « Cæsar idoneum locum nactus, quid quaque ex parte geratur, cognoscit; laborantibus submittit. Utrisque ad animum occurrit, unum esse illud tempus, quo maxime contendi conveniat : Galli nisi perfregerint munitiones. de omni salute desperant; Romani, si rem obtinuerint, finem laborum omnium expectant. Maxime ad superiores munitiones laboratur, quo Vercassivellaunum missum demonstravimus. Iniquum loci ad declivitatem fastigium magnum habet momentum. Alii tela conjiciunt, alii testitudine facta subeunt; defatigatis invicem integri succedunt. Agger ab universis in munitionem conjectus et ascensum dat Gallis et ea, quæ in terra occultaverant Romani, contegit : nec jam arma nostris nec vires suppetunt (*id.* 85). »

[2] « His rebus cognitis Cæsar Labienum cum cohortibus sex subsidio laborantibus mittit : imperat, si sustinere non possit, deductis cohortibus eruptione pugnaret; id nisi necessario ne faciat. Ipse adit reliquos, cohortatur, ne labori succumbant; omnium superiorum dimicationum fructum in eo die atque hora docet consistere. Interiores desperatis campestribus locis propter magnitudinem munitionum loca prærupta ex ascensu tentant : huc ea, quæ paraverant, conferunt. Multitudine telorum ex turribus propugnantes deturbant, aggere et cratibus fossas explent, falcibus vallum ac loricam rescindunt (*id.* 86). »

fatigues passées. Pendant ce temps les assiégés, voyant l'inutilité de leurs efforts contre les solides retranchements de la plaine, tentent l'escalade des hauteurs. Ils y portent leur matériel, paralysent par une grêle de projectiles la défense des tours, comblent les fossés à l'aide de claies, et coupent avec leurs faux l'escarpe et le parapet.

César envoie successivement [1] de ce côté, le jeune Brutus avec six cohortes et le légat C. Fabius avec sept; enfin voyant la situation s'aggraver, il y amène lui-même une réserve de troupes fraîches; l'affaire rétablie et l'ennemi repoussé, il se porte vers le point où il avait envoyé Labiénus. Il prend quatre cohortes à la plus voisine redoute, et se fait suivre par une partie de la cavalerie, pendant que le reste tournera les fortifications extérieures pour prendre l'ennemi à dos. Celui-ci venait de franchir et fossés et remparts : Labiénus, ayant réuni trente-neuf cohortes qu'il avait prises au hasard dans les postes voisins, envoya prévenir César de ce qu'il comptait faire. César hâte sa marche pour prendre part au combat.

L'ennemi [2], des hauteurs qu'il occupait, plongeait sur les pentes et le fond de la vallée par lesquels arrivait César; le reconnaissant à la couleur de son costume de bataille, il se hâta d'attaquer Labiénus. Les deux partis poussent un cri qui se répète sur tous les points des ouvrages. Nos troupes laissent les armes de jet, mettent l'épée à la main. Tout à coup le corps de cavalerie tournant parait sur les derrières de l'ennemi qui voit en même temps arriver les autres cohortes; alors il prend la fuite et va donner dans notre cavalerie qui en fait un grand carnage. Sédullus, chef et prince des Lemovici est tué; l'arverne Vercassivellaunus est pris vivant dans

[1] « Mittit primo Brutum adolescentem eum cohortibus sex Cæsar, post cum aliis septem C. Fabium legatum; postremo ipse, quum vehementius pugnaretur, integros subsidio adducit. Restituto prælio ac repulsis hostibus eo, quo Labienus miserat, contendit; cohortes quatuor ex proximo castello deducit, equitum partem sequi, partem circumire exteriores munitiones et ab tergo hostes adoriri jubet Labienus postquam neque aggeres neque fossæ vim hostium sustinere poterant, coactis undequadraginta cohortibus, quas ex proximis præsidiis deductas fors obtulit, Cæsarem per nuntios facit certiorem, quid faciendum existimet. Accelerat Cæsar, ut prælio intersit (*id.* 87). »

[2] « Ejus adventu ex colore vestitus cognito, quo insigni in præliis uti consuerat, turmisque equitum et cohortibus visis, quas se sequi jusserat, ut de locis superioribus hæc declivia et devexa cernebantur, hostes prælium committunt. Utrinque clamore sublato excipit rursus ex vallo atque omnibus munitionibus clamor. Nostri omissis pilis gladiis rem gerunt. Repente post tergum equitatus cernitur; cohortes aliæ appropinquunt. Hostes terga vertunt; fugientibus equites occurrunt. Fit magna cædes. Sedullus dux et princeps Lemovicum, occiditur; Vercassivellaunus Arvernus vivus in fuga comprehenditur; signa militaria LXXIV ad Cæsarem referuntur; pauci ex tanto numero se incolumes in castra recipiunt. Conspicati ex oppido cædem et fugam suorum desperata salute copias a munitionibus reducunt. Fit protinus hac re audita ex castris Gallorum fuga. Quod nisi crebris subsidiis ac totius diei labore milites essent defessi, omnes hostium copiæ deleri potuissent. De media nocte missus equitatus novissimum agmen consequitur; magnus numerus capitur atque interficitur; reliqui ex fuga in civitates discedunt (*id.* 88). »

la poursuite; soixante-quatorze enseignes sont apportées à César. Enfin de cette multitude, un petit nombre seulement regagna son camp sain et sauf. Les assiégés ayant vu de l'oppidum le massacre et la déroute des leurs, perdirent tout espoir et rappelèrent leurs troupes de nos retranchements. Dès que les Gaulois du dehors s'en aperçurent, ils abandonnèrent leur camp, et si nos soldats n'eussent été fatigués des marches fréquentes et des combats de toute cette journée, ils auraient pu anéantir l'armée ennemie. Au milieu de la nuit notre cavalerie fut lancée sur leur arrière-garde dont elle prit et tua une partie. Les autres prirent la fuite et se réfugièrent dans leurs foyers.

Le lendemain[1], Vercingétorix réunit le conseil et dit qu'il n'avait pas entrepris cette guerre dans un intérêt privé, mais pour la liberté commune; que la fortune le trahissant, il se remettait entre leurs mains, soit pour apaiser le proconsul par sa mort, soit pour lui être livré vivant à leur volonté. On envoya vers César qui prescrivit de livrer les armes et d'amener les chefs. Il se plaça sur le rempart devant son camp, et là, les chefs furent conduits, Vercingétorix livré, les armes déposées. Ensuite il donna à titre de butin, un prisonnier à chaque soldat de son armée, en réservant les Hædui et les Arverni dont il voulait se servir pour regagner leurs cités à son alliance. Cette affaire réglée, César se rendit chez les Hædui et reçut leur soumission.

II. Diodore de Sicile, contemporain de César et d'Auguste, parle d'*Alesia* simplement pour raconter des légendes qui n'apportent aucune lumière dans la question qui nous occupe. A deux reprises il revient sur ce sujet, de manière à laisser deviner qu'il a consulté deux auteurs différents, sans chercher à comparer et à contrôler la valeur de leurs assertions. Bien que Diodore fût au fait du siége d'*Alesia* par le récit de César, il ne donne aucun détail. Voici d'abord ce que nous lisons au quatrième livre[2]:

Après avoir, en Ibérie, abandonné le pouvoir aux hommes les plus distingués du pays, Hercule lève une armée, s'avance dans la Cel-

[1] « Postero die Vercingetorix consilio convocato id bellum se suscepisse non suarum necessitatum, sed communis libertatis causa demonstrat, et quoniam sit fortunæ cedendum, ad utramque rem se illis offerre, seu morte sua Romanis satisfacere, seu vivum tradere velint. Mittuntur de his rebus ad Cæsarem legati. Jubet arma tradi, principes produci. Ipse in munitione pro castris consedit: eo duces producuntur. Vercingetorix deditur, arma projiciuntur. Reservatis Hæduis atque Arvernis, si per eos civitates recuperare posset, ex reliquis captivis toto exercitui capita singula prædæ nomine distribuit (*id.* 89). His rebus confectis in Hæduos proficiscitur; civitatem recipit.... »

[2] Ὁ δὲ οὖν Ἡρακλῆς τῶν μὲν Ἰβήρων παρέδωκε τὴν βασιλείαν τοῖς ἀρίστοις τῶν ἐγχωρίων, αὐτὸς δ'ἀναλαβὼν τὴν δύναμιν καὶ καταντήσας εἰς τὴν Κελτικὴν

tique, la parcourt, y fait cesser des abus invétérés ainsi que la coutume d'égorger les étrangers. De toute part une foule d'indigènes se joignit spontanément à Hercule. Il fonda une ville importante qu'il nomma *Alesia* à cause des courses errantes que nécessitaient ses expéditions. Une multitude de gens du voisinage se mêla aux habitants qui, étant les moins nombreux, furent dominés par eux et devinrent barbares. Maintenant encore les Celtes considèrent cette ville comme le berceau et la métropole de toute la Celtique. Depuis Hercule *Alesia* resta libre. Elle ne fut prise que de notre temps: C. César, surnommé Divin, à cause de la grandeur de ses exploits, la força et la soumit aux Romains ainsi que les autres populations celtiques. Hercule passant ensuite en Italie, et traversant les Alpes, ouvrit, dans des endroits escarpés et inaccessibles des routes praticables pour le passage des troupes et de leurs bagages.

Constatons tout de suite un fait qui permet de juger de la valeur du récit de Diodore de Sicile, au point de vue de la critique historique : c'est la primauté attribuée à *Alesia* au temps où le chroniqueur vivait encore. Lui seul signale cette particularité dont nous devrions trouver des traces ailleurs, et naturellement dans César, qui n'y fait pas la moindre allusion. Diodore, d'après des renseignements erronés, attribue à l'oppidum des *Mandubii* ce qui, à Rome, se disait de quelque autre localité, peut-être de la capitale des *Arverni*, auxquels se rattachaient des souvenirs de domination que Strabon nous a conservés. — Passons maintenant à l'autre forme légendaire qui se trouve dans le cinquième livre de Diodore.

Il y avait, dit-on, jadis en Celtique[1], un chef illustre dont la fille

καὶ πᾶσαν ἐπελθών, κατέλυσε μὲν τὰς συνήθεις παρανομίας καὶ ξενοκτονίας, πολλοῦ δὲ πλήθους ἀνθρώπων ἐκ παντὸς ἔθνους ἑκουσίως συστρατεύοντος, ἔκτισε πόλιν εὐμεγέθη, τὴν ονομαζομένην, ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν στρατείαν ἄλης, Ἀλησίαν. Πολλοὺς δὲ καὶ τῶν ἐγχωρίων ἀνέμιξεν εἰς τὴν πόλιν· ὧν ἐπικρατησάντων τῷ πλήθει πάντας τοὺς ἐνοικοῦντας ἐκβαρβαρωθῆναι συνέβη. Οἱ δὲ Κέλτοι μέχρι τῶνδε τῶν καιρῶν τιμῶσι ταύτην τὴν πόλιν, ὡς ἁπάσης τῆς Κελτικῆς οὖσαν ἑστίαν καὶ μητρόπολιν. Διέμεινε δ'αὔτη πάντα τὸν ἀφ' Ἡρακλέους χρόνον ἐλευθέρα καὶ ἀπόρθητος μέχρι τοῦ καθ'ἡμᾶς χρόνου· τὸ δὲ τελευταῖον ὑπὸ Γαίου Καίσαρος, τοῦ διὰ τὸ μέγεθος τῶν πράξεων θεοῦ προσαγορευθέντος, ἐκ βίας ἁλοῦσα συνηναγκάσθη μετὰ τῶν ἄλλων Κελτῶν ὑποταγῆναι Ῥωμαίοις. Ὁ δ'Ἡρακλῆς τὴν ἐκ τῆς Κελτικῆς πορείαν ἐπὶ τὴν Ἰταλίαν ποιούμενος καὶ διεξιὼν τὴν ὀρεινὴν τὴν κατὰ τὰς Ἄλπεις, ὡδοποίησε τὴν τραχύτητα τῆς ὁδοῦ καὶ τὸ δύσβατον, ὥστε δύνασθαι στρατοπέδοις καὶ ταῖς τῶν ὑποζυγίων ἀποσκευαῖς βάσιμον εἶναι. (Diod. Sic., l. IV, c. xix.)

[1] Τῆς Κελτικῆς τοίνυν τὸ παλαιόν, ὥς φασίν, ἐδυνάστευσεν ἐπιφανὴς ἀνήρ,

était d'une taille remarquable, et d'une beauté supérieure à celle de toutes les autres ; fière de sa force et de ses attraits que l'on admirait, elle refusait tous ceux qui prétendaient à sa main, n'en trouvant aucun qui fût digne d'elle. Hercule étant venu en Celtique à l'époque de son expédition contre Géryon, et y ayant fondé *Alesia*, la jeune fille séduite par son courage et sa belle stature, s'éprit vivement du héros, et l'épousa avec l'assentiment même de ses parents. De cette union naquit un fils nommé Galatès, qui surpassait de beaucoup les indigènes en énergie morale et en vigueur du corps. Arrivé à l'âge d'homme, il hérita des états paternels, conquit une grande partie des pays voisins, et accomplit de glorieux exploits à la guerre. Son courage lui ayant acquis une renommée universelle, il appela, de son nom, Galates ceux qui lui étaient soumis, et ce fut d'eux que le pays entier fut nommé Galatie.

Nous trouvons une troisième forme de cette légende dans Parthénius de Nicée : suivant cet auteur qui vivait à peu près à la même époque que Diodore de Sicile, ou peu après, et qui ne dit pas un mot de la fondation d'*Alesia*, Hercule ramenait d'Érythie les bœufs de Géryon et passait par la Celtique. Celtine, fille de Bretannus, lui fit prendre ses bœufs, prétendant ne les lui restituer que s'il consentait à céder à sa passion : Hercule ne résista pas, et de cette union naquit Celtus, qui donna son nom aux Celtes. — En passant, je me permettrai de faire remarquer combien ces différentes versions sont favorables à l'opinion des personnes qui soutiennent que *Celte* et *Galate* sont deux formes du même mot. Le fils d'Hercule est appelé indifféremment *Celtus* et *Galatès*, et donne son nom au pays.

III. Voici encore un auteur contemporain de Diodore de

ᾧ θυγάτηρ ἐγένετο τῷ μεγέθει τοῦ σώματος ὑπερφυής, τῇ δ'εὐπρεπείᾳ πολὺ διέχουσα τῶν ἄλλων. Αὕτη δὲ διά τε τὴν τοῦ σώματος ῥώμην καὶ τὴν θαυμαζομένην εὐπρέπειαν πεφρονηματισμένη, παντὸς τοῦ μνηστεύοντος τὸν γάμον ἀπηρνεῖτο, νομίζουσα μηδένα τούτων ἄξιον εἶναι ἑαυτῆς. Κατὰ δὲ τὴν Ἡρακλέους ἐπὶ Γηρυόνην στρατείαν, καταντήσαντος εἰς τὴν Κελτικὴν αὐτοῦ καὶ πόλιν Ἀλησίαν ἐν ταύτῃ κτίσαντος, θεασαμένη τὸν Ἡρακλέα καὶ θαυμάσασα τήν τε ἀρετὴν αὐτοῦ καὶ τὴν τοῦ σώματος ὑπεροχήν, προσεδέξατο τὴν ἐπιπλοκὴν μετὰ πάσης προθυμίας, συγκατανευσάντων καὶ τῶν γονέων. Μιχθεῖσα δὲ τῷ Ἡρακλεῖ ἐγέννησεν υἱὸν ὀνόματι Γαλάτην, πολὺ προέχοντα τῶν ὁμοεθνῶν ἀρετῇ τε ψυχῆς καὶ ῥώμῃ σώματος. Ἀνδρωθεὶς δε τὴν ἡλικίαν καὶ διαδεξάμενος τὴν πατρῴαν βασιλείαν, πολλὴν μὲν τῆς προσοριζούσης χώρας κατεκτήσατο, μεγάλας δὲ πράξεις πολεμικὰ, συνετέλεσε· περιβόητος δὲ γενόμενος ἐπ' ἀνδρείᾳ, τοὺς ὑπ'αὐτον τεταγμένους ὠνόμασεν ἀφ'ἑαυτοῦ Γαλάτας, ἀφ'ὧν ἡ σύμπασα Γαλατία προσηγορεύθη. (Diodor. Sicul., l. V, c. XXIV.

Sicile et de Parthénius de Nicée, et qui, en Orient, écrivait sur des documents récents alors. Il parle du siége d'*Alesia*, mais paraît avoir eu sur les Gaules des notions peu exactes. Il est à remarquer que Strabon, lorsqu'il décrit la Celtique, parle des *Ædui* et des *Sequani*, mais ne fait pas allusion à *Alesia* et aux *Mandubii*, dont cependant il s'est occupé un peu auparavant.

Les *Arverni* sont établis sur les bords de la Loire ; *Nemossus*, leur capitale, est bâtie sur ce fleuve qui passe à *Cenabum*, principal emporium des *Carnutes*, situé vers le milieu de son cours, et va se jeter dans l'Océan. Une grande preuve de l'ancienne puissance des *Arverni*, c'est qu'ils ont plusieurs fois combattu les Romains avec 200,000 hommes, et même avec le double; en effet, ils tinrent tête avec 400,000 combattants au divin César, sous la conduite de Vercingétorix, et auparavant ils étaient 200,000 contre Maximus Æmilianus et autant contre Domitius Ænobarbus. La lutte avec César eut pour théâtre les environs de *Gergovia*, ville des *Arverni* située sur une montagne élevée et patrie de Vercingétorix ; puis *Alesia*, ville des *Mandubii*, peuple limitrophe des *Arverni*, bâtie elle-même sur une colline élevée, entourée de montagnes et de deux rivières. C'est là que fut pris le chef, ce qui mit fin à la guerre.

IV. Les campagnes de Jules César dans les Gaules ne tiennent que quelques lignes dans le résumé historique composé par Velleius Paterculus, et terminé vers l'an 30 de Jésus-Christ. Nous devons regretter le laconisme de cet auteur, qui ne peut nous fournir rien d'utile pour éclairer la question qui nous occupe. Préfet de la cavalerie sous Auguste, puis questeur, Velleius Paterculus accompagna Tibère dans ses expéditions de Germanie, de Pannonie et de Dalmatie : il devint prêteur,

[1] Ἀρούερνοι δὲ ἵδρυνται μὲν ἐπὶ τῷ Λείγηρι· μητρόπολις δ'αὐτῶν ἐστι Νεμωσσὸς ἐπὶ τῷ ποταμῷ κειμένη· ῥυεὶς δ'οὗτος παρὰ Κήναβον, τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπόριον κατὰ μέσον που τὸν πλοῦν συνοικούμενον, ἐκβάλλει πρὸσ τὸν ὠκέανον· τῆς δυνάμεως δὲ τῆς πρότερον Ἀρούερνοι μέγα τεκμήριον παρέχονται τὸ πολλάκις πολεμῆσαι πρὸς Ῥωμαίους τοτὲ μὲν μυρίασιν εἴκοσι, πάλιν δὲ διπλασίαις· τοσαύταις γὰρ πρὸς Καίσαρα τὸν Θεὸν διηγωνίσαντο μετὰ Οὐερκιγγετόριγος, πρότερον δὲ καὶ εἴκοσι πρὸς Μάξιμον τὸν Αἰμιλίανον, καὶ πρὸς Δομήτιον δ'ὡσαύτως Ἀηνόβαρβον. Πρὸσ μὲν οὖν Καίσαρα περί τε Γεργοουίαν πόλιν τῶν Ἀρουέρνων, ἐφ' ὑψηλοῦ ὄρους κειμένην, συνέστησαν οἱ ἀγῶνες, ἐξ ἧσ ἦν ὁ Οὐερκιγγέτοριξ, καὶ πέρι Ἀλησίαν πόλιν Μανδουβίων, ἔθνους ὁμόρου τοῖς Ἀρουέρνοις, καὶ ταύτην ἐφ' ὑψηλοῦ λόφου κειμένην, περιεχομένην δ'ὄρεσι καὶ ποταμοῖς δυσίν, ἐν ᾗ καὶ ἑάλω ὁ ἡγέμων, καὶ ὁ πόλεμος τέλος ἔσχε. (Strabon. l. IV.)

puis légat, et paraît avoir été mis à mort avec les amis de Séjan, son protecteur. Cet auteur se contente de dire :

Les grandes choses que César accomplit devant *Alesia* sont de celles qu'un homme ose à peine entreprendre, et qu'un Dieu seul peut accomplir [1].

V. Il est admis que Tite-Live, mort la quatrième année du règne de Tibère, composa son histoire romaine entre la date de la bataille d'Actium, et la mort de Drusus (31 à 11 av. J.-C.). Il avait consacré deux chapitres à la lutte de César contre Vercingétorix : malheureusement cette partie de l'ouvrage est perdue, et nous n'en connaissons que le trop court sommaire, dont l'auteur n'est pas déterminé avec certitude : on ne sait trop, en effet, si ces résumés sont dus à Tite-Live lui-même, ou à un Florus qu'il ne faut pas confondre avec L. Annæus Florus, dont nous parlerons plus loin.

Viennent ensuite les exploits de C. César contre les Gaulois qui, sous la conduite de l'arverne Vercingétorix, s'étaient presque presque tous soulevés, et les siéges importants de villes, parmi lesquelles on peut citer Avaricum des Bituriges, et Gergovia des Arverni [2].
C. César vainquit les Gaulois à Alesia, et reçut la soumission de toutes les cités de la Gaule qui avaient pris les armes [3].

VI. Tacite, dans ses *Annales*, composées sous le règne de Vespasien au plus tôt, mentionne une seule fois le nom d'*Alesia*. Voici à quelle occasion.

Au moment où il était question, l'an 48 de l'ère chrétienne, de compléter le Sénat, plusieurs personnages notables de la *Gallia comata* briguèrent l'honneur d'entrer dans la curie. L'empereur Claude favorisait les Gaulois, mais il y avait, à Rome, un parti qui se souciait peu de voir des étrangers arriver à cette dignité. On alléguait les richesses de ceux-ci qui humilieraient les sénateurs pauvres du Latium ; on faisait valoir que Rome comptait plus d'un citoyen digne du Sénat ; on rappelait enfin les souvenirs de famille de *quelques-uns de ces Gaulois, dont les ayeux*,

[1] « Circa Alesiam vero tantæ res gestæ, quantas audere vix hominis, perficere pene nullius, nisi Dei fuerit (L. II, c. XLVII). »

[2] «..... Præterea res gestas a C. Cæsare adversus Gallos, qui prope universi, Vercingentorige Arverno duce, defecerunt, et laboriosas obsidiones urbium continet : inter quas Avarici Biturigum, et Gergoviæ Arvernorum (*Epitom. libri* CVII). »

[3] « C. Cæsar Gallos ad Alesiam vicit, omnesque Galliæ civitates, quæ in armis fuerant, in deditionem accepit (*Id. libr.* CVIII). »

chefs de peuplades ennemies, avaient décimé des armées romaines, et tenu le divin César bloqué à Alesia[1]. A ces remontrances, Claude répondit qu'il y avait opportunité à plaider la cause des Gaulois ; que si les peuples qui composaient la *Gallia comata* avaient, pendant dix années, fait la guerre au divin César, il ne fallait pas oublier que depuis près d'un siècle ils avaient fait preuve d'une fidélité et d'une obéissance également exemplaires[2].

Au premier abord, il semble que l'an 48 en avait, à Rome, des souvenirs peu exacts de la lutte de César contre Vercingétorix. Peut-être faut-il penser que l'on faisait allusion à l'armée de secours qui, formé d'un contingent appelé de toute la Gaule, était accourue pour forcer César à lever le siége d'*Alesia*.

VII. Pline le jeune, contemporain de Tacite, auquel nous devons tant de renseignements géographiques, ne fait mention ni d'*Alesia* ni des *Mandubii* dans les énumérations des populations gauloises : à cette époque, la ville n'avait pas été relevée de ses ruines, et le peuple, dont elle avait été la capitale, avait disparu, absorbé probablement par les nations limitrophes. Néanmoins Pline cite le nom d'*Alesia*, à propos d'une invention particulière à la Gaule : rien ne laisse deviner s'il s'agit ici de l'oppidum qui fut bloqué par César, ou de quelque localité portant le même nom :

L'étain est appliqué à chaud sur les objets de cuivre, de manière à ne pouvoir le distinguer de l'argent, c'est une invention faite dans les Gaules, on appela alors ces objets *incoctilia*. Plus tard, dans l'oppidum d'Alexia, on se mit à appliquer de même l'argent à chaud, principalement sur les harnais de chevaux, et les jougs des bêtes de somme : l'honneur de l'invention appartient aux Bituriges[3].

[1] « Oppleturos omnia divites illos, quorum avi proavique hostilium nationum duces exercitus nostros ferro ignique ceciderint ; divum Julium apud Alesiam obsederint (*Ann.*, XI, 23). »

[2] Tacite, *Ann.* XI, 24. — Voyez aussi le discours de Claude conservé sur des tables de bronze, au musée de Lyon.

[3] « Stannum album incoquitur æreis operibus, Galliarum invento, ita ut vix discerni possit ab argento, eaque incoctilia vocant. Deinde et argentum incoquere simili modo cœpere equorum maxime ornamentis, jumentorum jugis, in Alexia oppido : reliqua gloria Biturigum fuit. (Pline. Sec. *Hist. nat.*, l. XXXIV, c. 17). »

VIII. Le récit de Plutarque diffère de ce que l'on trouve dans les autres historiens : on peut s'étonner que cet auteur, qui avait à sa disposition les documents les plus complets pour écrire la vie de César, soit aussi peu exact. Il s'occupe uniquement du siége d'*Alesia* et passe sous silence les détails de la campagne de l'an 51 qui précéda cet événement. Peut-être ne se souciait-il pas de parler des faits de guerre dans lesquels la fortune fut défavorable à César.

Plutarque avance que les *Sequani* étaient dévoués aux Romains : cette allégation paraît être parfaitement erronée. En effet, César ne dit pas un mot des *Sequani* lorsqu'il parle des peuples gaulois qui lui étaient restés fidèles ; mais il les note au nombre de ceux qui fournirent un contingent à l'armée de secours [1]. — Parmi les détails donnés par le même auteur sur le siége d'*Alesia*, je remarque que, selon lui, les assiégés ne purent rien voir de la défaite de l'armée de secours. César affirme le contraire [2]. Ces observations suffisent, je crois, pour établir que le témoignage de Plutarque ne doit être admis que sous toutes réserves.

Un grand nombre de peuplades s'étaient soulevées, et à la tête du mouvement étaient les *Arverni* et les *Carnutes*[3]. Le commandement suprême fut donné à Vercingétorix dont le père, soupçonné d'avoir

[1] *De bell. Gall.*, VII, 63 et 75.

[2] *Ib.* VII, 38.

[3] ..... Ἀφειστήκει μὲν οὖν πολλὰ φῦλα, πρόσχημα δ'ἦσαν Ἀρβέρνοι καὶ Καρνουτῖνοι. Τὸ δὲ σύμπαν αἱρεθεὶς κράτος εἶχε τοῦ πολέμου Οὐεργεντόριξ, οὗ τὸν πατέρα Γαλάται, τυραννίδα δοκοῦντα πράττειν, ἀπέκτειναν. Οὗτος οὖν, εἰς πολλὰ διελὼν τὴν δύναμιν μέρη, καὶ πολλοὺς ἐπιστήσας ἡγεμόνας, ᾠκειοῦτο τὴν πέριξ ἅπασαν ἄχρι τῶν πρὸς τὸν Ἄραρα κεκλιμένων, διανοούμενος, ἤδη τῶν ἐν Ῥώμῃ συνισταμένων, ἐπὶ Καίσαρα, σύμπασαν ἐγείρειν τῷ πολέμῳ Γαλατίαν... Καῖσαρ, ἅμα τῷ πυθέσθαι τήν ἀπόστασιν... μετὰ πάσης ἐωρᾶτο τῆς στρατιᾶς, ἅμα χώρας λυμαινόμενος αὐτῶν καὶ ἐκκόπτων τὰ χωρία, καταστρεφόμενος πόλεις, ἀναλαμβάνων τοὺς μετατιθεμένους· μέχρι καὶ τὸ τῶν Αἰδούων ἔθνος ἐξεπολεμώθη πρὸς αὐτὸν, οἳ τὸν ἄλλον χρόνον ἀδελφοὺς ἀναγορεύσαντες αὐτοὺς Ῥωμαίων, καὶ τιμώμενοι διαπρεπῶς, τότε δὲ τοῖς ἀποστάταις προσγενόμενοι, πολλὴν τῇ Καίσαρος στρατιᾷ περιέστησαν ἀθυμίαν. Διόπερ καὶ κινήσας ἐκεῖθεν, ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ, βουλόμενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν, φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δ'αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων, καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς, ὁρμήσας διαγωνίσασθαι, τοῖς μὲν ὅλοις καταπολεμῶν ἐκράτησε, χρόνῳ πολλῷ καὶ φόνῳ καταβιασάμενος τοὺς βαρβάρους· ἔδοξε δὲ κατ'ἀρχάς τι καὶ σφαλῆναι, καὶ δεικνύουσιν Ἀρβέρνοι ξιφίδιον πρὸς ἱερῷ

aspiré à la tyrannie, avait été assassiné par les Gaulois. Vercingétorix ayant divisé ses forces en un grand nombre de corps commandés chacun par un chef, rattacha à sa cause tous les peuples circonvoisins jusques à ceux qui sont sur la Saone ; son projet était d'allumer promptement dans la Gaule une guerre générale pendant qu'à Rome un parti se formait contre César... Celui-ci, à la nouvelle de l'insurrection, apparut avec toute son armée, ravageant le pays, saccageant les villages, détruisant les villes, accueillant ceux qui se rangeaient de son côté. Cela dura jusqu'au moment où les *Ædui* s'armèrent contre lui ; jusque-là ils s'étaient proclamés frères des Romains, et en avaient reçu de grandes marques d'honneur ; mais alors ils grossirent le nombre de ceux qui faisaient défection et ils répandirent un grand découragement dans l'armée de César. C'est pourquoi, ayant quitté leur pays, il traversa celui des *Lingones*, cherchant à gagner celui des *Sequani* restés ses amis et plus voisins de l'Italie que le reste de la Gaule. Ce fut alors que, attaqué par les ennemis qui l'enveloppaient d'une multitude dépassant plusieurs fois dix mille hommes, César se résolut à accepter le combat. Il eut affaire à toute la coalition, et défit les barbares ; ce fut au prix de beaucoup de temps et de carnage qu'il les réduisit. Il sembla qu'au début il avait subi un échec, car les *Arverni* montrent suspendu dans un temple un glaive qu'ils prétendent être une dépouille enlevée à César. Plus tard, celui-ci l'ayant vue, sourit, et comme ses amis voulaient l'enlever, il s'y opposa, pensant que c'était un objet consacré.

La plupart des fuyards se réfugièrent alors, avec leur chef dans la ville d'*Alesia*[1], César vint l'assiéger. Cette place semblait inexpu-

κρεμάμενον, ὡς δὴ Καίσαρος λάφυρον. Ὁ θεασάμενος αὐτὸς ὕστερον, ἐμειδίασε, καὶ τῶν φίλων καθελεῖν κελευόντων, ουκ εἴασεν, ἱερὸν ἡγούμενος. (Plutarque, *de Cæsare*, c. xxv et xxvi.)

[1] Οὐ μὴν ἀλλὰ τότε τῶν διαφυγόντων οἱ πλεῖστοι μετὰ τοῦ βασιλέως εἰς πόλιν Ἀλησίαν συνέφυγον. Καὶ πολιορκοῦντι ταύτην Καίσαρι δοκοῦσαν ἀνάλωτον εἶναι μεγέθει τε τειχῶν καὶ πλήθει τῶν ἀπομαχομένων ἐπιπίπτει παντὸς λόγου μείζων κίνδυνος ἔξωθεν. Ὁ γὰρ ἦν ἐν Γαλατίᾳ κράτιστον ἀπὸ τῶν ἐθνῶν ἀθροισθὲν, ἐν ὅπλοις ἧκον ἐπὶ τὴν Ἀλησίαν, τριάκοντα μυριάδες· αἱ δὲ ἐν αὐτῇ τῶν μαχομένων οὐκ ἐλάττονες ἦσαν ἑπτακαίδεκα μυριάδων· ὥστε ἐν μέσῳ πολέμου τοσούτου τὸν Καίσαρα κατειλημμένον καὶ πολιορκούμενον ἀναγκασθῆναι διττὰ τείχη προβαλέσθαι, τό μὲν πρὸς τὴν πόλιν, τὸ δὲ ἀπὸ τῶν ἐπεληλυθότων, ὡς, εἰ συνέλθοιεν αἱ δυνάμεις, κομιδῇ διαπεπραγμένων τῶν καθ'αὑτὸν. Διὰ πολλὰ μὲν οὖν εἰκότως ὁ πρὸς Ἀλησίᾳ κίνδυνος ἔσχε δόξαν, ὡς ἔργα τόλμης καὶ δεινότητος οἷα τῶν ἄλλων ἀγώνων οὐδεις, παρασχόμενος· μάλιστα δὲ ἄν τις θαυμάσειε τὸ λαθεῖν τοὺς ἐν τῇ πόλει Καίσαρα τοσαύταις μυριάσι ταῖς ἔξω συμβαλόντα καὶ περιγενόμενον· μᾶλλον δὲ καὶ τῶν Ῥωμαίων τοὺς τὸ πρὸς τὴν πόλιν τεῖχος φυλάττοντας. Οὐ γὰρ πρότερον ᾔσθοντο τὴν νίκην ἤ κλαυθμὸν ἐκ τῆς Ἀλησίας ἀνδρῶν καὶ κοπετὸν γυναικῶν ἀκουσθῆναι, θεασαμένων ἄρα κατὰ θάτερα μέρη πολλοὺς μὲν ἀργύρῳ καὶ χρυσῷ κεκοσμημένους θυρεοὺς, πολλοὺς δ' αἵματι πεφυρμένους θώρακας, ἔτι δ'ἐκπώματα

gnable par la hauteur de ses murs et le nombre de ses défenseurs, lorsqu'un danger plus grave qu'on ne saurait l'exprimer vint menacer les Romains. Tout ce qu'il y avait de plus vaillant chez les divers peuples de la Gaule se réunit et vint en armes à *Alesia* au nombre de 300,000 hommes ; dans la ville même il ne se trouvait pas moins de 170,000 combattants ; César, enveloppé et assiégé dans le réseau d'une attaque si considérable, fut contraint d'élever un double retranchement du côté de la ville et du côté des ennemis qui étaient survenus : c'en était fait de lui si ces deux armées avaient pu se réunir. Le danger que César courut à *Alesia* contribua, et à bon droit, à sa gloire, autant qu'aucun de ses autres combats, à cause de l'audace et de l'habileté qu'il y déploya. Ce que l'on doit admirer par-dessus tout, c'est que César ait pu cacher aux assiégés sa lutte contre des milliers d'ennemis extérieurs, et soit resté victorieux de ceux-ci ; ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'il ait pu le cacher aux Romains qui gardaient le retranchement du côté de la place. Ceux-ci, en effet, ne se doutèrent de la victoire que par les cris de douleur des hommes et les lamentations des femmes qui, d'*Alesia*, voyaient de l'un et l'autre côté de la ville les Romains emporter dans leur camp de nombreux boucliers ornés d'or et d'argent, des cuirasses souillées de sang, des vases et des tentes. Cette multitude disparut comme un fantôme ou un songe par le carnage de tous ceux qui tombèrent dans la mêlée. Les défenseurs d'*Alesia* ne se rendirent qu'après avoir beaucoup souffert et résisté opiniâtrément à César. Le chef de toute cette guerre, Vercingétorix, couvert de ses plus belles armes, monté sur un cheval richement orné s'avança hors des portes ; il fit décrire à son cheval un cercle autour de César assis, puis sautant à terre, il jeta toutes ses armes et se plaça silencieux aux pieds de César qui le fit garder à vue pour figurer dans son triomphe.

IX. L. Annæus Julius Florus, sous Trajan et Hadrien, résumait en une page la campagne de Vercingétorix contre César : il paraît s'être servi de mémoires qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous ; s'il donne quelques détails que l'on chercherait inutilement dans César, au sujet de la soumission de Vercingétorix, il commet en revanche plusieurs erreurs, et confond,

καὶ σκηνὰς Γαλατικὰς ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων εἰς τὸ στρατόπεδον κομιζομένας. Οὕτως ὀξέως ἡ τοσαύτη δύναμις, ὥσπερ εἴδωλον, ἢ ὄνειρον, ἠφάνιστο καὶ διεπεφόρητο, τῶν πλείστων ἐν τῇ μάχῃ πεσόντων. Οἱ δὲ τὴν Ἀλησίαν ἔχοντες οὐκ ὀλίγα πράγματα παρασχόντες ἑαυτοῖς καὶ Καίσαρι, τέλος παρέδοσαν ἑαυτούς. Ὁ δὲ τοῦ σύμπαντος ἡγεμὼν πολέμου, Οὐεργεντόριξ, ἀναλαβὼν τῶν ὅπλων τὰ κάλλιστα, καὶ κοσμήσας τὸν ἵππον, ἐξιππάσατο διὰ τὴν πολίν· καὶ κύκλῳ περὶ τὸν Καίσαρα καθεζόμενον ἐλάσας, εἶτ' ἀφαλόμενος τοῦ ἵππου, τὴν μεν πανοπλίαν ἀπέῤῥιψεν, αὐτὸς δὲ καθίσας ὑπὸ πόδας τοῦ Καίσαρος ἡσυχίαν ἦγεν, ἄχρις οὗ παρεδόθη φρουρησόμενος ἐπι τὸν θρίαμβον. (Plutarque, *de Cæsare*, c. XXVII).

par exemple, le siége d'*Alesia* avec celui d'*Avaricum*. Il semble même que Florus considère la révolte des Gaulois comme ayant eu lieu après la prise de l'oppidum des *Arvernes* [1].

La dernière confédération des Gaules fut celle des *Arverni* et des *Bituriges*, des *Carnutes* et des *Sequani*, simultanément entraînés par Vercingétorix, cet homme dont la prestance, les armes, l'entrain et le nom même inspiraient une certaine terreur. Dans les jours de fêtes et dans les assemblées qui réunissaient des foules dans les forêts, il exhortait avec enthousiasme à reconquérir l'ancienne indépendance. César était alors absent, recrutant des soldats à Ravennes, et l'hiver avait rendu les Alpes inaccessibles: on en supposait le passage impraticable. A cette nouvelle, César, avec son audace que favorisait la Fortune, franchit les sommets des montagnes impraticables dans cette saison, traverse avec une escorte armée à la légère des neiges dans lesquelles aucun chemin n'était frayé, entre en Gaule et rassemble ses troupes dispersées dans leurs quartiers; il se trouve arrivé au centre de la Gaule alors qu'on le soupçonnait à peine aux frontières. Il attaque alors les villes qui étaient les foyers de la révolte, emporte *Avaricum* défendu par 40,000 combattants, et détruit par le feu *Alexia* malgré ses 250,000 défenseurs d'élite; le théâtre principal de la guerre fut sous les murs de *Gergovia* des *Arverni*; cette vaste cité protégée par un rempart, une citadelle et des rochers escarpés comptait 80,000 défenseurs; entourée par César d'un retranchement, de pieux et de fossés dans lesquels il détourna les eaux de la rivière, ainsi que de dix-huit forts, cette ville est d'abord épuisée par la famine. La garnison qui tentait des sorties est décimée par le fer et les pieux dans la tranchée, et bientôt est forcée de se rendre. Le roi lui-même triomphe du vainqueur, vient en suppliant

[1] « Novissima conjuratio fuit Galliarum; quum omnes pariter Arvernos atque Biturigas, Carnutas simul Sequanosque contraxit, ille corpore, armis, spirituque terribilis, nomine etiam quasi ad terrorem composito Vercingetorix: ille festis diebus et comitialibus, cum frequentissimos in lucis haberet, ferocibus dictis ad jus pristinum libertatis erexit. Aberat tunc Cæsar, Ravennæ delectum agens et hieme creverant Alpes: sic interclusum putabant iter, sed ille, qualis erat felicissimæ temeritatis, ad nuncium rei per invios ad id tempus montium tumulos, per intactas vias et nives expedita manu emersus, occupat Galliam; et ex distantibus hibernis castra contraxit, et ante in media Gallia fuit, quam ab ultima timeretur. Tum ipsa capita belli aggressus urbes, Avaricum cum quadraginta millibus propugnantium sustulit; Alesiam ducentorum quinquaginta millium juventute subnixam flammis adæquavit, circa Gergoviam Arvernorum tota belli moles fuit; quippe quum octoginta millia muro et arce, et abruptis defenderent; maximam civitatem, vallo, sudibus et fossa, inductoque fossæ flumine, ad hoc decem et octo castellis, ingentique lorica circumdatam primum fame domuit; mox audentem eruptiones, in vallo gladiis sudibusque concidit: novissime in deditionem redegit. Ipse ille rex, maximum victoriæ decus, supplex quum in castra venisset, tum et phaleras et sua arma ante Cæsaris genua projecit: *habet*, inquit, *fortem virum, vir fortissime, vicisti* (Florus, l. III, c. 10). »

dans le camp, et jetant aux genoux de César ses phalères et ses armes, s'écrie : « C'en est fait, ta vaillance a vaincu mon courage. »

X. Dion Cassius, successivement gouverneur en Afrique, en Pannonie, à Pergame et à Smyrne, composa dans le premier tiers du troisième siècle une histoire romaine à la rédaction de laquelle il consacra douze années, après en avoir préparé les matériaux pendant dix ans. Le récit fait par cet auteur de la campagne, qui se termina par le siége d'*Alesia*, paraît être une compilation empruntée à plusieurs récits, dans lesquels les faits sont souvent confondus ou reproduits inexactement.

Les Romains [1], à cause de l'absence de César, ayant échoué devant

[1] Τῶν Ῥωμαίων πρός τε (τῇ Γεργοουίᾳ τῇ) τοῦ Καίσαρος ἀπουσίᾳ πταισάντων, καὶ μετὰ τοῦτο παντάπασιν ἀπ'αὐτῆς ἀποχωρησάντων, ἐφοβήθησαν οἱ τήν τε ἐπανάστασιν πράξαντες καὶ νεωτέρων ἀεὶ πραγμάτων ἐφιέμενοι, (καὶ οὐ) σχολάζοντες ἐνεόχμωσαν. Μαθόντες δὲ τοῦθ'οἱ στρατεύοντες αὐτῶν τῷ Καίσαρι, ᾐτήσαντο ἐπιτραπῆναι σφίσιν οἴκαδε ἀπελθεῖν, ὑποσχόμενοι πάντα καταστήσειν. Καὶ οὕτως ἀφεθέντες, πρός τε Νουϊοδουνὸν, ἔνθα τά τε χρήματα καὶ τὸν σῖτον, ὁμήρους τε πολλοὺς οἱ Ῥωμαῖοι κατέθεντο, ἦλθον, καὶ τούς τε φρουροὺς αὐτῶν, συναιρομένων σφίσι τῶν ἐπιχωρίων, μὴ προσδεχομένους ἔφθειραν, καὶ ἐν κράτει πάντων αὐτῶν ἐγένοντο. Καὶ ἐκείνην τε τὴν πόλιν, ἐπίκαιρον οὖσαν, κατέπρησαν, ὅπως μὴ οἱ Ῥωμαῖοι ὁρμητήριον αὐτὴν τοῦ πολέμου ποιήσωνται, καὶ τὰ λοιπὰ τῶν Αἰδούων προσαπέστησαυ. Ὁ οὖν Καῖσαρ ἐπεχείρησε μὲν παραχρῆμα ἐπ'αὐτοὺς στρατεῦσαι· μὴ δυνηθεὶς δὲ, διὰ τὸν ποταμὸν τὸν Λίγφον, ἐπὶ Λίγγονας ἐτράπετο. Καὶ ὁ μὲν οὐδὲ ἐκεῖνα κατώρθωσεν. Ὁ δὲ δὴ Λαβιῆνος τὴν νῆσον τὴν ἐν τῷ Σηκουανῷ ποταμῷ οὖσαν, τούς τε προκινδυνεύσαντας τῇ ἠπείρῳ κρατήσας, καὶ τὴν διάβασιν πολλαχῆ ἅμα κατά τε τὸν ῥοῦν καὶ ἀνάπαλιν, ὅπως μὴ καθ' ἓν περαιούμενος κιολυθῇ, ποιησάμενος, κατέσχε.

Πρὶν δὲ τοῦτο γενέσθαι, καταφρονήσας ὁ Οὐερκιγγετόριξ τοῦ Καίσαρος, ἐξ ὧν ἐπταίκει, ἐπ' Ἀλλόβριγας ἐστράτευσε· κἀν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν, ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν, ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνεκυκλώσατο. Οὐ μέντοι κακόν τι εἰργάσατο, ἀλλὰ καὶ πᾶν τουναντίον, τούς τε Ῥωμαίους ἠνάγκασεν ἀγαθοὺς εἶναι, ἀπογνώσει τῆς σωτηρίας, καὶ αὐτὸς ὑπό τε τοῦ πλήθους καὶ ὑπὸ τοῦ θράσους ἔπταισε. Καί τι καὶ ὑπὸ τῶν Κελτῶν τῶν τοῖς Ῥωμαίοις συμμαχούντων ἐσφάλη. Ταῖς τε γὰρ ὁρμαῖς καὶ ἀπλήστοις σώμασι τὴν τόλμαν μροσεπισχυρίσαντες, διέρρηξαν τὴν περίσχεσιν. Εὑρὼν δὲ δὴ τὸ εὕρημα τοῦτο ὁ Καῖσαρ οὐκ ἀνῆκεν, ἀλλ'ἐς Ἀλεσίαν τοὺς διαφυγόντας αὐτῶν κατακλείσας, ἐπολιόρκει.

Κἀν τουτῳ ὁ Οὐερκιγγετόριξ τὸ μὲν πρῶτον τοὺς ἱππέας, πρὶν παντελῶς ἀποτειχισθῆναι, ἐξέπεμψε, τῆς τε τροφῆς τῶν ἵππων ἕνεκα (οὐ γὰρ ἦν), καὶ ὅπως ἐς τὰς πατρίδας ἕκαστοι σφῶν κομισθέντες, τά τε ἐπιτήδεια καὶ ἐπικουρίαν αὐτῷ ἀγάγωσιν. Ἐπεὶ δ'οὗτοί τε ἐχρόνιζον, καὶ τὰ σιτία σφᾶς ἐπιλειπεῖν ἤρξατο, τούς τε παῖδας καὶ τὰς γυναῖκας, καὶ τῶν ἄλλων τοὺς ἀχρειοτάτους ἐξέβαλεν, ἐλπίσας

Gergovia s'éloignèrent. La peur saisit alors ceux des Gaulois qui avaient poussé à la sédition et qui ne pensaient qu'à faire des troubles; c'est pourquoi, sans perdre de temps, ils organisèrent un soul vement. A cette nouvelle ceux de leurs compatriotes qui combattaient avec César demandèrent à retourner dans leurs foyers, promettant de tout apaiser. Dès qu'ils eurent été licenciés, ils se rendent à *Noviodunum* où les Romains avaient déposé leur caisse, leur blé et un grand nombre d'otages; avec l'aide des habitants ils massacrent à l'improviste ceux qui gardaient ces réserves et s'emparent de tout. Comme cette ville était une position importante, ils l'incendient afin que les Romains ne puissent en faire un centre d'opérations de guerre, et parviennent à attirer le reste du pays Eduen dans les rangs des révoltés. César tenta aussitôt une expédition contre eux, mais n'ayant pu réussir à cause de la Loire, il se retourna vers les *Lingones*. De ce côté encore, il ne fut pas heureux. Quant à Labiénus, il s'empara de l'île située dans la Seine après avoir repoussé ceux qui sur la terre ferme s'étaient avancés contre lui; puis ayant traversé le fleuve en aval et en amont, sur plusieurs points, afin que

μάτην ὅτι ἢ καὶ ἐκεῖνοι πρὸς τῶν Ῥωμαίων τῆς λείας ἕνεκα σωθήσονται, ἢ οἵ γε λοιποὶ ταῖς τροφαῖς αὐτῶν ἐπὶ πλεῖον χράομενοι περιγενήσονται. Ὁ γὰρ Καῖσαρ ἄλλως μὲν οὐδ' αὐτὸς τῶν ἐπιτηδείων, ὥστε καὶ ἑτέρους τρέφειν, εὐπόρει τοῖς γοῦν πολεμίοις ἰσχυρότεραν τὴν σιτοδείαν, ἐπανελθόντων αὐτῶν, ἐλπίδι τοῦ πάντως σφᾶς καταδεχθήσεσθαι, ποιήσειν νομίσας, πάντας αὐτοὺς ἀπεώσατο. Καὶ οἱ μὲν οὕτως ἐν τῷ μέσῳ τῆς πόλεως καὶ τοῦ στρατοπέδου, μηδ' ἑτέρων σφᾶς δεχομένων, οἰκτρότατα ἀπώλοντο. Ἡ δὲ ἐπικουρία τῶν τε ἱππέων καὶ τῶν ἄλλων τῶν ὑπ' αὐτῶν ἀχθέντων, ἐπῆλθε μὲν οὐκ ἐς μακράν τοῖς βαρβάροις, ἱππομαχίᾳ δὲ δὴ (ἡττήθη) τῶν Γερμανῶν τῇ βοηθείᾳ. Καὶ μετὰ τοῦτο πειράσαντες νυκτὸς διὰ τῶν περιτειχισμάτων ἐς τὴν πόλιν ἐσελθεῖν, ἰσχορῶς ἐπόνησαν. Τάφρους τε γάρ οἱ Ῥωμαίοι κρυπτάς ἐν τοῖς ἱππασίμοις ἐπεποιήκεσαν, καὶ σκόλοπας ἐς αὐτὰς ἐπεμπηξέσαν, πάντα ἐπιπολῆς τῷ ἄλλῳ τῷ πέριξ χωρίῳ ὁμοιώσαντες, ὥστε καὶ τοὺς ἄνδρας καὶ τοὺς ἵππους ὅτι μάλιστα ἐς αὐτὰ ἀπερισκέπτως εμπεσόντας σφαλῆναι. Οὐ μέντοι καὶ ἐνέδοσαν, πρὶν ἐκ παρατάξεως αὖθις πρὸς αὐτοῖς τοῖς τειχίσμασιν, αὐτοί τε ἅμα καὶ οἱ ἐκ τῆς πόλεως επεξελθόντες, πταῖσαι.

Ὁ δ' οὖν Ὀυερκιγγετόριξ ἠδυνήθη μὲν ἐκφυγεῖν (οὔτε γὰρ ἑάλω, καὶ ἄτρωτος ἦν), ἐλπίσας δ' ὅτι ἐν φιλίᾳ ποτὲ τῷ Καίσαρι γεγόνει ἐσυγγνώμης παρ' αὐτοῦ τεύξεσθαι, ἦλθε πρὸς αὐτὸν μὴ ἐπικηρυκευσάμενος· καὶ καθημένῳ οἱ ἐπὶ βήματος ἐξαίφνης ὤφθη, ὥστε καὶ ταραχθῆναι τίνας : ἄλλως τε γὰρ περιμήκης ἦν καὶ ἐν τοῖς ὅπλοις δεινῶς ἐνέπρεπεν. Ἡσυχίας δ' οὖν γενομένης, εἶπε μὲν οὐδὲν, πεσὼν δὲ ἐς γόνυ, τώ τε χεῖρε πιέσας ἐδέετο. Ταῦτα τοῖς μὲν ἄλλοις οἶκτον, τῇ τῆς προτέρας αὐτοῦ τύχης ἀναμνήσει καὶ τῇ τῆς παρούσης ὄψεως περιπάθει, ἐνέβαλεν· ὁ δὲ δὴ Καῖσαρ αὐτό τε αὐτῷ τοῦτο, δί ὅ μάλιστα σωθήσεσθαι προσεδόκησεν, ἐπεκάλεσε. Τῆς γὰρ φιλίας τὴν αὐτίταξιν ἀντιθείς, χαλεπωτέραν τὴν ἀδικίαν αὐτοῦ ἀπέφηνε. Καὶ δία τοῦτο οὔτε ἐν τῷ παραχρῆμα αὐτὸν ἠλέησεν, αλλ' εὐθὺς ἐν δεσμοῖς ἔδησε, καὶ ἐς τὰ ἐπινίκια μετὰ τοῦτο μέμψας ἀπέκτεινε. (Dion Cassius, l. XL, p. 38, 39, 40, 41.)

les ennemis ne puissent s'opposer à son passage s'il l'eût tenté sur un seul, il assura la position. Avant que cela eût lieu, Vercingétorix s'imaginant ne pas avoir à craindre César à cause du désastre que celui-ci avait éprouvé, alla porter la guerre chez les *Allobroges*. Comme César s'était dirigé au secours de ceux-ci, Vercingétorix le surprit à son arrivée chez les *Sequani* et le cerna; toutefois il ne lui fit aucun mal, bien au contraire il força les Romains à être intrépides en les poussant au désespoir, et succomba lui-même par suite de sa témérité. Son désastre fut même en partie l'ouvrage des Celtes qui combattaient dans les rangs des Romains qui par la fougue de leur attaque et leur taille colossale rompirent le cercle d'ennemis qui enveloppaient l'armée. César ayant trouvé cette chance ne la lâcha pas, et ayant enfermé les fuyards dans l'oppidum d'*Alesia* il mit le siége devant cette place. Avant que les travaux d'investissement fussent terminés, Vercingétorix renvoya les cavaliers, d'abord parce qu'il n'y avait pas de fourrages pour la cavalerie, ensuite afin que chacun d'eux, à son retour dans son pays, lui fissent envoyer des vivres et des renforts. Mais comme ils traînèrent le temps en longueur, et que les provisions commençaient à faire défaut, Vercingétorix fit sortir de l'oppidum les enfants, les femmes et, parmi les autres, ceux qui étaient inutiles à la défense; il espérait, mais en vain, soit qu'ils trouveraient le salut auprès des Romains qui verraient en eux un butin, soit que le reste des assiégés se nourrissant plus longtemps de vivres que cette foule aurait consommés, pourraient avoir le dessus.

César, qui n'avait pas assez de vivres pour nourrir des étrangers, repoussa tous ces malheureux, espérant que leurs compatriotes les laisseraient rentrer, et que la famine n'en deviendrait ainsi que plus pressante pour l'ennemi. Repoussée de part et d'autre, cette multitude erra entre les remparts et le camp et périt de misère. Cependant les secours demandés par les cavaliers licenciés ne tardèrent pas à arriver, mais ces renforts furent vaincus avec l'aide de la cavalerie germaine. Ils tentèrent ensuite de pénétrer de nuit dans la ville, à travers les ouvrages des Romains, et subirent de grandes pertes. Partout, en effet, où la cavalerie pouvait passer, les Romains avaient pratiqué des fosses dissimulées, dans lesquelles ils avaient planté des pieux aigus; l'abord de ces fosses était égalisé avec le terrain, et les hommes ainsi que les chevaux, sans voir le danger, tombaient dans ces piéges et y périssaient. Les Gaulois ne cédèrent que lorsque l'armée de secours et les assiégés eurent échoué dans une attaque simultanée sur les retranchements même.

Après ce désastre, Vercingétorix, ni pris ni blessé, pouvait se soustraire au péril; mais il espéra que le souvenir de son ancienne amitié l'aiderait à profiter de la clémence de César. Il se rendit vers lui, sans s'être fait annoncer, et parut tout à coup au moment où César siégeait sur son tribunal; quelques-uns des assistants furen effrayés, car Vercingétorix était d'une haute stature, et d'une prestance imposante sous son armure. Il se fit un silence général; le Gaulois ne proféra pas une parole, mit un genou en terre, et pres-

sant les mains de César, il le suppliait. Ce spectacle était saisissant pour les spectateurs qui se rappelaient l'ancienne fortune de cet homme, et le voyaient, ce jour, accablé d'un si grand malheur. César rappelant cette amitié même sur laquelle Vercingétorix fondait l'espoir de son salut, fit ressortir combien sa conduite en était plus odieuse; puis, sans même manifester une pitié passagère pour le suppliant, il le fit aussitôt enchaîner, et plus tard après l'avoir traîné à son triomphe, il le fit mettre à mort.

XI. Le grec Polyen, sous Marc-Aurèle, compila des récits pris un peu partout, et composa ainsi un livre qui relate des *stratagèmes de guerre*. Nous trouvons parmi ses extraits un passage où il est parlé de la dernière défaite des troupes confédérées accourues au secours d'*Alesia*.

César assiégeait *Alesia* [1], ville de la Gaule; les Gaulois s'assemblèrent contre lui au nombre de 250,000. Pendant la nuit, César ayant détaché 3,000 fantassins et toute sa cavalerie, leur donna l'ordre de revenir le lendemain vers la deuxième heure en se divisant en deux lignes obliques, d'apparaître sur les derrières de l'ennemi et d'engager l'action. Lui-même, au point du jour mène son armée au combat. Confiants dans leur grand nombre, les Gaulois reçoivent l'attaque en riant; mais à l'apparition de ceux qui venaient en arrière en poussant des cris, se croyant cernés et désespérant de pouvoir échapper, ils sont terrifiés. On assure qu'il en résulta un grand carnage de Gaulois.

XII. Voyons maintenant ce qu'a dit Paul Orose, au commencement du v[e] siècle, dans l'histoire qu'il composa à la demande de saint Augustin [2].

[1] Καῖσαρ Ἀλαισίαν πόλιν τῆς Γαλατίας ἐπολιόρκει. Γαλατῶν ἐπ' αὐτὸν ἀθροίζονται μάχιμοι μυριάδες εἰκοσιπέντε. Ὁ δὲ νύκτωρ ὁπλίτας τρισχιλίους, καὶ τοὺς ἱππέας πάντας διελὼν, ἐκ πλαγίου μέρους ἑκατέρωθεν ἐκέλευσεν ἀναχωρήσαντας, τῆς ὑστεραίας ἀμφὶ δευτέραν ὥραν κατόπιν τῶν πολεμίων ἐπιφανέντας, ἔργου ἔχεσθαι· αὐτὸς δὲ ἀρχομένης ἡμέρας ἐξῆγε τὴν στρατίαν ἐς μάχην, ὥστε οἱ βάρβαροι, τῷ πλήθει θαῤῥοῦντες, γελῶντες ἐδέχοντο. Τῶν δὲ κατὰ νώτου φανέντων, καὶ ἀλαλαξάντων, καὶ κυκλουμένων, φυγεῖν ἀπογνόντες ἐξεπλάγησαν· καὶ τότε πλεῖστος φόνος Γαλατῶν ὁμολογεῖται γεγενῆσθαι. (*Stratagematum*, cap. II, 11, édition Coray, 1809.)

[2] « Igitur Cæsare in Italia reverso, Gallia rursus in arma conjurat, multique simul populi coeunt. Cum his Vercingetorix fuit, cujus consilio statim omnes Galli civitates suas ultro incenderunt, prius a suis incensa Biturigo. Inde ad Cæsarem, qui magnis itineribus per Narbonensem provinciam clam ad exercitum recurrerat, impetum faciunt. Cæsar tunc oppidum nomine Cenapum obsidione concluserat : quod diu oppugnatum, tandem, post multas Romanorum clades, pluvio die, quum hostilium machinarum amenta nervique languerent, applicitis turribus captum atque deletum est. Quadraginta millia ibi ho-

César étant revenu en Italie, la Gaule s'arme de nouveau, et les peuples en grand nombre se liguent. Leur chef fut Vercingétorix, qui conseilla aux Gaulois d'incendier leurs villes; *Biturigum*, la première, fut brûlée par ses habitants. De là les confédérés se lancent contre César qui revenait à grandes journées et secrètement par la Narbonnaise vers son armée. César assiégea un oppidum nommé *Cenapum* : après un long investissement et la mort de nombreux soldats romains, il arriva un jour de pluie où les cordages des machines de guerre des ennemis se détendirent, on approcha les tours et l'oppidum fut pris et détruit. On dit qu'il y avait là 40,000 hommes et que quatre-vingts à peine purent s'échapper et regagner le camp gaulois. En outre les *Arverni*, et leurs voisins, ayant attiré les *Aedui* dans leur parti combattirent César dans plusieurs rencontres; fatigués de cette guerre ils se retirèrent dans un castellum, et les soldats romains, avides de butin, s'acharnèrent à l'assiéger malgré César qui avait jugé le peu de succès que les lieux faisaient espérer. Accablé par les assaillants qui se précipitaient sur lui, César se retira vaincu après avoir perdu la plus grande partie de son armée. Pendant que ceci se passait à *Alesia*, Vercingétorix, élu roi à l'unanimité appela tous ceux qui pouvaient porter les armes en Gaule à venir au plus vite; de cette guerre devait résulter la liberté ou la servitude éternelle, ou le trépas de tous. A l'armée très-considérable qu'il avait déjà, il ajouta ainsi environ 8,000 cavaliers et 250,000 fantassins. Les Romains et les Gaulois s'emparèrent de deux collines situées l'une devant l'autre; après de nombreuses sorties et attaques, les Romains l'emportèrent enfin grâce au courage des cavaliers germains qui, alliés à eux, depuis longtemps étaient venus, sur leur demande, à leur aide. Le lendemain Vercingétorix rassemble

minum fuisse referuntur : e quibus vix octoginta per fugam elapsi ad proxima Gallorum castra venerunt. Præterea Arverni ceterique confines, solicitatis etiam ad se Æduis, multis adversus Cæsarem præliis bellaverunt. Qui quum se pugnando fatigati in quoddam castellum recepissent, milites prædæ inhiantes, ad expugnationem oppidi animum intendunt, frustra Cæsare de loci iniquitate causante. Itaque ibi Cæsar erumpentibus desuper hostibus pressus, multa exercitus sui parte perdita, victus aufugit. Dum hæc ad Alesiam geruntur, Vercingetorix, quem omnes consensu pari regem præoptaverant, suadet uti ex tota Gallia omnes qui arma ferre possent, huic bello præsto sint. Hoc enim unum esse bellum, quo aut perpetua libertas, aut æterna servitus, aut mors omnium consequatur. Itaque absque eo numero quem infinitum ante contraxerat, equitum circiter octo millia, peditum ducenta quinquaginta millia contracta sunt. Dehinc duo colles sibi invicem obversos Romani Gallique ceperunt. Unde multis sæpe eruptionibus et variis proventibus præliantes, tandem Romani præcipua Germanorum equitum, quos sibi jamdudum amicos nam in auxilium adsciverant, virtute vicerunt. Vercingetorix alia die congregatis omnibus, qui fuga evaserant, dixit se auctorem bona fide defendendæ libertatis, atque rumpendi fœderis fuisse, et nunc sive Romanis sese ad mortem omnes offerant, sive se solum pro omnibus dedant, paratum animo fore. Itaque Galli voluntatem, quam pudore aliquamdiu texerant, quasi ex consilio regis assumerent, illico sibi veniam precantes, eum solum quasi auctorem magni sceleris dediderunt. » (P. Orosius, lib. VI.)

ceux qui avaient survécu au désastre, et annonce qu'il est prêt à marcher à la mort avec tous ceux qui veulent l'accompagner, ou à se sacrifier seul pour tous; il confesse qu'il a voulu de bonne foi sauver la liberté, et qu'il est le seul promoteur de la révolte. Les Gaulois s'empressant sur la proposition de leur roi d'adopter une résolution qu'une certaine honte leur avait fait dissimuler, demandent à obtenir le pardon du vainqueur, et livrent Vercingétorix comme seul coupable d'un grand forfait.

XIII. Vers la fin du v[e] siècle, Constance, prêtre lyonnais, cédant aux demandes réitérées de Patient, évêque de Lyon, composa une vie de saint Germain d'Auxerre qui est le plus connu de ses ouvrages. Cet auteur raconte que le pieux évêque se rendit à Arles, résidence d'Auxiliaris, préfet des Gaules, afin d'obtenir pour ses diocésains un dégrèvement des charges qui pesaient sur eux; partant d'Auxerre, il alla s'embarquer sur la Saône pour gagner Lyon [1]. Dans ce trajet, il traversa *Alise*, où il séjourna [2].

XIV. Ce fut Aunaire, évêque d'Auxerre vers 575, qui engagea Etienne à écrire la vie de saint Amatre *(Amator)*, mort en 418, document dans lequel nous trouvons encore une mention d'Alise.

Etienne, surnommé l'Africain, probablement à cause de son origine, faisait partie du clergé auxerrois : il écrivit en vers la vie de saint Germain, et en prose la vie de saint Amatre.

[1] Je note en passant que ce voyage offre quelque analogie avec l'itinéraire suivi au XIII[e] siècle par le sire de Joinville, se rendant avec sa suite à Lyon pour de là gagner le port de mer où il devait s'embarquer pour la Palestine. Joinville prit la Saône à Auxonne.

[2] « Præteriti silentio impium puto, in Alisiensi loco absens quantum virtutis operatus est. Erat illic presbiter, Senator nomine, natalibus nobilis, religione nobilior. Conjux illi Nectoriala, similis sanctitate : quos præteriens, pro studio antiquæ caritatis, expetiit. Advenienti præparant mansionem ; et quanto major persona aderat, tanto minor impenditur apparatus. Matrona furtim stramen in lectulo subdidit sacerdotis; quo ille inscius cubitavit : deductaque nocte oratione vel psalmis, die reddito, iter quo agebatur, ingreditur. Illustrato hospitio familia tota gaudebat. Strati reliquias fidelis matrona collegit et condidit. Accidit post dies aliquot, ut Agrestius quidam bene ingenuus, habens uxorem, filios et parentes, possessio fieret invadentis inimici, suorumque omnium fletibus non minus Germani absentia, quam infelicis captivitas lugebatur. Et quum nihil remedii posset adhiberi, præsumpsit virtutem fidei matrona venerabilis. Stramen conditum profert, quo furiosus circumdatus colligatur. Qui per spatium noctis unius, quasi apposito vallatus incendio, inclamato semper nomine sacerdotis (qui quum abesset præsentia virtute non deerat) divino purgatur auxilio; neque unquam postea in omni vitæ suæ spatio periculum tentationis incurrit. »

Avant que le premier n'embrassât la vie religieuse où il devait succéder au second, saint Amatre, qui craignait la vengeance de saint Germain, vivant alors dans le siècle, et qu'il avait irrité, se réfugia à Autun. Comme il se rendait dans cette ville, il rencontra Suffronius, personnage considérable, qui venait d'*Alise* [1], et se désolait d'avoir été dépouillé de son argenterie. Suffronius fit route avec le prélat, qui le consola en lui donnant l'espérance d'une prompte restitution : les voleurs furent rencontrés à trois mille plus loin ; la restitution eut lieu, et saint Amatre obtint de Suffronius le pardon des coupables, à la condition qu'ils jureraient sur le tombeau des saints Andoche et Thyrse de changer de vie.

XV. Nous allons transcrire maintenant un diplôme qui n'a pas encore été publié et dont la date est facile à déterminer. Nous lisons que cet acte fut donné le 2 des nones de décembre, qui tombait un jeudi l'an 21 du règne de Lothaire en Italie. Or, l'an 838, le 2 des nones de décembre remplissait cette condition : si de 838 nous retranchons 21, nous remontons à l'an 817, année où Louis le Débonnaire associa son fils aîné, Lothaire, à l'Empire, et fit un premier partage de ses Etats. La date est complétée par l'indication de l'an 1er du règne de Lothaire en France. Un texte de Nithard, que je donne en note, et qui se rapporte aussi à l'an 838, paraît expliquer ce détail chronologique [2]. — Jusques à présent, on a daté de 841 ce

[1] « Illo autem proficiscente, Suffronius quidam, generoso sanguine creatus, ex oppido Alisensi, mœrore confectus, carisque acrioribus sauciatus, iter carpebat : qui elevatis oculis prospexit Amatorem recto tramite gradientem ; et equo dissiliens citius, licet tristis ac lacrymans, pontificis est amplexatus vestigia. Cui pontifex : cur tristis est insolito facies tua..... Pergentibus autem illis, pariter transmeati sunt spatium pene trium passuum : et ecce occurrit visibus eorum noctivagus fur..... His ergo et talibus beneficiis lugentem exhilarem reos damnationis culpa absolvens, pernix ad urbem Augustudunensium venit.

[2] « Cumque necessitate instante, ac per hoc assiduis meditationibus in hac electione versarentur, universorum sententia consensit, si Lodharius certum se in hoc negotio præbere vellet, cum eo fœdus iniri debere. Nam, uti præmissum est, idem olim patri matrique ac Karolo juraverat, ut partem regni quam vellet pater eidem daret, et eamdem se consentire et protegere illi contra omnes inimicos omnibus vitæ diebus deberet. Quamobrem missos deligunt, et in Italiam ad Lodharium mittunt, promittentes, si patris voluntatem deinceps erga Karolum conservare vellet, omnia quæ in illum hactenus deliquerat, remitti, et omne regnum, absque Baioria, inter illum et Karolum dividendum. Quæ quoniam Lodhario et suis rata videbantur, utraque ex parte sic velle, ac sic se perficere juraverunt (l. 6). »

diplôme, mais il faut remarquer qu'en 841, le 2 des nones de décembre ne tombait pas un jeudi, mais un lundi.

Le diplôme de l'empereur Lothaire n'est que la confirmation d'un accord fait précédemment par Louis le Débonnaire.

In nomine domini nostri Jhesu Christi Dei æterni, Hlotarius, divina ordinante providentia imperator augustus. Si petitionibus servorum Dei quas nostris auribus insinuaverint libenter annuimus, et eas ad effectum perducimus non solum imperialem exercemus consuetudinem, verum etiam hoc nobis procul dubio æternam remunerationem rependi minime diffidimus. Ideo noverit omnium fidelium sanctæ Dei ecclesiæ ac nostrorum tam præsentium quam et futurorum industria quia monachi ex cœnobio Flaviniacensi quod constructum est in honore beati Petri apostolorum principis, vel Præjecti martyris, quod situm est in pago Alsinse, nostram adierunt clementiam, detuleruntque nobis quamdam ordinationem quam domnus et piæ recordationis genitor noster Hludovicus augustus inibi propter evitandas discordias per missos suos per Haldricum scilicet, sanctæ Senonensis ecclesiæ venerabilem quondam archiepiscopum, necnon Albericum Lingonensis ecclesiæ episcopum seu Matuinum Augustodunensis episcopum, vel venerabilem Bosonem, venerabilem sancti Benedicti abbatem olim instituit, petierunt celsitudini nostræ ut eamdem ordinationem nostro corroboraremus præcepto. Quorum precibus ob divinum amorem, et mercedis nostræ emolumento adquiescentes, hos celsitudinis nostræ fieri decrevimus apices, per quos memorati genitoris nostri ordinationem et firmamus et omnino sancimus, ut sicut a præfatis missis dominicis genitoris nostri ordinatum atque institutum esse dinoscitur, a cunctis abbatibus qui in eodem pro tempore ordinati fuerint loco deinceps stabile permaneat absque alicujus refragatione : id est de ministerio Fuschardi colonicas L, et de ministerio Bertharii XLVII, et has villas suprascriptas cum omnibus appendiciis vel adjacentiis earum, villam scilicet *Vitiliacum* et villam *Wabram*, seu villam *Mansionalis* et villam *Cacaviacum*, nec non et villam *Oringiacum*, seu villam in comitatu Cabilonense quæ vocatur *Vallis*, et omnes quæ in ipso comitatu sunt, et ad eumdem pertinent cœnobium, excepto medietatem vinearum quæ in eodem conjacent comitatu, seu villam quæ vocatur *Flexus*, et villam *Juceus* seu villam *Putiolis*, vel villam *Glennonis* et villam *Cancellis*, seu villam *Lubriacum*, vel hospitia pastorum quæ sunt in loco qui vocatur *Parqus*, et vineam quæ est ad vestiarium fratrum et omnes vineas quæ sunt in *Camariaco;* abba et frater æqualiter dividant forum venalium rerum quod est in *Alesia*, et in ecclesia *Sanctæ Justæ* tam anniversarium quamque ebdomadarium, et duas partes decimarum quæ sunt *de Alesia*. Hæc omnia quæ suprascripta sunt ita omnino ad eorum usus illis concedimus ad habendum sicut in ordinatione continetur quampridem domnus et genitor noster per præfatos missos suos instituit, ita ut a nemine ullam inde sen-

tiant contrarietatem aut injustam diminorationem. Volumus etiam atque omnino concedimus, ut ad culmina tectorum monasterii, et quæque ruinosa resarciende tam abbas quamque militares viri, nec non et monachi dent operam juxta quod melius potuerint, sicut in jam dicta continetur ordinatione, ut iidem monachi, pro nostra ac totius imperii in calamitate, Domino auxiliante, preces fundere valeant : et ut hoc confirmationis nostræ præceptum pleniorem obtineat firmitatem, manu propria subter illud firmavimus et annuli nostri impressione adsignari jussimus.

Ego Remigius notarius, ad vicem Agilmari recognovi et subscripsi. — Data die Jovis, II non. Decembris, anno Christo propitio imperii Domni Hlotarii pii imperatoris in Italia XXI, in Francia I. actum Luciniaco villa in comitatu Belnense in Dei nomine feliciter amen [1].

XVI. Héric, moine de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre vivait au milieu du IX[e] siècle : il instruisit Lothaire, fils de Charles le Chauve, et composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels il se trouve une vie de Saint-Germain d'Auxerre en vers, qui n'est qu'une paraphrase poétique des œuvres de Constance et de Etienne l'Africain. Les vers de Héric sont d'une latinité qui les rend parfois obscurs : comme les érudits, ses contemporains, il cherche à être classique et à faire parade de sa connaissance des auteurs profanes. C'est justement à propos de la visite de saint Germain au prêtre Sénator, à Alise, que Héric rappela le désastre d'*Alesia* [2].

Je ne reconnais pas une autorité sérieuse aux allusions historiques d'Héric : il savait qu'une ville nommée *Alesia* avait été assiégée par César; il connaissait Alise-Sainte-Reine, et ses ruines l'avaient entraîné probablement à écrire les vers reproduits en note, sans qu'il ait pris le soin d'apprendre au lecteur s'il était inspiré par une tradition locale ou par le souvenir de ses propres lectures.

XVII. Nous ne devons pas omettre la *Vie de César*, composée

[1] Cartul. de Flavigny, cop. du fond. Bouhier, bibl. imp., f° 30 à 33.

[2] « Te quoque, Cæsareis fatalis Alesia castris,
Haud jure abnuerem calamis committere nostris;
Quæ, quod alas proprios præpingui pane colonos,
Nominis adjecta quondam signata putaris.
Te fines Heduos et limina summa tuentem
Aggressus quondam sævo certamine Cæsar,
Pene tulit Latias non æquo Marte phalangas,
Expertus patriis quid Gallia posset in armis;
Nunc restant veteris tantum vestigia castri. »
(L. IV, vers. 259 à 267).

au XIIe siècle au plus tard par un auteur auquel on a donné longtemps le nom de Julius Celsus, et qui travaillait probablement en Italie, d'après les textes classiques qu'il avait lus avec soin, et d'après les *Commentaires* de César, auquel il faisait de longs et fréquents emprunts.

L'anonyme latin, je me sers de cette expression parce que je vais parler dans un instant d'un anonyme grec, l'anonyme latin ne dit rien qui favorise l'opinion par laquelle l'attaque de Vercingétorix aurait eu lieu sur le territoire des *Sequani*[1]; il ne parle des *Mandubii* qu'une fois : c'est pour les considérer comme un peuple autonome ayant reçu Vercingétorix dans son oppidum d'*Alesia*[2]; il constate une erreur commise par Florus[3].

XVIII. Vient maintenant la traduction grecque des *Commentaires*, faite à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle par un auteur dont on n'a pas encore déterminé définitivement l'individualité. On a pensé à Théodore Gaza, savant grec, de Thessalonique, mort en 1478, qui travailla beaucoup par les ordres du pape Nicolas V; mais des manuscrits, beaucoup plus anciens que l'époque où vivait Théodore Gaza, ne favorisent pas cette hypothèse. On a proposé aussi Maxime Planude, qui vivait dans le premier tiers du XIVe siècle : ce moine, natif de Nicomédie, vivait sous Andronic, et il est connu par plusieurs traductions en grec. Jusqu'à de nouvelles découvertes, le plus sûr est de considérer la version grecque de *la guerre des Gaules* comme l'ouvrage d'un anonyme.

Je me contente de relater le fameux passage *in Sequanos*, que l'interprète grec paraît comprendre comme Dion Cassius et Plutarque, et de noter qu'il nomme *Alexia* l'oppidum des *Mandubii*, adoptant ainsi la forme donnée par Florus seul[4].

[1] « Hoc adversus Allobrogas bellum Æduis committit (Vercingetorix), qui congressi, multis suorum obtruncatis, amicitiam romanam utilem fuisse senserunt, sub qua dudum honorati quietique vixerant. Cæsar interea in Sequanos proficiscitur, cujus iter Vercingetorix fugam ratus, ad concilium suos vocat. »

[2] « Pulsi inprimis Mandubii, quorum erat oppidum, quique eos amice suis muris exceperant; documentum evidens, ne quis armatos hospites intra suum limen sponte recipiat; cedunt enim jura armis. »

[3] « Hancque deditionem (Vercingetorigis) Florus brevis et comptus historicus ad Gergoviam factam dicit, ubi nil prosperum fuisse, his credendum qui rebus interfuere. »

[4] Παμόλλων δέ τούτων ὄντων, ἐπειδή ὁ Καῖσαρ εἰς τὴν ἐπαρχίαν διὰ τῆς τῶν

II.

Les nombreuses dissertations qui ont été publiées pour déterminer l'emplacement d'*Alesia* placent ce lieu dans quatre régions différentes.

Les uns proposent *Alise-Sainte-Reine* (Côte-d'Or), et cette opinion a été longtemps admise sans objection. D'autres tiennent pour *Alaise*, petite commune du canton d'Amancey (Doubs) : c'est en 1855 que M. Delacroix, architecte de Besançon, frappé de l'importance des vestiges antiques observés par lui à Alaise et aux environs, fut amené à combattre l'assimilation d'Alise-Sainte-Reine avec l'antique *Alesia*, et commença cette polémique scientifique qui dure depuis douze années. La Bresse voulut ensuite détrôner à la fois la Bourgogne et la Franche-Comté, et un troisième système se révéla, plaçant *Alesia* aux environs d'Izernore (Ain), sur le plateau de Fossard, à *Chalex*, qui aurait pu s'appeler jadis *Alex ;* pour cela il faut admettre qu'à l'époque gallo-romaine, le *c'h* celtique, aspiration gutturale qui n'avait pas d'équivalent en latin, disparut. Vint ensuite la Savoie qui, elle aussi, voulut s'annexer *Alesia :* cet oppidum aurait été situé près de Novalaise, sur le plateau de la Crusille, entre Gerbaix, Ayn, Dullin et Rochefort.

Une fois l'emplacement choisi, chacun s'est mis à travailler avec passion : on a abusé de la liberté de deviner des étymologies ; chacun a accommodé la description des opérations militaires de César à la topographie de *son Alesia*. On a cherché dans la dénomination des *lieux-dits* les souvenirs de la grande lutte des Gaulois contre les Romains. — A propos des lieux-dits, je saisis l'occasion toute naturelle de manifester mes scrupules.

J'avoue avoir la conviction profonde du peu de profit que l'on peut retirer de l'étude des noms de lieux-dits, pour aider à fixer des événements remontant à une haute antiquité. Ou ces dénominations sont significatives dans leurs formes, ou elles n'ont de sens que grâce à une interprétation.

Σεκανῶν χώρας ἐπορεύετο, ἵνα ῥᾷον δύναιτο αὐτῇ βοηθεῖν. — Ἀλεξίαν, πόλις ἐστὶν πυστη τῶν Μανδουβίων.

Lorsque les noms des lieux-dits présentent un sens net et indiscutable, c'est, je crois, avec une grande prudence qu'il y a lieu d'en invoquer le témoignage. La plupart des *camps de César* n'ont jamais vu le proconsul; j'ajouterai que leur origine romaine est très-contestable : le curieux oppidum de La Cheppe (Marne), porte le nom de *camp d'Attila* sans y avoir le moindre droit; le donjon de Provins a été *tour de César;* les églises de Montmorillon et de Lanlef (Côtes-du-Nord), ont conservé longtemps la dénomination de *temples*, parce qu'on les considérait comme des édifices consacrés jadis au culte païen; bien plus, probablement à cause de la première erreur, le prétendu temple druidique de Lanlef est devenu plus tard un oratoire de *Templiers*, auxquels cependant il n'a jamais appartenu. Je connais plusieurs lieux-dits appelés *la Bataille*, simplement parce qu'ils servaient aux duels et aux joutes.

C'est bien autre chose lorsque, dans un nom de lieu on cherche à découvrir un sens : ici il n'y a plus que de l'arbitraire. On retrouve alors les traces des lieutenants de César et de leurs campements; des expressions employées dans les *Commentaires* s'appliquent à des lieux-dits : *mouniots* vient de *munitiones*, *conat* de *conatus*, etc. Je voudrais bien voir prouver qu'à Sébastopol ou à Anvers, le peuple a emprunté ainsi les noms des généraux français, ou baptisé certains points de dénominations prises dans les relations composées plusieurs années après par les vainqueurs.

Donc, en règle générale, je ne me fie pas plus aux lieux-dits qu'aux traditions. Ces sources altérées à chaque siècle par l'influence de l'imagination populaire, aidée de ce que les érudits peuvent y ajouter en passant, ne peuvent que faire composer une histoire fantastique. — Je ne serais pas étonné que la discussion des partisans d'Alaise et d'Alise, n'ait, sur le plateau d'Amancey, créé des traditions qui ne datent que de douze ans, mais qui se répéteront encore dans plusieurs centaines d'années, commentées et considérablement complétées.

Mais revenons aux emplacements proposés pour *Alesia*. Je commencerai par dire quelques mots des deux systèmes qui ne me paraissent pas pouvoir faire l'objet d'une discussion : ce sont ceux qui prétendent transporter cet oppidum en Bresse et en Savoie.

M. Gravot n'arrive à proposer Chalex qu'en récusant le témoi-

gnage de César d'une façon un peu sévère [1], et en se lançant dans une série de conjectures étymologiques très-hasardées. Pour lui le nom du pays de Gex, *Gè Es*, signifie *terre de Mercure;* les nombreuses localités de cette région dont les dénominations se terminent en *ex*, révèlent la présence du culte d'Esus; le Bugey est le delta celtique mentionné par Polybe.

M. Th. Fivel accepte le témoignage de César, mais il l'interprète d'une manière que la logique et la grammaire ne permettent pas d'admettre. — Je discuterai plus loin le fameux passage des *commentaires* qui fait mention de la marche des Romains par le pays des *Lingones*, vers celui des *Sequani* pour se mettre à portée de secourir les *Allobroges* menacés par les Gaulois révoltés. — M. Fivel conduit César en pleine Séquanie, et place du côté de Sathonay (Ain), le combat de cavalerie qui précéda l'investissement d'*Alesia*. Il s'occupe également du delta celtique, mais, aussi malheureux que M. Gravot, il est démenti par Polybe lui-même et par Tite-Live, qui mettent ce delta, inutile dans la question qui nous occupe, au confluent de l'Isère et du Rhône. Il serait trop long et inopportun de signaler tout ce qu'il y a de contestable dans la traduction des textes proposée par M. Fivel.

Tout en rendant justice à la bonne foi de ces deux écrivains, on ne peut s'empêcher de rapprocher leurs thèses de la dissertation paradoxale que publia jadis Hours de Mandajors pour placer *Alesia* à Alais (Gard) [2]. Si de notre temps on a torturé les textes, Hours de Mandajors, plus hardi, avait placé de la façon la plus favorable à son système les peuplades gauloises mentionnées dans les récits de César. Les *Lingones* étaient à Langogne; les *Sequani* à Orange; *Agedincum* était Angers.

Nous restons donc en présence d'Alise-Sainte-Reine et d'Alaise. Je vais examiner successivement les différents points qui me semblent fournir des éléments utiles pour arriver à la solution de la question : les deux premiers, à mon avis, touchent aux *Mandubii* dont *Alesia* était la capitale, et à la marche de César avant le siége de cette place.

[1] A Gravot, *Étude sur l'Alesia de César*, Alise-Izernore, 1862. « Ce texte, dit M. Gravot, serait un des plus importants si l'on pouvait y avoir confiance. Malheureusement il est tout à fait indigne de foi (p. 57). »

[2] *Éclaircissements sur la dispute d'Alyse en Bourgogne et de la ville d'Alez, capitale des Sévennes en Languedoc, au sujet de la fameuse Alezia assiégée par César*. Avignon, 1715.

Un point important pour la solution de la question, serait de pouvoir fixer exactement la place que les *Mandubii* occupaient sur la carte des Gaules; malheureusement nous avons à cet égard des données si vagues que là encore règne le doute. Les uns veulent que ce peuple ait été client des *Ædui :* rien ne le prouve. Bien plus, l'expression employée par César, après la reddition d'*Alesia*, expression invoquée par les partisans d'Alaise, *his rebus confectis, in Hæduos proficiscitur*, établit assez clairement que *Alesia* ne devait pas se trouver sur le territoire Éduen. Je m'empresse d'ajouter que rien non plus ne permet de supposer que les *Mandubii* aient été clients des *Sequani*.

Les partisans d'Alise-Sainte-Reine veulent que l'Auxois représente l'ancienne circonscription territoriale des *Mandubii*, ou au moins une partie de cette circonscription. Ceux qui tiennent pour Alaise, cherchent dans le nom même, *Man Dhuib*, l'indication d'un peuple habitant le voisinage du Doubs; dans cette hypothèse, les *Mandubii*, auraient occupé, autant que l'on peut en juger par des indications assez vaguement établies, une zone limitrophe des *Lingones* et des *Ædui*, à l'ouest de Besançon[1]. Dans le système qui met *Alesia* en Bresse, les *Mandubii* auraient été dans le pays de Nantua, et leur dénomination, *man dubii* indiquerait leur position frontière[2]. Si *Alesia* est à Novalaise en Savoie, les *Mandubii* forment un pagus des *Allobroges*, situé entre le Rhône, l'Isère et le Guiers.

De ces différents systèmes, deux reposent sur des étymologies qui ne présentent aucun caractère sérieux; celui de M. Fivel est parfaitement arbitraire. Voyons ce que disent les textes anciens.

César et Strabon parlent de l'oppidum des *Mandubii*, qu'ils nomment *Alesia*. Le premier ajoute que ce peuple était riche en troupeaux, et le second qu'il confinait aux *Arverni*.

Cette dernière allégation est si étrange qu'il faut craindre une erreur de la part du géographe. M. Desjardins a proposé une interprétation très-ingénieuse, mais qui ne favorise aucun système, puisqu'elle peut s'appliquer aux *Mandubii*, qu'ils soient au nord ou à l'est des *Ædui*. M. Desjardins pense que

[1] A. Delacroix, *Alaise et la Séquanie*. — Alf. Jacobs, *le Pagus aux différentes époques de notre histoire*.
[2] A. Gravot, *étude sur l'Alesia de César*.

Strabon était préoccupé de la prépondérance exercée par les *Arverni* sous Bituitus, et *peut-être* sous Celtillus, père de Vercingétorix : ils dominaient alors depuis les Pyrénées et l'Océan jusques au Rhin : les *Ædui* étant clients des *Arverni*, les *Mandubii*, limitrophes des *Ædui*, sur l'autre rive de la Saône, pouvaient être considérés par Strabon comme touchant aux *Arverni*, c'est-à-dire aux peuples soumis à ceux-ci. J'avoue que je préfère croire à une inexactitude de Strabon, ou à une erreur de copiste qui, dès l'antiquité, aura substitué le nom des *Arverni* à celui de quelque autre peuple, les *Ædui*, par exemple.

En résumé, nous n'avons aucune notion certaine sur la position topographique des *Mandubii*. César est le seul qui nous affirme leur existence, et on doit le croire puisqu'il a été chez eux; rien ne prouve qu'ils aient été alors une tribu éduenne ou séquane. C'était probablement une population autonome : la manière dont Vercingétorix fut accueilli dans *Alesia* prouve implicitement que cet oppidum était le chef-lieu d'un peuple indépendant.

Strabon parle encore des *Mandubii* dans le premier quart du premier siècle : après lui il n'en est plus question. Dans ses longues énumérations, vers le dernier tiers du même siècle, Pline, qui parle d'*Alesia* quelque part, ne mentionne pas les *Mandubii*. On serait presque en droit d'en conclure qu cles *Mandubii* disparurent comme peuple dans le courant du premier siècle de l'ère chrétienne, mais postérieurement au siége d'*Alesia*. J'avoue que, comme Sanson, jadis, je ne serais pas éloigné de penser que leur territoire fut démembré au profit des nations voisines, et que ce démembrement put avoir lieu à la suite des changements opérés dans les limites des anciennes populations gauloises par l'administration romaine. Je vais même plus loin, et je propose une hypothèse qui mérite, je crois, d'être étudiée.

Les personnes qui se sont occupées de la géographie antique de cette partie de la France, sur les lieux mêmes, sont disposés à croire que, primitivement, l'Avalonnois, le Duesmois et l'Auxois firent primitivement partie d'une ancienne circonscription territoriale qui représente le territoire des *Mandubii* [1].

[1] *Bull. de la Soc. des Sc. hist. et natur. de Semur*, 1864, article de M. J. J. Locquin. — *Bull. de la Soc. d'Études d'Avallon*, 1859, art. de M. Baudouin.

Aujourd'hui encore, ces pays offrent une grande analogie, au point de vue de l'aspect topographique, des mœurs et des costumes des habitants. Je constate en outre que l'angle formé par l'ancien diocèse de Langres comprenait jadis une circonscription ecclésiastique bien limitée, qui était l'archiprêtré de Réome ou de Montier-Saint-Jean : ne serait-il pas permis de considérer cet angle comme une annexion faite par les Lingones sur le pays des *Mandubii?* Si mes conjectures sont justifiées par une étude ultérieure, il y aurait lieu, sur la carte des Gaules, d'inscrirele nom des *Mandubii* horizontalement, au nord du diocèse d'Autun, de manière à y comprendre l'Avallonnois, l'Auxois, l'archiprêtré de Réome et le Duesmois.

On ne doit pas oublier que, dans le courant du premier siècle, principalement dans la partie de la Gaule qui nous occupe en ce moment, il y eut des délimitations qui modifièrent les anciennes circonscriptions. Tacite ne nous dit-il pas que Galba avait diminué le territoire de certaines cités? *Proximæ tamen germanicis exercitibus Galliarum civitates, non eodem honore habitæ, quædam etiam finibus ademptis pari dolore commoda aliena ac suas injurias metiebantur*[1]. — La partie principale du territoire mandubien pourrait parfaitement être l'Auxois[2], attribué alors aux *Æduii*, et cette circonscription devenue *pagus* aurait pris le nom du chef-lieu.

Un fait qui me semble, sous toutes réserves, indiquer que Alise-Sainte-Reine, à l'époque gallo-romaine, fit encore partie, quelque temps, d'une circonscription ayant conservé son autonomie, c'est l'inscription trouvée dans cette localité au

[1] Tacite, I, 8.

[2] L'Auxois, *pagus Alsensis*, était une circonscription territoriale dont nous connaissons l'existence depuis le ve siècle : c'est dire que ce pays formait un territoire distinct depuis l'antiquité ; son étendue varia, et au VIII[e] siècle nous le voyons encore diminué par la formation du *pagus Dusmensis*. L'Auxois tirait son nom de l'ancien oppidum qui avait été son chef-lieu, mais qui, après avoir été ruiné et abandonné en partie, fut remplacé par Sémur; à la fin du dixième et au commencement du onzième, l'Auxois porta la dénomination de *comitatus*, et sous Charlemagne était réuni, au point de vue administratif, au comté d'Avallon ; les comtes d'Auxois se qualifiaient *comes Alsinsis comitatus, et amministrator reipublicæ comitatus Alsinsis et Dusminsis*. Malgré qu'ils se soient succédés héréditairement jusqu'au milieu du XI[e] siècle, ils paraissent avoir été amovibles. C'est d'eux que la maison de Vergy prétendait tirer son origine.

milieu du XVIIe siècle, et malheureusement détruite en 1813 :

TI. CL. PROFESSVS NIGER OMNIBVS
HONORIBVS APVD AEDVOS ET
LINGONAS FVNCTVS DEO MORITASGO
PORTICVM TESTAMENTO PONI
IVSSIT SVO NOMINE IVLIÆ
VIRGVLINAE VXORIS ET FILIARVM
CL. PROFESSAE ET IVLIANAE VIRGVLINAE
IVL. VIRGVLA FILIA MOERENS POSVIT

Il est permis de croire que Titus Claudius Professus Niger, indiqué ainsi comme ayant rempli les plus hautes fonctions chez les *Ædui* et les *Lingones*, et non pas simplement chez ses compatriotes, APUD SVOS, ne se trouvait, alors, à Alise, ni sur le territoire dont Langres était la capitale, ni dans la circonscription qui relevait d'Autun.

Un principe incontestable, je crois, peut être ainsi formulé : parmi les témoignages écrits que l'on peut employer à l'appui d'un événement ou d'un épisode historique, ceux auxquels on doit ajouter le plus de confiance sont ceux émanant de contemporains : on doit reconnaitre une certaine autorité aux récits de témoins oculaires. Or, pour que la ville d'*Alesia* ait été située dans les régions où l'on prétend la placer, en dehors de la haute Bourgogne, il faut altérer le sens du témoignage de César, contemporain et témoin du siége de cet oppidum : d'autres, nous l'avons vu, vont plus loin, ils nient complétement la valeur du texte de César.

Je sais que César eut des détracteurs qui, à Rome même, se méfiaient de sa véracité : ils l'accusaient, lorsqu'il parlait de lui-même, d'avoir donné parfois des relations erronées, soit à dessein, soit par défaut de mémoire. Ici, le rôle de la critique consiste à faire avec prudence la part de ce qui doit être admis.

Je veux bien, un instant, que César ait cherché à dissimuler ses échecs, à exagérer le nombre des ennemis défaits par ses soldats ; j'admets encore qu'il ait exalté les mérites des Gaulois dévoués aux Romains et traitres à leur patrie ; que, par contre, il ait dépeint sous les couleurs les plus défavorables ceux qui lui tenaient tête ; mais je ne puis croire que, sans aucun intérêt, il ait prétendu donner le change sur la route suivie par lui vers une région dans laquelle il remporta une victoire. Sinon il fau-

drait considérer le récit de la guerre des Gaules comme un roman historique, et ne jamais s'en servir dans une étude sérieuse ; ce serait un précédent pour récuser la valeur de tous les *mémoires*, j'allais dire de toutes les *histoires* écrites par des auteurs racontant ce qu'ils ont vu de leurs yeux, ce qu'ils ont fait eux-mêmes.

Je ne vois pas dans quel but César aurait dissimulé l'itinéraire suivi par lui pour regagner en toute hâte la province romaine. Or que nous offre à ce sujet le texte des *Commentaires?*— Une courte phrase qui est bien simple, mais que l'on traduit de différentes manières suivant la thèse que l'on veut soutenir :

Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset...

M. Quicherat proposa d'abord :

« Au moment où César passait de la frontière des Lingons en Séquanie, pour porter secours à la province romaine par un chemin moins disputé[1]. »

Plus tard, mon savant ami modifia cette traduction en serrant le texte latin de plus près :

« Lorsque César se rendait en Séquanie par la frontière des Lingons, pour qu'assistance fût portée plus facilement à la Province[2]. »

M. Castan adopta la traduction d'Artaud, assez semblable à la seconde version de M. Quicherat, mais complétée par un mot échappé à celui-ci :

« Tandis que César se dirigeait vers la Séquanie par *l'extrême* frontière des Lingons, pour porter à la Province un plus facile secours. »

M. Fivel a fait une paraphrase plutôt qu'une traduction, et cela pour arriver à un autre sens :

« Comme César regagnait la Province en traversant le pays des Séquanais où il était entré par l'extrême frontière des Lingons, chemin le plus aisé et le plus prompt pour porter secours à la Province. »

Il me semble que la traduction de MM. le général Creuly et Bertrand est encore la plus simple :

[1] *Revue archéologique*, 1856, p. 377.
[2] *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté*, 1857.

« Lorsque César faisait route sur les confins des pays Lingons, se rendant chez les Séquanes afin d'être plus à portée de secourir la Province. »

César était en marche, *cum iter faceret;* son plan était de pénétrer dans le pays des *Lingones,* et de passer leurs frontières méridionales, *per extremos Lingonum fines,* pour pénétrer en Séquanie, *in Sequanos.* Je dis que tel était le plan qu'il voulait suivre dans sa marche, et que rien ne prouve que cet itinéraire ait été accompli lorsque Vercingétorix vint lui barrer le passage: s'il eût été déjà rendu en Séquanie, il y aurait *iter fecisset,* et *in Sequanis.* La grammaire le veut ainsi, et César écrivait correctement.

M. Delacroix a cité un autre exemple de l'expression *in Sequanos,* et je crois qu'il a donné des armes contre lui. C'est à la fin du premier livre qu'il emprunte son texte. Après la défaite d'Arioviste, César conduit son armée en Séquanie pour y prendre ses quartiers d'hiver, *in hiberna in Sequanos exercitum deduxit.* Cette citation n'aurait de valeur qu'autant qu'il serait établi que la bataille où fut vaincu Arioviste avait eu lieu sur le territoire des *Sequani:* il n'en est rien, et tout concorde à faire croire que le combat en question fut livré dans la plaine de l'Alsace, probablement dans le pays des *Tribocci.* César victorieux n'était pas sur le sol Séquane, mais il y revenait. De même qu'avant le siége d'*Alesia,* il n'était pas arrivé sur le territoire Séquane, mais avait l'intention de le gagner pour se trouver ensuite à portée de la Province.

Examinons les deux systèmes sérieux qui ont été proposés pour expliquer les opérations militaires immédiatement antérieures au siége d'*Alesia.* La discussion porte sur un point principal, à savoir le lieu probable où fut donné le combat de cavalerie engagé par Vercingétorix dans l'espoir d'arrêter l'armée romaine.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte des Gaules, telle qu'elle est comprise maintenant, on remarque que le territoire des *Lingones* est fortement entamé au sud par un angle qui, plus tard, fut l'Auxois, dont Alise-Sainte-Reine était le chef-lieu. Les partisans d'Alise y voient le pays des *Mandubii;* les partisans d'Alaise y voient une fraction du pays des *Ædui* [1]. Dans l'une

[1] Si l'on adoptait l'opinion proposée par moi un peu plus haut, page 47.

et l'autre hypothèse, cet enclave était un pays ennemi pour les Romains, qui n'avaient pas à s'y engager. Le combat de cavalerie fut-il livré à l'est ou à l'ouest de l'Auxois[1] ?

MM. Delacroix et Quicherat supposent que César traversa tout le pays Lingon, en évitant l'enclave formé par l'Auxois, et que, voulant passer entre les Vosges et le Jura, pour aller du côté de Genève, il traversa la Saône sans obstacle, aux environs de Gray, à Mantoche, par exemple. Il aurait rencontré Vercingétorix campé en Séquanie sur l'Ognon ; l'engagement de cavalerie aurait eu pour théâtre le mont Colombin ; les Gaulois battus se seraient retirés en passant le Doubs, sous Osselle, et seraient arrivés à Alaise en livrant plusieurs combats, dont la continuité serait prouvée par les tumulus assez nombreux qui jalonnent cette route[2].

J'avoue que l'hypothèse proposée par M. le général Creuly me semble beaucoup plus admissible : il place le combat de cavalerie en question à l'ouest de l'Auxois ; suivant lui, César aurait été campé à Montréal-sur-le-Serain, et Vercingétorix près de Viserny, derrière l'Armançon. Remarquons que l'Armançon est à 18 kilomètres d'Alise-Sainte-Reine, et qu'après la bataille qui avait encore porté les Romains en avant, ceux-ci n'avaient plus qu'une faible distance à parcourir pour gagner l'oppidum dans lequel les Gaulois s'étaient réfugiés.

Le récit des commentaires donne une certaine force au système de M. le général Creuly.

César, forcé de lever le siége de Gergovie, pense d'abord à se rendre chez les *Ædui*, ses alliés : apprenant leur défection,

sur l'étendue du territoire Mandubien, il est évident que le combat de cavalerie aurait été livré soit lorsque César venait d'y pénétrer, soit au moment où il allait y entrer. Le système de M. le général Creuly pourrait néanmoins subsister.

[1] M. le duc d'Aumale place ce champ de bataille au nord de Châtillon-sur-Seine; M. Gouget, sur les bords du Suzon à l'est et au sud-est de Dijon, entre Saint-Apollinaire et Corcelles en Monceau; M. Rossignol, à l'est de Perrigny ; M. Pistolet de Saint-Ferjeux, près de la ferme d'Allenfroy sur le territoire d'Auberive; d'Anville, entre Tonnerre et Rosières; l'empereur Napoléon III, adoptant l'opinion de M. Defay, de Langres, sur les bords de la Vingeanne entre Aprey et Longueau.

[2] Je reviendrai sur les conséquences que l'on peut tirer de la présence de tumulus plus ou moins nombreux; mais dès à présent, je fais remarquer qu'une armée disputant le terrain pied à pied, tout en se retirant avec une certaine précipitation, n'a guère le temps d'élever des tumulus sur les dépouilles des soldats qui tombent en chemin.

il se dirige à marches forcées sur un point de la Loire qu'il traverse à gué; là il songe à gagner le pays des *Senones*, *iter in Senones facere instituit*[1]. Rien ne prouve qu'il y ait été. M. le général Creuly l'établit très-clairement par une étude attentive de la relation de César[2]. Après la campagne de Paris, Labiénus revient par Sens, et fait sa jonction avec César, on ne sait où, mais certainement moins au nord qu'on ne le suppose généralement[3]. César, que la cavalerie demandée en Germanie avait également rallié, n'avait pas d'autre but que de se tenir à portée du pays des *Allobroges*, c'est-à-dire de Vienne, menacé par les Gaulois révoltés sur l'ordre de Vercingétorix, et sa marche naturelle était de gagner par le territoire lingon, pays ami, une position qui le mît à portée de la Province; cette marche devait lui faire côtoyer le pays éduen, quartier général de Vercingétorix, dans la direction de la Séquanie; le Gaulois, arrivant par l'Auxois, pays éduen ou mandubien, mais certainement ennemi, tente de barrer le passage aux Romains au moment où ils entrent ou vont entrer sur le territoire des *Lingones*.

La position topographique de l'*oppidum* doit être discutée.

Alesia, d'après César, était située sur une colline tellement élevée qu'il ne semblait possible de la prendre autrement que par un siége en règle. Deux rivières, une de chaque côté, baignaient le pied de la colline; devant l'oppidum s'étendait une plaine de trois mille pas environ de longueur. Sur les autres faces, des collines de pareille altitude l'entouraient à une faible distance.

Strabon, comme César, dit qu'*Alesia* était sur une hauteur; λόφος est parfaitement synonyme de *collis*, et le sens véritable de ces deux mots est *tertre, éminence, colline*. Strabon parle

[1] César, l. III, 56.

[2] *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, examen des observations critiques auxquelles cette carte a donné lieu*, etc., 1864, p. 88 et seq.

[3] M. le duc d'Aumale propose les environs de Vitry-la-Ville; M. L. Fallue, Châlons-sur-Marne; M. G.Gouget, les environs de Tonnerre; M. Bousson de Mairet, les environs de Sens; M. Rossignol, Auxerre; M. Pistolet de Saint-Ferjeux, le camp de Sainte-Germaine qui domine Bar-sur-Aube; l'empereur Napoléon III, Joigny; M. le général Creuly, sur la route de Sens à Nevers, et probablement à Nevers même. — Je ne parle pas des conjectures qui ont été proposées par les personnes qui ont cherché hors de la Bourgogne et de la Franche-Comté l'emplacement d'*Alesia*.

également des autres collines qui entouraient celle qui était le siége de l'oppidum, et de deux rivières.

Or à Alaise, les montagnes qui environnent le point où l'on veut placer *Alesia*, sont beaucoup plus élevées que ce point ; les deux rivières, le Lison et le Todeure, baignent non pas le pied d'*une* colline, mais la base d'un massif de *huit ou dix collines*. La plaine est placée dans une vallée, sur un plan incliné de 150 mètres de long et d'une largeur d'un peu moins d'un kilomètre. Un combat de cavalerie, sur ce terrain transformé en *planities*, paraît dépasser les limites de l'arbitraire [1].

A Alise-Sainte-Reine, nous trouvons une colline dont la base est baignée par l'Oze et l'Ozerain ; elle est entourée de hauteurs dont l'altitude est conforme au récit de César : devant l'oppidum est une plaine sur l'étendue de laquelle on a écrit beaucoup de pages : elle est plutôt trop étendue que trop restreinte. Remarquons, une fois pour toutes, que si César n'en apprécie qu'approximativement la superficie — il dit *circiter* — on peut croire qu'il ne s'est occupé que de la partie qu'il avait à sa portée. N'écrivant pas au jour le jour, mais longtemps après l'événement, César, dans ses souvenirs, n'a eu en vue que l'ensemble topographique du pays qui avoisinait immédiatement le théâtre de l'événement principal.

Parmi les objections présentées avec une certaine insistance par les archéologues francs-comtois, j'en note deux qui, dit-on, viennent s'opposer à l'acceptation de *beaucoup de points qui, à Alise, semblent réaliser la description de César, de manière à faire illusion*. C'est d'abord la superficie du Mont-Auxois, comparée au nombre de combattants et d'habitants réunis dans l'oppidum [2]. C'est ensuite les vingt ou trente mille sépultures

[1] Victor Revillout, *Alaise, Alise, ni l'une ni l'autre ne peut être l'Alesia de César*, p. 24 (1856).

[2] Je crois parfaitement inutile de faire ici une nouvelle étude du sens que l'on doit attacher au mot *oppidum*. Il est suffisamment établi que l'oppidum gaulois était un lieu habité, situé dans des positions naturellement fortes, soit sur des hauteurs, soit dans les plis d'une rivière ; on y ajoutait au besoin des défenses artificielles, et lorsque le pays était envahi, les populations dispersées dans les villages, *vici*, ou dans des habitations isolées, *ædificia*, s'y retiraient et s'y entassaient. C'est ce qui se passait au moyen âge lorsque dans le château du seigneur, ou dans des villes fortifiées, généralement peu spacieuses, les populations rurales venaient s'entasser, pour chercher un refuge contre les attaques de l'ennemi commun. Voy. *Examen historique et topographique des lieux proposés pour représenter Uxellodunum* par le général Creuly et Alfred Jacobs, 1860, p. 33 et *seq*.

constatées à Alaise, alors que, à bien dire, il n'y a pas de tumulus à Alise. Ce dernier fait indiquerait le séjour de masses armées, tombées en combattant, et non pas le séjour de populations normales et paisibles [1].

La superficie du Mont-Auxois est facile à calculer ; mais nous sommes moins certains quand il s'agit du chiffre des combattants, encore moins du nombre des *Mandubii* qui s'y trouvaient pendant le siége. Laissons de côté les 170,000 soldats mentionnés par Plutarque, et conservons les 40,000 hommes dont parle César. A la rigueur je pourrais faire observer que, depuis que les hommes se battent entre eux, le vainqueur, dans ses récits, ne peut jamais être accusé d'avoir diminué le nombre de ceux dont il a triomphé. Eh bien, dans un siége, lorsque la nécessité fait loi, 80,000 hommes peuvent être massés sur une superficie de 100 hectares. Ne savons-nous pas, d'après les historiens contemporains, qu'à Jérusalem, lors du siége de Titus, on affirme que plusieurs centaines de mille hommes se trouvèrent renfermés dans 94 hectares? or le Mont-Auxois en a au moins 97.

On fait remarquer qu'il faut ajouter à la garnison d'*Alesia* la population mandubienne qui s'y était réfugiée : mais où voyons-nous que tous les *Mandubii* avaient eu le temps d'y venir ? N'avons-nous pas un détail qui semble établir que les *Mandubii* retirés à *Alesia* n'étaient pas si nombreux qu'on veut le faire croire? Après le discours de Critognat, cette population, du moins la partie qui ne pouvait pas servir à la défense, fut chassée de l'oppidum, et mourut misérablement entre les remparts de la place et les lignes romaines. Peut-on d'après cela supposer qu'il y avait là beaucoup de milliers d'individus ?

Quant à l'objection tirée des innombrables sépultures des environs d'Alaise, je ne puis admettre, par les motifs que j'ai déjà fait pressentir, les conclusions que l'on veut en déduire. Je renverserais volontiers la proposition, et je dirais que ce grand nombre de sépultures indique le séjour de populations normales et paisibles, plutôt que la trace de masses armées tombées en combattant.

Que l'on veuille, en effet, parcourir les champs de bataille

[1] Le vicomte Chifflet, *Une excursion en Bourgogne*, 1861 ; — *Étude sur l'Alesia de Franche-Comté*, 1862. — F. Prévost, *Recherches sur le blocus d'Alesia*, 1858, p. 64 et *seq*

sur lesquels se sont livrés les combats les plus acharnés; je parle ici des champs de bataille les moins antiques, comme de ceux qui datent d'une époque très-reculée. Je suis certain que l'on ne pourra y trouver des sépultures caractérisées, faites suivant certains rites. Si plus de vingt mille tumulus disséminés autour d'Alaise couvrent les restes de cent mille guerriers au moins, reconnaissables à leurs insignes militaires, je demanderai qui a pu rendre les derniers devoirs à tous ces morts? Combien a-t-il fallu de temps pour élever ces monticules funéraires? Qui donc s'est chargé d'enterrer les Romains, et à quoi reconnaît-on leurs sépultures [1]?

Un peu plus loin nous verrons que l'archéologie nous donne l'explication de la présence de ces nombreux tumulus, et leur date approximative. Mais avant d'aborder la question sous ce point de vue, qui n'a jamais encore, à ma connaissance, été pleinement envisagé, je demande à mes lecteurs la permission de leur soumettre quelques observations qui sont du domaine de la philologie.

On n'a pas négligé de disserter sur le mot ALESIA, afin de déterminer si de cette forme latine pouvait procéder *Alise* ou *Alaise* : la discussion n'a guère abouti qu'à des affirmations et à des négations qui n'ont convaincu personne. Il importe de fixer ce détail qui, dans la question, a aussi sa valeur.

Notons tout d'abord que l'on a nié franchement que jamais Alise-Sainte-Reine se soit nommée *Alesia*. Cette allégation est aujourd'hui réduite à néant par les textes; j'ai donné (p. 39) la copie d'un diplôme de l'an 838, qui, à deux reprises, parle d'Alise, en nommant cette localité *Alesia*. Il importe seulement d'établir, ce qui est facile, je crois, que ce diplôme est antérieur aux ouvrages du moine Héric qui, lui aussi, employait la même forme.

L'érudition d'Héric, en effet, ne put pas influer sur la rédaction du diplôme de Lothaire; dans la lettre dédicatoire du poëme, lettre adressée à Charles le Chauve, le moine de Saint-Germain-d'Auxerre fait allusion à la mort de son élève, le fils du roi, qui se nommait Lothaire. Or, d'après les chroniques

[1] A Castan, *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*. (*Mém. de la Société d'émulation de Besançon*, 1859 et 1861.)

de Moutier-Saint-Jean et de Adon, archevêque de Vienne, Lothaire dit le Boiteux, abbé de Saint-Germain-d'Auxerre, mourut en 866[1]. Le poëme d'Héric est donc postérieur à cette date, et nous avons implicitement la preuve qu'il fut composé environ trente ans après le diplôme de 838. — Donc bien avant Héric, Alise s'appelait quelquefois *Alesia*.

M. Quicherat, dans un excellent article sur la *formation française des anciens noms de lieu*, a posé une règle qui doit être rappelée ici. Voici en quels termes s'exprime mon savant ami : *Des voyelles fortes, c'est-à-dire de celles que faisait ressortir la prononciation, ont été remplacées par d'autres voyelles, simples ou doubles, notamment* a *par* è *ou* ai, — e *par* i, — o *par* au, u, ou, eu, — *et réciproquement.*

La numismatique mérovingienne fournit de nombreux exemples de cette permutation de l'E en I : les légendes des tiers de sous nous donnent BVRDEGALA et BVRDIGALA ; AVGVSTEDVNVM et AVGVSTIDVNVM ; TRECAS et TRICAS ; ABRENKTAS et ABRINKTAS ; ALFECO et ALFICO ; AMBEANIS et AMBIANIS ; ANDECAVIS, ANDICAVIS et ANDECAVES ; AVRELIANIS et AVRILIANIS ; LEMOVECAS et LIMOVECAS ; PALACEOLO et PALACIOLO ; BASELICI et BASILICI ; SEDVNENSIVM et SIDVNENSIVM ; VEREDVNO et VIRIDVNO. — Héric qui dit *Alesia* dit aussi *Augustidunum*, *Tricorum*, *pagus Cinomannicus*[2]; l'Alsace est appelée *Alesatia*, *Alisatia*, et même *Elisatia*. —*Alexanium* est devenu Alissan ou Alixan, bourg du département de la Drôme[3].

Dans des documents bourguignons, je note encore des exemples qui me paraissent venir à l'appui de ma thèse et aussi à l'appui de la règle posée par M. Quicherat : DECETIA, de l'itinéraire d'Antonin est devenu *Dysesia* en 1241 ; *Disise* en 1253 ; *Rebellum* en 1132, est *Ribellum* en 1253, *Riveau* aujourd'hui ; *Salveniacum* de 1205, se change en *Salviniacus* à la fin du XIIIe et au XIVe siècle, maintenant c'est *Savigné*[4].

[1] Hic (Carolus) ex regina Ermentrude, quatuor filios suscepit, Ludovicum, Carolum, Carlomannum et Lotharium. Ex his Deo in clericali habitu duos obtulit, Carlomannum et Lotharium. Sed Lotharius, puer bonæ indolis immatura morte præreptus est. — Anno 866... duo filii illius, ut dictum est, moriuntur Lotharius abbas et Carolus rex Aquitanorum.

[2] Héric, I. v. 353 ; III, v. 291 ; *Miracles de saint Germain*, I, 6, 68.

[3] *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, par un bibliophile.

[4] *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, par Anatole de Charmasse. Dans un autre

M. Delacroix a avancé une proposition que je considère comme très-hasardée et parfaitement contraire aux règles de la philologie et aux arguments que je viens d'exposer. *Alaise*, dit-il, *est la dérivation la plus exacte de ce que les Latins ont appelé Alesia, les Grecs* Ἀλεσία, Ἀλησία, Ἀλαισία [1]. Cette affirmation, répétée sans qu'on ait eu le soin de classer chronologiquement les textes invoqués à l'appui, tombe sans discussion devant le tableau qui suit et que je crois indispensable de mettre sous les yeux de mes lecteurs.

Ce tableau donne d'abord la liste des formes du nom d'*Alesia* fournis par les auteurs classiques. A partir du ve siècle, je range sous deux colonnes les mentions d'Alise-Sainte-Reine, depuis le ve siècle, et celles d'Alaise depuis le xiie, qui représente la plus ancienne date trouvée sur cette localité.

Pour Alise-Sainte-Reine, nous constatons le changement de l'E en I et réciproquement; j'ai établi combien cette permutation était fréquente et naturelle.

Pour Alaise, nous voyons se succéder les formes *Alasia*, *Alaise*, *Alesia*, *Alezia*, *Alaise* : or, cette généalogie, si je puis m'exprimer ainsi, est toute simple. Mais pour faire venir *Alasia* d'*Alesia*, il faut nier toutes les règles de la philologie; il faut en quelque sorte vouloir faire remonter le courant d'un fleuve : la transformation de l'A en E par AI est naturelle, celle de l'E en A est inadmissible.

1er siècle	avant J.-C.	ALESIA	(César).
1er »	après J.-C.	ἈΛΗΣΙΑ	(Diodore de Sicile, Strabon).
»	»	ALESIA	(Vell. Paterculus, Tite-Live, Tacite, Pline).
»	»	ALISIA	(Inscription d'Alise-Sainte-Reine [2]).
2e »	»	ἈΛΑΙΣΙ'Α	(Polyen).
»	»	ἈΛΗΣΙΑ	(Plutarque).
»	»	ALEXIA	(Florus).
3e »	»	ἈΛΕΣΙΑ	(Dion Cassius).
5e »	»	ALESIA	(Orose).

cartulaire bourguignon, celui de Mâcon, par M. C. Ragut, je remarque encore, *Meseriaco*, Miseriat; *Pescio*, Pizey; *Telo*, *Tilio*, Le Thil; *Verriacum*, *Viriacum*, Viré.

[1] Delacroix, *Alise et le Moniteur*, p. 81.

[2] On a pris en grande considération un tesson de poterie antique sur l'estampille de laquelle on a cru lire le nom ALESI, trouvé dans un tumulus au

	Alise-Sainte-Reine.	*Alaise.*
5e siècle.	ALISIA (S. Jérôme[1]).	
»	ALISIENSIS LOCVS (Constance).	
6e »	ALISIENSIS OPPIDUM (Fortunat).	
»	ALISENSE OPPIDUM (Etienne Afr).	
6e ou 7e s.	ALISIA CAS(*trum*) (triens méroving.).	
9e siècle.	ALESIA (diplome de 838, Héric).	
»	ALISIANA LOCVS (Raban Maur).	
12e »		ALASIA[3].
13e »	ALYSIA, ALISIA (Chartes diverses[2]).	ALASIA, ALAISE[4].
14e »	ALISIA VILLA, ALISE[5].	

lieu dit *Sur-Sey*.. Avec la meilleure volonté du monde il est impossible de déchiffrer ce mot. (Castan, *Rapport sur les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, p. 25.)

[1] D'Achéry, II, 18, cité par M. Quicherat.

[2] M. A. de Charmasse a bien voulu me communiquer quelques textes inédits empruntés au *Cartulaire rouge* de l'évêché d'Autun : 1276, juillet, acte de vente d'une maison sise *apud Alysiam*, consentie en faveur de Girard, évêque d'Autun, par Étienne Boicheriz de Noiant, fils de Colin, maire de Noiant. — 1284, samedi, après la fête de saint Clément, serment prêté par Guillaume, abbé de Flavigny, à Girard, évêque d'Autun, *apud Alysiam, in domo episcopali*. Je dois faire remarquer que la présence de l'i grec n'est que le résultat d'un caprice du copiste du cartulaire; les chartes originales portent un simple i. Le cartulaire rouge donne d'autres exemples de l'i grec substitué à l'i, par exemple dans les mots *Yllant*, *Duysmi*, *Gyssiacum*.

[3] Bulle de Innocent III, de 1139, en faveur de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, rappelée par M. Delacroix, *Alaise et Séquanie*, 1860, p. 16; J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, 1858, p. 54, note. *Jocerannus de Alasia* est mentionné dans une charte de 1192 rapportée par Guillaume, dans l'*Histoire des sires de Salins*, t. I, p. 75. — Dans les ouvrages dont je viens de rappeler les titres, on parle aussi du Nécrologe de St-Paul de Besançon, à propos de l'anniversaire d'un personnage mort au commencement du XIIe siècle. Je crois pouvoir affirmer que la citation est inexacte, et que le document est d'une époque très-moderne. En effet, ce manuscrit, qui appartient à la bibliothèque publique de Besançon, a été rédigé dans la seconde moitié du siècle dernier. Le texte signalé (no 116) porte : *XVII Kal. Martii, D. Stephanus subdiaconus, canonicus noster, pro quo habemus altare de Alasia* (et non ALESIA) *et altare de Myons, apud nos sepultus*. Au no 33, on lit : *Adeleidis de Alassia conversa nostra*. Au no 151, *IV Kal. Martii, Hubaldus de Alasia qui dedit nobis dimidium allodii sui et medietatem molendini in eadem villa*. Je dois dire que nous trouvons, dans ce nécrologe, une seule fois la forme *Alesia*, c'est au no 17 : *Adelena mater Hubaldis militis de Alesia*.

[4] *Petrus* et *Fromundus de Alasia* sont mentionnés dans des actes de 1234 et 1275 de St-Paul de Besançon, par M. Delacroix. Quicherat, *op. laud.*, p. 54. — Le même auteur donne *Alaise* d'après une charte de 1279, *op. laud.* p. 15.

[5] M. de Charmasse m'a signalé deux actes des archives du chapitre d'Autun qui donnent ces dénominations : le premier, daté du 12 novembre 1317, est assez curieux par les renseignements topographiques qu'il donne ; c'est une vente faite au chapitre par Firmin *de Alisia* des héritages

14e siècle.		ALESIA (Necrol. de S. Anatoile de Salins [1]).
15e »	ALISENCIVM REGIO [2].	
16e »		ALEZIA [3].

III.

Il est temps maintenant de conclure : et je crois pouvoir le faire en établissant que Alise-Sainte-Reine est la seule localité à laquelle toutes les probabilités permettent d'assimiler l'ancien oppidum d'*Alesia* [4].

suivants situés *infra fines ville et territorii de Alisia ; campus de la Ville ; tria jornalia in loco qui dicitur la Murgeroye ; duo jornalia sita supra viam de la Porte ; duo jornalia in loco qui dicitur ou sentier de Delon ; dimidium jornale in loco qui dicitur a la Pointe ;* XXVI *jornalia in loco qui dicitur cheminum dou chomp effondrey ; duo jornalia apud la Trembloye ; duo jornalia in loco qui dicitur ou Pasquier ; unum jornale in loco qui dicitur au Guey ; domum quam inhabitat dictus Firminus apud Alisiam ; peciam vinee sitam en la roiche au viguier ; vineam dou marchie ; vineam à la Verpillière ; vineam en Preygnom.* — L'autre charte, datée du 17 septembre 1379, mentionne la saisie faite au nom du chapitre d'Autun par Bertrans, bailli de la temporalité sur Jean, fils de feu Firminet, *de Alise.*

[1] M. Delacroix signale cette forme plusieurs fois répétée dans le nécrologe de St-Anatoile de Salins, redigé en 1390, *op. laud.*, p. 15.

[2] Nous trouvons cette forme dans le bréviaire de Nevers de 1534 qui est à peu près la reproduction du bréviaire de 1494, à propos de saint Arigle (Agricola). *Beatissimus Agricola regionis Alisencium indigena, non exiguis parentibus oriundus, imo digno germine dignissima proles. — Erat tunc temporis in Alizencium territorio puer Agricola nomine, senatorium possidens dignitatem.*

[3] La forme *Alezia*, qui est la plus récente, est celle qui est à plusieurs reprises employée dans le registre des naissances de la paroisse d'Alaise et Myon ; ce document contient des actes de baptême depuis 1567 jusqu'en 1653. (*Alaise et le Moniteur*, par A. Delacroix, 1862, p. 82.)

[4] Je me suis abstenu rigoureusement de discuter les diverses tentatives qui ont été faites pour reconstituer les souvenirs religieux de l'époque gauloise. Ainsi que je l'ai déjà dit ailleurs à plusieurs reprises, nous avons encore si peu de données sur le culte de ces temps antiques, que je ne crois ni sage ni utile de venir proposer des systèmes dans lesquels l'imagination tient une trop large part. Un homme dont j'apprécie l'érudition, trouvant un fragment de fer à cheval dans un tumulus, avec des ossements d'animaux, et quelques instruments, a été amené sur des indices aussi vagues à conclure qu'il y avait des grands prêtres forgerons chez les Gaulois, et par conséquent que le culte des Cabires y était établi ; d'autres ont voulu faire soit d'Alise, soit d'Alaise des centres religieux ; j'ai lu que Al-Issa, la reine-Dieu, Astarté, avait donné son nom à Alise, et que le culte de Ste-Reine n'était qu'un souvenir de la divinité phénicienne ; M. Delacroix, de son côté, a cru reconnaître parmi les lieux-dits d'Alaise tous les noms vénérés des Phéniciens : il paraît convaincu que les Champs-Élysées et les Enfers étaient dans le centre reli-

Des savants auxquels leurs connaissances spéciales donnent une grande autorité, ont établi que les détails stratégiques donnés par César peuvent s'appliquer à Alise et au territoire qui l'entoure; je ne crois pas, comme on l'a dit, que pour étudier et comprendre un siége accompli dans l'antiquité, les officiers du génie et d'artillerie doivent oublier pour un moment tout ce qui leur a été enseigné dans les écoles militaires [1]. On peut trouver des erreurs dans le nombre des combattants, dans la largeur des fossés, dans certains détails topographiques; peu importe si, malgré des inexactitudes de détail, l'ensemble, néanmoins, est satisfaisant. Il n'est peut-être pas de relation de siége ou de bataille, même d'époque moderne, qui ne présente sur le terrain, après un certain laps de temps, des problèmes difficiles à résoudre : qu'est-ce donc, quand il s'agit d'un lieu où le fait s'est passé il y a près de vingt siècles? d'un lieu qui a toujours été habité, et dont l'emplacement et les alentours ont pu être modifiés par le temps et les hommes? d'un lieu enfin qui a soutenu plusieurs siéges à des époques différentes [2]?

Je suis convaincu que l'art d'investir et de prendre une place est soumis à des règles générales qui n'ont jamais varié; c'est avouer que je ne me permettrai pas moi, simple archéologue, de discuter ce que des militaires expérimentés, et qui connaissent en théorie et en pratique la science des siéges, ont démontré.

A Alise, des fouilles nombreuses, pratiquées autour de la colline qui porte le nom de Mont-Auxois, ont permis de recueillir une grande quantité d'armes et une riche collection de monnaies antiques sur lesquelles je reviendrai dans un instant. Le résultat de ces fouilles a été décrit en détail dans la *Vie de Jules César* [3]. Sans préjuger la question, cet ensemble de faits permet d'affirmer que l'un des siéges d'Alise-Sainte-Reine a eu lieu à l'époque de la conquête romaine : on verra que les monnaies elles-mêmes en donnent mathématiquement la date.

gieux de la race occidentale qu'il croit avoir retrouvé dans le département du Doubs.

[1] Desjardins, p. 26 et 27.

[2] V. le travail de M. le Capitaine L. Gallotti. *Mém. de la Soc. d'Émul. du Doubs*, IVe série, 1er vol., 1865.

[3] Tome II, pages 316 à 323.

En est-il de même à Alaise? je réponds franchement : non, et voici mes motifs.

La numismatique révèle à l'historien et à l'archéologue des lois qui sont indiscutables. Je les résume ainsi : 1° la découverte d'une monnaie isolée ne prouve rien ; 2° la découverte authentique d'un grand nombre de monnaies donne la date de l'enfouissement, qui est évidemment celle des pièces les plus récentes ; 3° l'absence complète de monnaies au milieu de débris antiques dénote une antiquité très-reculée, une époque à laquelle le numéraire n'était pas employé dans les transactions.

Or à Alaise, au milieu de ces milliers de tumulus, dans ces lieux où tant de Gaulois et de Romains auraient succombé, je constate que l'on a trouvé un si petit nombre de monnaies antiques que leur présence semble indiquer une exception. Je note un potin éduen ou séquane [1] ; un denier de la république romaine au nom de Q. Fabius Labeo de l'an 653 de Rome [2] ; un statère arverne, mais anépigraphe, au même type que les monnaies sur lesquelles Vercingétorix inscrivit son nom, et par conséquent antérieur à la campagne de l'an 51 [3] ; enfin des bronzes de Néron, Trajan et Marc-Aurèle, exhumés dans une villa gallo-romaine [4] : ces dernières pièces n'ont aucune relation avec le sujet qui nous occupe.

Trois monnaies gauloises, recueillies sur plusieurs kilomètres, représentent un ensemble tellement peu concluant, que je me crois en droit de m'en référer à ma première proposition : *la découverte d'une monnaie isolée ne peut servir à établir aucune preuve* [5]. J'ajouterai que l'on peut en induire que les populations qui habitaient le plateau d'Alaise existaient à une époque où l'on ne se servait pas de monnaie ; bien plus, que cette population n'y résidait plus lorsque l'usage de la monnaie était établi dans les Gaules. Or, à quelle date fait-on remonter le commencement du monnoyage gaulois?

[1] Troisième rapport de M. A. Castan, p. 19.
[2] Cinquième rapport de M. A. Castan, p. 16.
[3] Desjardins ; F. Prévost, p. 103.
[4] Cinquième rapport de M. Castan.
[5] M. Quicherat, *Conclusion pour Alaise*, p. 91, parle de quelques potins ramassés *non pas dans les tumulus, mais çà et là entre les pierres*. Il croyait y reconnaître des monnaies de Santons, mais il est reconnu aujourd'hui que ces potins avaient cours chez les Sequanes et chez les Eduens. V. *Rev. num.*, 1846, p. 257 *et seq.*; *Rev. archéol.*, 1860, p. 264 *et seq.*

L'origine de ce monnoyage remonte à trois sources principales : la première est la colonie phocéenne de *Massalia*, fondée environ six siècles avant l'ère chrétienne, et qui, par ses comptoirs et son commerce, répandit l'usage de la monnaie dans la Gaule méridionale; la seconde source est celle qui procéda des peuplades ibériques, à une date un peu postérieure, mais cependant très-reculée ; enfin, vers le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, les nombreux statères macédoniens rapportés à la suite des expéditions en Grèce, furent l'origine du monnoyage général de la Gaule, qui continua jusqu'à la conquête romaine.

Des populations gauloises sur le territoire duquel on ne trouve pas de monnaies gauloises, doivent donc avoir abandonné ce sol trois siècles au moins avant l'ère chrétienne, deux cent cinquante ans environ avant le siége d'*Alesia*. C'est le cas du pays d'Alaise, habité, par conséquent, par une autre race que celle des *Sequani* contemporains de César.

L'archéologie vient corroborer ce qu'enseigne la numismatique.

Les fouilles entreprises depuis quelques années, et faites avec soin, permettent d'entrevoir la vérité sur la date de certains objets qui, jusqu'ici, avaient été attribués, soit aux Germains, soit aux Gallo-Romains. Ces fouilles, faites en différents pays, ont donné des résultats analogues et qui permettent de conclure qu'à une haute antiquité — *ces fouilles n'ont pas fourni de monnaies* — l'Europe occidentale était habitée par une population connaissant l'emploi du bronze et du fer, et sachant fabriquer des objets qui révèlent une certaine aptitude artistique. Je citerai particulièrement les nombreux objets recueillis à Hallstadt, dans la Haute-Autriche, en Italie, en Suisse et en France, particulièrement dans le Châlonnais, sur les bords de la Vesle [1].

Eh bien, dans ces diverses régions, les bracelets, les jambières, les boucles d'oreilles, les torques, les garnitures de ceinturons formées de feuilles de bronze minces et ornées de dessins exécutés au repoussé, etc., offrent des caractères d'analogie les plus évidents : allez au musée de Besançon, si riche

[1] Là on peut explorer des sépultures antiques répandues sur plusieurs kilomètres : de nombreux objets de cette provenance sont au musée de Saint-Germain.

en objets recueillis dans le pays d'Alaise par MM. Vuilleret, Delacroix, Castan et Bial, et vous serez frappé de l'identité de ces débris antiques avec ceux qui ont été trouvés à Hallstadt surtout, et avec quelques-uns de ceux qui ont été exhumés dans le Châlonnais, mais qui semblent, cependant, un peu postérieurs [1].

L'archéologie vient donc confirmer ce que nous apprend la numismatique : nous pouvons, sans témérité, répéter que le pays d'Alaise, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne, était peuplé par une race d'hommes dont les traces peuvent être suivies dans toute l'Europe occidentale; ajoutons qu'en Franche-Comté, cette race disparut pour faire place aux *Sequani* contemporains de la conquête. Nous ne trouvons pas de transition entre ces deux peuples, puisque l'absence des monnaies prouve implicitement que ces plateaux, si habités alors, devinrent déserts avant l'établissement du monnoyage gaulois. Il est donc évident que ces milliers de tumulus remontent à une haute antiquité, et non à l'époque de la guerre de César.

A Alise-Sainte-Reine, c'est bien différent. Nous sommes maintenant loin du temps où l'on disait que, sur environ 650 monnaies antiques trouvées au Mont-Auxois, une trentaine à peine pouvaient être considérées comme gauloises ; on ajoutait, je ne sais vraiment sur quelles données, que la majeure partie de ces pièces celtiques se rattachait au monnoyage local, postérieur à la conquête romaine [2]. Cette dernière proposition est tout simplement une hérésie numismatique.

Il faut naturellement distinguer la provenance des monnaies antiques découvertes dans le pays d'Alise : il y a d'abord celles qui ont été recueillies depuis longues années sur le Mont-Auxois, sur l'emplacement de l'oppidum ; il y a ensuite les monnaies qui ont été découvertes par suite de fouilles entreprises dans les alentours du Mont-Auxois pour retrouver les traces du siége.

Sur le Mont-Auxois, on trouve des monnaies gauloises, des monnaies romaines du Haut et du Bas-Empire, de même que des fragments d'architecture et des inscriptions gallo-romains [3].

[1] *Le Moniteur de l'Archéologie*, t. I, p. 11 *et seq.*, art. de M. de Mortillet.

[2] Gley, *Soc. d'émulation des Vosges*, t. IX, 1856.

[3] Rapports de M. Maillard de Chambure sur les fouilles faites à Alise en 1839, *Mém. de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or*. 1841. — Courtépée,

Ce fait peut s'expliquer facilement. C'est que, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, Alise-Sainte-Reine ne cessa pas d'être une localité habitée : à l'oppidum gaulois succéda une ville ou castrum gallo-romain [1].

Or l'histoire d'*Alesia* peut se résumer en quelques mots. Prise par César, pillée et peut-être incendiée, cette place ne disparut pas, puisque, suivant Pline, on y exerçait, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, l'industrie de plaquer l'argent sur le bronze [2]. Les personnes qui prétendent qu'*Alesia* a complétement disparu après le siége de l'an 51, s'appuient uniquement sur le témoignage de Florus [3], le premier qui fasse allusion à ce fait, deux siècles et demi après l'évènement. Florus dit qu'*Alesia* fut détruite par le feu : combien de villes anéanties, à en croire les récits des historiens, et qui peu après étaient encore debout !

Passons maintenant aux monnaies qui ont été recueillies dans les travaux de recherche entrepris pour retrouver les ouvrages des assiégeants. Nous y voyons 134 deniers romains, mais ils sont de l'époque républicaine, et le plus récent est de l'an 54 avant Jésus-Christ [4]. Ajoutons-y de nombreux deniers de bronze gaulois (500 environ), *incontestablement antérieurs ou contemporains de l'expédition de César* [5]. Il y en a de tous

Description historique et topographique du duché de Bourgogne, article ALISE. — Fr. Lenormant, *Mémoire sur l'Alesia des Commentaires de César, et sur les antiquités d'Alise-Sainte-Reine*, 1860. — G. Charleuf, *Quelques mots sur* Alise-Ste-Reine, 1863.

[1] M. Bial (*la vérité sur Alise-Ste-Reine*) reconnaît que cette localité fut une ville gallo-romaine, et auparavant l'un des oppidum les plus antiques de la Gaule.

[2] Cette opinion est adoptée par M. F. Prévost, *Recherches sur le siége d'Alesia*.

[3] Voyez plus haut, page 27. Je n'ai pas à discuter l'opinion du moine Héric, ni celle du bréviaire de Flavigny, qui sont pour moi des documents sans grande valeur au point de vue de la critique historique.

[4] Ces deniers ont été étudiés et classés par M. le comte de Salis, du *British Museum*. M. de Salis est arrivé à reconnaître les dates des monnaies romaines antérieures à l'empire, ainsi que les contrées dans lesquelles ces monnaies ont été frappées. Son ouvrage, encore inédit, est destiné à jeter un jour tout nouveau sur la numismatique romaine. Grâce aux travaux de ce savant, on pourra faire servir plus utilement à l'étude de l'histoire ces monuments trop longtemps désignés sous l'appellation très-fausse de *monnaies consulaires*. Les deniers romains découverts dans les travaux militaires qui ont été retrouvés autour du Mont-Auxois, ainsi que les autres trouvailles analogues faites en Gaule, confirment sans aucune exception le système de classification de M. de Salis.

[5] *Histoire de Jules César*, par Napoléon III, t. II, p. 555 *et seq.*

les pays, des *Sequani*, des *Pictones*, des *Massalietes*, des *Arverni* surtout, des *Carnutes*, des *Bituriges*, des *Volcæ*, des *Santones*, etc. On lit sur ces pièces des noms historiques qui sont des dates : Vercingétorix, Tasgèce, Litavicus, Epasnact; et, l'on ne peut pas avancer que ces monnaies ont été apportées là pour les besoins de la cause, car il y en a un assez grand nombre qui n'étaient pas connues avant les fouilles d'Alise. On peut copier des pièces antiques, on peut en acheter pour les faire trouver là où l'on veut commettre une supercherie; mais dans ce cas on ne peut pas avoir des pièces inédites et inconnues dont l'existence n'était pas soupçonnée [1]. Toutes les pièces gau-

[1] Toutes ces monnaies font partie du Cabinet numismatique du Musée de Saint-Germain, où chacun peut les examiner. — Pendant que ces lignes étaient sous presse, une nouvelle brochure paraissait, publiée par M. Léon Fallue, et intitulée : *Études archéologiques sur l'Histoire de Jules César par l'Empereur Napoléon III, et sur la carte officielle des Gaules.* (Paris, A. Durand, 1867.) Je n'ai pas à m'occuper, quant à présent, de la critique de l'*Histoire de Jules César :* mais je ne puis laisser passer, sans protester, les réflexions suggérées à M. Fallue par les découvertes numismatiques faites aux environs du Mont-Auxois.

M. Fallue, qui, à plusieurs reprises, a pris la plume dans la question d'*Alesia*, ne paraît être aujourd'hui ni pour Alise, ni pour Alaise : « Nous prouverons, dit-il (page 83), que n'ayant aucun *oppidum* à opposer à celui d'Alise-Sainte-Reine, car nos études ne sont pas complètes sur le terrain de ses rivaux, notre rôle est d'accepter provisoirement l'inexplicable camp qu'on nous propose. » Mais, à ses yeux, toutes les monnaies antiques recueillies dans les fouilles y ont été subrepticement apportées. « La spéculation parisienne s'est abattue sur Sainte-Reine, et pour donner plus d'intérêt aux fouilles, mettre en évidence le fameux camp dont on attendait monts et merveilles, on y a trouvé tout ce qu'on a voulu, nous dirons même plus qu'on a voulu, car on a été contraint de congédier la race des découvreurs qui auraient tout envahi. » — Si M. Fallue a des preuves certaines de cette supercherie, il rendrait service aux vrais érudits en précisant les faits, et surtout en disant franchement ce qu'il sait de *cette race de découvreurs.* En échange de ces renseignements, que sa bonne foi ne manquera pas de lui faire donner prochainement, je me permettrai de lui soumettre un avis : M. Fallue ferait bien de feuilleter quelques ouvrages élémentaires relatifs à la numismatique. Il se rendrait compte alors de ce qu'était le sesterce dont il est question au temps de Jules César ; il verrait qu'il n'est pas déjà si facile de s'en procurer; il ne s'étonnerait pas de ce que, sur un champ de bataille de nos jours, on ne trouve pas de séries de monnaies de Louis XIV à Napoléon III. Il y a peu d'années que le numéraire antérieur à l'époque actuelle a été démonétisé : or, on porte rarement dans sa bourse des monnaies qui n'ont plus cours; il saurait que les 3 deniers *d'argent* d'Epasnact et les 59 *bronzes* du même personnage, recueillis au bas du Mont-Auxois, sont *tous antérieurs* à la soumission de la Gaule : en un mot, il reconnaîtrait lui-même que ses observations sur ce point tombent d'elles-mêmes. M. Fallue me fait l'effet d'un avocat qui emprunterait ses arguments à un ordre d'idées étranger à ses études ; du reste il accepte souvent des renseignements sans les contrôler.

loises; et pas une seule romaine, proviennent du camp de Rea, de la rive gauche de l'ancien lit du Rabutin, de la rive gauche de l'Ozerain. Les deniers romains ont été découverts ensemble dans le fossé du camp D de la planche XXV annexée à l'*histoire de Jules César*.

Nous avons vu plus haut que la numismatique, à Alaise, nous faisait remonter à une époque qui est de plusieurs siècles antérieure à la présence de César devant *Alesia;* à Alise-Sainte-Reine, l'archéologie nous permet de reconnaître les traces d'un siége, et la numismatique nous révèle que ce siége eut lieu vers l'an 51 avant Jésus-Christ.

En présence de faits aussi éloquents, il ne me semble pas permis de conclure autrement qu'ainsi : de toutes les localités où l'on a proposé de placer *Alesia*, Alise-Sainte-Reine est la seule qui présente les caractères les plus certains : le texte de César, la description des travaux de siége, et les découvertes archéologiques et numismatiques s'accordent à faire accepter cette identification.

Et maintenant, en terminant, je me permettrai de dire aux archéologues de Besançon, que s'ils doivent renoncer à chercher *Alesia* sur leur territoire, ils n'ont pas à se décourager; ils possèdent, en effet, une mine bien autrement importante à explorer; ils ont, sur une large étendue, une contrée vierge, qui a conservé des traces nombreuses d'une population dont l'existence n'est véritablement entrevue que depuis le commencement du débat soulevé entre les partisans d'Alise-Sainte-Reine et ceux d'Alaise.

Qu'ils continuent donc leurs fouilles multipliées et intelligentes; qu'ils demandent des révélations aux milliers de tumulus si faciles pour eux à explorer; qu'ils consignent dans des rapports ou des procès-verbaux les résultats de ces explorations; qu'ils enrichissent leur musée, déjà si important, et fassent tous leurs efforts pour que les objets recueillis à Alaise et dans les environs ne soient pas enlevés au pays. Ils rendront ainsi à la science des services bien autrement fructueux qu'en limitant leur zèle à chercher encore le lieu où Vercingétorix tomba au pouvoir de César.

A propos de la Commission de la topographie des Gaules, il avance des allégations faciles à réfuter, et la rend responsable de faits qui lui sont étrangers.

Nous avons à recueillir des faits, et beaucoup de faits, avant d'essayer de construire un système sérieux sur les différentes races d'hommes qui ont habité le sol que nous foulons : le moment est venu de poser des bases solides, que l'archéologie et la philologie peuvent seules fournir. Le pays d'Alaise peut apporter un riche contingent à l'ensemble des éléments destinés un jour à faire un chapitre de l'histoire de ces populations peu connues qui couvraient encore une partie de l'Europe occidentale, cinq ou siècles avant l'ère chrétienne. Il appartient aux Francs-Comtois de chercher les marques de transition entre cette race et les Gaulois de l'époque de César, entre cette race et les hommes qui l'ont précédée.

Les découvertes à faire, — et qui seront faites, je ne puis en douter, car le zèle et l'érudition ne font pas défaut aux descendants des *Sequani*, — touchent à une série d'études qui a le mérite de l'actualité. Notre époque a l'honneur de l'avoir inscrite à l'ordre du jour des travaux scientifiques[1].

Jean-Baptiste Antoine

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

[1] Dans le cours de cette étude, j'ai oublié de noter deux faits qui méritent d'être signalés. L'un touche à la question elle-même, l'autre, bien qu'il lui soit étranger, ne peut cependant être passé sous silence.

Si j'ai rappelé qu'Alise-Sainte-Reine avait été le centre d'une circonscription territoriale très-ancienne, j'ai omis d'établir qu'Alaise n'avait jamais rempli cette condition : c'est là cependant un fait qu'il est bon de constater. Alaise parait avoir toujours été un obscur village du Warasgau, l'un des trois grands *pagus* de la Franche-Comté.

A propos du texte de Florus où il est question des *phalères* dont Vercingétorix se dépouilla (p. 32), je dois dire que, tout récemment, un érudit belge, M. Dognée, a proposé de considérer les phalères comme un insigne du commandement particulier aux Gaulois : les Romains les leur auraient empruntées ensuite pour en faire une sorte de décoration militaire. La numismatique gauloise semble fournir des arguments favorables à la conjecture de M. Dognée.

GALILÉE

SON PROCÈS, SA CONDAMNATION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Le nom de Galilée a depuis longtemps le privilége d'attirer l'attention. Les services rendus par ce savant illustre, les attaques qu'il a subies, les malheurs qu'il a éprouvés lui ont acquis, avec une universelle sympathie, une éclatante célébrité. Cette sympathie, nous nous y associons; cette célébrité, nous la proclamons légitime. Toutefois, il convient de le remarquer, ce ne sont pas ses services les plus réels qui ont mérité à Galilée une juste admiration. D'après le témoignage de tous les savants, Galilée a fondé la dynamique et proclamé les lois qui régissent la mécanique. Or, qui pense aujourd'hui à l'observateur de l'isochronisme et des oscillations du pendule, à l'auteur du principe si fécond des vitesses virtuelles ? Presque personne, et ce sont là pourtant les découvertes les plus importantes de Galilée et ses titres de gloire les plus solides. On les oublie pour en invoquer d'autres : aux yeux de tout le monde, Galilée a le premier établi les preuves du mouvement de la terre. Et cependant, comme astronome, Galilée n'a, en réalité, qu'un mérite secondaire. Avant lui, Copernic avait exposé le vrai système du monde; Kepler en avait indiqué les lois; c'est à Newton, à Bradley, à Laplace, etc., qu'on doit les preuves décisives de la vérité du nouveau système cosmographique.

Quelle peut être la raison de cette préférence accordée à l'astronome sur le géomètre ? Est-ce le seul intérêt de la science

qui a dicté l'opinion? Il est permis d'en douter. Un procès a été intenté par la Congrégation du Saint-Office contre Galilée, au sujet d'un ouvrage où il soutenait la théorie du mouvement de la terre; une condamnation est intervenue. Et alors les soi-disant amis de la science s'écrient : « Galilée a lutté contre les ennemis de la conscience humaine et du travail, contre ceux auxquels l'individualité et la dignité de notre races ont odieuses, contre ceux qui veulent retarder le triomphe de la pensée et de l'âme ici-bas!... Galilée a soutenu l'idée qui conduisit Socrate à la mort, — celle que tout esprit juste défend aujourd'hui, — le droit d'examen, d'analyse, de révision : l'étude de la nature [1] ! » Voilà le langage de la passion et de la haine contre l'Église ; nous avons là le mot de la « question Galilée, » en même temps que l'explication de sa fortune et de son éternelle actualité.

Galilée est un martyr, et son persécuteur est l'Église! Sur cette donnée, l'imagination populaire a créé une légende, et le dernier des écoliers la répète à l'envi. Galilée a été persécuté, jeté en prison, soumis à la torture : on va jusqu'à mettre au compte de ses bourreaux la cécité qui atteignit le vieillard dans les derniers temps de sa vie. Cette légende qui a envahi l'art, la littérature et l'histoire, a répandu partout sa funeste empreinte. La peinture et la gravure l'ont popularisée en en représentant les scènes les plus dramatiques; les livres, même les plus sérieux, sont devenus complices des fables vulgaires. Hier encore on écrivait : « Ce qu'on poursuivait, ce qu'on voulait étouffer par la terreur, c'était bien moins une hypothèse astronomique que la liberté de l'examen scientifique [2]. » Et aujourd'hui, dans une œuvre récente, un poëte [3] parle des « sombres geôliers » qui sont dans Rome, « où pèse leur main lourde. » Rome, l'Église, venez voir, nous dit-on,

> Oui, venez voir comment elle traite un grand homme;
> Par-devant l'avenir voyez-la se charger
> D'un blâme dont mille ans ne pourront la purger.

Oui, nous aussi, nous engageons le public à le venir voir, et pour cela nous avons soumis tous les faits à l'examen le plus

[1] *Galileo Galilei*, par M. Philarète Chasles, p. 93 et 104
[2] *Galilée*, par M. Parchappe, p. 123
[3] M. Ponsard, tragédie de *Galilée*.

attentif et le plus minutieux. Nous nous sommes livré à cette étude avec zèle, mais sans passion, car nous savons avec quelle facilité on subit les entrainements de l'erreur. En présence des calomnies, nous n'avons point toujours reconnu la mauvaise foi, mais nous avons toujours constaté l'ignorance : *ignorant et errant*.

Depuis longtemps déjà nous nous sommes préparé à cette tâche, car, entendant retentir de ce côté le bruit du combat, et obéissant à l'instinct du soldat, même le plus obscur, nous avons marché droit à l'ennemi. Nous avons recueilli, plume en main, les témoignages authentiques conservés dans les recueils de Riccioli [1], de Fabroni [2], de Targioni [3], de Nelli [4], complétés par l'ouvrage plus récent, mais parfois fautif, de Venturi [5]; et les opuscules de Bigazzi [6] et de Sante-Pieralisi [7], ouvrages précieux, rendus désormais presque inutiles par la magnifique édition des *Œuvres complètes de Galilée*, publiée à Florence sous la direction de M. Alberi [8]. La correspondance de Galilée avec ses amis (2 volumes), et celle de ses amis avec Galilée (3 volumes), est, avec le volume supplémentaire de lettres, un véritable trésor.

Armé de ces documents, nous avons pu lire avec plus de discernement et de profit les livres et les mémoires où la question a été traitée. Ils sont nombreux, et il serait impossible de les citer tous. Nous mentionnerons seulement les dissertations de Mallet du Pan [9], de Tiraboschi [10], qui parurent avant la fin du siècle dernier; les pages de Delambre dans la préface de son *Histoire de l'astronomie*, et celles de M. Libri dans le t. IV de son *Histoire des sciences mathématiques*. Ces dernières, comme

[1] *Almagestum novum*. Bologne, 1653, in-f°, t. II, p. 496-499.
[2] *Lettere inedite di uomini illustri*. Florence, 1773, in-8°.
[3] *Notizie degli aggrandimenti delle scienze fisiche in Toscana*. Florence, 1780, 3 v. in-4°.
[4] *Vita e commercio letterario di Gal. Galilei*. Lausanne (Florence), 1793, 2 v. in-4°; il n'y a que la vie; les lettres n'ont pas été publiées.
[5] *Memorie e lettere inedite finora o disperse di Gal. Galilei*. Modène, 1818-1821, 2 v. in-4°.
[6] *Due lettere di Galileo Galilei inedite*. Florence, 1841, in-8°.
[7] *Otto lettere inedite di Gal. Galilei*. Rome, 1858, in-8°.
[8] *Opere di Galileo Galilei*. Florence, 1842-1856, 16 v. gr. in-8°.
[9] *Mercure de France*, février et mars 1785, et la *Revue littéraire* de Genève (1784).
[10] Il y a deux insérées en appendice dans la seconde édition (1797) de la *Storia della Letteratura italiana*, tome X, 362.

les articles du même auteur dans le *Journal des savants*[1], renferment bien des assertions erronées, en partie rectifiées par les savants articles de M. Biot, insérés dans le même *Journal*[2], et réimprimés dans les *Mélanges* publiés par l'auteur[3]. Les appréciations historiques ne manquent pas non plus dans les écrits de MM. Arago[4], Bertrand[5], Valson[6], destinés surtout à faire apprécier en Galilée le savant. La valeur canonique des décrets a été établie avec une érudition consommée par M. Ward, dans la *Dublin-Review*[7], et par M. l'abbé Bouix dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*[8]. J'indiquerai encore des notes et des mémoires dus à la plume de MM. de Falloux[9], de Bonald[10], Ch. Barthélemy[11], Fournier[12], l'abbé Dufour[13]; du P. de Gabriac[14]; des abbés Palmieri[15] et Carruso[16]; des savants rédacteurs de la *Civiltà cattolica*[17] et de l'*Unità cattolica*[18]; enfin de M. de Reumont, qui tous, avec plus ou moins d'autorité, mais avec un zèle égal, ont cherché à éclaircir la question. Je n'oublierai pas le *Galileo Galilei* de M. Philarète Chasles[19], livre fantaisiste, écrit avec talent, mais visant à l'originalité et rencontrant souvent la prétention; et la polémique engagée au sujet de ce livre, entre l'auteur et M. Trouessart, dans la *Revue de l'instruction publique*[20].

[1] Septembre et octobre 1840, mars et avril 1841.
[2] Mars, septembre, octobre et juillet 1858.
[3] *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. III, p. 1.
[4] Notices biographiques dans les *Œuvres complètes*, t. III, p. 240-297.
[5] *Revue des Deux-Mondes*, du 1er novembre 1864.
[6] *Revue d'Économie chrétienne*, décembre 1865, janvier et février 1866.
[7] Sept. et oct. 1865, les Congrégations romaines à propos de Galilée, reproduit par M. Belamy, dans les *Archives théologiques*, mai à oct. 1866.
[8] Février et maas 1866; tiré à part sous ce titre : *La condamnation de Galilée*. Arras, 1866.
[9] Dans le *Correspondant*, 1847, p. 481-520.
[10] Dans le *Correspondant*, 1854.
[11] *Erreurs et mensonges historiques*, t. I, p. 85-102.
[12] L'*Esprit dans l'histoire*, p. 9.
[13] Dans l'*Intermédiaire des chercheurs*, t. I, p. 141.
[14] Dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, avril 1867, p. 528-568.
[15] Dans *Annali delle scienze religiose*, 2e série, t. X, juillet et août 1851, Rome.
[16] *La verità su Galileo*, Naples, 1864.
[17] 5e série, t. IX, p. 172.
[18] 10 et 17 mars 1864.
[19] *Galileo Galilei*. Paris, 1862, in-12.
[20] Articles de M. Trouessart, 6 et 13 mars 1862; de M. Phil. Chasles, 27 mars; de M. Trouessart, 3 avril; de M. Chasles, 10 avril. — M. Trouessart a réuni ses articles en une brochure sous ce titre : *Galilée, sa mission scientifique, sa vie et son procès*.

Pendant qu'en Angleterre, M. Madden [1] et le professeur de Morgan [2], ce dernier appartenant à la religion protestante, écrivaient des travaux remarquables par l'étude consciencieuse des faits, en France M. Parchappe publiait un livre, fruit de nombreuses recherches sans doute, mais où l'impartialité fait défaut et où se rencontrent les insinuations les plus perfides [3]. Enfin, car j'ai hâte de terminer cette nomenclature nécessairement incomplète d'auteurs et d'ouvrages sur lesquels j'aurai occasion de revenir, Mgr Marino Marini a publié en 1850, à Rome, un mémoire ayant pour titre *Galileo e l'Inquizitione*. Si je le mentionne en dernier lieu, c'est qu'il est devenu pour moi l'occasion d'une très-précieuse et très-importante communication. Le livre de Mgr Marini laissait à désirer; il ne répondait pas à ce qu'on attendait d'un Préfet des Archives vaticanes. Au lieu du texte du procès, réclamé depuis longtemps, on ne trouvait çà et là que des fragments assez courts, quelques phrases tronquées qui ne satisfaisaient point la curiosité et permettaient de croire à des réticences. Ce silence, derrière lequel s'abritaient bien des accusations, était fâcheux. Dans un des entretiens que j'eus l'honneur d'avoir à Rome avec le R. P. Theiner, entretiens dont le souvenir m'est précieux, je lui exprimais mon regret de l'insuffisance du livre de Mgr Marini, et mon désir de voir la question du procès de Galilée complétement élucidée. L'éminent Préfet des archives du Vatican, dont le monde savant apprécie les grands recueils de documents historiques, a bien voulu répondre à ce désir avec une libéralité et une confiance qui m'honore autant qu'elle m'impose de devoirs : il m'a communiqué le manuscrit où sont conservées les pièces de la procédure. Je me suis servi de ces documents presque tous inédits; je les publie intégralement, soit dans le cours de cette dissertation, soit à la fin, dans un appendice où je donnerai, en même temps, une description du fameux manuscrit.

Ai-je besoin de prévenir que je laisserai ici de côté toutes les questions étrangères au débat, pour me renfermer dans

[1] *Galileo and the Inquisition*, by Richard-Robert Madden.

[2] *Notes on the ante Galilean Copernicans*, by professor de Morgan, 1855. — Rappelons qu'il a paru en Angleterre, en 1841, une *Life of Galileo*, attribuée à M. Brewster, et que M. Drinkwater a publié aussi une *Life of Galileo*.

[3] *Galilée, sa vie, ses découvertes, ses travaux*, Paris, 1866, in-12.

mon rôle d'historien du procès ? Je n'écris pas une biographie de Galilée, et sans indiquer d'autres divisions que celles des phases diverses qui séparent naturellement mon sujet, j'entre immédiatement en matière.

I.

Galileo Galilei, né à Pise le 18 février 1564 [1], commença le 5 novembre 1581 à étudier la physique et la médecine à l'Université de cette ville, et, en 1585, vint à Florence pour suivre un cours de mathématiques. Malgré le désordre où l'entraina son amour illégitime pour Marina Gamba, dont il eut trois enfants naturels, Galilée eut toujours des sentiments de foi sincère [2]. Jeune encore, il était entré comme novice dans le couvent de Vallombreuse, ainsi que nous l'apprenons par une lettre de Diego Franchi, moine de cet ordre et contemporain de Galilée [3], et y avait mené quelque temps la vie de religieux. M. Alberi a établi pour la première fois, d'après une lettre au P. Clavius, la certitude d'un voyage de Galilée à Rome, en 1587 ; deux ans après, en 1589, nous voyons Galilée, âgé de vingt-cinq ans, monter dans la chaire de professeur de mathématiques à l'Université de Pise, où l'avait appelé le grand-duc de Toscane, sur la recommandation du cardinal del Monte.

L'esprit observateur, ardent, investigateur, plein de sagacité du jeune professeur l'amena à contrôler, à discuter et à réfuter la doctrine d'Aristote sur le mouvement. En posant dès lors les bases nouvelles de la dynamique, comme en produisant plus tard de nouvelles observations pour confirmer les lois de l'astronomie, Galilée heurta de front, sans aucun ménagement, l'enseignement suivi dans les écoles et les doctrines péripatéticiennes chères aux savants contemporains. C'est là, si l'on veut, sa gloire ; mais c'est aussi la cause de ses tribulations. Il est donc nécessaire de nous rendre compte de la situation des

[1] M. Alberi, dans *Opere di Galileo*, Prefaz.; plusieurs biographes, entre autres Tiraboschi, le *Dictionnaire de la conversation*, art. *Galilée*, et la *Nouvelle Biographie générale* du docteur Hoefer, mettent à tort le 15.

[2] Galilée ne revit plus cette femme depuis son séjour à Padoue. Cf. une lettre de Liceti, dans *Opere*, suppl., p. 34, note 3. Cette femme se maria ensuite à un Bartolucci, *ib.*, p. 75.

[3] M. Selmi, la append. à *Trecentesimo Natalizio di Galileo*. Pise, 1863

esprits, de la direction imprimée aux études, et des passions qui agitaient alors les âmes.

Les ouvrages d'Aristote, devenus depuis près de cinq siècles le fondement de la science humaine, avaient à la fois rendu un service et créé un danger: rendu un service en présentant une sorte de résumé des connaissances humaines, une vaste encyclopédie dont les éléments travaillés, épurés, christianisés par les Pierre Lombard ou les Thomas d'Aquin, trouvaient leur emploi dans leurs *Sommes* immortelles; créé un danger en offrant aux Scot, aux Roscelin et autres sophistes vulgaires une quantité d'idées fausses que leur intelligence acceptait sans conteste. Rejeter les idées fausses, n'accepter que les idées vraies, telle était la difficulté, et nous voyons par l'histoire de la philosophie au moyen âge que trop souvent on se brisa devant cette difficulté. De là ces altérations du sens philosophique, ces discussions misérables où allaient se perdre les plus nobles facultés, ces puérilités qui appauvrissaient les intelligences, et contre lesquelles vint protester, dès la fin du xve siècle, l'enseignement réformateur de Vivès, du dominicain Melchior Cano, du jésuite Maldonat. Un instant l'influence de Platon avait contrebalancé l'influence d'Aristote, mais elle avait été vaincue, et le philosophe de Stagyre avait recouvré sur les esprits son ancien empire. Cet engouement pour Aristote, contenu, diminué, mais non arrêté du xie au xvie siècle par les efforts des plus grands docteurs catholiques [1], régnait donc encore sans partage au commencement du xviie siècle, et était devenu un obstacle au progrès intellectuel contre lequel les esprits d'élite s'efforçaient de réagir. Mais ces esprits devaient triompher, car ils étaient soutenus dans leur lutte par la force même des idées opposées et par un travail intellectuel latent mais continu, dont les résultats, longtemps cachés, allaient apparaître.

En effet, l'idée chrétienne, avec ses idées positives de surnaturalisme, composant une métaphysique sublime, avait été expliquée et développée dans les écrits des docteurs du moyen âge, et, associée aux débris de la science antique, elle les avait peu à peu usés et détruits par son contact. Ce résultat, imprévu d'abord, mais rendu chaque jour plus certain, était remar-

[1] Nous pouvons renvoyer pour l'étude de la question aux documents signalés dans notre *Étude sur la philosophie et la littérature aux* xie *et* xiie *siècles*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, mars et avril 1858.

quable. « La donnée essentielle de la science ancienne, a fort bien dit un publiciste [1], ne pouvait être que minée lentement par le dogme catholique... C'est ce qui arriva, et toute l'histoire intellectuelle du moyen âge est l'attestation de cette vérité. » La décomposition de la science ancienne au contact du dogme chrétien rend extrêmement intéressante la période de transition qui unit le XIIIe siècle, temps de la grande science théologique, au XVIIe siècle, époque des grandes conquêtes scientifiques, et dans un espace plus restreint, le mouvement religieux du XVIe siècle au mouvement scientifique du XVIIe. Il ne faut point en effet perdre cette idée de vue : « C'est la grande philosophie, pleine de l'idée de Dieu et de l'infini, sortie à son insu de la sainte impulsion des contemplatifs ; c'est cette théologie et cette philosophie qui ont surtout préparé la voie [2]..... » Car, comme l'a dit en un autre passage l'éminent auteur que je viens de citer : « Les saints produisent ou sont eux-mêmes les grands théologiens mystiques ; les grands théologiens mystiques produisent les dogmatiques profonds et les vrais philosophes ; tous ensemble produisent les savants créateurs même en physique et en mathématique [3]. » Voilà les enseignements de l'histoire. Il convenait de les rappeler au commencement de cette étude. On sait à présent pourquoi les temps étaient mûrs pour de nouvelles conquêtes intellectuelles et pourquoi ces conquêtes devaient être vivement disputées.

Galilée ne fut pas le premier, mais il fut un des plus illustres de ceux qui, en face des vieux préjugés et de la science d'alors, affirmèrent les nouvelles vérités scientifiques. Dans cette tâche ingrate, il devait soulever et il souleva en effet des colères terribles. La cohorte des professeurs vieillis dans la routine de l'école, la foule des érudits et des écoliers, après avoir cru aux paroles du Maître, s'irritaient d'entendre insulter tous ses enseignements et se refusaient à admettre les faits qui venaient contredire sa vieille théorie. Ils ne comprenaient pas qu'il y avait là une question de forme usée par le temps, que l'esprit avait besoin de s'élever au delà des limites où il s'était enfermé

[1] M. Frédéric Morin, *Dictionnaire de philosophie et de théologie scolastiques*, t. I, p. 67, dans l'*Encyclopédie théologique* de M. l'abbé Migne. Cf. notre article sur cet ouvrage dans les *Annales de philosophie chrétienne*, octobre 1858.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 415.
[3] Le R. P. Gratry, *Logique*, t. II, p. 96

pour chercher à découvrir les secrets de Dieu, et qu'enfin l'on pouvait marcher d'un pas libre mais respectueux, ferme mais prudent, vers les horizons nouveaux où l'idée chrétienne victorieuse conduisait le monde.

Telle était la situation. En attaquant les doctrines d'Aristote, le jeune professeur de Pise soulevait contre lui bien des haines. Que n'eut-il pour les désarmer moins d'âpreté dans l'esprit, plus de prudence dans la conduite!

Dès le temps de ce premier professorat, les opinions de Galilée et surtout la raideur, ou si l'on veut la franchise, qu'il mit à les exposer et à les soutenir, lui suscitèrent des envieux, et il fut sifflé à son cours. Devenu plus libre par la mort de son père, arrivée le 2 juillet 1591, Galilée chercha à fuir l'orage, en même temps qu'à monter sur un théâtre plus renommé, et sollicita une place de professeur de mathématiques à l'université de Padoue. Il y fut nommé le 26 septembre 1592 [1], et à deux reprises différentes, le 29 octobre 1599 et le 8 août 1606, il fut continué dans cette charge, qu'il remplit avec honneur.

A Padoue comme à Pise, les principes de physique admis jusque-là étaient battus en brèche à l'aide du raisonnement et démontrés faux par l'expérience. L'invention de plusieurs machines et instruments, tels que le fameux compas de proportion, date de cette époque. Bientôt les observations sur l'étoile nouvelle apparue le 9 octobre 1604 dans la constellation du Serpentaire, fournirent à Galilée l'occasion d'attaquer plus ouvertement la doctrine, fondamentale dans la philosophie péripatéticienne, de l'incorruptibilité et de l'immutabilité des cieux. Un nommé Balthazar Capra, de Milan, publia alors contre Galilée un écrit des plus violents, et Coressio, Cremonino, Lodovico delle Colombe, se montrèrent acharnés contre lui. Ce n'était là qu'un commencement : les mécontentements, longtemps contenus, éclatèrent plus vifs lorsque le cours de ses études amena Galilée à soutenir l'opinion ancienne des Pythagoriciens sur la mobilité de la terre, opinion renouvelée avant lui par Copernic, et soutenue en ce moment même avec grand éclat par Kepler.

Quelle était alors sur ce point la pensée commune? L'Eglise favorisait-elle le nouveau système, ou lui était-elle opposée?

[1] M. Alberi donne le diplôme. *Opere di Galileo*, t. XV, p. 388.

L'exposé des faits va répondre à cette question, dont la solution pourra servir à apprécier le caractère vrai de l'opposition du clergé aux doctrines de Galilée.

L'opinion était partagée touchant le système du monde. La plupart des professeurs, des savants et le vulgaire croyaient fermement au système de Ptolémée; quelques esprits d'élite soutenaient le système cosmologique enseigné par Pythagore, et plus ou moins oublié pendant le moyen âge, bien qu'on en gardât peut-être un vague souvenir dans les écoles de Bologne. L'Eglise laissait la discussion, peu animée du reste, parfaitement libre. Des souverains Pontifes, des cardinaux, des prêtres avaient même soutenu l'idée de Pythagore et favorisé sa propagation. Nicolas de Cusa, né en 1401 à Trèves, mais élevé en Italie, fut le premier parmi les modernes qui reprit l'ancien enseignement, et en 1435, dans son livre *De docta ignorantia,* dédié au cardinal Cesarini, il affirma la réalité du mouvement de la terre autour du soleil immobile [1]. Admis au concile de Bâle en 1431, où il établit la nécessité de réformer le Calendrier, Nicolas de Cusa reçut en 1448 du pape Eugène IV le chapeau de cardinal. Copernic vint ensuite. Né à Thorn en 1473, il étudia en Italie, entra dans les ordres, devint chanoine, et, en 1500, professeur de mathématiques à Rome. C'est en cette qualité que le concile de Latran le consulta en 1512 pour opérer la réforme du Calendrier, œuvre immense, achevée soixante-dix ans plus tard par le pape Grégoire XIII [2].

L'opinion soutenue par Copernic avait déjà trouvé des partisans, et un Allemand, Jean-Albert Widmanstadt, venu à Rome en 1533, l'exposa en présence du pape Clément VII, des cardinaux Orsini et Salviati, de l'évêque de Viterbe Grassi, et du médecin Mathieu Corte. Le pape entendit avec plaisir cette explication : en témoignage de sa satisfaction, il admit Widmanstadt au nombre de ses secrétaires, et lui donna un manuscrit grec qui, déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Munich,

[1] Le livre fut imprimé pour la première fois en 1502; le passage où le mouvement de la terre est affirmé se trouve p. 41 de l'éd. in-f°. Bale, 1565. *Opera cardinalis Cusa.*

[2] La France adopta la réforme immédiatement, en 1582, et les pays catholiques d'Allemagne en 1584; mais les pays protestants n'y assujettirent leur calendrier qu'en 1600, et l'Angleterre qu'en 1752.

conserve encore sur un feuillet, avec la preuve du bienfait, le souvenir des circonstances qui le motivèrent [1].

Dix ans après cette séance donnée au Vatican, le cardinal Schomberg, évêque de Capoue et religieux dominicain, triomphant avec l'évêque de Culm des répugnances de Copernic, amena ce grand homme à publier le traité *De revolutionibus orbium cœlestium*, auquel il travaillait depuis plus de trente-cinq ans. L'ouvrage était dédié au pape Paul III, ce pontife érudit qui entretenait une correspondance avec Calcagnini, protégé d'un autre cardinal, Hippolyte d'Este, et le premier Italien partisan public du système de Copernic. Je ne dis rien de Kepler : tout le monde sait les élans de foi qui inspiraient ses recherches et les prières ardentes qui s'échappaient de son cœur.

Voilà donc quels furent les promoteurs de la réforme astronomique : un cardinal, Nicolas de Cusa, dans un livre dédié à un autre cardinal; un prêtre, Copernic, publiant avec l'aide d'un cardinal et d'un évêque un livre dédié au pape Paul III.

L'Eglise, on le voit, loin d'être contraire aux progrès de cette science, les encourageait et les bénissait : c'est qu'on se renfermait encore dans les limites du domaine scientifique, et qu'on n'y mêlait aucune discussion théologique.

Galilée, comme Kepler, son contemporain et son ami, embrassa de bonne heure l'opinion du mouvement de la terre. Dans une lettre écrite le 30 mai 1597, il déclarait nettement qu'il considérait l'opinion de Pythagore comme beaucoup plus probable que l'opinion d'Aristote, et il réfutait une objection formulée contre ce système. Kepler lui ayant fait parvenir son ouvrage, publié en 1596, Galilée lui répondit qu'il le lirait avait empressement, car depuis plusieurs années il avait adopté cette doctrine. Il aurait même publié, ajoutait-il, un grand nombre de démonstrations et de preuves, s'il n'avait craint le sort de Copernic : « car, dit-il, si Copernic s'est acquis auprès de quelques-uns une gloire immortelle, il n'est pour

[1] Voir Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, éd. 1797, t. X, appendice. Cet appendice contient *due memorie storiche sul sistema del Galileo*. « Clemens VII P. M. hunc codicem mihi dono dedit anno 1533, Romæ, postquam præsentibus Franciotio Ursino, Jo. Salviati, cardinalibus, Jo. Petro episcopo Viterbiense et Mathæo Curtio medico physico, in hortis Vaticanis Copernicanam de motu terræ sententiam explicavi. Johannes Albertus Widmanstadius cognomento Lucretius, S. S. D. N., secretarius domesticus et familiaris. »

une infinité de gens qu'un sujet de raillerie et de mépris [1]. » Cette lettre résume la situation : Galilée ne redoute pas l'Eglise, car les papes ont soutenu Copernic, mais il craint l'opinion ennemie. Quelques esprits d'élite pouvaient embrasser la nouvelle doctrine, la foule des professeurs et des érudits refusait de l'admettre.

Qu'on réunisse maintenant les deux ordres de faits que nous venons d'indiquer et dont la corrélation est manifeste : d'une part les clameurs suscitées par les attaques de Galilée contre les théories d'Aristote, et d'autre part la croyance générale que la théorie de Copernic était erronée, et l'on aura dès à présent l'explication de ce fameux décret de 1616 dont nous racontons l'histoire. Nulle part, dans aucun pays, aucun tribunal n'est tenu d'avoir plus de lumières que n'en eurent les contemporains.

II.

Revenons à Padoue, où Galilée continuait ses études. Le télescope, dont l'invention appartient à la Hollande, mais que, sur la seule notion de l'effet obtenu, il fit fabriquer en Italie, lui permit de consolider par de nouvelles preuves l'édifice de Copernic et d'agrandir les espaces célestes, — c'est M. Biot qui parle, — au delà de tout ce que pouvait supposer l'imagination [2]. Galilée, dans un écrit intitulé *Nuntius sydereus* (mars 1610), enregistra ses découvertes, en signalant ce qu'elles donnaient de force au système de la rotation de la terre. Cet écrit eut un immense retentissement : le grand-duc de Toscane conféra à son auteur le titre de premier professeur de mathématiques et de philosophie, en le déchargeant du soin d'enseigner ; le roi de France sollicita la faveur de voir appeler Bourbon la première étoile qui serait découverte ; Kepler affirma que Galilée venait de montrer ainsi « la sublimité de son esprit [3], » et s'empressa de donner à l'œuvre l'appui de son nom en la faisant imprimer à Prague, avec une préface sous

[1] *Opere di Galileo*, éd. de Florence, 1842-1856, t. VI, p. 11. — Nous citerons toujours cette édition, la plus complète de toutes.
[2] *Biographie universelle* de Michaud, art. GALILÉE, p. 323.
[3] *Opere*, t. VIII, p. 59.

forme de dissertation. Mais le *Nuntius sydereus* souleva encore de nombreuses réclamations : les habitués des universités de Pise et de Padoue et tous les péripatéticiens s'élevèrent contre l'ouvrage, et tel professeur s'évertua même du haut de sa chaire, au moyen de syllogismes, à chasser du ciel les nouvelles planètes.

Galilée et ses amis tournèrent alors les yeux vers Rome, où ils espéraient trouver des défenseurs. Sans doute l'opposition s'y montrait puissante, car Cingoli, en suppliant Galilée de venir, lui disait qu'il fallait sa présence pour éclairer l'intelligence de « ces satrapes et grands bacheliers[1]; » mais là aussi on pouvait trouver des juges. On rapportait il est vrai que le premier astronome de Rome, le jésuite Clavius, avait plaisanté avec un de ses amis au sujet des quatre étoiles de Jupiter découvertes par Galilée[2], et cependant, le 17 décembre 1610, ce même Clavius écrivait à son émule qu'il avait plusieurs fois vu les nouvelles planètes, et il ajoutait : « En vérité, votre Seigneurie mérite une grande louange, pour avoir été le premier à les observer[3]. » Fort de cet appui, Galilée se décida. Dès le 15 janvier 1611, il voulait aller à Rome pour montrer la nouveauté de ses observations[4]; le 19 mars, il reconnaissait la nécessité de ce voyage, « afin de fermer une bonne fois la bouche aux envieux[5]. » Quatre jours après, le 23 mars, il se mit en route.

Le prince Cesi, fondateur de l'académie des *Lincei*, et le cardinal del Monte, l'accueillirent à bras ouverts, et ses entretiens avec les savants et les personnages distingués lui donnèrent la ferme espérance de voir, avant son départ, ses découvertes reconnues par tout le monde[6]. Cette espérance était d'ailleurs partagée par ses amis : le cardinal del Monte, l'un des plus dévoués, écrivait le 31 mai au grand-duc de Toscane, Cosme II : « Galilée a donné et je crois a reçu aussi beaucoup de satisfaction pendant son voyage, car il a eu si bien occasion de montrer ses découvertes, que tous les hommes instruits de

[1] *Opere*, t. VIII, p. 120.
[2] *Ib.*, p. 109.
[3] *Ib.*, p. 120.
[4] *Ib.*, t. VI, p. 140.
[5] *Ib.* « Mi pareva che fussi necessario per serrare una volta la bocca ai maligni. »
[6] *Ib.*, t. VI, p. 147.

Rome les estiment non-seulement très-vraies et très-réelles, mais encore véritablement merveilleuses [1] » Galilée constate aussi le succès qu'il obtint. « J'ai été reçu avec faveur, écrit-il le 22 avril, par beaucoup de cardinaux, de prélats et divers princes, qui ont voulu connaitre mes observations; ils en sont tous restés étonnés, comme moi de mon côté je l'ai été en voyant leurs magnifiques statues, leurs peintures, leurs palais et leurs jardins [2]. » Le pape Paul V, ce Borghèse qui construisait la façade de Saint-Pierre, encourageait les arts et n'était point si ennemi des lettres qu'on s'est plu à le répéter, Paul V reçut avec distinction l'auteur du *Nuntius sydereus* : contrairement au cérémonial usité, il ne voulut pas que Galilée lui parlât à genoux [3]. L'illustre Florentin avait également les meilleures relations avec les Jésuites, que plusieurs écrivains représentent comme acharnés contre lui. « Tout le monde est très-bien pour moi, écrivait Galilée, et en particulier les Pères Jésuites [4]. » Et ces marques d'intérêt ne lui étaient pas prodiguées légèrement : le 19 avril, le cardinal Bellarmin, désireux de préciser la valeur des découvertes de Galilée, avait demandé l'avis de ses confrères les astronomes du collége romain, touchant les étoiles fixes, la voie lactée, la nature de Saturne, le changement de figure de Vénus, la superficie inégale de la lune, le nombre des étoiles mobiles autour de Jupiter [5]. Quatre astronomes, les Pères Clavius, Griemberger, Malcozzo et Lembo, donnèrent une réponse conforme aux observations de Galilée [6]. Comme le nom de Galilée est omis dans la demande de Bellarmin et dans la réponse de Clavius, on a vu dans ce fait une preuve de jalousie, tandis qu'il prouve uniquement qu'on s'occupait surtout des doctrines

[1] *Ib.*, t. VIII, p. 145. — « Le sue invenzioni sono state stimate, da tutti li valentuomini e periti di questa citta, non solo verissime e realissime ma ancora maravigliosissime. »

[2] « Io sono stato favorito da molti di questi Ill. sign. Cardinali, Prelati e diversi principi... » (*Opere*, t. VI, p. 157).

[3] *Opere*, t. VI, p. 157. — Le cardinal del Monte envoya le 28 avril à Galilée un petit tableau, *quadretto*, auquel le pape avait accordé des indulgences ; il le prie de le garder « per divozione e per amor mio. » (*Opere*, suppl., p. 250).

[4] « Circa il mio particolare tutti gl'intendenti sono a segno, e in particolare i padri Gesuiti. » (*Ibid*). On lit dans la *Nouvelle Biographie générale* (t. XIX, p. 260) : « Les Jésuites lui en voulaient. »

[5] *Opere*, t. VIII, p. 160.

[6] *Ib.*, p. 161.

et qu'on voulait les juger indépendamment de toute question de personne.

Galilée pouvait donc, à juste titre, être satisfait de son séjour à Rome. Paul Gualdo, apprenant de plusieurs côtés les honneurs qui avaient été rendus à son ami et en lisant le récit, transmis par Galilée lui-même, s'exprimait en ces termes (27 mai 1611) : « J'en conclus que les rapports avec les prêtres ne sont pas si à dédaigner qu'on le croit en mon pays [1]. » En effet, le cardinal Farnèse, après avoir admis Galilée à sa table pendant son séjour à Rome, le recevait encore à son magnifique château de Caprarola [2]; et le cardinal Maffei Barberini, qui avait célébré ses découvertes dans une pièce de vers, lui adressait, parmi de nombreuses lettres, toutes plus affectueuses les unes que les autres, un billet en date du 11 octobre 1611, où on lisait : « Les hommes de grande valeur comme vous, méritent de vivre longtemps dans l'intérêt public [3]. »

Galilée avait donc obtenu à Rome, pendant ce premier voyage, un plein succès. Il n'en était pas de même en Toscane, où une coterie jalouse se réunissait chez l'archevêque de Florence, Mgr Marzimedici, qui prêtait à de basses intrigues l'appui de son nom. Là, on cherchait des objections nouvelles contre le mouvement de la terre, on allait même jusqu'à réclamer d'un prédicateur un blâme public contre les *extravagances* enseignées par Galilée. Ce prêtre, pénétrant les intentions de son interlocuteur, aurait, au dire de Cingoli, répondu comme il convenait à un bon chrétien et à un bon religieux [4]. Mais c'étaient là de fâcheux symptômes et les premiers germes d'une opposition qui essayait ses forces.

L'année suivante (1612), Galilée publia le *Discorso sui Galleggianti*, dont il fit hommage à plusieurs personnages distingués de Rome. Le cardinal Maffei Barberini, depuis Urbain VIII, se

[1] « Io concludo che la conversazione de 'preti non è poi tanto contennenda come in questi miei paesi si crede. » (*Opere*, t. VIII, p. 143.)

[2] *Opere*, t. VIII, p. 154.

[3] *Ib.*, p. 173. « Gli uomini, come Ella è, di gran valore meritano di vivere lungo tempo a beneficio del publico. »

[4] « Una certa schiera di malotichi ed invidiosi della virtu e dei meriti di V. S. si ragunano e fanno testa in casa dello arcivescovo e come arrabiati vanno cercando se vi possano appuntare in cosa alcuna sopra il moto della terra od altro. » (*Opere*, t. VIII, p. 188.)

déclara en tous points de l'avis de Galilée (13 juin 1612)[1]. Le cardinal Bellarmin le remercia de son envoi (23 juin 1612)[2], et le cardinal Conti lui envoya une consultation en règle où il précisait en ces termes la situation (7 juillet 1612) : « Dans ce livre, il y a un grand nombre de beaux et curieux problèmes, appuyés sur de très-bonnes raisons et des expériences certaines. Cependant, comme ce sont là des choses nouvelles, elles ne manqueront pas de rencontrer des contradicteurs. » Galilée, déjà inquiet des murmures de ses adversaires, ayant demandé au cardinal si l'Écriture sainte favorisait les principes d'Aristote sur la constitution de l'univers, Conti répondit que l'Écriture était plutôt contraire au principe péripatéticien de l'incorruptibilité du ciel, puisque les Pères croyaient communément que le ciel était corruptible. Quant au mouvement de la terre ou du soleil, disait-il, on observe que les mouvements de la terre peuvent être de deux sortes, l'un direct et engendré par le changement du centre de gravité, et la personne qui établirait un tel mouvement ne dirait rien contre l'Écriture; l'autre circulaire, comme l'ont soutenu Pythagore et Copernic. Ce système lui paraissait moins conforme à l'Écriture, car si quelques passages où l'on dit que la terre est stable et ferme, peuvent s'entendre de la perpétuité de la terre, néanmoins ceux où il est dit que le soleil tourne, que les cieux se meuvent, ne peuvent recevoir d'autre interprétation que celle du langage ordinaire, et cette interprétation ne doit pas être abandonnée sans nécessité majeure[3]. Dans une autre lettre, le cardinal Conti, en répétant à Galilée que l'Écriture n'était point d'accord avec Aristote sur la question de l'incorruptibilité du ciel, priait son illustre correspondant de préciser davantage les points sur lesquels il désirait obtenir des éclaircissements. Mais le témoignage envoyé par le cardinal suffisait à Galilée, qui était plein de confiance en s'engageant dans la lutte.

Galilée avait pourtant de sérieux motifs d'inquiétude, car ses adversaires, les péripatéticiens, comprenant qu'il leur serait

[1] *Opere*, t. VIII, p. 208.
[2] *Ib.*, p. 216.
[3] « Le questioni mosse da V. S. nel suo libro sono molto belle e curiose, fondate in assai ferme ragioni ed esperienze certe : pero come sono le cose nuove non vi mancheranno impugnatori... il qual modo d'interpretare senza gran necessita non si deva ammettere. » (*Opere*, t. VIII, p. 222.)

difficile de se défendre en s'appuyant uniquement sur Aristote, avaient appelé à leur aide l'autorité des livres saints. « Vous attaquez l'Écriture ! » criait-on à Galilée, et ce mot, à l'instant, jeta l'alarme parmi tous les catholiques. Un moine, nommé Sizi, dans un livre (*Dianoia astronomica*), publié à Venise en 1611, pour démontrer l'inanité du bruit causé par le *Nuntius sydereus*, fit le premier intervenir dans la discussion le témoignage de l'Écriture sainte, comme étant contraire à l'existence des satellites de Jupiter. Sizi portait ainsi le débat sur un terrain entièrement nouveau, plein de périls et d'embûches, où Galilée eut bientôt l'imprudence de le suivre.

Pour le moment, il se tenait encore sur le terrain de la science pure, et il y était en sûreté, honoré et encouragé par les hommes les plus éminents. Le 12 juin 1612, le cardinal Barberini avait demandé à Galilée de mettre en écrit les arguments produits par lui dans une discussion sur les taches du soleil, soutenue à la table du grand-duc de Toscane, où Galilée, appuyé par le cardinal, avait eu pour contradicteur le cardinal de Gonzague [1]. Et l'année suivante (1613), Galilée publiait à Rome, par les soins de l'Académie des *Lyncei*, l'*Istoria e dimostrazioni intorno alle macchie solari*, où il concluait en faveur de la rotation de la terre [2]. Le cardinal Frédéric Borromeo lut aussitôt l'ouvrage, que lui recommandaient, disait-il, et l'intérêt du sujet et l'excellence d'un auteur pour lequel il éprouvait beaucoup d'estime [3]. Le secrétaire des brefs du pape Grégoire XV, alors principal ministre de son gouvernement, J.-B. Agucchi, déclara (8 juin 1613), après avoir lu ce livre, qu'il se rangeait à l'avis de Galilée ; mais il annonçait à l'auteur des contradictions, en raison de la nouveauté du sujet, de l'envie partout excitée, et de la ténacité avec laquelle on s'obstine dans l'opposition. « Néanmoins, ajoutait ce ministre du Pape, je suis très-certain que, d'un commun consentement, le monde approuvera dans la suite tout ce que vous avancez [4]. »

Chacun comprenait l'importance de la question : l'avenir de toute la philosophie naturelle s'y trouvait engagé. Campa-

[1] Abbé Sante-Pieralisi, bibliothécaire de la Barbérine. *Otto lettere*, etc. p. 197.
[2] Dans *Opere*, t. III, p. 371.
[3] *Ib.*, t. VIII, p. 271, 21 mai 1613.
[4] *Ib.*, t. VIII, p. 274.

nella écrivait alors à Galilée (8 mars 1614) : « On ne peut philosopher sans un vrai et véritable système de la constitution des mondes. Ce système, les philosophes l'attendent de vous, et ils se dirigent d'après vous [1]. » A Rome, on marchait donc dans ce sens. Au mois de septembre 1612, un Père dominicain avait, dans des conférences publiques, soutenu l'opinion que le soleil était au centre du monde, et que tout tournait autour de lui [2]. Quelque temps après, un grand seigneur érudit, Jean Bardi, de la famille des Conti, devait bientôt lire, au collége romain, une dissertation pour appuyer les conclusions de l'ouvrage de Galilée sur les *Gallegianti*. Bardi avait communiqué son mémoire au P. Griemberger, et le savant jésuite lui avait avoué que son avis était conforme au sien : « Si je n'avais dû respecter Aristote, ajoutait-il, car l'ordre du Général est de ne lui faire aucune objection et de toujours sauvegarder son opinion, j'aurais parlé plus clairement que je n'ai fait, parce que, sur ce point, Galilée a parfaitement raison. Et il n'est point étonnant qu'Aristote soit d'un avis contraire, car il s'est évidemment trompé plusieurs fois [3]. »

Avec de telles dispositions chez des hommes instruits, comme le P. Griemberger, influents, comme les cardinaux Borromeo, Conti, del Monte, etc., on pouvait espérer que la grande révolution scientifique commencée par Copernic, s'accomplirait sans entraves. Mais les péripatéticiens obstinés, et Galilée lui-même, en faisant intervenir l'Écriture dans le débat, allaient compromettre la situation. Déjà, nous l'avons vu, l'opposition soulevée forçait le P. Griemberger à procéder avec ménagement. En faisant adresser à Galilée ses salutations, il lui disait que s'il avait pu parler à son aise, il aurait dit plus encore, mais « qu'il ne pouvait faire plus qu'il n'avait fait, et qu'il avait peut-être fait plus qu'il ne pouvait [4]. »

Les objections présentées par Sizi à propos de l'Écriture sainte furent bientôt relevées. La grande-duchesse Christine, soutenue par quelques professeurs, engagea avec le religieux

[1] *Opere*, t. VIII, p. 305.
[2] *Ib.*, t. VIII, p. 229.
[3] *Ib.*, p. 321. — « E mi ha detto il P. Griemberger che se non avesse dovuto aver rispetto ad Aristotile, al quale essi per ordine del generale non possono oppor niente, ma lo devono sempre salvare, avria parlato piu chiaro di quello che ha fatto, perche in questo egli ci sta benissimo. »
[4] *Ib.*, p. 323, 2 juillet 1614.

bénédictin Castelli, ami dévoué de Galilée, une discussion sur les divers systèmes astronomiques; la grande-duchesse prétendant que l'Écriture sainte était opposée au mouvement de la terre, le P. Castelli soutenant qu'elle ne l'était pas. Le terrain sur lequel se plaçait le débat réservait bien des périls à ceux qui s'y aventuraient, car ce n'était plus une question astronomique que l'on voulait résoudre, c'était une interprétation nouvelle des Écritures que l'on proposait. Il y avait là une complication dont les péripatéticiens espéraient un profit : pour mieux défendre leur doctrine philosophique, ils invoquaient l'autorité des textes de l'Écriture; Galilée, en voulant maintenir son système, se voyait obligé d'expliquer ces textes, de poser des règles de controverse religieuse, et de s'ériger en docteur; dès lors il devait trouver des adversaires dans les ministres de l'Église qui l'avaient le plus applaudi. C'était un piége tendu à Galilée par les aristotéliciens : la fougue d'esprit naturelle au professeur toscan, l'y fit tomber.

III.

La lutte s'engagea vivement. Le P. Caccini, religieux dominicain [1], expliquait alors à Florence, dans l'église Santa-Maria-Novella, l'histoire de Josué. Le quatrième dimanche de l'Avent, arrivé à ce passage du chapitre x où l'écrivain sacré rappelle le miracle opéré par Dieu à la prière de Josué : *sol ne movearis*, etc., l'orateur, après avoir expliqué le sens littéral et anagogique du texte, saisit l'occasion de jeter un blâme sur l'ancienne opinion de Copernic, « soutenue et enseignée à Florence, — c'est lui-même qui parle ainsi dans sa déposition, — par Galilée, ainsi que tout le monde le savait, à savoir que le soleil était le centre du monde et par conséquent immobile. » Appuyé sur la doctrine de très-graves auteurs, il fit remarquer que cette opinion était incompatible avec la foi catholique, parce qu'elle contredisait plusieurs textes de la sainte Écriture.

[1] M. Philarète Chasles (*l. c.*, p. 45, 46, 47) met toujours à tort le P. *Catticini*, comme il appelle le P. *Morosi* (p. 46), le P. *Maraffi*, général des dominicains. Il y a là des fautes d'impression que malheureusement l'*errata* mis à la fin du volume ne corrige pas, et ce ne sont pas les seules. L'article de la *Nouvelle Biographie générale* (t. IX, p. 260) met *Baccini* pour *Caccini*.

dont le sens littéral, suivi par les Pères, signifiait le contraire. En terminant son discours, il ne put s'empêcher de signaler en cette doctrine une quasi hérésie, puisqu'il n'était permis à personne de donner à l'Ecriture un autre sens que celui adopté par les saints Pères [1].

Les paroles du P. Caccini, applaudies par un grand nombre de personnes, excitèrent l'indignation des amis de Galilée. Quelques-uns d'entre eux vinrent trouver un jésuite napolitain qui prêchait à la cathédrale de Florence, pour lui demander de réfuter la doctrine soutenue par le P. Caccini. Ce jésuite demanda conseil à un religieux de son ordre, le P. Ximenès [2], qui le dissuada de parler. Mais le P. Caccini, ayant su cette démarche, alla trouver le P. Inquisiteur de Florence. « Il faut mettre un frein, lui dit-il, à l'audace des disciples de Galilée, car on les entend soutenir des propositions odieuses, telles que celles-ci : Dieu n'est pas une substance mais un accident ; Dieu est sensible; les miracles opérés par les saints ne sont pas de vrais miracles. » Ainsi la question n'était plus une question d'astronomie; on signalait à la censure ecclésiastique une interprétation nouvelle des Ecritures; on critiquait des définitions philosophiques et religieuses.

Galilée fut surpris d'une attaque dont sans doute, — comme il arrive toujours, — des amis, empressés à semer la discorde, lui exagérèrent la violence, et il s'en plaignit au P. Maraffi, général des dominicains, mais en termes si mesurés et avec tant de modération, que l'on eût dit qu'il ne se fût point agi de lui-même [3]. Le Père général, dans une lettre du 10 janvier 1615, lui témoigna l'extrême déplaisir qu'il avait ressenti du scandale causé par un religieux dominicain, puisque pour son malheur, disait-il, il devenait responsable de toutes les sottises que peuvent faire ou que faisaient trente ou quarante mille religieux : « Encore que je susse le caractère de l'individu, très-prompt à changer l'opinion, et le rang de celui qui l'a peut-être engagé à parler, je n'aurais jamais cru à tant de folie. Cette sortie a été réprouvée par tous les gens sages, et elle em-

[1] *Ms. du Procès*, f° 353. — Voir le texte à la fin de cet article.
[2] Ce n'est pas le même que le P. Ximenès, dominicain, qui fut plus tard interrogé.
[3] *Opere*, t. VIII, p. 337. « Con tanta modestia e temperamento come non tocasse a lei, » disait le P. Maraffi.

pêchera, je crois, le P. Caccini d'être théologien du cardinal Arrigoni, charge que ses parents voulaient lui faire obtenir. Déjà une autre fois, il avait fait, en prêchant à S.-Dominique de Bologne, une semblable sortie, que le cardinal Justiniani, alors légat dans cette ville, l'avait forcé de rétracter [1]. » La désapprobation ne pouvait être plus formelle; mais les amis de Galilée pensèrent qu'elle devait être publique. Le prince Cesi aurait voulu que l'archevêque châtiât le P. Caccini et qu'un religieux dominicain réfutât sa doctrine. Le prince aurait désiré en outre que l'on s'adressât à la Congrégation des cardinaux, où l'on rencontrerait peu de partisans du délinquant. Comme il savait que ce qui paraissait contraire à Aristote était proscrit, le prince conseillait de ne pas parler du système de Copernic, et de se borner à se plaindre des invectives lancées contre les mathématiques par le P. Caccini [2]. Ces invectives avaient-elles été réellement proférées? Le prince Cesi l'affirme; mais il était à Rome, et la passion, en lui rapportant les paroles du prédicateur, avait pu les exagérer, et inventer même des accusations auxquelles, selon le témoignage, également intéressé il est vrai, du P. Caccini, il est difficile de croire [3].

Galilée ne voulut pas rester sous le coup de l'attaque dont ses doctrines avaient été publiquement l'objet. Dans une lettre au P. Castelli, écrite, comme il l'avoue, *currenti calamo* [4], il suivit le P. Caccini sur le terrain où celui-ci avait placé le débat, et protestant contre les interprétations données à l'Écriture, il posa ce qu'il nommait les véritables principes. Le P. Lorini, religieux dominicain, eut connaissance de cette lettre, et la communiqua au P. Caccini, qui y trouva des expressions « inexactes en théologie. » Le P. Lorini dénonça alors la lettre au cardinal président de la Congrégation de l'Index [5], en y signalant des appréciations suspectes ou téméraires, telles que les suivantes : dire que certaines expressions de la sainte Écriture sont peu justes; que, dans les discussions sur les effets

[1] *Opere, ib.*
[2] *Ib.*, p. 340.
[3] *Ms. du procès.* Voir à la fin de l'article, la déposition de Caccini.
[4] *Opere*, t. II, p. 13. Lettre à Mgr Dini, 16 février 1614. — La lettre du P. Castelli est du 21 décembre 1613. (*Opere*, t. II, p. 6.)
[5] *Ms. du procès*, fᵒ 342.— Voir à la fin de l'article. — C'est Lorini qui dénonce la lettre, et non le P. Caccini, comme l'ont dit M. Philarète Chasles. *Galileo*. p. 47. et la *Nouvelle Biographie générale* du docteur Hœfer, p. 260.

naturels, l'Ecriture tient le dernier rang; que les docteurs de l'Eglise se trompent souvent dans leurs explications; que l'Ecriture ne doit pas être invoquée dans les articles ne concernant pas la Foi; que, dans les choses naturelles, l'argument philosophique ou astronomique a plus de force que l'argument sacré ou divin; enfin que le commandement de Josué au soleil doit s'entendre comme adressé au premier mobile. — Armé de ces citations, le P. Lorini montrait le danger de laisser ainsi expliquer l'Ecriture par chacun à sa fantaisie (*a lor modo*), contrairement au sentiment commun des saints Pères, et pour défendre des opinions qui, au premier abord, paraissent complétement opposées aux saintes Ecritures. « On méprise les Pères, s'écriait-il, on foule aux pieds toute la philosophie d'Aristote! » Cette lettre de Lorini est la première pièce qui figure au procès. Elle en est le point de départ, et il est important d'en bien fixer le caractère.

Il faut le reconnaitre, Lorini ne posait pas devant le tribunal ecclésiastique une question scientifique. La doctrine du mouvement de la terre, de l'immobilité du soleil, à laquelle on a voulu tout rattacher, ne fut jamais traitée *ex professo*, et ne s'introduisit dans le débat que par voie de conséquence. Le seul point en discussion était une question d'exégèse. On venait, les écrits des saints Pères à la main, demander à un tribunal ecclésiastique, — et dès lors parfaitement compétent, — de maintenir une explication du texte sacré sanctionnée par trente générations de docteurs, et de repousser celle qu'un laïque, sans caractère et sans mission, voulait faire prévaloir, en s'appuyant sur une opinion chaque jour discutée dans les écoles, qui n'était point scientifiquement démontrée, et que par conséquent on n'était point tenu d'accepter [1].

Le tribunal, trouvant la question posée dans ces termes, — et c'est bien ainsi qu'elle le fut, — ne pouvait, dans l'état de la

[1] Le système du mouvement de la terre, auquel il nous est si facile de croire à présent, a été très-longtemps discuté avant d'être définitivement accepté. Riccioli, dans son *Almagestum novum*, publié en 1653, examine, dans 210 pages in-f°, les arguments proposés pour et contre. Plusieurs soi-disant preuves données par Galilée comme très-convaincantes, ont été démontrées parfaitement fausses. Il a fallu, pour établir sur ce point l'évidence, les travaux de Newton, de Bradley, de Laplace, etc.; et de nos jours (1850) M. Foucault, en faisant mouvoir un pendule sur la coupole de Sainte-Geneviève, a trouvé le moyen le plus propre à montrer à tous les yeux le mouvement de rotation de la terre.

science, rendre un autre arrêt que celui qui lui a été si fort reproché. Si l'on trouve aujourd'hui frivole la crainte d'abandonner le sens littéral de l'Ecriture pour adopter une interprétation nouvelle reposant sur le sens métaphorique des mots, il faut se rappeler que le protestantisme ne s'appuyait pas sur un autre fondement. C'est en substituant le sens métaphorique au sens littéral que les protestants niaient la transsubstantiation, la rémission des péchés et les autres sacrements [1]. Or il n'y avait pas encore un siècle que Luther avait semé la division dans l'Europe en invoquant pour tout homme la liberté d'interpréter la Bible; il y avait à peine cinquante ans que Calvin était mort, et dix ans que Théodore de Bèze et Jordano Bruno avaient cessé d'écrire. En ce moment même, Vanini et Antonio de Dominis levaient l'étendard de la révolte, et se rangeaient parmi les partisans de l'interpretation des Ecritures d'après le sens métaphorique des mots et l'opinion personnelle de l'individu.

Le danger était imminent, car ces nouveaux interprètes, loin de servir la vérité et d'être les soldats de la science, en étaient devenus les transfuges : on marchait à la lueur de l'incendie qui avait embrasé l'Europe. Le danger était donc sérieux, et le conjurer était un devoir.

La démarche faite par le P. Lorini pour introduire le procès devant la Congrégation de l'Index est du 5 février 1615. Le 26 de ce mois, le cardinal Mellini ordonne au secrétaire de la Congrégation d'écrire à l'archevêque de Pise et à l'Inquisiteur de cette ville de se procurer l'original de la lettre de Galilée au P. Castelli. Les deux lettres sont datées du lendemain 27 [2]. L'Inquisiteur répond le 7 mars [3], et l'archevêque écrit le 8, que le P. Castelli n'avait plus la lettre qu'il avait rendue à Galilée, et qu'il offrait de se la faire envoyer [4].

Le 19 mars, le pape, saisi de la question, donna l'ordre d'interroger le P. Caccini, alors à Rome, désigné par le cardi-

[1] Caramuel, théologien presque contemporain de Galilée, a une page très-forte à ce sujet (p. 105 du t. I de *Theologia fundamentalis*, éd. Lyon, 1676). Elle est transcrite par M. l'abbé Bouix, *l. c.*, p. 26 et 27.

[2] « Die 26 februarii 1615. Ill. et Rev. Dom. cardinalis Mellinus mihi ordinavit ut scribat Archiepiscopo et Inquisitori Pisarum qui procurerent habere litteras originales Galilei. » (*Ms. du procès.*, f° 347, v°.)

[3] *Ms. du procès.*, f° 350, r°, dans Marini, *Galileo*, p. 84.

[4] *Ib.*, f° 349.

nal de l'Ara-Cœli comme très au courant des erreurs de Galilée [1]. En conséquence, le lendemain vendredi 20, le Père vint déposer juridiquement au palais du Saint-Office, devant le frère Michel-Ange Segnezzio, commissaire général de l'Inquisition. Le commissaire lui demanda des explications sur l'opinion de Galilée relativement au mouvement de la terre, et sur les propositions philosophiques dénoncées en même temps par Lorini [2]. Le 2 avril, on prescrivit d'envoyer à Florence une copie de la déposition, avec ordre d'interroger plusieurs personnes désignées par Caccini, telles que le P. Ximenès, religieux dominicain du couvent de Santa-Maria-Novella, et un jeune homme, nommé Attavanti, qui venait souvent discuter avec les religieux sur des questions de philosophie naturelle [3].

Le P. Ximenès prêchait hors de Florence. A la date du 11 mai, l'inquisiteur Cornaro attendait encore son retour, afin de commencer par lui l'audition des témoins [4]. Le P. Ximenès s'étant rendu à Milan, on ordonna le 27 mai au P. Scaglia, inquisiteur en cette ville, d'examiner le religieux [5], et pour le mettre au courant, on lui envoya l'interrogatoire du Père Caccini. Mais le P. Scaglia n'y mit pas une grande diligence : le 24 juin, il répondait que Ximenès était à Bologne et qu'à son retour il procéderait à son interrogatoire [6]. Quatre mois après, le 21 octobre, le même P. Scaglia écrivait que Ximenès n'était pas encore arrivé à Milan [7]. Il ne devait pas y venir, et le 4 novembre le cardinal Mellini ordonna à l'Inquisiteur de Florence d'examiner Ximenès, alors de retour au couvent de Santa-Maria-Novella [8]. Le 13 novembre, Ximenès comparut devant l'Inquisiteur, et déclara que l'opinion du mouvement de la terre

[1] Die 19 martii 1615. Sanctissimus ordinavit Examinari fratrem Thomam Caccinum ordinis Prædicatorum quem ille Dominus cardinalis Archiepiscopus discit esse informatum de erroribus Galilei et instare illum deponere pro excommunicatione subeunda consequenter (ces trois derniers mots sont douteux, l'écriture étant très-difficile). (*Ms. du procès*, p. 352, v°.)

[2] *Ms. du procès*, p. 353. — Voir à l'appendice après cet article.

[3] Die 2 aprilis 1615, mittatur copia depositionis fr. Thome Caccini Inquisitori Florentie qui examinet nominatos testes et rescribet. — Die ejusdem fuit missa copia. (*Ms. du procès*, f° 358, v°.)

[4] *Ib.*, f° 361.

[5] *Ib.*, p. 364, v°. Scribatur Inquisitori Mediolani ut examinet fr. Ferdin. Cimenes.

[6] *Ib.*, f° 365.

[7] *Ib.*, f° 368.

[8] Inquisitori Florentie examinet Ximenes et certioret. (*Ib.*, f° 369 v°.)

était diamétralement contraire à la vraie théologie et à la vraie philosophie. Il ajouta qu'on avait entendu dire aux disciples de Galilée que Dieu était un accident, qu'il n'y a ni substance des choses ni quantité continue, que Dieu est sensible, etc. [1].

Tel fut le début de la procédure, après la lettre introductive d'instance. Qu'avaient fait pendant ce temps Galilée et ses amis?

Au moment même où le P. Lorini envoyait sa dénonciation, Galilée recommandait à Mgr Dini de communiquer sa réponse à Castelli au P. Griemberger et aux autres jésuites, comme, disait-il, « aux personnes les plus instruites [2]. » Il protestait d'ailleurs de son respect pour l'Eglise [3]. L'année suivante, il chargea Mgr Dini de prendre des informations sur ce que devenait son affaire. Mgr Dini en parla le 7 mars 1615 au cardinal Bellarmin. Dans la pensée du cardinal, il n'était pas question de proscrire l'opinion de Copernic. Tout ce qui pourrait arriver, disait-il, c'était qu'on serait tenu de mettre à son ouvrage un avertissement pour déclarer que sa docrine était introduite afin de sauver les apparences, ou toute autre phrase semblable; avec cette précaution, Galilée pourrait en toute circonstance parler de ces matières [4]. Le même cardinal Bellarmin avait eu à ce sujet une conversation avec le P. Griemberger, et il disait à Mgr Dini qu'il lirait bien volontiers les explications présentées par Galilée; mais que, du moment où Galilée, comme on le lui assurait, était disposé à accepter la décision de l'Eglise, il ne pouvait lui arriver rien de fâcheux [5].

Presque personne jusque-là n'attachait d'importance au procès engagé. L'archevêque de Pise, il est vrai, multipliait ses efforts pour amener une condamnation contre une doctrine qu'il déclarait scandaleuse, téméraire, contraire à la sainte Ecriture [6]. Mais à Rome, sauf quatre ou cinq personnes, tout le monde ignorait encore la démarche faite par Lorini. « Pour croire ceux qui se sont imaginé que chacun en parle, écrivait

[1] *Ms. du procès*, f° 371. — Voir plus bas à l'*appendice*.

[2] *Opere*, t. II, p. 13, 16 février 1614.

[3] *Ib.*, p. 17.

[4] *Ib.*, t. VIII, p. 354. « Quanto al Copernico dice S. S. Illustriss. non poter credere che si sia per proibere, ma il peggio che possa accadere per quanto eo gli crede sara il mettervi qualche postilla. »

[5] *Ibid.*

[6] Lettre du P. Castelli, 12 mars 1615. (*Opere*, t. VIII, p. 358.)

Mgr Ciampoli le 21 mars 1615, il faudrait penser qu'ils se prennent pour une grande partie de la ville [1]. » Afin de rassurer Galilée, Mgr Ciampoli lui parlait de ses nombreux amis et de ses admirateurs. Outre les cardinaux del Monte, Conti, Barberini, etc., on peut nommer le prince Cesi, qui, le 7 mars, signalait à Galilée, parmi les jésuites, le savant Torquatus de Cupis [2] comme un nouveau partisan de son système, et Mgr Dini qui, à la date du 14 mars, assurait qu'à Rome on ne pensait pas mal sur le compte de Galilée [3]. Mais la prudence était toujours nécessaire, et le cardinal del Monte la recommandait instamment. Le cardinal avait eu, dans le courant du mois de mars 1615, une conversation avec le cardinal Bellarmin, et tous deux avaient été d'avis que, pour éviter toute difficulté, Galilée devrait, s'il était amené à s'expliquer sur le système de Copernic, n'entrer dans aucune explication des saintes Ecritures, dont l'interprétation devait être réservée aux seuls professeurs de théologie approuvés par l'autorité ecclésiastique. « S'il agissait autrement, disaient les cardinaux, ses explications du texte sacré, si ingénieuses qu'elles fussent, ne pourraient être admises, puisqu'elles s'éloigneraient de la commune opinion des Pères de l'Eglise [4]. » Bellarmin écrivait le 12 avril au P. Foscarini, auteur d'un livre qui faisait alors beaucoup de bruit : « Je crois que vous agiriez prudemment, ainsi que Galilée, en exposant seulement cette opinion comme une supposition et non comme une vérité absolue [5]. »

Ainsi deux cardinaux éminents viennent encore par leurs paroles nous bien définir la nature du procès qui s'engage. « Parlez science, disent-ils, l'Eglise n'a rien à dire; mais si vous

[1] « Per diligenza che si sia fatta da Mgr Dini e da me di scoprire se ci era moto considerabile, non si trova assolutamente nulla, e non si sa che ne sia stato parlato si che io vado imaginando che i primi autori di questa voce si siano dati a credere d'essere una gran parte di Roma. » (*Opere*, t. VII, p. 366.)

[2] *Opere*, t. VIII, p. 357.

[3] *Ib.*, p. 360.

[4] « E ci conchiudeva che quando Ella trattera del sistema Copernicano e delle sue dimostrazioni, senza entrare nelle scritture, la interpretazione delle quali vogliono che sia reservata ai professori di Teologia approvati con pubblica autorita, non ci dovra essere contrarieta veruna, ma che altrimenti difficilmente si ammetterebbero dichiarazioni di Scrittura, benche ingegnose, quando dissentissero tanto della comune opinione dei Padri della Chiesa. » (*Opere*, t. VIII, p. 366.)

[5] *Ms. du procès*, fol. 415 v°.— Voir notre *appendice*, à la fin de cet article.

entrez dans des interprétations nouvelles de l'Ecriture, vous laïque, vous rencontrerez de graves difficultés. » — « Un point est éclairci, disait à ce sujet le 2 mai Mgr Dini, faisant allusion à l'avis des cardinaux Bellarmin et del Monte, un point est éclairci : on peut écrire comme mathématicien et sous forme d'hypothèse, comme a fait, dit-on, Copernic ; on peut écrire librement, pourvu qu'on n'entre pas dans la sacristie [1]. »

Toutefois Mgr Dini et le prince Cesi auraient voulu que Galilée gardât le silence et rendît sa position meilleure en fortifiant son opinion par de solides raisons, sauf à les publier plus tard [2]. Mais ce silence était presque impossible pour Galilée ; il voulait venir à Rome, et, comme on le voit par une lettre du 12 décembre à Picchena, il croyait obtenir pour ce voyage l'approbation de tout le monde, et en était enchanté [3]. Il n'ignorait pas les difficultés de la situation, mais il espérait en triompher. Prenait-il le véritable moyen d'atteindre son but? Il est permis d'en douter lorsqu'on voit Galilée, malgré les avis de Mgr Dini, du prince Cesi, des cardinaux Bellarmin et del Monte, s'aventurer dans les discussions les plus délicates, mêlant les interprétations théologiques aux expositions scientifiques, et se lancer dans l'explication des passages les plus difficiles et les plus controversés de l'Écriture. Ses amis durent s'alarmer en le voyant adresser à la grande-duchesse Christine une lettre malheureuse, dans laquelle il prétendait expliquer tous les malentendus [4]. Il ne faisait par là que donner à ses adversaires de nouvelles armes. Galilée ne pouvait arriver à Rome sous des auspices moins favorables, car au lieu de n'avoir à combattre que les plus ardents péripatéticiens, il devait s'attendre à rencontrer désormais pour adversaires tous ceux qu'effrayaient justement les périls d'une interprétation arbitraire de l'Ecriture.

Cependant, dès le 8 janvier 1616, Galilée, écrivant de Rome à Picchena, secrétaire du grand-duc de Toscane, s'applaudissait, d'avoir, par sa présence, déjoué les piéges tendus contre lui et confondu les calomnies [5]. Reçu par tous les personnages dis-

[1] « Cio è che si possa scrivere come matematico e per ragione d'ipotesi. » (*Opere*, t. VIII, p. 375.)

[2] *Ib.*, p. 376.

[3] *Ib.*, t. VI, p. 211.

[4] *Ib.*, t. II, p. 26-64.

[5] *Ib.*, t. VI, p. 215.

tingués de Rome, admis dans les réunions les plus brillantes, chez les Cesarini, les Ghislieri, il développait toujours, devant des auditeurs étonnés et ravis, nous dit Mgr Querenghi, le système nouveau de la constitution du monde [1]. Il discutait, s'animait, et partout cherchait à réfuter les vieilles doctrines. Le P. Caccini était venu conférer avec son adversaire, et avait eu avec Galilée un entretien de plus de quatre heures. Le religieux chercha d'abord à excuser les paroles qu'il avait prononcées du haut de la chaire, offrit de donner toute satisfaction à cet égard, et avoua qu'il avait été poussé à agir ainsi; mais en même temps il s'efforça de démontrer que l'opinion de Copernic était erronée. Cette tentative, au moins imprudente, n'ébranla pas Galilée, qui, peu séduit par le langage du P. Caccini, put reconnaître chez son interlocuteur « une grande ignorance et un esprit plein de fiel [2]. »

Cependant une année s'était écoulée depuis la dénonciation de Lorini, et l'affaire ne marchait qu'avec lenteur. Le 23 janvier 1616, Galilée se plaignait de ces délais. Pourquoi lui fallait-il toujours avoir recours à des tiers, sans pouvoir traiter directement avec les personnes compétentes [3]? Les obstacles l'irritaient; il s'emportait contre « l'implacable obstination de ceux qui, pour maintenir une première erreur, ne rougissent pas d'avoir recours à toutes les ruses et à tous les stratagèmes, afin d'égarer le jugement des supérieurs. » — « Mais j'arriverai à dévoiler leurs fraudes, s'écriait Galilée le 20 février; je m'opposerai à eux, et j'empêcherai toute déclaration dont il pourrait résulter un scandale pour l'Eglise [4]. »

Ces colères étaient regrettables; ses amis lui conseillaient du calme, mais en vain : Galilée ne voulait point les écouter. « Il a fait plus de cas de son opinion que de celle de ses amis, » écrivait le 4 mars Guicchardini, ambassadeur du grand-duc de Toscane. Les cardinaux del Monte, Borghèse, Orsini et plusieurs autres membres de la Congrégation du S.-Office, l'avaient engagé à ne pas envenimer cette affaire, à cesser ses récriminations et à ne rien brusquer; ils l'assuraient avec affection qu'on avait pleinement reconnu, et pour ainsi

[1] *Opere*, t. VIII, p. 383.
[2] *Ib.*, t. VI, p. 226.
[3] *Ib.*, p. 218.
[4] *Ib.*, p. 225.

dire touché du doigt, la droiture de ses intentions et sa sincérité, comme aussi la méchanceté diabolique et l'esprit inique de ses persécuteurs [1]. Les affirmations des cardinaux étaient même si précises que Galilée écrivait, en les rapportant à son ami Picchena, secrétaire du grand-duc de Toscane : « Si je les croyais, je pourrais m'en retourner à l'instant chez moi [2]. »

La personne de Galilée était donc hors de cause; lui-même le reconnaissait formellement. Les cardinaux déclaraient que « s'il voulait conserver son opinion, il pouvait la garder en paix, mais sans faire tant d'efforts pour convaincre les autres et la leur faire adopter [3]. »

Encore une fois, dans les circonstances où il se trouvait, en présence d'adversaires nombreux et d'amis justement alarmés, la prudence était un devoir. Mais Galilée ne savait point s'arrêter : « Il s'exalte dans son opinion, écrivait Guicchardini ; il a dans l'esprit une extrême violence et il ne sait pas la vaincre. » Aussi les cardinaux qui lui étaient le plus dévoués ne pouvaient s'empêcher de craindre que sa présence à Rome ne lui devînt préjudiciable, fâcheuse, et « qu'après être venu pour se justifier et triompher de ses envieux, il ne reçût à la fin un affront [4]. »

IV.

Cependant le procès suivait son cours. La lettre de Galilée à la grande-duchesse Christine, partout répandue, n'était point faite pour l'arrêter. Un jour que le cardinal Orsini parlait au pape en faveur de Galilée, Paul V lui répondit qu'il ferait bien de persuader à son ami d'abandonner son opinion; et comme Orsini insistait, le souverain Pontife coupa court à l'entretien en disant que l'affaire était remise entre les mains des cardi-

[1] *Opere*, p. 227. — M. Alberi fait cette remarque : « Noi crediamo col Tiraboschi... che il fervore, e l'impetuosita sua contribuissero ad irritare gli avversari del sistema Copernicano. » (*Opere*, t. VIII. p. 379, note 1.)

[2] *Ib.*, p. 221. — Lettre de Galilée à Picchena, 6 février 1616.

[3] *Ib.*, p. 227-228. — « Il Sgr cardinale del Monte e io, e piu cardinali del S. Offizio, l'avevamo persuaso a quietarsi e non stuzzicare questo negozio, ma se voleva tenere questa opinione, tenerla quietamente senza far tanto sforzo di disporre e tirar gli altri a tener l'istesso,... » (L. de Guicchardini, *Opere*, t. VI, p. 227-228.)

[4] *Ib.*, t. VI, p. 228. — « Egli s'infuoca nelle sue opinioni. »

naux de la Congrégation du S.-Office. Dès que le cardinal Orsini se fut retiré, le pape fit appeler le cardinal Bellarmin. Dans cette conversation, tous deux tombèrent d'accord que l'opinion soutenue par Galilée était erronée et hérétique [1]. La science d'alors n'était point assez développée pour permettre d'adopter une interprétation nouvelle de l'Ecriture.

Le 19 février, on envoya à tous les Pères et théologiens de la Congrégation une copie des propositions dont on demandait la censure, à savoir : 1° que le soleil était le centre du monde et par conséquent immobile de mouvement local; 2° que la terre n'était pas le centre du monde ni immobile, mais se mouvait sur elle-même par un mouvement diurne [2]. Les qualificateurs de la Congrégation se réunirent le 23 février, à neuf heures du matin, et le lendemain 24, la censure des articles fut prononcée, en présence des onze théologiens consultés [3]; tous déclarèrent que la première proposition (le soleil est le centre du monde et complétement immobile de mouvement propre) était insensée et absurde en philosophie, et formellement hérétique, puisqu'elle contredisait expressément de nombreux textes de la sainte Ecriture, selon la propriété des mots, comme selon l'interprétation ordinaire et le sens admis par les saints Pères et les docteurs théologiens. Tous déclarèrent que la seconde proposition (la terre n'est ni le centre du monde ni immobile, mais se meut sur elle-même par un mouvement diurne) méritait la même censure en philosophie, et que, par rapport à la vérité théologique, elle était au moins erronée au point de vue de la foi [4].

[1] *Opere*, t. VI, p.228, *ibid*.

[2] « Propositio censuranda che il sole sia centro del mondo et per consequenza immobile di moto locale; che la terra non è centro del mondo ne immobile ma si move secondo se tutta etiam di moto diurno. — Erit congregatio qualificationis in S. Officio die martis 23 februarii hora decima quarta cum dimidia. » (*Ms. du Procès.*, fol. 376 r°.) « Die 19 februarii 1616 fuit missa copia omnibus RR. PP. ac theologis. » (fol. 376 v°.)

[3] *Ib.*, fol. 377. « Petrus Lombardus archiepiscopus Armaranus; fr. Hyacintus Petronius, sacri apostolici Palatii magister; fr. Raphael Riphoz theolog. magister et vicarius generalis ordinis predicatorum; fr. Michael Angelis leg. sacr. theolog. magister et comm. S. Offic.; fr. Hieronymus Calesa de majori consultor S. Officii; fr. Thomas de Lemos; fr. Gregorius Nunnius Coronelus (?); Benedictus Judernus (?), Societatis Jesu; D. Raphael Rastellius, cler. reg. doctor theologus; D. Michael a Neapoli ex Congregat. Cassinensi; fr. Jacobus Tintus, socius domini Patris commissarii S. Officii. »

[4] « Propositiones censurandæ. Censura facta in S. Officio Urbis, die mercurii

Le lendemain 25 février, le cardinal Mellini notifia à l'assesseur et au commissaire du S.-Office la censure portée par les théologiens sur les propositions de Galilée, et le pape ordonna au cardinal Bellarmin de faire venir Galilée et de l'avertir qu'il eût à abandonner son opinion. S'il refusait d'obéir, le commissaire du S.-Office devait, en présence d'un notaire et de témoins, lui intimer l'ordre de s'abstenir entièrement d'enseigner ou de soutenir cette opinion, ou même de s'en occuper. S'il ne s'y conformait pas, Galilée devait être mis en prison [1]. Le vendredi 26, le cardinal Bellarmin fit venir Galilée pour lui signifier l'ordre du pape. Le commissaire, en présence de deux témoins, lui prescrivit de ne plus soutenir son opinion, de ne plus l'enseigner ou la défendre par sa parole ou par sa plume, sous peine de se voir intenter un procès devant le S.-Office [2]. Galilée promit d'obéir.

24 februarii 1616, coram infrascriptis Patribus theologis. Prima : sol est centrum mundi et omnino immobilis motu locali. Censura : omnes dixerunt dictam propositionem esse stultam et absurdam in philosophia et formaliter hereticam, quatenus contradicit expresse sententiis sacræ Scripturæ in multis locis, secundum proprietatem verborum et secundum communem expositionem et sensum SS. Patrum et theologorum doctorum. Secunda : terra non est centrum mundi nec immobilis, sed secundum se totam movetur etiam motu diurno. Censura : omnes dixerunt hanc propositionem recipere eandem censuram in philosophia et spectando veritatem theologicam ad minus esse in fide erroneam. » Suivent les noms des théologiens. (*Ms. du Procès*, fol. 377 v°.)

[1] « Die Jovis 25 februarii 1616. Ill. D. cardinalis Mellinus notificavit RR. PP. DD. accessori et commissario S. Officii quod relata censura PP. theologorum ad propositiones Galilei maxime quod sol sit centrum mundi et immobilis motu locali, et terra movetur etiam motu diurno, Sanctissimus ordinavit Ill. D. cardinali Bellarmino ut vocet coram se dictum Galileum, eumque moneat ad deserendam dictam opinionem; et si recusaverit parere, Pater commissarius coram notario et testibus faciat illi preceptum ut omnino abstineat hujusmodi doctrinam et opinionem docere aut defendere seu de ea tractare; si vero non acquieverit, carceretur. » (*Ms. du Procès*, fol. 378 v°.)

[2] « Die Veneris 26 ejusdem. In palatio solitæ habitationis D. Ill. Cardinalis Bellarmini et in mansionibus D. supradicti Illustrissimi, Idem Ill. D. Cardinalis, vocato supradicto Galileo, ipsoque coram D. S. Illustrissima existente in præsentia adm. R. fratris Michaelis Angeli Segnitii de Lauda, ordinis predicatorum, commissarii generalis S. Officii, prædictum Galileum monuit de errore supradictæ opinionis et ut illam deserat et successive ac incontinenti in mei præsentia et testium et præsente etiam adhuc eodem Ill. D. Cardinali supradictus Pater commissarius prædicto Galileo adhuc ibidem præsenti et constituto præcepit et ordinavit pro nomine S. D. N. Papæ et totius congregationis S. Officii, ut supradictam opinionem quod sol sit centrum mundi et immobilis et terra moveatur omnino relinquat, nec eam de cætero quovis modo teneat, doceat aut defendat, verbo aut scriptis, alias contra ipsum procedetur in S. Officio; cui præcepto idem Galileus acquievit et parere promisit. Super quibus peractum Romæ ubi supra, præsentibus ibidem ad. Badino Nores de Nicosia in regno Cypri et Augustino Mongardo de Loco abbatis Rottz dioce-

Le 5 mars, un décret imprimé, portant défense de lire cinq ouvrages, était publié. Aucun écrit de Galilée n'y figurait, mais à la suite on lisait le paragraphe suivant :

« Comme il est venu à la connaissance de ladite Congrégation que cette fausse doctrine de Pythagore, tout à fait contraire à la sainte Écriture, sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil, enseignée par Copernic dans son ouvrage des *Révolutions des globes célestes*, et par Diego de Zunica dans son ouvrage sur Job, s'est déjà répandue et a été adoptée par beaucoup de personnes, comme on peut le voir dans une lettre imprimée d'un Père Carme dont le titre est : *Lettre du R. P. maître P.-A. Foscarini, carme, sur l'opinion des Pythagoriciens et de Copernic touchant le mouvement de la terre et la stabilité du soleil, et le nouveau système pythagoricien du monde*, imprimée à Naples par Lazzare Scoriggio (1615), dans laquelle ledit Père s'efforce de montrer que ladite doctrine est d'accord avec la vérité et n'est point opposée à l'Écriture, la Congrégation, afin que cette opinion ne se répande plus au détriment de la vérité catholique, est d'avis de suspendre les deux ouvrages de Copernic et de Diego de Zunica jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, de prohiber entièrement et de condamner le livre du P. Foscarini, de prohiber aussi tous les autres livres enseignant la même doctrine, comme par le présent décret elle les défend tous et chacun, les condamne et les suspend [1]. »

Le décret ne cite ni le nom de Galilée ni le titre d'aucun de ses ouvrages : Galilée peut seulement se trouver compris dans la condamnation générale. Aussi, on ne lui demanda aucune rétractation, on ne lui imposa aucune peine, et le cardinal Bellarmin lui remit même une note pour démentir les bruits malveillants élevés sur ce point [2]. « L'issue de cette affaire, écrivait Galilée le 6 mars, a montré que mon opinion n'a pas été acceptée par l'Église. Elle a seulement fait déclarer que cette opinion n'était point conforme aux saintes Écritures, d'où il suit que les livres voulant prouver *ex professo* que cette opinion n'est pas opposée à l'Écriture sont les seuls prohibés [3]. »

sis Politianeti, familiaribus dicti Ill. D. Cardinalis testibus. » (*Ms. du Procès*, fol. 378 v°, 379 r°.)

[1] Riccioli, *Almagestum novum*, t. II, p. 496, reproduit par l'abbé Bouix, *l. c.*, p. 4. — Le décret est reproduit moins exactement dans *Opere*, t. VI, p. 230.

[2] Marini, *Galileo*, p. 101 : corrections du texte, ligne 36 : *penitenziato di penitenzie*. P. 102, ligne 5, *penitenzie... solo gli è*; l. 6. *Denunziata la dichiarazione*; l. 7, *publicata*; l. 12 et l. 13 : *e sottoscritta*; l. 14 : *di 26 di maggio*. La note disait : « Che la dottrina... sia contraria alle sacre scritture, et pero non si possa difendere, ne tenere. »

[3] *Opere*, t. VI, p. 231.

Cette réflexion semblait naturelle, et il paraissait permis de présenter cette opinion comme une hypothèse possible. Les cardinaux Bellarmin et del Monte l'avaient autorisée dans leur conversation avec Mgr Ciampoli, et elle allait être formellement établie par l'avertissement — *Monitum* — de la Congrégation de l'Index, permettant (en 1620) la lecture des ouvrages de Copernic, moyennant certaines corrections. Pourquoi alors avait-on condamné ces ouvrages? Parce que, selon la Congrégation, au lieu de parler par hypothèse, Copernic n'avait pas craint de présenter comme très-vrais les principes du mouvement de la terre, qui répugnent aux textes de la sainte Ecriture et à son interprétation véritable et catholique. Néanmoins, comme il se rencontre dans ces écrits des choses très-utiles au public, on en permet la lecture moyennant la correction des passages où Copernic affirme le mouvement de la terre sans la présenter comme une hypothèse [1], hypothèse certainement fausse dans la pensée des cardinaux, mais dont l'exposition n'était point condamnée.

Ainsi le décret a déclaré fausse (*falsam*) une doctrine astronomique qui, en réalité, ne l'était point; il l'a déclarée contraire à l'Ecriture lorsqu'elle ne l'était point. Il s'est donc trompé, tout le monde est d'accord sur ce point; mais l'état des connaissances ne permettait pas alors d'admettre la nouvelle théorie du mouvement de la terre, qui n'a jamais été discutée devant le tribunal comme doctrine scientifique, mais comme doctrine contraire au sens traditionnel des saintes Ecritures. Voilà pourquoi, au commencement du XVII[e] siècle, le tribunal la condamne. Au XIX[e] siècle, le même tribunal l'adopterait assurément, sans modifier pour cela les principes sur lesquels s'appuyait la sentence. « Ce qui a changé entre ces deux époques, dirons-nous avec le savant M. Ward, ce n'est pas un principe théologique, mais seulement un fait scientifique, c'est-à-dire le fait que la théorie de Copernic n'est pas aujourd'hui une improbabilité scientifique, mais au contraire une vérité constatée par la science [2]. » Le décret de 1616 a donc été une

[1] Riccioli, *Almagestum novum*, t. II, p. 496, reproduit par l'abbé Bouix, *l. c.*, p. 8. « Scripta Copernici... prohibenda esse censuerunt, ea ratione, quia principia de situ et motu terreni globi sacræ Scripturæ ejusque veræ et catholicæ interpretationi repugnantia, quod in homine christiano minime tolerandum, non per hypothesim tractare, sed ut verissima adstruere non dubitat. »

[2] *Dublin Review*, septembre 1865, p. 420.

simple mesure de prudence : la condamnation intervint pour empêcher qu'il n'arrivât malheur à la vérité catholique : *ne in perniciem catholicæ veritatis serpat* ; ainsi parle le décret. Voilà bien le motif déterminant, et à cet égard, la différence qui existe entre les expressions de la censure des consulteurs et les expressions du décret de la Congrégation est significative : les consulteurs, qualifiant l'opinion soumise à leur examen, l'avaient déclarée insensée, absurde, hérétique ; la Congrégation rejette ces épithètes, et se borne à déclarer la doctrine fausse et contraire à l'Ecriture. On peut également remarquer une différence entre les deux parties de la censure des consulteurs : la première opinion est condamnée sans réserve ; la seconde (concernant l'immobilité du soleil) est dite simplement erronée. Or, l'on fait observer, — et M. Valson, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, en a très-justement fait la remarque, — que, « même au point de vue scientifique, le tribunal qui a rendu le décret de 1616 n'est pas aussi coupable qu'on le donne à entendre. Suivant les idées de Galilée, le soleil était dépourvu de tout mouvement local... Or, le contraire est aujourd'hui démontré [1]. » Aujourd'hui, un étudiant qui oserait nier le *mouvement direct et uniforme de rotation du soleil sur lui-même* recevrait à coup sûr une boule noire, et tous les savants réunis s'accorderaient avec les cardinaux de la Congrégation pour déclarer que cette proposition : le soleil est immobile de tout mouvement local, est une proposition absurde et fausse en cosmographie. Que conclure de cette remarque, si ce n'est que la doctrine du mouvement de la terre était loin d'être alors scientifiquement établie et qu'elle ne l'a été que plus tard? Comment dès lors reprocher, non à une commission scientifique, mais à un tribunal ecclésiastique, de n'avoir pas immédiatement adopté cette théorie en modifiant l'interprétation séculaire d'un texte de la sainte Ecriture?

C'en est assez non pas pour justifier, — nous ne cherchons pas à le faire, — mais pour expliquer, comme c'est le droit et le devoir de l'historien, le décret de 1616. Faudra-t-il apprendre maintenant à ceux qui l'ignoreraient qu'aucune décision de la Congrégation de l'Index n'est un article de foi? — Nous aurons à revenir sur cette question lorsque nous exami-

[1] *Revue d'Economie chrétienne*, 28 février 1866, p. 252.

nerons la sentence rendue en 1633. Mais, dès à présent, nous sommes en droit d'affirmer que toutes les attaques dont la condamnation de Galilée a été l'objet aboutissent uniquement à montrer que les membres d'un tribunal particulier ont pu se tromper, ce dont personne n'a jamais douté.

V.

Galilée allait quitter Rome. On voulut lui témoigner, — ce qui d'ailleurs avait toujours été évident, — que l'intérêt de la religion, bien ou mal compris, — mais le seul intérêt de la religion et non une basse jalousie, avait inspiré le décret. Le 11 mars, six jours après la publication, Galilée fut reçu à l'audience du souverain Pontife. Pendant trois quarts d'heure, il eut avec Paul V un entretien que lui-même déclare avoir été des plus bienveillants, *benignissima udienza*. Galilée exposa les motifs de son voyage, insista sur la haine de ses persécuteurs et sur les calomnies dont il avait été victime. Paul V lui répondit qu'il connaissait parfaitement la droiture de ses intentions et la sincérité de son esprit. Et comme Galilée témoignait quelque inquiétude d'être toujours poursuivi par la malveillance, le pape le consola en lui disant de vivre l'esprit en repos, parce que lui-même et toute la Congrégation des cardinaux de l'Index avaient conçu de sa personne une telle opinion qu'on ne donnerait pas légèrement créance aux calomniateurs : « De mon vivant, ajouta le pape, vous pouvez en être sûr. » Avant de le congédier, Paul V lui répéta plusieurs fois qu'il était disposé à lui montrer, en toute occasion et par des effets certains, sa volonté de le protéger[1]. — Le 26 mars Galilée écrivait : « on ne parle déjà plus de l'affaire terminée par l'autorité supérieure[2]. »

Cette affaire reste, en effet, assoupie pendant de longues années : de 1616 à 1632, aucune poursuite ne fut dirigée contre Galilée : retiré à la villa Segni à Bellosguardo près de Florence, il travailla, il écrivit, il publia des ouvrages, demeurant toujours honoré à Rome et comblé de marques d'estime. Nous

[1] Lettre du 12 mars 1616. *Opere*, t. VI, p. 233.
[2] *Opere*, t. VI, p. 236.

n'aurions pas à nous arrêter à cette époque de sa vie, si nous n'y rencontrions plusieurs faits intéressants, utiles à connaître, pour expliquer tout à la fois la période que nous venons de parcourir et celle qui va suivre.

Le 1er juin 1616, un médecin napolitain, philosophe et mathématicien, Stelliota, traçait nettement à Galilée un plan de conduite en ces termes : « Les professeurs de sciences doivent montrer les calomnies des sophistes. La pensée des supérieurs est sainte et juste : mais comme le décret de 1616 a été rendu sans avoir entendu les parties, il faudrait revoir la cause, qui intéresse tout le monde ; il faudrait que les professeurs de mathématiques étrangers présentassent un mémoire. » Et, avec un grand sens, il ajoutait : « Faites prévenir ceux qui gouvernent le monde que les personnes qui cherchent à mettre la discorde entre les sciences et la religion sont peu amies de l'une et de l'autre [1]. » Ainsi, pas de récriminations, la pensée du décret est bonne ; mais à la science appartient de faire, s'il y a lieu, reviser le décret.

Galilée rencontrait alors en face de lui, sur le terrain de la science, deux sortes d'adversaires : ces pédants de tout âge et de toute condition, qui trop souvent compromettent les causes par leur maladresse ou les déshonorent par leur violence ; des hommes d'étude, véritablement instruits, mais élevés dans l'inviolable respect de la science traditionnelle et la défendant avec une honnête sincérité contre des innovations téméraires. Le Père jésuite Grassi était de ces derniers, et, dans son livre *Libra astronomica*, tout en s'opposant aux doctrines de Galilée, il en parla avec plus de ménagement que l'on n'avait fait jusqu'alors [2]. Cette modération était un heureux symptôme, et lorsque Galilée écrivit, en réponse à l'ouvrage de Grassi, son *Saggiatore*, il le fit paraître à Rome, où habitaient, dit-on, ses persécuteurs, sachant qu'il y rencontrait toujours estime et affection. Le livre parut sous la forme d'une lettre écrite à Mgr Cesarini, *Maestro di Camera* du pape Urbain VIII, et fut dédié, par l'Académie des *Lincei*, chargée de l'impression, au pape lui-même [3]. L'autorisation d'imprimer, délivrée le 2 février 1623, contient ces mots : « J'ai lu par ordre du Maître du Sacré-

[1] *Opere*, t. VIII, p. 386.
[2] C'est le jugement de Ciampoli, *Opere*, t. VIII, p. 430.
[3] *Ib.*, t. IV, p. 1.

Palais cet ouvrage du *Saggiatore*, et, outre que je n'y ai rien trouvé de contraire aux bonnes mœurs ou qui s'éloigne de la vérité surnaturelle de notre foi, j'y ai reconnu de si belles et nombreuses considérations sur la philosophie naturelle, que je crois que notre siècle peut se glorifier non-seulement d'un héritier des travaux des philosophes passés, mais aussi d'un inventeur de beaucoup de secrets de la nature que ceux-ci furent impuissants à découvrir, comme le prouvent les ingénieuses et sages théories de l'auteur dont je suis heureux d'être contemporain [1]. »

Le P. Riccardi offrait ainsi à Galilée une éclatante réparation des propos tenus, dix ans auparavant, par des religieux de son ordre, les PP. Caccini et Lorini ; Galilée dut en être heureux ; sa joie n'était pas moins grande de voir assis sur la chaire de saint Pierre, son ancien partisan, son ami, presque son adulateur, car Urbain VIII avait, étant cardinal, célébré en vers les découvertes du savant. Un autre ami, Mgr Ciampoli, était devenu secrétaire des brefs d'Urbain VIII. Il parlait souvent au souverain Pontife de Galilée, l'entretenait de ses éminentes qualités, et le pape l'écoutait toujours avec une bienveillance telle, que Ciampoli, en se reportant par la pensée à quelques années, écrivait (27 mai 1623) : « Si alors vous aviez eu les amis que vous avez à présent, il eût été inutile de chercher des détours pour écrire vos pensées [2]. »

Galilée aurait voulu mettre à profit ces bonnes dispositions, car à la nouvelle de la nomination d'Urbain VIII, son esprit ardent avait formé bien des projets. Il songeait à venir à Rome et consultait, à cet égard, le prince Cesi. « Je roule dans ma tête, disait-il, un projet de quelque importance pour la République des Lettres [3]. » C'était évidemment de faire rapporter le décret du 5 mars 1616. Le prince lui conseilla ce voyage, et tous les amis de Galilée réclamèrent également sa présence [4]. Le 20 octobre, Thomas Rinuccini, frère de l'archevêque de Fermo, chargé par Galilée de savoir si sa visite serait agréable au pape, lui écrivait de la part du cardinal Barberini qu'Ur-

[1] *Opere*, t. IX, p. 26.
[2] *Ib.*, p. 30.
[3] « Io raggiro nella mente cose di qualche momento per la repubblica letteraria. » (*Opere*, t. VI, p. 289.)
[4] *Ib.*, t. IX, p. 40.

bain VIII le verrait toujours très-volontiers, et il rapportait cette parole du souverain Pontife : « J'aurai grand plaisir à le voir, pourvu que le voyage ne porte pas préjudice à sa santé, car les grands hommes comme lui doivent se ménager pour vivre le plus longtemps possible [1]. » Urbain VIII se mettait en mesure d'être bien renseigné sur les récents travaux de Galilée : il se faisait lire à table le *Saggiatore*, et Rinuccini écrivait : « On m'a rapporté que le pape a lu tout le livre avec grand plaisir [2]. » Dans le monde savant il n'y avait d'ailleurs qu'une voix sur cet ouvrage, et l'on citait le jugement très favorable d'un père jésuite du collège romain.

Tout semblait préparé pour la réussite du projet de Galilée. « Le pape, le cardinal Barberini et vos nombreux amis, le P. Grassi lui-même, désirent votre présence, » lui écrivait Guiducci ; « tout le monde vous attend, » écrivait en dernier lieu Mgr Ciampoli, « et vous [3] trouverez dans Sa Sainteté une affection extraordinaire pour vous [4]. »

Galilée se décida. Il arriva à Rome au mois d'avril 1624. Le 8 juin, ravi de son séjour, il écrivait à son ami le prince Cesi : « Quant à ce qui se passe ici, j'ai principalement reçu de très-grands honneurs et distinctions de Sa Sainteté, ayant eu avec Elle jusqu'à six fois de longues conversations. Hier, Elle m'a promis une pension pour mon fils, et trois jours auparavant Elle m'avait envoyé un beau tableau, deux médailles, une d'argent, une autre d'or, et une grande quantité d'*Agnus Dei* [5]. »

Le même jour, Urbain VIII adressait au grand-duc de Toscane, Ferdinand II, un bref qui contenait les phrases les plus élogieuses pour Galilée. Le pape signalait ses travaux et ses découvertes d'astres inconnus ; il déclarait avoir une affection paternelle pour « cet homme illustre dont la renommée resplendissait aux cieux et se répandait par toute la terre, car à son mérite scientifique et littéraire se joignait une ardente piété [6]. »

Galilée rencontrait, en outre, une grande bienveillance dans

[1] *Opere*, p. 41.
[2] *Ib.*, p. 48. « Con gran gusto. »
[3] *Ib.*, p. 51. 18 déc. 1623.
[4] *Ib.*, p. 55. 16 mars 1624
[5] *Ib.*, t. VI, p. 295.
[6] *Ib.*, t. IX, p. 60

le cardinal Barberini et chez les cardinaux de Sainte-Suzanne, Buoncompagni et Hohen-Zoller. Ce dernier avait paru très-bien comprendre ce qu'il y avait à faire pour la réalisation de son projet, et lui avait promis d'en parler au pape avant son départ pour l'Allemagne [1]. Il le fit, en effet, et dans une conversation avec Urbain VIII au sujet de l'opinion de Copernic, Hohen-Zoller ayant montré la nécessité d'agir sur ce point avec une grande circonspection, le Saint-Père lui répondit, « que l'Eglise n'avait pas condamné et qu'elle ne condamnerait pas cette opinion comme hérétique, mais seulement comme téméraire [2]. » Le Maitre du Sacré-Palais, resté neutre entre Ptolémée et Copernic, assurait également que « ce n'était pas là une matière de foi et qu'il ne fallait y mêler en rien les saintes Ecritures. »

La situation de Galilée était donc excellente, et bien qu'officiellement le tribunal de l'Index demeurât fidèle à son décret, plusieurs personnes semblaient se rallier à l'opinion du mouvement de la terre. Sur les instances du Père jésuite Tarquinio Galluzzi, Guiducci s'était rencontré avec le P. Grassi : dans la conversation, Grassi avait dit : « Quand il se trouvera une démonstration de ce mouvement, il conviendra d'interpréter l'Ecriture autrement qu'on ne l'a fait ; c'est l'opinion du cardinal Bellarmin [3]. » Quelques jours après (13 septembre 1624), Guiducci écrivait encore : « Je ne vois pas que le P. Grassi ait beaucoup de répulsion pour le mouvement de la terre [4]. »

Les tentatives que l'on dirigeait toujours contre Galilée avaient donc peu de chance de réussir. Pourtant, de même qu'on avait dénoncé la lettre au P. Castelli, on voulut dénoncer le *Saggiatore*, afin d'obtenir sa prohibition, ou du moins de provoquer sa correction, puisque, disait-on, la doctrine de Copernic y était approuvée. Un cardinal eut mission de procé-

[1] *Ib.*, t. VI, p. 293. « Qui mostra di comprender bene il punto ed il *quid agendum* in queste materie. » M. Alberi (note 1) relève ici l'erreur de Venturi (*l. c.*, II, p. 3) répétée par M. Libri (*Hist. des Mathématiques*, t. VI, p. 250) qui, en plaçant cette lettre en 1628 au lieu de 1624, font venir Galilée à Rome en 1628, ce qui est prouvé faux par d'autres documents.

[2] *Ib.* p. 296. « Fu da S. Santità risposto, come S. Chiesa non l'avea dannata, ne era per dannarla per eretica, ma solo per temeraria. »

[3] *Ib.*, t. IX, p. 65.

[4] *Opere*, t. IX, p. 68. « Mi pare che Sarsi (pseudonyme du P. Grassi) non abhorisca molto il moto della terra. »

der à un examen et de faire un rapport; ce cardinal choisit pour consulteur le P. Guevarra, général des Théatins, qui, après avoir lu attentivement l'ouvrage, le trouva fort bon, en parla avec éloge au cardinal, et lui remit une note pour établir que lors même que cette doctrine du mouvement eût été soutenue, il ne lui semblait pas qu'elle dût être condamnée [1]. L'affaire fut ainsi étouffée à son début.

Malgré les marques de bienveillance qu'Urbain VIII ne cessait de lui donner [2] et l'envoi flatteur d'un traité (*intorno alle api*) que le pape lui avait dedié, Galilée aurait voulu plus encore. Il pensait toujours à la publication de son grand ouvrage, qu'il commençait à écrire. De Florence où il était retourné, il fit sonder le terrain. Le P. Castelli demanda un jour au P. Riccardi, en présence de Piccolomini, depuis archevêque de Sienne, son avis sur les objections présentées par le P. Grassi. Le savant religieux que ses contemporains nommaient par un jeu de mot *il maestro mostro* (le maître prodige) répondit que les opinions de Galilée n'étaient pas contre la foi, puisqu'elles étaient simplement philosophiques. Il s'offrait pour éclaircir les doutes de Galilée, mais il ne voulait pas, disait-il, se mettre en avant, afin de lui rendre plus de services dans le cas où le tribunal du Saint-Office, dont il était qualificateur, serait appelé à intervenir [3]. Le cardinal Bellarmin, de son côté, répétait que l'opinion du ciel fluide, qu'on devait adopter si l'on admettait le mouvement de la terre, n'était pas contraire à l'Ecriture [4]; et le cardinal Barberini, discutant avec le P. Castelli, semblait prêt à admettre le mouvement de la terre si Galilée pouvait prouver que, dans cette hypothèse, la terre n'était pas une étoile. — Il le prouvera, répondait Castelli, qui essayait d'en donner lui-même la démonstration [5]. Enfin le prince Cesi avait rapporté au P. Castelli une conversation du pape avec Campanella, dans laquelle ce dernier ayant dit que des Allemands prêts à se convertir avaient reculé en apprenant la condamnation de la doctrine de Copernic, le pape aurait répliqué : « Ce ne fut jamais

[1] *Ib.* p. 79.
[2] Voir t. II, p. 64 et t. IX, p. 97, concernant l'excellent accueil fait à la *réponse à Ingoli* offerte par Galilée au pape. Voir aussi t. IX, p. 103.
[3] *Opere*, t. IX, p. 124.
[4] *Ib.* p. 137.
[5] *Ib.* p. 173

notre avis, et si cette affaire nous eût regardé, ce décret n'eût jamais été rendu [1]. »

A Rome les hommes distingués se préoccupaient de ces questions, on discutait, on provoquait et on acceptait les explications : il n'y avait aucun parti pris d'entraîner les progrès de la science, d'étouffer l'essor du génie : quelques religieux, il est vrai, cherchaient querelle à leur confrère le P. Riccardi au sujet de Galilée [2] ; à Pise, où le professeur avait déjà été sifflé par les aristotéliciens furieux, on cabalait pour lui faire perdre la pension dont il jouissait à l'Université [3]. Mais qu'étaient ces intrigues auprès des témoignages d'estime qui partout lui étaient prodigués ? Aussi Mgr Ciampoli trouvait le moment favorable pour l'impression du grand ouvrage *Dialogo sopra i due massimi sistemi del mondo*, et il était convaincu qu'en revenant à Rome Galilée surmonterait toutes les difficultés [4]. C'était aussi l'avis du P. Castelli [5].

VI.

Galilée, partageant les mêmes espérances, quitta sa villa de Bellosguardo et arriva à Rome au milieu du mois de mai 1630. Il obtint aussitôt une très-longue audience du pape et, le 18, il se félicitait de la bienveillance avec laquelle Urbain VIII l'avait reçu. « Le pape, disait-il, a commencé à traiter mes affaires de façon à me donner l'espoir d'une heureuse issue [6]. » Plusieurs fois le souverain Pontife eut pour lui des paroles de grande estime et d'affection ; bientôt il augmenta spontanément sa pension en la portant de soixante écus à cent [7].

Galilée s'était rencontré avec le P. Riccardi, nommé Maître du Sacré-Palais, afin d'obtenir l'autorisation d'imprimer son ouvrage ; le savant religieux reconnut que Galilée, loin d'y présenter le système de Copernic comme une hypothèse mathé-

[1] « Non fu mai nostra intenzione e se fosse toccato a noi non si sarebbe fatto quel decreto. » (*Opere*, t. IX, p. 176.)

[2] « Il P. narra che aveva patito un poco di burrasca per V. S. da suoi frati. » *Ib.* p. 124.

[3] *Ib.*, p. 163. Note de M. Alberi.

[4] *Ib.*, p. 173, p. 15

[5] *Ib.*, p. 176.

[6] *Ib.*, t. VI, p. 188

[7] *Ib.*, t. IX, p. 193 et 200.

matique, en parlait en termes absolus, et pour s'en assurer, il chargea un professeur de mathématiques, le P. Visconti, de lire l'ouvrage et de signaler les passages où une correction serait nécessaire. D'après la demande formelle de Galilée, l'examen fut minutieux. Le P. Visconti rendit compte de cet examen au P. Riccardi, en l'avertissant qu'outre les corrections désignées, il y avait plusieurs points à discuter avec l'auteur. Le Maître du Sacré-Palais passa outre, et donna à Galilée la permission d'imprimer. Seulement il manifesta le désir de revoir le livre lui-même et il fut convenu avec Galilée que celui-ci, pressé de quitter Rome à cause des chaleurs de l'été, reviendrait à l'automne dans cette ville afin d'ajouter la préface, la table et dans le corps de l'ouvrage quelques passages propres à ramener la thèse à une question hypothétique [1].

Sur ces entrefaites le prince Cesi, qui devait être chargé de la surveillance de l'impression, vint à mourir (1er mai et non 2 août), et cette mort, en privant Galilée d'un ami puissant et dévoué, menaçait en même temps l'Académie des *Lincei* d'une prompte dissolution [2].

Un autre malheur se joignit à celui-ci : la peste se déclara à Florence; le commerce cessa, et les communications furent à peu près interrompues avec Rome. Galilée voyant dès lors l'impossibilité d'imprimer son ouvrage dans cette ville eut la pensée de le faire imprimer sous ses yeux à Florence, ou peut-être à Gênes [3]. Le P. Castelli lui avait conseillé Florence, et avait même demandé au P. Visconti si ce changement pouvait donner lieu à quelque difficulté : — « A aucune, » répondit le religieux; qui manifesta son extrême désir de voir l'ouvrage publié [4]. Le Maître du Sacré-Palais fut moins facile, car il refusa d'abord, et ne permit l'impression à Florence que si on lui envoyait l'ouvrage pour une dernière révision.

Le 21 septembre 1630, le P. Castelli pria Galilée d'envoyer le

[1] *Ms. du procès*, fol. 387 et suiv.; voir aussi *Opere*, t. VI, p. 374. Lettre de Galilée à Cioli.

[2] *Opere*, t. IX, p. 102. M. Libri dit à ce sujet que l'Académie fut dissoute par la mort de Cesi et par les persécutions dirigées contre quelques-uns des principaux académiciens (*Journal des savants* 1841, p. 101.) — Les persécutions sont imaginaires, Mgr Wiseman a très-bien répondu à M. Libri (*Mélanges religieux, scientifiques et littéraires*, 1859, p. 461 et suiv.)

[3] L. de Baliani, 26 oct. 1630. (*Opere*, t. IX, p. 210.)

[4] *Ib.*, p. 201.

manuscrit à Rome afin qu'il pût, de concert avec Mgr Ciampoli, y faire les modifications projetées. Il promettait qu'aussitôt le manuscrit reçu, la permission de faire imprimer, à Florence ou ailleurs, serait délivrée [1]. Galilée fit alors demander à l'ambassadeur Niccolini si on pouvait faire passer son livre : — « cela est impossible, » répondit Niccolini ; « c'est à peine si les simples lettres peuvent arriver. » Galilée exposa la situation au Maître du Sacré-Palais et offrit d'envoyer le commencement et la fin du manuscrit, comme aussi de faire toute sorte de concessions, d'appeler par exemple ses pensées sur le système du monde, des songes, des chimères, des paralogismes, de vaines imaginations. Quant à la révision nouvelle de l'ouvrage, elle pourrait, disait-il, avoir lieu à Florence [2]. La femme de l'ambassadeur Niccolini se chargea de la négociation. Elle parla au Maître du Sacré-Palais, et elle le trouva, comme à son ordinaire, très-bien disposé pour Galilée. « Que Galilée, s'il le veut, dit le Père Riccardi, n'envoie pas ici le livre entier ; mais qu'il fasse parvenir le commencement et la fin, à la condition que tout l'ouvrage soit revu par un théologien de notre ordre à Florence, habitué à ces sortes de révisions, et nommé à cet effet par les supérieurs. » Le Père proposa de confier ce soin au P. Clément, mais ce religieux ne plaisait pas à Galilée : « Que lui-même alors, dit le Père Riccardi, désigne telle autre personne qui lui plaira, afin qu'on lui donne pouvoir de procéder à la révision [3]. » Galilée n'ayant pas accepté le P. Clément, proposa le P. Hyacinthe Stefani. Agréé par les supérieurs, le P. Stefani soumit l'ouvrage à une révision minutieuse ; il signala plusieurs passages comme susceptibles d'explications et pleura d'émotion, — c'est Galilée qui le dit [4], — en voyant en cette circonstance l'humilité du savant et sa respectueuse soumission à l'autorité des supérieurs.

Cependant si Galilée ne se pressait pas d'envoyer à Rome les corrections convenues, le Maître du Sacré-Palais négligeait à son tour d'envoyer à Florence la Préface et la Conclusion, ce qui contrariait beaucoup Galilée ; car, sans attendre la fin de ces pourparlers, il avait fait commencer l'impression. Le 20 mars

[1] *Opere*, p. 205.
[2] *Ib.*, t. VI, p. 375.
[3] *Ib.*, t. IX, p. 209.
[4] *Ib.*, t. VI, p. 375.

1631, il y avait six feuilles terminées [1]. Sur une nouvelle instance de Galilée le grand-duc de Toscane écrivit à son ambassadeur de presser le Maître du Sacré-Palais ; et le P. Riccardi, convenant alors qu'il avait accordé l'autorisation d'imprimer, répéta qu'il ne l'avait donnée que sur la promesse de Galilée de faire des corrections et de les envoyer pour l'impression à Rome, où toutes les difficultés auraient été levées avec Mgr Ciampoli. « Sans doute, disait le Maître du Sacré-Palais, le P. Stefani aura revu le manuscrit avec beaucoup d'attention, mais n'étant pas instruit de la pensée du pape, il n'a pu donner une approbation qui me suffise. C'est dans l'intérêt même de Galilée : si je voyais la préface et la conclusion, je jugerais aisément si cela suffit, et je pourrais donner l'approbation. » Le P. Riccardi offrait alors, s'il était toujours impossible d'envoyer le manuscrit, d'écrire à l'Inquisiteur de Florence pour lui communiquer les ordres du pape, afin qu'après avoir vérifié s'ils étaient observés, il accordât la permission de continuer l'impression. Et comme l'ambassadeur avait laissé entendre que les retards apportés à l'expédition de cette affaire laissaient soupçonner quelque intrigue de jalousie, le P. Riccardi l'assura que personne, sauf les amis de Galilée, ne lui en avait parlé, qn'il n'avait jamais reconnu la présence de l'envie, et qu'en vérité il n'existait aucune intrigue [2].

Enfin, après bien des débats, on convint que l'ouvrage serait imprimé, en y joignant, pour la décharge du Maître du Sacré-Palais, une déclaration dont l'ambassadeur Niccolini devait transmettre le texte. Le 28 avril, en effet, le P. Riccardi envoyait un billet, mais ce n'était pas une permission d'imprimer ; c'était, disait Galilée, un nouveau moyen de trainer l'affaire en longueur et on ne pouvait le tolérer. « J'ai tout expliqué depuis longtemps, écrivait-il ; j'ai donné toutes les explications possibles. Il faudrait que le grand-duc voulût un jour me convoquer avec le P. Stefani ; j'arriverai avec ces corrections, très-légères, après tout, et tous verront que je n'ai jamais eu en cette matière une autre opinion que celle des plus saints docteurs de l'Église [3]. »

Le 24 mai, le P. Riccardi écrivit à l'Inquisiteur de Florence

[1] *Opere*, p. 378.
[2] *Ib.*, t. IX, p. 243.
[3] *Ib.*, t. VI, p. 382-384, et t. IX, p. 246.

pour lui donner pouvoir d'approuver l'impression, sans attendre sa révision personnelle, mais en tenant compte de la pensée du pape, à savoir que le titre et le sujet de l'ouvrage indiquassent seulement les considérations mathématiques sur l'opinion de Copernic touchant le mouvement de la terre. « En sorte, disait-il, que jamais on ne présente cette opinion comme une vérité absolue, mais seulement comme une hypothèse et sans parler des Ecritures. » — « On doit encore, ajoutait-il, faire remarquer que cet ouvrage est composé seulement pour montrer que, si à Rome on a rendu le décret (de 1616), on savait néanmoins toutes les raisons qui pouvaient être présentées et qu'on n'en ignorait aucune; pensée conforme aux paroles de la préface et de la conclusion de l'ouvrage, que j'enverrai, d'ici, corrigées. Avec cette précaution, le livre n'éprouvera aucun obstacle à Rome. Vous pourrez, de cette manière, complaire à l'auteur et être agréable à Son Altesse le Grand-Duc, qui montre un grand zèle pour cette affaire [1]. »

Cette lettre marque clairement la pensée des docteurs de l'Eglise. Cette pensée, nous l'avons déjà précisée : c'est celle des cardinaux Bellarmin et del Monte dans leur entretien avec Mgr Ciampoli; celle de la Congrégation de l'Index dans son décret de 1620; celle enfin du pape Urbain VIII: « La théorie que vous soutenez, nous la jugeons contraire au sens littéral de l'Ecriture et à l'explication des anciens docteurs. Nous connaissons vos raisons scientifiques; elles ne nous paraissent pas suffisantes pour la démonstration de votre théorie, qui est encore discutable et discutée. Ne présentez donc pas votre doctrine comme une vérité absolue puisque, scientifiquement, vous ne pouvez l'établir, car alors nous serions forcés de changer l'interprétation du sens littéral de l'Ecriture; mais exposez-la, si vous le voulez, comme une hypothèse. » Voilà l'interprétation fidèle du sentiment qui a toujours dicté la conduite des cardinaux et des papes. Sans doute la passion mise dans cette affaire par les péripatéticiens a rendu inutiles ces sages tempéraments : les cardinaux, le pape lui-même, entraînés par le courant de l'opinion et en subissant l'irrésistible puissance, furent amenés à perdre de vue, au milieu de l'animosité générale, les simples mesures de prudence que récla-

[1] *Ms. du procès.* Marini, *l. c.*, p. 113.

maient les circonstances; mais il convient de faire remarquer ces deux courants contraires, afin que chacun demeure responsable de ses actes.

L'inquisiteur de Florence, investi désormais d'un plein pouvoir, répondit bientôt au Maître du Sacré-Palais qu'il avait tenu grand compte de ses observations; et le 19 juillet, le P. Riccardi, rassuré, lui envoya la préface destinée à être mise en tête de l'ouvrage. Il accordait toutefois à Galilée la liberté de changer les mots et de donner à la phrase une tournure plus élégante, pourvu que le fond de l'écrit fût conservé. La même observation était faite pour la conclusion [1].

L'impression de l'ouvrage se poursuivit; et le 3 janvier 1632, Galilée écrivait que le *Dialogo* serait fini d'imprimer dans dix ou douze jours [2]. Il fit aussitôt relier et dorer un certain nombre d'exemplaires, pour être envoyés à Rome; mais comme la peste continuait de sévir à Florence, la difficulté des communications était toujours extrême. Pour faire passer des livres, il fallait purifier les exemplaires au Lazaret, les endommager peut-être. La prudence commandait donc de différer l'envoi. Toutefois, le livre parvint à Rome, et fut remis entre les mains de fra Cavalieri, de Baliani, d'Antonini, de Campanella, du P. Castelli : tous en furent ravis [3]. Un religieux Olivetain signalait l'ouvrage comme le livre le plus important que l'on eût jamais publié [4]. Le P. Griemberger avouait, dit Torricelli, avoir eu très-grand plaisir à le lire; il y trouvait beaucoup de très-belles choses, sans pour cela approuver en entier une opinion que, malgré les apparences, il ne regardait pas comme vraie [5]. Le P. Scheiner louait l'ouvrage, tout en disant que les digressions le fatiguaient, — et il y avait bien de quoi puisqu'il y était attaqué. — Puis, hochant la tête, il ajoutait : « Je ne veux pas en parler, car Galilée s'est mal conduit envers moi [6]. »

Le même P. Scheiner, en écrivant à Gassendi, expliqua d'un mot toutes les oppositions qui s'étaient élevées et allaient s'élever contre l'auteur du *Dialogo*. « Il a écrit son livre,

[1] Marini, *l. c.*, p. 114.
[2] *Opere*, t. VI, p. 389.
[3] *Ib.*, t. IX, p. 264, 265, 270 et suiv.
[4] *Ib.*, p. 274.
[5] *Ib.*, p. 287.
[6] *Ib.*, t. IX, p. 287.

disait-il, contre le commun sentiment des péripatéticiens [1]. » En effet, c'étaient surtout les partisans de cette école philosophique, blessée à mort, qui s'agitaient contre l'ouvrage : « Je vois qu'on élève des difficultés, des scrupules, écrivait Galilée le 17 mai, et surtout j'entends les péripatéticiens faire grand fracas. » La situation se dessine. Colères des péripatéticiens en déroute; scrupules des hommes pieux, des observateurs sévères du décret de mars 1616, scrupules habilement soulevés, perfidement entretenus par les vaincus de la philosophie d'Aristote, voilà l'origine du procès.

Dès le premier moment, le bruit s'était répandu que le *Dialogo* serait prohibé. Fra Fulgence Micanzio voyait avec tristesse l'opposition soulevée contre l'ouvrage [2]; fra Cavalieri s'en plaignait. L'archevêque de Sienne, Piccolomini, ne pouvait y croire [3], et Campanella, sorti alors des prisons du gouvernement espagnol et recueilli par le pape, écrivait en homme bien instruit, qu'il redoutait la violence des gens qui ne savent rien[4]. Il réclamait dès à présent l'intervention du grand-duc, pour être appelé avec le P. Castelli dans la Congrégation qui serait formée pour examiner l'ouvrage [5].

A côté de l'opposition des aristotéliciens, opposition qui se traduisait par des murmures et se montrait au grand jour dans plus d'un ouvrage [6], il y avait, par suite du cours fâcheux donné à la discussion, l'opposition d'un grand nombre de catholiques. Nous allons voir se dérouler cette opposition.

VII.

Au mois d'août 1630, le Maître du Sacré-Palais commandait à l'imprimeur de Florence de suspendre la distribution des exemplaires du livre [7], et priait Magalotti de lui remettre les

[1] *Opere*, p. 275. « Contra communem peripateticorum scholam. »
[2] *Ib.*, t. IX, p. 283.
[3] *Ib.*, p. 285, et *supplém.*, p. 245.
[4] *Ib.*, t. IX, p. 284. « Dubito di violenza di gente che non sa. »
[5] *Ib.*, t. IX, p. 284.
[6] Nous citerons *Famosi problematis de telluris motu vel quiete hactenus optata solutio*, de J.-B. Morin; *Dubitationes in dialogum Galilei Galilei*, de Claude Berigard, professeur à Pise; *Difesa*, de Chiaramonti; *Esercitazioni filosofiche nella quale si defende Aristotele ne suoi principali dogmi del cielo*, de Ant. Rocco, etc.
[7] Nelli, *vita*, p. 516.

huit exemplaires qu'il avait apportés de Florence [1]. Le 23 septembre, le pape ordonnait d'écrire à l'Inquisiteur de Florence, au nom de la Congrégation du Saint-Office, pour qu'il signifiât à Galilée d'avoir à se présenter à Rome pendant le mois d'octobre, afin d'expliquer sa conduite [2].

Que s'était-il donc passé, et que voulait-on?

Dès la première quinzaine du mois d'août, le *Dialogo* avait été soumis à l'examen d'une commission extraordinaire, réunie, contrairement à l'usage suivi en pareil cas, dans l'intention de plaire au grand-duc et à Galilée, et dans le but d'éviter, si l'on pouvait, de porter l'affaire devant le Saint-Office [3]. Les membres de cette commission, très-instruits du reste, passant pour être peu disposés en faveur de Galilée, l'ambassadeur Niccolini présenta, à ce sujet, quelques observations au cardinal Barberini, qui lui promit d'en parler au pape, « car il s'agit, dit-il, d'une personne que Sa Sainteté aime et estime [4]. »

Urbain VIII était cependant très-mécontent. Le 5 septembre, apercevant Niccolini, il n'avait pu retenir sa colère et se tournant vers l'ambassadeur : « Galilée, dit-il avec feu, a, lui « aussi, la hardiesse d'entrer où il ne doit pas entrer, et d'abor- « der les matières les plus graves et les plus dangereuses que « l'on puisse agiter en ce moment-ci. » — « Mais il a imprimé « son livre avec autorisation, » fit observer l'ambassadeur. — « Oui, reprit le pape avec la même animation, Ciampoli et le « Maître du Sacré-Palais ont été circonvenus! Ciampoli, sans « avoir jamais vu et lu l'ouvrage, m'a affirmé que Galilée vou- « lait se conformer en tout aux ordres du pape et que tout « était-bien. » Et Urbain VIII se plaignit de Ciampoli et du Maître du Sacré-Palais. — « On donnera du moins à Galilée le « temps de se justifier? » demanda Niccolini. — « En ces ma- « tières du Saint-Office, on ne fait que censurer, reprit le pape, « puis on demande une rétractation. » — « Galilée ne pour-

[1] *Opere*, suppl., p. 318.

[2] *Ms. du procès*, fol. 394 v°. — 23 septembris 1632. « Sanctissimus mandavit Inquisitori Florentino scribi ut eidem Galileo nomine S. Congregationis significet, quod per totum mensem octobris proximo compareat in urbe coram dictam congregationem S. Officii, et ab eo recipiat promissionem de parendo huic præcepto quod eidem faciat coram notario et testibus, ipso tamen Galileo hoc penitus, inscio qui in casu quo illud admittere noluit et parere non promittat possint id certificari si opus fuerit. » (Marini, *l. c.*, p. 12.)

[3] *Opere*, t. IX, p. 427. Dépêches de Niccolini, 18 sept. 1632.

[4] *Ib.*, p. 420. « Soggetto amico della S.S. della quale è amato e stimato. »

« rait-il pas savoir auparavant ce qu'on lui reproche? » objecta Niccolini. — « Je vous le dis, répliqua vivement le pape, le « Saint-Office ne procède pas et n'agit point ainsi; jamais on « ne prévient personne auparavant, d'autant plus que Galilée « sait très-bien, s'il le veut savoir, en quoi consistent les dif- « ficultés, car nous en avons causé ensemble, et nous le lui « avons dit nous-mêmes [1]. »

De son côté, le Maître du Sacré-Palais était persuadé qu'on corrigerait seulement quelques passages : il reprochait à Galilée de ne s'être pas conformé à la lettre écrite à l'Inquisiteur, et se plaignait de certains détails typographiques, comme par exemple d'avoir employé pour la préface des caractères plus petits que ceux de l'ouvrage, ce qui semblait enlever toute liaison entre ces deux parties; d'avoir mis au frontispice trois dauphins, dont l'un tenait la queue de l'autre; il paraissait même très-intrigué de leur signification. Une parole de Magalotti suffit à le rassurer à ce sujet. Magalotti, parent des Barberini, était d'avis de parler sans bruit de cette affaire au cardinal, « que je crois, disait-il, plein d'affection pour l'auteur et tenant l'ouvrage en grande estime [2]. »

Le 11 septembre, Niccolini conseillait, comme le Maître du Sacré-Palais, de ne rien brusquer et de gagner du temps. — « Le pape, écrivait l'ambassadeur, pense que le livre peut avoir beaucoup de dangers pour la foi, car, dit-il, on ne traite pas ici de mathématiques, mais de l'Ecriture sainte, de la religion, de la Foi. Puis il reproche à Galilée de n'avoir pas observé la forme voulue et l'ordre donné pour l'impression de l'ouvrage [3]. » Le Maître du Sacré-Palais disait à ce sujet : « La défense faite à Galilée il y a seize ans, suffit à présent pour le perdre. »

Ainsi, dans la pensée d'Urbain VIII et du P. Riccardi, il ne s'agissait en ce moment que d'une simple censure à porter contre le livre : *in queste materie del S. Offizio non ci faceva altro che censurare*. Nous verrons comment ces dispositions indulgentes se modifièrent.

[1] Dépêche de Niccolini, 5 sept. *Opere*, t. IX, p. 420.

[2] *Opere*, suppl., p. 318. « ..... Cardinale Barberini, che estimo, sia benissimo affetto all'autore e faccia grande stima dell'opera. »

[3] « S. S. tene che s'incorra in molti pericoli della fede, non si trattando qui di materie matematiche, ma della Scrittura sacra, della religione, della fede. » (Depêche de Niccolini, 11 septembre, *Opere*, t. IX, p. 427.)

Après un mois d'examen minutieux, le rapport de la Commission préparatoire [1] fut remis au pape. Le 18 septembre, Urbain VIII chargea un de ses secrétaires, Pierre Benessi, de prévenir l'ambassadeur du grand-duc qu'après l'examen auquel le livre avait été soumis, il ne pouvait se dispenser de le déférer à la Congrégation de l'Inquisition. Que disait ce rapport, resté jusqu'ici inédit?

Après un récit des faits, on arrive à ces conclusions : 1° Galilée a désobéi aux ordres donnés, en abandonnant l'hypothèse, pour affirmer d'une manière absolue la mobilité de la terre et la stabilité du soleil; 2° il a mal rattaché l'existence du flux et reflux de la mer à la stabilité du soleil et à la mobilité de la terre, qui n'existent pas; 3° de plus il a frauduleusement gardé le silence sur l'ordre que le Saint-Office lui avait donné, en l'an 1616, d'abandonner l'opinion que le soleil est le centre du monde et que la terre tourne, de ne pas l'enseigner ou la défendre. On devait dès lors délibérer sur la manière de procéder contre sa personne et contre l'ouvrage déjà imprimé.

Un autre mémoire, après avoir établi les points de fait, présentait comme corps du délit les huit chefs suivants :

1° Avoir mis sans ordre en tête du livre la permission d'imprimer, délivrée à Rome;

2° Avoir placé dans le corps de l'ouvrage la bonne doctrine dans la bouche d'un sot, et ne l'avoir fait que faiblement approuver par l'autre interlocuteur, afin d'en donner seulement une idée superficielle et de ne pas faire prendre en considération le bien qu'il paraît dire de mauvaise volonté;

3° Etre tombé très-souvent en faute dans l'ouvrage, et être sorti de l'hypothèse, soit en affirmant d'une manière absolue la mobilité de la terre et la stabilité du soleil, soit en qualifiant les arguments sur lesquels elle s'appuie comme démonstratifs et nécessaires, soit en tenant la négation de cette opinion comme impossible;

4° Avoir traité le sujet comme s'il n'était pas décidé à l'avance, et comme une personne qui attend une définition et ne suppose pas qu'elle soit donnée;

5° Avoir méprisé les auteurs contraires à l'opinion soutenue, bien que ce soient ceux que l'Eglise emploie le plus;

[1] *Ms. du Procès*, fol. 387 r°. Voir à l'appendice.

6° Avoir affirmé et déclaré (ce qui est faux) l'égalité qui existerait pour l'intelligence des choses géométriques, entre l'intellect humain et l'intellect divin ;

7° Avoir donné comme une vérité que les partisans de Ptolémée doivent se ranger du côté des partisans de Copernic, et avoir nié que la réciproque soit vraie ;

8° Avoir mal rattaché l'existence du flux et du reflux de la mer à la stabilité du soleil et à la mobilité de la terre, qui n'existent pas.

Tous ces points pouvaient être corrigés, si l'on jugeait que ce fût utile pour le livre auquel on accorderait cette faveur.

Voilà le travail du juge d'instruction. On a examiné les faits de la cause et on a précisé les chefs d'accusation. Ils peuvent être ramenés à deux principaux : Galilée a désobéi aux ordres donnés en 1616; Galilée a cessé de présenter la stabilité du soleil et la mobilité de la terre comme une hypothèse, pour l'affirmer d'une manière absolue. Les interrogatoires ne porteront pas sur un autre objet [1].

Le pape Urbain VIII signalait aussi ces points principaux du procès, lorsqu'il disait à l'ambassadeur du grand-duc de Toscane : « Bien que Galilée déclare vouloir traiter la question du mouvement de la terre hypothétiquement, néanmoins il procède par voie d'affirmation et de conclusion, ce qui est contre le décret de 1616 et l'ordre auquel il a promis d'obéir [2]. » Et le cardinal Barberini avait indiqué l'importance de la question dans un entretien avec le même ambassadeur, en disant qu'il était facile d'introduire ainsi quelque dogme imaginaire dans le monde, et en particulier à Florence, où les esprits sont si subtils et si amateurs de nouveautés. En effet, on craignait que l'on ne tirât de cette doctrine de fausses conséquences philosophiques et théologiques, par exemple sur la libre puissance de Dieu et le dogme de l'Incarnation [3].

Il est donc bien établi que l'opinion astronomique n'est atta-

[1] Campanella résumait de son côté les bruits qui circulaient : « on fait tout au monde pour prouver que Galilée a contrevenu à l'ordre qui lui avait été donné de ne pas enseigner la théorie du mouvement de la terre et de mettre certaines corrections à son livre. » (*Opere*, t. IX, p. 303.)

[2] *Opere*, t. IX, p. 435.

[3] Voir *ib.*, p. 435, 437, « Il cardinale Barberini mi dice questa materia è assai delicata potendosi introdurre qualche domma fantastico nel mondo e particolarmente in Firenze. » — Voir aussi l'abbé Bouix, *l. c.*, p. 54.

quée chez Galilée qu'en raison de l'opinion philosophique et théologique à laquelle elle semblait jointe, par une conséquence que la science de l'époque ne pouvait encore repousser.

Ce caractère du procès une fois établi, il est facile de réduire à sa juste valeur le motif de la poursuite indiqué par le P. Olivieri, qui, dans une conversation qu'il eut avec M. Biot, en 1825, disait à ce savant : « Soyez convaincu que les torts personnels de Galilée envers le pape Urbain VIII ont puissamment contribué à sa perte; il l'avait joué dans ses *Dialogues* sous le personnage de Simplicius[1]. »

Il est, en effet, certain que le bruit en avait couru, et qu'à tort ou à raison on prêtait cette intention à Galilée. Dès le 4 septembre 1632, un parent des Barberini, Magalotti, écrivait à Mario Guiducci pour lui conseiller de ne rien brusquer : « Qu'on en parle au cardinal Barberini, disait-il, mais jamais au pape, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de dire[2]. » Nous ignorons ces raisons ; mais le comte de Noailles, ambassadeur de France, devait les connaître, car nous lisons dans une lettre du P. Castelli, datée du 12 juillet 1636, que l'ambassadeur, parlant au cardinal Barberini, a donné au cardinal l'assurance « que jamais Galilée n'avait eu la moindre pensée de se moquer de Sa Sainteté, et qu'il était bien éloigné d'une si honteuse action. Galilée, avait-il ajouté, est triste de ces soupçons, et cette invention de ses ennemis l'a atteint jusqu'au fond du cœur. » Le cardinal s'empressa de porter cette assurance au pape, et le comte de Noailles répéta à son tour cette protestation à Urbain VIII : « Jamais, lui dit-il, Galilée n'a eu la pensée d'offenser Votre Sainteté. » — « Nous le croyons, nous le croyons, » répliqua le pape. Pour achever de détruire cette fâcheuse impression, l'ambassadeur conseilla à Galilée d'écrire au cardinal Barberini qu'il n'avait jamais eu l'intention de tourner le pape en ridicule, et Galilée suivit ce conseil[3]. Une note manuscrite qui ne paraît pas avoir une grande valeur, a donné crédit à ces bruits en prétendant qu'Urbain VIII avait

[1] M. Biot, *Journal des savants*, 1858, p. 140. Le P. Olivieri disait aussi que Galilée avait reproché à Urbain VIII d'aimer à rimer le petit sonnet amoureux, *sonnettino amoroso*. Mais c'est une accusation contenue dans la lettre au P. Renieri, lettre fausse dont nous parlerons plus loin.

[2] *Opere*, supplém., p. 324.

[3] *Ib.*, t. X, p. 159.

été blessé de trouver un de ses arguments favoris dans la bouche de Simplicius[1], « d'un sot, » comme disait le mémoire composé par ordre du pape[2]. M. Alberi[3] nie formellement que telle ait pu être l'intention de Galilée : « En premier lieu, dit-il, Urbain VIII n'avait pas trouvé un argument spécial contre le mouvement de la terre : il avait produit ceux de tous les partisans de Ptolémée ; ensuite l'affection et le respect que Galilée portait au pape, l'intérêt même qu'il avait à conserver la bienveillance du Pontife pour pouvoir obtenir la révision du décret de 1616, tout l'empêchait de donner à ses plaisanteries une intention personnelle[4]. »

Mais il nous faut reprendre le cours de la procédure.

Le 1er octobre, l'Inquisiteur de Florence, obéissant à l'ordre qui lui avait été transmis le 23 septembre, fit appeler Galilée, pour lui prescrire d'avoir à se présenter à Rome dans le courant d'octobre. Galilée se déclara disposé à s'y rendre, et trois témoins attestèrent cette disposition favorable[5]. Cet ordre lui causa pourtant une peine très-vive, et, tout en protestant de son désir d'obéir à l'Église, il demanda conseil au grand-duc[6]. « Je

[1] *Opere*, t. VII, p. 72, note.

[2] Ms. du procès, f. 389, r° : « in bocca di un sciocco. »

[3] *Opere*, t. IX, p. 271, note 1.

[4] *Ib.*, suppl., p. 318. — L'amour-propre du Souverain-Pontife aurait pu avoir un motif plus légitime de froissement : d'après le témoignage de Magalotti, le pape aurait reproché à Galilée de n'avoir pas présenté deux ou trois arguments, trouvés par Urbain VIII lui-même, et avec lesquels il prétendait avoir convaincu Galilée et déclaré fausse la théorie de Copernic ; une autre fois il parut étrange à Urbain VIII que Galilée n'eût pas tenu compte de l'argument qu'il lui avait présenté ; son tort n'aurait donc pas été d'avoir trop parlé, mais d'avoir gardé un silence que l'on jugeait sans doute dédaigneux. Urbain VIII aurait encore, et même depuis longtemps, reproché à Galilée de mêler la question du flux et du reflux de la mer à la question du mouvement de la terre, et Galilée qui tenait beaucoup à cette idée, puisqu'il consacre à la développer tout son quatrième dialogue, aurait rejeté les conseils donnés à ce sujet officieusement et presque officiellement. Le comte Orso d'Elci écrivait le 3 juin 1630 à Galilée qu'il avait trouvé le P. Visconti « capace della verita della sua doctrina, e ch'egli speri di persuadere anche il papa per rimoverlo dalla noia che da a S. Beatitudine la dimostrazione che V. S. vuol fare che il flusso e reflusso proceda dal moto della terra. » *Opere, suppl.*, p. 234. Tout le monde sait que cette opinion de Galilée est complétement fausse. Et ici on peut placer cette remarque pleine de bon sens de M. Biot : « Si l'état imparfait de la science exposait ainsi Galilée à donner parfois de mauvaises raisons comme bonnes, il faut pardonner à ses adversaires de n'avoir pas su toujours distinguer les bonnes des mauvaises. » (*Journal des Savants*, 1858, p. 403.)

[5] *Ms. du procès*, fol. 397 r° et 398 r° : « si è mostrato prontissimo. »

[6] *Opere*, t. VII, p. 6.

m'attendais à trouver des contradicteurs, écrivait-il le 2 octobre au cardinal Barberini, mais je m'étonne que leurs cris aient pu persuader aux supérieurs que mon livre était indigne de la lumière[1]. » Galilée aurait voulu gagner du temps, et il priait le cardinal de représenter à la congrégation son état maladif, son âge (près de soixante-dix ans), la fatigue du voyage : « qu'on me laisse rédiger un mémoire sur toute cette affaire, disait-il, on verra quel a été mon dévouement et mon zèle pour l'Église, car ce n'est pas par motif religieux qu'on agit contre moi, mais par haine contre ma personne ; » il offrait enfin de s'expliquer devant l'Inquisiteur de Florence[2].

Le petit neveu de Michel-Ange Buonarotti présenta au cardinal les mêmes considérations[3]. Le grand-duc agit de son côté, par l'intermédiaire de son ambassadeur, pour éviter ou du moins pour retarder les poursuites contre Galilée. L'ambassadeur ne put remettre aussitôt au cardinal Barberini la lettre de Galilée ; il exprimait d'ailleurs la crainte qu'elle fût de nature à envenimer l'affaire plutôt qu'à la faciliter. « Plus, disait-il, Galilée déclare pouvoir se défendre et justifier ce qu'il a écrit, plus il donne de force à la pensée qu'on a de condamner son œuvre en tout et pour tout. » — « Croyez bien, écrivait l'ambassadeur à Galilée lui-même, qu'il sera nécessaire de ne pas essayer de défendre ce que la Congrégation n'approuve pas, mais qu'il faudra s'en rapporter à ce que voudront les cardinaux ; autrement vous soulèverez de très-grandes difficultés[4]. » Comme Niccolini, fra Fulgence Micanzio écrivait à son ami : « Ne vous défendez pas, ne vous fatiguez pas, mais soumettez-vous entièrement au désir de la Congrégation : vous éviterez ainsi bien des embarras[5]. » Au reste Niccolini annonçait à Galilée le procès comme inévitable, et même sa détention, pendant quelque temps, comme nécessaire.

Niccolini voulut consulter le P. Castelli, au sujet de la lettre de Galilée, et sur son avis, il la remit au cardinal, qui se montra très-bienveillant[6]. Niccolini alla voir également le cardinal Ginetti, membre de la Congrégation, et Mgr Bocca-

[1] *Opere*, p. 57. C'est une des deux lettres publiées en 1841, par M. Bigazzi.
[2] *Ib.*, t. VII, p. 8.
[3] *Ms. du procès*, fol. 403.
[4] *Opere*, t. IX, p. 304.
[5] *Ib.*, p. 307.
[6] « E ben affetta per V. S. » (*Opere*, t. IX, p. 311.)

bella, assesseur du Saint-Office, pour leur représenter l'impossibilité où était Galilée de venir à Rome; il en parla au pape lui-même, en faisant valoir le grand âge et la santé délicate de son ami, la saison froide qui s'avançait, les périls du voyage, les incommodités de la quarantaine. Le pape demeura inébranlable dans sa résolution. Il était, selon lui, nécessaire que Galilée vînt à Rome pour qu'il y fût interrogé. On pouvait, d'ailleurs, prendre pour le voyage toutes les précautions possibles, venir à petites journées et en litière; le cardinal Barberini donnerait des ordres pour que la quarantaine fût adoucie [1].

L'Inquisiteur de Florence ayant fait appeler de nouveau Galilée le 19 novembre, celui-ci [2] se déclara prêt à comparaître, et fit seulement valoir, entre autres raisons, l'indisposition si visible qui le retenait entre les mains des médecins. Alors l'Inquisiteur lui ordonna d'obéir, en lui fixant, devant notaire et témoins, le délai d'un mois pour se présenter au Saint-Office. Galilée se montra de nouveau tout disposé au voyage. De son côté, le pape fit écrire le 9 décembre à l'Inquisiteur pour lui déclarer que, passé le terme d'un mois assigné à Galilée, il devait le contraindre à se rendre à Rome [3]. « Toute demande de délai est du temps perdu, écrivait de Rome Niccolini, car le pape exige que vous veniez et il a même ordonné à l'Inquisiteur de ne plus accorder de prorogation. » Niccolini pressait donc Galilée de se mettre en route; le Père Castelli lui donnait le même avis [4].

Le 18 décembre l'Inquisiteur de Florence écrivit que son vicaire avait trouvé Galilée dans son lit et que, malgré sa bonne

[1] *Opere*, t. IX, p. 312.
[2] *Ms. du procès*, fol. 401. « Ho fatto di nuovo chiamare Galileo Galilei, quale dice che lui è prontissimo a venire, e solo ha supplicato e rappresentato la maturita degl'anni e le sue indispositioni, come si vedono, e che si trova in mano de'medici e molt'altre cose. Hora gli ho fatto sapere che lui obbedisca nel venire; egli ho prefisso il termine d'un mese alla presenza del notaro e di dui testimonii, e lui di nuovo si è mostrato pronto di venire, non so poi se l'eseguira. Io gli ho detto quanto dovevo. » — Au dos de la lettre est écrit : « Gli fu scritto che li prefigesse un termine competente. » Fol. 402, v°.
[3] *Ms. du procès*, fol. 402 v°, 9 déc. 1632. « Sanctissimus mandavit Inquisitori rescribi ut post elapsum terminum unius mensis assignatum Galileo veniendi ad urbem, omnino illum cogat quibuscumque nonobstantibus ad urbem accedere eique dicat quatenus..... et deinde ad urbem se conferat. »
[4] *Opere*, t. IX, p. 319, 320, 430.

volonté, il ne pouvait se mettre en route avant la fin de la crise[1]. L'attestation des trois principaux médecins de Florence venait confirmer le témoignage de l'Inquisiteur[2]. Mais on n'y ajouta à Rome qu'une foi médiocre : le 30 décembre, le pape faisait écrire à l'Inquisiteur que ni lui ni la Congrégation ne pouvaient et ne devaient supporter de tels subterfuges; qu'il fallait vérifier si véritablement Galilée pouvait sans péril se rendre à Rome, en faisant constater par un commissaire, assisté d'un médecin, l'état réel du malade; s'il pouvait venir, on l'amènerait prisonnier et lié avec les fers; si au contraire sa santé l'exigeait, il y aurait sursis; mais une fois le danger passé, on l'amènerait prisonnier et lié avec les fers. Le commissaire et le médecin devaient voyager aux frais de Galilée, puisque, disait le mandement, il n'avait pas voulu venir, comme il en avait reçu l'ordre, en temps opportun et lorsqu'il était en santé[3]. De telles prescriptions étaient à coup sûr rigoureuses, mais elles étaient conformes à la loi du temps. Galilée avait consenti d'avance à la poursuite qui l'atteignait : on rentrait dans la procédure ordinaire suivie dans les tribunaux, où il y avait contrainte par corps contre tout accusé qui refusait de se présenter librement. Du reste, c'était là une formule ordinaire de procédure, une simple menace dont Galilée n'eut jamais à subir l'exécution.

Le 15 janvier 1633, Galilée se décida enfin à se mettre en route; le 20, il prenait le chemin de Rome. La quarantaine fut abrégée de deux jours. Niccolini avait envoyé sa litière à

[1] *Ms. du procès*, fol. 406. « Galileo Galilei si retrova in letto visto dal mio vicario, e lui dice che è prontissimo a venire, ma in questi tempi non li da l'animo in modo veruno, oltre che dice non poter venire stante l'accidente occorseli per hora. E mi ha mandato questa fede di tre medici principali di questa citta, quale mando a V. S. Et io non manco di far quanto devo. »

[2] *Ib.*, fol. 407. V. à l'appendice.

[3] *Ib.*, fol. 409, 30 déc. 1633 a Nativitate. « Sanctissimus mandavit Inquisitori rescribi quod Sanctitas Sua et Sacra Congregatio nullatenus potest et debet tolerare hujusmodi subterfugia et ad effectum verificandi an revera in statu tali reperiatur quod non possit ad urbem absque vite periculo accedere. Sanctissimus et Sacra Congregatio transmittet illuc commissarium una cum medicum qui illum visitent ut certam et sinceram relationem faciant de statu in quo reperitur, et si erit in statu tali ut venire possit illum carceratum et ligatum cum ferris transmittat. Si vero causa sanitatis et ob periculum vite transmissio erit differenda, statim post quam convaluerit et cessante periculo carceratus et ligatus ac cum ferris transmittat. Commissarius autem et medici transmittantur ejus sumptibus et expensis quia se in tali statu et temporibus conticuit et tempore oportuno ut ei fuerat preceptum venire et facere contempsit. »

Galilée, qui arriva le 13 février et descendit au palais de l'ambassadeur.

VIII.

Pendant les premiers jours, il ne fut officiellement question de rien. Galilée s'en étonnait : « Un des membres de la congrégation du Saint-Office étant venu deux fois me voir, écrivait-il, m'a parlé avec beaucoup de douceur, en me donnant habilement occasion de dire quelques mots pour affirmer et confirmer mon dévouement à l'Eglise et à ses ministres. » Se rappelant la dure formule dont on lui avait donné lecture à Florence : « Cela semble, écrivait-il, un commencement de traitements bien doux, humains, et entièrement opposés aux menaces que l'on me faisait en me parlant de chaine, de corde et de prison [1]. »

Bien qu'il fût difficile de nier les griefs reprochés à Galilée, il ne manquait pas à Rome d'amis puissants et dévoués prêts à agir en sa faveur. D'après son désir, le grand-duc de Toscane avait envoyé de nouvelles lettres de recommandation aux cardinaux membres de la congrégation du Saint-Office, pour les bien disposer dans l'affaire. Mgr Piccolomini, archevêque de Sienne, parlait à chaque instant de son ami, et espérait que l'affaire aurait une bonne issue. Tout le monde, écrivait Cini, « offrait même son sang pour le délivrer de ses angoisses et pour le voir honoré selon son mérite [2]. » On voyait avec plaisir le cardinal Scaglia, membre de la Congrégation, fort bien disposé pour Galilée comme le cardinal Bentivoglio, lire le livre du *Dialogue*, et surtout le lire avec l'assistance du P. Castelli, très-capable de lui expliquer les endroits douteux et susceptibles d'être attaqués.

Les exigences que l'on avait montrées à l'égard de Galilée n'avaient donc pas eu de suite. A Rome, on procédait à son égard avec beaucoup de douceur et de bonté [3]. Au lieu d'être au Saint-Office, Galilée habitait la maison de l'ambassadeur

[1] *Opere*, t. VII, p. 20. Les pièces de procédure sont ainsi faites. Qu'on lise aujourd'hui encore un exploit d'huissier ; on verra si les termes en sont ménagés.
[2] *Ib.*, t. IX, p. 336 et 337.
[3] *Ib.*, p. 434. « Ci procede con molta amorevolezza e placidita, » écrit Niccolini.

Niccolini, entouré de tous les soins et de toutes les prévenances de l'amitié. On cherchait à apaiser son esprit irrité, et on lui conseillait de ne point sortir, pour ne pas paraître braver l'opinion. Sans doute cette sorte de réclusion pouvait lui peser, mais alors que tout accusé devant le Saint-Office devait, pendant son procès, être tenu en prison et au secret, Galilée était libre et vivait au milieu de ses amis. L'ambassadeur Niccolini en faisait la remarque : « Il n'y a pas d'exemple, disait-il, de personnes accusées qui n'aient été mises au secret, fussent-elles évêques, prélats ou titrées [1]. »

Le moment vint, cependant, où l'on ne put se dispenser, comme le pape en avait prévenu l'ambassadeur, de conduire Galilée dans la maison du Saint-Office. Mais en cette circonstance encore, Urbain VIII usa de ménagements : il donna l'ordre de réserver à Galilée les chambres les meilleures et les plus commodes [2]. Le mardi matin 12 avril, Galilée se présenta pour être interrogé [3]. Il reconnut être l'auteur du livre du *Dialogue*, et comme on lui demandait le motif de son voyage à Rome en 1616, il répondit qu'apprenant les doutes élevés au sujet de l'opinion de Copernic, il avait voulu savoir à quel sentiment il fallait se ranger en cette matière afin de rester catholique. « La congrégation de l'Index, dit-il, décida alors que cette opinion, prise d'une manière absolue, était incompatible avec les saintes Écritures, et qu'elle devait seulement être admise comme une hypothèse. » Galilée reconnut qu'on lui avait notifié le décret, mais affirma que le cardinal Bellarmin lui avait déclaré qu'on pouvait soutenir l'opinion de Copernic comme une supposition. « Avant de me lire le décret, ajouta-t-il, le cardinal m'a dit certaine particularité que je voudrais confier à l'oreille de Sa Sainteté avant de la répéter à d'autres, et il a conclu en me disant que l'opinion de Copernic ne se pouvait soutenir, parce qu'elle était contraire aux saintes Écritures. » Interrogé au sujet de l'ordre qu'il aurait reçu de ne point défendre et enseigner cette opinion, Galilée protesta n'avoir point contrevenu à l'injonction de ne la soutenir ni la défendre, mais déclara ne point se rappeler qu'on lui eût défendu de l'enseigner.

[1] *Opere*, t. IX, p. 440.
[2] *Ib.*, p. 437.
[3] *Ms. du procès*, fol. 413; voir à l'appendice.

On passa ensuite au second point du procès, et on l'interrogea sur la permission qu'il avait pu obtenir d'écrire son livre. Galilée déclara que, dans sa pensée, il n'avait pas cru avoir besoin de permission, et qu'en l'écrivant, il ne croyait pas avoir contrevenu au décret. Quant à l'autorisation d'imprimer, il répondit que, malgré les offres avantageuses qu'il avait reçues de France, d'Allemagne, de Venise, il était venu porter son ouvrage à Rome, pour le soumettre au censeur : là une révision avait été faite, et l'autorisation lui avait été accordée. « Du reste, ajouta-t-il, je n'ai point dans ce livre embrassé ou défendu l'opinion du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil : je montre, au contraire, que les raisons produites par Copernic sont faibles et ne sont pas concluantes. »

Après cet interrogatoire, on abandonna l'examen sur l'*intention*, et l'on fit assigner à Galilée, comme lieu de prison, non pas les chambres et lieux secrets où l'on avait coutume de mettre les accusés, mais les propres appartements du fiscal du Saint-Office. Là, Galilée pouvait se promener librement dans le jardin de la maison, « par de vastes espaces » comme il le dit lui-même. On lui permettait de se faire servir par son domestique, qui couchait près de lui, et était libre d'aller et de venir. « Tous mes serviteurs, écrivait Niccolini, peuvent également lui apporter dans sa chambre la nourriture préparée chez moi matin et soir. Je peux lui écrire tous les jours, et tous les jours recevoir ses réponses [1]. » Aussi Bocchineri, parlant du séjour de Galilée au Saint-Office, disait : « Je me figure qu'il aura plus souffert de la quarantaine à Ponte-Centino que de la prison au Saint-Office [2]. » Les justes égards que l'on avait pour Galilée n'étaient un secret pour personne, et Galilée, écrivant à ce même Bocchineri, les reconnaissait en ces termes [3] : « On a décidé que je me tiendrais retiré ici, mais avec une commodité bien inaccoutumée, dans trois chambres qui font partie de l'appartement de M. le fiscal du Saint-Office, avec pleine et entière liberté de me promener... Quant à ma santé, ajoutait-il, je suis bien, grâce à Dieu, et à l'exquise attention de l'ambassadeur et de l'ambassadrice, qui sont aux petits soins pour me procurer toutes mes aises, chose bien superflue pour moi. »

[1] *Opere*, t. IX, p. 440.
[2] *Ib.*, p. 344.
[3] *Ib.*, t. VII, p. 29.

Le 22 avril, Galilée ayant éprouvé à une jambe des douleurs très-vives, le commissaire et le fiscal chargés du procès vinrent le voir; ils lui donnèrent leur parole de le renvoyer aussitôt qu'il serait levé, et l'engagèrent à plusieurs reprises à rester calme et à ne pas s'attrister [1].

Galilée, remis de sa crise, demanda à être entendu. Le 30 avril, il fut admis devant la Congrégation, et on le pria d'exposer ce qu'il avait à dire [2]. Il apportait un complet désaveu de son livre. Peut-être avait-il su et avait-il été effrayé d'apprendre que, le 17 avril, trois théologiens consulteurs, Augustin Oreggi, Melchior Incofer, Zacharias Pasqualigo, avaient présenté séparément trois attestations, ayant chacune à l'appui un mémoire de huit pages, prouvant que Galilée avait enseigné dans son livre que la terre était en mouvement et que le soleil était immobile [3]. Sa condamnation étant dès lors inévitable, Galilée aurait espéré y échapper par un désaveu. Quoi qu'il en soit, il déclara qu'ayant relu son *Dialogue* pour examiner si, contre sa formelle intention, il avait désobéi au décret de 1616, il avait trouvé que deux arguments étaient présentés avec trop de force, qu'il ne les estimait pas concluants, et qu'on pouvait les réfuter. « Si j'avais à les présenter aujourd'hui, dit-il, je le ferais assurément en termes qui leur ôteraient la force qu'ils ont en apparence, et dont, en réalité, ils sont complétement privés. » Son erreur, à l'entendre, venait d'une vaine ambition, d'une pure ignorance, d'une inadvertance.

Lorsqu'il eut fini de parler, on renvoya à un autre jour l'examen sur l'intention. Reprenant alors la parole, Galilée déclara qu'il n'avait pas tenu pour vraie l'opinion condamnée du mouvement de la terre, et qu'il était prêt, si on lui en laissait le temps, à le prouver clairement. « Je reprendrai, dit-il, les arguments des personnages de mon *Dialogue*, et je réfuterai avec toute l'énergie possible les arguments présentés en faveur de cette opinion. » En terminant, il réitéra au tribunal sa demande d'être mis à même d'exécuter sa résolution. — On souffre de voir Galilée faire aussi bon marché de ses convictions, et supplier d'agréer une rétractation qu'on ne lui avait pas imposée en 1616 et que l'on se borna à accepter en 1633.

[1] *Opere*, t. VII, p. 30.
[2] *Ms. du procès*, fol. 419. Voir l'appendice.
[3] *Ib.*, fol. 429 et suiv. Voir l'appendice.

Le même jour, 30 avril, le commissaire général de l'Inquisition, après avoir pris l'ordre du pape, prescrivit [1] à Galilée, en considération de sa mauvaise santé et de son âge, de se constituer prisonnier au palais de l'ambassadeur du grand-duc, à la condition de voir seulement les habitués du palais et de venir au Saint-Office toutes les fois qu'il en serait requis.

Galilée fut appelé le 10 mai, et le commissaire lui ayant assigné un délai de huit jours pour présenter, s'il le voulait, sa défense, il remit immédiatement un écrit, auquel était joint l'original de la déclaration du cardinal Bellarmin, en date du 26 mai 1616 : « Au surplus, déclara-t-il, je m'en remets en tout et pour tout à la pitié et à la clémence ordinaire de ce tribunal. »

L'écrit remis par Galilée avait deux pages [2]. Il commençait par compléter la réponse donnée dans l'interrogatoire du 12 avril, relativement à la défense à lui faite en 1616 de ne pas soutenir, défendre ou enseigner l'opinion du mouvement de la terre. La déclaration de Bellarmin, dont il produisait l'original, ne portait pas le mot enseigner, et cette déclaration représentant pour lui le décret du 5 mars et rien que cela, on ne pouvait lui faire un reproche de n'en point avoir parlé au Maître du Sacré-Palais. Galilée assurait avoir fait son possible pour éviter toute faute dans son livre, puisqu'il l'avait présenté lui-même au grand Inquisiteur. La pensée qu'il avait pu désobéir sciemment et volontairement aux ordres qu'il avait reçus, devait donc être écartée de l'esprit des juges. Galilée renouvelait du reste son offre de corriger aussitôt les erreurs qui avaient pu lui échapper. En terminant, il exposait l'état malheureux où ses préoccupations continuelles depuis dix mois et les fatigues d'un voyage accompli à soixante-dix ans, l'avaient réduit; puis il s'en remettait avec confiance à la clémence et à la bonté des cardinaux, ses juges.

Le procès aurait-il pour Galilée un résultat favorable ? Le cardinal Capponi en était encore persuadé le 21 mai ; il l'avait toujours cru, et Guiducci, qui espérait en la justice de sa cause, l'avait assuré qu'il en serait ainsi [3]. Galilée se laissait aller à cette espérance; il formait même le projet de se retirer à Sienne, pour

[1] *Ms. du procès*, fol. 421. Voir l'appendice.
[2] *Ib.*, fol. 425. Voir l'appendice.
[3] *Opere*, t. IX, p. 357.

attendre dans cette ville, la fin de la peste qui régnait à Florence. Ce projet réjouissait Nicolas Cini et l'archevêque Piccolomini, qui pressait Galilée de le mettre à exécution et lui faisait valoir la parfaite salubrité de la ville [1]. Bocchineri suppliait aussi Galilée, s'il partait de Rome après la Saint-Jean, de s'arrêter à Sienne, pour y attendre la fin du fléau qui était alors dans une période d'accroissement [2]. L'archevêque de Sienne, impatient de posséder son hôte, offrait déjà ses litières pour le voyage. En attendant, Galilée continuait à jouir de toutes les permissions ; il allait se promener à pied à Castel-Gandolfo, et pouvait, en voiture à demi fermée, parcourir les faubourgs de Rome [3], tolérance tout à fait inusitée, il ne faut pas l'oublier.

IX.

Cependant le pape pressait l'expédition du procès, afin que tout fût terminé avant les grandes chaleurs. Le 16 juin, il ordonna d'interroger Galilée relativement à son intention, puis, — après l'avoir menacé de la torture, comme s'il devait la supporter, et lui avoir fait prononcer une abjuration préalable pleine et entière devant la congrégation du Saint-Office, — de le condamner à la prison selon la discrétion de la Sacrée-Congrégation. On devait en outre lui prescrire de ne plus traiter désormais, ni par écrit ni de vive voix, du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil, sous peine d'être relaps. Son livre le *Dialogo* devait être prohibé ; afin qu'aucun n'en ignorât, on devait transmettre les exemplaires de la sentence à tous les nonces apostoliques et à tous les Inquisiteurs de l'hérésie, principalement à l'Inquisiteur de Florence, qui devait la publier en présence de tous les professeurs de mathématiques [4].

[1] *Opere*, suppl., p. 249 et 250.
[2] *Ib.*, t. IX, p. 364.
[3] *Ib.*, t. IX, p. 360 et 443.
[4] *Ms. du procès*, fol. 451 v°. Die 16 junii 1633. « Galilei de Galileis de quo supra proposito cautus Sanctissimus decrevit ipsum interrogandum esse super intentione et comminata ei tortura ac si sustinuerit, previa abjuratione de vehementi in plena congregatione S. Officii, condemnandum ad carcerem arbitrio sacre congregationis, injuncto ei ne de cætero scripto vel verbo tractet amplius quovis modo de mobilitate terre nec de stabilitate solis et e contra sub pœna relapsus. Librum vero ab eo conscriptum cui titulus est : *Dialogo di Galileo Galilei Linceo*, prohibendum fore. Preterea ut hæc omnibus innotes-

Ainsi tout se précipitait : la condamnation était imminente et cependant, en ce moment même, deux jours après avoir donné cet ordre, le pape s'exprimait en ces termes dans une conversation avec Niccolini : « On ne pourra s'empêcher de prohiber « cette opinion, *contraire aux saintes Écritures*, et il faudra que « Galilée reste quelque temps prisonnier pour avoir contrevenu « aux ordres qui lui furent donnés en 1616 ; mais, ajouta-t-il, « je verrai comment cette condamnation pourra être mitigée. » La pensée du pape s'arrêtait à une réclusion temporaire au monastère de Santa-Croce à Florence [1].

Le 21 juin, Galilée fut interrogé, conformément à l'ordre du pape [2]. On voulait savoir depuis quel moment il avait professé l'opinion que le soleil était le centre du monde et non la terre. Il répondit que, bien longtemps avant le décret de 1616, il tenait les deux opinions comme également soutenables, mais que depuis le décret, convaincu de la prudence des supérieurs, toute incertitude avait cessé dans son esprit ; qu'il avait adopté alors, comme il adoptait présentement, pour très-vraie et indubitable, l'opinion de Ptolémée sur l'immobilité de la terre et la mobilité du soleil. On lui représenta que comme, d'après son livre, il avait embrassé l'opinion contraire, il fallait dire librement la vérité et déclarer s'il avait, oui ou non, soutenu le système de Copernic. Il répondit que dans le *Dialogue* il avait expliqué les raisons naturelles et astronomiques qui peuvent militer en faveur de l'une et de l'autre opinion, sans conclure pour aucune. « Ainsi, répéta-t-il, depuis le décret de 1616, je n'ai point soutenu et ne soutiens point dans mon for intérieur l'opinion condamnée. » On lui objecta de nouveau certains passages de son livre, en le menaçant, s'il ne se décidait à avouer la vérité, à en venir contre lui aux moyens de droit et de fait qui seraient opportuns. Galilée répondit pour la troisième fois : « Je ne soutiens pas et n'ai point soutenu cette opinion de Copernic depuis que l'on m'a signifié l'ordre de l'abandonner ; du reste, je suis ici entre vos mains, faites ce qu'il vous plaira. » Et comme on

cant, exemplaria sententie de supra ferende transmitti jussit ad omnes nuncios apostolicos et ad omnes heretice pravitatis inquisitores,ac precipue ad inquisitorem Florentie qui eam intimarent in ejus plena congregatione, accersitis etiam et coram plerisque mathematice artis professoribus publice legi. »

[1] *Opere*, t. IX, p. 444.

[2] *Ms. du procès*, fol. 452. Voir à l'appendice.

lui ordonna d'avouer la vérité, ou sinon qu'il serait mis à la torture : « Je suis ici, dit-il, pour faire acte d'obéissance, et je n'ai point soutenu cette opinion depuis le décret. » On ne put rien obtenir de plus. On lui fit alors signer sa déposition et on le renvoya à sa place.

Le lendemain, mercredi 22 juin, Galilée fut conduit à Sainte-Marie sur Minerve, devant les cardinaux et prélats de la Congrégation, pour entendre sa condamnation et pour prononcer son abjuration. Après un exposé des faits de la cause, l'arrêt indiquait les motifs de l'accusation [1]. Galilée était accusé d'avoir violé ouvertement l'ordre de ne pas soutenir l'opinion de Copernic, d'avoir extorqué artificieusement la permission d'imprimer en ne montrant pas la défense qui lui avait été faite en 1616 de soutenir cette opinion [2], et d'avoir soutenu cette opinion condamnée, bien qu'il eût prétendu qu'il l'avait laissée indécise et simplement probable, ce qui était également une très-grave erreur, puisqu'une opinion déjà déclarée contraire à la sainte Ecriture ne pouvait en aucune manière être probable.

Après l'énoncé de ces trois griefs, les juges poursuivaient en ces termes : « Et comme il nous paraissait que tu ne disais pas l'entière vérité sur ton intention, nous avons cru nécessaire de procéder à un examen rigoureux auquel tu as répondu comme un catholique. » Enfin ils concluaient ainsi :

« Nous déclarons que tu t'es rendu fortement soupçonné d'hérésie, en croyant et en soutenant une doctrine fausse et contraire aux saintes et divines Ecritures, savoir que le soleil est le centre du globe terrestre, qu'il ne se meut pas d'orient en occident, et que la terre se meut et n'est pas le centre du monde; en croyant en outre qu'on peut soutenir et défendre comme probable une opinion quelconque après qu'elle a été déclarée et définie contraire à la sainte Ecriture. En conséquence, nous déclarons que tu as encouru toutes les censures et peines portées par les sacrés canons et autres constitutions générales et particulières contre ceux qui y manquent; desquelles censures il nous plaît de t'absoudre, pourvu que préalablement, avec un cœur sincère et une foi non feinte, tu abjures devant nous, tu maudisses et tu détestes, d'après la formule que nous te présenterons, lesdites erreurs et hérésies, et toute autre erreur et hérésie contraire à l'Eglise catholique et apostolique romaine. Puis et afin que

[1] Riccioli, *Almagestum novum*, t. II, p. 497, éd. Bologne, 1653. Biot, *Mélanges*, t. III, p. 45, abbé Bouix, *l. c.*, p. 13.

[2] Mais le Maître du Sacré-Palais devait avoir eu connaissance de cette défense intimée par Bellarmin !

cette grave et pernicieuse erreur et désobéissance ne reste impunie, et afin qu'à l'avenir tu sois plus réservé et que tu serves d'exemple aux autres pour éviter ces délits, nous déclarons que par édit public le livre des dialogues de Galilée est prohibé, nous te condamnons à la prison ordinaire de ce Saint-Office, pour un temps qui sera limité à notre gré, et à titre de pénitence salutaire, nous t'ordonnons de réciter, pendant trois ans, une fois par semaine, les sept psaumes de la pénitence; nous réservant le pouvoir de modérer, de changer et de remettre tout ou partie des peines et pénitences ci-dessus. »

Galilée prononça en effet une abjuration de ses *erreurs et hérésies.* Il abjura son *erreur* sur le mouvement de la terre, et son *hérésie* sur les décisions de l'Église non obligatoires.

Voilà les faits. La légende nous montre un Galilée aveugle, abjurant *en chemise*[1], prononçant, en frappant la terre du pied, le fameux *e pur si muove;* autant d'inventions absurdes, dont la trace ne se trouve dans aucun auteur contemporain. Il en est de même de la torture qu'aurait subie Galilée dans le cours du procès ; apparemment que si le fait eût eu lieu, ses amis l'auraient su et en eussent parlé. Galilée lui-même, si véhément dans ses plaintes, n'en aurait pas retenu l'expression dans ses lettres intimes à Diodati, à Peiresc, etc. Il faut descendre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour trouver les premières traces d'un mensonge qui, accepté par l'imagination populaire, n'a pas cessé d'être répété par une certaine classe d'écrivains. Et sur quoi s'appuie-t-on ? Est-ce sur cette lettre d'Holstein écrivant à Peiresc, en mai 1633 : « Galilée est maintenant en prison, » ou, comme on traduit parfois, dans les fers: *Galileus nunc in vinculis detinetur*[2] *?* Phrase de rhétorique! Nous avons vu quels étaient ces fers : Galilée était alors à la villa de l'ambassadeur de Toscane, entouré de soins et d'attentions. Mais cette lettre même ne parle pas de torture. La fameuse lettre de Galilée au

[1] Une note anonyme d'un manuscrit de la bibliothèque Magliabecchiana à Florence parle bien de cette chemise, mais le contexte dénote assez l'esprit peu exact de l'auteur, et il faut autre chose en histoire qu'un témoignage anonyme ; je ne sais même si le mot *genuflexus* doit être pris à la lettre : c'est peut-être une formule plus ou moins réelle comme tant d'autres. Il a cependant suffi à bien des auteurs; M. Cousin lui-même a parlé du Galilée « forcé d'abjurer à genoux, en chemise, son plus beau titre de gloire. » (*Journal des Savants*, 1842, p. 295.)

[2] *Opere*, t. IX, p. 450, note. Holstein parle aussi de la haine du commissaire de l'Inquisition contre Galilée comme ayant donné naissance au procès; on ne voit nulle part trace de cette animosité, dit fort bien M. Alberi, *l. c.*; on a au contraire des preuves contraires.

P. Renieri [1] que l'on invoque également, n'en parle pas davantage. Et puis cette lettre, qui ne le sait à présent? est une lettre apocryphe. Un homme d'esprit, un certain duc Caetani, se joua de Tiraboschi en lui communiquant une lettre dont, disait-il, l'original était dans ses archives. Le savant Tiraboschi accepta cette lettre les yeux fermés, il la publia, et depuis tous les auteurs s'en sont emparés. Pierre Giordani éleva, le premier, des doutes sur l'authenticité d'un écrit dont le style n'était point celui de Galilée. Giordani alla plus loin : il fit des recherches dans l'archive Caetani et, au lieu de l'autographe de Galilée, il trouva une note qui mentionnait la supercherie. Au surplus il y a dans le texte des erreurs sur des faits certains et faciles à vérifier [2]. « Le ton, le style, les faits de la lettre apocryphe, dit très-bien M. Ph. Chasles [3], ne soutiennent pas l'examen. »

On a invoqué, pour établir la réalité de la torture subie par Galilée, les termes mêmes employés dans la procédure et dans la sentence. Nous les avons rapportés. Il y eut, en effet, des menaces de torture. La torture est un vieux legs de l'ancien droit païen que le droit ecclésiastique ne connaissait pas à son origine, mais qu'il accepta ensuite par imitation des cours laïques de justice. Galilée fut donc menacé de la torture; mais le procès-verbal qui le constate est muet sur l'exécution de cette menace, et montre au contraire que la torture ne fut pas employée : « Ne pouvant rien obtenir de plus, Galilée fut renvoyé à sa place. » — On a dit aussi : la sentence constate que Galilée fut soumis à un *examen rigoureux;* or, selon M. Libri, « examen rigoureux signifie *torture* [4]. » Erreur : ce sont deux choses complétement distinctes. Pasqualoni l'établit formellement : « Après l'examen rigoureux, dit-il, si les faits sont niés par l'accusé et si cependant ces faits, d'après certains indices, sont soupçonnés être vrais, alors pour suppléer au défaut des témoignages, on peut appliquer la torture [5]. » Il y a donc là deux actes différents. Allons plus loin. Dans les affaires importantes, — et celle de Galilée l'était au premier chef, — il fallait, pour que la torture fût appliquée à un accusé, que l'Inquisiteur en

[1] *Opere*, t. VII, p. 40.
[2] *Ib.*, note de M. Alberi.
[3] *Galileo Galilei*, p. 226.
[4] *Hist. des sciences mathématiques*, t. IV, p. 261
[5] *Sacro arsenale*, p. 263

fit d'abord la proposition à l'assemblée des consulteurs, puis présentât leur avis au tribunal de l'Inquisition, qui en décidait [1]. Rien de tout cela n'a eu lieu [2]; nous avons donc le droit de conclure que cette fable de la torture, déjà réfutée par le savant M. Biot, par M. Philarète Chasles, par le docteur Philipps, etc., etc., mais que M. Parchappe a reprise récemment, au moyen d'étranges insinuations, ne résiste pas à la critique.

Le pape, a-t-on dit encore, — car la série des calomnies n'est pas épuisée, — non content de punir Galilée, poursuivit ses amis les plus dévoués, tels que Ciampoli et Castelli. Il y a là une double erreur, ou tout au moins une double exagération : dès le mois de mars 1630, Mgr Ciampoli s'était rendu, par son orgueil et le mépris qu'il témoignait à un certain nombre de personnes, peu agréable à la cour de Rome [3]. Deux ans après, sa disgrâce était complète, et le 23 octobre 1632 Castelli l'annonçait en ces termes à Galilée : « Je regrette que les turbulences (*turbolenze*) de Mgr Ciampoli, votre ami dévoué ainsi que mien, se soient mises à la traverse de nos affaires [4]. » Quant au P. Castelli, il fut quelque temps, il est vrai, sans revoir Urbain VIII; mais le 2 juin 1635, Castelli écrivait à Galilée [5] « qu'il avait été reçu par le Saint-Père avec la bienveillance ordinaire que Sa Sainteté lui avait témoignée dans le passé, et qu'il s'était entretenu une heure avec elle. » Un des annotateurs de la correspondance de Galilée avait déjà fait la remarque que « ce ne fut pas l'amitié seule de Ciampoli pour Galilée qui lui fit perdre la bonne grâce d'Urbain VIII, puisque le P. Castelli, quoique très-ami de Galilée, ne la perdit jamais [6]. »

X.

Pour terminer ce trop long exposé, il nous reste à examiner comment fut appliquée la peine infligée à Galilée.

[1] *Sacro arsenale*, p. 263.
[2] On sait la manière dont M. Libri évite cet argument : « On ne parle pas de la torture parce que cela est si régulier et si ordinaire qu'on ne prend pas la peine d'en parler. » (*Journal des Savants*, 1841, p. 211.)
[3] *Opere*, t. IX, p. 178, note 2.
[4] *Ib.*, p. 306.
[5] *Ib.*, t. X, p. 99. Le Maître du Sacré-Palais fut blâmé
[6] *Ib.*, t. IX, p. 178, note 2.

Le pape commua immédiatement la condamnation en une réclusion dans le palais de l'ambassadeur du grand-duc de Toscane, au Monte-Pincio. Niccolini y conduisit Galilée le vendredi 24 juin [1]. Sur l'initiative de l'ambassadeur, une demande fut présentée, tendant à obtenir pour Galilée la permission de séjourner à Sienne dans la maison de l'archevêque Piccolomini, ou dans un couvent de la ville, avec autorisation de se rendre à Florence, une fois la contagion disparue, et d'y prendre comme prison sa propre villa. Mgr Bicchi se chargea d'en parler au cardinal Barberini, qui conseilla de s'adresser directement à la Congrégation du Saint-Office. Le 28 juin, Niccolini présenta sa requête. On lui répondit qu'il ferait bien d'en dire un mot au pape. Urbain VIII, tout en observant que c'était un peu tôt pour diminuer la peine, consentit, à la prière de l'ambassadeur, et par égard pour le grand-duc, à laisser Galilée se rendre dans un couvent de Sienne. Niccolini proposa, comme résidence, le palais de l'archevêque, et cette proposition ayant été agréée, Urbain VIII déclara qu'il ne fallait pas parler en ce moment du retour à Florence. « Il faut faire les choses petit à petit, dit-il, afin de le réhabiliter peu à peu. » Et il émit la pensée de le faire rester quelque temps à la Chartreuse de Florence. Le 30 juin, Galilée reçut du pape l'ordre de se rendre à Sienne par le plus court chemin, et de se présenter à son arrivée devant l'archevêque, pour exécuter les ordres qui lui seraient donnés. Il ne pouvait sortir de cette ville sans la permission de la Congrégation [2].

Le 2 juillet, le P. Vincent Macolani de Fiorenzole vint notifier cette décision à Galilée qui, quatre jours après, partit de grand matin pour Sienne; en arrivant à Viterbe, il écrivit à l'ambassadeur qu'il avait fait, pendant la route, quatre milles à pied. Il passa cinq mois à Sienne, comblé, a-t-il écrit, des marques excessives de courtoisie de l'illustre archevêque Piccolomini [3].

Pendant la retraite de Galilée dans cette ville, on publiait partout, d'après l'ordre du cardinal de S. Onuphre, la sentence de condamnation et la formule d'abjuration. La cérémonie se fit à Florence, le 12 juillet, avec un apparat exceptionnel, en

[1] Dépêche de Niccolini. « La condannazione fu subito permutata da S. B. in una relegazione al giardino della Trénita dé Monti. » (*Opere*, t. IX, p. 445.)
[2] *Ms. du procès*, fol. 452. Voir à l'appendice.
[3] *Opere*, t. VII, p. 31.

présence de plus de cinquante personnes. Si les amis de Galilée, Peiresc, Diodati, Torricelli, Castelli, etc., s'attristaient de cet éclat, d'autres y applaudissaient. [1] Galilée ne cessait pourtant de songer à Florence : il chargea Cioli, secrétaire du grand-duc, de prier le prince de réclamer la faveur d'y revenir. « D'après ce que m'ont dit les ministres mêmes du Saint-Office, je pense, écrivait Galilée, que la grâce ne sera pas refusée. » Le 13 novembre, l'ambassadeur Niccolini transmit au pape la demande de son ami. Urbain VIII répondit qu'il verrait ce qui pourrait se faire et qu'il en déciderait au sein de la Congrégation [2]. Le pape, alors souffrant, ne put s'y rendre que le 1er décembre. Galilée reçut l'autorisation de se retirer à sa campagne d'Arcetri, à la condition d'y vivre seul et de n'y appeler ni d'y recevoir personne [3]. En chargeant Niccolini de communiquer cette décision à Galilée, Urbain VIII la modifia en disant que les visites des amis et des parents n'étaient point défendues pourvu qu'elles ne donnassent pas ombrage [4]. — Le texte d'une sentence pontificale est toujours plus rigoureux que son exécution.

Galilée, averti le 9 décembre, quitta Sienne immédiatement. Dans ce séjour de cinq mois, il avait été — lui-même le déclare, — traité par l'archevêque comme un père ; il avait eu, presque journellement, des entretiens avec Alex. Marsili, savant professeur à l'Université, et avait été l'objet des prévenances de toutes les personnes distinguées de la ville [5].

L'archevêque Piccolomini ressentit une grande douleur du départ de Galilée ; cela le rendit suspect aux yeux de certains esprits. Il fut dénoncé à Rome. « Galilée, lit-on dans une note

[1] Pour montrer une fois de plus quelle division régnait encore parmi les savants au sujet de cette question du mouvement de la terre, on peut citer un document de 1633 se rapportant au fait de la publication de la sentence. C'est la lettre d'un professeur de Douai, Mathieu Kellison, déclarant que « les professeurs de l'Université étaient si opposés à cette opinion extravagante (*phanaticæ opinioni*) qu'ils ont toujours jugé qu'il fallait la proscrire des écoles. Dans notre collège anglais à Douai, ajoutait-il, ce paradoxe ne fut jamais approuvé et ne le sera jamais » (*Ms. du procès*, fol. 544).

[2] *Opere*, t. IX, p. 447.

[3] *Ms. du procès*, fol. 534. 1 decembris 1633. « A Sanctissimo in congregatione S. Officii conceditur habilitatio (*sic*) in ejus rure, modo tamen ibi ut in solitudine stet, nec evocet ei aut venientes illuc recipiat ad collocutiones ; et hoc ad tempus arbitrio SS. »

[4] *Opere*, t. IX, p. 407.

[5] *Ib.*, t. VII, p. 44 et 144.

anonyme écrite de Sienne au mois de janvier 1634, a répandu dans cette ville des opinions peu catholiques, encouragé par l'archevêque son hôte, qui a fait entendre à beaucoup de personnes que Galilée avait été injustement condamné, qu'il ne pouvait ni ne devait réprouver ses opinions philosophiques puisqu'elles étaient soutenues par des raisons invincibles, mathématiques et vraies; que Galilée était le premier homme du monde, et qu'il vivrait toujours par ses écrits, même par ceux prohibés, enfin qu'il servait de guide aux esprits modernes les meilleurs [1]. »

On ne pouvait faire plus de tort à Galilée. En le représentant comme répandant des opinions hétérodoxes, on faisait de lui un sujet d'alarme aux yeux du pape et des cardinaux trompés. A partir de ce moment, la condescendance témoignée à Galilée se ralentit visiblement, les facilités accordées éveillèrent les soupçons, et la réclusion — douce il est vrai, dans une villa dont le propriétaire vantait le site magnifique et l'air excellent [2], — se prolongea pendant quatre ans encore, c'est-à-dire bien au delà de ce qu'on aurait pu attendre des paroles mêmes du pape et de ce qui semblait raisonnablement nécessaire.

On eut la preuve de la mauvaise impression reçue par le pape et les cardinaux, lorsque l'ambassadeur Niccolini, qui ignorait la dénonciation remise le 1er février à la Congrégation, vint, le mois suivant, demander la permission que Galilée se rendît à Florence afin d'être soigné par les médecins; cette permission fut refusée. L'Inquisiteur reçut l'ordre de signifier à Galilée d'avoir à s'abstenir désormais de semblables demandes, afin que la Congrégation ne le contraignît pas à se constituer prisonnier [3]. L'Inquisiteur remplit cette pénible mission, et

[1] *Ms. du procès*, fol. 547. « Eminentissimi signori. Il Galileo ha seminato in questa citta opinioni poco cattoliche, fumentato da questo arcivescovo suo hospite, quale ha sugerito a molti che costui sia stato ingiustamente agravato da cotesta sacra congregatione e che non poteva ne doveva reprobar le opinioni filosofiche da lui con ragioni invincibili, matematiche e vere, sostenute, e che è il primo homo del mondo, e vivera semper, nel suoi scritti ancor prohibiti, e che da tutti moderni e migliori vien sequitato. E perche questi semi da bocca d'un prelato potriano produrre frutti perniciosi se ne da conto. »

[2] « La villa d'Arcetri, che tengo, è in bellissimo sito e perfettissima d'aria è collocata. » (*Opere*, t. VII, p. 364.)

[3] *Ms. du procès*, fol. 550, v°. 23 martii 1634. « Sanctissimus noluit hujusmodi licentiam concedere et mandavit Inquisitori Florentie scribi quod significet

transmit les excuses de Galilée, en disant qu'une affection qui le faisait beaucoup souffrir avait motivé sa démarche. « Néanmoins, continua l'Inquisiteur, la villa où il habite est si voisine de la ville qu'il peut facilement appeler les médecins et les chirurgiens, et se procurer les médicaments nécessaires [1]. » Par une coïncidence douloureuse, cet ordre, auquel l'archevêque de Sienne déclarait ne rien comprendre [2], fut signifié à Galilée le jour même où il apprenait que sa fille, religieuse au monastère voisin, était dans un état désespéré. Le chagrin de Galilée fut extrême, et dans une lettre à Diodati, il épancha son cœur, de plus en plus aigri par les tribulations [3].

On fit cependant de nouvelles démarches pour lui obtenir une liberté complète d'aller et de venir. Le comte de Noailles, ambassadeur de France, s'interposa en sa faveur et parla lui-même au pape le 8 décembre 1634. Malgré un concert d'éloges qui ne fut troublé par aucune restriction, la démarche resta infructueuse. Plusieurs fois (en 1636 et en décembre 1637) Galilée demanda la grâce de pouvoir se faire soigner à Florence. Castelli rédigea même et présenta un mémoire. On voulut un certificat de médecins. Il fallut que l'Inquisiteur vînt avec un docteur constater l'état du malade : « Je l'ai trouvé totalement aveugle, écrivit-il le 13 février 1638 ; le médecin croit qu'il ne peut guérir; il ne dort pas et il a une hernie très-grave. C'est un cadavre plus qu'une personne vivante. La villa est loin de la ville et en un lieu incommode, il ne peut que difficilement avoir des médecins. » L'avis de l'Inquisiteur, dont le rapport sur la situation de la villa est complétement différent de celui qu'il avait envoyé quatre ans auparavant, était de permettre à Galilée de venir à Florence [4]. Cette lettre ouvrit enfin les yeux au pape et aux cardinaux trop longtemps abusés : la permission fut immédiatement accordée, avec la seule restriction pour Galilée d'avoir à ne point parler de son

eidem Galileo ut abstineat ab hujusmodi petitionibus' ne sacra Congregatio cogat illum revocare ad carceres.

[1] *Ms. du procès*, fol. 551. « Ho fatto sapere al Galileo quanto mi vien commandato da V. S. Em., e lui si scusa che il tutto faceva per una rotura terribile che patisce, nondimeno la sua villa nella quale habita è cosi vicina alla citta che puo facilmente chiamar medici e cerucici et haver medicamenti opportuni. »

[2] *Opere*, t. X, p. 35. « Veramente le confesso d'esser rimasto attonito al sentire i nuovi ordini di Roma dei quali non so ben comprendere il tenore. »

[3] *Ib.*, t. VII, p. 46.

[4] *Opere*, t. X, p. 281

opinion condamnée et de n'admettre aucune personne suspecte [1], restriction adoucie, d'ailleurs, par la déclaration faite au P. Castelli par l'assesseur de l'Inquisiteur « que l'ordre au sujet des visites ne s'entendait pas rigoureusement, mais emportait seulement la défense de traiter du mouvement de la terre [2]. » C'est à Florence que Galilée habita désormais; il y suivit en particulier l'affaire avec les Etats de Hollande pour l'emploi de la longitude dans la navigation; avec une permission de la Congrégation, le P. Castelli vint plusieurs fois s'entretenir avec lui; il put aussi recevoir ses amis, Bocchineri, Buonamici, Torricelli, Viviani, Renieri, etc., correspondre avec les absents et s'occuper de science : il publia à Leyde, en 1638, son livre *Dialoghi delle nuove scienze*, dédié au comte de Noailles.

Le 8 janvier 1642, huit ans et demi après sa condamnation, Galilée s'éteignit. Il était âgé de 77 ans, 10 mois et 20 jours. Aussitôt après sa mort, on voulut lui élever par souscription un monument dans l'église de Santa-Croce, à Florence. Le bruit en parvint à Rome. Urbain VIII en parla à Niccolini : il n'était pas d'un bon exemple, lui dit-il, que le grand-duc élevât un monument à un homme condamné par le Saint-Office pour une opinion fausse et erronée, et qui avait causé à la chrétienté un grand scandale. L'ambassadeur conseilla de différer. « On a parlé de ce monument, lui répondit Gondi, secrétaire du grand-duc, mais on n'a pris aucune résolution ; en tous cas les paroles du pape feront réfléchir [3]. » La réflexion dura cent ans. — De son côté, l'Inquisiteur de Florence, d'après l'ordre du cardinal Barberini, avait écrit, relativement aux obsèques de Galilée, à son épitaphe et à son oraison funèbre. On voulait sans doute éviter un éclat qu'on trouvait fâcheux [4]. Au surplus lorsque, près

[1] *Opere*, p. 285 et 287.
[2] *Ib.*, p. 290.
[3] *Opere*, t. XV, p. 403 et 404.
[4] C'est sans doute le fait assez simple des observations du pape au sujet du monument à élever immédiatement à Galilée qui servit de thème pour broder la fable du « cadavre de Galilée qui faillit être jeté à la voirie, » ainsi s'exprime M. Libri (*Journal des Savants*, 1840, p. 459), et la fable « des écrits de Galilée dont les Inquisiteurs parvinrent à faire périr une grande partie, » — ainsi parle le même M. Libri (*ibid.* 1843, p. 215), — écrits confiés au P. Renieri qui « vit à son lit de mort ses manuscrits pillés, et dispersés par les suppôts du Saint-Office, » comme le dit le même M. Libri (*Hist. des sciences mathématiques*, t. IV p. 278) le tout sur un *on dit* de Fabroni (*Lettere*, t. I, p. 74.)

d'un siècle après, le 8 juin 1734, le chevalier Neroni vint demander s'il n'existait pas un ordre de la Congrégation pour empêcher l'érection d'un monument, dans l'église Santa-Croce, à la mémoire de Galilée, les consulteurs, réunis le 14 juin, furent d'avis de ne pas empêcher la construction du monument funèbre, en ayant soin seulement de demander communication préalable de l'inscription qui devait y être posée. Le 16 juin suivant, la Congrégation du Saint-Office approuva le vœu de ses consulteurs [1]. Le gouvernement de Clément XII ne pouvait avoir les mêmes craintes que celui d'Urbain VIII.

XI.

Une dernière question reste à éclaircir. Si l'on reconnaît que le tribunal du Saint-Office s'est trompé en proscrivant comme fausse la doctrine de Copernic, peut-on voir dans ce fait une preuve contre la doctrine catholique de l'infaillibilité du pape, et, comme on dit, « une réfutation des prétentions exagérées de la cour de Rome? » — Quelques mots suffiront pour éclaircir ce point qui, récemment, a été traité à fond en France par M. l'abbé Bouix, et en Angleterre par M. Ward, l'éditeur de la *Dublin Review*:

« Les décrets dogmatiques émanés de la Congrégation du Saint-Office ou de celle de l'Index sont de trois sortes, dirons-nous avec M. l'abbé Bouix : 1° ceux que le pape publie en son nom par bref, encyclique ou autre forme d'écrit pontifical, soit en relatant le décret émané de la Congrégation des cardinaux et en déclarant que lui-même décrète et définit de la même manière, soit en mentionnant seulement les cardinaux comme ayant été ses conseillers; 2° ceux qui se publient au nom de la Congrégation, mais avec la clause que le pape en ayant pris connaissance, a confirmé et donné l'ordre de publier; 3° enfin ceux que la Congrégation des cardinaux publie en son nom,

Cette fable, invraisemblable pour bien des raisons, est d'ailleurs fausse de tout point, comme l'a parfaitement établi M. Albèri dans une dissertation mise en tête du tome V des *Opere*, etc. Ces papiers du reste ont été si peu pillés, ont si peu péri, que M. Alberi les a trouvés en 1843 à la bibliothèque du palais Pitti et les a publiés en 1846.

[1] *Ms. du procès*, fol. 558 et 561. Voir à l'appendice.

sans attester que le pape les ait confirmés et qu'il en ait ordonné la publication.

« Les décrets de la première classe doivent être attribués au pape parlant *ex cathedra*, et sont par conséquent infaillibles. Pour ceux de la seconde classe, il y a controverse ; mais les décrets dogmatiques de la troisième espèce ne doivent pas être attribués au pape parlant *ex cathedra*, et ne représentent que le jugement faillible des cardinaux, quoiqu'ils soient obligatoires dans leurs applications purement disciplinaires [1]. »

Le décret de 1616, comme la sentence de 1633, appartient évidemment à cette dernière catégorie. Jamais ils n'ont été officiellement ratifiés par un pape. Les pièces ne portent pas cette clause spéciale, obligatoire, et les contemporains les plus intéressés à la question n'en eurent aucune connaissance. Six mois après la condamnation, le 10 janvier 1634, Descartes s'exprimait en ces termes en écrivant au P. Mersenne : « Ne voyant point encore que cette censure ait été autorisée par le pape... » Et dans un autre endroit : « Je n'ai point encore vu que ni le pape ni le concile aient ratifié cette défense [2]. » Caramuel, savant théologien, vivant dans le milieu du XVII[e] siècle, dit aussi positivement : « Le tribunal des cardinaux a seul parlé et défini. » — « On avait omis de faire approuver le décret par le pape, » écrivait en 1825 le P. Olivieri [3]. L'explication est pour le moins singulière, et cet *on* est d'un à-propos rare.

Le tribunal de l'Index s'est trompé. Qu'importe? il était faillible, et son arrêt n'engage en rien l'infaillibilité du Souverain-Pontife.

Il serait tout aussi puéril de voir dans cet arrêt une protestation contre la science. Qu'on se le rappelle, les arguments présentés par Copernic en faveur du mouvement de la terre étaient tous tirés de la simplicité de son hypothèse et de la complication du système opposé. Ce pouvaient être des probabilités ; ce n'étaient point des preuves. Les lois mathématiques établies par Képler, et d'après lesquelles la terre, comme chaque planète, tourne autour du soleil dans une ellipse dont le centre du soleil est le foyer, n'étaient pas encore publiées,

[1] M. l'abbé Bouix, *La condamnation de Galilée*, p. 36, 37.
[2] *Œuvres de Descartes*, Ed. du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 545, 546.
[3] Mémoire manuscrit cité par M. Bonnetty, *Université catholique*, novembre 1855, p. 454.

lors du décret de 1616; elles ne le furent qu'en 1619, et encore Delambre a-t-il fort bien dit : « Ces découvertes n'ont été senties et appréciées que depuis le temps où Newton, en les démontrant, en fit voir la vérité, l'importance et la liaison intime [1]. » Galilée n'ajouta rien, ou très-peu de chose, à la force scientifique des opinions nouvelles [2]. Tel était l'état de la science : rien n'était encore prouvé. Aussi le P. Fabri pouvait, en 1665, écrire à un partisan du nouveau système : « On a toujours demandé à vos maîtres s'ils avaient quelque démonstration du mouvement de la terre : jamais ils n'ont osé l'affirmer. Rien ne s'oppose donc à ce que l'Eglise interprète les passages dans leur sens littéral, puisqu'aucune démonstration ne vient prouver le contraire. Mais si par hasard quelqu'un de vous en trouve une, en ce cas l'Eglise déclarera sans aucun doute que ces passages doivent s'interpréter dans un sens figuré et impropre [3]. »

Vingt ans après cette lettre, en 1686, Newton donnait la cause du mouvement des corps célestes en la déduisant mathématiquement des lois de Képler. Il établit, en effet, ce principe fondamental que les corps s'attirent mutuellement, proportionnellement à leurs masses et en raison inverse du carré de leur distance. Toutes les conséquences déduites de ce principe s'étant trouvées d'accord avec les observations faites, c'est donc à Newton, soixante-dix ans après le décret de 1616, que l'on doit enfin une preuve sans réplique. Cependant, même après Newton, les savants discutent encore. Il faut qu'en 1727 Bradley vienne à son tour montrer scientifiquement l'impossibilité de l'immobilité de la terre en expliquant le phénomène de l'aberration des étoiles. En 1728, 1730 et 1732, l'Académie des sciences de Paris propose pour sujets de prix des explications sur certains faits astronomiques, et décerne les prix à des mémoires qui prenaient pour base les tourbillons de Descartes.

[1] *Biographie univ.* de Michaud, art. *Képler.*

[2] Tous les savants sont d'accord sur ce point. Voir Arago, Biot, H. Garcet, E. Valson etc. M. Phil. Chasles n'en dit pas moins (p. VI) : « Galilée résolut le problème du mouvement de la terre. »

[3] Inséré dans les *Mémoires de l'Académie royale de Londres* en 1665, cité par M. l'abbé Bouix, p. 30. La *Dublin Review* mentionne ce passage dans un ouvrage imprimé à Rome en 1661 : *Eustachius de Divinis Septempedaniis pro sua annotatione in systema Saturnium christiani Hugenii adversus ejusdem assertionem*, p. 49.

Les savants d'alors commencent à admettre, malgré certaines réticences, la théorie de Newton; ce n'est que vers 1750 que les discussions s'éteignent presque entièrement.

En 1757, la Congrégation de l'Index rendit un décret dont nous n'avons pu encore nous procurer le texte, mais qui est ainsi relaté dans une dissertation du P. Olivieri, commissaire général de l'Inquisition : « La Congrégation, dans son assemblée du 16 août 1820, permit de se servir de l'affirmation pour l'enseignement de la mobilité de la terre. La chose, examinée de nouveau, fut jugée dans l'assemblée du 17 septembre 1822, et il parut un décret approuvé par le pape Pie VII, par lequel les Inquisiteurs généraux, *se conformant expressément au décret de la Congrégation de l'Index de* 1757 et au décret de 1820, déclarèrent permises à Rome l'impression et la publication d'ouvrages traitant de la mobilité de la terre et de l'immobilité du soleil, selon l'opinion commune des astronomes modernes [1]. » C'était en fait l'abrogation formelle du décret de 1616.

Il est temps de conclure.

Galilée, en établissant les principes de mécanique qui sont ses titres de gloire, comme en soutenant la doctrine de Copernic, a rencontré pour adversaires déclarés les partisans de la philosophie d'Aristote, qui combattaient aussi bien Képler à Tubingue, et Descartes en Hollande. Ils appelèrent à leur aide des textes de l'Écriture, et les opposèrent aux affirmations de Galilée. Pour se défendre, celui-ci voulut expliquer ces textes. Dès lors il changeait l'interprétation jusque-là admise par l'Église et éveillait les justes susceptibilités des catholiques. Avait-il raison ? avait-il tort ? Il avait tort dans plusieurs de ses propositions, et sa conduite manqua souvent de prudence [2]; il avait évidemment raison dans sa doctrine fondamentale. En fait, le tribunal s'est trompé en condamnant comme fausse et contraire à l'Écriture une doctrine vraie et qui pouvait s'accorder avec

[1] Mémoire cité par M. Bonnetty, *l. c.*, et reproduit par l'abbé Bouix, *l. c.*, p. 24. L'*Imprimatur* du Maître du Sacré-Palais fut alors donné aux *Elementi di astronomia* de l'abbé Settele, qui enseignait le système de Copernic.

[2] Le savant éditeur des *Œuvres de Galilée*, M. Alberi, le reconnaît : « Noi crediamo col Tiraboschi e avremo luogo di ragionarne lungamente nella vita dell'autore, che il fervore e l'impetuosita sua contribuissero ad irritare gli avversari del sistema Copernicano. » (*Opere*, t. VIII, p. 379, note.)

les textes sacrés. Il a manqué de prudence en se montrant trop circonspect, et a ainsi dépassé le but. Il faut toutefois le remarquer. Aujourd'hui il est facile de dire : le tribunal a eu tort; mais en 1616, en 1632, la plupart des savants, les Universités et les Académies disaient : il a raison.

Les faits ont montré par quels motifs on voulut repousser la doctrine du mouvement de la terre : la question, purement scientifique en apparence, était au fond théologique, et c'était bien une des questions les plus graves que l'on pût agiter : celle de savoir si l'on devait prendre le sens littéral du texte de l'Écriture ou le sens figuré. Aux yeux du pape, cette question primait toutes les autres [1]; l'abus que les protestants faisaient alors de l'emploi du sens figuré rendait la décision de la plus haute importance : on comprend dès lors que le tribunal ait repoussé, par le décret de 1616 et la sentence de 1633, l'opinion nouvelle comme contraire à l'Écriture, qu'il l'ait repoussée avec sincérité, avec la conviction de servir la vérité, mais aussi avec l'ardeur et la sévérité d'hommes qui n'étaient pas et ne pouvaient être étrangers aux passions, aux entraînements et aux craintes du temps. Excusables, nous l'avons dit, de n'avoir pas accepté de prime abord une théorie nouvelle, ces hommes ont eu le tort de donner à leur décision une valeur absolue; tout au plus ils auraient pu dire : l'opinion est fausse, contraire à l'Ecriture, *dans l'état présent de la science.* Mais autour d'eux on croyait trop fermement à la vérité du système de Ptolémée, soutenue par Aristote. Ce culte pour la parole du Maître, en s'imposant à leur esprit, a égaré leur intelligence.

Tous les témoignages contemporains nous montrent que deux pensées, deux opinions, deux influences étaient en présence : d'un côté les aristotéliciens acharnés contre Galilée, détestant ses principes, voulant les anéantir; de l'autre les papes, les cardinaux, pleins d'estime pour Galilée, mais qui voulaient prévenir les fâcheuses conséquences de sa doctrine. Selon que l'une ou l'autre de ces influences domina dans les conseils, on tint une conduite différente : tantôt sévère et rigoureuse, tantôt douce et indulgente. Mais il n'y eut point

[1] La sentence le dit très-bien : « Respondebas glossando dictam Scripturam juxta tuum sensum..... hoc sacrum tribunal prospicere, inconvenientibus ac damnis quæ hinc proveniebant et increbrescebant in perniciem sanctæ fidei. »

là, comme on le prétend encore[1], de lutte entre la science et le catholicisme : la question fut débattue entre la science et l'aristotélisme.

En lisant ce travail, que des documents inédits ou peu connus nous ont permis d'éclairer d'une lumière plus complète, nous espérons qu'on ne nous accusera pas d'obéir à je ne sais quel esprit étroit de réhabilitation systématique. Nous faisons de l'histoire; nous voulons arriver à bien connaître les faits, afin de découvrir les causes ou les passions qui, à telle ou telle époque, ont amené les événements. C'est le seul moyen d'étudier d'une manière digne, sérieuse, profitable. Nous n'avons le regard tourné vers le passé que pour apprendre, par le récit sincère des vertus, des fautes et des malheurs de nos pères, à nous diriger au milieu des difficultés du présent, et à marcher d'un pas plus sûr vers un heureux avenir. Voilà ce qui ennoblit nos labeurs, et c'est la seule récompense que nous ambitionnions pour nos efforts.

HENRI DE L'EPINOIS.

[1] M. Littré écrit encore (1867) : « La science lutta contre le catholicisme, et dans cette lutte, Galilée n'est qu'un épisode frappant et émouvant. » (*Études sur les Barbares et le Moyen Age*, p. III.)

APPENDICE

NOTICE ET EXTRAITS DU MANUSCRIT DU VATICAN

Je n'ai point à faire l'histoire du manuscrit dit du *Procès de Galilée*. Elle se trouve partout [1]. Emporté de Rome sous le premier empire, ce manuscrit ne fut restitué au Saint-Siége que vers 1846. Après avoir été déposé à la bibliothèque Vaticane, il fut ensuite, par ordre de Pie IX, réintégré aux archives. Il est de format in-4°, sur papier; les pages, cousues ensemble, sont enfermées dans une enveloppe de carton vert. Evidemment ces pages ne formaient pas un cahier; elles ont été cousues après avoir été rassemblées, et faisaient partie d'un recueil de pièces se rapportant, les unes au décret de 1616, les autres au procès de 1633. De là des paginations différentes, qui ont beaucoup intrigué certains écrivains, M. Parchappe en particulier. Ainsi une première pagination va de la page 950 à la page 992 et comprend les pièces relatives au décret de 1616. Cette pagination est rayée. Une seconde pagination va de la page 341 (correspondant à la page 950 de la première pagination) et continue jusqu'à la fin du recueil (page 561). Enfin il y a une troisième pagination, placée au bas des pages, et allant de la page 1 (qui correspond à la page 342 de la seconde pagination et à la page 951 de la première) à la page 103. Pourquoi ces diverses paginations? Il est facile de s'en rendre compte. La première pagination (p. 950-992) doit être celle du volume 1182 des archives du Saint-Office; car à la première page il y a : Vol. 1182. La seconde pagination (p. 384-561) est probablement la pagination d'un autre volume des mêmes archives. Lorsqu'on a réuni ces deux séries de pièces, celles concernant le décret de 1616, extraites du volume 1182, et celles concernant la sentence de 1633, on aura, pour avoir une pagination uniforme (p. 341-561), fait remonter jusqu'à la première page du manuscrit (portant le chiffre 950) la pagination des feuillets composant la seconde partie du manuscrit. La troisième pagination, non achevée, d'une écriture qui semble plus récente que les deux autres, bien qu'ancienne également, aura été mise pour donner au volume une

[1] Voir notamment Marini, *l. c.*, p. 143, et Biot, *Journ. des savants*, juill. 1858.

pagination régulière à partir du chiffre 1. — Voilà tout le mystère, et il n'y a vraiment pas le moindre prétexte à se creuser l'esprit et se mettre en frais d'imagination, comme l'a fait récemment M. Parchappe.

Nous allons indiquer, page par page, le contenu du manuscrit, en donnant le texte des pièces réellement importantes et le sommaire des autres. Nous suivrons la seconde pagination, puisqu'elle est la seule qui s'étende à la totalité du manuscrit.

En tête du volume (fol. 337 à 342) se trouve un résumé des faits qui ont précédé le décret de 1616; on y renvoie aux pages de la troisième pagination.

Fol. 342. Lettre de Lorini au cardinal du titre de S. Cécile [1].

Illustrissimo Reverendissimo signore,

Per che oltre al debito comune d'ogni buon cristiano infinito è l'obbligo che tengono tutti i frati di S. Domenico come che dal S. lor Padre furono instituiti i cani bianchi e neri del S. Uffizio et in particolare tutti i teologi et predicatori, ecco che per questo io minimo di tutti, e devotissimo servo e particolare di V. S. Illustrissima, essendomi capitato alle mani una scrittura, corrente qua nelle mani di tutti, fatta da questi che domandano Galileisti, affermanti che la terra si muove et il cielo sta fermo, seguendo le posizioni di Copernico, dove a gia di tutti questi nostri Padri di questo religisiossimo convento di S. Marco vi sono dentro molte proposizioni, che ci paiono o sospette o temerarie, come dire che certi modi di favellare della S. Scrittura sieno inconvenienti, e che nelle dispute degli effetti naturali la medesima scrittura tenga l'ultimo luogo, e che i suoi espositori bene spesso errono nelle esposizioni di lei, e che la medesima scrittura non si deve impaccia d'altra cosa che delli articoli concernenti la fede, e che nelle cose naturale habbia piu forza l'argomento filosofico e astronomico che il sacro et il divino, quali proposizioni vedra V. S. Illustrissima lineate da me nella sopra detta scrittura di cui le mando la vera copia, e finalmente che quando Josue comando al sole che si fermasse non si deve intendere che il comandamento fusse fatto ad altro ch'al primo mobile, essendo istesso sole; io per tanto vedendo non solo che questa scrittura corre per le mani d'ogn'uno senza che veruno la rattenga de' superiori, e che vogliono esporre le Sante Scritture a lor modo e contro la comune esposizione de' S. Padri, e difendere opinione apparente in tutto contraria alla S. Scrittura, sentendo che si favella poco onorevolmente de' S. Padri antichi e di S. Tommaso, e che si calpesta tutta la filosofia Aristotile, della quale tanto si serve la teologia scolastica, et in somma che per fare il bell'ingegno si dicono mille impertinenze, e si seminano per tutta la citta nostra mantenuta tanto cattolica, cosi dalla buona natura di lei come dalla vigilanza dé' nostri Serenissimi Principi, per questo mi son risoluto io d'avviarla, come diceva a V. S. Illustrissima, accioche ella come piena di santissimo zelo e che per il grado che tiene le tocca con i suoi illustrissimi colleghi a tenere li occhi aperti in simil materie, possa, se le parra che ci sia bisogno di

[1] Le texte est inédit; une traduction française a été publiée par Venturi et reproduite par M. Alberi, suppl., p. 307, *Opere di Galileo*.

correzione, metterci quei ripari che la giudichera piu necessarii per che *paucus error in principio non sit magnus in fine.* E se bene forse havrei potuto mandarle copia di certe annotazioni fatte sopradetta scrittura in questo convento, tuttavia per modestia me ne sono astenuto, posciache scrivevo a lei medesima che sa tanto, e scrivevo a Roma dove, come disse S. Bernardo, la S. Fede *linceos oculos habet.* Mi puotosto ch'io tengo tutti costoro che si domandano Galileisti huomini da bene e buoni christiani, ma un poco saccenti e duretti nelle loro opinioni, come anche dico che in questo servizio non mi muovo se non da zelo, e supplico V. S. Illustrissima che questa mia lettera (io non dico la scrittura) mi sia da lei tenuta, com'io son certo, che la fara segreta e non sia presa in modo di giudiciale deposizione, ma solo amorevole avviso tra me e lei, come tra servitore e padrono singolarissimo, e facendole di piu sapere che l'occasione di questa scrittura è stata una o due lettioni pubbliche fatte nella nostra chiesa di S. Maria Novella da un Padre nostro, fra Tommaso Caccini, esponente il libro di Giosue et il capitolo x di detto libro; cosi finisco domandandole la sacra sua benedizione, e bacciandole la veste, e domandole qualche particella della sue sante orationi.

(Le reste de la lettre ne se peut lire, la feuille, dépassant les autres, a été emportée par le frottement.)

Fol. 343. Copie de la lettre de Galilée au P. Castelli du 21 décembre 1613 (éditée *Opere di Galileo Galilei,* t. II p. 6).

Fol. 347, v°. Ordre du cardinal Mellini d'écrire à Pise. (v. plus haut, p. 90).

Fol. 349. Lettre de l'archevêque de Pise au cardinal Mellini, 8 mars 1614.

Fol. 350. Lettre de l'inquisiteur de Pise, 7 mars 1615 (Marini, *l. c.*, p. 84).

Fol. 352, v°. Ordre d'interroger le P. Caccini (voir plus haut, p. 90).

Fol. 353. Interrogatoire de Thomas Caccini (traduit en français dans Venturi et *Opere*, suppl., p. 309).

Die Veneris 20 *martis* 1615.

Comparuit personaliter sponte Rome, in palatio S. Officii, in aula magna, examinatus coram R. P. fr. Michaele Angelo Segnezzio de Lauda, ordinis predicatorum, sacerdote, theologie magistro, et commissario generale S. Romane et universalis inquisitionis, in meique, R. P. fr. Thomas filius qui Joannis de Caccinis, Florentinus sacerdos, professus ordinis predicatorum, magister et bacchalaureus in conventu B. Marie supra Minervam, alme urbis, ætatis sue annorum 39 circiter, cui delato juramento veritatis dicere, quod tactis præstitit, deposuit ut infra scriptum.

Parlai con l'Illustrissimo signore Cardinale Aracœli d'alcune cose occorse in Fiorenza, et egli hieri mi mando a chiamare et mi disse che dovesse venire qua da V. R. a dirli tutto, et perche lei mi ha detto che bisogna deponerle giuditialmente son qua a quest' effetto. Dico dunque che leggendo io nella quarta dominica dell' Advento di quest' anno passato, nella chiesa di S. Maria Novella di Firenze, dove dall' obbedienza ero stato in quest' anno destinato lettore di S. Scrittura, seguii l'incominciata da me (f° 353, v°) istoria di Josue, et appunto nella stessa domenica mi tocco a leggere quel passo del x capitulo di quel

libro, dove il sacro scrittore referice il gran miracolo ch' alle preghiere di Josue fece Iddio in fermando il sole, cioe : *Sol ne movearis*, etc. presi per tanto occasione da quel luogo, da me prima in senso litterale et poi in sentimento spirituale per salutem delle anime interpretato, di reprovare, con quella modestia che conviene all' offitio che tenevo, una certa opinione gia di Nicolo Copernico et in questi tempi, perche quel che è pubblichissima fama nella citta di Firenze, tenuta et insegnata per quam dicono dal sig. Galileo Galilei matematico, cioe, che il sole essendo secondo lui centro del mondo, per consequenza è imobile di moto locale progressivo cioe da un termine all' altro et dissi come somigliante opinione da gravissimi scrittori era tenuta dalla fede cattolica dissonante, perche contradiceva a molti luoghi della divina Scrittura, li quali in senso letterale da S. Padri concordevolmente datogli suonano (f° 354, r°) et significano il contrario, come il luogo del Salmo X°, dell' Ecclesiastes 1° capitolo, di Isaia 39°, oltra al luogo di Josue citato et perche restavero piu gl' audienti capaci che tal mio insegnamento non procedeva da mio capriccio, lessi loro la dottrina di Nicolo Serrano, questione 14 sopra il X° capitolo di Josue, il quale dopo l'haver detto che tal positione di Copernico è contraria alla commune sentenza di tutti quasi i filosofi, di tutti i theologi scolastici et di tutti li S. Padri, soggiongeva che non sapeva vedere come tal dottrina non fusse quasi che heretica, per i luoghi sopra accennati della Scrittura. Dopo il qual discorso, avvertii che non era lecito a nessuno l'interpretare le divine Scritture con quel senso nel quale tutti i S. Padri concorrono, per che cio era vietato et dal Concilio Lateranense sotto Leone X et dal concilio Tredentino.

Questa mia caritativa ammonitione quantunque a molti gentilhuomini letterati et devoti (f° 354, v°) grandemente piacesse, oltra modo despiacque a certi discepoli del predetto Galilei, si che andorno alcuni di loro a ritrovare il P. predicatore del Duomo, accio in questa materia predicasse contro la data da me dottrina, si che havendo io sentito tante rumori, per zelo della verita detti conto al molto R. P. inquisitore di Firenze di quanto m'era parso, per termine di conscientia, di trattare sopra il questo luogo di Josue, avvisandolo ch'era bene il por freno a certi petulanti ingegni discepoli del sudetto Galilei, de quali m'era statto detto dal R. P. fra Ferdinando Cimenes, regente di S. Maria Novella, che da alcuni di loro haveva sentite queste tre propositioni cioe : Iddio non è altrimente sustanza ma accidente ; Iddio è sensitivo perche in lui sono sensi divinali ; veramente che i miracoli che si dicono esser fatti da santi non sono veri miracoli.

Dopo questi successi dal P. maestro fra Nicolo Lorini mi fu mostrata una copia d'una lettera scritta dal (f° 355, r°) predetto signore Galileo Galilei al padre don Benedetto Castello, monaco Benedittino et publico mathematico di Pisa, nella quale mi è parso contenersi non buona dottrina in materia di theologia et perche la copia di quella è stata mandata al signore cardinale S. Cecilia, pero non ho che aggiungerei altro ; dunque depongo a questo S. Uffizio come publica fama è che il predetto Galilei tenga queste due propositione : la terra secondo se tutta si muove et di moto diurno, il sole è imobile ; propositioni che secondo la mia conscientia et intelligenza repugnano alle divine scritture esposte da S. Padri, et conseguentemente repugnano alla fede che c'insegna dover credere per vero cio che nella scrittura si contiene ; et per adesso non mi occorre di dire altro.

Interrogatus. Quomodo sciat quod Galileus doceat et teneat solem (f° 355 v°) esse immobilem, terramque movere et an ab aliquo nominatim hoc intellexerit?

Respondit. Oltra la publica fama come ho detto, ho anco inteso da monsignore Filippo de Bardi, vescovo di Cortona, nel tempo che stetti la et poi in Firenza che il Galilei tiene le predette propositioni per vere, aggiungendomi che cio li pareva molto strano per non consonare alle scritture; l'ho di piu inteso da un certo gentilhuomo fiorentino degl'Attavanti, settatore del medesimo Galilei, dicendomi che il predetto Galilei interpretava le scritture in modo che non repugnassero alla sua opinione, et di questo gentilhomo non mi ricordo il nome, ne so dove sia la casa sua in Fiorenza; so bene che prattica spesso in S. Maria novella di Firenze, ma va in habito di prete et puo essere di eta di 29 in 30 anni, di carnazione olivastra, barba castagna, di mediocra statura et di faccia profilata, et questo me lo disse quest'estate (f° 356, r°) passata, circa il mese d'agosto, nel convento di S. Maria Novella, in camera del P. fra Ferdinando Cimenes con l'occasione ch'il detto Padre Cimenes disse come io non sarei stato molto a leggere il miracolo del firmamento del sole alla presenza di esso Cimenes. Ho anco letta questa dottrina in un libro stampato in Roma che tratta delle macchie solari, uscito sotto nome del detto Galilei, che me lo presto il detto Padre Cimenes.

Interrogatus. Quis sit ille concionator, domicilii ad quem confugerant discipuli Galilei ut publice sermonem haberet contra dottrinam pariter publice ab eodem deponente edoctam, et qui non sint illi disciputi qui talem petitionem fecerunt dicto concionatori?

Respondit. Il predicatore del domo di Firenze al quale fecero ricorso i discepoli del Galileo perche predicasse contra la dottrina da me insegnata è un padre giesuita napolitano, di cui non so (f° 356, v°) il nome, ne io da detto predicatore ho saputo queste cose, perche manco ho parlato con lui, ma questo me l'ha detto il padre Emanuele Cimenes, giesuita, col quale detto predicatore si era consigliato et lui lo dissuase, ne manco so che siano stati quei discepoli del Galilei che cercono dal predicatore le sopradette cose.

Interrogatus. An ipse loquutus sit unquam cum dicto Galileo?

Respondit. Non lo conosco manco di viso.

Interrogatus. Cujus sit opinionis dictus Galileus in rebus ad fidem spectantibus in civitate Florentie?

Respondit. Da molti è tenuto buon cattolico, da altri è tenuto per sospetto nelle cose della fede, per che dicono sii molto intimo di quel fra Paolo, servita, tanto famoso in Venetia per le sue impieta et dicono che anco de presente passino lettere tra di loro [1].

Interrogatus. An recordetur a quo vel quibus in speciale predicta intellexerit?

Respondit. Io inteso le sopradette cose dal P. maestro fra Nicolo Lorini, dal sig. priore Cimenes, priore de Cavalieri (f° 357, r°) de S. Stefano, et questi m'hanno detto le sopradette cose; cioe il P. Nicolo Lorini che fra il Galileo et maestro Paolo passano lettere et gran familiarita, con occasione di dire che

[1] Cette intimité et cette correspondance suivie entre Galilée et fra Paolo Sarpi ne paraissent pas avoir existé : on a conservé seulement trois ou quatre lettres. M. Alberi l'avait déjà observé. (V. *Opere*, *supplem*., p. 316, note.)

costui era sospetto in fide, havendomi replicato l'istesso piu volte, anzi scrittomi qua a Roma. Il priore poi Cimenes non mi ha detto altramente della familiarita che passa fra maestro Paolo et il Galileo, ma solo ch'il Galilei è sospetto et ch'essendo una volta venuta a Roma le fu significato come il S. Offizio cercava di porvi le mane adosso, per il che lui se la colse, et questo me lo disse in camera del P. Ferdinando sudetto, suo cugino, che non mi raccordo bene se detto Padre ci fusse presente.

Interrogatus. An in speciale intellexerit a predictis P. Loreno et D. Equite Cimenes in quo habebant dictum Galileum suspectum in fide?

Respondit. Non mi dissero altro eccetto che l'havevano per suspetto per le propositioni che lui teneva (f° 357 v°) della stabilita del sole et del moto della Terra et perche costui vole interpretare la scrittura sacra contra il senso commune de' S. Padri.

Subdens ex se : costui con altri sono in un'academia non so se eretta da loro che ha per titolo i Lincei et hanno corrispondenza cioe il detto Galileo, per quanto si vede da quel suo libro delle macchie solare, con altri di Germania [1].

Interrogatus. An a P. Ferdinando Cimenes fuerit sibi narratum in speciale a quibus intellexisse propositiones illas : Deum non esse substantiam sed accidens, Deum esse sensitivum et miracula sanctis impertita non esse vera miracula.

Respondit. Mi par di raccordarmi che mi nominasse quello degl'Attavanti, da me descritto per uno di quelli che dicevano le dette propositioni; d'altri non mi raccordo.

Interrogatus. Ubi, quando, quibus presentibus, et qua occasione P. Ferdinandus narravit sibi discipulos Galilei proferre dictas propositiones? (fol. 358 v°).

Respondit. Il P. Ferdinando me ha detto di haver sentito le dette propositione dalli scolari dal Galileo piu volte, e in chiostro da basso et in dormitorio da basso et in cella sua, et questo dopo ch'io feci quella lettione, con occasione di dirmi che mi haveva difeso con costoro; ne mi ricordo che mai ci ha stato altri presente.

Interrogatus. De inimicitia cum dicto Galileo et illo de Attavantis ac aliis discipulis de Galilei.

Respondit. Io non solo non ho inimicitia col detto Galileo, ma ne anco lo conosco, cosi con l'Attavante non vi ho inimicitia ne odio alcuno, ne con altri discepoli del Galileo, anzi che prego Dio per loro.

Interrogatus. An dictus Galileus publice doceat Florentie et quam artem et an discipuli ejus sint numerosi?

Respondit. Io non so se il Galileo legga publicamente ne se habbi molti discepoli, so bene che in Firenze ha molti seguaci, che si chiamano Galileisti, et questi sono quelli che vanno (f° 358, v°) magnificando et lodando la sua doctrina et opinioni.

Interrogatus. Cujus patrie sit dictus Galileus, cujusne professionis et ubi studuerit?

Respondit. Lui si fa Forentino, ma ho inteso ch'è Pisano, et la professione è di mattematico, per quanto ho inteso ha studiato in Pisa et letto in Padua et è di eta di 60 anni passati.

[1] Caccini voulait ainsi émouvoir le S. Office : la Germanie était le pays des hérétiques, de Luther!

Quibus habitis fuit dimissus, imposito sibi silentio cum juramento de predictis et obtenta ejus subscriptione.

(Signé) : Io fra Tommaso Caccini ho deposto le predette cose.

Die 2 aprilis, etc... (Voir p. 91, note 3).

Fol. 359. Lettre de l'archevêque de Pise, 28 mars 1615 (Marini, *l. c.*, p. 85).

Fol. 361. Lettre de Cornaro, inquisiteur de Florence, au cardinal Mellino, 13 avril 1615. (Il a reçu sa lettre, et s'occupera de l'affaire.)

Fol 363. Lettre du même au même, 11 mai. (Il attend le P. Ximenès).

Fol. 364, v°. Lettre à l'inquisiteur de Milan pour qu'il examine Ximenès, 27 mai 1615.

Fol. 365. Lettre de l'inquisiteur de Milan, Scaglia, au cardinal Mellino, 24 juin. (Il examinera Ximenès à son retour.)

Fol. 367. Copie d'une lettre de l'inquisiteur de Bellune, 24 juillet. (Il n'a pas la copie de la lettre de Galilée).

Fol. 368. Lettre de Scaglia, inquisiteur de Milan, 21 octobre. (Ximenèse n'est pas encore arrivé.)

Fol. 369, v°. Ordre à l'inquisiteur de Florence d'examiner Ximenès, 4 novembre.

Fol. 370. Avis que l'inquisiteur de Florence a envoyé le 15 novembre, copie des dépositions de Ximenès et de Attavanti.

Fol. 371. Interrogatoire du P. Ferdin. Ximenès.

Die 13 *novembris* 1615.

Ad præscriptum litterarum sacre Congregationis S. Officii Romanæ, sub datis : Rome die septima presentis mensis novembris et anni 1615, coram R. P. magistro Lælio Marzario de Faventia, civitatis Florentie ac ejus dominii Inquisitore generali, in meique, vocatus comparuit personaliter Rev. magister Ferdinandus Ximenes, sacerdos, professus ordinis prædicatorum, ætatis sue annorum 40, cui delatum est juramentum veritatis dicende, quod prestitit manu tactis, etc., et ut infra deposuit.

Interrogatus. An sciat causam sue vocationis ?

Respondit. Padre non.

Interrogatus. An cognoscat quemdam doctorem Florentie degentem nomine Galileum, familiariter, et quid de illo sentiat ?

Respondit. Io non l'ho mai visto in dui anni che sono in Firenze, ma dico bene che, conforme quello ch' ho sentito dire dell' opinione del moto della terra et fermezza del cielo et anco a quello ch' ho sentito dire da quelli che conversano seco, dico esser doctrina contraposita ex diametro alla vera theologia et filosofia.

Interrogatus. Sibi dicto ut clarius explicit suum dictum.

Respondit. Ho sentito alcuni suoi scolari i quali hanno detto che la terra si muove et che il cielo è immobile, hanno soggiunto che Iddio è accidente et che non datur substantia rerum ne quantita continua, ma che ogni cosa è quantita discreta composta de vami(?) Che Iddio è sensitivo divinaliter(?), che ride.

che piange etiam divinaliter(?), ma non so pero se loro parlino de loro opinione o per opinione del loro maestro Galileo sopradetto.

Interrogatus. An audiverit vel eundem Galileum vel quempiam ex discipulis illis in speciale, dicentem : miracula que ascribuntur sanctis non esse vera miracula (fol. 371 v°).

Respondit. Di questo punto particolare io non mi ricordo.

Interrogatus. A quo vel a quibus præsertim audiverit ex discipulis ejusdem Galilei terram moveri et cœlum sistere, Deum esse accidens, non dari substantiam rerum nec quantitatem continuam sed tantum discretam ex vamis (?) et Deum esse sensitivum, risibilem, flentem etiam divinaliter?

Respondit. Io ho udito le predette cose e disputato di esse con il Piovano di Castel fiorentino chiamato Gionozzio Attavante, fiorentino, essendovi presente a questi raggionamenti il sig. cav. Ridolfi, fiorentino, cavaliere di S. Stefano.

Interrogatus. De loco, tempore, cum testibus et occasione.

Respondit. Del luogo fu in camera mia nel convento qui di S. Maria-Novella; il tempo fu l'anno passato, molte volte, ma non saprei dirè ne di che mese, ne di che giorno. Contesti, presente vi erano il detto sig. cavaliere, alcuna volta et alcuni frati nostri dei quali non mi ricordo precisamente.

Interrogatus. An ex verbis illius Plebani conjicere potuerit predictum Plebanum loqui serio et ita credere et asserere an vero talia opinari?

Respondit. Io non credo che il detto Piovano Attavanti assertivamente dicesse et credesse le sopradette cose, perche mi pare che lui stesso dicesse che si remetteva alla chiesa et che il tutto dicesse *disputationis gratia*.

Interrogatus. An aliquam notitiam particularem habeat de dicto Plebano Attavanti ut ipse possit elicere eundem esse intelligentem et loqui disputative non autem assertive?

Respondit. Io so che lui non ha fondamenti ne di theologia ne di filosofia, et credo che non sia dottore, ma io l'ho giudicato (come si dice) infarinato dell' uno e dell' altro et credo che piu tosto parlasse secondo l'opinione del Galileo che di propria opinione; et l'occasione fu che io leggevo al detto Attavanti i casi di conscientia, e tra noi s'entro nel raggionamento di alcune lettioni che fece il padre maestro Caccini, all' hora lettore della sacra scittura, qui nella nostra chiesa di S. Maria Novella et leggeva l'historia di Giosue e tra l'altre (f° 372 r°.) quelle parole : *stetit sol* et con questa occasione venissimo a raggionamento della sopradette cose.

Interrogatus. An reprehenderit dictum Plebanum Attavantem male opinantem et falsa disputantem et quid responderit dictus Plebanus?

Respondit. Io lo riprendevo instantissimamente et li facevo toccar con mano che le cose dette e disputate erano false et heretiche perche la verita è che la terra secondo tutto è immobile et fondata sopra la sua stabilita, come dice il profeta, et che il cielo et il sole si muovono et che Iddio è substantia et non accidente, anzi non si puol' dir altrimente et che sono vanita quelle che lui diceva, che Iddio è sensitivo che ride che piange etiam divinaliter et che non si da se non quantita discreta composita ex vamis(?)

Interrogatus. De inimicitia vel cum dicto Galileo vel cum Plebano Attavante.

Respondit. Io non ho mai veduto il detto Galileo, come ho detto di sopra, ne ho mai hauto che far seco, ne meno ho hauto mai inimicitia con il detto Piovano Attavante ma piu tosto amicitia; me dispiace bene la dottrina del detto

Galileo perche non è conforme alli Padri orthodosi di S. Chiesa anzi è contro la verita istessa.

Interrogatus. An aliquid velit deponere spectans ad sanctum Officium?

Respondit. Io non ho altroche dire et quelche ho detto di sopra tutto è verita.

Quibus habitis prædictus pater constitutus, licentiatus est sub juramento de silentio, habita ipsius subscriptione: Fr. Ferdinandus Ximenes magister. Actum Florentiæ in aula Adm. R. P. Inquisitoris per me fratrem Ludovicum Jacobonium, de Interamna, S. Officii Florentiæ cancellarium.

Fol. 372, v°. Interrogatoire du P. Attavanti.

Die 14 *novembris* 1615.

Vigore prædictarum litterarum vocatus comparuit personaliter, coram quo et ubi supra in meique, etc... Reverendissimus Dominus Johanotius Attavantius nobilis florentinus, Castri Florentini Plebanus, minoribus initiatus; ætatis sue annorum 33, contestis nominatus ad informandum, etc... cui delatum est juramentum veritatis dicende quod prestitit manu tactis, etc.. et deposuit ut infra.

Interrogatus. An sciat causam sue vocationis?

Respondit. Io non so cos' alcuna.

Interrogatus. An hic Florentie litteris incubuerit et sub quibus preceptoribus?

Respondit. Io ho atteso alle lettere gl'anni passati et miei maestri sono stati il P. Vincenzo de Civitella et il P. Vincenzo Populeschi, ambidue dell' ordine de' Predicatori.

Interrogatus. An alios habuerit præceptores et præsertim seculares?

Respondit. Mentre io attendevo gia alla gramatica et all' humanita m'insegnorno M° Simone della Roccha et M° Giov. Battista hoggi maestro di questi Prencipi et è gia un' anno che il P. Ximenes dell' ordine de' Predicatori mi ha letto i casi di conscientia.

Interrogatus. Si notitiam habuit cujusdam doctoris hic Florentie degentis qui vocatur Galileus de Galileis et ab illo litteras didicit?

Respondit. Io ne ho mai imparato sotto di lui come suo scolare, ho ben trattato seco di lettere come ordinariamente fo con quelli che sono letterati et in particolare ho trattato seco de cose filosofiche.

Interrogatus. Si unquam ab eodem Galileo discurrendo vel interloquendum audiverit aliqua vel Scripturæ sacræ vel doctrinæ philosophicæ vel fidei nostre repugnantia et non consona et que presertim?

Respondit. Non ho mai sentito dire dal sig. Galileo cose che repugnino alla scrittura sacra ne alla S. fede nostra cattolica, ma intorno alle cose filosofiche o matematiche ho sentito il detto sig. Galileo dire, secondo la dottrina del Copernico, che la terra nel suo centro o nel suo globo si muove et che il sole parimente si muove dentro il suo centro, ma de fuori non habbia moto progressivo, seconde alcune lettere da lui date in luce in Roma sotto titolo *delle macchie solari* alle quali mi rimetto in tutto (fol. 373 r°).

Interrogatus. Si unquam audiverit prædictum dominum Galileum aliquam scripturam sacram interpretantem et forte male juxta suam opinionem de motu terre et sistentia solis?

Respondit. Io l'ho sentito raggionare intorno al testo di Giosue che *sol stetit contra Gabaon* ove confessa che miracolosamente il sole si fermo ma che pero fuori del suo centro di moto progressivo non si muove.

Interrogatus. Si audiverit prædictum dominum Galileum asserentem Deum non esse substantiam sed accidens. Item Deum esse sensitivum, ridentem, flentem et quomodo. Item quod miracula que ascribuntur sanctis non sunt vera miracula.

Respondit. Intorno a queste cose particolari sappia V. P. che un giorno raggionando io, per modum disputationis et addiscendi gratia, sopra gli assoluti di S. Tomaso con il P. Ferdin. Ximenes, dell' ordine de' Predicatori, in camera sua in S. Maria-Novella, qui in Firenze, an Deus sit substantia vel accidens, e di quello che disputava S. Tomaso *contra gentes :* an Deus sit sensitivus, an rideat, an plangat, etiam per modum disputationis come ho detto et non altrimenti, un P. Caccini pure dell' ordine de' Predicatori, alhora attualmente predicatore in S. Maria-Novella, havendo la camera sua vicina alla camera del P. Ximenes, sentendoci raggionare pro modo di disputatione insieme, forse s'immagino che io riferissi le sopradette cose come asserte o d'opinione del detto sig. Galileo, ma non è vero. Quanto poi ai miracoli de' santi non ne fu trattato in modo alcuno et non ne so niente, et cosi si determino secondo la dottrina di S. Tomaso che Iddio non è sensitivo, ne ride, ne piange perche sarebbe corpo organico, il che falso ma che è sostanza simplicissima.

Interrogatus. Ut quid cogitaverit vel nominaverit dictum P. Caccinum ut supra male opinantem de disputatione habita inter constitutum et predictum P. Ferd. Ximenem.

Respondit. Io ho nominato il P. Caccini come di sopra perche un' altra volta avanti, raggionando io con il P. Ximenes pure in camera sua et sentendosi il detto P. Caccini nel proposito del moto del sole, usci fuori di camera sua (f° 373 v°) et venne da noi e disse che era una propositione heretica a dire che il sole stasse fermo et non si movesse fuori del suo centro secondo l'opinione di Copernico et che voleva predicarla in pulpito come segui.

Interrogatus. De scientia, loco, tempore, contestibus et occasione.

Respondit. Io lo so, come ho detto di sopra, di certa scientia e di udito proprio; il luogo fu la camera del P. Ximenes; il tempo fu il mese d'Agosto o di Luglio dell' anno 1613, ma non mi ricordo precisamente il giorno; presente non vi era alcuno, solo il detto P. Ximenes et io; l'occasione fu ch' io imparavo dal detto P. Ximenes i casi di conscientia, et in questo modo si venne a raggionamenti predicti, per modo di disputa e d'imparare et non altrimente.

Interrogatus. Quid sentiat de ipso supradicto domino Galileo circa fidem?

Respondit. Io l'ho pro bonissimo cattolico, altrimente non starebbe con questi serenissimi prencipi.

Interrogatus. De inimicitia vel malevolentia vel odio cum dicto P. Caccino?

Respondit. Io non ho mai parlato, ne prima ne poi ch' all' hora, et non ho che fare seco et non so il suo nome.

Interrogatus. An aliud velit deponere spectans ad S. Officium?

Respondit. Io non ho che dir altro e qualche ho detto è la pura et vera verita.

Fol. 375, v°. *Die* 25 *novembris* 1615 *videantur quedam littere Galilei edite Rome cum inscriptione delle Macchie solari.*

Fol. 376, r°. *Propositio censuranda*, etc. (V. ci-dessus p. 97).

Fol. 376, v°. *Die* 19 *februarii*, etc. (Voir ci-dessus, p. 97).

Fol. 377, r°. *Propositiones censurandæ*, etc. (Voir ci-dessus, p. 97).

Fol. 378, v°. *Die jovis* 25 *februarii*, etc. (Voir ci-dessus, p. 98).

Fol. 380. Décret imprimé du 6 mars 1616.

Fol. 381. Lettre du cardinal Caraffa au cardinal Mellino. Naples, 3 juin 1616. — Vu le décret, il a demandé à l'imprimeur du livre de *mobilitate terre* (du P. Foscarini) où était sa permission d'imprimer. L'imprimeur ne l'ayant pas montrée, a été arrêté, et on va lui faire son procès.

Fol. 382, v°. *Die jovis* 1616 *rescribatur Ill. cardinali quod bene egerit procedente contra impressorem ut scribit.*

Fol. 383 à 386. (En blanc.)

Fol. 387, r°. Mémoire remis au Pape.

Conforme all'ordine della Santita vestra si è distesa tutta la serie del fatto occorso circa l'impressione del libro del Galilei quale poi è stato impresso in Firenza.

Il negotio è in sostanza passato in questa maniera. L'anno 1630 il Galileo porto a Roma al R. Maestro del S. Pallazo il suo libro in penna accio si rivedesse per la stampa, et il P. maestro lo diede a rivedere al P. Raffaelle Visconte suo compagno et professore delle mathematiche, et havendolo emendato in pui lochi era pero darne la sue fede, conforme al solito, se il libro se fosse stampato in Roma.

S'è scritto al detto P. che mandi la detta fede et si aspètta; si è anco scritto che venga l'originale del libro per vedere le correctioni fatte.

Il Maestro del S. Palazzo che anco lui voleva riveder il libro, et per abbreviare il tempo, concordo che gli lo facesse vedere foglio per foglio, et anco potesse trattare con li stampatori gli diede l'imprimatur per Roma. Ando l'autore a Fiorenza et fece instanza al P. Maestro per la facolta di stamparlo in quella citta, quale gli fu negato et rimise il negotio al inquisitore di Firenza avocando da se la causa, et l'avvisò di quello si doveva osservare nell'impressione, lasciando ad esso la carica di stamparlo o non.

Ha esibito il Maestro del S. Palazzo copia della lettera che lui scrisse all'Inquisitore circa questo negotio, si come anco copia della risposta dell'Inquisitore al detto Maestro del S. Palazzo, doue dice l'Inquisitore di haverlo dato a correggere al P. Stefani consultore del S. Offizio (fol. 387 v°.)

Dopo questo il Maestro del S. Palazzo non ha saputo altro se non che ha visto il libro stampato in Firenza et publicato con l'imprimatur de l'Inquisitore et vi è anco l'imprimatur di Roma. Si pretende che il Galileo habbia transgrediti gli ordini con recedere dall'hypotesi asserendo assolutamente la mobilita della terra et stabilita del sole; che habbia mal ridotto l'esistente flusso e "eflusso del mare nella stabilita del sole et mobilita della terra non esistenti, che sono li capi plurimi (?) ; de piu che habbia fraudolentemente tacciuto in precetto fattogli dal S. Officio del l'anno 1616 quale è di questo tenore : ut suprad. Opinionem quod sol sit centrum mundi et terra moveatur omnino relinquat, nec eam de cætero quovis modo teneat, doceat aut defendat, verbo aut scripto, alias contra ipsum procedetur in S. Officio; cui præcepto acquievit et parere promisit.

Si deve hora deliberare del modo di procedere tam contra personam quam circa librum jam impressum (fol. 338 r°).

In fatto :

1° Venne il Galilei a Roma l'anno 1630 e portò et essibi l'original suo in penna accio si rivedesse per la stampa; communicato il negotio et havuto ordine di non passar un punto del sistema Copernicano se non in pura hipotesi matematica, trovato subito che il libro non stava cosi, ma che parlava assolutamente mettendo le ragioni pro et contra, ma senza decidere, si fece risolutione dal maestro di S. Palazzo che si rivedesse il libro e si riducesse ad hipotetico e gli si facesse un capo et una perorazione con che si conformasse il corpo, disegnando questo modo di procedere e prescrivendolo a tutta la disputa da farsi anche contro il sistema Tolemaico, ad hominem solamente, e per monstrare che la S. Congregatione in riprovar il Copernicano haveva sentite tutte le ragioni.

2° In essecutione si diede il libro a rivedere con quest'ordine al R. fra Raffaello Visconti, compagno del Maestro di S. Palazzo, per esser professore delle mathematiche et egli lori vidde et emendò in molti luoghi (avvertendo anche il maestro d'altri litigati con l'autore li quali il maestro levò senza sentir altro) et avendolo del rimanente approvato, era per darne la sua fede per metter al principio del libro, come si suole se il libro se fusse stampato in Roma, come all'hora si pretendeva. S'è scritto al'Inquisitore che la mandi e col primo ordinario si aspetta, si come pure sè mandato per l'originale perche si vedano (f° 388 v°), le correzzioni fatte.

3° Volle il Maestro di S. Palazzo riveder il libro per se stesso, e lamentandosi l'autore di non esser solita la seconda revisione e della lunghezza del tempo venne a stabilirsi per agevolar l'opera che, il maestro lo vedesse foglio a foglio per mandarlo al torchio; et in tanto perche potesse trattare con li stampatori li si diede l'imprimatur per Roma et si abbozzo il principio del libro e si aspettava di cominciarlo a freschi.

4° Ando poi a Firenze l'autore, e passato qualche tempo, fece instanza di voler istampar in quella citta. Il Maestro di S. Palazzo gliene nego assolutamente, e replicate le istanze disse che gli riportassero l'originale per farne l'ultima revisione pattonita, e che senza questo non avrebbe mai data facolta di stamparlo; per suo conto fu risposto non poter mandar l'originale per li pericoli della perdita et del contagio et instando tuttavia, interpostasi l'intercessione di quella Altezza, si prese per ispediente che il P. Maestro di S. Palazzo avocasse de se la causa, rimettendola all'Inquisitore di Firenze, disegnandoli quello s'aveva ad osservare nella correzzione del libro, lasciando adesso la carica di stamparlo o non, di maniere che uteretur jure suo, senza impegno dell'officio del maestro. In conformita di questo scrisse all'Inquisitore la littera di ivi *i a* (?) con questa la copia segnata littera A data a 24 di maggio 1631, ricevuta et accusata dall'Inquisitore nella lettera B, dove dice di haverlo commesso per corregere al P. Stefani consultore di quel S. Offizio. Gli fu mandata poi la prefazione o capo dell'opera, concepita brevemente accioche (f° 389 r°) l'autore l'incorporasse al tutto e la fiorisse a suo modo, e facesse il fine del Dialogo in questa conformita. La copia dell'abbozzo mandata è sotto la lettera C e della lettera con che si mando è sotto la lettera D.

5° Doppo di questo il Maestro di S. Palazzo non ha havuto piu parte nel negotio se non quanto stampato e publicato il libro, senza nessuna sua sa-

puta, venendone li primi essemplari, li trattenne in dogana, vedendo non osservati gl'ordini e poi accendone il commandamento di N. Signore gl'ha fatti raccogliere per tutto ove è potuto essere a tempo e farne diligenza.

6° Nel libro poi ci sono da considerare come per corpo di delitto le cose sequenti :

I. Aver posto l'imprimatur di Roma senza ordine e senza participar la publicatione con chi si dice aver sottoscritto.

II. Aver posto dal corpo dell'opera et aver posto la medicina del fine in bocca di un sciocco et in parte che ne anche si trova, se non con difficolta, approvata poi dall'altro interlocutore, freddamente e con accennar solamente o non distinguer il bene che mostra dire di mala voglia.

III. Mancarsi nell'opera molte volte e recedere dall'hipotesi, o asserendo assolutamente la mobilita della terra e stabilita del sole, o qualificando gli argomenti su che la fonda per dimostrativi e necessarii, o trattando la parte negativa per impossibile.

IV. Tratta la cosa come non decisa e come che si aspetti e non si presupponga la definizione (fol. 389 v°.)

V. Lo strapazzo degl'autori contrarii e di chi piu si serve S. Chiesa.

VI. Asserirci e dichiararsi male qualche uguaglianza nel comprendere le cose geometriche tra l'intelletto umano e divino.

VII. Dar per argomento di verita che passino i Tolemaici a Copernicani, e non e contra.

VII. Haver mal ridotto l'esistente flusso e reflusso del mare nella stabilita del sole e mobilita della terra non esistenti.

Tutte le quali cose si potrebbono emendare se si giudicasse esser qualche utilita del libro del quale gli si dovesse far questa grazia.

7° L'autore hebbe precetto del 1616 dal S. Officio ut supra dictam opinionem, etc....., usque : et parere promisit.

Fol. 390, r°. Copie de la lettre du Maître du Sacré-Palais à l'Inquisiteur de Florence, 24 mai 1631 (Marini, *l, c.*, p. 113).

Fol. 390, v°. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 31 mai 1631. Il exécutera les ordres. Le Grand-Duc désire l'impression et Galilée accepte très-facilement toutes les corrections. Il a donné l'ouvrage à corriger au P. Stefani, homme de beaucoup de valeur et consulteur du Saint-Office).

Fol. 391. Copie de la préface de Galilée.

Fol. 393, r°. Lettre du Maître du Sacré-Palais, 19 juillet 1631 (Marini, *l. c.*, p. 114).

Fol. 394, v°. Ordre de faire comparaître Galilée, 23 septembre 1632 (Marini, *l. c.*, p. 120).

Fol. 395, r°. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 25 septembre 1632 (il envoie le livre de Galilée).

Fol. 396, v°. *Questo libro non vedo, sara restato forse a Castello donde è venuta questa lettera o forze restato alla posta.*

Fol. 397, r°. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 2 octobre 1632 (v. ci-dessus, p. 121).

Fol. 398, r°. Attestation de Galilée (1er octobre 1632). (Marini, *l. c.*, 121.) Après la signature de Galilée, on lit :

Io prete Girolamo Rosati, protonotario apostolico e consultore di questo S. Officio, fui presente a quanto promesse, scrisse e sottoscrisse detto di il sign. Galileo come sopra: fra Felice Senesio d'Amelia dell' ordine minorum (?) conventualium (?); — fra Gio Stefano da Savona cancelliere del S. Officio di Firenze. — Io Stephanus de Savona, cancellarius S. Officii Florentie.

Fol. 401, r°. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 20 novembre 1632 (v. ci-dessus, p. 122).

Fol. 402, v°. Ordre de faire venir Galilée (v. ci-dessus, p. 122).

Fol. 403, r°. Copie d'une lettre de Michel-Ange Buonarotti au cardinal (Florence, 12 octobre 1632). Il (intercède pour que Galilée ne soit pas forcé de venir à Rome : on peut l'interroger à Florence).

Fol. 405, r°. Lettre de l'inquisiteur de Florence au cardinal, 8 janvier 1633).

Ho letto la littera di V. S. Exca. a Galileo Galilei, perche l'ho trovato in stato di poterlo fare et in somma si è risoluto di voler quanto prima venire a cotesta volta, et dice che lui è prontissimo a ubbidire e fara conoscere anco costi in Roma da medici le sue indispositioni, et che lui non ha voluto fingere in modo alcuno. Io non ho mancato d'esortarlo et persuaderlo a venire e si spedisca quanto prima, e cosi mi ha detto di voler fare, quanto altrimenti facendo ha sentito la resolutione che fara N. S. e la sacra congregatione et io non mancaro di sollicitarlo che è quanto posso dire in questo particolare.

Fol. 406, r°. Lettre du même au même, 18 décembre 1632 (voir ci-dessus, p. 122).

Fol. 406, v°. Ordre du pape de faire visiter Galilée et de le faire venir (v. ci-dessus, p. 123).

Fol. 407, r°. Certificat des médecins, 17 décembre 1632.

Noi infrascritti medici facciamo fede d'haver visitato il sig. Galileo Galilei et trovatolo con il polso intermittente a tra e quattro battute, dal che si conjettura la faculta vitale essere impedita e debilitata assai in questa eta declinante. Riferisce il detto patire di vertigini frequenti di melancolia hipochondriaca, debolezza di stomaco, vigilie, dolori vaganti per il corpo, si come da altri pùo essere attestato. Co se anco haviamo riconosciuto un hernia carnosa grave con attentatum del peritoneo. Affetti tutti di consideratione, che per ogni piccola causa esterna potrebbe apportarli pericolo evidente della vita.

(*Signé*): Vettorio de Rossi, medico fisico, mano propria. Giovanni Ronconi, medico fisico, mano propria. Pietro Cervieri, medico fisico, mano propria.

Fol. 411. Lettre de l'inquisiteur de Florence au cardinal, 22 janvier 1633.

Fol. 413, r°. Interrogatoire de Galilée.

Die martis XII aprilis 1633.

Vocatus comparuit personaliter Rome in palatio S. Officii, in mansionibus solitis R. Patris commissarii coram R. P. fratrem Vincentio Maculano de Florentiola, commissario generali, et assistente R. P. Carolo Sincaro procuratore

fiscali S. Officii, in meique, (F° 413 v°). Galileus filius quondam Vincentii Galilei florentinus, ætati suæ annorum LXX, qui, delato sibi juramento veritatis dicende, quod tactis etc..... prestitit, fuit per Reverendissimum interrogatus quomodo et a quanto tempore Rome reperiatur.

Respondit. Io arrivai à Roma la prima domenica di quaresima e son venuto in lettica.

Interrogatus. An ex se seu vocatus venerit, vel sibi injunctum fuerit ab aliquo ut ad urbem veniret et a quo?

Respondit. In Fiorenza il P. Inquisitore mi ordino ch' io dovessi venir à Roma e presentarmi al S. Officio essendo questo il comandamento de ministri di esso S. Officio.

Interrogatus. An sciat vel imaginet causam ob quam sibi injunctum fuit ut ad urbem accederet.

Respondit. Io m' imagino la causa per la quale mi è stato ordinato ch' io mi presenti al S. Officio in Roma, esser stata per render conto del mio libro ultimamente stampato, et cosi mi son imaginato mediante l'impositione fatta al libraro et a me, pochi giorni prima che mi fusse ordinato di venir à Roma, di non dar piu fuora dei detti libri, e similmente perche fu ordinato al libraro (f° 414, recto) dal P. Inquisitore che si dovesse mandar l'originale del mio libro a Roma al S. Officio.

Interrogatus. Quod explicet quisnam sit liber, ratione cujus imaginat sibi fuisse injunctum ut ad urbem veniret.

Respondit. Questo è un libro scritto in dialogo, e tratta della constitutione del mondo, cioe dei due sistema massimi, cioe della dispositione de' celi et delli elementi.

Interrogatus. An si ostenderet sibi dictus liber paratus sit illum recognoscere tanquam suum?

Respondit. Spero di si che se mi sara monstrato il libro lo riconoscero.

Et sibi ostenso uno ex libris Florentie impressis, anno 1632, cujus titulus est Dialogo di Galileo Galilei linceo, in quo agitur de duobus sistematibus mundi, et per ipsum bene viso et inspecto, dixit: io conosco questo libro benissimo, et è uno di quelli stampati in Fiorenza, et lo conosco come mio e da me composto.

Interrogatus. An pariter recognoscat omnia et singula in dicto libro contenta tanquam sua.

Respondit. Io conosco questo libro mostratomi, ch' è uno di quelli stampati in Fiorenza e tutto quello che in esso si contiene lo riconosco (folio 414, v°) come composto da me.

Interrogatus. Quo et quanto tempore dictum librum conscripsit et ubi?

Respondit. In quanto al luogo io l'ho composto in Fiorenza da dieci o dodeci anni in qua, e ci saro stato occupato intorno sette o otto anni, ma non continovamente.

Interrogatus. An alias fuerit Rome et signanter de anno 1616 et qua occasione?

Respondit. Io fui in Roma nell' anno 1616 et dopo vi fui l'anno secondo del pontificato di N. S. Urbano VIII, et ultimamente vi fui tre anni sono, per occasione ch' io voleva dar il mio libro alla stampa. L'occasione per la quale fui a Roma l'anno 1616 fu che [1] sentendo moversi dubbio sopra la opinione di

[1] Passage inséré dans Marini, *l. c.*, p. 92. J'ai toujours suivi l'orthographe du manuscrit, parfois légèrement corrigée dans Marini.

Nicolo Copernico, circa il moto della terra et stabilita del sole, e l'ordine delle sfere celesti, per rendermi in stato sicuro di non tenere se non l'opinioni sante et cattoliche, venni per sentire quello che convenisse tenere intorno a questa materia.

Interrogatus. An ex se vel vocatus venerit, dicat causam quare fuerit vocatus et cùm quo vel quibus de supradictis tractaverit.

Respondit. Nel 1616 veni a Roma da me stesso, senza esser chiamato, per la causa che ho detto, et in Roma trattai di questo negotio (folio 415, r°), con alcuni SS. Cardinali di quelli ch' erano sopra il S. Officio in quel tempo, in particalore con li SS[i] Cardinali Belarmino, Araceli, S. Eusebio, Bonzi et d'Ascoli [1]

Interrogatus. Quod dicat in particulare quid cum supradictis DD. Cardinalibus tractaverit.

Respondit [2]. L'occasione del trattar con i detti SS[i] Cardinali fu per che desideravano esser informati della dattina del Copernico, essendo il suo libro assai difficile d'intendersi da quelli che non sono della professione di matematica et astronomia, et in particolare volsero intender la dispositione delli orbi celesti, conforme all' ipotesi di esso Copernico, et com' egli mette il sole nel centro delli orbi dei pianetti, intorno al sole mette prossimo l'orbe di Mercurio, intorno a questo quello di Venere, di poi la Luna intorno alla Terra e circa questi Marte, Giove e Saturno; e circa il moto fa il sole immobile nel centro, e la terra convertibile in se stessa, et intorno al sole, cioe in se stessa del moto diurno e intorno al sole del moto annuo [3].

Interrogatus. Ut dicat cur Romam venerit ut supradictam resolutionem et veritatem habere posset, dicat etiam quid resolutum fuerit in hoc negotio?

Respondit. Circa la controversia che vertebat circa la sopradetta opinione della (folio 415, v°) stabilita del sole e moto della terra fu determinato dalla S. Congregatione dell' Indice tale opinione assolutamente presa esser ripugnante alle scritture sacre, e solo ammettersi ex suppositione, nel modo che la piglia il Copernico.

Interrogatus. An tunc sibi notificata fuerit dicta determinatio et a quo?

Respondit. Mi fu notificata la detta determinatione della congregatione dell' Indice, e mi fu notificata dal S. Cardinale Belarmino.

Interrogatus. Ut dicat quid sibi notificaverit D. Eminentissimus Bellarminus de dicta determinatione et an aliquid aliud s'bi circa id dixerit et quid?

Respondit. Il sig. cardinale Belarmino mi significo la detta opinione del Copernico potersi tener *ex suppositione*, si come esso Copernico l'haveva tenuta, et sua Eminenza sapeva ch'io la tenevo *ex suppositione* cio e nella maniera che tiene il Copernico come da una risposta del med. sig. cardinale fatta a una lettera del P. maestro Paolo Antonio Foscarino, provinciale de Carmelitani, si vede, della quale io tengo copia et nella quale sono queste parole : « Dico che mi pare che V. P. et il signore Galileo facciano prudentemente a contentarsi di parlar *ex suppositione*, e non assolutamente ; » et questa lettera del detto signore cardinale è data sotto il di 12 d'aprile 1615 et (f° 416 v°) che altrimente cioe assolutamente presa, non si doveva ne tenere ne difendere.

Et sibi dicto quod dicat quid resolutum fuerit et sibi notificatum tunc scilicet de mense februarii 1616.

[1] Fin du passage.
[2] Passage inséré par Marini *l. c.*, p. 92.
[3] Fin du passage.

Respondit. Nel mese di febraro 1616 il S. cardinale Belarmino mi disse che per esser l'opinione del Copernico, assolutamente presa, contrariante alle scritture sacre, non si poteva ne tenere ne defendere, ma che *ex suppositione* si poteva pigliar e scrivirsene, in conformita di che tengo una fede dell'istesso S. cardinale Belarmino fatta del mese di maggio a 26 del 1616 nella quale dice che l'opinione del Copernico non si puo tener ne difendere per esser contro le scritture sacre, della quale fede ne presento la copia et è questa.

Et exhibuit folium carte scriptum in una facie tantum cum duodecim lineis incipiens : « Noi Roberto cardinale Belarmino havendo... » et finiens « questo di 26 di maggio 1616. » Subscripto il medesimo di sopra, « Roberto cardinale Bellarmino, » quod ego accepi ad effectum et fuit signatum lettera B.

Subdens l'originale di questo fede l'ho in Roma appresso di me et è scritto tutto di mano del signor cardinale Bellarmino sopradetto.

Interrogatus. An quando supradicta sibi notificata fuerunt aliqui essent presentes et qui?

Respondit. Quando il signore cardinale Bellarmino mi disse et notifico quanto ho detto dell'opinione del Copernico vi erano alcuni Padri di S. Domenico (f° 416 v°) presenti, ma io non li conoscevo ne gli havevo piu visti.

Interrogatus. An tunc presentibus dictis patribus ab eisdem vel ab aliquo alio fuerit sibi factum preceptum aliquod circa eandem materiam et quod?

Respondit. Mi raccordo che il negotio passò in questa maniera : che una mattina il sig. cardinale Bellarmino mi mando a chiamare e mi disse un certo particolare qual io vorrei dire all'orecchio di S. Santita prima che ad altri, ma conclusione fu poi che mi disse che l'opinione del Copernico non si poteva tener ne difender, come contrariante alle sacre Scritture. Quelli Padri di S. Domenico non ho memoria se c'erano prima o vennero dopo, ne meno mi raccordo se fussero presenti quando il signore cardinale mi disse che la detta opinione non si poteva tener, et può esser che mi fusse fatto qualche precetto ch'io non tenessi ne defendessi detta opinione, ma non ne ho memoria, perche questa è una cosa di parecchi anni.

Interrogatus. An si sibi legantur ea que sibi tunc dicta et intimata cum precepto fuerint, illorum recordabitur.

Respondit. Io non mi raccordo che mi fusse detto altro ne posto, saper se m raccordaro di quello che all'hora mi fu detto e quando anche mi si legga et io dico liberamente quello che mi raccordo, perche non pretendo di non haver in modo alcuno contravenuto al qual precetto, cioe di non haver tenuto ne difeso la detta opinione del moto della terra (f° 417 r°) et stabilita del sole in conto alcuno.

Et sibi dicto quod cum in dicto precepto, sibi tunc coram testibus facto, contineat quod non posset quovis modo tenere, defendere aut docere dictam opinionem, dicat modo an recordetur, quo modo et a quo fuerit sibi intimatum.

Respondit [1]. Io non mi raccordo che mi fusse intimato questo precetto da altri che dalla viva voce del cardinale Bellarmino et mi raccordo che il precetto fu ch'io non potessi tenere, ne difendere et può esser che ci fusse ancore ne insegnare. Io non mi raccordo ; ne anco che vi fusse quella particola, quovis modo, ma puo esser ch'ella vi fusse, non havendo io fatta rifflessione o formatene altra memoria, per haver havuto, mese dopo, quella fede del detto

[1] Ce passage est dans Marini, *l. c.*, p. 99.

signore cardinale Bellarmino sotto li 26 di maggio da me presentata, nella quale mi vien significato l'ordine fattomi di non tener ne difender detta opinione. Et le altre due particole hora notificatemi di detto precetto cioe nec docere et quovis modo, io non ne ho tenuto memoria, credo perche non sono spiegate in detta fede alla quale mi son rimesso e tenevo per mia memoria [1].

Interrogatus. An post dicti precepti intimationem, aliquam licentiam obtinuerit scribendi librum ab ipso recognitum et quem postea typis mandavit?

Respondit (fº 417 vº). Dopo il sodetto precetto io non ho ricercato licenza di scriver il sodetto libro da me riconosciuto, perche io non pretendo per haver scritto detto libro di haver contrafatto punto al precetto che mi fu fatto di non tenere, ne difender, ne insegnare la detta opinione anzi di confutarla.

Interrogatus. An pro impressione ejusdem libri licentiam obtinuerit, a quo et an per se vel per alcuni?

Respondit [2]. Per ottener licenza di stampar il sodetto libro ancorchè mi fusse dimandato di Francia, Alemagna e di Venetia con offerta anche di guadagno, ricusando ogn'altra cosa, spontaneamente mi mossi tre anni sono, e venni a Roma per consegnarlo in mano del censore primario cioe del Maestro di S. Palazzo, [con assoluta autorita di aggiunger, levare, mutare ad arbitrio suo il quale dopo haverlo fatto veder diligentissimamente dal P. Visconti suo compagno, poiche io gliel'haveva consegnato, il detto Maestro di S. Palazzo lo rividde ancor lui, e lo licentio, cioe] mi concesse la licenza havendo sottoscritto il libro con ordine pero di stampar il libro in Roma dove restammo in appuntamento ch'io dovessi ritornare l'autunno prossimo (fº 418 rº) venturo, attesso che rispetto all'estate sopravegnente desideravo di ritirarmi alla patria per fuggir il pericolo di ammalarmi, sendomi gia trattenuto tutto il maggio e giugno [3]. Sopragiunse poi il contagio mentre ero in Fiorenza e fu levato il commercio, ond'io vedendo di non poter venire a Roma ricercai per lettere il medesimo P. Maestro di S. Palazzo che volesse contentarsi, che il libro fusse stampato in Firenze; mi fece intender ch'harebbe voluto rivedere il mio originale e che pero io glielo mandasse. Havendo usata ogni possibile diligenza, adoperati sino i primi segretarii del Gran Duca e padroni de Proccacci, per veder di mandar sicuramente il detto originale, non ci fu verso potersi assicurare che si ci potesse condurre, e che senz'altro sarebbe andato a male, o bagnato, o abruggiato, tola era la stretezza dei passi. Diedi conto al medesimo P. Maestro di questa difficolta di mandar il libro e da lui mi fu ordinato che di nuovo da persona di sua sodisfattione, il libro fusse scrupolissimamente riveduto e la persona fu di suo compiacimento e fu il P. maestro Giacinto Stefani domenicano, lettore di (fº 418 vº) scrittura sacra nello studio publico di Fiorenza, predicatore delle Serenissime Altezze e consultore del S. Officio; fu da me consegnato il libro al R. Inquisitore il quale lo mando al S. Nicolo dell'Antella, revisore de libri da stamparsi per la Serenissima Altezza di Fiorenza, et da questo S. Nicolo il stampatore chiamato il Landini lo piglio et havendo trattatto col P. Inquisitore lo stampo osservando puntualmente ogni ordine dato dal P. Maestro di S. Palazzo.

Interrogatus. An quando petiit a supradicto sacri palatii facultatem impri-

[1] Fin du passage.
[2] Passage inséré dans Marini, *l. c.*, p. 111, sauf les lignes entre crochets.
[3] Fin du passage.

mendi supradictum librum eidem P. magistro exposuerit preceptum alias sibi factum de mandato S. congregationis de quo supra?

Respondit. Io non dissi cosa alcuna al P. Maestro di S. Palazzo quando gli dimandai licenza di stampar il libro del sodetto precetto, perche non stimavo necessario il dirglielo, non havendo io scropolo alcuno, non havend'io con detto libro ne tenuta ne diffesa l'opinione della mobilita della terra e della stabilita del sole, anzi nel detto libro io mostro il contrario di detta opinione del (f° 419 v°) Copernico et che le ragioni di esso Copernico sono invalide e non concludenti.

Quibus habitis dimissum fuit examen animo et assignata ei fuit camera quedam, in dormitorio officialium, sito in palatio S. Officii, loco carceris, cum precepto de non discedendo ab ea, sine speciali licentia, sub penis arbitrio S. Congregationis et fuit ei injunctum ut se subscribat et impositum silentium sub juramento.

(Ainsi signé) : Io Galileo Galilei ho deposto come di sopra.

Die sabbathi 30 *aprilis* 1633.

Constitutus personaliter Rome in aula Congregationis còram et assistente quibus supra in meique.

Galileus de Galileis de quo supra, qui cum petiisset audire, delato sibi juramento veritatis dicere, quod tactis prestitit, fuit per Dominum

Interrogatus. Ut dicat quid sibi dicendum occurrit.

Respondit. Nel far' io [1] piu giorni continua e fissa rillessione sopra gl' interrogatorii fattomi sotto il di 16 del presente et in particolare sopra quello se mi era stata fatta proibitione, sedici anni fa, d'ordine del S. Officio di non tener, difendere o insegnar *quovis modo* (f° 419, v°) l'opinione pur allhora dannata della mobilità della terra e stabilità del sole, mi cadde in pensiero di rileggere il mio dialogo, stampato, il quale da tre anni in qua non havevo più riveduto, per diligentemente osservare se contro alla mia purissima intentione per mia inavertenza mi fusse uscito dalla penna cosa per la quale il lettore o superiori potessero arguire in me, non solamente alcuna macchia d'inobedienza ma ancora altri particolari, per i quali si potesse formar di me concetto di contraveniente agli ordini di S. Chiesa, e trovandomi per benigno assenso de superiori in liberta di mandar attorno un mio servitore, procurai d'haver uno de miei libri et havutolo mi posi con somma intentione a leggerlo e a minutissimamente considerarlo. E guingnendomi esso per il longo disuso quasi come scrittura nova e di altro auttore, liberamente confesso ch' ella mi si rappresentò in piu luoghi distesa in tal forma, che il lettore non consapevole dell' intrinseco mio harebbe havuto cagione di formarsi concetto che gli argomenti portati per la parte falsa, e ch' io intendevo di confutare, fussero in tal (f° 420, r°) guisa pronunciati che piutosto per la loro efficacia fussero potenti a stringere che facili ad esser sciolti, e due in particolare presi, uno dalle macchie solari e l'altro dal flusso e riflusso del mare, vengono veramente con attributi di forti e gagliardi avalorati alle orecchie del lettore piu di quello che pareva convenirsi ad uno che li tenesse per inconcludenti, e che li volesse confutare come pur' io internamente e veramente per non concludenti e per confutabili li stimavo e stimo.

[1] Ce passage est dans Marini, *l. c.*, p. 129, sauf les lignes entre crochets.

E per iscusa di me stesso appresso me medesimo d'esser incorso in un errore tanto alieno dalla mia intentione, non mi appagando interamente col dire che nel recitar gli argomenti della parte avversa, quando s' intende di volergli confutare, si debbono portare (e massime scrivendo in dialogo) nella piu stretta maniera, e non pagliargli a disavvantaggio dell' avversario; non mi appagando, dico, di tal scusa, ricorrevo a quella della natural compiacenza che ciaschedune ha delle proprie sottigliezze, e del mostrarsi (f° 420, v°) piu arguto del comune degli huomini in trovare anco per le propositioni false, ingegnosi et apparenti discorsi di probabilita, con tutto questo ancorche con Cicerone, *avidior sim gloria quam satis sit*, se io havessi a scriver adesso le medesime ragioni, non è dubbio che io le snerverei in maniera ch'elle non potrebbero fare apparente mostra di quella forza, della quale essentialmente e realmente son prive. È stato dunque l'error mio, e lo confesso, di una vana ambitione, e di una pura ignoranza et inavertenza. E questo è quanto m' occorre dire in questo particolare [che m' è occorso nel rilegger il mio libro. Quibus habitis, habita ejus subscriptione DD. pro modo dimiserunt examen animo et imposito sibi silentio sub juramento

(Ainsi signé) : Io Galileo Galilei ho deposto come di sopra.]

Et post paululum rediens dixit:

Et per maggior confirmatione del non haver io ne tenuta ne tener per vera la dannata opinione della mobilita della terra, e stabilita del sole, (f° 421, r°) se mi sara conceduta, si come io desidero, habilità e tempo di poterne fare piu chiara dimostratione, io sono accinto a farla, e l'occasione c'è opportunissima, attesoche nel libro gia publicato sono concordi gl' interlocutori di doversi, dopo certo tempo, trovar ancor insieme per discorrere sopra diversi problemi naturali separati della materia nei loro congressi trattata. Con tale occasione dunque dovendo io soggiungere una, o due altre giornate, prometto di ripigliar gli argomenti gia recati a favore della detta opinione, falsa, e dannata, e confutargli in quel piu efficace modo, che da Dio benedetto mi verra somministrato. Prego dunque questo S. tribunale che voglia concorrer meco in questa buona risolutione col concedermi facolta di poterla metter in effetto.

Et iterum se subscripsit.

(Ainsi signé) : Io Galileo Galilei affermo come sopra [1].

Eadem die XXX *aprilis* 1633.

R. P. Fr. Vincentius Maculanus de Florentiola S. Rom. et universalis Inquisitionis commissarius generalis, attenta adversa valetudine et ætate gravi supradicti Galilei de Galileis, facto prius verbo cum Sanctissimo, mandavit illum habitari ad palatium Oratoris serenissimi magni (f° 421, v°) ducis Hetruriæ, facto sibi precepto de habendo dictum palatium loco carceris, et de non tractando cum aliis quam cum familiaribus et domesticis illius palatii et de se presentando in S. Officio toties quoties fuerit requisitus, sub penis arbitrio sacre congregationis. Injuncto sibi silentio sub juramento, quod tactis prestitit tam de silentio servando circa merita sue causæ quam de parendo supradicto precepto omnibusque in eo contentis. Super quibus etc.., actum Rome in aula congregationum

[1] Ici finit le passage inséré dans Marini, *l. c.*, p. 131.

Palatii S. Officii, præsentibus R. D. Thoma de Federicis romano et Francisco Ballestra de Offida, custode carcerum hujus sancti Officii, testibus.

Die martis x *maii* 1633.

Vocatus comparuit personaliter Romæ in aula congregationum Palatii S. Officii, coram R. P. F. Vincentio Maculano, ordinis predicatorum, commissario generali sancti Officii, in meique, Galileus Galileus de quo supra et eidem coràm P. sua constito P. commissarius assignavit terminum octo dierum ad faciendas suas defensiones si quas facere vult et intendit.

Quibus auditis dixit [1]:

« Io ho sentito quello che vostra Paternita ha detto e le dico in risposta che per mia diffesa cioe per mostrar la sincerita e purita della mia intentione, non per scusare affatto l'haver (folio 422 r°) io ecceduto in qualche parte, come ho gia detto, presento questa scrittura, con una fede aggiunta dal gia Emo sig. cardinale Bellarmino, scritta di propria mano del medesimo sig. cardinale. Del rimanente mi rimetto in tutto e per tutto alla solita (Marini imprime: sola) pieta e clemenza di questo tribunale. » Et habita ejus subscriptione fuit remissus ad domum supradicti oratoris serenissimi magni ducis [2] modo et forma jam et tibi notificatis.

(Ainsi signé) : Io Galileo Galilei manu propria.

Fol. 423. Note autographe du cardinal Bellarmin (Marini, *l. c.*, p. 101).

Fol. 425, r°. Défense de Galilée [3].

Domandato se io havevo significato al P. R. Maestro del S. Palazzo il comandamento fattomi privatamente circo 16 anni fa, d'ordine del S. Offizio di non tenere, defendere vel quovis modo docere l'opinione del moto della terra e stabilita del sole, risposi, che no. E perche non fui poi interrogato della causa del non l'haver significato non hebbi occasionne di soggiugner' altro. Hora mi par necessario il dirla per dimostrar la mia purissima mente, sempre aliena dall' usar simulazione o fraude in nessuna mia operazione [4] dico per tanto che andando in quei tempi, alcunimoti poco bene affetti spargendo voce, come io ero stato chiamato dall E. sig. cardinale Bellarmino per abjurare alcune mie opinioni et doctrine, et che mi era convenuto abjurare et anco riceverne penitentiam, cosi fui costretto ricorrere à S. Eminenza con supplicarla che mi facesse una attestazione con esplicazione di quello, per che io ero stato chiamato : la quale attestazione io ottenni fatta di sua propria mano, et è questa che io con la presente scrittura produco. Dove chiaramente si vede esser me solo stato denunziato non si poter tenere, ne difendere la dottrina attribuita al Copernico della stabilita della terra e stabilita del sole et *(le manuscrit est abimé)* oltre a questo promunziato generale concernente a tutti a me fusse comandato cosa altra nissuna in particolare, non ci sene vede vestigio alcuno. Io poi havendo per mio ricordo questa autentica attestazione manuscritta dal medesimo inti-

[1] Ce passage est dans Marini, *l. c.*, p. 132.
[2] Fin du passage dans Marini.
[3] Passage inséré dans Marini, *l. c.*, p. 132.
[4] Fin du passage inséré.

matore non feci dopo piu altra applicazion di mente ne di memoria, sopra le parole usatemi nel pronunziarmi in voce il detto precetto del non si potere, difendere, ne tenere, talche le due particole che oltre al tenere, defendere che sono vel quovis modo docere che sento contenersi nel comandamento fattomi et registrato a me son giunte novissime et come inaudite, et non credo che non mi debba esser prestato fede che io nel corso di 14 o 16 anni ne habbia haver persa ogni memoria, et massime non havend' hauto bisogno di farci, sopra reflessione alcuna di mente havendone cosi valida ricordanza in scritto. Hora quando si rimuovino le due dette particole et si ritenghino le due sole notate nella presente attestazione non resta punto da dubitare che il comandamento fatto in essa sia l'istesso precetto che il fatto nel decreto della S. Congregazione dell' Indice. Dal che mi par di restare assai razionevolmente scusato del non haver notificato al P. Maestro del sacro Palazzo il precetto (folio 425-v°) fattomi privatamente essendo l'istesso che quello della congregazione dell' Indice[1].

Che poi stante che il mio libro non fusse sotto posto a piu strette censure di quelle alle quali obbliga il decreto dell' Indice, io habbia tenuto il piu sicuro modo, e il piu condecente per cautelarlo, et espurgarlo da ogni ombra di macchia, parmi che posse essere assai manifesto, poiche lo presentai in mano del supremo Inquisitore in quei medesimi tempi che molti libri scritti nelle medesime materie venivano proibiti solamente in vigor del detto decreto. Da questo che dico mi par di poter fermamente sperare che il concetto d'haver' io scientemente e volontariamente trasgredito ai comandamenti fattimi sia per restar del tutto rimosso dalle menti degli eminentissimi e prudentissimi giudici in modo che quei mancamenti che nel mio libro si veggono sparsi, non da palliata, e men che sincera intenzione siano stati artifiziosamente introdotti, ma solo per vana ambizione e compiacimento di comparire arguto oltre al comune dei popolari scrittori inavvertentemente scorsomi dalla penna, come [2] pure in altra mia..... *(manusc. abimé)* deposizione ho confessato, il qual mancamento sarero pronto ad scrivere et emendare..... industria qualcunque volta o mi sia d'agl' Em. signori comandato o permesso.....

Restami per ultimo il mettere in considerazione lo stato mio di commiseranda indisposizione corporale, nel quale una perpetua afflizion di mente per dieci mesi continui con gl'incommodi di un viaggio lungo et travaglioso, nella piu orrida stagione, nell' eta di 70 anni mi hanno ridotto con perdita della maggior parte degl'anni che il mio precedente stato di natura mi prometteva che a cio fare m'invita et persuade la fede che ho nella clemenza et benignita degl' eminentissimi signori miei giudici, con speranza che quello che potesse parere alla loro intera giustizia che....... a tanti patimenti per adequato castigo de miei delitti lo siano da me pregati per condonare alla cadente vecchiezza che pur anch' essa humilmente segli raccomando. Ne meno voglio raccomodargli l'honore et la reputazion mia contro alle calumnie de miei malevoli, li quali quanto siano per insistere nelle detrazzioni della mia fama argomento... prendano dalla necessita che mi costrinse a innarar dall' Em. sig. card. Bellarmino l'attestazione pur hor con questa presentata da me.

Fol. 426, v°. *Die X maii 1633 exhibuit ad suam defensionem Galileus Galileus.*

[1] Passage inséré dans Marini, *l. c.*, p. 133.

[2] Fin du passage inséré dans Marini.

Fol. 427. Copie de la note du cardinal Bellarmin (26 mai 1615).

Fol. 429 et 431, r°. Attestations de Augustinus Oregius et de Melchior Incofer, consulteurs de l'Inquisition, que Galilée a soutenu et défendu l'opinion du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil, et a adhéré à cette opinion.

Fol. 433. Raisons de la seconde attestation (d'Incofer).

Fol. 435, r°. Attestation de Melchior Incofer que Galilée a enseigné le mouvement de la terre, etc.

Fol. 437, r°. Raisons à l'appui de son attestation.

Fol. 442. Avis de Zacharias Pasqualigus que Galilée a violé l'ordre de ne pas soutenir l'opinion du mouvement de la terre.

Fol. 443. Copie du même avis.

Fol. 444 à 447. Raisons qui motivent cet avis.

Fol. 451, v°. Ordre du pape d'interroger Galilée sur l'intention (v. ci-dessus, p. 129).

Fol. 452, r°. Interrogatoire de Galilée.

Die martis 21 *junii* 1633.

Constitutus personaliter in aula Congregationum Palatii S. Officii urbis coram R. P. commissario generali S. Officii, assistente R. D. procuratore fiscali in meique, Galileus de Galileis florentinus de quo alias, cui delato juramento veritatis dicende quod tactis, etc..., prestitit, fuit, etc...

Interrogatus. An aliquid ei occurrat ex se dicendum?

Respondit. Io non ho da dire cosa alcuna.

Interrogatus. An teneat vel tenuerit et a quanto tempore citra, solem esse centrum mundi et terram non esse centrum mundi et moveri etiam motu diurno.

Respondit. Gia molto tempo cioe avanti la determinatione della sacra Congregatione dell' Indice e prima che mi fusse fatto quel precetto io stavo indifferente et havevo le due opinioni cioè di Tolomeo e di Copernico per disputabili perche o l'una o l'altra poteva esser vera in natura ma dopo la determinatione sopradicta assicurato dalla prudenza de' superiori cessò in me ogni ambiguita e tenni, si come tengo ancora, per verissima et indubitata l'opinione di Tolomeo cioe la stabilita della terra et la mobilita del sole.

Et ei dicto quod, ex modo et serie(?) quibus in libro ab ipso post dictum tempus typis mandato, tractatur et defenditur dicta opinio, imo ex eo quod scripserit et dictum (f° 452, v°) librum typis mandaverit presumitur ipsum dictam opinionem tenuisse post dictum tempus, ideo dicat libere veritatem an illam teneat vel tenuerit?

Respondit. Circa l'havere scritto il dialogo gia publicato non mi son mosso perche io tenga vera l'opinione copernicana, ma solamente stimando di fare beneficio commune ho esplicate le raggioni naturali et astronomiche che per l'una e per l'altra parte si possono produrre, insegnandomi di far manifesto come ne queste ne quelle ne per questa opinione ne per quella havessero forza di concludere demostrativamente, e che percio per procedere con sicurrezza si dovesse ricorrere alla determinatione di piu sublimi dottrine si come in molti e molti luoghi di esso dialogo manifestamente si vede. Concludo dunque dentro di me medesimo ne tenere ne haver tenuto dopo la determinatione delli superiori la dannata opinione.

Et ei dicto quod imo ex eodem libro et rationibus adductis pro parte affirmativa velut quod terra moveatur et sol sit immobilis presumitur ut dictum fuit opinionem Copernici ipsum tenere vel saltem quod illam tenuerit tempore et ideo nisi se resolvat fateri veritatem devenietur contra ipsum ad remedia juris et facti opportuna (fº 453. rº).

Respondit. Io non tengo ne ho tenuta questa opinione del Copernico dopo che mi fu intimato con precetto che io dovessi lasciarli; del resto son qua nelle loro mani faccino quello gli piace.

Et ei dicto quod dicat veritatem alias devenietur ad torturam.

Respondit. Io son qua per far l'obedienza et non ho tenuta questa opinione dopo la determinatione fatta come ho detto.

Et cum nihil aliud posset haberi in executionem decreti, habita ejus subscriptione, remissus fuit ad locum suum.

Ainsi signé : Io Galileo Galilei, ho deposto come di sopra.

Fol. 453, vº. 30 juin 1633. Ordre du pape à l'Inquisiteur de Florence de publier la sentence contre Galilée, et ordre de reléguer Galilée à Sienne. Notification faite le 2 Juillet 1633 à Galilée de l'ordre du pape de se rendre à Sienne, *fatto in camera di Galileo in palatio viridarii D. D. de Mediceis in monte Pincio.*

Fol. 454, rº. Demande de Galilée (Marini, p. 136).

Fol. 454, vº. 30 *junii* 1633. *B. fecit eidem gratiam eundi Senas et ab eadem civitatem non discedere sine licentia sacre Congregationis.*

Fol. 456, rº. Lettre de l'Inquisiteur de Florence au cardinal, 9 juillet 1633. Il exécutera ses ordres pour publier la sentence.

Fol. 457, rº. Lettre de l'archevêque de Sienne au cardinal de Saint-Onufre, 10 juillet 1633, annonçant l'arrivée de Galilée du 9.

Fol. 459 et suiv. Lettres accusant réception ou publication de la sentence, adressées par les inquisiteurs de Padoue, 15 juillet (fol. 459, rº); de Bologne, 16 juillet (fol. 461, rº); de Naples, 6 juillet (p. 463); l'évêque d'Ascoli, 6 août (fol. 465); les inquisiteurs de Vicence, 12 août (fol. 466); de Venise, 13 août (fol. 468); l'archevêque de Venise, 6 août (fol. 469); les inquisiteurs de Ceneda, 15 août (fol. 471); de Brescia, 17 août (fol. 472); de Florence, 27 août (fol. 475).

Fol. 476, vº. 8 *septembris* 1633. *Relatum coram Sanctissimo et mandavit moneri Inquisitorem quod dedisset licentiam imprimendi opera Galilei.*

Fol. 477 et suiv. Lettres accusant la réception ou la publication de la sentence, adressées par l'inquisiteur de Ferrare, 3 septembre (fol. 477); l'archevêque de Patras, 20 août, datée de Vienne (fol. 478); l'inquisiteur d'Aquilée, 23 août, datée d'Udine (fol. 479); l'évêque d'Ascoli, 3 septembre, datée de Florence (fol. 480); de l'inquisiteur de Pérouse, 10 septembre (fol. 481); de Côme, 30 août (fol. 482); de Pavie, 31 août (fol. 489); de Padoue, 17 septembre (fol. 491).

Fol. 493. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 17 septembre 1633. Il a été blâmé, et demande pardon d'avoir permis l'impression du livre.

Fol. 495 et suiv. Lettres accusant réception ou publication de la sentence, adressées par le vicaire de l'inquisition de Sienne, 25 sep-

tembre (fol. 495); l'inquisiteur de Ferrare, 14 septembre (fol, 496); de Faenza, 17 septembre (fol. 497); de Côme, 16 septembre (fol. 500); de Milan, 21 septembre (fol. 501); de Crema, 16 septembre fol. 502); de Crémone, 28 septembre (fol. 506); de Reggio, 4 octobre (fol. 507); par le nonce de France, 1er septembre (fol. 508); par le nonce à Bruxelles, 6 sept. (fol. 509); par l'inquisiteur de Mantoue, 30 septembre (fol. 510); de Gubbio, 7 octobre (fol. 511); de Pise, 27 septembre (fol. 512); de Pavie, 28 septembre (fol. 520); notification imprimée de l'inquisiteur de Pavie (fol. 521); lettre adressée par le nonce de Belgique, 11 septembre (fol. 524); par l'inquisiteur de Casale, 18 octobre (fol. 526); par le nonce de Pologne, 13 septembre (fol. 528); par l'inquisiteur de Novara, 18 octobre (fol. 530); de Plaisance, 27 octobre (fol. 532).

Fol. 534, r°. Supplique au pape pour le retour de Galilée en Toscane.

Fol. 534, v°. Permission accordée (v. ci-dessus, p. 136).

Fol. 535 et suiv. Lettres adressées au sujet de la sentence par le nonce de Lucerne, 12 nov. (fol. 535); par le nonce de Madrid, 11 novembre (fol. 536); l'inquisiteur de Tortone, 19 décembre (fol. 539).

Fol. 541. Lettre de Galilée au cardinal Barberini, 17 décembre 1633 (Marini, p. 140).

Fol. 543. Lettre du nonce à Bruxelles, 13 décembre. Il a écrit aux académies de Douai et de Louvain.

Fol. 544. Lettre du recteur de l'académie de Douai au nonce, à Bruxelles, 7 décembre 1633 (v. ci-dessus p. 136).

Fol. 547. Dénonciation faite contre l'archevêque de Sienne, 1er février 1634 (v. ci-dessus, p. 137).

Fol. 549. Lettre de l'ambassadeur de Toscane demandant pour Galilée le retour à Florence (sans date).

Fol. 550, v°. Refus du pape, 23 mars 1634 (v. ci-dessus p. 138).

Fol. 551. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 1er avril 1634. Il a communiqué le refus à Galilée (v. ci-dessus, p. 138).

Fol. non paginé entre le fol. 552 et le fol. 553. Lettre de dom Castelli au cardinal (Florence, 23 octobre 1638), demandant permission de visiter Galilée.

Sono necessitato a chiedere humilmente perdono a V. E. se apparisco importuno in supplicarla di nuovo della sua benigna grazia, e che resti servita per amor di Dio di impetrarmi piu larga licenza di visitare il sig. Galileo per poter servire queste a. ser., e si assicuri che non trattaro ne punto ne poco di cose concernenti a quelle che sono prohibite da S. Chiesa et più presto che trasgredire ci lasciarò la vita. Io mi trovo qua con obligo grande di servire questi principi, ricercato servirli in cose honoratissime e importantissime ed assolutamente utili anco al servizio di Dio e non ho scusa nessuna. Scrissi a giorni passati a V. E. il punto principale di che si tratta, e replico hora che essendo destinato il ser. Principe Gio. Carlo, generalissimo del mare e dovendo passarsene in Spagna, si desidera che il sig. Galileo mi instruisca a pieno delle tavole e periodi dei pianeti Medicei per stabilire il negozio della longitudine, tanto grave ed importante come Ella sa benissimo. Pero prostrato con ogni humilta la supplico della sua grazia, afin che il ser. sig. Principè possa

portare in Spagna questo tesoro, e V. E. con la sua autorita habbia parte in cosi honorata impresa con l'opera di un suo servitore e non tocchi ad altri a levarmi questo honore. Dimani andaro per la secunda volta concessami a visitare il sig. Galileo, e non trattarò altro che quello che mi tocca per ofizio di carita. Hora il ser. gran Duca si trovo all' Ambrosiana, e credo che aspetti il Doria.

Au dos de cette lettre, c'est-à-dire au fol. 557, v°, on lit : 25 *nov.* 1638. *Sanctissimus scribi jussit inquisitori Ximenes qui permittat D. Benedictum frequentius agere cum Galileo Galilei ut possit instrui de periodis planetarum medicearum ad investigandam artem navigandi per longitudinem.* — On met pour condition de ne pas parler du mouvement de la terre.

Fol. 553. Lettre de l'inquisiteur Fanano au cardinal Barberini, 25 juillet 1638 (*Opere*, t. X, p. 304, où l'on met 23 juillet).

Fol. 554. Lettre de l'inquisiteur de Florence, 26 juin 1638. Une personne venue des Pays-Bas a fait entendre à Galilée qu'il ne fallait pas la recevoir.

Fol. 555, v°. Ordre du pape. 13 *Julii* 1638. *Ex. DD. mandarunt Inquisitori rescribi quod si persona Florentiam ventura ex Germania ad alloquendum Galileum, sit heretica, vel de civitate heretica, non permittat accessum ad predictum Galileum, eidemque Galileo hoc prohibeat, sed quando civitas et persona esset catholica, non impediat negociationem, dummodo non tractent de motu terre et stabilitate cœli juxta prohibitionem alias factam.*

Fol. 556, v°. *Die* 5 *augusti* 1638. *Sanctissimus jussit eidem Galileo, significari hanc actionem fuisse valde gratam huic S. Beatitudini.*

Ces mots sont mis sur le dos de la lettre, f. 553, où l'on annonçait que Galilée avait refusé de recevoir la lettre écrite par les états de Hollande et les présents qui y étaient joints. L'ordre du 13 juillet explique cette approbation du pape.

Fol. 558. Lettres de Fra Paolo An. Ambr. (déchirée) aux cardinaux.

Questa mattina e stato da me il sig. cav. Neroni richidendomi se in questo S. Uffizzio vagliasse alcun ordine di codesta sig. et S. Congregazione per ivi fosse stata vietata l'erezzione in questa nostra chiesa di S. Croce di suntuoso deposito di marmi e bronzo inmemoria del fu Galileo Galilei (gia condannato pro i di lui notori errori) imposta per legato testamento fin dall' anno 1689 a suoi eredi da un dependente di detto Galilei colla spesa di 4,000 scudi in circa. E perche il presente si medita l'effectuazione di tal legato sono stato ricercato se pel passato vi sia stata veruna proibizione. 8 *Junii* 1734.

Fol. 561, v°. *Feria* 2ª *die* 14 *junii* 1734. *DD. fuerunt in voto rescribendum P. Inquisitori quod constructionem depositi Galilei non impediat, sed curet sollicite sibi communicari inscriptionem supra dicto deposito faciendam illamque ad S. Congregationem transmittat ad effectum circa illam dandi ordines opportunos antequam fiat.*

Feria 4 *die* 16 *junii* 1734. *Eminentissimi sumptum votum DD. consultorum approbarunt.*

LE

CARACTÈRE DE LOUIS XV

Journal du marquis de Dangeau, publié par MM. Soulié et Dussieux. Paris, F. Didot, 1854-60, 19 vol. in-8°. — *Journal de la Régence*, par Jean Buvat, publié par M. Em. Campardon. Paris, H. Plon, 1865, 2 vol. in-8°. — *Journal et Mémoires de Mathieu Marais*, publiés par M. de Lescure. Paris, Didot, 1863-64, 3 vol. in-8°. — *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV, ou Journal de Barbier*. Paris, Charpentier, 1857, 8 vol. gr. in-18. — *Mémoires du duc de Luynes sur la cour de Louis XV*, publiés par MM. Dussieux et Soulié. Paris, F. Didot, 1860-65, 17 vol. in-8°. — *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, publiés (pour la Société de l'Histoire de France) par M. E.-J.-B. Rathery. Paris, 1859-1867, 9 vol. in-8°. — *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Cam. Rousset. Paris, P. Dupont, 1865, 2 vol. in-8°. — *Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, publiée par M. E. Boutaric. Paris, H. Plon, 1866, 2 vol. in-8°. — *Histoire du règne de Louis XV*, par M. A. Jobez. Paris, Didier, 1863-66, t. I à III. — *Histoire de France au XVIIIe siècle : la Régence, Louis XV*, par M. Michelet. Paris, Chaumerot, 1863-66. 2 vol. in-8°.

Louis XV est un personnage *indéfinissable*, a écrit le marquis d'Argenson, et le duc de Luynes l'a qualifié d'*impénétrable*. Si les contemporains de ce roi en parlaient de la sorte, qu'ont pu en dire les historiens qui, plus tard, essayèrent de fixer les traits d'une figure mobile, insaisissable, où les contradictions abondent ? Sur quelles données ont-ils travaillé ? Quels ont été leurs guides en retraçant l'histoire d'un règne « aussi stérile en mémoires originaux que fécond en libelles scandaleux, » comme le remarquait Lacretelle jeune en 1820[1] ? Plus heureux que nos devanciers, nous sommes riches en documents du temps : Dangeau, Buvat, Marais, Barbier, le duc de Luynes, le marquis d'Argenson, le président Hénault, voilà de nombreux témoins dont nous pouvons recueillir les dépositions. Qu'on y joigne les correspondances du temps, les lettres de Louis XV au maréchal de Noailles, sa *Correspon-*

[1] *Biogr. universelle*, art. Louis XV.

dance secrète, publiée en partie par M. Boutaric, et nous aurons là des sources d'informations qui permettront d'éclaircir plus d'un point douteux, et de jeter la lumière sur des faits ignorés ou peu connus.

Cette étude du caractère de Louis XV, à laquelle nous convient tant de documents entrés pour la première fois dans le domaine public, nous ne l'entreprenons pas sans une certaine tristesse. Le temps, le règne, le roi, son entourage, tout exhale une odeur de décadence et de ruine. Tout s'abaisse, tout s'avilit; les caractères s'effacent, les mœurs se corrompent. En présence de tant de faiblesses, de désordres et de turpitudes, on voudrait pouvoir détourner ses regards. Louis XV écrivait au maréchal de Noailles : « Ce siècle n'est pas fécond en grands hommes. » Encore si la stérilité n'avait porté que sur la grandeur! Mais l'honnêteté, mais la droiture, mais la noblesse des sentiments, l'énergie des caractères! La monarchie abdique et se dégrade; le sol tremble sous ses pas, et l'on sent déjà monter le flot des passions révolutionnaires [1].— Renfermons-nous dans notre sujet. Sans séparer Louis XV de son temps et du milieu où il a vécu, cherchons ce qu'il a été, suivons-le dans les transformations qu'il a subies, à travers les phases presque toujours tristes, parfois honteuses, qui nous conduiront au terme de sa carrière. Nous laisserons autant que possible la parole aux contemporains; nous demanderons à ceux qui sont le plus dignes de confiance, par la sincérité et la sûreté des informations, de nous faire connaître Louis XV; nous interrogerons, quand nous le pourrons, le roi lui-même; en un mot, nous ne négligerons aucune source de renseignements pour que le portrait soit aussi complet que fidèle.

I.

Louis XV était né à Versailles, le 15 février 1710. En énumérant quelque part les *bonheurs* du roi, le marquis d'Argen-

[1] « Le despotisme augmentera-t-il ou diminuera-t-il en France? écrit le marquis d'Argenson en 1752. Quant à moi, je tiens pour l'avénement du second article *et même du républicanisme.* J'ai vu de nos jours diminuer le respect et l'amour du peuple pour la royauté. Louis XV n'a su gouverner ni en tyran ni en bon chef de république; or, ici, quand on ne prend ni l'un ni l'autre rôle, malheur à l'autorité royale! » (T. VII, p. 242.)

son mentionne celui de sa naissance : la mort, en effet, en multipliant ses ravages autour de Louis XIV, ne lui laissa pour successeur que ce débile enfant, pour les jours duquel la France trembla longtemps [1]. C'était le seul espoir de la monarchie; que n'aurait-on pas dû faire pour le rendre digne de l'attente du pays !

On a peint le jeune enfant sous de sombres couleurs. Les récits de Lemontey, complaisamment reproduits, nous ont montré, dès les premiers jours, un Louis XV triste, morne, farouche, sauvage même; les personnes qui ont présidé à son éducation ont été systématiquement dénigrées. « S'il eût profité de cette éducation, a-t-on dit, il serait devenu un monstre. » On a insisté sur la stérilité de son caractère, sur sa mollesse, son insensibilité, son égoïsme; on l'a montré entouré de « la débauche la plus *déhontée* [2]. » — Il y a dans tout cela beaucoup d'exagération et de parti pris. Nous ne ferons que réunir en passant quelques traits : ils suffiront pour rétablir les choses sous leur aspect véritable.

Mme de Ventadour, dans ses lettres à Mme de Maintenon, entre dans des détails circonstanciés sur le jeune prince. « Il croit fort, écrit-elle le 28 septembre 1714 ; très-joli tout seul; devant le monde, sérieux. Je veux l'accoutumer à parler, mais on y a bien de la peine ; il est question qu'il vive [3]. » Et en novembre 1714 : « Ce prince-là promet de corps et d'esprit tout ce qu'on peut désirer [4]. »

[1] A deux ans, Louis XV manqua mourir. Il faut lire les lettres de Mme de Ventadour et du maréchal de Villeroy à Mme de Maintenon, pour voir les transes continuelles par lesquelles on passa. Soulavie, dans ses *mém. du maréchal de Richelieu*, dit que Louis XV « étoit cacochyme et n'eut longtemps qu'une peau jaune et luisante collée sur les os. Toute l'Europe, ajoute-t-il, désespéroit de ses jours : on attendoit une mort prochaine (t. III, p. 349). »

[2] Lemontey, *Hist. de la Régence*, t. II, p. 55 et suiv.; M. Henri Martin, *Hist. de France*, t. XV, p. 116-117; M. Michelet, *la Régence*, p. 368-70; M. Jobez, *La France sous Louis XV*, t. II, p. 302-304. Si l'on veut avoir un exemple de la véracité de Lemontey, qu'on compare le texte de Dangeau, cité par lui à la date du 18 avril 1716, au passage de son *Histoire de la Régence*. Dangeau écrit : « Le roi vit dans la salle des Suisses un petit vol d'oiseaux qu'on avoit dressés à prendre des moineaux. » Lemontey cite Dangeau de la sorte : « Dans une vaste salle remplie d'un millier de moineaux, des oiseaux de la fauconnerie, lâchés en sa présence, en faisaient un facile carnage, et lui donnaient en divertissement l'effroi, les cris, la destruction des victimes et la pluie de leur sang et de leurs débris (t. II, p. 58). »

[3] *Lettres de Mme de Maintenon*, publ. par La Beaumelle, t. VII, p. 28.

[4] *Id., ibid.*, p. 32. Dangeau écrit aussi à la date du 19 octobre 1715 : « Le

La duchesse d'Orléans, à la même époque, trace le portrait suivant :

« Le petit Dauphin a mauvaise mine lorsque les dents lui font mal, mais lorsqu'il se trouve bien, c'est un bel enfant. Il a de grands yeux très-noirs, le visage rond, une jolie petite bouche qu'il tient cependant un peu trop souvent ouverte, un nez si bien fait qu'il serait difficile d'imaginer mieux, de jolies jambes ainsi que les pieds... Notre Dauphin comprend déjà les cartes de géographie aussi bien que le ferait un homme [1]. »

De la grâce, de l'esprit, de la mémoire, une raison précoce, une grande vivacité, voilà ce que les témoins les plus sûrs nous montrent, dès le premier âge, chez le royal enfant [2]. Mais les ménagements excessifs qu'imposait sa santé, firent trop négliger les devoirs de l'éducation. « Notre capital est de vivre et de prendre peu à peu de bons sentiments, » écrivait Mme de Ventadour [3]. Chacun répétait, et Mme de Maintenon la première : « Il ne faut songer qu'à sa santé et à le divertir, et encore en enfant, car les grands plaisirs l'attachent [4]. » Aussi non-seulement les leçons furent un peu négligées [5], mais les défauts

roi se porte à merveille, et devient tous les jours plus joli, et par l'esprit et par ses manières polies » (T. XVI, p. 213); et Marais, en racontant l'entrée du jeune roi dans Paris : « Il parut beau, bien fait, portant son chapeau de bon air, mais un peu pâle. » (T. I, p. 192.)

[1] *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans,* publ. par M. G. Brunet. T. I, p. 152. Cf. p. 284 et 305.

[2] Voir les lettres ci-dessus citées; Dangeau, t. XVI, p. 358, 426; Buvat, t. I, p. 47; Marais, t. I, p. 194 et suiv. On remarquait l'*attention surprenante* avec laquelle, dès l'âge de six ans, le jeune roi écoutait les prédicateurs (Dangeau, t. XVI, p. 335, 343, 347, 511). Buvat rapporte (t. I, p. 243) l'anecdote suivante (janvier 1717) : « Comme le roi est d'une vivacité extraordinaire, Sa Majesté demanda à M. Bentivoglio, nonce du Pape : « Monsieur le nonce, combien y a-t-il eu de papes jusqu'à présent? » Le nonce ayant hésité et n'ayant pu en dire le nombre au juste, le roi répliqua : « Vous ne savez pas le nombre des papes, et moi je sais bien combien il y a eu de rois en France jusqu'à moi, qui suis encore un enfant. » On fut étonné de l'entendre les nommer l'un après l'autre suivant leur chronologie. » — « On remarque surtout, dit Marais (septembre 1715, t. I, p. 195) un esprit vif, attentif et plaisant. » Voir les anecdotes qu'il rapporte. Au lit de justice du 12 septembre 1715, on remarqua la bonne attitude du petit roi, l'air ferme et assuré avec lequel il débita son petit discours et l'attention qu'il prêta à tout. (Marais, t. I, p. 200-201.)

[3] Lettre du 19 octobre 1714 à Mme de Maintenon, *l. c.*, p. 30. Depuis sa naissance, l'enfant était sujet à des *fontes* sur lesquelles sa gouvernante et Dangeau reviennent souvent, et qui plus d'une fois causèrent des alarmes.

[4] Lettre à Mme de Ventadour, de juin 1715.

[5] « Je vous assure, Madame, que je donne souvent congé aux maitres et que nous faisons nos leçons ensemble en riant : il aura de l'esprit à tout. Le gouverneur mettra en œuvre pour moi. Je n'ai qu'une jolie matière à lui

grandirent sans qu'on s'appliquât assez à les combattre. La duchesse d'Orléans en conclut que Louis XV était un enfant mal élevé. Ce qui est certain, c'est que, malgré les soins et les efforts de la duchesse de Ventadour [1], l'enfant était malicieux, volontaire, emporté et d'une « opiniâtreté épouvantable, » comme l'écrivait Mme de Caylus à sa tante [2]. « On ne parle que du mauvais visage du roi, et de sa mauvaise humeur, » lisons-nous dans une lettre de Mme de Maintenon à Mme de Ventadour. Une lettre de celle-ci montre bien les contrastes que présentait déjà cette nature d'enfant :

« Je ne puis, madame, vous parler de moi ; il est miraculeux que je résiste à la douleur et à la peine. Onze mois sont encore bien longs ; mais quelque dégoût que j'aie, je suis utile à mon roi, et tous mes devoirs sont renfermés dans ces mots. Il écrit à merveille ; mais c'est un enfant qu'il faut ménager, car naturellement il n'est pas gai, et les grands plaisirs lui seront nuisibles parce qu'ils l'appliqueront trop. On voudrait exiger de lui qu'il représentât toujours avec la même égalité d'humeur. Vous savez, madame, combien cette contrainte est malsaine à tout âge. Vous vous moquerez de moi si je vous dis qu'il a des vapeurs ; rien n'est pourtant plus vrai, et il en a eu au berceau. De là ces airs tristes et ces besoins d'être réveillé. On en fait tout ce qu'on veut, pourvu qu'on lui parle sans humeur [3]. »

Mme de Ventadour remit, à sept ans, le jeune roi aux mains du maréchal de Villeroy. Des difficultés s'étaient élevées entre le gouverneur et la gouvernante. Villeroy voulait forcer le naturel du roi ; Mme de Ventadour avait pour principe de le ménager, et « d'y aller doucement pour le bien du corps et de l'esprit. » Le système du maréchal prévalut : il contribua à augmenter chez Louis XV la disposition à la taciturnité et l'éloignement pour l'appareil de la royauté [4]. L'enfant s'arracha

remettre entre les mains, et elle se prêtera sûrement à toute l'industrie de l'ouvrier. » (Lettre de Mme de Ventadour, du mois de juin 1715.)

[1] « On me demande sa santé sur toutes choses écrit-elle en 1715 ; je commence à en être certaine, et je ne me vanterai des peines qu'il m'a données que lorsque j'aurai le bonheur de l'avoir remis entre les mains du roi. » — Et encore : « Que je serais heureuse si ce que je fais pour lui, je le faisais pour Dieu ! »

[2] Lettre de Mme de Caylus, du 3 décembre 1716, *l. c.*, t. VI, p. 236. Voir à ce sujet Dangeau, t. XVI, p. 460-61 ; Buvat, t. I, p. 52, 155 ; Marais, t. I, p. 195.

[3] Lettre de 1716, t. VII, p. 60.

[4] Il n'en était pas toujours ainsi dans la première jeunesse, s'il faut en croire Dangeau qui, à propos des cris de *vive le Roi !* poussés à la vue du jeune prince, dit qu'il prenait grand plaisir à entendre ces cris-là (t. XVII, p. 72).

avec larmes des bras de Mme de Ventadour[1]. S'il trouva dans Villeroy un gouverneur exigeant, jaloux et parfois peu éclairé, il eut dans son précepteur Fleury, dans l'abbé Fleury, son confesseur jusqu'en 1722, dans l'abbé Vittement, son sous-précepteur[2], des guides sûrs, intelligents et affectueux. Tandis que Villeroy, qui voyait dans le roi « le plus charmant et le plus aimable enfant du monde[3], » ne songeait qu'à lui inspirer des sentiments de hauteur et de vanité, à lui donner l'amour du faste, de la représentation et des divertissements[4], l'évêque de Fréjus développait en lui d'heureux instincts, des principes de foi et de piété[5], l'habitude de l'économie, et travaillait sérieusement à son instruction. On a dit que Fleury s'occupait plutôt de divertir Louis XV que de former son esprit; on a même prétendu qu'un volume de Quinte-Curce resta ouvert pendant six mois à la même page, et « qu'au lieu de travailler, le bonhomme apportait des cartes au roi pour le divertir par des tours de carte[6]. » Ce sont là des assertions démenties par les faits[7], et en particulier par l'existence de volumes entiers remplis des devoirs du roi, corrigés souvent de la main de Fleury[8]. Ces volumes peuvent même nous servir à connaitre les principes qui présidèrent à l'éducation de Louis XV. On

[1] Voir la *Correspondance de la duchesse d'Orléans*, t. I, p. 318; Dangeau, t. XVII, p. 23 et suiv. « Ah! maman, » disait l'enfant, en répondant à sa gouvernante qui faisait appel à la raison, « je ne reconnais plus de raison « quand il faut m'éloigner et me séparer de vous. »

[2] Voir sur l'abbé Vittement, Dangeau, t. XVI, p. 365, et t. XVIII p. 49 (avec les annotations de St-Simon.)

[3] *Lettres à Mme de Maintenon*.

[4] Il lui faisait faire cependant d'utiles et instructives promenades à l'Observatoire, à la plaine de Grenelle, à Bercy, etc. Voir Dangeau, t. XVI, p. 393, 480, 507; t. XVII, p. 136. Dans une de ces promenades, le roi voulut aller lui-même faire grâce à un déserteur. « Il témoigna beaucoup d'impatience que le prisonnier arrivât, et dès qu'il fut à portée de lui, il cria : *Grâce !* » (17 décembre 1716). Voir aussi Buvat, t. I, p. 160.

[5] Voir le trait de générosité que cite Buvat, en juin 1718 (t. I, p. 322), et la marque de respect donnée en 1720 au St-Sacrement, rapportée par Dangeau (t. XVIII, p. 268.)

[6] D'Argenson, t. II, p. 259. On sait la haine que portait d'Argenson au vieux cardinal.

[7] Voir les témoignages de Dangeau et de Buvat, cités plus haut. Le maréchal de Villars dit de Fleury : « L'évêque de Fréjus, homme d'esprit, n'oubliait aucun de ses devoirs. » (Collection Michaud, p. 278.)

[8] *Versions du roi Louis XV* : 1°, ms. fr. 1757, in-4° de 12 ff. Ce cahier est terminé par la signature du roi et par cette annotation : « Hæc themata, a Ludovico decimo quinto scripta et composita, a mense junio usque ad julium

donnait à traduire au jeune roi, alors âgé de sept ans, des maximes appropriées aux circonstances : « O Français, » lit-on dans un des devoirs, dont le texte et la traduction sont de la main du roi, « aiés bon courage, car quoique notre Roy soit un « jeune enfant, il n'est pas pourtant cet enfant que Dieu dans sa « colère a établi sur son peuple pour punir ses pechez, mais au « contraire celui que Dieu, dans sa miséricorde, envoie pour « rappeler le siècle d'or. » — « O sujets, priés Dieu que je ne « me serve jamais de ma puissance si ce n'est que pour le bien « public ! » — « Quoique le Roy ait souvent promis qu'il modereroit sa colère, elle le domine pourtant si fort qu'elle le porte quelquefois à fraper même ceux qu'il aime, comme lui estant le plus attachés et qui le servent le mieux [1]. »

A cette époque, le roi « s'appliquait tous les jours à l'écriture, au latin et à l'histoire, et trois fois la semaine au dessin, aux mathématiques et à la danse, et faisait des progrès prodigieux dans tous ces exercices [2]. » Il raisonnait « de manière que les savants en étaient surpris [3]. » Malgré les courses à la volerie de Vincennes, les ballets et les comédies qui commencent en 1718 ; malgré les revues [4], les chasses aux lapins, les voyages

ann. 1717, missa sunt ad bibliothecam regiam in ea asservanda, die 3e julii ann. 1717. LUDOVICUS. — *Et au bas :*

De par le Roy.

ANDREAS HERCULES,
Episcopus Forojuliensis
regis præceptor. »

2o, Ms. fr. 2322 (Instruct. religieuses, passages de l'Évangile et des actes des Apôtres ; catéchisme du roi), in-4o de 387 ff. (juillet 1717 et mois suiv.) — 3o, Ms. fr. 2324 (Choix des plus beaux endroits de la vie de saint Louis), in-4o de 348 ff. (1717-1720.) — 4o, Ms. fr. 1755 (extraits de la Genèse, du Lévitique et des Nombres), in-4o de 394 ff. (1718-19).— 5o, Ms. fr. 1756 (extraits de l'Imitation et des Proverbes, avec les définitions principales du catéchisme), in-4o de 290 ff. (1720-21). — 6o, Ms. fr. 2325 (Fables), in-4o de 183 ff. (1722). — 7o, Ms. fr., 2323 (Apophthegmes), in-4o de 237 ff. (1722-23.)

[1] Ms. fr., 2322. Voici encore un extrait des morceaux traduits par l'élève de Fleury : « J'avoue que jusqu'à présent je ne me suis pas servi de toutes les forces de mon esprit pour apprendre et pour exercer les choses qui sont les meilleures et les plus honnêtes ; mais j'espère que dans la suite je m'en servirai de manière que ceux qui m'aiment d'un cœur sincère seront remplis d'une très-grande joie. Les grandes qualités sans l'art de s'en bien servir sont non-seulement inutiles mais aussi pernicieuses. » (Ms fr. 2322, fol. 199 vo-200.)

[2] Buvat, t. I, p. 422.

[3] *Id., ibid.*

[4] « Le roi alla faire la revue du régiment colonel (septembre 1718), mit pied

à la Muette qui se multiplient en 1719 et qui plaisaient tant au jeune roi [1], les heures d'étude étaient toujours respectées. « Le roi alla dîner à la Muette, écrit Dangeau à la date du 1er mars 1720, et en revint à cinq heures pour être à son étude, car il n'y manque jamais, et étudie tous les jours le matin et l'aprés-dînée, et même les fêtes et dimanches [2]. »

Le 18 février 1720, Louis XV parut pour la première fois au conseil de régence. Il voulut y rester jusqu'à la fin, et y assista assez souvent, mais selon Saint-Simon, « sans remuer ni parler [3]. » Il s'amusait parfois avec un jeune chat, que le caustique auteur des *Mémoires* appelle quelque part son collègue [4]. Quoique Villars nous dise à cette époque que le jeune roi « montrait beaucoup d'esprit, de pénétration et de vivacité [5], » il est constant qu'il était le plus souvent silencieux et taciturne. On pouvait à peine lui arracher une parole quand on le sortait de son entourage intime. « Il avait de l'humeur, » dit encore le maréchal de Villars qui, en louant Fleury, reproche à Villeroy de manquer de fermeté et de ne pas corriger assez sévèrement le roi de plusieurs défauts. C'est bien à son gouverneur que Louis XV doit ce « caractère glorieux et timide » dont parle Saint-Simon [6], et son aversion pour tout ce qui était représentation, spectacles ou fêtes.

Frivolité, hauteur, égoïsme, insouciance, taciturnité, tels furent les fruits de cette seconde éducation que dirigea, de sept à douze ans, le maréchal de Villeroy [7]. Jaloux de son autorité, gonflé de son importance, Villeroy veillait avec une solli-

à terre, et il paraît qu'il se divertit beaucoup à voir les troupes, et fait même beaucoup de questions pour s'instruire. » (Dangeau, t. XVII, p. 386.)

[1] Voir Dangeau, t. XVII et XVIII, *passim*; Buvat, t. I, p. 442.

[2] Dangeau, t. XVIII, p. 244.

[3] Édit. Hachette, in-12, t. XI, p. 258. Dangeau dit, contrairement à St-Simon, que le roi fit, à son entrée au conseil, un petit compliment « de la meilleure grâce du monde, » ce que St-Simon taxe de faux dans ses annotations. Dangeau ajoute : « Durant le conseil même, il fit quelques questions fort à propos. » (T. XVIII, p. 236.)

[4] Buvat raconte que le maréchal de Villeroy apostrophant un jour ce chat, qui avait égratigné le roi, Louis XV répondit : « Or ça, mon grand papa, ne « savez-vous pas bien que mon chat n'aime pas plus les remontrances que « mon oncle le Régent ? » (T. II, p. 237.)

[5] *Mémoires, l. c.*, p. 278.

[6] Éd. in-12, t. XI, p. 223.

[7] Voir les lettres de la duchesse d'Orléans, t. II, p. 9, 363; Marais, t. II, p. 253; St-Simon, *loc. cit.*; Villars, p. 278 et 317; Barbier, t. I, p. 257 et 360, etc.

citude inquiète sur le jeune roi : il ne permettait pas qu'on l'approchât de trop près [1] ; il l'entretenait, s'il faut en croire Saint-Simon, dans de perpétuelles craintes d'empoisonnement. Il comprimait son intelligence et ses facultés, ne faisait que flatter sa vanité et lâcher la bride à ses caprices [2]. Le Régent, qui paraît avoir eu pour Louis XV une véritable affection et qui voulut s'occuper lui-même de son instruction [3], se fatigua enfin des minuties et des puérilités du gouverneur, et le chassa en août 1722.

II.

Quand le czar Pierre était venu en France en 1717, il avait été enchanté de la beauté et des manières du jeune roi. Les contemporains sont unanimes à vanter son charme irrésistible à cette époque [4]. On admirait la grâce avec laquelle il dansait, montait à cheval et passait les revues [5]. Le culte que la France avait voué au seul héritier de la monarchie de Louis XIV, culte encore ravivé par les alarmes de la maladie soudaine de 1721, n'était pas près de s'éteindre [6]. Les auteurs du temps ne tarissent pas sur la séduction exercée alors par Louis XV :

« Le roi, dit le marquis d'Argenson, était d'une figure charmante alors. On se souviendra longtemps qu'il ressemblait à l'Amour à son sacre à Reims le matin, avec son habit long et sa toque d'argent, habit de néophyte ou de roi candidat [7]. Je n'ai jamais rien vu de plus attendrissant que sa figure alors; les yeux en devenaient humides de tendresse pour ce pauvre petit prince, échappé à tant de dangers en jeunesse [8]. »

[1] Voir la curieuse anecdote que rapporte la duchesse d'Orléans, dans une lettre du 26 mars 1722. (T. II, p. 363.)

[2] Voir St-Simon, t. XI, p. 411. Cf. Villars, p. 278.

[3] St-Simon, t. XIII, p. 223-224.

[4] Et aussi l'heureux développement de ses facultés. Peu à peu, sous la mauvaise direction de Villeroy, l'ivraie étouffa le bon grain. Voir Dangeau, t. XVII, p. 83; Buvat, t. I, p. 265-66.

[5] Voir Dangeau, t. XVIII, p. 230 et *passim*; Marais, t. II, p. 31, 38, 109.

[6] « La France pour l'enfant avait tous les amours, mère, amante et nourrice. » (Michelet, *Louis XV*, p. 19.)

[7] « Il s'est acquitté de toutes ses fonctions avec une grâce merveilleuse, écrit Marais, et en habit de novice, il ressemblait à l'Amour. » (T. II, p. 364.)

[8] *Journal et Mém. du marquis d'Argenson*, t. II, p. 87. Le sacre eut lieu le 25 octobre 1722.

L'avocat Barbier dit de son côté :

« Je vis hier, 3 du mois (septembre 1722), notre Roi, qui se porte bien, a un bon et beau visage, et n'a point la physionomie de ce qu'on dit de lui : morne, indiffférent et bête. Je le vis se promener à pied dans les jardins, son chapeau sous le bras, quoiqu'il fît vent et froid. Il a une très-belle tête. Cela fera un beau prince et de bon air [1]. »

« Morne, indifférent et bête, » est-ce là le *bruit public*, ou seulement une rumeur répandue par la malveillance jalouse ou l'hostilité systématique [2] ? Si nous interrogeons à ce moment les contemporains, ils nous montrent ce roi de douze ans peu avancé pour son âge [3], adonné à des plaisirs bizarres ou puérils [4], digne en un mot de l'épithète de *grand enfant*. Mais pourtant, des occupations plus viriles ont commencé : l'équitation, le tir, la chasse [5] ; la chasse « seul plaisir qu'il aimât [6] », et qui devait tenir une si grande place dans cette existence désœuvrée ! Le jeu va venir à son tour [7], puis la table [8]. En 1722, on voit le roi encore adonné aux travaux de l'esprit ; il vient d'apprendre le blason, il s'intéresse à l'astronomie [9] ; mais bientôt, plus d'études, plus de vie intellectuelle [10] : la vie physique prédomine,

[1] *Journal de Barbier*, éd. Charpentier, t. I, p. 238.

[2] « On n'est pas content de la hauteur que le maréchal donne au roi, » écrit Marais le 3 mars 1722. Pourtant Marais dit plus loin : « Tout Paris est consterné de la détention du maréchal, qui est fort aimé parmi le peuple. » (t. II, p. 253 et 225). Il est certain qu'il y eut toujours à la cour, parmi certaines gens, un parti pris de dénigrement.

[3] « Le roi avait dix ans, mais élevé et tenu de façon qu'il était encore bien plus jeune que son âge. » St-Simon, *Additions à Dangeau*, t. XVIII, p. 294.

[4] Voir dans le curieux *Journal du marquis de Calvière (Portraits intimes du* XVIIIe *siècle*, par MM. de Goncourt, 2e série), les amusements du roi en 1722 : Jeu au volant, à la *queue du loup*, au moine, etc. ; illuminations avec de petites bougies, jeunes chats qu'il tourmente, chocolat et omelettes faits par lui (p. 123 à 155, *passim*). « Les actions du roi ne sont que des enfances, » écrit Marais (t. III, p. 106). Dans sa maladie de février 1723, il s'amuse « comme un enfant. » (*Ibid.*, t. II, p. 409.)

[5] Le roi monta à cheval pour la première fois le 7 mai 1720. (Dangeau, t. XVIII, p. 283). Il commença à tirer en juillet 1720 et fit ses premières prouesses à la chasse quelques jours après (*Ibid.*, p. 314 et 324.)

[6] Marais, t. III, p. 45.

[7] Dès le mois de novembre 1722, Louis XV annonçait cet amour du jeu ; en juillet 1724, il « joue un jeu affreux. » (Marais, t. II, p. 370 et t. III, p. 116.)

[8] Voir Marais, t. III, p. 32.

[9] Marais, t. II, p. 306, 317 ; le marquis de Calvière, p. 141.

[10] « Il n'est permis à personne de lui parler ni de sa santé, ni de son éducation. Le tout va comme il peut. » Marais, t. III, p. 132 (août 1724.)

et la précocité corporelle est attestée par les écrits du temps [1]. — Indifférent, Louis XV ne l'est pas au fond; mais il y a chez lui le germe de cette sotte manie, dont parlera plus tard d'Argenson, de faire des tours aux gens de son entourage, de s'amuser méchamment aux dépens d'autrui [2]. Et pourtant son cœur est bon : il pleure au départ de Villeroy, et montre un violent désespoir de la retraite momentanée de Fleury [3]. « On commence à bien penser de son cœur et de sa sensibilité, » écrit Marais [4]. Les qualités de son esprit sont toujours vantées par les contemporains, qui célèbrent sa vivacité et enregistrent ses réparties [5]; mais en même temps la disposition à la taciturnité subsiste : « Il cherche à éviter le monde qu'il n'aime point, lit-on dans le *Journal* de Marais ; il craint, et veut être presque seul [6]. »

Il fut question de bonne heure du mariage du roi. Dès 1721, le Régent avait résolu de trancher la question. Saint-Simon a raconté avec sa vivacité et son charme habituels cette scène curieuse où le jeune prince, « que les surprises effarouchaient, » apprit tout d'un coup qu'il était fiancé à l'infante d'Espagne. « Le maréchal de Villeroy, secouant sa perruque tout à son ordinaire : « Allons, mon maître, disait-il, il faut faire la chose de « bonne grâce. » Mais Louis XV, les yeux pleins de larmes, ne se décida qu'avec peine à se rendre au Conseil pour y prononcer « un oui sec, en assez basse note [7]. » L'Infante vint en France ; elle avait sept ans de moins que le roi, ce qui donna occasion au jeune prince de dire à quelqu'un qui venait lui faire part de

[1] Marais constate (t. II, p. 83) que Louis XV s'est trouvé homme à onze ans, et, en 1724, le maréchal de Villars écrit (p. 304) : « Il n'est question que de chasse, de jeu et de bonne chair, peu ou point de galanterie, le roi ne tournant point encore ses beaux et jeunes regards sur aucun objet. Les dames sont toujours prêtes, et l'on ne peut pas dire : *Le Roi ne l'est pas,* parce qu'il est plus fort et plus avancé à quatorze ans et demi que tout autre jeune homme à dix-huit. »

[2] Ainsi le roi trouvait charmant de lasser le maréchal de Noailles par une marche trop prolongée, de faire mouiller sa suite, de donner des soufflets à son valet de chambre, de lancer du fromage mou au visage d'un prélat — *bouffon,* il est vrai, — de faire en un mot « toutes sortes de malices. » Voir Calvière, p. 118 et 127, et Marais, t. II, p. 307 ; t. III, p. 75, 76, 110, 112.

[3] Voir Marais, t. II, p. 325-26 ; St-Simon, t. XI, p. 401-402, etc.

[4] T. II, p. 328, Cf. p. 330, et t. III, p. 113.

[5] Villars, p. 278 ; Marais, t. II, p. 428 ; Buvat, t. II, p. 237, 282.

[6] T. II, p. 443.

[7] *Mémoires,* t. XII, p. 17-19.

son mariage : « Je suis plus avancé que vous : j'ai une femme et même un enfant [1]. »

On voit qu'il s'était consolé de cette perspective de mariage. On voulut l'en distraire encore davantage : un réseau d'intrigues enveloppa le roi, dans le but de corrompre ses mœurs [2]. Soulavie a dit, dans un ouvrage où quelques renseignements dignes de foi sont mêlés à beaucoup de mensonges et d'erreurs, que l'enfance de Louis XV s'était passée « dans un grand recueillement [3]. » Le jeune roi avait en effet une piété sincère et profonde ; on l'avait vu faire arrêter son carrosse pour se mettre à genoux devant le saint Sacrement [4]. La duchesse d'Orléans, — comme plus tard Mme de Mailly et Mme de Pompadour — se moquait des terreurs de l'enfant au sujet de l'enfer et de son horreur pour le jansénisme [5]. On voulut arracher Louis XV à l'influence de Fleury, et s'attaquer à cette innocence qui n'avait encore reçu aucune atteinte. Nous n'avons point à entrer ici dans le détail de ces intrigues honteuses. Qu'il nous suffise de dire que les femmes de la cour échouèrent, comme les jeunes débauchés qui avaient voulu corrompre le roi [6]. Louis XV resta pur au milieu des entraînements et des séductions : jusqu'à son mariage, jusqu'au moment où il eut une *femme* et non plus un *enfant*, il resta le prince qui faisait chasser la maitresse d'un de ses valets [7], gardait une sage réserve dans ses paroles [8], et fuyait le monde et les femmes [9].

[1] *Journal de France et de la cour du Régent* par le duc de Richelieu, dans les *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, t. II, p. 194 (févr. 1722).

[2] Voir Marais, t. II, p. 319-20, 322. Cf. t. III, p. 114. Voir aussi Barbier, t. I, p. 360-62.

[3] *Mém. du maréchal duc de Richelieu*, t. III, p. 341.

[4] *Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 268.

[5] *Corresp. de la duchesse d'Orléans*, t. II, p. 367.

[6] « Les dames le suivent, dit Marais en 1724, mais il ne les aime ni ne les regarde. » (T. III, p. 110.)

[7] « Le roi a su que Bontemps le père, un de ses premiers valets de chambre, avait amené à Versailles sa maitresse, appelée Zénobie, et qu'il avait diné avec elle. Il a demandé à son fils avec qui il avait diné. — Avec mon frère, Sire. — Et qui encore? ne me mentez pas. — Il a fallu dire la fille. Le roi a envoyé ordre à Bontemps de la faire sortir sur-le-champ de Versailles et de ne point paraître devant lui. » (Marais, t. II, p. 407, février 1723.)

[8] Le marquis de Calvière, p. 138.

[9] Voir Marais, t. II, p. 443; Barbier, t. I, p. 368. « Il ne parait pas qu'on ait réussi dans le dessein du voyage de Chantilly. Le roi ne songe qu'à chasser. » Et Barbier ajoute : « J'avoue en mon particulier que c'est dommage, car

Le Régent mourut le 2 décembre 1723. Le duc de Bourbon devint premier ministre, et occupa ce poste jusqu'au 11 juin 1726. Cette période de deux ans et demi fut fatale à Louis XV. Dès janvier 1721, Marais disait, en parlant d'une maladie du Régent : « On est obligé de prier pour sa conservation, car ce qui le suit ne le vaut pas, et le public craint de tomber aux mains de M. le duc, qui ne connoît point de lois et qui n'a jamais rien su que la chasse [1]. » M. le duc, qui apprenait au roi, à l'âge de douze ans, à *jarreter* un lapin sans couteau [2], ne contribua pas peu à développer en lui les goûts frivoles, l'amour effréné de la chasse, la passion du jeu et de la table. Ce fut ce prince qui fit renvoyer l'infante, et, presque en même temps, conclut le mariage avec Marie Leczinska [3], que Louis XV épousa le 5 septembre 1725.

Cette princesse avait près de sept ans de plus que son mari. Elle n'avait ni grandeur ni beauté, mais un air de bonté et de douceur. Le roi, en cette circonstance, sortit de sa timidité et de sa réserve habituelles [4]; il parut content de la reine, mais jamais il ne subit son influence, jamais il ne ressentit pour elle de tendresse véritable et ne répondit à la passion qu'il lui inspira [5]. Il continua à se livrer à la chasse avec fureur, jusqu'à s'en rendre malade : la chasse, les soupers et le jeu [6], voilà,

il est très-bien fait et très-beau prince ; mais si c'est son goût, qu'y faire ? » — Cf. sur la pureté des mœurs du jeune roi, Soulavie. (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 64-65, et t. V, p. 30 et 53.)

[1] T. II, p. 57.

[2] Le marquis de Calvière, p. 150.

[3] Voir dans la *Revue rétrospective*, t. XV, p. 162-214, les curieuses pièces, extraites des archives du royaume, relatives à ces négociations. Il y a là une lettre du roi de Sardaigne au duc de Bourbon, où il dit : « Il y avait quelque chose de mieux et de plus convenable que ce choix, que tout le monde condamne, et qui, joint à tout ce qu'il a paru depuis que vous êtes dans le ministère, ne donne pas une grande idée de votre conseil. »

[4] Voir Villars, p. 316 ; Barbier, t. I, p. 408 et suiv.; lettre de Math. Marais, t. III, p. 359. « La conduite du roi a trompé tout le monde, » écrit Barbier. Voir aussi, sur les prouesses du jeune mari, la lettre du duc de Bourbon au roi Stanislas, dans la *Revue rétrospective*, t. XV, p. 213 ; une lettre de Voltaire à la présidente de Bernières, du 17 septembre 1725, et la lettre de Marais.

[5] Dès le mois de janvier 1726, la Reine se plaignait à Villars « des changements qu'elle voyait dans l'amitié du roi, » et elle portait plainte également à Fleury, qui répondait assez sèchement : « ce n'est pas ma faute. » (*Mém. de Villars*, p. 320. Cf. p. 327.) Cependant le président Hénault accuse formellement Fleury d'avoir brouillé le roi et la reine. (*Mémoires*, p. 148-149.)

[6] Voir Villars, p. 304, 308, 321, 326, 329, 337, 345, 361, 376 ; Barbier, t. I,

pour plusieurs années, toute la vie du jeune roi. Régulier d'ailleurs dans sa conduite, suffisamment empressé à l'égard de la reine [1], par nature plus que par sympathie, il montrait, comme le remarque Barbier [2], qu'il « s'en fallait bien que chez lui l'esprit fût aussi formé que le corps. » Et cependant ce goût de la chasse, il ne faudrait pas le prendre pour une passion : Barbier est dans le vrai quand il nous dit que cette « seule occupation » de Louis XV n'était qu'un prétexte « pour être en mouvement [3]. » D'Argenson nous parlera plus tard de cette « volubilité de mouvement » qui fut un besoin de toute sa vie. Le principal était pour le roi de sortir de lui-même, de s'arracher à ce mortel ennui qui déjà commençait à le dévorer.

Un événement important de cette période de la vie de Louis XV fut le renvoi de M. le duc (11 juin 1726). Les contemporains vantent « la prudence et le secret admirables » dont le Roi fit preuve dans cette circonstance. Nous reconnaissons plutôt ici une dissimulation qui était un des traits de son caractère, et une dureté dont il donna des marques plus d'une fois, bien qu'au fond il eût le cœur bon et sensible [4] ; nous verrons souvent de semblables contrastes. Fleury fut l'auteur de cette disgrâce, d'ailleurs bien méritée ; ce fut lui qui remit à la reine, trop inclinée vers le prince auquel elle devait son élévation, ce billet sec et dur, que le vieux précepteur avait dicté à son docile élève :

« Je vous prie, madame, et s'il le faut je vous l'ordonne, de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira de ma part, comme si c'était moi-même [5]. »

p. 372, 379, 401, 436, t. II, p. 66, 110, 166. *Journal de Narbonne*, publié par M. Le Roi (1866), p. 148, 295 et 513.

[1] Voir le *Journal de Barbier*, t. I., p. 408-411, t. II, p. 49. Louis XV eut de Marie Leczinska dix enfants, dont voici l'ordre de naissance : 1° Louise-Élisabeth, 14 août 1727 ; 2° Anne-Henriette, 14 août 1727 ; 3° Marie-Louise, 28 juillet 1728, 4° Louis, dauphin, 4 septembre 1729 ; 5° le duc d'Anjou, 30 août 1730 ; 6° Marie-Adélaïde, 23 mars 1732 ; 7° Mme Victoire, 11 mai 1733 ; 8° Mme Sophie, 27 juillet 1734 (en avril 1735 la reine fit une fausse couche) ; 9° N..., née le 16 mai 1736 ; 10° Louise-Marie, née le 17 juillet 1737.

[2] *Journal*, t. I, p. 409.

[3] *Journal de Barbier*, t. II, p. 110. Cf. p. 166.

[4] *Mém. de Villars*, p. 325-26. Lettre du marquis de Silly, dans les *Pièces historiques* publiées par Soulavie, t. II, p. 249. Lettres de Math. Marais, t. III, p. 425-430.

[5] Ce texte est celui des *Mém. de Villars*. Lemontey a donné (t. II, p. 261

Voilà donc l'influence de Fleury désormais absolue et sans rivale. Fleury commande, Fleury domine : c'est le maire du palais, et Louis XV passe à l'état de roi fainéant. Le vieux précepteur condamne son élève à une longue enfance et à une inaction stérile : cette date est importante dans la vie de Louis XV. A seize ans, il pouvait encore devenir un homme ; quand plus tard, à trente ans, retrouvant son initiative, il dira : « Me voici premier ministre, » le pourra-t-il ? Le pli sera définitivement pris, les mauvaises habitudes seront contractées d'une façon irrémédiable : toute sa vie, le roi portera la trace de ce joug prolongé et funeste.

Malgré le vice de sa première éducation, le jeune prince annonçait parfois d'heureuses dispositions. Quoique ce fussent de faibles lueurs, des étincelles jaillissant par intervalles, il n'aurait peut-être pas été impossible d'allumer le foyer et de l'entretenir. On voit par la correspondance du marquis de Silly avec le duc de Richelieu, alors ambassadeur à Berlin, que, dès le commencement de 1726, le caractère de Louis XV se développait [1]. Le 25 mai, Richelieu répondait à Silly, qui lui disait que Louis croissait à vue d'œil, et que sa figure et son maintien devenaient plus aimables chaque jour : « Je suis charmé que le roi croisse ; je n'ai jamais douté de son esprit, mais seulement du temps de son développement [2]. » Le marquis de Silly, qui trouvait le roi « sérieux et trop méditatif pour son âge [3], » annonce, peu de temps après, qu'il « travaille avec ses ministres avec attention, avec curiosité et avec esprit, principalement sur les affaires étrangères. » — « Je crois savoir, ajoute-t-il, qu'*il veut être le maître*. Ce n'est pas d'aujourd'hui, continue Silly, que je vous ai mandé mon opinion sur lui et sur son caractère ; la manière dont il commence à se développer fortifie l'idée que j'ai toujours eue [4]. »

la version suivante, d'après un manuscrit de la Bibl. de l'Arsenal : « Madame, ne soyez point surprise des ordres que je donne. Faites attention à ce que M. de Fréjus vous dira de ma part, je vous en prie et je vous l'ordonne. »

[1] Lettre du 9 février 1726, *Pièces historiques*, t. II, p. 231.

[2] *Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 130, et *Pièces historiques*, *l. c.*

[3] Lettre du 14 juillet 1726, *Pièces historiques*, t. II, p. 240.

[4] Lettre du 28 juin, *l. c.*, p. 257. — Le duc de Luynes rapporte une conversation qui eut lieu, vers 1725, entre Fleury et l'abbé de Pomponne, et dans laquelle celui-ci dit au cardinal : « Souvenez-vous de ce que vous me dites il y a deux ans : que vous trouviez dans le roi la mémoire la plus heureuse,

Il aurait fallu encourager ces bonnes dispositions, faire ce que le vieux maréchal de Villars tenta plus d'une fois dans les « rares occasions » où il pouvait parler au Roi [1] : lui tenir « des discours convenables sur les bons principes [2]. » Un accident à la chasse ayant, en 1727, retenu le Roi au lit, Villars passa souvent des jours entiers à son chevet : « Il m'écoutoit, dit-il, avec plaisir, et s'informoit des désordres arrivés dans le gouvernement pendant sa minorité [3]. »— Au lieu de cela, la vie se passait dans des voyages incessants et dans de frivoles distractions : « Le goût où est le Roi de vivre en liberté, écrit à ce propos Silly, et avec un nombre de gens qu'il est plus accoutumé à voir que d'autres, la chasse, et peut-être l'éloignement du travail, sont, je crois, les vrais motifs de ses voyages [4]. »

Du reste, toujours la même régularité dans sa conduite : « Jamais on n'avait vu moins de galanterie, » écrit le maréchal de Villars. Tandis que les dames *agaçaient* le roi sans pouvoir lui toucher le cœur [5], les *honnêtes gens de la cour*, comme parle Villars, admiraient la fidélité exemplaire du jeune époux [6]. On

mais que vous n'étiez pas aussi content de l'étendue de son esprit et encore beaucoup plus affligé de lui voir autant d'irrésolution. » (T. V, p. 112.)

[1] *Mém. de Villars*, p. 303.

[2] *Id.*, p. 348.

[3] *Id.*, *Ibid.*

[4] Lettre du 21 mai 1727, *l. c.*, p. 288. Bien des pamphlets circulèrent alors sur l'enfance tardive du roi et sur l'administration du vieux cardinal. Nous extrayons le passage suivant d'une *Lettre de sir François écrite à Henry IV*, en janvier 1731 (ms. fr. 15231, f. 134) :

« Vous estiez un grand Roy et un bon Roy ; le nôtre d'à présent a peut-estre de quoy l'estre, mais nous n'en sçavons encore rien. Il ne le sçait pas luy-mesme. Vous estiez souvent à cheval ; en cela il vous ressemble. Vous aimiez la chasse ; luy aussy. Vous chassiez pour vous délasser ; luy c'est pour tuer le temps. Et vous estiez toujours occupé du soin de vos affaires et de celles de votre peuple ; luy n'a point cet embarras : il n'y pense pas. Ne l'en grondez pas, ce n'est pas tout à fait sa faute : il a un vieux précepteur qui fait tout pour lui. Ce pauvre diable fait tout de son mieux et ne fait rien qui vaille, parce qu'il n'a jamais rien sçu dans ce métier, » etc.

Dans la réponse de Henri IV, on lit : « Vous n'osez rien asseurer du vôtre ; cependant il est discret, pieux, chaste et fidèle ; pour les vertus militaires, la prophétie est en sa faveur quand l'occasion l'exigera. » (Fol. 136 v°.) Et plus loin : « Il est doux, aimable, bon, juste, pieux et chaste ; qui a sceu lui inspirer ces vertus mérite vos éloges. » (Fol. 138 v°.)

Dans d'autres pamphlets, on indique le logement des personnages de la cour : le roi loge *A la Beauté couronnée, rue des Innocents*, et ailleurs : *Au Perroquet couronné, rue Baudet, vis à vis des Innocents*. La reine loge *A la Poule qui pond, rue de la Femme sans tête*. Voir ms. fr. 15362, p. 323.

[5] Lettre du marquis de Silly, 14 juin 1726, *l. c.*, p. 241.

[6] *Mém. de Villars*, p. 346, 348. Voir l'anecdote du duc de Béthune (septem-

ne voyait pas poindre encore cette « belle courageuse [1] » que les uns attendaient avec impatience, que d'autres redoutaient avec raison.

III.

Elle vint pourtant : le réseau d'intrigues qui n'avait cessé d'entourer le roi finit par l'envelopper. Un jour arriva (24 janvier 1732), où, dans un souper à la Muette, Louis XV but à la santé de l'*inconnue*, et cassa son verre en invitant tout le monde à faire de même [2]. Quelle était cette inconnue ? Existait-elle même ? Ce fut longtemps un mystère. En août 1733, on remarqua cependant que le roi, après deux mois passés seul à Compiègne, se rendit à Chantilly sans visiter la reine, et, le lendemain de son retour, alla coucher à la Muette [3]. La faveur de Mme de Mailly paraît remonter à cette époque ; mais la liaison fut tenue dans le plus grand secret, et c'est seulement en 1737 que l'on acquit la certitude que le roi avait pris une maîtresse, et que cette maîtresse était Mme de Mailly [4].

Depuis longtemps le roi paraissait sombre. Rien ne remplissait sa vie : la reine, malgré son attachement et son dévouement, n'avait rien de ce qui pouvait le captiver et le distraire.

bre 1727.) « Les courses de traîneaux, écrit Villars en janvier 1729, ont fait espérer aux dames un peu plus de vivacité au roi pour elles. On a dansé après souper, et si cela recommence souvent, il n'est pas impossible que quelque belle courageuse ne mette la main sur le roi (p. 362). » — Soulavie écrit à ce propos (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 177) : « Ses beaux yeux cependant et le charme de ses manières attiraient les femmes, sa bonté les rendait hardies. On formait des projets, on proposait même. Mais le jeune monarque, toujours timide, répondait encore aux corrupteurs : « Elle n'est point aussi belle que ma femme. »

[1] *Mém. de Villars*, p. 362.

[2] *Mém. du comte de Maurepas*, t. II, p. 209. Cf. Soulavie, *Mém. du duc de Richelieu*, t. V, p. 64.

[3] *Mém. de Villars*, p. 443; *Journal de Barbier*, t. II, p. 419.

[4] Voir le marquis d'Argenson, t. I, p. 220 (septembre 1737) : « Le roi, ne pouvant plus se tenir aux seuls attraits de la reine, a pris pour maîtresse, *depuis six mois*, Mme de Mailly, fille de M. de Nesle. » Cf. Barbier, t. III, p. 113 (novembre 1737). — « J'ai appris depuis quelques jours seulement, écrit le duc de Luynes en décembre 1744, que le commerce du roi avec Mme de Mailly a commencé dès 1733, et personne n'en avait aucun soupçon dans ce temps-là. » (T. VI, p. 178, note 1).) « Le bruit commun est que le roi est devenu amoureux de la comtesse de Mailly, quoiqu'elle ne soit pas belle. Elle est charmante le verre à la main. » (*Journal de Narbonne* (1737), p. 519.)

Le maréchal de Villars raconte qu'en 1731, voyant le roi triste et désœuvré, il lui dit : « Sire, voir un roi de France de vingt-« deux ans triste et s'ennuyer, est inconcevable. Vous avez tant « de moyens de vous divertir! On ne vous désirera jamais d'au-« tres plaisirs que ceux que permet la sagesse ; mais la comé-« die, la musique... » Le roi interrompit le maréchal : « Il ne « faut pas disputer les goûts. » — « Non, reprit Villars, mais « je vous en souhaite plusieurs. Joignez quelque divertisse-« ment à celui de la chasse. D'ailleurs vos affaires sont en si « bon état que ce ne sera jamais un ennui pour Votre Majesté « d'y travailler. Et si au divertissement il se joint quelque désir « de gloire, quels moyens n'avez-vous pas de le satisfaire[1] ? » Ce discours, remarque Villars, ne parut pas faire grande impression. Depuis longtemps, d'autres influences avaient gagné le cœur du roi. Tandis que Fleury faisait tout par lui-même et que Louis XV exprimait à peine une opinion au conseil[2], un homme de la domesticité du roi, Bachelier, son valet de chambre, prenait sur lui un ascendant qui grandit peu à peu[3], et s'imposa enfin par ces honteux et inavouables services que rendent si volontiers les gens de cette sorte. Le maréchal de Villars rapporte une anecdote qui nous révèle la faveur naissante du premier valet de chambre. En 1727, le 14 août, le roi était père pour la première fois : la reine était accouchée de deux filles. Villars vint lui faire son compliment, et plaisanta avec lui sur le mérite du mari quand la femme accouche de deux enfants. Louis XV lui dit : « Avez-vous fait compli-« ment au garde des sceaux ? » Et comme le maréchal, embarrassé, hésitait : « Le voilà ! » poursuivit le roi, en montrant Bachelier[4]. D'Argenson nous a tracé de ce personnage un portrait qui vaut la peine d'être reproduit.

« Bachelier est un homme solide, un esprit ferme et porté à la vertu ; il s'y est conformé en se voyant appelé au rôle de la première confiance de notre maître. Il s'est trouvé assez riche, et il l'est effectivement en revenus ; il a une jolie maison entre Versailles et Marly, il a une maîtresse dont la société lui convient, il ne désire rien au monde pour lui, mais tout pour la gloire de son

[1] *Mém. de Villars*, p. 413.
[2] *Ibid.*, p. 348.
[3] M. Michelet dit de Bachelier : « Fleury eut le royaume et lui le roi. » *Louis XV*, p. 21.
[4] *Mém. de Villars*, p. 342.

maitre; il écoute tout pour cela, il veut tout savoir : né avec peu d'étude, il s'est fait géographe et politique suffisamment pour pouvoir fournir des matériaux à sa conversation avec le Roi; il parle peu et pense toujours, il note quelques idées à mesure... Quand Bachelier s'est vu dans la faveur où il est auprès de Sa Majesté, il s'est renfermé chez lui, et est devenu inaccessible à tout le monde. Il n'admet à le voir qu'un ou deux amis qui sortent de sa retraite de la Selle pour aller apprendre dans le monde ce qui s'y passe, et pour en instruire le Roi, en devenant le contre-poison des bulletins que M. Herault donne au cardinal [1]. »

Mais derrière Bachelier il y avait Chauvelin, l'homme de confiance de Fleury, qui l'avait fait garde des sceaux et secrétaire d'Etat des affaires étrangères. Chauvelin avait su gagner la confiance du Roi ; il espérait supplanter le cardinal : il jugea bon de tenir le Roi par les femmes. Avec la maitresse et le valet de chambre, il se croyait sûr de diriger l'Etat.

Ce ne fut que par degrés que Louis XV se laissa entrainer vers cet abime où il devait s'enfoncer de plus en plus. Fleury l'avait brouillé avec la reine. La dévotion un peu étroite que son précepteur lui avait inspirée le prémunissait mal contre les attaques redoublées dont il était l'objet. Avec une vie toute de mollesse et de plaisirs, l'éloignement des affaires, le vide d'une existence absorbée par la chasse et la table, comment Louis XV n'eût-il pas succombé? La reine, plus vieille de près de sept ans, fatiguée de grossesses successives, n'avait pas su captiver ce mari jeune et trop empressé [2], ni prendre cet empire que lui souhaitait le maréchal de Villars aux premiers jours de son mariage [3]. Louis XV avait de bonne heure cherché dans la société de la comtesse de Toulouse les distractions et le charme qu'il ne trouvait pas dans le salon de la reine. Mlle de Charolais, dont la conduite était si tristement affichée, avait su se rendre agréable au roi, et avait pris sur lui une sorte d'autorité d'habitude [4]. Le poison entra peu à peu dans ce cœur inoccupé. On prétend même, mais rien ne le prouve, que Fleury donna une approbation tacite [5].

Nous n'entrerons pas dans l'alcôve du roi; qu'il nous suffise

[1] *Journal et mém. du marquis d'Argenson*, t. II, p. 3. 4.
[2] Voir d'Argenson, t. III, p. 192-94.
[3] « La pauvre dame, écrivait Silly après la retraite de M. le duc, parait prendre à gauche sur tout. » (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 162.)
[4] Voir d'Argenson, t. II, p. 324.
[5] *Ibid.*, t. I, p. 220. — D'autres contemporains répètent la même insinuation.

d'ouvrir la porte de son cabinet. Essayons de le définir au moment où commence pour lui l'influence, nous ne dirons pas le règne des femmes.

Louis XV a vingt-trois ans: il est dans la fleur de la jeunesse et de la beauté. Il suffit que les femmes le voient pour qu'elles raffolent de lui [1]. Au milieu de sa vie agitée et frivole, il prête quelquefois l'oreille aux affaires, il montre un certain goût pour la lecture [2]. Il a lu Montglat ; il lit les *Œconomies royales* de Sully, sait parfaitement les mathématiques, a une excellente mémoire, et raconte mieux que personne [3]. Quoique conservant sa timidité et son éloignement pour la représentation, il se montre parfois en public ; il a de la vivacité et de la repartie [4]. Malgré les torts de sa conduite privée, Louis XV garde encore des dehors religieux: en 1734, il assiste assidûment aux sermons du carême, et écoute avec plaisir le Père Teinturier, malgré ses véhémentes apostrophes sur la *vie molle*, qui faisaient baisser les yeux à tous les courtisans [5]. Dans les années suivantes, le Roi continue à s'approcher des sacrements [6]. C'est seulement en 1739, quand l'adultère devient public, que le roi déclare qu'il ne fera pas ses pâques [7]. La reine n'est pas encore délaissée. Mme Victoire naît en 1733 ; Mme Sophie en 1734 ; en avril 1735, la reine fait une fausse couche; les années 1736 et

[1] On dit qu'en Angleterre, la vue d'un portrait du jeune roi troubla plus d'un cœur.

[2] Dès 1727, le roi montrait ce goût et s'était fait une petite bibliothèque. Lettre du marquis du Silly. (*Pièces historiques*, t. II, p. 293-294.)

[3] *Journal de Barbier*, t. II, p. 338.

[4] « Un jour que Villars l'exhortait, en se proposant pour exemple, à secouer sa mélancolie et à « se réjouir, » et faire réjouir les autres : « Cependant, » dit le roi, en regardant le maréchal d'un air équivoque, « il y a des gens qu'au « lieu de divertir vous avez quelquefois bien ennuyés. » — « En vérité, sire, « s'il m'est arrivé d'ennuyer, c'est bien contre mon intention. » — « Oui, « reprit le roi, cela vous est arrivé et très-souvent : ce sont mes ennemis, « quand vous les avez battus, et personne ne les a plus souvent ennuyés que « vous. » (*Mém. de Villars*, p. 376.)

[5] *Journal de Barbier*, t. II, p. 456.

[6] Voir les *Mém. du duc de Luynes*, t. I, p. 116, 154, 211, 232, t. II, p. 75, 99. Le roi faisait un étrange assemblage de pratiques de religion et de licence dans les mœurs. Malgré ses désordres, il ne cessa jamais, pour l'abstinence et le jeûne, de « remplir tout ce qui est d'obligation. » Le duc de Luynes, qui fait cette remarque, nous montre le roi se rendant souvent à la messe à 5 ou 6 heures du matin, en revenant du bal de l'Opéra, avant de s'aller coucher. (Voir t. I, p. 198, 200, etc. ; t. II, p. 181-82, 353.)

[7] Voir Barbier, t. III, p. 167, d'Argenson, t. II, p. 126 ; le duc de Luynes, t. II, p. 392.

1737 sont signalées par deux nouvelles naissances. La dernière (17 juillet 1737), fut celle de Mme Louise, qui devint carmélite en 1770. On demanda au Roi si on la nommerait madame septième, il répondit : « On l'appellera *madame dernière* [1]. » La séparation définitive des époux eut lieu en juillet 1738 [2].

Bien différente des maîtresses qui suivirent, Mme de Mailly voua au roi une affection aussi sincère que désintéressée, et ne l'arracha pas à ses goûts d'économie : elle resta pauvre et dévouée, amusant le Roi par sa vivacité et sa gaieté, sans le ruiner par son luxe et ses prodigalités [3]. En la comparant à la duchesse de Châteauroux et à Mme de Pompadour, on s'est pris à regretter cet empire qui ne s'étendait pas aux affaires du pays, et n'était point pour lui une cause de ruine. Si le pauvre Louis XV ne perdit pas près de Mme de Mailly son ennui et ses vapeurs noires, au moins il ne contracta pas ces habitudes de folles dépenses contre lesquelles s'élevèrent plus tard les contemporains. Comme on l'a dit, Mme de Mailly domine l'homme, mais non le roi. D'Argenson rapporte à ce propos une anecdote significative. Fleury venait de rappeler au roi une parole souvent répétée : « Si jamais Votre Majesté écoutait les conseils « des femmes sur ses affaires, elle et son Etat seraient perdus « sans ressources. » — Louis XV ne répondit rien ; mais en remontant dans ses cabinets, où il soupait avec Mme de Mailly et Mlle de Charolais, il leur dit : « Tout à l'heure *un homme* me « disait (ce discours), et je dis à cela que si quelque femme « osait jamais me parler d'affaires, je lui ferais fermer ma « porte au nez sur-le-champ [4]. »

Nous venons de nommer le marquis d'Argenson : c'est un témoin nouvellement introduit sur la scène ; son *Journal* devient suivi et très-circonstancié à partir de 1738. C'est un témoin oculaire, et malgré sa sympathie pour Louis XV et son

[1] Voir d'Argenson, t. I, p. 265.

[2] Voir d'Argenson, t. I, p. 313, et le duc de Luynes, t. II, p. 167, 180, 280.

[3] Nous ferons remarquer toutefois que le duc de Luynes parle quelque part des brillants vêtements que se faisait faire Mme de Mailly, et dont elle payait comptant le montant, s'élevant à 5 ou 6,000 livres (t. III, p. 140). « Mme de Mailly, dit-il ailleurs (t. V, p. 96), aimait le Roi de bonne foi et non seulement sa personne, mais sa gloire ; elle aurait désiré que tout le monde fut content du Roi, au moins ceux qui le servent bien. »

[4] D'Argenson, t. II, p. 265 ; cf. p. 289 : « Ceux qui connaissent bien le roi assurent qu'il portera encore plus loin que Henri IV la répugnance à mêler les femmes aux affaires sérieuses. »

désir qu'il devienne « un très-grand roi [1], » il voit juste et il voit bien. Laissons-le donc nous peindre le roi dans cette période de transition où le roi *règne et ne gouverne pas*.

« Le roi aime l'économie, la conservation plutôt que l'acquisition. Le roi est bon, il est fin, il est discret souverainement; il dit les choses avec finesse, à ce que je remarque; il écoute tout jusqu'aux moindres détails. Il a l'esprit robuste du côté de la mémoire pour la localité, la personnalité et les faits; ses opérations d'esprit sont plus rapides que l'éclair; il est vrai qu'il approfondit peu jusqu'ici, ne se prêtant pas à une longue discussion. On l'a accusé de paresse et d'insensibilité; il se montre travailleur naturellement par les divers goûts où il s'est prononcé, mais sans affectation. Il a montré sa sensibilité extrême par rapport à la maladie dernière du Dauphin et à celle de M. le Cardinal. Il a eu depuis longtemps son système de se divertir tant qu'il aurait M. le Cardinal pour gouverner le royaume, connaissant sa probité et ayant haute opinion de sa capacité, mais après cela de s'y adonner; nous verrons s'il tient parole. Il est dissimulé et discret comme les plus grands rois l'ont été; il se connait en hommes parfaitement et naturellement, sans études ni efforts et aime les honnêtes gens... Il hait les sots, aime la franchise, a bon esprit et bon cœur, est gai et affable avec les courtisans et leur parle avec une familiarité adorable... Le roi est un homme de fort bon sens; il se montre bon, spirituel et soucieux de ses affaires; il aime déjà les papiers, l'étude, la lecture, et même il écrit beaucoup de sa main, soit lettres, soit mémoires, beaucoup d'extraits de ce qu'il lit. Il a fait faire des armoires dans un cabinet séparé, et là ses papiers sont rangés dans un ordre soigneux, le tout étiqueté de sa propre main... On lui attribue deux défauts : l'un est de paresse d'esprit, l'autre de timidité. Je ne nie pas qu'il n'ait donné de grands signes de ces deux défauts; mais cependant il aime la peine du corps, il travaille seul, comme j'ai déjà dit, il a besoin de s'occuper, il a une grande mémoire, il a l'esprit vif... A l'égard de la timidité, je conviens qu'elle est née avec l'esprit du roi; mais elle se surmonte et Sa Majesté parait l'avoir surmontée. Il est brave de cœur, et se montre à cheval, à la chasse et partout, où il ne craint rien; à présent il parle hardiment à tout le monde : il attaque de conversation; il répond... On commence à dire que Louis XV sera tout aussi haut qu'un autre, et il est d'un *décidé* [2], d'une mémoire et d'une attention rapide qui doit faire grand effet un jour [3]. »

[1] D'Argenson, t. II, p. 121.

[2] Voir une anecdote sur un mémoire remis au roi par la comtesse de Toulouse en juin 1735. Louis XV donna l'ordre à Daguesseau de faire rapporter l'affaire des Jésuites de Brest, dont l'entretenait ce mémoire. Daguesseau répondit que c'était impossible. Le Roi lui tourna brusquement le dos, en déclarant qu'il le voulait. (*Nouvelles à la main*, ms. fr. 13694, f. 69.)

[3] *Journal et mém. du marquis d'Argenson*, années 1738 et 1739. t. I, p. 291-92, 314, 321, 322; t. II, p. 1, 29, 170, 174, 207, 211, 255, 284.

Un moment, l'on crut que Louis XV allait sortir de lui-même, et s'arracher à ce « théâtre de paix et d'indolence » que présentait alors la cour [1] : en mars 1738, pendant une maladie du cardinal, le roi travailla assidûment avec ses ministres, et montra une véritable aptitude pour le gouvernement. « Le roi s'en acquitte à merveille, écrit d'Argenson, et décide juste. Il fait plus : il montre grande humanité et justice. L'autre jour, M. Orry lui proposant le payement d'une partie due depuis quatre ans, Sa Majesté a demandé si on avait payé les intérêts à cet homme. M. Orry ayant répondu que non et que ce n'était pas l'usage, Sa Majesté a répondu que cela n'était pas juste, et qu'elle ne voulait plus de ce désordre et de pareilles injustices [2]. »

Malgré tout, Louis XV ne devenait pas un roi; il ne devenait pas même un homme. On remarquait à la cour « qu'il était *enfant* des pieds à la tête. » — « Être enfant, observe à ce propos d'Argenson, c'est avoir cette partie de l'imagination qui conduit à s'égayer de bagatelles et avec une inconstance soudaine, espèce de joli défaut qui va quelquefois durer jusqu'à cinquante ans [3]. » Mais Louis XV « portait son enfance partout [4]. » Il se donnait une peine infinie pour des inutilités, faisait « un travail de chien pour ses chiens, » dont il combinait la force, la marche et la dispo-

[1] « La cour est un théâtre de paix et d'indolence qui ne nous fournit rien de bien vif ni d'intéressant. Le Roy va à Rambouillet; il revient à Versailles; il court le cerf. La Reine va à la messe et à vespres, et a bien de la peine à avoir tous les jours sa partie de quadrille. » (*Nouvelles à la main*, lettre du 2 juillet 1735, ms. fr. 13694, f. 81.)

[2] D'Argenson, t. I, p. 291; cf. t. II, p. 9. C'est à ce même Orry que quelques mois plus tard Louis XV adressait cette dure apostrophe, en réponse à la proposition d'*accomoder* la montagne du Pecq pour faciliter les voyages à Saint-Germain : « Monsieur le contrôleur général, tous les chemins de La Chapelle « (terre d'Orry) sont donc accomodés ? On m'a dit que tout y était pavé, « jusqu'aux prés; il ne reste apparemment à y rien faire. Je vois bien que vous « ne songez à moi qu'après vous. Mais laissons cela : nous avons présente« ment des choses plus pressantes à penser que le Pecq (t. II, p. 43). » Et d'Argenson, qui rapporte cette anecdote, ajoute : « Moins le Roi parle sur le ton de dureté, plus de telles paroles sont significatives. » Une autre fois, Maurepas ayant voulu faire des remontrances sur une décision relative aux conseillers d'Etat, Louis XV rougit, et dit d'un ton à faire trembler la terre : « Cela ne me convient pas! » (T. II, p. 285.)

[3] D'Argenson, t. II, p. 212.

[4] *Idem, Ibid.*, p. 262. Cf. avec ce passage (p. 29) : « Le roi *se montre homme de tout point*, et n'est-ce rien à cet égard que d'avoir pris une maîtresse avec qui il vit joliment? »

sition. « On prétend, dit d'Argenson, que Sa Majesté mènerait les finances et l'ordre de la guerre à bien moins de travail que tout ceci [1]. Le roi se levait parfois à onze heures, et menait « une vie de petit-maître et d'homme inutile [2]. » A peine travaillait-il une heure par jour. Il chassait avec la même frénésie, et soupait dans ses cabinets deux fois, puis bientôt trois et quatre fois par semaine [3]. Il était « bien têtu [4], » colère par faiblesse, rancunier, et avait ce fâcheux travers, sans être pour cela méchant ni inhumain, de « parler d'un air de joie de la mort ou de l'extrémité de ses serviteurs. » — « Ce n'est qu'un tic, mais fâcheux, » dit d'Argenson, qui ajoute : « Tout à l'heure, j'ai été témoin que la reine lui a demandé des nouvelles d'un pauvre chirurgien de sa suite, qui s'est cassé la tête à la chasse ; le roi a dit en riant qu'il était mort ou peu s'en fallait. Au fond, il en souffre ; mais voilà un misérable tic [5]. »

C'est là un de ces contrastes qu'offre le caractère de Louis XV. On pouvait le croire insensible et dur ; il donna pourtant de nombreuses marques de sensibilité, et nous avons vu d'Argenson qualifier *d'extrême* cette sensibilité. Avec cette paresse d'esprit qui apparait dans toute sa conduite, il montre de l'application et du goût pour le travail, et demande des mémoires à d'Argenson sur divers points d'administration [6]. Il a parfois des retours vers les idées religieuses, et le cri de sa conscience éclate par intervalles [7]. Enfin, tandis qu'il ne parle que de

[1] D'Argenson, t. II, p. 261 ; cf. le duc de Luynes, t. I, p. 209 et 211

[2] *Idem, Ibid.*, p. 225.

[3] Voir le duc de Luynes, t. I, p. 287 ; t. II, p. 251, 253 ; t. III, p. 56. — Dans les *Nouvelles à la main* du temps, on voit qu'on se préoccupait de ces excès. « Le roy nous a donnés quelques allarmes pour sa santé... Ces petits apartemens ne laissent pas de donner des inquiétudes (janvier 1737, ms. 13694, f. 17). » — En janvier 1738, le roi fut indisposé par suite des fatigues de la chasse. « Il a eu peur, écrit-on, et promet de ne chasser que deux fois la semaine, et de moins fréquenter les petits appartements (*Id.*, f. 222). » Et en février 1738 : « Le roi est très changé ; pourtant il mange beaucoup. Je l'ai vu manger dans deux de ses diners plus de viande que je n'en mangerais dans une semaine entière (*Id.*, f. 244). » Voir sur la gourmandise de Louis XV, sa lettre à Mme de Ventadour (15 octobre 1738), citée dans les *Mém. du duc de Luynes*, t. II, p. 281 note.

[4] *Idem, Ibid.*, p. 266.

[5] *Idem, Ibid.*, p. 284. Voir sur la bonté et la douceur du roi à l'égard de ses serviteurs, le duc de Luynes, t. III, p. 188. Cf. Narbonne, p. 171-72.

[6] D'Argenson, t. II, p. 131, 146 ; t. III, p. 50.

[7] Voir le duc de Luynes, t. II, p. 256, 270, etc.

l'histoire des rois fainéants[1], qu'il se fait un jeu de faire enrager le vieux cardinal et de l'abreuver de « jolis petits dégoûts[2], » il subit jusqu'au bout le joug de Fleury. Celui-ci ne se trompait pas en disant : « Le roi a besoin d'être gouverné et il le sera toujours[3]. »

Si le cardinal de Fleury restait premier ministre, Mme de Mailly, malgré quelques brouilles *de ménage*[4] et de passagères infidélités, restait maîtresse en titre. D'Argenson écrit quelque part : « La faveur de cette dame augmente, dit-on, comme une tache d'huile[5]. » Pourtant à cette date (octobre 1739), Mme de Mailly avait une rivale, et cette rivale était sa propre sœur! Il faut lire dans les *Mémoires du duc de Luynes*[6] le récit de l'arrivée de Mlle de Nesle à la cour, du rôle de complaisante et de confidente qu'elle joua d'abord, avant d'en venir à celui de favorite. Le mariage de Mlle de Nesle avec M. de Vintimille est du mois de septembre 1739, et l'on croit qu'à ce moment elle était déjà la maîtresse du roi. Nous n'entrerons pas dans l'histoire de ces intrigues, restée obscure pour les contemporains euxmêmes, car, pendant longtemps, malgré les témoignages publics de la faveur et de l'affection du roi, d'Argenson crut qu'il n'aimait en Mme de Vintimille que la sœur de sa maîtresse[7]. Mme de Mailly ne fut pas pour cela disgraciée. Il était réservé à une autre de ses sœurs de la faire congédier. Elle resta « par la force de l'habitude. » Louis XV vivait surtout dans la société intime de ce qu'on appelait à la cour les *quatre sœurs*, à savoir : Mademoiselle, Mlle de Clermont, Mmes de Mailly et de Vintimille[8]. D'Argenson écrit à cette époque que « le roi ne sera jamais adonné à l'empire des femmes, qu'il craint le diable,

[1] D'Argenson, t. III, p. 45.

[2] *Idem*, t. II, p. 181, 254, 255. Voir (p. 157) l'histoire du papier déchiré et la remarque de Fleury : « Ce sont de petits enfantillages du roi! » et (p. 181) l'histoire des serrures changées et du cardinal fouillant dans la serrure, en disant à son valet de chambre : « Cette clé n'ouvre pas ; ouvrez donc, Barjac! »

[3] D'Argenson, t. II, p. 394.

[4] Voir sur son humeur, ses prétentions, son attitude souvent irrespectueuse, le duc de Luynes et d'Argenson.

[5] D'Argenson, t. II, p. 280.

[6] Le duc de Luynes, t. II, p. 431, 445 et suiv. ; t. III, p. 2 et suiv., 41, 43, etc.

[7] Voir d'Argenson, t. III, p. 391, 393, 397. Cf. t. IV, p. 37.

[8] Voir les *mém. du duc de Luynes*, t. III, p. 74, 87, 95 et *passim*. Le roi appelait aussi par excellence *la société* les personnes suivantes : Mademoiselle, Mlle de Clermont, Mmes de Ruffec, d'Estrées, de Mailly, de Chalais, de Talleyrand et de Ségur (*id.*, *ibid.*, p. 66).

l'éternité et ses horreurs[1]. » On observait qu'aux approches des grandes fêtes, le roi tombait dans des vapeurs noires, et qu'il y avait chez lui lutte entre l'entraînement et le devoir[2]. Malgré les efforts de l'impiété et de l'immoralité[3], on ne parvint pas à éteindre la foi dans ce cœur faible et trop accessible à la corruption.

La faveur de Mme de Vintimille fut de courte durée. Le roi n'eut pas longtemps à jouir du charme d'un esprit qui, peut-être, eût pris un grand ascendant sur lui[4]. Mme de Vintimille mourut en couches le 9 septembre 1741. Louis XV tomba dans un chagrin profond ; on crut qu'il allait tourner à la dévotion. Mme de Vintimille l'avait dégoûté des excès de table, de ces soupers dont il avait fait, dans ces dernières années, un si fréquent abus[5] ; sa mort parut rompre les liens qui attachaient le roi à Mme de Mailly ; on remarqua que la pensée de l'éternité revenait souvent chez lui, et qu'il tenait des « discours de religion[6]. » En faisant donner l'aumône à un pauvre : « Qu'il « demande à Dieu ses miséricordes pour moi, dit le roi, j'en ai « grand besoin[7]; » et à un courtisan qui lui parlait de l'exemple qu'il donnait en observant scrupuleusement le jeûne et l'abstinence, il répondit : « Vous êtes touché de mon exemple, et je « voudrais bien suivre le vôtre en beaucoup de choses[8]. » Un *grand combat*, c'est l'expression du duc de Luynes, se livrait dans l'âme du roi : il était dans une mélancolie noire ; personne ne pouvait l'arracher à sa tristesse.

Mme de Mailly l'emporta pourtant. Mais bientôt un astre nouveau parut à l'horizon et vint faire pâlir cette étoile dont l'éclat ne devait plus avoir une longue durée. Le duc de Richelieu, l'un des favoris du roi, et qu'on a appelé le mauvais génie de Louis XV, ne fut pas sans influence sur le choix d'une nouvelle.

[1] Voir les *Mém. du duc de Luynes*, t. II, p. 395.
[2] *Ibid.*, p. 373.
[3] Voir t. III, p. 161, cf. t. II, p. 373 : « Mme de Mailly a avancé l'autre jour devant le roi qu'il n'y avait point d'enfer, que c'était un conte de bonne femme. »
[4] Le duc de Luynes rapporte pourtant une anecdote qui montre que le roi ne s'aveuglait pas à l'égard de celles qu'il aimait, et leur disait même à l'occasion de dures vérités (t. III, p. 458).
[5] D'Argenson, t. III, p. 405.
[6] Le duc de Luynes, t. III, p. 482.
[7] D'Argenson, t. III, p. 40, cf. p. 423.
[8] Le duc de Luynes, t. IV, p. 116.

maîtresse. L'affaire fut mystérieusement conduite ; ce fut toute une négociation. Enfin, en novembre 1742, la chose devint publique : M[me] de Mailly fut brusquement congédiée, et sa sœur M[me] de La Tournelle prit avec fracas le titre de maîtresse déclarée.

IV.

Jetons un dernier regard sur l'amant blasé de M[me] de Mailly, avant d'étudier ce qu'il devint sous l'influence de la nouvelle favorite. La lueur d'espérance qui avait brillé aux yeux des *honnêtes gens*, comme parle d'Argenson, s'était bien vite évanouie. A trente ans — c'est le même d'Argenson qui en fait la remarque — le roi paraissait plus faible, plus indolent qu'à vingt-huit. Il semblait que, plus le vieux cardinal s'acharnait, malgré sa santé altérée et ses forces déclinantes, à garder le pouvoir, plus le roi se décourageait des affaires, renonçait à toute occupation sérieuse, et s'abandonnait à sa vie errante et dissipée [1]. Ce n'était plus assez des petits soupers ; il fallait les petites maisons, où le laisser-aller était plus grand et la liberté plus absolue : Choisy est acheté en septembre 1739 [2]. La reine est de plus en plus délaissée, et le roi la traite à peine avec les égards qui lui sont dus [3].

On remarquait avec peine ces fâcheuses dispositions. Louis XV avait été douze jours sans vouloir rien signer. « On ne sait plus que comprendre au caractère du roi, écrit d'Argenson en juillet 1740; les plus habiles et les plus fermes y sont tout désorientés. » — Louis XV était-il donc « au-dessous du rien, » papillotant, s'amusant et chassant ? Etait-il, comme on le disait crûment, un *imbécile ?* N'était-il qu'un *automate*, un Louis XIII ? Tout le monde ne désespérait pas pourtant : on comptait sur une révolution favorable. « Le moment approche, dit d'Argenson, où le roi gouvernera par lui-même... Je conviens qu'il faut une foi d'Abraham pour croire cela. Tous les jours, ce dilemme devient plus fort et ses propositions plus opposées et plus extrêmes : *ou le roi est beaucoup, ou le roi*

[1] Voir sur la vie du roi, le duc de Luynes, t. IV, p. 15, 96, 127, 152.
[2] Voir le duc de Luynes, t. III, p. 51, 67 et suiv.
[3] *Idem*, t. III, p. 211 et 384; t. IV, p. 6.

n'est rien [1]. » Et cependant, Louis XV n'ignorait pas l'état des choses: il connaissait la misère des provinces et la diminution des revenus; on le voyait parfois étudier des mémoires avec application. Aussi chacun se disait : « Mais qu'attend donc le roi pour sauver son honneur et son royaume [2] ? »

Il n'y avait que quelques mois que Mme de La Tournelle, avec ce froid égoïsme et cette cynique ambition qui la caractérisent, avait signé son *traité*, lorsque mourut le cardinal de Fleury [3] (29 juillet 1743). Qu'allait faire le roi ? Se mettrait-il enfin à la tête des affaires? Subirait-il le joug d'un favori qui, prenant la place du vieux précepteur, permit au souverain de ne pas s'arracher à ses habitudes d'inaction et de plaisirs ?

Quand arriva cet événement depuis si longtemps attendu; quand s'ouvrit cet héritage convoité par tant d'ambitieux désirs, le roi s'écria : « Me voilà donc premier ministre! » Il s'occupa aussitôt des affaires avec habileté et prudence, sut se faire applaudir par d'heureux choix, travailla résolûment avec ses ministres. « On se loue fort de la façon dont tout ceci commence, » écrit Barbier [4]. Et quelques jours après : « On continue toujours dans l'admiration du roi... Il est accessible, il parle à Versailles, il rend justice, et il travaille avec connaissance de cause. Je ne suis point étonné de cela : il y a longtemps que j'ai entendu dire qu'il a de l'esprit, qu'il parle bien, qu'il s'occupait utilement dans les petits cabinets [5]. » Il n'était question que des bonnes qualités du roi. Ce mot avait couru aussitôt : *Le cardinal de Fleury est mort; vive le roi!* On croyait pourtant que Louis XV ne tarderait pas à se décharger des soins de la royauté, et que son goût de dissipation et de plaisir les lui ferait négliger [5].

Nous avons demandé tout à l'heure au marquis d'Argenson de nous peindre Louis XV pendant la période de transition où

[1] D'Argenson, t. III, p. 133-34, 147, 179, 183.
[2] *Idem., ibid.*, p. 113.
[3] Je ne puis résister à la tentation de transcrire ici les termes que M. Michelet ose employer, en enregistrant la mort de Fleury : « Vingt jours après, le dévoiement de Fleury évacua le peu qu'il avait d'âme. » (*Louis XV*, p. 205.)
[4] *Journal de Barbier*, t. III, p. 418.
[5] *Idem., ibid.*, p. 420. *Journal de police* (tenu pour le lieutenant général de police), publié d'abord dans la *Revue rétrospective*, et réimprimé à la suite de Barbier, t. VIII, p. 221-222.
[6] *Journal de Police, l. c.*, p. 222, 224, 232, 237.

Fleury gouverne en maître absolu. Laissons maintenant le duc de Luynes nous tracer le portrait du roi au lendemain de son véritable avénement au pouvoir.

« Le caractère de notre maître est peut-être plus difficile à dépeindre qu'on ne se l'imagine ; c'est un caractère caché, non-seulement impénétrable dans son secret, mais encore très-souvent dans les mouvements qui se passent dans son âme [1]. Le tempérament du roi n'est ni vif ni gai ; il y aurait même plutôt de l'atrabilaire ; un exercice violent et de la dissipation lui sont nécessaires. Il a souvent des moments de tristesse et d'une humeur qu'il faut connaître pour ne la pas choquer ; aussi ceux qui l'approchent étudient-ils ces moments avec soin, et quand ils les aperçoivent, remettent à un autre temps, s'il est possible, à prendre ses ordres. Ces moments sont-ils passés, la caractère du roi a beaucoup d'aisance et de douceur dans la société. On a vu plusieurs fois ses domestiques inférieurs, quelquefois même les principaux, manquer son service : il attend ou il s'en passe sans montrer aucune impatience. A Choisy, à Rambouillet, il parle familièrement à ceux qui ont l'honneur de lui faire la cour ; on est souvent tenté d'oublier qu'il est le maître, et j'ai vu quelquefois même qu'on l'oubliait et qu'il ne faisait pas semblant de l'avoir remarqué..... Le roi aime les femmes, et cependant n'a nulle galanterie dans l'esprit [2]. On ne peut s'empêcher de convenir qu'il a de la dureté dans son caractère. Le détail des maladies, des opérations, assez souvent de ce qui regarde l'anatomie, les questions sur les lieux où l'on compte se faire enterrer, sont malheureusement ses conversations trop ordinaires ; les dames même ne sont pas exemptes de ces questions... Accoutumé de tous les temps à se rapporter entièrement à quelqu'un du gouvernement, il n'a jamais marqué d'impatience de gouverner lui-même... Mais ce qui paraîtra sans doute singulier, un fonds de timidité naturelle, un embarras a toujours fait une partie du caractère de ce prince [3]. Il est vrai, comme je l'ai dit, qu'il est difficile à connaître, qu'il remarque souvent ce à quoi il a paru n'avoir point fait attention. Il y a des occasions où l'on ne peut assez louer les marques d'attention et de bonté qu'il veut bien donner... On voit quelquefois qu'il a envie de parler : la timidité le retient, et les expressions semblent se refuser... Les réponses aux ambassadeurs et aux harangues de toute espèce ne peuvent pres-

[1] « Son caractère essentiel est la vérité, » dit ailleurs le duc de Luynes (t. IV, p. 305).

[2] « La vivacité de son goût pour Mme de la Tournelle, écrit Luynes en décembre 1742, est toujours la même ; mais c'est un empressement qui n'a pas l'air mêlé de galanterie, parce que ce n'est pas le caractère du roi. » (T. IV, p. 299.)

[3] Voir Luynes, t. IV, p. 244, et l'exemple qu'il en donne. Le roi disait à Mme de Mailly, à propos de la maréchale de Belle-Isle : « Vous connaissez mon embarras et ma timidité ; j'en suis au désespoir. J'ai eu dix fois la bouche ouverte pour lui parler. »

que jamais sortir de sa bouche... En général le roi parle très-bien quand il veut parler; il s'exprime en très-bons termes, et conte même agréablement. Les rites et les cérémonies de l'Eglise, les détails du calendrier font un peu trop souvent le sujet de ses conversations. On ne peut concevoir jusqu'à quel point il est instruit sur ces matières; il l'est en même temps sur beaucoup d'autres; il sait assez bien ce qui regarde l'histoire de France; il a lu assez et lit encore. D'ailleurs tous ceux qui l'approchent lui content une infinité de faits, et comme il a beaucoup de mémoire, tous ces faits lui sont présents. Malheureusement il conte trop historiquement des faits qui sembleraient devoir l'affecter [1]; mais la tranquillité d'esprit du feu cardinal a peut-être servi à former un caractère à peu près semblable; nous l'avons cependant vu quelquefois ébranlé, touché, affecté; peut-être l'est-il sans le paraître; mais il serait à désirer qu'il le parût davantage [2]. »

On a dit que Mme de la Tournelle s'empara, dès le début, de l'esprit du roi, et lui inspira la résolution de se mettre à la tête des affaires. La future duchesse de Châteauroux avait, en effet, par l'éclat de sa beauté, captivé le cœur du facile monarque. Louis XV était sorti de lui-même, et avait montré une animation et une gaieté inusitées. Mais le roi ne subissait pas son ascendant en ce qui concernait la politique. En décembre 1742, il continuait de correspondre avec Fleury tous les jours : Mme de la Tournelle ayant voulu voir, malgré le roi, une lettre dont un passage lui avait été communiqué, le roi jeta la lettre au feu [3]. Après la mort de Fleury, les choses ne se modifièrent pas. En juin 1743, le duc de Luynes dit formellement qu'il n'était question entre le roi et la favorite d'aucune affaire importante, et il ajoute que Mme de Mailly n'aurait pas montré tant d'indifférence au milieu de circonstances aussi graves [4]. Des influences sinon hostiles, au moins étrangères à celles de l'entourage de Mme de la Tournelle, prédominaient dans les conseils. Lors des nominations au ministère, on remarqua avec surprise que Chauvelin et Belle-Isle étaient écartés, et qu'Amelot et le ma-

[1] « On peut être surpris avec raison, dit encore le duc de Luynes à la date du 15 juin 1743, que, dans de pareilles circonstances, où les expéditions militaires sont les plus essentielles et les plus importantes à décider, le roi n'en parle qu'historiquement à M. de Belle-Isle, et n'ait pas voulu lui demander son avis. » (T. V, p. 37.)

[2] *Mém. du duc de Luynes*, t. V, p. 93-96.

[3] *Journal de Police*, *l. c.*, p. 209.

[4] T. V, p. 58. Et en octobre 1743 : « Elle paraît toujours vouloir ne se mêler de rien, et se défier beaucoup des empressements nouveaux que l'on veut lui marquer (p. 155). »

réchal de Noailles leur étaient préférés. Le cardinal de Tencin n'avait, quoique ministre, aucune part à la faveur royale. Enfin, on vit Noailles passer du commandement général en Allemagne au rang de ministre. Un jour que, comme simple courtisan, il conduisait le roi, qui se rendait au conseil : « Entrez, Monsieur le maréchal, lui dit Louis XV ; nous allons « tenir conseil [1]. » — D'Argenson, qui avait contre Noailles une antipathie personnelle [2], dit que le maréchal était un inspecteur importun donné aux ministres et se mêlant de tout sans être le maître de rien [3].

C'est ici que Louis XV va se révéler sous un jour nouveau. Dès avant la mort de Fleury, le roi avait commencé à entretenir avec le maréchal de Noailles un commerce épistolaire. « Je suis très-aise de recevoir vos idées, lui écrivait-il à la date du 10 octobre 1742, et encore plus de les exécuter [4]. » Le maréchal répondit qu'il ne pouvait parler que sur l'objet confié à ses soins, à moins que le roi ne lui donnât l'ordre formel de rompre le silence. Alors Louis XV, le 26 novembre 1742, adressa au maréchal un appel direct en ces termes :

« Le feu roi, mon bisaïeul, que je veux imiter autant qu'il me sera possible, m'a recommandé en mourant de prendre conseil en toute chose et de chercher à connaître le meilleur pour le suivre toujours ; je serai donc ravi que vous m'en donniez : ainsi je vous ouvre la bouche, comme le pape aux cardinaux, et vous permets de me dire ce que votre attachement pour moi et mon royaume vous inspireront [5]. »

Les communications s'établirent ainsi ; elles durèrent plusieurs années. Le secret fut exigé par le roi, car Louis XV n'accordait sa faveur et sa confiance qu'à cette condition [6].

A la mort de Fleury, le maréchal, dans un mémoire auquel

[1] *Journal de Barbier*, t. III, p. 436.

[2] « Le Noailles est un bon homme, écrit d'Argenson, mais il est bilboquet » (léger et frivole), t. IV, p. 69.

[3] D'Argenson, t. IV, p. 61.

[4] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, publiée par M. Rousset, t. I, p. 3.

[5] *Id., ibid.*, p. 10-11.

[6] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. 89, 92, 96, 107. Voir ce que dit d'Argenson (t. II, p. 337) sur cette disposition du roi : « Bachelier est devenu plus boutonné que jamais, avec tout ce qu'il a de plus dur au monde. Qu'est-ce que cela veut dire ? Car sa faveur est augmentée au lieu d'avoir diminué : c'est que le roi se montre plus amoureux du secret et plus fâché quand on y manque qu'il n'a jamais été. »

il joignit l'instruction de Louis XIV à Philippe V[1], s'adressa au roi en ces termes :

« Toute l'Europe, Sire, est attentive à l'événement présent, et il est de votre gloire de lui faire connaître que, si quelque autre a paru jusqu'ici gouverner sous votre nom, Votre Majesté n'en est cependant ni moins attentive au bien de son royaume, ni moins capable de le connaître et de le procurer; que vous êtes seul le Roi de cette grande et noble monarchie; que vos lumières et votre autorité l'animent, et que rien ne s'y fait, sous votre nom, que ce qui s'y fait par des ordres émanés de votre pleine et parfaite connaissance. Que l'attente, Sire, de toute l'Europe ne soit pas trompée! Comblez vos peuples de joie; ils ne sauraient en avoir de plus touchante que de n'avoir qu'à obéir à Votre Majesté[2]. »

Frédéric II a prétendu que Louis XV travailla avec ses ministres pendant huit jours, et qu'au bout de ce terme, son ardeur s'éteignit[3]. Frédéric s'est trompé et l'histoire s'est trompée avec lui. Louis XV, nous l'avons dit, se mit résolûment à l'ouvrage. Il travailla comme il ne l'avait point encore fait, renonça pour un moment à la chasse, à ses voyages de Choisy[4], déclara qu'il n'expédierait plus de lettres de cachet sans en connaître les motifs et sans les signer de sa main[5], et voulut être instruit non plus seulement de ce qui se disait[6], mais de ce qui se faisait. La meilleure preuve, indépendamment de toutes celles que nous offrent les auteurs du temps[7], en est fournie par sa correspondance assidue avec le maréchal de Noailles. Le roi écrivait aussi fort souvent au cardinal de Tencin[8], mais c'étaient des lettres sans importance; Noailles seul avait toute sa confiance. Aussi ne cessait-on de le desservir[9]. On ne savait pourtant pas bien à quoi s'en tenir sur son crédit. Le curieux *Journal de police*, qui, par ordre exprès, enregistre « tout ce

[1] D'Argenson enregistre le fait, t. IV, p. 63.
[2] *Corresp. de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. 25.
[3] *Hist. de mon temps* (*Mém. de Frédéric II*, publ. par MM. Boutaric et Campardon, t. I, p. 179).
[4] *Journal de Barbier*, t. III, p. 438.
[5] *Journal de Police*, *l. c.*, p. 246 et 248.
[6] *Journal de Police*, *l. c.*, p. 266. Cf. p. 276.
[7] Voir le *Journal de Police*, *l. c.*, p. 220 et suiv.; Barbier, t. III, p. 420 et suiv. et 438; le duc de Luynes, t. IV, p. 415, t. V, p. 18, 65, 79, 104, 115; et un curieux mémoire du duc de Chaulnes, p. 269 et 274.
[8] Lettre de Mme de Tencin à Richelieu du 13 août 1743, dans les *Lettres de Mmes de Villars, de La Fayette et de Tencin* (Paris, 1805), p. 171.
[9] Lettre de Mme de Tencin, du 13 août, p. 171.

qui se dit sur le compte même du roi [1], » contient ce passage, à la date du 12 août 1743 :

« On se persuade que le Roi se conduit par d'autres lumières que celles de son Conseil, et que Sa Majesté est instruite par d'autres voies que les ordinaires. On s'aperçoit qu'elle est presque toujours prévenue sur toutes les affaires qui lui sont rapportées, et qu'elle décide rarement selon l'esprit des ministres; on s'étudie en vain pour pénétrer ce mystère. Le Roi parle si peu et donne si peu prise aux conjectures que jusqu'ici l'on n'a encore rien pu deviner sur ce point.... On dit que M. de Noailles est plus en faveur que jamais, et que, *pour tout ce qui a rapport au militaire*, le Roi se conduit par les avis de ce maréchal [1]. »

A ce moment, en effet, le maréchal de Noailles avait toute la confiance du roi, qui ne se laissait pas influencer par les intrigues hostiles. Certains avis avaient été donnés au roi, et, chose piquante, ce fut le cardinal de Tencin que Louis XV chargea d'en prévenir le maréchal. Celui-ci remercia Louis XV par une lettre du 14 mai 1743. Le 20 mai, le roi répond :

« L'avis me venait par le cardinal de Tencin lui-même; mais lui, je sais d'où il lui venait. Comme j'étais bien persuadé de la fausseté de l'avis, je ne me suis pas tourmenté de ce qu'on y disait sur vous... Les envieux mourront, mais non jamais l'envie, et tant que vous n'y donnerez pas plus de prise, souciez-vous peu de ce qu'ils feront et diront. Qui est-ce qui est à l'abri des discours [2]? »

Il faut bien montrer le roi peint par lui-même, puisque l'occasion s'en offre à nous. Ouvrons donc ces deux volumes de correspondance, et donnons un moment la parole à Louis XV.

31 mai 1743.

« J'étais au conseil quand votre lettre m'est arrivée; ainsi j'y ai fait lire sur-le-champ la lettre que vous m'écriviez et dont vous m'envoyez la copie. Je l'ai trouvée très-bonne, et j'ai vu avec plaisir que vous ne faisiez pas de peine de détacher de votre armée le secours que je vous avais ordonné d'envoyer au maréchal de Broglie. J'approuve aussi le choix que vous avez fait des officiers qui commandent le corps. Pour ce qui est de la défense du Neckre ou du Mein, je ne vous avais prescrit votre retour sur le Neckre qu'au cas que vous ne fussiez pas assez en force présentement pour soutenir le Mein; puisque vous vous croyez en état de cela, j'en suis ravi, et le serais encore bien davantage, si je voyais arriver le duc d'Ayen avec

[1] *Le Journal de Police*, *l. c.*, p. 301. *Idem*, p. 339-40.
[2] *Correspondance*, t. I, p. 69-70.

la nouvelle que vous avez frotté d'importance le superbe Stairs et sa nation insulaire. N'oubliez pas pourtant que nous avons une armée en Bavière assez en presse, et que l'on en est plus près sur le haut Mein que sur le bas. Du reste, puisque vous vous souvenez de vos instructions et que vous n'avez pas changé les projets que vous aviez en partant d'ici, je m'en rapporte entièrement à vous, et vous pouvez être assuré avec cela que votre absence ne vous a fait nul tort dans mon esprit ; mais j'avais craint seulement que le vœu de toute l'armée pour ne pas vous approcher de la Bavière, ne vous eût séduit... Je sais que vous avez été incommodé, mais que votre cœur a fait marcher votre corps ; ménagez l'un et l'autre, je vous prie, et soyez sûr que j'ai été très en peine de vous, parce que je vois que vous me servez bien. Faites toujours de votre mieux pour la cause commune ; prenez garde à la persuasion d'autrui, et soyez toujours sûr de mon amitié [1]. »

4 juin 1743.

« ..... Ma lettre n'est pas trop bien conçue, mais je suis pressé, il est plus d'une heure, je vais demain à la chasse à Rambouillet, et votre ambassadeur (du Mesnil) sera vraisemblablement parti quand je reviendrai. De plus, je ne suis pas plus spirituel que cela ; mais ce qui est de sûr, c'est que je fais de mon mieux. La Bavière me tourne la tête, si cela est possible, et ce qui m'a fait une peine extrême, c'est ce que j'ai appris du régiment des Vaisseaux (où il y avait eu du désordre), quand il a su qu'il allait en Bavière [2]. »

19 juin 1743.

« ..... Vous ne trouverez pas mon écriture bonne ; mais c'est que je me dépêche, parce que le courrier va partir et moi que je vais souper. Il est neuf heures, et il faut que je me lève demain de bonne heure pour la procession. Heureusement il a fait plusieurs orages aujourd'hui, car sans cela je crois que nous y serions tous morts de chaud. Je me doute qu'il ne fait guère plus froid où vous êtes et si messieurs les Anglais ne vous ont pas échauffé par leur feu [3]. »

Le roi désirait vivement voir le maréchal obtenir un succès. Il lui écrit le 22 juin :

« Nos ennemis ne sont pas si scrupuleux que nous. J'espère que vous les préviendrez aux défilés, ou au moins que vous ne les y laisserez pas passer impunément, désirant autant que le comte de Noailles que vous puissiez frotter d'importance ces messieurs Anglo-Autrichiens. Vous voyez que je me conforme aux mots nouveaux, quand ils me paraissent bons [4]. »

[1] *Correspondance*, t. I, p. 91-94.
[2] *Idem, ibid.*, p. 98.
[3] *Idem, ibid.*, p. 108.
[4] *Idem, ibid.*, p. 109.

Le 27, un combat était livré à Dettingen, et l'issue n'en était pas heureuse. Au rapport et à la lettre particulière du maréchal, le roi répond :

« Je suis bien persuadé que ce n'est pas votre faute si le combat que vous avez donné à Dettingen n'a pas été plus heureux ; tout le monde vous rend cette justice, et moi plus qu'aucun, connaissant votre zèle pour mon service et votre expérience. M. d'Argenson vous répondra de ma part à la longue lettre que vous m'avez écrite ; ainsi je ne répondrai ici qu'à celle particulière. Je suis très-aise que les princes aient marqué autant de courage et d'activité que vous me le marquez ; témoignez leur en ma joie et le gré que je leur en sais, et surtout à MM. de Chartres et de Penthièvre... J'ai toujours été bien persuadé aussi de la valeur de nos jeunes seigneurs ; mais ce qu'il convient que vous étudiiez en eux, c'est les talents qu'ils développeront, pour que vous les cultiviez, afin qu'ils puissent devenir bons généraux, ce dont tout le monde convient que nous manquons absolument, et pourtant ce dont cet Etat-ci aura toujours un besoin extrême... Je serais très-fâché qu'il arrivât malheur au duc d'Harcourt ; mais si le cas arrivait, je n'oublierais pas, dans la personne du fils, les services du père et du grand-père... Je ne suis pas moins fâché que vous me dites de ma Maison, et surtout de celle à cheval ; trop de complaisance doit en être la seule cause ; tenons-nous-le pour dit pour l'avenir. Je garderai le secret que vous m'en demandez ; mais le tout est déjà public, et peut-être même plus enflé qu'il n'est, car vous savez qu'en ce pays, l'on y va fort vite, soit d'une façon, soit d'une autre. Certainement il faut apporter tous ses soins et tout son argent à l'état militaire ; car je vois bien que c'est le soutien de l'Etat, surtout étant aussi jalousé qu'il l'est par nos voisins. Dans l'hiver, nous verrons ce qu'il y aura à faire pour l'année prochaine, et à la paix pour l'avenir, laquelle il ne faut pas faire honteuse qu'on n'y soit contraint par la très-grande force, et j'y suis bien déterminé, au péril même de ma vie [1]. »

Le maréchal ne ménageait pas au roi les expressions : Louis XV lui avait ordonné de parler avec franchise et vérité [2] ; il se regardait donc comme devant la vérité tout entière. Le roi lui répond :

[1] *Idem, ibid.*, p. 126-128.

[2] Presque en même temps, le duc de Chaulnes disait au roi, en lui envoyant un long mémoire : « C'est l'étude que j'ai faite de votre caractère et de cet amour que je vous ai toujours connu pour la vérité qui m'engage, Sire, à vous présenter ces réflexions. » Ailleurs il disait : « Je ne l'ai montré (son mémoire) qu'à deux de mes amis, qui faute de connaître V. M. le trouvaient trop fort, et craignaient par cette raison qu'il fit plus de mal que de bien ; mais moi qui la connais mieux qu'un autre, et qui sais combien elle est susceptible de la vérité même la plus désagréable, je passe par-dessus... » (*Mém. du duc de Luynes*, appendice à l'année 1743, t. V, p. 255 et 57.)

« J'excuse votre liberté et je vous en remercie, sachant d'où cela part. Tenez-vous tranquille, et continuez toujours à me donner des marques de votre amitié et de l'intérêt que vous prenez à ma gloire [1]. »

A propos de la pénurie des finances et des charges qui pèsent sur l'État, le roi écrit :

« Je vous dis tout cela, non pas pour ne pas faire ce qu'il faut, mais pour le faire comme il faut, et n'en pas user avec prodigalité et volerie comme nous avons fait jusqu'à présent [2]. »

Louis XV voit donc le mal. Il se plaint de la pénurie des hommes [3] ; il sent que ses ambassadeurs dans les cours étrangères sont « peu de chose, » qu'il « manque de sujets pour tous les objets [4], » et il écrit dans une de ses lettres :

« Ce siècle-ci n'est pas fécond en grands hommes, et il serait bien malheureux pour nous si cette stérilité n'était que pour la France [5]. »

Voici comment le roi juge cet empereur Charles VII, dont la France défendait alors les droits en Allemagne :

« Le portrait que vous me faites de l'empereur me paraît conforme à celui que je me suis fait de lui ; mais comptez qu'il ne démordra jamais de ses projets, et que tous ceux qui lui en feront envisager quelque réussite seront bienvenus de lui, et les autres, au contraire, mal. Il est entouré de gens qui ne nous peuvent souffrir et qui voudraient nous voir cent pieds sous terre ; pour lui, sûrement, il ne pense pas comme cela, et je vous autorise à le maintenir toujours dans ces sentiments, et à faire en conséquence tout ce que vous croirez faire ou devoir faire pour cela. Nous étions liés avec lui bien auparavant la mort du feu empereur. Ce qui est passé est passé ; ainsi ne songeons plus qu'au présent et à l'avenir ; le présent est de soutenir cette guerre de toutes nos forces, et l'avenir est de faire la paix le plus tôt possible, et la moins onéreuse qu'il soit possible [6]. »

Mais le *roi* va enfin paraître : le sang du Bourbon s'échauffe, et il s'ouvre en ces termes au maréchal de Noailles :

24 juin 1743.

« Ceci ne vous surprendra pas, vous m'en aviez déjà ouvert quelque chose ; voici, je crois, le moment venu de vous en parler, puis-

[1] *Correspondance*, t. I, p. 167.
[2] *Idem*, t. I, p. 164.
[3] *Idem*, t. I, p. 222.
[4] *Idem*, t. I, p. 163.
[5] *Idem*, t. II, p. 49.
[6] *Idem*, t. I, p. 166.

que toutes nos troupes sont réunies. Selon toute apparence, nous allons avoir la guerre personnellement. La déclarerons-nous, ou attendrons-nous qu'on nous la déclare, soit de fait, soit autrement? Dans tous les cas, il faudra faire quelque chose, soit à la fin de cette campagne, soit au commencement de l'autre; vous savez ce que vous m'avez promis, et ce n'est pas d'aujourd'hui que j'en grille d'envie... Je me hasarde peut-être un peu trop dans les circonstances critiques où nous sommes; mais si vous ne croyez pas la chose possible, mandez-le moi avec votre franchise ordinaire. Je suis accoutumé à me contenir sur les choses que je désire, et qui n'ont pas été possibles jusqu'à présent, ou du moins qu'on n'a pas cru telles, et je saurai encore me contenir sur celle-ci, quoique je puisse vous assurer que j'ai un désir extrême de pouvoir connaître par moi-même un métier que mes pères ont si bien pratiqué, et qui jusqu'à présent ne m'a pas réussi par la voie d'autrui, ainsi qu'il y avait lieu de s'en flatter. Je ne m'étendrai pas davantage pour cette fois-ci, mais j'attendrai votre réponse avec honnêtement d'inquiétude [1]. »

« Je ne puis exprimer à Votre Majesté, répond le maréchal, la satisfaction infinie que m'a causée la lettre dont elle m'a honoré; j'y reconnais le sang et les sentiments de Louis XIV et de Henri IV; j'en félicite Votre Majesté, son État, et tous ceux qui, comme moi, s'intéressent à sa gloire [2]. » Et Noailles exhorte le roi à prendre les mesures nécessaires, et surtout à garder sur sa résolution un inviolable secret. « Le secret est d'autant plus nécessaire, écrit-il, que Votre Majesté doit s'attendre à ce que quelques-uns de ses ministres feront l'impossible pour s'opposer à ses désirs; on en a peu vu dans tous les temps assez zélés et assez attachés à leur maître pour souhaiter qu'il vît et approfondit les choses par lui-même [3]. »

La correspondance continue sur ce sujet. Le 16 août, Louis XV écrit :

« Si ma présence était nécessaire à mon armée avant la fin de la campagne, je vous prie de m'en avertir, et je vous promets que je ne serais pas longtemps à vous joindre, quelque part que ce fût. Je sais parfaitement le misérable état où nous sommes, mais je vous avoue que je ne verrais pas de sang froid prendre une de nos places, ni mettre nos frontières à contribution, ou à courir le risque d'être pillées, saccagées ou brûlées [4]. »

Dans une autre lettre du même jour, le roi annonce qu'il

[1] *Correspondance*, t. I. p. 172-174.
[2] *Idem*, t. I, p. 181.
[3] *Idem*, t. I, p. 185.
[4] *Idem*, t. I, p. 219.

fait ses préparatifs, et qu'il tâchera d'apporter avec lui le moins de bouches inutiles qu'il pourra : « Je vous réponds que quand il faudra partir, je partirai à la légère. » Le 3 septembre, il s'adresse encore en ces termes au maréchal :

« Je ne répondrai pas pour aujourd'hui à l'article principal de votre lettre, de main propre, qui regarde la mienne du 16 du mois passé. Je vous dirai seulement que si je suivais une vaine gloire, je ne prendrais certainement pas le parti que vous me proposez ; si je consultais quelqu'un, toutes les apparences sont qu'il penserait de même ; reste donc à moi seul à imaginer et balancer le *commodo et incommodo*. Ma tête a déjà fait du chemin et en fera d'ici à quelques jours. Si la saison était moins avancée, l'on pourrait prendre du temps ; mais il me paraît qu'il n'y a pas à en perdre. La seule visite de mes frontières ne me convient en nulle façon en ce moment. Je vais faire mes dispositions secrètes, et attendrai une nouvelle lettre de vous pour me déterminer ; envoyez-la moi prompte ; vous aurez sans doute mûrement réfléchi depuis le 30 août [1]. »

Le maréchal répond qu'il serait « imprudent et téméraire » de donner un conseil au roi, « dans des circonstances aussi incertaines et aussi critiques, et qu'une pareille résolution « ne doit paraitre venir et ne venir réellement que de sa pure et seule volonté ; » pourtant il incline vers un ajournement. Le roi, dont l'ardeur paraît s'être un peu calmée, discute avec le maréchal sur les considérations qui militent en faveur du retard, et examine les cas qui le détermineraient à partir immédiatement : « Quelque désir que j'aie d'être à mon armée, est-ce le moment d'y aller pour moi, moi qui ai le malheur de ne m'y être jamais trouvé [2] ? » Le lendemain, il écrit encore : « Jusqu'à la fin du mois, je serai bien perplexe et comme l'oiseau sur la branche ; dans le courant du mois prochain, je serai un peu plus tranquille, mais je désirerai de vieillir à un point inexprimable [3]. » Dans cette même lettre, on lit ces lignes :

« Mme de la Tournelle m'avait communiqué, comme vous croyez bien, la lettre qu'elle vous a écrite. Je doute qu'on pût la retenir si j'étais une fois parti ; mais elle est trop sensée pour ne pas rester où je lui manderais. Les exemples que vous lui citez ne l'arrêteraient pas, je crois, et elle a de bonnes raisons pour cela, que je ne puis vous dire, mais qu'il vous est permis de penser. »

« Si je consultais *quelqu'un*, écrivait le roi le 3 septembre,

[1] *Correspondance*, t. II, p. 12.
[2] Lettre du 26 septembre, t. II, p. 16.
[3] T. II, p. 18.

toutes les apparences sont qu'*il* penserait de même. » Ce quelqu'un avait-il été consulté? On a dit et répété que Mme de la Tournelle avait été l'Agnès Sorel de ce nouveau Charles VII, et l'avait arraché à sa vie d'insouciance et de plaisirs, pour lui faire prendre goût aux affaires de l'État et l'entrainer à se mettre à la tête de ses armées : « Vous me tuez, » aurait dit Louis XV. — « Tant mieux! il faut qu'un roi ressuscite, » aurait répondu l'ardente maitresse [1]. Il faut ici laisser parler Mme de la Tournelle. Elle-même va nous apprendre à quoi nous en tenir à ce sujet. Le 3 septembre, le jour même où le roi écrivait au maréchal, — on voit que le faible Louis XV n'était pas resté longtemps à *imaginer* à lui seul et à « balancer le *commodo et incommodo*, » — Mme de la Tournelle s'adressait en ces termes au maréchal de Noailles :

« Je sais bien, monsieur le Maréchal, que vous avez autre chose à faire qu'à lire mes lettres, mais pourtant je me flatte que vous voudrez bien me sacrifier un petit moment tant pour la lire que pour y répondre; ce sera une marque d'amitié à laquelle je serai très-sensible. Le roi a eu la bonté de me confier la proposition que vous lui faites d'aller à l'armée dès ce moment; mais n'ayez pas peur, quoique femme, je sais garder un secret. Je suis fort de votre avis, et crois que cela sera très-glorieux pour lui, et qu'il n'y a que lui capable de remettre les troupes comme il serait à désirer qu'elles fussent, ainsi que les têtes, qui me paraissent en fort mauvais état, par l'effroi qui gagne presque tout le monde. Il est vrai que nous sommes dans un moment bien critique. Le roi le sent mieux qu'un autre ; et pour l'envie d'aller, je vous réponds qu'elle ne lui manque pas; mais moi ce que je désirerais, c'est que cela fût généralement approuvé, et qu'au moins il recueillît le fruit qu'une telle démarche mériterait. Pour un début, ne faudrait-il pas faire quelque chose, et d'aller là pour rester sur la défensive, cela ne serait-il pas honteux? Et si d'un autre côté le hasard faisait qu'il y eût quelque chose avec le prince Charles, on ne manquerait peut-être pas de dire qu'il a choisi le côté où il y avait le moins d'apparence d'une affaire. Je vous fais peut-être là des raisonnements qui n'ont pas le sens commun, mais au moins j'espère que vous me direz tout franchement que je ne sais ce que je dis. *N'imaginez pas que c'est que je n'ai*

[1] *Fragment des mém. de Mme la duchesse de Brancas*, à la suite des *Lettres de L. B. Lauraguais à madame* *** (Paris, 1802, in-8°), p. 224. — Frédéric II dit aussi (*Hist. de mon temps, l. c.*, p. 225) : « Une femme, par amour pour la patrie, entreprit de tirer Louis XV de la vie oisive qu'il menait, pour l'envoyer commander ses armées : elle sacrifia à la France les intérêts de son cœur et de sa fortune ; c'était Mme de Châteauroux. Elle parla avec tant de force, elle exhorta, elle pressa si vivement le roi, que le voyage de Flandre fut résolu. »

pas envie qu'il aille, car au contraire, premièrement, ce serait ne lui pas plaire, et en second lieu, tout ce qui pourra contribuer à sa gloire et l'élever au-dessus des autres rois, sera toujours fort de mon goût. Je crois, monsieur le Maréchal, que pendant que j'y suis, je ne saurais mieux faire que de prendre conseil de vous généralement sur tout. J'admets que le roi part pour l'armée : il n'y a pas un moment à perdre et il faudrait que cela fût très-prompt. *Qu'est-ce que je deviendrai?* Est-ce qu'il serait impossible que ma sœur et moi le suivissions, et au moins, si nous ne pouvons pas aller à l'armée avec lui, nous mettre à portée de savoir de ses nouvelles tous les jours. Ayez la bonté de me dire vos idées et de me conseiller, car je n'ai point d'envie de rien faire de singulier et rien qui puisse retomber sur lui et lui faire donner des ridicules. Vous voyez que je vous parle comme à mon ami et comme à quelqu'un sur qui je compte ; n'est-ce pas avoir un peu trop de présomption ? Mais c'est fondé, monsieur le maréchal, sur les sentiments d'amitié et d'estime singulière que vous a voués pour sa vie votre *Ritournelle* [1]. »

J'ai voulu citer cette lettre tout entière, parce qu'elle est singulièrement instructive, et qu'aucun document n'est plus propre à nous éclairer sur la situation et la disposition du roi à cette époque importante de sa carrière. C'est ici, bien mieux que dans les lettres de Mme de Tencin, qui ont trop influé sur l'opinion [2], qu'on peut juger Louis XV et apprécier le rôle de

[1] L'original de cette lettre se trouve dans le Ms. fr. 12767 (anc. suppl. fr. 1134). Elle a été publiée, avec cinq autres lettres, en 1852, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, p. 288-89. On a publié en 1806 2 vol. d'une *Correspondance inédite de Mme de Châteauroux*. Ce recueil est apocryphe.

[2] Nous nous éloignons complétement ici du jugement porté par M. Sainte-Beuve, qui déclare que rien n'est plus propre à faire connaître Louis XV au moral que les huit lettres de Mme de Tencin au duc de Richelieu et le fragment des *mém. de la duchesse de Brancas*. « Jamais, dit l'éminent critique, Louis XV n'a été plus jugé à fond et avec des sentiments de mépris plus clairvoyants et mieux motivés que dans ces lettres. » (*Causeries du lundi*, t. II, p. 245 et 381.) Or Mme de Tencin écrit le 22 juin 1743, au moment même où la correspondance entre le roi et le maréchal de Noailles a le plus d'activité, alors que tous les contemporains attestent la part personnelle du roi au gouvernement : « Il faudrait, je crois, écrire à Mme de la Tournelle, pour qu'elle essayât de tirer le roi de l'engourdissement où il est sur les affaires publiques. Ce que mon frère a pu lui dire là-dessus a été inutile : c'est, comme il vous l'a mandé, parler aux rochers. Je ne conçois pas qu'un homme puisse vouloir être nul quand il peut être quelque chose....... Ce qui se passe dans son royaume paraît ne pas le regarder : il n'est affecté de rien ; dans le conseil il est d'une indifférence absolue ; il souscrit à tout ce qui est présenté (p. 158 ; cf. p. 167-68). » — « On prétend que le roi évite même d'être instruit de ce qui se passe, et qu'il dit qu'il vaut mieux ne rien savoir que d'apprendre des choses désagréables (p. 160). » — Et le 20 mars 1744 : « Vous savez sans doute qu'il est question que le roi doit prendre ce printemps le commandement de son armée ; *on dit que c'est l'ouvrage de Mme de*

sa maitresse. Ainsi le mouvement d'ardeur et de bravoure est spontané chez le roi; c'est sa maitresse qui, loin de l'exciter ou de l'entretenir, intervient avec ses mesquines vanités et son étroit égoïsme [1]. Louis XV hésite alors de plus en plus. Bref, il ne part pas.

Il partit pourtant un jour : le 3 mai 1744, il quittait Versailles pour se mettre à la tête de son armée. D'Argenson écrit à ce moment :

« Le roi fait merveille à l'armée : il s'applique, il se donne grands mouvements pour savoir et pour connaître, il parle à tout le monde. La joie est grande parmi les troupes et les peuples en Flandre. Aurions-nous un roi [2]? »

Barbier, de son côté, se fait l'écho de la satisfaction publique :

« On ne parle ici que des actions du roi, qui est d'une gaieté extraordinaire, qui a visité les places voisines de Valenciennes, les hôpitaux, les magasins ; il a goûté le bouillon des malades, le pain des soldats. Il veut connaître tous les officiers et leur parle avec politesse. Suivant les apparences, le roi restera à l'armée jusqu'au mois d'octobre, et il n'est pas question de femmes [3]. »

Mme de la Tournelle, — ou plutôt la duchesse de Châteauroux, car elle avait ce titre depuis le 21 octobre 1743, — ne suivait donc pas le roi [4]. Grande joie parmi le peuple, qui n'ai-

Châteauroux... Vous devez bien penser que cela ne transpire pas... Voilà donc le vœu de mon frère exaucé, et j'ai peine à croire que Mme de Châteauroux n'en ait pas eu connaissance. Elle est enfin parvenue à donner une volonté au roi : ce n'est point un petit ouvrage, on doit lui en avoir obligation... On assure qu'elle a employé les plus grands moyens pour réussir (p. 185-86). »

[1] Comment, en présence de cette lettre, peut-on accorder la moindre valeur au fragment de prétendus *mémoires de Mme de Brancas*, réimprimés, comme un bijou historique et littéraire, par M. L. Lacour en 1865, et où on lit des passages comme ceux-ci ? « Voyez, me dit le roi, comme elle (Mme de Châteauroux) me traite, et dites-lui ce que vous en pensez. Elle ne se mêle des affaires de personne ; cela n'est pas digne d'elle ; mais *des ministres, du parlement, de la paix, de la guerre, elle ne cesse de m'en parler* (p. 224). » Et plus loin : « Vous ne serez donc pas étonné que Mme de Châteauroux ait *déterminé le roi à se mettre à la tête de son armée* et à faire la campagne de Flandre... Après cette campagne, Mme de Châteauroux ne fut même pas tentée de revenir à Versailles ; et le roi, *subjugué par le caractère de Mme de Châteauroux*, consentit à s'approcher de son armée d'Alsace et d'attendre à Metz qu'il fût possible d'entreprendre le siége de Fribourg (p. 225). »

[2] D'Argenson, t. IV, p. 101.

[3] Barbier, t. III, p. 513.

[4] En revanche le roi se faisait suivre par son confesseur. « J'ai encore oublié d'écrire que le P. Perusseau, confesseur du roi, est allé en Flandre : le

mait point la favorite! Mais tout à coup, le 8 juin, on apprend le départ de la duchesse et de sa sœur pour Lille [1] : Mme de Châteauroux, bravant les ordres du roi et ne se contentant plus des billets doux qu'elle recevait fidèlement, cédait aux instigations de Richelieu, et venait reprendre une place qu'elle craignait qu'on ne lui fît perdre [2]. Quelques jours plus tard elle écrivait à Richelieu :

« Je suis au comble de la joie. Prendre Ypres en neuf jours, savez-vous bien qu'il n'y a rien de si glorieux ni de si flatteur pour le roi, et que son bisaïeul, tout grand qu'il était, n'en a jamais fait autant ? Mais il faudrait que la suite se soutînt sur le même ton, et que cela allât toujours de cet air-là. Il faut l'espérer et je m'en flatte, parce que vous savez qu'assez volontiers je vois tout en couleur de rose et que je crois que mon étoile, dont je fais cas et qui n'est pas mauvaise, influe sur tout ; elle nous tiendra lieu de bons généraux, ministres, etc. Il n'a jamais si bien fait que de se mettre sous sa direction [3]. »

Pendant ce temps Louis XV, après avoir fait dignement son métier de roi, s'exposait au feu « avec une résolution qui le faisait adorer de ses troupes [4]. » On disait qu'il avait fait ses dévotions le jour de la Pentecôte [5]. N'était-il pas temps que Mme de Châteauroux vînt l'arracher à cette vie nouvelle, à ce retour vers le devoir, à ces « qualités de bravoure, de soin et de bonté pour ses troupes, d'intelligence pour tous les détails, de politesse pour les officiers et de travail pour les affaires » dont s'émerveillait le public [6] ? Le roi n'avait-il pas le mauvais goût,

roi a voulu qu'il le suivît et qu'il arrivât presque en même temps que lui. » (*Mém. du duc de Luynes*, t. V, p. 425.)

[1] D'Argenson fait à ce propos cette remarque : « On prétend que c'est une tache à la gloire du roi que d'avoir fait venir (erreur) sa maîtresse à l'armée... Convenons que cela ne peut être estimé que suivant le préjugé. Quel sot préjugé que celui de combattre des plaisirs qui ne font de tort à personne ! » (t. IV, p. 103-104.)

[2] « Que l'on me donne des faits (contre Maurepas) et je serai bien forte, écrit-elle de Plaisance à Richelieu le 3 juin ; mais *il faut que je sois présente*, car c'est tout différent. » (Lettre publiée par MM. de Goncourt, *Les maîtresses de Louis XV*, t. I, p. 134, et provenant de la collection Leber à la bibliothèque de Rouen.)

[3] Lettre du 25 juin, *l. c.*, p. 137-38.

[4] *Journal de Barbier*, t. III, p. 507 ; voyez aussi p. 521. « Tout le monde convient que le roi a visité les travaux et s'est fort hasardé ; les bombes et les canons, qui n'allaient pas loin de lui, ne l'empêchaient pas de causer avec sang-froid. Il a visité lui-même l'hôpital du siége et les blessés. »

[5] *Idem, ibid.*, p. 518.

[6] *Id., ibid.*, p. 5.

depuis le renvoi d'Amelot (22 avril 1744), de vouloir être lui-même son ministre des affaires étrangères? Ne se montrait-il pas, depuis qu'il *était sorti de tutelle*, « attentif, brave, prudent, exact, laborieux et surtout discret[1]? » Ne fallait-il pas, en un mot, que la coterie dont la duchesse de Châteauroux était l'instrument s'emparât de l'esprit du roi, qui s'émancipait un peu trop[2]? Mme de Châteauroux reconquit le roi à Dunkerque, et, quand la marche sur le Rhin fut décidée, elle obtint de suivre le roi. A Laon, elle réunit *incognito* dans un souper son royal amant et son *mentor* le duc de Richelieu. A Reims, elle tomba malade, et déjà le roi ne s'entretenait que de sa mort. Mais Louis XV ne s'arrêta qu'un jour et continua sa route à marches forcées: « Je sais me passer d'équipage, écrivait-il, et, s'il le faut, l'épaule de mouton des lieutenants d'infanterie me nourrira parfaitement[3]. » Enfin il arriva à Metz.

On sait le reste : la maladie du roi, le soin jaloux que prit Mme de Châteauroux d'écarter de son lit les vrais amis et le clergé, le retour du roi mourant à la religion et au devoir, l'éclatant renvoi de la maîtresse. Ce qu'on sait moins, c'est dans quels sentiments celle-ci s'éloigna. Sa correspondance avec Richelieu nous fournit à cet égard des révélations précieuses et que nous ne devons point négliger. La duchesse, au lieu de gagner Paris, s'arrêta d'abord à Sainte-Menehould. De Bar-le-Duc, elle fait connaître cette résolution à Richelieu : elle ne peut croire que le roi meure ; tant qu'il aura la tête faible, il restera dans la *grande dévotion*. « Mais dès qu'il sera un peu remis, je parie, écrit-elle, que je lui troterai furieusement dans la tête, et qu'à la fin il ne pourra pas résister et qu'il parlera de moi, et que tout doucement il demandera à Lebel ou à Bachelier ce que je suis devenue ; comme ils sont pour moi, mon affaire est bonne. » Elle se tient donc à portée. En attendant, dit-elle, « il faut souffrir avec patience tous les tourments que l'on voudra me faire; si il en revient, je l'en toucherai davantage, et il sera plus obligé à une *réparation publique;* s'il en meurt, je ne suis pas pour faire des bassesses, dût-il m'en revenir le royaume de France ; jusqu'à présent je me suis conduite

[1] D'Argenson, t. IV, p. 103.
[2] Barbier parle de la *mauvaise humeur* que ce changement causait à certaines gens. T. III, p. 518.
[3] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 175.

tel qu'il me convenait, avec dignité ; je me soutiendrai toujours dans le même goût ; c'est le seul moyen de me faire respecter, de faire revenir le public pour moi, et de conserver la considération que je crois que je mérite... S'il en revient, que cela sera joli! Vous verrez, je suis persuadée que ceci est une grâce du ciel pour lui ouvrir les yeux et que les méchants périront. Si nous nous tirons de ceci, vous conviendrez que notre étoile nous conduira bien loin, et que rien ne nous sera impossible. »

On croirait peut-être que la maîtresse congédiée qui écrivait : « Je vous assure que je regretterai le roi toute ma vie, car je l'aimais à la folie et beaucoup plus que je ne le faisais paraitre, » vivait dans des angoisses cruelles sur l'état de son royal amant. Qu'on lise cette seconde lettre, qui achève de peindre Mme de Châteauroux [1]. Voici ce qui la préoccupait au moment où, renonçant à son premier projet, elle s'acheminait vers Paris : « Si vous m'écrivez par la poste, mandez-moi simplement des nouvelles du roi, sans aucunes réflexions ; mais je voudrais savoir comment Faquinet (Maurepas) aura été reçu. Je compte sur des courriers de temps en temps. Qu'est-ce que Mme de Boufflers dit de notre triste aventure?... J'espère que vous n'aurez pas de scènes à essuyer ; ce serait aussi trop fort... Tout ceci est bien terrible... Tout ce que je voudrais par la suite, c'est que l'on réparât l'affront que l'on m'a fait et n'être pas déshonorée [2]. »

Mais c'est assez nous occuper de Mme de Châteauroux. Voilà la maitresse fidèle et dévouée, l'amante du roi ramené dans le chemin de l'honneur et de la gloire [3] ! Retournons près de ce

[1] Lettre publiée par MM. de Goncourt, *l. c.*, t. I, p. 148-51. Elle finit en disant : *Brûlez mes lettres*. Heureusement pour l'histoire, Richelieu les a conservées.

[2] Lettre du 18.

[3] Les portraits que l'on a fait de la duchesse de Châteauroux sont de véritables portraits de fantaisie. Voir ce qu'en dit le duc de Luynes, qui la montre « paresseuse de corps et d'esprit (t. V, p. 97). » Voir surtout les lettres publiées par MM. de Goncourt, d'après les mss. Leber, et celle qu'ils reproduisent d'après le catalogue de la collection Martin : « Sûrement, Meuse vous aura mandé la peine que j'ai eue à faire déguerpir Mme de Mailly... Vous croyez peut-être que c'est une affaire finie ? Point du tout ; c'est qu'il est outré de douleur, et qu'il ne m'écrit pas une lettre qu'il ne m'en parle et qu'il me demande de la faire revenir, et qu'il ne l'approchera pas, mais qu'il me demande de la voir quelquefois... Comme il me conviendrait fort peu qu'elle fût ici, je compte tenir bon. Comme je n'ai pas pris d'engagement, dont je vous avoue que je me sais bon gré, il décidera entre elle et moi... Il vous a mandé

lit de mort où Louis XV — on le lui a bien reproché! — fut assez faible pour s'humilier devant son Créateur, et pour faire un public aveu de ses fautes et de son repentir[1]. La reine arriva, et le roi moribond implora son pardon. Enfin la France en larmes, la France qui, comme le remarque M. Michelet, « gardait beaucoup de cet amour de mère qu'elle avait eu pour l'enfant Louis XV[2], » apprit que le roi était sauvé. Quelques jours plus tard, il assistait au siège de Fribourg; le 12 novembre 1744, il rentrait dans Paris. Louis XV s'était ému des témoignages d'affection de son peuple : « Qu'ai-je fait, disait-il, pour être tant aimé? » Pendant sa convalescence, il écrivait au maréchal de Noailles :

« Je serai ravi de vous revoir, monsieur le Maréchal. Vous me trouverez avec bien de la peine à revenir; il est bien vrai que c'est de la porte de la mort. Ce n'a pas été sans regret que j'ai appris l'affaire du Rhin[3]; mais la volonté de Dieu n'était pas que j'y fusse, et je m'y suis soumis de bon cœur, car il est bien vrai qu'il est le maître de toutes choses, mais un bon maître. En voilà assez, je crois, pour une première fois[4]. »

Une crainte très-répandue avait tempéré la joie populaire à l'entrée de Louis XV dans Paris : la duchesse de Châteauroux ne retrouverait-elle pas les faveurs royales? Celle-ci n'en avait jamais douté : elle écrivait en ce moment même à Richelieu :

« J'ai une petite lettre toute prête, et que je n'attends que le moment pour lui lâcher... Mais il faut bien prendre son temps, car il

que l'affaire était finie entre nous, car il me dit dans sa lettre de ce matin de vous détromper parce qu'il ne veut pas que vous en croyez plus qu'il n'y en a. Il est vrai que, quand il vous a écrit, il comptait que ce serait pour le soir; mais j'ai apporté quelques difficultés à l'exécution, dont je ne me repens pas (t. I, p. 86-88). » MM. de Goncourt n'ont-ils pas bien raison de dire : « Nul portrait qui vaille cette confession : c'est la femme elle-même, avec le cynisme et la légèreté de ses sécheresses, le sang-froid et l'impudeur de ses ingratitudes, de ses partis pris, de son esprit et de son cœur? »

[1] « On ne peut oublier ici les sentiments de résignation, de piété et d'humilité que le roi a marqués dans ces circonstances : détachement de la vie, ne souhaitant point que Dieu lui rendît la santé, souhaitant plutôt, si c'était sa volonté, qu'il le retirât de ce monde pour que ses peuples fussent mieux gouvernés. » (*Mém. du duc de Luynes*, t. VI, p. 46.)

[2] *Louis XV*, p. 231.

[3] Le maréchal avait laissé échapper le prince Charles et son armée.

[4] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 181. L'influence de Noailles n'était plus sans rivales. On avait remarqué la froideur avec laquelle le roi l'avait accueilli à Metz. A son retour à Paris, il nomme le marquis d'Argenson ministre des affaires étrangères. C'était une autre direction qui se substituait à celle du maréchal.

ne faut pas manquer son coup... je vous dis que nous nous en tirerons, et j'en suis persuadée. Ce sera un bien joli moment; je voudrais déjà y être [1]. »

Mme de Châteauroux entrevoyait même un autre rôle, moins dangéreux et plus décent :

« Je ne connais pas le roi dévot, mais je le connais honnête homme et très-capable d'amitié... Il restera dévot, mais point cagot; je l'aime cent fois mieux, je serai son amie, et pour lors je serai inattaquable. Tout ce que les Faquinet ont fait pendant sa maladie ne fera que rendre mon sort plus heureux et plus stable. Je n'aurai plus à craindre ni changements, ni maladie, ni le diable, et nous mènerons une vie délicieuse [2]. »

Richelieu avait travaillé le roi, qui, entraîné par la force de l'habitude, rebuté, dit-on, par la reine [3], revint à ses anciennes amours. Ce fut toute une négociation, encore plus épineuse que celle de 1742. La duchesse mettait de nombreuses conditions à son retour : on s'attendait à des mesures de rigueur et à de nombreuses mutations.

« Ce sera un bien joli moment, » avait écrit Mme de Châteauroux; et quand Maurepas était venu, le mercredi 25 novembre, sceller le traité au nom du roi, la maîtresse triomphante avait répondu, du fond du lit où la retenait une indisposition : « Je suis fâchée de n'être pas en état d'aller, dès demain, remercier le roi. Mais j'irai samedi prochain, car je serai guérie. »

Le *joli moment* ne vint jamais, et Mme de Châteauroux ne devait pas reparaître à la cour : le samedi, elle était mourante; quelques jours plus tard, elle était morte.

La mort, qui avait épargné Louis XV, frappait encore une fois autour de lui. Fut-il insensible à ses leçons et sourd à ses enseignements? Que va devenir le faible monarque? De nouveaux liens, hélas! vont l'enlacer; après un court interrègne, un nouveau règne va commencer, règne long et funeste, car cette fois la maîtresse ne dominera pas seulement l'homme : elle dominera le roi. Mme de Pompadour va être le premier ministre d'une royauté avilie et dégradée.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] Lettres provenant de la collection Leber, dans MM. de Goncourt, t. I, p. 156-57.
[2] Lettre du 13 septembre, *ibid.*, p. 158-59.
[3] Voir les *Mém. du duc de Luynes*, t. VI, p. 145. Cf., p. 154, ce que dit Luynes sur les démonstrations inaccoutumées du roi à l'égard de la reine.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

LOUIS XVI

ET

LE SERRURIER GAMAIN

I.

Parmi les épisodes plus ou moins véridiques qui remplissent les annales de la Révolution, il en est un qui, accepté avec empressement par ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, puis ensuite traité de fable, a reparu avec de nombreux embellissements et suscité plus d'une controverse; je veux parler du prétendu empoisonnement du serrurier Gamain, le dénonciateur de l'armoire de fer, par le roi Louis XVI.

François Gamain, né à Versailles le 29 août 1751, appartenait à une famille d'entrepreneurs de serrurerie, qui était venue s'établir à Versailles à l'époque des grands travaux faits dans cette ville par Louis XIV. Son père, Nicolas Gamain, serrurier fort habile, était entrepreneur des bâtiments du roi. Il fit de son fils un adroit ouvrier et le chargea de la serrurerie de l'intérieur du château, qui demandait le plus de soin. On sait le goût qu'avait Louis XVI pour les travaux manuels. Rencontrant souvent le jeune serrurier dans les appartements, il se plaisait à causer avec lui de ses travaux et à lui demander des explications sur ses ouvrages. Il s'attacha à François Gamain, et voulut s'essayer, sous sa direction, à fabriquer des serrures et quelques objets d'art à son usage. Il fit construire à cet effet un petit atelier dans les combles du château. Dans cet atelier, qui existe encore aujourd'hui, il s'enfermait fré-

quemment avec Gamain, et travaillait avec lui pendant des heures entières. Le roi l'avait pris en grande affection ; il l'avait nommé serrurier de ses cabinets, ce qui lui donnait l'entrée de ses appartements, et, lorsque le père de Gamain mourut, il lui continua la charge de serrurier de ses bâtiments.

L'affection de Louis XVI pour Gamain était si grande, qu'elle choquait ceux qui étaient admis dans l'intimité du roi. L'on raconte qu'un jour l'intendant Thierry de Ville-d'Avray, auquel il venait de montrer quelques-uns de ses ouvrages de serrurerie en lui demandant ce qu'il en pensait, osa lui faire la réponse suivante : « Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois [1]. »

Lorsqu'arrivèrent les journées des 5 et 6 octobre 1789, et que Louis XVI fut forcé de séjourner à Paris, Gamain, quoique habitant Versailles, resta toujours le serrurier du roi, qui lui continua toute sa confiance. Quand plus tard, entouré d'ennemis, menacé à tout instant de l'envahissement de son palais, Louis XVI sentit la nécessité d'avoir un lieu sûr et caché où il pût déposer ses papiers les plus importants, ce fut encore à Gamain qu'il s'adressa pour exécuter ce travail de confiance, et ce fut lui qui construisit la célèbre armoire de fer.

Gamain, grand et maigre, était d'une constitution assez délicate. Au témoignage d'Eckard, qui le connut en 1786, il avait de plus l'esprit assez faible. Entouré de gens qui avaient adopté avec enthousiasme les principes de la Révolution, il fit comme eux, et le 7 janvier 1792, il fut nommé membre du conseil général de la commune de Versailles. Il assista aux séances, et particulièrement à celles du mois de juin, de juillet et d'août de cette année, ainsi que le constatent les registres de la commune. Après la journée du 10 août, il fut nommé (24 septembre) l'un des commissaires chargés *de faire disparaître de tous les monuments de la commune les peintures, sculptures et inscriptions qui pourraient retracer la royauté et le despotisme* [2]. On voit que, pendant cette année 1792, Gamain fit éclater son zèle patriotique, et prit part avec assiduité aux discussions, souvent tumultueuses, de la commune de Versailles.

[1] Eckard, *Biographie universelle*, article THIERRY, et Daniel de Saint-Anthoine, *Biogr. des hommes remarquables de Seine-et-Oise*.

[2] *Registre des délibérations de la commune de Versailles*.

A cette époque, la commune de Versailles entretenait avec la commune de Paris les relations les plus intimes. Tous les jours deux députés de Versailles assistaient aux séances de la commune de Paris, en rapportaient les procès-verbaux, et à leur tour les membres de la commune de Versailles en discutaient les principaux points et transmettaient leurs conclusions, presque toujours approbatives, à la commune de Paris. C'est dans ce foyer révolutionnaire, au milieu de ces discussions passionnées que Gamain, soit qu'il y fût poussé par ses sentiments révolutionnaires, soit qu'il craignît que quelqu'un venant à découvrir l'armoire de fer l'accusât, lui qui l'avait faite, de n'en avoir pas révélé l'existence, se décida à faire cette révélation.

On venait de commencer le procès du roi; déjà de nombreux papiers avaient été examinés, lorsque, le 20 novembre, Gamain se présente au ministre Roland, lui dénonce l'armoire qu'il avait fabriquée, le conduit dans l'appartement du roi, et lui ouvre la porte de cette armoire. Le même jour, Roland dépose sur le bureau de la Convention les papiers que l'on vient de découvrir, et déclare, sans nommer Gamain, que ces papiers étaient dans un lieu tellement particulier, tellement secret, que si la seule personne de Paris qui en avait connaissance ne l'eût indiqué, il eût été impossible de les découvrir. Ils étaient, dit-il, derrière un panneau de lambris, dans un trou pratiqué dans le mur, et fermé par une porte de fer. Puis il ajoute : « C'est l'ouvrier qui l'avait faite qui m'en a fait la déclaration.[1] »

Le 24 décembre suivant, Gamain est appelé à Paris, par une commission de la Convention, pour vérifier si l'une des clefs remises par Louis XVI à Thierry de Ville-d'Avray et trouvée dans le secrétaire de ce dernier, s'adapte à la serrure de l'armoire de fer.

Gamain venait de donner un gage à la Révolution : le 13 janvier suivant, il est installé comme officier municipal.

Après l'attentat du 21 janvier, la Convention envoie des députés en mission dans tous les départements, afin *de donner aux autorités l'énergie nécessaire aux circonstances.* Le représentant Crassous est envoyé dans le département de Seine-

[1] *Moniteur* du 20 novembre 1791.

et-Oise ; ne trouvant pas la municipalité de Versailles à *la hauteur des circonstances*, il la destitue par son arrêté du 30 septembre [1].

La loi du 17 du même mois déclarait *suspects* tous les fonctionnaires révoqués, qui pouvaient être pour ce seul fait traduits devant le tribunal révolutionnaire. Gamain n'ayant pas été réintégré dans ses fonctions municipales, resta sous le coup de cette loi. Ainsi, malgré les gages qu'il avait donnés à la Révolution, il pouvait d'un instant à l'autre être traduit devant ce terrible tribunal, d'où l'on ne sortait guère que pour aller à la mort. D'un autre côté, il n'avait plus de travail, et d'une vie active et d'une position presque opulente, il était tombé dans le repos forcé et dans la misère. C'est dans ces circonstances qu'il adressa une pétition à la Convention pour lui demander des secours.

Le 8 floréal, an II (27 avril 1794), le représentant Musset, curé constitutionnel de Falleron (Vendée), chargé de faire le rapport de la pétition de Gamain, monte à la tribune et s'exprime en ces termes: « C'était peu pour le dernier de nos tyrans, d'avoir fait périr des milliers de citoyens par le fer ennemi ; vous verrez par la pétition que je vais vous lire, qu'il était familiarisé avec la cruauté la plus réfléchie, et qu'il a lui-même administré le poison à un père de famille, espérant ensevelir par là une de ses manœuvres perfides ; vous verrez que son âme féroce avait adopté la maxime que tout est permis aux rois de ce qui peut faire réussir leurs criminels projets. »

Après ce préambule il lit la pétition, conçue en ces termes :

« François Gamain, serrurier des cabinets et du laboratoire du ci-devant roi, et depuis trois ans membre du Conseil général de la commune de Versailles, expose que *dans les premiers jours* de mai 1792, il reçut l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il arrivé, que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement, et de la fermer d'une porte de fer, *opération qui ne fut achevée que le 22 du même mois*, et à laquelle il a procédé en sa présence. Aussitôt cet ouvrage fini, Capet apporta *lui-même*, au citoyen Gamain, un grand verre de vin, qu'il l'engagea à boire, parce qu'effectivement il avait très-chaud.

« *Quelques heures* après qu'il eut avalé ce verre de vin, il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma qu'après qu'il eut pris une

[1] Archives de la municipalité de Versailles.

ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait *mangé ou bu* dans la journée. Il s'en est suivi une maladie terrible qui a duré quatorze mois, dans lesquels il en a *été neuf perclus de ses membres*, et qui même, dans cet instant, ne lui laisse aucun espoir que sa santé se rétablisse assez pour lui permettre de vaquer à ses affaires d'une manière à subvenir aux besoins de sa famille.

« Telle est, citoyens, la vérité des faits qu'il prend la liberté de vous exposer; ils sont constatés par le *certificat des officiers de santé* qui ont suivi sa maladie.

« Je vous observe en outre que quoiqu'il ignorât entièrement à quel usage Capet destinait cette armoire, néanmoins il en fit la déclaration, et que c'est lui qui est l'auteur de la découverte des papiers intéressants qu'elle renfermait.

« J'attends de vous, législateurs, que vous voudrez bien prononcer sur la pension qu'il espère, après *vingt-six ans de service* et les sacrifices qu'il a faits; son espoir est d'autant plus fondé, que le mauvais état de sa santé ne lui laisse aucun moyen de subsistance. »

Après la lecture de cette pétition, Musset ajoute :

« A cette pétition est joint le certificat des médecins, qui constate *le mauvais état de la santé du citoyen réclamant*.

« Citoyens, si la scélératesse est commune aux rois, la générosité est l'apanage constant des représentants d'un peuple libre. Je demande que sa pétition soit renvoyée aux comités des secours publics et de liquidation, pour en faire un prompt rapport. Je demande qu'après le rapport, les pièces soient déposées aux archives nationales, comme un monument de l'atrocité des tyrans, et insérées au bulletin, afin que ceux qui croyaient que Capet ne faisait le mal que parce qu'il était entouré de malveillants, sachent que le crime était dans son cœur. »

Cette proposition est décrétée en ces termes :

« La Convention nationale décrète :

« ART. 1er. Les pièces seront renvoyées aux comités des secours et de liquidation réunis, pour en faire un prompt rapport à la Convention.

« ART. 2. Après le rapport des comités de secours et de liquidation, les pièces seront déposées aux archives de la Convention, comme un monument éternel de la lâcheté et de la perfidie de Capet.

« ART. 3. Les pièces seront insérées en entier au *Bulletin de correspondance*, pour faire connaître à l'univers entier la profonde scélératesse du dernier tyran des Français. »

Le 28 floréal, 17 mai 1794, le représentant Peyssard, ancien garde du corps, et chevalier de Saint-Louis, monte à la tribune, et lit le rapport suivant, au nom des comités des secours publics et de liquidation :

« Citoyens, vous avez chargé vos comités des secours publics et de liquidation de vous faire un rapport sur la pétition du citoyen Gamain, serrurier de Versailles; je viens en leur nom remplir l'obligation que vous leur avez imposée.

« C'est à la tribune de la liberté que doivent retentir les crimes des oppresseurs du genre humain. Pour peindre un roi dans toute sa laideur, je n'aurai recours ni à l'histoire ancienne, ni aux longues horreurs dont la monarchie que vous avez brisée offre l'enchaînement désastreux, j'en saisirai seulement le dernier anneau. Je nommerai Louis XVI; ce mot renferme tous les forfaits; il rappelle un prodige de scélératesse et de perfidie; à peine il sortait de l'enfance qu'on vit se développer en lui le germe de cette féroce perversité qui caractérise un despote. Ses premiers jeux furent des jeux de sang, et sa brutalité croissant avec son âge, il se délectait à l'assouvir sur tous les animaux qu'il rencontrait. On sait le parti qu'il a tiré d'un tel apprentissage; on sait combien les pages de la révolution ont été rougies du sang versé par ses mains homicides, mais on avait ignoré le dernier procédé de sa barbarie. On le connaissait cruel, traître et assassin. L'objet de ce rapport est de le montrer à la France entière, présentant de sangfroid un verre de vin empoisonné à un malheureux artiste qu'il venait d'employer à la construction d'une armoire, destinée à recéler les complots de la tyrannie. Vous penserez peut-être que ce monstre avait jeté les yeux sur une victime inconnue; c'est au contraire un ouvrier employé par lui depuis vingt-six ans; c'est un homme de confiance; c'est un père de famille qu'il assassine, avec un air d'intérêt et de bienveillance (Capet était l'élève de Gamain dans l'art de la serrurerie). Êtres affreux, qui récompensez ainsi ceux qui vous servent, quel cas faites-vous donc du reste des hommes? Quel sort leur est réservé par vos caprices? La France le sait, elle a donné l'exemple à la terre, et la terre sera bientôt *déroyalisée*.

« Un vomitif violent conserve Gamain à sa famille; son premier soin est d'indiquer la fameuse armoire; il a rempli son devoir. Aujourd'hui perclus de tous ses membres par l'effet du poison royal, il demande aux fondateurs de la République, les moyens de soutenir sa douloureuse existence. C'est de la tribune d'où est parti l'arrêt de mort du tyran que doivent partir aussi les remèdes aux maux qu'il a faits, le soulagement des victimes de son atrocité.

« Voici le projet de décret que vos comités m'ont chargé de vous présenter.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités des secours publics et de liquidation, décrète :

« Art. 1er. François Gamain, empoisonné par Louis Capet, le 22 mai 1792 (vieux style), jouira d'une pension annuelle et viagère de la somme de 1,200 livres, à compter du jour de l'empoisonnement.

« Art. 2. Le présent décret sera inséré au *Bulletin de correspondance*.

Ce décret est adopté.

Gamain, dans son zèle révolutionnaire, s'était, jusqu'à ce jour, contenté de dénoncer l'existence de l'armoire de fer, et de jouer un des premiers rôles dans la municipalité de Versailles. Aujourd'hui que la misère et la loi des suspects pèsent sur sa tête, il ne trouve d'autre moyen de se tirer d'affaire, qu'en faisant valoir auprès de la Convention ses services, et en laissant planer sur son ancien bienfaiteur le soupçon d'un empoisonnement.

Sans m'arrêter aux discours du curé constitutionnel et de l'ancien garde du corps, ni aux décrets de la Convention, j'examinerai la pétition même de Gamain.

Ce qui frappe d'abord dans cette pétition, c'est que les mots de poison et d'empoisonnement n'y sont pas une seule fois prononcés. Il y a plus : Gamain, malgré le récit du verre de vin donné par le roi, et de la maladie qui, d'après lui, s'en est suivie, ne s'appuie, pour réclamer une pension, que sur *ses vingt-six ans de service et sur les sacrifices qu'il a faits,* et nullement sur l'empoisonnement, ce qu'il eût certainement fait s'il y avait réellement cru.

Il est évident qu'en faisant ce récit, Gamain a cherché à se rendre intéressant et à se faire pardonner le long délai qu'il avait mis à faire connaître l'existence de l'armoire de fer. On voit qu'il veut faire remonter jusqu'à Louis XVI la cause de sa maladie, mais que sa conscience lui ferait un reproche de l'attribuer franchement au poison. Il a très-chaud, le roi l'engage à boire un verre de vin. *Quelques heures après,* il est atteint d'une colique violente. Une cuillerée d'élixir le fait vomir. Puis il survient une maladie, et il reste neuf mois perclus de ses membres. Voilà ce qu'il raconte. Ou le verre de vin a troublé la digestion, ce qui a pu être, puisque le vomitif lui a fait rendre *tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée,* ou une substance toxique y a été introduite. Gamain n'osa pas alléguer le fait, mais les comités de la Convention, ravis de pouvoir souiller d'un crime la mémoire du roi, n'hésitèrent pas à l'accuser d'un lâche assassinat.

Il est vrai que, dans sa pétition, Gamain dit « que la vérité des faits est constatée par le certificat des officiers de santé qui ont suivi sa maladie. » Oui, les médecins ont constaté la maladie de Gamain, mais ils n'ont pas parlé de poison. Aussi, Musset, après avoir lu la pétition, ajoute-t-il : « A cette pétition est

joint le certificat des médecins qui constatent le mauvais état de la santé du réclamant; » mais il ne dit pas que le certificat parle de poison, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire si ce certificat en eût fait mention.

Voici du reste ce que je puis attester, puisque le fait s'est passé devant moi. Vers la fin de 1813, j'étais attaché comme élève à l'hôpital de Versailles, dont M. Voisin, l'un des signataires du certificat, était chirurgien en chef. Un jour que nous étions tous réunis, médecins et élèves, dans la pharmacie de l'hôpital, la conversation tomba sur le serrurier Gamain et sur son prétendu empoisonnement par Louis XVI. « Jamais, dit « M. Voisin, jamais Gamain n'a été empoisonné. Lameyran et « moi nous l'avons longtemps soigné pour une maladie chro- « nique de l'estomac. C'est ce que nous avons relaté dans le « certificat qu'il nous avait demandé pour réclamer une pen- « sion. Dans ce certificat, nous avons constaté son état de « souffrance, mais nous n'avons pas parlé d'un empoisonne- « ment qui n'existait que dans son esprit. » Voilà ce que j'ai recueilli de la bouche même de M. Voisin.

La pétition de Gamain, en la séparant des discours qui l'ont accompagnée à la Convention, ne formule qu'une bien vague accusation contre Louis XVI, surtout en présence de la certitude acquise que le certificat des médecins, qui seul aurait pu constater l'empoisonnement, n'en a pas fait mention. Aussi la Convention, qui d'abord avait décrété l'insertion des pièces au *Bulletin de correspondance*, « pour faire connaître à l'univers entier la profonde scélératesse du dernier tyran des Français, » y renonça-t-elle en voyant leur peu de fondement. Ces pièces n'ont jamais été imprimées dans le *Bulletin de correspondance* [1].

Gamain est évidemment l'ouvrier qui fit l'armoire de fer. Mais à quelle époque la fit-il? La date du mois de mai 1792 est-elle la date véritable?

Gamain n'était pas seul à travailler à la cachette du roi. Louis XVI avait une très-grande confiance dans un nommé Durey, d'abord garçon du château de Versailles, et qui l'avait suivi aux Tuileries, depuis son séjour à Paris. C'était Durey

[1] *Hist. de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux. L'habile et savant historien a consacré dans son 5e volume, une dissertation spéciale à la question qui nous occupe.

qui servait de garçon de forge quand le roi travaillait avec Gamain dans son atelier. Lorsque le roi fit venir Gamain pour établir l'armoire, ce fut lui qui l'aida, et, aussi bien que ce dernier, il était dans le secret de son existence. Durey vivait encore en 1800, et M. Eckard, qui a écrit l'article Gamain de la *Biographie universelle*, l'a vu à cette époque. Eh! bien, Durey assurait que l'assertion de Gamain était fausse, que ce n'était pas en 1792, mais bien au mois de mai 1791, que Louis XVI, décidé au voyage de Varennes, ne sachant à qui confier des papiers qu'il ne pouvait pas emporter, fit pratiquer l'armoire de fer [1]. Assertion qui ne manque certainement pas de probabilité, car il était plus facile au roi de faire faire cette armoire à cette époque, qu'en 1792, où il était surveillé dans ses moindres mouvements.

Si l'on s'en rapporte à l'assertion de Durey, tout ce qu'a raconté Gamain dans sa pétition, ne serait donc qu'une fable inventée pour le besoin de sa cause.

On voit qu'en examinant scrupuleusement cette affaire, il ne reste pour certifier l'empoisonnement que les discours furibonds des deux députés de la Convention.

Personne à Versailles ne croyait à l'empoisonnement de Gamain, et M. Eckard, qui a consulté à ce sujet les divers membres de la famille du serrurier, assure qu'ils attribuaient l'altération de sa santé, d'abord au chagrin qu'il avait éprouvé de la perte de sa fortune, aux privations sans nombre qu'il avait essuyées, et à la chétive nourriture à laquelle il était réduit; et ensuite aux frayeurs que les révolutionnaires lui causaient et qui pouvaient très-certainement l'avoir fait tomber dans l'état de langueur où il est mort.

Gamain ne jouit pas longtemps de la pension que lui accorda la Convention; il mourut à Versailles, le 19 floréal an III (8 mai 1795), à l'âge de quarante-quatre ans, un an après l'adoption du décret qui la lui avait accordée [2].

[1] Eckard, dans la *Biog. universelle*, art. Gamain, t. LXV *(supplément)*.
[2] Registres de la municipalité de Versailles.

II.

Depuis longtemps Gamain était mort, sa famille avait disparu ; les deux médecins qui avaient signé le certificat accompagnant la pétition adressée à la Convention étaient décédés, M. Lameyran en 1811, M. Voisin en 1823, et les auteurs qui avaient écrit sur la Révolution, M. Thiers, entre autres, avaient si peu cru à la réalité de l'empoisonnement de Gamain, qu'ils n'en avaient même pas parlé, lorsque, au mois de septembre 1836, le journal *le Siècle* donna, dans deux feuilletons, un récit nouveau et tout à fait romanesque de ce fait, qualifié de *ténébreux*. Deux ans après, l'auteur de ce récit, le *bibliophile Jacob*, lui donna une nouvelle publicité en en faisant le sujet d'une de ses *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France* [1]. Attaquée comme fausse par M. Eckard, qui en a démontré toute l'invraisemblance [2], et dernièrement par M. Mortimer-Ternaux dans son *Histoire de la Terreur* [3], cette nouvelle version de l'empoisonnement de Gamain n'en a pas moins été regardée comme vraie par M. Louis Blanc, qui l'a répétée dans son ouvrage sur la Révolution, et elle a été encore reproduite tout récemment dans l'*Intermédiaire des chercheurs* [4].

Je crois avoir démontré, en examinant attentivement la pétition de Gamain, rapprochée de la dénégation du docteur Voisin, et sans avoir égard aux discours prononcés et aux décrets de

[1] *Évocation d'un fait ténébreux de la révolution française*, par le bibliophile Jacob (M. Paul Lacroix), 1838, broch. in-8°, réimprimée dans les *Curiosités de l'hist. de France* (Paris, Delahays, 1858, gr. in-18).

[2] *Biographie universelle*.

[3] T. V, p. 531-43.

[4] Par M. Emile Bonnet, n° du 10 septembre 1866 (t. III, col. 532). L'auteur s'est permis une insinuation que nous devons relever : « Toutes les pièces de cette horrible affaire, dit-il, furent déposées aux Archives comme pour servir de monument de cet acte cruel. *Elles n'existent plus aujourd'hui. Le carton qui les contenait est toujours là;* mais procès-verbaux de la commune de Versailles, attestations des médecins, rapport du comité des secours publics, tout ce qui concerne la victime de Louis XVI, *a été détourné, anéanti sans doute au moment de la Restauration*: » Nous serions très-reconnaissant que M. Em. Bonnet voulût bien nous apprendre où il a puisé ses informations. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'aux archives, il n'y a point, il n'y a jamais eu de carton spécial contenant les pièces de l'affaire Gamain, et que la disparition dont on parle est un fait imaginaire.

la Convention, que le prétendu empoisonnement de Gamain par Louis XVI, doit être relégué au rang des fables. Mais comme dans le récit de M. Paul Lacroix, ce ne serait plus au roi, mais à la reine que serait attribué le crime, il est nécessaire d'examiner sur quoi repose cette odieuse imputation.

L'auteur, en plaçant ce récit dans la bouche de Gamain, cherche à se dégager de toute responsabilité sur la véracité des faits. Il déclare les tenir de personnes auxquelles le serrurier les aurait plusieurs fois racontés.

« Les vieux habitants de Versailles, dit-il, se rappellent avec pitié cet homme qu'on voyait se promener seul, courbé sur sa canne comme un vieillard, dans les allées désertes du parc, en regardant le château veuf de ses rois héréditaires. Gamain n'avait pas plus de cinquante-huit ans à l'époque de sa mort, et il offrait tous les signes de la décrépitude. »

Je ferai remarquer ici que, comme je l'ai déjà dit, Gamain est mort à quarante-quatre ans.

« Ses cheveux étaient tombés, et le peu qui lui en restait blanchissait sur son front sillonné de rides profondes; ses joues blêmes s'enfonçaient dans le vide que l'absence de ses dents avait fait, et ses yeux, au regard terne et morne, ne s'allumaient d'un feu sombre qu'au nom de Louis XVI, qu'il prononçait toujours avec amertume, quelquefois avec des larmes. L'affaissement de sa taille, naguère droite et élevée, la perte totale de ses forces et la langueur qui le consumait sans cesse, accusaient, au dire des gens de l'art, un désordre irrémédiable de l'estomac et des voies intestinales. Gamain vivait fort retiré dans sa famille, en se contentant de la faible pension qu'il toucha jusqu'à sa mort, *malgré les variations successives du gouvernement*. On ne supprima pas cette pension, sans doute de peur de réveiller le triste prétexte sous lequel on la lui avait accordée. »

On a déjà vu que Gamain n'a joui qu'une année de cette pension, et qu'il est mort sous le même gouvernement auquel il la devait.

« Gamain n'était pas d'ailleurs en état d'exercer sa profession, qui eût suffi à son existence; une longue maladie avait épuisé ses faibles ressources pécuniaires, car la générosité du roi, son élève en serrurerie, ne s'était jamais signalée en sa faveur, disait-il, soit que Louis XVI, aimant la médiocrité pour lui-même, se fit scrupule d'en priver un serrurier qu'il affectionnait, soit plutôt que Gamain, comptant imprudemment sur une fortune toujours égale, eût dissipé tout ce qu'il tenait de *son compagnon de forge*. Dans tous les cas, Gamain ne reprochait pas au roi de l'avoir mal récompensé en

argent, mais il lui gardait un ressentiment implacable d'une trahison *qui ne pouvait être attribuée à l'honneur de Louis XVI.* »

Après cette mise en scène qui dispose le lecteur en faveur de Gamain, l'auteur continue à expliquer par un désir de vengeance le long plaidoyer mis dans la bouche de Gamain.

« Cette trahison, dit-il, était l'idée fixe et unique de Gamain; il y revenait à tout propos, pour se répandre en récriminations aigres et fougueuses au sujet de l'attentat qu'il imputait implicitement au roi; c'était lui qui avait, par la découverte de l'armoire de fer aux Tuileries et des papiers qu'elle contenait, fait mettre Louis XVI en jugement; c'était donc lui qui avait, pour ainsi dire, dressé la guillotine où roula cette tête couronnée; c'était lui enfin qui avait provoqué ce décret de la Convention condamnant la mémoire de Louis XVI, comme coupable d'un homicide vulgaire. Mais ces satisfactions données à la vengeance n'apaisèrent point la haine de Gamain, qui poursuivait encore la mort dans le tombeau, et qui allait partout racontant avec une chaleureuse indignation comment on avait tenté de l'assassiner pour prix de ses services. Quiconque le voyait pour la première fois n'échappait ni à ce récit, ni au plaidoyer dont il le faisait suivre, pour excuser ses dénonciations contre le roi martyr. »

Ici, on le voit, l'auteur se dégage de la responsabilité du récit qui va suivre, il n'est que le narrateur; les détails minutieux dans lesquels il va entrer, les choses invraisemblables qu'il va raconter, tout cela est dû à Gamain. Mais, comment après un si long temps écoulé depuis la mort du serrurier, a-t-il pu savoir tous ces détails? Ce ne peut être que par quelques personnes vivant encore à l'époque où il a écrit, et auxquelles Gamain les aurait racontées. C'est ce qu'il va chercher à établir.

« Ce récit, continue l'auteur, diffère pourtant en certains points de celui qu'il adressa, en 1794, sous la forme de pétition à l'Assemblée nationale, pour solliciter un secours. Dans ce dernier récit, il n'accusait que Louis XVI; dans l'autre, qu'il a répété mainte fois de *son vivant* sans aucune variante, il portait de préférence les soupçons sur la reine, qui, toute légère et inconséquente qu'elle fût, *n'était pas femme à commettre un assassinat.* »

On se demande alors à quoi bon répéter un récit romanesque, qui jette un soupçon si odieux sur ces deux malheureuses victimes, quand on est convaincu que le roi et la reine n'ont pu commettre un pareil assassinat?

« Gamain passait ordinairement ses soirées dans un café de Versailles, qu'on m'a nommé, *mais que je ne désignerai pas, dans la crainte*

de commettre une erreur. Il y était en compagnie de deux anciens notaires qui vivent encore (en 1836), et du médecin Lameyran, qui l'avait soigné lors de son empoisonnement. Ces trois personnes attestaient au besoin toutes les particularités du poison qui avait été constaté par procès-verbaux; mais Gamain manquait de témoins pour affirmer ce qui était arrivé aux Tuileries dans la journée du 22 mai 1792; son air de véracité et de douleur, son accent pénétré, son visage exprimant ses souffrances, ses yeux enflammés, sa pantomime pathétique, c'étaient là les seuls garants de sa bonne foi. »

Il est fâcheux que l'auteur ait oublié le nom du café où Gamain allait passer ses soirées, car, là, on aurait pu avoir quelques renseignements certains sur la scène qu'il rapporte. Quant aux deux notaires qui ne sont pas nommés, c'est l'un d'eux, sans doute, qui aura fait ce récit à M. Paul Lacroix, car, pour M. Lameyran qui, d'après la disposition de la phrase, semble vivre aussi à l'époque où écrit l'auteur, il était mort en 1811, et ne pouvait alors attester toutes les particularités d'un empoisonnement dont son certificat, comme je l'ai déjà dit, ne parlait pas [1].

Après cet exposé, l'auteur donne enfin la parole au serrurier :

« Depuis l'attaque du château de Versailles, racontait-il, comme j'étais installé dans cette ville où se trouvaient mes ateliers, je voyais rarement le roi; j'attendais qu'il me fît mander pour aller aux Tuileries qu'il habitait. Après sa tentative de fuite en 1791, qui échoua par malheur, je cessai tout à fait de le voir. Quand on l'eut ramené de Varennes à Paris, c'eût été me compromettre que de fréquenter les Tuileries, *où d'ailleurs le roi, j'imagine, n'avait guère le cœur à s'occuper de serrurerie;* les relations que j'avais eues avec Louis XVI, pour lui apprendre mon métier, ne m'étaient déjà que trop défavorables, et mes envieux m'avaient tendu des piéges auxquels j'eus le bonheur d'échapper. Je ne songeais cependant pas le moins du monde à espionner pour le compte du roi, qui ne me payait plus même de gratification; il n'avait plus d'argent, il est vrai. Quoi qu'il en soit, je me sentais porté pour la constitution, et sans préjudice de la reconnaissance que je devais au roi, *j'étais dévoué à la république.* »

Je ferai deux observations sur ce que l'on fait dire ici à Gamain. « Le roi, dit-il, après le voyage de Varennes, n'avait

[1] Un honorable habitant de Versailles m'a assuré avoir entendu un notaire de cette ville, M. D..., raconter le soi-disant empoisonnement de Gamain par la reine; M. D. prétendait tenir ce récit de la bouche du serrurier.

guère le cœur à s'occuper de serrurerie. » J'ajouterai, moi : Non-seulement après le voyage de Varennes, mais depuis qu'il était à Paris. Il y avait bien à Versailles un atelier qui existe encore aujourd'hui, mais il n'en eut point aux Tuileries, et Louis XVI ne s'y occupa jamais de serrurerie. Quant au dévouement de Gamain pour la République, il était bien précoce, puisque la scène qu'il va raconter se passe au commencement de 1792, et que la République ne fut établie qu'à la fin de l'année.

« Le 21 mai 1792, pendant que j'étais dans ma boutique, un homme à cheval s'arrêta devant ma porte et m'appela par mon nom. Le déguisement de cet homme, qui était habillé en roulier, ne m'empêcha pas de reconnaître Durey, que le roi avait pris pour aide de forge. « M. Gamain, me dit-il, Sa Majesté m'envoie vous ordonner « de venir au château ; vous entrerez par les cuisines, pour ne pas « inspirer de soupçons... — J'en suis bien contrarié, Durey, répon- « dis-je, mais je n'irai pas. Si je m'absentais de Versailles, cela me « rendrait suspect et m'attirerait malheur. » — Durey eut beau me représenter que je devais obéir au roi, je n'en fis que rire, en disant que Sa Majesté savait assez bien mon état pour n'avoir pas besoin de moi ni d'un autre. Durey me quitta bien désolé, et ne fut que trois heures à revenir pour me presser de nouveau d'obtempérer au désir du roi. Je tins bon et refusai obstinément. Je crus que j'étais délivré des importunités de Durey, et je m'applaudis d'autant mieux d'avoir résisté, que le bruit courut dans Versailles que le peuple attaquait les Tuileries, ce qui n'eut lieu que dans le mois suivant. Le lendemain, je fus étonné et mécontent de voir reparaître Durey, qui me fit lire un billet écrit de la main du roi, dans lequel Louis XVI me priait, presque amicalement, de venir *lui donner un coup de main* pour un ouvrage difficile. Mon amour-propre fut flatté de cette invitation que le roi avait pris la peine de me faire lui-même : je m'habillai à la hâte, j'embrassai ma femme et mes enfants, sans leur dire où j'allais ; je leur promis seulement d'être de retour avant la nuit. Ce ne fut pas sans inquiétude qu'ils me virent partir avec un étranger pour Paris car, à cette époque, il se passait peu de jours sans que les nouvelles les plus lugubres circulassent dans Versailles, où l'on croyait volontiers la capitale à feu et à sang. »

Voilà une mise en scène très-dramatique, mais tout à fait invraisemblable. Gamain est encore à cette époque serrurier des cabinets du roi, et entrepreneur de ses bâtiments. C'est lui qui est chargé de toute la serrurerie de l'intérieur des appartements des Tuileries comme de Versailles, et lorsque Durey, qu'il connait intimement, avec lequel il a travaillé cent fois, vient lui apporter un ordre du roi pour travailler aux Tuileries, ce qu'il a déjà fait nombre de fois, il s'y refuse, et il

faut un billet du roi qui lui demande de lui prêter *un coup de main*, pour qu'il s'y décide : cela est-il croyable? Puis, comme s'il allait à la mort, il embrasse sa femme et ses enfants, qui ne reconnaissent pas Durey qu'ils ont vu si souvent dans l'atelier de Gamain.

« Durey me conduisit aux Tuileries, *où le roi était gardé comme dans une prison*. Nous entrâmes par les communs, et nous nous rendimes à *l'atelier du roi*, où Durey me laissa pour annoncer mon arrivée. Pendant que j'étais seul, je remarquai une porte de fer nouvellement forgée, une serrure *bénarde*. exécutée fort habilement en apparence, et une petite cassette toute en fer, avec un ressort caché que je ne pus découvrir au premier coup d'œil. Sur ces entrefaites, Durey revint avec le roi. — « Eh bien ! mon pauvre Gamain, » dit Louis XVI, en me touchant l'épaule et souriant avec bienveillance, « voilà longtemps que nous ne nous sommes vus ? — Oui, Sire, re-« pris-je, et j'en suis fâché ; mais j'ai dû, par prudence pour vous « autant que pour moi, suspendre mes visites, qui étaient mal inter-« prétées ; nous avons l'un et l'autre des ennemis qui ne cherchent « qu'à nous nuire : voilà pourquoi, Sire, j'ai hésité à me rendre à vos « commandements. — Hélas ! les temps sont bien mauvais, et je ne « sais pas comment tout cela finira, s'écria le roi, qui ajouta sur-le-« champ avec gaieté, en me montrant les ouvrages de serrurerie « que j'avais examinés : que dis-tu de mon talent ? c'est moi seul « qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours ! Je suis ton ap-« prenti, Gamain. »

« Je remerciai le roi des éloges qu'il daignait m'adresser, et je lui demandai ce que je pouvais faire pour lui être agréable, en protestant de mon dévouement et de ma fidélité. Alors le roi me dit qu'il avait toujours eu confiance en moi et *qu'il ne balançait pas à mettre dans mes mains le sort de sa personne et de sa famille* ; là-dessus il me mena dans sa chambre à coucher, puis dans le couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du Dauphin. Durey avait allumé une bougie pour nous éclairer dans ce couloir où il leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel j'aperçus un trou rond pratiqué dans la muraille et ayant à peine deux pieds de diamètre à son ouverture. Le roi m'apprit *qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent*, et que Durey, qui l'avait aidé à percer le mur, en jetait les gravois dans la rivière, où il fit plusieurs voyages pendant la nuit. Le roi me dit ensuite qu'il voulait ajuster la porte de fer à l'entrée de ce trou, et qu'il ne savait pas quels moyens employer pour achever cette opération : tel était le service qu'il attendait de moi.

« Je me mis à l'œuvre aussitôt. Je repassai toutes les parties de la serrure qui n'avaient pas de jeu ; je façonnai la clef à la forge, de manière à la rendre plus différente des clefs ordinaires ; ensuite j'établis les gonds et la gâche dans la maçonnerie, aussi solidement que le permettaient les précautions qu'il fallait prendre pour étouffer le bruit du marteau. Le roi me secondait de son mieux ; à chaque ins-

tant il me suppliait de frapper plus doucement et de me dépêcher. Il avait peur d'être surpris par quelque indiscret dans ce travail, qui dura jusqu'à la fin du jour. La clef fut mise dans la petite cassette de fer, et cette cassette scellée sous une dalle à l'extrémité du corridor. On n'avait pas besoin de clef pour fermer la serrure de l'armoire, parce que les pênes jouaient d'eux-mêmes lorsqu'on poussait la porte de fer sur ses gonds. »

Voilà Gamain introduit aux Tuileries, dans l'atelier du roi. Je ferai remarquer de nouveau que le roi n'avait pas d'atelier de serrurerie dans ce palais. Mais en supposant qu'il y ait eu une forge, une enclume, des marteaux, tout l'attirail d'un serrurier dans quelque coin de son appartement, comment veut-on que Louis XVI, *gardé aux Tuileries comme dans une prison*, suivant les expressions de Gamain, eût pu forger une porte de fer, faire une serrure et une cassette en fer, sans attirer l'attention des espions qui l'entouraient? et qu'était-ce que la pose de cette porte, pour laquelle *il fallait prendre tant de précautions pour étouffer le bruit du marteau*, en comparaison des coups bien autrement bruyants qu'il avait fallu faire pour la forger? Aussi toute cette scène, l'entrée de Gamain dans l'atelier, son examen de la porte de fer déjà préparée, la conversation si niaise qu'il a avec le roi, tout cela est de pure invention et est démenti par la pétition qu'il adressa à la Convention, seule pièce que l'on puisse regarder comme émanant de lui. « Dans les premiers jours de mai 1792, y dit-il, il reçut l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il arrivé que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement, et de la fermer d'une porte de fer, opération qui ne fut achevée que le 22 du même mois. » On le voit, c'est dans les premiers jours de mai qu'il reçoit l'ordre d'aller à Paris. Il s'y rend aussitôt, et le roi lui ordonne de faire l'armoire de fer. Il n'y a plus ici d'homme déguisé qui vient de la part du roi, de refus d'y aller, de porte et de serrure déjà faites; non, tout est à faire, et Gamain met près de trois semaines pour achever son travail. Il est évident que ce n'est pas aux Tuileries qu'il forgea cette armoire, et que c'est à Versailles, dans ses ateliers, qu'elle fut terminée.

« J'avais travaillé sans relâche durant huit heures, continue Gamain, la sueur me coulait du front à larges gouttes; j'étais impatient de me reposer, et j'éprouvais une défaillance produite par la faim, car je n'avais rien pris absolument depuis mon lever. »

Je suis encore obligé d'interrompre la narration pour faire remarquer qu'il avait si bien mangé, que dans sa pétition, il dit que l'élixir qu'il prit, quand il eut ses coliques, lui fit rendre *tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée.*

« Je m'assis une minute dans la chambre du roi, qui me présenta lui-même un siége, en s'excusant de la peine qu'il m'avait donnée; il me pria de vouloir bien compter *deux millions* en doubles louis, que nous divisâmes en quatre sacs de cuir. Tandis que par complaisance je me prêtais à faire ces comptes, je vis Durey transportant des liasses de papiers que je jugeai destinées à être mises dans l'armoire secrète; en effet, l'argent n'était qu'un prétexte pour détourner mon attention. Je suis certain que les papiers seuls furent cachés. »

Voilà encore un tableau qui n'est là que pour l'effet. Ainsi le roi a assez de confiance dans Gamain pour l'associer à un secret qui peut le perdre; quand il arrive, il lui dit qu'il ne balançait pas à mettre dans ses mains le sort de sa personne et de sa famille, et lorsque le travail est terminé, que l'armoire est posée, il s'amuse à lui faire compter deux millions en pièces d'or pour détourner son attention de papiers que l'on porte dans cette armoire! Comme si le roi n'avait pas pu renvoyer tout de suite Gamain, et se donner le temps de placer les papiers sans être vu, et comme si Gamain lui-même ne savait pas que ce n'était point de l'argent, mais des papiers secrets *qui pouvaient compromettre la personne du roi et sa famille,* puisqu'il venait de le lui dire. Poursuivons :

« Le roi me proposa de souper au château avant de partir, mais je refusai par un sentiment de fierté qui s'indignait à l'idée de manger peut-être avec les valets; en outre, j'avais hâte de revoir ma femme et mes enfants. Je n'acceptai pas davantage l'offre qu'on me fit de me reconduire à Versailles; je craignais la livrée du roi et je me défiais de Durey. Pourquoi m'avait-on dissimulé le véritable usage de l'armoire de fer? »

Pourquoi donc, dirai-je, toutes ces craintes? pourquoi accuser de dissimulation le roi qui vient de *lui confier le sort de sa personne et de sa famille?* c'est qu'il faut préparer la scène qui va suivre :

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup *par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi;* elle tenait à la main une assiette, chargée d'une brioche et d'un verre de vin : elle s'avança vers moi, qui la saluai avec étonnement, parce que Louis XVI m'avait assuré que la reine ignorait la fabrication de

l'armoire. — « Mon cher Gamain, » me dit-elle avec la voix la plus caressante, « vous avez chaud, mon ami! *buvez ce verre de vin et « mangez ce gâteau, cela vous soutiendra du moins pour la route que « vous allez faire.* » — Je la remerciai tout confus de cette prévoyance pour un pauvre ouvrier comme moi, et *je vidai le verre à sa santé;* elle me laissa remettre ma cravate et mon habit, que j'avais quittés pour travailler plus commodément. La brioche restait dans l'assiette que la reine avait déposée sur un meuble. Je la glissai dans ma poche au moment où le roi venait prendre congé de moi et m'exprimer encore sa reconnaissance. — Je rapporterai du moins cette brioche à mes enfants, pensai-je en moi-même.

« Je sortis des Tuileries à la nuit close, il était environ huit heures du soir. »

Ainsi, au moment où Gamain semble se méfier de tout ce qui l'entoure, la reine apparaît tout à coup par un coup de théâtre. Séduit par sa voix caressante, il boit le verre de vin empoisonné, et emporte la brioche qu'elle lui présente traîtreusement. Je ne veux pas faire remarquer l'invraisemblance d'une pareille scène, je veux seulement signaler la différence du récit de la pétition et de celui-ci. Dans la pétition, Gamain est seul avec le roi, qui lui présente un verre de vin ; ici c'est la reine. Comment, sur un fait aussi capital, peut-il y avoir une telle différence? Comment Gamain peut-il accuser tantôt le roi et tantôt la reine? Il faut nécessairement que l'un des deux récits soit faux, s'ils ne le sont pas tous les deux. — Je ferai encore remarquer, — car dans un ;pareil récit il est bon de signaler tout ce qui peut conduire à la vérité, — que le 22 mai on est presque arrivé aux plus longs jours de l'année, et qu'à huit du soir la nuit est loin d'être close; mais il était nécessaire qu'il fît nuit pour la scène mélodramatique qui va se passer.

Gamain, sorti des Tuileries, prend à pied la route de Versailles. Arrivé au milieu des Champs-Elysées, il éprouve de violentes coliques. Bientôt ces coliques augmentent, d'affreuses douleurs déchirent ses entrailles; il ne peut plus marcher; il tombe, se roule dans la boue en poussant de grands gémissements. Une heure se passe ainsi sans secours; il va succomber, lorsque tout à coup une voiture s'arrête devant lui. Un riche Anglais en descend, et vient lui porter secours. Comme il y a des hasards heureux! Justement cet Anglais connaît Gamain, à qui il a quelques obligations, et qui lui a fait voir l'atelier de Louis XVI. On va chercher un élixir chez un apothicaire de la rue du Bac. Gamain vomit, revient à lui, et l'Anglais.

le plaçant dans sa voiture, le ramène à Versailles, où il arrive semblable à un cadavre.

« Le médecin, M. Lamayran, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés, continue Gamain ; ils accoururent presque aussitôt et constatèrent les signes non équivoques du poison. Je fus interrogé à ce sujet et refusai de répondre. L'Anglais ne se sépara de moi qu'après avoir obtenu l'assurance que je ne périrais pas, du moins immédiatement. Cet homme bienfaisant revint souvent me voir durant ma convalescence. MM. Lamayran et Voisin passèrent la nuit auprès de mon lit, et les soins qu'ils me prodiguèrent, en me questionnant sur l'origine probable de mon empoisonnement, eurent un succès plus prompt qu'on ne pouvait l'attendre. Au bout de trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, je triomphai du poison, mais non pas sans en subir les terribles conséquences; *une paralysie presque complète*, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre. Non-seulement j'avais persisté à cacher ma visite aux Tuileries, dans la journée du 22 mai, mais encore je priai l'Anglais de ne pas ébruiter l'aventure de notre rencontre nocturne aux Champs-Elysées, et je sommai le médecin et le chirurgien de s'abstenir de toute parole indiscrète sur la nature de mon mal. Je n'eus aucune nouvelle de Louis XVI, et en dépit du ressentiment qui couvait dans mon âme contre les auteurs présumés de cette odieuse trahison, je n'avouai pas encore à ma femme que j'avais été empoisonné.

« Mais la vérité vit le jour malgré moi, malgré mon silence : quelque temps après cette catastrophe, la servante, nettoyant l'habit que je portais le jour de mon accident, trouva dans la poche un mouchoir sillonné de tâches noirâtres et une brioche aplatie et déformée, que plusieurs jours d'oubli avaient rendue aussi dure qu'une pierre; la servante mordit une bouchée dans ce gâteau, qu'elle jeta ensuite dans la cour. Le chien mangea cette pâtisserie et mourut; la servante, qui n'avait sucé qu'une petite parcelle de la brioche, tomba dangereusement malade. Le chien ouvert par M. Voisin, la présence du poison ne fut pas douteuse, et une analyse chimique découvrit encore le poison dans le mouchoir qui avait conservé les traces de mes vomissements. La brioche seule contenait assez de *sublimé corrosif* pour tuer dix personnes. »

Enfin voilà le poison trouvé. La brioche en contenait assez pour tuer dix personnes! La servante qui en a sucé une bouchée tombe dangereusement malade! Le chien qui l'a mangé meurt, et le poison se retrouve encore dans le mouchoir qui a reçu les vomissements! Mais alors, pourquoi, dans la pétition adressée à la Convention, se tenir dans le vague et ne pas indiquer des circonstances qui n'auraient laissé aucun

doute dans les esprits? C'est qu'il aurait fallu les faire constater dans le certificat des médecins, et que les médecins avaient bien voulu attester *l'état de mauvaise santé* de Gamain, mais ne se seraient pas prêtés à certifier un empoisonnement auquel ils ne croyaient pas.

Le poison trouvé dans la brioche et dans les restes des vomissements était, dit le récit, du sublimé corrosif (bi-chlorure de mercure.) Qu'on me permette ici une observation scientifique. Lorsque l'on met, dans du vin rouge, une dose assez forte de sublimé corrosif pour produire l'empoisonnement, il se forme un précipité de couleur violacée, et le liquide acquiert une saveur âcre, métallique, très-caractéristique, si désagréable qu'elle le fait immédiatement rejeter. Gamain a-t-il éprouvé rien de semblable ? On lui présente un verre de vin : il l'avale tout entier, et il ne remarque aucun trouble dans ce vin, il ne se plaint pas de ce goût si caractéristique et si désagréable produit par la présence du poison. L'action du sublimé corrosif est presque instantanée : dans les expériences sur les animaux vivants, c'est quelques minutes après son ingestion que les symptômes se manifesent, et il en est de même chez les hommes qui s'empoisonnent par ce sel. Gamain ne s'aperçoit de rien au premier moment. Après avoir bu le vin, il se rhabille, sort tranquillement du palais, et ce n'est que *quelques heures après*, qu'il commence à ressentir les effets du poison.

« Enfin j'avais une certitude, continue le récit, enfin je connaissais l'empoisonnement, *sinon les empoisonneurs* ; j'étais impatient de me venger, et je craignais de mourir auparavant. *Je demeurai perclus de tous mes membres pendant cinq mois.* Ce ne fut que le 19 novembre que je me trouvai en état de revenir à Paris. Je me transportai chez le ministre Rolland, qui me reçut aussitôt sur l'annonce d'un secret important à lui révéler. Je lui appris l'existence de l'*armoire de fer*, et je n'acceptai pas les récompenses qu'il m'offrit au nom de la Convention ; ma vengeance me suffisait. Le lendemain, l'armoire fut découverte ; les papiers qu'elle renfermait furent déposés sur le bureau de la Convention. L'année suivante, Louis XVI et Marie-Antoinette montèrent sur l'échafaud. »

Gamain reste perclus de tous ses membres, comme il l'avait déjà dit dans sa pétition, mais au lieu de neuf mois, il ne l'est plus ici que pendant cinq mois. Pourquoi cette différence ? C'est qu'en accusant neuf mois de paralysie dans sa pétition, Gamain avait oublié que c'était au mois de novembre 1792,

six mois seulement après son empoisonnement, qu'il avait été dénoncer l'existence de l'armoire de fer ; qu'à cette époque il fit plusieurs voyages à Paris, ce qu'il n'aurait pu faire s'il avait encore été perclus de ses membres; tandis que n'étant resté perclus que pendant cinq mois, on concevait bien que, six mois après l'empoisonnement, il ait pu aller trouver à Paris le ministre Roland. Mais Gamain oubliait, en faisant sa pétition et en racontant de nouveau sa fabuleuse histoire, que les registres du Conseil général de la commune de Versailles constatent que le 4 juin 1792, c'est-à-dire quelques jours après l'empoisonnement, ce même Gamain, si violemment malade et resté perclus de tous ses membres, assiste à la séance du Conseil, et prend part à ses discussions ; qu'il assiste encore aux séances des 8, 17, 20 juillet et 22 août, et qu'enfin le 24 septembre il est chargé de la mission active de faire disparaître les signes de la royauté de tous les monuments publics de Versailles, mission que l'on n'aurait certes pas confiée à un homme paralysé.

Après toutes ces preuves de l'invraisemblance d'un empoisonnement, on pourrait encore se demander pourquoi Gamain, qui avait un si vif désir de vengeance contre les auteurs de l'attentat commis sur sa personne, n'en a parlé ni pendant le procès du roi, ni pendant celui de la reine, et ne l'a révélé que quand les royales victimes ne pouvaient plus en démontrer la fausseté ? Et si Louis XVI voulait faire disparaître tous les dépositaires de son secret, que n'empoisonnait-il aussi Durey, ce garçon du château, l'aide de Gamain, qui joua un rôle si actif dans la confection de l'armoire de fer !

J'ai fait voir que la pétition adressée par Gamain à la Convention n'apportait aucune preuve de son empoisonnement par le roi; c'est évidemment pour donner plus de probabilité à cette accusation d'empoisonnement qu'a été faite la nouvelle version. Je crois avoir démontré, en suivant le récit pas à pas, que cette version, beaucoup plus romanesque, n'a pas plus de fondement que la première. La conclusion à tirer de cette étude, c'est qu'à un acte de lâcheté et d'ingratitude, Gamain a ajouté un crime, et qu'après avoir trahi son roi et son bienfaiteur, il l'a, ainsi que la reine, odieusement calomnié.

J. A. Le Roi.

POLÉMIQUE

JÉRUSALEM ET LE GOLGOTHA

I.

RÉPONSE A M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY

Les nouvelles publications de M. de Saulcy sur la topographie ancienne de Jérusalem sont-elles le dernier mot de la science et le triomphe définitif de l'authenticité du Calvaire et du saint Sépulcre? Un article de M. Anatole de Barthélemy, qui a paru dans la dernière livraison de la *Revue des questions historiques*, semble énoncer cette appréciation souverainement élogieuse; car il y est dit en propres termes, que « peut-être je ne me serais pas pressé d'écrire aussi vite un assez gros volume si j'avais pris connaissance des ouvrages déjà publiés par M. de Saulcy. » Je l'avoue, pendant que j'écrivais à bâtons rompus et dans l'intervalle de mes courses apostoliques le *Calvaire et Jérusalem d'après la Bible et Josèphe*, je ne me doutais pas qu'un illustre membre de l'Institut, qui avait visité une seconde fois la Terre sainte pour *étudier sur de nouveaux frais les monuments de la Jérusalem antique*, préparait les trois magnifiques volumes qu'il a édités en 1865 et 1866. Mais est-il bien vrai de dire que le *Voyage de Terre sainte* et les *Derniers jours de Jérusalem* m'auraient fourni des renseignements « plus exacts et plus précis » que ceux que j'ai recueillis dans la Bible et dans Josèphe? est-il bien vrai que ces trois volumes suffisent pour répondre aux doutes de ceux qui nient la position du Golgotha? Questions assez capitales pour que M. Anatole de Barthélemy veuille bien me permettre d'appeler de son jugement personnel.

Voici une première demande que je prends la liberté d'adresser à mon honorable contradicteur : dans les trois volumes précités, se rencontre-t-il un passage qui traite *ex professo* de la topographie générale de l'ancienne Jérusalem? Entrons ici dans le détail, et nommons une à une, d'après la Bible et Josèphe, les principales localités

de la cité déicide. Quiconque entreprend de donner des renseignements précis et exacts sur la véritable Jérusalem du temps de Jésus-Christ doit faire apparaître sous nos regards : 1° une ville haute assise sur le mont Sion ; 2° une ville basse portée par le mont Acra ; 3° une première vallée intérieure qui séparait ces deux villes et jusqu'au fond de laquelle étaient étagés, de part et d'autre, de nombreux édifices ; 4° une troisième colline, celle du Temple, naturellement plus basse qu'Acra ; 5° une autre large vallée intérieure qui séparait la colline du Temple de celle de la ville basse ; 6° une quatrième colline sur laquelle s'élevait la nouvelle ville, Bézétha ; 7° un faubourg (προάστειον) qui longeait le portique occidental du temple ; 8° un certain lieu nommé Ophel ou Ophlas qui était la demeure des Nathinéens ; 9° le Calvaire ou le Golgotha, où la tradition chrétienne nous enseigne que le Sauveur du monde fut crucifié et enseveli. En tout neuf localités différentes, dont il faut que l'on nous assigne la place relative sur une superficie d'ailleurs assez restreinte, et bornée à l'est, au sud et en partie à l'Ouest, par les trois vallées de Josaphat, de Hinnom et de Gihon.

Or, l'auteur du *Voyage de Terre sainte* et des *Derniers jours de Jérusalem* a-t-il consacré quelques-unes de ses nouvelles pages à la recherche et à la délimitation de ces quartiers importants de la Jérusalem antique ? Il le faudrait assurément pour justifier la confiance exclusive de M. A. de Barthélemy. Et cependant il n'en est rien : la topographie générale de l'ancienne Jérusalem brille uniquement par son absence. Chose étonnante ! les *Derniers jours de Jérusalem* nous donnent une traduction vraiment admirable de la description de Jérusalem et de ses murs telle que nous la lisons dans la cinquième livraison de la *Guerre des Juifs* (IV, 1), et cette page si lumineuse et si expressive, où l'ancienne Jérusalem semble revivre tout entière, cette page qui m'a fourni six indications éblouissantes de clarté pour retrouver et reconnaître le véritable mont Acra, cette page, qui le dirait ? est pour M. de Saulcy comme un livre fermé de sept sceaux ; il n'y trouve qu'une occasion de plus de quereller ce *pauvre* Josèphe, et cela à propos d'une expression inévitable, dont le sens est, d'ailleurs, parfaitement déterminé par le contexte. Quoi donc ! l'historien juif serait-il venu au monde, lui aussi, afin que les aveugles voient et que les voyants deviennent aveugles ? Peut-être !

L'admirateur exclusif de M. de Saulcy nous répondrait-il en ce moment que cette lacune dont je parle est comblée surabondamment dans le cours du *Voyage de Terre sainte* et des *Derniers jours de Jérusalem ?* Qu'il veuille bien nous dire alors quelle place est assignée à l'autre large vallée intérieure qui séparait la colline du Temple de celle de la ville basse. *Infandum... jubes renovare dolorem.* Si peu cette deuxième vallée intermédiaire compte et figure dans les deux ouvrages, que M. Anatole de Barthélemy l'a confondue avec la vallée de Hinnom qui sépare le plateau de Jérusalem de la montagne du Mauvais-Conseil. « M. l'abbé Coulomb, nous dit-il, veut que le mont Acra soit au sud du temple... Il semble difficile de supposer qu'un quartier de ville ait pu se trouver dans de pareilles conditions.

Josèphe lui-même remarque que de ce côté, du haut du portique construit par Hérode, on avait le vertige en regardant au fond de la vallée. » Oui, de la vallée comblée en partie par les Asmonéens et sur laquelle le portique royal d'Hérode s'élevait à plomb. Je n'insiste pas sur l'énormité de cette confusion ni sur ses funestes conséquences : *una satis superque.*

Trouverions-nous dans les nouvelles publications de M. de Saulcy la place du faubourg mieux marquée que celle de l'autre large vallée intermédiaire? Le faubourg! Les *Derniers jours de Jérusalem* le nomment sous une périphrase, en traduisant le passage de Josèphe qui s'y rapporte. « Sur la face occidentale du péribole (*du temple*) existaient quatre portes dont deux conduisaient dans le *quartier placé devant la ville* (p. 247) ; » mais cette mention est simplement pour mémoire; aucune place ne lui est assignée en partage ni dans le dispositif de ces trois immenses volumes, ni dans les plans si admirables de M. Gélis. Nouvelle omission qui n'est pas moins regrettable que la première, et dont les résultats ne sont pas moins fâcheux pour la connaissance de la véritable Jérusalem.

Et la vallée des Epopéens, cette vallée mitoyenne qui séparait les deux collines de la ville et jusqu'au fond de laquelle étaient étagés de part et d'autre de nombreux édifices, cette vallée qui se prolonge jusqu'à Siloam (p. 221), M. de Saulcy lui attribue-t-il un parcours qui soit conforme à ces textes de Josèphe? Que M. Anatole de Barthélemy voie et juge! Il reconnaîtra ici une troisième omission plus capitale encore, s'il est possible, que les deux autres. Mon livre aurait donc sa raison d'être, quand il n'aboutirait qu'à signaler ces lacunes et le moyen de les combler, d'après la Bible et Josèphe.

Dans la description d'une ville antique, supprimer le tiers des principales localités qui la constituent, c'est un premier tort qui est extrêmement grave et digne d'être déploré par un honorable collaborateur de la *Revue des questions historiques*. Voici qui est plus grave encore : à ces trois omissions se joignent deux erreurs fondamentales sur la limite méridionale de l'ancienne Jérusalem et sur la position du mont Acra.

Après avoir traduit d'une manière toujours admirable la description du premier mur, M. de Saulcy ajoute : « Il est bon de noter que ce passage n'est intelligible qu'à la condition de supposer que l'enceinte actuelle suit exactement le tracé de l'enceinte décrite par Josèphe et que, par conséquent, au temps où Titus vint faire le siége de Jérusalem, toute la partie sud de l'ancienne ville des Jébuséens avait déjà été laissée en dehors de la ville (p. 223). »

Que cet amoindrissement de l'ancienne Jérusalem, du côté du sud, soit fait au préjudice de la vérité et contrairement au témoignage constant et avéré de l'histoire, c'est là ce que M. A. de Barthélemy constatera par lui-même en parcourant mon livre et, à défaut, en se pénétrant des considérations suivantes :

1° M. de Saulcy est condamné par son propre témoignage : Voici ce que nous lisons dans le *Voyage de Terre sainte* (t. III, p. 43), précisément à la suite de la même description du premier mur. « Hâtons

nous de dire que si nous tenons compte de la portion d'enceinte primitive qui couvrait Nabi-Daoud, toute la description de Josèphe devient parfaitement claire, et toutes les expressions dont il se sert se justifient d'elles-mêmes, tandis qu'il en est tout autrement si nous appliquons cette description au tracé de l'enceinte actuelle. Je crois donc fermement, pour ma part, que c'est celui dans lequel entre forcement le fossé taillé dans le roc qu'il faut adopter, et que, par conséquent, on doit placer dans l'intérieur du premier mur décrit par Jos phe, les terrains sur lesquels existent aujourd'hui les cimetières chrétiens et la mosquée de Nabi-Daoud. »

2° M. de Saulcy est également condamné par l'autorité de d'Anville, sur laquelle il se fonde, on'ne sait pourquoi. « Il est un fait qu'il n'est plus possible aujourd'hui de révoquer en doute et que notre immortel d'Anville a le premier soutenu avec son inappréciable sûreté de vue. C'est que l'enceinte actuelle de Jérusalem s'est, pour ainsi dire, substituée à l'ancienne, telle qu'elle était au moment du siége (*les derniers jours de Jérusalem*, p. 218). » Or, que l'on veuille bien consulter la dissertation de d'Anville, que Chateaubriand a recueillie dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, et l'on se convaincra que notre immortel d'Anville, *avec son inappréciable sûreté de vue*, assigne à l'ancienne Jérusalem la même limite méridionale que je lui attribue, d'après la Bible et Josèphe. Voici ce qu'il nous dit, entre autres choses semblables : « Josèphe, ayant décrit la partie septentrionale de l'enceinte de Sion depuis la tour Hippicos jusqu'au temple, la reprend à cette tour pour la conduire par l'Occident et ensuite nécessairement par le midi, jusqu'à la fontaine de Siloé... L'*Itinéraire de Jérusalem* s'explique convenablement sur la fontaine de Siloé : *deorsum in valles, juxtà murum, est piscina qua dicitur Siloa.* Remarquons même la mention qui est faite de ce mur dans un écrit de l'âge du grand Constantin... De sorte que la ruine de Sion, telle qu'elle paraît aujourd'hui, ne peut avoir de première cause que dans ce que souffrit cette ville de la part de Chosroës, roi de Perse, qui la prit en 614. »

3° L'auteur des *Derniers jours de Jérusalem* n'est pas mieux servi par le document qu'il emprunte à la *Préparation évangélique*. « Eusèbe nous a conservé sur l'étendue du circuit de Jérusalem deux renseignements, dont un au moins a une valeur que l'on ne peut contester..., car il émane de l'*agrimensor* ou arpenteur de la Syrie. Le voici : l'arpenteur qui a mesuré la Syrie dit que Jérusalem a un périmètre de 27 stades. 27 stades olympiques de 185 mètres, nous donnent 4,995 m. en tout, tandis que 27 stades juifs de 140 m. seulement ne nous donnent plus que 3,780 m. Si nous rapprochons ce chiffre de celui que la mesure directe nous a fourni sur le terrain, soit 3,900 m., et si nous tenons compte des petites différences de détail qui existent forcément entre le tracé actuel et le tracé mesuré à la corde par l'arpenteur de la Syrie, nous trouvons un accord tel que nous devons nous tenir pour satisfaits. Nous admettons donc que cet ingénieur, par une raison qu'il ne nous est pas possible de deviner, a donné le circuit de Jérusalem en mesures hébraïques, c'est-

à-dire en mesures du pays, et qu'il y a, pour ainsi dire, identité entre le chiffre actuel et celui qu'il a recueilli (p. 232). »

Une question préalable aurait dû, ce me semble, se présenter assez naturellement à l'esprit de M. A. de Barthélemy, quand il lisait cette page, qui se trouve à la fois dans le *Voyage de Terre sainte* et dans les *Derniers jours de Jérusalem*. Cette question est celle de l'époque à laquelle l'arpenteur de la Syrie mesura le périmètre de Jérusalem. Cette ville s'étant accrue de beaucoup au nord et au delà des anciennes collines, sous le règne des Hérodes et après la mort de Jésus-Christ, si l'opération mentionnée par Eusèbe est antérieure à cet agrandissement, le témoignage de l'arpenteur syrien lui-même nous oblige à reculer vers le sud la muraille de Jérusalem, attendu que nous sommes d'accord, M. de Saulcy et moi, que le grand mur d'Agrippa ne s'étendait pas au delà de l'enceinte actuelle. Or quelle époque assigner aux opérations de cet arpenteur qui mesura la Syrie? Faut-il les placer après le dernier agrandissement de Jérusalem ou bien avant la fondation du troisième mur? Deux circonstances me paraissent militer en faveur de la seconde explication. C'est 1° ce titre d'arpenteur de la Syrie sous le règne des Hérodes : un arpenteur, juif ou non, chargé de mesurer le royaume de ces princes, aurait reçu le nom d'arpenteur de la Judée et non point de la Syrie, d'où ce titre étranger nous reporte aux temps des Séleucides et du royaume syrien. 2° La place qui est assignée à cet arpenteur dans la *Préparation évangélique* confirme la conjecture fournie par ce titre : του τῆς Συρίας σχοινομετρικῆς. Eusèbe, en effet, suit l'ordre chronologique dans l'énumération des auteurs grecs qui ont fait quelque mention des Juifs, et cependant il porte l'arpenteur de la Syrie avant Philon, ce frère aîné de Jésus-Christ, et immédiatement après Timocharès, l'historien d'Antiochus le Grand et mort près de deux siècles avant l'ère chrétienne. Ainsi, d'après cette mesure *dont on ne peut contester la valeur*, Jérusalem s'étendait beaucoup plus au sud, puisqu'elle s'étendait beaucoup moins au nord, le troisième mur ayant été construit après l'opération qui attribue à la ville un périmètre de 27 stades olympiques.

4° Enfin les raisons stratégiques invoquées par M. de Saulcy se retournent également contre sa thèse favorite. « Le récit semble faire descendre la muraille jusqu'à Siloé, assertion dont, sur le terrain, l'absurdité saute aux yeux. Se figure-t-on, en effet, une muraille d'enceinte tracée le long de la plus grande pente d'une vallée abrupte, et pour couvrir quoi? Une déclivité absolument inhabitable (p. 251)? »

Ecoutons ici la réponse de M. A. Delahaye dans le *Journal des Villes et Campagnes* (13 décembre 1866) : « *Préparé par son métier de soldat*, comme il nous le dit lui-même, *à la discussion de toutes les questions d'archéologie militaire* (p. 2), M. de Saulcy est infiniment plus compétent que nous pour statuer sur le mur d'enceinte, et nous n'aurions garde de discuter contre lui si nous n'avions à lui opposer l'opinion contraire d'un homme profondément versé, lui aussi, dans les questions d'archéologie militaire. Se trouvant à Toulon, cet

ingénieur admira pendant quelques instants les nouvelles fortifications de la ville; puis portant ses regards sur les montagnes environnantes et montrant de la main les gorges qui la séparent, il se prit à dire : voilà ce qu'il fallait fortifier. Cet ingénieur était le général Totleben. C'est donc aussi la gorge de la vallée des Tyropéons qu'il fallait fortifier à Jérusalem, en reliant entre eux, par un mur d'enceinte, le mont Sion et le versant occidental de la vallée de Josaphat. Quant à cette assertion que cette déclivité fût absolument inhabitable, elle est démentie par tous les livres de Josèphe, et notamment par le passage que M. de Saulcy cite lui-même: « Agrippa persuada à Néapolitanus de parcourir, suivi d'un seul serviteur, la ville entière jusqu'à Siloé. »

L'identité de la limite méridionale de l'ancienne Jérusalem avec celle de la Jérusalem contemporaine est donc condamnée par le *Voyage de Terre sainte* et par tous les témoignages invoqués en sa faveur; et comme elle est repoussée, d'ailleurs, par la Bible et par Josèphe, ainsi que le constate mon livre, M. A. de Barthélemy confessera sans doute que sur cet autre chef j'aurais eu quelque raison de ne pas attendre les renseignements de M. de Saulcy et de m'en tenir aux leçons plus précises et plus exactes de l'histoire. J'aime à penser que mon honorable contradicteur ne reculera pas devant un troisième désaveu relatif à la position du mont Acra, s'il scrute, le flambeau à la main, les causes de la divergence qui existe sur ce point entre un illustre membre de l'Institut et un humble missionnaire apostolique.

1° M. A. de Barthélemy se figure à tort que « j'interprète différemment le texte de Josèphe consacré à la description de Jérusalem. » Nos deux traductions présentent exactement le même sens, d'une manière plus littérale dans mon livre, plus large et plus libre dans les pages élégantes de M. de Saulcy. Si cet écrivain « voit le mont Acra à l'ouest du temple, si je veux qu'il soit au sud, » c'est uniquement parce qu'il saute à pieds joints sur la description de Josèphe, sans lui donner aucune interprétation et absolument comme si elle était nulle et non avenue, tandis que je m'attache à chaque expression de l'historien juif et que j'en déduis toutes les indications topographiques de l'emplacement du mont Acra. Cette différence, aussi visible que le soleil, aurait dû frapper le regard de l'auteur et modifier peut-être ses appréciations. Dans le cas où M. A. de Barthélemy n'aurait pas le temps d'étudier toute cette description, je lui recommande l'examen de cette dernière phrase, dont j'emprunte la traduction à M. de Saulcy : « A l'intérieur, le pâté formé par les deux collines *(le mont Sion et le mont Acra)*, était entouré de vallées profondes. » Cette seule indication lui suffira pour rétracter son oracle, que personne n'adoptera la position que j'assigne au mont Acra.

2° Même différence, non d'interprétation mais de conduite, à l'égard du texte qui met le faubourg à l'ouest du Temple. « Sur la face occidentale du péribole existaient quatre portes dont l'une conduisait au palais, la vallée interjacente étant laissée au passage. Deux portes

conduisaient dans les quartiers placés devant la ville, la dernière menait à l'autre ville (Bezetha sans doute?); elle était munie de degrés nombreux, les uns descendant au fond de la vallée, les autres gravissant la pente opposée (p. 247). » Dans ce passage, il y a sans doute une interprétation que je n'admets pas : c'est celle de cette parenthèse : Bezetha, sans doute, et on peut voir dans mon livre (p. 101 et suiv.) les raisons que je donne. Mais j'accepte pleinement ce nom de *quartier placé devant la ville* (προάστειον), et je m'en sers à juste titre, ce semble, pour vouloir que la ville fût au-dessous, du côté du sud. L'accord le plus parfait devrait donc régner entre M. de Saulcy et moi. A qui la faute s'il n'existe point? Est-ce à celui qui met avec Josèphe le faubourg de Jérusalem dans la lisière qui longeait le portique occidental du temple, ou bien à celui qui, de son propre chef et sans motiver cette annihilation, supprime le faubourg et donne sa place au mont Acra? Que M. A. de Barthélemy prenne en main la balance de la justice et qu'il pèse son premier jugement!

3° « Les dix-neuf hectares et demi que mesure la superficie du terrain où M. l'abbé Coulomb met le mont Acra, sont en pente à raison d'un peu moins de 0m 30 par mètre. » Voilà une mesure et une pente que M. A. de Barthélemy a prises je ne sais où, mais tout autre part que dans Josèphe et dans mon livre. Sans doute mon honorable contradicteur s'appuie sur les plans de M. Gélis. Eh bien! j'en appelle à ces plans eux-mêmes. Ils nous montrent d'abord une enceinte de la ville de Jébus : c'est l'enceinte du mont Sion et de la ville haute de Josèphe. Ils nous montrent ensuite un gouffre en face de la mosquée d'Omar, le même que je faisais observer à M. Edmond de Barrère; c'est le commencement de la vallée méridionale du temple, et il est facile de s'en convaincre en mesurant avec Josèphe un stade à partir de la forteresse Antonia. Et maintenant que M. A. de Barthélemy mesure tout le terrain qui s'étend de l'ouest à l'est, depuis l'enceinte de Jébus jusqu'à la vallée du Cédron, et du nord au sud depuis l'autre large vallée jusqu'à la fontaine de Siloé, et qu'il me dise : 1° si cette contenance est seulement de dix-neuf hectares et demi, et 2° si elle est toute en pente, ou si la pente ne commence pas au sud de l'enceinte actuelle.

4° Signalons ici deux passages de la *Guerre des Juifs* que j'applique d'une manière opposée à celle de l'auteur des *Derniers jours de Jérusalem*. Le premier de ces deux passages est celui où Josèphe énumère les forces des assiégés; le second, celui où il nous dépeint l'incendie ordonné par Titus, après la rupture des conférences avec Simon et Jean. Chose étrange! ces deux passages qui me servent à prouver que la ville basse était à l'est de Sion et au sud du temple, M. de Saulcy les invoque pour attribuer à cette ville basse la position du faubourg! Or, une considération fera toujours pencher la balance en ma faveur : c'est celle des progrès du siége lorsque Titus livra la ville au pillage et à l'incendie. M. de Saulcy, en plaçant le palais d'Hélène et le milieu d'Acra en face du lieu occupé actuellement par la mosquée d'Omar, fait faire au siége un pas rétrograde;

il veut que les factieux aient cherché leur salut dans le camp ennemi, etc., etc. Impossibilité des impossibilités.

Finissons cette réponse déjà trop longue en jetant un rapide regard sur les conséquences des hypothèses de M. de Saulcy relativement à l'authenticité du Calvaire et du Saint-Sépulcre. « Le seul et très-respectable mobile de M. l'abbé Coulomb a été de répondre aux objections de ceux qui veulent nier l'authenticité de l'opinion traditionnelle qui place le Saint-Sépulcre sur le Golgotha...... L'archéologie suffit pour établir ce point sans qu'on ait besoin, dans un moment d'enthousiasme et de bonne foi sans doute, de se croire appelé providentiellement, ouvrier de la onzième heure, à faire connaître la véritable Jérusalem du temps de Jésus-Christ. »

Quelle admirable confiance que celle de mon honorable contradicteur, et combien est-il à regretter que M. le consul des Etats-Unis ne l'ait point partagée, au moment de notre rencontre providentielle! Quoi! Robinson et ses disciples opposent à la tradition chrétienne l'insuffisance matérielle de l'espace assigné au mont Acra; ils nous disent avec M. A. Coquerel : « Les malencontreux inventeurs du Saint-Sépulcre l'ont mis dans l'intérieur et si avant, que, malgré les efforts multipliés des savants et des croyants, il est impossible d'admettre que l'enceinte fût assez étroite pour exclure le lieu. » Et l'archéologie, c'est-à-dire la découverte des vestiges et d'une porte, d'un mur, d'un fossé à fond de cuve suffit contre cette insuffisance matérielle! Que M. A. de Barthélemy lise l'Itinéraire de l'Orient, et il se désabusera de sa foi trop aveugle aux données toujours incertaines de l'archéologie.

Il y a plus : non-seulement les découvertes dont il nous parle ne suffisent pas pour répondre aux doutes de ceux qui nient la position du Golgotha, mais encore elles leur donneraient prise et les fortifieraient avec l'opinion de M. de Saulcy sur l'emplacement du mont Acra. Que M. A. de Barthélemy tire une ligne stratégique de la porte Gennath, placée nécessairement près de la tour Hippicus, *à la fosse à fond de cuve que les fouilles pratiquées à la maison des Dames de Sion ont fait découvrir et qui défendait la seconde enceinte de Jérusalem du côté du nord*, qu'il tire cette ligne en embrassant toute la partie septentrionale, selon l'expression de Josèphe, et, bon gré mal gré, il renfermera dans le périmètre de la seconde enceinte le monticule de l'église Constantinienne. A Dieu ne plaise que je repousse systématiquement les données archéologiques; mais à Dieu ne plaise aussi que je les mette au-dessus du témoignage de l'histoire. La langue des ruines est toujours énigmatique; elle ne vaut, à mon avis, qu'autant qu'elle s'accorde avec la voix de la tradition écrite ou parlée.

Lorsqu'un livre sérieux entreprend de rétablir au nom de la Bible et de Josèphe, la topographie ancienne de Jérusalem, le devoir du critique qui condamne ce travail, est de se placer au point de vue de l'auteur et de discuter avec lui les textes sur lesquels se fondent ses opinions. Ce devoir sacré pour tous, l'était surtout pour un honorable collaborateur de la *Revue des questions historiques*. Il m'a

été profondément pénible de venir signaler une infraction à cette loi; mais j'aime à croire que M. A. de Barthélemy saura tirer le bien du mal et la lumière du sein des ténèbres.

L'abbé Coulomb,
Missionnaire apostolique.

II.

Je dois au directeur de la *Revue des questions historiques* la communication de la *Réponse de M. l'abbé Coulomb*, réponse qui, je crois, a déjà paru ailleurs, au moins en partie, et qu'il eût été peut-être plus naturel que je connusse avant le public. J'y ai trouvé en outre des passages qui figurent dans un article de la *Revue du monde catholique* (nº du 10 mai), où M. l'abbé Coulomb apprécie les ouvrages de M. de Saulcy avec une sévérité qui ne permet pas à un tiers de venir s'interposer dans cette polémique scientifique.

La lecture de la *Réponse* de l'honorable missionnaire ne me semble pas devoir nécessiter de ma part une longue réplique. Je n'ai pas à entrer dans le fond du débat qui peut s'élever entre deux auteurs vivants : c'est à M. de Saulcy de discuter, si cela lui convient, les arguments de M. l'abbé Coulomb, et je n'ai pas mission de prendre la parole en son lieu et place.

Lorsqu'on imprime un livre, on donne à chacun de ses lecteurs le droit d'exprimer son opinion sur ce livre, et l'on aurait fort à faire s'il fallait prendre à partie tout ceux que l'on n'a pas convaincus. J'ai dit mon opinion personnelle, et je ne crois pas avoir laissé échapper d'expression qui fût blessante pour M. l'abbé Coulomb. Moins heureux que lui et que M. de Saulcy, je n'ai pas vu Jérusalem : j'ai lu les ouvrages de l'un et de l'autre, j'ai examiné les plans qu'ils ont joints à leurs volumes, et j'ai simplement exposé mes impressions, sans prétendre que mon avis pût faire autorité.

Maintenant encore, je crois que le système de M. l'abbé Coulomb est le résultat d'un mirage : il a une conviction profonde; en la soutenant, il fait preuve d'une foi vive, je dirai même d'un enthousiasme respectable. Mais, même après sa *Réponse*, je ne puis modifier mes conclusions. Pour ne pas paraître dominé par un parti pris, je lui demanderai si la traduction exacte des paragraphes 1 et 2 du chapitre XVI du livre XIV de Josèphe ne fournit pas des arguments sérieux contre sa manière d'envisager la question.

Quant à ce qui concerne les planches topographiques, je suis forcé de dire franchement que celle que l'on doit à M. le commandant Gélis me semble d'autant mieux exécutée qu'elle est conforme au magnifique plan récemment publié par deux officiers du génie anglais qui ne se sont pas entendus avec lui. Je ne crois pas être trop

sévère en avançant que le plan joint au livre de M. l'abbé Coulomb est un croquis informe qui ne peut servir qu'à donner les idées les plus erronées aux personnes qui voudront s'en servir. Dans une discussion comme celle-ci, il faut, avant tout, des plans exacts, cotés et détaillés : c'est la seule manière de renseigner les lecteurs trop nombreux qui ne peuvent aller à Jérusalem. Que l'honorable missionnaire veuille bien faire mieux que M. le commandant Gélis, et alors on pourra étudier sérieusement, sur le terrain, le sens qu'il donne aux textes qu'il suppose mal interprétés

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

MÉLANGES

I.

UN MOT

SUR

LA PRÉTENDUE CULPABILITÉ DE S. CALLIXTE

La *Revue* traitera sans doute à fond un jour ou l'autre un point historique qui a soulevé de vives controverses : la prétendue culpabilité de saint Callixte. Je ne veux aujourd'hui que suivre M. le chevalier de Rossi dans l'examen historique et archéologique qu'il vient de faire [1] de cette question, et montrer d'après lui le peu de fondement des accusations portées contre le pape saint Callixte.

Il y a vingt-sept ans que M. Mynoïde-Mynas apporta en France un manuscrit grec, perdu depuis plusieurs siècles dans un couvent du mont Athos. M. Miller publia pour la première fois ce manuscrit en 1851 [2].

L'importance de la découverte ne peut être niée : on trouve dans ces pages des renseignements précieux sur les anciennes écoles de philosophie et sur les premières hérésies. Mais en même temps on y remarque de nombreuses lacunes; des faits considérables sont pas-

[1] *Esame archeologico e critico della storia di S. Callisto*, dans le *Bulletino di Archeologia cristiana*, 4e année, pp. 1 et suiv., 65 et suiv., 77 et suiv.

[2] *Origenis Philorophumena sive omnium haeresium refutatio e codice Parisino nunc primum edidit* Em. Miller, Oxonii, 1851.

sés sous silence; évidemment l'auteur n'a pas voulu écrire une histoire complète, et il a eu un but particulier, celui de rapporter toute la narration au pape Callixte, pour formuler contre lui un violent réquisitoire. Les plus petits incidents de la vie du Pontife sont racontés minutieusement, quand ils peuvent être présentés sous un jour fâcheux; au contraire, les actes qui viennent réduire à néant les calomnies inventées sont passés sous silence. Dans cette sorte de biographie du pape Callixte, contenue dans le livre neuvième des *Philosophumena*, on reconnait un pamphlet inspiré par la passion. Et ceci n'a pas peu contribué à la fortune de l'ouvrage publié par M. Miller; ajoutons que les commentaires auxquels on s'est livré sur l'auteur présumé du livre n'ont pas été de nature à ralentir ce succès. Nous verrons plus loin à quelle opinion se rangerait M. de Rossi, s'il n'avait la prudence de douter quand il faut douter, pour nier ou affirmer quand on peut apporter en connaissance de cause une négation et une affirmation.

M. de Rossi divise son travail en deux parties : la vie de Callixte; les doctrines de Callixte.

La vie de Callixte, de cet esclave chrétien devenu pape, a été attaquée. L'auteur des *Philosophumena* représente Callixte comme un dépositaire infidèle, condamné aux mines de Sardaigne; comme un ambitieux aspirant à la succession du Pape Zéphirin; tandis que l'histoire vraie, telle que l'a rétablie M. de Rossi, montre que Callixte fut victime d'une opération de banque; en venant redemander aux juifs des lettres de change, il fut battu par eux, dénoncé comme chrétien et condamné pour cette raison. Aucun soupçon d'infidélité n'entra dans l'esprit des fidèles; et lorsque Callixte fut libéré, lorsque ses vertus l'appelèrent à l'honneur du sacerdoce, aucune voix ne s'éleva pour lui reprocher son passé. S'il avait été dissipateur frauduleux des épargnes des veuves chrétiennes, comment eut-il été ordonné prêtre? Comment Zéphirin lui eût-il confié pendant dix-huit ans, sans qu'aucune réclamation se produisit, la caisse de l'Eglise, la direction du clergé, la conduite de toutes les affaires? Comment l'eût-on nommé président du cimetière, charge très-importante, alors que la société chrétienne, entrant dans une phase nouvelle, était reconnue par la loi romaine comme une de ces sociétés, un de ces colléges auxquels il était permis d'avoir une caisse commune, un syndic et un gérant.

Si l'accusation contre la personne est grave, les accusations contre la doctrine le sont plus encore. Elles ne sont point formulées d'une manière catégorique, mais elles sont insinuées partout dans le récit. M. de Rossi les résume avec netteté, et, après avoir exposé sous ses véritables traits la vie de Callixte, il s'applique à repousser les reproches de relâchement dans la morale, d'hérésie quant au dogme, adressés à Callixte par l'auteur des *Philosophumena*. On accusa Callixte de prêcher une morale relâchée, d'être un maître de débauche et un homicide. Pourquoi? En premier lieu parce que pour empêcher le mariage des dames nobles avec des sénateurs païens, il regarda comme valide le mariage, civilement nul, que ces femmes

pouvaient contracter avec un esclave ou un affranchi. C'est là un fait très-important, et qui prouve qu'il y avait un grand nombre de femmes de sénateurs devenues chrétiennes; c'était en outre la proclamation d'un principe de droit naturel opposé aux maximes étroites du droit païen, et une des premières apparitions de la doctrine évangélique dans la vie des peuples. Callixte est encore accusé d'avoir prêché une morale relâchée, parce qu'il proclama que les fautes contre la pureté pouvaient être remises à quiconque aurait accompli la pénitence imposée. Ne fallait-il pas empêcher la licence qu'une trop grande sévérité aurait engendrée? Ne fallait-il pas aussi admettre le catéchumène au baptême, sans différer ce sacrement jusqu'à la mort? Il n'y avait là rien de nouveau, rien de bien coupable. Ainsi en est-il des autres accusations formulées contre Callixte, par exemple celle d'avoir ouvert la porte au scandale en ne déposant pas les évêques coupables de péché. Callixte établit seulement la nécessité d'un jugement pour arriver à cette disposition. Or il pouvait arriver qu'un prêtre, non encore condamné bien que coupable, conférât validement les sacrements, ce que n'admettaient pas les Novatiens. En face des théories rigides auxquelles la plume de Tertullien prêtait son appui, le pape cherchait à faire pénétrer dans les esprits les véritables principes. M. de Rossi le dit fort bien : la foi chrétienne, embrassée d'abord par quelques croyants, était devenue la croyance des familles. Ces familles avaient ensuite composé la majorité des habitants des cités : la religion du Christ était à la veille de devenir le culte public du peuple et de l'Empire. De nouveaux problèmes se posaient donc à chaque moment. Callixte chercha à les résoudre, et c'est là qu'on doit chercher l'explication de ses décrets.

Si Callixte n'est pas un prédicant de morale relâchée, il n'est pas davantage un hérétique.

Noët avait prétendu que l'unité de la divine substance dans le Père et le Fils excluait la distinction des personnes, d'où il s'ensuivait que le Père aurait pris la nature humaine et souffert la mort de la croix: aussi les sectateurs de cette hérésie étaient-ils appelés *Patripassiani*. Contre cette erreur, les protestations ne manquèrent pas; sur certains points elles dépassèrent même les limites du vrai et se perdirent dans l'erreur opposée du dithéisme. Aussi le pape, qui se tint entre les deux extrêmes, fut-il attaqué des deux côtés. L'auteur des *Philosophumena*, partisan du dithéisme, accusa les papes Zéphirin et Callixte de favoriser l'hérésie de Noët. M. de Rossi entre à cet égard dans des développements intéressants, et il examine la question de savoir si Praxéas, contre lequel Tertullien écrivit un livre, n'est qu'un pseudonyme pour désigner Callixte, comme l'ont pensé le P. Armellini [1] et le professeur Hagemann [2]. Après une digression sur le *cognomen*, nom civil et légitime, employé comme *supra nomen*,

[1] *De prisca refutatione haereseon recens vulgata commentarius*. Romæ, 1862.
[2] *Die Römische Kirche und ihr Einfluss auf Disciplin und Dogma in den ersten drei Jahrhunderten*. Freiburg im Breisgau, 1864.

nom de famille et populaire, le savant archéologue conclut qu'il faudrait faire violence aux faits pour appliquer à Callixte le texte de Tertullien, et que Praxéas ne désigne pas le Pape.

M. de Rossi éclaire d'une vive lumière toutes les discussions engagées en ces temps sur la divine unité *(monarchia)* et sur la manière de l'entendre avec la pluralité des personnes; la notice sur les diverses écoles philosophiques existant à Rome est fort curieuse. Les textes révèlent la surveillance exercée, en vertu de la discipline ecclésiastique, sur les écoles hérétiques : on interdisait leur entrée aux fidèles qui, pour les fréquenter, étaient obligés de demander permission à l'Evêque; on exigeait une rétractation des professeurs soupçonnés ou convaincus d'enseignement erroné. M. de Rossi met en relief ce fait nouveau, signalé par l'auteur des *Philosophumena*, à savoir la venue à Rome de Sabellius au temps de Zéphirin, c'est-à-dire cinquante ans plus tôt qu'on ne pensait généralement. Il examine l'origine du sabellianisme sous Zéphirin et sous Callixte, et montre que la condamnation de Sabellius par le Pape apaisa les ardeurs de la controverse. Cette controverse se renouvela, il est vrai, mais en se modifiant par une nouvelle formule, empruntée au sabellianisme et au théodosianisme, qu'auraient, dit-on, soutenue Callixte et son école. M. de Rossi venge encore sur ce point la mémoire du Pontife. A l'aide des faits exposés et élucidés dans sa dissertation, M. de Rossi émet l'opinion que l'ouvrage des *Philosophumena* a dû être écrit entre 230 et 240; il termine en examinant quel en a pu être l'auteur.

M. Miller l'avait publié en 1851 à Oxford, en l'attribuant à Origène, dont le nom se rencontrait sur le manuscrit apporté d'Orient [1]. Mais la contradiction arriva vite : en 1852. M. Jacobi soutint que le livre des *Philosophumena* ne pouvait être l'œuvre d'Origène et il l'attribua à S. Hippolyte. MM. Bunsen [2], Gieseler [3] et Hergenrother [4] se rallièrent à cette opinion Une revue anglaise protestante [5] soutint que cet ouvrage était dû à Caïus, prêtre de l'Eglise de Rome. Le docteur Fessler [6], dans la *Revue de Tubingue* en 1852, et le docteur Baur [7], en 1853 [8], firent aussi valoir les droits de Caïus. En Angleterre, le docteur Wordsworth [9] défendait l'attribution à S. Hippolyte; en France,

[1] *Origenis Philosophumena*, Oxonii, 1851. — Une seconde édition a été faite à Göttingen en 1859, par MM. Duncker et Schneidewin, et une troisième à Paris, par Mgr Cruice, en 1860.

[2] *Hippolytus and his age*, 1853.

[3] *Ueber Hippolytus, die ersten Monarchianer, und die Roemische Kirche in der ersten Haelfte des dritten Jahrhunderts*, 1853.

[4] *Ueber die neu entdeckten Philosophumena*, 1852.

[5] *Ecclesiastic and theologian*.

[6] *Ueber den wahren Verfasser des unter dem Titel* PHILOSOPHUMENA *Originis jüngst erschienenen Werkes*, 1852.

[7] Dans les *Theologisches Jahrbücher*, 1853.

[8] *Hippolytus and the church of Rome*. London, 1853. — Voir aussi *Dublin Review*, avril 1853 et janvier 1854.

[9] *Hippolytus und Kallistus: Oder die Roemische Kirche in der ersten Haelfte des dritten Jahrhunderts*.

M. Charles Lenormant combattait cette opinion, M. l'abbé Jalabert et Mgr Cruice [1] croyaient reconnaître dans l'ouvrage la plume de Tertullien ou d'un écrivain de son école. Mais l'autorité du docteur Dollinger, qui vint soutenir les droits de S. Hippolyte, entraîna un grand nombre d'écrivains. M. de Rossi ne croit pas que ce soit là le dernier mot de la science; il montre les raisons qui, selon lui, ne permettent pas d'accepter S. Hippolyte, comme l'auteur des *Philosophumena:* et sans se prononcer, il déclare qu'il considère les titres de Tertullien comme beaucoup plus sérieux : *adhuc sub judice lis est.* Ce qui est certain, c'est que l'auteur fut un personnage important, ayant vécu à Rome ou y étant venu souvent, et qui semble avoir eu avec le pape Victor des rapports intimes. Peut-être a-t-il été son diacre. . .

Mais si ce point reste obscur, la question principale est pleinement élucidée. Malgré les assertions de M. de Pressensé [2] et de M. Réville [3], on ne rencontre dans les *Philosophumena* aucune preuve de « la grande révolution arrivée alors, selon eux, dans la constitution de l'Eglise, et de l'établissement de la tyrannie cléricale ; » on y trouve au contraire attestée par des faits certains la croyance ancienne aux dogmes chrétiens, et l'on y recueille de nouvelles preuves de la suprématie du Saint-Siége dans les décisions religieuses. Partout l'Eglise travaille à la sanctification des âmes, repousse les enseignements corrupteurs, proclame la vérité. Les rationalistes et les protestants avaient fait grand bruit de la découverte des *Philosophumena;* ils espéraient y trouver contre les catholiques des témoignages accablants. Mais des hommes aussi savants que consciencieux se sont mis à l'étude : les Dollinger, les Armellini, les Le Hir [4], les Hagemann, les Cruice [5], les de Rossi enfin ont parlé, et la mémoire des pontifes romains Zéphirin et Callixte, que l'on croyait ternie par de fâcheuses inculpations, apparaît plus irréprochable et plus respectable que jamais. Ici encore la science a vaincu et, une fois de plus, son triomphe a servi la Vérité.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] *Études sur de nouveaux documents historiques empruntés à l'ouvrage des* PHILOSOPHUMENA (Paris, Périsse, 1853).
[2] *Lutte entre Hippolyte et Callixte*, dans la *Revue chrétienne*, 1856.
[3] *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1865.
[4] Dans les *Études religieuses, histor. et littér.* d'octobre et novembre 1865.
[5] *Histoire de l'Église de Rome sous les pontificat de saint Victor, de saint Zéphirin et de saint Calliste, de l'an* 192 *à l'an* 224. (Paris, Didot, 1856.)

II.

FRA PAOLO SARPI

ET

LA DOCTRINE DE L'ASSASSINAT

Le journal anglais *the Chronicle* contient, dans son numéro du 30 mars 1867, un article sur un nouvel ouvrage consacré à Fra Paolo Sarpi, le célèbre auteur de l'*Histoire du concile de Trente*. Dans cet article, on parle longuement de l'assassinat dont il fut victime, et on allègue des documents publiés dans mon *Histoire Universelle*, pour prouver que de semblables crimes étaient approuvés par le Saint-Siége, et que saint Charles et saint Pie V applaudirent à l'assassinat de Sarpi.

J'ai traité amplement, dans mon *Histoire des hérétiques d'Italie*, qui paraît en ce moment, tout ce qui a rapport à Fra Paolo Sarpi. J'ai rassemblé les passages de ses œuvres et surtout de ses lettres, qui montrent ses opinions en fait de religion, et ce que disaient de lui les protestants, particulièrement du Plessis Mornay, qu'on appelait le pape des Calvinistes, le médecin Asselineau et le célèbre Grotius. Je crois que Sarpi ne sortit pas de l'Eglise, mais, comme l'a dit M. Quinet, qu'il y resta pour l'épier, pour surprendre ses actes et les dénoncer au monde.

Quant à l'assassinat de Fra Paolo, j'ai rassemblé tous les arguments qui établissent que la *Curia romana* y a été complétement étrangère. Dernièrement M. Rawdon Brown, qui, depuis longtemps, recherche dans les archives de Venise les documents concernant l'Angleterre, a publié, dans le *Venetian Calendar*, un rapport de sir Henry Wollo, ambassadeur anglais, d'après lequel le meurtrier de Fra Paolo aurait été un Ecossais nommé John Fiorentino, qui fréquentait l'ambassade d'Angleterre.

Ni le pape, ni le cardinal Borghèse n'ont été pour rien dans l'assassinat de Fra Paolo. Mais il n'en est pas moins vrai que la doctrine de l'assassinat politique était répandue alors aussi bien que de nos jours. Dans la *Revista contemporanea* qu'on publiait à Turin, j'ai fait paraître un article où j'ai réuni plusieurs passages tirés des

archives de Florence, et qui prouvent que l'assassinat politique était encouragé, ordonné, payé, applaudi comme un fait ordinaire et tout naturel. Quand on a crié sur les tréteaux qu'on peut, qu'on doit tuer le *tyran*, que le bien public le réclame, quoi de plus facile que de trouver un Louvel, un Sand, un Orsini? Aucune époque, peut-être, n'aura eu tant de ces logiciens que la nôtre. Or le nommé Poma, principal assassin de Fra Paolo, écrivait à un ami : « Il n'y a pas un homme dans le monde chrétien qui n'eût fait ce que j'ai fait. » C'est la même réponse qu'ont donnée de nos jours Fieschi, Agesilas Milano et tant d'autres.

Fra Paolo lui-même écrivait : « Les mœurs de notre pays sont de telle nature, que ceux qui sont à la même place que moi ne peuvent perdre la faveur du gouvernement sans perdre aussi la vie. » Paul Tiepolo, ambassadeur de la république vénitienne près du Saint-Siége, assurait le pape que son gouvernement était assez rigoureux à l'égard des hérétiques : « Nous faisons plus de besogne que de démonstrations, écrivait-il : nous ne nous servons pas de feu et de flammes, mais faisons mourir en secret ceux qui le méritent. » Et il faisait l'apologie de ces exécutions secrètes.

Cela signifie que l'assassinat politique, — aussi bien que les supplices des hérétiques, — était parfaitement dans l'esprit du temps; et cela non-seulement en Italie, mais dans toute l'Europe. Les Anglais, en particulier, n'ont pas besoin de sortir de chez eux pour en avoir la preuve.

La petite république aristocratique de Lucques fut une de celles où les idées protestantes eurent le plus de retentissement. Un grand nombre de lettres émanées du Saint-Siége tendent à déraciner l'hérésie, qui fut l'objet de plusieurs ordonnances du gouvernement. Le ton de ces pièces, comme les mesures prises, sont conformes aux idées et aux allures de l'époque. On est toujours de son siècle. En 1562, un grand nombre d'émigrés lucquois demeuraient en Espagne, en France, en Suisse, en Brabant. On ordonna de visiter les malles et les paquets qui avaient cette provenance, pour vérifier s'ils contenaient des livres défendus. A ceux qu'on avait bannis comme hérétiques on faisait défense de demeurer dans ces endroits : « S'ils y sont trouvés, quiconque les tuera pourra gagner 300 écus d'or par tête, s'il est banni il recouvrera sa liberté; sinon, il pourra faire délivrer un autre banni. »

Ces clauses rigoureuses, dures jusqu'à la férocité, se retrouvent dans toutes les listes de bannis que publiaient de temps en temps les gouvernements d'alors, et qui parfois embrassaient deux cents, trois cents noms et même plus. Une prime était toujours promise au meurtrier.

Je n'excuse pas, Dieu m'en garde, je raconte, — comme je pourrais raconter que, dans toutes les initiations de la franc-maçonnerie, on menace du poignard les traîtres ou même les indiscrets, et l'on fait jurer aux adeptes de tuer les transfuges. Je ne sais si un tribunal, aujourd'hui, a procédé contre quelqu'un pour un tel serment.

Il est vrai que Pie IV (et non saint Pie V, qui ne commença à

régner qu'en 1566) et Charles Borromée ont loué le zèle que la commune de Lucques montra par ce décret [1]. Mais ce décret était-il chose si inusitée alors ? Les émigrés de Lucques fixés à Lyon se récrièrent au sujet des mesures prises contre eux, et portèrent plainte au roi de France, Charles IX, qui gouvernait sous la régence de Catherine de Médicis. Le roi écrivit au gouverneur de Lyon de ne pas laisser faire violence à ces étrangers. Mais le sénat de Lucques se croyait tellement dans son droit qu'il exposa les faits aux sénats de Berne et de Genève en même temps qu'à la cour de France; et la régente répondit qu'elle n'avait nullement voulu mettre des entraves *au cours de la justice*, et que, par ses lettres, elle avait cédé aux importunités des religionnaires, qui avaient exposé l'affaire sous un jour tout différent.

Du reste, je ne comprends pas quelle liaison il peut y avoir entre les ordonnances de 1561 et l'assassinat de Fra Paolo, commis cinquante ans plus tard; ni comment on peut dire que saint Charles et le pape l'ont approuvé. Nous avons des lettres du pape qui, au contraire, exprime de profonds regrets pour ce déplorable événement. Nous savons que les assassins, au premier moment, se refugièrent dans l'hôtel du nonce apostolique, qui était le plus rapproché du théâtre du meurtre. Les palais des représentants étrangers avaient l'immunité; personne ne s'étonnera si le nonce ne leur en fit pas interdire l'entrée. Il suffit de rappeler les affaires de Galotti et de La Gala, arrivées récemment. Mais où les assassins furent-ils arrêtés ? dans les domaines du pape. Un d'eux fut décapité à Pérouse, ville papale; trois autres moururent dans les cachots de Civita-Vecchia, encore dans la juridiction du pape.

Quand le Saint-Siége se réconcilia avec Venise, le nonce qui fut envoyé reçut (1er juin 1621) des instructions dans lesquelles on parlait de Fra Paolo, du mal produit par ses doctrines exécrables et par ses conseils d'autant plus dangereux, disait-on, qu'ils sont couverts du masque de l'hypocrisie. On exhortait le nonce à prendre garde à ses démarches, à proposer ce qu'il croirait le mieux à faire, à savoir de lui faire quitter le pays pour aller ailleurs vivre paisiblement, après qu'il se serait réconcilié avec l'Église. « Mais, ajoute l'instruction, il y a bien peu à espérer, et il faudra attendre de Dieu le remède, vu qu'il est bien vieux, et ne peut pas tarder à arriver à son dernier jour. Malheureusement il laisse derrière lui des élèves et des écrits, de façon à être dangereux, même après sa mort. »

Nous sommes bien loin, on le voit, d'une pensée d'assassinat. Rome pensa à une vengeance plus digne d'elle, en faisant écrire l'histoire du concile de Trente par Sforza Pallavicino, qui montra par centaines les fautes et les méprises de Fra Paolo et sa constante mauvaise foi.

Mais Fra Paolo est un des personnages que la révolution italienne a mis dans son légendaire, duquel on fait tous ses efforts pour éloigner la vérité. Cette *Revue*, au contraire, ne cherche qu'à rectifier les

[1] Voir Raynaldi, *Ann. ecclesiastici, ad* 1562, p. 174.

faits et à rétablir la vérité. C'est pour cela que j'ai cru devoir relever brièvement ici les assertions mensongères qui ont été produites.

César Cantù.

III.

LA PROPRETÉ AU MOYEN AGE

A PROPOS D'UNE ASSERTION DE M. TAINE.

M. Taine a naguères avancé que la propreté avait été chose à peu près inconnue au moyen âge. Ceux qui connaissent cette époque autrement que par les superficielles déclamations de certains journalistes, et même, hélas ! de certains historiens qui auraient bien dû rester toujours journalistes, n'ont pas été médiocrement étonnés d'une aussi tranchante assertion. Je vais opposer au spirituel écrivain quelques citations qui me paraissent de nature à prouver jusqu'à l'évidence que la demi-vertu nommée la propreté ne fleurit pas moins dans le XIVe siècle que dans nos temps modernes. De même que je me suis servi [1] des coutumes de Fumel pour montrer qu'au XIIIe siècle la féodalité n'était point *ce qu'un vain peuple pense*, de même je me servirai maintenant des statuts et établissements d'une autre ville de l'Agenais, la ville de Marmande [2], pour montrer qu'au siècle suivant, nos pères avaient adopté déjà la plupart des règlements destinés à faire régner la propreté dans nos rues et dans nos marchés, et même que, sur certains points, ils avaient dépassé cette civilisation dont nous sommes si fiers.

L'article 4 de ces statuts frappe d'une amende ceux qui, pendant les chaleurs, vendent le pain sans l'envelopper :

Contre ceux et celles qui ne tiendront pas le pain couvert à la place.

Et ils (les consuls) établirent de plus que tout homme et toute femme qui vendra du pain dans la ville de Marmande, sera tenu ou tenue de couvrir ledit

[1] *Une page d'histoire féodale*, dans la première livraison de cette *Revue*.

[2] Ces statuts et établissements ont été publiés, d'après un manuscrit du XIVe siècle, dans les *Archives historiques du département de la Gironde*, 1863, tome V, p. 187-242. Ils furent recueillis en 1396, mais leur existence était de beaucoup antérieure à cette date. Certaines dispositions remontent à l'année 1339. Plusieurs autres paraissent plus anciennes encore.

pain avec un drap blanc qui l'enveloppe tout entier, afin que rien de sale ne puisse toucher ce pain. Et ceci est entendu des habitants de la ville, de la Pâque jusqu'à la Toussaint, sous peine de cinq sous d'amende [1].

Dans combien de villes, de grandes villes, on est aujourd'hui moins raffiné! A Bordeaux, par exemple, je me souviens d'avoir vu, il y a quelques mois, étalés en plein vent, des pains sur lesquels s'accumulaient d'épaisses couches de poussière, pour ne signaler qu'un seul des inconvénients de l'absence du drap protecteur qu'exigeait la délicate prudence du XIV[e] siècle!

L'article 5 frappe d'une amende les femmes qui filent en vendant du pain ou des fruits.

Contre celles qui filent quand elles vendent le pain ou les fruits à la place.

Et ils établirent qu'aucune femme vendant du pain dans la rue, ni aucune revendeuse (en patois *recardière)* vendant du pain ou des fruits, ne file dans la grand'rue autour du carrefour, ni en aucun autre lieu où l'on tienne du pain et des fruits à la disposition du consommateur, sous peine de cinq sous d'amende (monnaie Arnaudine)[2].

Nos marchandes ne filent plus en vendant des comestibles, mais combien, ce qui ne vaut pas mieux, en voyons-nous tricoter, et qui plongent, quand s'approche le malheureux chaland, une de leurs vaillantes aiguilles dans leurs cheveux trop souvent en désordre, *incomptis capillis*, comme dit Horace!

L'article 45 défend d'écorcher aucun animal dans les rues, sur les chemins, sur les bords de la Garonne, du moins dans une certaine étendue, et partout enfin où la mauvaise odeur peut se faire sentir aux habitants de la ville. Il est aussi défendu de laver les boyaux partout où l'odorat des habitants pourrait en être désagréablement affecté.

Comme on ne doit écorcher :

Et ils établirent en outre qu'aucun boucher ni autre personne n'écorchât bœuf ni vache ni autre bête dans les rues, ni dans les chemins, ni dans les fossés, ni aux bancs, ni en maison de la ville, ni en lieu quelconque du chemin public d'où habitant de Marmande puisse sentir la moindre mauvaise odeur, sous peine de cinq sous d'amende, ni en tout le rivage de la Garonne, depuis l'endroit où s'y déverse le ruisseau jusqu'au moulin du Roi, et qu'on ne lavât

[1] « Contra aquels et aquelas qui no tendran lo pan cubert a la plassa.

« E establiren plus que tot hom e tota femna qui tiendra pan en la vila de Marmanda sia tengut o tenguda de crubrir lo deyt pan ab 1 drap blanc que tot lo cubrisca ; en ayssi que nulha ordura no pusca tocar en lo deyt pan. E aysso es entendut dels habitans de la vila de la Pascha entro a la Tot-Sen, en pena de v s. de gatge. »

[2] « Contra aquelas qui filant cant venen lo pan o lo fruyta à la plassa.

« E establiren que nulha femna qui venda pan en carreyra, ni nulha arecardeyra qui venda pan ni fruyta, no filia en carrera gran entorn lo cayreforch, ni en alcun autre loc on tengan pan o fruyta per vene, vendent lo deyt pan o fruyta, en pena de v s. arn. de gatge. » — Cette monnaie était inférieure d'un cinquième à la monnaie tournoise.

des boyaux aux mêmes endroits, et qu'on y jetât des cadavres d'animaux, ni au port commun de la ville, sous la même peine [1].

On n'écorche plus les animaux dans les rues, partout où existent des abattoirs; mais que ne fait-on pas, en cet ordre de choses, dans les centres de population où manquent les abattoirs? Comme M. Taine se voilerait la face avec horreur devant certains spectacles que je ne veux pas décrire; et comme il regretterait ce bon vieux temps où l'on prenait un véritable luxe de précautions, pour empêcher des abus dont souffrent presque tous les sens à la fois!

L'article 51 défend de déposer des cuirs dans la ville:

Comme personne ne doit vendre du cuir dans la ville.

Lesdits consuls établirent et ordonnèrent qu'aucun savetier ni qu'aucune savetière, ni qu'aucun des ouvriers qui travaillent le cuir, ni qu'aucun marchand, ni qu'aucune marchande, ni aucune autre personne étrangère ou privée, ne pourraient vendre du cuir ou l'exposer pour le vendre dans l'enceinte des murs de la ville de Marmande [2].

Prescription bien sévère, et qui atteste chez nos aïeux une sensibilité olfactive des plus développées! On est beaucoup moins chatouilleux à cet égard, de nos jours, à Marmande comme en bien d'autres villes, où les détestables émanations des tanneries se répandent librement dans l'air. L'article 51 est complété par les articles 52 et suivants. Il y a dans l'article 55 de trop sages considérations hygiéniques pour que je ne les reproduise pas ici : « Per so car las causas corrompudas corrompen [e] enverenen l'ayre, e per ensiguen l'ayre corromput et envenerat pot corrompe e enverenar las gens, e per so poden las gens en grandes malausias caser, e casen e vinen a mort alcunes vets e prenen grans dampnages de lor cors. » Ce qui veut dire : « Parce que les choses corrompues corrompent et enveniment l'air, et qu'ensuite l'air corrompu et envenimé peut corrompre et envenimer les gens, et les faire tomber en de grandes maladies, au grand dommage de leur corps et souvent au péril de leur vie. » — Ceci précède l'ordre d'enterrer immédiatement les bêtes mortes de maladie ou autrement.

Je pourrais citer encore l'article 68, qui défend de mettre tremper

[1] « Cum ni on deven escorchar :

« E establiren plus que nulh maserey ni altre no escorchia beu ni vaqua ni nulha autra bestia en carreyra publica, ni in camens, ni als baratz, ni als bancz ni en maysen de la vila, ni en loc que dessus lo camin public no pusques hom sentir nulha mala olor, en pena de v s. d'arns de gatge, ni en tot lo ribatge de Garona, dels aubadors dels coral entro al molin del rey, ni lavian gimbosas, ni gitian carunha ni cavrada de sepchas, en pena de v s. d'arns. de gatge, ni al port cumenal de la vila. »

[2] « Cum neguna persona no deu vene coyran dins la vila.

« E establin e ordenen los deitz cosselhs que nulh sabatey ni sabateyra, ni nulh afachador, ni pericey, ni nulh autre mercadey o mercadeyra, ni nulha autra persona estrania ni privada, no vendia ni exposia per vendre dins los murs de la vila de Marmanda, en pena de v s. de gatge, negun coyrame. »

du chanvre autour de la ville; l'article 69, qui défend de jeter aucune eau fétide dans les ruisseaux des rues; l'article 70, qui interdit à tout individu âgé de plus de sept ans de déposer dans les rues des ordures, des pailles et des balayures; l'article 71, qui ordonne à tout propriétaire de nettoyer le devant de sa maison tous les samedis, et de débarrasser la rue; l'article 74, qui défend de transporter du foin dans la ville sans l'avoir préalablement recouvert d'un drap; l'article 75, qui ordonne aux propriétaires riverains de faire le curage des ruisseaux quatre fois par an; enfin l'article 76, qui défend de laisser plus d'un jour aucune espèce de bois dans les rues, à moins que ce ne soit pour bâtir. Mais ma cause n'est-elle pas gagnée? Et s'il est permis, comme je le crois, de juger par toutes ces minutieuses prescriptions des prescriptions semblables établies, à la même époque, dans la plupart des autres municipalités, ne suis-je pas autorisé à soutenir que, en ce qui concerne la propreté au point de vue de la salubrité publique, le moyen âge mérite bien plutôt l'admiration de M. Taine que son dédain?

Ph. Tamizey de Larroque.

IV.

UNE DÉESSE RAISON EN 1793

En novembre 1793, une fête civique avait lieu à Vaugirard en l'honneur des *mânes* de Marat et de Lepelletier. La *déesse Raison* devait naturellement présider à la fête. Une femme de quarante-deux ans, Marie-Anne Jourdain-Berteaux, surveillant l'exploitation d'une carrière, fut choisie pour remplir ce rôle. Voici la lettre que la municipalité lui fit adresser le 28 brumaire an II:

« Citoyenne,

« La fête que nous allons célébrer mercredi exige la présence de la Raison, et c'est sur toi que le Conseil municipal a jeté les yeux. C'est toi qui es chargée de jouer ce grand rôle, c'est toi qui, par un bon discours de ta façon, déployera le génie que je te connois et inculquera cette raison si nécessaire aux hommes.

« Tu n'auras pas de peine, citoyenne, à faire ce rôle : il t'est naturel. Tu auras pour compagne la Liberté représentée par la citoyenne Lourdet, deux génies

à tes côtés, qui seront la petite Launoy et la petite Hérard; comme tu dois présider à toutes nos fêtes et en faire l'ornement, prends le costume qui te convient.

« J'attends de toi une réponse sans refus, car si tu ne te prêtais à la circonstance, tu perdrois la raison.

« Je suis fraternellement ton concitoyen.

« BELLAVOINE,

« *Secrétaire-greffier.* »

La femme Berteaux justifia les espérances de la municipalité de Vaugirard : elle accepta le rôle de la Raison, et le remplit le surlendemain à la satisfaction générale. Le registre des délibérations de la commune de Vaugirard en fait foi :

« Aux martyrs de la Liberté Lepelletier et Marat.

« L'an second de la République française une et indivisible, le trente brumaire, heure de midy, les maire, officiers municipaux, membres du Conseil général de la commune, le juge de paix et ses assesseurs, la société populaire de Vaugirard, les membres députés du Conseil général de Paris, les sociétés populaires des Invalides et autres sections de Paris, les administrateurs du Directoir du district du bourg de l'Egalité [1], représenté par le citoyen Gervoise, l'un de leurs membres, les sociétés populaires de Vanvres et d'Issy et les officiers municipaux desdites communes, se sont rendus au Temple de la Raison, ci-devant l'église, ou après avoir chantés des hymnes à la Liberté, on a enlevés tous les signes, tableaux et statues dédiés au fanatisme, après quoi tous les corps constitués se sont mis en marche en l'ordre ci-après, savoir :

« 1° La marche a été ouverte par un détachement de la gendarmerie au derrière duquel était le bataillon de Vaugirard, parmi lequel étaient plusieurs frères des communes circonvoisines, ensuite l'assemblée populaire, celle d'agriculture, un groupe de vieillards de l'hôtel des Invalides;

« 2° Les jeunes citoyennes portant un insigne tricolore;

« 3° Les jeunes citoyens avec leur drapeau;

« 4° Un groupe de musiciens exécutant les airs analogues à la fête;

« 5° Les quatre bustes de Jean-Jacques Rousseau, de Brutus, de Marat et de Lepelletier, lesquels bustes étaient portés chacun par deux citoyens;

« 6° La municipalité de la commune de Vaugirard mêlé avec d'autres municipaux des communes voisines et autres membres des corps constitués;

« 7° La Raison sur un brancard triomphal orné de draperies, représenté par la citoyenne Bertot, ayant devant elle son enfant

[1] Autrefois Bourg-la-Reine.

adoptif, et à ses côtés deux vestales représenté par les filles des citoyens Launoy et Hérard;

« 8° Les commissaires du département de Paris et les officiers municipaux notables;

« 9° La Liberté portée sur un char triomphal orné de drapperies et de guirlandes, accompagnées de ses quatre vestales vêtues de blanc et ornées de rubans tricolores. La Liberté représentée par la citoïenne Vileneuve, de la section de Saint-Séverin, rue Zachary, précédée par un Hercule dans son costume, représenté par le citoyen Bagneris, greffier de paix de cette commune; la marche fermée par un détachement de la gendarmerie à la résidence de Vaugirard.

« Cette marche, conduite et dirigée par les soins d'Etienne-Gabriel Tronc, architecte et ingénieur, juge de paix de la commune, a suivi les rues :

« De Vaugirard,

« Du Pavé-de-l'Ecole,

« Neuve-Blomet,

« De Sèves jusqu'à la barrière;

« A remonté à la place d'armes, sur laquelle était construit un autel.

« Cet autel, représentant un tombeau triangulaire élevé sur un socle de gazon, laissait lire aux trois angles les légendes sénotaphiques de ces trois martyrs et auteurs de la Liberté, de la composition de Antoine-Joseph Parigot, clerc greffier de la municipalité de Vaugirard, âgé d'environ dix-sept ans :

« Peuple, Marat n'est plus, ah ! trop injuste sort !
« C'est pour toy qu'il vivoit, c'est pour toy qu'il est mort.

—

« Que le tyran périsse et je meurs satisfait [1].

—

« Rousseau fut des Français l'oracle et le génie.
« Adorons en silence une ombre aussi chérie.

« Sur les trois angles étaient placés leurs trois bustes et au bas de chacun d'eux sur un gradin avec une cassolette répandant les parfums de la liberté, et sur un des gradins le buste de Brutus, ce fameux fondateur de la liberté romaine, qui chassa Tarquin et fit trancher la tête à son propre fils pour avoir conjuré contre la république et voulu ramener la tyrannie.

« Le tombeau de ces grands hommes, orné de toutes parts de peupliers, emblême de la constance, sembloit nous assurer de la constance et de la fermeté que nous allions jurer sur leurs tombeaux pour le soutient de cette liberté dont il nous ont dessinés pour ainsi dire les premiers fondements.

« Le cortége, arrivé à cette place, qui sera désormais appelée place de la Liberté, tous les corps constitués, ou leurs députés, se sont rassemblés sur les marches du tombeau, et la Liberté et la Raison.

[1] Ceci se rapportait à Michel Lepelletier.

élevées à la hauteur de ces grands hommes, ont d'abord préconisées leurs vertus et chantée leur gloire.

« Discours prononcé à l'occasion de la fête des martyrs de la Liberté, par la citoyenne Berteaux, faisant le rôle de la Raison :

« Liberté, je te salue, mon triomphe a suivi le tien, et c'est à toy que je le dois; je t'en rends homage. Quelques philosophes, mes précurseurs, Jean-Jacques et autres avaient déjà tentés de parler en mon nom; mais sans toi que pouvaient-ils faire? Avec ton secours, j'ai fait entendre ma voix : aussitôt les yeux se sont désillés, le voile des préjugés est tombé, un jour pur désormais va éclairer les Français, et bientôt ils connaitront qu'il ne peut y avoir d'autre culte que le tien, que le vray bonheur consiste à s'aimer les uns les autres, et que le véritable intérêt de chacun est de se secourir mutuellement; les basses jalousies, les haines, l'envie, le mensonge et la calomnie, monstres nés autour des trônes, disparaitront avec eux. Ma sœur l'Égalité les anéantira tous..... Ils nous ont coûtées des larmes qui coulent encore pour Pelletier, Marat, Beauvais, mais aussi leur nom, célébrés d'âge en âge, assurent à leur mémoire une gloire aussy durable que ton nom. Séchons donc ces pleurs, ne voyons que les biens que je me propose de répandre, mais qui ne seront dûs qu'à toy.

« Reçois aussy le serment que je te fais à la face du ciel, de mon attachement éternel pour toy, et d'habiter sans cesse avec les Français, de ne les abandonner jamais et de les gouverner toujours : mon empire sera garant du tien.

« Peuple français, livrez-vous à votre enthousiasme, à l'ivresse de la joie. Je permets aujourd'hui les transports, et répétons sans cesse :vive la Liberté! vive l'Égalité, vive la République une et indivisible! »

« Après ce discour aussi énergique que philosophique, la Raison présentant aux républicains un enfant qu'elle a adopté, leur a demandé la permission de le prendre sous sa protection et de lui donner le baptême civique.

« A l'instant, la Liberté, prenant cet enfant dans ses bras, lui a dit :

« Aimable enfant, partage avec ta mère les vertus civiques qui l'honorent; ton nom sera Émile-Torpanne Berteaux; embrasse-moi sur cet autel, et jure de n'aimer que la Raison et la Liberté. Je te remets en mains l'acte de reconnaissance de ta mère, tu seras désormais son héritier; si mes deux sœurs meurent sans enfants, tous mes biens présents et à venir t'appartiennent. Je demande que cet acte authentique soit inséré dans les registres de cette commune, et que tous républicains passants un jour devant ce monument rende homage à la Philosophie, à la Liberté et à la Raison. »

« Après le discours de la Raison, plusieurs orateurs se sont fait entendre, parmis lesquels on a distingué les talents et le patriotisme du citoyen Michaud Delannoy, l'un des juges du cinquième arrondissement; il est à regretter que ce morceau philosophique n'ait pas eu une place sur notre registre, mais il sera donné au public incessamment.

« Plusieurs discours aussi savants et aussi pathétiques ont été lus, et cette journée mémorable a été remarquable par le zèle et l'en-

thousiasme qui accompagnaient tous les citoyens; la musique, les salves de mousqueterie n'ont pas décessées d'orner cette fête, qui a été suivie de rafraîchissements. »

Quatre mois après, la déesse Raison comparaissait devant le tribunal révolutionnaire.

Les charges qui pesaient sur elle étaient graves : on lui reprochait d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires.

La femme d'un marchand de vin prétendait l'avoir entendue dire que Marat, Robespierre et Danton étaient des gueux, des scélérats et des hommes de sang; que Roland qu'ils avaient dénoncé était le plus honnête des hommes de la terre. Et enfin le jour du convoi de Marat, parlant à une voisine : « Vas-tu au convoi de Marat? Fi! « l'horreur si tu y vas! »

Un membre du Comité de surveillance de Vaugirard accusait de plus la femme Berteaux de s'être écriée, le jour où on avait assassiné Marat: « J'en suis bien aise! La France est sauvée! je voudrais aussi « que Robespierre et Danton fussent de même; nous serions bien « débarrassés. »

A ces propos s'ajoutaient encore les suivants, au dire d'un troisième témoin : « La Convention est une écuelle à cochon!... Com- « ment : cette Montagne voudrait-elle que des gens de condition qui « avaient été bien élevés fussent compères et compagnons avec des « sans-culottes? Fi donc l'horreur! je crache dessus. Pour être bien « regardé, il faut être sans-culotte et dégingandé; je n'ai pas envie « d'être de même. » — Et en montrant un portrait de Roland : — « Voyez, madame, voyez ce pauvre Roland, s'il a une figure aussi « abominable qu'on le fait! »

Enfin, selon un quatrième témoin, l'inculpée aurait dit, en parlant de la reine, qu'il était affreux et abominable de la faire souffrir en prison comme l'on faisait, et que ceux qui dénonçaient Roland étaient des scélérats et des gueux, qu'il ne pouvait y avoir un plus honnête homme, qu'elle répondait de lui sur sa tête, qu'elle avait dîné avec lui chez le citoyen Gibert, administrateur des postes, etc.

Dans ses interrogatoires préliminaires et à l'audience, l'accusée nia une partie des propos qu'on lui reprochait, attribua à des haines privées les dénonciations faites contre elle, et se borna à avouer qu'elle avait cru Roland un galant homme.

Chauveau-Lagarde lui prêta en vain le concours de sa parole : la femme Berteaux fut, par le jury, convaincue « d'avoir méchamment et à dessein provoqué l'avilissement et la dissolution de la représentation nationale, l'assassinat des représentants du peuple, applaudi à celui de Marat, et tenté par là de rétablir la royauté ou tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. » Elle fut en conséquence condamnée à mort, et exécutée dans les vingt-quatre heures sur la place de la Révolution.

Cet épisode, qui porte avec lui son enseignement, méritait, croyons-nous, d'être tiré de l'oubli. La révolution, on le voit, ne respectait même pas ses propres divinités.

E. Campardon.

V.

UN SUPPLÉMENT

A TOUS LES

DICTIONNAIRES HISTORIQUES[1]

M. Jal, ancien historiographe et archiviste de la marine, bien connu par ses savantes publications sur l'art nautique, a consacré de longues années à rassembler les matériaux d'un vaste ouvrage, complément indispensable et redresseur utile de nos Dictionnaires historiques. « Les biographies françaises, — l'auteur le constate avec justesse, — sont toutes entachées de fautes qui les rendent suspectes aux gens d'étude et dangereuses aux gens du monde. » M. Jal a voulu opposer à la fantaisie et à la routine, des faits authentiques, puisés à des sources irrécusables. Pendant quinze années, il a réuni des matériaux, choisissant un peu arbitrairement, il l'avoue, les sujets qui devaient fixer son attention, mais s'adressant avant tout à l'inédit, explorant nos dépôts publics, interrogeant les répertoires et les minutes des actes passés chez les notaires parisiens, apportant dans ses recherches un soin minutieux et une passion aussi noble que désintéressée, la passion du vrai. « J'aurais pu être piquant par la forme, dit M. Jal dans sa préface; j'aurais pu rechercher l'anecdote, raconter de nouveau ce qu'on a raconté plus d'une fois; mais outre que je n'ai pas le goût des morceaux qu'on a touchés et que j'aime fort les choses originales, le but que je me suis proposé pouvait être atteint sans que je me misse en frais de style. Être clair et simple était tout ce qu'il fallait. J'étais sûr d'être assez piquant si, aux erreurs que le temps a rendues respectables, j'opposais des vérités démontrées par des témoignages irréfutables, si je comblais quelques-uns des vides que les biographies les plus complètes ont laissés dans leurs colonnes si chargées de noms propres. » Saluons donc ce laborieux et consciencieux travail qui, sur plus d'un point, vient en aide à l'œuvre entreprise par cette *Revue*. M. Jal peut bien se

[1] *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire. Errata et supplément pour tous les Dictionnaires historiques*, d'après des documents authentiques, par A. Jal, ancien historiographe et archiviste de la marine. Paris, H. Plon, 1867; grand in-8° à 2 col. de 1326 pages.

rendre le témoignage que ses additions et rectifications sont *innombrables*. « Il n'en est point, ajoute-t-il, qui n'ait pour garant un acte authentique, un document officiel. Je n'ai rien donné à la fantaisie, au roman ; tout ce que contient ce volume est de la petite histoire, mais enfin c'est de l'histoire. »

L'auteur est trop modeste. Nous allons essayer de donner une idée de ce livre qui sera d'une grande utilité au littérateur, à l'artiste, à l'historien, à tous ceux en un mot qui recherchent l'exactitude dans les dates et dans les faits.

La littérature et les arts ont ici une plus large place que l'histoire proprement dite. Les écrivains occupent le premier rang : Corneille, les Estiennes, Fénelon, La Bruyère, La Fontaine, Malherbes, Molière, Racine, Rousseau, Mme de Sévigné, Voltaire et bien d'autres. Les artistes viennent ensuite : peintres, sculpteurs, architectes, musiciens, comédiens, danseurs. Laissant à de plus expérimentés le soin de signaler les notices consacrées à une foule de dédaignés de la littérature et des arts, et les curieux renseignements biographiques dont fourmille cette partie du *Dictionnaire*, nous nous concentrerons dans la spécialité de la *Revue*, pour faire ressortir ce que l'ouvrage de M. Jal contient, à cet égard, de neuf et d'intéressant.

L'antiquité et le moyen âge, disons-le tout d'abord, font presque entièrement défaut dans le *Dictionnaire critique*. Ils ne sont représentés que par une discussion entamée (p. 321-328) contre M. Beulé, relativement à l'emplacement, à la forme et au développement du port de Carthage, questions qui sont loin d'être résolues, comme le prouve le savant auteur ; et par certains détails sur les usages et coutumes au XIVe siècle, tirés des comptes du temps. Nous ne savons pourquoi M. Jal a inscrit dans sa table les noms de *Childebert* et de *Charlemagne*, dont les noms se trouvent par hasard à deux pages de son livre. Saint Louis n'a à vrai dire qu'une seule mention (p. 802), à propos d'une « très-petite coupette d'or, » figurant dans l'inventaire des joyaux de Charles V, où le saint roi « mesuroit la portion de l'eau qu'il beuvoit en son vin. » Le roi Jean est nommé deux fois (au sujet de ses *couleurs* et d'une pièce de son argenterie), mais l'article spécial qui devait lui être consacré (voy. p. 437) est de ceux que l'auteur a éliminés sur les observations de son éditeur (p. 1304). Charles V est mieux partagé (p. 354 et 1046) : nous avons des détails sur sa vie privée et en particulier sur sa confiance en la vertu de la *thériaque*[1]. Si du Guesclin, Clisson et tant d'autres personnages sur lesquels il y aurait eu beaucoup à dire, sont passés sous silence, nous trouvons quelques lignes sur Boucicaut et une signature autographe de ce grand homme de guerre. M. Jal l'appelle Jean *le Maigre* de Boucicaut. Il faut lire Jean *le Meingre*. Avec Charles VI, l'auteur entre dans la voie des rectifications historiques. Je laisse de côté les détails relatifs à ses aumônes (p. 83), à ses reliquaires (p. 1046), à ses

[1] Pourquoi l'auteur dit-il ici : « Charles V, *héritier de celui qu'on avait surnommé : Le Sage ?* »

couleurs et à ses devises (p. 364, 551 et 893), à ses dons (p. 551 et 574), à sa fantaisie de manier la truelle (p. 817), pour insister sur un point qui, malgré l'opinion commune, est établi par les comptes de l'hôtel : à savoir que le malheureux roi ne fut pas laissé dans un dénuement absolu, et que, loin d'être, comme l'a dit avec exagération Jouvenel des Ursins, « plein de pouz, vermine et ordure, » il fut constamment entouré du luxe et des recherches auxquels son rang lui donnait droit. Je ferai observer seulement à l'auteur qu'il ne saurait y avoir eu de parti pris du chroniqueur, sinon contre la reine, qui passa d'un parti à l'autre, du moins contre le duc d'Orléans, à la cause duquel il était attaché. Jouvenel n'a eu que le tort d'accréditer des *on dit* qui étaient alors très-répandus.

Charles VII, Marie d'Anjou, Charles et Madeleine de France sont l'objet de détails de pure curiosité qui n'ont pas une grande importance. Parmi les personnages du règne de Charles VII, je ne trouve que Tanneguy du Chastel, nommé dans des comptes de 1419 (p. 373). Le règne de Louis XI est un peu mieux représenté. Des détails sur les aumônes de ce prince (p. 83), sur ses dévotions (p. 269), ses couleurs et devises (p. 437, 791, 802), ses vêtements, etc.; quelques renseignements sur Charlotte de Savoie (p. 321, 483), sur Olivier le Dain et sur Jean Balue (appelé à tort *la Balue*) forment le contingent de ce règne. Charles VIII[1], Anne de Bretagne, Louis XII sont l'objet de mentions assez nombreuses, d'après les comptes du temps. Nous citerons en particulier une analyse du compte des obsèques du *Père du peuple* (p. 624-26) et des détails sur le combat livré en 1512 entre *Marie la Cordelière* et la *Régente*, combat au sujet duquel bien des assertions erronées ont été produites. Je passe sur les quelques détails relatifs à François Ier, sur une brève mention de Bayard, sur ce qui concerne Catherine de Médicis et ses fils. On ne trouvera que de rares notions sur la veuve de Henri II, — la *Catherine de Médicis* sur laquelle s'étend l'auteur est la femme du maréchal de Marillac. — Je note seulement ce qui a trait à l'origine de l'ordre du Saint-Esprit (p. 542) ; à Marie Touchet, la maîtresse de Charles IX, qui mourut seulement en 1638 à l'âge de 89 ans (p. 1192), et à la réception d'Henri III à Venise, au retour de Pologne (p. 677). Mais voici une rectification qui ne doit pas être oubliée : Ambroise Paré n'a jamais été huguenot, malgré l'assertion contraire de deux contemporains, Brantôme et Sully (p. 937-41).

Nous entrons dans le XVIIe siècle, véritable domaine de M. Jal, qui marche désormais d'un pas plus ferme, escorté d'une masse plus imposante de documents historiques.

Louis XIII, Anne d'Autriche, le maréchal d'Ancre, la grande Mademoiselle, Richelieu, Servien, saint Vincent de Paul, Bassompierre et sa femme Marie-Charlotte d'Entragues, sont l'objet de détails assez nombreux et parfois importants.

Le règne de Louis XIV est encore plus riche : le grand roi d'abord; puis Mazarin, les Mancini, Retz, le duc de Beaufort, Condé, la du-

[1] M. Jal parle à son article de *Routau*. C'est *Routot* (Eure).

chesse de Longueville, M[lle] de la Vallière, M[me] de Montespan, M[me] de Maintenon, Fouquet, Colbert, Louvois, Vauban, Seignelay, Pontchartrain, Jean Bart, du Quesne, Tourville, Marion de l'Orme, Minon de l'Enclos, la princesse des Ursins, Schomberg, Villars et Villeroy. La mine est riche, et nous ne pouvons ici en exploiter que quelques filons. Ainsi M. Jal prouve, contre M. Henri Martin (p. 141), que le duc de Beaufort ne fut pour rien, en 1666, dans le défaut de jonction entre les flottes française et hollandaise; il fixe d'une manière certaine la date de naissance du cardinal de Richelieu (p. 1060); il donne *in extenso* (946-47) une curieuse lettre de saint Vincent de Paul. M[me] de Maintenon, cette « personne éminente par le cœur et l'esprit, si peu épargnée pendant sa vie, si indignement calomniée depuis sa mort, » est l'objet de plus d'une équitable réparation. Certaines particularités de la vie de Fouquet nous sont révélées. Colbert nous apparait, dans sa vie intime et dans sa famille, avec les plus curieux détails; son origine bourgeoise est établie sur les preuves les plus solides. Vauban nous est montré, non sous un jour nouveau, mais avec une auréole encore plus brillante de dévouement, de zèle et d'abnégation : « on n'en finit pas avec les grands hommes, » écrit M. Jal, à la fin des douze pages (à deux colonnes) qu'il lui consacre. C'est avec la même complaisance que l'auteur s'étend sur du Quesne (au sujet duquel il prépare un livre qu'il fera paraître prochainement, nous l'espérons); sur Jean Bart, qui n'a jamais été, comme le voudrait, une absurde tradition, « un corsaire grossier, une espèce de matelot à peine dessalé »; et sur Tourville, « le vrai grand homme de guerre, le plus grand marin de son temps, » dont « la vie est encore à faire. » Pourquoi M. Jal ne consacre-t-il aucune mention à du Guay-Trouin? — Citons encore deux importantes rectifications : l'une relative à l'ambassade envoyée en 1685 à Louis XIV (p. 34-42), ambassade que le *Moniteur universel* de 1861, en rapportant la visite des nouveaux ambassadeurs siamois, révoquait en doute, se demandant si ce n'était point « une comédie arrangée pour l'amusement du grand roi; » l'autre sur la tolérance accordée parfois aux protestants, et sur les mesures de clémence qui tempérèrent le régime des édits de proscription (p. 1002-1009).

Le XVIII[e] siècle nous offre des notices sur Dubois, Fleury, le duc et la duchesse du Maine, M[me] de Pompadour, — dont la date de naissance est fixée, — M[me] du Barry, — qui donne matière à plus d'une rectification, — Louis XVI, Suffren; et d'importantes rectifications sur une assertion de Voltaire relative à la situation de notre marine en 1749, et sur la perte du vaisseau *le Vengeur*. La Révolution est représentée par Fouquier-Tinville, Camille Desmoulins, Tallien, Charlotte Corday, M[me] Roland, Robespierre, Sanson, Simon, etc.

Notre siècle n'est pas oublié, et M. Jal consacre des articles plus ou moins développés à Napoléon I[er], Joséphine, la reine Hortense, l'amiral Verhuell, Eugène Beauharnais, Bernadotte, Talleyrand, etc. Enfin nous avons trouvé une mention consacrée à MARIE-THÈRÈSE-CHARLOTTE DE BOURBON (*sic*), duchesse d'Angou-

lême[1], dont l'auteur parle en ces termes : « Une des femmes les plus malheureuses d'un temps où tant de femmes furent malheureuses, et je dirais la plus malheureuse, si la reine Marie-Amélie n'existait pas. » Marie-Amélie, morte pendant l'impression de l'ouvrage, est aussi l'objet d'une notice, où est exprimé le regret de ce que la réserve des partis ait été trop grande dans l'éloge « de l'épouse, de la mère, de la reine dont les trente-six dernières années furent d'un martyr, de la femme dont la mort fut d'une sainte. » L'auteur s'est interdit de parler des personnages vivants : nous avons cependant remarqué (p. 31) une verte apostrophe à ceux qui ne croient pas au talent des souverains, et qui ont prétendu que « les discours si fermes de style, si nets, si véritablement éloquents, si élevés et si simples dans leur grandeur, qu'a prononcés l'empereur Napoléon III, et qui classent leur auteur au rang des grands écrivains politiques, » étaient l'œuvre d'un secrétaire ; nous avons également remarqué, non loin de l'article sur l'empereur Napoléon Ier où M. Jal nous dit que les reliques du tombeau de Sainte-Hélène étaient « les fragments de la croix sur laquelle avait été étendu le martyr du XIXe siècle (!) » une brève mention du prince qui, « appelé à l'empire le 2 décembre 1852 (lisez le 20 décembre), par le suffrage universel reconnaissant et intelligent, règne sous le nom glorifié de NAPOLÉON III. »

Plus d'une critique se présenterait sous notre plume relativement à l'écrit de M. Jal. Malgré son habituelle impartialité, il n'a pas su, on le voit, se défendre de tout préjugé et de tout entraînement. Un des collaborateurs de cette *Revue* a signalé ailleurs[2], à un autre point de vue, plus d'un passage qu'il eût été préférable de ne pas trouver dans ce livre. J'aurais bien aussi des observations de détail à ajouter à celles de mon érudit confrère. Mais dans une œuvre comme celle-là, il est impossible de ne pas commettre quelques erreurs ou quelques négligences. Ces taches ne sont rien auprès d'un ensemble digne des plus grands éloges, et qui mérite nos sincères félicitations.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] M. Jal ne se rappelle donc pas que MADAME était une *fille de France?* Tous les enfants de nos rois portent le nom de France.

[2] M. Tamizey de Larroque, dans la *Revue critique d'histoire et de littérature.*

COURRIER ANGLAIS

Le mois de mai — le renouveau — est en Angleterre une saison spécialement consacrée à l'apurement des comptes des diverses sociétés, aux questions budgétaires, aux détails économiques. Les assemblées générales sont convoquées, les rapports s'impriment, et on sait bientôt à quoi s'en tenir sur la prospérité de telle ou telle réunion savante, religieuse ou politique. Adressons-nous donc au trésorier de la *Camden Society*, et voyons les faits qu'il nous a à révéler. Pendant l'exercice qui vient de finir, les recettes se sont élevées à 676 liv. st. 7 sh. 3 d.; dépenses : 92 liv. st. 15 sh.; reste en caisse: 464 liv. st. 14 sh. 9 d. Voilà un résultat qui me semble peu normal. Est-ce que la société de Camden aurait été fondée, par hasard, dans le seul but de thésauriser? Et peut-elle espérer voir le nombre de ses membres s'augmenter, lorsqu'elle ne daigne leur offrir, en échange de leur cotisation d'une guinée, que deux très minces volumes? Puisque les réformes sont à l'ordre du jour, nous engageons vivement ces messieurs à pousser aussi de ce côté-là. Du reste, il y a l'*Early text Society*, association de date récente dont je parlais dans notre dernière livraison, qui donne le meilleur exemple. Son budget est de 681 l. st. 0 sh. 1 d. Là-dessus les dépenses figurent pour 550 l. st. 18 sh. 7 d., ce qui laisse un excédant de 31 l. st. 10 sh. Aussi l'*Early text Society* a-t-elle publié onze solides in-octavo; aussi son trésorier a-t-il le droit incontestable de dire avec un sentiment de juste fierté que les revenus de la société ont quadruplé depuis sa fondation. Le nombre d'ouvrages distribués aux souscripteurs est triple de ce qu'il était d'abord; la liste des souscripteurs eux-mêmes s'est développée dans les mêmes proportions. A la bonne heure!

Parmi les anciennes chroniques qui se rapportent à l'histoire d'Angleterre, il y en a une certaine quantité qui sont écrites en français, ce qui ne surprendra personne, lorsqu'on songera que, pendant la majeure partie du moyen âge, la langue d'oïl était la seule que parlassent à Londres les classes lettrées, le clergé et l'aristocratie. Plusieurs de ces ouvrages ont été imprimés déjà, ils sont d'un accès facile; d'autres sont encore inédits, et jusqu'à ces derniers temps, la chronique de Pierre de Langtoft appartenait à cette deuxième catégorie. On sait peu de chose sur ce vénérable annaliste; je dirai même

qu'on n'a sur son compte qu'un seul fait bien avéré, c'est qu'il était chanoine de Bridlington, dans le Yorkshire. Quant à son livre, écrit, dit M. Wright, le récent éditeur, dans le français le plus corrompu qui se puisse imaginer, il reproduit la plupart du temps, sans critique aucune, de longs extraits d'écrivains contemporains ou antérieurs, à commencer par Geoffroy de Monmouth ; et c'est dans les dernières pages seulement, consacrées au règne d'Édouard Ier, que l'on trouve des détails curieux. Voilà l'auteur que M. Thomas Wright a annoté et publié[1]; c'est la collection de documents mis au jour sous la direction du garde des archives qui s'est enrichie de ce travail. Quoique le texte original de Pierre de Langtoft n'eût jamais été imprimé, ainsi que nous l'avons dit, on connaissait l'ouvrage par une traduction anglaise que le célèbre archéologue Hearne fit paraître au XVIIe siècle. Disons en passant que Hearne, malgré ses connaissances profondes et son dévouement au travail, commettait quelquefois d'assez singulières méprises. Ne s'est-il pas avisé, par exemple, de remarquer, *comme un fait très-curieux*, que Langtoft, quoique Anglais, parlait très-bien le français. Pour écrire quelque chose d'aussi saugrenu, il fallait ne savoir pas grand'chose sur l'histoire de la littérature du moyen âge.

La chronique en question est divisée en trois parties, traitant chacune d'une époque distincte dans les annales de la Grande-Bretagne, et rédigées, chacune aussi, d'après des documents spéciaux et bien définis. Le premier livre embrasse l'histoire des rois ou chefs bretons depuis le temps où le très-peu authentique Brutus s'établit dans l'île avec sa colonie, jusqu'à l'avénement des dynasties anglo-saxonnes. C'est Geoffroy de Monmouth qui a fait tous les frais de cette partie de l'ouvrage ; mais, chose singulière, Pierre de Langtoft, au lieu de reproduire les fables absurdes données par le vieux chroniqueur, et que Robert Wace n'a pas manqué de rapporter dans son roman de Brut, Pierre de Langtoft, dis-je, se borne à transcrire ce qui lui semble fondé en fait ; il ne sacrifie pas à l'imagination, et il tient pour la réalité pure et simple. « Rien n'est beau que le vrai, » dirait-il volontiers, « le vrai seul est aimable. » Je n'irai pas jusqu'à affirmer que notre trouvère n'a pas, lui aussi, fait preuve de crédulité : il s'en faut de beaucoup, et le merveilleux abonde dans son récit ; mais il allait rarement jusqu'à l'extrême, et il traite sans façon de *trofles* (trupherines) quelques-unes des histoires merveilleuses de Geoffroy de Monmouth. *Inde iræ.* Un des copistes anonymes qui. au moyen âge, transcrivaient pour l'usage des divers couvents les chroniques et les romans de chevalerie, n'a pas pu retenir son indignation, lorsqu'il s'est vu chargé de préparer un nouvel exemplaire de l'ouvrage de Langtoft. Sur la marge du manuscrit principal qui a servi à M. Wright, on remarque d'amusantes annotations, où le

[1] *The Chronicle of Pierre de Langtoft, in French Verse, from the Earliest Period to the Death of King Edward I.* Edited by Thomas Wright, M. A. Published by the Authority of the Lords Commissioners of Her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls. (Longmans et Co.)

scribe se plaint assez éloquemment du dédain de l'auteur pour ce qu'il appelle à tort des *trofles* et des fadaises.

La seconde partie de la chronique dont je parle en ce moment se termine à la mort de Henri III. Ici les sources consultées par notre annaliste sont les ouvrages de Henri de Huntingdon, Guillaume de Malmesbury et probablement Florence de Worcester. Il y a lieu de croire que diverses légendes et traditions populaires ont été aussi mises en œuvre. Il existe huit manuscrits du texte français, dont un fait partie de la Bibliothèque impériale, à Paris. C'est à la fin du livre premier que nous trouvons les deux vers suivants, donnant le nom du chroniqueur :

Peres de Langtoft trove nent plus par dit
Kil nad complye e mys en cel escryt.

Le traducteur anglais, Robert de Brunne, dont Hearne se chargea de publier la paraphrase, ainsi que je l'ai mentionné plus haut, dit à son tour :

Pers of Langtoft, a chanon
Of the hous of Bridlyngtoun,
On Frankis stile this storie wrote
Of Inglis Kynges.

Voilà les deux seuls passages qui nous restent pour construire la biographie de Pierre de Langtoft; ainsi édifié, on ne peut pas aller bien loin. Ajoutons que M. Wright s'est acquitté de sa tâche d'éditeur avec son soin et son talent ordinaires.

Le révérend W. F. Hook, doyen de Chichester, un des représentants les plus distingués de ce que l'on appelle le *high-church* dans l'église anglicane, a commencé, il y a déjà quelque temps, une histoire des archevêques de Cantorbéry. Le cinquième volume vient de paraître [1], contenant la vie des prélats suivants : Chicheley, Stafford, Kemp, Bourchier, Merton et Deane. Nous trouvons sur cette liste les noms de quelques-uns des héros de Shakespeare, et parmi ces prélats, on n'en citerait pas un qui ne fût un homme véritablement distingué par son savoir ou sa piété. L'ouvrage du docteur Hook, malgré son titre, est plutôt une histoire d'Angleterre qu'une série de biographies ; et quand on songe à la position importante qu'occupaient les archevêques de Cantorbéry dans le monde politique aussi bien que dans l'Eglise, on conçoit que les principaux incidents de leur carrière aient été mêlés aux grandes affaires du temps. Les guerres des Roses tiennent conséquemment une grande place dans le volume dont nous parlons. Le lecteur curieux de vérifier l'exactitude du docteur Hook et de contrôler ses appréciations, ne saurait mieux faire que d'étudier le travail de feu lord Campbell sur les grands chanceliers d'Angleterre. Comme la garde des sceaux

[1] *Lives of the Archbishops of Canterbury.* By Walter Farquhar Hook, Dean of Chichester. Vol. V. *Middle Age Period.* (Bentley.)

était à l'origine commise à de hauts dignitaires ecclésiastiques, il en résulte que certains personnages qui font partie de la galerie du docteur Hook à titre d'archevêques, figurent aussi sur le catalogue de lord Campbell en leur qualité de chanceliers. L'histoire, assez délicate à traiter, comme on le sait surabondamment, de l'archevêque Crammer, est racontée par notre *clergyman* d'une manière passablement impartiale.

Si l'Angleterre a obtenu une éclatante réputation dans le monde, c'est sur tout grâce à ses marins : Drake, Frobisher, Nelson, Blake, — je ne citerai que ces noms pris au hasard. Les ouvrages consacrés à de tels héros méritent une mention ici, quelque courte qu'elle puisse être. Il s'agit pour le moment du fameux voyageur Henri Hudson. Pourquoi certains auteurs le font-ils passer pour Hollandais, et lui donnent-ils comme nom de baptême Hendrick? c'est ce que je ne saurais m'expliquer. Il y a des écrivains qui veulent trancher de l'original même dans les titres de leurs livres Ainsi un professeur allemand, composant une dissertation sur le célèbre auteur du *Novum organum*, intitulait ce travail : *Frans Baco von Verulam*. Est-ce assez absurde? Si on latinise le nom de Bacon, pourquoi ne latiniserait-on pas aussi celui de Kant? Kans, Kantis, Kanti, etc., ferait un excellent pendant à Baco, Baconis. Mais revenons au navigateur Hudson. On sait qu'étant parti d'Amsterdam, le 4 avril 1609, avec l'intention de découvrir un passage au nord de la Nouvelle-Zemble, le mauvais temps l'empêcha de poursuivre son entreprise, et le força de redescendre vers les côtes de l'Amérique du Nord, où il reconnut la rivière qui porte son nom et le grand golfe de la Delaware. On sait aussi, qu'ayant mis à la voile au mois d'août 1610 pour un second voyage, il fut abandonné, avec son fils et quelques matelots malades, par le reste de son équipage, et qu'il périt dans les flots. M. Read a eu soin de s'environner de tous les documents authentiques en racontant l'existence aventureuse du pauvre Hudson, et sur ce thème tragique il a rédigé un ouvrage très-curieux, très-bien écrit et très-instructif [1].

Je me propose de parler dans la prochaine livraison de cette *Revue* d'une *histoire des Indes*, dont le premier volume vient seulement de paraître, et que je n'ai pas eu le temps d'examiner encore. Je citerai seulement aujourd'hui les tomes I et II d'un autre ouvrage du même genre. M. Marshman [2] a eu l'intention d'écrire un simple résumé; on ne saurait donc, en toute justice, lui chercher noise sur son laconisme; il faut dire néanmoins que la seconde partie de son histoire est hors

[1] *A Historical Inquiry concerning Henry Hudson, his Friends, Relatives and Early Life, his Connection with the Muscovy Company and Discovery of Delaware Bay*. By John Meredith Read. (Munsell.)

[2] *The History of India from the Earliest Period to the Close of Lord Dalhousie's Administration*. By John Clark Marshman. Vols. I. and II. (Longmans et Co.)

de proportion avec la première, et les sujets hindous de Sa Majesté Britannique pourront lui reprocher de traiter trop sommairement les annales du pays avant l'arrivée des Anglais. N'oublions pas, non plus, que M. Marshman est un violent *annexioniste*, et comme tel il ne craint pas, je le dis avec peine, de présenter certains faits sous le jour le plus faux. Citons un seul exemple. Au volume II (p. 97), nous lisons ce qui suit : « Le traité avec le Rajah de Mysore fut conclu au nom du gouvernement anglais seul. Le Rajah reçut le royaume à titre personnel et sans qu'il y eût aucune mention de ses héritiers. En définitive les arrangements pris alors par lord Wellesley étaient tout simplement disposés en vue de cacher l'appropriation par l'administration anglaise des ressources du Mysore. » Tout cela ne supporte pas l'examen. D'abord en mettant la couronne sur la tête de Krishna Ràjà Udayàwar, les Anglais ne faisaient que remplir un acte de justice, puisque ce prince descendait en ligne directe des anciens souverains du pays, et qu'il rentrait ainsi en possession d'un pouvoir qu'Haidar avait usurpé en 1761. Si, en second lieu, l'appropriation des richesses du Mysore avait été le dessein véritable du cabinet de Saint-James, on aurait de la peine à s'expliquer la correspondance de lord Wellesley sur ce sujet avec les directeurs de la Compagnie des Indes, auxquels il fait le plus grand éloge de la loyauté, des bons sentiments et des dispositions uniformément bienveillantes du Rajah. Somme toute, ne lisons pas M. Marshman *sine grano salis;* comparons ses jugements avec ceux d'autres historiens, et consultons les recueils de dépêches écrites, soit par lord Wellesley, soit par sir J. Malcolm, soit enfin par les divers agents politiques supérieurs de la Compagnie.

La biographie de lord Plunket, qui vient de paraître[1], est fort intéressante, parce qu'elle nous reporte à l'époque immédiatement antérieure à l'union de l'Irlande avec la Grande-Bretagne, dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Lord Plunket s'éleva jusqu'à la dignité de procureur général (*solicitor general*), et il occupa ce poste en un moment où les passions politiques étaient surexcitées, et où l'on ne craignait pas de dégaîner pour ou contre l'union. Robert Emmett, Grattan, Wolfe Tone, Cobbett figurent à chaque instant dans ces pages curieuses, où l'entrain, l'esprit et la verve des fils d'Erin brillent comme un feu d'artifice continuel. Les duels se faisaient avant le déjeuner. Scott, plus tard lord Clonmel et juge du banc du Roi, en eut plusieurs pour son compte; le célèbre Fitzgerald, à qui son humeur hargneuse avait procuré le surnom de « *fighting Fitzgerald*, » ne s'aventurait jamais en public sans une *cotte de mailles;* voulait-on être considéré comme un dandy ou un grand politique? il fallait être de première force au pistolet; on se donnait des rendez-vous d'honneur entre la poire et le fromage; un des *speeches* les plus éloquents

[1] *The Life, Letters, and Speeches of Lord Plunket.* By his Grandson, the Hon. David Plunket, with an Introductory Preface by Lord Brougham. 2 vol. Smith, Elder et Co.)

de Plunket lui-même contre l'union, se termine par un véritable cartel. Le Scudéry déteignait sur le législateur. La vie de lord Plunket est un ouvrage à lire; l'auteur, racontant la carrière de son aïeul, a voulu éviter le reproche de trop surfaire son héros, et il tombe dans le défaut opposé; il est trop laconique. Lord Brougham a ajouté une préface.

La correspondance du duc de Wellington, comme celle de Voltaire, semble ne devoir jamais finir; *uno avulso, non deficit alter.* La première série publiée, il y a longtemps, consistait en treize gros volumes; la seconde en avait dix ou douze. Je ne saurais dire combien la troisième, aujourd'hui entamée, doit comprendre de livraisons; mais il y a lieu de croire que nous ne sommes pas près d'en voir la fin. Six cent soixante-douze pages d'une impression serrée suffisent à peine à remplir un espace de quatre années (1819-1822 [1]). Les affaires du congrès de Vérone tiennent une grande place dans ce volume; malheureusement les dépêches ne sont accompagnées d'aucune traduction, d'aucun éclaircissement, de telle sorte qu'à moins de savoir presque toutes les langues de l'Europe, on court le risque de ne profiter que fort imparfaitement des détails historiques relatés dans un bon tiers de ce livre. Les lettres et notes recueillies ici n'ont pas en général une fort grande importance; comme pièces justificatives elles pourront servir, mais c'est tout. L'homme d'Etat Tory, le *nobleman* attaché aux anciennes traditions, s'y fait voir dans tout son jour. Pour lui, par exemple, il n'y a de bons officiers que ceux qui obtiennent leurs grades à cause de leur position sociale et de leur influence en qualité de propriétaires fonciers. Rien de plus révolutionnaire, et par conséquent de plus dangereux, que les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants qui n'ont que leur paye.

M. Froude, l'historien de l'Angleterre au XVI[e] siècle, est déjà connu de nos lecteurs. J'ai à parler de lui dans ce *Courrier* à propos d'un recueil d'essais ou d'esquisses récemment publiés et qui se rattache immédiatement au sujet habituel de ses recherches[2]. Il s'agit encore de la Réformation. « Je puis dire, » telles sont les propres expressions de M. Froude, « que je suis familiarisé avec l'histoire du XVI[e] siècle plus qu'avec tout autre chose, etc. » A merveille; mais si notre auteur est amusant, peintre habile, délicat écrivain, homme de goût et d'esprit, je ne pense pas, d'un autre côté, qu'on puisse choisir, au point de vue des conclusions à tirer, de plus mauvais guide. M. Froude ne conclut pas; voici sa profession de foi : « Je soutiens que chacun doit, en ce qui se rapporte aux obscurs mystères de la croyance, avoir liberté entière et absolue de suivre les inspirations de sa cons-

[1] *Despatches, Correspondence and Memoranda of Field-Marshal Arthur Duke of Wellington, K. G.* Edited by his Son, the Duke of Wellington, K. G. [In continuation of the former Series.] Vol. I. 1819-1822. (Murray.)

[2] *Short Studies on Great Subjects.* By James Anthony Froude, M. A. 2 vol. (Longmans, Green, et C[o]).

cience. Les arguments produits de côté et d'autre sur ce sujet sont inutiles lorsqu'ils ne sont pas impertinents. » Comprenez-vous bien la portée de cette proposition? Nous ne chercherons pas noise à ceux qui croient encore au Christianisme; nous ne vociférerons pas : *écrasez l'infâme;* nous n'imposerons aucune pénalité, aucune mesure vexatoire *aux parties simples de l'humanité,* mais nous hausserons les épaules *in petto,* et nous accorderons l'aumône de notre orgueilleuse pitié à ces obscurantistes qui s'imaginent que la religion chrétienne a des droits exclusifs sur l'espèce humaine. M. Froude, en un mot, applique rigoureusement à l'histoire la théorie favorite de M. Renan,— théorie contre laquelle il ne faut jamais laisser passer la moindre occasion de protester avec toute l'énergie possible. Aussi son héros favori est-il Érasme, dont il a tracé de main de maître le curieux portrait. Les deux volumes de M. Froude sont, en définitive, un ouvrage qu'il est utile de lire, parce qu'on y trouve fortement accusées les tendances des principaux historiens modernes, tant en France qu'en Angleterre.

M. Bryce n'est encore qu'un apprenti en fait d'histoire, et par conséquent il faut le traiter avec un peu d'indulgence. Après avoir obtenu à l'Université d'Oxford un prix pour sa dissertation sur le Saint-Empire romain, il a remanié et refondu cette brochure, l'a revisée en certaines parties, a corrigé le style, et la publie aujourd'hui comme un ouvrage sérieux, non plus comme une thèse destinée à un éclat éphémère [1]. Malheureusement, à moins de travailler absolument sur nouveaux frais et de jeter au feu sa dissertation, M. Bryce ne pouvait se débarrasser de certains défauts qui donnent à son travail une couleur spéciale, et en trahissent l'origine juvénile. Lorsqu'un étudiant distingué se met à discuter une question d'histoire, il est rare qu'il ne le prenne de fort haut avec les écrivains les plus mûrs et les plus considérés, et qu'il ne cherche à prouver son indépendance et sa *philosophie*, en faisant table rase des lois, des institutions et des mœurs. M. Bryce n'a pas manqué de tomber dans ce piége, chose d'ailleurs assez excusable; et nous ne comprendrions pas un jeune homme qui n'aurait nul goût pour les paradoxes. D'un autre côté, ce qui sied bien à un étudiant est déplacé dans le *Scholar,* dont le jugement a eu le temps de se former. Voilà pourquoi le livre dont je parle, tout corrigé et revisé qu'il soit, est de beaucoup inférieur à la thèse originale, avec son effervescence et ses assertions hasardées. M. Bryce n'est pas toujours assez soigneux de contrôler les faits qu'il nous donne, et il adopte comme authentiques plusieurs anecdotes dont on a depuis longtemps reconnu la fausseté. Il croit, par exemple, que l'exécution de Conradin fut suggérée par Clément IV, quoique la fameuse histoire de « *Vita Corradini mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli* » ait été rejetée par les meilleurs historiens au rang des légendes

[1] *The Holy roman empire.* By James Bryce. B. A. Fellow of Oriel College Oxford. A New Edition, revised. (Macmillan.)

apocryphes. Il prétend aussi, contrairement à l'opinion commune, que lors du jubilé de 1300, le pape Boniface VIII parut en public, vêtu du costume impérial, déclarant qu'il était empereur aussi bien que chef de l'Église. M. Bryce ne cite pas toujours ses autorités; trop souvent, lorsqu'il les cite, on s'aperçoit de l'insuffisance de son érudition. Il fait des contre-sens, laisse échapper des fautes d'impression, et emprunte la matière de ses notes, non pas aux textes originaux, mais à des écrivains récents. Quant à sa théorie, la voici en deux mots, et elle est, pour en parler avec toute l'indulgence possible, fort discutable. L'empire d'Occident, pense-t-il, loin de s'éteindre après Augustule, n'a jamais souffert de vacance; Odoacre et Théodoric furent simplement les délégués des princes qui régnaient à Constantinople, et Charlemagne, au lieu d'être regardé comme le fondateur d'une nouvelle souveraineté, passa aux yeux de tout le monde pour le successeur régulier et légitime de Constantin VI. Enfin, pendant tout le cours du moyen âge, l'empereur a, strictement parlant, occupé le point suprême de l'édifice féodal, il en a formé pour ainsi dire la clef de voûte. Telle est l'idée qui a inspiré à M. Bryce un livre sur le Saint-Empire romain; je la soumets à l'appréciation des juges compétents.

La *Revue des questions historiques* parlera en détail, je suppose, du nouvel ouvrage de M. Freeman; je me bornerai donc à l'annoncer aujourd'hui[1]. Suivant le docte auteur, sir Francis Palgrave et M. Augustin Thierry, qui ont décrit avec tant de science et de génie la conquête de l'Angleterre par les Normands, peuvent être accusés d'avoir traité ce sujet d'une manière incomplète. Chacun s'est placé à un point de vue spécial, et de ce point de vue trop restreint, a examiné hommes et événements. Il en résulte que si l'on veut se faire une idée exacte d'un des plus grands événements de l'histoire du moyen âge, il faut étudier Palgrave et Thierry avec une attention égale, et rectifier les assertions de l'un par les assertions de l'autre. Comme le dit M. Freeman, la conquête des Normands a été en partie le résultat d'un antagonisme de races, mais aussi on peut affirmer qu'il y avait plus que cela : Thierry va trop loin, Palgrave s'arrête trop tôt. M. Freeman reproche en outre à ses deux illustres devanciers de ne pas peser toujours assez soigneusement les témoignages sur lesquels ils s'appuient, et de manquer de sens critique. Bref, il se propose de recommencer leur tâche, en tenant soigneusement compte de leurs excellents travaux, et en profitant de leurs lumières. Le premier volume de l'ouvrage en question contient ce que l'on peut appeler l'introduction ou la préface du sujet principal; l'auteur entre en matière par un tableau des premières invasions de l'Angleterre; il nous conduit jusqu'à la mort d'Harthacnut ou, comme on l'appelle ordinairement, Hardicanute. Ce n'est pas, en

[1] *The History of the Norman conquest of England* : its Causes and its Results. By Edward A. Freeman, M. A., late Fellow of Trinity College. Vol I. (Macmillan.)

effet, avec l'année 1066, que l'on doit commencer à étudier l'histoire de la Grande-Bretagne, et faute de bien connaître l'époque antérieure, on ne saisit ni le véritable caractère de l'invasion normande, ni les suites qu'elle a eues. Nous recommandons le livre de M. Freeman à l'attention de nos lecteurs; c'est un travail du premier mérite et qui réclame un compte rendu spécial.

Parmi les *faits divers* ayant trait à l'histoire et qui ont eu lieu depuis la publication de notre dernière livraison, n'oublions pas la mort de sir Archibald Alison. Cet écrivain peu connu, excepté de ses compatriotes, est l'auteur de deux immenses et fort indigestes ouvrages sur l'histoire de l'Europe depuis 1789 jusqu'en 1852. Appartenant à la vieille école Tory—aux Torys du temps de Pitt et de Canning, — Alison n'a jamais cessé d'envisager de leur point de vue les événements qui marquèrent la Révolution française; et trop souvent son style verbeux et diffus ne servait qu'à exprimer, soit des paradoxes, soit des erreurs. C'était un auteur laborieux, un Varillas, mais pas davantage. On se rappelle qu'il entreprit une biographie du duc de Marlborough pour réfuter les critiques sévères de lord Macaulay sur ce fameux général, et pour venger la mémoire d'un Tory de la veille. Sir Archibald Alison était né en 1792.

GUSTAVE MASSON.

COURRIER ITALIEN

Dans un pays lancé dans les voies d'une révolution radicale, il est impossible de s'attendre à des travaux sérieux sur l'histoire, c'est-à-dire sur le rétablissement de la vérité. Nous sommes inondés de livres d'actualité; sous le titre d'histoires, ce sont des pamphlets qu'on publie. *L'Histoire des mille de Marsala; l'Etoile d'Italie; la Vie de Garibaldi; les Corps francs; l'Expédition du Tyrol; l'Histoire secrète de la Cour de Rome; les Bourbons de Naples,* et d'autres ouvrages à titres appétissants remplissent nos catalogues, et sont répandus par les colporteurs, non-seulement au préjudice de la vérité, mais à la honte du bon sens et de la moralité.

Les livres d'histoire destinés aux classes sont encore plus déplorables. Dans les variations perpétuelles causées par d'incessants changements ministériels, il serait difficile de dire quelle est au juste l'organisation de l'enseignement : nous passons de la liberté au privilége, de la centralisation au désordre. Les professeurs exploitent cette anarchie en faisant acheter par leurs élèves les livres qu'ils impriment. Et pour être plus sûr du succès, on se fait l'écho de toutes les mauvaises passions du jour : notre pauvre Italie est présentée sous des traits où l'on a peine à la reconnaître. Que dirai-je des *philosophies de l'histoire* qu'on improvise tous les ans dans chaque lycée?

Mais ce n'est pas de ces pitoyables productions que j'ai à entretenir les lecteurs de cette *Revue. Paulò majora canamus.*

Pierre Tamburini de Brescia est une des figures les plus remarquables de l'histoire de la théologie du dernier siècle. Il brilla comme chef du parti janséniste, fut l'âme du conciliabule de Pistore, et publia un grand nombre d'écrits. Son *Examen des prescriptions de Tertullien et du livre d'Origène contre Celse,* son ouvrage *Qu'est-ce que le Pape?* et la polémique acharnée qu'il soutint contre les jésuites et les ultramontains, lui assurent une place considérable dans notre littérature théologique. Il est mort octogénaire en 1827, entouré d'hommages comme directeur de faculté à l'université de Pavie, y laissant, grâce à ce *Porche théologique* que Joseph II y avait institué à la place des séminaires du diocèse, une école de prêtres imbus de ses doctrines et

dont l'influence se fait encore sentir en Lombardie. « Mes enfants, leur disait-il, je reviens à vous chargé d'ans et d'excommunications, » et jamais il ne fit de rétractation. Son nom est oublié dans la *Nouvelle biographie générale* du docteur Hoefer, et à peine prononcé dans le *Dictionnaire de biographie chrétienne* de M. Migne, dont les lecteurs apprennent seulement par un *on dit* qu'il « professait des opinions qui n'étaient point entièrement conformes à celles de la cour de Rome. »

Dernièrement on a annoncé que, dans sa vieillesse, il avait écrit une *Histoire de l'Inquisition*, et qu'il en avait laissé le manuscrit à un neveu de l'abbé Zola, son compatriote et son compagnon d'armes (bien plus érudit d'ailleurs) dans la campagne antipapale à la tête de laquelle il s'était placé. Cet ouvrage posthume, on l'a donc publié en quatre volumes, avec illustrations et force réclames. Les murs de nos villes ont été longtemps couverts de grands placards de diverses couleurs, sur lesquels on voyait des hommes et des femmes tenaillés, brûlés, torturés de toutes les manières par des moines. Les planches de l'ouvrage sont dans le même genre. L'une nous montre *Innocent III commandant à Dominique Gusman le massacre des Albigeois*. Une autre : *Clément V et Philippe le Bel se concertant pour l'extermination des Templiers*. En voilà assez pour prouver que ce livre n'est qu'un appel aux mauvaises passions. On peut y lire que « Dante a été accusé d'hérésie par la haine des prêtres, » tandis que ce sont justement les ennemis des prêtres qui l'exaltent comme hérétique. Il va sans dire que tous les crimes et les malheurs publics sont attribués à l'Inquisition ; les chiffres même sont précisés, et l'on calcule que 17,899,600 personnes ont été les victimes des fureurs religieuses. Tout cela est assaisonné des banalités de la presse italianissime, de déclamations contre le pape-roi, de félicitations adressées à l'Italie, qui « désormais va recueillir les fruits du sang de ses martyrs, et qui, sitôt qu'elle se sera défaite du pape-roi, va devenir la reine des nations. »

Je puis déclarer ici que cet ouvrage n'est qu'une supercherie, comme on ne saurait en commettre que dans un pays où le bon sens a été étouffé par la révolution, où l'on professe ne croire à rien, et où l'on a désappris tout examen sérieux. Ce livre, qu'on nous donne comme étant de Tamburini, qui paraît avec son nom dans les catalogues, qui est étalé dans les vitrines et colporté de tous côtés, n'est point de Tamburini ; si Tamburini tombait dans l'erreur, il n'en était pas moins chrétien et bon catholique. De son temps on ne songeait pas à déposséder le pape. C'est un charlatan qui a abusé d'un nom célèbre et de la réputation qu'avait Tamburini d'être antipapiste, pour fabriquer un misérable pastiche, dépourvu de goût autant que de raison. Il fouille à pleines mains dans le pitoyable ouvrage de Llorente, que peut-être Tamburini n'avait jamais lu. Il emprunte des contes à certains livres qui ont paru depuis la mort de Tamburini ; j'ajouterai qu'il reproduit *ad verbum* ce que je dis des sorcières de la Valteline dans mon *Histoire du diocèse de Come*, qui a paru quelques années après la mort de Tamburini. Dans mon illustration historique aux *Fiancés* de Manzoni, j'ai donné l'histoire

du procès qu'à l'occasion de la peste de 1630, on fit contre des hommes accusés de répandre la peste au moyen d'onctions. Cela n'a absolument rien à voir avec l'Inquisition; mais comme c'est à elle qu'on rapporte tous les crimes, et la mort de don Carlos, et le supplice de Jeanne d'Arc, et celui de Savonarole, etc., etc., l'auteur a donné l'histoire des *Untori*, en se servant de mes paroles. J'avais fait des applications aux empoisonneurs qu'on assommait à Paris à l'occasion du choléra de 1833. Mais comme l'anachronisme aurait été trop évident, l'auteur reproduit ma narration et mes réflexions, en les appliquant à la fièvre jaune de Livourne.

Deux chapitres sont surtout dignes de remarque: Dans l'un, on montre que les Italiens du moyen âge n'ont jamais entendu la liberté; dans l'autre on déplore tous les malheurs que le catholicisme a causés aux Italiens au point de vue politique et moral. Eh bien! ces deux chapitres sont la reproduction exacte des deux derniers chapitres de l'*Histoire des républiques italiennes*, par Sismondi. On sait que ces chapitres ont été triomphalement réfutés par Manzoni dans son livre de la *Morale catholique*. Voilà comment, chez un auteur mort à quatre-vingts ans, en 1827, on trouve les phrases et les points de vue de MM. Quinet et Michelet. Ce livre est donc non-seulement une méchanceté, mais une misérable supercherie; et si j'insiste sur ce point, c'est pour montrer à quel degré la critique a abdiqué ici, puisque personne n'a dénoncé la fraude au public et que le livre figure toujours sous le nom de Tamburini. La seule explication de ce fait est dans la haine qu'on veut inspirer, par tous les moyens, contre ce qui tient à l'Église. Les amours du Père ***, les souffrances de la nonne ***, les mystères des cloîtres napolitains, Sixte V, François de Sales et madame de Chantal, la Rome des papes, Galilée et l'Inquisition, les horreurs de l'Inquisition, les Albigeois, etc., voilà les titres des pièces qu'on joue dans nos théâtres des boulevards. Je les indique parce que je crois que c'est surtout au théâtre qu'on doit la vulgarisation de tant de mensonges historiques et la *sophistication* (passez-moi le mot) de toute l'histoire.

Combien pourrait-on citer de tragédies et de drames publiés dans cet esprit anticatholique! Chose qui mérite d'être notée, aucun n'a eu de succès, sauf l'*Arnaldo* de Niccolini, pamphlet dirigé contre les idées guelfes, personnifiées alors dans Pie IX. Arnaldo de Brescia est en effet un des lieux communs habituels contre la papauté, et l'on voit en lui le précurseur de Passaglia et de Garibaldi, et la victime de la tyrannie des papes. Or, qui ne sait que ce fut Frédéric Barberousse qui, comme empereur, jouissait à Rome, lorsqu'il s'y trouvait, de la pleine juridiction, qui fit arrêter et brûler Arnaldo? Sa mort doit donc être imputée à l'empereur; les papes l'auraient peut-être épargné. N'importe : on n'en répétera pas moins que ce sont les papes qui l'ont brûlé.

Et à ce propos, il vient de paraître un ouvrage sérieux, et que je recommande à l'attention des savants. L'*Histoire diplomatique de*

la ligue lombarde, par César Vignati[1]. C'est un beau volume, qui renferme vingt-six documents inédits, sur la ligue lombarde formée par les communes de la Lombardie, de la Romagne et de la Marche de Vérone, contre les entreprises de Frédéric Barberousse, et qui aboutit à la victoire de Legnano et à la paix de Constance. Le livre de M. Vignati présente cette époque de notre histoire sous un jour nouveau; et les documents qu'il réunit, tirés pour la plupart des archives de la ville de Lodi, ôtent à cette entreprise le caractère romanesque qu'on lui a donné trop souvent, en s'appuyant sur Sismondi. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner à fond cet ouvrage; mais il est regrettable que l'auteur y ait répandu des phrases sonores comme celles qui retentissent dans les journaux, et des appréciations du genre de celle-ci : « Le Barberousse, poussé par les évêques et les cardinaux, jura ce que le pape voulut. La victime du sacrifice a été Arnold, étranglé par le bourreau, empalé, brûlé, et dont les cendres furent jetées au Tibre pour les soustraire à la vénération du peuple. Lorsque les Italiens, dépouillés des préjugés, apprendront à mieux connaître et à honorer comme il convient leurs grands hommes, — ceux qui par la sublimité de la pensée ont devancé la civilisation des nations, ont anticipé les siècles, — ils inscriront alors parmi les premiers, dans le martyrologe du progrès humain, le nom de ce martyr qui a employé son talent et sa vie entière à exciter l'esprit de liberté, et à abattre ce *pouvoir temporel*, qui devait être si fatal à l'Eglise et à l'Italie. » *Ab uno disce omnes*. Je me permets de prier M. l'abbé Vignati de modérer à la fois son enthousiasme et ses invectives, s'il veut être un historien sérieux. Du reste, il est presque indispensable, par le temps qui court, d'assaisonner les livres de phrases de ce genre; il serait difficile d'en trouver une qui en fût exempte, ce qui n'est pas moins nuisible à la forme artistique qu'à la vérité.

J'ai sous les yeux de *Nouvelles études des Mémoires sur la ville de Milazzo*, par le baron Joseph Piaggia[2]. On y parle, en divers chapitres, de l'état matériel, de la condition des populations, des faits politiques et militaires, de la culture intellectuelle, des religions, des usages, etc.; on présente séparément les différents éléments de la civilisation, au lieu d'en offrir l'ensemble. Au cinquième livre, l'auteur traite de la religion, et il renchérit sur ce que ses devanciers ont dit de l'Inquisition. « A droite et à gauche, écrit-il (p. 272), tombaient des victimes, toutes innocentes *(innocentissime)*, immolées par jugement du Saint-Office altéré de sang. » Il faut bien que l'auteur ait vu tous ces innombrables procès, puisqu'il sait que *toutes* les victimes étaient innocentes. Mais comment peut-il appeler *sitibondo di sangue* le tribunal du Saint-Office, quand il est notoire qu'il ne

[1] *Storia diplomatica della Lega Lombarda, con* XXVI *documenti inediti*, Milan, 1866, gr. in-4°.

[2] *Nuovi studj sulle memorie della città di Milazzo e nuovi principj di scienza et pratica utilità derivata da taluni di essi.* Palermo, 1866. gr. in-8°.

versait jamais de sang, et que, même à l'égard de ses condamnés, il recommandait à la justice laïque d'épargner le sang? Il est vrai que la justice d'alors, aussi captieuse et plus féroce que celle d'aujourd'hui, déférait à cet avis en envoyant les condamnés au bûcher. L'auteur lui-même, en citant des *Instructions du Saint-Office*, faites pour l'usage des douze cent vingt commissaires du royaume (il aurait été nécessaire de dire ce qu'il y a de réel dans ce chiffre), produit un *Oremus* dans lequel on loue Dieu parce qu'il *a daigné retirer avec bonté* le repentant *des erreurs de l'hérésie*[1]. Comment concilier cette mansuétude avec ce qu'on lit dans le texte, que « ces spectres horribles prêchaient la persécution contre les hérétiques dans la vie présente, et le feu éternel dans l'autre? » Comment la concilier avec la prière d'action de grâces adressée au Seigneur, parce qu'il a daigné le ramener dans le sein de la sainte Eglise catholique[2]?

Il ajoute qu'outre les bûchers, le Saint-Office se servait d'*occisions secrètes qu'on connaissait*. Voilà encore un fait bien extraordinaire, puisque l'Inquisition visait surtout à faire des exemples, et donnait à ses *auto-da-fé* la plus grande publicité : ils étaient un *spectacle*, en Italie comme en Espagne, en Allemagne comme en France. Mais toutes ces assertions, contre lesquelles protestent l'histoire et la logique, il n'est pas nécessaire de les prouver : il suffit qu'elles offensent l'Eglise.

Dieu nous garde de vouloir défendre, ni même excuser les excès de l'Inquisition. Pourtant il est impossible de se dissimuler que la procédure de l'Inquisition et les supplices même étaient choses usitées par la justice d'alors, même dans les pays les plus civilisés et les plus tolérants. Venise, par exemple, qui en raison des nombreux étrangers que son commerce amenait, principalement du Levant, devait être tolérante, a toujours poursuivi et condamné les hérétiques. M. Romanin a fait une *Histoire de Venise*, que sa mort a laissée achevée. Il a compulsé avec la plus grande patience les archives si riches de la République, et a trouvé des faits complétement inconnus; il en a rectifié d'autres. Seulement il a voulu trop innover; une relation, une pièce inédite, une phrase lui ont suffi parfois pour repousser un conte traditionnel; sans examiner s'il n'était pas d'accord avec la marche générale des événements et l'esprit des temps. Gare à ceux qui, dans l'avenir, voudront juger des faits et des personnes d'après un journal ou une dépêche diplomatique!

Du reste l'histoire de M. Romanin mériterait un examen sérieux; on pourrait la comparer avec l'œuvre, au moins aussi volumineuse, que publiait dans le même temps M. l'abbé Cappelletti. J'en ai vu des éloges et des attaques : je n'en connais pas une critique qui mérite ce nom. Je dirai ici en passant que M. Romanin m'a accusé d'avoir dit que Venise avait été *sévère et même atroce* contre les hérétiques. J'ai appuyé mon assertion de faits nombreux et de procès. Pour me réfuter, M. Romanin cite plusieurs ordonnances

[1] *Dignatus est eruere clementer ab errore hæreticæ pravitatis...*
[2] *Ad Ecclesiam sanctam catholicam revocare.*

de la République en faveur des juifs, et il en conclut qu'elle était tolérante (M. Romanin était juif); et tout le monde sait que l'Inquisition n'avait pas la moindre juridiction sur les juifs ni sur tous ceux qui n'appartenaient pas à l'Eglise catholique, sauf le cas d'apostasie ou de tentatives de prosélytisme. Rome a toujours protégé les juifs, lorsque la haine populaire les poursuivait partout ailleurs.

Je viens de dire que M. Romanin était juif. Il est aisé de comprendre ce qu'il lui manquait pour avoir l'intelligence d'une république éminemment catholique par son origine, par ses traditions, par sa guerre incessante contre l'Islamisme; je n'en citerai qu'un exemple. M. Romanin écrit (t. VII, p. 44) que « le cardinal Baronius professait qu'au ministère de Pierre appartient soit de paître les agneaux, soit de les égorger et de les manger; et que cette boucherie n'est pas une cruauté, mais un acte de piété, parce que, s'ils perdent le corps, l'âme est sauvée. » Le cardinal Baronius est connu par sa douceur. Dans sa *Parenesis ad R. P. Monetam*, il conclut en ces termes : « L'Eglise ne hait personne. Elle nous avertit par les écrits, et nous insinue par la parole d'aimer les ennemis; elle ne hait et ne poursuit que le péché. » Comment peut-on croire qu'il ait écrit la phrase en question? M. Romanin l'a tirée des *Miscellanea* possédés par M. Cicogna, le collecteur le plus éclairé et le plus heureux de documents vénitiens. Dans ce recueil se trouvent quelques pages où un personnage qu'on ne nomme pas, chargé par la République d'informer sur les opinions manifestées dans le consistoire, professe qu'il n'a pas pris note des mots précis, que d'ailleurs après quelques jours ces mots n'étaient plus présents à son souvenir, de manière qu'il pouvait difficilement se les rappeler, et c'est de mémoire qu'il cite la phrase susdite. Nous pourrions conclure de ceci qu'il ne faut pas se fier aveuglément aux relations des contemporains, que la passion peut parfois dénaturer au point de heurter le bon sens. Mais il y a plus. La phrase traduite est celle-ci: *Quod occisio non debet esse nisi ex maximâ charitate. Quod occidit præcipit manducare : nempe per christianam charitatem in sua viscera recondere, in seipsum unire, ut sint simul unum et idem in Christo.* Je ne sais si l'anonyme aura reproduit avec exactitude les paroles du cardinal Baronius, mais en tout cas il est évident qu'il s'agit d'une mort symbolique, d'une pâture charitable. Ainsi, d'une métaphore et d'un mystère auguste, on a pu tirer une aussi étrange assertion. Cette erreur est pardonnable chez M. Romanin: mais je l'ai vue répétée par un chrétien.

Il me serait facile de citer de nombreux ouvrages ainsi déparés par des tirades ou des assertions irréligieuses. Je n'indiquerai en passant que deux brochures sur la *conspiration du comte Louis Fieschi à Gênes*, l'une par M. Brea, et l'autre par M. Celesia. M. Brea, en formant un recueil de lettres du XVe siècle, en rencontra plusieurs relatives au comte Fieschi. Il les publie avec une petite préface, dans laquelle il s'efforce de réhabiliter celui-ci aux dépens du fameux amiral Doria. Il recherche si Doria, en abandonnant la cause de la

France, n'a été guidé que par l'amour de sa patrie ; si ce fut avec un désintéressement sincère qu'il renonça à la domination de Gênes, et si, en enlevant cette ville à la France, il lui procura indépendance et liberté. Ses réponses sont toutes contre Doria, en sorte que, dans la conspiration de Fieschi, le tort ne serait pas au vaincu, selon l'opinion vulgaire et la fameuse *Histoire* de Retz.

C'est le même sentiment qui a dicté le livre de M. Celesia. Nous n'entrerons pas dans la question, en litige entre les deux auteurs, de savoir si ces documents ont été trouvés par M. Brea, et si M. Celesia n'a fait que s'en servir, en dissimulant leur provenance, et même en se donnant l'apparence de les avoir découverts... Peu nous importe ; mais nous constatons que le livre de M. Celesia est écrit avec force formules à l'ordre du jour. Il retentit des grands mots de liberté, de nationalité, de domination étrangère. Il impute au principe guelfe toutes les conspirations et les émeutes qui, dans le but de se délivrer des étrangers, ont troublé le commencement du XVI[e] siècle. Ailleurs il montre comme dominante la politique de Machiavel qui, se moquant de la justice, ne visait qu'au succès et voulait y arriver par tous les moyens. M. Celesia ne manque pas, selon la mode du jour, d'insulter les papes chaque fois qu'il en a l'occasion. Il raconte l'histoire de l'élection d'Alexandre Farnèse au cardinalat selon la version imaginée par l'évêque apostat Pierre-Paul Vergevio, et d'une façon aussi leste que pourrait le faire M. Petrucelli della Gattina. Plus loin ce sont les amours du cardinal Sadoleto avec l'Imperia, courtisane couverte d'or et de gloire, et l'infamie de Pierre-Louis Farnèse contre l'évêque de Fano. M. Celesia défend Pierre-Louis et aussi Jacques Bonfadio, homme de lettres, qui était lié avec les hérétiques de Naples. M. Celesia suppose qu'il avait dit du mal des Fieschi, et comme ceux-ci étaient aimés du peuple, le peuple en voulait à Bonfadio, qui fut arrêté et condamné pour un crime infâme. M. Celesia croit que la faute dont on a voulu le punir était l'hérésie ; et en effet d'autres écrivains ont émis cette opinion et en font une victime de l'intolérance religieuse. Mais nous avons une lettre du 1[er] février 1551, écrite au nom du pape au magistrat de Gênes, dans laquelle il lui reproche le supplice de Bonfadio, disant qu'on aurait dû le remettre à l'autorité ecclésiastique dès que l'on a su qu'il était prêtre et qu'on ne lui a pas laissé le temps de le prouver.

Les chroniqueurs milanais racontent qu'à la fin du XIII[e] siècle une femme parut à Milan, venant de la Bohême ; qu'elle prétendait être le Saint-Esprit, incarné dans une femme pour régénérer les Juifs et les mauvais chrétiens ; qu'elle disait avoir été annoncée à sa mère, reine de Bohême, le jour de la Pentecôte, par l'archange Raphaël, et qu'elle devait mourir, puis ressusciter, monter au ciel, laissant ici un vicaire femme, et donnant d'autres évangiles. Ils ajoutent que cette femme, nommée la Guillelmine [1], institua une secte qui avait

[1] Voir ce que nous en avons dit dans cette *Revue*, t. I, p. 522-23.

des réunions nocturnes, dans lesquelles hommes et femmes s'abandonnaient à tous les excès des anciens gnostiques. Donato Bosio a reproduit ce conte dans son histoire latine : Corio le copie, ainsi que Tristan Calcot. Bugatti, Bzovio, Ripamonti, Giulini, Verri, en un mot la généralité des historiens milanais, vous disent que la secte ayant été découverte, le Saint-Office instruisit le procès, et envoya au bûcher les chefs de la secte et les os de la Guillelmine, qui était morte en 1282.

Le procès existe dans la bibliothèque Ambroisienne, et nous, qui l'avons examiné, nous avons reconnu que la Guillelmine fut une femme pieuse, honorée pendant sa vie, vénérée après, même par les moines de Chiaravalle, où elle avait été ensevelie, et où on lui voua une espèce de culte.

On ne trouve pas un seul mot de ce scandaleux quiétisme dont parlent tous les historiens, se copiant, il est vrai, l'un l'autre. Un de ces moines raconte qu'ayant entendu qu'elle prétendait être le Saint-Esprit, il alla droit à sa maison pour l'interroger à ce sujet et qu'elle lui répondit avec indignation : *Ite, ego non sum Deus.* Elle ajouta qu'elle était de chair et d'os, qu'elle avait même un enfant, et que s'ils ne se repentaient pas ils iraient en enfer. Ce sont ses disciples les plus ardents qui ont voulu exploiter sa mémoire pour lui vouer un culte presque divin, comme troisième personne de la sainte Trinité. Du reste l'histoire est pleine de fantaisies semblables. Sans compter la *femme vraiment supérieure,* par l'*active assistance* de laquelle M. Auguste Comte composait, en 1834, sa religion positive, et sans faire allusion au druidisme de M. Jean Reynaud, n'avons-nous pas eu de notre temps, en 1849, dans le diocèse de Novare, un prêtre, Grignaschi, qui disait être Jésus-Christ en personne, revenu sur la terre pour accomplir la rédemption? Et ce prêtre trouva des croyants même parmi le clergé ; et bien qu'il ait été condamné et qu'il ait fait une rétractation, il en est encore qui croient à sa divinité.

On vient de publier à Pérouse un petit livre de cent trente pages sous ce titre : *Les Guillelmites du* XIIIe *siècle : une page de l'histoire milanaise*, par le docteur Andrée Ogniben, de Vérone, médecin militaire. On y donne la traduction d'un extrait de ce procès ; et pour se mettre à la mode du jour, on commence par vouloir y reconnaître une menée politique. Bientôt, laissant de côté ce thème, l'auteur soutient que tous ces sectaires étaient des hallucinés, mus en partie par une fureur érotique, en partie par une manie religieuse, excitée par les débats de *treize sectes* de religion, qui existaient alors à Milan. Entêté sur cette théomanie, il arrive à dire que « le philosophe et le philologue déchirent le voile mystérieux d'une foi imposée aux intelligences humaines par le despotisme sacerdotal, et montrent clairement l'origine humaine d'une religion pleine d'amour et de sainteté. » Ce qui équivaut à dire : « Jésus-Christ n'était qu'un halluciné. Les révélations du voyant de Pathmos étaient des manies : les fondateurs des ordres religieux n'étaient que des visionnaires. »

J'en ai dit assez et même trop pour vous montrer quelle est la tendance de notre littérature historique. Mais heureusement tout n'est pas sur ce ton : une autre fois je serai heureux de vous entretenir des écrivains qui ont encore le courage de braver l'opinion, de penser avec leur tête, et de chercher la vérité pour elle-même, avec des vues larges, étrangères aux passions et aux haines révolutionnaires, et inspirées uniquement par le savoir et la conscience.

César Cantù.

CHRONIQUE

Le chapitre des réimpressions : Baronius et ses *Annales ecclésiastiques*. — Encore les Bollandistes et l'*Histoire littéraire*. — Une bonne nouvelle : réimpression des *Historiens de France*, sous la direction de M. Léopold Delisle. — L'Exposition universelle de 1867. — Étude sur les quatre Écoles primaires suédoise, américaine, saxonne et prussienne qui y ont été *exposées*. — Nécrologie : M. Reinaud et sa *Notice sur Mahomet*. — Les candidatures. — Un bouquet de nouvelles. — Visite du prince de Prusse aux Archives de l'Empire. — Conclusion.

Le tome neuvième des *Annales* de Baronius vient de paraître [1], et, dussions-nous être traité d'esprit paradoxal, nous affirmerons hautement que c'est la plus importante, ou, pour mieux parler, la seule nouveauté dont nous ayons à entretenir sérieusement les lecteurs de la *Revue*. Les chefs-d'œuvre ont le secret de ne pas vieillir; ils n'ont pas besoin d'eau de Jouvence. En lisant, en relisant le livre incomparable du grand oratorien, on est vraiment frappé de surprise. Où sont-ils ces critiques modernes, ces profonds observateurs qui, dans leur prose philosophique, déterminent, avec une infaillibilité hautaine, le rôle de chaque race dans l'histoire et dans l'érudition. « A la « race germanique, s'écrient-ils, appartient le sens critique que n'ont « point les autres races ou qu'elles ne possèdent pas au même degré. » Voilà ce qui se dit, voilà ce qui s'écrit tous les jours. Et on dédaigne les gloires rayonnantes de notre érudition française; on oublie notre Mabillon et notre du Cange; on laisse dans l'ombre les splendeurs de l'érudition italienne, Baronius et Muratori... Essayons donc de nous élever à des idées plus larges, plus libérales. *Spiritus flat ubi vult*. La grande érudition n'est pas le propre de telle ou telle nation, pas plus que de telle ou de telle bourgade. Elle fleurit partout où l'esprit est droit, où la raison est exacte, où l'on est passionné pour la Vérité et la Justice, où l'on préfère l'âme à la matière. Et c'est pourquoi la principale patrie de la science est et sera toujours la chrétienté.

Ce nouveau volume de la réimpression de Baronius comprend l'histoire de la première moitié du VIe siècle (500-545). Peu d'époques sont d'une étude aussi captivante. C'est le moment solennel où les barbares se décident enfin à faire halte sur les pays qu'ils ont conquis. Quelle angoisse pour les vaincus! Qu'allaient faire ces hommes

[1] Bar-le-Duc, Guérin; Paris, V. Palmé.

farouches, ces géants aux cheveux blonds, aux yeux bleus, ces sauvages? Allaient-ils mettre sur la poitrine de l'Église le poids implacable de leur pied? Allaient-ils éteindre toute lumière ici-bas? Ou bien, se jetteraient-ils aux pieds de la Vérité désarmée, et lui feraient-ils hommage de leur énergie mal dépensée et de leur indépendance mal réglée? C'est ce qu'il s'agissait de savoir, et c'est à quoi le cardinal Baronius répond dans cette partie de son gigantesque ouvrage.

Rien de plus simple que le plan de Baronius. Il suit, année par année, l'ordre chronologique le plus exact, détermine avec une précision rare toutes les dates des Consuls et les autres, divise son livre en autant de chapitres qu'il s'est écoulé d'années depuis la nativité du Christ, et chacun de ces chapitres en petits paragraphes clairs et brefs qui sont précédés de titres très-lucides. La seule nomenclature de ces titres forme en tête de chaque volume un abrégé d'histoire. « Il ne faut pas, dira-t-on, un grand génie pour trouver de ces banalités. » On oublie qu'un des caractères du génie est la simplicité.

Nous avons la joie de pouvoir annoncer le premier à nos lecteurs une nouvelle qui ne saurait leur être indifférente. Tout chroniqueur, vous le savez, est affriandé par les primeurs. Ceux qui nous lisent nous sauront quelque gré de leur dire qu'on va réimprimer enfin la très-utile et très-précieuse collection des *Historiens de France*. Oui, ces beaux in-folio de Dom Bouquet, dont il était si rare de trouver un exemplaire complet, un éditeur intelligent va les multiplier entre nos mains. Ils vont une seconde fois sortir de presse, tout étincelants de jeunesse, et par là cessera la très-regrettable lacune que l'on constatait en tant d'excellentes bibliothèques. « Pourquoi ce vide dans ce rayon? demandait-on à plus d'un érudit. — J'attends, répondait-il, un exemplaire de Dom Bouquet. » Eh bien! les érudits n'attendront plus.

Toutefois avant de commencer une si vaste entreprise, il y avait à résoudre un grand problème. Fallait-il reproduire seulement la première édition des *Historiens?* fallait-il lui faire subir des corrections plus ou moins importantes? Grave et délicate question.

Il est certain qu'aux yeux de quelques savants, le plan de Dom Bouquet n'est pas absolument irréprochable. Ce grand esprit s'était avant tout proposé de diviser l'histoire en époques bien nettement déterminées, et de donner à ses lecteurs les SEULS passages de tous les historiens et annalistes *qui se rapportent exactement à cette période*. Lors donc qu'il arrive (et le cas se présente fort souvent) qu'un historien, comme Albéric de Trois-Fontaines, a raconté l'histoire de plusieurs époques ou de plusieurs siècles, Dom Bouquet s'empresse de couper cette histoire par tranches et de distribuer en plusieurs volumes les fragments de ces annales. Ce système présente sans doute des avantages réels, mais il offre aussi de graves inconvénients. Il n'est réellement plus possible, avec une pareille fragmentation, de connaître la physionomie générale et l'ensemble d'un historien ainsi

coupé en morceau, *disjecti membra poetæ.* « Soyez donc logique, nous « crient ici quelques érudits téméraires, refondez énergiquement « tous les *Historiens de France*, recomposez l'unité de chaque œuvre « historique, placez tout Albéric de Trois-Fontaines dans un seul « et même volume de votre Dom Bouquet régénéré. C'est un vaste « travail, nous le savons, mais n'avez-vous point tous les courages? »

Sans doute nous eussions préféré que les Bénédictins eussent commencé sur un autre plan cet admirable recueil des *Historiens de France*. Mais nous serions désolé que l'on touchât aujourd'hui à ce plan défectueux, et nous allons en donner la raison. L'œuvre de Dom Bouquet est connue dans le monde entier; elle est citée plusieurs milliers de fois dans tous les livres historiques qu'on a écrits depuis plus d'un siècle; ce que l'on se propose surtout en la réimprimant, c'est d'être utile aux savants et aux historiens de nos jours. Or, quand un érudit contemporain lit dans quelque ouvrage cette indication précieuse: « Voir les *Historiens de France*, tome VII, page 133, » il faut avant tout qu'il puisse en une minute retrouver cette indication. Et voilà pourquoi l'éditeur de cette réimpression des *Historiens* reproduira le vieux livre sans y ajouter, sans en retrancher une seule ligne, un seul mot, et de manière à ce que la concordance des pages et des lignes, dans les deux éditions, soit d'une exactitude minutieuse, irréprochable.

Et cependant la nouvelle édition sera supérieure à l'ancienne. Pourquoi?

C'est que la direction générale de ce nouveau travail est confiée à l'homme de France qui pouvait le mieux s'en acquitter, à M. Léopold Delisle. C'est que l'auteur des *Recherches sur les classes agricoles* et du *Catalogue des Actes de Philippe-Auguste*, se propose d'ajouter aux vingt-deux tomes de D. Bouquet, deux volumes in-folio de suppléments devenus indispensables. Depuis le labeur du grand bénédictin, on a fait d'heureuses découvertes, on a mis en lumière de nouveaux historiens, tels que Richer, on a déchiffré de nouvelles chartes. M. Léopold Delisle réunira les plus précieux de ces nouveaux documents dans ses deux volumes, qui sont appelés à un véritable succès. Quelle est la bibliothèque, quel est l'érudit qui ne voudra pas ajouter ce trésor soit à la première, soit à la seconde édition des *historiens*. Ainsi complété, ce recueil pourra décidément rivaliser avec celui de Pertz.

Le même éditeur qui va réimprimer D. Bouquet nous offre cette semaine le vingt-huitième volume des *Acta sanctorum;* il va nous offrir, le mois prochain, les tomes VI et VII de l'*Histoire littéraire*. Un nouveau volume de la continuation des Bollandistes paraîtra avant la prochaine livraison de la *Revue*, et nous aurons lieu d'en parler longuement dans notre prochaine Chronique. *Fervet opus redolentque fragrantia melle.*

Comment écrire une chronique en l'an de grâce 1867, au mois de juin, sans parler de l'Exposition universelle et de ses incomparables splendeurs? Ces derniers mots font assez voir en quelle estime

nous tenons cette solennité internationale. Nous avons vu avec quelque regret certains catholiques ne pas s'associer à la joie et à l'admiration universelles que provoque le succès d'une aussi gigantesque et aussi pacifique entreprise. On a voulu ne voir au Champ-de-Mars que l'explosion formidable du matérialisme vainqueur. On s'est arrêté avec dégoût aux cafés et aux restaurants du promenoir extérieur, on n'est pas allé plus loin : « Voyez quelle sensualité ! » a-t-on dit. On a encore prétendu, avec plus de vérité, que cette Exposition n'est qu'un appel des plus effrontés au luxe, à la débauche, à tous les vices. En d'autres termes, on n'a vu que le méchant côté de l'œuvre, et plusieurs ont fermé obstinément les yeux pour ne pas voir tant d'autres éléments nobles, généreux et grands. Eh bien ! ce n'est pas là, suivant nous, un procédé chrétien. Sans doute, il faut, avec une indignation vigoureuse, dénoncer le mal, partout où il se trouve; sans doute, on ne doit pas se laisser éblouir par le succès; sans doute un succès illégitime est une hypocrisie qu'il faut démasquer comme toutes les autres. Mais il y a un autre devoir qui n'est pas moins strict : c'est de chercher dans toutes les œuvres de notre temps le point sympathique ou pour mieux parler, le côté chrétien; c'est de le montrer à nos contemporains et de leur dire : « Voyez comment vous êtes chrétiens sans le savoir ! »

Dans l'Exposition de 1867, les éléments catholiques abondent, et c'est au-dessus de cet édifice tant critiqué que l'on pourrait écrire avec justice ces mots admirables placés par les Anglais au-dessus de leur Palais de Cristal : « *Gloria in excelsis Deo.* » Oui, Dieu est glorifié dans cette œuvre où l'on ne voulait voir que l'exaltation de notre orgueil ; Dieu y est glorifié par la glorification de l'homme. Ces métaux si bien assouplis, ces machines si puissantes, ces vêtements si commodes, ces ameublements si gracieux, ces tableaux et ces marbres surtout où le Beau éclate avec tant de variété, c'est l'œuvre de l'homme qui est l'œuvre de Dieu. Faut-il ajouter que le plan de ce palais, de ce « temple de l'Industrie » est lui-même une œuvre de génie ? On n'a pas assez remarqué jusqu'à quel point ce plan est spiritualiste, est chrétien. Il part, à la circonférence, de ce qu'il y a de moins spirituel ici-bas, pour arriver, au centre, à ce qu'il y a de plus immatériel. D'abord, ce sont les matières premières, masses brutes auxquelles n'ont presque pas touché la main et l'intelligence de l'homme. Puis les machines qui domptent cette matière; puis les vêtements, les ameublements qui déjà renferment tant d'éléments artistiques, les matériaux de l'art, et enfin l'art lui-même, l'art mis à la place d'honneur, comme ce qu'il y a ici-bas de plus glorieux et de plus grand. Pourquoi faut-il qu'un si grossier contre-sens ait dénaturé la beauté de cette conception, pourquoi, au centre du jardin central, a-t-on placé ce pavillon de mauvais goût consacré aux poids et mesures ? En ce lieu d'honneur, il n'y avait place que pour une croix, avec cette inscription : *Venite ad me, omnes qui laboratis, et ego reficiam vos.*

Cette exposition est un monde, mais dans ce monde il est des contrées qui seront d'un intérêt plus spécial pour les lecteurs de la

Revue des questions historiques. Tout d'abord, ils visiteront avec le plus vif intérêt les longues et belles galeries consacrées à « l'histoire du travail. » Une salle qui est réservée aux premiers temps du monde et à l'*âge de pierre* est, de l'avis de plusieurs, la chose la plus curieuse de l'Exposition. Quelques dessins grossiers sur des os, et des haches de silex, y attirent surtout l'attention. Puis, dans les salles suivantes, on suit chronologiquement toute notre histoire nationale. Voici les armes, les vases, les joyaux gallo-romains ; voilà les manuscrits du VIIe et du VIIIe siècle. Et voilà tout l'art du moyen âge, l'orfèvrerie, les châsses, les autels, les vêtements sacerdotaux, les dyptiques, les miniatures. Tout à côté, éclate le luxe de la Renaissance, et nous sommes transportés dans un autre monde. Une partie considérable de notre prochaine *Chronique* sera consacrée à une étude détaillée de ce musée rétrospectif. En attendant, il faut que tous les amis de notre histoire aillent passer de longues heures dans ces galeries, trop souvent désertes et que l'on traverse trop vite. C'est là qu'est pour les enfants le meilleur commentaire de leurs *Précis ;* ces choses mortes donnent de la vie à l'histoire.

Aujourd'hui, nous ne voulons parler que des Ecoles qui ont été *exposées* au Champ de Mars, et nous les voulons étudier au seul point de vue de l'histoire et de la géographie. Quelques mots d'introduction sont cependant nécessaires.

On a beaucoup discuté en ces derniers temps la thèse délicate de l'instruction obligatoire, et cette question est trop voisine de la politique pour que nous osions seulement y mettre le bout de notre pied. Mais un problème qu'il nous est permis d'aborder très-franchement, c'est celui des avantages de l'instruction. Tous les jours, nous entendons dire et répéter autour de nous qu'en ces temps de trouble, de doute et de scepticisme universels, une honnête ignorance est préférable à une instruction déréglée. Telle est l'opinion de quelques catholiques illustres. Nous oserons n'être pas tout à fait du même avis. A nos yeux, les pires adversaires de la Vérité sont souvent ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Approchez-vous de la classe ouvrière, causez avec ces intelligences. Certes, ceux des ouvriers qui lisent de méchants journaux sont pervertis, sont dangereux. Mais que dire de ceux qui, ne lisant rien, écoutent les liseurs, la haine à la bouche et le fusil au poing? Avec ceux-là, vous verrez plus que des révolutions : des massacres. Nous sommes intimement persuadé que, parmi les septembriseurs, les plus nombreux et les plus féroces étaient les plus illettrés. Il est trop vrai que nous traversons une époque de crise, et qu'en ce moment l'instruction présente de véritables périls. Mais en se plaçant au point de vue le plus élevé, mais par elle-même la lumière, la véritable lumière ne saurait être périlleuse. Cette crise passera comme tant d'autres : les temps redeviendront plus calmes; le scepticisme sera vaincu; Jésus-Christ sera vainqueur. Et si ce vainqueur des vainqueurs est alors acclamé par des voix de paysans lettrés et d'ouvriers instruits, nous en serons très-réjoui et ne cacherons pas notre joie.

En attendant ces heureux jours, les catholiques ne doivent pas encourir le reproche de favoriser l'épaississement des ténèbres. Ils doivent marcher non pas à la suite, mais à la tête de tous ceux qui font des alphabets et qui bâtissent des écoles. Est-ce que les catholiques, depuis dix-huit cents ans, n'ont pas eu la monomanie très-glorieuse de répandre l'instruction? En lisant certaines inscriptions qui décorent à l'Exposition universelle le « temple de l'instruction publique, » et qui sont dues à Napoléon et à Franklin, nous n'avons pu nous défendre d'un sourire. Il y a donc en France des esprits qui s'imaginent qu'avant 1789 ou 1804 on n'avait RIEN FAIT pour l'instruction! Hélas! hélas! tant de milliers et de dix milliers d'écoles disséminées sur toute la surface du monde; tant d'ordres religieux fondés dans le seul but d'éclairer les intelligences, tant de millions de moines éducateurs qui se sont usé la vie à instruire leurs frères, tant de torrents de lumière répandus avec une si admirable profusion, tout cela est compté pour rien, et l'on offre bravement au XIXe siècle le brevet d'invention pour la propagation de la lumière! C'est à l'Eglise qu'il fallait le donner.

Toutefois, ne nous décourageons pas devant de tels dénis de justice, et, sous les yeux de ceux qui méconnaissent l'Eglise, montrons que l'Eglise est par excellence la grande Maîtresse d'école de tout le genre humain. A ceux qui accusent le soleil, le soleil répond en les éclairant.

Et maintenant venons-en à nos chères écoles.

La plus complète de toutes les écoles primaires qui aient été « exposées » dans le parc de l'Exposition, est certainement celle de la Prusse. C'est la plus exacte de toutes les reproductions. La *maison d'école* est là, sous nos yeux, avec ses proportions véritables, avec tout son agencement, tous ses détails. Je doute qu'il y en ait en France beaucoup de plus parfaites, et c'est à peu près l'opinion de tous ceux qui la visitent sérieusement. Pour ne parler ici que de ce qui concerne l'enseignement de l'histoire et de la géographie, nous avons à formuler plus d'éloges que de blâmes. Il est vrai que les cartes murales de la Prusse ne valent pas les nôtres; mais les planisphères y sont fort bons, et nous y avons remarqué une bonne carte de la Palestine due à M. Kiepert. Dans ces cartes, d'ailleurs, se fait jour un amour ardent pour la « patrie allemande » et une certaine *défiance* contre les Français. Oui, au bas de la carte d'Europe, on a placé un plan topographique du champ de bataille de Waterloo (les Prussiens disent bataille de *Belle-Alliance*). Une autre annexe nous fait voir en raccourci la distance « qui sépare Moscou de Paris, 1811-1813. » On sent que l'on alimente ces souvenirs avec un soin sacré, et les enfants eux-mêmes doivent tourner volontiers les yeux vers la Lorraine et vers l'Alsace. Mais ne parlons point politique...

Nous avons été étonnés du grand nombre de livres classiques de la Prusse et de leur excellente exécution. Quel progrès accompli en peu d'années! Il y a encore peu de temps que les livres allemands étaient imprimés avec des têtes de clous sur le plus grossier et le plus répugnant de tous les papiers. Aujourd'hui l'impression en est

belle, presque luxueuse. Une petite *Bible en images* publiée en 1865 à Leipzig [1] renferme cent quatre illustrations assez saisissantes; une autre *Histoire sainte*, ouvrage de Schumacher, est à l'usage des classes catholiques. Des atlas spéciaux sont destinés à cet enseignement de la Bible. A un point de vue plus général, nous avons distingué la *Schul-Geographie* d'Ernst Seydlik, éditée à Breslau en 1865; le *Hand-Atlas für preussische Volksschulen* par A. Haestors, et un ouvrage analogue de J. P. Diehl, publié à Darmstadt. L'année dernière paraissait à Berlin une *Histoire de la Patrie*, résumée par le docteur Ludovic Hahn (*Leitfaden der vaterlandischen Geschichte fur Schule und Haus*), et dans ce résumé éclate ce même amour puissant dont nous parlions tout à l'heure. Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter que ce patriotisme ardent se retrouve surtout dans ces recueils presque incomparables de cantiques, de chants populaires, de *Lieder*, comme les Allemands en possèdent un si grand nombre. Il en est plusieurs qui comprennent jusqu'à cent cinquante *Lieder* patriotiques: nous en avons vu d'autres à l'école primaire que nous décrivons. La musique de ces admirables chansons est due à Mozart, à Weber, à Mendelssohn, aux plus grands génies; Gœthe et Schiller ont écrit les paroles. Les Allemands ont approprié à ces beaux vers la musique en chiffres qui est d'invention française, et c'est ainsi qu'ils ont popularisé à la française des chants qui menaçaient la France.

L'école primaire de la Saxe n'est pas aussi complète que celle de la Prusse. Toutefois on y remarque un modèle en relief d'un gymnase saxon que nous avons trouvé digne d'attirer l'attention des pédagogues français. Depuis plusieurs siècles déjà, nous avons en France la mauvaise habitude de placer la plupart de nos écoles au centre des villes, dans les rues les plus vastes, dans les quartiers les plus malsains et les plus tristes. Les pauvres petits yeux des enfants ne se promènent que sur des murs lugubres, et ce sont de véritables prisons. Tout au contraire, en Saxe, les gymnases sont joyeusement situés, et on ne leur mesure point l'air. Tout y est spacieux et presque aimable. La gymnastique y occupe une place que je ne veux point trouver exagérée; car nous sommes aujourd'hui beaucoup trop éloignés des Grecs, qui divisaient toute l'éducation en deux branches: la musique et la gymnastique, l'une destinée à l'âme et l'autre au corps.

L'enseignement de la géographie est, en Saxe, l'objet de soins tout particuliers. Deux grandes séries de cartes murales sont dues aux docteurs E. Schauenburg, et à MM. Vogel et Delitsch. Ces cartes sont en toile cirée. Les terres y sont marquées en couleur brune et les mers en bleu. De plus, on y peut tracer à la craie des divisions provisoires qu'on efface avec une rapidité des plus commodes en ce temps de révolutions et d'agrandissements de territoire. La Saxe possède également des planisphères assez bons, mais ses cartes en relief sont médiocres. Les *Elemente der Geographie* du docteur

[1] Chez J. Klinthardt.

Edouard Stössner constituent un bon atlas élémentaire. Mais ce qu'il faut louer sans réserve, ce sont les livres primaires qui se rapportent à l'histoire d'Allemagne. On sent un peuple fort et qui aime fortement son pays. Non, ce n'est pas un vain mot que celui de « patrie allemande. » Un sentiment puissant éclate dans l'*Histoire allemande en images* des docteurs Bulau, Brandes et Flathe (*Die Deutsche Geschichte in Bildern*). L'art est à peu près absent de ces images naïves ou plus que naïves; mais quelle ardeur patriotique! Comme ils sont fiers de *notre* Charlemagne! Comme ils sont fiers de *leur Blücher!* D'ailleurs, l'histoire de la Religion n'est pas, en Saxe, l'objet d'un soin moins pieux que l'histoire de la Patrie. C'est la belle Bible de Schnorr qui sert de base à cet enseignement, et on vient de lui créer une excellente concurrence dans les *Biblische Bilder fur Schule und Haus.* Ces petites gravures sont aussi gracieuses qu'instructives. Mais que dites-vous de ces mots: « Images bibliques pour l'école *et pour la maison.?* Il y a donc encore quelque part une éducation sincèrement domestique?

Sur les murs de l'école saxonne, on a disposé de modestes étagères, et, sur les rayons de cette bibliothèque improvisée, on a rangé en ordre de bataille une foule d'excellents livres historiques que nous ne connaissons même pas de nom. Nous y avons remarqué la *Bibliotheca bibliographica* du docteur J. Petzholdt, et plusieurs autres répertoires non moins utiles. La vue de ces bons livres et de cette petite bibliothèque, reliée avec une simplicité pleine de tact, devrait être pour un Français un encouragement et un exemple. Il faut bien le dire, les Allemands nous sont supérieurs dans presque toutes les branches de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur. Eh bien! il faut faire cesser cette supériorité, il faut conquérir une honorable égalité. Certains catholiques s'écrieront à ce sujet: « Vous nous réduirez donc à imiter une nation protestante! » Nullement. Je désire seulement que l'on prenne partout ce qu'il y a de vraiment bon et de sincèrement chrétien.

L'*École primaire gratuite* des États-Unis présente, au premier coup d'œil, un aspect aussi triste que celles de la Saxe et de la Prusse. Nulle image religieuse, nul symbole qui repose doucement les yeux. Le crucifix est absent, la Vierge est absente. Aucune espérance, aucune idée de l'*au delà* ne réjouit la vue des petits enfants, qui ont tant besoin de joie! Les portraits de Washington et de Lincoln, *father of his country*, sont, avec des cartes assez mauvaises, les seuls ornements de cette classe austère. Dans l'école suédoise, nous avons du moins admiré une belle collection d'images religieuses, qui sont une reproduction agrandie de celles de Schnorr. Rien de mieux organisé, au point de vue matériel, que cette dernière école; chacun des petits élèves a sa table, son pupitre, son banc; il est heureusement isolé de ses compagnons. Adieu les distractions et les jeux, adieu les coups aussi et les batailles! la science n'y perd rien. Du reste, l'école scandinave ne présente rien de très-remarquable; les cartes géographiques y sont également d'une exécution assez imparfaite, et on n'y peut signaler que l'*Atlas till Sveriges historia.* Mais

quand on parcourt cet humble bâtiment, on sent, à je ne sais quelle satisfaction intime, qu'on se trouve au milieu d'un peuple très-honnête. Quelle douleur de voir que l'Église catholique n'y est plus la mère et la maitresse de toutes les âmes! *Post tenebras lux.*

L'Académie des inscriptions, qui avait tout récemment perdu dans la personne de M. S. Munk un de nos meilleurs hébraïsants, vient de perdre dans M. T. Reinaud un de ses plus laborieux orientalistes. Il y a quarante ans que M. Reinaud s'était fait connaitre des érudits par un catalogue raisonné des manuscrits arabes, persans et turcs du cabinet de M. le duc de Blacas. En 1829, il publiait ses *Extraits des historiens arabes relatifs aux Croisades*, et, sept ans plus tard, ses *Invasions des Sarrasins en France*, où l'on trouve d'excellentes lumières sur la matière de notre poésie épique au moyen âge. Une des préoccupations de M. M. Reinaud avait été l'histoire si secrète, si pénible des relations de l'Empire romain avec l'extrême Orient. Nos lecteurs se souviennent peut-être du bruit que causa la lecture d'un de ses mémoires sur cette intéressante question. Ce mémoire eut le mérite d'attirer violemment l'attention de l'Académie et de la faire sortir de son calme habituel. Mais l'arabe fut malgré tout la principale étude de M. Reinaud. Un de ses meilleurs ouvrages est cette *Notice sur Mahomet* qu'il publia d'abord dans la *Nouvelle biographie générale* de MM. Firmin Didot, qu'il fit ensuite paraître à part « avec quelques additions. »

On sait qu'il n'a pas manqué de savants pour s'engouer en ces derniers temps de Mahomet et du Coran : M. Michelet s'est bien pris du plus brûlant enthousiasme pour le Bouddha et le Bouddhisme. Il y a quelques années M. Barthélemy Saint-Hilaire, avec cette belle clarté à laquelle il accoutume ses lecteurs, fit d'après les ouvrages de MM. Muir et Sprenger une histoire des origines de l'Islamisme, et peut-être laissa-t-il quelques expressions trop indulgentes dans un livre qui d'ailleurs était impartial par tant d'autres côtés. La *Notice* de M. Reinaud est l'œuvre d'un esprit froid et juste. De là, de nombreux traits de lumière qui ne sont pas sans réjouir les chrétiens, et en particulier ceux qui s'occupent d'apologétique. On s'est trop habitué à voir dans Mahomet le *créateur* d'une religion tout à fait nouvelle : tous les bons éléments de l'Islamisme furent volés par lui au Judaïsme et au Christianisme. C'est ce qu'avoue M. Reinaud, lorsqu'il dit : « Un reflet des doctrines monothéistes avait pénétré à la Mekke. Mahomet rencontra nécessairement sur sa route des prêtres et des moines chrétiens ainsi que des docteurs israélites... Ajoutez à cela que parmi les parents de Khadedja, il y avait un homme appelé Ouaraka qui connaissait l'hébreu et avait lu les livres de l'Ancien Testament[1]. » Quant à la valeur et au caractère moral de Mahomet, il est difficile d'en faire quelque estime solide, après la lecture des documents originaux, tels que les ont exposés et mis en lumière les travaux de Muir, de Spren-

[1] *Notice sur Mahomet*, p. 6 et 7.

ger, de Reinaud. C'est dans le livre de ce dernier que l'on peut saisir le prophète en flagrant délit de cruauté, de vanité et surtout de luxure. Il a sans cesse, et *cela très-historiquement*, recouru à l'argument du sabre; il guette les caravanes mekkoises, les attaque, les massacre; il chasse les juifs de Médine; grâce à lui « l'Arabie presque tout entière ne présente plus qu'un vaste champ de pillage et de massacre. » Cependant celui qui était si sévère pour les Juifs « avait plusieurs femmes et en épousait tous les jours de nouvelles. Mais telle était l'ardeur de son tempérament que rien ne pouvait le satisfaire.» Et en effet, il complique d'adultères sa polygamie. Toute sa vie d'ailleurs est remplie par des expéditions militaires, et c'est à peine s'il trouve le loisir nécessaire pour écrire le Coran ou pour le transmettre de vive voix : « Il ne faut pas, dit M. Reinaud, s'exagérer le mérite littéraire du Coran; l'éloge qu'on en fait ne s'applique en général qu'aux morceaux d'éclat.... A considérer les choses dans leur ensemble, on peut dire qu'une lecture suivie du Coran n'est supportable que pour des musulmans. » — « Mahomet, ajoute le regrettable érudit, partageait la plupart des préjugés de ses compatriotes. Il croyait aux rêves et se les faisait expliquer par Abou-Bekr. » Et pour en revenir à son vice capital, l'objet sur lequel il savait le moins se retenir, surtout dans les dernières années de sa vie, c'était l'amour des femmes : « Deux choses, disait-il lui-même, m'attirent et m'entraînent, les femmes et les passions. Ces deux choses me réjouissent et me rendent plus dispos à la prière [1]. » Enfin, « c'est surtout les armes à la main qu'il était redoutable. Les musulmans comptent jusqu'à vingt-sept expéditions auxquelles il prit part : c'est de là qu'ils l'ont surnommé le *prophète du sabre* [2]. »

Tel est l'homme qui a produit dans le monde une des plus vastes révolutions religieuses dont l'histoire fasse mention. Il eut des vertus, et sa vie a de beaux traits. Mais à qui viendra jamais la pensée de comparer l'Islam au Christianisme, le Coran à la Bible et Mahomet à Jésus-Christ? Tout récemment encore, nous relisions d'un cœur ému l'Évangile, nous relisions les *Actes des Apôtres*, nous assistions enfin, d'une manière vivante, aux origines de cette religion que les successeurs de Mahomet ont en vain tenté de noyer dans le sang de ses défenseurs. Quelle belle placidité, quelle atmosphère surnaturelle dans ces récits du Nouveau Testament! Le sabre n'y apparaît qu'une fois, et c'est pour être remis dans le fourreau. La femme y apparaît souvent, mais c'est avec l'auréole de la virginité, ou tout au moins avec celle de la chasteté reconquise. Pas de sang versé, si ce n'est celui de la grande Victime; pas de guerre, si ce n'est contre le mal. Essayez, essayez de relire les derniers travaux sur Mahomet, après avoir relu l'Évangile. D'un côté vous verrez un fin politique couvert de sang et entouré de femmes; de l'autre la figure incomparable d'un Dieu disant d'une voix douce : *Quis ex vobis me arguet de peccato?*

L'Académie des inscriptions, dans une de ses dernières séances, a

[1] *Notice sur Mahomet*, p. 59 et *passim*.
[2] *Ib.*, p. 61.

remis au mois de novembre l'élection du successeur de M. Reinaud. Les candidats à ce nouveau fauteuil sont MM. Le Blant, de Vogüé, Huillard-Bréholles, Defrémery..., et plusieurs autres encore. On parle d'une candidature plus ou moins prochaine de M. l'abbé Bargès. L'Académie aura besoin d'orientalistes.

Vous savez ce que font aujourd'hui les chroniqueurs des journaux littéraires à la fin de leur chronique. En post-scriptum, ils placent une liste plus ou moins longue de leurs nouvelles *les plus nouvelles* et des *on-dit* les plus piquants. Comme ce n'est point là le mauvais côté des chroniqueurs, nous croyons qu'il est permis de les imiter, à cela près qu'il faut nous astreindre à une rigoureuse exactitude et à une discrétion sévère.

Voici donc notre bouquet de nouvelles. — Dans sa séance du 21 juin 1867, l'Académie des inscriptions a décerné le premier prix Gobert à M. Olleris, auteur des *Œuvres de Gerbert*, dont nous avons récemment entretenu nos lecteurs. — L'Académie française avait depuis longtemps donné le premier prix de la même fondation à M. de Vielcastel pour son *Histoire de la Restauration*, et le second à M. Faure pour son *Histoire de saint Louis*.— Le congrès archéologique de France a tenu à Paris une de ses sessions de 1867. M. de Caumont préside toujours ces utiles réunions qui, depuis trente ans, propagent en France les idées de décentralisation et qui surtout donnent à ces idées une forme pratique. Les membres du congrès ont voulu visiter en détail les archives de l'Empire, où le meilleur et le plus courtois accueil leur a été fait. La seconde session du congrès s'est tenue à Amiens. — Le concours des sociétés savantes avait vers le même temps amené à Paris un grand nombre de savants de province : de bons mémoires ont été lus dans les trois salles de la Sorbonne, qui avaient été livrées aux trois sections des sciences, d'archéologie et d'histoire. — Le prix de l'Académie des inscriptions pour le concours sur les sermonnaires du XIIIe siècle a été remporté par M. Lecoy.— M. Paulin Paris prépare un travail de vulgarisation sur les Romans de la Table-Ronde : il veut faire pour eux ce qu'il a bien fait déjà pour le *Roman du Renard* et *les Lorrains*. — M. Wallon a fait paraître une édition populaire de sa *Jeanne d'Arc* et une édition nouvelle de son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*. Dans la dernière livraison du *Journal des Savants*, on remarquait un travail de M. Beulé sur les affranchissements des esclaves chez les Grecs, et notamment sur ces affranchissements qui se faisaient par une consécration à la divinité. C'est ainsi que, chez les nations chrétiennes, on a délivré des esclaves en les consacrant au service des églises. Mais pourrait-on, en bonne conscience, comparer les résultats produits par l'une et l'autre des deux religions? Quelques centaines d'individus ont peut-être été émancipés par les Grecs idolâtres; des milliers d'esclaves ont été affranchis par le Christianisme vainqueur de l'esclavage lui-même. — La première partie du tome XXV de l'*Histoire littéraire* est à peu près achevée; la seconde partie sera presque tout entière consacrée aux chansons de geste de cette épo-

que de décadence. — M. Reinaud laisse inachevé ce volume des *Historiens arabes des Croisades* auquel il a si longtemps travaillé. — Dans un des derniers numéros des *Analecta juris pontificii*, l'auteur d'un mémoire sur le Sacerdoce et l'Empire prétend que dans certains manuscrits contenant les procès-verbaux des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance, le plus célèbre des canons de ce concile, celui qui met le concile général au-dessus du pape, n'est pas rédigé en ces termes : *quæ spectant ad fidem et extirpationem schismatis*, mais ainsi qu'il suit : *quæ spectant ad finem et exstirpationem schismatis*, ce qui est tout à fait différent, au point de vue théologique. Voilà donc cette paléographie tant dédaignée, appelée à décider ici une question qui a si longtemps mis aux prises les gallicans et les ultramontains. — M. Guizot a publié le dernier volume de ses *Mémoires*. — Les quatre premières feuilles de l'*Inventaire général sommaire des Archives de l'Empire* sont récemment sorties de presse. — L'auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, M. d'Arbois de Jubainville, vient de publier la table de son livre, ou du moins une première partie de ce long travail. — M. Hamel a donné au public le troisième volume de son *Histoire de Robespierre*. — On annonce prochainement l'*Histoire de Mme de Pompadour* par M. Campardon, et le second volume de la belle *Histoire de Voltaire*, par M. l'abbé Maynard. — La discorde est au camp d'Agramant : M. Deschanel, dans plusieurs conférences à l'Athénée, a osé attaquer certains traits de la vie de Jean-Jacques Rousseau ; M. Hamel, dans d'autres conférences au même Athénée, lui a énergiquement répondu. — Le second volume des *Actes du Parlement* par M. Boutaric est à peu près terminé ; les *Tables* sont sous presse. — Le trimestre dernier a d'ailleurs été assez pauvre en bons livres, et il faut mieux augurer de celui qui va commencer.

Depuis un mois, les journaux sont pleins du récit quelque peu emphatique et fatigant de toutes les visites princières dont Paris a été si abondamment honoré. Nos chroniqueurs ont, parait-il, le privilége de s'introduire ou plutôt de se glisser partout. Ils assistent aux repas intimes des Tuileries, donnent çà et là une poignée de main aux empereurs et aux rois, causent avec les ministres et daignent leur donner quelques conseils. Puis ils nous racontent fort longuement le noble emploi de leur temps. Que nos lecteurs se rassurent ! nous n'avons pas fréquenté les souverains avec une telle intimité, et nous n'imposerons pas à nos lecteurs une narration plus ou moins officielle de ces fêtes qu'on a déjà racontées trop de fois. Mais la *Revue des questions historiques* ne peut se dispenser de parler d'un épisode de ces visites princières que les journaux ont laissé complétement dans l'ombre. Ce récit n'aura peut-être d'autre mérite que d'être celui d'un témoin oculaire.

Parmi tous les rois et tous les fils de rois que nous avons royalement hébergés à Paris, un seul, le prince royal de Prusse, s'est préoccupé de faire une visite aux Archives de l'Empire. Il a eu l'initiative très-intelligente de cette idée, il s'est fait inviter. Le mercredi

12 juin, il faisait modestement son entrée dans la cour princière du palais de Rohan-Soubise. On n'était pas sans quelque incertitude au sujet de l'impression que produiraient les Archives sur un prince sortant à peine des splendeurs éblouissantes des Tuileries et de l'Hôtel-de-ville. « Sans doute, se disait-on, il ne regardera que les do- « rures de la chambre à coucher et du salon de Mme de Soubise, les « Boucher, les Trémolière et les Natoire. Les diplômes de Charle- « magne et les chartes de saint Louis n'auront à ses yeux qu'un in- « térêt médiocre; la sigillographie sera pour lui sans attrait, et la pa- « léographie sans saveur. » Voilà ce qu'on disait, et on oubliait qu'on avait affaire à un prince allemand; on oubliait que l'instruction historique est singulièrement plus forte au delà du Rhin qu'en deçà. Mais on n'a point tardé à revenir d'une telle erreur.

Le Prince royal est resté deux heures aux Archives, deux heures pleines qui n'ont pas paru lui être longues. Et il est certain que les Boucher tout roses, et les Trémolière, et les Natoire et les dorures, ont eu tort à ses yeux; il est certain qu'il a à peine honoré d'un regard toutes ces élégances magnifiques. — Mais il s'est plu, tout au contraire, au milieu des papyrus et des parchemins; il s'est fait déchiffrer un diplôme mérovingien; il s'est fait montrer et expliquer une par une les pièces les plus importantes de notre histoire nationale. Il a voulu s'arrêter longtemps devant le testament de Louis XVI, et la dernière lettre de Marie-Antoinette; il a voulu voir le testament de Napoléon. A plus d'une reprise, il a montré, d'ailleurs, qu'il n'était étranger à aucun des détails de nos annales, et les érudits dont il était entouré ont été étonnés de la sûreté de sa science. Il y avait auprès de lui je ne sais quel aide-de-camp, un général prussien : ce soldat ne prenait guère moins d'intérêt que son futur souverain à cette visite de notre musée paléographique. Quand on lui montra le plus ancien de nos diplômes ou papyrus, qui est de 625, et en tête duquel on lit ces mots : *Rex Francorum*, le général s'écria : « Vous devez être fiers, vous autres Français, de posséder des actes de 625 où il est ainsi question de la France ! Nous ne remontons, nous, qu'aux XIIe et XIIIe siècles. » J'ai retenu cette parole pour la redire aux lecteurs de la *Revue*.

Mais je veux terminer par une autre parole qui a illustré cette visite du prince de Prusse, et qui est tout à fait conforme à nos propres idées. Nous avons déjà eu l'occasion d'écrire plusieurs fois, à cette place, que l'historien catholique ne doit laisser dans l'ombre aucun document historique, et que, sans crainte, avec une sincérité absolue, il doit tout mettre en lumière, même les pièces qui paraissent les plus contraires à son drapeau et à sa cause.

Eh bien ! c'est ce qu'a dit en bons termes le prince de Prusse, aux Archives de l'Empire. Comme on plaçait sous ses yeux les nouveaux inventaires publiés par M. de Laborde : « Vous publiez les pièces *in* « *extenso*, dit-il, vous avez raison ; il faut tout publier, et ne pas placer « de dragons aux portes de l'Histoire. »

LÉON GAUTIER.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Qui ne se rappelle les dithyrambes de M. Henri Martin sur les druides et le druidisme? L'Académie elle-même, tout en accordant à l'auteur la plus haute distinction, crut devoir protester, par l'organe de son secrétaire perpétuel, contre cette fantaisie de l'historien qu'elle couronnait. Un écrivain de la *Revue contemporaine* s'est aperçu *récemment* de l'existence des théories de M. Henri Martin[1], et il en a fait l'objet d'un examen dans l'une des dernières livraisons de cette *revue*. Il nous apprend d'abord qu'ouvrant un ouvrage jugé digne du grand prix Gobert, il croyait y trouver la perfection. Aussi, grande a été sa surprise, en y découvrant des faits dont la trace ne se trouve nulle part ailleurs. Remarquant que M. H. Martin n'avait pour ainsi dire pas parlé des Celtes et des Druides dans sa première édition (l'auteur oublie que celle dont il parle est la quatrième), il s'est demandé « quelle lumière soudaine s'était faite dans l'esprit de l'historien, et de quelle découverte la science moderne avait pu s'enrichir concernant un peuple primitif et une religion naturelle. » Avec les meilleures intentions du monde, M. André Albrespy s'est livré à l'examen du système de M. H. Martin. Il a d'abord prouvé l'impossibilité de trouver dans les auteurs latins et grecs le druidisme, tel que nous le montre l'historien; il a ensuite recherché comment ce système avait pu éclore dans la tête de M. H. Martin, et en a reconnu le germe chez un précurseur : « le Christophe Colomb du druidisme est mis de côté, s'écrie l'auteur, et le nouvel Améric Vespuce recueille la gloire d'avoir découvert des horizons cachés trop longtemps dans le brouillard; » c'est M. Jean Reynaud qui est « le révélateur de

[1] *De quelques théories récentes sur le druidisme*, par M. André Albrespy. Livraison du 15 mai 1867.

cette religion inconnue et ensevelie dans un oubli immérité. » — M. Albrespy n'aurait pas dû s'arrêter là : il aurait dû nous dire encore que ces théories si *récentes* avaient, il y a quelque dix ans, provoqué des critiques aussi sérieuses que décisives de la part de M. d'Arbois de Jubainville, et que le savant doyen de la faculté de Rennes, M. Th. Henri Martin en avait fait bonne justice dans son livre : *La vie future.* A sa réfutation assez superficielle, il nous permettra de préférer ces travaux de maîtres. Pourquoi mêler, d'ailleurs, à cette réfutation d'étranges paradoxes, et parler de la « ressemblance frappante entre le druidisme et la papauté (p. 17), » et de l'infériorité de notre nation « au point de vue du progrès religieux et intellectuel ? » L'auteur n'aurait-il voulu faire de la critique du système de MM. Jean Reynaud et Henri Martin, qu'un prétexte au développement de certaines théories qui lui sont personnelles, et qui ne sont pas moins fantaisistes que le système druidique qu'il combat ?

— Mgr Bartolini, secrétaire de la Congrégation des Rites, chargé par ses supérieurs d'élucider une question obscure et controversée, a publié l'année dernière à Rome un mémoire sous ce titre : *Sopra l'anno LXVII dell'era volgare, se fosse quel del martirio dei gloriosi principi degli apostoli Pietro e Paulo, osservazioni.* La *Revue des sciences ecclésiastiques* a publié récemment [1] une traduction de l'écrit de Mgr Bartolini, due à la plume du R. P. Martinof. Les uns, comme du Pin, placent le martyre de saint Pierre et de saint Paul en l'an 64 ; d'autres, comme Pagi et les Bollandistes, le placent en l'an 65 ; Le Nain de Tillemont et Foggini adoptent l'année 66 ; Baronius, les Bénédictins de Saint-Maur, Pétau, etc., l'année 67 ; enfin quelques-uns ont assigné à ce fait la date de 68 ou même de 69. Ces différences viennent d'interprétations diverses données aux documents. Mgr Bartolini cite les textes et les examine avec le plus grand soin. Saint Jérôme dit positivement que Sénèque fut mis à mort deux ans avant le martyre de saint Pierre. Or Sénèque mourut l'an 65 ; cela indique donc l'année 67. En un autre endroit, saint Jérôme dit que saint Pierre fut crucifié la quatorzième année du règne de Néron. Or si l'on compte les années à partir du commencement du règne, on aura l'année 68 ; si on les compte à dater du 1er janvier, comme c'était l'usage, on tombe à l'année 67, date qui s'accorde également avec les vingt-cinq ans et deux mois que l'on donne à l'épiscopat de saint Pierre. Pour confirmer ces faits, Mgr Bartolini expose, d'après Tacite, la suite des événements qui, depuis l'incendie de Rome, ont précédé et suivi la mort de saint Pierre ; il montre la concordance du récit de Tacite avec le texte du *de excidio Hierosolimitanæ urbis*, attribué à Hegésippe, et les paroles de la lettre du pape saint Clément Ier. Cet exposé historique lui a fourni l'occasion d'écrire une très-bonne page sur Simon le Magicien, l'ami de Néron, dont l'enlèvement, fait très-réel, a été nié de nos jours. La chute honteuse de Simon servit en effet de prétexte à l'arrestation de saint Pierre, ordonnée par

[1] Livraison de mars 1867.

Néron, qui était alors en Grèce; ce voyage de l'empereur vient encore corroborer la date de 67. Une seconde question est agitée par Mgr Bartolini : celle de savoir si saint Pierre mourut la même année et le même jour que saint Paul, question qui l'amène à en discuter une autre : à savoir si saint Lin est le premier successeur de saint Pierre. Cette discussion a son importance, car les historiens protestants ont substitué dans l'intervalle, au gouvernement du pape, un gouvernement collectif de l'Eglise romaine. Mgr Bartolini tranche par l'affirmative ces deux questions.

— Nous trouvons dans les *Archives théologiques* [1] une intéressante dissertation de Mgr Gaume sur Pilate, le gouverneur de la Judée. Pilate était romain; il fut le cinquième gouverneur envoyé en Judée (l'an 28); il s'aliéna l'esprit des populations par sa cruauté et sa cupidité, avant d'attacher par le supplice du Sauveur une éternelle flétrissure à son nom. Mgr Gaume fait observer que Pilate viola en cette circonstance le sénatus-consulte Tibérien, qui exigeait un intervalle de dix jours entre la condamnation à mort d'un coupable et l'exécution, et que Notre-Seigneur fut condamné arbitrairement au supplice de la croix, puisque, l'accusation une fois admise, il aurait dû, d'après la loi juive, être lapidé, et, d'après la loi romaine, décapité. Il paraît certain que Pilate adressa un rapport à l'empereur sur la mort de Jésus-Christ, car ce document est cité par saint Justin, par Eusèbe et par Tertullien. Mais comme le texte qui nous a été transmis offre des variantes, on peut douter qu'il soit authentique, bien que ces variantes portent sur la forme et non sur le fond. Mgr Gaume établit ensuite que, cinq ans après la mort du Sauveur, Pilate, accusé par les populations d'avoir volé le trésor du temple et vendu ses jugements, fut destitué par Vitellius, et condamné par Caligula au bannissement à Vienne en Gaule, où il se suicida l'an 41.

— La même *revue* nous offre un travail de M. l'abbé Laubeau sur *Sixte IV et la conspiration des Pazzi* [2]. L'auteur justifie sur ce point un pape qui eût été grand, s'il n'avait eu à se reprocher le plus fâcheux népotisme. Mais, en défendant Sixte IV contre les accusations de Sismondi, de Ranke, etc., M. l'abbé Laubeau n'a guère recours qu'à des historiens modernes, et il néglige trop les sources originales. Quelle force n'eût-il pas donné à son argumentation, s'il avait opposé aux assertions qu'il combat les paroles si formelles de Montesicco, dans sa déposition? Rien ne remplace la lecture des documents contemporains, et lorsqu'on ne peut les lire dans leur entier, il faut au moins avoir recours aux historiens qui les ont lus, analysés et cités [3].

[1] Livraisons de mars et avril 1867. — Ce recueil, publié à Besançon depuis six ans, vient d'entrer dans une nouvelle voie. La publication en est désormais faite à Paris, mais toujours sous la direction de M. l'abbé Belet, par MM. Gaume et Duprez, éditeurs.

[2] Livraison d'avril 1867.

[3] Nous pouvons renvoyer M. l'abbé Laubeau, pour la question qu'il a traitée,

— La *Revue des sciences ecclésiastiques* a publié récemment un travail du P. Montrouzier sur le *Jansénisme et les Sacrements*[1]. Le P. Montrouzier y expose les efforts tentés par le jansénisme,— « cette hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue,» comme disait Fleury, — pour éloigner les fidèles des Sacrements et par conséquent de la religion. Le *chapelet secret du très-saint Sacrement* de Saint-Cyran et le traité de la *Fréquente Communion* d'Arnauld, servirent à établir ces funestes maximes; la liturgie était en même temps troublée : en représentant les *messes basses* comme une innovation dérogeant aux usages de l'antiquité, on aboutit à les faire supprimer à peu près partout. Le jansénisme a produit le rigorisme, et les rigoristes sont devenus les puissants auxiliaires des jansénistes. L'étude du P. Montrouzier fait bien sonder la profondeur de l'abîme vers lequel on était entraîné. Y eut-il un plan concerté dans ces manœuvres des jansénistes? le P. Montrouzier ne veut pas se prononcer à cet égard; mais, dit-il, « tous leurs actes et leurs discours ressemblent beaucoup à ceux d'hommes agissant dans un but concerté. »

— Mentionnons, avant de quitter la *Revue des sciences ecclésiastiques*, de *Nouveaux documents inédits sur le refus de la Faculté de Théologie de Paris d'enregistrer les quatre articles de* 1682[2]. M. l'abbé Bouix avait, dans de précédents articles, établi que le prétendu assentiment de la Faculté aux quatre articles est une erreur historique, et que la Déclaration du Clergé, loin d'exprimer la doctrine de l'épiscopat français, n'exprimait même pas celle de la majorité des prélats de l'assemblée qui la signèrent. Le savant auteur tire aujourd'hui d'un manuscrit de Joseph Grandet (*Histoire du séminaire d'Angers*) des détails complémentaires fort instructifs sur ce qui se passa à la Sorbonne, au sujet de l'enregistrement de la fameuse Déclaration.

— C'est sans doute une page empruntée au livre *Gli eretici d'Italia*, publié en ce moment par l'écrivain illustre que cette *Revue* s'honore de compter au nombre de ses collaborateurs, qu'a donné récemment le *Contemporain*[3]. M. Cantù y examine la situation de l'Église au temps d'Adrien VI et de Clément VII, et étudie le caractère de ces pontifes dans les luttes qu'ils eurent à subir. « Il est, dit-il, des abus invétérés qui, en résistant à l'épreuve du temps, démontrent qu'ils sont compatibles avec le bien; tandis qu'il y a des vérités nouvelles qui, en lançant la société sur une voie différente, deviennent pour elle une cause de mort. » Adrien VI eut le tort de vouloir tout corriger, et de se heurter ainsi à d'insurmontables obstacles. Ses projets furent trouvés injustes ou irréalisables par ceux qui les avaient appelés de leurs vœux; et en même temps les pro-

à l'*histoire de la Papauté au* XV*e siècle*, de M. l'abbé Christophe, et au savant ouvrage de M. Henri de l'Épinois, le *Gouvernement des Papes et les Révolutions dans les États de l'Église*.

[1] Livraisons de janvier, février et mars 1867.

[2] Livraison de mai 1867.

[3] *Le Contemporain, revue d'économie chrétienne*, livraison du 30 avril 1867 : *Les papes Adrien VI et Clément VII en face de Charles-Quint*.

testants, interprétant en mauvaise part sa pureté d'intention, triomphaient de ses aveux sur les désordres de la Curie. En outre, Adrien avait, aux yeux des Italiens, le tort d'être un étranger, un *barbare*, et de ne rien comprendre à cette renaissance semi-païenne qu'avaient encouragée ses prédécesseurs. — Clément VII, lui, réagit contre les tendances de son prédécesseurs : c'était un Médicis, « habile dans les armes comme dans les négociations scabreuses et dans le manége des courtisans et des diplomates. » Le malheur de ce pape fut de se croire infaillible en politique comme en matière de foi : or, « sa politique consistait dans l'irrésolution, son habileté dans les variations. » Ce dont il faut le louer, c'est d'avoir montré le même zèle et la même vigueur que son prédécesseur, en présence de l'hérésie et du désordre dans la discipline et les mœurs : « La réforme, disait-il, devait commencer par la maison de Dieu ; il promettait de se corriger lui-même, les cardinaux en feraient autant ; puis il visiterait en personne tous les princes, pour s'entendre avec eux sur le rétablissement de la paix, après lequel il convoquerait un concile pour la rendre également à l'Église. »

— Puisque nous venons de nommer Adrien VI, n'oublions pas de mentionner un document inédit, ignoré même des historiens, qu'a publié M. Louis Paris dans la dernière livraison parue du *Cabinet historique* [1]. Se trouvant en présence d'un pape allemand peu favorablement disposé pour la France, et étant à la veille d'entamer de nouvelles luttes avec Charles-Quint, François Ier voulut rappeler au Souverain-Pontife les titres de son royaume à la bienveillance et à la gratitude de la cour de Rome, et il le fit dans un mémoire sous forme de lettre, où sont énumérés les « grans [2] secours, que la maison de France a fait à ses prédécesseurs et Siége Apostolique. » Le roi y expose ensuite ses plaintes et doléances, avec un ton qui pourrait faire douter qu'un tel langage fût vraiment celui du *fils aîné de l'Eglise* : « Vos prédécesseurs, aurait écrit François Ier, n'ont accoustumé de procéder contre les princes par censures, sans grosses solemnitez. Pape Boniface l'entreprinst contre Philippe le Bel, dont s'en trouva mal : vous y penserez par votre prudence. » Le roi termine en ces termes : « Si, vous prions par votre bonté et équité avoir esgard et considération à ce que dessus, et ne faites chose que ung bon et prudent Pasteur ne doibve faire, car ne par telz moyens cuyderiés mettre paix en la chrestienté, y mettriez plus grand trouble que jamais, ainsy que avons commencé à cognoistre par effet : d'autant que nous et noz ennemis estions aux escoutes et à regarder que l'ung feroit à l'autre, mais depuis que le bruict est venu de la tresve que vouliez faire par terre et par mer, ont fait assemblées de gens de guerre pour nous assaillir ; à quoy esperons résister de sorte qu'ils n'y gagneront rien ; et d'autre part préparons une grosse armée,

[1] *Remontrances de François Ier au pape Adrien VI.* Livraison de mars 1867. La pièce est tirée de l'anc. fonds français, n° 8527, fol. 1.

[2] Il y a *gros* dans le texte ; mais ce doit être une faute de lecture pour *gras*, avec le signe abréviatif de l'n.

laquelle espérons en bref mettre en tel lieu que si le Turc invade la chrestienté, soit par Hongrie ou Naples, serons prests à y résister, où espérons y employer non seulement notre dite armée, mais notre personne, en ensuivant les meurs de nos progéniteurs. »

— Le R. P. de Gabriac n'a pas voulu traiter la question de Galilée d'une manière approfondie, dans l'article qu'il a récemment publié [1]. Il a voulu seulement, à propos du drame de M. Ponsard, placer Galilée en présence de la science, de la religion et de la littérature. Par là il prouve que le sujet, comme l'avait déjà remarqué M. Challemel-Lacour dans la *Revue des Deux-Mondes*, n'est pas de ceux qui conviennent à la scène, et que l'auteur de *Lucrèce* n'a pu l'y introduire qu'en le faussant : « Pour un libre penseur, dit-il, comme pour un catholique, pour un disciple de nos grands maîtres surtout, Galilée ne peut être un héros dramatique. L'auteur a en vain dénaturé l'histoire; il n'a pu ressusciter un cadavre. » En effet Galilée a eu une moralité douteuse; il a d'abord cherché à imposer au public, avec une orgueilleuse obstination, ce qu'il appelait ses *observations merveilleuses* et ses *évidentes démonstrations;* il a ensuite lâchement désavoué ce qu'il regardait comme la vérité, et a combattu ses propres doctrines. « Galilée, savant distingué d'ailleurs, ne pouvait devenir un héros pour la science, la religion la plus vulgaire, et la littérature.»

— Le texte de Joinville a été rétabli, comme on sait, dans ces derniers temps, par M. de Wailly, qui a été assez heureux pour pouvoir mettre à profit un manuscrit resté inconnu à ses devanciers. C'est sur le texte primitif, tel que l'offrait la version publiée en 1859 par M. Francisque Michel, que M. Charles Corrard, professeur au collége Rollin et maître de conférences et de littérature française à l'École normale, mort l'an dernier à l'âge de quarante-quatre ans, avait rédigé des *Observations*, que la *Revue archéologique* vient de publier [2]. L'auteur s'était proposé par là d'établir la nécessité d'une nouvelle édition critique de Joinville. Il ne lui a pas été donné de voir ses vœux réalisés; mais en comparant, comme on l'a fait ici, les remarques philologiques de M. Ch. Corrard à la version définitive donnée par M. de Wailly, on peut constater que ces vœux auraient trouvé pleine satisfaction. Il y a pourtant un point sur lequel le critique et l'éditeur diffèrent : M. Corrard croyait à des interpolations dans le texte de Joinville, et M. de Wailly n'en admet pas. C'est là une question qui ne manquera point d'attirer l'attention des gens spéciaux, et au sujet de laquelle la discussion peut s'ouvrir désormais sur un terrain rendu solide par les savants travaux du dernier éditeur de Joinville.

— Si nous ouvrons *les Comptes rendus des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, nous trouverons dans les derniers cahiers plusieurs mémoires qui méritent d'être signalés à nos lec-

[1] *Galilée devant la science, la religion et la littérature*, dans les *Études religieuses, historiques et littéraires*, avril 1867.

[2] Livraisons de mars et avril 1867. *Observations sur le texte de Joinville et la lettre de Jean-Pierre Sarrazin.*

teurs. Ce sont d'abord de curieuses *Réflexions sur le talent militaire* de Louis XIV, par M. Ed. de la Barre Duparcq [1]; c'est ensuite une importante étude de notre savant collaborateur M. A. du Boys sur *Fernando de Talavera*, archevêque de Grenade de 1493 à 1507 [2]. Nous reviendrons sur ces travaux. — M. F. T. Perrens a retracé l'histoire d'*un procès criminel sous Henri IV* [3]. Ce procès est celui de Bartholomeo Lanceschi, imposteur qui prétendait appartenir à la famille Borghese et se disait même fils du pape Paul V. L'auteur ne s'est pas borné à l'exposé de ce procès, et a fait plus d'une excursion dans l'histoire diplomatique et anecdotique du temps. Ne va-t-il pas jusqu'à donner des leçons de politique à Henri IV, lequel n'avait pas assez réfléchi aux combinaisons pouvant lui permettre de ne pas se montrer ingrat à l'égard des princes italiens (p. 69)? — Les *comptes rendus* [4] nous offrent encore la suite de l'étude de M. Doniol sur *l'abolition de la féodalité et des droits seigneuriaux en France*, et un très-curieux fragment des *Mémoires de M. Guizot*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, qui nous montre l'*Italie et le pape Pie IX* de 1846 à 1848.

— M. de Larcy, dans un premier article publié par le *Correspondant* (voir notre t. I, p. 643), avait, en s'appuyant sur les Mémoires manuscrits de l'abbé de Véri, étudié *Louis XVI et Turgot*. Il a récemment continué ce travail, dans une seconde partie intitulée : *Louis XVI et les successeurs de Turgot jusqu'en* 1789 [5]. Ici l'habile auteur des *Vicissitudes de la France* se sépare du document inédit qui avait été l'occasion de son premier travail : c'est l'histoire politique du règne de Louis XVI, après la retraite de Turgot, qu'il trace à grands traits, avec une sûreté de vues et une vigueur de jugement également remarquables. M. de Larcy s'attache à suivre « la marche des événements, les procédés du gouvernement, les vicissitudes constitutionnelles qui, en si peu de temps, conduisirent cette monarchie française qu'on croyait absolue, sur le seuil d'une révolution. » Necker, Calonne, Brienne sont appréciés par lui avec une sévérité qui n'est que de la justice. Le problème à résoudre à la veille de la révolution est nettement posé; la part des oppositions irréfléchies et des entraînements aveugles est faite avec sagacité. L'auteur constate que, « loin d'exercer autour de lui un pouvoir absolu, le roi se voyait interdire même le rôle de réformateur, et qu'on allait comme à plaisir au-devant des solutions violentes. » Les classes moyennes restaient pourtant encore en dehors du mouvement. Enfin les états généraux sont convoqués; les anciennes formes s'imposent d'elles-mêmes; on adopte cependant la double représentation du tiers état. « On avait, dit M. de Larcy, assez accordé au sentiment populaire pour l'exciter et l'enhardir, pas assez pour le satisfaire et l'apaiser. »

[1] Livraison de février-mars 1867.
[2] *Ibid.*
[3] Livraison de février-mars et d'avril 1867.
[4] Livraison de mai-juin 1867.
[5] *Correspondant* du 25 mars 1867. Tirage à part : br. gr. in-8° de 48 pages.

— Nous avons annoncé la publication, par le père Sommervogel, dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires*, de quarante-huit lettres inédites du prince de Condé, du duc d'Enghien et du duc de Berry. Ces lettres nous sont maintenant connues dans leur intégrité [1]. Elles émanent, pour la majeure partie, du duc de Berry, et nous montrent ce prince, de dix-sept à dix-huit ans, avec la vivacité d'esprit, le naturel, la fougue de tempérament, la liberté d'expressions qui restèrent les traits de son caractère. Le jeune prince que son âge, comme il l'écrivait, devait porter à voir tout couleur de rose, considérait pourtant la situation avec un regard plein de justesse quand, parlant des *achitophel*, de ces « mauvais conseillers qui aveuglent les souverains sur l'intérêt de leur état et de leur gloire, » il ajoutait : « La France monarchie est une balance dans l'Europe qui est utile à tout le monde. » Nous remarquons en outre, parmi quelques lettres du duc d'Enghien, celle où le descendant des Condé parle de son amour pour la princesse Caroline de Bade, et où il charge le comte de Foucquet de demander sa main : « Ce n'est point, écrit-il, une tête exaltée, un cœur enflammé et amoureux que je pourrais offrir à madame la princesse Caroline; non, je me défendrai toujours d'un sentiment qui déraisonne et ne calcule rien, quand il s'agira d'un acte aussi sérieux. Je ne veux pas être amoureux de ma femme sans la connaître, je veux le devenir tous les jours davantage en la connaissant. Ce que j'ai pu démêler du caractère de madame la princesse Caroline semble m'en être un aussi sûr garant que possible. Il me semble qu'il n'y a qu'une voix sur son compte, et ce que j'en avais entendu dire me semble tous les jours moins exagéré. Il n'en est pas de même de moi, et j'ai peut-être autant de réputations différentes qu'il y a d'individus dans le corps de mon grand-père. Quelques-uns disent du bien de moi, le plus grand nombre en dit du mal; mais j'ai toujours eu la satisfaction de voir que partout où j'ai été un peu de suite, il m'a été facile de faire revenir de toutes les impressions fâcheuses que l'on avait pu donner contre moi. » — « Quoi qu'il en soit, dit encore le prince après avoir plaidé sa cause, quoi qu'il arrive, je doute que la princesse Caroline trouve jamais un être plus disposé à l'aimer longtemps, plus convaincu de tous les devoirs d'un bon mari, plus complaisant, enfin quelqu'un qui, en l'épousant, ait plus la ferme intention de la rendre heureuse. » Le duc d'Enghien ne réussit pas : le duc de Deux-Ponts lui fut préféré. « Je sens, écrit le prince à cette nouvelle, que je ne puis, dans la situation présente des choses, rivaliser en aucune manière avec M. le duc des Deux-Ponts, et qu'une alliance aussi avantageuse n'est pas à négliger. Nous sommes malheureux, nous en supportons la peine. » Le prince de Condé s'était associé aux espérances de son petit-fils; il essaya de combattre l'union projetée. Dans la lettre où il exposait les motifs qui pouvaient s'opposer à ce mariage, il finissait en disant : « Mais je ne sais pourquoi je m'étends sur tout cela, car je ne vois plus d'espoir pour ce

[1] *Une Correspondance pendant l'émigration* (1792-1797). Livraisons de mars, avril et mai 1867.

qui aurait fait le bonheur de ce petit garçon, qui me parlait d'*elle* sur les champs de bataille. » Ce coin du tableau si douloureux et si sombre qui présente cette correspondance d'exilés, forcés par les événements à prendre les armes contre ceux qui disposaient des destinées de leur patrie, offre un attrait dont nous n'avons pu nous défendre, et nous n'avons pu résister à montrer le dernier des Condé contraint par les circonstances politiques de renoncer à une princesse digne de son amour, et qui, à ce qu'il parait, n'y était point restée insensible.

— Les revues de provinces ne doivent point être oubliées ici. Plusieurs d'entre elles suivent une voie excellente et nous offrent de sérieux travaux. Nous devons signaler la reconstitution de la *Revue de l'Aunis*, devenue la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou* [1]. Cette *Revue* embrasse tout ce qui intéresse les contrées de l'Ouest, au point de vue des sciences naturelles, des arts, de la littérature et de l'histoire. Mais, son éditeur le déclare, « l'histoire envisagée sous toutes ses faces, considérée sous toutes les formes, comprise dans son sens le plus large, sera le principal objet de ses préoccupations. » Les livraisons de la nouvelle série, commencée le 25 janvier 1867, contiennent déjà de bons travaux. Nous mentionnerons la *relation de la prise de Lusignan en* 1569, publiée par M. Bonsergent, d'après les manuscrits de Dom Fonteneau [2]; une étude sur les historiens du Poitou, par M. l'abbé Auber [3]; une charte en langue vulgaire, antérieure au XIIe siècle, publiée avec commentaire par M. A. Boucherie; un *mot sur René Descartes*, où M. Louis Duval établit l'origine poitevine de l'illustre philosophe [4], et un *Glossaire poitevin*, dont M. l'abbé Rousseau commence la publication. Une chronique, une revue des sociétés savantes, une revue bibliographique et une partie consacrée aux questions et aux réponses, sous le titre d'*Intermédiaire des provinces de l'Ouest*, complètent utilement chacune des livraisons de cette *Revue*.

— La *Revue de la Normandie* contient [5] le complément du travail de M. Hippeau sur les *élections de* 1789 *en Normandie*. Les renseignements qu'il donne ici concernent les grands bailliages d'Alençon et de Coutances. M. l'abbé Cochet, qui expose, dans la même livraison, le résultat des découvertes archéologiques dans la Seine-Inférieure, raconte, dans la suivante, la vie du cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen [6], ce prélat qui, au milieu des difficultés des temps où il vécut, sut rester fidèle à ses devoirs, et qui, réorganisa, avec autant d'habileté que de zèle, l'administration diocésaine de la métropole normande. L'auteur glisse légèrement sur les mandements trop pompeux qui chantaient, dans le style du temps, les louanges du « héros

[1] Publiée à Niort, par M. L. Clouzot, libraire.
[2] Livraisons des 25 janvier et 25 février 1867.
[3] Livraison du 25 avril.
[4] Livraison du 25 février.
[5] Livraison du 31 mars.
[6] Livraison du 30 avril 1867.

qui dominait alors le monde et dont la grandeur fascinait tous les regards; » il loue le cardinal qui célébrait le retour « des descendants de saint Louis, de Henri IV et de Louis XIV, » de n'avoir point « jeté la pierre au pouvoir tombé sous les ruines de la patrie et au grand homme écrasé sous le poids de l'Europe. » Mais a-t-il raison de blâmer chez d'autres prélats « l'exemple d'une versatilité malheureuse, » parce qu'ils exprimèrent avec véhemence l'opinion de la France contemporaine?

Terminons en mentionnant, dans la *Revue d'Aquitaine* [1], la publication de *notes pour servir à l'histoire de Bazas*, recueillies par Baluze et éditées par notre collaborateur M. Tamizey de Larroque, qui offrent un résumé complet des annales de cette ville et de curieux détails sur ses évêques.

FR. DE FONTAINE.

II.

PÉRIODIQUES ITALIENS.

Il n'y a rien à ajouter aux appréciations si justes que donne ici même M. Cantù, sur la tendance actuelle d'un grand nombre de soi-disant historiens de l'autre côté des Alpes. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces idées ont cours. Depuis vingt ans surtout, on a toujours mêlé la politique à l'histoire, et cela aux dépens de l'histoire; car, au milieu des préoccupations de la lutte, la vraie physionomie des temps passés n'a pas toujours été fidèlement conservée. On écrirait un article fort intéressant et surtout très-instructif si l'on notait, — ce qui nous a toujours frappé en lisant en particulier l'*Archivio storico italiano*, [2] — comment les idées politiques qui ont triomphé dans ces derniers temps se sont produites et ont été propagées sous le couvert des travaux historiques. L'histoire des Recueils et des Associations littéraires à Florence, sous le patronage de Vieusseux, du marquis Caponi, du baron Ricasoli; à Naples, sous l'influence du monastère bénédictin du Mont-Cassin, formerait une page curieuse de l'histoire des idées, et l'on y aurait l'explication de plus d'un événement contemporain.

Aujourd'hui, nous trouvons en tête d'une biographie intéressante

[1] Livraisons de janvier, février et de mars 1867.

[2] 1842-1851. Appendice : 1852-1854. Nouvelle série : 1855-1863. 3e série, actuellement en cours de publication.

de J. B. Castaldo, écrite par M. Mariano d'Ayala, dans l'*Archivio*[1], une page politique, placée là on ne sait pourquoi, où l'auteur félicite les Italiens du XIXe siècle de ne plus combattre comme leurs aïeux pour l'empereur et à prix d'argent, mais de verser leur sang à Goïto, à S. Martino, à Custozza, pour soutenir la liberté et la grandeur de l'Italie. Ce sentiment peut être bon, mais... *non erat hic locus*. Ces préoccupations politiques se produisent souvent dans le cours de article par des allusions aux événements et aux débats contemporains; elles inspirent des diatribes contre le pouvoir temporel du Pape « ennemi de la liberté italienne, » et déparent une étude qui a le mérite de mettre en œuvre des documents inédits tirés des archives de Florence, et de nous faire connaître un des principaux guerriers du XVIe siècle. Soldat au service de l'empereur Charles-Quint, Cassaldo assistait à la bataille de Pavie, au siège de Rome, à l'invasion de la Provence, et succéda au marquis del Vasto comme gouverneur de l'Etat de Milan. Il fut partout où Charles-Quint combattit, en Italie, en Allemagne, en Flandre, en Hongrie, et partout il se montra excellent capitaine. Il fut de plus un littérateur distingué. Crescimbeni le cite parmi les poëtes de cette époque, et son biographe parle de cinq discours sur l'art militaire publiés sous le nom d'Ascagne Centorio, son secrétaire.

— Dans un autre cahier de l'*Archivio storico*[2], nous trouvons la vie d'un guerrier plus célèbre encore que Castaldo, Bartolomeo Colleoni. M. Gabriele Rosa étudie soigneusement l'histoire de ce grand capitaine, et éclaire ainsi les conditions de la société pendant le cours du XVe siècle et au début de cette union politique entre Bergame et Venise qui dura trois cent soixante-dix ans. C'est une vie agitée de soldat, non sans gloire au point de vue militaire, moins digne d'éloges au point de vue moral, remplie de faits d'armes audacieux, mêlée à toutes les luttes de ce temps avec Visconti, Braccio, Malatesta, Sforza, Piccinini. Colleoni parvint au comble de la fortune et des richesses, sans avoir jamais eu l'honneur de combattre pour une cause qui représentât une idée. On le voit tour à tour passer au service de Venise, au service de Visconti, marcher sous les ordres de Sforza pour revenir l'année suivante sous la bannière vénitienne, abandonner celle-ci quatre ans après pour revenir à Sforza, quitter encore Sforza au bout de deux années pour reprendre la défense de Venise. Triste vie de condottière! M. Gabriele Rosa la raconte avec talent, et ajoute un nouveau chapitre à l'histoire militaire du moyen âge en Italie, éclairée déjà par les travaux de MM. Ricotti, Fabretti et Angelucci.

— Ce n'est pas de faits de guerre, mais d'économie politique que nous entretient M. Belgrano, bien connu par la publication de ses *Documenti riguardanti le crociate di Ludovico IX*, dans un très-savant article sur l'intérêt de l'argent et les lettres de change à Gênes du XIIe au XVe siècle[3]. Afin de faire circuler les capitaux à l'abri des lois

[1] 3e série, t. V, part. 1, p. 86-125.
[2] 3e série, t. IV, p. 132-178.
[3] *Archivio storico italiano*, 3e série, t. III, p. 105-123. Nous rappellerons, à

qui défendaient l'usure, on donnait, non à titre de prêt, mais à titre de dépôt (*accomenda*) une somme d'argent à un commerçant, pour la faire fructifier à l'extérieur. On ne parlait pas dans le contrat d'intérêt : il n'était question que de participation aux produits, ce qui était parfaitement légal. Les plus anciens contrats de dépôt datent de 1157; leurs formules prouvent, dit M. Belgrano, que la bonne foi présidait aux transactions commerciales, et que la plus réelle garantie de l'observation des contrats se trouvait dans la loyauté des contractants. Les banquiers génois furent bientôt célèbres : les papes les employaient; saint Louis se servait de leur intermédiaire. « Les contrats de nos banquiers avec le roi saint Louis présentent une particularité digne d'être notée, dit ici M. Belgrano : c'est la prudence avec laquelle on s'étudie constamment à pallier l'usure dans le change de la monnaie. On compte ordinairement les dépenses en livres génoises, et on convient d'établir les recettes avec les trésoriers du roi en livres provinoises et tournoises. » Mais l'usure avait ainsi lieu, et sur une très-vaste échelle. Dès 1207, et non, comme dit Hallam, en 1364, la lettre de change est employée pour les besoins commerciaux : ce sont les Génois qui la mettent les premiers en circulation. Au XIVe siècle les lettres de change deviennent si fréquentes à Gênes, qu'on les assujettit à un droit fixe d'un demi pour cent, dit gabelle; c'est avec Venise, Naples, la Sicile, la Corse, Avignon, Montpellier que les lettres s'échangent davantage. Toute lettre de change devait être déclarée, sous quatre jours, au collecteur de la gabelle, investi du droit de faire ouvrir au bureau de la poste (à Gênes la poste existait dès 1290) les lettres soupçonnées de contenir une lettre de change. Le taux de l'argent est limité par le statut génois à trois deniers par livre par mois, ce qui produit quinze pour cent par an, taux inférieur à celui usité dans d'autres villes d'Italie; aussi M. Belgrano pense que vingt pour cent est le taux ordinaire de l'intérêt au moyen âge. Le savant rédacteur de l'article termine en nommant quelques familles génoises enrichies par la banque, et incidemment il parle de ce fauteuil de l'empereur Frédéric II, donné en gage par le marquis de Caretto son gendre, dont MM. de Maslatrie et Huillard-Bréholles ont parlé, il y a cinq ans, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*[1]. M. Belgrano complète et rectifie les renseignements donnés à ce sujet, par un document inédit et une note sur la valeur de la monnaie italienne, fournie par le chevalier Desimoni, qui prépare un travail sur la valeur intrinsèque des monnaies italiennes du XIIe au XIVe siècle. Pour montrer le crédit des banquiers génois, M. Belgrano termine son très-intéressant article en rappelant qu'après la bataille de Nicopolis, en 1396, lorsque Bajazet consentit à rendre à la liberté les seigneurs français, moyennant la somme de cent mille ducats, il préféra pour garantie à la parole des souve-

propos de cet article, les savantes observations de M. Pardessus, sur les lettres de change, et le petit volume publié par M. Thieury, en 1862, sur le même sujet.

[1] 5e série, t. III, p. 248, et t. IV, p. 139.

rains de l'Europe celle d'un banquier de Paris, correspondant du génois Barthélemy Pellegrini, établi à Scio comme négociant, et le plus riche marchand du Levant.

— Nous trouvons encore dans l'*Archivio storico Italiano* [1], de nouveaux documents sur le moine Savonarole. Savonarole est une de ces figures historiques dont on ne cessera jamais de s'occuper, parce qu'il sera toujours difficile de présenter un jugement complet et sans appel sur la carrière agitée de ce tribun religieux, de cette grande âme dont les accents émurent Florence, qui plus tard devait le mettre à mort. On a publié plusieurs vies de Savonarole, et M. Carlo Cantoni examinait dernièrement [2] cinq des plus importantes biographies modernes qui lui ont été consacrées; mais il y en aura d'autres encore. Aussi de pareils documents sont-ils toujours les bienvenus. M. Marchese en avait déjà publié sur le même sujet dans l'*Archivio storico;* aujourd'hui M. Lupi nous offre les procès-verbaux des séances tenues dans le conseil de Florence en 1497 et 1498, alors qu'on discutait la réponse à adresser au pape au sujet de Savonarole et l'offre faite par les dominicains et les franciscains de prouver leur innocence. Les discours des conseillers sont tous rapportés : on pénètre ainsi les sentiments de chacun, on découvre les passions qui agitaient ces temps; la lecture de ces documents est aussi fort utile pour la connaissance de l'histoire générale de cette époque.

— Comme Savonarole, Campanella n'est pas encore définitivement jugé : figure assurément moins intéressante, moins sympathique que celle du moine florentin, mais qui n'est pas moins digne d'attention. Campanella appartient à cette classe d'écrivains philosophes de l'époque de transition, qui parurent à la fin du XVI[e] siècle et au commencement du XVII[e]. M. S. Centofanti publie [3] trois lettres de Campanella, dont deux au pape Paul V, et une à un ami, en lui envoyant celles destinées au Souverain-Pontife. Campanella se plaint des persécutions que lui ont fait subir les Espagnols établis à Naples, et en avouant son dessein de changer le gouvernement en Calabre, il cherche à le justifier; il demande au pape de le faire venir à Rome, et s'il est jugé par lui coupable et menteur, il consent à être de nouveau livré aux officiers espagnols. Il y a bien des extravagances dans ces lettres d'un homme dont l'esprit était exalté, et qui avait beaucoup souffert, mais elles peignent le caractère de ce moine mystique, tourmenté sans cesse par des rêves de réformes philosophiques, religieuses et politiques.

— Le même cahier de l'*Archivio* contient un article de M. Occioni-Bonaffons, sur les motifs de la Ligue de Cambrai [4]. Écrit, comme presque tous les travaux publiés en ce moment par des Italiens, avec une préoccupation visible des événements politiques contemporains, cet article blâme sévèrement l'infamie de cette ligue

[1] 3[e] série, t. III, partie I, p. 3.
[2] En septembre 1865, dans le *Politecnico*, t. XXVI, p. 315.
[3] *Archivio storico italiano*, 3[e] série, t. IV, partie 1, p. 3.
[4] *Intorno alle cagioni della lega di Cambrai*, 3[e] série, t. IV, part. 1, p. 93.

(infamia di Cambrai), fatale, selon l'auteur, à l'Italie et à la liberté; dont le pape fut le promoteur. Venise avait alors entre ses mains la destinée de l'Italie; elle se place d'abord à la tête de la ligue nationale contre l'étranger, mais inhabile à persévérer, elle cède, sans se douter qu'elle devient ainsi la cause du plus grand et du plus long malheur de l'Italie. La pensée politique laisse trop voir son empreinte dans ce travail, fruit cependant de recherches sérieuses et où des documents inédits tirés des archives de Venise, tels que les procès-verbaux des séances du sénat, viennent se joindre à ceux déjà publiés par Canestrini dans ses notes à *la Storia fiorentia* de Guicciardini (1859), et, avant lui, par M. Le Glay, dans son *Essai sur les négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du* XVIe *siècle* (1839).

— M. Amati publie également dans l'*Archivio*[1], des notices très-abrégées, mais cependant précieuses sur les manuscrits des archives du Vatican. Après un aperçu du classement général des archives. M. Amati donne l'*incipit* et l'*explicit* d'un grand nombre de registres des papes, de Jean XXII à Clément VII inclusivement; puis, dans une cinquantaine de pages, il présente des extraits des registres, écrits *currenti calamo*. Beaucoup de ces textes concernent des *condottieri* au service des papes, et des faits se rapportant aux affaires militaires; on y trouve des notes sur la paye des troupes, la fabrication des bombardes, etc. Il y a aussi un grand nombre de renseignements sur les artistes, musiciens ou sculpteurs, sur les ouvriers de Florence employés à la décoration des monuments de Rome. Un bref d'Eugène IV permet au fameux Jean de Pise, sculpteur sur marbre, de prendre pour ses ouvrages des marbres antiques. Nous trouvons encore un inventaire des livres de la chambre de Nicolas V. où se trouvent tous les auteurs de l'antiquité, Suétone, Diodore, Pline, Cicéron, Juvénal, Tite-Live, Virgile, etc., ainsi qu'Eusèbe et Lactance. On mentionne de nombreuses pensions accordées à Lascaris, à Aranity et autres Grecs ou Albanais chassés de leur pays par les Turcs; une augmentation de salaire pour un avocat des pauvres prisonniers à Spolète, etc. — Tous ces documents offrent, dans leur *pêle-mêle*, un véritable intérêt.

— La *Civiltà cattolica* a donné récemment[2] une longue et sérieuse étude sur la Saint-Barthélemy, à propos du travail publié, dans cette *Revue*, par M. Georges Gandy. Les allégations passionnées de la plupart des écrivains y sont discutées, confrontées avec les documents historiques et ramenées à la mesure du vrai. On y montre, en s'appuyant sur les documents mis en lumière par notre collaborateur, que « la malheureuse politique de Catherine de Médicis, après avoir accru par ses concessions la puissance huguenote, tenta ensuite de l'étouffer dans le sang, se trompa entièrement dans son attente, et ne réussit qu'à semer de nouvelles et plus profondes colères dans le cœur des rebelles hérétiques, et à souiller d'une

[1] 3e série, t. III, part. I, p. 166.
[2] Série 6, t. IX, p. 267 et suiv., 662 et suiv., t. X, p. 269 et suiv.

honte indélébile la cause légitime des partisans du roi et de l'Église. »

— Une grande dame allemande, habitant Rome, Mme la princesse Caroline de Sayn-Wittgenstein, a consacré dans la *Rivista universale*[1] deux articles à faire connaître la *Storia de' Papi*, publiée en cinq volumes, par Mgr G. Audisio, chanoine de la basilique de Saint-Pierre. L'examen de l'ouvrage est précédé de quelques considérations qui révèlent une intelligence élevée, un jugement droit et témoignent d'un grand sens historique. « Jusqu'à Constantin, dit la princesse de Wittgenstein, dont nous abrégeons à notre grand regret les paroles, jusqu'à Constantin, l'Église lutte et se forme; on voulait l'anéantir par les persécutions : loin de disparaître devant le paganisme, elle en triomphe. Jusqu'à Charlemagne, l'Église lutte et se développe; on voulait la diviser par le schisme, l'étouffer par l'hérésie : elle asseoit, au contraire, plus fortement sa doctrine, et définit ses dogmes. Jusqu'à Léon X, l'Église lutte et se développe dans son système politique; on voulait alors l'asservir et la démoraliser : loin d'être esclave, elle commande aux peuples; loin de tomber dans la corruption, elle se pare d'une brillante couronne de saints, glorieux témoins de la vérité pendant les jours de paix, comme les martyrs l'avaient été devant les bourreaux. Jusqu'à Pie IV enfin, l'Église lutte et se propage au milieu de l'abandon des uns et de l'indifférence des autres; on voulait la ruiner par l'apostasie et par le mépris; les monarchies dont elle avait fait l'éducation la reniaient; tous les peuples l'attaquaient : et cependant comparez l'Église au temps de Léon X avec l'Eglise au temps de Pie IX; voyez le nombre de ses fidèles, vous ne découvrez aucun symptôme d'agonie, et il est facile de rencontrer plus d'un signe de force et d'espérance. Ainsi la lutte toujours, et toujours aussi le triomphe après chaque nouvelle attaque, voilà l'histoire de l'Église. » — M. le chanoine Audisio, dont Mme la princesse de Wittgenstein examine l'ouvrage, a présenté le récit des événements d'une manière philosophique. Le premier volume paraît moins au courant que les derniers des travaux historiques modernes, mais à partir du second volume et surtout du troisième, l'ouvrage se distingue par une allure plus militante et par une critique qui remonte davantage aux sources. La défense du pape saint Callixte contre les accusations de l'auteur des *Philosophumena;* l'histoire du pontificat de saint Léon IX, dont la grandeur a été aussi très-bien mise en lumière par M. l'abbé Vervorst dans sa remarquable continuation du cours d'*Histoire ecclésiastique* de la collection Migne; la défense des papes Siricius et Sergius III contre les présomptions non justifiées de Baronius lui-même, trop crédule pour les calomnies de Luitprand; la défense d'Innocent Ier contre les fausses imputations de Fleury, celle d'Honorius Ier, de saint Célestin Ier, de saint Gélase, comptent au nombre des parties les plus remarquables d'un livre où Mme la princesse de Sayn-Wittgenstein loue surtout la concision, la clarté, la brillante synthèse, les solides jugements.

[1] Gênes et Florence, 25 mars et 25 avril 1867.

— Un autre numéro de la *Rivista universale*[1] nous offre un article de M. Ciaceri sur le comte Roger, dernier des fils de Tancrède de Hauteville, compagnon de ses illustres frères dans cette grande lutte contre les Grecs dégénérés de la Calabre et dans cette glorieuse tentative pour délivrer la Sicile du joug musulman. M. Ciaceri signale la transformation des Normands opérée par les soins des papes; il montre Léon IX marchant contre les nouveaux oppresseurs des populations italiennes, vaincu à Civitella, et recueillant dans sa défaite les hommages de ses vainqueurs, devenus désormais les « soldats de saint Pierre, » soldats indisciplinés parfois, mais le plus souvent dévoués. Le récit de la délivrance de la Sicile est bien fait, mais il manque d'indications de sources. Ce n'est pas assez de mettre dans une première note: « Voyez les écrits historiques sur la Sicile, de Fasello, Bertini, d'Amico, » etc.; il faut quelque chose de plus: remonter aux sources, et ne pas se contenter de résumer les travaux de ses devanciers.

— Le *Bullettino di Archeologia cristiana* a publié récemment plusieurs travaux intéressants de M. le chevalier de Rossi. Nous signalerons en particulier le texte et le commentaire d'un extrait inédit de la chronique d'Orose [2], écrit en 849, et qui comble certaines lacunes du manuscrit de Vienne. M. de Rossi commente avec sa sagacité et sa science ordinaires les fragments qu'il publie: il fait remarquer que l'éclipse de 393 et l'avénement d'Honorius, auxquels on a assigné la même date, ont ici deux dates différentes, ce qui lève les impossibilités signalées. Il établit la date du sac de Rome par Alaric (14 août 410), et celle de la mort du roi des Hérules Sindual (567). Il relève certains faits ignorés ou peu connus, et nous montre Narsès revenant à Rome en 571, deux ans par conséquent après l'invasion des Lombards, la pillant, et volant les statues et les ornements du palais des Césars et du Capitole. Ainsi après tant de guerres et de désolations, il restait encore sur le Palatin et le Capitole des statues capables d'exciter l'avidité d'un exarque!

Dans un autre article [3], M. de Rossi examine des lampes en terre cuite appartenant au IVe siècle et trouvées à Genève, non dans les cimetières, mais dans l'intérieur de la ville. Le savant archéologue rappelle à ce sujet les diverses inscriptions trouvées à Genève, qui mentionnent l'existence du catholicisme dans ce pays, et les textes fournis par les papyrus des Homélies de S. Avit, récemment découverts par M. Léopold Delisle. Les lampes sont antérieures aux temps de S. Avit; l'une d'elles est ornée des douze têtes d'Apôtres, comme celles conservées au musée Kircher à Rome et au musée de Cortone. Au centre est une tête, de style très-barbare, tandis que les têtes des Apôtres sont d'un bon style. Cette tête barbare ajoutée

[1] Livraison du 25 mai 1867.

[2] *Excerptum ex chronica Horosii. Documento inedito per la storia dei secoli quarto, quinto et sesto.* (Livraison de mars-avril 1867.)

[3] *Dei primi monumenti cristiani di Ginevra, e specialmente d'una lucerna di terra cotta colle imagini dei dodici apostoli.* (Ibid.)

après coup par un artiste génevois sur une lampe de façon romaine est, selon le savant archéologue, le portrait d'un nouveau néophyte, et la lampe est l'étrenne donnée à son baptême pour en conserver le souvenir.

N'oublions pas en terminant la très-curieuse relation de la découverte de la catacombe de Sainte-Balbine [1], et l'examen approfondi d'un mémoire présenté par M. Le Blant, à l'Académie des inscriptions, sur les bases juridiques des procès criminels intentés aux chrétiens.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

[1] Livraison de janvier-février.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Études sur les barbares et le moyen âge, par E. LITTRÉ, de l'Institut. Paris, Didier, 1867, in-8°.

M. Littré a réuni en un volume plusieurs études, précédemment publiées dans des revues, sur le quatrième siècle de l'ère chrétienne, au sujet du livre de M. de Broglie ; sur les *Moines d'Occident* de M. de Montalembert ; sur le *polyptique d'Irminon*, publié par M. Guérard ; sur la science en Occident avant l'introduction des livres arabes, au sujet des recherches poursuivies par M. Daremberg dans toutes les bibliothèques d'Europe ; sur saint Louis et Joinville, à l'occasion du livre de M. de Wailly, enfin sur les poëmes d'aventures, les mystères et l'histoire des lettres et des beaux-arts, pendant le XIVe siècle en France. Il y a dans cette suite d'études une certaine liaison qui peut justifier leur réunion. — Ce n'est pas ici le lieu d'exposer les idées de M. Littré. On a dit que sa pensée était impartiale. Est-ce bien le mot? M. Littré au contraire est très-partial ; il a sur tous les événements un parti pris, un système préconçu, et les juge d'après je ne sais quelle loi fondamentale que la philosophie positive a découverte. M. Littré, je le reconnais, n'a aucune colère contre le catholicisme; il admet très-bien son utile influence dans le passé, il reconnaît ses services. Le catholicisme a été un progrès, et, vis-à-vis du paganisme, une religion *supérieure* (M. Littré ne dit jamais divine). Pourquoi s'attaquer à ce qui a sa raison d'être, à ce qui forme une liaison naturelle entre le passé, qui est l'empire romain, et les temps modernes ? à ces temps où « la raison, appliquant la critique à l'ordre des notions théologiques, rétrécit le domaine du surnaturel » ; où « la philosophie secoue loin d'elle jusqu'au dernier des lambeaux de théologie ou de métaphysique, et qui n'ayant ni pour l'ère du christianisme une haine révolutionnaire, ni pour l'ère du paganisme une haine chrétienne, professe admiration et reconnaissance pour la succession des grandes œuvres de l'humanité ? » Or M. Littré, qui veut bien faire observer « à ceux qui s'acharnent contre la superstition et les ténèbres de cette période, » que « le moyen âge n'a pas créé les conditions sous lesquelles il s'est formé, mais qu'il les a reçues, » M. Littré rend au moyen âge « une justice historique qui ne réagit aucunement sur la lutte contemporaine. » Le moyen âge, en effet, « n'est point une ère stérile et deshéritée, dans laquelle se brise la tradition, mais au contraire il a continué, à travers les difficultés léguées et acquises, le développement, dont il n'a changé ni la nature, ni la direction. » Telle est la conception de M. Littré, conception radicalemen

fausse, ai-je besoin de le faire observer? mais qui fait illusion au premier moment, par une absence de passion contraire au catholicisme du passé, et par une continuelle invocation à une philosophie qui représente les sciences positives, à une loi supérieure d'après laquelle, d'un ton froid et protecteur, on discute, on juge, on tranche.

Après avoir formulé cette critique et cette protestation contre des idées fausses qui reviennent sans cesse dans le cours de cet ouvrage, et en déparent la science très-réelle et l'incontestable valeur, je me sens à l'aise pour reconnaître la valeur de ces *Études*. Je combats les idées du philosophe; j'applaudis à l'érudition du savant, soit qu'il signale la décadence de l'empire romain, qu'il apprécie la puissance respective de l'empire et de la barbarie, ou qu'il se joigne à M. Guérard pour combattre ce lieu commun fort rebattu que « l'invasion germanique fut un bienfait pour l'empire romain.» Lorsque M. Littré expose les principales productions de notre ancienne littérature, qu'il constate avec l'infatigable et savant M. Daremberg la présence, jusqu'ici inaperçue, d'une médecine latine dans les siècles qui ont précédé l'arrivée des livres transmis par les Arabes, qu'il signale l'ébranlement des bases du système du moyen âge au XIVe siècle, on reconnait en lui le savant investigateur du passé; mais lorsqu'il ajoute que « depuis ce XIVe siècle, la société n'a plus retrouvé son guide dans l'Église, ni l'Église son image dans la société; » qu'il dit que, « pour passer de l'ère antique à l'ère moderne, les facultés collectives de la société prirent l'intermédiaire du catholicisme et de la féodalité, » on reconnait le philosophe à idées systématiques, et l'on regrette de trouver à côté de remarquables pages d'histoire auxquelles on peut applaudir, des pensées soi-disant philosophiques que l'on est obligé de repousser.

H. de l'E.

La souveraineté temporelle du Saint-Siége, jugée par les conciles généraux de Lyon, en 1245, et de Constance en 1414, d'après des documents inédits, par le R. P. Theiner, de l'Oratoire, préfet des archives secrètes du Vatican. — Bar-le-Duc, Guérin, 1867, in-8°.

Si tout a été dit sur le pouvoir temporel des papes au point de vue philosophique, politique et social, il faut convenir que, sauf en ce qui concerne la légitimité de certaines donations qui en furent les premiers éléments, le côté purement historique est encore loin d'avoir reçu tous les développements qu'il comporte. Il est vrai que dans son *Gouvernement des papes*, tout incomplet qu'il soit, M. de l'Épinois a déjà comblé en partie une regrettable lacune; mais que d'autres preuves ne pourrait-on pas recueillir de cette souveraineté temporelle, rien qu'en consultant le *Codex diplomaticus S. Sedis* du R. P. Theiner! C'est en utilisant quelques-uns des documents, rassemblés par lui dans ce monument d'érudition, de patience et de foi, que le savant oratorien a composé l'ouvrage dont nous venons parler ici. Il comprend deux parties : la première est un abrégé rapide et lumineux des circonstances qui provoquèrent la réunion du Concile œcuménique de Lyon, en 1245. On sait que ce Concile fut convoqué par le pape Innocent IV, pour opposer aux envahissements et aux parjures de l'empereur d'Allemagne, le frein des censures ecclésiastiques. Frédéric II avait adressé jadis aux papes Innocent III, Honorius III et Grégoire IX des *Bulles d'or*, par lesquelles il jurait « de conserver et de protéger de bonne foi les honneurs,

les possessions et les droits de l'Église Romaine, » et confirmait notamment toutes les donations de la comtesse Mathilde. Ce serment, il l'avait répété solennellement en recevant la couronne du Saint-Empire. Mais bientôt il le viola par l'envahissement et l'usurpation à main armée des États qui constituaient le domaine temporel de l'Église; il fut donc excommunié par le Concile général de Lyon. « Jamais, comme le remarque le P. Theiner, l'inviolabilité et la sainteté des possessions du Saint-Siége n'ont été plus solennellement sanctionnées qu'à Lyon. » Le P. Theiner mentionne à l'appui les six Bulles originales d'Innocent IV, conservées aux archives secrètes du Vatican, et qui reproduisent à peu près toutes les Bulles d'or de Frédéric II, ainsi que les priviléges d'Othon Ier et d'Henri II. Ces documents sont de la plus haute importance : non pas que la reconnaissance et la confirmation par les princes laïques du domaine temporel, soit une nouveauté pour personne, — mais à cause de la valeur incontestable qu'ils ajoutent aux arguments que l'on peut invoquer à cet égard. Sur ce point l'éminent cardinal Gousset avait réuni de nombreux et précieux documents dans son ouvrage sur le *Droit de l'Église touchant la possession des biens destinés au culte, et la souveraineté temporelle du Pape;* mais plusieurs lui ont complétement échappé, et précisément ceux qui concernent les Conciles de Lyon et de Constance, au sujet desquels le P. Theiner le supplée si heureusement aujourd'hui.

Dans la seconde partie de sa dissertation, le P. Theiner montre les Pères du Concile de Constance dépositaires de la puissance temporelle, et administrant, en fait comme en droit, le domaine de l'Église. Il y a plus ici que l'anathème lancé contre ceux qui nient le droit de l'Église, ou qui attaquent et violent ses propriétés : il y a dans sa plénitude l'exercice de tous les droits attachés à la puissance temporelle. L'acte de la XIXe session que, dans sa légitime admiration, le P. Theiner appelle la *grande Charte* de la liberté et de l'immunité de l'Église, est d'autant plus important que jamais concile n'eut plus le caractère œcuménique que celui de Constance : il s'y trouva, en effet, 83 cardinaux, 346 archevêques et évêques, 2,148 abbés, théologiens ou docteurs, 564 chefs d'ordre ou religieux, etc. Ce fait si considérable pour l'histoire ecclésiastique était demeuré jusqu'ici complétement ignoré. Le savant auteur publie les lettres et documents qui prouvent que, pendant toute la vacance du Saint-Siége, c'est-à-dire depuis le 4 juillet 1415 (XIVe session) jusqu'au 11 novembre 1417 (élection de Martin V), l'Église n'étant représentée que par le Concile, ce fut le Concile qui se chargea de « l'administration du gouvernement temporel des États de l'Église ou du patrimoine de Saint-Pierre. » Il le fit comme c'était son droit et son devoir, et, chose remarquable, les sujets du Saint-Siége, loin de profiter des troubles et des embarras de cette douloureuse époque pour s'affranchir de leur autorité, non-seulement acceptèrent, mais réclamèrent du Concile des légats, représentant son pouvoir et armés de son autorité, pour administrer leurs provinces et leurs cités. C'est ce qui résulte notamment des sept lettres adressées par les Pères de Constance aux villes de Viterbe, Corneto, Ancône, Macerata, Pérouse, Camerino, Fermo, etc. — Nous regrettons vivement que l'éditeur français s'en soit tenu au résumé du P. Theiner, et ait cru devoir supprimer une partie de ces documents, très-précieux si l'on en juge par le seul

extrait que nous en trouvons dans l'Appendice.

F. DE ROQUEFEUIL.

Histoire moderne et contemporaine *depuis le règne de Louis XIV jusqu'à nos jours*, rédigée d'après les programmes officiels, etc., par Ch.-A. DAUBAN, ancien professeur d'histoire. Paris, Ch. Delagrave, 1867, in-12 de 220-XXXII-637 pages.

Cet ouvrage montre une fois de plus les difficultés que présente la rédaction d'un précis d'histoire contemporaine, — car nous n'avons guère ici qu'une *Histoire contemporaine*, malgré les 220 pages consacrées à un *Résumé très-sommaire de l'histoire générale du monde jusqu'à Louis XIV* et à un aperçu de l'histoire de l'Europe jusqu'en 1815.— Nous ne voulons point accuser l'auteur de partialité : il apporte dans ses récits une certaine réserve. Mais la lumière manque encore sur des événements aussi rapprochés de nous, ou plutôt ils sont éclairés d'une façon inégale; on a peine à formuler des jugements sûrs. Ces jugements eux-mêmes manquent souvent ici, quoiqu'ils soient essentiels dans tout traité destiné à l'enseignement. M. Dauban rapporte les conjectures faites sur le moment, les allégations des différents partis politiques : tout cela instruit peu, et pourrait conduire à un volumineux ouvrage d'où la vérité ne sortirait pas bien claire. Les éloges, surtout ceux qui s'adressent aux vivan s, manquent complétement de sobriété : on pourra s'en faire une idée en lisant ce qui concerne l'état des lettres sous le gouvernement de Louis-Philippe. Les circulaires ministérielles, les déclarations officielles, les discours de la couronne ne peuvent pas être considérés comme des pages d'histoire. Laissons à la postérité le temps de les juger : ils ne peuvent être pris que comme des documents. Le ton général de ce précis est un peu déclamatoire : c'est une satisfaction donnée à une tendance trop générale de notre époque. On cherche à éblouir les gens, à frapper les esprits superficiels, sans trop se préoccuper de la vérité, sans songer qu'il faut tout ensemble éclairer et instruire. Ainsi l'auteur, voulant faire constater le *progrès de la charité publique*, prend le nombre des hôpitaux, des malades reçus dans ces hôpitaux, le chiffre de la mortalité en 1789, date où commence la *société moderne*, qui est le commencement de toutes choses, idéal proposé à notre admiration; et il compare avec la situation en 1853; mais il oublie de nous faire connaître bien des choses essentielles : le chiffre de la population, les conditions d'admission dans les hospices, etc. Rien ne prête au sophisme comme la statistique. En résumé, ce précis donne tous les faits importants; il en donne même beaucoup qui le sont peu ; c'est là de la politique, ce n'est pas de l'histoire.

R. de St-M.

Charlemagne et sa cour (742-814), par M. B. HAURÉAU, membre de l'Institut, 2e édition. Paris, L. Hachette, 1867, in-12.

Ce n'est pas l'histoire proprement dite de Charlemagne que retrace ici M. Hauréau; il se contente d'étudier ce qui touche à la personne, aux mœurs, aux habitudes, à la famille et à la cour du grand empereur. Son triple rôle de restaurateur des lettres, de législateur et de conquérant est caractérisé avec une rare sûreté de vues. Charlemagne vient d'abord; puis l'auteur, dans un tableau rapide, nous fait connaître sa cour, les mœurs des personnages qui en faisaient partie, l'état du budget, les femmes et les

enfants de Charlemagne, les grands qui l'entouraient. En ce qui concerne ses femmes, l'auteur se range avec raison à l'opinion qui fait voir dans les *concubines*, — comme les désignent les contemporains, — ce que nous appellerions aujourd'hui des femmes mariées morganatiquement. Une place spéciale est réservée à l'École du Palais, dont on peut dire que l'influence s'est perpétuée jusqu'à nous : ce qui concerne sa fondation, son organisation, le lieu de sa réunion, la matière et le mode de l'enseignement, les professeurs et leurs élèves, est traité avec une érudition aussi sûre qu'originale. M. Hauréau établit parfaitement tout ce qui a trait à la question de savoir si Charlemagne savait ou non écrire, et la tranche définitivement en faveur de l'affirmative. Il est fâcheux que sur certains sujets délicats son style manque parfois de cette dignité dont ne doit jamais se départir l'historien; en outre, la critique prend trop souvent chez lui des airs hautains et dédaigneux, permis à des écrivains qui n'ont d'autres arguments que la raillerie, mais qui étonnent chez un savant comme M. Hauréau.

R. de St-M.

Œuvres de Froissart, publiées avec les variantes des anciens manuscrits, par M. le baron Kervyn de Lettenhove, *Chroniques*, t. II, 1322-1339 (Depuis le prologue jusqu'au commencement de la guerre de Cent Ans). Bruxelles, V. Devaux, 1867, gr. in-8°.

On se rappelle qu'en tête de ses publications, la Société de l'histoire de France avait, il y a trente-trois ans, inscrit une édition des *Chroniques* de Froissart. Je n'ai pas à expliquer ici comment il se fait qu'aujourd'hui le monde savant attend encore cette édition et comment la Belgique a l'honneur de prendre l'initiative. Je me bornerai à annoncer l'apparition du 1er volume des *Œuvres de Froissart*, dont M. le baron Kervyn de Lettenhove, bien connu par son importante *Histoire de Flandre* et par d'autres travaux historiques, a entrepris la publication, sous les auspices de l'Académie de Bruxelles. Ce 1er volume est le t. II de l'édition, mais on nous annonce la mise sous presse du t. I, qui doit renfermer l'introduction et la description des principaux manuscrits. La partie critique est donc réservée pour une publication ultérieure. Nous le regrettons, car il importe, pour un auteur comme Froissart, pour un texte qui présente un si grand nombre de variantes et souvent des leçons différentes, d'être fixé sur l'origine, la nature et la valeur de chacun des manuscrits employés comme types d'une édition nouvelle. Il convient donc de réserver pour plus tard l'appréciation de cette édition, et de nous borner aujourd'hui à rendre compte très-sommairement du volume que nous avons sous les yeux.

Le tome II, comme l'annonce le titre, contient le 1er livre jusqu'à l'année 1339. Les divisions par chapitres n'existent plus ici : ni titres, ni ordre numérique pour les paragraphes ; pas de dates au haut des pages ; rien que des titres courants, à chaque page, pour guider le lecteur. L'éditeur a adopté une rédaction typique qui n'est point celle de Dacier et Buchon, et qu'il nous dit quelque part (p. 498) être celle du manuscrit d'Amiens. Trois autres rédactions, offrant des différences plus ou moins considérables, sont souvent publiées, concurremment, en plus petits caractères, dans leur intégrité. La seconde rédaction est celle de Buchon ; la troisième, celle du manuscrit Soubise, conservé à la Bibliothèque impériale ; la quatrième est celle du manuscrit du Vati-

can, publié, il y a quatre ans, par M. Kervyn de Lettenhove. Mais dans les notes, l'éditeur n'indique pas la source où il a puisé ses quatre rédactions différentes, non plus que les variantes de la première rédaction (manuscrit de Valenciennes), publiées parfois dans le corps de l'édition, et les variantes de moindre importance relevées au bas des pages. On a donc ici quatre ou cinq textes de Froissart, publiés simultanément et reproduits, pour chaque paragraphe, l'un après l'autre. Il en résulte que le lecteur qui veut lire Froissart, sans s'inquiéter des retranchements ou des additions qu'offrent les différentes rédactions, est sans cesse arrêté par des variantes qui viennent couper le récit principal et le reprendre sous une autre forme. C'est là, au point de vue pratique et typographique, une des difficultés d'une édition complète de Froissart. Je me borne à indiquer le mode adopté par M. Kervyn de Lettenhove, laissant à de plus expérimentés le soin d'examiner si c'était le meilleur.

Je constate enfin que les notes qui se trouvent au bas des pages sont uniquement consacrées aux variantes des manuscrits, et que le commentaire historique est rejeté à la fin du volume (p. 497-553). Le savant éditeur y fixe les dates les plus importantes, indique les points de comparaison du récit de Froissart et de celui de Jean le Bel, et contrôle le chroniqueur en s'appuyant sur deux chroniques inédites conservées l'une à Berne, l'autre à Paris, dans la bibliothèque de l'arsenal. On remarque en particulier dans ces *notes* de curieux détails sur les Artevelde et en particulier sur le célèbre Jacques (p. 533-39).

En résumé, le t. II des *Œuvres de Froissart* comprend les quatre-vingts premiers chapitres du 1er livre (édition de Buchon, *Panthéon littéraire*, t. I, p. 1-73). On peut juger par là de l'étendue de cette édition, qui, si elle se poursuit dans les mêmes proportions, ne devra pas avoir moins de vingt-cinq volumes, pour les *Chroniques* seulement. C'est une œuvre colossale qu'entreprend là M. Kervyn de Lettenhove, et, quelques réserves qu'il puisse y avoir à faire au sujet de son importante publication, — c'est là un point que nous examinerons ultérieurement, quand nous pourrons le trancher en pleine connaissance de cause, — il faut le féliciter et le remercier d'avoir, au milieu des luttes et des labeurs de la vie politique, trouvé le temps de préparer une telle œuvre et d'en entreprendre courageusement la publication.

G. de B.

—

Siége et prise de Rouen par les Anglais (1418-1419), *principalement d'après un poëme anglais* contemporain, par M. L. Puiseux, prof. agrégé d'hist. au lycée de Caen. —. Caen, Le Gost-Clérisse, 1867, in-8°.

M. Puiseux a déjà publié de nombreux opuscules sur l'histoire de la Normandie au xve siècle, et la *Revue* a eu l'occasion de signaler et de louer ses recherches sur *l'émigration normande et la colonisation anglaise en Normandie*. Le nouveau travail qu'il nous donne aujourd'hui n'est pas moins remarquable que les précédents par l'étude patiente et intelligente du sujet, par l'abondance des matériaux recueillis, par le résultat précis et sérieux des recherches. On n'avait point un récit complet de ce siége mémorable, l'un des plus longs et des plus terribles que l'on ait à enregistrer, et c'est une grande page d'histoire que celle que l'auteur a entrepris de mettre dans une pleine lumière. En s'appuyant sur tous les auteurs originaux ; en contrôlant et en complétant nos chroniqueurs

français par les auteurs anglais, qui se sont étendus beaucoup plus longuement sur cet épisode de nos annales, et spécialement par le récit d'un témoin oculaire, auteur d'un poëme sur le *siége de Rouen* (poëme dont nous avons ici pour la première fois une traduction), M. Puiseux a fait non-seulement une œuvre habile d'érudition, qui ne donne lieu qu'à de légères critiques au point de vue de la topographie, mais une œuvre de patriotisme. C'est un titre d'honneur pour la France que cette résistance acharnée, désespérée, faite à l'armée anglaise au début de l'invasion. Rouen, en 1418; Orléans, en 1428: deux noms inséparables, deux glorieux boulevards de la nationalité française. Il faut voir dans le récit de M. Puiseux ce que les Rouennais surent souffrir, avec quelle indomptable énergie ils supportèrent les tortures de la plus effroyable famine. Quand le vainqueur l'emporta, grâce au lâche abandon du gouvernement français; quand il fit son entrée dans la ville assiégée, il ne rencontra sur son passage que des squelettes vivants au teint livide, et qui ressemblaient, dit l'auteur du poëme anglais « à ces figures de rois morts qu'on voit sur les tombeaux. » Les rues étaient encore jonchées de cadavres. Dépeuplée, ruinée, privée de ses libertés et de ses franchises, la ville de Rouen subit le joug anglais, mais resta unie de cœur au roi de France, près duquel elle entretenait dès 1425, des agents secrets; mais le jour de la délivrance ne devait se lever pour elle que trente ans plus tard.

G. de B.

—

Projet d'assassinat de Philippe le Bon par les Anglais (1424-1426), mémoire historique, par M. A. Desplanque, archiviste du Nord. Bruxelles, Hayez, 1867. In-4° de 78 p. (extr. des *mémoires de l'Académie de Belgique*).

L'histoire avait recueilli, dans des instructions du duc de Bretagne à son chancelier, envoyé, en 1426, en ambassade au duc de Bourgogne, une vague accusation de complot de la part du gouvernement anglais. Ces indices avaient paru confirmés par un extrait de l'inventaire des archives de Lille, cité par M. Michelet dans son histoire de France. Les pièces alléguées dans l'inventaire de Godefroy ayant disparu des archives, il paraissait difficile d'élucider cette question. Retrouvées récemment par M. Kervyn de Lettenhove, parmi des documents provenant des archives municipales de Linselles, ces pièces viennent d'être publiées par M. Desplanque, archiviste de Lille, qui y a joint un mémoire où il les analyse avec soin et où il examine quelle créance elles méritent. Certaines de ces pièces ont été fabriquées: on a l'aveu du faussaire. Les faits qui y sont allégués ont-ils quelque fondement? M. Desplanque se prononce pour l'affirmative: d'après lui, un complot a été tramé contre la vie du duc de Bourgogne par Glocester, Suffolk et Salisbury, et Bedford s'est associé à ce complot. Nous croyons que l'auteur s'est trop pressé de conclure. Si Suffolk et Glocester ont pu concevoir des projets homicides contre le duc, il ne nous paraît nullement démontré que Bedford s'y soit associé. En outre, il résulterait des faits que le connétable de Richemont aurait connu ces projets et se serait rendu coupable de *faux*, ce qui n'est point admissible. En résumé, il y a là des intrigues, des machinations ténébreuses dont il est difficile d'avoir la clef, mais nous pensons avec M. Wallon (*Histoire de Jeanne d'Arc*, 2e édition, t. I, p. 238) que si le faussaire « a forgé les pièces en vue du com-

plot, il a bien pu imaginer aussi le complot même. » En tout cas, M. Desplanque a mis sur la voie d'une solution de ce point obscur en plaçant les documents sous les yeux du public.

G. de B.

—

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, membre de l'Institut, etc. 2e édition. Paris, Hachette, 1867, 2 vol. in-8°. — **Biographies nationales, Jeanne d'Arc,** par H. Wallon. Édition abrégée. Paris, Hachette, 1867, gr. in-18.

Le livre de M. Wallon mérite un examen plus approfondi que celui que nous pourrions faire dans les colonnes de ce *Bulletin*. Nous comptons nous en occuper dans la prochaine livraison de la *Revue*. Mais dès à présent, nous tenons à faire connaître à nos lecteurs cette seconde édition où le savant auteur, faisant droit aux critiques qui lui avaient été adressées, spécialement par l'Académie en lui décernant, en 1860, le grand prix Gobert, a modifié ou remanié certaines parties. Nous avons remarqué ce qui concerne la *mission de Jeanne d'Arc*, et les *procès de condamnation et de réhabilitation*. En s'attachant « à retrancher toute discussion du récit des faits, » M. Wallon a été naturellement amené à augmenter la part de la controverse dans ses *appendices*. Il y a traité plus à fond, et d'une façon qui fixera tout particulièrement notre attention, la question de l'étendue de la mission de Jeanne. Il y a discuté ce qui a rapport au nom de Jeanne d'Arc, à son pays, à l'emplacement de sa prison à Rouen, etc. Nous avons été heureux de nous trouver en communauté d'opinion avec lui relativement à la trêve conclue en 1429 avec le duc de Bourgogne et au caractère donné par M. Quicherat aux pièces concernant cette trêve. Nous devons encore signaler chez l'auteur une tendance à laquelle nous eussions voulu le voir céder d'une manière plus complète : les notes ne sont plus toutes ici, comme dans la 1re édition, reléguées à la fin des volumes ; quelques-unes sont placées au bas des pages.

— Disons un mot de l'édition populaire que M. Wallon a donnée de sa *Jeanne d'Arc* dans la collection des *Biographies nationales* de M. Hachette. L'habile auteur a su condenser son grand ouvrage dans ces trois cents pages, et le mettre à la portée de tous sous une forme agréable et lucide. On ne saurait trop applaudir à cette vulgarisation de la science : il est digne des plumes qui se sont illustrées par tant de beaux et savants travaux de se mettre à la portée du peuple, et de lui présenter ainsi le résumé d'érudites et consciencieuses recherches.

G. de B.

—

Messire Guillaume Poyet, chancelier de France, par M. Armand Parrot. — Paris, Dentu, 1867, in-8° de 42 p. avec 2 grav.

Guillaume Poyet naquit en Anjou en 1474 ; son talent lui fit faire des pas rapides dans une carrière qui devait le conduire au faîte des honneurs : de simple avocat, il devint en 1538 chancelier de France. Son passage dans cette haute fonction a été marqué par nombre de réformes utiles ; les plus notables sont celles relatives à l'inaliénabilité des domaines de la couronne, et celles que renferme la fameuse ordonnance de Villers-Cotteret (1539), appelée par les mécontents *la Guillelmine*, du prénom du chancelier. Poyet sentit bientôt l'inconstance de la fortune ; mêlé à des intrigues de cour, il en fut victime ; lui, juge partial de l'amiral de France Philippe Chabot, fut à son tour jugé.

enfermé à la Bastille, déchu de tous honneurs et privé de ses biens. Son biographe a recherché consciencieusement tout ce qui pouvait éclairer la vie de ce grand personnage; malheureusement il est amené à parler moins de Poyet que des événements auxquels il s'est trouvé mêlé, et nous avons peine à reconnaître un historien dans un auteur qui considère la révolte de Luther comme le commencement de la réforme de l'Église et de la régénération de l'esprit humain; nous n'acceptons pas non plus le reproche adressé à François Ier de n'avoir pas protégé les protestants, pour le bonheur de ses sujets.

R. de St-M.

Les ducs François et Henri de Guise, *d'après de nouveaux documents*, par Gustave Baguenault de Puchesse, Paris, Le Clere, 1867, in-8° de 55 p. (Extrait du *Contemporain*.)

Le temps de la Ligue offre un vaste champ à étudier. Chaque personnage appelle son biographe, chaque événement son historien. Si de part et d'autre on a porté des jugements et distribué l'éloge ou le blâme, on est rarement remonté aux documents originaux, pour puiser aux sources mêmes, comme l'exige la véritable critique historique. Sans offrir un travail aussi étendu que nous l'aurions désiré, l'étude de M. Baguenault de Puchesse procède de cette manière. La publication de documents inédits et de lettres autographes, l'indication précise des sources, rehaussent le mérite de cette trop rapide esquisse. Peut-être, après avoir loué l'auteur de réhabiliter François de Guise, ce grand homme à la mémoire si pure et si calomniée, certains esprits lui reprocheront-ils d'avoir été trop indulgent pour son fils Henri, surtout en ce qui concerne ses relations avec l'Espagne? Nous n'avons pas ici à suivre l'auteur dans sa discussion, ni à examiner les raisons qui le déterminent. Disons seulement que M. Baguenault de Puchesse a, dans ce travail, fait œuvre d'historien jaloux des droits de la vérité, sans sacrifier en rien les devoirs du littérateur.

G. de S.

Intrigues politiques des princes du sang sous l'administration des cardinaux de Richelieu et Mazarin, par M. Léon Fallue, lauréat de l'Institut. Paris, veuve Jules Renouard, 1867; in-18 de 203 p.

Le livre de M. Fallue n'est autre chose qu'un résumé des mémoires de Henri de Campion et des lettres d'Alexandre de Campion. L'auteur paraît avoir ignoré que M. C. Moreau a publié, en 1857, dans la *Bibliothèque Elzévirienne*, ces mémoires et la plupart de ces lettres. Si les documents laissés par les deux frères eussent été très-rares, presque introuvables, l'analyse eût pu en être utilement donnée. Mais l'excellente édition de M. Moreau se trouvant dans toutes les mains, le besoin de l'ouvrage de M. Fallue ne se faisait nullement sentir, et je regrette vivement qu'un lauréat de l'Institut n'ait pas choisi un sujet plus digne de son mérite et de ses antécédents.

T. de L.

Problèmes historiques (*Mazarin a-t-il épousé Anne d'Autriche? — Gabrielle d'Estrées est-elle morte empoisonnée?*), par M. Jules Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans. Paris, Hachette 1867, gr. in-18.

La *Revue* a déjà entretenu ses lecteurs (t. II, p. 356 et 666) des deux écrits que M. Loiseleur vient de réunir en un volume. Elle y a loué l'érudition un peu prolixe, mais consciencieuse, la sagacité, la modération dans les con-

clusions. M. Loiseleur a voulu, dit-il dans sa préface, « appliquer à la critique historique les procédés de l'instruction judiciaire. » Il a eu raison. Toutefois il ne faudrait pas grossir démesurément les dossiers : l'histoire n'est pas uniquement de la procédure. Ajoutons que l'auteur nous paraît exagéré quand il dit que l'avenir ne nous réserve aucune découverte importante. Le « champ des explorations historiques » n'a pas été tellement « fouillé et retourné en tout sens, » que nous n'y puissions trouver plus d'un document de nature à modifier l'opinion reçue, sur tel ou tel fait, tel ou tel personnage. Assurément « l'esprit critique a maintenant plus à faire que l'esprit de découverte ; » mais les deux procédés doivent marcher parallèlement, car la *découverte* de l'inédit n'a de valeur que par la *critique* qui s'exerce avec habileté, et donne aux documents toute leur importance et leur vrai caractère. — M. Loiseleur a eu la sage pensée, dans l'exposé complet des deux questions qu'il a examinées, de placer les faits et les pièces sous les yeux du lecteur ; nous ne pouvons que l'encourager à poursuivre cette tâche, en prenant pour devise ce précepte qu'il inscrit dans sa préface, à propos du choix des documents : savoir choisir et se borner.

Fr. de F.

—

Archives de l'Ouest, recueil de documents concernant l'histoire de la Révolution, 1789-1800. *Série A. — Opérations électorales de* 1789, n° 1. *Poitou*, par M. Antonin Proust. — Paris, Lacroix, Verboeckoven et Cie, 1867, gr. in-8°.

Depuis quelques années la curiosité historique s'attache à ce qui concerne les origines et les débuts de la Révolution française. Dans la voie ouverte par l'illustre Tocqueville, nombre d'écrivains entrent chaque jour, apportant l'un le tribut de ses pensées, l'autre celui plus modeste, mais quelquefois plus sûr, de ses recherches. A cette dernière catégorie appartient M. Antonin Proust. L'œuvre dont il nous donne aujourd'hui le commencement a pour but, comme son titre l'indique, la publication des principaux documents inédits sur la Révolution française, intéressant les provinces de l'ouest de la France. L'importance et l'utilité de cette entreprise n'ont pas besoin d'être démontrées, et tout lecteur sérieux sera frappé, je crois, de l'intelligence avec laquelle ont été choisies les pièces que ce livre fait entrer dans le domaine public. Ce sont les titres concernant les opérations électorales de 89 dans le Poitou et les Marches communes du Poitou et de la Bretagne, titres extraits des archives et bibliothèques de la Province, aussi bien que du superbe recueil des Archives de l'Empire, et dont la plupart offrent un intérêt direct, non-seulement à un point de vue local, mais pour tous ceux qui veulent connaître les cahiers de 89. On y trouve les procès-verbaux des assemblées électorales, la liste des membres du clergé et de la noblesse, les noms des commissaires rédacteurs des cahiers, les cahiers des trois ordres, une partie des correspondances échangées entre le ministère et les présidents des ordres au sujet des élections, quelques opinions particulières, et des détails biographiques sur les hommes dont les noms devaient se signaler plus tard dans les troubles révolutionnaires. Tout cela est classé avec ordre, annoté avec soin, parfaitement disposé pour instruire le lecteur, en facilitant ses recherches. — L'auteur s'est tenu lui-même à l'écart avec une modestie qu'on a quelquefois le droit de regretter, mais qu'on est obligé de louer sans réserve. — En résumé, la première livraison des *Archives de*

l'*Ouest* est une œuvre intéressante, solide et utile. Il serait à désirer, que dans chaque province, un ou plusieurs érudits en entreprissent une pareille, et je m'estime heureux de pouvoir adresser à l'auteur un sincère éloge, en lui souhaitant ou plutôt en lui prédisant un réel succès.

L. de PONCINS.

—

La Révolution et l'Empire (1789-1815). *Études d'histoire politique*, par le Vte de Meaux. Paris, Didier, 1867, in-8°.

M. de Meaux aborde l'histoire par le côté le plus difficile : il l'étudie en homme politique encore plus qu'en historien; ce sont des enseignements pour l'avenir qu'il demande au passé. Et en effet, quoi de plus instructif, de plus fécond en révélations, de plus palpitant que l'histoire de nos laborieux efforts pour devenir libres? « Difficulté de fonder des institutions représentatives, impossibilité de s'en passer, » voilà en deux mots le résumé de cette histoire. L'auteur examine en premier lieu l'état de la France en 89; il remonte aux causes qui ont amené la Révolution, et mettant à profit les recherches de MM. de Tocqueville, de Lavergne, de Poncins, etc., il montre sous son vrai jour cet ancien régime trop calomnié et tout prêt à se réformer à la veille de la grande catastrophe; il donne au mouvement généreux, mais irréfléchi et passionné, de 89, son véritable caractère. « L'amour des hommes, l'oubli de Dieu, » voilà ce qui domine dans cette génération dont Dieu va se retirer : « Il y a dans la Révolution française un goût de destruction qui ne peut être imputé qu'au fanatisme de l'impiété, et une puissance de destruction qui ne peut être expliquée qu'à titre de châtiment providentiel. » La voilà à l'œuvre cette Révolution qui ne respectera rien, qui ne connaîtra aucun frein, et dont le cours violent et irrésistible emportera tout avec lui, comme ces torrents impétueux grossis par une pluie d'orage et qui portent la dévastation sur leur passage. Mais si M. de Meaux condamne justement la Révolution, il reconnaît à bon droit la nécessité d'un changement qui devait rendre les Français plus égaux et plus libres : « les ressorts de l'ancien régime étaient usés, les priviléges discrédités, le gouvernement absolu épuisé; de plus, une amélioration dans la condition générale des hommes était alors la vocation manifeste de la société française, vocation imposée au XVIIIe siècle, par le Dieu qu'il méconnaissait. » Ce que l'auteur constate aussi d'une façon évidente, c'est que les vrais principes de 89 ont été *consentis*, qu'ils n'ont pas été *conquis*, et que l'initiative libérale de Louis XVI avait mis la France en possession de la liberté individuelle, de la liberté de conscience, de la liberté de la presse, de la liberté politique, de l'égalité civile. « Le malheur de la Révolution, dit très-bien M. de Meaux, malheur qui n'est pas encore réparé parmi nous, c'est qu'elle s'est ouverte en mettant aux prises des classes plutôt que des partis. » L'initiative du gouvernement aurait pu prévenir le conflit; mais son indécision le provoqua. Ce qui rendit le mal irrémédiable, « ce fut l'emportement du tiers-état et sa soif jalouse de domination exclusive... L'Assemblée nationale put choisir un jour entre la Révolution et la liberté : elle choisit la Révolution. » M. de Meaux est sévère pour l'Assemblée constituante, et il a raison : au lieu de cette force d'âme qui lui eût permis de résister au torrent, de sauver la société, il trouve en elle, au point de vue politique, une confiance en elle-même, une témérité dans ses

attaques à l'ancien ordre de choses, une indulgence pour la révolte, une impunité pour le crime qui la condamnent devant l'histoire. L'Assemblée constituante, non contente de « supprimer l'autorité du roi, dans le but de la régler, » de dépouiller l'Église et de la persécuter, alla jusqu'à « accepter le désordre comme moyen de progrès social. » Mais si la Révolution a été irrésistible, si elle « tout attaqué et tout surmonté à la fois, » il y a « quelque chose d'aussi extraordinaire que ses excès ; c'est l'impuissance de ses ennemis : » de la Vendée et de Lyon, aussi bien que de Louis XVI se débattant au milieu d'inextricables difficultés ; des émigrés qui, dans leur erreur généreuse, croient tirer l'épée pour la patrie en la tirant pour la royauté, comme de la coalition qui s'attaque à la France non moins qu'à la Révolution. La *Terreur* domine, et ici il faut se garder de confondre le terrorisme et le patriotisme. Cette distinction, si bien faite par M. Mortimer-Ternaux, nous la retrouvons parfaitement établie dans le livre de M. de Meaux.

Après la *Révolution*, l'*Empire* ; après l'anarchie, le despotisme. L'auteur nous a fait descendre jusqu'aux derniers degrés de la pente fatale où la France faillit périr ; il nous fait voir maintenant cette main puissante qui rétablit l'ordre, la religion, la société ; il envisage cette grande figure qui se dresse au début de ce siècle, et il nous montre « le génie de Napoléon aux prises avec l'esprit de tradition et avec l'esprit de liberté. » Ce que devinrent « la vie morale de la France et de l'Europe, la liberté civile, la foi religieuse, le patriotisme, les droits des hommes et les droits de Dieu, » voilà ce que se demande M. de Meaux. Et trouvant en présence, d'une part, l'Église catholique, la plus haute puissance morale qui soit au monde ; de l'autre, Napoléon, le César enivré par l'éclat de ses triomphes, il n'a pu résister au désir d'*ébaucher* l'histoire de cette lutte qui n'a pas encore trouvé un historien digne d'elle. Avec quelle sûreté de vue, avec quelle connaissance des hommes et des choses, avec quelle autorité l'auteur a rempli cette tâche, c'est ce que les lecteurs de cette *Revue* sont à même d'apprécier, puisqu'ils ont eu la bonne fortune d'obtenir les prémices d'une partie de cet excellent morceau d'histoire, qui met en un jour si complet les exigences tyranniques du pouvoir impérial et la noble fermeté du représentant de saint Pierre. Enfin M. de Meaux nous montre la chute de l'Empire et Napoléon se faisant l'instrument de sa propre ruine ; le retour des Bourbons, « dont un seul homme peut-être, l'Empereur, s'était constamment souvenu, » et qui reparurent au milieu des ruines de la patrie « comme une nécessité nationale unanimement acceptée ; » le fatal épisode des Cent-Jours, qui pèse d'un poids si douloureux sur nos destinées, et il s'arrête à la seconde restauration de ce pouvoir qui trouvait la France envahie, décimée, épuisée, humiliée, menacée dans son intégrité, compromise dans sa grandeur morale, et qui, une fois de plus, sauva la patrie, et lui rendit la liberté et l'honneur.

Nous regrettons de n'avoir pu, dans cette rapide analyse, donner une idée complète du très-remarquable ouvrage de M. de Meaux. Heureux d'être un des premiers à en parler, nous pouvons lui prédire un grand et légitime succès. La hauteur des vues, la sûreté du coup d'œil, la sagacité politique y sont mises en relief par un style brillant, où la vigueur est jointe à la chaleur, où l'éclat s'unit à la précision. C'est l'œuvre d'un publiciste qui avait déjà fait ses preuves, d'un homme certainement appelé

à jouer un rôle dans les événements que l'avenir nous réserve, et qu'il éclaire ici au flambeau du passé.

G. de B.

Les victimes de la Terreur du département de la Charente, *récit historique*, par le docteur Claude Gigon, 1re série, 2e édition. Angoulême, 1866, in-8° de viii-388 pages.

Nous avons déjà parlé ici de l'ouvrage de M. le docteur Gigon (t. II, p. 362); nous ne voulons donc que signaler les quelques documents nouveaux qu'offre cette seconde édition. L'auteur y a mis d'abord un préambule où il répond à quelques critiques dont son livre a été l'objet, et où il précise le but de sa publication : « Je n'ai voulu faire, dit-il, ni une œuvre de flétrissure ni une œuvre de glorification pour aucun parti : j'ai voulu surtout flétrir le crime, qui ne doit être d'aucun parti. » Nous remarquons en outre l'arrêt de mort de Mme de Civrac, abbesse de Sainte-Ausone (p. 35); les procès de Guiot de Molans (p. 101), du curé Audigier (p. 159), de la famille Dauphin-Goursac (p. 211); enfin la liste générale des *personnes suspectes, modérées ou parentes d'émigrés*, incarcérées dans la Charente pendant la révolution (p. 349). Nous ne pouvons que féliciter l'auteur sur ses utiles et consciencieuses recherches, et l'engager à les poursuivre avec le même zèle et le même courage.

L. C.

Souvenirs militaires. Napoléon à Waterloo, *ou précis rectifié de la campagne de* 1815, avec des documents nouveaux et des pièces inédites, par un ANCIEN OFFICIER DE LA GARDE IMPÉRIALE, qui est resté près de Napoléon pendant toute la campagne. Paris, J. Dumaine, 1866, in-8° de lv-491 pages.

On ferait une bibliothèque de tout ce qui a été écrit, en France et à l'étranger, sur la campagne de 1815 et spécialement sur la bataille de Waterloo. L'auteur de cet important ouvrage, que M. H. Loth, dans un très-remarquable compte rendu, a prouvé être M. de Pontécoulant, trouvant que ses devanciers avaient été, ou incomplets et parfois inexacts comme tous ceux qui ont suivi les relations de Sainte-Hélène, ou fantaisistes comme M. Thiers, ou passionnés comme MM. Charras et Quinet, a voulu, lui, « spectateur et souvent spectateur actif de la plupart des faits » qu'il retrace, « présenter enfin un tableau exact et complet de la campagne de 1815, et rendre à chacun des acteurs appelés à y jouer un rôle, avec une entière indépendance et une consciencieuse impartialité, la justice qu'il a méritée. » Aux yeux de M. de Pontécoulant, un homme de génie comme Napoléon n'a pu commettre de faute grave : après avoir tout examiné, tout pesé, corroboré ses propres souvenirs par des recherches dans les dépôts de la guerre, et étudié les sources les plus authentiques, il déclare que ce n'est point aux défaillances du génie de Napoléon qu'il faut attribuer une partie des désastres de sa dernière campagne : « jamais, au contraire, cette haute intelligence n'avait brillé par plus d'éclat et par plus de lucidité. » S'il échoua dans cette campagne, « l'une de ses plus belles conceptions, » c'est par « l'influence visible de la fatalité » (l'auteur qui écrit ceci à la p. 445 oublie que dans son avant-propos (p. xxvii), il a dit qu'il ne fallait pas s'en prendre à la *fatalité*, « excuse banale trop souvent invoquée par la médiocrité »); c'est par un enchainement de circonstances fâcheuses qui changèrent le triomphe en défaite; c'est surtout par « le malheur des temps et les dissensions civiles, » qui avaient éclairci nos rangs et affaibli la

discipline. « Ce ne fut donc ni son étoile, ni son génie qui fit défaut à Napoléon ; mais les moyens d'exécution manquèrent à ses grands desseins. » On voit que, malgré plus de cinquante ans écoulés, l'auteur n'est point encore à l'abri des illusions ; et cependant il a su se dégager de plus d'un préjugé et reconnaître hautement la vérité en plus d'une occasion : c'est ainsi qu'il faut le louer d'avoir déclaré à plusieurs reprises que « tous les hommes éclairés, même ceux qui avaient accueilli avec le moins de sympathie la restauration des Bourbons, ne virent qu'avec un sentiment de défiance et d'effroi le retour de Napoléon, » dont il ne pouvait résulter « qu'une lutte funeste à tous les intérêts, une crise dangereuse pour les libertés publiques, et les chances presque certaines d'une guerre sanglante succédant aux douceurs de la paix. » La grande erreur de M. de Pontécoulant est de croire que « jamais plus grand événement ne fut produit par une cause plus futile. » Non ce ne furent pas « un hasard, deux heures de retard dans la transmission d'un ordre, des renseignements inexacts, une question d'amour-propre, une pluie torrentielle, » etc., qui « décidèrent du sort de la France et peut-être des destinées du monde civilisé. » Si Napoléon n'avait pas été vaincu à Waterloo, il l'aurait été dans une seconde ou dans une troisième bataille. Lui-même avait bien compris « les dangers que sa téméraire agression devait attirer sur le pays ; » il ne s'était point fait illusion sur l'issue de la lutte, et nous ne pouvons que dire avec M. de Pontécoulant : « on reste étonné qu'un homme doué d'un esprit si clairvoyant et qui aimait sincèrement sa patrie (?) ait pu un seul instant concevoir la pensée d'une telle entreprise. »

G. de B.

Souvenirs d'un officier sur la campagne de Belgique en 1815, *ayant pour but de réfuter quelques-unes des assertions de M. Thiers concernant l'armée française*, par Ph. Gerbet, ancien officier du corps d'armée du général Vandamme, etc. Arbois, impr. Javel, 1867, in 8° de 31 pages.

M. Gerbet vient protester à titre de témoin oculaire des opérations de l'aile droite, commandée par Grouchy, contre les assertions de M. Thiers. « Si ma faible voix n'est point entendue, dit-il, il me restera au moins la satisfaction d'avoir accompli un devoir réparateur envers les mânes des braves tombés dans les champs de Waterloo. » L'auteur veut prouver que ce n'est pas au manque d'énergie de l'armée que doit être attribué le désastre, et que le *temps perdu* en fut l'unique cause, en empêchant la réunion des divers corps sur le champ de bataille. Quoique cet opuscule ne contienne rien de bien nouveau, il apporte un témoignage personnel qui a sa valeur, et mérite de figurer au dossier de ce grand procès qui finira, nous l'espérons, par être complétement instruit.

L'ancienne Eglise de France, par L. Sandret. 1re livraison. *Diocèse de Rouen*. Paris, Dumoulin, 1866, in-8°.

Sous ce titre : *l'ancienne Église de France*, l'auteur nous offre le commencement d'un travail puisé à une double source. De la *Gallia Christiana*, M. Sandret a extrait les listes des prélats, le catalogue des anciens établissements monastiques, et la nomenclature de leurs abbés, que la confrontation de divers documents lui a permis d'augmenter de quelques noms. Dans une seconde partie, il a reproduit un Pouillé du diocèse de Rouen, publié en 1738 par l'abbé

Saas. Le rôle de l'éditeur est dans tout ceci fort modeste, et l'on ne peut que regretter qu'il n'ait point jugé à propos d'enrichir son travail des renseignements pleins d'intérêt qu'auraient pu lui fournir des Pouillés de date plus ancienne, ni d'y joindre une table alphabétique. Malgré les proportions trop restreintes données à cette reproduction, l'œuvre de M. Sandret sera pourtant utile à consulter, à cause de la difficulté que l'on éprouve souvent à se procurer l'édition ancienne; il est à désirer qu'il étende promptement sa publication à tous les diocèses de France, dont un assez grand nombre sont mal partagés en recueils du même genre.

L. de N.

—

Histoire de l'école épiscopale et de l'Université d'Angers, au moyen âge, par M. Armand Parrot. in-8°, de 24 pages, avec 2 planches (1866). (Extrait des mémoires de la Soc. acad. de Maine-et-Loire.)

Cette étude renferme l'histoire de l'école d'Angers depuis sa fondation à Chalonnes au IVe siècle, jusqu'à sa transformation en Université, et un aperçu de l'histoire de cette Université. On y montre les alternatives de grandeur et de décadence de cette institution. L'auteur nous fait connaitre ses maitres principaux, parmi lesquels figurent Marbolde et Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault; ses élèves les plus illustres; les sciences qui y étaient enseignées; les cours qui y ont fait fleurir l'étude du droit. Il est à regretter qu'un sujet aussi intéressant n'ait pas été plus approfondi. — Pourquoi rendre saint Augustin complice des erreurs de l'écolâtre Berenger? La traduction de *magister scholaris* en *maitre-école* n'est pas classique.

R. de St-M.

—

Histoire de l'instruction publique et populaire à Troyes, pendant les quatre derniers siècles, par M. Théophile Boutiot. — Troyes, 1865, in-8°, de 100 pages.

Il y a deux choses dans cette brochure : des faits et des appréciations. Les faits forment la partie la plus considérable et la plus digne de fixer l'attention : la plupart sont tirés des archives municipales de Troyes, et offrent des renseignements curieux et inédits sur le nombre et la fondation des écoles, leur régime, les maitres et les élèves, les ouvrages et la méthode suivie, les sciences professées, la gratuité et la publicité des leçons, etc. Pour l'époque antérieure au XVe siècle, il y a, comme le titre l'indique, peu de renseignements; nous mentionnerons seulement l'existence d'une académie juive dont parle l'*Histoire littéraire de la France*. Les quatre derniers siècles sont l'objet d'une étude approfondie; l'auteur a réuni de précieux matériaux pour l'histoire de l'instruction en France.

Quant aux appréciations, elles soulèveraient plus d'une critique. Si l'instruction populaire a fait de rapides progrès au XVe siècle, il est incontestable que tout n'a pas été créé alors. Ces heureux développements ne doivent point faire oublier de pénibles et laborieux débuts. Juger de l'état de l'instruction par les seules signatures, c'est un procédé accrédité par nos statistiques officielles, mais qui n'est pas sérieux. Comment se plaindre à la fois et de l'excès de la centralisation et de l'intervention tardive de l'autorité royale dans les affaires d'instruction publique? L'exclusion des Jésuites est un des faits les plus importants de l'histoire de l'instruction à Troyes. L'auteur paraît ne pas regretter cette exclusion, et il ne s'aperçoit pas du mal que fit à Troyes le jansénisme. Remarquons avant de finir que l'éty-

mologie de parvis venant de *parvus*, *parvis* est rejetée par la philologie. — C'est en cédant à une erreur trop commune que l'auteur donne ici aux frères du bienheureux J. B. de la Salle le nom de Frères de la *Doctrine chrétienne*.

R. de St-M.

—

Les institutions militaires de la France, Louvois, Carnot, St-Cyr. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8° de 193 pages.

Nous n'avons pas à revenir ici sur le remarquable écrit de M. le duc d'Aumale, après ce qu'en a dit, dans la dernière livraison de la *Revue* (p. 649-51), notre excellent collaborateur M. Léon Gautier. Cette étude historique sur notre organisation militaire méritait de rester à l'état de livre, et tous ceux qui avaient salué son apparition dans la *Revue des Deux-Mondes* voudront la relire dans ce volume imprimé avec luxe, et qui a sa place dans toutes les bibliothèques sérieuses.

—

Etudes sur la signification des noms topographiques de l'arrondissement de Cambrai, par l'abbé L. Boniface, officier des académies de Douai et d'Angers, membre de la Commission historique du Nord. Valenciennes, Henry, 1866, in-8° de 237 pages.

« Le sage Platon et l'érudit Varron enseignent que la connaissance des mots conduit à celle des choses. » M. Boniface s'appuie sur le sentiment de ces deux auteurs pour justifier l'opportunité de son travail étymologique, ne se dissimulant pas « la défaveur jetée depuis un certain temps sur les recherches de cette nature. » Il expose, dans ses prolégomènes qui donnent la clef de tout son livre, la méthode qu'il a suivie pour arriver à découvrir la signification des noms, « lesquels peignent le plus souvent les lieux qu'ils désignent. » Cette méthode, nous osons l'affirmer, est la bonne. L'illustre Raynouard l'a préconisée lorsqu'il a dit : « En fait d'étymologies, c'est généralement la plus proche de nous qui aide le mieux à faire connaître le sens primitif des mots. » Partant de ce principe, M. Boniface a essayé d'interpréter tous les noms de lieux de l'arrondissement de Cambrai par le français et le patois d'abord, — ensuite, et lorsque ces deux modes d'interprétation lui ont fait défaut, par le latin et le tudesque, — enfin, et dans les seuls cas où il s'est trouvé absolument dépourvu d'autre ressource, il a eu recours à la langue des Celtes.

L'auteur ne sépare point l'examen de la physionomie actuelle des noms topographiques, de l'étude des formes antérieures que ces noms ont pu revêtir. Mais les appellations anciennes, telles qu'il les relève dans les chartes, ne lui inspirent qu'une médiocre confiance; il en vient à dire avec Willems : « Vraiment tant de causes ont contribué à vicier l'orthographe des noms de lieux, que nous ne savons pas même si les diplômes les plus anciens nous représentent les désignations primitives ! » A l'appui de son assertion, M. Boniface professe que les appellations en *court*, en *ville* et en *villers*, si abondantes dans le Cambrésis, n'ont point, dans beaucoup de cas, pour préfixe un nom d'homme, ainsi qu'on l'a longtemps cru et que beaucoup d'érudits le croient encore. L'*Hunulphus*, par exemple, qui, aux termes d'une charte authentique du VIIe siècle, aurait donné son nom au village d'*Honnecourt*, devient, d'après notre auteur, « un personnage historique à reléguer au rang du roi Bava, fondateur de Bavai, et du roi Camber, fondateur de Cambrai. » Le seul tort de

M. Boniface est peut-être d'exagérer le système qu'il défend, système sur lequel nous nous faisons d'ailleurs un devoir d'attirer l'attention des philologues.

A. D.

—

L'Abbaye du Val-Richer. *Étude historique*, par Gustave Dupont. Caen. Le Blanc-Hardel, 1866; in-8° de 286 p.

Les histoires locales, qui ne s'adressent qu'à un nombre restreint de lecteurs dont le but est moins de se procurer un passe-temps agréable que d'obtenir des informations exactes et précises, doivent, sans que la forme littéraire y soit négligée, offrir surtout des renseignements précis, des citations détaillées et textuelles, des pièces justificatives, en un mot tout ce qui constitue la partie technique d'un livre. C'est ce que n'a point suffisamment compris M. Dupont en écartant de son *Étude* tout bagage scientifique, pour se livrer à des généralités où la préoccupation de la forme semble l'avoir emporté sur l'exactitude des faits et la justesse des appréciations. Il y aurait dans ce travail plus d'une erreur à rectifier. Comment l'auteur, parlant des mesures dirigées par Louis XI contre la Pragmatique-Sanction promulguée par son père, n'hésite-t-il point à la qualifier d'œuvre de saint Louis (p. 159)? A côté d'aussi étranges anachronismes, on pourrait signaler des considérations dépourvues de toute base solide, autant qu'étrangères au sujet. Certaines recherches intéressantes donnent pourtant à ce livre un mérite réel, et font regretter d'autant plus que l'auteur n'ait pas mieux compris les conditions d'une étude de ce genre.

L. de N.

—

Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guienne en 1582, par M. E. Brives-Cases. Bordeaux, impr. Gounouilhou, 1867, in-8° de 206 p.

C'est une curieuse et excellente étude que celle dont je viens de transcrire le titre, et qui a paru d'abord dans les *Actes* de l'Académie de Bordeaux. M. Brives-Cases a retracé, d'après des documents originaux, presque tous inédits, l'histoire si peu connue et pourtant si importante de ce tribunal extraordinaire qui avait à sa tête Pierre Séguier, qui comptait parmi ses juges Claude du Puy et Jacques-Auguste de Thou, et dont le parquet était composé de Pithou et de Loysel. C'est surtout d'après un manuscrit de la bibliothèque de Bordeaux, le *Registre de de la chambre de justice* (2 vol. in-fol.), que M. Brives-Cases a composé son intéressant ouvrage. Il s'est aussi beaucoup aidé des *Registres secrets du Parlement de Bordeaux*, conservés dans la bibliothèque de la même ville, et s'est bien gardé de négliger divers documents qui appartiennent aux archives départementales de la Gironde. La monographie de M. Brives-Cases sera lue avec le plus grand profit, non-seulement au point de vue de l'histoire provinciale ou de l'histoire judiciaire, mais encore au point de vue de l'histoire générale. Il m'est impossible d'indiquer ici les mille renseignements nouveaux que l'on y trouvera; je signalerai du moins ce qui en fait la principale parure, à savoir plusieurs lettres inédites de Henri de Bourbon, roi de Navarre.

T. de L.

—

Étude sur la condition privée de la femme dans le droit ancien et moderne et en particulier sur le S. C. Velléien (mémoire couronné par l'Institut),

-par Paul Gide, agrégé à la Faculté de droit de Paris. — Paris, Durand, 1867, gr. in-8°.

Il est une branche de la science historique qui a fait de nos jours d'incontestables progrès : c'est l'histoire du droit. S'il est vrai que, pour arriver à connaître le caractère d'un peuple et à se pénétrer de son génie et de ses mœurs, il importe d'examiner, en même temps que son rôle dans la politique, la place qu'il occupe dans les arts et les lettres, il n'importe pas moins d'étudier ses institutions et ses lois. Que chacun exploite un côté de cette mine féconde, approfondisse une question ; et l'on ouvrira ainsi à la science des horizons nouveaux, en éclairant des points restés obscurs. L'année dernière l'Académie des sciences morales, sur la proposition de sa section de législation, a mis au concours l'appréciation du sénatus-consulte Velleïen. Cette question avait déjà trouvé place accidentellement dans le savant mémoire de M. Laboulaye sur la *condition civile et politique des femmes*. Elle a fourni la matière d'un intéressant volume à M. Paul Gide. Le titre de l'ouvrage indique tout d'abord qu'il ne s'agit pas seulement ici d'un livre d'école tout au plus capable d'intéresser les commentateurs de Pandectes et les professeurs de droit romain. M. Gide a compris son sujet d'une manière plus large, et avec toutes les ressources de l'érudition et du talent, il fait l'histoire de la condition privée de la femme avant et depuis l'apparition du sénatus-consulte Velleïen. « Le S. C. Velleïen n'est pas, dit-il, un accident législatif dû aux caprices d'un prince ou aux exigences d'un moment. Il remonte par ses origines aux premiers âges de l'histoire, de même que par son influence il se perpétue jusqu'à nos jours. » — Ce qu'il y a de remarquable et d'original dans la disposition du S. C. Velleïen, ce qui le distingue des autres lois tendant à restreindre la capacité de la femme dans le droit privé, c'est qu'il régit la femme non plus en qualité d'épouse, de fille ou de sœur, mais en dehors de tout lien de famille. Et il repose sur cette idée si souvent exprimée par les jurisconsultes romains, à savoir le défaut d'aptitude de la femme aux actes de la vie civile. Aussi tout en considérant la femme dans ses relations au sein de la famille, l'auteur l'étudie d'une manière toute spéciale dans ses rapports avec les tiers. Après avoir, dans l'introduction, examiné la question au point de vue philosophique et social, et en avoir montré l'importance, M. Gide aborde le domaine de l'histoire.

Nous regrettons que les limites qui nous sont assignées, ne nous permettent pas de donner ici une analyse complète de l'ouvrage. La partie historique y est traitée avec un rare talent. Sans sortir de son sujet, M. Gide le domine en s'élevant souvent à des considérations générales. Ses jugements sont toujours fortement motivés ; il les appuie sur de nombreuses citations, qui sont une des richesses de son livre. Remontant jusqu'aux temps primitifs, il montre ce qu'était la femme à l'origine des sociétés et sous l'ère patriarcale. Puis il jette un coup d'œil sur l'Orient, où le despotisme règne en même temps dans la famille et dans l'État, entraînant avec lui, comme une conséquence nécessaire, la polygamie, qu'il croit admise par la loi de Moïse aussi bien que par celle de Manou. En Grèce, le principe de la monogamie, bien que profondément altéré par l'influence des mœurs orientales, tend à faire à la femme une condition moins dure. Passant d'Athènes

à Rome, l'auteur trace un intéressant parallèle entre le droit grec et le droit romain. Mais ne juge-t-il pas les mœurs romaines avec une excessive indulgence, lorsqu'il affirme qu'elles ne se ressentirent pas des duretés de la législation à l'égard de la femme? Est-il possible de reconnaître dans cette « matrone, cette mère de famille vénérée des esclaves, des enfants, respectée du mari, » l'esclave impuissante et opprimée, telle que nous la représentent les jurisconsultes classiques?

Le tableau de la législation romaine relativement à la condition de la femme et des diverses phases qu'elle a traversées, l'apparition du S. C. Velleïen, et les modifications que Justinien lui a fait subir, enfin l'influence salutaire du christianisme, qui relève la dignité de la femme et reconstitue la famille d'après le principe nouveau de la réciprocité des affections et des devoirs, voilà ce qui fait l'objet du livre II, intitulé : *Passage de l'antiquité aux temps modernes*.

Le livre III est consacré aux nations étrangères. M. Gide passe en revue les lois scandinaves anglaises, allemandes, italiennes et espagnoles. Il remonte aux sources, il étudie les anciens monuments législatifs et arrive ainsi à donner un aperçu général de l'histoire du droit chez ces divers peuples, en faisant remarquer ce qui reste encore aujourd'hui de leurs anciennes institutions. L'Allemagne et l'Italie sont les deux nations où les traditions romaines se sont le plus fidèlement conservées. Mais là comme ailleurs « l'incapacité de la femme n'est plus perpétuelle et inhérente à son sexe; de même que chez nous, elle n'est plus qu'une conséquence temporaire et accidentelle du pouvoir marital. » — Aujourd'hui, comme le remarque M. Gide, un travail de codification se fait chez toutes les nations de l'Europe. L'Espagne elle-même qui a conservé le plus longtemps les mœurs et les institutions du moyen âge n'échappe pas à ce courant général. On s'est décidé à toucher au *Fuero Juzgo* et au code *des sept parties*. Mais dans ces travaux législatifs, se trahit à chaque ligne l'imitation de la loi française. C'est donc là qu'il faut en revenir; et c'est la France qui fait l'objet du 4me et dernier livre.

Le droit germanique, le droit romain, le droit féodal et le droit canonique, c'est-à-dire tous les éléments qui ont concouru à former le droit et la civilisation modernes, se trouvent réunis dans l'histoire de notre législation. Dans notre ancien droit coutumier, qui se ressent de l'influence germanique, la puissance maritale est la seule restriction apportée à l'indépendance et à la capacité de la femme. Dans notre ancien droit écrit, formé sous l'influence romaine, le S. C. Velleïen continue a être appliqué par plusieurs parlements, même après l'édit d'Henri IV, qui ne réussit pas à renverser cette vieille disposition. C'est au code Napoléon qu'est réservé l'honneur de proclamer définitivement le principe de l'égalité civile des deux sexes.

Il ne m'appartient pas ici de suivre l'auteur dans une étude où la sagacité du jurisconsulte a plus de part que la science de l'historien. Ce serait sortir du domaine de la *Revue*. Toutefois je me permettrai de faire à ce sujet une courte observation. Sans être le moins du monde ennemi du progrès, et sans regretter que le S. C. Velleïen ait disparu de nos codes, je ne puis m'associer aux vœux qu'on forme aujourd'hui pour le renversement du régime dotal. Je sais qu'il est des institutions qui vieillissent avec le temps, que les lois d'un peuple doivent être en har-

monie avec ses mœurs et ses idées, et se transformer avec elles. Mais il y a aussi des institutions qui ne vieillissent pas, parce qu'elles ne dépendent pas du caractère de telle ou telle nation, de telle ou telle circonstance, parce qu'elles tiennent à la nature même des personnes et des choses, parce qu'enfin elles répondent à des besoins qui ne changent pas.

Félix du Boys.

—

Le droit de la guerre et de la paix, par Grotius; nouvelle traduction, précédée d'un essai biographique et historique, accompagnée d'un choix de notes de Gronovius, Barbeyrac, etc...., mise au courant des progrès du droit public moderne, par P. Pradier-Fodéré, professeur de droit public et d'économie politique. Paris, Guillaumin, 1867, 3 vol. in-12.

Dans un savant ouvrage sur le Droit maritime, récemment couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, M. Cauchy écrivait : « Ce qui assure à Grotius une place à part parmi les publicistes, ce qui fait que son livre ne vieillit pas, malgré sa date, dans une science où tout semble renouvelé depuis qu'il a paru, c'est que ce livre est marqué, comme ceux des grands écrivains, au coin d'une raison supérieure, dont les aperçus sont ordinairement justes et presque toujours saisissants de clarté. »

On comprend en effet l'importance historique des écrits de Grotius. C'est l'exposé complet des origines et des règles du droit international, règles incontestées pendant les xvii[e] et xviii[e] siècles, qui dominèrent pendant ces époques de guerres et de luttes entre les peuples occidentaux, se reflétèrent dans tous les traités ou conventions diplomatiques, et gouvernaient encore les rapports des peuples au début de ce siècle. Certaines règles cependant, certaines solutions furent modifiées successivement, et l'édition actuelle de Grotius, à l'avantage d'une complète et fidèle traduction, ajoute celui d'annotations précieuses, indiquant les variations ou les développements introduits dans le droit public par les événements. Elle rend un véritable service à tous ceux qui ne voient pas dans le droit des gens un assemblage factice de solutions diverses adoptées à la suite de bouleversements politiques, mais qui le font découler de principes naturels, et qui le montrent comme la sauvegarde des droits de la justice et des intérêts des nations.

Il importe peu que cet ouvrage présente parfois certaines confusions; ces taches n'enlèvent rien au mérite de sa portée historique. Que Grotius confonde le *droit naturel* et la *morale*, cela est vrai : on l'a redressé sur ce point; mais il n'en a pas moins posé les fondements d'une science importante, rassemblé ses éléments divers, et ses travaux, promptement répandus et acceptés, lui ont valu le titre incontesté de fondateur de la science du droit des gens. Au reste, la doctrine qu'il a brillamment exposée explique et fait comprendre les errements de la diplomatie pendant près de deux siècles. C'est sous son empire que se sont faites toutes nos guerres depuis Louis XIV, qu'ont été conclus les traités de Westphalie, d'Utrecht et de Paris, et que s'est formé ce qu'on a appelé l'équilibre européen.

G. de S.

—

Recherches sur le Hainaut ancien (*pagus Hainoensis*), *du* vii[e] *au* xii[e] *siècle*, par Ch. Duvivier, avocat à la cour d'appel de Bruxelles. Bruxelles, Olivier, 1865-66, in-8° de x-765 pages.

Le concours ouvert par la Société des sciences, des arts et des lettres

du Hainaut, en 1860-61, a déterminé la publication du mémoire que nous annonçons aujourd'hui, et qui, malgré son importance, n'est qu'un fragment détaché d'un travail plus vaste, que l'auteur prépare, sur la géographie ancienne de toute la Belgique. Desroches et Wastelain peuvent se flatter d'avoir trouvé en M. Duvivier un digne continuateur, et nous pouvons même dire qu'ils seront dépassés ou rectifiés sur plus d'un point. M. Duvivier est un partisan résolu du principe de la concordance des divisions ecclésiastiques du moyen âge avec les divisions civiles de l'époque gallo-romaine. Ce principe si affirmativement posé, si savamment défendu par MM. Guérard et Desnoyers en France, M. Duvivier entreprend de le faire prévaloir en Belgique, contrairement à certaines idées favorites de l'école de Schayes. Non content de démontrer que les limites du diocèse de Cambrai avant 1559 sont celles de l'ancienne tribu des Nerviens, auxquelles César n'a point souffert que l'on touchât, il s'efforce de prouver qu'il y a concordance parfaite entre le *pagus Fanomartensis* (pays de Famars) et l'archidiaconé primitif de Valenciennes; entre le *pagus Hainoensis minor* et l'ancien archidiaconé de Hainaut. Cette distinction du *pagus Hainoensis minor* et du *pagus Hainoensis major* (le premier formant l'une des deux subdivisions du second), sert de fondement à la thèse de M. Duvivier, thèse qu'il pousse jusqu'à ses dernières conséquences, en essayant d'assimiler les anciennes vicairies civiles aux décanats ecclésiastiques de première formation.

Si téméraire qu'elle semble, la thèse de M. Duvivier se soutient par un grand nombre d'arguments et par des inductions qui la rendent éminemment plausible. Qu'on l'adopte en tout ou en partie, ou qu'on la rejette entièrement, on ne pourra s'empêcher de savoir gré à son auteur d'avoir condensé, en un énorme volume, de nombreux documents, la plupart inédits, et dont la substance, distribuée méthodiquement en de copieuses tables, jette la plus vive lumière sur l'histoire et l'origine de chacune des localités du ressort. Il s'en faut bien, d'ailleurs, que tout le volume soit conçu au point de vue exclusif d'une théorie. D'excellentes dissertations sur la forêt Charbonnière, sur le *pagus Cameracensis*, sur l'état physique ancien, sur les antiquités de tout âge et sur les premiers comtes du Hainaut, énoncent une multitude de faits positifs, qui n'ont rien de commun avec l'histoire conjecturale. Souhaitons donc que M. Duvivier donne suite à son premier travail, et applique à toutes les parties de la Belgique cette puissance d'investigation dont, en digne enfant du Hainaut, il a d'abord concentré tout l'effort sur sa province natale.

A. D.

Mémoires de Frédéric II, roi de Prusse, écrits en français par lui-même, publiés conformément aux manuscrits originaux conservés aux archives du cabinet, à Berlin, avec des notes et des tables, par MM. E. Boutaric et E. Campardon, archivistes aux Archives de l'Empire. Paris, H. Plon, 1866. 2 vol. in-8° cav.

« Les œuvres de Frédéric, a dit M. Sainte-Beuve, n'ont pas obtenu jusqu'ici, en France, la haute estime qu'elles méritent. » Et l'éminent critique applique principalement cette observation aux écrits historiques de Frédéric II. L'édition que donnent MM. Boutaric et Campardon, sous le titre de *mémoires de Frédéric II*, de la plus grande partie de ces écrits, pourra contribuer à faire revenir l'opinion sur les préventions qu'elle a

contre le roi encore plus que contre l'écrivain.. En tout cas, cette édition permettra d'apprécier plus sainement et de mieux connaître des écrits qui, n'ayant jamais été publiés séparément, ont été plus consultés que lus. C'est d'après l'édition définitive publiée à Berlin, à partir de 1846, sous la direction éclairée de M. Reuss, historiographe de Brandebourg, et où tous les passages supprimés ont été rétablis, que les éditeurs français reproduisent les *Mémoires de Frédéric II*. « Quel intérêt, disent-ils avec justesse, ne doit pas offrir le récit des grands événements qui ont troublé l'Europe de 1740 à 1778, et dans lesquels il joua l'un des premiers rôles? L'histoire du monarque prussien est intimement liée à celle de la France. Il a changé l'équilibre européen, et préparé dans l'ordre politique une révolution qui n'est pas encore accomplie. En lui s'est incarné le génie de la Prusse, et il a légué ses *mémoires* à ses successeurs comme un testament politique où ils devaient à la fois puiser le précepte et l'exemple. » *L'histoire de mon temps* remplit les deux tiers du 1er volume; puis viennent l'*histoire de la guerre de Sept Ans*, morceau le plus considérable et le plus instructif de cette série des œuvres de Frédéric; les *mémoires depuis la paix de Hubertsbourg jusqu'à la fin du partage de la Pologne* (1763-1775) *et jusqu'en* 1778; et enfin les *mémoires de la guerre de* 1778. C'est donc en quelque sorte l'histoire politique et militaire de près de trente années du XVIIIe siècle. Des notes, que nous eussions voulu plus nombreuses, accompagnent ces deux volumes, qui sont terminés par une table alphabétique des personnages nommés.

L. C.

Lettre sur les antiquités de Tiaguanaco et l'origine présumable de la plus ancienne civilisation du Haut-Pérou, par M. L. Angrand. Paris, impr. J. Claye, 1867, in-4° de 45 p.

La science ethnologique, sous toutes ses formes, est pour ainsi dire une création de notre siècle. Déjà l'étude des religions de l'antique Orient nous a initié à la connaissance des origines et migrations de nos races indo-européennes. Nous avons retrouvé au moyen des Védas la source des mythes et des langues de l'Occident. Chaque jour est marqué par de nouveaux progrès, d'intéressantes découvertes. Par malheur, nos savants, presque exclusivement occupés à faire revivre les antiques civilisations de l'Egypte, de l'Assyrie, de l'Inde et de la Chine, ont peu songé à tourner leurs regards de l'autre côté de l'Atlantique. Ils aiment mieux continuer à suivre la voie tracée par leurs prédécesseurs que de se lancer dans des études si neuves pourtant, et si bien faites pour exciter leur légitime curiosité. Malgré la publication des doctes travaux de M. l'abbé Brasseur de Bourbourg, le Nouveau Monde continue, au point de vue scientifique, à être pour nous une terre presque inexplorée. On ne saurait donc trop appeler l'attention des érudits sur le mémoire de M. Angrand. Ancien consul de France au Pérou, l'auteur a longtemps habité l'Amérique du Sud; nous devons à l'habileté de son crayon la meilleure, la plus fidèle de toutes les reproductions du fameux temple de Tiaguanaco; la profonde érudition par lui déployée dans son mémoire, nous montre le parti que l'on peut tirer de l'archéologie au point de vue de l'étude des races. C'est un point que, dans leur prédilection pour les recherches de linguistique et de physiologie, nos contem-

porains sont souvent exposés à perdre de vue. Raison de plus pour nous d'attirer leur attention sur ce document.

Les hauts plateaux des Andes péruviennes ont été pendant bien des siècles le séjour de races policées, et ont vu se développer deux civilisations fort dissemblables, malgré certaines affinités, en parties originelles, en parties dues à l'identité des milieux où elles ont vécu. La première est la civilisation Quichua ou Incacique, encore florissante lors de l'arrivée des Européens. Nous désignerons la seconde du nom d'Aymera, cette dernière éteinte longtemps avant la conquête espagnole, et dont l'existence ne nous est plus attestée aujourd'hui que par les ruines de nombreux édifices, dont le plus important est à coup sûr le temple de Tiaguanaco. Impossible d'admettre la naissance d'une civilisation quelconque dans la région désolée des Andes boliviennes. Les constructeurs ont nécessairement apporté d'ailleurs leur science et leurs procédés artistiques. Ils n'ont pu pénétrer en Bolivie ni par le Sud ni par l'Est, puisque nous ne retrouvons point au Chili plus qu'au Brésil la moindre trace de leurs migrations. En se dirigeant au contraire vers le Nord, le voyageur trouvera toute la chaine de montagnes parsemée d'édifices dont le style nous rappelle celui du temple Aymara. On en rencontre à Curamba, à Vilcashuaman, à Paltabamba. Bref la série se continue bien au delà de l'isthme de Panama, jusque sur les plateaux de l'Anahuac. C'est donc chez les Nahuas du Mexique que nous trouverons le berceau de la civilisation bolivienne. L'identité ou du moins la ressemblance des croyances religieuses chez tous ces peuples nous est attestée par la similitude des symboles sculptés sur la pierre. Toutefois, séparés de bonne heure du tronc commun, les Aymaras semblent avoir conservé un système de croyances plus simple, plus primitif que leurs frères du Nord. Les pratiques de l'astrologie judiciaire ne jouaient pas chez eux, à coup sûr, le rôle prépondérant que nous leur voyons remplir chez certaines nations du Mexique. Au contraire, la civilisation Quichua qui régnait au Pérou lors de la conquête espagnole, a une origine différente, et se rattache bien plutôt aux civilisations de l'Amérique centrale et du Yucatan qu'à celle des Nahoas. On ne retrouve point chez les Péruviens de la période Incacique, non plus que chez les Mayas, le téocalli à revêtements droits qui donne un caractère si particulier à l'architecture religieuse des Nahoas et des constructeurs de Tiaguanaco.

Tel est le résumé bien écourté sans doute, bien incomplet du remarquable travail de M. Angrand. Nous avons moins voulu en donner une analyse détaillée que faire ressortir l'intérêt qu'offre sa lecture. Pour ne point clore cet article sans faire une part à la critique, le seul reproche que l'on puisse adresser à ce mémoire, c'est qu'il est trop court et d'une concision qui ne le met pas toujours assez à portée du public non instruit. Nous désirons et espérons vivement, pour notre part, une seconde édition, non corrigée à coup sûr, mais un peu augmentée. Les savantes considérations dans lesquelles l'auteur est entré y recevraient tout le développement nécessaire. Le premier, M. Angrand a découvert l'origine des civilisations de l'Amérique du Sud. Mais pour qu'une découverte de cette importance porte tous ses fruits, elle a besoin d'être répandue, d'être mise à la portée du vulgaire ignorant. Or, en fait d'archéologie américaine, ce vulgaire, c'est tout le monde, même

les plus érudits, sauf peut-être un nombre imperceptible d'*initiés*.

H. de Charencey.

La reprise de la Floride, publiée avec les variantes sur les manuscrits de la Bibliothèque impériale, et précédée d'une préface, par M. Ph. Tamizey de Larroque. Paris, Aubry ; Bordeaux, Chaumas, 1867. Pet. in-8° de 80 p.

Ce charmant petit volume, sorti des presses de M. Gounouilhou et imprimé en caractères elzéviriens sous les auspices de la Société des Bibliophiles de la Guyenne, nous offre un texte correct et complet de cette charmante relation d'une des plus aventureuses et des plus héroïques expéditions maritimes qui ait jamais été entreprises. On sait que Dominique de Gourgues, sans appui, sans fortune, conçut, en 1567, la généreuse pensée de venger le massacre de ses compatriotes, accompli à la Floride par les Espagnols ; que parvenu, grâce à ses généreux sacrifices, à son énergie, à sa persévérance, au terme de son expédition, il chassa les Espagnols, et rétablit la domination française parmi ces peuplades sauvages toutes dévouées à la France. On sait aussi quel fut le prix de cette glorieuse expédition : tandis que le meurtrier des Français avait été récompensé en Espagne par le titre de marquis et comblé d'honneurs, Gourgues vit succéder aux marques de sympathie et d'admiration de ses compatriotes l'hostilité du gouvernement français qui, loin de récompenser une conduite aussi noble et aussi patriotique, osa, à la requête de l'ambassadeur d'Espagne, poursuivre l'héroïque capitaine, qui fut contraint de chercher un refuge à Rouen.

M. Tamizey de Larroque ne s'est pas contenté de nous donner un texte définitif de cette curieuse relation ; il y a joint des indications bibliographiques aussi précises que complètes ; une notice inédite sur la famille de Gourgues, écrite à la fin du XVII[e] siècle, par Jacques-Joseph de Gourgues, évêque de Bazas, et divers documents relatifs aux transactions passées par le capitaine de Gourgues. Tout se réunit donc pour faire de cet opuscule un véritable petit bijou historique, littéraire et typographique.

G. de B.

Voltaire, sa vie et ses œuvres, par M. l'abbé Maynard. Paris, Amb. Bray, 1867. In-8°, t. I (l'ouvrage aura deux volumes).

Il y a quelque vingt ans, on croyait Voltaire définitivement abandonné par le rationalisme au nom du progrès. Bien que ce rationalisme continuât ses éloges à l'école encyclopédique, il considérait Voltaire comme dépassé par l'esprit large et compréhensif de notre temps. Aujourd'hui, toutes les phalanges de la Révolution liguées contre le christianisme n'ont rien vu de meilleur à lui opposer qu'un nom suranné ; ils ont repris Voltaire ; ils ont dit : voilà la tolérance, la raison, l'honnêteté, le dévouement. La réponse ne s'est pas fait attendre. La presse chrétienne, et même dans les rangs rationalistes une partie trop restreinte, il est vrai, de la publicité *avancée*, ont découpé dans les *œuvres* de Voltaire et dans sa *correspondance* des arguments accusateurs du faux grand homme ; ses partisans ont pris des armes dans le même arsenal et, en définitive, les uns et les autres se sont adjugé respectivement la victoire. Heureusement, les livres sont venus en aide aux feuilles honorablement militantes, et au nombre de ces livres, *Voltaire, sa vie et ses œuvres* a le premier rang. M. l'abbé Maynard nous pré-

vient, dans un court *avant-propos*, qu'il n'a voulu faire ni un pamphlet, ni un ouvrage de seconde main. Antipamphlétaire, il se montre essentiellement impartial : difficilement on trouverait un juge plus sévère sur le choix des témoins et la valeur des pièces. Placé entre les amis et les ennemis de Voltaire, il a mis en légitime suspicion le perpétuel enthousiasme des uns et la haine systématique des autres. Donc il s'est armé, pour reviser équitablement le procès d'une grande mémoire, d'une sorte de doute méthodique : il a lu tout ce qui s'est écrit sur Voltaire; il a tout passé au crible de sa judicieuse et patiente critique; mais, en premier lieu surtout, il a jugé Voltaire par lui-même, il l'a révélé et continuera de le révéler par l'immense correspondance où l'on peut tailler, comme dans un bloc, la statue du *héros*. Cette correspondance, à laquelle il fait un incessant appel, est toujours citée d'après l'édition de Beuchot, la meilleure qui existe malgré ses défauts. M. l'abbé Maynard l'a corrigée quelquefois, et toujours avec intelligence, d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale, spécialement pour les lettres à l'abbé Moussinot, falsifiées par l'abbé Duvernet et reproduites par Beuchot avec une aveugle confiance. Notons à ce propos que la plupart des lettres et des écrits de Voltaire ou touchant Voltaire ont subi des retouches de ses amis; si bien que les pièces authentiques, quand elles arrivent par une autre voie, déposent contre Voltaire et le condamnent sans réplique. Outre les vingt volumes de la *Correspondance* (édition Beuchot), l'auteur a utilisé plusieurs volumes de lettres inédites, publiés antérieurement ou plus tard, et dont l'*avant-propos* donne la liste. En éclairant sa marche de tels documents, M. l'abbé Maynard ne pouvait s'égarer; le *vrai* Voltaire ne devait pas échapper à ses investigations. Quant à l'ardente mêlée à laquelle a pris part tout le XVIIIe siècle pour exalter Voltaire ou le conspuer, l'auteur ne s'en est pas désintéressé, bien au contraire : sa prudence a interrogé, à l'occasion, soit pour fixer une date, soit pour lever un doute ou avoir le mot d'une anecdote curieuse, d'un fait important, tous les écrits louangeurs ou hostiles de quelque intérêt dont Voltaire a été l'objet *dans sa vie et dans ses œuvres*.

Dans ce premier volume nous avons tout Voltaire depuis 1694, année de sa naissance, jusqu'à son départ pour la Prusse, en 1750. Nous le voyons entrer dans l'impiété et le libertinage presque en même temps que dans la vie, par la porte du Temple; commencer son éducation auprès d'une courtisane, Ninon de Lenclos; débuter avec éclat dans le monde et la littérature, publier *Œdipe* et *Artémise*, s'occuper d'affaires et de diplomatie, voyager en Hollande, se faire bâtonner pour ses incartades et enfermer à la Bastille, se réfugier en Angleterre, revenir en France, se livrer à de vils tripotages pour éditer, aux risques et périls d'autrui, ses *lettres philosophiques* dont l'immorale et incrédule impiété pouvait le compromettre; nous le suivons à Cirey, où il va rejoindre la Newtonienne Mme du Châtelet, près de laquelle il joue, en qualité d'amant sans flammes, plus d'un vilain rôle en compagnie de Saint-Lambert. Viennent ensuite les animosités mesquines et violentes contre Des Fontaines et J.-B. Rousseau; le *tolérant* Voltaire est là, presque toujours, au paroxysme de la rage. Nous voici en présence des *petits ennemis* et des *petits amis* du grand littérateur; nous assistons à ses trafics passablement déshonnêtes et nous le voyons, grâce à son habileté

véreuse de financier, grossir son pécule *per fas et nefas*, et s'assurer 300,000 livres de rentes. Voltaire diplomate et épuisant cajoleries et roueries pour entrer à l'Académie française, qu'il avait longtemps criblée de ses sarcasmes, n'est pas moins curieux que Voltaire traitant, négrier, agioteur et prêteur à gros intérêts. Finalement il se rend à Anet et à Sceaux, asiles dignes de lui, à Fontainebleau et à Lunéville, et après la triste mort de Mme du Châtelet, nous le laissons à la veille de son départ pour la Prusse.

En lisant l'écrit de M. l'abbé Maynard, où reluit sans cesse cette maxime trop peu pratiquée : *le Sage n'affirme rien qu'il ne prouve;* en lisant ces milliers d'anecdotes où Voltaire se laisse voir au naturel comme dans un miroir, plusieurs croiront peut-être, sous l'influence de leurs préjugés, que l'auteur a été pamphlétaire sans le savoir. Mais à qui la faute, si cette vie présente, jusqu'en 1751, une série presque continue de faits où *l'idole*, si fardée par ses adorateurs, nous apparaît dans sa nudité; s'il est démontré, pièces en main, que ce prôneur de la tolérance fut le plus intolérant des sectaires et le plus vindicatif des lettrés; que ce fanfaron d'indépendance fut habituellement à genoux devant les forts, devant les opulents, devant les courtisanes, devant les souverains ennemis de la France, chaque fois que son adulation pouvait lui donner de l'argent, ou des honneurs à défaut d'honneur; que ce vengeur de la dignité humaine érigea le mensonge en principe; que ce parleur de noblesse d'âme eut toute sa vie la main dans les tripôts; que ce chantre des gloires de la nation française se soucia très-rarement, en diplomatie et ailleurs, d'être un bon Français; que ce glorificateur du courage se fit une habitude de renier très-peu courageusement ses actes et de les rejeter sur autrui, quand ils pouvaient attirer sur sa tête les foudres du pouvoir? Si l'avarice, la courtisanerie, l'imposture vont en lui de pair avec des amours sans cœur, et une incrédulité sans conviction, que voulez-vous que fasse l'historien grave, sinon de dire la vérité sans crainte comme sans passion; l'artiste qui se respecte, sinon de photographier *de visu* son modèle? Voilà ce qu'a fait M. l'abbé Maynard, et il faut l'en remercier; il ne conteste du reste à Voltaire, ni son prodigieux esprit, ni quelques idées saines, ni certains élans généreux. C'est bien le cas de dire ou jamais : Voltaire n'a besoin que de la vérité.

G. G.

Les troubadours et leur influence sur la littérature du midi de l'Europe, avec des extraits et des pièces rares ou inédites, par Eugène Baret, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Clermont. 2e édition. Paris, Didier, 1867, in-8°.

M. Baret traite ce chapitre de l'histoire littéraire du midi à un point de vue spécial qui ne manque ni d'intérêt, ni de nouveauté : celui, non du mérite propre des œuvres, mais de leur influence dans les pays voisins, et il s'appuie sur la comparaison des textes qui fait découvrir bon nombre d'emprunts peu déguisés. La littérature provençale, mieux appelée autrefois la *lémosine*, parce qu'elle avait son foyer dans l'Auvergne et le Limousin, jeta un vif éclat sur la cour brillante des comtes de Toulouse. Toulouse eut l'heureux privilége d'être de tout temps un centre intellectuel; à toutes les preuves qu'il en donne, l'auteur aurait pu en ajouter une tirée de l'école bizarre et encore peu comprise de Virgilien Maro,

florissante au VIe siècle, et servant d'intermédiaire entre celles des rhéteurs romains et des troubadours. Le règne de cette littérature s'étendait des rives de la Loire aux côtes de la Méditerranée; de là elle se répandit en Espagne, en Italie, et même dans le nord de la France. M. Baret suit ces traces, et ressuscite une foule d'écrivains qui ne méritaient pas l'oubli où ils sont tombés; il cite un grand nombre de textes curieux, soit dans son texte, soit dans un appendice considérable. L'influence n'est pas douteuse, l'antériorité nous paraît exagérée; nous renvoyons sur ce point notre auteur à M. Guessard, l'autorité la plus compétente en cette matière. La réhabilitation de Jean et de César de Notre-Dame, comme historiens, sera difficilement acceptée. Comment peut-on trouver (p. 130) une preuve de la grossièreté des châtelains français du XIIIe siècle, dans le récit où Joinville témoigne naïvement son étonnement devant les manœuvres d'une galère? A cette époque de communications difficiles, il n'est pas surprenant qu'un habitant de la Champagne fût peu instruit des choses de la marine. Aujourd'hui on rougirait d'avouer son ignorance, et l'on parlerait avec assurance de ce qu'on ignore.

Dans son voyage littéraire, M. Baret rencontre l'Espagne, et c'est de l'Espagne qu'il nous fait revenir en France. Les deux derniers chapitres sortent bien du sujet puisqu'ils ont pour objet, l'un, l'imitation espagnole en France, au XVIIe siècle, l'autre, le but de Cervantes dans *Don Quichotte*. Sur le premier point, nous n'apprenons rien de bien nouveau; mais les critiques trouveront des textes précieux, particulièrement pour l'étude de Corneille et de La Fontaine, qui ont fait de nombreux emprunts aux Espagnols. Il n'est pas inutile de nous rappeler quelquefois que, sur plus d'un point, nous sommes tributaires de nos voisins, et que nous avons bien à prendre dans leurs littératures beaucoup trop négligées. — L'étude sur l'œuvre de Cervantes conduit à des conclusions qui nous paraissent acceptables: à savoir que *Don Quichotte* n'est point seulement une critique des romans de chevalerie, mais une satire de tous les travaux de l'époque, et que ce qui a valu à cette œuvre son succès, c'est la vérité et la grande connaissance qu'elle dénote du cœur humain, de toutes ses faiblesses et de toutes ses inconséquences.

R. de St-M.

V. Palmé.

Le Mans. — Imprimerie Ed. Monnoyer, place des Jacobins.

LA CHEVALERIE

D'APRÈS LES TEXTES POÉTIQUES DU MOYEN AGE

Aux yeux d'un historien philosophe, rien n'est plus distinct que la Féodalité et la Chevalerie. Si le monde occidental au IXᵉ siècle ne se fût pas constitué féodalement, la chevalerie eût néanmoins pris naissance et, malgré tout, se fût nécessairement développée au soleil des nations chrétiennes. La chevalerie est la forme chrétienne de la condition militaire; c'est la Force armée au service de la Vérité désarmée. Le chevalier, c'est le soldat surnaturalisé, ou plus simplement le soldat chrétien, et il était impossible qu'un jour où l'autre la chevalerie ne sortit pas toute armée de notre sol.

La féodalité, au contraire, n'est pas d'origine chrétienne. C'est une forme particulière de gouvernement qui n'a guère été moins rigoureuse pour l'Église que les autres formes de gouvernement. La féodalité a cent fois dépouillé l'Église, que la chevalerie a défendue cent fois. Dans son fond, sinon dans tous ses accidents, la féodalité est de nature et de complexion germaniques : c'est la fixation des invasions, c'est la race germaine faisant halte.

Quoique la chevalerie ait été visiblement le frein de la féodalité, il ne manque pas de gens qui ont confondu les deux institutions entre elles. C'est une étrange erreur. Considérons Godefroy de Bouillon : qu'il ait dû l'hommage à tel suzerain, qu'il ait pu l'exiger de tels ou tels vassaux, ce sont des questions de droit féodal : la chevalerie n'y est aucunement impliquée. Mais si je le contemple dans un combat sous les murs de Jérusalem ; si je le vois ardent et beau, puissant et

pur, vaillant et doux, humble et fier, refusant de porter la couronne d'or, là ou Jésus avait porté la couronne d'épines; si j'assiste à son entrée dans la ville sacrée, alors je ne m'occupe plus de savoir de qui il relève ni de connaître les vassaux qui relèvent de lui, et je m'écrie: « Voilà, voilà le chevalier! » Bien avant la naissance de la féodalité, saint Maurice avait été un chevalier et le modèle des chevaliers. Et que de chevaliers, que de vertus chevaleresques dans le monde chrétien, depuis que la féodalité a cessé d'exister[1] !

Mais cette chevalerie, si célèbre dans le monde entier, où en trouverons-nous la définition exacte, le portrait ressemblant?

Irons-nous demander ce portrait à ces charmants, à ces *précieux* romans de la Table-Ronde où les aventures foisonnent, et qui sont pleins, en effet, de beaux chevaliers inconnus, au fier visage, à l'armure éclatante, au cœur brûlant d'amour... Ils arrivent un jour en présence du bon roi Artus, qui ne s'attendait point à leur visite, et dont ils défient superbement tous les chevaliers. Puis, après quelque duel gigantesque où brille leur courage, ils se mettent en route vers l'inconnu, entrant dans de mystérieux châteaux, délivrant des princesses plus mystérieuses encore, terrassant des géants, protégés par des fées, terribles et doux, très-farouches et très-amoureux, débitant volontiers de beaux discours un peu fades, généreux avec leurs adversaires, « ondoyants et divers » dans tous leurs amours et dans toute leur vie... Mais ces chevaliers sont déjà beaucoup trop enrubannés pour être authentiques. Les fictions celtiques les ont effroyablement envahis. On sent d'ailleurs qu'ils appartiennent à une époque élégante et raffinée; il n'y a là très-évidemment rien de primitif, et c'est ailleurs qu'il faut chercher la physionomie véritable de la chevalerie et du chevalier.

Faut-il ouvrir nos livres liturgiques et notamment nos vieux *Pontificaux* au chapitre intitulé *Benedictio novi militis?* Ne serait-ce pas là, au sein de l'Eglise, que se trouve pour notre portrait une garantie réelle de ressemblance? Nous ne le pensons pas. L'Eglise, avant tout, se proposait d'offrir un idéal aux générations militaires du moyen âge. Quant à faire leur portrait, elle n'y songeait guère et savait que rien n'était plus inutile aux destinées de la Vérité sur la terre. Les rites catho-

[1] V. nos *Études et controverses historiques*, p. 282.

liques ne nous donnent donc pas, avec une précision vraiment historique, le caractère de la chevalerie à telle ou telle époque; ils sont plutôt une magnifique, une incomparable théorie offerte à l'admiration, et surtout à l'exemple de nos pères.

Mais encore un coup, où trouverons-nous la notion de la véritable chevalerie? Nous répondrons en deux mots : « Dans nos Chansons de geste [1]. »

C'est dans ces poëmes sincèrement primitifs, dont un certain nombre remonte au XI[e] siècle, et qui, pour la plupart, nous sont parvenus dans une rédaction du XII[e] ou du XIII[e] siècle; c'est dans ces épopées véritables que se trouve, on n'en saurait douter, l'expression vraiment *populaire* de toutes les idées chevaleresques. Les auteurs de nos Chansons ne sont pas des clercs; ce sont des laïques et parfois même des soldats, qui parlent un langage tout militaire. Ils ne se soucient guère de l'idéal, et ne font pas de théories. Ils racontent ce qu'ils voient et expriment publiquement, devant des auditoires nobles ou plébéiens, ce qui est, de leur temps, dans la pensée de tout le monde. Leur popularité très-profonde et très-sincère nous est une garantie solide de leur très-profonde exactitude...

Recourons donc à ce trésor et essayons, *d'après nos seules chansons*, de reproduire avec précision cette physionomie de la chevalerie qu'on a surtout reproduite jusqu'ici d'après les romans de la *Table-Ronde*. Essayons de montrer quels étaient, d'après nos vraies épopées nationales, les devoirs du chevalier, et par là de reconstituer tout le Code de la chevalerie.

I.

Le premier commandement de la chevalerie était de nature très-générale : « Accomplir la loi chrétienne. » On ne pouvait devenir chevalier sans être chrétien, sans avoir reçu le baptême. Et, pour demeurer vraiment chevalier, il fallait « accomplir la loi de Dieu [2]. » Mais un second commandement particu-

[1] Tout au moins en ce qui concerne la France.

[2] Bien devez Dieu amer et tenir chier.
(*Chanson d'Aspremont*, vers 47.)
Segnors, ceste cançons feit bon vos escouter...
Ceste feit à savoir cum hom se doit pener
D'esamplir la loi Deu et à les povres aider.
(*Entrée en Espagne*, f° 1.)

larisait le premier. Au sommet de tous les devoirs du soldat chrétien était celui-ci : « Défendre la sainte Eglise, » et en réalité la chevalerie n'était pas instituée à une autre fin. Nous éviterons ici de citer trop souvent à l'appui de nos assertions l'*Ordène de chevalerie*, que nous considérons comme un document fait après coup, trop travaillé, trop délicat et même raffiné : nos vieilles épopées sont beaucoup plus probantes. Néanmoins l'*Ordène* a parfois le mérite de résumer avec bonheur toute la doctrine éparpillée de nos poëmes, et notamment lorsqu'il y est dit que la première obligation du chevalier est celle-ci : « Tout votre sanc devez espandre — pour la sainte Église deffendre [1]. » Et plus loin :

.....Se n'estoit chevalerie,
Petit vaurait no signorie
Car il deffendent sainte Eglise [2].

L'auteur de l'*Entrée en Espagne*, ou l'un des auteurs de cette compilation singulière, a exprimé en deux vers, de la façon la plus heureuse, les deux premiers Commandements du chevalier. « En toutes ses actions le chevalier doit se proposer ce double but :

Qe mielz me soit à l'arme par la vos loi emplir
Et onor n'ait saint Eglise qe devons maintenir [3].

L'Eglise est ici-bas une faiblesse, mais ce n'est pas la seule. Or, le chevalier a la mission de protéger « toutes les faiblesses. » Quoi qu'en ait dit Cervantes, c'est une mission que j'estime, c'est un idéal que j'admire, et je suis intimement persuadé que quelques pages comme l'*Ordène de chevalerie* font plus d'honneur à l'humanité et lui ont été plus utiles que ce *Don Quichotte* tant admiré. Quoi qu'il en soit, le chevalier devait rigoureusement défendre tout ce qui était ici-bas sans défense, et particulièrement les femmes et les enfants, les veuves et les orphelins. L'origine de ces prescriptions n'est pas douteuse : elle est toute chrétienne. On sait combien le sort des veuves

Sainte ordre de chevalerie
Seroit en vous mal emploiie
Se n'avez baptesme ne foi.
(L'*Ordène de Chevalerie*, p. 6 de l'édit. Méon.)

[1] *Ordène*, ibid., p. 65.
[2] *Ordène*, ibid., p. 76.
[3] L'*Entrée en Espagne*, ms. de Venise, f° 229, r°.

était déplorable avant Jésus-Christ. Les Juifs eux-mêmes regardaient le veuvage comme une honte, mais l'Eglise primitive changea tout cela. Les veuves furent considérées par elle « comme l'autel du Seigneur [1]. » Elles occupèrent presque toujours la première place dans la hiérarchie des pauvres de Jésus-Christ ; elles en vinrent même à former un ordre véritable, et saint Jean Chrysostome ne craint pas de dire que sans elles la plénitude de l'Eglise n'aurait pas son entière perfection [2]. Quant aux orphelins, l'Eglise en avait le même soin : elle leur donnait des professions, les nourrissait et les mariait [3], enfin elle leur ouvrait les larges portes des *Orphanotrophia* [4]. Toutes ces traditions chrétiennes passèrent dans la chevalerie, et rien ne se ressemble davantage que les prescriptions des Constitutions apostoliques, et les paroles de nos romans. Dans la *Chanson d'Aspremont*, Naimes, que l'on peut considérer comme le type du chevalier accompli, Naimes traçant le code de la chevalerie, dit tout d'abord : « *Amès les povres*, que ce vos a mestier. — *Les orfelins* ne vos chaut d'essillier. » C'est que Naimes n'était pas un baron comme les autres. « Ne ne donna conseil petit ne grant — par coi preudome deserité fussant — *les veve fames ne le petit enfant* [5]. » Dans l'*Entrée en Espagne*, il est dit que le chevalier doit avant tout : « *les orfanes et les veves* mantenir, esaucer [6]. » N'oublions pas les grandes paroles de Charlemagne à son lit de mort : il recommande à son fils de ne pas enlever leurs fiefs aux orphelins ni leur dernier argent aux veuves. « Descends jusqu'aux pauvres, ajoute-t-il, TU LEUR DOIS aide et conseil [7]. » L'*Ordène de chevalerie* que nous devons citer en dernier lieu, est naturellement beaucoup plus précis et plus complet. « Le chevalier doit avoir loyauté et droiture :

Il doit sa povre gent garder
Ke li riches nel puist foler
Et le feble doit soustenir

[1] *Constit. apostol.*, II, 26.
[2] *Homilia XXX in Epist. prima ad Corinthios.* V. le bel ouvrage de l'abbé Tollemer : *Des Origines de la charité catholique.*
[3] V. les *Constit. apostol.*, 4, 1 et 2.
[4] V. le *Code Justinien*, lib. 32, I, tit. III.
[5] *Chanson d'Aspremont*, ms. 123. Lavall. vers 6, 8.
[6] *Entrée en Espagne*, f° 1 du ms. de Venise.
[7] *Couronnement Looys*, anc. ms. 6186³, f° 19.

Que li fors ne le puist honir :
Ch'est oevre de miséricorde[1].....

A ce commandement se rapportent encore d'autres conseils. Telles sont les prescriptions relatives à la compassion que l'on doit avoir pour les chevaliers pauvres; à la libéralité et à la magnificence qui sont l'apanage des vrais chevaliers; au respect enfin que l'on doit toujours témoigner aux vieillards. Il faut que tout chevalier s'applique *à les povres aider et li chevaliers povres au besoin visiter* [2]. Naimes, qui ne craint pas de parler fermement à Charlemagne, lui dit avec quelque énergie : « Ne soyez pas avare en vos dépenses, et que pas un denier ne reste en vos trésors. Donnez mon bien tout le premier; et donnez-en surtout aux pauvres chevaliers afin que leurs femmes s'en trouvent mieux [3]. » Enfin, Elie de Saint-Gilles, dans ses derniers conseils à son fils Aïol, lui recommande tout particulièrement de porter respect aux prud'hommes et de se lever devant les vieillards. Il ajoute qu'il faut bien se garder de jamais railler personne sur la pauvreté de ses vêtements [4]. Encore une fois, tous ces conseils se rapportent à un seul et même commandement que nous pourrions exprimer en ces termes : « Défendre et respecter toutes les faiblesses. » Ce conseil est encore aujourd'hui plein d'actualité.

Du troisième au quatrième *commandement* de la chevalerie nous trouverons la transition facile; la défense de l'Église entraine nécessairement la guerre contre les Sarrasins, une guerre acharnée et terrible. Les citations ici sont inutiles : tous nos romans ne sont que le récit de cette grande et formidable lutte. Tout ce qui n'est pas chrétien devint sarrasin aux yeux de nos pères : Clovis lui-même fut considéré par eux comme un musulman converti. Chacune de nos épopées se termine par la prise d'une ville infidèle. Les trois points culminants de toute notre poésie épique, ce sont Aliscamps, Roncevaux, Jérusalem : deux défaites et une victoire où nous avons eu les Sarrasins pour adversaires. « Ils se combatent as Turcs moult volontiers — et souvent sont dans leur sanc

[1] *Ordène*, l. l., page 67.
[2] *Entrée en Espagne*, ms. de Venise, f° 1.
[3] *Aspremont*, loc. cit.
[4] V. *Hist. litt.*, t. XXII, p. 276.

baptisé [1] ; » ces deux vers résument bien la physionomie des chevaliers. Remarquez que cette haine des chrétiens s'étendait aux femmes des Sarrasins, On voit sans doute, dans plusieurs Chansons, des princesses infidèles s'éprendre du plus bel amour pour les barons français, mais elles sont toujours obligées de passer par le baptistère avant d'arriver à l'autel où elles se marieront. Épouser une Sarrasine opiniâtre dans ses erreurs n'était rien moins qu'un déshonneur. L'auteur d'*Aye d'Avignon* veut-il flétrir Bérenger, le fils de Ganelon, un des traitres le plus odieux de tout le répertoire épique? Il dit, pour le frapper à tous les yeux d'une note d'infamie : « Or oiés de glouton come il dément sa loi : — *Il a prise la fame qui sarazine estoit* [2]. »

Un commandement nouveau pour la condition militaire, et que les anciens n'avaient point en effet beaucoup plus connu que pratiqué, c'est l'horreur du mensonge. Ne pas mentir est une des traditions chevaleresques qui sont demeurées le plus vivantes au milieu des générations modernes... excepté dans la diplomatie. Quand Roland fait en Perse ce voyage fabuleux qui est raconté dans la seconde partie de l'*Entrée en Espagne;* quand il est appelé à enseigner la chevalerie au fils du roi païen, à Samson, il lui donne une série de conseils précieux à retenir, et notamment le suivant :

Amis, li dit Rolant, *gart toi de mentir :*
Car ce est une tache qui moult fait repentir [3].

On ne se persuadera pas aisément que la chasteté ait été un conseil rigoureux pour les soldats d'aucun peuple ni d'aucun temps : rien n'est cependant plus vrai pour ces soldats surnaturalisés, pour les chevaliers. Elie de Saint-Gilles recommande à son fils Aïol « de ne jamais aimer la femme d'autrui quand même elle ferait toutes les avances [4]. » Ces derniers mots étaient utiles ; car comme nous aurons lieu de le voir, rien n'égale l'effronterie des femmes de nos romans. *L'Ordène de chevalerie*, œuvre presque mystique, devait naturellement insister sur ces conseils de chasteté; l'auteur est là-dessus tout aussi énergique qu'un sermonnaire :

[1] *Moniage Guillaume.*
[2] *Aye d'Avignon*, ms. 7989, f° 119.
[3] *Entrée en Espagne*, ms. de Venise, f° 265, v°.
[4] *Aïol et Mirabel, Hist. litt.*, t. XXII, p. 276.

Vos rains, vos cors entirement
Devez tenir tout fermement
Ausi com en virginité,
Vos cors tenir en neteé,
Luxure despire et blasmer.
Car chevaliers doit mult aimer
Son cors à netement tenir
Qu'il ne se puist en chou honnir :
Car Diex het mout itel ordure [1].

La fidélité du vassal à son seigneur, l'accomplissement rigoureux de tous les devoirs féodaux, composent ce que nous appellerons le septième commandement de la chevalerie. Le vassal devait strictement l'obéissance à son seigneur toutes les fois que ce seigneur ne lui demandait rien de contraire à la vraie foi, rien de prejudiciable à l'Église et aux pauvres. C'est ce qu'a exposé fort nettement l'auteur de *Girars de Viane :*

Que son seigneur doit-on partot aidier [2]
Puis que il tient terre de lui ne fié,
Mais que ne soit à destruire moustier.
Ne povre gent derrober n'essillier.
Vers Damedeu ne doit nus guerroier [3].

Si l'on veut bien remonter à la véritable origine de nos sentiments modernes les plus justement vantés, on reconnaîtra sans peine que « le respect pour sa parole » remonte véritablement à l'époque de la chevalerie. Le respect pour les engagements féodaux a entraîné le respect pour tous les autres engagements : ne pas mentir et tenir parole sont encore aujourd'hui les deux marques auxquelles on reconnait un gentilhomme. Avons-nous besoin d'ajouter que le mépris, que nous avons toujours professé pour la trahison et les traîtres, ne remonte pas à une autre époque et ne peut avoir d'autre origine ?

L'humilité n'est pas moins recommandée aux chevaliers : « Maint homme de haute valeur a trébuché par orgueil. » Rien n'est plus vrai. « Ainsi firent les anges qui, à cause de leur fierté mauvaise, trébuchèrent en enfer où la douleur est immortelle [4]. » Ainsi parle l'auteur de *Girars de Viane*. Et l'*Ordène de chevalerie* ajoute avec son ton de rituel : « Orgueil ne

[1] *Ordène de chevalerie,* l. l., p. 66. Élie de Saint-Gilles recommande aussi à Aïol de ne pas jouer aux tables à cause des querelles; de bien manger, mais de ne pas boire trop de vin, etc.
[2] Cette aide entraînait l'obligation de l'ost, celle du conseil, celle de la justice.
[3] *Girars de Viane,* p. 100, de l'édit. Tarbé.
[4] *Girars de Viane,* p. 2, de l'édit. Tarbé.

doit pas demeurer ni régner en chevalier, mais tout chez lui doit tendre à la simplesse[1]. »

Nous signalons enfin le conseil donné à tous les chevaliers de ne jamais reculer d'un pas devant leurs ennemis, de ne connaître enfin la lâcheté que par ouï-dire. On a pu tout contester à la chevalerie, sauf néanmoins le courage des chevaliers. Faut-il que nous rappelions ici le souvenir de l'enfant Vivien qui s'accuse, devant s n oncle transformé par lui en confesseur, d'avoir reculé devant les Sarrasins de la longueur d'une lance[2] ? Pauvre enfant ! Il avait contre lui cent mille Sarrasins : on reculerait à moins.

Quant au dixième et dernier commandement de la chevalerie, il renferme des prescriptions que nous pouvons rapprocher des commandements de l'Église. C'est ainsi que le chevalier est tenu « d'assister à la messe, de jeûner tous les vendredis, de repandre mainte aumône et enfin de faire de riches offrandes aux églises et moutiers[3]... »

En résumé, pour apporter à nos assertions une rigueur en quelque sorte mathématique, nous avons établi dix commandements dans le Code de la chevalerie. Ils se pourraient exprimer très-brièvement en ces termes :

I. Accomplir la loi chrétienne.

II. Protéger l'Église.

III. Défendre et respecter toutes les faiblesses et notamment celles de la femme, de la veuve, de l'orphelin.

IV. Faire aux Sarrasins une guerre éternelle.

V. Ne jamais mentir.

VI. Être chaste.

VII. Obéir à son seigneur et tenir tous ses engagements féodaux, tant qu'ils ne sont pas contraires à la loi de Dieu ni à l'Eglise.

VIII. Être humble.

IX. Ne jamais reculer devant l'ennemi.

X. Entendre la messe, pratiquer le jeûne, faire l'aumône.

Un seul mot, d'ailleurs, résumerait tous ces préceptes :

[1] Page 66, de l'édit. Méon.

[2] *Aliscamps*, vers 907 et suivants.

[3] *Ordène de chevalerie*, 69-71. Toutes nos anciennes chansons nous montrent en action ces théories de l'*Ordène*, surtout celles qui concernent l'offrande et la messe.

l'honneur, et il se trouve déjà employé en ce sens par les auteurs de nos Chansons de geste. Dans l'antiquité chevaleresque, celui qui faisait un chevalier lui frappait un grand coup sur la tête en lui criant : « Sois preux. » C'était tout dire.

Dans le roman de la *Belle Aye d'Avignon*, on lit ce beau vers qui pourrait servir de devise à la chevalerie : « *Miex vauroie mourir qu'à honte estre en vie* [1]. » Mais dans l'*Ordène de chevalerie* se trouve un vers encore plus beau qui est l'abrégé de tous nos poëmes, un mot qui a été, est, et sera la devise de tous les chevaliers.

Fais que dois, aviegne que puet [2].

Quant au terme suprême, quant à la fin de la chevalerie, la belle harangue de Turpin à Roncevaux les signale avec éloquence : « Dans le grand paradis vos places sont toutes prêtes, » et l'*Ordène* dit en moins de mots que le but de tout chevalier doit être celui-ci : « Conquerre lit en paradis ! »

II.

Le mot *enfant* (*enfes*, au cas sujet) a plusieurs significations dans les écrits du moyen âge. Généralement, dans les chroniques et dans les chartes, il signifie le jeune homme qui n'a pas encore hérité des fiefs ou des biens paternels, qui est encore soumis à la *tutelle* ou à la *garde*, qui est mineur enfin à la mort de son père. L'*enfance*, c'est la minorité.

Dans nos Chansons de geste, il signifie presque toujours l'adolescent qui n'a pas encore reçu l'ordre de la chevalerie. *Les enfances* d'un héros, c'est l'espace de temps, plus ou moins considérable, qui précède l'élévation de ce héros à la dignité chevaleresque. Et tous les poëmes qui ont pour titre : *Les enfances* sont des poëmes consacrés à célébrer la gloire de *l'enfant* qui n'est pas encore chevalier, depuis sa naissance jusqu'au jour où il recevra la *paumée*, l'épée et la ceinture.

C'est ainsi qu'il faut comprendre *les enfances Ogier*, *les enfances Garin de Montglane*, et plusieurs autres titres de nos épopées françaises.

[1] *Aye, d'Avignon*, p. 7.
[2] *Ordène de chevalerie*, l. l., p. 77.

Il serait facile de prouver, jusqu'à l'évidence, la justesse de cette interprétation. C'est ainsi que, dans la belle et antique chanson attribuée à Raimbert de Paris, Ogier est appelé *enfes* ou *enfant* jusqu'au vers 740 du premier chant [1], qui est précisément celui où nous commençons à assister à la tradition entre ses mains de l'épée chevaleresque. Et il en est de même dans tous nos autres romans. La *Chanson d'Aspremont* aurait pu être intitulée: *Les enfances Roland.*

L'époque où finissent *les enfances* d'un chevalier est quelquefois représentée par nos poëtes comme celle où son caractère se transfigure complétement. C'est ainsi qu'Aubri le Bourguignon est, durant toutes ses *enfances*, d'une brutalité déplorable, violent, inique, cruel, aimant les coups, aimant le sang, et se plaisant à le répandre plus ou moins injustement. Mais à peine chevalier, le voilà transformé, et le poëte a soin de nous dire :

> Sa legerie est toute remainsue
> Que il avoit en *s'enfance* tenue [2]...

D'ailleurs, l'éducation du damoiseau ou de l'enfant tendait à cet excellent résultat. C'était une éducation essentiellement militaire. Par malheur, les détails nous manquent sur cet intéressant sujet dans la plupart de nos épopées nationales : ce que nous avons peut-être de plus complet se trouve dans la curieuse chanson d'*Aiol et Mirabel*. Nous assistons à l'éducation du jeune Aiol. Il apprend de son père tout le métier militaire, et surtout l'équitation ; car, à ces fils de Germains, on ne pouvait certes plus appliquer les paroles de Tacite sur leurs ancêtres d'Outre-Rhin : *In pedite robur*. Monter à cheval était, au contraire, le plaisir favori des barons féodaux : ils ne faisaient qu'un avec leur cheval et l'aimaient d'un amour tout particulier. — La mère d'Aiol lui enseigna « le cours des astres, la cause du croissant et du décroissant de la lune [3]. » Singulier enseignement sur les lèvres d'une mère, mais assez nécessaire pour des hommes qui devaient plus tard passer tant de jours et tant de nuits en plein air, comme les bergers qui, eux aussi, sont un peu astronomes. — Enfin, un ermite

[1] Il est encore appelé de ce nom aux vers 350 et 659.
[2] *Aubry le Bourgoing*.
[3] *Aiol et Mirabel*, cité dans *l'Histoire littéraire*, t. XXII, p. 276.

montra à l'enfant Aiol « l'art de lire et embriever le latin et le roman [1]. » De l'éducation religieuse, il n'est pas dit un seul mot; il faut croire que le bon ermite et la mère d'Aiol s'étaient partagé cette tâche difficile. Comme le disait récemment un grand orateur : « Le premier banc d'école, c'est le bras d'une mère. »

Dans l'*Entrée en Espagne*, on voit Roland faire également « l'éducation d'un chevalier. » Il apprend la chevalerie au jeune Samson, qu'il a converti à la foi catholique, et qui deviendra un jour l'un des douze pairs de Charlemagne. Mais cet enseignement s'adresse à un adulte et non plus à un enfant. Nous ne pouvons guère, en raison de cette circonstance, le citer ici comme exemple [2].

Encore un coup, l'élément militaire, dans ces éducations fort incomplètes, dominait absolument l'élément religieux. Des poëtes ont plusieurs fois tenté la peinture des *enfants* héroïques : ces portraits, vigoureusement tracés, sont avant tout guerriers. Écoutez plutôt ces vers de Raimbert, nous décrivant le jeune Ogier, et demandez-vous s'il y a grande différence entre cette peinture et celle des héros des *Nibelungen*. Tout est matériel, tout est brutalement physique :

En Ogier ot mult tres bel baceler,
Blonc ot le poil, menu recercelé,
Les elx ot vairs et le viaire cler,
Les bras ot lons et les poins bien quarrés
Gros par les costes, grailes par le baldrés,
Les piés voltis et ganbes ot assés.
En nule terre n'ot plus bel baceler [3]...

Cheveux blonds, yeux verts, chair blanche, de longs bras et de gros poings solides, une taille fine et des hanches énormes; est-ce bien là tout le portrait d'un chrétien du XIIe siècle? N'est-ce pas plutôt celui d'un jeune Germain galoppant au IVe siècle sous ses grandes forêts désertes et jetant des yeux fiers sur l'autre rive du Rhin? Éducation de soldat, figure et mœurs de soldat.

Et jusqu'au XIIIe siècle, jusque dans les derniers de nos romans, ces enfances et cette éducation du chevalier restent les mêmes. Certes, c'est une chanson de la décadence que

[1] *Aiol et Mirabel, l. l.*
[2] V. l'*Entrée en Espagne*, ms. de Venise.
[3] *Ogier l'Ardenois*, édition Barrois, t. I, p. 60-66.

Berte aus grans piés; il n'y a plus rien de primitif dans ces vers trop richement rimés, trop élégants. Eh bien ! l'*enfant* nous y apparait sous la même physionomie. Voici le trait à moitié historique qui révèle à Charles-Martel toute la valeur de son fils Pépin :

« Là (dans le palais de Charles) il y avait un lion qu'on y nourrissait depuis longtemps ; — on n'entendit jamais parler de bête plus cruelle. — Il a rompu sa cage, il l'a mise en pièces... — Charles Martel, sans plus de retard, se lève; — il emmène sa femme avec lui, ne l'a point laissée. — Il n'y en a pas un seul qui n'ait quitté la table. — Pepin le voit, il rougit de colère, — entre dans une chambre, n'eut pas le visage troublé ; — il trouve un épieu, fièrement le paumoie — et va droit vers le lion, que ce soit sens ou folie.

« Quand Pepin tient l'épieu, ne veut plus demeurer, — vers le lion s'en va, n'a désir de s'arrêter. — Devant, en pleine poitrine, le sut bien asséner, — l'épieu jusqu'à la garde lui fait au cœur couler, — parmi le cœur lui fait le froid acier passer. — Mort l'abat sur la terre. Le lion ne peut se relever. — Chacun est accouru regarder la merveille. — Charles Martel lui-même vint son fils embrasser — et sa mère, de joie, commence à pleurer. — « Beau très-doux fils, dit-« elle, comment osas penser — à si hideuse bête d'aller te mesurer ? » — « Dame, répond Pepin, on ne doit redouter — chose qu'on ne pour-« rait sans honte éviter. » — Pepin avait vingt ans [1]... »

Et maintenant, si nous voulons garder un souvenir vif et fidèle des *enfants* de nos épopées nationales, représentons-nous les avec le visage d'Ogier et la pétulance de Pépin ; faisons-les passer sous nos yeux tels qu'ils étaient aux alentours des châteaux en bois du xe siècle, ou des châteaux en pierre des xie et xiie siècles, suivant leurs pères à la chasse, armés non pas de l'épée qui convenait aux seuls chevaliers, mais de l'épieu qu'ils *paumoyaient* fièrement dans leur main déjà vigoureuse, prenant part aux grands repas féodaux, aux fêtes, aux « soirées données par les jongleurs, » écoutant les vieilles chansons, comptant fiévreusement les jours, les heures et les minutes qui les séparaient encore de la dignité chevaleresque, obtenant quelquefois d'accompagner leurs pères à la guerre, ou se glissant furtivement dans les expéditions militaires, comme le fit le petit Roland à Montloon, lorsque l'armée de son oncle partait pour la grande guerre d'Aspremont.

[1] *Li romans de Berte as grans piés*. Édition P. Paris, p. 6.

III.

A qui appartenait le droit de créer de nouveaux chevaliers? Tel est le point que nous avons maintenant à éclaircir.

Dans la rigueur du droit féodal, tout chevalier était investi du droit de créer d'autres chevaliers [1]. C'était, sans aucun doute, son plus noble, son plus précieux privilége. Si on n'avait pas tant abusé de ce mot, nous dirions volontiers que c'était là, pour le chevalier, comme un sacerdoce militaire.

Mais on comprendra facilement que, dans la pratique des choses, ce droit n'ait pas été exercé par *tous* les chevaliers. La création d'un chevalier n'était pas sans entrainer quelques dépenses; les novices, d'ailleurs, avaient intérêt à se placer sous la protection de quelque seigneur riche et puissant. Il en est de même aujourd'hui pour le choix d'un parrain. Tous les chrétiens, sans doute, peuvent tenir un nouveau-né sur les fonts du baptême; et, néanmoins, on choisit de préférence ceux que leur fortune et leur nom recommandent à l'attention de la famille. Il arriva donc que, presque toujours, les aspirants au titre et aux honneurs du chevalier s'adressèrent à un comte, à un duc, à leur suzerain, et souvent encore à leur empereur ou à leur roi.

Les enfants des puissants seigneurs trouvaient dans leurs propres pères les consécrateurs militaires dont ils avaient besoin. Rien n'est plus fréquent, dans nos chansons de geste, que de voir un père armer son fils chevalier. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, qu'Hervis de Metz est fait chevalier par son père, le duc Pierre [2].

Les rois et empereurs ne tardèrent pas à réclamer pour eux seuls, sinon la création, du moins la *confirmation* de tous les nouveaux chevaliers. Une telle prétention, absolument contraire aux principes du droit féodal, avait la même origine que les réformes hardies de Philippe le Bel : elle était l'œuvre des légistes qui ne cessaient de crier à l'oreille des princes : « Centralisez, centralisez, centralisez. » De même qu'on fit croire aux rois qu'ils étaient les *propriétaires* de toutes les

[1] Telle est la doctrine de du Cange. V. le mot *Miles*.
[2] *Hervis de Metz*. Bibl. imp. S. G., ms. 1244, f° 21.

terres du royaume, de même on n'eut pas de peine à leur persuader que tout pouvoir militaire dérivait de la couronne. La conséquence était très-claire : « Le roi seul peut armer des chevaliers. » L'usage, il est vrai, l'emporta, et cette idée centralisatrice n'eut pas un grand succès pratique. Néanmoins, nous avons quelques chartes de *confirmation de chevaliers*, et du Cange en cite une de Philippe V, en 1320.

Ce qu'il y a de très-certain, c'est que les prétentions royales se font jour dans ceux de nos romans que l'on peut appeler *antiféodaux*, et même dans quelques autres. Rien de plus précieux à cet égard qu'un passage trop peu remarqué de la *Chanson d'Aspremont*. Au commencement de ce poëme du XIIIe siècle, on voit Charlemagne défendre énergiquement à tous ses nobles de faire des chevaliers : « Qu'il n'y ait pas capi« taine assez hardi pour ceindre l'épée à un seul damoiseau. » Et quelques vers plus loin : « Charles défend à tous ceux de « la contrée d'y faire un seul chevalier. — Quand la cour sera « assemblée, que les damoiseaux s'y présentent. — Chacun « recevra un cheval et une épée, — et de suite on le fera che« valier, s'il le veut [1]. » Et malheur à ceux qui enfreindraient cette défense : leur terre leur serait enlevée.

Le roi Charles, évidemment, aurait raison, s'il ne s'agissait ici que des anciens *antrustions*, des damoiseaux de sa famille ou de son domaine immédiat, ou de ceux qui devaient entrer un jour dans l'incomparable phalange des Douze-Pairs. Mais aller plus loin, c'était visiblement excéder le droit féodal. Quoi qu'il en soit, on s'adressa très-souvent à nos rois, moins par respect du droit que par vanité et par désir d'avoir un consécrateur de très-haut parage et de faire son chemin dans le monde. Dans nos épopées nationales, qui reflètent les mœurs des XIe et XIIe siècles, les plaids solennels de Pâques et de la Pentecôte s'achèvent rarement sans cette belle solennité de la création des chevaliers ; et les rois, pour attirer davantage à leur cour les damoiseaux de tous les pays, leur font des largesses véritablement royales. On n'est pas plus généreux...., ni plus adroit.

Les Empereurs (ceux de nos romans) ont même été plus loin encore. Charlemagne, dans *Aspremont*, va jusqu'à jeter ce

[1] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 3, vers 7 et 55 (D'après le ms. de la B. I. 8203).

cri qui est presque révolutionnaire : « Sera chevalier qui voudra. » Et il met aussitôt en pratique cette très-audacieuse théorie. « Il fait des chevaliers avec des gens de tout lignage... Ceux qui sont serfs sont quittes du servage[1] ! » Sortir de la servitude pour brandir l'épée du chevalier, c'est un magnifique avancement et tout à fait contaire aux lois et aux habitudes de la société féodale, où l'idée de chevalerie entraîne toujours celle de noblesse. Aussi ne trouve-t-on, dans nos romans, que de très-rares exemples de ces audaces, de ces témérités impériales.

En résumé, « tout chevalier peut faire d'autres chevaliers, » tel est le droit. « On choisit pour consécrateurs de puissants seigneurs et souvent le roi, » tel est l'usage. « C'est dans les assemblées correspondant aux anciens Champs de mars ou de mai, qu'ont lieu le plus ordinairement ces cérémonies à la fois militaires et religieuses. Pour être chevalier enfin, il faut généralement être de noble famille. » Telles sont nos premières conclusions.

Mais il est temps de nous transporter dans quelque château féodal, et d'y assister, d'une façon vivante, à toutes les cérémonies qui accompagnent la création d'un nouveau chevalier.

Le sujet n'est pas *un :* il est complexe. En d'autres termes, les cérémonies dont nous parlons n'ont pas toujours été les mêmes. On se tromperait étrangement en prenant l'*Ordène de chevalerie* pour le principal document dans la question qui nous occupe : l'*Ordène* révèle un état de choses très-avancé, une civilisation délicate, de la poésie, des raffinements. Rien de pareil au XI[e] ni même au XII[e] siècle. Nos plus anciennes chansons nous montrent dans l'*adoubement* du chevalier une cérémonie quelque peu brutale, et toute militaire. C'est qu'en effet, ici comme en tout, l'action de l'Eglise ne s'est fait sentir que peu à peu : l'Eglise n'a pas triomphé sans peine. Elle a eu à lutter contre l'élément germain, qui éclate, qui domine dans nos premiers poëmes : rien de liturgique alors dans la création du chevalier. Il s'agit bien de jeûnes, de vigile sacrée, de messe entendue, de communion, de symbolisme. La scène se passe en plein air et non pas dans une église. Un vigoureux

[1] *Aspremont*, ms. Lavall., 123.

soldat remet une grosse épée à un soldat plus jeune et lui assène un coup de poing sur le cou : voilà tout le rituel primitif. Il est germanique, absolument germanique ; c'est dire qu'il est d'une brutalité presque sauvage. Et telle est la première des phases, la première des époques que nous aurons successivement à décrire.

Dans *Ogier de Danemarche*, la seule tradition de l'épée suffit pour qu'il y ait un chevalier de plus dans l'armée chrétienne [1]. Dans *Girars de Viane*, le trouvère qui remanie sans doute un ancien poëme, a jugé bon de nous conserver le rituel primitif. Écoutez plutôt : « Pour adouber le damoisel Aimeri — ils descendent près d'un buisson fleuri. — C'est le duc Girart avec ses frères. — On lui revêt un bon heaubert *tresli*. — Girart lui ceint l'épée d'acier fourbi — Et, de sa paume, lui assène un grand coup : « — Souviens-toi de moi, et sois « preux, Aimeri. — Grand merci, sire, a répondu l'enfant. — « Je serai preux, s'il plait à Dieu et si je vis. » — On lui amène alors un destrier arabe — Et sur-le-champ, il y monte. — Au cou lui pend son fort écu arrondi, — il tient au poing son roide épieu fourbi. — Il fait un temps de course emmy le pré fleuri. — Et tous de se dire l'un à l'autre : « Voilà, « certes, un bon chevalier [2] ! »

Ce texte est des plus clairs et des plus heureux, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres tout pareils. En résumé, l'Eglise n'apparait pas un seul instant dans le cérémonial de cette première époque ; l'idée religieuse n'apparait pas davantage. Tout est militaire. Quatre rites seulement constituent cette solennité : la vêture du haubert, la remise de l'épée, l'*alapa* (la *paumée* ou la *coulée*) et enfin la course à cheval. Cela se passe n'importe où, en pleins champs. Pas la plus petite prière ; le seul mot : « Sois preux ! » dénonce un peu le chrétien. Mais, du reste, quelle barbarie ! Et comme on se croirait encore sous les forêts germaines ! Le coup donné au nouveau chevalier n'est pas pour plaisanter. Ce n'est pas sur la joue, comme Sainte-Palaye l'a prétendu, c'est sur le cou, derrière la tête, que la grosse main du soldat s'abattait lourdement. Le coup de plat d'épée est relativement d'invention moderne :

[1] *Ogier l'Ardenois*, éd. Barrois.
[2] *Girars de Viane*, édition Tarbé, p. 65.

c'est un atticisme, une élégance. Puis, vous figurez-vous le nouveau chevalier se pavanant, avec ses armes nouvelles, sur son cheval armé et faisant un petit carrousel à lui seul sous les yeux émerveillés des autres chevaliers? D'autres fois, il joue *à la quintaine*[1]. Un trophée d'armes est attaché autour d'un pieu, et il faut que le nouvel élu, sur son cheval, fasse tourner ce trophée sur lui-même. Encore une fois, tous ces rites sont odieusement matériels, et il est bon que l'Eglise intervienne pour donner à ces rudes soldats des idées un peu plus élevées.

C'est ce qui arriva dans une seconde époque que nous appellerons « époque de transition. » On voit l'Eglise intervenir, en effet, très-visiblement, et cette intervention a été constatée par un chroniqueur que cite du Cange. D'après lui, cette solennité aurait été d'abord et surtout christianisée par les Anglais, qui depuis..... mais alors ils étaient les fils très-dévoués de l'Eglise. C'est en Angleterre que naquit l'usage de se confesser, de se faire absoudre, de placer son épée sur l'autel, d'entendre la messe la veille et le jour de l'*adoubement*, de recevoir enfin l'épée des mains du prêtre après une bénédiction liturgique[2]. Mais, sur le continent, cet usage ne prévalut pas aisément : les Normands firent la sourde oreille. Bien plus, avec leur esprit caustique, ils se moquèrent des chevaliers ainsi consacrés par l'Église : ils les appelèrent *degeneri quirites, socordes equites*[3]. Les Normands, par leurs railleries, durent effectivement retarder le triomphe de l'Église. Mais, çà et là, certains rites chrétiens, et même purement liturgiques, triomphèrent isolément. De là viennent, dans cette époque de transition, vingt rituels différents, où l'on assiste à la lutte, au conflit de l'élément religieux et de l'élément militaire.

Dans *Hervis de Metz*, ce mélange est visible. Le jeune Hervis, que son père doit créer chevalier, commence par veiller toute une nuit dans la grande église. Le lendemain, au matin, on étend sur un tapis d'Orient les différentes pièces de l'armure chevaleresque. Et alors le comte de Bar chausse à Hervis les éperons d'or; puis le père d'Hervis lui ceint l'épée et lui donne la colée, « un grand cop dedans le col. » — « Que le puissant

[1] *Hervis de Metz*, 1244, S. G., f° 21.
[2] V. du Cange, au mot *Miles*.
[3] *Id. ibid.*

« Jésus, ajoute le vieux chevalier, te donne honneur, prouesse « et bonté: sois désormais appelé chevalier — sois prud'homme « et plein de loyauté. » — « Que Dieu me l'octroie, » répond Hervis, et il se lance à cheval pour montrer son talent au jeu de la quintaine [1].

Chose curieuse, dans ce même roman de *Girars de Viane*, où nous avons trouvé les vestiges précieux du plus ancien rituel de la chevalerie, nous trouvons une autre « création de chevalier » qui appartient à notre seconde époque, et qui même paraît se rapprocher de l'époque absolument chrétienne. Renier et Girart, qui vont être *adoubés*, prennent d'abord le bain liturgique dont nous aurons tout à l'heure à parler; puis, ils s'agenouillent humblement devant le Roi, lui font hommage, se revêtent de leurs habits de dessous, des braies, des chausses, des souliers, du bliaut, et du manteau, et, ainsi vêtus, vont à la messe. Mais le prêtre n'intervient pas autrement. Ils sortent de l'église après l'*Ite missa est* et retournent au palais. Là, ils se garnissent de toutes les pièces de leur armure, du haubert, des chausses de fer et du heaume luisant. Voici l'instant solennel de leur adoubement: le roi leur ceint l'épée qui n'a pas été liturgiquement bénite, puis leur donne énergiquement la paumée. « Soyez prud'hommes, » leur dit-il. Ils se précipitent sur leurs destriers et font leur *eslai* en brandissant fièrement leurs épées [2]. Ils ne sont plus *enfants*, ils sont chevaliers!

Ces deux exemples suffisent à bien faire saisir la seconde époque qui tient le milieu entre la période germaine ou militaire, et la période chrétienne ou liturgique. Il nous reste à étudier cette dernière transformation du rituel chevaleresque. Ce n'est pas ici, comme on pourrait le croire, l'*Ordène de chevalerie* qui est le type : c'est, dans le *Pontifical*, le beau chapitre qui a pour titre : *De consecratione novi militis*. Néanmoins, il importe de parler tour à tour de ces deux documents.

L'*Ordène* est une œuvre d'art, une théorie faite après coup, une sorte de traité dont nous ne retrouvons pas toutes les doctrines, même dans nos plus récentes Chansons de geste. Nous croyons nettement caractériser ce petit poëme en disant que la pensée chrétienne y surabonde, mais que l'idée sacerdotale et

[1] Ms. S. G., 1244, f° 21.

[2] V. le passage de *Girars de Viane*, tel qu'il est cité dans du Cange, au mot *Miles*.

liturgique en est complétement absente, et c'est ce qui constitue à nos yeux l'infériorité de l'*Ordène*. La scène se passe entre laïques : on ne voit ni prêtre ni autel; c'est un dialogue entre un chrétien et un infidèle. Le chrétien, Hue de Tabarie, fait l'office de prêtre : est-ce uniquement parce qu'il n'a pas de prêtre à sa disposition? Nous ne le croyons pas. En tout cas, la pensée de l'Eglise n'est pas là : elle est dans le *Pontifical romain* et dans tous les anciens *Pontificaux* que Martène et Catalani ont cités ou commentés. Pour plus de clarté, mettons les deux Rituels en présence.

Tout d'abord, voici le résumé des plus importants passages de l'*Ordène :*

La première condition pour être chevalier, c'est d'être chrétien et Hue de Tabarie, dans notre *Ordène*, le dit assez vertement à Saladin : « Le saint ordre de la Chevalerie serait « en vous mal employé; car vous êtes de la loi mauvaise, vous « n'avez ni le baptême, ni la foi. Vous faire chevalier, ce serait « une aussi grande folie que de couvrir un fumier de soie pour « l'empêcher de sentir mauvais. » La leçon est peu polie, mais qu'importe? Saladin se soumet, il baisse la tête, il se convertit avec une rapidité que toutes les licences des poëtes rendront difficilement vraisemblable, et c'est ici que commencent les rites de la grande solennité. Le bain est le premier de ces rites et, en même temps, le premier de ces symboles : « De « même, dit le chevalier consécrateur, que le petit enfançon « sort sans péché des saints fonts après le baptême, de même « vous devez être plein de courtoisie et sortir de ce bain pur de « toute vilenie. » Nous voilà déjà transportés sur de belles hauteurs, et malheur à l'intelligence qui ne comprendrait point la beauté profonde de ce langage! Le novice sort du bain transfiguré par la grâce et est déposé sur un beau lit : « Cela veut dire qu'il faut, par sa chevalerie, conquérir lit en Paradis. » Aussitôt après, le nouveau converti est habillé de vêtements blancs, comme les catéchumènes de l'Église primitive : « Il faut que les chevaliers soient purs dans leur chair, s'ils veulent parvenir à Dieu. » Et après cette leçon de chasteté, le chrétien jette une robe vermeille sur les épaules de son nouveau compagnon : « Ce qui doit vous faire com« prendre que vous devez répandre tout votre sang pour « défendre la sainte Église. » Le futur chevalier présente alors

ses pieds restés nus aux mains de son professeur de chevalerie, et celui-ci lui chausse des bottines noires, « pour lui bien rappeler la terre d'où il est venu et où il retournera, et pour le préserver de l'orgueil. » Mais voici que le chrétien prend une voix et une attitude plus solennelles; voici, en effet, que le moment décisif approche. Le *cingulum*, la ceinture est placée autour des reins de l'aspirant, qui dès lors peut se regarder comme chevalier; car les chevaliers étaient créés *per cingulum*. Cette ceinture est blanche, et rappelle de nouveau au soldat chré'ien, au défenseur de l'Eglise, le devoir si important de la pureté. Aux chausses brunes sont alors attachés les éperons d'or : « désormais le chevalier devra être aussi docile à l'éperon de la volonté divine, que son cheval sera docile aux coups de ces éperons matériels. » Mais il est temps de donner à ce chevalier l'arme qui est le signe distinctif des chevaliers, l'épée à deux tranchants : « Avec l'un il doit frapper le riche qui opprime le pauvre, avec l'autre il doit punir le fort qui persécute le faible. » C'est bien là l'idéal chevaleresque, c'est bien là la Force armée au service de la Vérité désarmée!

Quelques rites encore, et la solennité touchera à son terme. Sur la tête du nouveau chevalier on pose une coiffe blanche : elle lui remettra sans cesse dans la mémoire qu'il doit conserver, loin du péché, la blancheur de l'âme conservée par l'innocence, ou reconquise par la pénitence. La cérémonie se termine par le soufflet, ou plutôt par la colée qui est accompagnée d'un petit sermon du consécrateur : « Il est quatre choses, dit-il, que doit toute sa vie observer un chevalier, s'il veut garder intact son honneur. C'est d'abord de ne jamais prendre parti pour les traitres; c'est ensuite de ne jamais mal conseiller une dame ni une damoiselle, mais au contraire de leur porter grand respect et de les défendre contre tous; c'est d'observer les jeûnes et les abstinences; c'est enfin d'entendre la messe tous les jours et d'y faire une belle offrande. »

Tel est l'*Ordène de chevalerie*, qu'il importait de résumer ici. Nous le répétons : il convient, suivant nous, de considérer ce poëme comme une œuvre théorique, même un peu comme une œuvre où la fantaisie individuelle a dû jouer un certain rôle. Ce qu'il y a de plus vrai, de plus authentique, dans

ces vers très-élevés et très-chrétiens, c'est l'esprit général. Mais il ne faut pas prendre à la lettre tout ce symbolisme raffiné, ni s'imaginer qu'il était universellement adopté, universellement compris sur toute la surface du sol catholique.

Le même reproche ne peut s'adresser à la liturgie de l'Église et au bel office intitulé : *De benedictione novi militis*. Rien de plus positif, rien de plus pratique, rien de plus populaire que nos offices liturgiques. On ne saurait jamais les considérer comme une œuvre individuelle, sortie d'une intelligence plus ou moins bien douée, mais enfin sortie d'une seule intelligence. Notre liturgie, c'est la pensée de toute l'Église, et non pas comme l'*Ordène de chevalerie*, la fantaisie d'un poëte, plus ou moins fondée en réalité. Dans l'office que nous venons de citer, on va trouver toutes les idées de l'Eglise sur la condition militaire sur le soldat, sur la chevalerie.

L'évêque bénit tout d'abord l'épée du chevalier, et la bénit par quelques-unes de ces magnifiques oraisons qui sont l'honneur de la littérature catholique. « Bénissez cette épée, afin que votre serviteur puisse être le défenseur des églises, des veuves, des orphelins et de tous ceux qui aiment Dieu, contre la cruauté des hérétiques et des païens. » — « Bénissez-la, et puisse votre serviteur, qui a surtout sa piété pour arme, fouler aux pieds tous ses ennemis visibles et, maître absolu de la victoire, demeurer toujours à l'abri de toute atteinte ! » — « Dieu saint, Père tout-puissant, Dieu éternel, qui seul ordonnez toutes choses et les disposez comme il convient, c'est pour que la Justice ait ici-bas un appui, c'est pour que la fureur des maudits ait un frein, c'est pour ces deux causes seulement que, par une disposition salutaire, vous avez permis aux hommes sur la terre l'usage de l'épée ; c'est pour la protection du peuple que vous avez voulu l'institution de la chevalerie. A un enfant, à David, vous avez autrefois donné la victoire sur Goliath ; vous avez pris par la main Judas Macchabée et lui avez donné le triomphe sur toutes les nations infidèles. Eh bien ! voici votre serviteur qui a courbé tout nouvellement son front sous le joug de la condition militaire : envoyez-lui du haut du ciel les forces et l'audace dont il a besoin pour la défense de la Foi et de la Justice ; donnez-lui l'augment de la Foi, de l'Espérance et de la Charité ; donnez-lui la Crainte et l'Amour, l'Humilité, la Persévérance, l'Obéissance

et la Patience; arrangez tout en lui comme il le faut, afin qu'avec cette épée, il ne frappe jamais personne injustement : afin qu'il défende avec elle tout ce qui est juste, tout ce qui est droit ! »

Alors, l'évêque se couvre de la mitre, prononce la bénédiction solennelle de l'épée, et ceint le nouveau chevalier : « Sois ceint de l'épée, ô très-puissant, lui dit-il avec les Saintes Écritures, et fais bien attention que c'est par la foi, et non par l'épée que les saints ont vaincu les empires. » Le chevalier tire alors le glaive du fourreau avec un geste superbe, et plein de fierté, de joie, de confiance, il le brandit à trois reprises ; puis, l'essuie sur son bras gauche, comme si déjà il était couvert du sang des ennemis de la Vérité, et le remet au fourreau. Le nouveau chevalier et l'évêque se donnent alors le baiser de paix, manifestation sublime qui forme un contraste frappant avec la manifestation militaire dont nous venons de parler. Et le pasteur dit à trois reprises au soldat : *Pax tecum*. Puis, il lui donne trois petits coups de plat d'épée en disant : « Sois un soldat pacifique, courageux, fidèle et « dévoué à Dieu. » Ici on retrouve le soufflet, l'*alapa* des anciens rituels : mais ce n'est pas un poing rude et brutal qui l'assène sur le cou du soldat ; c'est une main douce qui caresse la joue du nouveau chevalier : « Réveille-toi du mauvais som- « meil, lui crie alors l'évêque, et sois éveillé dans l'honneur, « dans la foi. » Enfin les éperons sont attachés aux pieds de ce défenseur de la Vérité et de la Faiblesse, et la cérémonie se termine, dans le *Pontifical*, par cette rubrique qui ne manque pas de beauté : « *His dictis, novus miles vadit in pace.* » *In pace !* et c'est un soldat.

La comparaison entre ce bel office et les vers de l'*Ordène*, laissera sans aucun doute dans l'esprit de nos lecteurs la même impression qu'elle a laissée dans notre esprit. Rien n'est plus rempli de doctrine, rien n'est plus grave, plus instructif, plus clair que l'œuvre liturgique : elle est aussi élevée que l'œuvre du poëte, sans aucun raffinement, sans aucune recherche, sans aucune part laissée au bel esprit ni à la fantaisie. C'est évidemment le plus beau de tous les rituels chevaleresques !

Nous avons terminé l'histoire succincte de ces Rituels, histoire que nous avons dû, pour plus de clarté, partager en trois époques : époque germaine, époque de transition, époque chré-

tienne. Il nous resterait à fixer quel est, dans toutes ces cérémonies un peu longues, l'instant sacramentel, l'instant même où naît le chevalier. Mais ici les chroniqueurs et les poëtes ne sont pas d'accord. Est-ce la remise de l'épée, est-ce celle de la ceinture, est-ce enfin la paumée qui constituait surtout la création des chevaliers? on ne saurait le décider sûrement. Dans les textes, il est dit également que les chevaliers sont créés *per cingulum, per alapam, per gladium*. Nous pencherions, nous, pour l'épée, qui est excellemment l'arme du chevalier, et la liturgie de l'Église paraît nous donner raison. C'est l'épée qui y joue certainement le plus grand rôle.

Quoi qu'il en soit, le chevalier est fait, et nous pouvons maintenant le laisser aller à ses aventures. Le voilà, la lance ou l'épée au poing, qui consulte le vent pour savoir de quel côté sont les Sarrasins; le voilà qui se précipite où est le plus grand danger. Il est fort, il est beau, bardé de fer, sur son cheval bardé de fer, un peu grossier, un peu cruel, médiocrement ami des jouissances délicates et des plaisirs de l'esprit, mais franc, mais courageux, mais héroïque. Il vit longtemps, ce terrible soldat; nos poëtes nationaux ne lui ont pas marchandé les années. Dans la chanson de *Guibert d'Andrenas*, Aimeri de Narbonne est représenté à l'âge de cent soixante ans, et c'est pour peindre ce vieillard que le poëte trouve ces deux beaux vers :

Aimeri vient por païens devaler
Qui devant lui fait la terre trenbler[1] !

IV.

Rien de plus pur, rien de plus parfait que l'idéal chevaleresque; mais les chevaliers ne s'y sont pas toujours conformés. Ils ont souvent tourné le dos à cette lumière au lieu de marcher vers elle. Même dans nos Chansons de geste, les chevaliers, les meilleurs des chevaliers, ne sont pas sans vices. Il en est de ces soldats encore à moitié barbares comme il en est du moyen âge lui-même. Dans la vaste poitrine de ces colosses vêtus de fer s'agite la lutte qui a déchiré les entrailles de toutes

[1] Ms. 23 Laval., f° 157.

les nations du moyen âge, la lutte entre l'élément chrétien et les mauvais éléments des anciens paganismes. Depuis le VIe siècle jusqu'au XIIIe, que voit-on dans l'histoire? des guerres perpétuelles, du sang répandu à torrents pour des causes injustes et futiles, des haines féroces et implacables. Oui, mais on assiste dans le même temps au spectacle des plus étonnantes vertus, des plus merveilleuses manifestations de la charité. Il semble qu'on ne se soit jamais tant haï... ni tant aimé sur la terre. Cette lutte est partout : elle est surtout dans l'âme des gens de guerre. Ils n'ont pu se dépouiller entièrement de la sauvagerie et de la brutalité germaines : ils sont féroces, ils sont lubriques; et ce sont là les restes de leurs anciennes superstitions et de leurs vieilles mœurs. Ils sont fiers, chastes, courageux, sincères, et ce sont là des vertus d'origine chrétienne. Un archéologue éminent a dit que l'histoire de l'architecture romane pouvait se résumer en ces trois mots : « Ce fut la lutte des architectes contre la poussée des voûtes. » L'histoire du moyen âge nous montre la lutte plus admirable de l'Église contre la poussée de la barbarie.

C'est ce que nous atteste aussi chaque vers de nos épopées nationales.

Les héros de ces épopées ont, dans leur âme, un côté tout païen. *Ils ont du mépris pour la vie humaine :* ce sera notre premier reproche. Il est grave. Nos chevaliers épiques tranchent les têtes et percent les cœurs avec une facilité qui nous révolte. Un des types les plus purs de la chevalerie, Renaud de Montauban égorge tranquillement à Paris le pauvre cordonnier qui lui a donné l'hospitalité [1]. Et pourquoi ce crime? parce que Renaud craint les indiscrétions de son hôte. Et le trouvère nous raconte le fait ingénument, sans se montrer autrement scandalisé! Mais que dire de l'épouvantable geste des Lorrains? C'est certainement dans ces poëmes horriblement grossiers que la vieille barbarie germanique a trouvé un de ses derniers asiles. Le trouvère se ressent lui-même de la rudesse sanglante de son sujet; il est joyeux d'avoir à raconter tant de morts.

Iluec comence li grans boroflemens
Dont furent mort chevalier ne sais quant,

[1] *Renaus de Montauban*, Lavall. 39, f° 14.

Chastiau brisé, et villes à noïent,
Deserité en furent li enfant....,
Chançon comence de grant efforcement,
Onc ne fu mieudre en le siècle vivant [1]...

Tels sont les *Loherains*. On n'a jamais dépensé tant de courage pour des causes si obscures, si mesquines, si odieuses. C'est même ce qui diminue singulièrement le mérite littéraire de toute cette œuvre : le lecteur cherche vainement un personnage de cette épopée auquel il puisse intéresser son cœur et accorder sa sympathie. Les ennemis du nom chrétien, les Sarrasins sont absents; on assiste à des guerres intimes entre familles féodales. Et quelles guerres! Begon, frère de Garin, combat en champ clos contre Isoré. Isoré triomphe d'abord et tient un moment son adversaire à la discrétion : mais Begon reprend l'avantage et tue cet ennemi de sa famille. Cette mort ne le désarme pas; il ouvre la poitrine du vaincu, y saisit le cœur encore chaud, le garde joyeux entre ses mains et le jette au visage du cousin de la victime. « Tenez, « dit-il, voilà le cœur de votre cousin; vous pouvez main-« tenant le saler et le rôtir [2]. » Trait digne des Madécasses ou des Peaux-Rouges; ou plutôt d'un Frank et d'un Alaman du IIIe ou du IVe siècle! Ce n'est pas dans son imagination, c'est dans ses instincts et ses souvenirs que le poëte a trouvé le récit de cette incomparable cruauté.

Et ce n'est pas là un fait isolé dans la geste des Lorrains. Fromondin, dans une autre partie de ce cycle, s'empare de ses deux neveux et filleuls, les fils d'Hernaut et de Ludie; le sauvage les saisit par les pieds, les fait tournoyer autour de lui et leur casse la tête contre un pilier de marbre [3]. Il est vrai qu'il se fait ermite pour expier ce crime; mais on peut douter de la ferveur de ses prières et des austérités de sa pénitence, quand on le voit à la fin de la chanson de *Girbert*, essayer de tuer à coups de couteau les deux Lorrains Gérin et Girbert qui l'assassinent à son tour [4]. Ce poëme a pour théâtre une mare

[1] *Garin li Loherains*, édit. P. Paris, I, p. 124.

[2]
Ou cors li met Froberge au pont d'or fin,
Le cuer dou ventre entre ses deux mains tint.
Guillaume fiert devant emmi le vis :
« Tenez, vassal, le cuer vostre cuisin;
« Or le povez et saller et rostir. »

[3] *Ms. de l'Arsenal*, 181, f° 136.

[4] *Ibid.*, f° 139.

de sang humain dans laquelle deux familles achèvent de s'entr'égorger !

Cette cruauté, d'ailleurs, n'est pas particulière à la geste des Lorrains. Un grand nombre de nos chansons nous offrent des traits analogues. *Raoul de Cambrai* et *Beuves d'Hantone* sont peut-être les deux poëmes qui ont le plus exactement conservé la physionomie germanique ; ce sont ceux où l'on trouve dans les veines de tous les héros le sang le plus indompté et les frémissements les plus sauvages. *Raoul de Cambrai* est l'épopée de la guerre privée. Quant à *Beuves d'Hantone*, c'est par excellence le poëme de l'assassinat : la belle-mère de Beuves, Brandonie, assassine d'abord son mari pour épouser Doon de Mayence. Le pauvre Beuves échappe à grand'peine à cette furie et traverse mille épreuves avant de triompher de ses persécuteurs. Mais enfin il s'empare de son infatigable et farouche ennemie, et la tue avec un raffinement de barbarie digne des bourreaux romains : il la fait *murer toute vive à l'exception de la tête.* Quelque temps après, Doon de Mayence est écartelé sur les ordres du vainqueur qui, lui-même, après de longues expéditions contre les Sarrasins de Sicile et d'Asie, subit la peine du talion et meurt assassiné. De telles horreurs ne nous laissent pas calme; nous ne pouvons pas ne pas nous indigner, et il nous est doux de penser que, suivant l'opinion des meilleurs érudits, *Beuves d'Hantone* est un poëme uniquement composé d'après les traditions de l'histoire d'Angleterre.

Nous n'avons encore rien dit des horreurs sanglantes qui, dans leurs guerres contre les Sarrasins, déshonorèrent trop souvent la victoire des chrétiens. Nous admettons volontiers les circonstances atténuantes en faveur du soldat qui, menacé dans sa vie et dans la vie de sa patrie, enivré de rage, couvert de sang, aveugle et fou, se précipite dans la mêlée et refuse de faire quartier à des ennemis sans pitié. Ces nécessités sont douloureuses, sont regrettables; ajoutons qu'au moyen âge, les traditions païennes étaient encore trop vivantes et qu'on faisait encore la guerre à la Romaine ou à la Germaine, c'est-à-dire sans entrailles. Néanmoins, il y a des limites à cette cruauté officielle : après le combat, dans le sang-froid du triomphe, on a le devoir très-rigoureux de la miséricorde. Dans la *Chevalerie Vivien*, le héros du poëme excède toutes ces bornes, et, lui, qui doit si magnifiquement

mourir dans la plaine d'Aliscamps, lui qui doit être si héroïque dans sa dernière confession et dans son dernier soupir, il nous enlève par avance toutes nos sympathies pour sa personne et tous nos regrets pour sa mort. Il entre soudainement dans le pays des Sarrasins, il tue les mères, il massacre les enfants [1]. Puis il mutile horriblement sept cents païens et les envoie ainsi mutilés, comme un trophée sanglant, à l'émir Abdérame [2]. Faut-il s'étonner si les Sarrasins poussent un cri d'indignation et viennent, quelques années plus tard, prendre une terrible revanche à Aliscamps? Encore une fois, le souvenir d'*Aliscamps*, de cette défaite glorieuse, est singulièrement gâté par le récit de ces cruautés de Vivien. Nous n'avons vraiment à nous enorgueillir que de Roncevaux.

Tel est, sans aucun doute, le vice que nous reprocherons le plus aux chevaliers des épopées françaises : ils méprisent la vie humaine. Ils la méprisent chez leurs ennemis infidèles, et même chez leurs ennemis chrétiens. Ils n'ont aucun respect pour cette vie passagère dont une seule minute bien dépensée peut nous acheter l'immortelle vie. On a remarqué que l'amour du sang a été le premier caractère de toutes les nations païennes : nos chevaliers ont été parfois plus qu'à moitié païens. Ils n'ont pas toujours mieux respecté le bien d'autrui. Ils ont été particulièrement friands du bien d'église : ils l'ont convoité, ils l'ont guetté, ils l'ont saisi avec une avidité que rien n'a pu satisfaire. Qui ne connait la triste histoire des avoueries et des avoués, qui ne se rappelle les premiers vers de *Garin le Lorrain* où l'on voit Charles Martiau jeter sa griffe brutale sur la propriété ecclésiastique?

L'amour des voluptés sensuelles est le second caractère des peuples païens; il convient aussi à nos héros. Ne vous attendez pas toutefois à trouver dans nos romans ce que l'on appelle aujourd'hui de la galanterie, ni ces sentiments délicats et raffinés que les troubadours ont traduits dans leur style trop souvent énigmatique. Non, non; dans nos Chansons de geste, l'amour n'apparait pas souvent, mais il apparait dans toute sa

[1] Cil sont entrez en Espaigne la grant,
Gastent les terres as Turs et as Persans.
Tuent les méres, ocient les enfans...
(*Chevalerie Vivien*, 7535, f° 203, v°.)

[2] *Ibid.* Abdérame est appelé « Desramé » par le poëte.

brutalité. Rien n'est certainement plus chaste que la *Chanson de Roland*, mais quand Olivier menace de ne pas accorder à Roland la main de sa sœur Aude, il s'exprime en termes plus qu'énergiques : « Si je puis revoir ma sœur, la belle Aude, vous ne serez jamais entre ses bras couché ! » Ce n'est pas attique, mais cette franchise est loin d'être impure. Il n'en est pas de même des poëmes de la seconde et de la troisième époque : on y trouve des amours uniquement matériels, et disons-le, tout à fait animaux. Chose curieuse ! ce sont les femmes qui ont les ardeurs les plus effrénées, et qui se précipitent bestialement dans la volupté. Dans vingt, dans trente chansons de geste, ce sont les jeunes filles qui font toutes les avances aux héros, qui les provoquent, qui les excitent, et qui, après avoir épuisé toutes les excitations, finissent toujours par employer un dernier procédé, toujours le même : elles vont, pendant le sommeil des chevaliers, se mettre côte à côte dans leurs lits. Nulle n'est plus effrontée que la Bélissende d'*Amis et d'Amiles :* elle se livre à mille provocations contre Amiles, et au moment où elle va satisfaire enfin la brutalité de sa passion : « Peu m'importe que « le siècle me regarde, peu m'importe que mon père me fasse « battre tous les jours : il y a là un trop bel homme[1] ! » C'est le cri de la bête.

On entend trop souvent ce cri-là dans nos poëmes. Les femmes de nos romans descendent souvent plus bas et vont jusqu'à l'obscénité. Dans *Garin de Montglane* on voit Mabille recevoir de sa meschine les conseils les plus impudiques. Les héros rivalisent parfois avec les héroïnes de nos chansons. C'est ainsi que Maugis roule d'adultère en adultère, courtisant la femme de Marsile après en avoir courtisé cent autres. C'est ainsi que l'auteur de l'*Entrée en Espagne* nous montre les barons chrétiens occupés uniquement durant la paix

A donoier pulcelles et dames en secrois[2]...

C'est ainsi, pour tout dire, que les frémissements du sang

[1] Il ne m'enchaut se li siècles m'esgarde
Ne se mes pères m'en fait chascun jor batre :
Car trop i a bel home!

[2] Ms. de Venise, f° 2.

germain, de ce sang encore tout neuf, se mêlent dans le corps de nos chevaliers aux derniers frémissements du sang romain vicié et corrompu ; c'est ainsi qu'on retrouve dans nos Épopées nationales les vestiges presque également redoutables de la brutalité germanique et de la sensualité romaine !

V.

Il nous reste à faire voir le beau côté de la médaille. Nous avons constaté les vices des chevaliers, constatons leurs vertus ; nous avons assisté à l'action du vieux paganisme, faisons toucher et sentir vivement la réaction chrétienne.

Comme il est facile de s'en apercevoir d'après les pages qui précèdent, tous les vices de nos héros sont des vices de soldats ; on les retrouverait aisément dans nos garnisons d'aujourd'hui. L'excès de la vie militaire est la cause des dévergondages et des barbaries chevaleresques. On ne se fera jamais une idée suffisante de l'ardeur guerrière qui brûlait les veines et exaltait les âmes de nos pères. Je trouve dans la geste des Lorrains une petite scène qui en donnera un croquis, et qui nous servira de transition facile pour arriver aux vertus de nos barons. Fauconnet est chargé de défendre le château de Naisil : son père Bernard est prisonnier des assiégeants, et le somme de capituler :

Dist Fauconnés : « Por neant l'avés dit.
« Se je tenoie un pié en paradis
« Et l'autre avoie el chastel de Naisil,
« JE RETRAIROIE CELI DE PARADIS
« ET LE METROIE ARRIER DEDANS NAISIL. »
Bernars l'oï, s'en a geté un ris ·
« Voire, dist-il, bien voi tu es mes fis [1] ! »

Voilà bien le langage d'une race militaire, et il atteint ici au sublime. Ces habitudes de guerre perpétuelle, cette vie rude, en plein air, sous l'inclémence du ciel, était, il faut le dire, une véritable école de sacrifice dont les enseignements s'accordaient, par un côté, avec les enseignements évangéliques. Beaucoup de vertus sont nées et se sont développées dans les camps ; et nous ne saurions parler du soldat sans quelque

[1] *Garins li Loherains*, éd. P. Paris, I, p. 232.

émotion. Il nous apparaît presque comme un être à part, et, quand il comprend sa mission, comme un des imitateurs les plus exacts du Christ lui-même. Encore une fois, sa vie est un sacrifice perpétuel ; c'est le sacrifice à l'état d'institution. Et ne relèvera-t-il pas la tête s'il songe qu'il est appelé, comme nous l'avons dit, à être ici-bas le défenseur armé de la Justice désarmée ?

Tout d'abord, la vie militaire de nos ancêtres leur a donné une fierté que l'antiquité n'a pas connue, et que l'on peut appeler la fierté chrétienne. Renier est pauvre, Renier est mal vêtu, Renier s'est éloigné de la cour parce qu'il ne peut jeter sur ses épaules ni du vair ni du gris. Ecoutez cependant le langage de Renier: « Le cœur n'est mie dans le vair et le gris ; il est au ventre où Dieu l'a mis. Tel est riche qui est failli de cœur, mais tel est pauvre, qui est fier et hardi[1] ! » Et c'est ce même sentiment qui a dicté à un autre de nos trouvères ce beau vers qu'on ne saurait trop admirer : « Le cœur d'un homme vaut tout l'or d'un pays. » Cette fierté individuelle n'existait pas dans les armées anciennes ; les généraux seulement l'avaient. Grâce au progrès chrétien, elle est devenue commune aux moindres soldats !

Cette fierté chevaleresque[2] se traduit, devant les ennemis du nom chrétien, en cette vertu d'origine chrétienne qu'on nomme la générosité. Mais la générosité ne se fait jour que dans les plus beaux de nos poëmes. Le commencement d'*Aspremont* nous en offre un noble exemple : Balan, ambassadeur du roi des Sarrasins, se présente à la cour de Charlemagne et jette à l'Empereur un défi solennel au nom de son maître. Le défi est plein d'insultes, et Dieu sait si les ambassadeurs de nos épopées sont passés maîtres en invectives. Charlemagne est irrité, la colère monte à son front. Mais le Nestor de nos chansons de geste, le représentant et le gardien des traditions chevaleresques, le duc Naime se lève et arrête avec une douceur

[1] *Girars de Viane*, édit. Tarbé :

Li cuers n'est mie ne ou vair ne ou gris,
Ens est ou ventre là où Deu l'a asis.
Tel est or riches qui de cuer est faillis
Et tel est povres qui est fiers et hardis.

[2] Elle est souvent mal dépensée ; par exemple, quand Turpin, dans *Aspremont*, demande au vieux Girart de qui il tient son fief : « Respont Girars : « De Deu omnipotent. »

charmante l'insulteur officiel, qui déjà franchissait d'un pas superbe le seuil du palais impérial : « Nul homme qui vient « parler à mon seigneur ne peut ainsi partir le premier jour. « — Venez plutôt regarder notre fête; — puis, je vous ferai « amener trois cents chevaux ; — les deux meilleurs seront « sellés pour vous [1]. » Il retient par l'amour celui que la haine poussait loin de Charles. Et le mécréant est touché de cette grandeur morale ; et il regarde les Français, et il les admire. Peu s'en faut qu'il ne se convertisse.

Est-il nécessaire de montrer que le courage est excellemment la vertu du chevalier?

Pour ne parler que de nos poëmes, ils nous donnent souvent une hauté idée de ce courage qui n'abandonna jamais le cœur de nos héros. Et laissez-moi le dire: ces soldats m'intéressent autrement que les guerriers grecs ou romains. Tout d'abord, ils combattent en des guerres presque toujours défensives, et ils combattent pour préserver la France, pour défendre les femmes, les vieillards et les enfants, pour être le bouclier de nos pères. Ils inondent de leur sang un sol que je connais, un sol que j'aime, un sol sur lequel je marche, grâce à eux, indépendant et délivré de la barbarie musulmane. Et ils sont aussi la force au service de la vérité. Si nous sommes librement chrétiens, si les eaux du baptême coulent encore, si nous avons encore des temples, des autels et des tabernacles, c'est grâce aux effusions de leur sang. Ils ont sauvé l'Eglise, ils ont sauvé la patrie. Cela vaut mieux que de faire, comme les anciens, des conquêtes iniques sur des peuples innocents.

Il faudrait citer toute la *Chanson de Roland* pour bien montrer quelle est l'essence du courage chevaleresque : mélange de fierté indomptée, de générosité chrétienne, de témérité presque coupable, de furie peu disciplinée, de rage sublime et d'espérance en Dieu. Ce courage, dans nos plus anciens poëmes, a même ses instants de défaillance, tant il est peint au naturel. Nous sommes forcés de renvoyer ici à la *Chanson de Roland*. Que le lecteur fasse une pause et se représente le champ de bataille de Roncevaux ; qu'il entende la forte voix du neveu de Charlemagne couvrir tout le tumulte de la bataille et s'écrier :

[1] *Aspremont*, éd. Guessard, p. 50, vers 51-78.

Mal seit del coer ki el pis se cuardet;
Nus remeindrun en estal en la place :
Por nos i ert e li colps et li caples[1]...

Et rappelons-nous encore la fameuse imprécation contre les archers qui se trouve au début de *Girars de Viane:* « Maudit soit le premier qui fut archer. Il avait peur : il n'osait approcher. » Qu'eût dit ce chevalier de nos canons rayés qui emportent, par longues files, de malheureux soldats au port d'armes et loin de la mêlée? Les citations d'ailleurs se pressent sous notre plume. Les Régulus abondent tellement dans nos poëmes que nous n'avons que l'embarras du choix. Orri, roi de Bavière, est bien supérieur au héros romain[2]; mais il convient de citer ici un trait plus profondément historique. Les croisés sont sous les murs d'Antioche : il s'agit d'entrer dans la ville. Godefroy de Bouillon fait un appel à ses chevaliers: « Qui d'entre eux voudra monter le premier à la terrible échelle? » La mort est certaine. Personne ne répond : Godefroy, courroucé, saisit les derniers échelons, et déjà y met le pied.

Mais l'armée chrétienne ne peut ainsi abandonner son très-précieux et très-nécessaire capitaine :

« Les Français se turent : chacun se regarda. Le comte Robert de Flandre : « Seigneurs, dit-il aux barons, n'ayez plus d'inquiétude, « j'ai abandonné toute la Flandre et les fiefs qui y sont, et ma femme « Clémence qui tant m'aimait, et mes deux petits enfants que Dieu « me gardera, j'ai tout quitté en l'honneur du seigneur Dieu qui « créa le monde. Je serai le premier qui monterai à cette échelle. » Il fit sur lui le signe de la croix, se recommanda à Dieu, puis saisit l'échelle, à deux mains l'empoigna et rejeta sur son dos son écu par la courroie. Mais en ce moment Foucart l'orphelin le saisit à bras le corps. Il était né en Flandre, c'était un bon chevalier : « Sire, « dit-il au comte Robert, sire, entendez-moi. Vous êtes le fils de saint « Georges; c'est ainsi qu'on vous nomma. Si nous vous perdons, « ce sera grand dommage. Tandis que moi, si je meurs, personne « ne me pleurera. Je monterai, beau sire, et Jésus m'aidera. »

[1] *Roland,* éd. Génin, II, 447-449. — Les *enfants* eux-mêmes ont ce courage impétueux. Les quatre jeunes fils de Garin de Montglane rencontrent quinze Sarrasins :

Milles parla, l'orguillos et le fier :
« Seignor, fait-il, à celer ne le quier.
« A .II. premiers me vodrai essaier.
Renier en demande trois.
« Et moi les autres! » dit Hernaus à vis fier.
Et dit Girars : « M'en devez laissier. »
(*Girars de Viane*, éd. Tarbé, p. 8.)

[2] V. *Aubri le Bourgoing.*

Foucart lui dit : « Sire comte, pas de tristesse au nom de Dieu « La terre ne peut contenir d'homme plus vaillant que vous. Si vous « mouriez ici, quelle perte ! Car vous avez, seigneur, grand fief à « maintenir ; vous avez femme et enfants : que Dieu vous en laisse « jouir. Si je péris, moi, ce ne sera pas grand dommage. Je n'ai rien « à donner et ne pense rien gagner. Par l'Esprit-Saint, laissez-moi « monter le premier. Si je meurs, qu'importe : c'est pour le service « de Dieu. Il y en a, dans l'ost, tant de meilleurs et de plus précieux « que moi ! — Sire, disent les barons, souffrez, s'il vous plaît, que « Foucart monte le premier. » — A ces mots, Robert jette un soupir[1]..... »

Je ne pense pas qu'il y ait dans Homère et dans Virgile rien de supérieur à cette page magnifique. Après elle, il faut se taire et ne plus rien citer... Nous n'osons même pas ajouter que le courage de nos chevaliers va trop souvent jusqu'à la cruauté, et quelquefois jusqu'à la plus aveugle témérité. Quelque admirable que soit la figure de Roland à Roncevaux, on ne peut se dissimuler que son refus d'appeler Charlemagne à son secours est à la fois un grave manquement à la stratégie la plus élémentaire et une imprudence coupable. Disons le mot : c'est de l'orgueil. L'orgueil est ce qui gâte trop souvent le courage chevaleresque. Il arrive par là que, trop souvent, les Roland dégénèrent en capitaines Fracasses. Ce vice sera encore plus choquant dans les romans de la Table-Ronde. Et de là le type ou plutôt la caricature imaginée par Cervantes.

Mais, dans nos chansons primitives, le soldat n'est que très-rarement *matamore;* et c'est même un des signes auxquels on peut reconnaître l'ancienneté d'un poëme. Ce qui me charme dans ces vieux romans, c'est que tous les héros y ont un côté humain. Chacun d'eux reproduit assez bien la physionomie naturelle de Curiace dans l'œuvre de Corneille :

Je rends grâces à Dieu de n'être pas romain,
Pour conserver encor quelque chose d'humain...

Ces rudes gaillards, ces chevaliers à fière tournure, ces « hommes géants sur des chevaux colosses, » qui font trembler le sol sous leurs pas, ils tombent en pamoison avec la délicatesse de nos jeunes filles. Rudes pamoisons et qui précipitent à terre des vingt mille hommes à la fois :

Encuntre terre se pasment xx millers[2].

[1] *Chanson d'Antioche*, éd. P. Paris, II, 108-110.
[2] *Roland*, IV, 20.

Roland lui-même s'évanouit le plus facilement du monde : il a des nerfs. J'aime à voir aussi humain celui qui partout ailleurs a une stature surhumaine :

« Le comte Roland, quand il voit morts tous ses pairs — Et Olivier, celui qu'il aimait tant, — Il en a de la tendreur en l'âme et commence à pleurer. — Tout son visage en est décoloré. — Sa douleur est si forte qu'il ne peut se soutenir. — Bon gré malgré il tombe en pamoison... »[1]

L'empereur Charlemagne s'évanouit plus de dix fois dans la même chanson, et sa grandeur est bien loin d'en souffrir. C'est par l'expression d'un sentiment très-humain que se termine la plus héroïque et presque la plus surnaturelle des chansons de geste. Aussitôt après la guerre d'Espagne, l'ange Gabriel descend du ciel et ordonne à l'empereur de recommencer immédiatement la guerre sainte. Oui, sans prendre une heure de repos, il faut que Charles prenne le chemin de la Syrie, heaume en tête et lance à la main :

Li emperere n'i volsist aler mie :
« Deus, dist li reis, si penuse est ma vie ! »
Pluret des oilz, sa barbe blanche tire[2].

Et c'est sur cette note peu glorieuse que se termine tout le poëme. Nous en sommes ravis, pour notre part. C'est là une preuve de génie qu'a fournie l'auteur de la chanson : il a été homme, il n'a point *posé*, il n'a point cherché la formule. Il a traduit de vrais sentiments en vrai style naturel, spontané, vivant.

Fierté, courage, générosité, telles sont les vertus ordinaires du chevalier. Le chevalier peut aussi posséder d'autres vertus que nous appellerons *réservées :* c'est assez dire qu'elles sont rares. L'humilité, par exemple, n'est pas le fort du chevalier ; quelquefois cependant on en voit éclater de beaux exemples. Dans l'*Entrée en Espagne*, Gales de Vermandois qui a émis, dans le conseil, un avis absolument contraire à celui de

[1] III, 777-782.
[2] V, 733-735. — C'est le même sentiment, très-humain, qu'exprime Turpin, quand, après avoir adressé une harangue très-énergique à l'armée chrétienne, il fait un retour sur lui-même et dit avec un soupir :

« La meie mort me rent si anguisseus ;
Jà ne verrai le riche empereür... »
(III, 761-762.)

Roland, est énergiquement réfuté par le neveu de Charlemagne. Le conseil donne raison à Roland, et alors :

> Galez de Vermandois mist au col son baudrier,
> Devant le cont Rollant se voit amenuillier
> Et, plorant de ses eulz, li voit merci crier
> Et li cons lui pardonne tant l'an prie Olivier [1]...

Faut-il rappeler le plus beau trait de modestie chevaleresque que nous ait laissé, non pas la légende, mais l'histoire du moyen âge. Dans la *Chanson de Jérusalem*, comme dans les Chroniques des croisades, Godefroy refuse de porter la couronne d'or dans cette ville où le Sauveur a porté la couronne d'épines [2]. Nous l'avons déjà dit, Godefroy est comparable à nos héros épiques; en fait de types chrétiens, l'histoire est certainement aussi riche que la poésie.

Le pardon des injures était un sentiment tellement antigermanique, que l'Église parvint malaisément à l'inspirer à nos soldats. Les haines de familles étaient vivaces dans les forêts germaines; elles persévérèrent avec le même caractère bien longtemps après que les Barbares eurent fait halte sur le théâtre de leurs invasions. Un terrible combat se livre dans le cœur du chevalier, toutes les fois qu'il s'agit de pardonner. Un des plus beaux passages d'*Ogier* est celui où l'on voit le héros du poëme pardonner au fils de l'empereur et Charlot pardonner à Ogier [3]. Dans la *Chanson d'Antioche*, on voit aux prises deux chevaliers illustres, natures puissantes, cœurs de feu. Tancrède a un différend avec Beaudouin, et, suivant le mot populaire, « tous les torts sont du côté de Beaudouin. » Néanmoins, c'est Tancrède qui fait toutes les avances de la réconciliation :

> Tangrès ala encontre par moult grand amisté
> Descaus piés et en langes : merci li a crié
> Et Bauduins li a maintenant pardoné,
> Devant tous s'entrebaisent et se sont acordé [4].

Il nous semble que si nous étions peintre, nous trouverions dans ces quatre vers un beau sujet de tableau. Le beau, le grand, le courageux Tancrède, pieds nus, en chemise, les yeux mouillés

[1] *Entrée en Espagne*, ms. XXI de Venise, f° 6.
[2] Bibl. imp., ms. 540, f° 165, v°.
[3] *Ogier*, édit. Barrois, p. 65-66.
[4] *Chanson d'Antioche.*

de larmes et portant au front la rougeur que lui coûte un tel sacrifice, s'agenouillant devant son rival qui tombe dans ses bras et lui donne le baiser de paix! Combien de fois n'a-t-on pas donné aux élèves de notre École des beaux-arts un sujet moins national, moins chrétien, moins convenable enfin!

Parmi les vertus *réservées* de nos chevaliers épiques, nous devons placer la charité, qui ne peut passer pour une de leurs vertus habituelles. Nos chevaliers sont vraiment trop occupés pour penser aux pauvres; néanmoins, dans nos plus anciens romans, ils trouvent moyen de s'arracher aux rudes occupations de leur vie militaire pour songer aux membres souffrants de Jésus-Christ. Hervis de Metz n'a plus qu'un denier, il est très-loin de son pays, et voici que deux pauvres malades lui demandent l'aumône. « Et le damoiseau doucement leur a tendu son bon denier; puis les pria: « Seigneurs « malades, dit-il, par Dieu qui ne mentit jamais, je n'ai plus « d'argent; priez pour moi, car je suis moult éloigné de mon « pays. » Et les malades l'ont béni au nom de Dieu[1]. »

Mais malgré tout, la charité peut être considérée comme une vertu naturellement militaire. De nos jours encore, que de rations de soupe sont distribuées tous les jours à la porte de nos casernes, qui par là seulement ressemblent un peu à la porte des anciens couvents! En revanche, il est une autre vertu, la chasteté, qui, sous tous les cieux et dans tous les temps, a toujours manqué au soldat. L'Église s'est usé la main à vouloir faire entrer cette vertu dans le cœur des chevaliers. Dans nos Chansons de geste, les adultères foisonnent beaucoup trop: cette mauvaise herbe pousse partout. Puis, les amours faciles sont encore trop nombreux, bien qu'en général les chevaliers n'aient pas le temps de s'arrêter aux amourettes de passage. Néanmoins, il y a plusieurs types de chasteté sévère. Roland, quoiqu'il ait de singulières ardeurs dans le sang, quoiqu'il soit sujet à de terribles tentations, Roland reste noblement maître de lui. Il ne ressemble guère à ce Roland de théâtre qu'on a représenté dernièrement perpétuellement occupé à pousser des soupirs vers une Alde défigurée: pendant tout le temps de la bataille, il ne pense pas une seule fois à sa fiancée. C'est bien de fiancée qu'il s'agissait, en effet, quand,

[1] Ms. S. G. 1244, f° 12.

tout rouge de sang depuis les pieds jusqu'à la tête, la Durandal au poing, la rage au cœur, il poursuivait les Sarrasins. Dans l'*Entrée en Espagne*, ce même Roland, armé par la belle Diones, fille du roi de Persie, est ému à la vue de ce beau et jeune visage :

Angle resamble qui desande de nue.
Roland la garde, trestout le sang li mue ;
Non la voudroit le ber avoir véue ;
Audain li manbre, tot le vis le tresue[1]...

Nous devons répéter ici, pour être juste, que les chevaliers de nos romans ont le sang beaucoup moins impur, beaucoup moins lubrique que les jeunes filles elles-mêmes. Roland n'est pas seulement martyr ; il est vierge aussi, et c'est la première fois peut-être que l'on peut donner à un soldat une si noble et si magnifique épithète !

Telles sont les principales vertus du chevalier dont le héros d'un de nos poëmes les plus intéressants, Aïol, nous offre un exemple frappant et un type sans tache. Beaucoup de nos héros épiques ressemblent à ce fabuleux Aïol ; mais encore un coup, ne l'oublions pas, ces vertus ont été pratiquées, oui, réellement et historiquement pratiquées pendant plusieurs siècles, sous les yeux ravis de quarante générations. La chevalerie a eu ses mythes et sa légende, qui nous sont restés dans nos chansons de geste ; mais elle a eu aussi, elle a eu surtout son histoire, qui nous est restée dans toutes nos chroniques, dans toutes nos chartes, dans tous les documents de notre histoire. Et certes l'histoire de la chevalerie est tout au moins aussi belle que sa légende. Godefroy de Bouillon et saint Louis, pour ne citer que ces deux noms, valent bien Roland et Guillaume Fierebrace !

LÉON GAUTIER.

[1] *Entrée en Espagne*, f° 45.

JEANNE D'ARC ET SA MISSION

D'APRÈS SON DERNIER HISTORIEN

Jeanne d'Arc, par H. Wallon, membre de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Paris. Ouvrage qui a obtenu, en 1860, de l'Académie française le grand prix Gobert. 2e édition, Paris, L. Hachette, 1867. 2 vol. in-8o.

Je n'avais nullement l'intention de reprendre une question que j'ai traitée, il y a déjà onze ans[1], et qu'un éminent écrivain a examinée ici même avec l'autorité de son talent et de sa haute raison[2]. Quand parut, en 1860, le livre de M. Wallon sur Jeanne d'Arc, je pris la plume pour combattre[3] le système qu'il cherchait à faire prévaloir; mais j'aurais gardé le silence, en présence de la seconde édition qu'il a donnée récemment, si l'honorable académicien ne m'avait adressé un appel direct, et, pour ainsi dire, une *mise en demeure*[4]. A cette provocation toute

[1] *Le règne de Charles VII, d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines.* Paris, Durand, 1856, in-8o de 115 pages; *Un dernier mot à M. Henri Martin.* Paris, Durand, 1857, in-8o de 60 pages.

[2] *Revue des questions historiques*, t. I, p. 524-561.

[3] *Correspondance littéraire* du 25 avril 1860.

[4] Voici la lettre que M. Wallon m'a fait l'honneur de m'adresser, à la date du 1er avril: « Monsieur, permettez-moi de vous offrir la deuxième édition de mon histoire de Jeanne d'Arc. J'ai profité sur plusieurs points de vos observations, et je me suis appliqué à faire disparaître de mon livre ce qui pouvait donner lieu à quelque malentendu entre vous et moi sur la mission de Jeanne d'Arc. Voyez à votre tour si vous n'avez pas été trop absolu dans vos affirmations, et si l'on peut, sans se heurter contre les textes les plus forts, réduire aux termes précis de ce qu'elle a fait, ce qu'elle a été appelée à faire. Nous croyons également à la mission divine de Jeanne d'Arc. Examinez laquelle des deux opinions donne le plus de prise à ceux qui prétendent que sa mission a été « manquée. »

« Je serai heureux de vous avoir fourni sur ce point, ou sur tout autre, la matière d'un nouvel examen dans la savante *Revue* que vous avez fondée.

« Agréez, je vous prie, etc. »

courtoise, je ne puis opposer une fin de non-recevoir, et je rentre dans la lice.

Aussi bien la question est peut-être arrivée au moment où le dernier mot peut en être dit. Aux luttes ardentes des défenseurs de l'inspiration divine et des écrivains de l'école rationaliste[1], a succédé une période d'apaisement et d'étude patiente et consciencieuse. Les textes étaient là, à la portée de tous : chacun les a lus, pesés, commentés. De nouveaux travaux se sont produits, et tandis que les écrivains rationalistes se décernaient bruyamment la victoire, en regardant comme des faits hors de doute la *mission manquée* de Jeanne d'Arc et la *trahison* de Charles VII à l'égard de la libératrice de la France, des écrivains catholiques s'attachaient à leur tour à préciser les véritables traits de l'héroïque Pucelle. Il y a donc lieu d'examiner comment ces écrivains ont compris Jeanne d'Arc ; par quelles causes ils ont été amenés à accepter le système de l'école démocratique, et comment ils concilient les deux systèmes qui se trouvent en présence. Il y a lieu aussi de poser une question préalable, et de se demander comment, après qu'au dernier siècle on a tant et si péniblement discuté sur le caractère de faits auxquels on cherchait d'impossibles et puériles explications, on en est venu, dans notre siècle, à mettre en cause un point qui paraissait tranché depuis longtemps, à savoir l'étendue et la nature même de la mission de Jeanne.

I.

A entendre certains critiques, c'est d'hier seulement que nous connaissons Jeanne d'Arc. Jusque-là, sa mémoire était « à demi enfouie dans la poudre du greffe [2]; » jusque-là, « la Pucelle n'était pour l'Europe lettrée qu'une héroïne au caractère mal défini et presque équivoque, une sorte de person-

[1] Je ne puis passer sous silence l'opuscule que M. Athanase Renard, le premier qui ait pris la défense de l'opinion traditionnelle, a publié en 1855, sous ce titre : *La mission de Jeanne d'Arc. Examen d'une opinion de M. Jules Quicherat* (in-8° de 32 p.), et l'écrit de M. le marquis de Gaucourt : *Des faits relatifs à Jeanne d'Arc et au sire de Gaucourt. Lettres à M. H. Martin, auteur d'une histoire de France*. Paris, 1857, in-12 de VIII-136 p.

[2] M. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. II, p. 313. Article publié dans le *Constitutionnel* du 19 août 1850.

nage de l'Arioste qui, par l'effet de certaines couleurs fantastiques et de certaines allures théatrales à peu près convenues, touchait d'aussi près à la légende qu'à l'histoire[1]. » Nous n'insisterons pas ici sur l'étrangeté de pareilles assertions, et nous renverrons à l'excellent résumé qu'a fait M. Nettement des travaux historiques consacrés à Jeanne d'Arc [2]. Nous poserons seulement cette question : quels textes révélateurs sont venus renverser l'échafaudage de la tradition? Quels documents nouveaux ont été produits? — On a bien retrouvé quelques pièces d'un intérêt secondaire; on a publié un document inédit, la chronique de Perceval de Cagny, sur laquelle nous avons eu déjà l'occasion d'exprimer notre opinion, en réduisant ce document à sa juste valeur. Mais quand M. Quicherat a formulé en ces termes le problème qui nous occupe : « Il me reste à articuler l'un des faits les plus faciles à établir de la vie de Jeanne et l'un des moins apparents, il faut croire, puisqu'on a pu ne pas l'apercevoir jusqu'ici; ce fait c'est qu'elle n'accomplit qu'à moitié la mission dont elle se croyait investie[3], » l'éminent érudit s'est-il appuyé sur un texte inconnu à ses devanciers? Nullement. C'est, comme l'a remarqué alors M. Sainte-Beuve, une question de lecture attentive; c'est au moyen des documents « bien lus et contrôlés » qu'on est arrivé à formuler cette loi évidente et inaperçue jusque-là. Et cependant M. Quicherat a-t-il bien le mérite de la découverte? Il faut rendre à chacun la justice qui lui est due. Alors que la vie de Jeanne d'Arc n'existait qu'à l'état *légendaire*, qu'elle était « à demi enfouie dans la poudre du greffe, » un magistrat savant et consciencieux, qui avait secoué cette poudre de façon à remplir un in-4° du résultat de ses recherches, avait vu ce que M. Quicherat nous révélait en 1850. Il avait le premier articulé cette loi des *quatre charges*, qui est venue bouleverser l'histoire de Jeanne d'Arc[4]. M. de l'Averdy se trompait sur un point; il avait raison

[1] M. de Carné, *Les Fondateurs de l'unité française*, t. I, p. 402.

[2] Voir le 1er vol. de cette *Revue*, p. 526 et suivantes.

[3] *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (1850), p. 39.

[4] *Notices du procès criminel de condamnation et du procès de révision et d'absolution de Jeanne d'Arc*, par M. de l'Averdy, dans le tome III des *Notices et Extraits des manuscrits de la bibliothèque du roi*. « Ce discours, dit l'Averdy, après avoir cité les paroles de Jeanne à l'archevêque de Reims, prouve que Jeanne n'a pas voulu quitter le service de Charles VII après son sacre, comme l'avancent beaucoup d'historiens; aucun des témoins n'en parle, et ils n'au-

sur l'autre. C'est à tort qu'il prétendait — en s'appuyant sur le témoignage du duc d'Alençon, bien qu'il ne l'ait pas cité, — que Jeanne « croyoit être encore chargée par sa mission de forcer les Anglois de sortir du royaume et de délivrer de sa prison le duc d'Orléans ; » c'est avec justesse qu'il déclarait, en s'appuyant sur certaines paroles de Jeanne, mal interprétées, qu'elle n'avait pas voulu se retirer après le sacre.

Ainsi le fait avait été entrevu par l'Averdy. Les historiens qui l'ont suivi avaient pu en apprécier la valeur. Aucun ne l'a admis, jusqu'à M. Quicherat, qui, pour en fournir la démonstration, s'est appuyé principalement sur une parole de Jeanne dans le cours de son procès, sur sa lettre aux chefs anglais, et sur la déposition du duc d'Alençon. M. Quicherat a conclu que « Jeanne, d'après ce qu'elle avait hautement publié, aurait dû expulser les Anglais jusqu'au dernier, aussi bien que procurer la délivrance du duc d'Orléans, et que, comme elle ne fit ni l'un ni l'autre, *sa mission fut manquée*[1]. »

On connaît les développements donnés à cette proposition par M. Henri Martin, et ses véhémentes apostrophes contre ceux qui firent *mentir Dieu* et conspirèrent contre Jeanne pour faire *manquer sa mission*. Ce système avait deux conséquences nécessaires : négation de l'inspiration divine chez Jeanne d'Arc ; accusation de trahison à l'égard du gouvernement de Charles VII. On se rappelle que M. Quicherat communiquait, l'an dernier, au comité du rachat de la tour de Rouen, deux documents, où il voyait de *nouvelles preuves des trahisons essuyées par la Pucelle*[2].

J'ai dit qu'aucun des écrivains qui, depuis l'Averdy, se sont occupés de Jeanne d'Arc, ne s'était arrêté à cette loi des *quatre charges*[3]. M. Ch. Louandre est le premier qui l'ait for-

roient pas pu oublier un fait de cette nature. Ici même, ce n'est pas un souhait qu'elle forme, c'est un regret de ce qu'elle ne peut pas quitter les armes et de ce que Dieu ne le lui permet pas. *En effet, elle croyoit être encore chargée par sa mission de forcer les Anglois de sortir du royaume et de délivrer de sa prison le duc d'Orléans* (p. 338). » — Le R. P. Gazeau, dans l'une de ses excellentes études sur Jeanne d'Arc, avait déjà remarqué que « l'Averdy avait émis brièvement cette pensée. » (*Jeanne d'Arc a-t-elle rempli sa mission ? — Études religieuses, historiques et littéraires*, janvier 1866, t. IX, p. 65).

[1] *Aperçus nouveaux*, p. 44.

[2] *Revue de la Normandie* du 30 juin 1866. Voir notre *Revue*, t. II, p. 286.

[3] Pas plus M. Lebrun de Charmettes, le consciencieux historien de Jeanne (1817), que M. Jollois (1819), que M. Guido Gœrres (1834), que M. l'abbé

mulée[1], même avant M. Quicherat; et s'il n'avait été que l'écho d'une voix amie, il faudrait lui donner le mérite de la priorité. M. Sainte-Beuve, aussitôt après l'apparition de l'écrit de M. Quicherat, s'empara du nouveau point de vue, et présenta l'opinion traditionnelle sur la mission de Jeanne comme « une complaisance de l'imagination nationale et populaire qui voudrait, *après coup*, rendre Jeanne infaillible » — « Il résulte, ajoutait-il, des *témoignages positifs*, AUJOURD'HUI CONNUS, qu'elle se promettait, *et que ses voix lui promettaient*, beaucoup plus de choses qu'elle ne vint à bout d'en accomplir [2]. » MM. Lafontaine et Desjardins [3] furent les premiers historiens de Jeanne d'Arc qui se trouvèrent en présence de l'opinion exprimée par le savant éditeur des procès de la Pucelle. L'un et l'autre constatent d'abord l'accomplissement des deux premiers points de la mission, « les seuls dont elle ait d'abord parlé, » dit M. Lafontaine; l'un et l'autre prétendent ensuite [4] que l'inspiration ne faiblit pas chez Jeanne, et que, si elle n'a pas accompli toute sa mission, d'autres qu'elle en portent la responsabilité devant l'histoire [5]. Ces deux auteurs, qui écrivent au point de vue catholique, acceptent donc le fait, sans examiner s'il n'en résulterait pas des contradictions inexplicables et des impossibilités.

Un homme politique qui, avec un grand éclat de style et une richesse d'aperçus qui l'entraîne souvent trop loin, a écrit, au milieu « des devoirs multipliés de la vie publique, » des travaux sur notre histoire [6], a consacré à Jeanne d'Arc une

Barthélemy (1847), que MM. Walckenaer, Petitot, Michaud dans leurs *Notices*, que M. de Barante dans ses *Ducs de Bourgogne*, que MM. de Sismondi, Michelet et Henri Martin (avant sa 4e édition) dans leurs *Histoires de France*.

[1] *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1846. « Nous n'insisterons pas sur le détail des faits; il suffit d'avoir indiqué, d'après Perceval de Caigny et les savantes remarques de M. Quicherat, combien l'histoire a été faussée en ce qui touche les derniers évènements de la vie militaire de Jeanne. *Faire sacrer le roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, chasser les Anglais du royaume, tel était le but* (et Orléans?) *qu'elle-même avait assigné à sa mission*, et sans aucun doute elle l'aurait atteint si elle avait trouvé plus de courage et moins de trahisons autour d'elle (p. 111-112). »

[2] *Causeries du Lundi*, t. II, p. 324.

[3] *Vie de Jeanne d'Arc*, par A. P. Lafontaine. Orléans, 1854, in-12; *Vie de Jeanne d'Arc*, par Abel Desjardins, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon, *d'après les documents nouvellement publiés*. Paris, 1854, in-12.

[4] M. Desjardins, p. 68; M. Lafontaine, p. 190.

[5] Voir M. Desjardins, p. 102-104, et M. Lafontaine, p. 192 et 236-43.

[6] Ces travaux, publiés en partie par la *Revue des Deux-Mondes*, de 1842 à

étude[1] où il l'envisage à la lumière de la publication de M. Quicherat. M. de Carné n'hésite pas à admettre le nouveau système. A ses yeux l'opinion « si universellement accréditée qu'il faut pour la combattre s'armer d'irrésistibles autorités, » est dénuée de tout fondement : « M. Quicherat a prouvé qu'après le sacre Jeanne ne se croyait pas moins qu'avant cette époque dans la plénitude de son action surnaturelle... La Pucelle promettait de conduire le roi à Paris avec autant d'assurance qu'elle s'était engagée à le mener à Reims; elle répète plusieurs fois durant le cours de son procès que sa mission n'est point finie et qu'elle se sent aussi assistée qu'au premier jour... Dans ses plus mauvais jours, elle est aussi fière, et, à bien dire, aussi confiante que dans ses plus magnifiques triomphes[2]. » M. de Carné accepte donc les prémisses ; il n'accepte pas les conséquences. Mais à ses yeux l'explication est facile, « en se plaçant un moment dans l'ordre mystique où vivait la Pucelle. » — « Le secours envoyé au roi de France, dit-il, ne pouvait être efficace qu'autant que ce prince y correspondrait spontanément par sa foi ; si abondante et si extraordinaire que soit la grâce, elle ne saurait agir que dans la mesure où l'homme l'accepte et concourt à son action par l'usage de sa liberté. Or cette acceptation avait été pleine et entière à Orléans, elle avait été incomplète mais suffisante jusqu'à Reims, elle devint nulle de Reims à Paris. La puissance de la Pucelle, tout en demeurant dans sa plénitude, fut donc paralysée dans ses effets par la résistance du scepticisme, et par des antipathies rendues plus vives de jour en jour par les succès de Jeanne, et qui avaient fini par devenir implacables comme la vengeance. »

Telle est l'explication de M. de Carné; voilà comment il s'efforce de concilier l'opinion rationaliste qui soutient que la mission de Jeanne a été manquée — ce qui équivaudrait à dire avec les juges de Rouen que cette mission n'était pas divine, — et l'opinion catholique qui n'admet pas qu'une mission venue

1847, ont été publiés en 1848 sous ce titre : *Études sur les fondateurs de l'unité nationale en France*, par le comte Louis de Carné, député du Finistère. (2 vol. in-8°.)

[1] Cette étude a paru dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1856, sous ce titre : *Jeanne d'Arc et sa mission, d'après les pièces nouvelles de son procès*. Elle est reproduite parmi les additions jointes au second tirage de l'ouvrage de M. de Carné, publié en 1856 (*Les Fondateurs de l'unité française*).

[2] *Les Fondateurs de l'unité française*, t. I. p. 464-465.

d'en haut ne se soit pas accomplie. Nous ne discutons point ici ; nous exposons. Pour compléter sur ce point notre exposé, il convient de faire remarquer que M. Henri Martin, amené dans son étude sur les différents travaux publiés lors de l'apparition de son 6e volume[1], à s'expliquer sur l'appréciation de M. de Carné, l'a fait en ces termes : « M. de Carné, *dans une page qui est à nos yeux la meilleure de son étude*, pose à la fois fort décidément la mission divine de Jeanne et l'insuccès d'une partie de cette mission. Cette explication religieuse d'une apparente contradiction, la *petite dévotion* ne saurait la comprendre, mais la philosophie l'accepte, et *notre propre explication n'en diffère que par les termes.* »

Le système de MM. Quicherat et Henri Martin a encore rencontré d'autres partisans parmi les écrivains ou les orateurs catholiques. On n'a point oublié l'éloquent panégyrique qu'un évêque anglais prononça en 1857[2]. Mgr Gillis, en adoptant la nouvelle donnée historique, fit même à l'historien couronné par l'Institut l'honneur de le citer en chaire et de s'approprier quelques-unes de ses paroles. D'après l'évêque d'Edimbourg, « ce ne fut pas Jeanne qui fut infidèle, mais Charles qui fut indigne[3]. » Je ne nommerai pas de récents biographes qui ont également rejeté l'ancienne tradition[4] ; je me borne à consta-

[1] *Des récentes études critiques sur Jeanne d'Arc, Revue de Paris* du 15 septembre 1856, article reproduit à la suite de *Jeanne d'Arc*, par Henri Martin (Paris, Furne, 1857), p. 327-376.

[2] *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé dans la cathédrale d'Orléans à la fête du 8 mai 1857, par Mgr Gillis, évêque de Limyra, vicaire apostolique d'Edimbourg. Orléans, 1857, gr. in-8° de 56 pages.

[3] Page 28. « Si nous venons à nous fixer sur l'étendue réelle de sa mission, dit Mgr Gillis (p. 27), telle qu'elle la concevait, *d'après le témoignage le plus incontestable qui existe*, celui du duc d'Alençon, *son confident le plus intime*, témoignage qui s'accorde du reste avec les pièces du procès de la Pucelle, elle avait charge de quatre choses : délivrer votre ville, faire sacrer le roi à Reims, expulser les Anglais, et tirer *de nos mains* le duc d'Orléans captif. »

[4] Mme la marquise d'Harcourt, dans sa *vie de Jeanne d'Arc* (Paris, 1864), déclare (p. 37) que « rien ne prouve que la mission de Jeanne fût bornée à ces deux points ; » elle convient pourtant plus loin que « Jeanne ne se sentit pas aussi constamment soutenue par des ordres positifs venus d'en haut, et que ses voix laissèrent le champ plus libre à ses propres décisions (p. 142-43). » — M. Ph. de Montenon (*Récit national, Jeanne d'Arc*, Paris, 1865), écrit que « en réalité, *comme le fait très-justement remarquer M. Henri Martin*, la mission de la vierge de Domremy avait été entièrement définie par elle dans cette phrase d'une de ses lettres au duc de Bedfort, » etc. — Pour trouver parmi les derniers historiens de Jeanne un adversaire du système de MM. Quicherat et

ter qu'un de nos plus récents historiens qui, comme M. Henri Martin, a mérité l'honneur de la plus haute récompense dont l'Académie dispose, est entré résolûment dans la voie nouvelle[1], et j'arrive à M. Wallon, le représentant le plus autorisé, le plus érudit et le plus complet de la conciliation entre les deux systèmes.

En 1867 comme en 1860, M. Wallon écrit qu'« Orléans délivré, la Pucelle voulait mener le roi à Reims, et l'entraîner après le sacre à la délivrance du royaume...; elle avait encore, après avoir chassé les Anglais, à délivrer le duc d'Orléans... Ces quatre choses auraient fait comme autant d'objets spéciaux de la mission de Jeanne, si l'on en croit le duc d'Alençon... Le rôle de Jeanne n'était donc point terminé à Reims, et si le succès ne répond plus à ses efforts, ce n'est point que la grâce de sa mission lui fasse défaut[2]. » M. Wallon convient pourtant que la délivrance du duc d'Orléans était « un objet secondaire, » et que « l'objet final » était l'expulsion des Anglais[3]. « La mission de Jeanne d'Arc, dit-il ailleurs, avait pour signe la délivrance d'Orléans, pour but l'expulsion des Anglais. Elle a donné son signe, ELLE N'A PAS ATTEINT SON BUT, au moins comme elle l'eût voulu faire, et *comme elle l'eût fait*, SANS AUCUN DOUTE, *si la cour n'avait pas renoncé à la suivre plus avant*[4]. »

On voit que M. Wallon ne s'écarte pas beaucoup jusqu'ici du système des écrivains rationalistes : il accepte les quatre

H. Martin, il faut s'adresser à un écrivain démocrate, M. Villiaumé, qui a résumé la question en quelques pages très-sensées. (*Histoire de Jeanne d'Arc*, 1863, p. 378-385.) Ce qu'il y a de plus curieux dans ce dernier ouvrage, c'est la démonstration que la procédure de l'inquisition fut manifestement violée par les juges de Jeanne d'Arc.

[1] M. Aug. Trognon, dans son *Histoire de France* (1863, t. II, p. 436-39), après avoir énoncé l'opinion commune sur l'attitude de Jeanne après le sacre, dit que « la pleine lumière répandue (il ajoute en note : celle de M. Jules Quicherat) par une publication récente sur la vie et la mort de l'héroïque vierge, ne permet plus de donner place dans l'histoire à ces assertions erronnées : Jeanne ne croyait pas sa tâche achevée; *dès le principe*, elle avait annoncé la reddition de Paris au roi et la délivrance d'Orléans, *comme des faits qui devaient s'accomplir par elle*. Elle semblait même porter bien au delà sa sainte ambition... Jeanne était donc la même après qu'avant le sacre, et loin de s'affaiblir, le miraculeux ascendant qu'elle exerçait sur les peuples ne faisait que s'accroître, » etc.

[2] *Jeanne d'Arc*, t. I, p. 96, 98, 171, 173.

[3] *Idem*, t. I, p. 173 et 267.

[4] *Idem*, t. II, p. 362.

points de la mission, et il reconnait que Jeanne n'a pas atteint son but, non par le défaut de la grâce de sa mission, mais par l'absence de concours du gouvernement royal.

Examinons maintenant comment le nouvel historien de Jeanne d'Arc a été amené à cette conclusion et quelles conséquences il en tire au point de vue de l'inspiration divine.

M. Wallon regarde comme « le fondement principal de l'opinion qui marque au sacre de Reims le terme de la mission de Jeanne, » ces paroles qu'elle aurait prononcées près de Crespy, d'après un auteur contemporain : « J'ay accomply ce que « Messire m'a commandé de lever le siége d'Orléans et faire « sacrer le gentil Roy. Je voudrois bien qu'il voulut me faire « ramener auprès mes père et mère et garder leurs brebis et « bétail, et faire ce que je soulois faire. » D'après lui, on a rattaché ces paroles à celles qu'elle prononça à Reims : « Ores « est executé le plaisir de Dieu qui vouloit que vinssiez à « Rheims recevoir vostre digne sacre, en monstrant que vous « estes vray Roy et celuy auquel le royaume doit appartenir. » De là cette scène arrangée par les historiens, et où l'on nous montre Jeanne voulant se retirer et cédant aux instances qui sont faites pour la retenir. « Tout cela *pourrait bien* n'être que fiction, dit M. Wallon (il n'en est donc pas bien sûr?) : il faut en revenir aux faits; et si l'on veut savoir à quel titre Jeanne continue de marcher dans sa carrière, c'est elle seule qui le peut dire : c'est à ses déclarations les plus authentiques et les plus sûres qu'on le doit demander[1]. »

Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Wallon, et nous ajoutons avec lui qu'« il faut distinguer parmi les documents où ses paroles nous sont reproduites. »

Or, poursuit l'historien, « les témoignages qui se rapportent aux premiers temps de la mission de Jeanne, au mois de juin ou de juillet 1429, à la veille ou au lendemain du sacre, sont unanimes à ne marquer d'autre terme à sa mission que l'expulsion des Anglais; » et il cite Perceval de Boulainvilliers, Alain Chartier, Jean Gerson, Jacques Gelu, et autres auteurs du temps plus ou moins bien informés. D'après lui, ces auteurs sont préférables aux témoins de la réhabilitation, car s'ils écrivaient au milieu des entrainements des espérances popu-

[1] *Idem*, t. I, p. 163-166.

laires, ils ont deux avantages : celui d'offrir par leur date même la garantie d'une plus grande fidélité dans les souvenirs; celui — qui « rompt décidément l'équilibre en leur faveur » — d'être en conformité avec « les déclarations de Jeanne dans les documents les plus authentiques[1]. »

Nous acceptons encore ici le terrain sur lequel l'honorable académicien place le débat. « Sur ce point, dit-il dans un paragraphe où il nous répond plus spécialement, je n'en puis croire que les paroles de Jeanne, et de peur qu'il n'y ait eu, parmi ses contemporains comme parmi nous, différentes manières de les entendre, je les vais prendre *là où je les trouve sans intermédiaire ni interprétation :* dans les actes authentiques. C'est là que j'appelle la discussion[2]. »

Le document qui, pour M. Wallon, « exprime mieux et plus sûrement la pensée de Jeanne[3], » celui où elle expose sa mission telle qu'elle l'entendait[4], c'est la lettre aux chefs Anglais, — « pièce capitale dans le débat[5] » — où on lit : « Je suis cy venue de par Dieu, le Roy du ciel, pour vous bouter hors de toute France. » — « C'est ce qu'elle avait dit à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers, écrivait en 1860 M. Wallon dans sa première édition; c'est ce qu'elle répétait, à toutes les époques de sa carrière, si l'on s'en réfère aux témoignages les plus autorisés[6]. » Aujourd'hui l'historien se borne à dire d'une façon plus restreinte : « Ce qu'elle déclara aux Anglais *au début de sa carrière*, c'est ce qu'elle maintint jusqu'à la fin devant leur tribunal[7]; » et pour le prouver, il fait appel au réquisitoire du promoteur d'Estivet, à un document bien plus suspect que ce procès-verbal dont il faut, selon M. Wallon[8], ne se servir qu'avec la plus grande prudence.

C'est à ce même procès-verbal que l'historien emprunte une autre parole de Jeanne, pour découvrir la pensée de la Pucelle relativement à sa mission : « Quand j'auray fait ce pour quoy je suis envoyée, aurait-elle répondu dans son interrogatoire

[1] *Idem*, t. I, p. 166-169.
[2] *Idem*, t. I, p. 268.
[3] *Idem*, t. I, p. 268.
[4] *Idem*, t. I, p. 169.
[5] *Idem*, t. I, p. 282.
[6] 1re édition, t. I, p. 141.
[7] 2e édition, t. I, p. 169-70.
[8] *Idem*, t. II, p. 353.

du 2 mai 1431, je prendray habit de femme. » — « Même dans sa prison de Rouen, et la veille de monter au bûcher, dit M. Wallon, elle ne croyait donc pas sa mission terminée ; elle ne le pouvait pas croire tant qu'elle vivait et qu'il y avait un Anglais en France [1]. »

C'est uniquement sur ces deux paroles que M. Wallon fonde son opinion ; c'est sur leur autorité qu'il oppose une fin de non-recevoir aux témoins de la réhabilitation, qui « paraissent quelquefois réduire la mission de Jeanne aux faits d'Orléans et de Reims, » en prétendant qu'ils ont pu « se laisser aller à parler seulement des faits que Jeanne avait accomplis [2]. »

La prise de Paris était-elle, comme on le prétend, comprise dans la mission de Jeanne ? M. Wallon se rallie à cette opinion : « Je ne sais pourquoi, dit-il, l'on veut, par crainte de compromettre la mission de la Pucelle, prétendre qu'elle l'outrepassait en voulant délivrer Paris. Elle ne paraît pas en avoir jugé de la sorte, si l'on en croit des témoins qui répètent ce qu'ils ont ouï d'elle-même. » Et il cite les lettres du comte de Laval et des gentilshommes angevins, et les témoignages d'Alain Chartier et de Perceval de Cagny ; il invoque même l'ordre donné à Jeanne par ses voix de rester à Saint-Denis, en l'interprétant dans le sens d'un retour offensif sur Paris. « Ce n'est donc pas son inspiration qui lui fait défaut, mais la volonté de la cour, » et l'entreprise sur Paris « n'en était pas moins implicitement dans sa mission [3]. »

Et maintenant, M. Wallon est donc forcé d'en convenir : si Jeanne a échoué devant Paris, dont la prise faisait partie de sa mission ; si elle n'a pas chassé les Anglais jusqu'au dernier, comme elle s'était engagée à le faire ; si elle n'a pas délivré le duc d'Orléans, qui était *de sa charge*, sa mission n'a donc pas été remplie ? Impuissance de Jeanne en présence d'invincibles obstacles ; hostilité systématique et coupable de la part de Charles VII et de ses conseillers, n'est-ce pas en ces termes qu'il faut résumer la question ?

Non. M. Wallon déclare que « Jeanne a bien rempli sa mission. » Elle a d'abord triomphé d'elle-même et de ses propres répugnances ; elle a, de Chinon à Reims, vaincu les défiances

[1] Jeanne d'Arc, 2e édit., t. I, p. 171.
[2] *Idem*, t. I, p. 163-69.
[3] *Idem*, t. I, p. 279-82.

et les difficultés. « Elle n'a pas réussi au delà ; *elle n'a pas tout prévu, ni fait elle-même tout ce qu'elle était appelée à faire.* Mais qui a jamais prétendu tout prévoir? Le prophète est un homme, et n'est prophète que pour les choses qui lui sont révélées. Quant à la mission de Jeanne, elle n'avait jamais dit qu'elle ferait tout... Jeanne avait délivré Orléans; mais elle n'eût point mené le roi à Reims malgré lui; elle ne pouvait le faire entrer dans Paris quand il s'en retirait[1]... Il faut distinguer ce que ses voix l'appellent à faire, et ce qu'elles lui disent qu'elle fera. Ce qu'elles l'appellent à faire (et c'est là proprement sa *mission*, le mot le dit), comprend tout, et ce n'est pas moins que l'expulsion des Anglais: « Je suis cy venue de par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » Ce qu'elle fera est limité. Ses voix lui avaient dit qu'elle ferait lever le siége d'Orléans, qu'elle ferait sacrer le roi à Reims, et il est naturel que Jeanne ait insisté plus particulièrement sur ces deux points... Les voix ne lui ont pas dit qu'elle entrerait à Paris[2], qu'elle chasserait les Anglais de toute la France : mais elles lui ont dit que le roi entrerait dans Paris, que les Anglais seraient chassés de France; et toutes les choses dont elle avait annoncé l'accomplissement au roi finirent après tout par s'accomplir..... Le but devait donc être atteint: Jeanne dans les fers eut au moins la consolation de le prédire à ses bourreaux ; et sa mission ne fut pas *manquée*[3]. »

[1] Jeanne d'Arc, 2e édit., t. II. p. 361-362.

[2] Je ferai observer ici qu'on lisait dans la 1re édition de l'ouvrage de M. Wallon (t. I. p. 172): « L'affaire de Paris ne prouve donc rien contre la Pucelle et sa mission. *Sa mission était d'y mener le roi*, pourvu qu'il n'y fît point obstacle. *Ses voix lui avaient marqué ce but...*, mais elles ne lui avaient pas révélé qu'on y entrerait. » Ce passage est ainsi conçu dans la seconde édition (t. I, p. 203): « ... Sa mission impliquait bien qu'elle y menât le roi; ses voix lui avaient marqué ce but, *en lui proposant l'entière expulsion des Anglais...*, mais elles ne lui avaient pas révélé qu'on y entrerait. »

[3] T. I, p. 172-173; t. II, p. 363. Cf. t. I, p. 232-34 et 281. « Jeanne, dit encore dans l'un de ces passages M. Wallon, avait déclaré l'objet de sa mission: c'était de chasser les Anglais. Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims; et quand elle le mena devant Paris, elle pressait les siens d'être fermes à l'assaut, disant qu'ils y entreraient. Elle le disait encore, blessée au pied des murailles; mais pour cela, il fallait qu'on la suivît comme à Orléans, comme à Reims. » — M. Wallon flétrit ailleurs les Regnault de Chartres, les La Trémouille, et tous ces tristes personnages qui, « pour garder leur ascendant dans les conseils du roi, ont sacrifié avec Jeanne le prince, la patrie, *et Dieu même*, car ils ont, autant qu'il était en eux, *fait mentir ses oracles*, en abandonnant la Pucelle aux mains de ceux qu'elle avait mission de

Voilà l'explication de M. Wallon. Après l'avoir donnée, après avoir exposé les textes sur lesquels il appuie son opinion, il se tourne vers les défenseurs de la tradition, et, glissant légèrement sur les objections présentées par eux, il leur déclare que « c'est mal servir la cause de l'inspiration divine de Jeanne d'Arc que de la vouloir rattacher inséparablement à un système battu en brèche par des témoignages et des actes d'une telle autorité[1]. »

Voyons donc si M. Wallon est fondé à nous adresser ce reproche ; si, comme il le dit dans sa lettre, nous n'avons pas été « trop absolu dans nos affirmations, » et si l'on peut, « sans se heurter contre les textes les plus forts, réduire aux termes précis de ce qu'elle a fait ce qu'elle a été appelée à faire. » Examinons enfin « laquelle des deux opinions donne le plus de prise à ceux qui prétendent que sa mission a été *manquée*. »

II.

Et pour cela, il convient, à notre sens, de procéder à un examen patient et méthodique des témoignages relatifs à la mission de Jeanne d'Arc. C'est d'un exposé consciencieux et fidèle que la lumière pourra sortir, et nous n'y joindrons la discussion qu'autant qu'il sera nécessaire pour rectifier certaines erreurs, ou pour apprécier la valeur de certains témoignages.

On se tromperait fort, en effet, si l'on se bornait uniquement aux seuls documents de juin et juillet 1429 et aux deux paroles de Jeanne du 22 mars 1429 et du 2 mai 1431. Ces documents, il ne faut pas l'oublier, n'appartiennent pas aux « premiers temps de la mission de Jeanne[2] ; » ces deux paroles ne sont pas les seules « déclarations authentiques[3] » de la Pucelle. Ce qu'il importe avant tout, c'est de s'adresser et aux déclarations

chasser (t. II, p. 290). » M. Wallon se rapproche beaucoup ici de M. Henri Martin.

[1] T. I, p. 269. Dans sa 1re édition, l'auteur avait dit, en parlant des anciens partisans de ce système : qu'ils le défendaient « comme pour mieux établir la vérité de son inspiration, au risque d'amoindrir son caractère. » (T. I, p. 139.) Cf. La seconde édition, t. I, p. 161, où ce passage a disparu.

[2] T. I, p. 166.

[3] *Ibid.*, p. 268.

de Jeanne et aux témoignages des contemporains se rapportant *directement, d'une manière positive et absolue, à la mission de Jeanne d'Arc,* et cela dès le moment où apparait pour la première fois cette mission, et où commencent les révélations.

C'est à Domremy, on le sait, que Jeanne reçoit sa mission, et c'est elle-même qui nous apprend en quels termes. A l'âge de treize ans, gardant seule les troupeaux dans la campagne, elle a une apparition : une voix céleste lui apprend qu'elle doit *venir en France;* elle le lui répète deux ou trois fois la semaine, et lui annonce qu'elle *ferait lever le siège d'Orléans*[1]. Voilà ce que Jeanne déclare à plusieurs reprises dans son procès. Le 15 mars 1431, interrogée de nouveau sur la *doctrine* que lui enseignait saint Michel, elle répond :

« Sur toutes choses, il luy disoit qu'elle fust bon enfant et que Dieu luy aideroit; et entre les autres choses, qu'elle venist au secours du Roy de France. Et une grande partie de ce que l'angle luy enseigna est en ce livre[2]. Et lui racontet l'angle la pitié qui estoit eu royaume de France[3]. »

La venue en France au secours du roi, et la délivrance d'Orléans n'étaient pas les seuls objets assignés dès lors par les voix à la mission de Jeanne. On en a la preuve par des témoignages formels, qui viennent compléter ses propres déclarations. Jean Waterin déclare qu'il lui entendit dire plusieurs fois « qu'elle relèverait la France et le sang royal[4]. » Michel le Buin rapporte que, la veille de Saint-Jean-Baptiste (23 juin 1428), Jeanne lui dit : « Il y a une jeune fille entre Coussey et Vaucouleurs qui, avant un an, fera sacrer le roi

[1] « Et eidem Johannæ dixit necessarium esse quod ipsa Johanna *veniret in Franciam*... Illa vox sibi dicebat bis aut ter in hebdomade quod oportebat ipsam Johannam recedere et *venire in Franciam*... Quodque vox illa sibi dicebat quod *levaret obsidionem coram civitate Aurelianensi positam.* » (Interrogatoire du 22 février 1431. *Procès*, t. I, p. 52-53.) — « Dixit etiam quod non *venit in Franciam*, nisi ex præcepto Dei... Dicit etiam quod erat bene secura *quod levaret obsidionem Aurelianensem*, per revelationem sibi factam. » (Interrogatoire du 27 février 1431. *Procès*, t. I, p. 173 et 179. Cf. p. 251.)

[2] M Quicherat met en note : « C'est-à-dire les interrogatoires de Poitiers, ou peut-être l'Évangile que tenait l'un des juges. » A moins que Jeanne n'ait voulu parler du *livre* qui contenait les réponses faites par elle aux questions de ses juges.

[3] Interrogatoire du 15 mars, t. I, p. 171. Le texte français est la minute même prise à l'audience par Guillaume Manchon, greffier du procès.

[4] « Audivit enim pluries sibi dici quod relevaret Franciam et sanguinem regalem. » (*Procès*, t. II, p. 421.)

de France [1]. » Enfin Durand Laxart, oncle de la Pucelle, raconte que Jeanne lui disait « qu'elle voulait aller en France, vers le Dauphin, pour le faire couronner [2]. »

La venue en France, la délivrance d'Orléans, le sacre du roi, voilà donc, dès l'origine, avant même que Jeanne ait quitté Domremy, le but assigné à sa mission.

A Vaucouleurs, Jeanne déclare à Baudricourt qu'il faut qu'elle aille en France [3]; elle lui annonce qu'en dépit de tous ses ennemis le dauphin deviendrait roi, et qu'elle le mènerait sacrer [4].

Jeanne arrive à Chinon. Déjà la renommée a porté la nouvelle de cette envoyée du ciel qui vient au secours du roi. Les capitaines enfermés dans Orléans apprennent « qu'une bergerette dite *la Pucelle*, a passé par Gien, et qu'elle déclare se rendre près du noble Dauphin pour faire lever le siége d'Orléans et pour conduire le Dauphin à Reims pour y être sacré, comme elle en avait mandat de la part de Dieu [5]. » Le premier sentiment on le sait, est, à Chinon, celui de la défiance, et cette défiance, comme l'a remarqué M. Quicherat, n'avait rien que de légitime. Avant de recevoir Jeanne, Charles VII veut la faire

[1] « Ipsa Johanna dixit ipsi testi, in vigilia beati Johannis Baptistæ, quod erat una puella inter Couxeyum et Vallis-Colorem, quæ, antequam esset annus, ipsa faceret consecrare regem Franciæ. » (*Procès*, t. II, p. 440.)

[2] « Et ipsa dicebat eidem testi quod volebat ire ad Franciam, versus Dalphinum, ad faciendum eum coronare. » (T. II, p. 444.)

[3] « Dixitque ipsa Johanna eidem Roberto, quod oportebat eam venire in Franciam. » (Interrogatoire du 22 février. *Procès*, t. I, p. 53.)

[4] « Dicendo quod invitis inimicis ejusdem Dalphini fieret rex, et ipsa duxeret eum ad consecrandum. » (Déposition de Bertrand de Poulengy. *Procès*, t. II, p. 456.) La *Chronique de Cousinot* place ces paroles dans la bouche de Jeanne : « Capitaine messire, seachez que Dieu, despuis aucun temps en çà, « m'a plusieurs fois faict a sçavoir et commandé que j'allasse devers le gentil « Dauphin, qui doibt estre et est vray roy de France; et qu'il me baillast des « gens d'armes et que je leverois le siège d'Orléans et le menerois sacrer à « Reims. » (Édition donnée par M. Vallet de Viriville (1859), p. 272.)

[5] « Venerunt nova quod per villam *de Gyen* transiverat una bergereta, vocata *la Pucelle*..., quæ puella dicebat quod ibat pro levando obsidionem Aurelianensem, et quod postea duceret regem Remis ad sacrandum, sicut erat sibi præceptum ex parte Dei. » (Déposition de Guillaume de Ricarville, *Procès*, t. III, p. 21.) — « Venerunt nova seu rumores quod per villam *de Gyen* transierat quædam juvencula, vulgariter dicta Puella, asserens se accedere ad nobilem Dalphinum pro levando obsidionem Aurelianensem et pro conducendo ipsum Dalphinum Remis, ad sacrandum. » (Déposition de Dunois, *Procès*, t. III, p. 3.) Cousinot dit aussi : « Les habitans... ouyrent nouvelle qu'il venoit une Pucelle vers le roy, laquelle se faisoit fort de faire lever le siège de ladicte ville d'Orléans (p. 270). »

interroger. On lui demande, *de la part du roi*, de faire connaître l'objet de sa mission. Que répond Jeanne, au dire d'un contemporain qui se trouvait alors à la cour? « Qu'elle avait *deux choses* en mandat de la part du roi du ciel : *l'une de faire lever le siége d'Orléans; l'autre de conduire le roi à Reims pour son couronnement et son sacre*[1]. »

Voilà la mission de Jeanne d'Arc définie par elle-même, alors que, tremblante de la réception qui allait lui être faite, elle était solennellement interrogée au nom de Charles VII.

Dunois, dans sa déposition, confirme ces paroles, d'après le rapport des deux capitaines qu'il avait envoyés prendre des informations à Chinon :

« Ils disaient que le roi, au premier abord, n'avait pas voulu la recevoir, et que même ladite Pucelle fut deux jours attendant la permission de se présenter devant le roi, bien qu'elle déclarât avec persévérance qu'*elle venait pour faire lever le siége d'Orléans, et pour conduire le noble Dauphin à Reims, pour y être sacré*[2]. »

Admise en présence du roi, Jeanne doit une seconde fois affirmer ce qu'elle est appelée à faire au nom de Celui qui l'envoie. Quelles sont les paroles qu'elle prononce? Écoutons un contemporain qui passe, à juste titre, pour le mieux informé de ceux qui ont écrit sur la Pucelle.

« Le Roy estoit bien accompagné, et combien que plusieurs faingnissent qu'ils fussent le Roy, toutefois elle s'adressa à lui assez plainement, et luy dist que Dieu l'envoyoit là pour luy ayder et secourir, et qu'il luy baillast gens et *elle leveroit le siége d'Orléans et si le meneroit sacrer à Reims;* et que c'estoit le plaisir de Dieu que ses ennemis les Anglois s'en allassent en leur pays; que le royaume lui debvoit demeurer; et que s'ils ne s'en alloient, il leur mescherroit[3]. »

[1] « Dixit quod habebat *duo* in mandatis ex parte Regis cœlorum : unum videlicet de levando obsidionem Aurelianensem; aliud de ducendo regem Remis pro sua coronatione et consecratione. » (*Procès*, t. III, p. 115.)

[2] « Dicebant quoque quod ipse Rex prima fronte noluit eam recipere, imo fuit dicta Puella per spatium duorum dierum expectans antequam permitteretur ad præsentiam ipsius Regis, licet ipsa Puella perseveranter dicebat quod veniebat ad levandum obsidionem Aurelianensem et conducendum dictum nobilem Dalphinum Remis, ut consecraretur. » (*Procès*, t. III, p. 4.)

[3] *Chronique de Cousinot*, p. 273. Raoul de Gaucourt, *témoin oculaire*, rapporte ainsi les paroles de Jeanne : « Clarissime domine Dalphine, ego veni et « sum missa ex parte Dei, ad præbendum adjutorium vobis et regno. » (T. III, p. 17). Et le frère Pasquerel, aumônier de Jeanne : « *Gentil Daulphin, j'ay nom « Jehanne la Pucelle et vous mande le Roy des Cieulx*, per me, quod vos eritis « sacratus et coronatus in villa Remensi, et eritis locum tenens Regis cœlo- « rum, qui est rex Franciæ. » (*Ibid.*, p. 103).

Jeanne elle-même confirme ce témoignage. Dans son procès, à l'article du réquisitoire où on la taxait d'avoir promis trois choses à Chinon : 1° qu'elle lèverait le siége d'Orléans; 2° qu'elle ferait couronner le roi à Reims; 3° qu'elle le vengerait de ses adversaires qui tous, par son moyen, tant Bourguignons qu'Anglais, seraient tués ou chassés du royaume, elle opposa la déclaration suivante :

« Respond qu'elle confesse qu'elle porta les nouvelles de par Dieu à son Roy que Nostre Sire lui rendroit son royaume, le feroit couronner à Reims et mectre hors ses adversaires. Et de ce en fut messagière de par Dieu, et qu'il la meist hardiement en œuvre; et qu'*elle feroit lever le siége d'Orléans. Item* dit qu'elle disoit tout le royaume, et que se Mgr de Bourgongne et les autres subgectz du royaume ne venoient en obeissance, que le Roy les y feroit venir par force [1]. »

Cette déclaration, Jeanne l'avait déjà faite : le 27 février, elle avait dit « qu'avant de venir à Orléans, elle avait annoncé au roi qu'elle ferait lever le siége d'Orléans [2]. » Et le 13 mars, elle avait parlé du sacre en ces termes :

« *Item* dit que le signe, ce fut que l'angle certiffioit à son Roy en luy apportant la couronne, et luy disant que il aroit tout le royaume de France entièrement à l'aide de Dieu et moyennant son labour; et qu'il la mist en besoingne, c'est assavoir que il luy baillast de gens d'armes, autrement *il ne seroit mye si tost couronné et sacré* [3]. »

Dans un autre entretien avec le roi, après cette parole solennelle, rapportée textuellement par frère Pasquerel : « Je te dis « de la part *de messire que tu es vray héritier de France et* « *filz du Roy,* » Jeanne ajouta : « Et il m'a envoyé vers toi « pour te conduire à Reims, pour que tu y reçoives la couronne, « et pour ton sacre, si tu le veux [4]. »

Un témoin rapporte qu'à Chinon, il entendit dire à la Pucelle « qu'elle était envoyée de Dieu vers le noble Dauphin pour faire lever le siége d'Orléans et pour conduire le roi à Reims pour son sacre et son couronnement [5]. » Un bourgeois d'Orléans

[1] *Procès*, t. I, p. 232.
[2] *Procès*, t. I, p. 79.
[3] *Procès*, t. I, p. 140.—Cf. sur les déclarations de Jeanne à Chinon, un auteur contemporain, le doyen de Saint-Thibaud de Metz. (*Procès*, t. IV, p. 326-27).
[4] *Procès*, t. III, p. 103.
[5] *Audivit ab ea* illud quod dicebat, videlicet quod erat missa a Deo ad nobilem Dalphinum pro levando obsidionem Aurelianensem, et pro ducendo regem Remis ad sacrandum et coronandum. (Déposition de Regnault Thierry, *Procès*, t. III, p. 28.)

dit que, dans cette ville, on désirait vivement la venue de la Pucelle, « parce qu'on disait qu'elle avait dit au roi qu'elle était envoyée de par Dieu pour lever le siége d'Orléans[1]. » Et le duc d'Alençon, sur le témoignage duquel on s'est appuyé pour énoncer les *quatre charges*, s'exprime en ces termes : « Me trouvant à Saint-Florent où je passais le temps à chasser aux cailles, un de mes gens vint me trouver, et m'apprit qu'une certaine pucelle était arrivée près du roi, affirmant être envoyée de la part de Dieu pour faire fuir les Anglais, et faire lever le siége mis par les Anglais devant Orléans[2]. »

On ne se contente pas des assurances données par Jeanne ; on lui fait subir l'épreuve de Poitiers. Dans cet examen approfondi, minutieux même, qui dura plus de trois semaines, et où Jeanne, c'est elle qui le déclare, devait avoir *bien à faire*, elle a dû s'expliquer en termes formels sur l'étendue de sa mission. Ici les informations abondent.

« Jeanne, interrogée par les examinateurs, répondait invariablement qu'elle était envoyée de la part du Dieu du ciel au secours du noble Dauphin pour le rétablir dans son royaume, pour faire lever le siége d'Orléans et le conduire à Reims pour y être sacré[3]. »

« Et entre les autres, y eut un carme, docteur en théologie, bien aigre homme, qui luy dist que la saincte Escriture deffendoit d'adjouster foy à ses paroles, si on ne monstroit signe; et elle respondit plainement qu'elle ne vouloit pas tenter Dieu, et que le signe que Dieu luy avoit ordonné, c'estoit de lever le siége de devant Orléans et de mener le Roy sacrer à Reims; qu'ils y vinssent, et ils le verroient[4]. »

Le docteur en théologie, « bien aigre homme, » a déposé au procès de réhabilitation, et nous avons son témoignage. Il cite

[1] Déposition de Jean Luillier. (*Procès*, t. III, p. 23.)

[2] « Ipse loquens erat in villa Sancti-Florentii, et ipso loquente ibidem existante et spatiante ad fugandum *aux cailles*, gallice, quidam bajulus loquentis accessit ad ipsum, eidem notificando quod venerat versus regem quædam Puella, asserens se missam ex parte Dei, ad fugandum Anglicos et levandum obsidionem positam ante villam Aurelianensem. » (Déposition du duc d'Alençon. *Procès*, t. III, p. 91.)

[3] « Finaliter dixerunt quod ipsa Puella... interrogata ab eis, perseverabat in ista responsione, videlicet quod erat missa ex parte Dei cœli in favorem nobilis Dalphini, pro reponendo eum in suo regno, pro levando obsidionem Aurelianensem, et conducendo ipsum Remis ad consecrandum. » (Déposition de François Garivel, alors avocat au parlement. *Procès*, t. III, p. 20.)

[4] *Chronique de Cousinot*, p. 275.

en ces termes la réponse de Jeanne à la demande qu'on lui faisait de donner des signes de sa mission :

« *En nom Dieu, je ne suis pas venue à Poitiers pour faire signes;* mais « conduisez moi à Orléans; je vous montrerai les signes pour lesquels « je suis envoyée. Qu'on me donne des gens, en telle quantité qu'on « voudra, et j'irai à Orléans. » Et, ajoute le témoin, elle dit alors, à lui et aux autres assistants, quatre choses, qui étaient encore à venir, et qui se réalisèrent plus tard : premièrement que les Anglais seraient détruits et que le siège posé devant Orléans serait levé...; secondement que le roi serait sacré à Reims; troisièmement que la ville de Paris rentrerait sous l'obéissance du roi; et que le duc d'Orléans reviendrait d'Angleterre[1]. »

Enfin voici comment s'exprime un témoin de la réhabilitation, qui accompagnait à Poitiers deux des examinateurs :

« Pierre de Versailles dit alors à Jeanne qu'ils étaient envoyés vers elle de la part du roi; elle répondit : « je crois bien que vous êtes envoyés pour m'interroger » disant : « je ne sais ni A ni B. » Et alors ils l'interrogèrent sur l'objet de sa mission. Elle répondit : « Je viens « de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége d'Orléans et « pour conduire le roi à Reims pour son couronnement et son sacre. » Et alors elle leur demanda s'ils avaient du papier et de l'encre, disant à maître Jean Erault : « Écrivez ce que je vous dirai. *Vous,* « *Suffort, Classidas et La Poule, je vous somme de par le Roy des cieulx* « *que vous en aliez en Angleterre*[2]. »

Telle est l'origine de cette lettre aux chefs anglais, datée du 22 mars 1429, et dans laquelle on lit : « Je suis envoyée de « par Dieu pour vous bouter hors de toute France. » On voit dans quelle circonstance et après quelle déclaration solennelle elle fut écrite.

[1] Quæ respondit : « *En nom Dieu...*; sed ducatis me Aurelianensis; ego « ostendam vobis signa ad quæ ego sum missa. » et quod traderentur sibi gentes, cum tanta quantitate quanta videbatur eisdem; et quod iret Aurelianis. Et tunc dixit quatuor quæ adhuc erant ventura, et quæ postmodum evenerunt. Primo, dixit quod Anglici essent destructi, et quod obsidio ante villam Aurelianensem existens levaretur...; secundo quod rex consecraretur Remis; tertio quod villa Parisiensis redderetur in obedientia regis; et quod dux Aurelianensis rediret ab Anglia. » (Déposition de frère Séguin. *Procès,* t. III, p. 205.) Cf. la déposition de Gaucourt (t. III, p. 17-18).

[2] « Tunc ipse *de Versailles,* eidem Johannæ dixit quod ipsi erant missi ex parte regis ad eam; quæ respondit : « Bene credo quod vos estis missi ad me interrogandum, » dicendo : « Ego nescio nec A nec B. » Et fuit tunc per eos interrogata ad quid veniebat. Respondit : « Ego venio ex parte Regis cœlorum ad levandam obsidionem Aurelianensem et ad ducendum regem Remis pro sua coronatione et consecratione. » Et tunc petiit eisdem si haberent papyrum et incaustum, dicendo magistro Johanni *Erault :* « Scribatis ea quæ ego dicam vobis. *Vous Suffort,* etc... » (Déposition de Gobert Thibault. *Procès,* t. III, p. 74.)

La Pucelle part pour Orléans. Elle délivre miraculeusement cette ville, et en cinq jours, force les Anglais à fuir honteusement. Le *signe* est donné, comme le dit M. Wallon. Que va faire Jeanne? va-t-elle s'arrêter? Non. A peine est-elle revenue près du roi, qu'elle le presse de recouvrer les villes de la Loire, afin de se préparer à entreprendre le voyage de Reims[1] : « Gentil Dauphin, lui dit-elle, venez prendre vostre noble sacre « à Reims; je suis fort aiguillonnée que vous y alliez, et ne « faictes doubte que vous y recevrez vostre digne sacre. » Et comme on hésite, comme on demande à Jeanne ce que ses voix lui disent, elle répond : « En nom Dieu, je scay bien que « vous pensez, et voulez dire de la voix que j'ay ouye touchant « vostre sacre; et je vous le diray. Je me suis mise en oraison « en ma manière accoustumée. Je me complaignois pour ce qu'on « ne me vouloit pas croire de ce que je disois. Et lors la voix « me dist : *Fille Dé, va, va, va, je serai à ton aide, va.* Et quant « ceste voix me vient, je suis tant resjouie que merveilles[2]. »

La campagne de la Loire n'est qu'une suite de triomphes. Malgré tout, les conseillers du roi proposent une expédition en Normandie, et il faut que Jeanne insiste de nouveau pour qu'on marche sur Reims, en ajoutant « qu'une fois le roi couronné et sacré, la puissance de ses adversaires s'affaiblirait de plus en plus, et qu'ils ne pourraient désormais nuir ni à lui ni à son royaume[3]. » La Pucelle l'emporte, on voit au prix de quels efforts. Mais elle est dans cette période triomphante où l'inspiration divine la rend irrésistible. « En nom Dieu, » a-t-elle dit avant la bataille de Patay, au moment où les Anglais paraissent lui échapper, « s'ils estoient pendus aux nues, nous les arons[4]..., « et m'a dit mon conseil qu'ils sont tous nostres. » La voici à Reims, aux genoux du roi, qu'elle baigne de ses larmes : « Gentil Roy, s'écrie-t-elle, *ores est exécuté le plaisir de Dieu* qui « vouloit que vinssiez à Reims recevoir vostre digne sacre, « en monstrant que vous estes vray Roy et celui auquel le « Royaume doit appartenir[5] ! »

Que va faire Jeanne désormais? Va-t-elle marquer un nou-

[1] Déposition de Dunois. *Procès*, t. III, p. 9-10.
[2] *Chronique de Cousinot*, p. 299-300; déposition de Dunois, *l. c.*, p. 12.
[3] Déposition de Dunois, p. 13.
[4] Déposition du duc d'Alençon, t. III, p. 98-99.
[5] *Chronique de Cousinot*, p. 322.

veau terme à ses efforts, et marcher, comme on le prétend, d'un pas assuré, à la prise de Paris et à l'expulsion totale des Anglais?

Nous n'avons à cet égard qu'à citer les paroles de Jeanne elle-même. Les faits qui s'accomplirent après Reims sont de ceux sur lesquels les interrogations furent, dans le cours de son procès, nombreuses et pressantes. On lui demande à plusieurs reprises, si, quand elle poursuivit le cours de ses expéditions, à Paris, à la Charité, à Pont-l'Evêque, elle obéit à l'inspiration divine. Voici ses déclarations formelles.

Le 13 mars, la Pucelle subit l'interrogatoire suivant :

« Interroguée se, quant elle ala devant Paris, se elle l'eust par revelacion de ses voix de y aler : *Respond que* NON, *mais à la requeste des gentilzhommes,* qui vouloient faire une escarmuche ou une vaillance d'armes; et avoit bien entention d'aler oultre et passer les fossés.

« Interroguée aussi, d'aler devant la Charité, s'elle eust point de revelacion : *Respond que* NON, *mais par la requeste des gens d'armes,* ainsi comme autres fois elle a dit [1]. »

Le 3 mars précédent, on avait en effet posé la question, et Jeanne y avait répondu en ces termes :

» Interroguée qu'elle fist sur les fossés de la Charité : Respond qu'elle y fist faire ung assault ; et dit qu'elle n'y gecta ou fist gecter eaue par manière de aspersion.

« Interroguée pour quoy elle n'y entra, puisqu'elle avoit commandement de Dieu : Respond : « Qui vous a dit que je avoie commandement de y entrer? »

« Interroguée s'elle en oult point de conseil de sa voix : Respond qu'elle s'en vouloit venir en France; mais *les gens d'armes luy disrent* que c'estoit le mieulx d'aler devant la Charité premièrement [2]. »

Poursuivons l'interrogatoire du 13 mars.

« Interroguée du Pont L'Evesque, s'elle eust point de revelacion : Respond que, puis ce qu'elle oult revelacion à Meleun qu'elle seroit prinse, elle se raporta le plus du fait de la guerre à la conduite des capitaines, et toutes voies ne leur disoit point qu'elle avoit revelacion d'estre prinse [3]. »

Deux jours après, le 15 mars, la question est de nouveau posée :

« Interroguée se, eu fait de la guerre, elle a rien fait sans le congié de

[1] *Procès*, t. I, p. 146-147.
[2] *Idem*, t. I, p. 109.
[3] *Idem*, t. I, p. 147.

ses voix : Respond : « Vous en estes tous respondus. Et luisés bien vostre livre, et vous le trouverés. » Et toutes voies dit que, *à la requeste des gens d'armes*, fut fait une vaillance d'armes devant Paris, et aussi ala devant la Charité à la requeste de son Roy; *et ne fut contre ne par le commandement de ses voix*[1]. »

Enfin le 28 mars, on revient encore sur le même sujet :

« Interroguée se, de aler devant la Charité, elle fist bien ou mal : Respond : s'elle a mal fait, on s'en confessera.

« Interroguée s'elle faisoit bien d'aler devant Paris : Respond que *les gentilz hommes de France vouloient aler devant Paris*, et de ce faire, luy semble qu'ilz firent leur devoir, à aler contre leurs adversaires[2]. »

De ces paroles de Jeanne, qui attestent son rôle passif, qui montrent si clairement que l'inspiration divine avait disparu et qu'elle se dirigeait par ses seules forces, en subissant l'impulsion des capitaines, il faut rapprocher celles qu'elle prononça à Crespy, et cela achèvera de nous montrer la vraie physionomie de la Pucelle dans la dernière phase de sa vie guerrière.

C'est Dunois, témoin oculaire, qui nous raconte que, chevauchant entre lui et l'archevêque de Reims, Jeanne, touchée des démonstrations du peuple à l'entrée du roi à Crespy, s'écria : « Voici un bon peuple, et je n'en ai pas encore vu qui « tant se réjouit de la venue d'un si noble roi. Et plut à Dieu « que je fusse assez heureuse, quand je devrai mourir, pour « être ensevelie dans cette terre. » — O Jeanne, lui dit l'ar- « chevêque, en quel lieu avez-vous l'espoir de mourir? » — « Où il plaira à Dieu, répondit-elle, car je ne suis sûre ni du « temps ni du lieu plus que vous ne l'êtes vous même. Et je « voudrais bien qu'il plut à Dieu mon créateur que je pusse « maintenant partir, abandonnant les armes, et aller servir mon « père et ma mère en gardant leurs brebis, avec ma sœur et « mes frères, qui moult se réjouiroient de me voir[3] ! »

Un auteur contemporain, alors à la cour, ajoute qu'à ce moment elle répéta ce qu'elle avait dit à Reims : « J'ay accomply ce que Messire m'a commandé de lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le gentil Roy[4]. »

[1] *Procès*. t. I, p. 168-69.
[2] *Idem*, t. I, p. 250-51.
[3] Déposition de Dunois, t. III, p. 14-15.
[4] Chronique de Cousinot, p. 326.

III.

Voilà donc sous quels traits nous apparait Jeanne d'Arc, depuis l'origine de sa mission jusqu'à la fin de sa carrière militaire. Qu'oppose-t-on à ce tableau? Des témoignages d'auteurs du temps, « unanimes à ne marquer d'autre terme à la mission de Jeanne que l'expulsion des Anglais; » deux paroles de Jeanne, prises là ou elles se trouvent « sans intermédiaire ni interprétation, » dans les *actes authentiques*, et qui, dit-on, sont décisives dans la question qui nous occupe. On s'appuie bien aussi sur la déposition du duc d'Alençon, mais d'une façon secondaire, et c'est à l'aide de « témoignages et d'actes d'une telle autorité » qu'on rejette d'une façon absolue le système traditionnel et qu'on affirme que la mission de la Pucelle comprenait *tout*, que l'inspiration ne lui fit pas défaut, et qu'elle ne pouvait regarder sa mission comme terminée « tant qu'elle vivait et qu'il y avait un Anglais en France. »

Nous le déclarons tout d'abord : nous ne croyons pas devoir discuter minutieusement la valeur de chacun des témoignages d'auteurs contemporains allégués par l'honorable académicien. Ces auteurs rapportent des *on dit* plus ou moins fondés, ou ne font que traduire leurs impressions et leurs appréciations personnelles. Ce serait d'ailleurs donner à leurs déclarations une portée exagérée que d'y voir une preuve manifeste que Jeanne était envoyée pour chasser *elle-même* les Anglais de France. M. Wallon sera de notre avis sur ce point [1].

Cette preuve manifeste se trouve-t-elle dans les expressions

[1] En effet, que dit Perceval de Boulainvilliers? « Dicit Anglicos nullum habere jus in Francia, et dicit se missam a Deo ut illos inde expellat et devincat, monitione tamen ipsius facta (t. V, p. 120). « Que disent Gerson et Gelu? « Restitutio regis ad regnum suum et pertinacissimum inimicorum repulsio, seu debellatio (t. III, p. 301). » — « Se a Deo missam asserentem... ad domandum rebelles et expellendum ipsius inimicos a regno, ac eum in dominiis suis restituendum (*ibid.*, p. 400). » C'est ce que disent encore les autres témoignages. Les envoyés allemands et Alain Chartier s'écartent de la vérité, ou sont dans le domaine des choses que Jeanne dit dans l'entrainement de son ardeur guerrière, comme Dunois nous l'expliquera plus loin. Il n'est pas possible de soutenir que Jeanne ait annoncé l'expulsion totale des Anglais pour le 24 juin 1429, ni d'admettre que les voix aient dit à Jeanne : « Coronato Parisius reddas regnumque restituas. »

de la lettre du 22 mars, principal et, à vrai dire, unique fondement de l'opinion qui étend la mission de Jeanne à l'expulsion *totale* des Anglais : « Je suis cy venue de par Dieu *pour vous* « *bouter hors de* TOUTE FRANCE? » Il faut se rappeler dans quelles circonstances cette lettre a été écrite : c'est, on l'a vu, au moment où la Pucelle vient de répondre à Pierre de Versailles : « Je viens de la part du Roi des cieux pour faire lever le siége « d'Orléans et pour conduire le roi à Reims pour son couron- « nement et son sacre [1]. »

« Pour qu'elle exposât sa mission dans ces termes, dit M. Wallon [2], il fallait bien qu'elle l'entendit ainsi ; » et l'on a vu que, dans sa première édition, il prétendait, un peu arbitrairement — les textes nous l'ont démontré, — que « c'est ce qu'elle avait dit à Vaucouleurs, à Chinon, à Poitiers [3]. » — « C'est ce qu'elle maintint jusqu'à la fin, » devant ses juges, dit-il encore aujourd'hui. Il est vrai que, dans le dixième et dans le dix-septième des articles du réquisitoire du promoteur d'Estivet, on déclare que Jeanne a affirmé avoir eu

[1] M. Wallon en convient (t. I, p. 44) : « La lettre *écrite alors* (à Poitiers), se retrouvera en original à l'époque où elle eut enfin acquis le droit de l'envoyer aux Anglais. » Cf. p. 55. — M. Wallon, dans la note qu'il a consacrée dans l'appendice de sa seconde édition à la *Mission de Jeanne d'Arc*, se borne à relever ce que j'ai dit de son système (*Correspondance littéraire* du 25 avril 1860) sur un seul point, celui relatif à la lettre aux Anglais. Parce que j'avais dit : « Est-ce prendre les « déclarations les plus authentiques de Jeanne, » que de citer la fameuse lettre aux Anglais, cette lettre écrite au moment où la Pucelle vient de dire à Pierre de Versailles : « *Je ne sais ni A ni B ; mais je viens de la part du Roi des cieux ?* etc., » — M. Wallon en prend occasion de m'adresser les observations suivantes : « M. de Beaucourt dit que, de son aveu, elle ne savait alors ni A ni B, et il pense peut-être de ce message ce qu'il dit expressément de la lettre aux habitants de Reims : qu'elle a été écrite sous la dictée des seigneurs qui poussaient aux aventures (des seigneurs qui avaient peur de la mener droit à Orléans !) » — L'honorable académicien applique à la lettre aux Anglais une appréciation qui concerne un autre document que je n'ai pas à caractériser ici ; il y a là une confusion véritable ; je n'ai jamais dit que les seigneurs avaient peur de mener Jeanne à Orléans. — Il poursuit en ces termes : « Et quant à ne savoir ni A ni B, elle le confesse sans aucun doute ; mais elle ne croyait pas que cela fît rien à l'affaire... Elle ne savait ni A ni B, mais pour le moins, savait-elle bien elle-même ce pour quoi elle était envoyée de Dieu (t. I, p. 268). » Je regrette que M. Wallon se soit arrêté si longuement à l'A B... C, et n'ait pas jugé à propos de discuter les arguments que j'avais opposés à son système. — Je n'ai point à répondre à ce qui concerne le R. P. Gazeau, mais je ne puis m'empêcher de faire remarquer qu'il a parlé dans son premier article (p. 175) de la lettre aux Anglais, qu'à cette même page M. Wallon l'accuse d'avoir passée sous silence.

[2] T. I, p. 169.

[3] 1re édition, t. I, p. 141.

révélation : 1° qu'elle ferait lever le siége d'Orléans ; 2° qu'elle ferait couronner Charles VII à Reims ; 3° qu'*elle chasserait tous ses adversaires du royaume de France*[1]. Mais est-il également vrai, comme le prétend M. Wallon, qu' « on ne peut pas dire que ce soit une allégation mensongère de ses juges » (qui, observe-t-il, en étaient bien capables, « à voir toutes les faussetés que l'accusation ajoute ») ? Remarquons d'abord que dans l'art. XVII on lit : *Tertium quod vindicaret eum de suis adversariis*, ce qui ne veut pas dire que Jeanne avait pour mission l'expulsion totale des Anglais ; en second lieu, Jeanne elle-même se charge de commenter l'allégation de ses juges. Nous avons déjà cité ses paroles (p. 399) ; elle dit qu'elle *porta les nouvelles* à son roi, que Dieu lui rendrait son royaume, le ferait couronner, et *mettre hors ses adversaires*. C'est donc l'œuvre de Dieu ; ce n'est pas l'œuvre de Jeanne. Et cela est si vrai que, si elle prétend dans un de ses interrogatoires qu'elle avait annoncé au roi « qu'il aurait entièrement le royaume de France à l'aide de Dieu et *moyennant son labour*[2], » elle déclare à plusieurs reprises, dans le cours de son procès, que les Anglais perdraient tout en France, qu'elle sait que le roi recouvrera le royaume : « Je le scay aussi bien comme vous « estes ici, » dit-elle une fois, en se tournant vers l'évêque de Beauvais[3]. « Et verrez, dit-elle encore, que les Françoys « gaigneront bientôt une grande besoigne que Dieu envoyera « aux Françoys ; et tant que il branlera presque tout le « royaume de France » — « Et dit qu'elle le dit, ajoute la minute, afin que quant ce sera advenu, qu'on ait mémoire qu'elle l'a dit[4]. » Et dans ce même interrogatoire, elle répète encore qu'elle « scait bien que les Angloys seront boutez hors de France, excepté ceulx qui y mourront, et que Dieu envoyera

[1] Article X : « Revelatum fuisse quod levaret obsidionem Aurelianensem et quod faceret coronari Karolum, quem dicit regem suum, *et expelleret omnes adversarios suos a regno Franciæ.* » (T. I, p. 216.) — Article XVII : « Item cum dicta Johanna devenit ad præsentiam dicti Karoli..., tria sibi promisit : primum quod levaret obsidionem Aurelianensem ; secundum quod faceret eum coronari Remis ; et tertium quod *vindicaret eum de suis adversariis*, eosque omnes sua arte aut interficeret aut expelleret de hoc regno, tam Anglicos quam Burgundos. » (T. I, p. 231-32.)

[2] Remarquons que M. Wallon n'infère pas de cette parole de Jeanne qu'elle « ferait tout. » (T. II, p. 362.)

[3] *Procès*, t. I, p. 84, 88, 175, 252.

[4] *Idem*, t. I, p. 174.

victoire aux Francoys et contre les Angloys[1]. » N'avait-elle pas par elle-même suffisamment *labouré* dans ce but, et ne savait-elle pas dès l'origine, comme elle le déclarait à Dunois, « qu'une fois le roi sacré, la puissance de ses ennemis s'affaiblirait de plus en plus et qu'ils ne pourraient nuire ni au roi ni au royaume? » Quand donc Jeanne écrit : « Je suis envoyée de par Dieu pour vous bouter hors de toute France, » — et il n'est pas inutile de faire observer que le mot *toute* ne se trouve pas dans certaines leçons de ce texte, — elle ne s'explique pas sur ce qu'elle fera par elle-même[2]. Elle énonce un fait : c'est que Dieu l'a envoyée pour détruire la puissance des Anglais[3]; c'est que l'impulsion qu'elle donnera aux affaires du roi aboutira forcément à leur expulsion totale. Elle ne dit pas : j'expulserai *moi-même* les Anglais; elle dit : les Anglais seront expulsés de toute la France[4].

Après cet examen de la première parole où Jeanne aurait affirmé hautement sa mission, et l'aurait exposée « telle qu'elle l'entendait, » faut-il nous arrêter à cette seconde parole : « Quand je auray fait ce pour quoy je suis envoyée de par Dieu, je prendray habit de femme? » Est-il possible, en présence des faits, en présence de tous les témoignages que nous avons cités, de prétendre que cette parole implique, de la part de Jeanne, l'aveu qu'elle n'a pas rempli sa mission? Elle qui a dit à Reims : *Ores est exécuté le plaisir de Dieu;* elle qui aurait répété, au dire d'un contemporain très-digne de foi : *J'ai accompli ce que Messire m'a commandé;* elle qui déclarait avoir *deux mandats* de la part du roi du ciel et qui les a remplis si miraculeusement, elle viendrait déclarer à ses juges qu'elle n'a pas fait « ce pour quoy elle a été envoyée! » Ne donnons pas à cette parole une portée qu'elle n'a pas; ne la séparons pas de la question qu'on lui pose avec insistance, et pour la vingtième fois, sur l'habit d'homme qu'elle porte, *sans nécessité*, « et en espécial qu'elle est en prison » — on sait ce qui se passa dans

[1] *Procès*, t. I, p. 178.

[2] C'est bien de ce texte qu'on peut dire, à notre avis, ce que dit ailleurs M. Wallon de certaines paroles de Jeanne : « Ce n'est pas ici qu'elle a exprimé son sentiment sur sa mission. » (T. I, p. 164.)

[3] « Primo dixit quod Anglici essent destructi. » (Déposition de frère Séguin, examinateur de Poitiers. *Procès*, t. III, p. 205.)

[4] Nous renvoyons encore sur ce point nos lecteurs aux judicieuses considérations que M. Nettement a exposées dans cette *Revue* (T. I, p. 549-50).

sa prison! — Ne la séparons pas d'autres réponses de Jeanne : « Donnez-moi un habit de femme, je le prendrai et je m'en irai » (24 février) ; « Donnez-moi une robe de femme pour aller à la maison de ma mère et je la prendrai » (24 mars) ; « J'en répondrai une autrefois et de présent n'en suis point avisée ; demain j'en répondrai » (12 mars) ; « Puis que je le fais par le commandement de nostre Sire et en son service, je ne cuide point mal faire ; et quant il luy plaira à commander, il sera tantoust mis jus » (14 mars) ; « Quant à l'habit que je porte, je ne le laisserai pas encore, et il n'est point en moi de terme dedans lequel je le laisserai » (27 mars), etc., etc. N'oublions pas que Jeanne fut pour ainsi dire *persécutée* de questions sur ce point[1], et qu'au témoignage du greffier, elle varia plusieurs fois dès le premier jour où on l'interrogea [2].

Les deux paroles qu'on allègue ne sauraient donc, à elles seules, être acceptées comme une preuve formelle que Jeanne devait expulser les Anglais du territoire et qu'elle ne croyait pas sa mission remplie. Est-on plus autorisé à prétendre que « sa mission impliquait bien qu'elle menât le roi à Paris, » et que « ses voix lui avaient marqué ce but, en lui proposant l'entière expulsion des Anglais ? »

La question nous paraît résolue et par l'impossibilité où l'on est de prouver que Jeanne eut pour mission d'expulser complétement les Anglais, et par les solennelles déclarations de la Pucelle dans le cours de son procès. Si elle attaqua Paris, ce fut sous sa seule inspiration et non en vertu d'un ordre de ses voix. Il est avéré par les témoignages que cite M. Wallon, que Jeanne, d'accord avec son *beau duc*, PAR QUI ELLE SE CONDUISOIT, — c'est Perceval de Cagny lui-même qui nous le dit [3], — voulut *aller voir Paris*. Il n'est pas moins avéré que, malgré l'assertion toute gratuite du promoteur d'Estivet [4], Jeanne n'obéissait point en attaquant Paris à l'inspiration divine. Elle n'avait pas dit qu'elle prendrait Paris, comme le prétendait autrefois

[1] Voir *Procès*, t. I, p. 54, 68, 74, 94-96, 132-33, 161, 164-66, 176-77, 191, 192, 221 et suiv., 224, 225, 226, 227, 228, 230, 247, 394, 395, 453, 455, 458.

[2] « Item requisita ut diceret cujus consilio ipsa cepit habitum virilem : ad hoc respondere pluries recusavit. Finaliter dixit quod de hoc non dabat onus cuiquam homini ; et pluries variavit. » (T. I, p. 54.)

[3] Perceval de Cagny, t. IV, p. 27.

[4] « ... Et ipsos dixit coram eadem civitate, promittens eis quod ipsam ingrederentur illo die, et quod hoc sciebat per revelationem. » (*Procès*, t. I, p. 298.)

M. Wallon, et comme il s'abstient avec raison de le dire aujourd'hui [1] : elle avait dit seulement que Paris serait pris. « Le roi entrera à Paris à bonne compagnie, » avait-elle écrit dans sa lettre aux Anglais [2]; c'est ce qu'elle confirma pendant son procès. quand elle prédit « qu'avant sept ans les Anglais perdraient un gage plus grand qu'ils ne l'avaient fait devant Orléans [3]. » Ainsi on s'est trompé en disant qu'elle avait mission de prendre Paris. Elle a seulement, comme le dit encore le grave docteur qui l'interrogea à Poitiers, « prédit que la ville de Paris reviendrait sous l'obéissance du roi [4]. »

[1] Cf. les deux éditions. T. I, p. 193-94 (1re édition) : « Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims; elle avait dit qu'elle prendrait Paris; elle le disait encore, blessée au pied des murailles; mais, nous le répétons, il fallait qu'on la suivît jusqu'au bout comme à Orléans, comme à Reims. Rien ne se pouvait faire sans un libre concours à la grâce. » — T. I, p. 232-33 (2e édition) : « Elle avait dit qu'elle délivrerait Orléans et ferait sacrer le roi à Reims; et quand elle le mena devant Paris, elle pressait les siens d'être fermes à l'assaut, disant qu'ils y entreraient. Elle le disait encore, blessée au pied des murailles; mais pour cela, il fallait qu'on la suivît comme à Orléans, comme à Reims. »

[2] *Procès*, t. I, p. 241.

[3] « Item dicit quod, antequam sint septem annis, Anglici dimittent majus vadium quam fecerint coram Aurelianis. » (*Procès*, t. I, p. 84.)

[4] « Tertio quod villa Parisiensis redderetur in obdientia regis. » (*Procès*, t. III, p. 205.) — En vain M. Wallon voudrait prétendre que l'ordre donné par ses voix à Jeanne de rester à Saint-Denis, indique que, « même après son échec, elles lui commandaient de persévérer. » (T. I, p. 203.) — « Pourquoi rester à Saint-Denis? » s'écrie M. Wallon (p. 250), « sinon pour renouveler l'attaque? Mais *les seigneurs* ne le voulurent pas. Ce n'est pas son inspiration qui lui fait défaut, mais la volonté *de la cour*. » (M. Wallon oublie que la cour était en lutte avec les seigneurs.) « Comment donc, ajoute-t-il, M. de Beaucourt entend-il qu'à Saint-Denis les voix l'exhortèrent à ne pas poursuivre? Que voulait dire l'ordre de rester à Saint-Denis, sinon de ne pas renoncer à prendre Paris? » — Rappelons d'abord les paroles de Jeanne : « Dicta Johanna confessa fuit quod vox dixit ei quod maneret apud villam sancti Dionysii in Francia; ipsaque Johanna ibi manere volebat, sed contra ipsius voluntatem domini eduxerunt eam. Si tamen non fuisset læsa in fossatis Parisiensibus, non inde recessisset; et fuit læsa in fossatis Parisiensibus, cum de dicta villa sancti Dyonisii illuc perrexisset; sed in quinque diebus sanata existitit. Ulterius confessa fuit quod fecit facere unam invasionem, gallice *escarmouche*, coram villam Parisiensi (t. I, p. 57). » J'entends ces paroles dans le sens où on les a généralement entendues. Quand Jeanne déclare que ses voix lui ordonnent de rester à Saint-Denis, qu'elle-même y voulait rester et qu'on l'a entraînée malgré elle, et que si elle n'eût été blessée devant Paris, elle y fût restée; quand elle rapporte qu'elle y déposa ses armes (t. I, p. 179), et qu'elle ne poursuivit que quand ses voix l'y eurent autorisées (t. I, p. 260), il est évident que, dans ces circonstances, elle n'était pas animée d'une pensée de retour offensif, mais de découragement. « Comment supposer, dit très-bien le P. Gazeau (*Études* de mars 1866, p. 322), que ses voix lui donnent maintenant une mission qu'elle lui ont refusée avant et pendant l'assaut? » Jeanne voulait

Reste le *quatrième point de la mission :* la délivrance du duc d'Orléans. Nous pouvons ici être brefs, car M. Wallon a qualifié ce point d'« objet secondaire, » et il se borne à dire : « On *pourrait* même prétendre qu'elle ne croyait pas sa mission bornée là, et ce que Perceval de Boulainvilliers dit encore dans sa lettre, touchant le duc d'Orléans qu'elle comptait délivrer, trouve dans les déclarations de Jeanne au procès *une sorte de confirmation.* » — Jeanne a dit, en effet, que si elle eût duré trois ans sans empêchement, elle eût délivré le duc, et qu'au besoin elle eût été le chercher par force en Angleterre. Les témoignages sur ce point indiquent clairement que ce ne fut là chez elle qu'un désir très-vif, mais que le duc d'Orléans n'était pas, comme le prétend le duc d'Alençon, *de sa charge.* Ici encore, il faut s'en tenir à l'examinateur de Poitiers : selon frère Séguin, elle ne déclara pas qu'elle délivrerait elle-même le duc d'Orléans ; elle prédit qu'il reviendrait d'Angleterre [1].

Il résulte donc, à notre sens, et de l'exposé qui précède et de l'examen des témoignages produits par M. Wallon, que la mission de Jeanne n'a eu que *deux objets :* la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, et que c'est « se heurter contre les textes les plus forts » que de prétendre qu'elle avait charge d'accomplir par elle-même trois autres événements qu'elle se

abandonner les armes, suivant le conseil de ses voix ; elle se laissa persuader par les instances des seigneurs, qui voulaient la conduire à de nouvelles entreprises, et ses voix consentirent à lever l'interdiction de poursuivre au delà de Saint-Denis : « elle eut *congié de s'en aler.* » — Remarquons qu'un des écrivains qui ont adopté avec le plus d'empressement le nouveau système sur la mission de Jeanne d'Arc, n'interprète nullement comme M. Wallon le fait qui eut lieu à Saint-Denis. « Ce fut alors, seulement alors, dit M. Trognon dans son *Histoire de France,* que la généreuse fille crut que Dieu mettait un terme à sa mission, et dans l'amertume de son âme, elle alla suspendre sa bannière, avec son armure, près de la châsse de l'apôtre de la France (t. II, p. 439). » Il est vrai que M. Trognon, reproduisant ici le contre-sens dont M. Henri Martin s'est rendu coupable (t. VI, p. 216, et *Des récentes études critiques sur Jeanne Darc,* p. 496), attribue à Dieu ce qui appartient aux *seigneurs* : « Elle resta « à très-grand regret et contre la volonté du Seigneur, » ainsi qu'elle le dit plus tard, elle resta martyre dévouée à la cause dont elle avait assuré le triomphe. » Ainsi d'après M. Henri Martin, Jeanne cède aux instances des princes et des capitaines, et part avec eux *contre le vouloir du Seigneur même,* renonçant ainsi à reprendre l'offensive sur Paris ; et d'après M. Trognon, elle reste à l'armée et poursuit sa carrière militaire *contre la volonté du Seigneur. Contra ipsius voluntatem domini eduxerunt eam.* Voilà comment on interprète les textes ! M. Sainte-Beuve n'avait-il pas raison de parler des documents « bien lus et contrôlés ? »

[1] « Et quod dux Aurelianensis rediret ab Anglia. » (*Procès,* t. III, p. 205.)

borna à prédire : la prise de Paris, la délivrance du duc d'Orléans et l'expulsion totale des Anglais.

S'il pouvait rester un doute à cet égard, et si l'on alléguait quelques-unes des paroles prêtées à Jeanne par des contemporains [1], soit relativement à l'expulsion des Anglais, soit à la recouvrance de Paris, j'ajouterais que M. Wallon nous a engagés lui-même à « distinguer parmi les documents où les paroles de Jeanne sont reproduites, » et que les témoignages qui nous la montrent annonçant qu'elle ferait bientôt *boire du vin à Paris* et qu'elle rendrait au roi Paris et le royaume, non moins que ceux qui lui prêtent des projets de croisades ou d'autres plans chimériques, sont contredits ou ramenés à leur juste valeur par deux textes formels, qui seront sur ce point notre conclusion.

Le duc d'Alençon, le même qui, à travers des souvenirs confus et parfois un peu vagues, a seul affirmé que Jeanne *se donnait quatre charges* : « Mettre en fuite les Anglais, faire sacrer le roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans, faire lever le siége d'Orléans [2], » déclare formellement qu'à plusieurs reprises il a entendu Jeanne dire au roi qu'elle *ne durerait guère qu'un an* [3], ce qui implique qu'elle ne pouvait réaliser par elle-même des événements qui ne devaient s'effectuer que longtemps après ;

Le comte de Dunois, en terminant sa déposition, fait cette déclaration solennelle, sur laquelle on ne saurait trop insister, et qui vient confirmer d'une manière irréfragable ce qu'à notre sens tout s'accorde à démontrer :

« Bien que Jeanne ait parfois, *en badinant, et pour animer les gens de guerre,* parlé de faits d'armes et de beaucoup de choses concernant la guerre qui peut-être ne se sont pas réalisées, cependant, quand elle parlait *sérieusement* de la guerre, de son fait, et *de sa mission,* elle n'affirmait jamais que DEUX CHOSES : *qu'elle était envoyée pour faire lever le siége d'Orléans..., et pour conduire le roi à Reims pour le faire sacrer roi* [4]. »

[1] Voir M. Wallon, t. I, p. 166-168 et 279-80. Voir aussi l'article de M. Nettement, p. 548-49, et ci-dessus, p. 405.

[2] « Dicebat se habere quator onera, videlicet : fugare Anglicos ; de faciendo regem coronari et consecrari Remis ; de liberando ducem Aurelianensem a manibus Anglicorum, et de levando obsidionem positam per Anglicos ante villam Aurelianensem. » (*Procès,* t. III, p. 99.)

[3] « Audivit aliquando dictum Johannam dicentem regi quod ipsa Johanna duraret per annum et non multum plus. » (*Ibid.,* p. 99.)

[4] « Licet dicta Johanne aliquotiens *jocose* loqueretur de facto armorum, pro

IV.

Et maintenant il faut conclure.

M. Wallon nous convie à examiner laquelle des deux opinions donne le plus de prise à ceux qui prétendent que la mission de Jeanne a été *manquée*. Ne nous fournit-il pas lui-même la réponse quand il nous dit : Si Jeanne « n'a pas fait elle-même tout ce qu'elle était appelée à faire, » c'est qu'*il fallait qu'on la suivît*[1]? « Rien ne pouvait se faire sans un libre concours à la grâce, » disait-il dans sa première édition[2]. C'est la même explication qu'a donnée M. de Carné : « Si abondante et si extraordinaire que soit la grâce, elle ne saurait agir que dans la mesure où l'homme l'accepte et concourt à son action par l'usage de sa liberté. » — Nous ne voulons pas quitter ici le domaine de l'histoire pour aborder le terrain théologique. Mais nous le demandons : comment la puissance divine aurait-elle pu être paralysée par un défaut de concours de la part de l'homme? Si Dieu a envoyé Jeanne d'Arc pour chasser les Anglais jusqu'au dernier, comment Charles VII a-t-il pu empêcher la Pucelle de faire après le sacre ce qu'elle avait fait avant? comment a-t-il pu prévenir l'accomplissement des promesses qu'elle avait faites[3]? M. Wallon constate qu'après Orléans « Jeanne avait pris un ascendant auquel personne ne pouvait plus se soustraire[4]; » il avoue ailleurs que plus tard « l'entraînement perdit de sa force[5]. » Où en trouver l'explication, sinon dans ce fait que nous croyons établi par l'histoire, c'est que la mission de Jeanne était finie à Reims, et que, selon la

animando armatos, de multis spectantibus ad guerram quæ forte non fuerunt ad effectum deducta, tamen quando loquebatur seriose de guerra, de facto suo *et sua vocatione*, nunquam affirmative asserebat nisi quod erat missa *ad levandum obsidionem Aurelianensem... et ad conducendum regem Remis pro consecrando eundem regem.* » (Procès, t. III, p. 16.)

[1] T. I, p. 233; t. II, p. 362-363. « Ce qu'elle était *chargée* de faire, » disait l'auteur dans sa première édition (t. II, p. 278). — « Il fallait qu'on *y aidât*, » disait-il encore dans cette première édition (t. I, p. 146).

[2] T. I, p. 194.

[3] « Si ses voix lui avaient promis des succès après le sacre de Reims, à Paris, à la Charité et ailleurs, ses voix l'auraient trompée. Si ses voix l'avaient trompée, sa mission serait manquée. » (Le R. P. Gazeau, *Études* de mars-avril 1862, p. 186.)

[4] T. I, p. 101.

[5] T. I, p. 123.

parole de l'un de ses plus éloquents panégyristes, si « sa bravoure lui reste, son inspiration l'a quittée[1] ? » — « Depuis que Dieu ne la surveille plus, dit encore Mgr Pie, elle se soumet au conseil des hommes ; ce que d'autres décident, elle l'exécute, *sans nulle indication de ses voix, ni pour ni contre*[2]. »

Et c'est ici que nous allons trouver la solution du problème. Il n'est pas vrai que Jeanne n'ait pas rempli sa mission, qui se terminait avec le sacre ; il ne l'est pas davantage qu'elle dut se retirer après Reims. Ses voix la laissèrent libre de rester. Seulement elle demeura livrée à ses seules forces, ou à l'influence des hommes de guerre ; elle ne marcha plus poussée par l'ordre d'en haut. De là l'explication de ses revers, qui « rentrent dans l'ordre naturel des choses humaines[3]. » C'est pour avoir confondu l'ardeur de Jeanne avec son inspiration[4] qu'on a été amené à donner à certaines paroles ou à certains faits une portée qu'ils n'ont pas ; c'est pour avoir regardé comme faisant partie de sa mission des faits qu'elle se borna à prédire à Poitiers, comme elle les prédit encore à Rouen, qu'on a pu prétendre que, ne les ayant pas accomplis par elle-même, sa mission a été *manquée*.

Mais, comme le remarque fort bien M. Wallon — et l'on va voir que notre dissentiment est moins profond qu'il ne le paraît — « les voix n'ont pas dit à Jeanne qu'elle entrerait à Paris, qu'elle chasserait les Anglais de toute la France ; elles lui ont dit que

[1] *Éloge de Jeanne d'Arc*, prononcé par M. l'abbé Pie, le 8 mai 1844, p. 33.

[2] *Idem., ibid.* L'éminent orateur, qui est devenu un de nos évêques les plus illustres, avait eu le rare mérite, avant tous ces débats, il y a vingt-trois ans, de préciser le point juste et de concilier l'ancienne tradition avec la vérité, en rejetant ce qu'elle avait d'exagéré. « On a dit et l'on a répété souvent, disait-il alors, que la mission de Jeanne d'Arc expirait au pied de l'autel de Reims, et que son devoir était de quitter l'armée et de rentrer dans sa chaumière, de déposer le glaive et de reprendre le fuseau ; et parce qu'elle entra de ce moment dans la carrière des malheurs, on l'accuse d'être sortie de la voie que le Seigneur lui avait tracée. Cette appréciation trop humaine, messieurs, n'est pas fondée sur l'histoire. Après un examen scrupuleux et approfondi, je vois bien que c'était le désir de Jeanne de reprendre la douce vie du hameau ; mais je ne vois pas que ce fut son devoir.... Le baptême de sang est inséparable de la mission divine.... O Jeanne ! je vous aimais heureuse et triomphante, je ne vous aime pas moins et je vous vénère davantage dans vos malheurs ! » (P. 27-33). Ainsi, « depuis qu'elle a quitté Reims, la mandataire du Ciel est redevenue une humble fille de la terre ; » mais elle n'a pas désobéi à ses voix en restant à l'armée.

[3] *Jeanne d'Arc a-t-elle accompli sa mission?* par le P. Gazeau, *l. c.*, p. 329.

[4] C'est ce qu'a très-bien remarqué le P. Gazeau, *l. c.*, p. 77 et 88.

le roi entrerait dans Paris, que les Anglais seraient chassés de France, et toutes les choses dont elle avait annoncé l'accomplissement au roi finirent par s'accomplir [1]. » Jeanne d'Arc, on peut donc le dire en un sens, devait procurer la soumission de Paris, l'expulsion totale des Anglais et la délivrance du duc d'Orléans : c'étaient autant de conséquences inévitables de son merveilleux passage, de ses miraculeux exploits depuis Orléans jusqu'à Reims. Ajoutons, comme on l'a dit avec justesse [2], et comme des voix éloquentes l'ont proclamé du haut de la chaire [3], que Jeanne n'eut pas seulement une mission guerrière. L'héroïne d'Orléans, de Patay et de Reims avait reçu de ses voix célestes deux missions : l'une pour la France, l'autre pour elle-même; elles lui avaient marqué un but personnel et un but national [4]. Le but national a été glorieusement atteint à Reims; le but personnel ne l'a été qu'à Rouen. Après avoir sauvé la France, Jeanne s'est sauvée elle-même, et sur le bûcher dressé par des mains fanatiques elle a reçu la couronne des élus.

Arrivé au terme de cette trop longue étude, je me demande si Jeanne n'est pas digne d'une auréole nouvelle, et si le vœu formulé récemment dans une circonstance solennelle, par un orateur sacré [5], ne se réalisera pas un jour. L'Église, qui honore d'un culte public Clotilde, la grande reine qui donna la France au catholicisme; Geneviève, l'humble fille du peuple qui sauva Paris du flot des Barbares, n'accordera-t-elle pas le même honneur à cette vierge chrétienne, dont « les vertus héroïques et la vie merveilleuse » présentent tous les caractères qui permettraient de lui dé-

[1] T. I. p. 172-73.

[2] « Il fallait qu'elle souffrît, » a dit M. Michelet. Voir les articles du P. Gazeau et celui de M. Nettement. « La seconde partie de la vie de Jeanne, a dit ici même notre éminent collaborateur, ses épreuves, ses défaites, sa captivité, son martyre, n'étaient-ils pas nécessaires au salut de Jeanne d'Arc, comme les victoires de Jeanne d'Arc jusqu'au sacre de Reims étaient nécessaires au salut de la France? »

[3] « Quelle erreur ce serait de croire que sa mission est achevée à Reims! a dit M. l'abbé Deguerry, en 1856; une partie seulement de cette mission est accomplie, celle du Thabor; mais reste celle du Calvaire. » (*Éloge de Jeanne d'Arc*, p. 34.)

[4] Le P. Gazeau, *l. c.*, p. 70 et 75.

[5] *Panégyrique de Jeanne d'Arc*, prononcé dans la cathédrale d'Orléans à la fête du 8 mai 1867, par M. l'abbé Freppel, 2e édit., Paris, Bray, br. in-8°.

cerner « la plus haute des récompenses terrestres » et le « plus éclatant des suffrages [1] ? » Jeanne d'Arc qui a sauvé la France; Jeanne d'Arc qui est morte martyre de ses croyances, de son dévouement à l'Eglise et à la Patrie; Jeanne d'Arc qui a conservé à la France un trésor plus précieux encore que celui de sa nationalité, le trésor de sa foi [2], ne mérite-t-elle pas d'être offerte à notre vénération et à notre culte, après avoir été l'objet de la reconnaissance et des hommages de notre patriotisme?

G. du Fresne de Beaucourt.

[1] M. l'abbé Freppel, *l. c.*, p. 28 et 32.

[2] M. l'abbé Freppel a développé éloquemment cette pensée, dans son premier *Panégyrique*, prononcé en 1860 (p. 23-29). « Tel a été le but de la mission de Jeanne d'Arc : l'indépendance des nations chrétiennes, le triomphe de la foi et de la civilisation par le concours de la France, rendue à sa vie nationale, à sa liberté d'action. »

MARGUERITE DE PROVENCE

SON CARACTÈRE, SON ROLE POLITIQUE

Une des plus gracieuses figures de l'histoire de France est celle de Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Qui ne s'est indigné en lisant dans le sire de Joinville ce qu'elle eut à souffrir de sa belle-mère, Blanche de Castille, qui semblait jalouse de l'affection que son fils portait à la reine ? Qui n'a souri au récit des ruses charmantes employées par le jeune couple pour échapper à une fâcheuse surveillance et se procurer quelques instants de causerie intime ? L'histoire est devenue sur ce point une légende, et s'est embellie de circonstances romanesques qui ont leur source dans un texte de chronique corrompu : nos historiens modernes racontent à l'envi, que, pour empêcher le roi et la reine d'être surpris dans leurs rendez-vous furtifs et les prévenir de l'arrivée de Blanche de Castille, les huissiers du palais battaient des chiens, dont les aboiements devenaient le signal de la séparation. En réalité, les chiens sont de trop ; les huissiers se contentaient de frapper aux portes, *aux huis* ; à la suite d'une mauvaise lecture, *huis* est devenu *chiens*. Ecoutons plutôt Joinville, non dans le texte corrompu de Ménard et de du Cange, mais dans la leçon correcte que vient de donner M. N. de Wailly [1].

« Les duretez que la royne Blanche fist à la royne Marguerite furent tiex, que la royne Blanche ne vouloit soufrir, à son pooir,

[1] *Œuvres de Jean sire de Joinville*, comprenant l'histoire de saint Louis, le *Credo* et la lettre à Louis X, avec un texte rapproché du français moderne, mis en regard de l'original, corrigé et complété à l'aide des anciens manuscrits et d'un manuscrit inédit, par M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut. Paris, Adrien Le Clerc, 1867, gr. in-8°.

que son filz feust en la compaingnie de sa femme, ne mez que le soir quand il aloit coucher avec li. Les hostiex là ou il plesoit mieux à demeurer, c'estoit à Pontoise, entre le roy et la royne, pour ce que la chambre le roy estoit desus et la chambre la royne estoit desous. Et avaient ainsi accordé leur besoigne qu'ils tenoient leur parlement en une viz[1] qui descendoit de l'une chambre en l'autre, et avoient leur besoignes si atirées que, quant les huissiers veoient venir la royne en la chambre le roy son filz, il batoient les huis de leurs vergues, et le roy s'en venoit courant en sa chambre, pour ce que sa mère ne l'i trouvast. Et ainsi refesoient les huissiers de la chambre de la royne Marguerite, quant la royne Blanche y venoit, pour ce qu'elle y trouvast la royne Marguerite[2]. »

Blanche de Castille voulait évidemment soustraire son fils à l'influence de Marguerite, et ce sentiment l'amena quelque fois à des *duretés*, pour parler comme Joinville, vraiment excessives.

« Une foiz estoit le roy de costé la royne sa femme, et estoit en trop grand péril de mort, pour ce qu'elle estoit bléciée d'un enfant qu'elle avoit eu. Là vint la royne Blanche, et prist son filz par la main et li dit : « Venes-vous-en, vous ne faites riens ci. » Quant la royne Marguerite vit que la mère emmenoit le roy, elle s'escria : « Hélas, vous ne me lairés voir mon seigneur ne morte, ne vive! » Et lors elle se pasma et cuida l'en qu'elle feust morte ; et le roy qui cuida qu'elle se mourut, retourna, et à grant peinne la remist l'en à point[3]. »

Que la reine Blanche fût jalouse de sa bru et de l'affection que lui portait saint Louis, la faiblesse du cœur humain l'explique. Que saint Louis, habitué à respecter les volontés de sa mère dont il connaissait l'immense dévouement et la raison supérieure, consentit à faire céder ses plus chères affections devant une volonté même injuste, cela se comprend encore. Mais, je vais poser nettement et franchement la question : ce qui se comprend moins, c'est la réserve dont le saint roi parait avoir fait preuve pendant tout le cours de sa trop brève existence envers la noble compagne de sa vie. J'ajoute que cette réserve ne se manifesta que dans le domaine de la politique, mais elle est évidente et a lieu de surprendre, étant donné le caractère loyal et élevé de saint Louis, et la vertu de Marguerite. C'est ainsi que, lorsqu'il partit pour la seconde croisade, il ne

[1] Vis, escalier tournant.
[2] Joinville, p. 404.
[3] *Id.*, p. 406.

voulut pas lui confier la régence du royaume. Il y a là un problème à résoudre; nous allons en aborder la solution au moyen de documents publiés récemment ou encore inédits. Disons tout de suite que rien ne sortira de cette étude qui puisse porter atteinte à la gloire de saint Louis ni à la pure mémoire de Marguerite de Provence. Nous aurons au contraire une nouvelle occasion de rendre hommage au saint roi, qui sut faire taire ses affections quand elles auraient pu le conduire à une résolution qui n'aurait pas été entièrement d'accord avec le véritable intérêt de la France.

Je n'ai pas l'intention de tracer une biographie complète de Marguerite; je me propose seulement de mettre en lumière certains faits peu connus ou même ignorés, qui nous permettront d'apprécier le rôle que la reine joua dans l'État, et ses tendances personnelles. Nous la verrons dans ses relations, à la fois intimes et politiques, avec différents membres de la famille royale et avec plusieurs princes étrangers; c'est à sa correspondance et à celle de ses parents que nous demanderons des notions nouvelles sur les grands événements qui ont signalé la seconde moitié du XIIIe siècle.

I.

Tout d'abord, c'est une erreur de ne voir en Marguerite que cette jeune femme timide qu'une belle-mère dispute à son mari. L'épisode de Pontoise est sans doute charmant, mais ce n'est qu'un épisode, et les jeunes amoureux qui se cachent dans un escalier pour se livrer aux douceurs d'un *parlement* défendu, deviendront ce roi viril, type de la royauté du moyen âge, et cette reine qui montra plus d'une fois que la douceur chez elle n'était pas supérieure à la fermeté et au courage. Je n'en veux d'autre témoin que ce qui lui arriva, lors de la première croisade, à Damiette, où elle était demeurée dans un état de grossesse avancée, pendant que le roi faisait cette funeste expédition où il perdit la liberté.

« Troiz jours devant ce que elle acouchast, li vindrent les nouvelles que le roy estoient pris; desquiex nouvelles elle fu si effrée que toutes les foiz que elle se dormoit en son lit, il li sembloit que toute sa chambre feust pleinne de Sarrazins, et s'escrioit : « Aidiés, aidiés[1] ! »

[1] Au secours !

Et pour ce que l'enfant ne feust periz, dont elle estoit grosse, elle fesoit gésir devant son lit un chevalier ancien de l'aage de quatre-vins ans, qui la tenoit par la main. Toutes les fois que la royne s'escrioit, il disoit : « Dame, n'aiés garde, car je sui ici. » Avant qu'elle feust acouchiée, elle fist vuidier hors toute sa chambre, fors que le chevalier, s'agenouilla devant li, et li requist un don ; et le chevalier li otroia par son serement, et elle li dit : « Je vous demande, fist-elle, « par la foy que vous m'avez bailliée, que se les Sarrazins prennent « ceste ville, que vos me copez la teste, avant qu'il me preignent ». Et le chevalier respondi : « Soiés certainne que je le ferai volentiers ; « car je l'avois jà bien pensé que je vous occiraie avant qu'il nous « eussent pris [1]. »

Plutarque n'offre rien de pareil. — Tant que la reine Blanche vécut, Marguerite fut tenue en suspicion et éloignée des affaires publiques. Elle avait donné vraisemblablement quelques indices de son goût pour la politique, car dès 1241 (elle s'était mariée en 1234), on crut devoir prendre des précautions contre ses tendances à s'immiscer dans le gouvernement. Ce fut alors que saint Louis mit son frère Alphonse en possession du Poitou, qui lui avait été assigné en apanage par Louis VIII ; mais cette province avait été conquise sur les Anglais, qui y avaient conservé des partisans et espéraient la recouvrer. Une guerre était imminente ; elle éclata en effet. Saint Louis, à la veille des hostilités, prit ses dispositions en cas de mort et fit un testament qui ne nous a pas été conservé ; on craignit apparemment que Marguerite, dont les droits étaient lésés, ne voulût, par la suite, aller à l'encontre de cet acte, car au mois d'avril 1241, on lui fit jurer à St-Germain en Laye de respecter le testament du roi ; elle consigna son serment dans une charte, scellée de son sceau, que nous possédons encore [2] ; et pour plus de sûreté, on fit attester le fait par les évêques de Paris et de Senlis, ainsi que par les abbés de St-Denis et de St-Victor [3]. C'étaient bien des précautions, mais peut-être n'étaient-elles pas inutiles. Marguerite pouvait, en effet, être livrée à des influences de famille funestes : elle appartenait, par sa mère, à la maison de Savoie dont les membres pauvres et remuants cherchaient volontiers à l'étranger les richesses que leur patrie ne pouvait leur donner. La reine Blanche avait sous les

[1] Joinville, p. 261 et 262.

[2] Original, Trésor des Chartes, arch. de l'Emp., J. 403, n° 1. — Teulet, *Thesaurus chartarum*, t. II, p. 446.

[3] Original, *Ibidem*, J. 403, n° 3. — Teulet, *ibidem*.

yeux un exemple des dangers de la parenté dans ce qui se passait en Angleterre, où Henri III, qui avait épousé une sœur de Marguerite, avait mécontenté les barons anglais, et s'était créé de grandes difficultés en abandonnant une part de gouvernement aux oncles de sa femme.

En 1245 mourut Raymond Bérenger, comte de Provence ; il laissait quatre filles : Marguerite, l'aînée ; Éléonore, qui avait épousé, ainsi que nous venons de le voir, le roi d'Angleterre ; Sancie, femme de Richard comte de Cornouailles, frère de Henri III ; enfin Béatrice, qui était à marier. Par son testament, daté de 1238, il avait légué à ses deux filles aînées, outre leur dot, qui était de 10,000 marcs, une somme de 100 marcs d'argent. Sancie n'avait reçu que 2,000 marcs ; son père lui laissa trois autres mille marcs [1]. Quant à Béatrice, elle était instituée héritière des comtés de Provence et de Forcalquier. Cet héritage devait passer à ses enfants mâles, et, à leur défaut, à ceux de Sancie, et, au défaut de ceux-ci, à Jacques, roi d'Aragon, cousin du défunt. Raymond Bérenger voulait sauver l'autonomie de la Provence, et en empêcher l'absorption par la France ou l'Angleterre. Charles, comte d'Anjou, père de saint Louis, dont l'esprit ambitieux était déjà en quête d'une haute fortune, ne laissa pas échapper un aussi riche héritage, qui était convoité par le comte de Toulouse Raymond VII. Aidé dans son entreprise par le premier ministre de Raymond Bérenger ; favorisé par le pape et par le roi de France, il épousa Béatrice, et put s'intituler comte d'Anjou et de Provence ; mais il ne prit pas ce dernier titre sans susciter les protestations de ses trois belles-sœurs, surtout de Marguerite, qui, en qualité d'aînée, prétendait à la meilleure part dans la succession paternelle.

Dès lors commença entre elle et Charles d'Anjou une lutte qui ne devait cesser qu'environ quarante ans après, lorsque Charles, accablé de revers, mourant, désolé, dut faire un sacrifice suprême pour conserver l'amitié du roi de France Philippe-le-Hardi, et la couronne de Naples : lutte ardente, dans quelle Marguerite mit toute la persévérance d'une femme offensée, et Charles l'implacable rigueur d'un homme qui ne céda jamais. Saint Louis, placé entre sa femme et son frère, ne tarda pas à s'abstenir de prendre parti, mais il joignit ses

[1] Copie du temps, *ibidem*, J. 407, nº 1. — Teulet, p. 378.

plaintes à celles de la reine au sujet de la dot de 10,000 marcs, dont il n'avait reçu que 2,000. Ses réclamations, sans cesse répétées et d'une justice inattaquable, restèrent sans résultats. Cela tint à ce que Charles d'Anjou, qui reçut en 1265 du Saint-Siége la couronne de Sicile, passa sa vie à conquérir ses nouveaux Etats et à les défendre; sa cause, qui paraissait la cause de l'Église, absorba des sommes immenses, et les différents papes qui se succédèrent sur la chaire de Saint-Pierre n'osèrent trop presser celui qu'ils regardaient comme leur champion. Mais ces obstacles ne rebutèrent pas Marguerite, et elle eut toujours en vue la revendication de ses droits; elle poursuivit ce but avec une étonnante énergie, qui devait inquiéter saint Louis, car cette activité elle la porta également dans les affaires publiques, auxquelles elle ne pouvait consentir à rester étrangère. Aussi s'adressait-on à elle pour influer sur les décisions du roi.

Chose remarquable, elle voulut s'assurer sur son fils l'autorité que Blanche de Castille avait exercée avec tant d'empire sur saint Louis. Une curieuse lettre du pape Urbain IV, inédite, inconnue même, — car Lenain de Tillemont, dans ce chef-d'œuvre de recherches et de patience qu'on appelle la *Vie de saint Louis*, n'en a pas eu le texte à sa disposition et n'en a connu que le titre, — une lettre d'Urbain IV nous apprend que Marguerite avait fait prêter à son fils Philippe un serment solennel, par lequel il s'engageait : 1° à rester sous la tutelle de sa mère jusqu'à l'âge de trente ans; 2° à ne prendre aucun conseiller hostile à sa mère; 3° à ne faire aucune alliance avec Charles d'Anjou; 4° à révéler à la reine les mauvais bruits que l'on répandrait contre elle; 5° à garder le plus profond silence sur ces promesses. Evidemment, cet engagement avait été demandé en vue de l'éventualité d'un nouveau règne, sans doute à l'une de ces époques où saint Louis voulut abdiquer et se retirer dans un cloître [1]. Marguerite n'oublia pas dans ce traité qu'elle impo-

[1] Original, Trésor des Chartes, *Bulles*, J. 711, n° 301. — « Urbanus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio, nobili viro Philippo, primogenito carissimi in Christo filii nostri Ludovici regis Francorum illustris, salutem et apostolicam benedictionem.

« Gaudet in te mater tua Romana ecclesia et celi Dominum benedicit, quia eo qui potens est magnam cum ipsa misericordiam faciente, pro tuis patribus Christianissimis regibus, natus es sibi filius generosus super fidelissimum et devotissimum Francorum populum, annuente Domino, regnaturus. Exultat, inquam, in intimis cordis sui quod in futurorum bonorum presagium timere

sait à son fils l'inimitié qu'elle ressentait contre Charles d'Anjou, et elle eut soin de prévenir toute alliance intime et même tout rapprochement entre Philippe et celui qu'elle considérait comme un usurpateur et l'injuste détenteur de son héritage.

Mais ces mesures si bien prises furent découvertes; le pape fut instruit du serment imprudent que l'héritier de la couronne de France avait prêté à sa mère, et l'en releva dans une bulle qui est un chef-d'œuvre de mesure et de convenance. Il ne fallait pas humilier la mère aux yeux du fils; il ne fallait pas non plus donner au jeune prince une trop sévère leçon. Je regarde comme une bonne fortune la publication de cette lettre, qui est belle de tous points et qui fait le plus grand honneur à la chancellerie pontificale. Le pape, après des éloges sur la piété de Philippe, lui annonce que l'Eglise le traitera comme un fils : il s'est laissé entrainer par l'amour filial à faire à sa mère des serments inutiles, car il n'a pas besoin d'engager sa foi à s'abstenir de choses que son honnêteté l'empêcherait de

Deum et in ejus nomine ipsam revereri Ecclesiam, ab annis teneris incepisti; ex quo plenam potes habere fiduciam quod ipse Deus prosperum vite tue cursum faciet, ac dicta Ecclesia, tanquam mater filio, tibi, per viam regiam et mandatorum Domini semitam incedenti, efficaciter aderit et favebit.

« Ecce, fili, sicut accepimus, carissima in Christo filia nostra, Margareta, illustris regina Francie, mater tua, inter cetera, quod usque ad trigesimum etatis tue annum sub ipsius regine ballo et tutela consisteres, quodque, interim, aliquem in conciliarium familiarem contra ipsius non reciperes voluntatem, confederationem, conspirationem seu obligationem aliquam cum dilecto filio viro Karolo, patruo tuo, Provincie comite, inires; eidem regine, si de ipsa sinistri quicquam intelligeres, revelares, nulli ultra certam quantitatem largireris et premissa nemini revelares, a te promissionem et juratoriam cautionem exegit; et tu ea sibi, tanquam bone indolis ac devotus filius, filia ductus reverentia, promisisti, teque ad id nihilominus juramento prestito obligasti.

« Cum igitur ex innata tui bonitate tante sinceritatis, industrie atque constancie te futurum credimus, quod nunquam ad aliquas confederaciones, conspiraciones vel obligationes honestati contrarias tuum animum inclinares: propter quod reputamus superfluum ad id te juramento astringi ad quod innata constringeris probitate, ut virtuosi et strenui actus tui eo proprius ascribantur virtuti, sintque magis meritorii apud Deum quod de liberioris processerint arbitrio voluntatis, nobilitatem tuam a promissione et obligatione ac juramento predictis, ad que potius juvenilis etatis facilitate quam animi judicio es inductus, auctoritate presentium, de apostolica plenitudine potestatis prorsus absolvimus et ad ea decernimus te aliquatenus non teneri.

« Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre absolutionis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contra ire. Si quis autem hoc actemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum apud Urbem Veterem II. nonas julii, pontificatus nostri anno secundo. » — (Cette bulle est scellée en plomb sur lacs de soie rouge et jaune.)

faire. Les actes des hommes sont d'autant plus méritoires aux yeux de Dieu qu'ils sont plus volontaires. En conséquence, le pape le délie de ses promesses téméraires (6 juillet 1263).

II.

A cette tentative malheureuse d'intervention dans les affaires intérieures, nous allons voir succéder les soins que Marguerite se donna pour aider Henri III dans sa résistance aux barons anglais qui revendiquaient les libertés publiques.

Henri III profita des liens que son mariage avec Éléonore établissait entre lui et saint Louis, pour tenter un rapprochement utile. Depuis un demi-siècle, les rois de France et d'Angleterre étaient en guerre, et de simples trêves interrompaient des hostilités toujours à la veille de recommencer à la première occasion. Les Plantagenets ne pouvaient renoncer aux belles provinces qu'ils avaient possédées sur le continent, et que Philippe-Auguste et Louis VIII leur avaient ravies : la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, l'Auvergne. Henri III, en 1242, avait voulu reconquérir le Poitou, et s'était allié au comte de la Marche et à Raymond VII, comte de Toulouse; mais cette expédition avait tourné à sa confusion et à la gloire de saint Louis. Désespérant de rien obtenir par la force des armes, il voulut profiter de la conscience timorée du roi de France, et fit appel à ses scrupules. Il invoqua une promesse solennelle, faite par Louis VIII en Angleterre, à la suite de sa désastreuse expédition; il oubliait d'ajouter que le roi d'Angleterre ayant lui-même violé les engagements qu'il avait pris, le roi de France pouvait se considérer comme dégagé de la parole qu'il avait donnée. Saint Louis se sentit alarmé : ses scrupules se réveillèrent. Henri III écrivit à Marguerite pour la prier de travailler à rétablir la paix entre les deux royaumes et à fonder la concorde et l'amitié entre les deux rois. Dès lors s'établit entre Marguerite et son beau frère d'Angleterre une correspondance qui nous a été en partie conservée, et qui continua sous Édouard I[er]. Les monuments de cette correspondance ont été publiés en partie par les nouveaux éditeurs de Rymer; par M. Champollion-Figeac dans la collection des documents inédits, d'après les copies prises à la tour de Londres au siècle

dernier par M. de Brequigny ; et dans un ouvrage publié tout récemment en Angleterre, sur le règne de Henri III, par M. Waddington Shirley [1]. D'autres lettres inédites ont été trouvées par nous dans le Trésor des Chartes et dans un fragment de registre renfermant des minutes de lettres d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, qui, après avoir fait dans le temps partie du Trésor des Chartes, est maintenant conservé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale [2].

Ces documents, rapprochés les uns des autres, ainsi que d'actes publiés ou indiqués par Rainaldi, dans sa continuation des *Annales ecclésiastiques* du cardinal Baronius, offrent un ensemble de renseignements suivis qui jettent un jour nouveau sur le caractère de Marguerite de Provence et sur les affaires du temps ; mais, pour la plupart, suivant l'usage adopté pour les lettres missives, ils ne sont pas datés. Les dates assignées à ceux qui ont été publiés sont quelquefois inadmissibles, et nous avons dû leur en assigner d'autres ; nous aurons soin de faire connaître les motifs qui nous ont déterminés à nous éloigner sur ce point de ceux qui nous ont devancés.

Un certain nombre de ces lettres sont écrites en français. Le savant M. Victor Le Clerc, qui a consacré une étude aux lettres de la reine Marguerite, dans l'*Histoire littéraire de la France*, a cru pouvoir porter sur ces antiques et vénérables monuments de l'art épistolaire le jugement suivant [3] : « Les onze lettres françaises que nous avons surtout remarquées ne sont peut-être pas exemptes de locutions provençales, et la forme, à peine dégagée de la forme latine, y a *plus de dignité que de mouvement, plus de nombre que de variété;* mais l'embarras de quelques constructions et l'inexactitude de la copie

[1] *Royal and other historical letters illustrative of the reign of Henri III*, from the originals in the public record office, related and edited by the rev. Walter Waddington Shirley, D. D., regius professor of ecclesiastical history and canon of Christ church, Oxford, published by the auctority of the lords commissioners of her majesty's treasury, under the direction of the master of the rolls. London, Longmans, Green, and Co. 2 vol. gr. in-8°, 1862-1866.

[2] Ce manuscrit a, en quelques années, porté successivement trois cotes différentes. Il a été d'abord coté *Boîtes Courtenay:* on l'a ensuite inscrit sous le n° 210 du fonds des *Cartulaires ;* il porte actuellement le n° 10918 du fonds latin.

[3] *Histoire littéraire de la France*, ouvrage commencé par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut, t. XXI, p. 832.

ne dérobent pas entièrement la netteté et même la grâce du style. » Il nous paraît difficile de partager l'opinion du savant doyen de la Faculté des lettres de Paris, pour ce qui touche les *provençalismes* qu'il remarque dans les lettres de Marguerite de Provence; nous pensons que ces lettres n'ont été ni écrites ni même dictées par la reine. A cette époque les rois et les princes se contentaient d'indiquer à leurs clercs l'objet de leurs missives. Ceux-ci rédigeaient un projet de lettre qui était soumis à la personne au nom de laquelle ils écrivaient, et expédié après avoir reçu son approbation pour le fond et pour la forme. Comment admettre que dans ces lettres, qui sont pour la plupart postérieures à l'année 1275, Marguerite ait laissé des traces de l'idiome d'un pays qu'elle avait quitté, toute jeune fille, quarante ans auparavant? Ne demandons à ces lettres que la pensée qui les a inspirées, sans chercher dans le style l'empreinte de la personnalité.

Après ces préliminaires indispensables, passons à l'analyse de la correspondance de Marguerite de Provence et de ses parents. Nous avons vu qu'Henri III avait sollicité les bons offices de sa belle-sœur pour établir un rapprochement entre saint Louis et lui. Le traité d'Abbeville, qui mit, en 1259, un terme à la longue rivalité qui avait séparé les deux peuples depuis plus d'un demi-siècle, mécontenta tout le monde. Saint Louis, en effet, cédait à Henri III le Périgord, le Limousin, l'Agenais et la Saintonge; le roi d'Angleterre, de son côté, renonçait à la Normandie, au Poitou et à l'Anjou, et prêtait hommage pour la Guyenne. L'opinion publique, en Angleterre, s'indigna de ce qu'elle regardait comme l'abandon de droits légitimes, et le traité d'Abbeville ne fut pas sans influence sur la conduite que les barons anglais tinrent envers Henri III, et sur l'opposition violente qu'ils lui firent. Nous ne retracerons pas, même sommairement, l'histoire de la résistance que la noblesse anglaise, unie aux communes et au clergé, opposa aux excès du despotisme royal, sous la direction de Simon de Montfort, comte de Leicester, l'un des fils du fameux chef de la croisade contre les hérétiques albigeois; nous nous bornerons à faire connaître la part que prit Marguerite aux événements qui signalèrent cette résistance.

Saint Louis et Marguerite ne purent voir sans douleur cette rébellion contre l'autorité royale; Marguerite épousait surtout

avec chaleur la cause de sa sœur Eléonore. Rien n'est plus embrouillé que la chronologie de ces époques de troubles, où les négociations se croisent, se brisent pour être reprises, et souvent se confondent ; nous croyons pourtant avoir réussi à saisir le fil des efforts faits par Marguerite pour empêcher la guerre civile ou renforcer la cause royale.

Au mois de mars de l'année 1261, Henri et Simon de Montfort choisirent saint Louis comme arbitre de leurs différends, ou, à son refus, Marguerite et Pierre le Chambellam, l'un des personnages les plus estimés de la cour de France : « Et se nostre sire li rois de Fraunce desusdiz ne veut ceste mise prandre sur soi, nos volons et outrions qu'il puisse mettre en soy lieu, quand à ceste besoigne fornir, madame la roine de Fraunce et sire Pierres le Chambellam [1]. » Saint Louis déclina l'honneur qu'on lui offrait, et confia à Marguerite le soin de tâcher de rétablir la concorde entre le roi d'Angleterre et le chef des barons [2]. La médiation de la reine fut définitivement acceptée par Henri III, qui l'autorisa à s'adjoindre, outre Pierre le Chambellam, le duc de Bourgogne [3]. Mais cette médiation n'avait pas beaucoup de chance de porter d'heureux fruits, car l'arbitre choisi n'avait pas l'impartialité voulue pour rendre un jugement qui pût contenter les deux parties.

Marguerite était entièrement dévouée à la famille d'Angleterre : c'était à elle que les princes anglais s'adressaient quand ils voulaient obtenir quelque chose de saint Louis, sûrs qu'ils étaient de trouver en elle un avocat zélé pour leurs intérêts. Le pape Innocent IV avait offert la couronne de Sicile au jeune Edmond, second fils de Henri III ; cette donation avait été renouvelée par Alexandre IV : mais les Anglais n'avaient pas voulu donner d'argent pour soutenir cette entreprise, qui ne les intéressait nullement. Alexandre IV eut pour successeur (29 août 1261) Urbain IV, Français d'origine et né à Troyes. Il était à craindre que le nouveau pape ne tînt pas les promesses de son prédécesseur, promesses faites à des conditions qui n'avaient pas été remplies par le prince anglais. Henri, qui avait

[1] Lettres patentes datées de « Londres le quatorzième jour de mars 1260. » Shirley, *Royal and historical Letters*, t. II, p. 166. Voyez aussi les deux lettres suivantes, p. 170 et 171.
[2] *Ibid.*, p. 173.
[3] 20 juillet 1261. Rymer, t. I, p. 407.

à cœur de laisser une couronne à son fils puiné, voulut sauvegarder ses droits ou plutôt ses prétentions, et ne négligea rien pour y arriver. Il n'eut garde d'oublier la reine Marguerite : il la pria de veiller au maintien de la donation faite par Innocent, donation dont Edmond avait l'original; il la supplia d'agir en ce sens auprès du roi de France, d'écrire au pape et aux cardinaux, et même de solliciter les bons offices du roi et de la reine de Navarre auprès du pape, leur ancien sujet [1]. Mais loin de pouvoir donner suite à ses ambitions lointaines, Henri III fut obligé de compter avec l'opposition des barons anglais, qui prenait un caractère plus décidé. La reine de France essaya sa médiation [2]; mais ses efforts devinrent infructueux devant l'ardeur des partis.

Henri III voulut mettre les joyaux de la couronne en sûreté, en les empêchant de tomber en les mains des révoltés, et se ménager des ressources pour des temps difficiles ; ce fut Marguerite qu'il choisit pour dépositaire. Au mois de mai 1261, il lui fit tenir par Guillaume de Latimer et maitre Henri de Gand plusieurs bijoux dont l'énumération est curieuse [3] : c'étaient une grande couronne, un fermail [4] avec des rubis, un anneau avec un rubis, trois couronnes d'or, un chapeau d'empereur, quatre colliers, un *alphabet* (*unum alphabetum*), trois peignes d'or, cinquante-deux fermaux. Au lieu de mettre les anneaux dans des baguiers, l'usage était de les enfiler dans des bâtons, aussi voit-on figurer, parmi les bijoux de Henri III, dix bâtons contenant deux cent huit anneaux avec des rubis et des balais, deux bâtons et soixante-six anneaux avec des émeraudes, un bâton et vingt anneaux avec des saphirs, un bâton et treize anneaux avec des topazes, un bâton et dix-sept anneaux garnis de différentes pierres, soixante-seize ceintures, deux paons d'or, un fermail avec deux diamants, quatorze fermaux et cinq guirlandes d'or (*quinque garlandas aureas*). La reine, après inventaire, fit placer ces bijoux dans deux coffres, qui furent déposés dans la tour du Temple, et dont elle remit les clés aux envoyés du roi d'Angleterre [5].

[1] Rymer, t. I, p. 411. Ces lettres ne sont pas indiquées à la table.
[2] Champollion, p. 136.
[3] Saint-Germain en Laye, mardi après la Pentecôte. Rymer, t. I., p. 410.,
[4] Le fermail était une sorte de broche destinée à retenir les manteaux et autres vêtements.
[5] Rymer, t. I, p. 410.

En 1262, Henri, ayant repris quelque avantage, vint en France [1], où il séjourna plusieurs mois. Il eut plusieurs entrevues avec saint Louis et avec la reine, qui lui témoigna le plus vif intérêt. Il tomba très-gravement malade à Saint-Germain-des-Prés [2], et ce fut avec joie que Marguerite reçut des nouvelles de l'amélioration de sa santé : elle l'en félicita avec effusion [3].

De retour en Angleterre, au mois de janvier 1263, Henri III envoya, par mesure de précaution, son trésor à Paris : Jean de Clergshull et Imbert de Montferrant furent en même temps chargés de se rendre auprès de saint Louis, qui avait promis à Henri III de travailler à le réconcilier avec le comte de Leicester. Ce dernier se trouvait à Paris lors de l'arrivée des ambassadeurs anglais. Leur première démarche fut, conformément à leurs intructions, de demander une audience à Marguerite : ils allèrent la trouver, le premier dimanche après la Chandeleur (4 février), au château de Saint-Germain. La reine leur défendit d'entretenir le roi de l'objet de leur mission, et même de paraître devant lui avant qu'elle eût rejoint la cour, et pu disposer son mari en leur faveur. Ils obéirent à cet ordre. Le premier dimanche de Carême, saint Louis les reçut à Paris, et, après les avoir entendus, leur assigna rendez-vous le mardi suivant. Il eut pendant cet intervalle une conversation avec Simon de Montfort, qui ne voulut pas entendre parler de conciliation, déclarant que le roi d'Angleterre était animé d'excellentes intentions, mais que plusieurs de ses conseillers n'avaient aucun désir de la paix et ne voudraient pas la procurer : en conséquence, le comte pria le roi de ne plus se donner de soins pour rétablir la paix entre Henri III et ses barons. Saint Louis fit connaître cette détermination aux ambassadeurs, qui se retirèrent et retournèrent en Angleterre [4]. Marguerite ne se

[1] Champollion, p. 136.

[2] Sur cette maladie, voyez Rymer, t. I, p. 421.

[3] « Intellecto per vestras litteras quas nobis obtulit, ex parte vestra, nuncius domini nostri regis quem ad vos miserat hiis diebus, quod status vester qui debilis fuerat resurgit in melius, recipiendo augmentum prosperitatis et convalescentie, (Benedictus altissimus), mens nostra que lapsa fuerat in dolorem et tristitiam, occasione vestre egritudinis, hausit vires gaudii et recepit.» (Champollion, p. 148.)

[4] Lettre de Jean de Clergshull et de I. de Monferrant à Henri III. Rymer, t. I, p. 416. — Shirley, t. II, p. 242. Ce dernier date (avec raison) de l'an 1263 cette lettre, que Rymer rapporte à l'année 1262.

laissa pas décourager par cet insuccès. Son zèle était pourtant assez mal récompensé, car les agents du roi d'Angleterre accusaient secrètement sa diligence [1]; mais elle persista dans ses intentions généreuses. Le pape l'y soutenait de ses conseils [2].

III.

Leicester, de retour en Angleterre, prit les armes, et Henri III fut réduit à de dures extrémités. La reine Éléonore chercha en France des appuis ; elle recruta des combattants pour la cause royale, et fut secondée dans cette tâche importante par sa sœur. Ce fut à ce propos que s'engagea entre les reines d'Angleterre et de France d'une part, et d'autre part Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, une correspondance, restée jusqu'à ce jour inédite, et que nous allons faire connaître. Alphonse était un prince puissant : il avait de vastes États et de nombreux vassaux. La Rochelle lui appartenait, et il avait à sa disposition des vaisseaux marchands qu'on pouvait aisément convertir en flotte de guerre. Il était donc d'un très-grand intérêt de se concilier sa bienveillance, soit pour en obtenir des secours directs, soit pour qu'il permît à ses sujets de se ranger sous la bannière du roi d'Angleterre, ainsi que le faisaient de nombreux gentilshommes des autres provinces de France.

Gaston de Béarn, cousin des reines de France et d'Angleterre, était un brave chevalier ; il pouvait mettre au service de Henri III une bonne épée, et l'aide de ses vassaux, les belliqueux Béarnais, était fort désirable. Mais Gaston était remuant, souvent en querelle avec ses voisins, et pour l'instant il faisait la guerre au comte de Comminges. Marguerite, à l'instigation de sa sœur, écrivit à Alphonse pour se plaindre de ce que Gaston, son cousin et celui de la comtesse, fût opprimé par les gens du comte de Toulouse [3]. C'était intervertir les rôles, car

[1] Lettre de Pierre de Limoges à Walter de Merton, 28 janvier 1263. « Quoniam domina regina Francie valde prolixa extitit, ut mihi videtur, in verbis pariter et in factis... » (Shirley, t. II, p. 235.)

[2] Rainaldi, *Annales ecclesiastici*, ann. 1263, n° 83.

[3] « Margareta, Dei gracia Francorum regina, karissimo fratri suo Alfonso, comiti Pictavie et Tholose, fratri domini regis, salutem et sincere dilectionis affectum. Pro karissimo consanguineo nostro domino Gastone de Biarno vobis preces porrigimus, ex affectu, ut eidem in negociis suis, amore nostri, nec non

l'opprimé, s'il y en avait un, était le comte de Comminges, dont Gaston avait envahi les terres. Aussi Alphonse, dont le comte de Comminges était vassal, dans sa réponse à la reine, exposa les faits sous leur vrai jour : il se plaignit de Gaston, qui avait fait irruption dans des fiefs relevant du comté de Toulouse, et qui, bien que mis en demeure, n'avait pas voulu amender son tort. Il déclarait qu'une pareille conduite lui déplaisait : Nous prions votre sérénité, ajoutait-il, qu'elle vous déplaise aussi [1]. »

Marguerite ne se le tint pas pour dit. Elle renouvela ses instances, affectant de regarder Gaston comme victime [2].

contemplatione uxoris vestre, que sibi in linea consanguinitatis conjungitur, sitis favorabilis et benignus, erga ipsum taliter vos reddentes, prout ad honorem vestrum pertinet, ne possit dici merito vel obici vobis quod per vos vel vestros idem Gasto violenter opprimi videatur; tantum inde facientes quod preces nostras sibi sentiat fructuosas et quod vobis inde teneamur ad merita gratiarum. » — Lettre inédite. Arch. de l'Empire, Trésor des Chartes, J. 307, n° 55, fol. 6. Cette lettre n'est pas datée, mais elle est dans le registre après une lettre du samedi après la Chandeleur 1262.

[1] « Eccellentissime domine et karissime sorori sue Margarete Dei gratia Francorum regine illustrissime, Alfonsus filius regis Francorum comes Pictavie et Tholose, salutem, et cum dilectione fraterna paratam ad beneplacita voluntatem. Super litteris quas nobis misistis pro negocio domini Gastonis de Biarno vestre excellentie notificamus de facto ipsius, quod idem G. intravit cum armis in terra fidelis nostri comitis Convenarum, quam tenet a nobis, et in eadem multa gravamina et dampna perpetravit que adhuc non emendavit, quamvis super hoc a nobis fuerit requisitus : quod nobis displicet, vestram serenitatem rogantes ut vobis displiceat, illud idem scire vos volentes quod terra illa de qua contentio vertitur inter comitem Convenarum et dictum Gastonem de nostris feodis non existit. » — Lettre inédite. *Ibidem.*

[2] « Margarita, Dei gratia Francorum regina, karissimo fratri suo Alfonso filio regis Francorum, comiti Pictavie et Tholose, salutem et sincere dilectionis affectum. Oppressiones, dampna et gravamina que barones regni Anglie, rejecto fidelitatis debito, procurante comite Leycestrie, illustribus regi, regine Anglie, karissime sorori nostre, ac liberis eorum [intulerunt] ad aures vestras credimus pervenisse. Ipsa quidem dampna cordi habemus plurimum, et nostra propria merito reputamus. Sane hucusque super dicto negocio vobis distuleramus scribere, ob hoc quod vobis de ipso majorem certitudinem et omnimodam scriberemus; et quia de vobis gerimus et semper gessimus fiduciam pleniorem, sperantes per vos nostris necessitatibus subveniri, rogamus vos et requirimus, ex affectu, quatinus oppressiones dictorum regis, regine ac liberorum suorum vobis displiceant, et quod in negociis ipsorum ad statum prosperum et tranquillum reducendis velitis vestrum consilium et auxilium impertiri, cum a nobis super hoc fueritis requisiti. Rogamus eciam vos quod senescallo vestro Agennensi vestris detis litteris in mandatis ut ipse laboret ad hoc quod quedam longa treuga iniatur inter dominum Gastonem, vicecomitem Bearnensem, et comitem Convenarum ; ita quod idem dominus Gasto, consanguineus noster karissimus, circa juvamen dictorum regis, regine ac liberorum suorum interim intercedere valeat, si necesse fuerit et vaccare.

Alphonse ne put tolérer ce langage et fit une réponse étendue et motivée, dans laquelle il rétablissait la vérité [1]; il prouvait que tous les torts étaient du côté du vicomte. Gaston avait pénétré à main armée dans les terres mouvantes du comte

Preterea vos rogamus quod ballivo vestro Pictaviensi mandetis quod ipse apponat consilium ut omnes naves et batellos illius partis habere possimus, mediante peccunia dicti regis; et vos, si quas galeas in illis partibus habetis, nobis eas accomodare velitis. » — Lettre inédite. Bibl. imp., fonds latin, n° 10918, fol. 18, r°.

[1] Lettre inédite, 1263? Bibl. impériale, Cartulaire d'Alphonse, n° 10918, fol. 22. Regine Francie pro domino comite Pictaviensi. — « Excellentissime et karissime domine ac sorori sue, Margarite Dei gracia Francorum regine illustrissime, Alfonsus filius regis Francorum, comes Pictavie et Tholose, salutem et cum dilectione fraterna paratam ad beneplacitum voluntatem. Serenitatis vestre litteras nuper recepimus quarum tenorem pleno colegimus intellectu. Sane quia varia facti narracio nunnunquam perplexitatem et scrupulum generat in animo audientis, veritatem rei et processum negocii quod vertitur inter nobiles viros dominum Gastonem vicecomitem Bearnensem, consanguineum vestrum, ex una parte et fidelem nostrum B. comitem Convenarum ex altera, quatenus ipsum nos tangit negocium dominacioni vestre optamus sub compendio declarare. In primis itaque vos volumus non latere quod terra illa, castrum, seu fortalicium pro quibus dicti dominus Gasto et comes Convenarum sibi invicem adversantur et unde guerra inter ipsos mota traxit originem, de nostris non movet feudis seu retrofeudis sed omnino separata est a juridicione nostra, dominio et districtu, et in illis nullum prorsus prestamus auxilium, consilium vel favorem memorato comiti Convenarum in deffendendo vel invadendo loca ipsa de quibus est contencio inter partes, nec ullum impedimentum fecimus aut facimus, nec facere proponimus, quo minus prefatus consanguineus vester in illis locis et terris quorum occasione guerra sumpsit exordium possit se vindicare, deffendere vel invadere, et comes similiter, prout sibi viderint expedire, nec unquam inhibuimus aut inhibi fecimus quominus uterque possit sibi amicos acquirere tam de terra nostra quam aliunde qui in illis locis et terris eisdem prestent auxilium et favorem; illud solum attendentes ne in nostris feudis de quibus ulla prorsus mota est contencio aliqua manu armata attemptent maleficia perpetrare. Unde non debet mirari vestra magnificencia si, premissis a nobis precibus, inhibere fecimus dicto vicecomiti Bearnensi ne in hiis que de nostro movent feudo intret cum armis hostiliter, cum nec in toto nec in parte aliquid in nostris existat feudis propter quod orta est contencio inter ipsum et comitem memoratum, presertim cum nos semper parati simus et fuerimus cuilibet conquerenti de nostris hominibus exhibere celeris justicie complementum, et hoc dicto vicecomiti sepe duximus intimandum; et sepedictus comes se offerat et semper obtulerit coram nobis absque ullo diffugio stare juri. Unde deliberato consilio ad instanciam dicti comitis, cum sit homo noster ligius, in deffendendis nostris feudis que tenet à nobis, deesse non possumus nec debemus. Dictus vero vicecomes, contemptis precibus et spreta inhibicione, in nostrum prejudicium et jurisdictionis nostre non modicum detrimentum, feuda nostra cum armis aggressus est, ubi dampna dedit nos modica et maleficia plurima perpetravit, que licet requisitus tam per nuncios quam per litteras et a nobis metipsis ore proprio, nondum voluit emendare; quod nobis displicet nec immerito eciam displicebit quousque fuerint emendata. Avertat itaque celsitudinis vestra prudencia an propter hoc vel nostri dicto domino Gastoni de Bearno reputari injuriosi exis-

de Toulouse; et quand celui-ci l'avait sommé de réparer les dommages provenant de son fait, il n'avait pas répondu. Aussi Alphonse déclarait-il que, loin de favoriser le protégé de la reine, il était disposé à tirer punition de ses méfaits. Il l'avait mis en demeure de faire la paix avec le comte de Comminges ; et cette sommation était restée sans résultat... il était donc prêt à le contraindre, par la force, au respect des droits d'autrui. Toutefois il tentait un dernier effort pour plaire à la reine, et par commisération pour les pauvres paysans *qui souffrent toujours des sottises d'autrui*. Il terminait en priant Marguerite de savoir mauvais gré à son cousin des attentats qu'il avait commis et de ceux qu'il pourrait commettre. Comme corollaire à cette ferme réponse, il donnait ordre à son sénéchal de Toulouse de prêter main forte au comte de Comminges [1].

Saint Louis, dans son infatigable désir de rétablir la concorde, avait réussi de nouveau à faire accepter sa médiation : rendez-vous avait été assigné aux parties à Boulogne-sur-Mer, à la quinzaine de la Nativité de la Vierge (septembre 1263); mais le saint roi était le seul qui voulût la paix. Marguerite, dans la même lettre où elle apprenait à Alphonse la conférence de Boulogne, le priait de mettre ses vaisseaux et les barques qui se trouveraient à La Rochelle et dans ses autres ports à la disposition du roi et de la reine d'Angleterre [2], afin

tere, si duntaxat nostra feoda deffendendo, non alia invadendo minus justo impetui suo necnon maleficiis perpetrandis que adhuc minatur in nostris feudis se facturum nimirum, prout, licet disposuimus obviare. Verum quia in vestris litteris de reformanda pace inter dictos fiebat mencio, procul dubio vobis constet quod nos litteras et nuncios misimus ad tractandum de pace inter ipsos specialiter deputantes; sed, sicut nobis retulit aliquis nunciorum vir utique fide dignus, dominus Gasto in nullo se prebuit favorabilem nec assignatis die et loco ad tractandum de reformacione pacis voluit comparere. Nichilominus tamen, ob reverenciam vestram et bonum pacis, utque provideatur indempnitati pauperum agricollarum *qui semper plectuntur quicquid delirant alii*, adhuc libenti animo ad reformacionem pacis curaremus ieterponere partes nostras si sciremus probabiliter quod dominus Gasto vellet se in hac parte tractabilem exhibere. Consideratis itaque hiis que premissa sunt videtur nobis et aliis quod vobis displicere deberet si dominus Gasto feuda nostra hostiliter cum armis ingredi attemptaret, et vos rogamus quod vobis displiceat de jam attemptatis illicite et si, quod absit, ipsum contingeret talia attemptare. »

[1] Bibl. imp., n° 10918, fol. 22.

[2] Bibl. imp., n° 10918, fol. 19. — « Margarita, Dei gratia Francorum regina, karissimo fratri sui Alfonso, filio regis Francorum, comiti Pictavie et Tholose, salutem et sincere dilectionis continuum incrementum. Satis vos credimus audivisse qualiter, per falsam suggestionem comitis Leycestrie, barones regni Anglie illustres regem, reginam Anglie, ac eorum liberos tractaverunt, et qua-

d'équiper une flotte destinée à un débarquement en Grande-Bretagne. Alphonse se contenta de répondre qu'il ne possédait aucun vaisseau [1]. La conférence de Boulogne ne produisit aucun résultat, ce qui n'a rien de surprenant, vu les dispositions belliqueuses que nourrissait la reine d'Angleterre. Cette princesse, douée d'une grande énergie, s'adressa au comte de Poitiers, fit appel aux sentiments qu'il avait hautement manifestés sur le comte de Leicester, et renouvela la demande de vaisseaux faite précédemment par Marguerite (15 octobre 1263) [2].

Alphonse n'a qu'une réponse, c'est qu'il ne possède pas de vaisseaux. Marguerite ne se regarde pas comme battue; elle ne demande plus qu'on prête des vaisseaux, mais qu'on les loue au roi d'Angleterre, et elle prie son beau-frère de donner des

liter serenissimus et karissimus dominus noster rex acceptavit diem una cum baronibus Anglie supradictis, ad tractandum de pace inter regem, et reginam, ac eorum natos, ex una parte, et barones predictos, ex altera, ad quindenam instantis Nativitatis Beate Marie Virginis, apud Boloniam-supra-mare. Hinc est quod dilectionem vestram ex affectu requirimus et rogamus, petentes, pro munere speciali, quatinus de vestris navibus et batellis de Rupella velitis nos juvare, si placet, ita quod illas, ad quindenam instantis festi santi Michaelis, in subsidium regis et regine Anglie, ad expensans ipsorum, valeamus habere, si contingat quod ad dictam diem inter partes pax non valeat reformari; mandantes nobis super hoc litteratorie voluntatem vestram, et de quot navibus nos poteritis juvare, per presencium portitorem. »

[1] Lettre inédite, Bibl. imp. n° 10918, fol. 19v. — « Excellentissime et karissime sorori sue Margarite, Dei gratia Francorum regine illustri, Alfonsus, filius regis Francorum, comes Pictavie et Tholose, salutem, et dilectione sincera paratam ad beneplacita voluntatem. Cum nos, per vestras rogaveritis litteras quod vellemus vos juvare de nostris navibus et batellis de Rupella, excellentie vestre significamus, quod nos non habemus apud Ruppellam naves nec batellos qui sint nostri, quos sciamus. »

[2] Lettre inédite, Bibl. impr., n° 10,918, fol. 19, verso. — « A., Dei gracia, regina Anglie, domina Hiberme et ducissa Aquitanie, nobili viro domino A. comiti Pictavie, salutem, et cum honore prumptam ad beneplacita voluntatem. Attendentes vos moleste gessisse, et animo nimis amaro planxisse illa domino nostro regi, nobisque, et E. primogenito nostro, per quosdam regni Anglie gravamina, grates, quas scimus et possumus, vobis exinde referimus; vos ex intimo cordis deprecantes, quatinus gravamina illa animi gravitate ponderantes, juvamen vestrum ad vindictam super his impendendum nobis communicare velitis, naves et galeas vestras, si placet, transmittendo quo modo karissima domina et soror nostra regina Francorum illustris disposuerit, secundum quod ipsa vos requirit. Nos quidem vobis ob inde teneri volumus nostro perpetuo vic ad uberiores graciarum actiones; beneplacitum vestrum una cum statu vestro prospero, utinam, et jocundo nobis petimus crebrius intimari, parate enim erimus ad ea exequenda pro viribus que vobis cedent in commodum et honorem. Valete, etc. — Semper in Domino. Datum apud Witsaund. xv die octobris, anno regni H. domini nostri XLVII. »

ordres en conséquence à ses sénéchaux [1]. Un *post-scriptum* affectueux est ajouté pour préparer un accueil favorable à cette requête (30 octobre 1263) [2].

Le comte de Poitiers n'avait aucune envie d'intervenir dans la querelle entre Henri et ses barons; il ne pouvait oublier qu'il avait été obligé de conquérir son comté sur ce même Henri III, qui implorait son secours, et qu'il y avait en Poitou un parti qui regrettait la domination anglaise et était prêt à saisir l'occasion de secouer ce qu'il appelait le joug des Français. A la lettre d'Eléonore, il répondit courtoisement, remerciant la reine de l'intérêt qu'elle prenait à sa santé, et se référant pour l'objet principal de la lettre d'Eléonore à la réponse qu'il faisait à Marguerite de Provence [3]. Cette réponse nous l'avons [4] : Alphonse y exprime son désir de porter secours

[1] Lettre inédite, Bibl. imp., n° 10918, fol. 18, 20. — « Margarita Dei gratia Francorum regina, illustri viro et karissimo fratri suo Alfonso, filio regis Francorum, comiti Pictavie et Tholose, salutem et sincere dilectionis affectum. Cum illustres rex, regina Anglie soror mea, ac dominus Eduardus, nepos noster karissimus mandent amicos suos apud Sanctum Odomarum in Flandria ad unum mensem post proximum festum Beati Martini, nosque intelleximus vos habere galeas apud Ruppellam, rogamus vos et requirimus, quatinus, ad expensas dicti regis Anglie, de ipsis galeis nobis velitis facere subsidium et succursum intimantes ballivis vestris Pictavie et Ruppelle, per vestras litteras, quas nobis mittatis per latorem presencium, quod nunciis nostris suum prestent consilium et juvamen ad hoc quod possimus habere de navibus et vasis in illis partibus exhistentibus, ad dicti regis Anglie expensas, tantum autem inde facientes quod vobis teneamur ad merita gratiarum. Datum apud Sanctum Germanum in Laia, in vigilia omnium Sanctorum.

« Credatis dilecto militi nostro latori presentium, super hiis que vobis dixerit ex parte nostra de dicto negocio. »

[2] « Margarita etc., *(sic)*, illustri viro Alfonso, etc. De statu vestro capientes certitudinem obtinere, rogamus vos quatinus per latorem presencium, nos de eodem statu omnino, utinam proficuum, sit ac florens, reddatis, cum vestro beneplacito certiores. Datum quanto et precedens, ibidem. »

[3] « Excellenti et dilecte sue A. Dei gratia, regine Anglie, Alfonsus filius regis Francie comes Pictavie et Tholose, salutem et sincere dilectionis affectum. Gravamina vobis illata nobis displicent vobis significantes quod super navibus et galeis de quibus vobis scripsistis excellentissime domine M. regine Francie nostram scripsimus plenam voluntatem. Super hoc autem quod statum nostrum scire desideratis per vestras litteras exinde vobis scimus bonum gratum, scientes quod in confectione presentium eramus in bono statu, Domino concedente, quod de vobis scire sepius affectamus. Datum apud Corbolium die lune post festum omnium Sanctorum. » Bibl. imp. n° 10,918, fol. 22.

[4] « Excellentissime domine et karissime sorori sue Margarite, Dei gratia, regine Francorum illustri, Alfonsus, filius regis Francorum, comes Pictavie et Tholose, salutem et, cum sincera dilectione, paratam ad beneplacita voluntatem. Cum nos per vestras rogaveritis litteras, ut de galeis nostris, quas mandavistis nos habere apud Ruppellam, ad expensas illustris regis Anglie, veli-

au roi d'Angleterre, mais il n'a pas de vaisseaux. Il autorise ses sujets à entrer au service d'Edouard, mais il se gardera bien de les y contraindre, dans la crainte de leur faire tort en agissant ainsi, et de tomber dans le péché. C'était proclamer le principe de la non-intervention (5 novembre 1263).

Cependant saint Louis, dans son ardent amour de la paix, travaillait à faire cesser l'anarchie qui désolait l'Angleterre; il obtint que les deux partis le prissent pour arbitre (décembre 1263). La ville d'Amiens fut indiquée comme lieu de rendez-vous. Le roi et la reine d'Angleterre, la reine Marguerite, un grand nombre de barons anglais, les personnes les plus considérables de France y vinrent chercher la décision de saint Louis; Simon de Montfort demeura en Angleterre. Le 23 janvier 1264, le roi rendit sa sentence en faveur de Henri III. Il abolit les statuts d'Oxford qui limitaient le pourvoi de la couronne, et que Henri avait pourtant acceptés et juré d'observer. C'était la guerre. Les barons refusèrent d'exécuter cette décision qui ne tenait aucun compte des conquêtes politiques qu'ils devaient à plusieurs années de lutte. On en appelle aux armes.

Éléonore compte trouver dans les sympathies que lui témoigne la noblesse française un appui efficace : elle espère que pour tous les partisans des barons sont des rebelles que l'on doit combattre par tous les moyens possibles. Elle prie Alphonse de Poitiers de mettre l'embargo sur tous les navires anglais qui se trouveraient dans ses ports, et de les lui faire remettre pour en former une flotte chargée de faire une diversion puissante sur les côtes d'Angleterre, et d'y transporter toute une armée de volontaires recrutés sur le continent (7 mai 1264 [1]).

mus vobis facere subsidium et succursum, excellentie vestre significamus quod nos non scimus ibidem habere galeas que sint nostre; et, si ibidem haberemus galeas que essent nostre, nobis placeret quod eas ad vestram voluntatem faciendam caperetis. Et si homines nostri de Ruppella aliquas galeas seu naves habeant, et vos, rex Anglie vel regina, ad ipsos vestros nuncios mitteretis, placeret nobis quod ipse vobis tradentur, si placeret eis, ad faciendam vestram voluntatem. Nos enim ipsos ad hoc faciendum minime compelleremus, quia timemus ne eis faceremus injuriam, et peccatum super hoc incurreremus. Super hoc autem quod de statu [nostro] cupitis certitudinem obtinere, exinde vobis regratiamur, scire vos volentes quod in confectione presentium eramus in bono statu, Domino concedente; quod de vobis audire jugiter affectamus. Datum die lune post festum Omnium Sanctorum, apud Hospitale, juxta Corbolium. » — Bibl. imp., n° 10918, fol. 18, verso.

[1] « Inclito viro A. illustris regis Francie, filio comiti Pictavie et Tholose, A. Dei gratia regina Anglie, domina Ybernie, ducissa Aquitanie, salutem et

A cette proposition, Alphonse répondit par un refus formel, alléguant qu'une telle conduite lui paraissait à lui et aux hommes sensés constituer une violation du droit et une source de périls [1]. Il fallut se contenter des vaisseaux que les sujets d'Alphonse voulurent bien mettre, moyennant finance, au service de la cause royale [2]. Cette cause semble un instant désespérée : au mois de mai, Henri perd la bataille de Lewes, et est

sincere dilectionis affectum. Iniquitatem et prodicionem quorumdam baronum Anglie qui per vivam guerram dominum nostrum regem Anglie illustrem et liberos ejus exheredare nituntur, ad audienciam vestram et scientiam venisse minime dubitamus, credenter firmiter quod si talia in quemcumque regem vel principum nedum in dominum nostrum regem, quem idem sanguis et speciales cause dilectionis vobis jungunt, et vos ei similiter, vice versa, sciretis talia attemptari, vestra bonitas et magnanimitas non compati vel non scandalizari non possent. Ideoque nobilitatem vestram et dilectionem pro memorato domino nostro rege ac nobis, et liberis nostris confidenter et attente rogamus quatinus omnes naves Anglie que in terra et districtu vestro invenientur, durante guerra predicta, arrestari et detineri faciatis, ut per arrestacionem eandem inimici domini nostri regis qui in multitudine navium confidunt, potissime careant navibus et sua spe fraudentur iniqua, et succursus qui de partibus cismarinis paratur pro domino nostro navigio noscat habundare. Sane inter meliores modos subveniendi domino nostro regi est unus de melioribus retencio navium supradicta. Talis siquidem et tantus est casus iste quod sine offensa divina arrestacio potest fieri antedicta, cum memoratus dominus rex dominus sit et princeps omnium Anglicorum et omnia sint principis, necessitate urgente. Super hoc rescribatis nobis et aliis per latorem presentium vestre beneplacita voluntatis. Datum apud Poissi die septima maii, anno regni Henrici domini nostri regis XLVIII. » Bibl. imp., nº 10918, fol. 18 vº.

[1] « Excellenti et dilecte sue A. Dei gratia regine Anglie, Alfonsus filius regis Francie, comes Pictavie et Thelose, salutem et sincere dilectionis affectum. Excellentie vestre singnificamus quod super hoc quod per vestras scripsistis litteras ut nos omnes naves Anglicas que in terra et distritu nostro invenientur durante garra arrestari et detineri faciamus, timemus et videtur multis bonis hoc nos non posse seu debere facere absque magna injuria et periculo. Datum apud Longum Pontem die Lune post Translationem Beati Nicholai. » — Bibl. imp., nº 10918, fol. 19 rº.

[2] *Lettre de la reine Éléonore à Alphonse.* — « A. Dei gratia, regina Anglie, domina Hybernie, ducissa Aquitanie, serenissimo viro, domino Alfonso, filioi regis Francorum, comiti Pictavie, salutem et paratam ad beneplacita voluntatem. Serenitatem vestram credimus non latere quantum istis temporibus amicorum nostrorum egemus auxilio, propter adversum et inopinatum casum qui nobis contingit in partibus Anglicanis. Unde cum, pro querendis navibus et habendis, apud Ruppellam nostros speciales nuncios destineamus, nobilitatem vestram, de qua indubitanter confidimus, requirimus et rogamus quatinus in partibus illis vestris significetis ballivis quod magistris et rectoribus navium significent quod nuncios nostros favorabiliter recipiant et benigne, et in conductione navium sive alio subsidio nobis necessario, dictis nunciis se exhibeant curiales, tantum inde, si placet, facientes quod nos et nostri qui sumus vestri vobis perpetualiter obligemur. Datum Parisius XXIII die Julii, anno regni regis H. domini nostri XLVIIIº. » — Ms 10918, fol. 19.

fait prisonnier avec son frère Richard et ses deux fils Edouard et Henri; mais la défaite et la mort de Simon de Montfort à Evesham, le 4 août suivant, délivrent le roi de son ennemi le plus redoutable: la lutte durera encore quelque temps, mais la couronne est sauvée. Éléonore avait puissamment contribué à ce résultat par son énergie à organiser la résistance, à lever des troupes, à se procurer des vaisseaux, à faire des emprunts; et elle avait été aidée par Marguerite, qui se laissa quelquefois entraîner par son amitié à des actes qu'on pourrait considérer comme contraires au droit et à la politique; mais saint Louis était là avec son inexorable justice pour réprimer les excès de son zèle. La reine, sur les suggestions d'Éléonore, avait prié Alphonse de faire arrêter plusieurs habitants de Bayonne du parti des barons, pendant qu'ils traverseraient ses états. Le comte n'avait point vu d'inconvénient à cette mesure et avait transmis des ordres conformes à ses sénéchaux. Plusieurs Gascons furent ainsi arrêtés; mais saint Louis, ayant été instruit de ce fait, ordonna à son frère de lui envoyer à Paris les sujets anglais qu'il avait cru devoir faire retenir en prison [1], et l'enquête ordonna de les mettre en liberté.

Cette décision était conforme à la justice et au droit des gens, car la France étant en paix avec l'Angleterre, le roi de France n'avait pas le droit de mettre la main sur des sujets anglais parce qu'ils étaient d'un parti opposé à celui de la couronne. Cette doctrine de non-intervention, qui bien qu'acceptée n'a pas toujours été observée dans les temps modernes, n'avait pas cours au moyen âge; et il faut hautement louer saint Louis d'avoir agi contre ses sympathies privées, en ne se faisant pas en

[1] « Ludovicus Dei gracia Francorum rex karissimo fratris et fideli suo A. Pictavensi et Tholose comiti salutem et fraterne dilectionis affectum. Cum sicut intelleximus Guillelmus Arnaudi de Savignac, Bernardus Raimondi de Gavaret, Johannes Henrici, frater ejus et Thomas de Logar ac Johannes de Gorin, cives Bayonenses, per gentes vestras, de mandato vestro ad nostram instantiam sibi facto, apud Ruppellam fuerint arrestati, nos volentes easdem Parisius ad nos adduci vobis mandamus et vos requirimus quod prefatos Baionenses et alios si qui similiter arrestati fuerint deliberari mandetis per litteras vestras patentes et tradi servientibus nostris, scilicet Michaeli de Piano latori presentium, quem propter hoc mittimus et Droconi de Silvanecti quem ob hoc eciam antea miseramus; ipsis insuper servientibus nostris salvum et securum mandetis, quousque in propriam terram nostram una cum prefatis Baionensibus arrestatis seu arrestandis venerint, prestari conductum. Datum apud Fontem Bleaudi, dominica post octabas Epiphanie. » (18 Janvier 1265.) — Bibl. imp., n° 10918, fol. 24, r°.

France l'exécuteur des vengeances ou le ministre des intérêts d'un souverain étranger. Marguerite n'eut pas cette vertu; la décision du roi la surprit. Elle s'étonna qu'on mît en liberté des gens qui avaient nui à son beau-frère en empêchant, l'année précédente, le grand débarquement qu'Éléonore avait préparé. Ne pouvant les faire tenir prisonniers, elle pria Alphonse de leur interdire le séjour de ses états[1]. Le comte de Poitiers acquiesça volontiers à cette requête[2].

Marguerite fut heureuse quand elle vit Henri III redevenu paisible possesseur de sa couronne; en 1267, elle prononça un dernier arbitrage entre le roi d'Angleterre, d'une part, et Renaud Rudel, sire de Pons, et sa femme, fille d'Elie Rudel, sire de Bergerac, de l'autre. Il s'agissait de la propriété des fiefs

[1] « Margarita, Dei gratia Francorum regina, karissimo fratri suo Alfonso filio regis Francorum, comiti Pictavie et Tholose, salutem et sincere dilectionis affectum. Noveritis quod dominus noster rex cives Baionenses qui capti detinebantur Parisius, precepit noviter liberari; et cum ipsi, sicut per eorum patentes litteras, illustri regi Anglie ac regine fratribus nostris karissimis et domino Eduardo nepoti nostro intimo (sic) multa dispendia procuraverint atque dampna, impediendo precipue quod soror nostra predicta anno preterito apud Brugas ubi suum congregaverat exercitum, galeas de Baiona non habuit, quia impeditus fuit ejus transitus, inde gravamina non modica sustinendo; nos vero qui de vobis semper gessimus et gerimus fiduciam specialem, sinceritatem vestram requirimus specialiter et rogamus quod ipsos cives qui non solum semel sed pluries suos natales dominos prodiderunt non permittatis amore nostri in terra vestra et dominio receptari, facientes moram dicte terre vestre et introitum inhiberi. Quid autem inde facere volueritis nobis per vestras litteras rescribatis; sane idem de Guillelmo Arnaudi de Podio et fratribus suis sociis istorum qui multa mala fecerunt et roberias in costibus maris Normannie, sicut domino nostro regi querimonialiter est ostensum, petimus nobis concedi. Domino vero Johanni de Nantolio verbo tenus dixeramus quod vos inde requireret loco nostri: tamen istud nichilominus vestre dilectioni litteratorie intimamus vos rogando attentius et postulando pro munere speciali quod istud nobis si placeat concedatis. Datum apud Vicenas in crastino Decollationis Beati Johannis Baptiste. » — Bibl. impr., nº 10918, fol. 19 rº.

[2] « Excellentissime domine et karissime sorori sue Margarite Dei gratia Francorum regine, illustrissime Alfonsus filius regis Franconis comes Pictavie et Tholose, salutem et cum fraterna dilectione paratam ad beneplacita voluntatem. Cum nos per vestras litteras rogaveritis ut Guillermum Arnaldi de Savignaco, Bernardum Remundi de Gavaret, Johannem Henrici, fratrem ejus Thomam de Logarac et Johannem de Gorin, cives Bayonenses qui detinebantur capti Parisius ac similiter Guillelmum Arnaldi de Podio in terra seu dominio nostro non permitteremus receptari, excellentie vestre significamus quod nos dilecto et fideli nostro senescallo Xantonensi per litteras nostras mandamus, propter amorem vestrum, quod supradictos cives Bayonenses in terra seu dominio nostro non permittat aliquatenus receptari. Datum apud Longum Pontem die lune post Decollationem Sancti Johannis Baptiste. » — Bibl. imp., nº 10918, fol. 19 vº.

de Bergerac et de Gensac, sur lesquels Édouard d'Angleterre élevait des prétentions : Renaud, qui ne voulut pas céder, fut fait prisonnier, et les troupes du roi d'Angleterre mirent le siége devant Bergerac. Ceci se passait en 1254; saint Louis fit sommer les assiégeants de se retirer. La question de propriété fut portée devant le parlement de Paris : l'affaire traina en longueur[1]. Le 8 février 1264, les parties adverses choisirent Marguerite de Provence pour arbitre[2]; les événements politiques retardèrent le jugement, qui ne fut rendu que le 16 juin 1267. La reine décida que Renaud de Pons aurait Bergerac, mais qu'il payerait 10,000 livres tournois[3].

IV.

Au milieu des préoccupations que lui donnaient les vicissitudes auxquelles fut soumise la famille royale d'Angleterre, Marguerite de Provence n'oubliait pas la revendication de ses droits personnels. Nous avons vu que Charles d'Anjou s'était emparé du comté de Provence, et que même il refusait de payer la dot de la reine. Il invoquait, il est vrai, le testament de Raymond Bérenger, qui laissait son comté à sa fille Béatrice, femme de Charles, à ses hoirs, à leur défaut, à ceux de sa troisième fille Sancie, et au défaut de ceux-ci au roi Jacques d'Aragon. Ce dernier conclut, en 1258, un traité avec S. Louis ; dans un acte séparé, en date du 17 juillet, il céda à Marguerite les droits au comté de Provence qu'il tenait du testament de Raymond Bérenger[4]. En même temps, la reine obtint du pape une promesse portant que les bulles que sa partie adverse pourrait obtenir[5] à Rome contre son droit, ne sauraient lui porter préjudice[5].

Saint Louis voulut intervenir pour amener la concorde entre sa femme et son frère; il confia ce soin aux archevêques de Narbonne et d'Embrun, mais ils ne purent vaincre l'obstination

[1] Voy. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, t. IV, p. 317.
[2] Rymer, t. I, p. 435.
[3] *Ibid.*, p. 472.
[4] Original. Acte daté de Barcelone, arch. de l'Emp., Trésor des Chartes J. 291, n° 1.
[5] Rainaldi, *sub anno* 1258, n° 20.

de Charles d'Anjou [1], que sa nouvelle fortune rendit encore plus intraitable. En effet, il reçut d'Urbain IV la couronne de Sicile, à condition, il est vrai, de se réconcilier avec Marguerite [2]. Cette clause était importante aux yeux du pape, car ce différend entre de si hauts personnages pouvait, en se prolongeant, compromettre la réussite de la conquête du royaume de Naples. A plusieurs reprises le Saint-Siége renouvela ses instances auprès des deux partis [3]. Charles d'Anjou ne voulut rien entendre. Saint Louis cessa toute participation aux réclamations de Marguerite pour ne pas nuire aux affaires de son frère [4], mais la reine n'en fut pas moins inébranlable à revendiquer ses droits. Charles d'Anjou ajouta un nouveau grief : sa femme Béatrice étant morte en 1267, il se fit prêter serment par ses vassaux du comté de Provence, qui ne lui appartenait pas mais à son fils aîné. Clément IV, tout favorable qu'il était au comte, ne put que le blâmer ; mais comment se montrer sévère pour celui qui était, en Italie, l'exécuteur des décisions de l'Église : considération puissante qui arrêtait saint Louis lui-même dans ses justes réclamations.

Jusqu'à la mort du saint roi, Marguerite n'eut plus que de rares occasions de témoigner son zèle pour la paix et pour sa famille. Elle eut cependant à intervenir en faveur de son oncle maternel, Thomas de Savoie, dont le gouvernement arbitraire avait soulevé ses sujets. C'était un de ces hommes aventureux qui ne peuvent rester en repos ; il avait épousé Jeanne, comtesse de Flandre. Devenu veuf, il était retourné en Italie et gouvernait la Savoie comme tuteur de Boniface, son neveu ; mais il était habitué à faire bon marché des libertés publiques. Il fut fait prisonnier par les habitants de Turin. Le pape excommunia les Turinois et les citoyens d'Asti, qui avaient pris part à la révolte, et ordonna aux rois de France et d'Angleterre de saisir les biens des rebelles dans leurs États respectifs. Saint Louis, pour sa part, mit sous séquestre 50,000 livres tournois qui appartenaient à des Astesans, et remit cette somme à Marguerite [5]. Ceci se passait en 1253. Délivré, Thomas mourut,

[1] Rainaldi, n[os] 46, 47, 50, 51.
[2] *Idem, sub anno* 1264, n° 10.
[3] Bzovius, *Annales ecclesiastici, sub anno* 1269.
[4] Rainaldi, *sub anno* 1268, n° 37.
[5] Arch. de l'Empire, Trésor des Chartes, Savoie, n° 1.

chercha à réparer son échec, et reçut de la reine des sommes importantes pour soutenir son entreprise [1]. En 1270, Marguerite rendit 10,000 livres qui restaient des sommes saisies sur les Astesans, et ceux-ci rendirent aux princes de Savoie un château qu'ils conservaient comme garantie de la restitution de cette somme [2].

Il faut reconnaître que la famille de Marguerite lui donnait bien du souci. Une justice à rendre à saint Louis, c'est qu'il n'épousa pas les querelles de sa femme, dont les parents avaient souvent des intérêts opposés à ceux de la France, et il faut le louer de n'avoir pas été ce qu'Horace appelle si énergiquement *uxorius*. C'est un honneur pour lui d'avoir résisté souvent à des entraînements auxquels Marguerite, avec l'ardeur de la femme, ne savait se soustraire, et d'avoir gardé cette modération et cette mesure qui consiste à suivre le droit chemin, sans se laisser détourner par les liens du sang et les légitimes influences de l'amitié et de l'amour conjugal. Ses contemporains admirèrent cette conduite bien plus sage que celle de Henri III, qui avait dû ses malheurs à sa condescendance envers les fils de sa mère et du comte de la Marche, et les princes de Savoie, parents de sa femme.

Marguerite entretint toujours une correspondance assidue avec le roi d'Angleterre ; des affaires importantes ne faisaient plus heureusement le sujet de ses lettres. Tantôt c'était un échange de souhaits d'une heureuse santé, ou les épanchements d'une amitié délicate et attentive ; tantôt elle recommandait l'abbé de Cîteaux, et demandait en grâce « que vous leur seez cortois et favorables, se i vous plait, par amour de nous, en ce que il auront à fere par devant vous. Notre sire vos gart [3]. » Tantôt elle le priait de lui envoyer son neveu, le fils de Richard, roi des Romains ; il avait été malade, il allait mieux, et la bonne reine trouvait que sa convalescence ferait auprès d'elle de plus rapides progrès, que s'il restait isolé dans des contrées lointaines [4].

[1] Arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, Dettes, n° 16.
[2] *Ibid.*, Savoie, n° 2.
[3] Lettre donnée à Vincennes le jour de Pentecôte 1269 (?). Champollion, p. 51.
[4] « Quem aliquantulum intelleximus infirmari, quousque de infirmitate sua fuerit liberatus ad plenum, quia melius nobiscum erit quam in locis

Saint Louis avait, lors de son mariage, assigné en douaire à sa femme la ville du Mans et ses dépendances, dans les conditions où en avait joui Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, ainsi que le château de Mortagne. Ayant ensuite disposé du Mans en faveur de son frère Charles, il donna à Marguerite le douaire que Philippe-Auguste avait assigné à sa première femme, Isabelle de Hainaut, Orléans, Château-Neuf, Chécy et Neuville ; enfin, « voulant fere à la devant dite reine Marguerite pour ses desertes greigneur grace, e assigner lui ailleurs son devant dit doaire ès lieus plus prochains et plus proufitables, et porvoir par ce à la pès et au repos de sa vie, si li muaimes et eschanjames, de la bonne volonté et de l'assentement esprès de nostre fil Phelipe, ainsné de noz filz qui ores vivent, le devant dit doaire et assignances à icelle reine Marguerite espresseement en doaire en lieu des devant dites choses, Corboil, le apartenance, Poissi, Meulant, Dordan, La Ferté Aales.» Cette nouvelle assiette de douaire est datée de Paris, juin 1260[1]; la confirmation de Philippe est de l'an 1270[2]. Ce douaire était celui qu'avait eu la reine Blanche, et saint Louis ne croyait pouvoir donner une meilleure preuve de tendresse à sa femme qu'en la traitant comme sa mère. Marguerite ne suivit pas saint Louis à cette funeste croisade qui, détournée dès le principe de son but, devait enlever à la France le modèle des rois. Philippe le Hardi ne revint en France qu'au printemps de l'année 1271. En l'absence de son fils, Marguerite avait été mise en possession de son douaire ; mais les agents du roi ne lui délivrèrent pas certaines terres, qui avaient, du temps de la reine Blanche, fait partie de ce douaire. Dès le retour de son fils, elle lui adressa ses plaintes.

« Nous, Marguerite, reine de France, souplions à nostre fil le Roi que il nous delivre e face delivrer les apartenances de nostre doaire, selon la teneur des letres de noble remenbrance nostre seigneur le Roi et des senes, car nous avons bonnement attendu la venue dou devant dit nostre fil quant à aucunes choses que ceus qui avoient son pooir disoient que elles estoient oscures, ja soit ce que il fust avis à plusieurs que eles fussent assez plaines, car ce pert à estre plaine chose que les chastelanies de notre doair doient estre bonnées et se

extraneis et ignotis, ubi solum fortassis ipsum oporteret remanere. » Vers 1270, Champollion, p. 154.

[1] Copie du temps, arch. de l'Emp., J. 408, n. 2.

[2] *Ibidem*, jeudi après *Lætare* 1269.

doient estendre selon les bonnes e selon l'estendue que nostre devant dit sires commanda à fere à sa mère pour la reson de son doaire; lesqueles bonnes ont été gardées des le devant dit tens; mes ceus qui ont eu le pooir dou devant dit nostre fil les ont muées pour leur volenté emprès la mort doudevant dit nostre seigneur le roi et ont osté de la chastelanie de Meulent aucunes viles; de la chastelanie de Pontoise, autresinc aucune viles. De rechef, les apartenances de la chastelanie de Poissi qui durent e s'estendent jusques à Meleun e jusques au ruissiau desous Saint-Germain-en-Laie, et desqueles apartenances est la ville d'Aupec d'une partie, et de l'autre partie sont bien senes les bonnes de ladite chastelanie. E ceus qui avoient le devant dit pooir nostre fil ne nous ont pas ce délivré pleinirement (Suit l'énumération des localités distraites de la châtellenie de Melun.) Après ces choses, nous souplions au devant dit nostre fil que il face apareillier e mettre en bon estat les édifices de nostre doaire qui ont mestier d'estre rapareilliez, si que nous les puissons retenir et garder en bon estat[1]. »

Marguerite avait eu la douleur de voir la croisade lui enlever une partie de la famille royale, car, outre saint Louis, son fils Jean Tristan, le roi de Navarre son gendre, sa fille la reine de Navarre, sa belle-fille femme de Philippe le Hardi, le comte et la comtesse de Toulouse étaient morts, soit devant Tunis, soit des suites des fatigues qu'ils avaient éprouvées. En 1272, elle fit une autre perte qui fut sensible à son cœur; Henri III mourut. Elle reporta sur le fils l'affection dont elle avait donné au père des preuves si touchantes, et elle entretint avec lui une correspondance intime. Pendant quelque temps, elle ne lui écrivit que pour s'informer des nouvelles de sa santé, lui demander d'acueillir favorablement un protégé ou de rendre quelque service. Tantôt c'est sur Gaston de Bearn qu'elle appelle la bienveillance du roi, qui avait gravement à se plaindre de lui[2]; tantôt elle recommande le neveu de son chapelain[3]. Elle demande justice en faveur d'un clerc qui a été privé de son bénéfice[4]; elle invoque l'attention royale sur la plainte de deux bourgeois qui, dans le temps, ont prêté de l'argent à la reine Éléonore pendant la révolte des barons, et que les agents du fisc ont dépossédés de leurs marchandises[5]. Elle prêche le

[1] Original, arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, J. 408, n° 2.
[2] Poissy, samedi après l'Épiphanie [1280 ?] Champollion, p. 280.
[3] Longchamp, lendemain de la Trinité [v. 1280 ?]. *Id.*, p. 276. Ce chapelain s'appelait Hugue Boyssel.
[4] Poissy, jeudi après la saint George [v. 1280 ?]. *Id.*, p. 277.
[5] Pontoise, vendredi après les Cendres [v. 1280 ?]. *Id.*, p. 278.

mépris des injures, et supplie Édouard de pardonner à Amauri, fils de la comtesse de Leicester, et à son autre fils, et de leur donner ses bonnes grâces [1].

Devenue veuve, elle reprit avec force la poursuite de ses droits contre Charles d'Anjou; elle accueillait avec intérêt ceux qui avaient à souffrir du gouvernement despotique du comte de Provence, tel que Hugue de Baux, de la famille des princes d'Orange, qui avait été privé de ses biens, et qu'elle adressa à Édouard, avec la lettre suivante :

« A très-haut et très-noble prince, à son très chier et très amez neveu Edouard par la grâce de Dieu très noble roy d'Engleterre, Margarite, par icele mesme grace reine de France, salut et vrai amour. Notre chier neveu Hugue des Baux, fil jadis de monseigneur Bertran des Baux, lequel a à femme la cousine de nostre chier seigneur père germainne, desherité de sa terre par la volenté du roy de Cecile, est venus à nous et nous a requis que nous vous envoions nos prières pour lui. A laquelle requeste nous vous prions que vous pour l'amour de nous, l'aiez recommandé et li soiés courtois et favorables, si que il s'aperceuve que nos prières li aient tenues proufit envers vous. Données à Poissy, le vendredi devant l'Aparicion [2]. »

Mais Marguerite ne se contenta pas d'accorder sa sympathie et son appui aux ennemis de Charles d'Anjou; elle résolut de lui arracher, même par la force, l'héritage qu'il détenait injustement. Unie dans une action commune à sa sœur Éléonore, elle fit appel à la fois à l'empereur d'Allemagne, Rodolphe de Habsbourg, dont la Provence relevait, et au roi d'Angleterre. Rodolphe fut vivement sollicité de faire droit par Edouard II, auquel Éléonore écrivait en ces termes, en 1280 :

« Sachez, bieau fiz, que nous avioms piecea enpensé d'escrivre au rei d'Alemane et requerre le por nostre besogne de Provence, la quele vos savez; mes nous l'avoms porlogné jusques à ore, por ce ke il es toit molt enbosognez et estoit loinz en Alemagne. Mes ore le voloms envoer noz letres et priez le de la bosogne. Par quoi, nos vos prioms que vos nous grauntez voz letres à li, et le voillez prier que il nous face droiture et grace en la besogne de Provence. Saluz [3]. »

Le bruit s'étant répandu d'un projet d'alliance entre un des fils de l'empereur et une des filles de Charles, les deux reines craignirent, avec raison, que cette union ne fût préjudiciable

[1] Le lundi devant la feste saint Denis [v. 1280 ?]. *Id.*, p. 251.
[2] Champollion, p. 254 [v. 1280 ?]. Nous conservons l'orthographe originale.
[3] Rymer, t. I. p. 573.

à leurs intérêts. Éléonore se chargea de signaler ce danger à son fils :

« Saschiez, dos fils, que nous avons entendu que uns mariage est en fésant par entre le rei de Cezille et la fille le rei d'Alemagne, et se ceste alliance se face, nos porrons bien estre destorbées du droit que nous avons en la quarte partie de Provence, laquel chose seroit grant dammage à nos, et cel dammage seroit nostre et vostre. Et por ce, vospriorns et requerroms que voilles especiaument escrivre à l'avant dit roi que, puisque Provence es tenu de l'Empire et sa dignité veut que il nous en face faire droiture, veille regarder le droit ke nos avoms et faire le nous avoir. De ceste chose vos requeroms especiaument et vos commandons à Dieu[1]. »

Le moment d'agir semblait arrivé : Marguerite, qui avait prêté hommage à l'empereur pour la part de la Provence qui lui revenait, s'adressa à son fils et à son neveu, et les somma de l'aider au recouvrement de ses droits. Philippe le Hardi s'y déclara disposé, lui promit son appui, et permit à ses sujets de donner leur concours à sa mère ; mais le pape intervint, offrit ses bons offices et l'affaire entra dans la période des négociations stériles. Laissons la parole à Marguerite elle-même, qui raconte ce qui s'est passé au roi d'Angleterre :

« Très chiers niés, quant no fumes entrées en l'omage du roi d'Alemaigne de la terre de Provence qui apartient à nos et notre chere suer, vostre bonne mère, par droit héritage, nos le vos feimes à savoir par mestre Guillaume de Beaufort, nostre clerc, et vos requeimes que vos nos pousissés aidier à recovrer nostre heritage. A laquelle chose vos nos respondistes, dont nos vos mercions tant come nos poenz, que vos nos aideriés volontiers. Si vous mercions aussi mout du bon conseil que vos nos donastes et des trois voies que vos nos loaste de requerre nostre fil. Lequel conseil nos avons ensuis et avons requis le roi nostre fil qui nos a otroié les dues des trois voies, c'est àsavoir que il nous aidera, et li plait que nos requerons votre aide et l'aide de nos amis qui sont en roiaume et aillors ; et de la tierce voie qui est que nostre fil le roi défende que nus de son royaume ne nos nuise, n'avons nos ... encore parlé à lui. De laquele voie qui est plus legiere que nule des autres, nos ne créons mie faillir, car puisque il a volonté de nos aidier, il n'est pas semblans qu'il soffre ne vuille que ses gens nos nuisent. Et sur ce que nos porchacions ensi nostre besoigne [l'apostoiles] nos manda par sa letre que il s'entremetroit volontiers de faire pais de nos et du roi de Cécile, et nos pria mout que nos envoiessons à vos nos messages sus cesse chose ; les quex mesages nos li envoiames du conseil et de la volenté

[1] Champollion p. 245. sous la date approximative de 1279.

le roi nostre fil, et meimement li rois nostre fils, i envoia les suens messages pour treatier de ceste pais, et manda à l'apostoile par ses messages qu'il tenoit notre besoigne à soue. Mes li mesage nostre fil et li nostre sunt revenu de l'apostoile sans rien faire, et ja soit ce que nos et vos soions enclinés à pais toutes les fois que l'on nos en a parlé et qui vousissiiens plus recovrer nostre droit par voie de pais que en autre manière, le roi de Cecile ne fit onques semblant à certes que il eust volonté d'aler par voie de pais, ne ne veimes onques ne or ne autre fois que il offrist chose qui fust convenable de paine; mes a esté tosjors s'antantions et est d'éloigner la besoigne et de mener nos par paroles. Et quant nos avons monstré que nostre conseus estoit d'aler avant en nostre besoigne et de porchacier la par autre voie; et sus ce li prince fil au roi de Cécile est venus en cest païs et a aporté paroles de pais entre li roi notre fil et le roi de Castele, dont nos et mout d'autres gens se sont merveillé de ce que li roi de Castele a lesié les paroles qui se devoient traiter par vos de cete pais et s'est pris au prince, et Deus doint que bien en vigne; de laquel chose nos n'avons pas graunt espérance et por lequel nous ne voudrions mie qu'il fust empechiés por nos. Nos avons en conseil de metre en delai nostre besoigne jusque tant à [tant que] c'est treitiés que li prince a aporté tornera: toute voie nos nos volons porveoir et porchacier en telle manière que nos puissons [avoir] droit en lue et en temps, et a oeuvrer li à l'aide de Dieu et du roi notre fils et de vos. En vos nos fions de toutes nos besoignes plus [que] en nul autre apré le roi nostre fil. Si vos prions tant chierement come nos poons plus que vos nos veuillez aidier si efforciement à ceste [besoigne que] ce soit à votre honour et à vostre profit. Et nos mandés, se il vous plet, au plus hastivement que vos porés par vos lettre quele aide vos nos voudrois faire pour pourchascier nostre besoigne vigoreusement à cest Pasqueries que vien, à l'aide de Dieu et de vos et d... nos. Et sachiés, beaus niés, que nos avons avis que plusors de nos amis per de ça que il nos advise les ....., nos trovons en mout [bone volonté] de nos aidier. Nostre Sire vos guart. Danné à Corboeil le Bremen, le dimanche avant la seint Lorens [1] (4 août 1280).

De la réponse d'Edouard à cette missive dépendait l'avenir de l'entreprise; aussi Eléonore était-elle avide de connaître cette réponse:

« Sachés, écrivait-elle, que Madame de France, nostre soer, nous a mandé que endroit de la besogne de Provence... ke elle voit bien que il n'i a fors que paroles et rien en oeuvres; laquel chose ele vos mande, si com nos entendoms, par quoi ele vee metre force et porchacer par vigor ce qui li est vaée sans reson. Valentiers seussoms quel repons vos li fetes et vor prions que vos le nos mandes, issi que nos seioms avisées à respondre par vostre aprise. Vostre estat et vos-

[1] Champollion p. 252, avec la date de vers. v. 1280. (Date exacte.)

tre pleisir nos mandés. Donées à Gillengham, xxvi[e] jour d'aust, (1280)[1]. »

Edouard fit à Marguerite la réponse qu'elle pouvait souhaiter, et lui promit des troupes pour la seconder dans son intention bien arrêtée de chercher à enlever par la force au comte d'Anjou la portion de la Provence qu'il detenait illégalement :

« Ma dame, de ço ke vuus nus avez maundé en dreit de vostre besoigne dont vus avez fest homage al roy de Alemaigne et dunt le roy de Sicile vus denie[2] vostre droit, ke cele besoigne ne se prent mie par voie de pees, si come nus desirasmes, e en laquel besoigne vus nus avez requis ke nus vus eydoms, sachiez, dame, ke nus vus sumes tenuz à eyder et voluntiers le feroms. Et en droit de ço ke vus nus avez muandée, kee nus vus faceom à savoir quel ayde nus vus feroms; vos fesons à savoir, ma dame, ke nus vus aiderons de nostre gens en tieu manère ke vus vus tendrez à paié par reson. E vus, si vus plest, nus fetes à savoir le lieu et le jour ke vus ferez vostre somounse, ke nus i puissons enveer nostre gent; kar nus avons graunt desir de fere quan ke nus poons pur vus com pur nostre chiere taunt.

« A Dieu, Dame ke vus garde.

« Données à Sooton, le vintime jour de septembre, le an de nostre regne utisme (1280)[3]. »

Sûre de l'appui des roi de France et d'Angleterre, Marguerite s'occupa de réunir une armée; elle convoqua pour le mois de septembre 1281, à Mâcon, une assemblée de ses partisans. Le roi d'Angleterre lui envoya, pour la soutenir de ses conseils, Jean de Grailly, sénéchal de Gascogne, d'une bravoure et d'une prudence consommées; mais la reine, qui, à cause de la *pesanteur de son corps,* n'avait pu voyager avec la célérité voulue et qui se trouvait en retard, fut obligée de demander à Édouard l'autorisation de garder auprès d'elle, au delà du temps assigné, le sénéchal de Gascogne, qu'un ordre de son souverain mandait à la cour d'Angleterre :

« Très chier niés, vous nous avés presté, notre très grant merci, monseigneur Jehan de Grelli que il soit aveques nous a Mascon à trois semaines de la sétembresche, au jor que nos i avons pris; et come vous aiés mandé au dit monseigneur Jehan que il soit à vos as trois semaine de la saint Michiel, sachés, biau niès que nos ne

[1] Champollion, p. 264.
[2] Il y a dans Rymer *devent.*
[3] Rymer, t. I, p. 586.

povons mie estre à Mascon si tost come nous cuideons, pour le pesanteure de notre cors; pourquoi nous aurions trop grant domage se i covenoit que mesire Jehan se partoit si tost de nous. Si, vous prions que vous li dones respit d'estre à nous jucques à v semaines de la saint Michel, car laurs, se Deu plait, il sera à vous. Chiers niés, nous nos en alons vers Mascon et entendons estre à Trées, le jeudi devant la seint Michel[1]. »

Peu de jours après, Marguerite, pleine de reconnaissance envers son neveu, et désireuse de resserrer les liens qui existaient déjà entre les deux familles de France et d'Angleterre, proposait à Édouard le mariage de son fils avec une des filles de Philippe le Hardi :

« A très haut et trés excellent prince, son très chier et très amé neveu Edoard par la grace de Dieu roy d'Angleterre, Marguerite par icele mesme grace reine de France, salut et vrai amour. Très chiers niés, come nous aions toujours desirré et trevaillié à nostre pooir coment bone pais et bonne amour fust gardée entre votre bon père et vos et nostre chier seignour le roi de France et nos enfants, et nostre Sire par sa pitié nous en ait donné grâce en nostre temps, nous avons regardé une voie par laquelle nous antandons, se elle se faisoit, que li cuer de vous et de nostre fil le roi porroient estre plus joint ainsemble par bonne amour, et que toute manière de content qui porroit estre entre vous porroit estre ostée, c'est à savoir que mariage se feist de votre fil et d'une des filles le roi nostre fil; de laquelle chause nous nous travaillerons mout voluntiers, se nous savions que i vous plaist. Si vous prions que vous nous mandés de ceste chause vostre volunté et nous mandé vostre estat et votre volunté, laquel nous suirons mout volentiers. Du nostre estat vous faisons nous à savoir que nous sommes orendroit en assés bon point de cors, Dieu merci; nostres Sires vous gart.

« Donné à Sans en Bourgogne, lendemain de la feste saint Mati, (22 septembre 1281)[2]. »

Edouard répondit aux deux dernières lettres de Marguerite le 10 octobre suivant. Pour ce qui regardait l'alliance projetée, il ne pouvait rien promettre, quoiqu'il fût touché de la proposition, mais il n'avait pu consulter son conseil sur cet objet important du mariage de l'héritier de la couronne. Quant à la prolongation de séjour de Jean de Grailly, il s'empressait de l'accorder :

« Dame, bien avons entendu et bien savons ke grand poer avez

[1] Champollion, p. 282, avec la date approximative 1281.

[2] *Idem*, p. 217, avec la date inadmissible de 1278. Voyez la lettre suivante.

mis de mettre bon amur par entre vostre seigneur ke fust et nostre seignur le roy jadis nostre père, et par entre nostre seignur le roy vostre fiuz qui ore est e nus, e grant entend avez mis pur cel amur; de quoi nus vus mercions tant com nus poons et savons. Et de ceo, dame, ke vus desirez ke aliaunce fust par entre vostre fiuz et nus, pur plus affermer bon amur par entre nus, grant gré nus en savons e respons de ço ne vus poons maunder, pur ço ke nostre conseil ne fu pas près de nus quant vos lettres nus vindrent. Et pour ço, dame, ke vus voillez ke sire Jehan de Greilly demurge, encore od vus, issi qu'il puisse venir à nus à cink semeines de la seint Michel, sachez chère dame ke il nus plest mut et nus lui avons maundé par nostre lettre ke il face vostre volunté, e qu'il vienge à nus al jur avons nomée.

« Donné à Wincestre, le disme jur de octobre de le an de nostre regne IX[1]. »

Enfin, l'assemblée des partisans de Marguerite se tint à Mâcon : y figurèrent l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Autun, les comtes de Savoie, de Champagne, d'Alençon, le duc et le comte de Bourgogne, Thomas de Savoie, tous proches parents de la reine, et d'autres princes et seigneurs ses amis. Ils s'engagèrent à l'aider par la force à recouvrer son héritage ; rendez-vous fut donné à Lyon au commencement du mois de mai de l'année 1282. Marguerite, en portant ces faits à la connaissance du roi d'Angleterre, lui demanda ce qu'il comptait faire.

« Très chiers niés, nos vos avons fet assavoir et faisons encore que nos et mout de nos amis avons été nouvellement à Mascon, c'est savoir, li arcevesque de Lion, li evesque de Langres, li cuens de Savoie nostre oncle, li cuens de Champagne nostre freres, nostre niés li cuens d'Alençon, nostre fiuz li dux de Borgoigne, nostre fils li cuens de Borgoigne, Thomas de Savoie nostre cousin, li cuens de Viene, mesires Hanris de Paigni et plusors de nos autres amis. Et à tos ces ensemble nos monstrames le droit que nous avons en la terre de Provence et le grant tort que li rois de Secile nos a fet et fet de ladite terre, et coment nos avons porseu nostre droit pardevant plusors apostoiles, et coment li roys d'Alemaigne avoit receu nostre homage de la dite terre et des apertenences, et coment il avoit mandé à tous ceux de Provence que il nos obeissent come à dame et à droit her, sauf le droit à nos autres suers. Et en ceste besoigne ensins monstrée à nos amis, nos lour requimes à tous ensemble que il nos voulissent aider à recovrer nostre dret, et à empeschier que li prince de Salerne ne poust venir au roiaume d'Arle et de Viene que il porchace vers le roi d'Alemaigne. Et à ce ils nos respondirent

[1] Rymer, t. I, p. 599. Cette pièce datée sert à en dater d'autres.

tuit ensemble et chascuns pour soi que il nos aideroient de cors, d'avoir et de terre et de homes, à petite force et à grant, à recovrer nostre droit toutes les fois que nos les en requeriens, et que il empecheroient que li dist prince ne poust venir au dit roïaume. Et de ce ils nos donèrent tuit leurs letres pendans, dont nos nos louons mout à vous et à tous nos amis. Et por ce, tres chiers niés, que nos nos fions plus de vos de ceste besoigne et de toutes autres que en nulle personne qui vive, amprés le roi nostre fil, nous recourons à vos et vos prions tout comme nos poons, que vos, si comme vos nos avez promis largement de aidier, votre très-grant merci, voeillies metre ceste aide à oeuvre et ordener; et mandés nos certainement quel aide vos nos entendés à faire; car nos entendons à faire notre semonse à Lion, la première semaine de may qui vient, por aller avant en nostre besoigne. Chier niés, nous vus prions que vos creiés, se il vos plet, monseigneur Pierre de Frens, qui ces letres porte, de ce que il vos dira de part nos. Nostre sire vos gart. Doné à Mascon, le jeudi devant la feste de Toussains[1]. »

La Reine fut tellement satisfaite des bons conseils que lui donna Jean de Grailly, qu'elle pria son neveu de le mettre à sa disposition; elle sollicitait en même temps son intervention entre l'empereur et le comte de Savoie.

« Très chier niés, nous nos louons à Dieu et à vos et à tous nos amis du bon lue que mesire Jehans de Greilly nos a tenu à Mascon an nostre besoigne. Si vos prions que vos le nos voelliés ranvoier pur nos aider an ceste besoigne, car il est mout amés et creus en païs. Biau niés, li rois d'Alemaigne s'enforce mout de grever le conte de Savoie nostre oncle, comme cil qui li fet arder se terre et prendre ses homes. Si vos prions que vos voeilliés trevallier c'une pais ou bone trieve fust entre aus et que vos delaissés (*sic*), se il vos plais, et que li mariages du fils du roi d'Alemaigne et de votre fille ne se accomplist jusque tant que pais fust fete ou trieve pris entr'aus. Nos vos faisons assavoir que nos estions saines de cors, Dic merci, quant ces lettres furent fetes. Ce que nos desirrons tousjors savoir de vos. Si vos prions que vos nos faciés assavoir vostre etat toutes les fois que vos serés aaisié[2]. »

A la sommation de Marguerite de lui donner l'aide promis, Édouard répondit catégoriquement qu'il enverrait des troupes à Lyon à l'époque désignée; mais il annonça une dernière démarche auprès du roi de Sicile et de son fils le prince de Salerne, pour éviter une guerre déplorable entre des parents si rapprochés.

[1] Champollion, p. 265, avec la date approximative de 1280. C'est 1281, sans aucun doute.

[2] *Idem*, p. 209, avec la date 1278. Cette lettre est de même main que la précédente, que M. Champollion datait de 1280; elle est de 1281.

« Nous reçumes vos lettres lesqueles nous vous enveiastes par Peres de Frez votre clerk, le mardi prochain venant la sent Andreu. En les queles vous nous priastes que cum vos autres amis vous eussent promis leur eyde à demander vostre dreit de Provence, et vous entendissez fere votre semounse à Lyon la première semeyne de may, ke vous nous feissons à savoir quel eyde nous vous entendissons à fere; à la queu chose, madame, nous vous responons ke nous, au terme ke nous vous avez maundé, entendons envoier à Lyon gens à armes pur vous servir. Ne quident, madame, nous vous prions ke vous serez trouvez tusjurs en mesure, se il avient ke om le vous offra, et de ceste chose mesme prions nous le Roy de Sezille et le prince nostre cosin par la procheneté de sanc qui est entre nous et le prince.

« Donnée à Westminster, xxvie jur de novembre l'an de nostre regne x [1]. »

Joignant l'effet aux paroles, le roi d'Angleterre fit un suprême appel à la concorde : il écrivit au pape pour solliciter son intervention [2], au roi de Sicile, pour lui faire part de l'embarras où il le plaçait, lui Édouard, qui ne pourrait refuser d'aider par les armes la reine de France, et sa propre mère, contre un homme qui lui était cher par le sang et par l'amitié [3]. Il s'adressa aussi au prince de Salerne. Il s'afflige d'être obligé de faire la guerre à son meilleur ami; mais il ne peut trahir la cause de sa mère, dont il est, depuis son veuvage, le seul appui; de sa tante, qui l'a toujours aimé et soutenu quand il était dans le malheur. Le lecteur jugera lui-même de cette lettre touchante :

« Saluz. Tres chère cosin, nus reçumes vos lettres le vendredi devant la seint André, en lesqueles vus nus priastes ke nus vus feissons à savoir nostre estat, et par les queles vus nus feistes saver ke vus, Dieu merci, estoiez seins et heitiez, de qui nus fumes mult leez et dunt nus vus mercioms quan que nus poons. Derechef, nus feistes à savoir que madame de Fraunce, nostre taunte et la vostre, avoit tenu parlement à Mascons od les barons de Burgoine et avoit requis ayde de ses amys à purchacer soun dreit de les countez de Provence et de Forcalquier sus vostre père le Roy et sus vus. Et sus ço ke vus lui aviez offert ke bien voliez ke celui à qui le conisaunce de ces choses apartenent, en conust par droit entre lui et vostre père et vus; et ke vus mettriez vostre peine vers vostre père ke à la volonté mesme cele dame en fust fete; et ele, lessée la voye de pées et de dreit, s'esteit prise à la voie de guerre et d'armes, sanz fere nul res-

[1] Rymer, t. I, p. 599. 26 novembre 1281.
[2] *Ibid.*, p. 600.
[3] *Ib.*, t. I, p. 599.

pons à ço ke vus lui aviez offert, et ke ele nus avoyt pryé d'aider et nus lui avions abandonné nostre terre de Gascoigne, dont vus estiez mult merveillé.

« Et cum nus fuissums l'oine del mounde, après vostre père, en qui vus aviez plus de fiaunce et qui plus tost requiriez à vostre besoigne, à qui vus troverium plus abaundonné à vostre besoigne et ausi ferrez vus nus, si come maintefoiz vus aviom promis, vus nus requiriez ke nus cel conseil meissom en ceste besoigne ke ço ke puet estre déterminé par droit et sanz peril, ne fust mie mis eu force d'armes.

« A laqueue chose nus vus responons ke, tut soit ço voir ke nus ferum pur vus autant come nus purrum pur nul autre home à qui ne fusum plus tenu.

« Le mardi devaunt ço ke nus reçumes voz lettres nus viendrent les lettres l'avant diz nostre tante, par les queles ele nus requist nostre ayde en la besoigne desusdite, dunt nus fumes en grand eswer ke nus en puissons fere, sans meffere nus ou vers lui ou vers vus, à qui nus sumes tant tenu, come nus poons estre à nul home qui ore vive.

« E à la fin, regardée l'amour ke l'avaunt dite nostre taunt a eu tus jurs à nus, e regardéez les ennuis ke ele avoit pur nus, et l'ayde ke ele nus fist tant com nus fumes en persecutions et ennuis, et regardée ke le besoigne tuche aussi bien nostre dame et mère, à qui nus sumes, puis ke nostre père mors, plus tenuz ke à nulle créature qui vive, nus ne lui poumes escounde sa prière, ains ne lui grauntasmes d'ayder la, pur ço ke nus ne fuissons tenu à desnatureus, tut fust ço contre nostre gré et encontre nostre cuer pur l'amur que est entre nus et vus. Purquoi nus vus prions ke vus ne preignez à mal ceste chose, car nus prenom Dieu à tesmoygn ke, si la chose ne tuchast mès ke à nus, nus n'en feissons rien fort vostre voluntée, car pur un honur ke Dieu vus a donné en cest secle nus voudrons ke vus eussez dis.

« Enekedant nus avons prié nostre taunte avaunt dite ke la preigne mesure, si hon la li tient, e ausi à vostre père qu'il tende et face mesure et enquere prium à vus. E, estre ço, priom à l'apostoille qu'il se voille entremettre ke ceste chose passe par autre voy ke par cele ke est comencié, et si hom peust trover autre voye renable, nus i mettons volentiers le conseil que nus porrum [1]. »

C'étaient là de généreuses paroles qui ne devaient pas être entendues. Charles d'Anjou n'accorda rien ; le pape Martin IV renouvela les instances qu'il avait déjà faites auprès du comte, et ne transmit à Édouard que de vaines promesses et de vagues espérances [2]. Le roi d'Angleterre se déclarait prêt à tenir sa parole [3] ; Marguerite semblait à la veille de voir rempli le pro-

[1] Rymer, t. I, p. 600. Fin de l'an 1281.
[2] 28 janvier [1282] cinq des calendes de février de l'an I du pontificat. Rymer, t. I, p. 601.
[3] Champollion, p. 297, 12 février 1282.

jet qu'elle avait nourri depuis si longtemps. Un contre-temps inattendu vint tout ajourner : les Gallois se révoltèrent. Toutes les forces d'Edouard n'étaient pas de trop pour combattre cette insurrection. A cette nouvelle, Marguerite fait le sacrifice de ses intérêts, et prie son neveu de ne songer à elle que lorsque la tranquillité, rétablie en Angleterre, le lui permettra.

« Très-chiers niés, come vus nus aiez requis que nus vus houssons par excusé de ce que vous ne poez orendroit entendre à nous aidier en nostre besoigne de Provance, si come vous nous avez tozjorz cortoisement promis, vestre bone et merci, pour l'esoine qui vous est sorvenue en Gales, sachez que nous avons bien escuse de ceste besoigne quant à ores, et vous prions que i vous sovigne en leu et en tems de la bone promesse que vous nous aves tozjours fete ; quart nous avons especial fiance en vous de l'avancement de nostre besoigne come cele qui ha esté plus redotée et mise en meilour point par la bonne velonté que vous avez à nous et à la besoigne. Et sachez que nous nous convenons de deloier la nostre besoigne sur la besoigne d'Espaigne jusque tant que nostre Sires ait mise en bon point la vostre besoigne, et sachez que nous somes à grant mesaise de cuer du domaige que li princes de Gales et ses frères vous hont fait et font, come cele qui tenons voz besoignes à noz et qui metrions volontiers tous le meilour consoil que nous porrions en toutes vosbesoignes. Si vous prions que vous nous mandez se vous veez que nous peussons nul consoil metre en ceste besoigne, en laquelle nous vous offrons et le cors et quant que nous avons, quar nous n'aurons riens chier à faire vostre plaisir, et ja soit ce, biaux nié, que vous seez plus saiges et plus avisez que nous ne somes, toute voie vous avisons nous et vous prions que vous vous contenez saigement en ceste besoigne et que i vos souigne des cas et des aventures qui avindrent en l'autre guerre que mut li cuens Symon. Pour Dieu, biaux niés, mandez-nous sovent l'estat de vostre cors et celui de voz besoignes, quar nous serons moult reconfortees toutes les fois que nos en porrons oïr bonnes nouvelles. Nostre Sires vous gart. Doné à Macon, le mardi après la Penthecoste[1] (9 mai 1282.) »

En même temps, le prince de Salerne, héritier de sa mère pour la Provence, cédant aux sollicitations du Saint-Siége et du roi de France, se montrait disposé à entrer en accommodements ; il s'engageait à faire auprès de son père les plus instantes démarches, et à prier le pape de joindre ses instances aux siennes pour vaincre la résistance de Charles d'Anjou.

« A très-haut prince et très-puissent monseigneur Phelippe roy de France par la grace de Dieu, Charles ainnez fiuz de Challe par cele

[1] Champollion, p. 299.

meesme grace roy de Jerusalem et de Secile, princes de Salerne et sires de l'onneur du Mont-Saint-Angle, avoec toute reverence et honeur, salut et li aparillié de li servir, cum sun bon seigneur et cousin. La grans volentez, sire, que nos avons de maintenir et de garder la leal amour qui est et doit estre entre vouz et voz frères, et ma dame vostre mère, nostre ante, et nostre seigneur et père et nous, et de ladite amour acroitre et nourriz, nous a dresée à ce que nous la porchacions en toutes les bonnes menières que nous poons. Et pour ce, sire, que une voie de pais est ordonée de la discorde qui puet estre entre nostre seigneur nostre père et madame vostre mère, nostre chière ante, de tel droit com ele clamoit ès contez de Prouvence et de Folquauquer et ès apartenances, selonc ce que il est contenu en une lettre qui est seelée de nostre propre seel; et pour ce que vous soiez certains que nous faciens nostre pooir de la pais, nous avons fiancié que nous ferons vers nostre seigneur et père loiaument nostre pooir que il voille la pais et que il la conferme dadans Paques, et en souploierons nostre père l'apotoile que il s'en travaille vers li. Et nous, quant est de nohus, le tendrons, ne jamais encontre ne viendrons. En tesmoignage de laquel chose nous avons ceste presente lettre saelée de nostre propre seel, qui fu faite à Paris en l'an de grace mil deus cens quatrevinz et deus, le vintième jour du mois de jing, de la disième indiction [1]. »

Sur ces entrefaites, éclate le sinistre des Vêpres Siciliennes. Le malheur rend Charles moins intraitable; il sent qu'il a besoin de tous les appuis, surtout de celui du roi de France et de sa mère; il consent à entrer en pourparlers. Marguerite donne ses pleins pouvoirs à Girard, abbé de Saint-Etienne de Dijon, et à Pierre Le Blanc, son clerc (novembre 1283) [2]. Charles désigne Guillaume de Farouville, prieur de Douai, et Henri de Chalons, chanoine de Tours, ses familiers, pour traiter et s'engager en son nom au sujet de la Provence [3]. Philippe le Hardi est choisi pour arbitre; c'était reconnaître les droits de Marguerite. Les revers viennent accabler le roi de Naples; il y aurait eu rigueur pour Marguerite à trop presser un adversaire devenu malheureux, d'autant plus qu'il représentait brillamment en Europe la France, et qu'il était le soldat de l'Eglise. Le 5 juin 1284, l'amiral aragonais Roger de Loria battit la flotte de Charles, et fit prisonnier le prince de Salerne. Charles d'Anjou mourut à Foggia, le 7 janvier 1285, se rendant le témoignage qu'il s'était

[1] Original, arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, J. 511, n. 2.
[2] Arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, original J. 511, n° 7, le mardi avant la saint Martin d'hiver.
[3] Original, *ibid.*, n° 3. Paris, 13 mars 1284.

toujours conduit en chevalier et en chrétien. La veille, il avait écrit au roi de France pour mettre sous sa garde les contrées de Provence et d'Anjou, avec charge de les administrer jusqu'à ce que son fils ainé sortit de prison [1]. Philippe, usant du droit d'arbitrage qui lui avait été conféré, assigna à sa mère des terres d'une valeur de 2,000 livres tournois, à prendre sur le comté d'Anjou, moyennant quoi Marguerite renonça au comté de Provence ; mais Philippe le Hardi disparut lui-même de la scène du monde, et laissa à son fils Philippe le Bel le soin d'exécuter sa décision. Ce fut seulement en 1287 que Marguerite fut mise en possession de ses nouveaux domaines, placés dans les châtellenies de Beaufort et de Beaugé [2]. Enfin, en 1290, Charles II, mariant sa fille Marguerite à Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, lui abandonna en dot l'Anjou [3]. La vieille reine ne songea plus qu'à assurer son salut et à rejoindre celui que la voix publique proclamait un saint, et

[1] Original, arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, J. 511, n° 15. — « Excellenti et magnifico principi karissimo domino et nepoti suo Philippo Francorum regi illustri, Karolus, etc. Cum humani fragilitate gravis laborentes quadam ad presens egritudine teneamur, volentes in vobis a quibus totalis spes nostra dependet, heredum nostrorum statui providere in discretione directa, locutione vera et sana memoria constituti, vobis tutelam comitatuum Andegavie, Provincie et Forcalquerii, usquequo Karolus primogenitus noster, princeps Salernitanus, de inimicorum carcere quo tenetur restituatur pristine libertate, vel eo inibi decedente, usque quo Karolus primogenitus suus, nepos noster, ad legitimam etatem pervenerit, vel ipso infra eam similiter moriente, donec alter liberorum ejusdem principis, primogenito ipsi proximior, legitimam similiter attingat etatem, fiducialiter duximus commendandam, majestati vestre humiliter supplicantes quatinus attendes, si placet, quod dictorum primogeniti et nepotum nostrorum in vobis, post Deum spes, constat atque refugium et sola vestri culminis protectione nitantur, dictam tutelam in nostris manibus assumatis et sanguinis communis intuitu gerere, si placet, et administrare velitis. Datum Fogie anno Domini m° cc° LXXXV, die VI januarii, XIII indictionis, regnorum nostrorum Jerusalem anno octavo, Sicilie vero vicesimo. »

[2] Original de l'assiette de la rente, arch. de l'Empire, Trésor des Chartes, J. 164, n° 5. — « Philippus Dei gracia francorum rex Dyonisio de Paredo quondam baillivo nostro Turonensi salutem. Mandamus vobis quatinus duo milia librarum turonensium annui redditus quas illustris princeps Karolus quondam Sicilie rex avunculus noster karissimus, et Karolus princeps Salerni ejus filius consanguineus noster dilectus, karissime matri nostre Margarete, Dei gracia Francie regine, secundum tenorem compositionis facte inter personas predictas per karissimum est dominum et genitorem nostrum Philippum, quondam regem Francorum, assignare et assidere in regno Francie tenentur, auctoritate nostra eidem matri nostre in comitatu Andegavie prefata duo milia librarum in locis competentibus assignetis. — Paris, lendemain de la Chandeleur 1286, v. style.

[3] Original, arch. de l'Emp., Trésor des Chartes, J. 512, n° 7.

que l'Eglise allait bientôt inscrire officiellement sur la liste des bienheureux. Elle avait toujours gouverné avec un tendre intérêt les terres de son domaine; elle signala ses dernières années par de bonnes œuvres et des fondations pieuses; elle éleva à Saint-Denis trois chapelles pour le repos de l'âme de son mari et de ses fils [1]. Elle fonda au faubourg Saint-Marceau un couvent de sœurs Mineures, auprès desquelles elle se plaisait à se retirer, dans une maison qu'elle avait fait bâtir à côté du monastère [2]. Elle y faisait de fréquents séjours avec sa fille Blanche, dont les fils avaient été dépouillés du trône de Castille par leur oncle, et qui sont connus dans l'histoire sous le nom d'Infants de La Cerda [3]. Elle mourut le 31 décembre 1295. A cette nouvelle, Edouard, qui, après avoir été plusieurs années en guerre avec Philippe le Bel, venait de se réconcilier avec lui, fut saisi d'une douleur profonde. Il ordonna des prières publiques dans toute l'Angleterre, pour celle qui lui avait donné dans le malheur des marques d'un inaltérable attachement et avait compromis pour lui son repos [4].

V.

Marguerite de Provence n'a pas été une de ces femmes fortes, au caractère viril, aux allures énergiques, dont Blanche de Castille est la plus haute personnification; elle ne fut pas non plus une de ces natures douces et humbles, qui ne savent qu'aimer et souffrir, une Ingeburge ou une sainte Elisabeth.

Elle est, comme femme, ce que saint Louis a été comme homme: le type d'une époque; c'est la femme féodale par excellence. Elle est tendre, gracieuse, compatissante, mais elle se sent des droits auxquels elle tient. Elle est dame, princesse, reine avant tout; et cette chrétienne qui préfère la mort à la captivité au milieu des infidèles, lève des troupes et se prépare à faire la guerre au frère de son mari, au champion de l'Eglise, qu'elle accuse de détenir son héritage. Elle n'a jamais oublié

[1] Doublet, *Antiquités de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 938, 26 mars 1287.

[2] Du Breul, *Antiquités de Paris*, p. 305.

[3] Une fondation de chapelle dans un couvent près de la Ferté-Alais, en date du 31 janvier (v. style) est donnée « apud sanctum Marcellum prope Parisius. » Fleureau, *Antiquités d'Étampes*, p. 139.

[4] Rymer, t. I, p. 836.

que cette Provence qu'elle a quittée si jeune, est sa patrie, ou pour mieux dire son *fief*, et les splendeurs de la couronne de France, si belle en tout temps, si grande et si sainte sous Louis IX, ne la consolent pas de ce coin brûlé et lointain qui est sa *terre*. Toutefois, ce serait méconnaître Marguerite que de ne voir en elle que son âpreté à revendiquer ses droits : elle joue dans l'histoire un plus noble rôle. Elle a été la médiatrice de toutes les querelles, l'arbitre de tous les différends; mais, lors même que son but est grand, elle est passionnée, et la passion l'entraine quelquefois au delà des limites d'une stricte justice. C'est une de ces natures méridionales, à la sensibilité exquise, que leur ardeur emporte et qui méconnaissent quelquefois la mesure; mais, par ses qualités morales, elle a droit à tous nos respects. Elle partagea les vertus de saint Louis, qui, tout en l'éloignant quelquefois de la politique, eut pour elle la plus vive affection, et qui, peu de temps avant sa mort, au nombre des plus grand sacrifices qu'il faisait à Dieu en entreprenant la dernière croisade, plaçait la douleur qu'il imposait à la reine par cette séparation suprême [1].

On ne doit pas non plus oublier que Marguerite a conservé saint Louis à son peuple. Dans un accès d'humilité, le roi voulait abdiquer et se faire religieux. Il fit part de ce projet à la reine, qui, pour toute réponse, alla chercher et lui présenta leurs enfants; le roi fut vaincu. Sans elle, il eût, en se retirant dans l'ombre du cloître, privé le monde du spectacle salutaire de ses exemples et la France d'un gouvernement qui est resté un modèle toujours proposé et jamais atteint.

E. Boutaric.

[1] *Bernardi Guidonis speculum sanctorum : Historiens de France*, t. XXI, p. 701, note 2.

MARIE STUART ET JACQUES VI

CINQ LETTRES INÉDITES DE MARIE STUART

Les ennemis de Marie Stuart, après l'avoir dépouillée de sa couronne, auraient pu se contenter de l'accuser de liaison adultère et de participation avec Bothwell à l'assassinat de Darnley. Il leur fallut, pour achever, un attentat contre les sentiments les plus profonds de l'âme, les lois les plus sacrées de la nature, après lequel il n'y eut plus à douter des deux premiers. Buchanan, l'oracle de la calomnie, osa donc affirmer que la reine, en livrant à Bothwell l'honneur et la vie de son mari, avait résolu de se défaire encore du fils né de cette union détestée, afin d'ouvrir, large et libre, l'accès du trône à la postérité qu'elle espérait de son complice.

Il a été nécessaire, en ce qui touche les deux dernières imputations, tant le mensonge y déploya d'adresse et d'assurance, d'examiner et de combattre pied à pied chacun des éléments de ce frauduleux système ; mais il y a longtemps que la troisième est retombée dans son néant. Elle ne se discute pas, et bien loin de donner de la consistance aux autres, elle en rend la fausseté plus palpable [1].

[1] Nous trouvons dans les instructions rédigées en écossais par Marie pour ses commissaires, le 19 décembre 1568 à Bolton (Labanoff, t. II, p. 258), le passage suivant que nous traduisons : « Quand ils allègent que nous voulions faire suivre en hâte à notre fils le même chemin que son père, ils s'accusent eux-mêmes d'imposture (ils se couvrent d'un sac blanc) ; cette calomnie suffirait à prouver qu'ils ont calomnié en tout et partout. Car l'amour naturel d'une mère pour son enfant les confond ; et la grande sollicitude que nous avons toujours eue de notre fils, montre quelle est leur honteuse audace à avancer des choses, sur lesquelles on peut dire d'abord, qu'avec la malice et l'impiété de leurs cœurs, ils jugent les autres d'après leurs propres sentiments ; et ensuite, qu'ils savent en conscience que c'est le contraire qui est vrai. »

Nous n'irons donc pas la relever ici, ni la réfuter : notre objet est seulement de parler de Marie Stuart comme mère pendant sa captivité en Angleterre, et pendant l'enfance et l'adolescence de son fils. Nous y emploierons, entr'autres documents, plusieurs lettres inédites de l'infortunée reine, l'une à son enfant et quatre à la comtesse de Mar, qui partageait avec son mari le soin de garder et d'élever le jeune prince à Stirling. Ces lettres n'ont pas d'analogues parmi les publications faites jusqu'ici.

I.

Jacques-Charles, fils de Marie Stuart et d'Henri Darnley, naquit au château d'Edimbourg, le 19 juin 1566. Il reçut le baptême à Stirling le 17 décembre suivant, et fut tenu sur les fonts au nom de Charles IX, roi de France, et du duc de Savoie Emmanuel-Philibert, ses parrains, et d'Élisabeth, reine d'Angleterre, sa marraine. Mais malgré ce patronage trois fois illustre, jamais peut-être berceau ne fut enveloppé d'ombres plus sinistres. Le rejeton de la race malheureuse des Stuarts n'avait pas encore vu le jour, que déjà le fer des assassins de Riccio le menaçait. Il avait à peine huit mois, qu'un crime inouï lui enlevait son père. Quatre mois après, une conjuration des grands le ravissait à sa mère, injustement détrônée et mise en prison.

Entre ces deux dernières catastrophes, Marie Stuart avait confié son fils à l'un des seigneurs d'Écosse sur la fidélité duquel elle comptait davantage : c'était le comte de Mar.

De longues et fortes traditions de dévouement honoraient cette famille. Marie Stuart en avait fait l'épreuve. Reine et orpheline presqu'en naissant (décembre 1542), elle avait été confiée à John lord Erskine, cinquième comte de Mar, et abritée par lui dans la forteresse escarpée de Stirling, réputée imprenable. En 1547, après la perte de la bataille de Pinkie contre les Anglais, on transporta la jeune reine au prieuré d'Inchmahome, dans une île du lac de Menteith, d'où il était facile de gagner, au besoin, les Highlands.

Cette abbaye appartenait à John Erskine, troisième fils du lord gardien de Marie, et que le feu roi Jacques V avait des-

tiné à l'église dès ses plus jeunes années. Le prieur d'Inchmahome fut le premier précepteur de la belle enfant; il lui enseigna l'histoire, la géographie, le latin. Elle fit de rapides progrès, douée qu'elle était d'une rare précocité d'intelligence [1].

Au bout d'un an passé dans ce calme et pittoresque abri, comme on ne la trouva pas encore assez loin des Anglais et des factieux, on l'embarqua pour la France (1548). Les comtes de Mar et de Livingstone, ses lords-gardiens, conduisirent leur pupille jusqu'à la cour d'Henri II. Le prieur d'Inchmahome la suivit, continua de l'instruire enfant et jeune fille, et ne la quitta que dix ans après, lorsqu'elle épousa le dauphin François (24 avril 1558).

Il reçut de la reconnaissance de son élève, car elle n'oublia jamais de récompenser les services, de bonnes et riches abbayes [2].

A l'époque où il rentra dans ses foyers, l'Écosse, bouleversée par la révolution religieuse, embrassait presqu'en masse les doctrines de Knox. Le prieur se jeta dans ce mouvement si favorable à l'aristocratie; il fut de ceux qui, profitant de toute main, comme le frère bâtard de la reine, James, prieur de Saint-André, divorcèrent à la fois avec l'Eglise romaine, et gardèrent scrupuleusement les bénéfices ecclésiastiques qu'ils en avaient reçus.

Bientôt, à la mort de son père, qui lui-même avait vu ses deux fils aînés s'éteindre sans postérité légitime, John Erskine hérita du titre principal et des biens de famille, ainsi que du gouvernement du château d'Edimbourg, donné par le parlement d'Écosse au feu lord en 1554.

Il tenait par Marguerite Campbell, sa mère, à la puissante maison des comtes d'Argyle. Il était oncle du chef du parti protestant, que nous nommions tout à l'heure, le lord James, fils naturel de Jacques V et de Marguerite Erskine.

Vers la même époque, il épousa Annabella, fille aînée de William Murray, baron de Tullibardine.

La mort de François II renvoyait alors Marie Stuart dans son royaume. Cette princesse accepta la situation religieuse de

[1] Miss Agnès Strickland, *Vies des reines d'Écosse*, t. III, p. 20 et *passim*.
[2] Miss Agnès Strickland, *ibid.*, t. III, p. 61-62.

l'Écosse. L'amitié qu'elle portait à son ancien maître ne faiblit point. Elle l'appela à son conseil privé (1561); lui accorda une quantité de terres ecclésiastiques sécularisées, et bientôt un avantage signalé.

Le comté de Mar, jadis en la possession des Erskine, leur avait été retiré par le roi Jacques II, pour le réunir au domaine de la Couronne en 1457. Réduits depuis un siècle au simple titre, ils réclamaient inutilement la seigneurie elle-même. Marie, dès l'année 1562, la rendit à John Erskine, avec un siége au parlement en qualité de comte de Mar. Dès lors, ce dernier figura parmi les plus grands seigneurs terriens de l'Ecosse.

Ce ne fut pas tout. A la naissance de Jacques VI, la mère, organisant la maison de son enfant, la plaça sous l'autorité du comte et de la comtesse de Mar [1]. Presqu'en même temps, une charte signée de la reine Marie et du roi Henri (18 juillet 1566) ajoutait à tant de bienfaits le gouvernement héréditaire, exempt de tout droit de rachat, du château et du comté de Stirling. L'acte préconisait les Erskine parmi les familles nobles, anciennes et sans tache [2].

Aussi, quand un mois après l'assassinat de Darnley, Marie, dans sa sollicitude pour la sûreté de son enfant, se décida au sacrifice douloureux d'une séparation, elle ne crut pas pouvoir lui choisir un meilleur protecteur que le fils de celui qui avait été son fidèle gardien, ni une retraite plus tutélaire que le château de Stirling, rempart de ses premières années. Elle exigea du comte de Mar la promesse solennelle de ne jamais confier l'enfant à personne, sans en avoir reçu d'elle l'ordre exprès.

Jacques fut conduit à Stirling le 20 mars 1567, et n'en sortit pas de toute sa minorité.

Comblé de richesses et d'honneurs, dans la situation unique de gardien de l'héritier présomptif, le comte n'eut rien de plus pressé que de prendre part à la révolution qui précipita du

[1] Marie fit son testament avant ses couches. Elle gratifia généreusement les deux époux : A Mme de Mar, deux ceintures, dont l'une garnie de trente-deux pièces d'améthyste et de trente-neuf perles, une marte blanche à tête d'or, garnie de seize rubis, cinq diamants, deux saphirs, deux perles pendantes aux oreilles, cinq rubis et un diamant à chaque patte ; au comte, « une table de Moyse » avec deux diamants. Leur fille avait sa part de libéralités. — (*Inventaires de la royne d'Escosse*, p. 105, 108, 112, 119, Édimbourg, 1863.)

[2] Robert Douglas, *The peerage of Scotland*, p. 461 et suiv.

trône sa trop confiante souveraine (15 juin 1567), et livra la régence au lord James, comte de Murray. Il céda sans doute aux artifices de son neveu, qui avait toujours convoité le pouvoir suprême, à l'ambition personnelle[1], et paraît-il aussi, d'après quelques mots de Marie Stuart longtemps après, aux suggestions de sa femme. Celle-ci, de bonne noblesse, mais dans le second rang, voulut s'égaler aux plus hautes maisons, du moins par l'importance de sa fonction, la garde et la direction du jeune roi.

Il fut donc de ceux qui, aprés avoir pris au piége leur malheureuse reine, l'enfermèrent le 17 juin à Lochleven, geôle dont les clefs appartenaient à la sœur du comte, Marguerite Erskine. Mère du comte de Murray, devenue lady Douglas, elle ne pardonna jamais à Marie Stuart d'être l'enfant légitime de Jacques V. Avec ses associés, le 29 juillet suivant, le comte de Mar couronna Jacques VI, usurpateur innocent. Encore un peu de temps, et il trouvera moyen de se surpasser en ingratitude et en cruauté.

Marie recouvra, en s'échappant de prison (2 mai 1568), une liberté passagère. Vaincue à Langside le 13 mai, elle se réfugia le 16 (jour funeste!) en Angleterre, où une hospitalité douteuse dégénéra promptement en captivité.

Elle s'était livrée à son ennemie, la cause première de ses malheurs, devant qui elle était coupable, au premier chef, de trois crimes : d'être belle, catholique et héritière des Tudors. Elisabeth, prenant de haut l'accent et les susceptibilités de la vertu, déclara qu'avant d'être admise en sa présence, la reine d'Ecosse devait se justifier du meurtre de Darnley. En même temps, elle lui refusa les moyens de démontrer son innocence, et prêta une oreille complaisante aux récits mensongers du comte de Murray, accouru pour accuser sa sœur.

Outragée ainsi dans sa prison d'Angleterre, comme reine et comme femme, jouée par la collusion évidente d'Elisabeth avec le comte de Murray, Marie Stuart, outre l'amertume de sa chute et les déboires de la traitresse hospitalité de *sa bonne sœur*, ressentait des inquiétudes mortelles sur son fils. Elle

[1] Il craignait comme le reste de la noblesse, que Marie qui devait avoir vingt-cinq ans accomplis au mois de décembre 1567, n'usât du droit que la Constitution garantissait aux souverains d'Écosse, lorsqu'ils atteignaient cet âge, de révoquer les aliénations du domaine faites précédemment.

ne pouvait pas oublier que l'ambition effrénée de Murray s'était égarée dès longtemps jusqu'à la couronne elle-même. La tentation devait être plus forte, quand l'obstacle était plus faible que jamais, la vie d'un enfant de deux ans. Marie savait également que la reine d'Angleterre aspirait à posséder l'orphelin, qu'elle le demandait en secret au régent. Celui-ci, homme subtil, tantôt l'offrait de loin comme un appât, tantôt le refusait de peur d'irriter l'Écosse, hésitations savantes, calculées pour lier plus fortement Élisabeth à ses intérêts.

Certes, près de sa marraine Élisabeth, Jacques eût été dans la caverne de la lionne, à qui elle se comparait volontiers, plutôt que sous l'aile d'une mère. Toutefois, si terribles que fussent les colères qui faisaient pâlir la cour britannique, on ne saurait affirmer que son existence eût couru des dangers sérieux. Mais il eût été élevé dans la haine de sa mère, instruit à la mépriser; et il eût fallu renoncer à tout espoir de le disputer au protestantisme.

En Angleterre aussi, d'autres et dangereuses ambitions, auxquelles Marie et son fils fermaient la route du trône, à titre de plus proches héritiers, s'agitaient dans de sourdes manœuvres : tel le comte d'Huntingdon, qui prétendait primer les droits des Stuarts. Dès l'an 1569, il faisait écrire par un docteur calviniste un libelle contre la reine d'Écosse; et toujours il compta parmi ses plus implacables ennemis. Plus d'une fois il voulut qu'on la lui donnât en garde. Alors Marie recourait à ses amis, en s'écriant : C'est ma mort. En tout, elle considérait sa propre vie comme sacrifiée, celle de l'enfant comme très-compromise : en Écosse, s'il sortait des mains de son gardien actuel; en Angleterre, s'ils s'y trouvaient l'un et l'autre simultanément. Jusqu'au bout, sa correspondance nous la montre obsédée de ce double et trop légitime effroi.

II.

Au mois de décembre 1568, les amis cachés qu'elle avait auprès d'Élisabeth l'avertirent, et elle se hâta de prévenir le comte de Mar [1], que la résolution était prise d'enlever le jeune

[1] Lettre du 17 décembre, à Bolton, l'une des premières étapes de sa prison en Angleterre. (Labanoff, t. II, p. 254-6.)

prince, de l'envoyer dans les états d'Elisabeth, et de mettre garnison anglaise au château de Stirling.

« Vous sçavez, ajoutait-elle, que je vous ay baillé l'un et l'autre pour la fiance que j'ay eus en vous et à tous ceux qui vous appartiennent, et combien qu'à la persuasion d'aucuns vous avez depuis quelque temps laissé les premiers accès de la bonne volonté qu'aviez envers moy, si est-ce que je n'estime poinct que ne vous reste encore quelque sentyment et souvenance de celle que par effetz j'ay monstré vous porter, et que si en mon endroict vous ne voulez le recognoistre, à tout le moins ce sera en celluy de mon filz, duquel je vous prye avoir le soing que vostre honneur et l'affection que devez à vostre patrie vous obligent. »

Elle lui recommandait de pourvoir à la sûreté de la place; et faisait en ces termes allusion à Murray, l'auteur de cette machination :

« Je croy que n'avez parent dont la cupidité et ambition de régner vous sceust induire à consentir la ruyne et désolation de vostre pays, et de le voir misérablement rendre vassal et esclave d'un autre... »

Elle terminait par ce *post-scriptum* de sa main :

« Souvenez-vous que quant je vous baillay mon fils, comme mon plus cher joïau, vous me promistes le guarder et ne le délivrer sans mon consentement, comme despuis vous avez aussi fayt par vos lettres. »

Dans le même temps, s'étaient succédé à York et à Westminster (octobre-décembre 1568), entre ses commissaires et ses ennemis, des conférences que Marie avait acceptées, sous les auspices du gouvernement anglais. Elle s'était flattée d'être admise publiquement, en présence de sa cousine, des grands de la cour et des ambassadeurs étrangers, à entendre et à confondre ceux qui l'accusaient. Ils n'eurent garde de s'y exposer; au lieu d'un débat public et contradictoire, il se tint quelques séances privées, où seuls, ils furent admis. Après quoi, le 11 janvier 1569, sous prétexte que de part ni d'autre rien n'avait été prouvé, Élisabeth déposa son rôle prétendu d'arbitre, et par la bouche de lord Cécil, son ministre, déclara les conférences terminées.

Au fond, le ministre et la souveraine avaient compté que Marie Stuart, intimidée, renouvellerait l'abdication qu'on lui avait extorquée dans sa prison de Lochleven en 1567, et con-

sentirait qu'on amenât son fils en Angleterre. Mais avec une constance invincible, Marie refusa d'accepter l'ignominie de sa déchéance, car c'eût été l'aveu tacite des accusations calomnieuses qui avaient servi à la détrôner. D'ailleurs elle sentait que son titre royal la défendait contre les violences extrêmes, et qu'on aurait moins de scrupules à l'égard d'une prisonnière rejetée dans la condition privée : « Je suis résolue, disait-elle, mourir du tout Royne d'Ecosse [1]. »

Elisabeth, dépitée de cette ferme résistance, le fut bien davantage quand elle s'aperçut à la fois que les membres de son propre conseil, indignés des perfides comédies d'York et de Westminster, en étaient sortis convaincus de l'innocence de la prisonnière, et que les seigneurs du nord, catholiques au fond du cœur, par exemple le comte de Northumberland, prenaient une attitude plus prononcée. Malgré la rigueur de l'hiver, elle ordonna d'enlever la reine d'Ecosse de sa résidence de Bolton, dans le pays d'York, et de la reléguer à Tutbury, château du comté de Stafford, au centre du royaume.

Marie protesta ; et comme elle repoussait toujours la sommation sans cesse renouvelée d'abdiquer, on la menaça de l'arracher de force de son lit.

Durant ces pénibles débats, le 18 janvier 1569, elle écrivit à la comtesse de Mar, la première de nos lettres inédites [2], dont on remarquera la tranquille allure.

« Le désir que j'ay, madame de Mar, d'entendre de la bonne santé de mon fils, ne me permet perdre aucune occasion de vous prier me mander de ses nouvelles, ce que par homme exprès je mettrois peine d'entendre souvent, si mes lettres et autres messages, causés de l'amour maternelle et soing que je ay de luy, n'estoient si mal

[1] Ailleurs : « Quant à la démission de ma couronne..... je suis résolu et délibéré plustost mourir que de (la) fair ; et la dernière parole que je feray en ma vie sera d'une Royne d'Escosse. » Déclaration de Marie Stuart présentée par ses commissaires aux conférences, 9 janvier 1569. (Labanoff, t. II, p. 274.)

[2] De ces cinq lettres, la première est en français, la seconde et la troisième sont en écossais, les deux dernières en français. Ainsi que nous l'avons dit ici (*Marie Stuart et le P. Augier*), nous en devons la connaissance à l'excellent M. Joseph Stevenson. Elles existent, non pas en original, mais en copies, au British-Museum, dans un registre intitulé : *Tractatus et literæ regum Scotiæ* 1448-1571. Bibl. Reg. 18. B. VI. L'indication Bibl. Reg. rappelle que le volume fait partie de la bibliothèque donnée au *British-Museum* par le roi Georges II, en 1757. M. Stevenson a eu la bonté de collationner lui-même le texte que nous publions, et d'en expliquer les endroits douteux. Nous le remercions de nouveau de tout notre cœur.

interpretez, que mes lettres sont visitées au conseil en ce pays. Monsieur de Mar et vous scavez ce qu'en est et ce que me debvez. Entre Dieu et voz consciences soit il[1], auquel je prie de préserver mon enfant en bonne santé et heureux accroissement, et vous donner grâce de vous acquitter sans tasche d'ingratitude vers vostre princesse, de quoy voz lettres vous excusent. Pleust à Dieu que voz faicts en fussent de mesme! De Boton (Bolton) ce XVIII de janvier.

« Vostre bonne amye, si à vous ne tient.

« MARIE R. »

La suscription: « To the lady de Mar, gouvernante of our sone the Prince[2]. »

Huit jours après, c'est-à-dire le 26 janvier 1569, elle dut quitter Bolton pour Tutbury, où elle arriva malade le 3 février. Triste geôle que ce château-fort au haut d'un roc escarpé! Il dominait une vaste étendue de prairies basses, aujourd'hui pâturages agréables et fertiles, alors marécages malsains, et en hiver plaines glacées ou noyées sous les eaux[3].

D'émouvantes péripéties remplirent cette année 1569 : projet de mariage avec le duc de Norfolk, que recommandait la majorité des seigneurs du conseil d'Angleterre; arrestation du duc; insurrection avortée des comtes de Northumberland et de Westmoreland pour délivrer Marie Stuart, qui ne fut point participante à leur levée de boucliers; réclusion plus rigoureuse sous la surveillance significative du comte d'Huntingdon, adjoint tout exprès au gardien en titre, le comte de Shrewsbury. Encore ne savait-elle pas quelle atroce machination s'ourdissait contre sa vie, entre Elisabeth et le régent Murray[4].

La privation de toutes nouvelles de son fils, où on la tenait de propos délibéré, n'était pas la moins cruelle de ses préoccupations et de ses douleurs. L'enfant, alors dans sa quatrième année, grandissait loin d'elle, au milieu des calomniateurs et des traitres. Respecteraient-ils un âge si tendre? N'allaient-ils

[1] Que cela soit entre Dieu et vos consciences.

[2] L'année n'est pas indiquée, mais elle résulte du nom de Bolton où Marie résidait, et du mois. — *Tractatus et literæ regum Scotiæ*, 1448-1571. Musée Brit., Bibl. Reg. 18. B. VI, fol. 229, r°.

[3] Miss Agn. Strickland, t. VI, p. 343.

[4] Nous développerons quelque jour les trames d'Élisabeth, non pas avec un, mais avec les divers régents qui se succédèrent en Ecosse, pour leur livrer Marie Stuart, à condition de l'exécuter à mort, aussitôt la frontière anglaise dépassée.

pas abuser des impressions premières, si faciles et si tenaces, pour inculquer au fils leurs fureurs contre la mère, et flétrir à jamais son image dans ce pur miroir d'innocence? L'idée de subir une sorte de parricide moral par la main égarée de celui-là même qu'ils avaient presque assassiné, quand elle le portait dans ses flancs, la déchirait jusqu'au fond de l'âme. La tendresse déborde ardente et inquiète pour cet enfant unique, son espoir, sa consolation et son tourment. Elle veut qu'il l'aime : mais peut-être a-t-elle plus soif encore de son respect.

On sent, pour ainsi dire, battre l'émotion dans les deux lettres suivantes. Les effusions de l'amour maternel y prennent un accent et un intérêt tragiques. La principale est adressée à la comtesse de Mar; l'autre, incluse, à l'orphelin. Jusqu'à présent, on ne connaissait aucune lettre de Marie Stuart à son fils. On ne peut s'empêcher de regretter qu'elle soit en écossais. Nous donnons en note le texte original.

Elles sont datées de Tutbury, 22 janvier 1569 [1], même jour où, en Ecosse, Murray tombait dans les rues de Linlithgow, victime d'un de ces assassinats dont lui-même n'avait que trop donné l'exemple.

La reine mère a milady Mar [2].

« Fidèle cousine, nous vous saluons bien. Ayant obtenu permission de la reine notre bonne sœur, pour deux de nos serviteurs, James

[1] Vieux style, pour 1570

[2] *To mylady Mar fra the Quene Moder.*

« Traist cousignes, we greit zow veil. Having obtenit licence at the Quene our gud sister to tua of our servants James Laudre and Alex Bog present beararis, to pass in Scotland to vesey our sone the Prince, and thinking now tyme that he begyn to learn to knaw sumthing of reiding and vryting, we have send hym ane A B C and example how to forme his lettres, quhilk we pray zow to cause hym exerce. And also because we guive hym the first coit he dit weir, so vald we be glaid he had the first doublet and langhoise lykwyse of us, quhilk zesall resave from the saidis berraris with the rest of the garment, quhairunto yer vantis sic boutonnis as var vorthie to garnish the samyn, thankis to yame quha vitholdis sielyke and bettir from us.

« We have moiravour send to our sone ane lytel hacquenay with sadel and the rest of the harnessing yerto, and our right trusty cousing therle of Shrewsbury hes send to him ane uthir; of ye rescait quhairof we vald ze advertise ye said Erle again : Prayand zow to permit our saides servantes vesey our sone at lest, to ye effect that thay may rapport tous at thair returning ye verrey truith of his estait.

« And yat for all ye benefites zour husband and ye hes resavit of us, we vald

Laudre et Alexandre Bog, porteurs des présentes, de se rendre en Ecosse afin de visiter le prince notre fils ; pensant aussi qu'il commence maintenant à apprendre un peu à lire et à écrire, nous lui avons envoyé un A B C et un exemple pour former ses lettres, à quoi nous vous prions de veiller qu'on l'exerce. Et comme nous lui donnâmes sa première jaquette, nous serions heureuse qu'il tînt également de nous son premier pourpoint et ses hauts de chausses. Vous les recevrez par les mêmes porteurs avec le reste de l'habillement, auquel il ne manque que des boutons plus convenables pour le garnir, grâce à la façon dont on se comporte envers nous [1].

« De plus, nous envoyons à notre fils une petite haquenée, avec la selle et le reste du harnais ; et notre très-loyal cousin le comte de Shrewsbury lui en envoie une autre, dont nous souhaitons que vous accusiez réception audit comte. Nous vous prions de permettre à

vishe zow not be ingrait at the leist in making us advertisment at all tymes of our sonne's veil faire, that we are so desyrous to heir of. as ze may have ye commoditie gif ze lyke, either quhen ye lord Murrai sendis any messinger in yis cuntrey or be sum uthir meanis. Thus ze will do as our trustis in zow and sua committis zow to God.

« From Tutberry ye xxij of Januare 1569. »

Postscript of hir avin hand.

« I pray zow, reid yis lettre heir inclosit to my sone, and remembring auld gud will and service profest to me, quhairupon I have done for your husband and zow, remember hym yat he hes a mother yat he awes obedience and luife also we to. Let him not be brocht soup that, to follow yame yat suld obey him, he misknaw hir that he his commandit be God to obey. Procure zow yat an about hym y at my benesson be taine from hym, quhilk I now give him with all my heart. Zow kan not mak but he is my sone and awis me obedience, or ells disobeyis to Goddis commandes. Therefore be your counsall tyne not his hevinly and varldly promised revard to hym, quhilk zow can not gett to hym again.

« I pray zow, put ye poore Hannibal in his service, and lat not ye tua twynnis Jamy and Jony dee forfalte, because I tuike yame for Goddis saik.

« Let my sone dyte ane answer to me and cause vreit it yat I may have sum confort of ye thing I luife in yis varld. Let hym knaw mylord of Shreusbury sendis hym ane horse, gif this he do ; and remembere ye sone of his dewtie and prayer for his moder. I pray God zow may be a glaid moder of my god sone, uthervyise God send zow ye hartbroke zow procure to a moder and a freindly maistress to zow.

« Your ryt gud freind and commère,

« MARIE R. »

« To our richt traist consignes ye comtess of Mar, gouvernante to our sone the Prince of Scotland. » (Registre cité plus haut, fol. 227, r°, n° 26).

[1] Nous ne rendons pas les mots *and bettir from us*, qui ne présentent pas un sens satisfaisant. D'après M. Joseph Stevenson cela signifierait que les personnes (Élisabeth, marraine du Prince) qui la traitent si mesquinement, auraient dû donner ces boutons ou même de plus beaux.

nos serviteurs de visiter notre fils, pour qu'au moins ils puissent à à leur retour nous rapporter au vrai comment il est.

« Nous eussions souhaité aussi, après tous les bienfaits que votre mari et vous-même avez reçus de nous, que vous ne fussiez pas ingrate, et que vous prissiez soin de nous informer de la santé de notre fils, dont nous désirons tant avoir des nouvelles, toutes les fois que vous en avez la commodité à votre volonté, soit quand lord Murray envoie quelque messager en ce pays-ci, soit par tout autre moyen. Vous ferez ainsi, nous n'en doutons pas. Sur ce, nous vous confions à la garde de Dieu.

« Tutberry, ce 22 janvier 1569 (v. s. pour 1570). »

Post-scriptum de la main de la reine.

« Je vous prie, lisez la lettre ci-incluse à mon fils, et en souvenir de l'ancien attachement et du dévouement dont vous faisiez profession envers moi, et de tout ce que j'ai fait pour votre mari et vous, rappelez-lui qu'il a une mère à laquelle il doit obéissance et amour[1]. N'allez pas l'élever de telle façon que, docile à ceux qui devraient lui obéir, il méconnaisse celle à qui Dieu lui commande d'obéir. Prenez garde que ma bénédiction, que je lui donne de tout mon cœur, ne puisse lui être ôtée[2]. Vous ne pouvez pas faire qu'il ne soit pas mon fils et qu'il ne me doive pas obéissance, sous peine de désobéir aux commandements de Dieu. Ne le privez donc pas par votre faute de la récompense qui lui est promise au ciel et sur la terre, et que vous ne pourriez pas regagner pour lui.

« Admettez, je vous prie, le pauvre Hannibal à son service, et ne laissez pas les deux jumeaux Jamy et Jony mourir de faim; car je les pris pour l'amour de Dieu[3].

« Je désire que mon fils dicte une réponse pour moi; faites-la écrire, afin que je puisse avoir quelque consolation de ce que j'aime le plus au monde.

« Qu'il sache que milord Shrewsbury lui envoie un cheval, si toutefois il l'envoie. Faites souvenir l'enfant de son devoir et de sa prière pour sa mère. Je demande à Dieu que vous portiez à mon

[1] Les mots *also we to* ne présentent pas de sens. M. Stevenson pense que le secrétaire qui a fait la copie de cette lettre, aurait dû écrire *alonely to*, une mère à laquelle il doit *uniquement* obéissance...

[2] Si dans la suite, il arrivait, à cause de la négligence que vous y auriez apportée, qu'il ne fût pas un fils respectueux et obéissant. Il est probable que le secrétaire qui transcrivait ces lettres dans le registre, a oublié le mot *not*, et que la phrase doit être : *be not taine* (*taken*) *from hym*.

[3] Marie était leur marraine. Elle aimait à tenir sur les fonts les enfants de ses serviteurs, ou même de familles qui ne se recommandaient à elle que par leur pauvreté. Elle ne les perdait jamais de vue, comme le prouve sa correspondance. Souvent, de ses prisons les plus rigoureuses, elle leur envoie de petits présents. Hannibal, mentionné bien des fois, entra à son service en Angleterre et y resta jusqu'à la catastrophe dernière. Elle le légua alors au duc de Guise. — Labanoff, t. VII, p. 250, 257, etc.

bon fils un joyeux amour de mère; sinon, que Dieu vous brise le cœur, comme vous le brisez à une mère et à une maîtresse qui vous aimait.

« Votre très-bonne amie et commère.

« MARIE R. »

La suscription : « A notre très-fidèle cousine la comtesse de Mar, gouvernante de notre fils, le prince d'Ecosse. »

Voici maintenant la lettre de la reine à son fils, contenue dans la précédente.

« Cher fils [1], je vous envoie ce porteur pour vous voir et revenir me dire comment vous allez; pour vous rappeler que vous avez en moi une mère qui vous aime, qui désire que vous appreniez à temps à aimer, connaître et craindre Dieu, et aussi, selon la loi de Dieu et de la bonne nature, à vous rappeler vos devoirs envers celle qui vous a porté dans ses flancs.

« Je vous envoie un livre qui vous l'apprendra. Je prie Dieu que vous appreniez ces premières leçons, et qu'il veuille bien vous donner sa bénédiction, comme je vous donne la mienne du fond du cœur, dans l'espoir que vous saurez la mériter, une fois à l'âge de discrétion. Je prie Dieu de vous l'envoyer avec une bonne et longue vie, et à moi le bonheur de vous voir, vous mon cher et bien-aimé fils.

« Votre bonne mère qui vous aime,

« MARIE R. »

La suscription : « A mon cher fils James Charles, prince d'Ecosse. »

Vain mirage, amère déception ! Pendant que la prisonnière suivait en esprit ses deux messagers sur la route de Stirling, et

[1] *Copie de lettre de la Royne mère au Roy.*

« Deir sone, I send ze this bearar to see zow and bring me vord how ze do, and to remember zow that ze have in me a loving moder that wishes zow to learne in tyme to love, knaw and feir God, and nixt that conform to Goddis command and gud nature to remember ye dewtie anent hir yat hes borne zow in her sydes.

« I send zow a buik to learne the samyn, and I pray God zow may learne yat beginning, and that He vill give zow His blessing, as I do hartlie give zow myne in hoip zow sall deserve it quhan zow come to discretion, quhilk I pray God to send zow with ane long and gud lyfe, and to me a blyth sicht of zow as of my deir belovit sone.

« Your loving and gud moder,

« MARIE R. »

« To my deir sone James Charles Prince of Scotland. » (Même registre, fol. 227, v° n° 27.)

que déjà elle se réjouissait de la réponse filiale, ses inexorables ennemis les arrêtaient à la frontière. Ils ne voulaient pas que le fils connût sa mère, sinon par leurs calomnies.

Ils redoutaient d'ailleurs toute communication de ce genre dans l'état de crise où la fin inopinée de Murray venait de jeter l'Ecosse. Elisabeth, d'abord consternée, croyait voir ses intrigues ruinées à tout jamais et sa propre sûreté compromise[1]. Mais elle eut bientôt lieu de se rassurer; son ministre Cécil et ses soldats firent prévaloir pour la régence le comte de Lennox. Ambitieux de bas étage et capable de tout par l'appât du pouvoir, Lennox mettait sans frémir ses mains dans les mains des assassins de son fils Darnley. Car pouvait-il ignorer ce que tout le monde savait[2]? Mais il lui fallait le pouvoir à tout prix. Une fois déjà, pour y parvenir, n'avait-il pas trempé dans le meurtre de Riccio, en 1566, complot qui n'était pas dirigé contre le malheureux Italien seulement, mais contre la personne même de la reine, alors dans un état de grossesse avancée? S'il n'avait pas eu horreur de porter ses coups jusqu'à l'enfant de son propre fils, quel scrupule pouvait l'empêcher, quatre ans plus tard, d'offrir à Elisabeth de lui livrer le précieux otage? C'est par là, en effet, qu'il commença ses brigues auprès de la reine d'Angleterre, arbitre de l'Ecosse.

Marie Stuart, ou bien en sut quelque chose, ou bien, par la divination des mères, soupçonna le marché. Elle écrivit de nouveau à la comtesse de Mar, le 11 mars 1570, et rappela au comte sa solennelle promesse de ne pas se dessaisir du dépôt qu'elle avait confié à sa foi.

« Madame de Mar[3], j'avois depesché James Lauder et Sandy (Alexandre) Bog pour veoir mon fils et luy mener une couple de haqueneus et fourniture et habillemens, pour lui faire souvenir de moy, mais ils ont esté arrestez. Encores cependant se présentant l'occasion de ce porteur, je désire qu'il le veoye pour m'en faire entendre de nouvelles et par mesme je vous veux bien ramente-

[1] En apprenant la mort de l'homme qui lui avait vendu la reine d'Écosse, Élisabeth s'était enfermée dans sa chambre; elle s'était écriée avec larmes qu'elle avait perdu le meilleur et le plus utile ami qu'elle eût au monde pour l'aider à se maintenir et conserver en repos. Le comte de Leicester la rappela à elle-même, en lui disant qu'elle faisait tort à sa grandeur de montrer que sa sûreté et celle de son état eussent à dépendre d'un seul homme. — *Correspond. diplomat. de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 54; dépêche du 17 février 1570.

[2] Tytler, *Histoire d'Écosse*, t. VI, p. 125 (édit. 1845).

[3] Lett. inédite en français. Registre déjà indiqué, n° 28.

voire que, puisque Dieu monstre sa justice contre celuy [1] qui s'est porté si ingratement vers moy, pour ouvrir les yeux à tous les autres qui prétendent de me nier l'obéissance qu'ils me doibvent, que vous et [vostre] mary ne soyez ingrats des biens et honneurs que je vous ay faicts, et qui plus est, du crédit que je vous ay donné de mon seul enfant, non pas pour l'instruire contre moy ou le faire servir de couverture pour me banir et priver de ma couronne, mais pour me le rendre un obéissant fils.

« Souvenez-vous quel gré mon grand-père sceut à ceus qui le firent aller contre son pere et y prenez exemple [2]. Vous pourrez bien, en me niant l'obéissance, monsieur de Mar et vous, vous monstrer ingrats et estre cause de la ruine de vostre patrie et du sang respandu, au dommage de mon fils et de moy; mais de bien ce ne luy en sera point. Il n'est pas en aage de gouverner. Qui luy est si proche que moy? Et quel tort luy en sçauroi-je faire? *Et puis en conscience vous scavez bien que ce que je fis fut par force.*

« Par quoy il vaut mieux en temps ramender ce qui est guasté que de continuer de mal en pis, car de cela soyez seurs que je seray Royne tant que je vivroy; et si personne y contredit, il sera cause de grands maulx, comme ce porteur vous pourra dire, auquel je vous prie tous deux donner crédit, et vous souvenir que monsieur de Mar m'a promis et escrit, ce que je garde encores, qu'il ne délivrera jamais mon fils, ny icy ny a aucun, sans mon consentement; et parmy souvenez combien je me suis fié en vous et l'amytié que je vous ay portée, et ne soyez cause d'amener tant d'estrangers en nostre pays, à la perte de luy et de moy, ains vous accordants tout de faire vostre debvoir en mon endroit; autrement assurez-vous que tost ou tart vostre maison s'en sentira, si je vis.

« Faites-moy antendre vostre intention tous deux, et je prie Dieu qu'il vous doint grace pour vostre obéissance et fidèle debvoir d'éviter les calamitez qui menacent nostre paouvre pays. Vostre mary n'a pas occasion de se plaindre de mon gouvernement. Ayez aussy respect que, faisant contre moy, icy il y en a qui se serviront de nostre discorde pour déprimer mon fils et moy du droit que prétendons après ceste Royne [3].

« Gardez donc de perdre l'attente de l'un par l'autre, ruiner et despouiller mon fils de toutes ses anciennes alliances pour le maintenir [4] en son droit ici, quand il plairoit à Dieu prendre la Royne et moy aussy. Et puis quelle alliance auriez-vous d'icy, perdant toutes les autres? Advisez bien sur tout cecy, et Dieu vous ayt en sa garde

[1] Murray, assassiné six semaines auparavant.

[2] Jacques III avait été renversé par son fils aîné (Jacques IV), et assassiné par un soldat de l'armée rebelle, en 1488. Jacques IV fut bourrelé de remords le reste de sa vie et traita sévèrement ceux qui l'avaient poussé à la révolte.

[3] Marie remontre au comte de Mar que les discordes d'Écosse peuvent nuire aux droits des Stuarts en Angleterre, comme héritiers légitimes d'Élisabeth.

[4] Propres à le maintenir...

et préserve mon enfant d'estre nourry en désobéissance de sa mère.

« De Tutbury, cest XI de mars 1569 (v. s. 1570)

« Vostre bien bonne maistresse et amye,

« MARIE R. »

Suscription : « à madame de Mar. »

Il n'est pas nécessaire d'appeler l'attention sur la vigueur de la pensée et du style. N'est-il pas vrai que cette sévère autorité du langage présuppose le calme de la conscience? Marie Stuart n'a-t-elle pas aussi le droit de voir le doigt de Dieu dans la catastrophe du frère dénaturé, qui l'avait jetée au fond de l'abîme de maux dont malheureusement elle ne devait jamais plus sortir, si ce n'est par une mort violente que déjà le rebelle lui préparait?

Nous avons souligné les mots: « Et puis en conscience vous sçavez bien que ce que je fis fut par force. » Ces paroles viennent confirmer ce que les documents publiés jusqu'ici avaient montré aux yeux non prévenus, la violence de Bothwell lors de l'enlèvement d'avril 1567 et de ses suites, violence subie et non consentie par la victime, alors que la noblesse d'Ecosse l'eut livrée de connivence, et que le ravisseur put consommer librement ses attentats derrière les murs de Dunbar. La prisonnière, en s'adressant à un témoin habituel de sa vie privée, n'a pas besoin de longs discours. C'est assez d'en appeler à son sentiment intime.

III.

Cependant Élisabeth, à qui toute ruse était bonne, voyant l'autorité du comte de Lennox incertaine et contestée en Ecosse, malgré l'intervention des troupes anglaises, voulut désarmer, par un simulacre d'intentions amicales, l'opposition de Marie Stuart et l'attitude menaçante de Charles IX, alors victorieux dans la troisième guerre de religion en France. Elle feignit d'être disposée à traiter de la liberté et du rétablissement de Marie sur son trône; entre autres garanties, elle souhaitait que le jeune prince d'Ecosse fût remis entre ses mains. Marie n'était pas éloignée de s'y prêter, pensant que les périls qu'elle redoutait pour son fils et pour elle, s'ils se trouvaient l'un et l'autre à

la fois entre les mains de leur ennemie actuelle, se dissiperaient dès qu'à la suite d'un accord elle recouvrerait sa couronne et rentrerait à Edimbourg [1].

Comme premier bénéfice de ces pourparlers, disons le seul, elle fut délivrée du redoutable comte d'Huntingdon qui, comme nous l'avons vu, doublait depuis près d'un an la surveillance du comte de Shrewsbury, et transférée (fin mai 1570) à la résidence moins austère de Chatsworth, propriété que la comtesse de Shrewsbury tenait de son premier époux, lord Cavendish.

C'est de là qu'elle écrivit une quatrième fois à la comtesse de Mar.

« Madame de Mar [2], bien que je puisse alléguer que mon advertisement en [même] temps mon admonition de vostre debvoir n'y l'obligation que vous et vostre mary m'avez pour tant de bienfaits, d'honneurs et de crédit que je vous ay donné, me semblent avoir eu telle force en voz endroits que raison le requiroit, si est-ce que, vous ayant tant monstré d'amour que de vous avoir mis mon cher et seul enfant entre les mains, je ne veux pas tant m'arrester à voz offenses que je ne vous laisse ung chemin ouvert à recouvrer ma bonne grace, de vous déduire pour vous faire recognoistre de quoy vous estes cause et seriez davantage, savoir le bon naturel de la Royne, ma bonne seur, (qui abhorre plus le sang espandu, comme il semble, de nostre pays que ceu qui en sont cause par leur obstination), ce seroit en vain [3], sachant que vous estes tous deu assez sages pour le considérer. Mais je vous diray seulement que puis qu'il plaist à la Royne, ma bonne seur, entrer en traitté avec moy, j'espère bientost vous remonstrer à tous deu ce qui m'en semble, ou que j'aille là, ou que je remette mon fils entre les mains de la Royne, selon que la noblesse de mon pays y consentira, à laquelle je me

[1] *Correspondance de Marie Stuart*, Labanoff, t. III, *passim* ; *Correspondance de La Mothe-Fénélon*, t. III, p. 154, 185 et suiv.

[2] C'est la cinquième et dernière des lettres inédites de Marie Stuart que nous publions. Même registre, fol. 228, n° 29. Elle est datée simplement de Chatsworth, juin, sans indication d'année. Mais son contenu, de même que la connaissance que nous avons d'autre part des époques auxquelles Marie habita Chatsworth, prouvent qu'elle est de 1570.

[3] Le sens, assez obscur au premier abord, sous la pesante phraséologie et la ponctuation négligée du XVIe siècle, se dégage très-nettement, si l'on remarque qu'en réalité une seconde phrase commence à ces mots *de vous déduire*... Marie Stuart dit au comte et à la comtesse de Mar que, malgré leur obstination contre elle, elle ne leur retire pas à toujours ses bonnes grâces ; elle continue par l'idée que pour leur faire reconnaître leurs torts, il suffit de leur représenter, sans autres explications, que la reine d'Angleterre, par bon naturel, a plus d'horreur de l'effusion du sang écossais que les Écossais eux-mêmes.

remets, puisque vous avez conduit les choses jusques là. Parquoy je serois bien aise vous, Monsieur de Mar, vous trouvissiez là pour y donner vostre advis ; puisque vous l'avez en garde sous moy, c'est raison que vous fussiez présent en telle dispute.

« Et souvenez-vous que moy retournant et mon fils icy[1], ma bonne volonté vous pourra autant proufiter que le contraire.

« Souvenez-vous que je suis la Royne et que pour telle je suis tenue par toute chrestienté, et mesme du consentement de ceux qui scavent combien peu importe une démission forcée en prison. Non que je vous vueille admonester de faire rien pour moy, car je ne veux appointer[2] à la Royne et pardonner pour l'amour d'elle à qui il luy plaira ; mais seulement pour le bien que je vous veu, je vous conseille au moins de vous porter en vray homme de bien, comme vous avez fait ci-devant vers vostre pays.

« Si vous ne voulez vous recognoistre vers moy, au moins donnez vostre advis sans obstination pour le bien commun de mon fils, de moy et du pays pour éviter plus grand nombre d'estrangers et de meurtres. Mais est-il possible que vous soyez tant aveugles ? Vous qui souliez aller sans reproche, mais au contraire tenu pour un vray père de patrie, de cercher d'amener des estrangers faire la guerre en vostre pays ?

« Quand je seray morte et que mon fils verra son pays ruiné pour l'oster à sa mère, sans qu'il en puisse jouir, comment s'appellera cela en parlement ? *Bringing in of strangers, rysing of fire and suird, and taking of strenchs*[3]. Prenez garde en temps, je vous le dis, pour vostre bien et pour l'amour de mon fils, bien que vous vous monstriez ingrats envers moy, que vous m'avez destenue.

« Tendez donc à quelque bon accord plustost que de procurer le contraire ; car quand tout sera fait, tousjours serez-vous mon subject, ou de bon gré ou de mauvais. Se de bon, je vous promets d'oublier tout le passé, et sur ma foy vous donneray crédit et faveur ; sinon par appointement je vous pardonneray et ne vous feray jamais mal, mais n'attendez point de bien aussy pour vous ny pour les vostres. Je vous donne le choix. Je prie à Dieu que preniez le meilleur.

« Et vous, ma commère, souvenez-vous de nostre ancienne amytié et m'en monstrez les fruits. Le jour viendra que je pourray bien avoir vostre fils entre les mains comme vous avez le mien. Ne luy mettez donc point tant ceste vaine opinion en la teste de chasser sa mère, de peur que le vostre ne vous en face autant, car peut-estre

[1] Si par suite d'un accord, elle retourne en Écosse et que son fils soit conduit en Angleterre.

[2] Je ne veux rien fixer à la Reine (d'Angleterre). Le sens est que Marie ne demande pas au comte de racheter préalablement le passé, en lui rendant quelque service ; car elle lui pardonnera dans tous les cas pour être agréable à Élisabeth, dont elle veut nullement discuter les désirs.

[3] Termes de la loi contre le crime d'introduction d'étrangers, de dévastation par le fer et le feu, d'attaque contre les forteresses.

il pourra bien venir icy servir d'hostage en mon lieu, et moy là au sien [1].

« Pour le moins à ce que j'entends, il ne tiendra pas à vous autres ni à moy aussy si le reste de la noblesse s'y consente. Mais icy j'aurai toutes vos mains devant [2] pour m'en descharger si je le fais, et je y requiers la vostre sur vostre advis ou vostre refus. Et me remettant sur ce qu'entendrez des instructions à ma noblesse pour en participer, si vous voulez, je finiray pour me recommander à mon fils, que je prie Dieu de préserver et garder et m'en donner joye; et à vous, si vous ne m'empeschez, autant du vostre. De Chatswirthe ce...... de juing.

« Vostre bien bonne amye et maistresse, si voulez, à l'accoustumée,

« MARIE R. »

« Recommandez-moy à mon ancien amy Alchenor et sa femme, et à Magdalène. »

Suscription. « A madame de Mar, gouvernante de mon fils. »

IV.

Ces prières, ces objurgations passionnées, ces peintures émouvantes des maux de la patrie, s'adressaient à des oreilles qui ne voulaient pas entendre, à des yeux qui ne voulaient pas voir.

Marie, malgré les espérances et les illusions que l'ouverture des pourparlers avait réveillés en elle, n'était pas sans craindre qu'une machination secrète ne livrât tout d'un coup son fils à Elisabeth.

Alors, cherchant partout des auxiliaires, elle prit sur elle de rompre un long silence et d'écrire (10 juillet 1570) à la comtesse de Lennox, sa belle-mère, qui, sous l'influence des calomniateurs et du gouvernement anglais, détestait de bonne foi ses crimes supposés. Dans cette lettre, la reine d'Ecosse affirmait son innocence. Elle aurait, disait-elle, continué d'attendre de la grâce de Dieu et du temps sa justification près d'elle, sans le péril imminent où était leur fils et petit-fils d'être transporté en

[1] Et moi retourner en Écosse. L'idée d'otage ne peut s'appliquer qu'au fils de la comtesse.

[2] Votre déclaration écrite. Il s'agit de la participation des nobles d'Écosse aux négociations ouvertes en Angleterre, et de leur consentement à ce que le jeune prince soit remis à la reine d'Angleterre.

Angleterre. Elle la priait de joindre ses efforts aux siens pour le préserver.

« Je l'ai porté dans mon sein, Dieu sait avec quel danger pour lui et pour moi ; » allusion discrète, mais significative à la scène de meurtre dont Lennox et Darnley avaient été les complices, lorsque le pistolet de Ker de Faudonside et la dague de Patrick Bellenden avaient un instant cherché la reine elle-même.

Si jamais, chez ce couple formé pour un destin si malheureux, l'assassinat avait armé un époux contre l'autre, la mère de Darnley devait apprendre un jour que l'épouse était demeurée sans reproche et un jour lui demander pardon de son erreur [1].

Mais, en 1570, abusée encore, elle se contenta d'envoyer la lettre au comte de Lennox, et s'obstina au silence, dédaigneuse et irritée.

Bientôt un outrage sans nom atteignait : Marie Lennox, peu content des violences de toutes sortes qu'il exerçait en Ecosse sur les amis de la prisonnière, ne rougit pas d'aposter dans l'entourage du jeune prince des gens qui lui apprenaient à dire sur sa mère des « mots sales et les plus déshonnêtes [2]. » Elle pousse un cri désolé, et ordonne à l'évêque de Ross, son ambassadeur en Angleterre, de se plaindre à Elisabeth, avec menace de porter sa cause devant tous les princes chrétiens.

Mais la mère n'était pas non plus entièrement destituée d'amis près de son fils. Pendant que d'immondes ennemis essayaient de flétrir une âme enfantine; que d'autres, en observant quelques dehors, auraient voulu y faire table rase des affections sacrées entre toutes, d'humbles et inébranlables dévouements veillaient. Contreminant pied à pied l'œuvre infâme et cruelle, ils entretenaient au cœur de l'orphelin le nom et l'amour de sa mère : guerre poignante autour d'un berceau!

Nous en trouvons un épisode à cette époque. Une Française,

[1] V. *Marie Stuart et le comte de Bothwell* ; lettre de la comtesse de Lennox à Marie Stuart, 6 novembre 1575 (p. 520) ; lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 5 novembre 1577 et 2 mai 1578 (p. 524,525).

[2] « The said erle of Lennox..... wawering from the limites of all modestie and honest maners, forces tham selfes to cause speik filthie and most dishonest wordes of ws to oure said sonne... » — Chattsworth, 24 novembre 1570, Labanoff, t. III, p. 176-7.

Mme Vienes, attachée au service de la maison royale dès le temps de Marie de Lorraine[1], mandait à Marie Stuart que le prince était en bonne santé, et qu'il se souvenait d'elle, autant du moins que cela se pouvait à son âge, c'est-à-dire sans doute qu'on prenait soin d'en faire vivre l'idée en lui[2]. « Quand sa gouvernante (la comtesse de Mar), continue-t-elle, lui demande laquelle il aime le mieux, d'elle ou de vous, il répond soudain : ma mère. Alors elle se met en rage, et dit qu'elle voit bien qu'elle perd son temps[3]. »

L'excès du chagrin, joint à l'humidité du château de Sheffield, où elle venait d'être conduite, rendit à Marie Stuart un retour si terrible de la maladie de foie à laquelle elle était sujette, qu'en peu de jours elle parut à l'extrémité. Elle demanda l'évêque de Ross pour l'administrer. Toutefois les consolations du prélat et une « bonne lettre » de la reine d'Angleterre, lui rendirent, avec le courage, la force de triompher du mal[4].

Mais ses ennemis n'étaient pas de caractère à désarmer. Au contraire, ils remirent le couteau dans la plaie. Ils instituèrent comme précepteur de Jacques VI, Georges Buchanan, l'écrivain à gages de Murray et de ses successeurs. Marie, qui savait l'opiniâtreté et la haine de cet homme, qu'elle devait trop tôt connaître encore plus à fond, chargea l'ambassadeur de France, M. de La Mothe-Fénelon, de réclamer près d'Elisabeth. « Le dict Buccanan est âgé, disait-elle avec une pointe de raillerie placide, et désormais a besoin de demeurer en un lieu de repos, plustôt que de se tourmanter auprès d'un enfant. » Elle croyait,

[1] Elle gardait à Marie Stuart l'inviolable attachement que toutes ses dames se firent un honneur de lui conserver, excepté celles que séduisit ou l'orgueil, comme la comtesse de Mar, ou la vanité de se parer des bijoux de la couronne, comme la comtesse de Murray. Mme Vienes, demeurée en Écosse, était alors près de la comtesse d'Athol et de lady Livingston à Dunkeld.

[2] Il n'avait que dix mois à la dernière visite de sa mère, en avril 1567.

[3] Miss Agn. Strickland, *Vies des reines d'Écosse*, t. VII, p. 88, d'après l'original de la biblioth. Cottonienne, au British-Museum.

[4] La Mothe-Fénelon, t. III, p. 397, dépêche au roi, 7 décembre 1570. — 8 décembre : « Mgr l'évesque de Roz m'a escript, du XIe de ce moys, tout l'estat auquel il l'a trouvée, quand il est arrivé vers elle ; qui est chose pitoyable à ouyr, mesmes que, oultre la complication de beaucoup de malladies qui la pressent, elle est afligée d'ung extrême ennuy de ses affères, et d'un crèvecueur trop grand qu'elle a, d'aulcunes mauvaises parolles qu'on a aprins au Prince d'Escosse, son filz, de proférer d'elle. » T. III, p. 403.

dans son incorrigible simplicité, que sa bonne cousine s'empresserait de déférer à une demande si naturelle [1].

Mais ceux qui lui avaient fait tant de mal, ne voyaient de sûreté pour eux qu'en creusant un abîme entre le fils et la mère. Surtout ils ne voulaient pas qu'elle remontât sur son trône [2]. Elisabeth, qui n'était pas la moins déterminée, se masquait de bienveillance. Elle prolongeait artistement les négociations avec sa captive tant et si bien, qu'à la fin celle-ci s'aperçut du jeu : « Elle se moque de moi, s'écrie-t-elle, *si burla di me* [3]. »

Alors une trop juste indignation s'allume dans son âme. Elle prie ses amis de soutenir énergiquement sa cause en Écosse, sans s'arrêter à la crainte qu'Elisabeth se venge sur elle : « Je ne crainct tant ma vie. » Elle ne redoute que le jour où la reine d'Angleterre serait maîtresse en Ecosse : « Mon fils seroit à sa miséricorde, et ce qui en adviendroit, Dieu le sçait. Le regret d'avoir devant ses yeux un légitime héritier de ce que, contre tout droit divin et humain, elle possède, pourroit estre cause d'une pareille cruauté à l'endroit de l'enfant, qu'elle auroit usé en celluy de la mère. Dieu ne plaise que la couronne qui, par tant de siècles, est demeurée au sang dont je suis descendue, se transfère à ung autre si doubteux et incertain. J'éliray plus volontiers la mort... »

Cela était sérieux. Des pensées de meurtre obsédaient la reine d'Angleterre. Elle suivait d'un œil d'envie les rigueurs exercées par le duc d'Albe aux Pays-Bas, et faisait de lui cet éloge qu'il avait d'un coup tranché les têtes de ses prisonniers et les causes des guerres et des troubles *qu'il savoit venir* [4]. Marie, en rapportant ces paroles, supplie Charles IX de déclarer qu'il prend le jeune prince sous sa protection.

[1] Lettre de Marie Stuart à M. de La Mothe-Fénelon. Sheffield, 4 mars 1571. Labanoff, t. III, p. 201-2.

[2] « Elle (Elisabeth) a si bien faict son proffict en envoyant ses députez devers moy, d'avoir monstré extérieurement qu'elle vouloit se condescendre à ung traicté et me remettre en mon estat, que ceste terreur est cause que ledict Morton Marr, qui a mon filz entre les mains, et aultres qui se sentent les plus ingratz et m'avoir plus griefvement offencés, veulent [s'y opposer]. — Lettre de Marie Stuart à M. de La Mothe-Fénelon, Sheffield, mars 1571 ; Labanoff, t. III, p. 208.

[3] Instructions données par Marie Stuart à Robert Ridolfi, envoyé vers le pape, le roi d'Espagne et le duc d'Albe, mars 1571. Labanoff, t. III, p. 224.

[4] Lettre à l'archev. de Glasgow. Sheffield, 12 juin (1571). Labanoff, t. III, p. 286-7.

Pourtant cette fermeté héroïque — est-il besoin de dire que ce n'est point une vaine ostentation de bravade ? — se détend et se trempe de larmes à la pensée de la dure séparation et de ce fils dont il ne vient, auquel ne va nulle nouvelle. Alors la mère ne croit pas s'abaisser en descendant à la prière. Dans une lettre à Elisabeth, après lui avoir réitéré sa demande d'un prêtre catholique :

« Il me reste encore, poursuit-elle, vous fayre une autre requeste, de peu d'importance pour vous et d'extresme consolation pour moy, c'est qu'il vous playse, ayant pitiay d'une désolée mère, d'entre les bras de qui on a arasché son seul enfant et espérance de future joye en ce monde, me permetre d'écrire à tout le moingns lettres ouvertes pour m'enquérir à la véritay de ces nouvelles et luy ramentevoir sa triste mère, afin que, rescevant quelque reconfort de son bon portement, je lui puisse aussi rammentevoir son devoir vers Dieu et vers moy, sans lequel nulle favveur humaine lui pourra profiter, car fayillant à l'un de ces deux commandements si exprés, Dieu le pourroit oublier en tous les autres. Et si les points subdits me sont acordés, je métray poyne tout à ung coup de me disposer pour sans regret rescevoir la vie ou la mort, ou quoy qu'il playse à Dieu m'envoyer entre vos meyns [1]. »

Nous espérons que le lecteur ne se fatiguera pas de nos citations. La correspondance de Marie Stuart, publiée depuis quinze ans (1852), n'est pour ainsi dire pas entrée dans le domaine public. En France, il n'y a guère que les adversaires de l'infortunée reine qui aient écrit sur elle. Ils ont dédaigné ses lettres authentiques, si favorables à sa mémoire, et n'ont puisé que dans les plates ignominies des lettres à Bothwell, fabriquées par les calomniateurs.

V.

Emouvoir Elisabeth ! C'était le moment où le comte de Leicester informait l'ambassadeur de France qu'elle avait décidé de *ne se désemparer jamais* de la personne de la reine d'Ecosse [2]. C'était l'heure où, sur une nouvelle demande de la prisonnière malade qu'on permît à un prêtre de venir lui donner la communion, Elisabeth répondait par l'envoi du pamphlet de

[1] Marie à Élisabeth, Sheffield, 29 octobre 1571. Labanoff, t. III, p. 390.
[2] La Mothe-Fénelon au roi, 15 novembre 1571, t. IV, p. 282-3.

Buchanan, à peine éclos de l'officine de mensonge que la reine-vierge couvrait de son ombre et de sa complicité [1].

Marie veut défendre son honneur. Mais l'ambassadeur français requiert-il de la part de son maître la suppression du libelle, Elisabeth élude : ce sont, dit-elle, des livres imprimés en Ecosse, en Allemagne, sur lesquels elle n'a pas de pouvoir [2]. Au fait, leur vrai berceau était Londres. Quand il s'agira des écrits composés pour la défense de la reine d'Ecosse, soit qu'on les imprime en Angleterre, soit qu'ils aient vu le jour au dehors, elle saura bien les atteindre et les étouffer.

Et quel aiguillon de plus à la douleur de Marie Stuart, de savoir près de son fils « l'athée » Buchanan, qu'on a maintenu quelque plainte qu'elle en ait faite [3] !

Là est la plus profonde et la plus cuisante de ses blessures. S'agit-il dans ce labyrinthe de négociations décevantes où on l'égare, de sa personne et de ses intérêts ? elle ne balance pas à promettre le pardon à ceux qui l'ont persécutée avec le plus d'acharnement, ou, comme elle parle quelque part, à ces traitres que sa clémence a toujours surpassés [4]. La loyale générosité de cette clémence infatigable, n'était que trop souvent descendue sur eux comme un encouragement à de nouveaux attentats. Grande faute de la pauvre victime, non de s'être abstenue de vindicte, mais en épargnant d'avoir oublié toute prudence, et de s'être fiée dès le lendemain aux criminels de la veille, comme si son pardon avait dû opérer en eux le miracle de la régénération.

Elle est donc prête encore à la réconciliation. Mais si on essayait de tromper son enfant sur elle et de déraciner le sentiment filial, la meilleure de ses espérances, alors le sacrifice surmonterait ses forces. Dans un mémoire en réplique à

[1] Nous rappellerons que ce pamphlet, où se sont inspirés tant d'historiens, quoiqu'il ne puisse supporter ni la critique, ni la discussion, est intitulé : *De Maria Scotorum regina, totaque ejus contra regem conjuratione fœdo cum Bothuelio adulterio, nefaria in maritum crudelitate et rabie, horrendo super et deterrimo ejusdem parricidio : plena, et tragica plane historia.* — In-8°, sans indication de lieu, d'année, ni d'auteur. Une autre édition parut bientôt avec le nom de l'auteur, et une dédicace à Élisabeth, qui n'eut pas honte de l'accepter.

[2] La Mothe-Fénelon à Charles IX, 10 décembre 1571, t. IV, p. 305.

[3] Marie Stuart à La Mothe-Fénelon. Sheffield, 22 novembre 1571. Labanoff, t. IV, p. 3-5.

[4] Lettre à Élisabeth. Sheffield, 8 novembre 1582. Labanoff, t. V, p. 336.

l'un de ces réquisitoires qu'Elisabeth lui assénait de temps à autre avec la prétention de l'accuser d'ingratitude pour une foule de prétendus bienfaits méconnus, elle déclare que si elle a jamais occasion de se ressentir d'offenses, ce sera à l'endroit de ceux qui, par impiété, voudraient préparer à l'avenir la désobéissance et la rébellion du fils contre la mère ; en quoi elle invoquera la justice de Dieu, assurée qu'elle lui sera favorable [1].

L'anarchie de l'Ecosse traversait alors de nouvelles péripéties. Le 3 septembre 1571, quelques chefs du parti de Marie Stuart, le comte de Huntly et Claude Hamilton, ayant surpris Stirling, avaient mis à mort le comte de Lennox, en représailles du meurtre de John Hamilton, archevêque de Saint-André, que le régent avait fait pendre le 2 avril précédent, sans forme de procès. L'expédition, menée avec le décousu et l'imprévoyance qui par malheur caractérisèrent le plus souvent les démarches de ce parti, ne changea rien au fond de la situation, quoique la garnison du château d'Edimbourg tînt pour la reine.

Le comte de Mar ramassa quelques forces, avec lesquelles il prit possession de la régence, le 6 décembre 1571. Comme le jeune roi, dans sa sixième année seulement, ne devait atteindre sa majorité qu'à dix-sept ans, le comte avait devant lui onze années de pouvoir, pourvu toutefois que la reine ne sortît pas de prison et ne remontât pas sur son trône. Sinon, où seraient les profits de son ingratitude? Alors, lui l'ancien maître qui avait abrité et instruit, dans son prieuré d'Inchmahome, l'aimable enfant sa souveraine ; qui avait vécu près d'elle dix années en France ; qui avait reçu son amitié et ses bienfaits, il osa renouer avec Elisabeth les trames deux fois brisées, par une mort inattendue, dans les mains de Murray et de Lennox : nous voulons dire l'extradition de la prisonnière, et son exécution trois ou quatre heures après qu'elle aurait été livrée par les Anglais. Déjà tout était convenu, sauf un point en suspens, le prix du meurtre ; car il ne voulait pas assassiner à bon mar-

[1] Sheffield, 14 février 1572. Labanoff, t. IV, p. 22. — Plus loin, dans ce même mémoire de Marie Stuart : « La cruauté seroit grande et plus que injuste qui excèderoit une si rigoureuse et barbare prison, [qui] empesche que Sa Majesté n'a aucunes nouvelles de ses parens, amys ou alliez, non pas de son enfant ! » — *Id.*, *ib.*, p. 35.

ché [1]. On n'attendait plus que la réponse de Londres à un dernier courrier, lorsque imprudemment peut-être, il alla dîner à Dalkeith chez son digne ami le comte de Morton, autre aspirant secret à la régence. Saisi le lendemain d'un mal inexorable, il expirait en rentrant à Stirling, le 29 octobre 1572.

Morton hérita. Il eut la régence (24 novembre 1572), dont il fut redevable au patronage d'Elisabeth. Elle daigna l'appeler par lettres son bien-aimé cousin, et louer la sagesse avec laquelle il s'était gouverné jusque-là, au milieu des circonstances les plus difficiles [2]. Etait-il possible de pactiser plus ouvertement avec le coupable, qui avait été, dès l'origine, la cheville ouvrière de tous les complots contre la reine d'Ecosse et contre la vie de Darnley?

En même temps que ces complots, avait eu lieu en France l'affreux massacre de la Saint-Barthélemy (24 août 1572), crime très-funeste à Marie Stuart par contre-coup. La fureur du peuple anglais se tourna contre elle. Sa prison devint si étroite, que pendant cinq mois on la priva de toute communication au dehors (du moins n'a-t-on retrouvé aucune lettre d'elle durant cette période). Par compensation, il semble qu'elle ignora entièrement le pacte du comte de Mar avec les démons du Sud. Il n'a été révélé que de nos jours.

Autre conséquence fâcheuse de la Saint-Barthélemy : la guerre de religion se ralluma en France. La royauté, affaiblie moralement et matériellement, cessa d'être redoutée au nord du détroit ; et la reine d'Angleterre, enhardie, envoya en Ecosse une armée qui anéantit le parti de Marie Stuart en lui enlevant le château d'Edimbourg (mai 1573).

Plus que jamais, Marie trembla pour la sûreté de son fils, quand elle le sut au pouvoir de Morton, le moins scrupuleux des trop nombreux scélérats que la terre d'Ecosse avait portés en ce siècle. Elle ne le calomniait pas quand elle disait qu'il n'y avait imposture ni autre méchanceté dont il ne fût l'auteur ou le complice, pour peu qu'il y eût espérance de butin et de rapine [3].

[1] Miss Agn. Strickland, t. VII, p. 169 et suiv. — Tytler, *Histoire d'Écosse*, t. VI, p. 173 et suiv.; append. n[os] IV et V, p. 473 et suiv. (édit. 1845).

[2] Tytler, t. VI, p. 191.

[3] Lettre à M. de La Mothe-Fénelon. Sheffield, 30 novembre 1573. Labanoff, IV, p. 91.

VI.

Un des premiers actes de ce nouveau régent, comme de ceux qui l'avaient précédé, fut de promettre à Elisabeth de lui livrer le jeune prince. Et toujours même silence vis-à-vis la mère sur son fils; à peine quelques monosyllabes tombés des lèvres du comte de Shrewsbury : « Il va bien. » — « Je suis en grande peyne de n'avoir nulles nouvelles de mon filz, » écrit-elle à M. de La Mothe-Fénelon. « C'est tout ce que j'ay en ce monde, et plus je vay en avant plus j'en suis *folle mère*, ce qui me semble bien m'estre à pardonner, et, estant privée de le voir, si à tout le moins je pouvois estre seure de son portement, mon mal seroit demi allégé et porterois plus aisément mes afflictions [1]. »

Grâce aux démarches de l'ambassadeur français, on lui fit l'aumône de quelques nouvelles satisfaisantes, non sans l'avoir éprouvée encore par de longs retards.

Mais, on le comprend, sa préoccupation de tous les instants était de soustraire le jeune prince à l'influence morale et religieuse de Morton, comme à la convoitise d'Elisabeth, qui revenait toujours à la charge auprès du régent. C'est à ce sujet, nous ne savons pas le moment précis, que Marie Stuart rentra en relations avec la comtesse de Lennox. Celle-ci avait percé enfin l'affreux mystère de 1567. Elle ne pouvait plus douter de l'innocence de sa belle-fille, du crime de Morton contre son fils. La mère et l'aïeule s'unirent pour sauvegarder leur unique rejeton, leur « doux et incomparable joyau d'Écosse [2]. » Elles voulaient l'envoyer à l'étranger, soit en Espagne, soit en France, suivant qu'elles espéraient plus d'appui de l'une ou de l'autre, mais toujours donnant la préférence à la dernière.

Aux yeux de Marie Stuart, Jacques était le premier, le plus cher des biens : il n'était pas, il ne pouvait pas être le roi d'Écosse. Jamais elle ne lui en reconnut le titre, tant qu'il fut au pouvoir des régents; et toujours elle s'opposa à ce que la cour de France le lui donnât dans les relations diplomatiques.

[1] *Id., ibid.*, p. 100.

[2] Expressions de la comtesse de Lennox dans sa lettre à Marie Stuart du 6 novembre 1575.

Ne la taxons pas d'entêtement égoïste et orgueilleux. Ses motifs n'avaient rien perdu en dix ans de leur justesse et de leur force. En 1567, on ne lui avait substitué son fils qu'en la renversant sous un monceau d'accusations monstrueuses. Si elle lui reconnaissait le rang royal, elle avouait, elle approuvait, selon ses paroles [1], ce qui avait été fait contre elle. Elle se dépouillait du nom de reine, sa meilleure défense, comme elle en était convaincue, contre les ennemis altérés de son sang. Plus tard, l'enfant parvenu à l'adolescence et Morton disparu, elle s'arrêta à un projet de partage de la couronne par voie d'association.

Nous n'insisterons pas sur le détail des deux questions que nous venons de mentionner, parce que si elles servirent à occuper et animer les douloureux loisirs de la captivité, elles n'aboutirent à aucune solution pratique, et qu'elles nous entraîneraient trop loin.

En février 1575, Marie est heureuse; elle triomphe. Un messager est revenu d'Écosse : « Mon fils m'ayme bien, » dit-elle [2].

Mais ensuite, quelles angoisses lui ont à nouveau déchiré le cœur, et semblent l'armer tout à coup de sévérité contre l'enfant objet de toute sa tendresse? Il a dix ans révolus ; les « rebelles » l'élèvent dans l'hérésie de Calvin. Marie, sur qui ont passé deux années de torture de plus, écrit un projet de testament (février 1577). Si le prince d'Écosse revient à l'Église catholique, elle lui lègue son royaume d'Écosse et le droit qu'elle prétend justement à la couronne d'Angleterre. Mais s'il persiste dans l'hérésie, elle transporte ses droits sur l'Angleterre au roi d'Espagne, en souvenir des « gratuites faveurs » qu'elle et les siens ont reçues de lui, et parce qu'il est le seul appui sûr de la religion catholique [3].

Enthousiasme de martyr, transport d'un moment, après lequel la nature ressaisit la plénitude de sa puissance, à moins

[1] Lettre à l'archevêque de Glasgow, Chatsworth, 15 septembre (1578) — Labanoff, t. V, p. 55.

[2] Lettre à La Mothe-Fénelon. Sheffield, 15 février 1575. — Labanoff, t. IV, p. 265.

[3] Labanoff, t. IV, p. 354-355. On a interprété l'exclusion de Jacques dans un sens absolu, comme si Marie le privait aussi de la couronne d'Écosse. Nous croyons, d'après un examen attentif du texte, qu'il s'agit uniquement de la succession d'Angleterre. D'autres lettres du t. VI confirment tout à fait notre opinion.

qu'un jour, lui aussi, le fils, ne passe du côté des persécuteurs.

Vers le même temps, ou peut-être plus tard, elle dut recevoir de France[1] une consolante lettre de l'archevêque de Glasgow. C'était à propos du Testament, ou pour mieux dire, de la déclaration par laquelle Bothwell, prisonnier en Danemark et se croyant à son heure dernière (commencement de 1576), l'avait déchargée de toute complicité dans l'assassinat de Darnley. Le roi de Danemark, Frédéric II, en envoya une copie certifiée à Élisabeth, qui l'ensevelit dans l'ombre la plus profonde; mais d'autres copies circulèrent.

Or, un jour que le jeune prince étudiait dans sa chambre de Stirling avec son application habituelle, il fut frappé de quelques mots d'une lecture que le contrôleur de Tullibardine faisait à un autre gentilhomme. Quittant sa place à l'improviste, il exigea l'écrit, le lut d'un bout à l'autre, le rendit, et, sans dire un mot, revint achever son travail. Mais, tout le reste du jour, il fut plus gai que de coutume, et s'entretint joyeusement avec ceux qui l'entouraient, au grand étonnement des seigneurs qui ne l'avaient jamais vu « si gaillard, » ni de « si bon visage. » Tullibardine, enfin, l'interrogeant : « N'en ai-je pas juste occasion? répondit l'enfant, car, après « qu'on avait imprimé en moi, si souvent et si longtemps, les « accusations et les calomnies contre Sa Majesté la Reine ma « mère, aujourd'hui, j'ai vu la preuve manifeste de son inno- « cence[2]. »

Au mois d'août de la même année, Marie Stuart paraît abandonner l'idée de chercher de l'appui à l'étranger. Elle commande à André Beatoun, son maître d'hôtel, de dire à la reine d'Angleterre qu'elle veut conserver à elle-même, par la patience, et conserver à son fils, le droit qu'elle prétend sur sa couronne après elle, plutôt que de le hasarder par aucune innovation[3].

[1] Si elle la reçut; car beaucoup de lettres étaient interceptées, et d'autres ne parvenaient qu'après de longs circuits.

[2] Lettre de l'archevêque de Glasgow à Marie Stuart, 4 janvier 1577. Dans Keith, *Append.*, p. 142. Nous ferons remarquer, avec Keith, quelle éducation odieusement précoce Buchanan et les autres créatures de Morton avaient donnée à cet enfant de dix ans. On voit aussi, quand il reprend silencieusement son travail, quel empire sur lui-même la contrainte de ses jeunes années lui avait donné déjà. Triste progrès dans un âge si tendre !

[3] Sheffield, 22 août (1577). Labanoff, t. IV, p. 379. Pour ne pas revenir plus

Mais quand elle se risque à écrire au jeune prince, son messager, Alexandre Scot, est arrêté par ordre du régent. Sans se rebuter, elle prépare un cadeau approprié à l'âge de l'enfant, un train d'artillerie de huit pièces de canon en vermeil. Entreprise épineuse. Il faut emporter d'abord le permis de la reine d'Angleterre. La captive met en mouvement ses amis, le comte de Leicester, l'ambassadeur de France Castelnau de Mauvissière [1]; car c'est une affaire d'État de première importance. Ses remerciments anticipés, par l'intermédiaire de l'ambassadeur, stimulent le lord anglais, pour le bien et consolation que ce lui sera d'entendre des nouvelles de son fils, et de lui faire savoir des siennes, « le but de toutes mes espérances estant, ajoute-t-elle, la conservation de ce *pauvre petiot*, abandonné de tous les siens, qui me reste certainement pour le meilleur gage de la fin de mes adversitez et prolongation de ma vie [2]. »

C'est là justement ce qu'Élisabeth ne veut pas. Sa très-haute,

loin sur cette matière, nous rassemblerons ici quelques extraits. Le 20 janvier 1580, Marie repousse comme une odieuse calomnie le bruit, répandu à dessein par ses ennemis, qu'elle veut déshériter son fils au profit du duc d'Anjou, frère d'Henri III (Lettre à l'archevêque de Glasgow. Labanoff, t. V, p. 102). — Le 4 mars 1581, elle écrit à l'archevêque qu'on lui a parlé de l inclination de son fils à la religion catholique. Elle ajoute qu'on la sollicite instamment d'achever « cette réduction » du prince à la religion, et de « travailler tout d'un coup au restablissement d'icelle en ceste isle. » Mais, très-sagement, elle « ne trouve à propos de presser. » Elle ne veut pas non plus se priver du concours des seigneurs protestants. Avant tout, il faut essayer de remettre l'Écosse en « seur estat. » (Labanoff, *id.*, p. 213. 216.) — Le 10 octobre 1581, elle déclare à Élisabeth que, si on ne la traite pas mieux dans sa prison, elle abandonnera à son fils tout ce qui lui appartient et ce qu'elle peut prétendre en ce monde. « Et après m'estre ainsi dépouillée, il ne restera à mes dits ennemys qu'un pauvre corps maladif et languissant, pour exercer leurs cruaultés et vengeances. » (Labanoff, *id.*, p. 269, 270). — Le 28 janvier 1584, parlant de ses ennemis à M. de Castelnau : « Quant à leurs menées et practiques contre ma vye, pour plaisante qu'elle me soit, j'ay fort peu d'occasion d'en faire estime, si ce n'est pour conserver à mon filz ce qui nous appartient par deçà, en quoy je la tiendray tousjours bien employée, estant au reste la perte que je crains le moins en ce monde. Partant, quoyque desseignent mes dits ennemys, qu'ils se délibèrent de l'avoir avant que jamais je préjudicie à mon filz en une cause si juste et de telle importance, ou que je luy manque pour sa seureté et manutantion, quoy qui m'en puisse advenir. » (Lettre à M. de Mauvissière, Labanoff, t. V, p. 411-412). — Ces extraits suffiraient amplement, s'il en était besoin, à marquer la suite du dévouement et de l'héroïsme chez la mère. Et il en sera ainsi tant que Jacques VI restera au poste du devoir filial.

[1] Successeur de M. de La Mothe-Fénelon, en 1575.

[2] Lettr. à M. de Mauvissière, Sheffield, 2 septembre 1577. Labanoff, t. IV, p. 393.

très-dure et très-prévoyante politique retient en Angleterre et la lettre et les canons.

L'enfant « abandonné, » objet de la guerre sourde et incessante qui remplissait deux royaumes, continuait de donner la victoire à sa mère. Pour elle, son affection; pour ceux sous le joug desquels il languissait, sa défiance et ses ressentiments.

Une fois que Morton voulait lui persuader de prendre plus d'exercice et d'aller à la chasse à courre ou au faucon autour de Stirling, « le petiot, » c'est Marie Stuart qui le raconte (craignait-il un piége, un enlèvement par les Anglais?), refusa vivement; il dit qu'il n'avait plus que deux ans pour être en pleine liberté, et que jusque-là il se contenterait de la lecture des livres où il avait été nourri et accoutumé. Le comte répliqua d'un ton aigre qu'il était prêt à se défaire de la régence. Au surplus, il l'avait acceptée et remplie sans l'ordre du prince; de même il la déposerait quand le temps en serait venu. En attendant, c'était au roi de se gouverner de telle sorte qu'il pût rendre bon compte et de sa personne et de l'État à ceux à qui il appartiendrait [1].

C'était lui, l'insolent, qui devait rendre compte, et avant l'échéance où il assignait son pupille.

VII.

Peu à peu la fatigue d'une lutte sans issue semble gagner Marie Stuart. Mais là où elle se retranche, inébranlable, quoi qu'il en soit, c'est dans l'amour maternel et l'attachement à la religion catholique. Elle décline doucement les offres de service du duc de Guise pour sa mise en liberté. Il lui serait difficile, dit-elle, de changer l'état où elle a vécu depuis sa viduité. Au-dessus de sa liberté et de son contentement particulier, elle place le retour de l'île à l'Église catholique et la conservation des droits de son fils, « quy sont les deux points pour quy

[1] Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow. Sheffield, 5 novembre 1577. — Labanoff, t. IV, p. 398. Une dépêche de Castelnau au roi Henri III, 29 octobre 1577 (Teulet, *Relations politiques de la France et de l'Espagne avec l'Écosse au* XVI[e] *siècle*, t. III, p. 13 et suiv.) présente cette scène sous un aspect différent. Jacques y parle à Morton avec confiance et soumission, jusqu'à le prier de lui retrancher ce qu'il peut avoir de trop de gens et de liberté. — Or, en fait de liberté, il allait très-rarement au jardin, jamais dans le parc de sa résidence. Castelnau tient ses renseignements de source anglaise, donc très-suspecte.

je désyre vivre, et suis contente de souffrir le traictement que je reçoy en ceste captivité [1]. »

Elle pourrait, croit-elle, sortir de prison si elle abandonnait son droit à la succession d'Angleterre. Elle le garde dans l'intérêt de son « petit. » Mais s'il venait à faillir, s'il s'oubliait envers Dieu et se méconnaissait envers elle, alors, du jour au lendemain, elle abandonnerait toutes les grandeurs et prospérités de ce monde, pour achever le reste de ses jours en un meilleur état, plus grande tranquillité d'esprit, et repos de la conscience [2].

Cette année-là, un hardi coup de main des comtes d'Argyle et d'Athol avait dépouillé Morton de la régence (mars 1578); et l'on avait annoncé que le roi allait gouverner par lui-même. Mais moins de deux mois après, l'adroit seigneur rentrait à l'improviste dans le château de Stirling, et derechef maître de la personne du prince, il reprenait possession du pouvoir comme premier ministre (mai 1578). Il le garda, plus ou moins disputé [3], jusqu'à sa chute définitive, le 31 décembre 1580.

Marie se flatta quelque temps de l'espoir que cette première disgrâce intimiderait son vieil ennemi, et l'inclinerait peut-être à une transaction destinée, dans sa pensée, à permettre au prince de passer en France.

Elle voulait aussi que l'on gagnât la comtesse de Mar qui, après la mort de son mari, avait continué de régir la maison royale. Elle en parle avec une mansuétude digne de remarque. « Je congnoy l'humeur de ceste femme, et m'asseurant que maintenant, estant hors de la grandeur, pour laquelle seule elle s'est oubliée en mon endroict, facilement [on] l'amènera à quelque bon appointement, n'ayant choisi le support de Morton que par contraincte, et pour se conserver la personne de mon filz [4]... »

[1] Lettre à l'archevêque de Glasgow, Sheffield, 6 novembre 1577. — Labanoff, t. V, p. 8-9.

[2] Lettre à l'archevêque de Glasgow. Chatsworth, 15 septembre (1578). — Labanoff, t. V, p. 53.

[3] Il feignit de se réconcilier avec le comte d'Athol et lui offrit un dîner, dont celui-ci mourut le lendemain, 25 avril 1579. Les banquets de Morton étaient dangereux.

[4] Lettre à l'archevêque de Glasgow. Chatsworth, 15 septembre 1578. — Labanoff, t. V, p. 56. Après la mort du comte de Mar, son frère puîné Alexandre Erskine avait disputé quelque temps à la veuve la direction lucrative de la maison du roi.

Le mois de juin suivant (1579) lui apporta les prémices d'une grande joie bientôt trompée. Les bons offices de Castelnau de Mauvissière arrachaient à Elisabeth la permission pour Marie d'envoyer Nau, son secrétaire, visiter son fils, avec une lettre et des présents, entre autres une bague et la petite artillerie qui datait déjà de deux ans [1].

Mais comme la lettre portait en suscription, à côté du nom de fils, le titre de prince d'Écosse et non celui de roi, les amis de Morton, alors absent, et Morton averti aussitôt, ne voulurent jamais la laisser parvenir jusqu'à leur captif. Jacques VI y perdit ses instances. Il demandait si, pour être roi, il cessait d'être fils et n'avait plus de mère. Nau ne fut pas même reçu, parce qu'il ne voulut pas déposer son caractère d'envoyé de la reine. Pour toute concession, l'on voulut bien souffrir qu'un gentilhomme qui l'avait accompagné fût admis à baiser la main du roi. Mais au moment où le prince, rompant l'impassibilité de sa consigne, étendait la main sur l'épaule du visiteur, une brusque pression à sa manche lui glaça la parole sur les lèvres. Il n'osa pas proférer une syllabe [2].

Malgré cette dure épreuve, la reine d'Écosse, avec la folie des mères dont elle s'accusait si gracieusement, veut encore se figurer que sa cousine ne saurait demeurer toujours sourde à l'appel du cœur. Elle revient à la charge ; elle lui dénonce l'étroite captivité où ses traîtres sujets détiennent son « pauvre enfant, » la fait souvenir des plaintes qu'elle a déjà élevées et de la nécessité où elle se trouve de lui « ramantevoir l'estat misérable de la mère et de l'enfant, » ses plus proches parents : « Pardonnez-moy, Madame, si l'affection maternelle que je porte à mon seul filz et unique héritier, me rend plus tendre et (en ce qui luy importe de la vie) plus en importunité vers vous pour le délivrer du danger où je le voy, en la puissance et subjection de ce malheureux Morton et de ses factieux

[1] La reine d'Écosse écrit à l'archevêque de Glasgow, qui habitait la France où il la représentait, qu'elle le prie de lui mander l'état de ses affaires (la situation financière de son douaire) : « et en récompense, j'espère, au retour de Nau, vous mander celuy de vostre vieille maîtresse et de vostre jeune maistre. Que si je suis contente du dernier, le premier ne sauroit estre que bon. » Chatsworth, 22 juin 1579. Labanoff, t. VI, p. 84.

[2] Lettre de Marie Stuart à l'archevêque de Glasgow, 4 juillet 1579. Labanoff, t. V, p. 96-97. — Lettre de M. de Castelnau à Henri III, Londres, 25 juillet 1579, dans Teulet, *Relations de la France avec l'Écosse*, t. III, p. 51 et suiv.

meurtriers de son père et ennemys conjurez de sa mére[1]. »

Ce n'était certes point par Élisabeth que le dur esclavage de l'adolescent devait prendre fin. La délivrance vint tout à coup de l'opprimé lui-même, ou pour mieux dire, de son parent Esme Stuart, comte d'Aubigny. Ce jeune homme, neveu du feu comte de Lennox, était revenu de France en septembre 1579, avec la résolution de ruiner Morton. Il obtint l'amitié de Jacques VI. Il fit plus, il ranima et releva cette âme déprimée. Sous son inspiration peut-être, Jacques trouva la hardiesse d'écrire sept mois après à sa mère, c'est-à-dire le 29 janvier 1580, sur l'issue affligeante du voyage de Nau.

Il la suppliait de croire que ce n'était pas de son plein gré que les choses s'étaient passées ainsi. « Je serois infiniment faché que long crust que je ne vous voulusse porter l'honneur et le devoir que je vous doibs, ayant esperense que, avec le temps, Dieu me fera grace de vous faire prendre de ma bonne et affectionné amytée, sachent assés qu'après luy tout l'honneur qu'ay en ce monde, je le tiens de vous. »

Il lui envoyait une bague en retour de celle qu'il avait reçue de sa part[2], et la priait de l'accepter d'aussi bon cœur qu'il avait fait la sienne. Il la sollicitait de lui continuer les conseils par lesquels elle lui montrait combien elle était bonne mére. Elle le trouverait toujours fils trés-obéissant, en tout ce qu'il lui plairait de lui commander.

Un post-scriptum, enfantin en apparence, portait : « Madame, je vous recommande la fidélité de mon petit singe qui ne bouge d'auprès de moy, par lequel me manderés souvent de nos (?) nouvelles[3]. »

[1] Lettre à Élisabeth, 5 septembre 1579. — Labanoff, t. V, p. 102-3.

[2] On voit que Nau avait pu la lui faire tenir por voie indirectes, et peut-être aussi la lettre.

[3] V. la lettre originale dans Tytler, t. VI, pièces justific., n° xi, p. 487. — En fouillant, il y a peu de jours, les papiers du *Record-Office* à Londres, nous avons trouvé la clef de cette petite énigme dans la copie d'une lettre de Jacques VI (Glasgow, 7 septembre 1580) à George Douglas, le même qui, douze ans auparavant, avait délivré Marie Stuart de sa prison de Lochleven. Longtemps exilé d'Écosse, l'ascendant de d'Aubigny lui en avait rouvert l'entrée. Cette lettre se termine par le post-scriptum suivant : « Mon petit singe, croyés ce que le Rousseau t'escrira de ma part. » Ainsi le petit singe, c'est George Douglas. Le Rousseau, c'est d'Aubigny, comme nous l'apprend le traitre qui envoie la copie de cette lettre et de plusieurs autres à la reine d'Angleterre, afin, dit-il, qu'elle soit au courant de tout ce qui se passe entre la mère et le fils.

Cette lettre aimable et tendre n'alla pas réjouir la captivité de Sheffield. On l'intercepta en Angleterre. Elisabeth voulait absolument que Marie crût n'avoir pas de fils.

Mais cette fois, elle ne put maîtriser l'événement. Jacques, dans la même lettre, parlait à sa mère de ses efforts pour mettre ordre de son mieux à l'état des affaires, et marquait de la confiance dans les services de Stuart. Celui-ci, créé comte de Lennox, poursuivait avec une audacieuse activité leur complot de commun affranchissement. Tout étant prêt, Morton fut arrêté en plein conseil, le 31 décembre 1580, comme complice du meurtre de Darnley. En dépit des prières, des menaces, des armements même d'Élisabeth, le roi, alors dans sa quinzième année, soutenu de tout son peuple, osa ne pas lâcher prise.

Marie, suivant de loin le drame qui la réhabilitait, s'indignait contre la reine d'Angleterre et son conseil, qui avaient si cruellement poursuivi ceux qui étaient innocents du meurtre, « comme moy, disait-elle, les Hammiltons et plusieurs autres, » et main tenant couvraient de toute leur protection l'homme convaincu d'être un des principaux coupables. Elle insistait par-dessus tout pour qu'on veillât à la sûreté du prince, « sa personne m'estant en plus grande recommandation que cent royaumes d'Écosse [1]. »

Jacques lui écrivit, et lui envoya des présents. « Les lettres et *token* [2] de mon filz, dit-elle à l'archevêque de Glasgow, m'ont donné beaucoup de consolation, espérant qu'avec le temps il se réduira entièrement à ma dévotion, et, s'il peult advenir ainsi, croyez qu'il me tardera que je le voye jouyr dignement et heureusement de toute la grandeur qui m'appartient et que je puis actendre en ce monde ; tant s'en fault que de ma part, il puisse intervenir aucune difficulté pour la départir entre nous [3]. »

Morton expia ses crimes sur l'échafaud à Edimbourg, le 2 juin 1581. Délivrés de ce redoutable adversaire, les amis de Marie Stuart en Écosse se groupèrent librement autour de Jacques VI. Mais la reine n'en fut que plus sévèrement privée de communications avec son fils. Elisabeth prétextait, comme

[1] Lettre à l'archevêque de Glasgow. Sheffield, 12 janvier 1581. — Labanoff, t. V, p. 188-9.

[2] Expression employée pour les cadeaux qu'on avait l'habitude d'échanger.

[3] Sheffield, 21 mai 1581. Labanoff, t. V, p. 233.

grief, que précédemment l'accès du royaume d'Écosse avait été fermé à l'un de ses propres envoyés. Alors Marie, au nom des treize années passées sans qu'ils eussent reçu presqu'aucune nouvelle l'un de l'autre, pour autant qu'il aura sa « bénédiction chère » et respectera « la consolation » qu'elle doit recevoir « par cette visitation, » prie son fils d'écrire à Élisabeth, de lui expliquer ses motifs, de lui rendre le devoir de bon et affectionné filleul [1].

Il obéit, et répondit le 10 juin à sa mère que, selon « le commandement » qu'elle lui faisait, il envoyait ses explications à la reine d'Angleterre.

« Et serois infiniment marry, disait-il, qu'elle eust oppinion que je l'eusse fait pour la desdaigner, veu que je n'ay jamais eu autre vollonté que de luy demeurer bon parent et voisin, ainsy que je suis délibéré d'estre, selon les commendements qu'il vous plaist de m'en faire, lesquels et tous autres dont vous plaira de m'honorer vous me trouverez tousjours prest à les mettre en exécution, et de vous honorer et respecter, selon que Dieu me le commande et que debvoir naturel m'y oblige, et me sera une très-grande consolation, s'il vous plaist que de me rendre si heureux, que de m'envoier visiter par l'un des vostres, comme me le mandez, affin que je puisse être assuré de vostre bonne prospérité et santé, laquelle, après vous avoir très-humblement baizé les mains, je prie Dieu, madame, qu'il vous donne avecques heureuse et longue vie [2]. »

D'après la correspondance de M. de Castelnau, le messager annoncé à Jacques VI devait l'informer, au nom de sa mère, qu'elle lui reconnaissait le titre de roi par association.

Marie fit passer la lettre de son fils à M. de Castelnau, avec mission de la mettre sous les yeux de la reine d'Angleterre [3]. Son orgueil maternel, réjoui des accents d'attachement chaleureux partis d'Edimbourg, en attendait encore un petit triomphe qui, en effet, ne lui manqua point. Elisabeth ne put cacher sa surprise et son dépit.

« Elle est bien étonnée, dit Castelnau à Henri III, de veoir

[1] Sheffield, 16 avril 1582. — Labanoff, t. V, p. 293.

[2] Publié par M. Chéruel dans son savant ouvrage, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 235-6. M. Chéruel a trouvé dans les papiers de la famille d'Esneval, la copie de cette lettre faite sur l'original et envoyée par M. de Castelnau au roi Henri III.

[3] Marie Stuart à Élisabeth. Sheffield, 14 juillet 1582. — Labanoff, t. V, p. 296. On voit par les dates de ces diverses missives qu'elles ne circulaient pas vite. Ainsi celle de Jacques VI, du 10 juin, ne parvient à Marie que vers la mi-juillet.

que ledict prince d'Écosse a meilleure affection envers la royne sa mère que la nourriture qu'il a eue au contraire [1]. » Aussi l'ambassadeur français augurait-il à coup sûr qu'elle n'accorderait pas l'autorisation demandée. Elle ignorait le but spécial du voyage projeté ; mais le bon accord de la mère et du fils remuait toutes ses vieilles colères. Elle ne voulait à aucun prix qu'une association réconciliât et confondit leurs intérêts, quoiqu'elle en manifestât très-haut le vif désir [2].

Sa vengeance fut prompte, Lennox s'étant montré moins habile à garder le pouvoir qu'à le conquérir.

Le 22 août 1582, les comtes de Gowrie et de Mar, et lord Lindsay, chefs de la faction anglaise, se saisirent de Jacques VI au château de Ruthven, et le menèrent prisonnier à Stirling.

Malgré ce coup et malgré la mort prématurée de son favori, qui s'était réfugié en France, le roi garda une certaine force d'âme. Il écrivit à sa mère que, dans toutes les adversités qu'il supportait pour l'amour d'elle, il n'avait jamais manqué à son devoir ni à l'affection qu'il lui portait, et qu'il l'aimait davantage à mesure qu'il était plus éprouvé [3].

Il sut se sauver lui-même et recouvrer le pouvoir par un coup de vigueur, le 7 juillet 1583.

L'année suivante, il punit du dernier supplice (mai 1584) Ruthven, comte de Gowrie, traître dont la longue suite de crimes remontait au meurtre de Riccio.

Peu après, Fontenay, frère de Nau, le secrétaire de Marie Stuart, étant venu le visiter de la part de cette princesse (grand événement, c'était la première fois qu'un envoyé de sa mère parvenait jusqu'à lui), Jacques répondit, entre autres choses :

« Je ne scauroys exprimer l'extrême consolation que j'en ai receu, ayant entendu par luy plusieurs particularitez de vostre estat, et spécialement de l'incompréhensible affection maternelle qu'il vous plaist continuer en mon endroict, dont m'efforceray plus que jamais de me rendre [4] par tous debvoirs d'humilité et d'obéissance en l'accomplissement de vos commandements. »

Il témoigne ensuite la résolution de punir ceux qui se sont

[1] Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 236. Dépêche du 26 juillet 1582.

[2] Chéruel, *ibid.*, p. 241-2. Dépêche de M. de Castelnau à Henri III, Londres, 16 mai 1583.

[3] Miss Agn. Strickland, t. VII, p. 322, d'après l'original français.

[4] Il y a sans doute ici un mot oublié.

rendus coupables de trahisons envers elle, sans qu'il lui en « échappe un seul de ceux qu'il pourra attraper. »

« Quant à vostre délivrance, suivant la délibération que de longtemps j'en avoys prise, V. M. se peult asseurer qu'en bref j'envoyeray avec Fontenay quelcun des miens, pour recevoir sa saincte bénédiction, et l'informer de diverses miennes intentions, comme aussy pour requirer de la Royne d'Angleterre vostre déliverance, que je soubhaite sur toutes les félicitez de ce monde. Sur le tout, je prometz à V. M. qu'elle recepvra de moy tout le contentement qu'une bonne mère puisse espérer d'un tres humble et tres obeissant Filz, tel que je vous seray toute ma vie. En ceste volonté, vous ayant tres humblement baisé les mains, je prie Dieu le Créateur, Madame. donner à V. M. tres longue et heureuse vie en parfaite santé [1]. »

Jacques VI était sincère. Il aimait et respectait sa mère, et détestait les criminels artisans de tant de meurtres et de calomnies. Et pourtant, à l'heure critique, il faiblit et démentit le meilleur de sa vie.

Déjà vain et glorieux, en fils trop vrai de Darnley, l'éducation qu'il avait reçue des ennemis de sa famille lui avait encore rabaissé l'âme systématiquement. Avec plus d'esprit que de jugement, il avait la volonté faible et vacillante, des élans suivis de longues défaillances ; nature sans élévation, incapable de dévouement. Et quelle situation que la sienne! Autour de lui, d'implacables conspirateurs, aussi acharnés contre le fils qu'ils l'avaient été contre la mère et le père. A Londres, les mêmes persécuteurs soudoyant les rebelles, leur ouvrant, en cas de mauvais succès, le territoire anglais, où ils recouvraient soudain leurs forces dès qu'ils l'avaient touché. Un ministre paraissait-il servir loyalement l'adolescent isolé : bientôt de sourdes menaces, des offres corruptrices venaient assaillir et vaincre l'instable fidélité du temps et du pays.

C'est ainsi que le fils de Marie Stuart, en butte aux agressions les plus effrayantes, que l'infatigable magicienne, son ennemie, faisait renaître les unes des autres, ou bien aux insidieuses suggestions de favoris vendus à l'étranger, égaré lui-même par l'amour-propre et l'ambition, d'ailleurs si pauvre qu'il n'avait en quelque sorte de la royauté que le nom, s'attacha d'une obstination maladive à ce titre, et voulut le porter seul, sans partage. Voilà comment un jour il repoussa, après

[1] Falkland, 23 juillet (v. s.) 1584. — *Murdin*, *Collection*, p. 434.

l'avoir acceptée en principe, l'association que Marie lui offrait, et comment il signa un traité d'alliance offensive et défensive avec Elisabeth, traité où le nom de sa mère n'était pas même prononcé, faute dont il devait comprendre trop tard et l'étendue et la gravité (printemps de 1586).

Criminelle défection du fils, désespoir de la mère, à laquelle une telle main arrache sa consolation unique, sa suprême sauvegarde, fallait-il donc qu'aucune douleur ne fût épargnée à la victime d'Elisabeth ?

L. Wiesener.

PHILIPPE D'ORLÉANS

ET

MME HENRIETTE D'ANGLETERRE

La maladie et la mort presque instantanées d'une des plus aimables personnes de la cour de Louis XIV, Mme Henriette d'Angleterre, ont eu dans l'histoire un long retentissement. Sa grâce, son esprit ravissaient tous ceux qui l'approchaient, et le charme de son rayonnement était irrésistible. L'abbé de Choisy, le marquis de La Fare, Mme de Sévigné, Mme de Motteville, Mlle de Montpensier, Daniel de Cosnac et bien d'autres sont sur ce point unanimes. « On l'aimoit, dit l'abbé de Choisy, sans penser que l'on pût faire autrement. Elle avoit les yeux noirs, vifs et pleins d'un feu contagieux que les hommes ne sauroient fixement observer sans en ressentir l'effet; ses yeux paroissoient eux-mêmes atteints du désir de ceux qui les regardoient. Jamais princesse ne fut si touchante... » D'après La Fare, elle avait « non-seulement dans l'esprit, mais dans sa personne, tous les agréments imaginables. » Poussant l'admiration jusqu'à l'enthousiasme, influencé peut-être par l'amitié qu'elle avait pour lui et par la reconnaissance qu'il lui devait, Daniel de Cosnac dit que Madame avait l'esprit solide et délicat, du bon sens, l'âme grande et juste. « Elle méloit dans toute sa conversation une douceur qu'on ne trouvoit point dans toutes les autres personnes royales. Ce n'est pas qu'elle eût moins de majesté, mais elle en savoit user d'une manière plus facile et plus touchante; de sorte qu'avec tant de qualités toutes divines, elle ne laissoit pas d'être la plus humaine du monde.

On eût dit qu'elle s'approprioit les cœurs, au lieu de les laisser en commun, et c'est ce qui a aisément donné sujet de croire qu'elle étoit bien aise de plaire à tout le monde, et d'engager toutes sortes de personnes. Pour les traits de son visage, on n'en voit pas de si achevés ; elle avoit les yeux vifs sans être rudes, la bouche admirable, le nez parfait. Son teint étoit blanc et uni au delà de toute expression[1]... » Soyons véridique pourtant : Mme de Motteville dit qu'elle avait la taille *fort gâtée ;* et, allant plus loin encore, Mlle de Montpensier et La Fare lui-même, après les éloges qu'on vient de voir, constatent qu'elle était *bossue*. Si mal qu'il sonne aux oreilles, le mot y est[2]. Sur ce point délicat, Daniel de Cosnac se contente de faire remarquer que « sa taille était médiocre, mais fine. » Ajoutons que rien n'égalait sa coquetterie, et qu'elle était, avec la comtesse de Soissons, le duc de Guiche, Vardes, Lauzun, Marsillac, l'âme et le centre de mille intrigues entrecroisées (le mot est de M. Sainte-Beuve [3]), auxquelles le roi et ses maîtresses se trouvaient mêlés.

Mme de La Fayette, sa confidente et son amie, à laquelle nous en devons le récit, a dit de Philippe d'Orléans : « Le miracle d'enflammer le cœur de ce prince n'était réservé à aucune femme du monde. » On a là, sans compter l'influence excessive du chevalier de Lorraine auprès de Monsieur, le mobile et l'excuse de ces agitations et de ces intrigues. Où s'arrêtèrent-elles? Dans une de ses intéressantes études sur le XVIIe siècle, M. Cousin a rencontré et peint de profil « cette charmante et infortunée Henriette, si digne, dit-il, de toutes les louanges que Bossuet lui a prodiguées. » — « Ses qualités de tout genre, ajoute M. Cousin, étaient admirables et ses fautes ont été bien légères, car nous tenons pour vraies ses dernières paroles à son mari, et nous pensons qu'elle n'alla pas avec le comte de Guiche au delà d'une coquetterie tendre et exaltée[4]. » Le

[1] *Mémoires de Choisy*, collection Petitot, t. LXIII, p. 386. *Mémoires de La Fare*, Petitot, t. LXV, p. 176. *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 420.

[2] L'auteur d'une vie d'Henriette d'Angleterre, Mme Mary-Anne Everett Green, proteste contre cette assertion. Suivant elle, le défaut signalé dans la taille de la princesse venait de ce que, sa croissance ayant été très-rapide, elle était légèrement voûtée. (*Lives of the princesses of England*, t. VI, p. 447.)

[3] *Causeries du lundi*, *Madame, duchesse d'Orléans*, t. VI ; p. 253.

[4] *La marquise de Sablé*, édit. de 1859, p. 344. — Tel n'est pas, il s'en faut, l'avis de M. Michelet. Voir son étude intitulée : *Madame Henriette d'Angleterre* (*Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1859.)

comte de Guiche, dont Mme de Sévigné célèbre « les galantes folies, » était un des auteurs des *Alleluia* de Roissy. Exilé avec la comtesse de Soissons et Vardes pour la part qu'ils avaient prise ensemble à une lettre qui devait ouvrir les yeux de la Reine sur les amours de Louis XIV avec Mlle de La Vallière, il adressa au roi une supplique, dont M. Cousin n'avait pas eu connaissance et qui contient de curieuses révélations :

« Il me reste à me justifier, disait-il, de l'accusation énorme que mes ennemis ont faite contre moi d'avoir parlé hors du respect que je dois au Roi et d'avoir voulu pousser Monsieur de se retirer à Dunkerque et d'engager le roi d'Angleterre. Je leur dois rendre grâces d'être aussi imprudens que malicieux, et d'avoir cousu toutes ces fautes ensemble, pour les faire connoître clairement. Je ne puis me défendre d'avoir osé lever les yeux jusqu'à Madame, et cela étant, comment est-il possible que je lui eusse pu conseiller de sortir de France, vu que, sans considérer que j'étois l'homme qui l'y pouvoit le moins suivre, par l'attachement que mon honneur et ma fortune me donnoient auprès du Roi, je n'étois pas en état avec Monsieur, de lui persuader que c'eût été pour l'amour de lui que je l'eusse suivi. De plus, il n'y avoit point d'affaires dans le royaume, il n'en avoit point de personnelle avec le Roi, il n'étoit donc pas malcontent. Par où le porter à une chose semblable contre son devoir et son inclination? J'avoue qu'il peut bien y avoir eu de moi quelques plaintes dans mes lettres, dans les temps que le roi obligea Madame à rompre, parce qu'ayant été assez fou pour penser à elle, je ne pouvois voir renverser mes desseins sans la dernière douleur[1]. »

Franchissons quelques années. Un éminent historien, M. Mignet, a magistralement raconté, d'après les pièces officielles, le voyage de Madame en Angleterre (mai-juin 1670) malgré l'opposition du duc, son mari, qui n'eut pas même la liberté de l'accompagner[2]. On connaît les heureux résultats de ce voyage et la catastrophe qui suivit de si près. La postérité entendra jusqu'à la fin des siècles le cri ému, éloquent, du grand évêque qui reçut les suprêmes paroles de la princesse. A une époque où chaque mort subite éveillait des bruits d'empoisonnement, celle de Madame ne pouvait manquer de donner lieu aux suppositions les plus extrêmes. Elles ne firent pas faute à Paris et surtout en Angleterre, où Madame était adorée. Les

[1] Bibl. imp. Mss. Baluze, *Papiers des armoires*, vol. 215, fol. 233. — J'ai publié cette pièce à l'appendice de la nouvelle édition des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, de la duchesse de La Vallière. (Techener, 1860, 2 vol. in-12).

[2] *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 176 et suiv.

bruits qui coururent alors contre le chevalier de Lorraine et ses amis furent publics, et Mme de Sévigné en a parlé au moment même. La princesse Palatine et Saint-Simon les ont affirmés, de leur côté, avec une assurance que la correspondance de Madame (on le verra plus loin) semble confirmer. N'oublions pas, enfin, ce qu'a dit dans la préface de son histoire sa discrète amie [1] : « Peu de jours après son retour, cette princesse étant à Saint-Cloud, *perdit la vie d'une manière qui fera toujours l'étonnement de ceux qui liront cette histoire.* »

Mme de La Fayette croyait-elle à l'empoisonnement? Un ingénieux critique, Craufurd, y a cru, lui, positivement [2]. Il en est de même de M. Walckenaër, malgré son admiration pour le siècle de Louis XIV [3]. M. Monmerqué, qui a fait de ce siècle l'objet constant de ses études, incline également vers cette opinion [4], fortement combattue de nos jours par MM. Chéruel [5] et Floquet [6]. Le spirituel et remuant prélat Daniel de Cosnac, qui fut, pendant plusieurs années, auprès de Madame, l'antagoniste du chevalier de Lorraine, s'est charitablement abstenu de toute opinion à cet égard. Mais, dans une remarquable notice qui les précède, l'éditeur de ses Mémoires [7] cite, au sujet du rappel du chevalier de Lorraine à la cour, vingt mois après la mort de la princesse, une dépêche de l'ambassadeur d'Angleterre à milord Arlington, dans laquelle on lit : « Si Madame a été empoisonnée, comme la plus grande partie du monde le croit, toute la France le regarde comme son empoisonneur, et s'étonne avec raison que le roi de France ait si peu de considération pour le roi, notre maître, que de lui permettre de revenir à la cour, vu la manière insolente dont il en a toujours usé avec cette princesse pendant sa vie [8]... »

[1] Il faut tout dire : l'*Histoire de Madame Henriette d'Angleterre*, par Mme de La Fayette n'a pas été publiée de son vivant. Elle fut imprimée en Hollande, en 1720, et l'on n'a plus le manuscrit original, qui pourrait bien avoir été arrangé, cela s'est vu, par l'éditeur. Un historien bibliophile, M. Bazin, en a donné (Paris, Techener, 1853, in-12) une édition conforme à celle de 1720, qui avait subi de nombreuses altérations.

[2] *Essai sur la littérature française*, t. I, p. 117.

[3] *Mémoires touchant Mme de Sévigné*, t. III, p. 220.

[4] Monmerqué, *Biographie universelle*,, article sur Henriette d'Angleterre. *Lettres de Mme de Sévigné*.

[5] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV. Appendice, p. 551.

[6] *Études sur la vie de Bossuet*, t. III, p. 385 et suiv.

[7] M. le comte Jules de Cosnac.

[8] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I. Notice, p. LV.

Faut-il s'étonner, après cela, que ceux dont la curiosité n'est satisfaite que par le grand jour de l'évidence, s'arrêtent devant la tombe de l'aimable princesse qui a inspiré *Bérénice*, à laquelle Racine a dédié *Andromaque* et Molière *l'École des Femmes?* Attirés par un instinct impérieux, ils cherchent, mais en vain jusqu'à présent, la solution du problème que sa mort a posé à l'histoire et le dernier mot des événements.

Le 30 juin 1673, Mme de La Fayette écrivait à Mme de Sévigné : « Il y a aujourd'hui trois ans que je vis mourir Madame. Je relus hier plusieurs de ses lettres, je suis toute pleine d'elle! » Qu'est devenue cette précieuse correspondance? On la couvrirait d'or. En effet, une lettre de la princesse à Turenne du 1er février 1670 était, récemment encore, disputée comme une relique, et son heureux possesseur ne croit pas l'avoir payée trop cher au prix de cinq cents francs. Elle a, il est vrai (on va en juger), un intérêt capital, quelques curieux ayant cru y voir la preuve d'une particulière affection de Madame pour Louis XIV. Dix ans auparavant, en 1661, un des espions de Fouquet à la cour, lui écrivait : « Ce n'est rien que La Vallière, et *tout le tendre va à Madame* [1]. » L'inquiétude que cette passion naissante donna à la reine-mère et les jalousies de Monsieur défrayent les mémoires contemporains. Les feux éteints alors par le triomphe de Mlle de La Vallière, se réveillèrent-ils plus tard? Si expressive qu'elle soit, la manière dont Madame parle de Louis XIV dans sa lettre à Turenne n'est pas une démonstration suffisante, et le problème est encore à résoudre.

En attendant de nouveaux éclaircissements, voici, outre cette pièce importante, un certain nombre de lettres de Monsieur à Mazarin, au procureur général de Harlay, à Colbert, à Louvois, à Victor Amédée, duc de Savoie, son gendre, au maréchal de Noailles et quelques charmants vers de Madame. Nous y joignons des lettres inédites de Mazarin au prince et de la comtesse de Soissons, de Colbert, de Louis XIV, de Lionne, relatives au voyage de Madame à Villers-Cotterets et en Angleterre ainsi qu'à sa mort [2]. D'autres lettres de Philippe d'Orléans et d'Hen-

[1] Lettre originale conservée dans la fameuse *cassette de Fouquet*. — Voir notre notice sur la duchesse de La Vallière dans la réimpression de ses *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*.

[2] Parmi toutes ces lettres, deux seulement ne sont pas inédites, c'est celle de Madame à Turenne du 31 janvier 1670, imprimée dans les *Mémoires de*

riette d'Angleterre verront-elles encore le jour [1] ? M. Cousin, à qui l'on doit tant d'heureuses découvertes sur le XVIIe siècle, en a trouvé cinq de Monsieur et quatre de Madame à la marquise de Sablé [2], dans les porte-feuilles du docteur Vallant. Ce sont des lettres de pure politesse, où les questions historiques ne sont pas engagées. La moisson, au surplus, n'est évidemment pas complète, et les archives publiques ou privées n'ont pas livré leurs derniers trésors. Qui sait enfin si la correspondance des ambassadeurs étrangers en France avec leurs gouvernements n'ouvrira pas sous ce rapport, comme l'ont fait les *Relations des ambassadeurs Vénitiens au* XVIe *siècle,* de nouvelles sources fécondes en indiscrétions piquantes. La lettre suivante, adressée de Paris, le 3 avril 1665, par l'ambassadeur Sagredo au doge de Venise, confirme ces espérances :

« Prince sérénissime, on a envoyé à Montpellier Bezons, maître des requêtes, pour interroger le marquis de Vardes, qui est toujours retenu en prison, et dont on dit beaucoup de mal. Mais ce qui donne le plus à penser, c'est qu'on raconte tout bas que le Roi est mécontent de Madame, non pour les histoires de galanterie, chose dans laquelle on sait que l'âme de cette royale princesse ne sauroit faiblir, mais à cause des idées qu'on lui avoit suggérées (l'ambassadeur en avait accusé le comte de Guiche huit jours auparavant) de conserver Dunkerque à son frère, et le Roi a fort à cœur tout ce qui pourroit empêcher l'acquisition de cette ville. Votre Sérénité comprend donc qu'on en sait peut-être plus qu'on en voudroit, et qu'un embarras commencé par des intrigues de femmes peut s'étendre considérablement et aboutir à de graves intérêts d'État [3]. »

Les archives diplomatiques de chaque nation constituent, pour elle d'abord, et ensuite pour toutes celles qui se meuvent dans son orbite, un fonds de documents inappréciables. C'est là, c'est dans ces richesses, à peine accessibles jusqu'à présent,

Turenne, et celle du duc d'Orléans au duc de Savoie du 19 juin 1685, qui a paru dans l'*Iconographie française ;* mais elles sont l'une et l'autre à peine connues, et, groupées avec celles qui paraissent ici pour la première fois, elles jetteront quelque lumière sur des faits qui, après avoir passionné les contemporains, ne cessent de préoccuper les historiens.

[1] Dans sa vie de la duchesse d'Orléans, Mme Mary Green a publié, d'après les *State papers office*, et d'autres recueils anglais, un certain nombre de lettres d'Henriette d'Angleterre.

[2] *Madame de Sablé*, loc. cit., p. 346, et Appendice, p. 422 et suiv.

[3] *Archives de la Bastille*, documents inédits, recueillis et publiés par F. Ravaisson, p. 287. Il y a, dans le même volume, d'autres lettres de l'ambassadeur Sagredo sur les intrigues de Vardes et du comte de Guiche.

que l'histoire impartiale et consciencieuse puisera un jour ses récits les plus intéressants et ses plus instructives leçons.

I.

Qu'était-ce donc que ce prince, autour duquel se nouaient des intrigues comme celle dont il est question dans la justification du comte de Guiche et dans la lettre de l'ambassadeur vénitien, et à qui d'ambitieux favoris conseillaient de se retirer à Dunkerque, *d'engager le roi d'Angleterre*, c'est-à-dire de faire cause commune avec lui, et de le dissuader de vendre cette place à la France? Nous savons, par les curieux mémoires de son aumônier, qu'il avait vivement désiré le gouvernement du Languedoc, que Louis XIV lui refusa très-sagement, car Monsieur n'aurait pas manqué de s'en servir à la mode ordinaire des princes du sang. Plus tard, Daniel de Cosnac lui avait inspiré l'idée de se faire nommer roi de Naples; mais Louis XIV ne lui laissa aucun espoir à ce sujet[1]. Cependant, tous les mémoires du temps constatent que le duc d'Anjou fut élevé de la manière la plus efféminée, et comme une fille. Sans adopter, en ce qui concerne le cardinal Mazarin, les dénonciations d'un valet de chambre mécontent[2], on peut dire qu'il fit son possible pour éteindre chez le frère de Louis XIV toute velléité de commandement, tout désir de jouer un rôle dans l'État. Plein du souvenir des troubles causés par les princes pendant la minorité, il se proposa de réduire le duc d'Anjou à un rôle complétement inerte, et il y réussit; mais, par cela même, il l'avait rendu plus susceptible de subir la funeste influence des favoris. Mme de La Fayette, qui le connaissait bien, a peint en deux traits, qu'on a vus plus haut, son caractère et son indifférence auprès des femmes. Une lettre d'une époque bien antérieure montre pourtant le duc d'Anjou enfant sous un jour plus avantageux. Il était, dans l'été de 1649, à Compiègne avec la cour. « Les nièces de Son Eminence, écrit le 7 juin au chancelier Séguier un familier de la reine et de Mazarin, parurent avant-hier au soir chez la reine. Monsieur les caressa fort, il

[1] *Mémoires de Daniel de Cosnac*, t. I, p. 302 et 309.
[2] *Mémoires de La Porte*, coll. Petitot, t. LIX, *passim*.

aime à se divertir parmi les dames. Il y a grande amitié entre lui et la petite Mademoiselle d'Orléans, s'entretenant joliment, comme si c'étoit pour un petit mariage[1]... » Le prince avait alors neuf ans. Vers 1652, il écrivait au cardinal Mazarin la lettre suivante, la première que nous ayons trouvée de lui[2].

« J'ai hâte de vous revoir; je vous prie de revenir bientôt ici; vous serez fort bien logé, car j'ai vu votre logement. Pour moi, j'ai un appartement qu'il n'y a rien de si beau, entre autre une petite chambre que ma cousine[3] m'a fait bâtir, qui est la plus jolie du monde. J'ai acheté un lit couleur de feu en broderie d'or et d'argent, et un chapelet d'émeraudes que la reine d'Angleterre m'a vendu; il m'a coûté trois cents pistoles ; c'est grand marché. Mademoiselle s'en est allée, et Mme de Châtillon[4], et Mme de Montbazon[5], et Mme de Bonnelle[6], et Mme de Frontenac[7], et la comtesse de Fiesque[8], qui n'est point encore sortie à cause qu'elle est accouchée: mais il y a un garde à sa porte qui empêche qu'elle ne voie personne. S'il n'étoit si tard, je vous aurois écrit davantage. »

Quelques années s'écoulent, pendant lesquelles les pièces authentiques manquent absolument. Nous trouvons enfin, à partir de 1658, diverses lettres échangées entre le cardinal et le duc d'Anjou; on n'y verra pas sans intérêt la déférence,

[1] *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. IV, p. 63. *Troisième rapport de M. le comte de La Ferrière sur les manuscrits français de la bibliothèque de Saint-Pétersbourg.*

[2] Bibl. imp. Mss. Baluze, *Papiers des armoires*, 328, fol. 157. Lettre autographe non signée; écriture d'enfant. — Le prince ne prit officiellement le nom de Monsieur qu'à la mort de son oncle, Gaston d'Orléans, qui eut lieu le 2 février 1660. Il porta jusque-là le nom de duc d'Anjou; cependant, des correspondances antérieures l'appellent déjà Monsieur.

Nous reproduisons cette pièce et les suivantes en nous conformant à l'orthographe actuelle. Des maîtres, MM. Mignet, Cousin, ont fait de la sorte, et nous croyons avec eux que l'histoire n'y perd rien.

[3] Mademoiselle de Montpensier.

[4] La duchesse de Châtillon, si connue par ses intrigues de toutes sortes pendant la Fronde. Remariée en 1664 au duc de Meckelbourg; morte en 1695, à soixante-neuf ans. Elle était Montmorency et sœur du maréchal de Luxembourg.

[5] La fameuse duchesse de Montbazon, qui mourut en quelques heures le 28 avril 1657, âgée de quarante-cinq ans.

[6] Charlotte de Prie, mariée à Noël de Bullion, seigneur de Bonnelle, fils du surintendant Bullion.

[7] Anne de La Grange, mariée au comte de Frontenac, dame d'honneur de Mlle de Montpensier.

[8] Anne Le Veneur, comtesse de Fiesque, morte le 15 octobre 1653.

l'amitié respectueuse du jeune prince pour Son Eminence. L'une d'elles, émanée de Mazarin, constate qu'en 1659, Louis XIV laissait ignorer l'état des négociations relatives à son mariage au duc d'Anjou. Celui-ci s'étant plaint, le cardinal lui répondit : « Je n'ai rien mandé au Roi et à la Reine sur ce qu'il vous a plu m'écrire touchant le peu de connaissance que vous aviez de tout ce qui se passe. » Cette plainte même et la réponse qu'y fit le cardinal ne prouvent-elles la justesse des reproches qui lui ont été adressés au sujet de l'éducation du duc d'Anjou? N'est-ce pas lui dire : « De quoi vous mêlez-vous? »

PHILIPPE D'ORLÉANS AU CARDINAL MAZARIN[1].

« *A Fontainebleau, ce* 21 *d'août* [1658].

« Je vous suis fort obligé de tous les complimens que vous m'avez faits dans toutes les lettres que vous avez écrites à la Reine, mais plus encore dans celles que la comtesse de Soissons m'a montrées de votre part, puisqu'il me sembloit que celles-là en étoient plus pleines que les autres. Je vous prie de me mander tout ce qu'il faut que je fasse depuis un bout jusqu'à l'autre, et principalement ce qu'il faut faire pour acquérir l'amitié de la Reine, qui est la chose du monde que je souhaite le plus.

« Ne croyez pas que c'est par manque d'amitié que je ne vous ai pas écrit plus tôt, mais seulement la peur que j'avois que vous ne crussiez que l'on me l'eût fait faire, puisque vous êtes une des personnes du monde que j'aime le plus, présentement, et que j'aimerai encore davantage à l'avenir.

« Je vous prie, tout aussitôt que Gravelines sera pris[2], revenez du côté de Fontainebleau, et ne nous faites pas aller du côté de la Picardie.

« Je suis bien fâché de ne vous pouvoir écrire davantage, ayant, depuis hier au soir que j'avois commencé à vous écrire, fort mal à la tête avec un grand mal de cœur. Je vous prie de me continuer toujours l'amitié que vous m'avez promise et de croire que j'en ai beaucoup pour vous. »

« *A Fontainebleau, ce* 15 [*juillet* 1659[3].]

« Je ne sais de quels remerciemens je me servirai pour vous remercier de toutes les marques d'amitié que vous me témoignez,

[1] Bibl. imp., Mss. Baluze, *Papiers des armoires*, vol. 328, fol. 159

[2] La ville de Gravelines fut prise le 30 août 1658 par le maréchal de La Ferté.

[3] Bibl. imp., Mss. Baluze, *Papiers des armoires*, vol. 328, fol. 112. Lettre autographe, non signée.

tant par les lettres de la Reine que par les gens que vous envoyez ici. Je vous assure que vous ne la sauriez donner à une personne qui la mérite mieux, puisque l'amitié ne se paie que par l'amitié. Je suis bien honteux de ce que vous aura dit le chevalier de Méré de ma part que le jeu a été cause que je ne vous ai point écrit par lui; mais je perdois tant cette journée et depuis que je suis à Fontainebleau que je crois que vous me le pardonnerez. Je n'ose pas vous mander combien je perds depuis que je suis ici, car vous croiriez que cela voudrait dire, vous m'entendez bien, et cela ne le veut point dire.

« J'espère que nous vous verrons à la mi-août, car le Roi fait état d'être à Bordeaux dans ce temps. Je vous jure que je ne suis point fâché de partir, au contraire j'en suis bien aise, puisque je vous reverrai plus tôt. Je ne vous dis point ceci par compliment, car il n'y a rien de si vrai. Je vous prie de me continuer toujours l'amitié que vous m'avez promise, et de croire que je ne pourrais pas avoir une plus grande [joie] au monde que de pouvoir trouver quelque occasion de vous servir et de vous témoigner combien je vous aime. »

MAZARIN A PHILIPPE D'ORLÉANS [1].

« *De Saint-Jean-de-Luz, le* 29 *juillet* 1659. »

« Monseigneur, je suis bien glorieux du favorable souvenir qu'il vous plaît d'avoir pour moi, et je vous assure que vous ne sauriez départir vos grâces à aucun de vos serviteurs qui vous soit plus acquis et qui souhaite avec plus de passion de vous en donner des marques véritables à tous moments que moi. Je vous conjure de ne vouloir jamais avoir les scrupules que vous me témoignez dans votre lettre, car vous pouvez librement me parler de toutes choses sans aucune précaution, ni déguisement, et vous verrez que je ne marchanderai pas à vous servir, quand cela dépendra de moi. Je suis marri que vous ayez perdu, je vous offre toutes les assistances qui peuvent dépendre de moi pour réparer votre malheur. Je suis persuadé que vous me faites l'honneur de m'aimer un peu, et je suis assuré que je vous obligerai par mes très-humbles respects de me le continuer.

« Vous apprendrez du Roi et de la Reine des nouvelles, qui contiennent en substance que D. Louis de Haro me verra dans deux ou trois jours, la première fois que je lui rendrai la visite, et que les conférences continueront après nécessairement. Je serai toujours le plus assuré et le plus véritable de vos serviteurs. »

« *De Saint-Jean-de-Luz, le* 3 *septembre* 1659 [2].

« Je ne puis laisser partir M. le marquis de Vardes sans vous

[1] Bibl. Sainte-Geneviève, Mss. *Lettres de Louis XIV*, t. I. *Lettres*, p. 133. La même lettre se trouve également en copie à la bibliothèque Mazarine. Mss. *Lettres de Mazarin*, H. 719 B, fol. 253.

[2] Bibl. Mazarine. *Lettres de Mazarin*, H. 719 B., fol. 288.

rendre mille très-humbles grâces de la bonté que vous avez eue de le charger de m'assurer de votre bienveillance, et en des termes si obligeans que je serois un ingrat si je manquois de chercher toutes les occasions qui me pourront donner le moyen de vous en témoigner mon ressentiment. Mais en même temps je dois me plaindre de ce qu'il ne vous a pas plu de me faire savoir ce que vous avez dit au marquis et à Bartet[1] des raisons pour lesquelles vous souhaitez mon retour. Vous pouvez être assuré que je ne vous eusse pas moins servi d'ici que lorsque j'aurai l'honneur d'être auprès de vous. Je vous conjure, par ce que vous aimez le plus, de vouloir prendre la peine d'interroger un petit ledit marquis et les autres qui s'en retournent. Et si vous vouliez prendre la peine de faire cet honneur à moi-même, je ne manquerois pas de satisfaire la curiosité que vous êtes accoutumé quelquefois d'avoir, quoique ce soit peu souvent. Je ne finirai pas vous parlant de mes très-humbles respects et choses semblables, car on sait bien que je vous les dois. »

De Saint-Jean-de-Luz, le 14 *septembre* 1659[2].

« Je vois, par la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire, que vous savez obliger vos serviteurs à la perfection, quand vous voulez. Je me tiens fort glorieux que vous ayez eu cette pensée pour moi, et assurément je vous obligerai à me continuer cet honneur et à avoir une entière confiance en moi. Je suis très marri que votre absence vous empêche de satisfaire à votre curiosité, et je souhaite avec passion qu'elle finisse bientôt, afin qu'ayant l'honneur de vous approcher, je puisse aussi vous rendre les services qui vous seront le plus agréables.

« Cependant, en exécution de vos ordres, je vous dirai que j'espère, dans dix ou douze jours au plus tard, être débarrassé de cette négociation, puisqu'il ne me semble pas de voir rien qui puisse empêcher que, dans ce temps là, Don Louis et moi ne signions les articles de mariage et ceux qu'il faut ajouter au traité de paix fait à Paris, Il est vrai que les choses vont lentement, mais il n'y a nul artifice, et l'on doit attribuer cela au tempérament de la nation espagnole, qui ne va pas d'ordinaire trop vite.

« Je n'ai rien mandé au roi et à la reine de ce qu'il vous a plu de m'écrire, touchant le peu de connoissance que vous aviez de ce qui se passe.

« Je vous supplie d'être assuré de mes très-humbles respects, et de trouver bon que je vous en puisse donner des marques, en me faisant l'honneur de me commander souvent les choses qui seront de votre service. »

[1] Familier de Mazarin, chargé, disait-on, de ses correspondances les plus intimes. Vain et fanfaron, il tomba en disgrâce sous Louis XIV.

[2] Bibl. Mazarine, *Lettres de Mazarin*. H. 719 B. fol. 303.

« *De Saint-Jean-de-Luz, le* 26 *septembre* 1659 [1].

« J'ai attendu à me donner l'honneur de vous écrire par le retour de Milet et vous dire que la lettre que Gonteré m'a rendue de votre part m'a comblé de joie, voyant que vous me parlez en termes si obligeans de l'amitié qu'il vous plaît d'avoir pour moi, que je m'en puis tenir tout assuré. Je vous supplie de croire que je l'estime au dernier point, et que je n'oublierai rien au monde pour la mériter et vous obliger à me faire l'honneur de me la continuer.

« Je suis très-persuadé que les bruits de passer l'hiver hors de Paris ne vous plairont pas, mais je le suis aussi que vous ferez toujours tout ce qu'il faudra pour vous conformer à la volonté du roi, puisque, assurément, il a beaucoup d'amitié pour vous, et qu'il vous en donnera des marques lorsque je serai de retour, qui sera bientôt.

« Nous ferons, si vous l'avez agréable, nos comptes ensemble, et je vous déclare dès à présent que vous serez satisfait, ce qui, à mon avis, ne préjudiciera pas à Saint-Cloud, que vous ne reconnoîtrez pas lorsque vous le verrez.

« J'avais résolu de vous faire une longue lettre, mais ayant donné charge à Milet de vous dire plusieurs choses, je ne vous importunerai pas davantage, et je finirai vous protestant que vous n'avez serviteur qui ait plus de soumission, de respect et de passion pour vous que le cardinal. »

Dix-huit mois après, le 9 mars 1661, le surintendant de l'éducation des princes (Mazarin touchait pour cet objet seulement un traitement de 60,000 livres [2]) mourait à Vincennes, et le règne de Louis XIV commençait.

II.

Le mariage de Philippe d'Orléans avec Henriette d'Angleterre eut lieu le 1er avril 1661. Nous avons dit la grâce enchanteresse et le charme particulier de la jeune princesse. Peu de temps après, une des femmes dont l'esprit donnait le ton à la société parisienne, la comtesse de Maure, écrivait à Mme de Sablé : « Je vis hier la nouvelle mariée [Madame]. Elle est faite pour vous plaire et pour se faire aimer avec tendresse de tous ceux qui en ont tant soit peu... C'est le plus joli couple du

[1] Bibl. Mazarine. *Lettres de Mazarin*. H. 719 B. fol. 313.

[2] Le total de ses appointements et pensions s'élevait en 1658, d'après une lettre autographe de Colbert (*Lettres*, t. I, Appendice, *Fortune de Mazarin*), à 204,000 livres, environ un million d'aujourd'hui.

monde... Pour Monsieur, il n'y a rien de plus aimable. Si on pouvoit le faire parler un peu plus de suite, je vous le mènerois. Vous auriez beau dire, vous l'aimeriez [1]. » Mme de Sablé vit en effet le prince, et les lettres qu'il lui écrivit par la suite témoignent de leur réciproque affection. Nous ne faisons pas ici la biographie de Madame. Quelques vers charmants, écrits de sa main, semblent pourtant rentrer dans le cadre de cette étude, et nous ne résistons pas au plaisir de les faire connaître. Doit-on les attribuer à la princesse? Les a-t-elle copiés dans les œuvres de quelqu'un des poëtes qui composaient sa cour? Quoi qu'il en soit, nous les reproduisons *textuellement* d'après l'autographe :

De la moins fidelle
Et de la moins belle
Tant qu'elle est cruelle
Tout vous semble un bien
Mais à la conqueste
De la plus parfaite
L'ardeur satisfaite
N'a plus de soutien.
Trompeuse caresse
Legere tendresse
Ce qu'on fit déesse
Ce réduit à rien [2].

Les documents authentiques sur les premières années qui suivirent le mariage du prince manquent jusqu'à présent. C'est le temps des grandes intrigues entre Madame et le comte de Guiche, entre le marquis de Vardes et la comtesse de Soissons. Le comte de Guiche aimait Madame qui, à défaut du roi, dont les scrupules avaient fait taire l'amour, ne le rebutait pas; la comtesse de Soissons était la maîtresse de Vardes. Adorée du roi, qui ne voyait plus qu'elle et que par elle, Mlle de La Vallière était l'objet de toutes les jalousies. La coterie, Madame en tête, résolut de la dénoncer à la reine et de la remplacer par Mlle de La Mothe-Houdancourt, qu'elle se flattait de diriger. Au-dessous

[1] *Mme de Sablé*, par M. Cousin, p. 314. — Une note de la main de la marquise de Sablé, trouvée parmi ses papiers, constate que, dans les dernières années de sa vie, Monsieur lui faisait une pension de deux mille écus. (*Historiettes de Tallemant des Réaux*, édit. Techener, t. III, p. 145.)

[2] Je dois la communication de cette intéressante pièce à l'obligeance de M. Valette, qui possède et met en vente une riche collection d'autographes. La pièce n'est pas signée en toutes lettres, mais l'écriture est très-reconnaissable; une initiale placée au bas semble figurer un H barré de droite à gauche.

de cette machination bien connue, il s'en tramait une autre, dont nous avons parlé, celle-là beaucoup plus sérieuse et ignorée des contemporains. Interprètes de la pensée ou des désirs supposés de Monsieur, Vardes et le comte de Guiche conseillaient à Charles II de garder Dunkerque, dont Louis XIV offrait cinq millions. Espéraient-ils faire mettre pour condition de la vente que Monsieur aurait le gouvernement du Languedoc, vainement demandé jusque-là? Dans tous les cas, leurs menées furent déjouées, et, le 27 octobre 1662, Charles II vendit Dunkerque à la France. Quant à la lettre préparée par le comte de Guiche et Vardes pour la reine, un hasard imprévu la fit tomber entre les mains du roi. On devine sa colère. Ceux qu'elle aurait dû atteindre dirigèrent ses soupçons sur la duchesse de Navailles, coupable d'avoir fait poser d'autorité quelques grilles destinées à défendre, bien malgré elles, les filles de la reine, et elle fut disgraciée avec son mari. Les auteurs de la double intrigue ne furent connus, on l'a vu par la lettre de l'ambassadeur vénitien, qu'au mois de mars 1665. Mais, pour être tardive, la punition ne fut que plus terrible. Écoutons Mademoiselle : « On a été longtemps sans pouvoir découvrir d'où cela venoit. Enfin, on sut que c'étoit Madame, la comtesse de Soissons, Vardes et le comte de Guiche qui avoient composé tous quatre la lettre. Je ne sus cette histoire qu'en gros, et quand j'en saurois le détail, je n'en dirois rien ; mais ce que j'en sais, c'est que le comte de Guiche fut envoyé en Pologne, Vardes mis dans la citadelle de Montpellier; madame la comtesse fut chassée, et Madame fut mal avec le Roi [1]. » Mademoiselle ne parle pas d'une fille d'honneur de Madame, Mlle de Montalais, qui, pour se donner de l'importance, avait embrouillé tous les fils, provoqué les jalousies, et porté les paroles des uns aux autres. Elle fut reléguée à l'abbaye de Fontevrault où elle resta quelques années, et Louis XIV, tellement il avait pris l'affaire à cœur, écrivit plusieurs lettres sur son compte à l'abbesse de ce couvent [2].

[1] *Mémoires*, édit. Chéruel, t. III, p. 552.

[2] *Œuvres*, t. V. — Le 22 août 1662, lettre à l'abbesse de Fontevrault pour lui dire qu'il a été obligé de retirer la demoiselle de Montalais des religieuses anglaises du faubourg Saint-Marcel et de l'éloigner de Paris; il veut qu'elle soit observée, et *qu'elle n'ait communication, ni de vive voix, ni par écrit, avec qui que ce puisse être du dehors.*

Le 22 décembre suivant, Louis XIV ne juge plus nécessaire qu'elle demeure

La lettre suivante de la comtesse de Soissons aiguise la curiosité sur ces mystères, mais elle ne la satisfait pas. Elle mérite pourtant d'être connue, car elle se rapporte aux intrigues dont Madame était le principal objet.

LA COMTESSE DE SOISSONS A COLBERT [1].

« *Condé, le 2 septembre* 1665.

« Je me suis donné l'honneur d'écrire au Roi l'avis qu'on me donne de Bretagne par une lettre dont je lui mande que je vous envoie la copie, que je vous prie de lui faire voir. Vous y connoîtrez l'imprudence du commissionnaire et la malice de ceux qui lui ont donné la commission. Je m'imagine que vous jugerez comme moi qu'ils font parler Madame quand elle n'y pense pas.

« Quoi qu'il en soit, je crois que vous ne désapprouverez pas que j'aille au-devant des malices qui pourroient ajouter quelque chose au malheur où je suis, et que vous voudrez bien me rendre l'office que je vous demande en ce rencontre, puisque je veux être toute ma vie, Monsieur, votre très-humble servante,

LA COMTESSE DE SOISSONS. »

(Pièce accompagnant la lettre de la comtesse de Soissons.)

« *A Vitré, le* 23 *août* 1665.

« Quoique je sois passé dans un nouveau monde, je n'ai pas moins de passion d'assurer Leurs Altesses de la continuation de mes respects, ni moins de curiosité de savoir de leurs nouvelles que quand j'étois à Paris. J'en ai su par une ample relation de leurs occupations et plaisirs champêtres, qu'on a envoyée à Mme la duchesse de Mazarin que nous avons ici à présent en bonne santé. Mme de Malnoue et M. de la Motaye y sont. Nous mêlons tous les jours nos désirs et nos vœux pour la satisfaction et les avantages de Leurs Altesses.

« M. l'abbé de Feuquières est parti ce matin, député des états de cette province pour aller témoigner à la Reine mère la douleur que l'Assemblée a de sa maladie. J'ai été informé qu'il s'en va passer à Fontevrault pour y voir Mlle de Montalais et en rendre compte à

à Fontevrault, et prévient qu'il a ordonné de la faire sortir. Mlle de Montalais ayant préféré, par prudence, rester dans ce couvent, le roi répond, le 16 août 1663, qu'il est satisfait de sa conduite. Enfin, deux ans après, le 19 décembre 1665, il écrit à Mlle de Montalais elle-même, et lui permet, vu la mort de son oncle, d'aller donner ordre à ses affaires. Il pense que ce changement de lieu n'en fera point dans son esprit. « Vous vous expliquez, ajoute-t-il, d'une manière trop engageante et trop précise sur vos bonnes résolutions, pour douter de la suite... »

On trouve dans l'*Histoire de Madame*, par Mme de La Fayette, un curieux portrait de Mlle de Montalais, et le détail de ses intrigues.

[1] Bibl. imp. Mss. *Mélanges Colbert*, 131 bis, fol. 870.

Mme et M. de Gramont. Je crois qu'il est bon que Son Altesse en soit informée et écrive à Sa Majesté pour qu'elle ne se laisse pas préoccuper à son préjudice, en cas qu'on se prévalût des artifices et soins qu'on emploie auprès de cette fille pour lui faire déguiser la vérité. L'abbé de Feuquières prend ce chemin dans une députation pressée, quoiqu'il soit bien plus long.

« J'espère aller à Paris vers la Toussaint et souhaite bien avoir l'honneur d'y voir Leurs Altesses, à qui je suis très-humblement acquis et bien votre serviteur. Il y a un siècle que je n'ai eu de vos lettres. »

Au milieu de ces intrigues, que devenait Monsieur? Les projets secrets qu'il avait peut-être encouragés en 1662 ayant échoué, son plan de conduite parut changer. Au mois de juin 1665, il engagea Daniel de Cosnac, son aumônier, à servir le roi dans les difficultés que pourrait susciter l'assemblée du clergé [1]. D'autre part, Cosnac cherchait à relever son courage et à lui donner de l'ambition. « Pour gagner les ministres, lui écrivit-il, il faut nécessairement leur donner une autre impression de vous que celle qu'ils ont. Ils vous croient un prince sans vues et sans ambition, éloigné de toute application ; je voudrois leur faire changer de sentiment. Dans ce dessein, il seroit à propos de vous appliquer à l'étude et à la lecture des bonnes histoires, car là vous apprendriez plusieurs choses qu'on n'oseroit vous dire, vous vous rendriez capable d'affaires, vous deviendriez considérable dans les conseils du roi, et, quand même vous ne pourriez obtenir sur vous de lire quelque heure par jour, il faut vous enfermer dans votre particulier pour en faire le semblant, afin que l'on perde cette opinion que le cardinal Mazarin avoit jetée dans les esprits, que vous n'étiez capable que de bagatelles. Si nous étions dans un temps de guerre, vous avanceriez plus vos affaires en un jour par quelque action de fermeté, qu'en dix ans de lecture ; mais nous voici dans une profonde paix ; il faut songer à acquérir la réputation d'un prince prudent, secret, sage [2]. » Le prince répondit que ces conseils étaient tout à fait conformes à ses propres idées, et que, cela ne fût-il pas, il les suivrait de bon cœur, tant l'intention en était bonne. « Vous croyez bien, lui écrivait-il une autre fois, que je ne laisserai perdre aucune occasion de faire mon devoir, ayant une fort grande envie d'avoir l'estime du

[1] *Mémoires*, p. 298.
[2] *Idem*, p. 348.

Roi et de tous les honnêtes gens[1]. » C'est à cette époque, que des Napolitains, plus ou moins autorisés, vinrent lui offrir d'être roi de Naples. Le bouillant prélat était persuadé du succès, mais Louis XIV désapprouva le projet, et il fallut y renoncer. La campagne de 1667 montra le prince sous un jour nouveau, dont ceux qui l'approchaient le plus furent surtout étonnés. Malgré ses goûts futiles, efféminés, il était brave sans forfanterie et d'un sang-froid qui depuis ne se démentit jamais. « J'étois fort satisfait, dit Cosnac, de la fermeté que Monsieur avoit fait paroître. Comme il avoit été le premier à la tranchée, qu'il avoit fait des largesses aux soldats, loué et caressé les officiers, on parla beaucoup plus de lui que du Roi, sans doute parce qu'on s'étoit moins attendu à ce qu'il fit. Cette réputation lui attira encore dans sa cour beaucoup plus de monde. On commença à se persuader qu'il avoit la force pour résister au travail et le cœur pour ne pas fuir les dangers; enfin, on le regarda comme s'il fût devenu un autre homme. » Par malheur, ces dispositions eurent des éclipses. Un courtisan qui exerça sur Philippe d'Orléans une longue et funeste influence, le chevalier de Lorraine, entre ici en scène. Cosnac, dont il devait bientôt ruiner le crédit, ne l'a pas ménagé. On assiste dans ses *Mémoires* aux débuts de cette intimité qui, à tort ou à raison, a terni la vie du prince. « Monsieur, dit-il, prit, au commencement de l'hiver, une forte inclination pour lui. Il avoit demandé à Sa Majesté que le régiment de ce chevalier servit dans l'armée du Roi, afin qu'ils pussent être ensemble pendant la campagne. Sa Majesté lui avoit refusé cette grâce. Il lui fit alors la même demande, et le Roi la lui accorda. Du plus loin qu'il me vit, il me dit que Sa Majesté *le traitoit en perfection;* c'étoit une de ses manières de parler. » Quelque temps après, le chevalier de Lorraine fut blessé au pied. « Monsieur en ayant appris la nouvelle, témoigna l'amitié qu'il lui portoit par son extrême inquiétude. Il passoit des jours entiers dans sa chambre, en faisoit les honneurs, caressoit ceux qui venoient voir le chevalier, et les obligeoit à louer la belle action qu'il avoit faite. » L'inclination ne fit qu'augmenter, et on vit bientôt dans le chevalier de Lorraine un favori déclaré. Monsieur n'en faisait d'ailleurs pas mystère, et il

[1] *Mémoires*, p. 328.

racontait à ses amis, à Madame elle-même « qu'il s'étoit engagé par serment à ne lui rien cacher [1]. »

Nous savons quel était le sentiment de Mme de La Fayette, et de Daniel de Cosnac sur le prince, qu'ils avaient tous deux vu dans l'intimité. Quelle opinion avait-on de lui hors de la cour et dans le public ? Deux publications faites de son vivant à l'étranger nous l'apprennent : « Monsieur, frère unique du Roi, dit un protestant, à la date de 1667, est un prince fort beau, très-bon et très-généreux, et qui se plait aux grandes choses ; doux, agréable, d'humeur enjouée, toujours gai et agissant, civil, obligeant et qui a de très-belles connaissances. Il s'entend parfaitement à l'architecture, à la peinture, à la musique, à la perspective et a une merveilleuse présence d'esprit pour dire agréablement ce qu'il veut. Il étoit un jour avec le Roi à visiter les bâtiments du Louvre, avant la disgrâce de M. Fouquet. Sa Majesté se plaignant qu'elle n'avoit point d'argent pour la construction de ce grand édifice, Monsieur lui dit galamment : « Sire, Votre Majesté n'a qu'à se faire un an surintendant des finances. » Il a suivi le Roi et souffert aisément toutes les fatigues des voyages, et si la guerre étoit une fois bien échauffée, il feroit bientôt divorce avec les plaisirs [2]. » Trente-six ans plus tard (1703), un livre de portraits sur les principaux personnages de la cour de Louis XIV jugeait ainsi le duc d'Orléans : « L'esprit et la valeur sont son partage. La seule occasion lui manque. Savant sans affectation, ne craignant rien plus que de le paroître, ne s'embarrassant point des affaires de l'État, parce qu'il prévoit bien qu'il n'y aura jamais beaucoup de part... Privé d'une occupation digne de ses grandes qualités, il s'attache à la musique, où l'on peut dire qu'il excelle un peu trop pour un homme de son rang [3]. »

[1] *Mémoires*, t. I, p. 345, 351, 359.

[2] *L'Europe vivante, relation nouvelle historique et politique de tous les États*. Genève, 1665, in-4°, p. 100. *La France*, tableau IV. — Une édition du même ouvrage, publiée en 1669, supprima ces mots : *qui se plait aux grandes choses*. Il est à remarquer que ces mêmes mots se trouvent reproduits dans l'*État de la France pour* 1686, qui ajoute, p. 577 : « Monsieur le duc d'Orléans est un prince d'un esprit fort vif qui a signalé son courage en plusieurs rencontres, à la prise de Saint-Omer, à la bataille de Mont-Cassel. » — On sait que l'*État de la France* était une publication en quelque sorte officielle.

[3] Bibl. imp. Mss., *Mélanges Clairambault*, 228, fol. 265 : *Caractères de la famille royale de France, des ministres et des principales personnes de la cour en* 1703 ; traduit de l'anglais. A Villefranche, chez Pinceau. — Ce volume

III.

L'importance de la plupart des lettres qui suivent n'a pas besoin d'être démontrée, et il suffit de les lire pour en apprécier la portée historique. Pendant quelques années (1668-1670), les événements se pressèrent et des intrigues de toutes sortes troublèrent la cour de Monsieur, intrigues diplomatiques, intrigues d'amour, intrigues de sérail; car la faveur chaque jour croissante du chevalier de Lorraine rappelle, quoi qu'on fasse, la vie des cours d'Orient. Ce favori avait pour maitresse une fille d'honneur de Madame, Mlle de Fiennes. Leurs relations étant pour ainsi dire publiques, il fallut la renvoyer. « Cela fit grand fracas, dit Cosnac, qui détestait le chevalier. Madame avertit cette fille qu'elle n'avoit en rien contribué à cette affaire. Mlle de Fiennes, publiant cela partout, donna lieu aux ennemis du chevalier de Lorraine de dire que la jalousie de Monsieur avoit exigé ce sacrifice du chevalier, et ce mauvais discours fit un terrible tort à la réputation de tous les deux [1]. » Peu de temps après, Daniel de Cosnac, battu en brèche par le chevalier devenu tout-puissant, dut se retirer dans son évêché de Valence : il emportait, il est vrai, l'affection de Madame, à qui il venait d'épargner la publicité d'insolents libelles et qui lui adressa un peu plus tard des lettres confidentielles que nous aurons à interroger. En attendant, l'importance de Madame grandissait, et, chaque année, elle avait un rôle plus actif dans les négociations diplomatiques de la France et de l'Angleterre. Au commencement de 1668, Charles II signa avec la Hollande un traité auquel la Suède accéda bientôt, et qui constitua *la*

fut sans doute prohibé. Le manuscrit que nous citons en serait alors une copie.

L'auteur des *Caractères* n'est sympathique ni à Mme de Maintenon, ni à Bossuet, qu'il trouve trop dévoué aux idées de la cour. Il fait cependant le plus grand éloge du duc de Beauvilliers, du duc de Chevreuse, de Fénelon, de Vauban, du duc de Noailles, du maréchal de Lorges. Son portrait de Louis XIV se termine comme il suit : : « On peut avancer sûrement qu'il est la meilleure tête de son royaume, mais son génie se sent un peu trop de l'âge et de la fatigue... Pour nous résumer, c'est un composé bizarre; il est merveilleux et commun, laborieux et fainéant, prodigue et ménager, fin et honnête; en un mot, rempli de bon et de mauvais. »

[1] *Mémoires*, t. I, p. 368. — Le chevalier de Lorraine eut depuis, de Mlle de Fiennes, un enfant qu'il fit élever.

triple alliance. C'était le contraire de ce qu'aurait voulu Louis XIV. Aussi Charles II crut-il devoir donner à sa sœur des explications destinées à être répétées. Elle serait sans doute surprise de cette mesure, mais il n'avait pas eu l'intention de nuire à la France. Ses précédentes propositions ayant reçu un accueil qui équivalait à un refus, il n'avait pas trouvé d'autre moyen de se mettre en sûreté [1]. Vers la même époque, Charles II lui écrivait que ses dispositions pour la France étaient toujours les mêmes, mais qu'il y avait deux empêchements à une union parfaite entre les deux pays : le soin extrême des Français pour se créer un commerce, et leur prétention d'avoir une marine imposante. « C'est, ajoutait-il, un si grand sujet d'ombrage pour nous, qui ne pouvons avoir d'importance que par notre commerce et nos forces de mer, que chaque pas que la France fera dans cette voie perpétuera la jalousie entre les deux nations ; ce sera un grand obstacle à l'établissement de relations tout à fait amicales [2]. » Le 15 novembre 1668, le nom de Madame intervient encore dans la correspondance diplomatique. Un nouvel ambassadeur, Colbert de Croissy, frère du ministre, avait été envoyé en Angleterre, et Madame lui avait donné une lettre pour le duc de Buckingham, à qui elle avait inspiré comme à tant d'autres, une passion romanesque. Craignant de se laisser enlacer dans des intrigues qui auraient pu le compromettre, le prudent ambassadeur écrivit à Madame une lettre dont il envoya copie à Colbert, en l'accompagnant d'un commentaire qui prouve, entre autres choses, le vif désir de Buckingham d'être agréable à l'aimable sœur de Charles II.

COLBERT DE CROISSY A MADAME [3].

Londres, 15 *novembre* 1668.

« Madame, quoique les lettres de recommandation que Votre Altesse Royale voulut bien m'accorder lorsque je reçus ses comman-

[1] Lettre du 25 janvier 1668. (*Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 422.)

[2] *Les Emaux de Petitot*, t. II, *Henriette d'Angleterre*, par M. Feuilleret. — La date de cette lettre, reproduite sans doute d'après l'autographe, n'est pas citée ; elle doit être de 1667 ou 1668.

[3] Bibl. imp. Mss., *Mélanges Colbert*, vol. 149, fol. 457. — En envoyant cette lettre à son frère, par dépêche chiffrée, Colbert de Croissy disait : « Le duc de Buckingham m'a fait prier par Leyton d'écrire à Madame pour lui rendre témoignage de la déférence qu'il a eue pour sa lettre. Et comme il auroit eu du

demens aient eu ici tout l'effet qu'elle en pouvoit attendre de l'amitié du roi son frère; néanmoins comme je n'ai pas dû attribuer le favorable accueil et tous les bons traitemens que j'ai reçus et reçois tous les jours de Sa Majesté Britannique et de toute sa cour qu'au caractère dont il a plu au Roi m'honorer, j'ai cru ne devoir pas mêler mes foibles remerciemens à l'agrément que Sa Majesté vous en témoigneroit, et je demeurerois encore même dans le silence que m'impose le profond respect que je dois à Votre Altesse royale, si M. le duc de Buckingham ne me faisoit connoître que vous l'avez obligé, par la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire, d'agir avec moi avec toute confiance. Et comme elle a eu sur lui tout le pouvoir que Votre Altesse royale pouvoit se promettre de sa déférence, je prends la liberté, en lui rendant ce témoignage, de l'assurer de la plus parfaite reconnoissance que j'ai, et de la soumission avec laquelle je suis, etc. »

Loin de s'affaiblir avec le temps, l'empire du chevalier de Lorraine était devenu, pour tous ceux qui entouraient Philippe d'Orléans, une insupportable tyrannie. On vient de voir que Cosnac avait été exilé dans son évêché, et il faut bien convenir qu'au point de vue de l'administration ecclésiastique, la mesure était excellente; mais ce n'était pas là évidemment le résultat dont le prince s'était préoccupé. La marquise de Saint-Chaumont[1], gouvernante de ses enfants, fut également exilée, et elle se retira par la suite aux Carmélites de la rue du Bouloi, où elle prit le voile. Madame elle-même eut à subir les plus graves avanies. On voudroit en douter, ses lettres à l'évêque de Valence et à Mme de Saint-Chaumont ne le prouvent que trop. « Pour le bon père Zoccoli (le confesseur du prince), écrivait-elle le 28 décembre 1669 à Cosnac, il n'y a jour qu'il ne me presse de bien traiter le chevalier de Lorraine, et qu'il ne trouve que j'ai tous les torts du monde de ne pas recevoir les avances inutiles et peu sincères qu'il me fait. Je l'assure que, pour m'obliger à aimer un homme qui est la cause de mes chagrins passés et présents, il faudroit que j'eusse pour lui, ou de l'estime, ou de l'obligation; que, pour le premier, il ne pouvoit jamais être, et le dernier étoit quasi aussi difficile, vu sa conduite passée. Monsieur, cependant, n'a pas voulu commu-

déplaisir que je ne le fisse pas, je lui en donne une dont j'ai cru vous devoir envoyer la copie afin que, si cela pouvoit être trouvé mauvais et qu'elle donnât prétexte à d'autres choses que ce qu'il m'a dit, ce que je ne puis croire, vous sachiez ce qu'elle contient. (*Loc. cit.*, fol. 459.)

[1] Sœur du maréchal de Grammont, tante du comte de Guiche et de la princesse de Monaco.

nier à Noël, que je ne lui eusse renouvelé la promesse de ne le pas faire chasser ; je le fis parce que le contraire ne servoit à rien ; mais j'eus le plaisir, en même temps, de lui dire tout ce qui se pouvoit sur le tort que cette amitié lui faisoit, et le chagrin de voir mes paroles comptées pour moins que rien[1]. »

L'arrestation du chevalier de Lorraine, la retraite du prince et de Madame à Villers-Cotterets suivirent de près. Le retentissement de ces événements fut tel, que Louis XIV crut devoir en entretenir ses ambassadeurs à l'étranger. La lettre de Madame à Turenne, du 31 janvier 1670, est ici d'un intérêt tout particulier. On croit, rien qu'à la lire, entendre un cri de détresse. Monsieur avait demandé au roi, qui le refusa, un bénéfice pour le chevalier de Lorraine. Celui-ci lui ayant conseillé ce que Louis XIV appela une *fausse démarche,* sans doute la retraite du prince à sa terre de Villers-Cotterets, son arrestation et sa translation dans une prison d'Etat, à cent lieues de Paris, furent décidées. Mlle de Montpensier, si bien placée pour tout voir, dit à ce sujet, en parlant de Madame : « Le chevalier et elle étoient fort mal ensemble, et elle étoit fort bien avec le Roi. Ainsi, on eut peine à détromper le public qu'elle n'eût pas contribué à sa disgrâce[2]. » Nous savons enfin, par une lettre de Philippe d'Orléans à Colbert, le désespoir où le jeta ce coup d'autorité, et ses menaces, si le Roi ne lui rendait pas son favori, de se retirer à Villers-Cotterets. A l'idée de cette solitude succédant au mouvement de la cour, son élément et sa vie, la duchesse, qui craint, dit-elle, *que le roi ne l'oublie,* se trouble et se lamente. L'ennui, le désagrément d'une méchante compagnie (celle de son mari) la décident à écrire au meilleur de ses amis, à Turenne, pour qu'il implore en sa faveur celui qui peut tout.

(31 *janvier ou 1er février* 1670).

« Ce n'est que pour vous dire adieu que je vous écris, et les choses en sont venues à une extrémité qu'à moins que le Roi nous retienne par beaucoup d'amitié et par un peu de force, nous sommes à Villers-Cotterets d'où je ne vois pas un retour assuré. Je sens tout ce que je dois sentir du pas que Monsieur fait, et l'ennui, le désagrément d'une méchante compagnie, et mille autres choses ne me sont de rien ; le seul regret de quitter mes amis m'est sensible, et la

[1] *Mémoires de Cosnac,* t. I, p. 402.
[2] *Mémoires,* édit. Chéruel, t. IV, p. 86.

crainte que le Roi ne m'oublie. Je sais qu'il ne peut jamais me trouver à redire; je ne lui demande pas aussi, et je me tiendrai pour fort contente, qu'en pensant à moi il dise qu'il aimeroit autant que je fusse auprès de lui que de n'y être plus. Pour vous, je ne vous en quitte pas à si bon marché; je prétends que vous me regrettiez, sans compter la quantité de cent pistoles que vous perdez par mon absence, et, pour parler plus sérieusement, vous auriez grand tort de ne le pas faire, puisque personne n'est tant de vos amis que je la suis [1]. »

Supplication inutile! Louis XIV ne retint son frère, comme Madame l'aurait désiré, « ni par beaucoup d'amitié, ni par beaucoup de force, » et il fallut partir. C'est alors (2 février 1670) que Philippe d'Orléans écrivit à Colbert cette étrange lettre souvent citée, où il raconte *l'épouvantable malheur qui vient d'arriver, et la dernière douleur, le dernier désespoir* où il est plongé, « parce qu'un prince innocent, le meilleur ami qu'il eût sur la terre, languit, pour l'amour de lui, dans une misérable prison, et loin de lui. » Monsieur ajoute que le roi avait fait demander à la duchesse quel parti elle voulait prendre, ce qui prouve qu'il avait envie d'autoriser qu'elle ne fît pas son devoir en le suivant. « Malgré toutes ces raisons, poursuit-il, si je m'étois cru utile au service du Roi, je ne l'aurois jamais quitté, mais la manière dont il m'a traité toute sa vie me fait bien croire le contraire. » Il termine en priant le roi de se mettre à sa place, de voir ce qu'il ferait lui-même et de l'en informer [2]. Que répondit Louis XIV? Une lettre du 21 février 1670, à M. de Pomponne, ambassadeur à La Haye, ne parle, il est vrai, que des *mauvais conseils* du chevalier de Lorraine. En attendant, le château de Pierre Encise n'étant pas assez loin, il l'envoie au château d'If, à l'extrémité du royaume. Consultée et laissée libre, Madame avait préféré renoncer aux gaietés de Saint-

[1] *Lettres et Mémoires de Turenne*, publiés par Grimoard, t. I, p. 477. C'est cette lettre qui a été vendue 500 francs aux enchères, au mois de février 1867.

[2] Cette lettre a été publiée pour la première fois, mais inexactement, dans les *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 461. M. Champollion-Figeac en a donné le texte exact dans les *Documents historiques inédits de la Bibliothèque royale*, t. II, p. 513. Enfin, elle a été reproduite par Mme Mary Green dans sa vie d'Henriette d'Angleterre. (*Lives*, etc., t. VI, p. 532.)

Il y a une autre lettre de Philippe d'Orléans à Colbert, du 21 mars 1673. Elle a été publiée par Delort dans son ouvrage intitulé *Mes voyages aux environs de Paris*, t. II, p. 156. Elle a pour objet une question d'étiquette administrative. Le prince charge Colbert d'en parler au roi et de le prier de décider en sa faveur.

Germain et du carnaval pour suivre son mari. Cette sage conduite n'arrêta pas les soupçons de toutes sortes. Pour la dédommager, le roi lui envoya un coffret renfermant vingt bourses de cent louis chacune, des diamants, des rubans et autres galanteries que Mme de Montespan s'était chargée de choisir [1]. Cependant, on ne tarda pas à savoir à la cour que la retraite du duc d'Orléans et de Madame à Villers-Cotterets avait produit un mauvais effet à l'étranger, et que Charles II surtout se montrait fort mécontent. Désireux de lui complaire, Louis XIV dépêcha Colbert vers son frère et la duchesse pour négocier leur retour; mais tout en faisant ces avances, il tint à constater lui-même (lettre du 28 février à Pomponne) que le duc était revenu *sans condition ni spéculation aucune à l'égard du chevalier de Lorraine, ni d'autre chose.*

UN COMMIS DE LIONNE A M. DE POMPONNE, AMBASSADEUR A LA HAYE [2].

« *Paris*, 7 *février* 1670.

« Monseigneur, comme Mgr de Lionne vouloit vous écrire, il a été obligé de partir pour Saint-Germain avec M. le maréchal d'Estrées et le marquis de Cœuvres pour aller faire signer au Roi le contrat de mariage de mademoiselle sa fille [3], ce qui l'a obligé de m'ordonner de vous faire ses excuses et de vous adresser la lettre signée de la main de Sa Majesté [4] qui est ci-jointe, afin que vous ne soyez pas plus longtemps sans apprendre, de la source même, le sujet de la détention de M. le chevalier de Lorraine et du voyage de Monsieur à sa maison de Villers-Cotterets. Mgr de Lionne vous écrira au premier jour plus amplement. »

LOUIS XIV A M. DE POMPONNE [5].

« *Saint-Germain*, 21 *février* 1670.

« Monsieur de Pomponne, j'ai envoyé depuis quelques jours les ordres pour faire transférer le chevalier de Lorraine de Pierre-Encise [6] au château d'If [7], pour lui faire ôter toute communication au dehors,

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 89.
[2] Bibl. de l'Arsenal, n° 598. *Histoire.*
[3] Madeleine de Lionne épousa en effet, le 10 du même mois, François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, fils du maréchal d'Estrées.
[4] Cette lettre n'est malheureusement pas jointe, mais la suivante la remplace jusqu'à un certain point.
[5] Bibl. de l'Arsenal, n° 598. *Histoire.*
[6] Château fort près de Lyon, qui servait ordinairement de prison d'État.
[7] Dans une petite île, près de Marseille.

après avoir reconnu qu'il abusoit de la trop grande liberté que je lui avois laissée pour un prisonnier, au lieu de l'employer à faire connoitre à mon frère la fausseté de la démarche qu'il lui avoit conseillée.

« Il est à croire que, ne recevant plus de mauvais conseils, son bon naturel le fera bientôt revenir dans les sentiments qu'il doit avoir pour son propre bien ; à quoi j'aiderai encore de ma part pour l'amitié et la tendresse que j'ai pour lui. Et me remettant des affaires à mon autre lettre, je prie Dieu, qu'il vous ait, M. de Pomponne, en sa sainte garde. »

Louis XIV au même [1].

« *Saint-Germain, 28 février* 1670.

« M. de Pomponne, si les envieux de ma gloire au dehors, pour n'être pas bien informés de l'état du dedans de mon royaume, avoient pu concevoir (ce que j'ai peine à croire) quelques fausses lueurs d'espérance sur le voyage que mon frère a voulu faire à Villers-Cotterets, pour y aller passer le chagrin que lui avoit donné l'arrêt du chevalier de Lorraine, ils en auront été bientôt détrompés quand ils apprendront qu'il est revenu auprès de moi sans condition ni stipulation aucune à l'égard dudit chevalier ni d'autre chose. Et comme je n'en aurois pas seulement souffert la moindre proposition, je puis dire aussi que j'ai sujet d'être très satisfait des preuves qu'il m'a données en ce rencontre de son respect et de sa tendresse, qui ne lui ont pas permis de demeurer un moment hors de ma cour, dès qu'on lui a dit que l'amitié pour lui me faisoit souffrir quelque peine de son éloignement. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur de Pomponne, en sa sainte garde. »

J.-Bte Colbert a Colbert de Croissy, ambassadeur a Londres [2].

« *Saint-Germain*, 15 *mars* 1670.

« J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez écrites le 3 et le 10 de ce mois. Si le Roi et toute la cour d'Angleterre ont témoigné quelque joie du retour de Monsieur et de Madame, je puis vous assurer que celle que l'on a eue ici a été fort grande et fort sincère ; et quoique ces sortes d'accidens, en l'état où sont les affaires du Roi, ne puissent avoir de mauvaises suites, l'amitié tendre que Sa Majesté a pour Monsieur et Madame, ne lui a pas permis de les laisser plus longtemps éloignés sans les envoyer quérir[3].

« Nous sommes à présent travaillés dans Paris d'une maladie qui n'avoit été connue jusques ici que sur la mer et les vaisseaux, laquelle se nomme scorbut. Comme on nous assure qu'elle est assez

[1] Bibl. de l'Arsenal, n° 598. *Histoire*.

[2] Arch. de la Marine, *Dépêches concernant le commerce*, 1670, fol. 113.

[3] Colbert ne dit pas qu'il était allé deux fois lui-même, dans ce but, à Villers-Cotterets.

ordinaire en Angleterre, je vous prie de vous informer si les médecins anglois n'ont pas quelque remède particulier pour la guérir, et en ce cas là, d'en faire une consultation avec les meilleurs pour me l'envoyer. »

LE MÊME A COLBERT DE CROISSY [1].

« 21 *avril* 1670. »

« J'ai peine à répondre sur l'instance que le roi d'Angleterre vous a faite à ce que je m'emploie pour le voyage de Madame [2], d'autant que vous êtes bien informé que je ne puis rien contribuer dans une affaire de cette importance, et que, si le Roi m'a fait l'honneur de m'envoyer à Monsieur et que j'aie été assez heureux pour que mon voyage ait été suivi de son retour, il n'y a rien en cela de mon industrie, mais seulement un rapport fidèle de ce qu'il avoit plu à Sa Majesté me donner charge de dire à son Altesse royale ; ce qui a produit ce bon effet auquel vous voyez bien que j'ai bien peu de part. Après tout, vous pouvez assurer le roi d'Angleterre que les intentions du Roi, mon maître, étant entièrement conformes sur ce sujet, je souhaiterois fort de pouvoir contribuer quelque chose à la satisfaction de Sa Majesté Britannique. »

IV.

Ce voyage de Madame en Angleterre, auquel Louis XIV n'attachait pas moins d'importance que Charles II, et qui eut des suites politiques considérables, rencontra dans Monsieur un obstacle dont on eut beaucoup de peine à triompher. Froissé de ce que les grandes affaires se traitaient sans lui, il aurait voulu accompagner la princesse, mais ni Charles II, qu'il avait offensé par des paroles blessantes, ni Louis XIV ne le voulaient. Si peu jaloux qu'il fût de Madame, il n'ignorait pas la passion qu'elle avait inspirée au duc de Buckingham et au jeune duc de Monmouth, fils naturel de Charles II [3], et sa vanité ne pouvait

[1] Arch. de la Marine, *Dépêches concernant le commerce*, fol. 145.

[2] Le voyage d'Angleterre.

[3] Au sujet de Monmouth, voir la *Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, traduction nouvelle par M. G. Brunet, t. I, p. 417. — Naturellement, la Palatine met les choses au pire. L'abbé de Choisy parle seulement « d'une sorte de jargon dont il n'est que trop aisé de soupçonner ceux qui sont naturellement galants. » En 1668, le duc de Monmouth était venu en France. Il avait dix-neuf ans. La lettre de Charles II à sa sœur, du 23 janvier, que nous avons citée plus haut, contient ce qui suit : « Je vous fais mille remerciemens pour les soins que vous prenez de James. Je réponds

que souffrir des quolibets que ce voyage allait naturellement provoquer. Il commença donc par en repousser absolument l'idée et, sans s'expliquer ouvertement sur ce point, parut y mettre pour condition le rappel du chevalier de Lorraine. Une lettre du 10 mars 1670 de la princesse à Mme de Saint-Chaumont, pour laquelle l'exil n'avait fait que réchauffer son amitié, comme pour l'évêque de Valence qu'elle rêvait alors de faire cardinal par l'intermédiaire de Charles II, nous initie aux orages intimes de la petite cour du Palais-Royal. Elle ne lui avait pas écrit de Villers-Cotterets, parce que les voies sûres étaient rares et la poste trop périlleuse. Monsieur croyait toujours qu'elle était la cause de la disgrâce du chevalier de Lorraine, mais il n'en était rien ; et si elle avait travaillé à la ruine d'un homme *qui avait causé tous ses malheurs*, ce n'était que par ses souhaits. Les mauvaises impressions qu'il avait laissées dans l'esprit de Monsieur étaient cause qu'il la voyait toujours avec chagrin. Le Roi les avait cependant raccommodés; mais comme il ne pouvait encore disposer des pensions qu'il avait destinées au chevalier, il s'étudiait par des traitements rudes à lui faire souhaiter son retour, en quoi elle l'avait prévenu qu'il se trompait complétement. Une autre lettre du 6 avril précise encore mieux les griefs de Madame. « J'ai souhaité, il est vrai, de voir le Roi, mon frère, mais dans les oppositions que Monsieur y a faites, il n'a jamais été question du retour du chevalier; il m'a seulement déclaré qu'il ne pouvoit aimer, que son favori ne fût en tiers; et depuis, lui ayant fait voir combien, quand je pourrois désirer son retour, il me seroit impossible de l'obtenir, il n'y a plus pensé et a cru, sans qu'il y eût d'autres raisons, qu'en faisant du bruit sur mon voyage d'Angleterre, il feroit voir au monde qu'il veut être le maître et qu'il me trai-

pour lui qu'il sera très-soumis à vos ordres, et la tendresse que vous lu témoignez m'oblige autant que possible, car j'avoue que je l'aime fort. » (*Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 422.) Enfin, Mlle de Montpensier dit : « Monsieur et Madame furent fort mal à cause de M. de Monmouth. » (*Mémoires*, t. IV, p. 66.)

La fin de la lettre de Charles II à sa sœur est charmante et mérite bien d'être citée. « Vous n'avez pas été bien informée de ce qui regarde la duchesse de Richemond. Si vous étiez aussi familière que moi avec un petit gentilhomme très-bizarre, appelé Cupidon, vous verriez sans surprise et ne prendriez pas si mal les prompts changemens qui arrivent dans les affaires de son ressort ; mais quant à celle-ci, il n'y a rien de fait. » — Un des bâtards de Charles II s'appela le duc de Richemond.

toit aussi mal pendant l'absence du chevalier que lorsqu'il étoit avec lui... Cependant, après tout ce fracas, il a trouvé bon de se rapaiser pourvu que je fisse les premiers pas ; je les ai faits avec beaucoup de joie par le moyen de la princesse Palatine [1]. Il m'avoit accusée de lui avoir dit mille extravagances. Je l'assurai que cela n'étoit pas ; qu'il auroit fallu que j'eusse été folle, et que je serois au désespoir qu'il eût mal entendu ; que, sans avoir rien dit, je voulois bien lui demander pardon... »

Quelles étaient ces extravagances? La princesse appelait-elle ainsi des aveux qu'elle lui aurait faits dans la violence de son dépit, et qu'elle aurait ensuite rétractés? Une confidence à Mlle de Montpensier donne tout lieu de le croire (1668) [2].

Une lettre de Madame du 14 avril 1670 accuse Louis XIV qui, tout en étant bien disposé pour elle, est « en mille endroits insupportable, faisant des fautes et des imprudences incroyables, sans en avoir l'intention. » Il avait fini par consentir au voyage de Monsieur en Angleterre ; mais Charles II s'y opposa formellement. « Ce refus, dit Madame, a aigri Monsieur contre moi de nouveau, de sorte qu'il a la douleur que l'honneur m'en demeure, et, pour se venger de moi, il consent à mon voyage de mauvaise grâce. Ses amis et son conseil présent est M. de Marsan [3], le marquis de Villeroy [4] et le chevalier de Beuvron [5]. Le marquis d'Effiat [6] est seul de la troupe un peu moins fripon que les autres, mais pas assez habile pour redresser Monsieur ; tellement que les trois premiers ont tout le crédit, parce qu'ils conseillent de mal vivre avec moi pour faire revenir le chevalier, et Monsieur, dans tous ces radoucissements, me dit qu'il faut que je le convainque de mon amitié pour lui, m'assurant qu'il n'y a qu'un moyen. Et, à vous dire la vérité, ce serait de ces

[1] Anne de Gonzague, fille du duc de Nevers, née en 1616, morte en 1684. Ses aventures et ses intrigues occupent une large place dans les mémoires du XVIIe siècle.

[2] Voir plus loin, p. 543.

[3] Charles de Lorraine, comte de Marsan, cinquième fils de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt ; mort le 13 novembre 1708.

[4] François de Neufville, marquis, puis duc de Villeroy (1673) et mort en 1730.

[5] Charles d'Harcourt, dit le comte de Beuvron, d'abord chevalier de Malte et abbé de Colombes, puis mestre de camp du régiment de cavalerie du duc d'Orléans et capitaine de ses gardes ; mort le 29 septembre 1688.

[6] Antoine Coiffier Ruzé, marquis d'Effiat, fils du frère aîné de Cinq-Mars. Mort à 81 ans, le 3 juin 1719.

remèdes qui d'abord paraissent bons, mais qui sont suivis d'une mort assurée. Aussi on a parole du roi que, de huit ans, il ne le fera revenir. Il faut espérer qu'avant ce temps Monsieur sera guéri ou éclairé. L'un ou l'autre lui fera voir les fautes que cet homme lui a fait faire, et il ne peut s'en apercevoir sans le haïr autant qu'il l'a aimé. C'est toute mon espérance, quoique, quand cela seroit, je ne puis me flatter d'un bonheur. Le naturel jaloux de Monsieur et la peur qu'il a qu'on ne m'aime et qu'on ne m'estime, me donnera toute ma vie des affaires ; et le Roi n'est point de ces gens à rendre heureux ceux qu'il veut le mieux traiter. Ses maitresses, à ce que nous voyons, ont plus de trois dégoûts à la semaine. Voyez à quoi ses amis se doivent attendre...» Le 28 avril, quelques jours avant son départ, la princesse écrit encore à Mme de Saint-Chaumont cette charmante et affectueuse lettre, pleine d'appréhensions et des plus tristes pressentiments[1].

« Je ne croirois pas que mon voyage pût être heureux, si je le commençois sans vous dire adieu. Jamais rien n'a été plus traversé, et, à l'heure qu'il est, Monsieur veut que je ne demeure que trois jours avec le Roi mon frère. Ce terme vaut toujours mieux que rien : mais il n'est pas suffisant pour toutes les choses que deux personnes qui s'aiment autant que lui et moi avons à nous dire. Monsieur est toujours trop aigri sur mon sujet, et je dois m'attendre à bien des chagrins au retour de ce voyage. Vous croirez aisément ce que je vous dirai là-dessus, quand vous vous souviendrez que je prévis tout ce qui arriveroit après ma couche, quoiqu'il fût impossible de l'éviter. Il en est de même à présent ; Monsieur veut que je fasse revenir le chevalier, ou bien me traiter comme la dernière des créatures. Avant qu'il fût chassé, il dit à Monsieur qu'il falloit trouver des moyens pour nous séparer. J'en avertis le Roi, qui se moqua de moi ; mais depuis il a trouvé cela vrai, Monsieur le lui ayant proposé. Ainsi je lui dis qu'il voyoit la nécessité de ne laisser jamais revenir cet homme, qui feroit bien pis encore à l'avenir.

« Je n'ai point le temps de vous en dire davantage ; je n'ai que celui de vous assurer que rien n'est capable de diminuer la tendresse que j'ai pour vous. »

Le voyage d'Angleterre était enfin décidé, et s'effectua, nonobstant la mauvaise humeur de Monsieur, qui avait pourtant obtenu, quoiqu'à grand'peine, que le chevalier de Lorraine sortirait du château d'If et pourrait se retirer en Italie. Couronnée d'un succès complet, la mission de la princesse eut

[1] *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 405 et suiv.

pour résultat de déterminer Charles II à déclarer la guerre immédiatement à la Hollande. On se figure la satisfaction de Louis XIV; nous en avons la preuve par une très-curieuse lettre de Madame, la dernière, hélas ! que l'on ait d'elle. « Le Roi, écrivit-elle le 26 juin à Mme de Saint-Chaumont, toujours exilée, m'a témoigné beaucoup de bonté à mon retour[1]; mais pour Monsieur, rien n'est égal à son acharnement pour trouver moyen de se plaindre. Il me fit l'honneur de me dire que je suis toute-puissante, et que je puis ce que je veux, par conséquent, si je ne fais pas revenir le chevalier, je ne me soucie pas de lui plaire, et joint ensuite des menaces pour le temps à venir. Je lui ai représenté combien peu ce retour dépendoit de moi, et combien peu je faisois ce que je voulois, puisque vous étiez où vous êtes... » Et, en terminant : « Depuis mon retour d'Angleterre, le Roi est allé à Versailles, où Monsieur n'a pas voulu aller, de peur que je n'eusse le plaisir d'être auprès de lui[2]. »

Trois jours après, le 29 juin 1670, aux joies du retour, joies bien troublées d'ailleurs par le mécontentement et les menaces de Monsieur, succède une nuit lugubre dont, à défaut d'un large récit, savamment composé et dramatique à la manière de Saint-Simon, nous avons dans Mme de La Fayette qui était là, qui a tout vu, tout entendu, une description saisissante par sa simplicité. Ecoutons ce témoin, sympathique à Madame il est vrai, mais dont la sincérité, l'honnêteté et la modération n'ont jamais été mises en doute. Le 24 juin et les jours suivants, la princesse, établie avec Monsieur à Saint-Cloud, prit, malgré des douleurs d'estomac auxquelles elle était sujette et contrairement à l'avis de son médecin, des bains de rivière dont elle se trouva mal et qu'elle fut forcée d'interrompre. « Le dimanche 29, dit Mme de La Fayette, elle se leva de bonne heure, et descendit chez Monsieur, qui se baignoit; elle fut longtemps auprès de lui, et, en sortant de sa chambre, elle entra dans la mienne, et me fit l'honneur de me dire qu'elle avoit bien passé la nuit. Un moment après, je montai chez elle. Elle me dit qu'elle étoit chagrine, et la mauvaise humeur dont elle parloit auroit fait les belles heures des autres femmes, tant elle avoit de douceur naturelle, et tant elle étoit peu capable d'aigreur

[1] La princesse était repartie de Douvres le 15 juin, après un séjour de treize jours en Angleterre.

[2] *Mémoires de Cosnac*, t. I, p. 417.

et de colère. Après le dîner, elle se coucha sur des carreaux; ce qu'elle faisoit assez souvent, lorsqu'elle étoit en liberté. Elle m'avoit fait mettre auprès d'elle, en sorte que sa tête étoit quasi sur moi. »

Ainsi couchée, pendant qu'un peintre anglais faisait le portrait de sa fille et que l'on causait autour d'elle, Madame s'endormit; mais pendant son sommeil son visage s'altéra et changea au point que Monsieur le fit remarquer à Mme de La Fayette, et, en se réveillant, elle se plaignit plusieurs fois de son mal de côté. Vers le soir, un verre d'eau de chicorée lui ayant été apporté, les douleurs redoublèrent; on la mit au lit, et bientôt, en proie aux plus vives souffrances, qui allaient toujours en augmentant, elle demanda un confesseur. « Monsieur étoit devant son lit, continue Mme de La Fayette, elle l'embrassa, et lui dit avec une douceur et un air capable d'attendrir les cœurs les plus barbares: « Hélas, Monsieur, vous « ne m'aimez plus il y a longtemps; mais cela est injuste, je ne « vous ai jamais manqué... » Tout ce que je viens de dire s'étoit passé en moins d'une demi-heure. Madame crioit toujours qu'elle sentoit des douleurs terribles dans le creux de l'estomac. Tout d'un coup elle dit qu'on regardât à cette eau qu'elle avoit bue, que c'étoit du poison, qu'on avoit peut-être pris une bouteille pour l'autre, qu'elle étoit empoisonnée, qu'elle le sentoit bien, et qu'on lui donnât du contre-poison. J'étois dans la ruelle auprès de Monsieur, et quoique je le crusse fort incapable d'un pareil crime, un étonnement ordinaire à la malignité humaine me le fit observer avec attention. Il ne fut ni ému ni embarrassé de l'opinion de Madame. Il dit qu'il falloit donner de cette eau à un chien; il opina comme Madame qu'on allât querir de l'huile et du contre-poison pour ôter à Madame une pensée si fâcheuse. Sa première femme de chambre qui étoit absolument à elle, lui dit qu'elle avoit fait l'eau. et en but. Mais Madame persévéra toujours à vouloir de l'huile et du contre-poison... » A partir de ce moment, l'idée du poison ne quitte plus la malheureuse princesse. « Si je n'étois pas « chrétienne, s'écriait-elle, je me tuerois, tant mes douleurs sont « excessives. » L'ambassadeur d'Angleterre était accouru. Ecoutons encore Mme de La Fayette : « Il lui demanda si elle étoit empoisonnée; je ne sais si elle lui dit qu'elle l'étoit, mais je sais bien qu'elle lui dit qu'il n'en falloit rien mander au roi son

frère, qu'il falloit lui épargner cette douleur, et qu'il falloit surtout qu'il ne songeât point à en tirer vengeance; que le *Roi* n'en étoit point coupable, qu'il ne fallait point s'en prendre à lui [1]. » N'est-ce pas Mme de La Fayette enfin qui, tirant dans sa préface la conclusion des faits qu'elle va raconter, reconnaît que « Madame perdit la vie d'une manière qui fera toujours l'étonnement de ceux qui liront son histoire? »

Les lettres inédites qu'on va lire racontent, à un point de vue tout différent, les détails de cette mort; elles font connaître en même temps la douleur de Louis XIV et de Charles II, les soupçons de Buckingham et de la *canaille de Londres*, comme dit l'ambassadeur Colbert. Que faut-il croire? Tout le monde a lu le célèbre récit de Saint-Simon, la manière dont le Roi aurait acquis la certitude de l'innocence de Monsieur, les soupçons qui pesèrent sur son entourage, et dont Mme de Sévigné, malgré sa prudence ordinaire, s'est faite l'écho [2]. Qui oserait dire que les lettres mêmes de Madame, le genre de sa mort, ses souffrances intolérables [3] ne confirment pas la version du terrible chroniqueur et le simple récit de Mme de La Fayette?

On a opposé l'opinion contraire d'un frondeur par excellence, Gui-Patin, et la mauvaise santé de Madame. En effet, au moment où la catastrophe qui l'avait emportée passionnait les esprits, Gui-Patin écrivit à un de ses amis: « La cause de sa mort ne vient que d'un mauvais régime de vivre et de la mauvaise constitution de ses entrailles... Le peuple, qui aime à se plaindre et à juger de ce qu'il ne connoît pas, ne doit pas être cru en pareille matière. Elle est morte, comme je vous ai dit, par sa mauvaise conduite (mauvais régime) et faute de s'être bien purgée, selon le bon conseil de son médecin, auquel elle ne croyait guère, ne faisant rien qu'à sa tête [4].

[1] *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, cinquième partie. — On ne comprend pas pourquoi Madame aurait cherché à disculper le Roi, sur lequel nul soupçon ne devait se porter. Le manuscrit ne portait-il pas *Monsieur?* Nous avons dit qu'il avait été publié pour la première fois en 1720.

[2] *Mémoires de Saint-Simon*, t. III, p. 183; lettre de Mme de Sévigné du 23 février 1689.

[3] M. Walkenaër fait même observer à ce sujet qu'un des médecins du roi, Vallot, fit un rapport impliquant qu'il croyait à l'empoisonnement. (*Mémoires sur Mme de Sévigné*, t. III, p. 461.)

[4] Lettre du 30 juillet 1670, citée par M. Floquet. *Faute de s'être bien purgée*, dit Guy-Patin. Ne faut-il pas aussi se tenir en garde contre les médecins

Nous croyons, quant à nous, avec de nombreux historiens, que Madame est morte empoisonnée. Nous croyons en outre, avec Saint-Simon, qu'elle l'a été, à l'insu de Monsieur, par les agents du chevalier de Lorraine. Le lecteur a d'ailleurs sous les yeux toutes les raisons pour et contre; il jugera. Quant au rappel du chevalier de Lorraine, vingt mois après la mort de Madame, rappel si vivement incriminé par l'ambassadeur d'Angleterre, il prouve le désir de Louis XIV d'avoir sous la main, tout en faisant cesser dans le public des soupçons qui rejaillissaient sur le trône, le seul homme, désormais gagné, dont l'influence pût, dans un moment donné, lui être utile auprès du duc d'Orléans [1].

Louis XIV a M. de Pomponne, ambassadeur a La Haye [2].

« *Saint-Germain*, 4 *juillet* 1670.

« M. de Pomponne, votre dépêche du 26 de l'autre mois ne requérant aucune réponse précise, je ne vous parlerai que du rude coup que je viens de recevoir avec toute ma famille de la main de Dieu,

et leurs systèmes? — Quant à la mauvaise santé de la princesse, elle n'est pas contestée. Au mois de mai 1670, quand elle se rendait à Boulogne pour s'embarquer, Monsieur s'étudiait à lui être désagréable. Un jour, en carrosse, il dit en sa présence : « On m'a prédit que j'aurois plusieurs femmes, et je le crois: « car, en l'état où est Madame, on peut croire qu'elle ne vivra pas, et on lui « a prédit qu'elle mourroit bientôt. » (*Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. IV, p. 128). Le pensait-il? Voulait-il seulement lui faire de la peine? « De la manière dont il me parla, ajoute Mademoiselle, j'eus lieu de croire qu'ils ne se raccommoderoient jamais. »

[1] On en eut la preuve lorsque Louis XIV voulut marier Mademoiselle de Blois, l'une des filles qu'il avait eues de Mme de Montespan, avec le duc de Chartres. Ce fut le chevalier de Lorraine qui décida Monsieur à approuver ce mariage. (Lettre de Mme de Sévigné du 5 décembre 1688.) L'abbé Dubois s'était chargé du jeune prince.

[2] *Bibl. de l'Arsenal*, n° 598. Histoire. — Madame était morte le 30 juin à trois heures du matin. Déjà, le jour même de la mort, Louis XIV avait adressé à Charles II la lettre suivante, qui a été publiée par M. Mignet :

« Monsieur mon frère, la tendre amitié que j'avois pour ma sœur vous étoit assez connue pour n'avoir pas de peine à comprendre l'état où m'a réduit sa mort. Dans cet accablement de douleur, je puis dire que la part que je prends à la vôtre pour la perte d'une personne qui vous étoit si chère aussi bien qu'à moi, est encore un surcroit à l'excès de mon affliction. Le seul soulagement dont je sois capable est la confiance qui me reste que cet accident ne changera rien à nos affections... »

Le 3 juillet, l'ambassadeur Colbert de Croissy écrivit à Lionne :

« Le roi d'Angleterre est inconsolable, et ce qui augmente encore son affliction et son déplaisir, c'est qu'il y a bien des gens qui ne feignent pas de dire que Madame a été empoisonnée, et ce méchant bruit court si fort dans la ville qu'il y a eu même de la canaille qui a dit qu'il falloit faire main basse

qui nous a ôté ma sœur la duchesse d'Orléans, qu'une violente colique a emportée en sept ou huit heures de temps. Cette disgrâce ne sera pas regardée au lieu où vous êtes du même œil et avec les mêmes sentiments que je la doive considérer. Il faut se conformer à la volonté divine et chercher la consolation dont je puis être capable dans la manière de la mort de cette princesse, qui ne pourroit être plus sainte et plus chrétienne qu'elle l'a été, et me remettant à ce que j'ai chargé Lionne de vous mander de plus sur ce funeste accident, je prie Dieu qu'il vous ait, M. de Pomponne, en sa sainte garde. »

M. DE LIONNE A M. DE POMPONNE[1].

« *Saint-Germain, 4 juillet* 1670.

« Le Roi me charge de vous mander de sa part qu'il désire que vous preniez le grand deuil pour la mort de Madame, que vous fassiez draper vos carrosses et fassiez habiller de deuil tous vos gens de livrée, ne doutant pas que Sa Majesté ne pourvoie à vous dédommager de cette dépense.

« Sa Majesté est inconsolable et avec beaucoup de raison, car on ne pouvoit guère faire ici de plus grande perte de quelque côté qu'on la regarde. Cependant, comme dans les morts subites des grands princes, le public est pour l'ordinaire fort enclin à soupçonner qu'elles peuvent avoir été précipitées, j'ai fait dresser pour votre information une petite relation de la manière dont cette disgrâce est arrivée et de ses véritables causes. »

RELATION DE LA MORT DE MADAME, ADRESSÉE A M. DE POMPONNE[2].

« *Saint-Germain, 4 juillet* 1670.

« Il y a plus de trois ans que Son Altesse Royale était sujette à être attaquée d'un point au côté qui la mettoit en état d'être obligée de se coucher des trois et quatre heures par terre, sans pouvoir trouver de repos ni de relâche à ce qu'elle souffroit, en quelque posture qu'elle se mît. Depuis son retour d'Angleterre, elle avoit été fort travaillée de ce mal; enfin, dimanche dernier, vingt-neuvième du mois passé, sur les cinq heures du soir, il l'attaqua bien plus violemment qu'à l'ordinaire, et après trois quarts d'heure de souffrance.

sur les François... Le duc de Buckingham est dans les emportemens d'un furieux, et si le Roi n'étoit plus sage et plus prudent, et milord Arlington fort modéré et très-bien intentionné, on porteroit ici les affaires à de grandes extrémités... » (*Négociations relatives à la succession d'Espagne*, t. III, p. 207 et suiv.)

[1] Bibl. de l'Arsenal, n° 598. *Histoire*.

[2] Bibl. de l'Arsenal, *loc. cit.* — M. Mignet a publié la relation de la mort de Madame adressée par Lionne à Colbert de Croissy le 1er juillet 1670. Celle adressée à Pomponne quatre jours après contenant quelques détails qui ne se trouvent pas dans la première, il paraît utile de la donner ici.

ayant demandé à boire de l'eau de chicorée pour se rafraîchir, on lui en porta. Elle en but, et, le mal allant toujours en augmentant, il lui échappa de dire qu'elle pourroit croire d'avoir été empoisonnée. Aussitôt Mme des Bordes, fille d'une femme de chambre angloise que Madame aimoit le plus et qui lui avoit apporté à boire, prit la même bouteille et en avala un grand verre, et Mme la duchesse de Meckelbourg, qui s'y trouva aussi présente, en but aussi un autre pour faire voir à Madame qu'elle ne devoit point attribuer à cette eau ce qu'elle souffroit. On ne laissa pas de lui faire prendre de l'orviétan, du thériaque, de l'huile, de la poudre de vipère, et tout ce qui peut chasser d'un corps un venin qui y seroit entré. Mais ce n'étoit pas là les remèdes dont elle auroit pu avoir besoin, et ils n'étoient plus qu'en la main de Dieu, comme vous le jugerez par la suite.

« Le Roi, la Reine et toute la cour accoururent de Versailles à Saint-Cloud où ils virent avec la sensibilité que vous pouvez imaginer cet étrange spectacle d'une jeune et belle princesse qui souffroit des douleurs inconcevables avec une constance, une fermeté d'âme et un si grand mépris de la mort, quoiqu'elle la vit et la crût certaine, une si grande résignation à la volonté de Dieu, une si grande confiance en sa miséricorde, tant de dévotion à recevoir comme elle fit tous les sacremens, que des cœurs de pierre auroient été attendris; et ce qui est de plus surprenant, c'est que, dans les derniers adieux, elle ne versa jamais une seule larme, ni ne donna la moindre marque de foiblesse, voyant fondre le Roi en pleurs, et Monsieur d'un autre côté, et toute la compagnie dont la chambre étoit pleine retentir de cris et de sanglots. Mgr l'évêque de Condom l'assista jusqu'à son dernier soupir, et a rendu ce témoignage que jamais on ne peut faire une fin plus chrétienne et plus sainte [1].

« Le Roi quitta, dès le lendemain, l'usage des eaux d'Encausse [2] qui lui faisoient beaucoup de bien, et revint à Saint-Germain, s'étant expliqué qu'il ne vouloit pas demeurer dans une maison destinée plus particulièrement aux divertissemens de la comédie et de la promenade, pendant qu'il avoit un si juste sujet de s'affliger. Monsieur se retira à Paris, dans une affliction extrême et fondant en larmes, à la vue de tous ceux qui lui ont été faire leurs complimens. Et Sa Majesté et lui trouvèrent bon de faire ouvrir le corps de Madame en présence des plus fameux médecins et chirurgiens, et priant aussi M. l'Ambassadeur d'Angleterre d'y assister avec ceux de sa confiance qu'il y voudroit mener, comme en effet il y mena le sien propre, qui est anglois, et un chirurgien du Roi son maître. Cette ouverture et la dissection se fit, et à mesure qu'on examinoit une partie prin-

[1] On a une intéressante lettre de Bossuet sur la mort de Madame. Voir *Etudes de la vie de Bossuet*, t. III, p. 416. — Cette lettre avait déjà été publiée par M. Floquet dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Charles*, 2e série, 1845, t. I, p. 174. M. Walckenaer en ayant contesté l'authenticité dans ses *Mémoires sur la vie de Mme Sévigné*, t. III, p. 223, notes, M. Floquet l'a soumise depuis à une sévère critique, et il persiste dans son opinion. Nous sommes complètement de son avis.

[2] Petit village de la Haute-Garonne, canton d'Aspet.

cipale, comme l'estomac, le cœur, le foie, le poumon, la rate, les intestins, on mettoit par écrit en quel état elle avoit été trouvée, et ce rapport a été signé unanimement par tous lesdits médecins et chirurgiens, et nommément par les deux Anglois, sans qu'il s'y fût rencontré aucune différence de sentimens[1]. Tous ont dit que, dans le cours de leur vie, ils n'avoient vu de corps rempli de tant de corruption que l'étoit celui de Madame; son foie, son poumon et sa rate étoient entièrement perdus et gâtés, et s'en alloient en pièces et en poudre quand on les touchoit. Le dedans de son estomac, qui devient livide dès que le poison l'a touché, étoit fort beau, mais ses entrailles étoient entièrement corrompues, jusques même à ce qu'ils appellent la sanie, avec un commencement de gangrène partout. Et tous ont jugé qu'il falloit nécessairement qu'il y eût plus de trois ou quatre ans que tant de parties nobles eussent commencé à se gâter et à se corrompre; ils en ont conclu que la seule bonté du cœur l'a soutenue depuis si longtemps, et qu'il y a plus de sujet à s'étonner qu'elle ait pu tant durer, que de l'avoir vu finir en si peu d'heures. »

M. DE LIONNE A M. DE POMPONNE.

« *Saint-Germain*, 18 *juillet* 1670.

« Tout l'orage qui s'étoit élevé en Angleterre sur les premiers bruits de la mort de Madame et des causes qu'elle pouvoit avoir est si calmé, qu'on s'y tient même très obligé au Roi des marques extraordinaires de tendresse que Sa Majesté a données pour cette princesse en notre disgrâce commune[2]. Rien de changé dans les affaires de ce pays-là. Je crois que vous l'apprendrez avec grand plaisir. »

VI.

Les dernières lettres de Philippe d'Orléans que nous ayons trouvées — elles sont adressées à Colbert, à Louvois, au procureur général de Harlay, à Victor-Amédé et au maréchal de Noailles — renferment des détails et des indications de caractères dont l'histoire devra tenir compte. Une lettre du 28 octobre 1676 à M. de Harlay, au sujet du chevalier de Châtillon, paraîtra au moins étrange. Le duc de Saint-Simon dit, à l'occasion de Monsieur et de *la troupe de femmes, décidées plus que méchantes*, qui peuplaient sa cour, et dont il se divertissait: « Le

[1] Ce qui n'empêcha pas l'ambassadeur anglais de persister à croire et à dire que la princesse avait été empoisonnée.

[2] Ces faits sont constatés par la correspondance de Lionne avec l'ambassadeur d'Angleterre, publiée par M. Mignet.

chevalier de Lorraine et Châtillon y avoient fait une grande fortune par leur figure, dont Monsieur s'étoit entêté plus que de pas une autre [1]. Le dernier, qui n'avoit ni pain ni sens, ni esprit, s'y releva et y acquit du bien [2]. » La lettre du 19 juin 1685 au jeune duc de Savoie, qui fut pour la France, malgré ses liens de famille, un si mauvais voisin, est curieuse par les détails qu'elle donne sur le caractère hardi et résolu de ce prince, capable à dix-huit ans, au grand étonnement de son faible beau-père, « des plus grandes choses. » On remarquera encore le ton modeste et mesuré de ses remerciments à M. de Harlay et au maréchal de Noailles, au sujet de cette victoire de Cassel, où sa bravoure lui attira, à ce qu'il paraît, trop d'éloges. Il s'y efface, on peut le dire, très-courtoisement et de l'air le plus naturel, en l'honneur du Roi. On aime enfin à le voir prendre part aux victoires du maréchal, comme *bon français* et comme *ami*. Ses protestations d'attachement à ce dernier sont aussi éloignées de la dissimulation que de la banalité. Elles rappellent, dans une forme plus sévère, ses affectueuses lettres à la marquise de Sablé.

A COLBERT[3].

« *Ce mardi soir (juin ou août* 1673).

« Vous m'avez fait le plus grand plaisir du monde de m'avoir envoyé des nouvelles du combat naval, et je vous en remercie, car j'avois lu la *Gazette d'Hollande* qui disoit l'avoir entièrement gagné. Et comme, parmi leurs fausses nouvelles, il y a toujours quelque fondement, cela me donnoit une grande inquiétude.

« Je me réjouis fort des bonnes que vous m'avez envoyées, et vous assure en même temps qu'on ne peut avoir plus d'estime et d'amitié que j'en ai pour vous. PHILIPPE. »

[1] Alexis-Henri, chevalier, puis marquis de Châtillon. « Il étoit, dit le *Recueil Maurepas* (Bibl. imp. Mss. t. IV, p. 35) aussi beau et aussi bien fait qu'homme de France. » De son côté, l'abbé de Choisy avait dit du chevalier de Lorraine (*Mémoires*, collection Petitot, t. LXIII, p. 386) qu'il était « fait comme on peint les anges. »

[2] *Mémoires*, édit. Chéruel, t. III, p. 171.

[3] Bibl. imp., *Mélanges Colbert*, vol. 165, fol. 290. — Il y eut, en 1673 (les 7 et 14 juin et 13 août), trois batailles navales entre les Anglais et les Français d'un côté, et les Hollandais de l'autre. Les résultats demeurèrent incertains t c'est ce qui explique les assertions de la *Gazette de Hollande*. La lettre n'es; pas signée. Elle a encore les lacs de soie et les armes.

A LOUVOIS[1].

« *(Devant Bouchain), ce mercredi au matin huit heures (3 mai 1676).*

« Je ne me soucie guère que les ennemis aient pris la lettre que j'avois écrite par le courrier qu'ils ont pris, n'y ayant rien trouvé d'important ni désirable pour eux. Je mande au Roi ce qu'il y avoit dedans. Je ne manquerai pas d'envoyer des duplicata quand il y aura quelque chose d'important, car, pour l'ordinaire, cela ne feroit que lasser le Roi de mes lettres, comme aussi je crois que cela n'arrivera plus.

« Je vous prie de ne pas oublier les passe-ports pour les pourvoyeurs, car ils en ont grand besoin, et moi aussi par conséquent.

« Je mande au Roi comme je crois que toutes choses iront ici. Comme il peut desirer vous donner de si bons ordres que vous savez si bien exécuter, je ne doute pas que tout ne s'achève fort heureusement. PHILIPPE. »

A M. DE HARLAY, PROCUREUR GÉNÉRAL[2].

« *De Paris, ce* 28 *octobre* 1676.

« M. de Harlay, sachant comme vous êtes de mes amis, et ayant une très-grande estime pour vous, je vous écris cette lettre pour vous prier de servir en tout ce que vous pourrez le chevalier de Châtillon, capitaine de mes gardes, qui est un garçon qne j'aime et estime, dans la malheureuse affaire qui lui est arrivée ces jours passés[3], laquelle doit passer devant vous. Comme je suis assuré qu'il

[1] Arch. du dépôt de la guerre, *Flandres*, 1676. — Monsieur avait été chargé de faire le siége de Bouchain. Le 2 mai, il investit la place avec quatre bataillons, dix-huit escadrons et vingt pièces de canon. Elle se rendit le 11. On lit dans le journal du siége : « Monsieur étoit incessamment à cheval, visitant les attaques, les batteries et les gardes des lignes, et entroit dans tous les détails, donnant à M. le maréchal de Créqui ses ordres qui étoient très-bien exécutés... » (Pièce n° 151 du même volume.)

Il y a, dans ce volume, deux autres billets du prince, des 2 et 4 mai, à Louvois. Dans le premier, il prévient qu'il écrit au Roi « pour le prier de faire ordonner des paysans pour les lignes, cela étant absolument nécessaire. » L'autre est sans importance.

[2] Bibl. imp., Mss. F. Fr. 17,414, f. 93. Lettre autographe.

[3] Il s'agissait d'une rencontre, et l'affaire traina en longueur, car, huit mois après, le 23 juin 1677, un correspondant de Bussy-Rabutin lui écrivait : « On devoit juger avant-hier l'affaire du chevalier de Châtillon et du comte de Fiesque. On croit qu'ils n'auront pas pis que les conclusions, qui vont à informer plus amplement, cependant élargis. Savoir si le Roi n'interviendra point en ce procès après l'arrêt, ainsi qu'il fit à celui de Courcelles et de Cavoie. La comtesse de Fiesque doit avoir pris ses mesures là-dessus ; Mme de Lionne sollicite de porte en porte. »

Est-ce assez d'intrigues ? Nous n'avons, on le pense bien, nulle envie d'en débrouiller les fils. Quelques jours après, le 25 juin, Colbert mandait à M. de Harlay : « J'ai lu au Roi le billet que vous m'avez écrit sur le procès de

n'y a rien qui approche du duel, et qu'il y a quatre procès d'informations qui en font foi, c'est ce qui m'oblige à vous solliciter plus fortement pour tâcher de le sortir plus promptement d'affaire.

« Vous ne me pouvez jamais obliger davantage qu'en cette occasion, vous assurant que personne n'aura jamais plus d'estime et de considération que j'en aurai toute ma vie pour vous, M. de Harlay.

« Votre bien bon ami. PHILIPPE. »

A LOUVOIS[1].

« *Le* 5 *avril (*1677*), du camp devant Saint-Omer.*

« Je viens de recevoir tout présentement votre lettre et la copie de celle de Pertuis[2], qui me font voir que nous achèverons ce siége ici sans être obligés de désemparer. La tranchée fut ouverte hier au soir, et Choisy vient de me dire tout présentement que tout y alloit très-bien, qu'il en étoit très-content. Je n'y ai pas été encore, les chemins étant fort horribles et le canon y donnant furieusement. Si ma personne y étoit nécessaire, cela ne m'en empêcheroit pas, mais je ne pourrois rien faire de mieux que ce qui s'y fait. J'attendrai encore un peu.

« Je savois déjà la prise de la ville de Cambrai. Je ne doute pas que la citadelle n'en fasse bientôt de même. Je le souhaite fort et d'être toujours de vos amis, comme je vous [en] ai témoigné le désir. Le maréchal d'Humières m'a dit que vous retourniez trouver le Roi; c'est pourquoi je crois que voici la dernière que vous recevrez de moi à Lille. PHILIPPE. »

La journée du 11 avril 1677 est la date heureuse, éclatante, de la vie publique de Monsieur; elle rachète et fait oublier sa vie de cour trop souvent futile et plus qu'efféminée. Il faisait depuis plusieurs jours le siége de Saint-Omer, assisté du maréchal d'Humières, lorsqu'on apprit que le prince d'Orange marchait en personne au secours de la place. Le maréchal de Luxembourg eut ordre de le rejoindre en toute hâte, et l'on prévit qu'une grande bataille allait avoir lieu. Louis XIV n'avait, il faut le dire, qu'une confiance médiocre dans les officiers qu entouraient et dirigeaient son frère. « Lorsque vous croirez,

MM. de Fiesque et Châtillon. Sa Majesté veut que vous vous contentiez de m'écrire ce qui se sera passé dans l'arrêt qui interviendra mercredi prochain, et au suplus que vous le laissiez exécuter. » (Bibl. imp. Mss. F. Fr. 17,414, fol. 127). — Quelle fut la suite de l'affaire? Je ne sais.

[1] Arch. du dépôt de la guerre, *Flandre. Avril* 1677; quatrième volume. — Dans le même volume, un billet du duc d'Orléans à Louvois du 4 avril, n'a pas d'importance.

[2] Gui Pertuis; il avait été capitaine des gardes de Turenne; il devint plus tard gouverneur de la citadelle de Courtrai.

écrivait Louvois au maréchal d'Humières, qu'il sera du service du Roi que Monsieur prenne quelque parti sur les choses qui se présenteront, Sa Majesté s'attend que vous le lui conseillerez avec fermeté et sans avoir aucune complaisance pour les gens qui ont l'honneur de l'approcher, qui pourroient être d'un autre avis. Je vous supplie de brûler cette lettre quand vous l'aurez lue, et de ne témoigner à aucune personne ce que j'ai ordre de vous mander à cet égard. » Monsieur, cependant, avait sa responsabilité, et Louis XIV, tout en donnant son avis sur les opérations, lui mandait de ne s'y conformer qu'autant qu'il le jugerait utile[1]. Le 10 avril, il avait, sous ses ordres, pour faire face au prince d'Orange, trente-huit bataillons et quatre-vingts escadrons. A peu près égales en nombre, les deux armées se rencontrèrent le lendemain, devant Cassel. Nous ne raconterons pas cette journée pleine d'émouvantes péripéties, et dont les résultats frappèrent d'autant plus les esprits, que l'issue de la lutte avait été un moment incertaine. Nous n'étudions ici que le caractère du prince et le rôle qu'il joua dans la bataille. Ce rôle fut non-seulement honorable, mais hardi et brillant. « Monsieur, dit une relation officielle, chargea plusieurs fois à la tête des escadrons et des bataillons. Et comme il étoit toujours au plus fort de la mêlée, il eut un cheval blessé sous lui, et un coup de mousquet dans ses armes. Plusieurs personnes furent tuées ou blessées auprès de lui. M. le chevalier de Lorraine fut légèrement blessé au visage, et M. le chevalier de Nantouillet à la jambe[2]. Toutes les troupes firent des miracles, animées par la présence de Monsieur. Les mousquetaires du Roi se surpassèrent eux-mêmes et perdirent M. de Moissac. Les régiments d'Humières et du Maine allèrent plusieurs fois à la charge. Toute l'infanterie des ennemis a été défaite aussi bien que les dragons. Il y a plus de trois mille hommes tués sur place et quinze mille mousquets et piques semés en une demi-lieue de pays. Tout le canon du prince d'Orange, l'équipage de sa personne, celui de toute son armée, ses vivres et ses munitions ont été pris avec deux mille cinq cents prisonniers, quarante drapeaux et quatorze étendards.

[1] *Histoire de Louvois*, par M. C. Rousset, t. III, p. 293.

[2] François du Prat de Nantouillet; en 1685, il devint premier maître d'hôtel de Monsieur; mort en 1695. Il était, dit Saint-Simon, « très-renommé par le sel de ses chansons, le naturel et l'agrément de son esprit. »

Monsieur a eu vingt de ses domestiques blessés autour de lui, et même un coup de feu sur ses armes, dont la bonté lui a conservé la vie[1]. » Du côté des Français, douze cents morts et deux mille blessés attestent que la victoire leur avait été vivement disputée. Qu'on fasse, en ce qui concerne le général en chef, la part de la flatterie, la vérité devait être encore assez belle. Si notre cavalerie n'avait pas rencontré les bagages du prince d'Orange, qu'elle s'amusa à piller, toutes ses troupes eussent été prises. L'effet moral ne fut pas moins immense, et le 20 avril, Saint-Omer se rendit à Monsieur. Après avoir raconté l'affaire de Cassel avec détail, d'après les pièces officielles, un historien moderne ajoute : « Il était impossible que cette bataille ne ramenât pas dans l'esprit de Louis XIV le souvenir pénible de l'occasion qu'il avait manquée l'année précédente (à la cense d'Heurtebise). Quoi qu'il en soit, Monsieur ne commanda plus d'armée[2]. »

La simplicité des lettres qu'il écrivit au duc de Noailles et à M. de Harlay, qui l'avaient félicité de la victoire, ajoute encore, s'il se peut, au mérite de son action. Prévoyait-il déjà qu'on aurait de la peine à la lui pardonner? Qui sait?

Au duc de Noailles[3].

« *Au camp de Mont-Cassel, ce* 18 *avril* [1677].

« Mon cousin, quoique le bonheur du Roi et la valeur de ses troupes aient fait tout le gain de la bataille, et que j'y aie fort peu contribué, je ne laisse pas de me sentir votre obligé de la joie que vous m'en témoignez, qui ne peut qu'égaler celle que j'ai eue, dans la vue du plaisir qu'en auroit le Roi.

[1] Arch. du dépôt de la Guerre. *Flandres*, 1677. Quatrième volume, pièce 107. *La Gazette de France* de la fin d'avril 1677, reproduit les mêmes faits.

[2] M. Rousset, *loc. cit.*, p. 300. — Au sujet de l'affaire manquée d'Heurtebise, voir le même ouvrage, t. II, p. 227. — Vingt-trois ans après, Louis XIV lui-même disait à Dangeau que c'était le jour où il avait fait le plus de fautes, qu'il n'y pensait jamais sans une extrême douleur, et il rejetait les torts sur Louvois.

En réalité, par les funestes conseils qu'il donna, en 1672, dans la campagne de Hollande, et en 1677, à la cense d'Heurtebise; par la manière cruelle dont il commanda de faire la guerre, notamment dans le Palatinat; par l'influence n fin qu'il exerça dans la révocation de l'édit de Nantes, on peut dire, tout en rendant complète justice à l'activité prodigieuse et aux talents d'organisateur de Louvois, qu'il fut, dans des circonstances capitales, le mauvais génie de Louis XIV.

[3] Bibl. du Louvre. *Correspondance des Noailles*. F. 325, t. II, pièce 75. — La lettre n'est pas autographe; elle est seulement signée.

« Ce m'en sera toujours un de recevoir les marques de votre amitié, parce que j'en ai toujours beaucoup pour vous et que je suis avec bien de l'estime, mon cousin, votre bien bon cousin. PHILIPPE. »

A M. DE HARLAY, PROCUREUR GÉNÉRAL[1].

« *Ce 21 avril* 1677, *devant Saint-Omer*.

« Monsieur le procureur général, vous croirez facilement la joie que m'a faite l'assurance que vous me donnez de celle que vous avez eue de l'heureux succès de l'armée du roi sous mes ordres, puisque cela a donné un moment de plaisir à Sa Majesté, et l'a obligée de me donner en cette occasion tant de marques de sa tendresse. Quoique je fusse celui qui y avoit eu le moins de part, je ne laisse pas de vous en être fort obligé, et de vous prier de croire que je suis, monsieur le procureur général, votre bien bon ami. PHILIPPE. »

A VICTOR AMÉDÉE, DUC DE SAVOIE[2].

« *De Versailles, ce* 19 *de juin* 1685.

« Votre ambassadeur me rendit, il y a quelques jours, la lettre que vous m'avez écrite pour me donner part comme vous avez pris le gouvernement de vos États, ce que j'ai appris avec beaucoup de joie, ne doutant pas que vous ne vous en acquittiez très-bien, avec l'esprit et la capacité qu'on dit que vous avez. Cela est surprenant qu'à dix-huit ans on soit capable des plus grandes choses; mais l'on vous fait justice là-dessus, car tout le monde est persuadé que vous le ferez très-bien. Jugez, je vous prie, l'effet que cela doit faire en moi, qui me sens pour vous les mêmes tendresses que si vous étiez mon propre fils. Cela étant, trouvez bon, je vous prie, que je vous recommande de ne vous point tant hasarder que vous faites à cheval, tant à la chasse qu'ailleurs, car il vous pourroit arriver des accidents dont nous serions inconsolables, et surtout ceux qui prennent autant de part que je fais à tout ce qui vous touche. Si je ne vous aimois pas aussi tendrement que je fais, je ne vous parlerois pas ainsi, car je ne suis pas encore assez vieux pour avoir oublié que les jeunes gens n'aiment pas qu'on leur parle librement sur ce qu'ils aiment à faire. Recevez donc mes avis, comme d'un homme qui vous aime et qui vous souhaite plus de bonheur sur toute sorte de chapitres que vous ne vous en pouvez désirer vous-même. PHILIPPE. »

[1] Bibl. imp., F. Fr. 17,414, fol. 118. Cette lettre n'est pas autographe.

[2] *Iconographie française*, t. II. Fac-simile, d'après la lettre autographe appartenant à M. Feuillet de Conches.

Il y a aussi, dans l'*Iconographie*, une lettre de Madame à Louis XIV. C'est une pure lettre de recommandation, sans importance.

Le duc de Savoie avait épousé le 9 avril 1684 Anne-Marie d'Orléans, troisième fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre.

Au même[1].

« *De Saint-Cloud, ce* 8 *de septembre* 1688.

« Pour la considération et l'estime que j'ai pour vous, je ne puis m'empêcher de vous prier, dans ce temps où les affaires peuvent tourner à la guerre de tous côtés, de vouloir bien prendre un peu garde aux choses et de ne pas aller si vite, étant aussi jeune que vous êtes.

« L'affaire de ces courriers ayant déplu au Roi, comme je crois que son amitié vous est nécessaire, je loue très-fort que vous la conserviez. Je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour que cela soit longtemps. Plus que personne [je désire] que mon frère et mon beau-fils soient toujours bien ensemble. De plus, je crois que si la guerre se faisoit de tous côtés, vous ne seriez pas fâché de vous voir à la tête des armées, ce qui ne pourroit être qu'étant bien avec le Roi.

« Vous m'avez toujours prié de vous parler comme à mon fils. Je le fais avec la même sincérité que je le ferois à celui que j'ai avec moi[2], vos intérêts m'étant aussi chers que les miens propres; n'en doutez pas, et que je ne vous serve avec la même ardeur dans les occasions qui se présenteront que si c'étoit pour moi-même. Philippe. »

Au maréchal de Noailles[3].

« *De Versailles, ce* 25 *août* 1692.

« La lettre que vous m'avez écrite sur la blessure de mon fils[4] m'a fait fort grand plaisir, par la part que vous prenez à ce qui nous touche. Je n'en ai point douté, car ce n'est pas d'un jour que nous sommes amis, et j'espère que nous le serons encore longtemps.

« Pour ce qui est de moi, je n'oublierai rien pour que cela soit et je crois que vous ferez de même de votre côté, ce que je vous prie de faire et de me croire fort à vous. Philippe. »

Au même.

« *A Versailles, ce* 6 *juin* 1694[5].

« L'on ne peut avoir plus de joie que j'en ai eu lorsque le Roi m'envoya Chapelier pour me dire la bataille que vous aviez gagnée et me faire lire la relation que vous lui en aviez écrite[6]. C'est une

[1] Cabinet de M. Boutron. — Lettre autographe.
[2] Philippe d'Orléans, duc de Chartres, qui fut plus tard régent.
[3] Bibl. du Louvre, *loc. cit.*, pièce 76. — Toutes ces lettres sont autographes.
[4] A la bataille de Steinkerque, livrée le 3 août au prince d'Orange.
[5] Bibl. du Louvre, *loc. cit.*, pièce 77.
[6] Le maréchal de Noailles avait défait les Espagnols en Catalogne, le 27 mai.

action si considérable pour le bien de l'État et votre gloire personnelle que j'y prends la part que je dois comme bon françois et comme ami, depuis plusieurs années. C'est dont je vous prie de ne pas douter, vous priant d'être toujours des miens et de croire que je serai des vôtres toute ma vie. PHILIPPE. »

AU MÊME [1].

« *De Versailles, ce* 5 *septembre* 1694.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite, sur ce que mon fils avait fait dans cette dernière bataille [2], avec bien du plaisir, ayant pour vous toute l'estime, l'amitié et la considération possible, et par la joie qu'il eût votre approbation.

« Pour moi, j'ai été doublement aise de la prise de Roses. En premier lieu, [à cause] de l'avantage que l'État en a, et en second, de la gloire que vous cause celle de Gironne. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je vous ai dit que vous preniez tout ce que vous attaquiez.

« Je souhaite de tout mon cœur que vous continuiez toujours de même, et d'avoir des occasions de vous faire connoitre combien j'ai envie de vous pouvoir être bon à quelque chose qui vous puisse plaire et vous être utile et agréable. PHILIPPE. »

VII.

On a là, il faut en convenir, un personnage compliqué, divers et ondoyant, comme dit Montaigne, plein de qualités et de vices, ce qui est le fait de bien des hommes, susceptible d'amitié pour des femmes spirituelles, mené par des favoris, rappelant Charles VII dans sa jeunesse, grand joueur [3] comme Louis XIV, Mme de Montespan, le Dauphin et tant d'autres, un peu différent, dans tous les cas, du personnage insignifiant, effacé, auquel l'histoire nous a habitués. Quoi qu'il en soit, le plus joli couple du monde, suivant le mot de la comtesse de Maure, avait été troublé, peu après le mariage, par des orages terribles. Quels furent à ce sujet les torts de Madame? Quelle

[1] Bibl. du Louvre, *loc. cit.*, pièce 78.

[2] Bataille de Nerwinde, où le duc de Chartres commandoit la cavalerie et s'était distingué.

[3] Il avait perdu une fois, dans une campagne, cent mille écus contre Dangeau, Langlée et quelques autres. Ne les ayant pas, il ordonna de vendre sa vaisselle d'or, un balustre d'argent, des pierreries. Un valet de chambre trouva cinquante mille écus, et lui conserva ces objets. (*Correspondance de Bussy*, t. II, p. 315.)

part Louis XIV, le comte de Guiche, Buckingham, Monmouth, eurent-ils dans ses affections? D'un autre côté, le rôle des chevaliers de Lorraine et de Châtillon auprès du prince a donné lieu à d'étranges commentaires. Naturellement, les correspondances privées éludent ces sujets délicats, et il faut bien se garder de croire que Mme de Sévigné, par exemple, dise tout ce qu'elle sait. Belle-mère d'un gouverneur de province, prévenue par mains éclats qu'un mot peut le perdre, elle a une frayeur salutaire des procédés de la poste, sachant de bonne source que M. de Louvois, qui en est le surintendant, n'a pas, sur le secret des lettres, des scrupules exagérés. Parfois cependant, elle se hasarde à crayonner les brouilleries de la cour de Monsieur; mais on va voir avec quelle dextérité. Nous sommes en 1675 : « Voici une nouvelle ; vous savez que le chevalier de Lorraine et le chevalier de Châtillon ne sont pas amis. *Enfin, pour éviter les discours superflus...* » Là-dessus, Mme de Sévigné raconte que le chevalier de Lorraine prétendant avoir à se plaindre d'un secrétaire des commandements de Monsieur, tout dévoué à Châtillon, l'avait menacé de vingt coups de bâton, s'il continuait à l'offenser. Recours du secrétaire au prince, qui lui donne raison. La chose ne tournant pas à son gré, le chevalier de Lorraine s'en va droit à Monsieur, et, en présence du Roi, lui demande son congé. « Le Roi, ajoute finement Mme de Sévigné, qui rioit en lui-même des orages de cette petite cour, n'interposa point son autorité, et après quelques paroles qu'il ne vouloit point dire en maître, il quitta le prince et le favori. » Puis, trois jours après : « Le chevalier de Lorraine est allé à une abbaye qu'il a en Picardie... C'est un étrange style que de vouloir faire chasser un principal officier dont on est content; c'est à ce prix qu'il met son retour. Je crois qu'il auroit eu contentement il y a quelques années; mais les temps sont différens; *on n'est pas volage pour ne changer qu'une fois*[1].... »

Voilà ce que les correspondances osent dire de plus vif. Ajoutons que les autres donneurs de nouvelles sont, ils l'avouent à chaque instant, plus réservés encore, lorsqu'il s'agit de la cour. Par malheur enfin, Mme de Maintenon, plus sévère que personne sur les mœurs des hommes et des femmes de

[1] Lettres des 9 et 12 août 1675.

son temps, et dont les appréciations à ce sujet s'accordent pleinement avec les récits de Saint-Simon, s'interdit toutes les anecdotes. Mais si cette sorte d'indiscrétion manque dans les lettres, en revanche, les mémoires de La Fare, de Choisy, de de Saint-Simon, sont des plus explicites. Mlle de Montpensier elle-même a des réticences significatives relativement au chevalier de Lorraine, et Saint-Simon, que rien n'arrête jamais, déchire impitoyablement les voiles. On l'accuse (c'est surtout la mode aujourd'hui) de passion, de violence, et de s'être fait l'écho des calomniateurs et des pamphlétaires français et hollandais. Mais alors que signifie, en ce qui se rattache à cette étude, l'allusion de Mme de La Fayette, qu'aucune femme n'était capable d'enflammer le cœur de Monsieur? Si, au contraire, cette allusion a un sens, et la lettre du prince au procureur général de Harlay au sujet du chevalier de Châtillon la corrobore singulièrement, quoi d'étonnant que Madame, vivant au milieu de telles intrigues, entourée de tant de séductions et de flatteries, y ait succombé? Un contemporain désintéressé et sincère, La Fare a dit : « Madame, vertueuse, *à ce que je crois*, bien aise pourtant d'être aimée... » On allègue les mots célèbres. « *Monsieur, je ne vous ai jamais manqué.* » Reste à savoir s'ils sont, même au moment de la mort, une justification suffisante. Que dire enfin de cette confidence de Madame à Mlle de Montpensier, au sujet des mauvais traitements qu'elle essuyait de Monsieur : « Si, quand j'ai fait quelque faute, il m'avoit étranglée, il auroit bien fait ; mais il m'a pardonné et vient me tourmenter pour rien [1]. » Nous ne parlons pas, et pour cause, d'autres attachements reprochés à Madame par la princesse Palatine [2], qui ne la ménage guère plus que Mmes de Montespan et de Maintenon. On est là dans les bas-fonds de l'histoire, et il faut des témoignages moins passionnés pour s'aventurer sur un tel terrain.

On sait que Monsieur mourut, à l'âge de soixante ans, d'une attaque d'apoplexie, à la suite d'une conversation des plus vives avec Louis XIV, au sujet du duc de Chartres et des mécomptes de son mariage. « C'étoit, dit Saint-Simon, un petit homme ventru, monté sur des échasses, tant ses souliers

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 102.
[2] *Correspondance complète*, t. II, p. 15.

étoient hauts, toujours paré comme une femme, plein de bagues, de bracelets, de pierreries partout où il en pouvoit mettre, plein de toutes sortes de parfums, et en toutes choses la propreté même. On l'accuse de mettre imperceptiblement du rouge[1]... » Tel était ce prince, digne fils d'Anne d'Autriche pour l'idolâtrie de sa personne, de Louis XIII pour la bravoure, et dont les soldats disaient, à l'armée, « qu'il craignoit plus la poussière et le soleil que les coups de fusil[2]. » Ce n'est pas lui, à coup sûr, qui, à la cense d'Heurtebise, en face du prince d'Orange, aurait, malgré l'honorable insistance du maréchal de Lorges, éludé cette bataille, dont l'occasion manquée causa tant de regrets. « Ses occupations, dit Mme de La Fayette, étoient aussi conformes aux occupations des femmes que celles du Roi en étoient éloignées. » Triste résultat de la politique ombrageuse de la Reine et de Mazarin! Il est certain qu'en 1658, c'est-à-dire à l'âge de dix-huit ans, le prince s'habillait encore en fille. Pourquoi la Reine le souffrait-elle, et que servait de dire qu'elle souhaitait au contraire passionnément qu'il demandât d'aller à l'armée[3]? On vient de voir comment la nature renversa les rôles. A Bouchain, à Cassel, partout où il lui fut permis de figurer, ce sybarite paya courageusement de sa personne. On a pu remarquer enfin, par ses lettres à Colbert et au maréchal de Noailles, qu'il ressentait vivement le contre-coup des affaires militaires. Était-il donc si à craindre, pour qu'on l'éloignât des grands commandements? Aux prises avec une coalition formidable, la France avait besoin de toutes ses forces, et, à défaut du Roi, le frère du Roi allant bravement au feu, aurait communiqué aux armées cet élan, cette électricité morale qui, mieux que les gros bataillons, assurent la victoire.

Une lettre de la princesse Palatine à Mme de Maintenon, du 15 juin 1701 (six jours après la mort du duc), confirme quelques-uns des détails donnés par Saint-Simon. « Si je n'avois eu la fièvre et de grandes vapeurs, écrit la princesse, du triste emploi que j'eus avant-hier d'ouvrir les cassettes de Monsieur, toutes parfumées des plus violentes senteurs, vous auriez eu de mes nouvelles[4]. » Quant au chevalier de Lorraine, il mourut,

[1] Saint-Simon, édit. Chéruel, t. III, p. 173.
[2] *Correspondance complète*, t. II, p. 22.
[3] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. III, p. 229.
[4] *Correspondance générale de Mme de Maintenon*, publiée par M. Lavallée.

un an après le duc d'Orléans, du même mal et au même âge que lui, comblé pendant trente ans de présents, de pensions, de bénéfices, indépendamment des pots-de-vin qu'il s'attribuait sur tous les marchés du prince, et pourtant si désordonné, si débauché, si bien dépouillé par ses maîtresses, que, malgré ses cent mille écus de rente, on ne trouva pas chez lui de quoi le faire enterrer[1]. Il avait, quelques années auparavant, fait des excuses à la duchesse d'Orléans, qui ne lui pardonnait pas d'avoir décidé Monsieur à marier le duc de Chartres avec une fille légitimée[2]. C'est par des services de ce genre et par son influence constante sur Monsieur que le chevalier de Lorraine avait reconnu les bontés du Roi et payé son rappel à la cour.

Le chevalier de La Fare, ce philosophe épicurien du XVIIe siècle, qui avait servi avec Philippe d'Orléans et qui fut plus tard de sa maison, a laissé de lui un portrait en raccourci, parfaitement ressemblant à celui de Saint-Simon. Après avoir signalé sa belle conduite à Cassel, les acclamations du peuple, la jalousie qu'en eut Louis XIV, il ajoute, et c'est par là que nous finirons : « Il était naturellement intrépide et affable sans bassesse, aimoit l'ordre, étoit capable d'arrangement, et de suivre un bon conseil. Il avoit assez de défauts pour qu'on soit obligé en conscience de rendre justice à ses bonnes qualités[3]. »

PIERRE CLÉMENT.

P.-S. Cette étude était terminée et allait être mise sous presse quand nous avons eu connaissance d'un travail de M. Littré, intitulé : *Madame est-elle morte empoisonnée?* qui a paru dans le 2e numéro de la *Philosophie positive* (septembre-octobre 1867).

Les conclusions de M. Littré étant différentes des nôtres,

t. IV, p. 436. — Mlle de Montpensier nous donne une nouvelle preuve de ce goût de Monsieur pour les odeurs et de sa futilité. Quand il la revit, après la mort de la Reine (1683), il lui dit, en sortant une boîte de senteurs d'Allemagne : « Sentez, je l'ai tenue deux heures sous le nez de la Reine, comme elle se mouroit. » — « Voilà des récits de gens bien affligés, » remarqua Mme de Montespan. Il me conta tout ce que l'on faisoit, car il est toujours fort occupé de cérémonies... » (*Mémoires*, t. IV, p. 499.)

[1] Saint-Simon, t. III, p. 173 et t. IV, p. 60.

[2] *Correspondance complète*, t. I, p. 225 et t. II, p. 22.

[3] *Mémoires*, coll. Petitot, t. LXV, p. 229.

nous nous faisons un devoir de signaler à nos lecteurs son travail, d'après lequel Madame aurait succombé à une péritonite suraiguë. « En somme, dit M. Littré, le diagnostic se pose ainsi : ulcère simple de l'estomac, dont les premiers symptômes se font sentir par les troubles de digestion et par les douleurs gastriques, durant un certain nombre de jours, avant le 29 juin ; déchirure de l'ulcération par l'effet de l'ingestion d'un verre de liquide, et péritonite suraiguë, suite de la perforation. »

D'après le savant physiologiste, l'expertise comparée à laquelle il s'est livré, dissiperait définitivement tout soupçon d'empoisonnement. Examinant la question au point de vue des probabilités historiques, M. Littré estime que le récit de Saint-Simon est invraisemblable, qu'il n'est pas complétement d'accord avec la princesse Palatine, beaucoup moins affirmative que lui sur l'empoisonnement, et enfin que si Louis XIV avait eu, comme l'affirme Saint-Simon, la certitude que d'Effiat en était l'auteur, il n'eût pas manqué de moyens pour se débarrasser de lui.

Nous sommes incompétent pour discuter la question technique, dans laquelle M. Littré a encore pour lui le témoignage de Gui Patin, dont il ne parle pas. Mais, en ce qui concerne d'Effiat, il y a lieu de remarquer que si Louis XIV l'avait fait disparaître, son but était manqué, car il importait essentiellement à la dignité de sa couronne et à l'honneur de sa famille que l'affaire fût étouffée le plus promptement possible ; or la punition ou la disparition de d'Effiat aurait produit un effet absolument contraire.

Enfin, il est certain, et nous croyons avoir surabondamment prouvé que Madame redoutait tout du chevalier de Lorraine et de ses amis, qu'elle mourut en neuf heures dans d'inexprimables souffrances, et qu'elle crut jusqu'à la fin avoir été empoisonnée ; Mme de La Fayette et Mme de Sévigné le crurent aussi. Quant à l'ambassadeur d'Angleterre, il persista dans cette opinion, malgré tous les procès-verbaux des médecins, et il s'exprima de nouveau à ce sujet de la manière la plus forte quand, dix-huit mois après la mort de la princesse, Louis XIV crut devoir (savons-nous pour quels motifs et s'il ne redoutait pas des indiscrétions?) mettre un terme à l'exil du chevalier de Lorraine.

Au surplus, nous avons exposé les motifs de notre opinion, et nous nous empressons d'appeler l'attention sur un travail consciencieux où elle est combattue. Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : le lecteur appréciera. P. C.

MÉLANGES

I.

LES MOINES D'OCCIDENT[1]

La nouvelle école historique, qui remonte obstinément aux sources et qui rend aux événements du passé leur véritable couleur, ne nous avait encore offert aucune œuvre importante où fussent racontées les annales des ordres monastiques d'une façon vivante et en même temps conforme aux lois de la critique moderne. Cette lacune était singulièrement regrettable. Car enfin nous ne pouvions pas toujours nous contenter des vastes compilations latines telles que les *Acta sanctorum* des Bollandistes, telles que les *Annales* de Mabillon. D'un autre côté, pouvions-nous nous montrer satisfaits de ces œuvres médiocres, qui pullulent en notre temps, et où l'histoire des institutions monastiques nous est présentée sans critique, sans lumière et sans vie : œuvres écrites en français, il est vrai, mais plus qu'à moitié mystiques et d'après lesquelles le lecteur ne peut établir aucune distinction entre un monastère du VIe siècle et un couvent du temps de Louis XIV. Tout y est en effet revêtu de je ne sais quelle teinte grisâtre, de je ne sais quel brouillard qui ne donne de relief à aucune figure.

Il y a longtemps déjà que M. de Montalembert a conçu le généreux dessein de combler cette lacune et de nous donner une *Histoire des moines d'Occident*. Il a laissé à d'autres le soin plus délicat de nous faire assister aux péripéties, souvent lamentables, de l'histoire du monachisme oriental. Homme d'action, homme d'initiative,

[1] *Les moines d'Occident depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard*, par le comte de Montalembert. Paris, J. Lecoffre, 1866-1867, t. III, IV et V.

intelligence toujours en mouvement, M. de Montalembert était bien fait pour préférer les annales de ces ordres religieux de notre Occident germanique et latin, qui ont développé dans le monde entier tant d'initiative généreuse pour défricher les terres et les esprits; qui ont été si actifs pour la diffusion de la Verité, de la Science et du Salut; qui n'ont pas cessé d'avoir un si noble et si fecond mouvement vers la Lumière et vers la Vie. Sans doute, les moines orientaux ont, eux aussi, fait l'œuvre de Dieu; mais ils l'ont faite autrement, et, s'il m'était permis de faire un choix, je ferais comme M. de Montalembert. Je me tournerais vers ce vieil Occident, tant insulté aujourd'hui, couvert de tant de mépris, accusé de tant de décrépitude, qui cependant possède encore tant de jeunesse et tant d'avenir; qui enfin, si l'on veut se placer au seul point de vue des institutions religieuses, est assez riche pour envoyer encore tant d'éléments de vie à ce nouveau monde que M. de Montalembert a peut-être le tort d'admirer trop vivement!

Un coup d'œil d'ensemble sur l'histoire du mouvement monastique en Occident permettra sans doute à nos lecteurs de suivre avec plus d'intérêt les nouveaux récits de M. de Montalembert, et d'en avoir une intelligence plus profonde. Ils se convaincront par là qu'une belle variété s'épanouit au sein de la belle unité de cette histoire, et cette variété de physionomie est, en définitive, l'œuvre de la Providence qui approprie très-délicatement chaque institution à chaque époque, à chaque besoin des hommes, à chaque maladie des sociétés.

C'est par le grand saint Benoît que M. de Montalembert a voulu commencer son livre : il a eu raison. Avant l'illustre fondateur de Subiaco et du Mont-Cassin, les essais monastiques n'ont pas manqué en Occident; mais ces ébauches, souvent magnifiques, n'ont pris nulle part la physionomie d'un véritable établissement social. Tout au contraire, saint Benoît a vécu dans un temps qui ne pouvait plus se passer des moines et durant lequel les moines ont dû, par la force des choses, devenir une institution fixe, consistante, immortelle. Je ne pense pas, en effet, que l'humanité ait souvent traversé une crise semblable à celle du v[e] siècle. Cette mer montante, cette marée de barbares qui menaçait de tout inonder sur la terre, dut avoir un caractère particulièrement effrayant. Victor Hugo, dans ses *Misérables*, a décrit l'attitude muette et sublime de l'infanterie anglaise à Waterloo, alors qu'elle entendait venir sur elle, sans le voir, le piétinement gigantesque de quatre mille cuirassiers de Napoléon. Quelque chose d'analogue dut se passer à l'époque des invasions, quand l'Eglise entendit venir la Barbarie. C'est alors qu'elle organisa, comme autant de bataillons carrés, les couvents de Bénédictins. La Providence leur donna une mission spéciale, celle de plier au travail et d'habituer au devoir les nouvelles nations qui allaient se partager l'Empire : telle fut l'utilité, dans le monde nouveau, du grand ordre fondé par saint Benoit, de cette règle austère qui a fait oublier celle de saint Columban et de tant d'autres. Atteint

par les malheurs du temps, cet ordre étonnant se réforma toujours lui-même. Saint Benoît d'Aniane, en 816, fut l'auteur d'une première réforme; les noms de Cluny et de Cîteaux demeureront attachés aux deux autres. A travers tous les siècles, le Bénédictin est resté le vrai moine, donnant l'exemple de l'abnégation et du sacrifice aux peuples qui possédaient le moins la notion de ces vertus si nécessaires. Lorsque, par une idée de génie, on voulut opposer aux progrès menaçants des infidèles des soldats qui fussent en même temps des moines, lorsque l'on songea à l'établissement des ordres militaires, ce fut un Bénédictin, saint Bernard, qui écrivit la règle du plus illustre de ces ordres. Si les Templiers fussent restés fidèles à leur mission, on pourrait les considérer comme des Bénédictins armés.

Mais voici déjà venir une seconde époque de l'histoire du monachisme occidental. De tous côtés, se sont élevées des paroisses rurales que le zèle des prêtres séculiers ne suffit pas toujours à desservir; dans les villes même, le besoin se fait sentir d'avoir sous la main certains religieux qui puissent en même temps remplir des fonctions séculières. Quelques hommes d'étude ont aussi le désir d'une règle moins rigoureuse. De là, ces nombreuses fondations de « communautés de chanoines réguliers, » fondations qui sont le principal caractere des XIe et XIIe siecles. A Rome, ce sont les chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran; en Angleterre, les Gilbertins, de Sempringam; en France, les Victorins, et dans toute la chrétienté, ce sont les Prémontres, dont la robe blanche a évangélisé tant de campagnes!

Au XIIIe siecle, nouvelle révolution monastique. La terrible secte des Albigeois avait affiché dans tout l'Occident chrétien une certaine pauvreté, des haillons qui laissaient percer l'orgueil et le fanatisme, mais enfin des haillons qui avaient séduit les esprits faibles. Un ordre véritablement pauvre était nécessaire au sein de l'Eglise : ce furent les Frères Mineurs. Mais l'hérésie était belle parleuse; c'était une dupeuse d'oreilles; on commençait à ergoter partout contre la Vérité. Un ordre éloquent n'était pas moins nécessaire qu'un ordre pauvre : saint Dominique parut avec ses Freres Prêcheurs. Et les nouveaux dangers furent conjurés par la robe grise des Franciscains, et la robe blanche des Dominicains. C'est la troisieme époque de cette longue histoire.

Trois siecles plus tard, l'erreur se constitue socialement dans le vieux monde; le protestantisme enlève la moitié de l'Europe à l'unité romaine et menace de s'immortaliser parmi nous. Comment résistera-t-on à cet ennemi puissant? Il faut que l'Église possede une sorte d'armée permanente, où les soldats soient liés à leur chef par la plus stricte obéissance, tout en conservant au dehors plus de liberté que n'en avaient les anciens moines. Un ordre nouveau devient nécessaire, ordre qui devra être nombreux, car nos ennemis sont nombreux; qui devra être savant, car ils s'armeront de la science; qui devra être militant, ou plutôt une véritable milice, car il s'agit d'une véritable guerre. De là, la Compagnie de Jésus; de là aussi tant de « Congrégations de clercs réguliers » qui caractérisent cette quatrième période de nos annales monastiques.

La cinquième, qui remplit les XVIIe et XVIIIe siècles, a pour caractère principal les institutions charitables auxquelles les prêtres de la Mission et les Filles de la Charité peuvent servir de type. Quant à la sixième et dernière époque, elle dure encore, elle est particulière à notre temps. On pourrait dire qu'elle se distingue de toutes les autres par la large part qui y est faite à l'élément laïque... Reste l'avenir, que Dieu seul connaît.

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur l'histoire des moines d'Occident ne saurait donner une idée de leur physionomie aux différentes époques et sur les divers théâtres de leurs annales. Rien n'est plus variable que cette physionomie. Sous l'effort triomphant du Surnaturel, toutes les institutions monastiques ont revêtu, je le veux bien, le même caractère de sainteté ; mais chacune d'elles cependant a conservé un aspect particulier. Car le surnaturel élève la nature, mais ne la fait point disparaître. J'en trouve un exemple bien frappant dans le troisième volume de M. de Montalembert : la première partie de ce volume est consacrée à saint Columba, la seconde à saint Augustin. Ces deux saints, certes, ont bien des traits communs : tous deux sont apôtres, tous deux évangélisent des races primitives et barbares, tous deux se meuvent à peu près au milieu des mêmes circonstances. Eh bien ! ils ont chacun leur physionomie particulière. Columba, que nous allons étudier de plus près, est un Irlandais, un homme du Nord, un poëte, un barde, qui n'a rien reçu de Rome que sa foi ; c'est un barbare sanctifié, que la civilisation romaine ne semble pas avoir atteint. Augustin, au contraire, est un clerc, un savant, un Romain, qui apporte en Angleterre, dans les plis de sa robe apostolique, les traditions de la patrie romaine avec les révélations de la foi. Tous deux me plaisent également, ou plutôt me touchent au même point ; mais sous le surnaturel vainqueur, leur nature est restée avec je ne sais quelle sève originale, et je me réjouis de cette belle variété que M. de Montalembert a si bien comprise et si bien rendue. Oui, il a voulu lui-même varier ses couleurs, et, sans exagération, sans tons criards, sans contrastes heurtés, il a peint une longue galerie de saints monastiques dont pas un ne se ressemble. Flandrin n'eût pas fait mieux avec ses immortels pinceaux !

Je voudrais bien pourtant faire saisir l'intérêt puissant de ce beau livre, et je sens bien qu'il ne s'offre à moi d'autre ressource que celle d'une analyse. Mais comment analyser trois volumes qui sont « si pleins de choses ? » Je me suis arrêté à un seul épisode de ces longues annales, à la seule histoire de saint Columba. M. de Montalembert, d'ailleurs, semble avoir déployé dans cette partie de son œuvre toutes les richesses de son intelligence. On peut même affirmer que toutes ses qualités s'y montrent à plein, et je crois bien que ses défauts n'en sont pas toujours absents. Le lecteur jugera.

Saint Columba ou Columb-Kill naquit à Gartan, en 521. Il était de race royale ; sa famille était celle des Nialls ou des O'Donnells. Enfin, « il était issu de la race qui fut souveraine de l'Irlande pendant six

siècles. Il pouvait lui-même être appelé au trône. » La grâce de Dieu (on ne l'a peut-être pas assez observé) s'est plu dans ces siècles barbares à s'abattre de préférence sur des fils de princes ou sur des rois, dont elle a fait des saints. C'est qu'aux yeux de ces peuples primitifs, il importait singulièrement que l'exemple partît de haut, et c'était le moyen de sauver un plus grand nombre d'âmes. Or la Providence ne se propose point d'autre but.

On montre encore la pierre sur laquelle une tradition touchante prétend que sa mère était couchée, quand elle le mit au jour. Et les pauvres Irlandais de notre temps vont encore s'asseoir sur cette pierre miraculeuse qui, disent-ils, a le don de les guérir de la nostalgie. Ils s'embarquent ensuite, plus calmes et plus fermes. Saint Columba, lui aussi, eut le courage de quitter sa chère Irlande, et il eut la faiblesse légitime de la regretter amèrement. Ce sont sans doute ces dernières circonstances qui ont donné naissance à la légende.

Il fallait laisser de côté d'autres légendes qui sont, suivant nous, tout à fait apocryphes. Tel est le récit du songe attribué à la mère de Columba et de cette apparition des trois vierges, Sagesse, Virginité et Prophétie. Ce sont là, il faut bien le dire, des agréments de rhétorique qui ont été ajoutés après coup à l'austérité du premier récit, du récit authentique. J'aime mieux suivre M. de Montalembert dans ces grandes écoles de l'Irlande chrétienne au VI[e] siècle; j'aime mieux me convaincre avec lui que partout où pénètre l'Église, la Science pénètre en même temps et par la même brèche. Quelques missionnaires descendent dans une île et y fondent une église; le lendemain, soyez sûr d'y trouver une école.

Columba, remarquez-le bien, ne s'éleva pas, dès sa première enfance, aux plus hauts sommets de la sainteté. Il se forme dans le monde de singulières idées au sujet de nos saints : on s'imagine qu'ils ont été, qu'ils sont essentiellement et froidement impeccables. Quand il s'est agi de la canonisation de Jeanne d'Arc, certains esprits naïfs se sont émus et ont cherché dans la vie de notre chère héroïne s'ils ne découvriraient pas quelque faute inaperçue. La sainteté, qu'on le sache bien, n'est point l'impeccabilité; sinon, l'Eglise n'honorerait pas tant d'illustres pénitents. Tout, au contraire, il n'est point de saints chez qui la nature mal endormie ne se réveille point quelquefois. Pour notre Columba, c'est surtout durant son enfance et sa première jeunesse que se produisirent ces réveils si faciles à expliquer... et à pardonner. Il était ardent, emporté, violent. Une légende, entourée de nuages épais, nous le montre entrant en lutte avec le roi Diarmid, fondateur de Clonmacnoise, à l'occasion de certain psautier qu'il avait copié de sa main, et ne voulait pas rendre à son maître Finnian. Car c'était un grand, un infatigable copiste que notre saint, et il transcrivit jusqu'à *trois cents fois* les psaumes et les évangiles. La sentence de Diarmid le jeta dans une colère qui ne promettait pas un saint à l'Eglise. Oui, avec des cris de rage, il parcourut tout ce pays, et souleva contre celui qui venait

de le condamner une guerre sans miséricorde. Mais écoutez bien ce que fit l'Eglise. Le roi Diarmid fut battu au combat de Cool-Drevrny par ceux que Columba avait excités contre lui; le sang irlandais, le sang chrétien coula à flots. Les prêtres se réunirent, et au synode de Teilte, en 562, Columba, fils de tant de princes, Columba le savant, Columba l'espoir de l'Eglise, fut énergiquement condamné. On l'excommunia, sans avoir égard au triple sceau de sa race, de sa sainteté antérieure, de sa science; on l'excommunia, et on fit bien. Devant ces races belliqueuses, il fallait nettement affirmer que la guerre est toujours d'origine satanique, qu'elle est le plus souvent mauvaise, et qu'entre toutes les guerres, il n'en est pas de plus détestable que la guerre civile. Si l'Eglise ne faisait pas de ces exemples, toute civilisation, toute lumière seraient depuis longtemps bannies de cette terre!

D'ailleurs, Columba comprit et aima son châtiment. Il courba la tête. Un moine, du nom de Molaise, se montra à son égard d'une étonnante rudesse : « Le seul moyen d'expier ta faute, lui dit-il, c'est « de quitter ton Irlande pour toujours. » On ne pouvait infliger une plus dure expiation au cœur très-irlandais de Columba; il s'ouvrit alors dans ce cœur une large plaie qui ne se cicatrisa jamais. Il fut frappé, il gémit; puis, il obéit à la voix de Dieu. C'est ainsi que l'on devient saint. Grâce à cette nouvelle soumission, la Calédonie allait être évangélisée.

C'est à partir de cet instant solennel de sa vie apostolique que notre Columba va enfin posséder un historien digne de lui; nous voulons parler de son successeur Adamnan. Jusqu'ici tout était brumeux dans sa vie; mais tout va s'éclairer. A l'apocryphe va succéder l'authentique. Toutefois, ce qu'il y a de vrai dans la première partie de cette belle vie, c'est sa physionomie générale. Oui, nous croyons la voir, cette Irlande du VI[e] siècle, où l'extrême barbarie touche parfois à l'extrême lumière; où les chefs de familles luttent sur un sol toujours ensanglanté; que traversent en chantant mille bardes, mille poëtes qui ne sont pas encore tous chrétiens; où s'élèvent d'immenses écoles, fréquentées par des centaines de jeunes gens avides de savoir; où les manuscrits conquièrent une valeur presque invraisemblable, et où on les transcrit avec rage. Columba est le résumé vivant de ce noble pays : il est belliqueux, il est amoureux des manuscrits, il est poëte enfin. M. de Montalembert nous a traduit de lui quelques vers charmants et d'un patriotisme que nous ne trouvons pas exagéré : « O Arran, mon soleil; mon cœur est à « l'occident avec toi. Dormir sous ton sol immaculé vaut autant que « d'être enseveli dans la terre de saint Pierre et de saint Paul. Vivre « à la portée de tes cloches, c'est vivre dans le bonheur. O Arran, « mon soleil, mon amour gît à l'occident et en toi. » La poésie, comme le montre l'auteur des *Moines d'Occident*, a été ici l'auxiliaire de l'Evangile; les bardes chrétiens de l'Irlande en ont été les apôtres. La Beauté, en cette circonstance comme en tant d'autres, a conduit vers la Vérité; le rayon vers l'astre!

Soudain, tout change dans la vie de Columba : tout à l'heure, il

était dans la verte Irlande; le voilà maintenant dans ces tristes et sauvages Hébrides dont M. de Montalembert nous donne une admirable description. Ceux qui se sont réjouis de trouver dans la *Vie de Jésus* de beaux paysages peints au naturel, trouveront d'aussi belles pages dans les *Moines d'Occident*, s'ils ont l'impartialité de les chercher. « Qui n'a pas vu les îles et les golfes de la côte occidentale de l'Ecosse, qui n'a pas vogué dans cette sombre mer des Hébrides, ne saurait guère s'en représenter l'image. Rien de moins séduisant, au premier abord, que cette âpre et solennelle nature. Le pittoresque y est sans charme et la grandeur sans grâce. On parcourt tristement un archipel d'ilots déserts et dénudés, semés comme autant de volcans éteints sur des eaux mornes et ternes, mêlées parfois de courants rapides et de gouffres tournoyants. » Il est, je le sais bien, des critiques austères qui ne voudraient pas qu'on introduisit de tels tableaux dans la sévérité de l'histoire. Pourvu qu'ils soient exacts, je les trouve charmants. Ils nous reposent des dates et des faits, et ont même une valeur scientifique incontestable. Je comprendrais moins bien saint Columba si je n'avais dans les yeux le panorama des Hébrides!

Notre saint s'établit dans l'île d'Iona. Ce fut là son quartier général; c'est de là que partit ce conquérant pour soumettre les Pictes du nord. Ces Pictes n'étaient rien moins que des Sarmates ou des Scythes, et, pour dire le vrai mot, des sauvages nus, tatoués, sanglants. La tâche de Columba était presque surhumaine : « Il lui fallait prêcher, convertir et, au besoin braver ces peuplades redoutables, en qui Tacite reconnaissait les plus reculés des mortels et les derniers champions de la liberté : *terrarum ac libertatis extremos;* ces Barbares qui, après avoir glorieusement résisté à Agricola, avaient chassé les Romains épouvantés de la Bretagne, dévasté et désolé toute l'île jusqu'à la venue des Saxons, et dont les descendants, après avoir rempli l'histoire d'Ecosse de leurs exploits sanglants, ont donné, sous le nom de *Highlanders*, aux Stuarts déchus leurs plus indomptables défenseurs et à l'Angleterre moderne ses plus glorieux soldats. » Le voyageur qui, aujourd'hui, parcourt les sites incomparables de l'Ecosse, étendu dans un wagon confortable, n'ayant sous les yeux que le spectacle charmant de villes opulentes, de riches campagnes et d'honnêtes visages; ce touriste délicat ne se dit point qu'il y a douze ou treize cents ans ces beaux lieux étaient habités par de véritables sauvages, presque comparables à ceux de l'Afrique centrale. Il ne se dit point surtout que toute la civilisation, la lumière et le bonheur dont il est entouré lui viennent d'un vieux moine du VI[e] siècle qui apporta dans ces contrées l'Evangile, la notion du devoir, le Beau, le Vrai, le Bien, l'espoir de la vie immortelle, tout ce qui fait un peuple civilisé. En vérité, il faut, suivant l'énergique parole de Johnson, « plaindre l'homme qui ne sentirait pas son patriotisme s'enflammer à la vue de Marathon et sa piété se rallumer au milieu des ruines d'Iona. »

Faisons-nous donc une idée exacte de cette terre où vécut Columba. C'était un ilot plat, laid, sans charme et que le saint avait choisi,

parce qu'il ne pouvait pas apercevoir de là sa chère Irlande. Et en effet, l'amour de la patrie tourmenta toujours sa grande âme : « Mon « cœur est brisé dans ma poitrine ; si la mort subite vient me sur- « prendre, ce sera à cause de mon amour pour les Gaels. » Paroles qui nous montrent que les saints eux-mêmes peuvent avoir certaines défaillances, et qui attestent aussi la légitimité de l'amour de la patrie. Mais Columba savait comprimer ces élans vers l'Irlande pour se consacrer tout entier à sa Calédonie. Ce petit coin de terre présentait un étrange spectacle. Tous les jours, sur les rives des îles voisines, on entendait de grands cris : c'étaient les nombreux pèlerins qui venaient se précipiter aux pieds de Columba. Une barque allait les chercher, conduite par les moines d'Iona. Puis, le saint sortait de sa solitude, et se lançait au milieu des Barbares comme une flèche destinée à percer la barbarie. Il s'aventurait sur les fleuves du nord de l'Ecosse, en pleine contrée païenne. Un jour, il arriva dans le pays où l'on voit aujourd'hui la ville d'Inverness, et qui était alors occupé par le roi des Pictes, Bruidh, fils de Malcolm : on lui ferma les portes de ce palais qui devait ressembler à un autre. Columba, calme et souriant, se contenta de faire le signe de la croix sur les portes de fer, qui s'ouvrirent toutes grandes et laissèrent passer le messager de Jésus-Christ... Tantôt seul, tantôt entouré de quelques compagnons choisis, il traversa et retraversa toute la Calédonie, prêchant et baptisant. Il avait surtout pour ennemis les prêtres païens qu'Adamnan appelle « des mages » et qui étaient au demeurant les pharisiens de l'idolâtrie. Cependant il était plein de miséricorde et de douceur. On a quelquefois accusé l'Eglise de ne point faire estime des vertus naturelles ; rien n'est moins fondé qu'un tel reproche. Le moine d'Iona disait un jour à ses collaborateurs : « Marchons vite et allons au-devant des anges, qui nous attendent « auprès d'un Picte qui a fait le bien selon la loi naturelle ; » et l'on trouve dans cette vie toute surnatuelle plusieurs traits analogues où la nature est estimée à son juste prix. Il employait néanmoins tous les moyens surnaturels que Dieu mettait à sa disposition. Et, véritablement, quand on lit le récit d'Adamnan, quand on étudie profondément la physionomie de cette race des Pictes, on se demande comment *sans miracles* un homme tel que Columba lui-même aurait pu venir à bout de cette conquête évangélique. Nous prions les historiens naturalistes de consacrer leur attention à ce problème.

Columba pensait à tout. Il n'oubliait pas les *Scots*, les Irlandais établis dans le nord de la Calédonie et voulait sacrer lui-même leur roi Aïdan : c'était fonder dans ces pays demi-barbares les traditions sacrées de la Royauté chrétienne. Il était l'âme du synode de Drunceilt, où fut consacrée par son influence l'indépendance de la royauté Écossaise. Il tendait sa main libératrice aux Bardes, que le roi Aedh voulait détruire et, en sauvant cette caste puissante, il conquérait à l'Eglise une foule de voix amies et bientôt apostoliques. Tandis qu'il n'est pas rare de rencontrer encore au XIXe siècle des âmes vulgaires et plates qui considèrent la musique comme un « art d'agrément, » le grand Columba la regardait comme un auxiliaire admi-

rable de l'Evangile, et en répandait l'usage parmi ses religieux : « Parmi les reliques des saints, dit M. de Montalembert, on vénérait surtout la harpe dont ils avaient joué durant leur vie. » Le saint d'Iona semblait être partout à la fois. Se tournant vers les rois, il leur prêchait la concorde et, chose bien nécessaire à ces sauvages, le pardon des injures. Il multipliait ses invasions pacifiques parmi les Pictes, dont il acheva la conversion. Dans son monastère, il était la discipline vivante, la règle visible et tangible. D'ailleurs, le couvent d'Iona essaimait çà et là : Columba, selon la légende, fonda jusqu'à trois cents églises. L'érudition consent déjà à reconnaître cent de ces fondations ; mais l'érudition, vous le savez, n'a jamais dit son dernier mot. Cependant ces moines navigateurs, qui savaient manier la voile et l'aviron aussi bien que le psautier et l'évangile, allaient tous les ans *reconnaître* les îles voisines, dans l'espoir d'y apporter la Vérité : c'est ainsi que les pieds de ces apôtres connurent tour à tour les Iles de fer, l'Islande même et les Orcades. Puis, ils revenaient dans leur pauvre îlot entouré de grands rochers dentelés, sans culture, sans arbres, sans attrait, mais qui possédait la présence glorieuse de leur maître Columba. Celui-ci penché sur toutes les misères, encourageant les laboureurs, caressant les enfants, réconciliant les époux, se dépensait tout entier et se partageait entre les Scots et les Pictes. Si j'étais peintre, je voudrais le représenter entre un Picte et un Irlandais, qui tous deux lèveraient sur lui des yeux reconnaissants et sembleraient lui dire : « C'est à toi que nous devons la foi en Jésus-Christ. » Ou bien encore, je le peindrais au moment de sa mort, donnant à l'île d'Iona et à ses moines la dernière de ses bénédictions, du haut de ce char rustique où des bœufs traînaient le saint désormais trop âgé pour marcher, sur le bord de cette mer d'où l'on voyait l'Irlande, berceau de cet énergique apôtre ; d'où l'on apercevait la Calédonie, sa conquête..

Telle est la vie de saint Columba ; mais ce froid résumé ne peut, hélas ! donner aucune idée de la chaleur et de la vie que l'on sent frémir dans toute l'œuvre de M. de Montalembert. Est-ce que le dessin d'un débutant peut faire comprendre la couleur du Titien ? Le Titien ! non, je me trompe ; le style de M. de Montalembert ne saurait être comparé aux tons brûlants de ce peintre, l'honneur de l'école vénitienne. L'auteur des *Moines d'Occident* est plus tempéré, et c'est aux peintres florentins que j'aimerais à comparer ce talent si pur et si vivant. Cependant de grands éclats trahissent çà et là une nature violemment ardente : telle est cette belle page qu'il a consacrée à l'un des plus beaux traits de la vie de son héros, quand il nous le montre entrant courageusement dans la mer, pour s'accrocher à l'embarcation d'un brigand et l'empêcher de commettre une spoliation révoltante..... Ecoutez, écoutez la conclusion de M. de Montalembert : « Nous avons tous appris dans les *Commentaires* de César comment, lors de son débarquement sur les côtes de la Bretagne, le porte-aigle de la dixième légion se jeta à la mer pour encourager ses camarades et s'enfonça dans l'eau jusqu'à mi-jambes. Grâce à la perverse com-

plaisance de l'histoire pour tous les exploits de la force, ce trait est immortel. César ne venait cependant que pour opprimer, au profit de son ambition dépravée, une race libre et innocente en la courbant sous le joug odieux de la tyrannie romaine, dont elle n'a heureusement rien gardé. Devant toute âme je ne dis pas chrétienne, mais simplement honnête, combien n'est-il pas plus grand et plus digne de mémoire, le spectacle que nous offre, à l'autre extrémité de la grande île Britannique, ce vieux moine entrant aussi dans la mer jusqu'aux genoux, y poursuivant le farouche oppresseur au profit d'une obscure victime, invoquant et obtenant la vengeance divine, et révendiquant ainsi, sous son auréole légendaire, l'éternelle grandeur et les droits éternels de l'humanité, de la justice et de la pitié! » Tout M. de Montalembert est dans cette page, qui est une des plus belles de la langue française. Quelle fierté, quel amour de l'homme et de la dignité humaine, quelle chaleur légitime, et quel bonheur dans l'expression!

Faut-il le dire? Ces beaux éclats sont peut-être trop rares dans le livre de M. de Montalembert. Puis, le reste est un peu trop pâle à côté de ces éclairs. J'aurais désiré une chaleur plus constante: oui, plus de couleur locale, plus de paysage encore, plus de rayonnement, plus de vie. Il me faut bien (c'est là le noble et triste devoir d'un critique) faire encore un autre reproche à l'auteur des *Moines d'Occident:* celui-ci est plus grave. Je ne trouve pas que le savant historien ait fait preuve d'une critique assez sévère dans le choix de ses textes. Adamnan mérite une confiance à peu près entière, mais les autres chroniqueurs méritaient-ils seulement d'être cités? Je sais bien que M. de Montalembert nous met en garde contre leur témoignage, mais il n'a pas dit assez souvent, il n'a pas dit assez haut à ses lecteurs: « Ceci est du domaine de la légende, et cela du domaine historique; ceci est faux, cela est vrai. » Il aurait fallu que l'on distinguât dans son récit les deux éléments légendaire et réel, aussi facilement que si les faits authentiques eussent été imprimés dans son livre en encre rouge et les faits douteux en encre noire. Il est du devoir des historiens catholiques de se montrer sur ce chapitre plus intraitables que tous les autres. En ce qui concerne les Moines d'Occident, les Bollandistes nous avaient solennellement avertis dès le premier volume de leurs *Acta*: « Il faut, disait Bolland, nous défier des *Actes* des saints irlandais et bretons; ils fourmillent de fables. » M. de Montalembert s'est défié, mais pas assez. Pour me servir d'un mot de Victor Hugo, il n'a pas assez *échenillé* ses textes.

Son livre n'en demeure pas moins un chef-d'œuvre de science vulgarisatrice, de science élevée. On nous jette souvent à la tête la trop fameuse *Histoire de la littérature anglaise*, œuvre sensuelle de M. Taine. Les catholiques ont pris leur revanche avec *les Moines d'Occident*.

Si M. de Montalembert jette aujourd'hui un coup d'œil sur l'ensemble de ses œuvres, il peut en concevoir une satisfaction légitime. Par sa *Vie de sainte Élisabeth*, il a ouvert la voie à la nouvelle école historique et réhabilité le moyen âge; par son *Vandalisme dans l'art*, il a contribué largement à fonder l'archéologie chrétienne; par ses

Discours, il est un de ceux qui ont vaillamment conquis parmi nous la liberté de l'enseignement; par ses *Moines d'Occident*, il couronne dignement une vie si bien employée. Puisse la divine Providence lui accorder de longs jours encore, et lui permettre de mener à fin cette grande œuvre, à laquelle ceux-là même qui ne sont pas d'accord avec lui sur tous les points, s'estiment heureux de rendre un légitime hommage!

LÉON GAUTIER.

II.

UNE

PAGE NOUVELLE DE L'HISTOIRE DE FRANCE

LA DYNASTIE DES VŒLSUNGS.

Si l'on nous disait que l'on vient de découvrir une dynastie de plus, ayant subsisté pendant plusieurs siècles, et qu'il faut ajouter aux trois que compte déjà notre histoire, notre premier mouvement, à coup sûr, serait un mouvement d'incrédulité. Et néanmoins, cela ne serait que l'exacte vérité. Grâce à sa connaissance des idiomes du Nord, un de nos compatriotes, M. E. Beauvois, a pu retrouver, dans les Eddas et dans les Sagas, toute l'histoire légendaire d'une suite de princes Francs, antérieurs à Clovis[1]. Impossible de n'être pas frappé de l'accord si remarquable qui règne entre les récits des écrivains grecs ou latins et ceux des conteurs scandinaves. Nous devons donc voir dans ces poëmes barbares rédigés au xe et xie siècle, non-seulement des œuvres littéraires d'une valeur incontestable, mais encore le vénérable recueil des antiques annales suédoises, norwégiennes, saxonnes et franques. Cette vérité, qui n'avait été jusqu'à ce jour entrevue que d'une manière bien incomplète, vient enfin d'être pleinement mise en lumière par l'auteur de l'*Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux* IIIe *et* IVe *siècles*. Sauf quelques points de

[1] *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux* IIIe *et* IVe *siècles*, gr. in-8° de 550 p.

détail, sur lesquels nous reviendrons, les conclusions auxquelles il nous arrive semblent aussi conformes que possible à la réalité des faits. Mais avant d'aller plus loin, il ne sera pas superflu de dire quelques mots de l'histoire primitive des races du Nord.

On sait que le rameau germanique se trouve assez tardivement détaché de la souche arienne. Jusqu'à une époque relativement moderne, les peuples qui le constituent formaient une seule petite tribu, sans doute nomade, et vivant loin de la mer, dans les plaines de la Russie centrale. Bientôt la tribu se scinda en deux groupes, dont les idiomes sont caractérisés par des lois phonétiques spéciales. Le premier de ces groupes, ou haut allemand, traversa le pays des Sarmates, pour se fixer enfin dans l'Allemagne actuelle, antérieurement occupée par les Celtes. Quelques peuplades celtiques paraissent néanmoins s'être maintenues sur les bords de la Baltique et dans la Bohême, dont le nom actuel rappelle celui des Gaulois *Boii*. Au contraire, le rameau nordique ou gothico-scandinave, dirigeant sa marche vers le Nord, pénétra dans les péninsules de Suède et du Jutland.

On a tout lieu de croire que les migrations teutoniques du Nord se sont opérées à des époques et par des voies un peu différentes. Les unes, franchissant la Baltique, abordèrent en Scanie, en Danemark ; d'autres contournèrent le golfe de Bothnie, pour entrer en Norwége et dans les provinces de Drontheim. Quelques auteurs ont attribué à la race germanique l'introduction des instruments en fer dans le nord de l'Europe, et y voient l'une des causes de son triomphe sur la race celtique, qui en était restée à l'âge de bronze. Mais cette opinion, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, est aujourd'hui à peu près abandonnée.

Sans aucun doute, tous les peuples germaniques restèrent longtemps semblables par l'état peu avancé de leur civilisation. Un fait d'une haute importance, la migration de ces mystérieux civilisateurs désignés sous le nom d'Ases, qui vinrent d'Orient implanter dans le nord de l'Europe quelques-uns des éléments de la culture hellénique, donna aux Scandinaves une supériorité incontestable sur leurs frères de la Germanie, et leur permit de jouer un grand rôle dans toute l'histoire du moyen âge. On est d'accord aujourd'hui pour fixer l'arrivée de ces Asiatiques un peu avant notre ère, vers le temps de Pompée et de Mithridate. Ils commencèrent par donner à la vieille religion d'Odin une forme plus systématique, et devinrent par là les créateurs de cette mythologie scandinave, plus grandiose et presque aussi riche que la mythologie gréco-latine.

Ils rendirent à leurs hôtes un service sans doute plus important, en leur enseignant à travailler et à tremper le fer. Nous pouvons, avec une certitude presque absolue, assigner aux Ases l'importation de cette branche de l'industrie métallurgique, non-seulement en Danemark ou en Suède, mais encore en Germanie. Toutes ces régions, en effet, ne nous offrent guères de traces d'instruments en fer antérieurs à l'époque de leur apparition.

Les Scandinaves doivent certainement aussi à ces pacifiques con-

quérants, la connaissance de leurs runes ou signes alphabétiques. L'espèce de respect religieux dont elles étaient l'objet, le caractère magique que leur attribuent sans cesse les Eddas, seraient à eux seuls une preuve suffisante de leur origine étrangère. Bien loin d'avoir atteint ce degré de civilisation où l'invention de l'alphabet fût pour ainsi dire née d'elle-même, les hommes du Nord semblent avoir eu peine à en comprendre l'utilité. A coup sûr, ils recouraient plus souvent à leurs runes pour accomplir des prodiges, des sortiléges, que pour rédiger des œuvres littéraires. Les plus anciens de ces caractères que l'on ait rencontrés en Suède remonteraient, dit-on, aux premiers siècles de notre ère; en revanche, on n'en trouve point trace chez les Germains du Sud. Nous ne saurions donc partager l'opinion de M. Steinthal qui, dans son *Entwickelung der Schrift*, déclare la connaissance des runes commune à toute la race germanique, antérieurement à sa dispersion. L'alphabet runique paraît être une simple altération de l'alphabet hellénique des premiers siècles de notre ère, tel qu'il était en vigueur chez les colons Grecs de l'Asie Mineure et de la Tauride. Les écrivains de l'antiquité nous rapportent que leur alphabet primitif, dit Cadméen, se composait de seize lettres. C'est juste le nombre de celles que l'on retrouve dans l'alphabet runique du XIII[e] siècle. De là on avait conclu, mais sans motif suffisant, à la contemporanéité de ces deux systèmes graphiques. Cependant les alphabets helléniques de Théra et de Melos, les plus anciens connus, si semblables encore de formes à ceux de l'Aramée et de la Phénicie, possèdent beaucoup plus de seize caractères. Sur ce point, nous devons, avec M. F. Lenormant, rejeter au rang des fables ce que les anciens rapportent de l'alphabet Cadméen. D'ailleurs, le système runique primitif, celui des VII[e], VIII[e] et IX[e] siècles, a également plus de seize lettres, et ce n'est que par suite d'un travail de remaniement postérieur qu'il fut réduit à ce nombre.

Parvenus enfin à un degré de civilisation analogue à celui qu'avaient atteint les Hellènes, un millier d'années plus tôt, lors de la guerre de Troie et de l'expédition des Argonautes, les Scandinaves commencent à éprouver le besoin de se répandre au dehors. Donnant pour ainsi dire l'exemple à leurs descendants du XIX[e] siècle, qui chaque année émigrent par milliers pour les régions tempérées du Nouveau-Monde, ils se dirigent vers le sud, et quittent leur stérile patrie à la recherche de terres plus fertiles. C'est précisément à cette période de migration que se rapportent les plus anciens souvenirs des Eddas.

Avec l'histoire de Sigé, nous voyons commencer celle de nos aïeux les Francs. Ce prince habitait la Morunganie (littéralement *terre des marécages*), dans le col de la péninsule Cimbrique. Il était fils d'Odin, c'est-à-dire chef d'une tribu professant le culte odinique. Condamné au bannissement, en châtiment d'un meurtre, il mena quelque temps la vie de pirate, la plus honorable de toutes aux yeux des hommes du Nord, puis se fixa enfin dans le Húnaland, identifié par M. Beauvois, avec le pays des Cauques. Remar-

quons en passant combien tout ce récit est conforme à ce que nous connaissons des mœurs des nations barbares, de celles des Scandinaves en particulier. L'exemple de colonies fondées par des proscrits, des homicides, se retrouve à chaque pas dans l'histoire primitive.

Réri, fils de Sigé, fut également un grand guerrier; il vengea, par le massacre de presque toute sa famille, le meurtre de son père, et laissa un fils posthume désigné du nom ou plutôt du surnom de Vœlsung. A son tour, celui-ci succomba sous les coups de son gendre Siggeir, roi d'une partie du Danemark. Les annales des temps Mérovingiens ne font ici que confirmer les récits antérieurs, et montrent à quel point tous ces princes germaniques étaient exposés à voir s'ouvrir devant eux les portes de la Valhalle, réservée à celui-là seul qui périssait de mort violente.

Les Sagas tracent un long et pathétique tableau des ruses employées par Sigmund, le descendant de Vœlsung, pour punir le perfide Siggeir. Nelgé, fils de Sigmund, mort jeune et sans postérité, se signala, dit-on, par sa bravoure, et tua dans un grand combat le roi des *Huns*, autrement dits Cauques.

Enfin le dernier et le plus illustre des descendants de Sigé, fut Sigurd, le héros par excellence, l'Achille des Francs. Aussi la légende ne s'est-elle pas fait faute de lui attribuer une foule d'exploits, tous évidemment plus fabuleux les uns que les autres. Sa mort devint le signal de guerres acharnées entre les Burgondes et les Francs, qui jusqu'alors avaient vécu en bonne intelligence. Ces sentiments d'hostilité persistèrent jusqu'au moment ou Clovis réunit à la couronne les États de Gondebaud.

Telles sont en résumé les données historiques que nous pouvons extraire des Sagas. Examinons maintenant les motifs de la confiance que nous leur accordons.

Il n'entrera sans doute dans l'esprit de personne que tous ces héros dont le narrateur nous retrace les hauts faits, soient des êtres de pure fantaisie, n'ayant pas réellement vécu. Le souvenir des exploits de Roland est sans doute plus fidèlement transmis par Theroulde, qui a composé une épopée à son sujet, que par l'annaliste Eginhard, lequel se borne à nous apprendre en quelle année il fut tué; et les actions fabuleuses attribuées par nos trouvères à Charlemagne, ne prouvent rien à coup sûr contre l'existence de ce monarque. Semblable, si j'ose m'exprimer ainsi, à ces solutions chimiques qui ne déposent leurs cristaux qu'au contact d'un corps solide, la légende, elle non plus, n'éclôt point toute seule dans le cerveau du poëte: il faut que l'imagination trouve un point d'appui dans le monde réel et les données de l'histoire.

De plus, le témoignage des Eddas, cette source la plus antique, la plus pure des légendes septentrionales, se trouve en maint endroit corroboré par celui des écrivains grecs et latins. Ainsi, l'anonyme de Ravenne affirme que les Francs avaient longtemps vécu sur les bords de l'Elbe. Les récits scandinaves sur la mort du roi Jœrmunrek s'accordent fort bien avec ce que l'antiquité nous raconte d'Her-

monaric, prince des Goths. Les Skaldes irlandais et norwégiens qualifient de Goths les chefs des Burgondes. C'est précisément ce que Agathias et saint Grégoire de Tours disent sous une autre forme, lorsqu'ils attestent la parenté des princes Bourguignons avec Athanaric, roi des Visigoths. On pourrait multiplier les exemples de ce genre. Nul cependant ne soutiendra que les poëtes scandinaves aient eu la moindre connaissance des auteurs anciens, et l'exactitude que nous constatons chez eux, toutes les fois que le contrôle est possible, devient un sûr garant de celle qu'ils ont dû montrer dans l'ensemble de leurs récits.

Maintenant, à quelle époque ferons-nous remonter l'existence de cette dynastie des Sigs ou Vœlsungs, qui doit désormais prendre place dans nos annales avant celle des Mérovingiens ? Le témoignage des écrivains classiques va fournir ici un point de repère. M. Beauvois identifie, et je pense avec raison, Jœrmunrek, l'époux de la fille de Sigurd, avec Hermanaric, qui périt vers 375. Mais cette fille n'était pas née lors de la mort de son père, et elle était, nous dit la légende, fort jeune encore lorsqu'elle devint veuve. D'un autre côté, on compte en moyenne trois générations par siècle, et comme la dynastie des Vœlsungs se compose de cinq princes, nous arrivons à peu près à l'an 200 de notre ère pour la fondation de la monarchie franque par Sigé. Ceci nous explique fort bien pourquoi ni Tacite ni Ptolémée ne mentionnent les Francs au nombre des peuples de la Germanie. La mort de Sigurd devrait être placée vers l'an 374. A cette époque, nous voyons précisément l'empereur Julien remporter de grands avantages sur la nation franque, découragée sans doute par le trépas du plus illustre de ses princes.

Un mot maintenant sur l'identification du *Húnaland* avec le pays des Cauques, dans lequel des écrivains postérieurs ont voulu voir la Pannonie ou la Hongrie. Les Cauques sont également appelés par plusieurs écrivains anciens *Caucones*, et certaines poésies scandinaves donnent aux peuples du Húnaland le nom de *Hugons*. Certes, la ressemblance n'est pas fort éloignée entre *Caucones* et *Hugones*, surtout si l'on se rappelle que le *H* tudesque représente généralement un *C* aspiré. Enfin la suppression de la gutturale au milieu des mots se rencontre fréquemment dans un grand nombre d'idiomes germaniques ou autres. L'on obtient donc successivement les formes *Huons* et *Huns*.

Il paraît clair que nous tenons des Francs, nos ancêtres, l'adoption de la fleur de lis comme emblème de la royauté. Sigmund présente à son fils Nelgé *la noble bulbe* comme marque de sa haute origine et de son droit au trône. Gudrune déplore la mort de Sigurd, son époux, en ces termes : *il était supérieur à mes frères autant que la verte plante bulbeuse l'est à l'herbe des prairies.* Ce lis était, suivant toutes les apparences, le *gladiolus palustris*, plante commune dans tout le nord de l'Europe, et dont la feuille affecte la forme d'un glaive. Coupée par le milieu, sa fleur rappelle exactement la fleur de lys telle qu'elle se rencontre dans les armoiries. C'est donc bien à tort que l'on a voulu voir dans l'usage des lis comme signe héral-

dique, le résultat d'une sorte de calembour sur le nom de *Loys* ou *Louis*. C'est plus à tort encore qu'on lui a substitué l'abeille. Rien ne prouve, en effet, que cet insecte ait jamais été employé comme symbole par nos aïeux. Les prétendues abeilles trouvées dans le tombeau de Chilpéric ne sont en réalité que des fleurs de lis ou de glaïeul, grossièrement exécutées.

Un point sur lequel nous hésitons à adopter l'avis de M. Beauvois, c'est celui qui concerne l'origine celtique des Cimbres. Si leur nom n'était autre que celui des Kymris du pays de Galles, sans doute les Latins l'eussent transformé en *Cimmerius*, non en *Cimber*. Ce dernier mot se retrouve presque sans altération, comme l'a remarqué déjà M. de Borchgrave, dans le Danois *Kimper*, un brigand, un aventurier. D'ailleurs les Teutons, nation incontestablement germanique, déclarent à Marius qu'ils attendent *leurs frères* les Cimbres. Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, pour expliquer la presence d'un certain nombre de mots celtes dans la loi salique, de recourir à une pareille hypothèse. Procope parle d'une Brittic qui aurait été située dans le nord de la Hollande actuelle. Ce nom rappelle incontestablement celui des Bretons, et semble indiquer l'existence d'une nation kimrique dans les régions que conquirent les Francs avant d'entrer en Gaule. Issus d'un mélange de Celtes et de Germains, les Francs de Clovis étaient donc moins étrangers qu'on ne l'a supposé aux populations gallo-romaines, et M. Mazas n'était pas trop loin de la vérité, lorsque, dans l'introduction à son *Histoire des grands capitaines*, il parle des Francs comme d'une tribu gauloise venant regagner ses foyers. Le nom de Vœlsung semble, lui aussi, d'origine celtique ; la désinence *ung*, *ing*, peut se rendre par *habitant*, *peuple*. Le nom entier signifierait donc *habitant du pays de Walles* ou *Galles*.

Nous avons jugé utile de signaler aux lecteurs de la *Revue* les découvertes dues à M. Beauvois, découvertes qui jettent un jour nouveau sur les premiers temps de la monarchie franque.

H. de Charencey.

III.

LE CARTULAIRE DE SAINT HUGUES[1]

Depuis plusieurs années, les savants du Dauphiné sont divisés sur une question d'histoire locale : il s'agit des premiers degrés de la généalogie des comtes d'Albon ; de l'origine et de l'existence de la suzeraineté féodale des évêques de Grenoble sur le Graisivaudan. Cette division a donné naissance à une polémique, et de cette polémique a surgi une discussion très-vive, qui menace de se prolonger, parce que les passions et les personalités sont intervenues dans le débat.

On est étonné de voir traiter de pareils sujets avec une ardeur qui ne se trouve ordinairement que dans les journaux politiques : on a d'autant plus le droit de s'en étonner qu'il semble qu'aujourd'hui, sur un problème où l'histoire seule est en jeu, on met plus d'acharnement qu'au temps où cette question avait un intérêt matériel. Les anciens historiens du Dauphiné ne paraissent pas avoir voulu s'occuper des origines un peu nuageuses des comtes d'Albon, alors que ceux-ci étaient souverains. Et l'on sait cependant avec quelle facilité les princes régnants ont trouvé et trouveraient encore des généalogistes empressés à les faire descendre d'ancêtres utiles à leurs prétentions du moment. Nous en avons sous les yeux un exemple éloquent Pendant longues années, j'allais dire pendant des siècles, les comtes de Savoie se trouvèrent satisfaits de descendre de Bérold de Saxe : cela pouvait leur servir quand ils étaient princes de l'empire, et qu'il existait un empire d'Allemagne; d'ailleurs c'était le temps où les souverains tenaient à se rattacher à Charlemagne ou à Witikind. Mais depuis que les comtes de Savoie, devenus rois de Sardaigne, ont songé à devenir les chefs d'une monarchie italienne,

[1] *Notes et observations sur l'origine de la domination des comtes Guigues à Grenoble et dans le Graisivaudan, et sur la valeur historique des cartulaires de saint Hugues*, par M. l'abbé Trépier, Grenoble, 1863.— *Fausseté du préambule de la charte XVI du 2e cartulaire de l'église de Grenoble*, par H. Gariel, *id.*, — 1865. — *La vérité sur saint Hugues et ses cartulaires*, par M. l'abbé Trépier, *id.*, — 1867.

ils ont souhaité une autre souche, et on leur a trouvé pour aïeul Adalbert II, qui fut roi d'Italie : si jamais un prince de Savoie songeait à annexer la France à ses états, il trouverait auprès de lui un généalogiste qui établirait, à grand renfort de preuves, que Humbert-aux-blanches-mains était du sang de Mérovée[1].

Qu'importe aujourd'hui, si ce n'est exclusivement aux érudits, que le diocèse de Grenoble, comme circonscription politique, ait appartenu dès le dixième siècle à des comtes, ou qui ait été la propriété féodale des premiers évêques? — Mais non, il faut que l'on discute avec une certaine aigreur. C'est qu'il me semble entrevoir la lutte de deux écoles historiques : il y a ceux qui cherchent à amoindrir toujours et partout l'influence salutaire et incontestable du clergé dans la société du moyen âge; il y a, de l'autre côté, ceux qui exagèrent quelquefois cette influence et sont disposés à admettre de confiance tout témoignage émané d'un personnage revêtu du caractère épiscopal. Dans le cas qui se présente, ces derniers ont raison en principe à mon avis. La question est assez simple, et je vais essayer de l'exposer clairement.

Les commencements généalogiques de la maison des comtes de Graisivaudan sont très-vaguement révélés par les textes : il en est ainsi pour les premiers degrés de la plupart des grandes familles, dont l'origine se perd dans l'établissement de la féodalité et dans le chaos historique du IXe siècle.

Ce que l'on sait de la restauration de l'évêché de Grenoble, après les invasions sarrasines, est fondé sur le préambule d'une charte de l'évêque saint Hugues : à propos d'un accord entre ce prélat et le comte alors règnant, saint Hugues rappelle des faits qui paraissent très-acceptables. Cette notice se trouve dans un cartulaire qui, d'après ses caractères paléographiques, est contemporain de saint Hugues lui-même. Or, voici, en résumé, ce que l'on y apprend.

Après les ravages et l'occupation des Sarrasins (faits qui sont d'ailleurs constatés par plusieurs textes, jusqu'au Xe siècle, dans cette partie de la France), l'évêque Isarn (951-990?) remit l'ordre dans le diocèse de Grenoble : il appela des pays limitrophes des nobles et des plébéiens, auxquels il concéda des fiefs et des terres, s'en réservant la suzeraineté; il voulait repeupler le pays. Comme beaucoup d'autres prélats contemporains, Isarn réunit dans sa main le pouvoir religieux et le pouvoir temporel. Telle fut la position de son succes-

[1] J'insiste sur ce fait parce que je remarque des variations de M. L. Cibrario sur ce fait important que j'essayerai un jour d'éclaircir à mon tour. En 1833, M. L. Cibrario, dans un ouvrage édité en collaboration avec M. D. Promis, *Documenti, sigilli et monete*, affirmait que Humbert-*aux-blanches-mains* était fils de la reine Ermengarde et de Manassès, comte de Savoie et de Nyon, son premier mari. Quelques années plus tard, M. L. Cibrario démontrait que ce même Humbert était fils d'Othon-Guillaume (le Bérold des chroniqueurs) et petit-fils d'Adalbert II, couronné roi d'Italie avec Bérenger II, son père, en 950 : du coup, la reine Ermengarde, tout à l'heure mère d'Humbert, devient sa femme.

seur Humbert (990-1025?). A Humbert succéda Mallen, neveu de celui-ci (1025?-1036), et sous son épiscopat, un seigneur, Guigues-le Vieux, père de Guigues-le-Gros, s'empara du temporel de l'évêché, dans de telles proportions, que les prélats de Grenoble ne conservèrent plus, pour ainsi dire, une parcelle de leurs anciens domaines.

Ces faits si précis n'avaient pas échappé aux anciens historiens qui s'occupèrent de la chronologie des comtes d'Albon et de leur autorité sur le Graisivaudan. Fontanieu disait très-nettement : « Je trouve quelque apparence à croire que les comtes d'Albon étaient du nombre des gentilshommes à la valeur desquels Isarn était redevable de sa victoire sur les Sarrasins en 967. Ce prélat leur avait donné en simple fief des terres dont ils s'érigèrent depuis en souverains. »

Ceux qui ne veulent pas admettre l'autorité féodale primitive des évêques de Grenoble, contestent la véracité du préambule de la charte de saint Hugues. Comme il est impossible de nier de bonne foi que cette notice soit contemporaine du prélat, il faut affirmer que ce n'est là qu'un roman historique inventé, par ou pour saint Hugues, afin de lui servir dans les discussious qu'il avait avec les comtes de Graisivaudan et avec les archevêques de Vienne. Nier est facile, mais ne suffit pas. En présence d'un commencement de preuve par écrit, il est indispensable d'alléguer qnelque chose de sérieux sur la position féodale de ces Guigues, qui sont les prédécesseurs des comtes de Grenoble. — C'est ce que ne peuvent faire les adversaires de M. l'abbé Trépier.

Que trouvons-nous en effet pour le commencement de ces Guigues, en compulsant les documents mis en avant par ceux qui traitent si cavalièrement saint Hugues?

Des Guigues qualifiés tantôt *comtes* en 1016, en 1017, entre 1033 et 1036; tantôt *princes de la province de Grenoble* en 1050, tantôt *très-illustres* en 1035. Plus tard, en 1099, l'un d'eux semble indiquer que s'il est *comte*, son autorité n'est pas limitée au Graisivaudan, mais qu'elle est établie sur des fiefs situés dans plusieurs provinces : *dimitto... episcopo Gratianopolitano et ecclesiæ Gratianopolitanæ ecclesias quas jure comitali patri debeam in nostro comitatu, sive in Gratianopolitano episcopatu, sive in alio episcopatu sitas.*

Tout ceci est bien vague : personne n'ignore qu'au XIe siècle encore la qualification de comte, le plus souvent, indiquait une dignité personnelle, plutôt qu'un titre de propritété féodale héréditaire. Dans les documents précités, je n'aperçois rien qui permette de supposer un territoire déterminé à ces comtes : autant vaudrait chercher les limites de ce qui, à la fin de la seconde race, aurait été le duché de France et le comté de Paris. Quant aux *principes provinciæ*, je les considérerais volontiers comme de grands propriétaires du pays : en Berry, par exemple, il y avait plusieurs *principes* qui n'étaient pas seigneurs *du* Berry, mais bien *en* Berry. — Je ne vois donc rien qui autorise à croire à l'existence de seigneurs féodaux du Graisivaudan, en dehors du texte de saint Hugues qui attribue cette position à l'évêque Isarn.

L'histoire me semble expliquer les faits très-naturellement, surtout en comparant ce qui dut se passer en Graisivaudan avec ce qui eut lieu dans une province, très-éloignée, à la vérité, mais qui était placée dans des conditions analogues.

Je veux parler de Dol, en Bretagne, au temps où les prélats qui dirigeaient ce diocèse portaient le titre d'archevêques : c'était après les ravages des Normands, qui avaient dépeuplé et occupé la Bretagne. L'archevêque de Dol était le plus riche seigneur du pays, grâce aux possessions nombreuses de l'église métropolitaine. Or il arriva, à plusieurs reprises, que les prélats qui occupèrent ce siége au XI[e] siècle ne se firent pas faute d'enrichir leurs parents et leurs amis en leur en cédant ou même en leur donnant des biens de leur église. La mémoire de l'un d'eux, Judhaël ou Jovoneus, fut gravement compromise par des faits de ce genre, et Junkeneus, l'un de ses successeurs, sut aussi grandir les premiers auteurs, ses frères, des maisons de Combourg et de Dinan, qui, peu après, étaient les représentants de la haute noblesse féodale dans cette partie de la province.

Que voyons-nous en Graisivaudan ?

Après le passage des Sarrasins, qui ne peut être mis en doute; après l'évêque Isarn qui, le premier, rétablit l'ordre dans le diocèse de Grenoble, paraissent Humbert et son neveu Mallen : tous deux étaient de la famille de ces Guigues qui sont les ancêtres des comtes d'Albon et de Graisivaudan ; le propre frère d'Humbert est justement ce Guigues qui, parfois, prend le titre de comte. Ne semble-t-il pas très-probable que Isarn donna des fiefs à cette famille des Guigues qui, sous l'épiscopat de Humbert et sous celui de Mallen, grandirent et profitèrent de leur parenté pour s'attribuer une certaine prééminence? Leurs empiétements prirent peu à peu un tel développement, que saint Hugues fut forcé de rappeler officiellement tout ce que la tradition orale avait conservé dans le pays ; s'il ne fut pas plus explicite, c'est qu'il dut naturellement reculer devant les détails qui auraient pu toucher trop directement à des faits regrettables pour ses prédécesseurs.

J'estime donc la thèse de M. l'abbé Trépier beaucoup plus admissible que les dénégations de ses contradicteurs ; je vois dans le préambule de la charte de saint Hugues un tableau fidèle, et rédigé de bonne foi, de ce que l'on savait alors à Grenoble par la tradition ; jusqu'à plus ample informé, la généalogie des comtes d'Albon ne me paraît rien fournir de certain sur l'existence des comtes laïcs de Graisivaudan aux X[e] et XI[e] siècles.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

IV.

DEUX LETTRES DE CHARLES IX

Je ne crois pas que l'on ait publié jusqu'à ce jour les deux lettres de Charles IX que l'on va lire, et qui me semblent assez importantes l'une et l'autre pour mériter de prendre place dans un recueil tel que celui-ci.

Dans le premier de ces documents, adressé au président de Thou, le roi ordonne, le 6 novembre 1572, que l'on mette en liberté deux gentilshommes qui avaient été faits prisonniers, comme huguenots, pendant la Saint-Barthélemy [1], et qui avaient acheté leur délivrance au prix de leur abjuration.

Dans le second, Charles IX annonce au duc d'Anjou, le 13 janvier 1573, qu'il a résolu d'opérer de graves réformes dans l'administration du royaume, et cette lettre, qu'une note marginale recommande ainsi à notre attention : *originale et fort considérable*, plaide énergiquement, si je ne me trompe, en faveur de la mémoire de ce prince mort à vingt-quatre ans, qui fut plus malheureux encore que coupable, et dont il serait juste de résu mer ainsi le règne fatal : Charles IX fit beaucoup moins de bien et beaucoup plus de mal qu'il n'en voulut faire.

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I.

« Monsieur de Thoul [2], sur les requestes qui m'ont esté présentées par Jehan du Fay, seigneur de Verrien, et Jehan du Fay, seigneur de Pairault,

[1] Nouvelle preuve de ce fait que tous les protestants arrêtés, le 24 août, ne furent point massacrés, et que par conséquent on n'obéit pas avec un unanime empressement à cet atroce et impossible ordre du jour que la *Nouvelle Biographie générale* (tome IX, 1855) attribue carrément à Charles IX : « Qu'on tue donc l'amiral, et avec lui tous les huguenots, afin qu'il n'en reste un seul qui me le puisse reprocher! » L'auteur anonyme de cet article a été plus judicieux en ajoutant, au sujet des coups d'arquebuse qui, d'une fenêtre du Louvre, auraient été tirés par le roi sur les proscrits : « Rien, il faut le dire, n'est plus douteux que ce fait aux yeux de la saine critique historique. »

[2] Bibliothèque impériale, collection du Puy, volume 801, p. 61. On trouvera dans ce volume une cinquantaine de lettres de Charles IX (originaux). J'en

son neveu, qui sont detenuz prisonniers en la conciergerie du palais sans aucunes charges, informations, décret ne autre raison, sinon que durant l'esmotion dernière advenue en ceste ville, pour avoir esté de la nouvelle opinion, ilz furent pris par le cappitaine du quartier et menez prisonniers, et sur l'asseurance que aucuns de mes principaux serviteurs m'ont donnée que les dicts du Fay se sont de bonne volunté reduictz en la foy et religion catholicque, apostolicque et romaine pour y persévérer, et en mon obéissance et service comme mes bons et loyaux subjectz, j'ay accordé qu'ilz seront miz en plaine et entière liberté, et d'autant que pour l'absence des présidens de ma court de parlement, ceste mienne intention n'a encores peu estre executée, j'ai advisé de vous escrire la présente, vous priant, Monsieur de Thoul, incontinant icelle reçeue, fere mectre en liberté lesdictz sieurs du Fay, ordonnant à ceste fin au concierge de la dicte conciergerie ne fere aucune difficulté de les laisser sortir et mectre horz de la dicte prison, et je vous asseure que ce sera chose que j'auray très-agréable, priant Dieu, monsieur de Thoul, vous avoir en sa saincte garde.

« Escript à Paris le vi^e jour de novembre 1572.

« CHARLES. »

II.

« Mon frère [1], regardant au faict de mes finances pour y mettre quelque ordre, j'ay résolu deux poinctz.

« Le premier est la suppression de tous offices lesquelz vacqueront dorénavant par mort ou autrement, cognoissant que le nombre excessif d'officiers qui est en mon royaume aujourd'huy me revient et à mes subjects à une charge extresme et très-onereuse, tant pour les gages qui sont affectez à chascun office, lesquelz se paient sur les plus clairs et beaux deniers de mes receptes generalles, dont mon revenu est d'autant diminué, comme parce que chascun veult tirer proffict et commodité sur mon peuple, ce qui leur semble estre loisible en l'exercice de son office, d'autant qu'il l'a achepté. Pour faire la dicte suppression jusques à ce que les choses soient reduictes en l'estat qu'elles estoient du règne du Roy mon grand père [2], je deffenderay toutes résignations, sinon de père à filz ou qui seront de ceste condition. Je sçay bien que ce faisant il ne tumbera telle somme d'argent en mes parties casuelles, desquelles je pourrois tirer grand secours, et que je sentiray au commencement quelque incommodité de ceste diminution, au grand besoing que j'ay de despandre et

indiquerai notamment une (p. 63), écrite le 21 mars 1573, à M. de Cély, premier président du Parlement de Paris (on sait que Christophe de Thou était devenu seigneur de Céli par son mariage avec Jacqueline de Tulleu, fille de Jean de Tulleu, seigneur de Céli), lettre dans laquelle le roi raconte qu'en faisant la chasse aux sangliers et voulant donner un coup d'épieu à un de ces animaux, il s'est blessé au pied gauche.

[1] Bibliothèque impériale, collection Colbert dite des Cinq Cents, tome I, p. 121.

[2] François Ier.

recouvrer argent. Ce neanmoings, balançant l'utillité et proffict éminent que je y auray et mes subjectez, lequel est trop plus grand, et augmentera tousjours davantage, j'ay commandé ledict edict de suppression pour estre depesché au plus tost.

« L'autre et second poinct, mon frère, n'est de moindre considération : j'ay ordonné à mes secretaires d'Estat, trésoriers de l'espargne, et autres qu'il appartiendra, ne depescher par cy après aucun office ny bénéfices dont il leur sera baillé mémoire ou placet, sinon trois mois après, et me faire chascun pour son regard ung rolle desdicts mémoires ou placets, lequel ilz rapporteront au terme susdit pour estre leu, et faict la distribution de ce qui s'y retrouvera. J'ay faict ladite ordonnance à deux fins, premièrement pour remédier à une confusion qui est ordinaire en la distribution d'iceux offices et bénéfices, lesquelz sont bien souvent donnez et commandez à diverses personnes, qui engendre un monde de mécontentementz et importunitez; l'autre affin de me réserver un moien de récompenser et gratiffier ceux lesquelz exposent touts les jours leurs vies, et consumment leurs biens, mesmement près de vous pour me faire service, et non les donner à ceulx qui les courent plus viste et en donnent les premiers advertissementz, d'autant qu'il advient bien souvent estre ceulx qui les méritent moings. Mon frère, je vous prie faire entendre à mes bons serviteurs qui sont aveques vous mon intention, affin qu'ils sçachent que j'ay bonne souvenance d'eulx, et suis bien délibéré leur faire cognoistre combien m'est agreable le service qu'ilz me font près de vous. priant Dieu, mon frère, vous avoir en sa sainte garde.

« De Paris, ce XIII[e] jour de janvier 1573 [1].

« Vostre bon frère,

« CHARLES. »

[1] Les derniers mots, depuis *priant Dieu*, sont de la main même de Charles IX.

COURRIER ANGLAIS

Les catalogues raisonnés *(calendars of state papers)* que publie de temps en temps le garde des archives sont si bien rédigés, si complets, qu'ils forment souvent la lecture la plus attrayante. On y trouve, non pas une simple table des matières, mais un excellent résumé des pièces dont il s'agit, des notes, des introductions, des secours de toute espèce. Voici par exemple un joli volume se rapportant aux affaires de l'Irlande depuis 1515 jusqu'en 1574 : cinq cents pages pleines d'intérêt[1], les détails les plus curieux sur l'histoire politique, la vie sociale et religieuse, les mœurs, les coutumes, les traditions populaires. Ces bons Irlandais ! ils avaient en fait de trahison, au XVI[e] siècle, des idées originales. En 1582, pour ne citer qu'un seul épisode, Byrne, convaincu de rébellion contre le gouvernement, promit à Carew, si on lui faisait grâce, d'assassiner Fitzgerald qui était à la tête de l'insurrection, et de mettre à mort aussi diverses personnes plus ou moins compromises dans cette échauffourée. Byrne, malheureusement, comptait sans son hôte ; Fitzgerald eut connaissance de ses desseins, et le fit tuer lui et ses affidés. Bientôt après, ce fut le tour de Fitzgerald. Traqué de toutes parts, il songea à se tirer d'affaire grâce à un procédé analogue : Signez-moi une promesse de pardon, et je vous débarrasserai de Shean Mac Hugh, quoiqu'il soit le meilleur de mes amis. Shean entend parler de ces arrangements, et sans plus tarder il règle ses comptes avec Fitzgerald, précisément comme celui-ci l'avait fait avec le malheureux Byrne.

— Occupons-nous de quelque chose de moins sombre. Voici le troisième et dernier volume d'un ouvrage très-intéressant[2] ; c'est un recueil de toutes les superstitions thérapeutiques (s'il m'est permis d'employer cette expression) qui existaient en Angleterre avant l'invasion normande. Il y a là des recettes pour les maladies les

[1] *Calendar of the Carew Manuscripts, preserved in the Archiepiscopal Library at Lambeth.* 1515-74. Edited by J. S. Brewer and W. Bullen. (Longmans et Co.)

[2] *Leechdoms, Wortcunning, and Starcraft of Early England; being a Collection of Documents, for the most part never before printed, illustrating the History of Science in this Country before the Norman Conquest.* Collected and edited by the Rev. Oswald Cockayne. Vol. III. (Longmans and Co.)

plus compliquées, des spécifiques merveilleux, des panacées infiniment préférables à l'or potable, sans compter qu'elles sont moins coûteuses :

Pris en liquide, il engraisse,
Pris en poudre, il fait maigrir.

Ainsi disait la chanson, ainsi pensaient les Anglo-Normands. Puis n'oublions pas les interprétations données aux songes, l'art de dresser les horoscopes et de prédire l'avenir d'après l'observation des phases de la lune. Si l'on avait connu la cartomancie dans ces siècles reculés, M. Cockayne aurait trouvé la matière d'un quatrième volume. Tel qu'il est, son ouvrage, rédigé avec le plus grand soin, est fort instructif. Il servira à élucider un grand nombre de passages, réputés obscurs jusqu'ici, dont fourmillent les pièces de Shakespeare et les autres ouvrages du même temps, et il nous fera connaître avec exactitude l'étendue des connaissances scientifiques des Anglais du moyen âge. M. Cockayne s'est acquitté à merveille d'une besogne très-fastidieuse, et d'autant plus difficile qu'elle n'avait jamais encore été abordée, du moins d'une façon suffisante.

— La nouvelle édition des œuvres complètes de Giraldus Cambrensis[1] se poursuit activement ; trois volumes ont déjà paru, revus et annotés par M. Brewer, le quatrième est sous presse ; celui dont nous nous occupons ici, et que M. Dimock s'est chargé d'éditer, est le cinquième. Il forme un ouvrage distinct et peut se lire indépendamment des autres. Giraldus Cambrensis était un pauvre auteur, crédule, partial, rempli de préjugés, et d'une vanité ridicule. C'est sur le terrain de l'histoire naturelle qu'on peut le consulter avec le moins de désavantage, car il observait soigneusement. en en tenant note, tous les phénomènes qu'il était à portée d'étudier. La *Topographia Hibernica* pourrait se définir un pamphlet contre l'Irlande, dont Giraldus ne parle pas en termes très-flatteurs. Il importe de remarquer du reste qu'il ne s'exprimait jamais élogieusement qu'à propos de lui-même ; il ressemblait sous ce rapport à Guez de Balzac, le grand *épistolier* du XVIIe siècle. Le volume de M. Dimock n'en est pas moins très-digne d'attention ; recommandons-le à ceux qui s'occupent de l'histoire d'Irlande.

— Nous parlions, tout à l'heure, des préfaces et des introductions qui accompagnent les recueils et documents historiques publiés par le gouvernement anglais. Il est surprenant qu'on n'en fasse pas un tirage séparé, car beaucoup de lecteurs, hors d'état de se procurer une collection aussi dispendieuse, aimeraient d'un autre côté à mettre dans leurs bibliothèques des dissertations historiques d'un mérite incontestable. Plus tard peut-être, verrons-nous ces divers essais réunis en un recueil semblable à celui de Leber : en attendant, mentionnons-les dès qu'ils paraissent, et rendons justice à l'exactitude, au talent avec lesquels ils sont composés.

[1] *Giraldi Cambrensis Topographia Hibernica et Expugnatio Hibernica.* Edited by J. F. Dimock. (Longmans and Co.)

M. Stubbs vient d'éditer en deux volumes une ancienne chronique communément attribuée à Benoit, abbé de Peterboroug[1] et qui traite des événements compris entre les années 1169 et 1192. Cet ouvrage est très-important par les détails qu'il donne, et quoique l'auteur n'en soit pas connu, M. Stubbs incline à nommer Richard Fitz-Neal, trésorier du roi Henri II, et évêque de Londres de 1189 à 1198. Quant à l'opinion ordinairement reçue que Benoît, abbé de Peterborough, serait le véritable compilateur, elle ne mérite pas qu'on s'y arrête; car elle n'est fondée que sur le fait que le manuscrit où la chronique est conservée (*British museum*, fonds *Cotton*) parait avoir appartenu au prélat susnommé. La préface de M. Stubbs, insérée dans le second volume, est un morceau d'histoire tout à fait hors ligne. Le docte professeur regarde Henri II non pas comme un esprit révolutionnaire, mais comme un prince qui savait mettre en œuvre les matériaux dont il pouvait disposer, et qui appliquait à la constitution anglaise la loi du progrès. N'abolissant que ce qu'il se sentait capable de remplacer, il retint des législations anglo-saxonne et normande toutes les dispositions de nature à consolider la puissance nationale. La noblesse qu'il humilia était d'origine étrangère, celle qu'il fonda était essentiellement anglaise.

— Nous avons déjà eu occasion de mentionner l'*early English text Society* et les services rendus par ce club littéraire; il faut y revenir. On cite peu d'exemples d'un pareil succès et, il faut le dire, d'un zèle aussi soutenu. Les éditions que l'*early text Society* met sous les yeux du public s'enlèvent, c'est bien le mot. On les distribue en prix, on les étudie dans les classes les plus élevées des écoles publiques; on commence à comprendre que pour connaître à fond l'anglais du XIXe siècle, il faut d'abord pouvoir se rendre compte de l'idiome du moyen âge. Beaucoup des ouvrages jadis les plus populaires parmi nos voisins d'outre-Manche, étaient français d'origine, et j'ai à peine besoin de remarquer avec quel succès on accueillait les traductions des livres de Christine de Pisan, d'Alain Chartier, du roman de la Rose. Le traité curieux intitulé *Ayenbit of Inwyt*[2], dont M. Morris nous donne une nouvelle édition, provient de cette source, car on y reconnaitra facilement la Somme des vertus et des vices composée, dit M. Brunet, par un docteur de l'ordre des Frères prêcheurs, nommé Lorens ou Laurent, mort vers la fin du XIIIe siècle. Le traducteur anglais, moine de Saint-Augustin de Cantorbéry, se nommait Michel de Norgate, et le but qu'il s'était proposé en donnant une version d'un livre bien connu en France, était de détourner des voies de l'impureté et du péché « les vieillards et les

[1] *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbas. The Chronicle of the Reigns of Henri II, and Richard I.*, A.D. 1169-1192, *known commonly under the name of Benedict of Peterborough.* Edited from the Cotton MSS., by William Stubbs, M. A. 2 vols. (Longmans and Co.)

[2] *Dan Michel's Ayenbite of Inwyt, or Remorse of Conscience.* In the Kentish Dialect, 1340, A.D. Edited from the unique MS. in the British Museum, by Richard Morris. (Trübner and Co.)

jeunes gens, les parents et leurs enfants. » Rien de meilleur que ces conseils, rien de plus édifiant, et l'œuvre serait à l'abri de toute critique si l'auteur n'avait pas jugé à propos d'entrer, pour de certains vices, dans des détails un peu trop vifs. Le titre : *Ayenbit of Inwyt* se comprend sans difficulté; c'est la traduction exacte du français : *Le remords de la Conscience.* Il y a quelques années, M. Stevenson publia pour le Roxburgh club une édition de cet ouvrage, mais le travail de ce docte *clergyman* laissait beaucoup à désirer au point de vue de la correction, et on regrettait surtout d'y voir le texte altéré, selon le système adopté par le duc de Roannez pour Pascal, et par le chevalier de Perrin pour Mme de Sévigné, c'est-à-dire de façon à ne pas effaroucher la susceptibilité des lecteurs du XIXe siècle. M. Morris a compris tout autrement les devoirs d'un éditeur. Il nous donne, tel qu'il est, l'ouvrage de Michel de Norgate. La traduction est scrupuleuse; s'en offense qui voudra.

— Parmi les autres volumes que l'*early text Society* a récemment donnés au public, il y a plusieurs ouvrages de piété qui ne manquent pas d'intérêt, parce qu'ils nous montrent quelles étaient les habitudes religieuses de nos pères, comment ils entendaient l'art de prêcher et celui d'expliquer d'une manière allégorique les différentes circonstances de la vie chrétienne. Tout le monde connait le fameux *Voyage du Chrétien* du prédicateur puritain John Bunyan; on trouvera une fiction du même genre admirablement bien composée dans un petit traité intitulé : *Of the abbey of Saint Spirit*, qui fait partie d'une réimpression due aux soins de M. Furnivall [1].

— Le roman de Melusine [2] a aussi paru à la Société réclamer une nouvelle édition : ce conte est un de ceux dont la réputation est européenne et que presque toutes les littératures ont reproduite. Faut-il en rapporter l'origine au *Draconcalopedes* ou à la déesse Derceto des Tyriens? doit-on remonter plus haut même, et voir dans cette curieuse fiction un souvenir légendaire du péché originel et de la chute de l'homme? c'est ce que nous ne nous chargeons pas de décider. Nous renverrons nos lecteurs à la préface de M. Skeat, qui pose les différentes hypothèses, mais ne conclut pas.

— L'histoire d'Angleterre au XVIIe siècle ne contient pas de pages plus émouvantes que celles que nous montrent les victimes du gouvernement despotique de Charles Ier quittant leur patrie, leurs habitudes, leurs biens, faisant le sacrifice de tout ce qu'ils possédaient pour obéir aux inspirations de leur conscience. On peut désapprouver les idées

[1] *The Stacions of Rome.* In verse, from the Vernon MS., *ab.* 1370 A.D., and in prose, from the Porkington MS., *ab.* 1460-70 A.D.; and *The Pilgrim's Sea Voyage* (temp. Hen. VI.) with *Clene Maydenhod*, *ab.* 1370. (Edited by F. J. Furnivall. (Trübner and Co.)

[2] *The Romans of Partenay, or of Lusignan, otherwise known as the Tale of Melusine.* Translated from the French of La Coudrette; about 1500-1520 A.D. Edited from an unique Manuscript in the Library of Trinity College, Cambridge, with an Introduction, Maps, and Glossarial Index, by the Rev. W. W. Skeat. (Trubner and Co.)

religieuses de ces martyrs, on peut refuser de partager leur opinion sur les saintes Ecritures et sur l'Eglise; il serait injuste, d'un autre côté, de ne pas admirer l'héroïsme avec lequel ils prirent la résolution de tout abandonner plutôt que de trahir la cause de la liberté. Ces fondateurs des colonies américaines ont laissé derrière eux des mémoires, des correspondances et d'autres documents que les éditeurs modernes mettent au jour, et qui prendront assurément place entre les pièces justificatives les plus intéressantes de l'histoire de la Grande-Bretagne. Voici, par exemple, la biographie et les lettres de Winthrop [1], qui devint gouverneur du Massachusset, et qui, dans l'exercice de ses fonctions, eut à déployer toutes les ressources d'un administrateur sévère, plein d'énergie, et animé par le désir le plus vif du bien public. Il avait d'abord laissé sa femme et la plupart de ses enfants en Angleterre, et c'est la correspondance qu'il entretenait avec eux qui forme la partie principale de ce volume. Winthrop quitta sa patrie en 1629 à la tête d'une troupe nombreuse d'émigrants; c'est en 1631 seulement que sa famille vint le rejoindre. Il faut lire dans le curieux recueil publié par un des descendants du vieux puritain tous les incidents relatifs à l'organisation de la colonie de Massachusset; il faut contempler ces caractères fortement trempés, trop exclusifs peut-être, trop étroits de vues, mais incapables de transiger avec l'honneur.

— M. Yonge a composé une histoire de France sous les Bourbons qui ne nous apprend rien de fort neuf, et qui est tout simplement un résumé assez bien fait des travaux de MM. Michelet, Sismondi, Henri Martin, etc. [2]. Les volumes trois et quatre, récemment publiés, nous conduisent depuis le sacre de Louis XV jusqu'à la mort de Louis XVI. Lorsque l'on regarde du point de vue anglais les événements de cette importante époque, on est vraiment surpris de la manière dont les années immédiatement antérieures à la Révolution sont appréciées par les contemporains. La correspondance de lord Walpole est fort curieuse à ce sujet. Si cet homme d'Etat croit qu'un orage se prépare, il ne va pas plus loin, et ne sait pas comment l'ordre sortira de ce chaos. La convention nationale ne lui offre aucun homme politique digne de ce nom. Le coup de tonnerre éclate enfin, mais Walpole s'y perd. Il ne sait juger ni Kellermann, ni Dumouriez, ni Houchard, ni Jourdan; il ne comprend pas ce qu'il y a d'héroïque dans la nature de Hoche, de Schérer, de Dugommier. Bien plus, les batailles de Rivoli et de Castiglione ont été livrées, Alvinzi a été battu à Arcole, et pourtant le *Statesman* anglais ne pressent pas même que, sous le général Bonaparte, il y a bien autre chose qu'un simple guerrier. « Les Gaulois sont encore au Capitole. »

[1] *Life and Letters of John Winthrop, from his Embarkation for New England in* 1630, *with the Charter and Company of the Massachusetts Bay, to his Death in* 1649. By Robert C. Winthrop. (Boston, U.S., Ticknor and Fields; London, Trübner and Co.)

[2] *The History of France under the Bourbons*, A.D. 1589-1830. By Charles Duke Yonge. Vols. III. and IV. (Tinsley Brothers.)

s'écrie-t-il; et lorsque l'invasion de l'Irlande a manqué, il se borne à dire en véritable Anglais, qu'il espère vivre assez pour voir l'humiliation de la France. Sur toute l'époque dont M. Yonge traite dans ses deux derniers volumes, on serait porté à croire que les documents manuscrits ont dit leur dernier mot, et qu'il n'y a plus rien à mettre au jour. Pourquoi M. Yonge n'a-t-il pas fait une visite au *British Museum*, pourquoi n'a-t-il pas dépouillé les deux cents volumes de la collection du cardinal Gualterio, récemment classés, catalogués, reliés et mis à la disposition du public? Il y a dans cette énorme masse de papiers des trésors dont on ne se fait pas d'idée; la constitution *Unigenitus*, les relations de la France avec le Saint-Siége, les dernières années du règne de Louis XIV, la Régence, le règne de Louis XV; — près de soixante ans d'une époque tourmentée, où toutes les assises du gouvernement semblent sur le point de s'ébranler, sont expliquées, illustrées par les correspondants du cardinal Gualterio. Cordialement attaché aux intérêts de la France, il emporta avec lui en 1706, lors de son rappel par le Pape, le respect, l'affection et l'estime des personnages les plus distingués de la cour de Versailles; et la magnanimité dont il fit preuve en clouant au-dessus de la porte de son palais l'écusson aux fleurs de lis suffirait seule à immortaliser sa mémoire en France. J'ai cru devoir, en passant, signaler à l'investigation des érudits la série que l'on intitule *Gualterio papers* sur les catalogues du musée Britannique; je ne sors pas de mon sujet par cette simple indication, et je suis certain que les personnes qui auront le loisir d'entreprendre le dépouillement de ces trésors m'en sauront gré.

— L'histoire de l'Irlande, tant ancienne que moderne, paraît être depuis quelque temps à l'ordre du jour. Nous avons déjà eu à parler de plusieurs ouvrages sur ce sujet, et voici que l'on nous invite à dire deux mots d'un livre récemment publié par le docteur Todd, et qui contient la reproduction d'une chronique relative aux invasions des Danois en Irlande[1]. Cette chronique, ou plutôt cette suite de chroniques, imprimée sur des manuscrits du XIe et du XIVe siècle, est curieuse à plus d'un titre; elle servira, par exemple, à corriger bien des erreurs qui existent sur le compte de Brian Boroimhe, le héros de la verte Erin. On s'imagine assez communément que ce chef, après avoir battu les Danois à vingt-cinq différentes reprises, les défit à plate couture à Clontarf, où il se distingua vaillamment à la tête de ses troupes. Pendant la journée entière, dit-on, il parut au premier rang, *encourageant les Irlandais du geste et de la voix*, jusqu'à ce qu'enfin le roi danois Brodir lui fendit la tête d'un coup de sa hache d'armes. Lisez la chronique authentique que le docteur Todd vient de faire paraître, et vous verrez que le fameux Brian Boroimhe, au lieu de guider ses soldats à la victoire, demeura pendant tout le temps de la bataille tranquillement dans sa tente, ainsi

[1] *The War of the Gaedhil with the Gaill, or the Invasions of Ireland by the Danes and other Norsemen.* The Original Irish Text, edited with Translation and Introduction, by James Henthorn Todd, D.D. (Longmans and Co.)

que le fit plus tard Henri VI, à la bataille de Barnet. Entouré d'une garde de serviteurs dévoués dont les boucliers formaient une véritable muraille de fer, il se jeta à genoux et se mit à prier. Après chaque cinquantaine d'oraisons, il s'arrêtait et s'enquérait du succès du combat. Brodir parvint enfin à pénétrer jusqu'à la tente de Brian Boroimhe, et demanda quel était cet homme agenouillé. « Le Roi! » lui répondit-on, « Le Roi? allons donc ! c'est un moine! » Irrité de cette remarque, Brian se relève, et d'un coup de son épée tranche les deux jambes du chef danois, qui eut juste le temps de briser le crâne de son adversaire. Voilà ce qu'un érudit irlandais nous révèle au sujet du héros de l'Irlande.

— Il est bien certain que pour gouverner avec succès un peuple conquis, il faut être parfaitement au courant de ses antécédents : savoir quel est le caractère de sa civilisation, comment elle s'est formée; approfondir ses croyances religieuses, ses lois, ses institutions; enfin s'unir intimement à lui, et demander au passé des leçons pour le présent et l'avenir. Voilà ce qui a donné à M. Talboys Wheeler l'idée de l'entreprise gigantesque à laquelle il s'est dévoué, et dont les premiers résultats sont à présent sous nos yeux[1]. Ayant résidé aux Indes pendant assez longtemps, et occupé le poste de professeur de philosophie au collége de Madras; connaissant la littérature et la théologie des Brahmines, M. Wheeler a conçu le plan d'une histoire de l'Inde d'après ses monuments écrits, et prenant son sujet *ab ovo*, il se propose de le conduire jusqu'à l'époque actuelle. Le premier volume traite des Védas et du Mahabharata. Sans vouloir mettre en doute le talent de notre auteur, nous pourrions remarquer d'abord que le cadre de la publication dont nous parlons ici est bien vaste pour les forces d'un seul homme. M. Wheeler est-il bien sûr de réussir là où les Lassen, les Prinsep, les Wilson ont failli ? Ensuite nous ne comprenons pas que l'on traite des anciens poëmes indiens sans savoir le sanscrit. Quel que soit le mérite des meilleures traductions, elles ne sauraient suppléer à la connaissance des textes originaux, et la plus rapide inspection de l'*History of India* montre qu'en effet M. Wheeler s'est trompé dans la traduction de plusieurs passages; il est coupable de contre-sens. Aussi pensons-nous que pour une connaissance sommaire du Mahabharata, ce qu'il y a de mieux à faire encore c'est d'avoir recours, si l'on est Français, à l'excellente traduction de M. Fauche; si l'on est Anglais, au résumé donné par M. Monier Williams dans son *Indian epic poetry*. Lorsque M. Wheeler tire ses conclusions et cherche à se rendre compte de ce qu'était l'ancienne civilisation des Indes, il reprend ses avantages, et mérite qu'on l'écoute. Rien de plus juste que ses remarques sur l'âge védique. C'est bien écrit, bien pensé, et par-dessus tout scrupuleusement exact. Espérons que, dans son second volume, il tiendra compte des critiques qui lui ont été faites, et que son analyse du Ramayana sera à l'abri de tout reproche sous le rapport de la fidélité et de la correction.

[1] *The History of India from the Earliest Ages*. By J. Talboys Wheeler. Vol. I. — *The Vedic Period and the Mahabharata*. (Trübner and Co.)

— Nous serions coupable de l'oubli le plus grave si nous passions sous silence le beau volume récemment publié par ordre de Sa Majesté la Reine d'Angleterre[1], et destiné à retracer la jeunesse de feu le prince Albert. Il paraît que cette biographie avait été dans l'origine tirée à un très-petit nombre d'exemplaires, destinés exclusivement aux membres de la famille royale et à quelques amis intimes. Mais ces exemplaires passaient de main en main, et ne se pouvait-il pas qu'une indiscrétion ou une imprudence amenât plus tard une réimpression clandestine pleine de fautes, tronquée, défigurée de toutes les manières ? Afin d'empêcher ce résultat, Sa Majesté s'est décidée à autoriser la mise dans le commerce d'une édition élégante à la fois et d'un prix raisonnable. Nous ne pourrons qu'applaudir à cette résolution. Les Anglais aimeront à voir dans ce volume quelles furent les premières années d'un prince qui a laissé parmi eux de si nobles souvenirs, et, en suivant le progrès de l'éducation de cet homme distingué, en lisant sa correspondance, ils trouveront à presque chaque page le modèle de ce que doit être celui qui est appelé à la vie publique. Le général Grey, chargé de réunir tous les matériaux de ce travail, de les mettre en ordre et d'en surveiller l'impression, s'est acquitté de sa tâche à merveille.

— Nous sommes bien désolé d'avoir à parler d'une manière défavorable des trois principaux professeurs d'histoire du Royaume Uni, mais la vérité avant tout. M. Beesly, qui occupe la chaire de l'Université de Londres, est plus qu'un révolutionnaire ; dans le courant des débats récents à l'occasion des unions d'ouvriers, il a parlé des deux assassins Broadhead et Crookes de façon à faire croire qu'il se constituait leur avocat. Cette conduite, de la part d'un homme chargé d'instruire la jeunesse, a causé le plus grand scandale. M. Kingsley, professeur à l'Université de Cambridge, n'est pas si coupable ; on s'accorde à penser qu'il n'est pas très-fort en histoire. Voilà tout. Personne ne s'entend mieux que lui, il est vrai, à écrire des romans ; son style est entraînant, et il dessine merveilleusement les grandes figures qu'il met en scène ; mais cela ne suffit pas. Son dernier ouvrage, sur l'ancien régime en France avant la révolution[2] n'ajoutera guère à sa renommée, sans compter qu'il nous fait songer à M. de Tocqueville, tout comme Campistron nous rappelle Racine, et Adolphe Adam, M. Auber. M. Kingsley a l'habitude de se laisser emporter par son imagination, et c'est la folle du logis qui lui a suggéré la plupart des remarques saugrenues dont son ouvrage est plein. Souvent il se borne à poser les faits sans conclure ; ainsi il nous montre la noblesse française se tenant à l'écart du reste de la nation avec laquelle elle n'a aucune sympathie, tandis que l'aristo-

[1] *The Early Years of His Royal Highness the Prince Consort.* Compiled. under the Direction of Her Majesty the Queen, by Lieut.-General the Hon. C. Grey. (Smith, Elder and Co.)

[2] *Three Lectures, delivered at the Royal Institution, on the Ancien Régime, as it existed on the Continent before the French Revolution.* By C. Kingsley, M. A. (Macmillan and Co.)

cratie anglaise se retrempe constamment en ouvrant ses rangs au tiers état et en s'alliant à la bourgeoisie; mais pourquoi cette différence? L'auteur ne nous l'explique pas. Son second discours (car le livre dont nous vous parlons est une série de *lectures* prononcées devant l'Institution royale de Londres) traite de la centralisation, que M. Kingsley regarde comme un système d'origine récente. Dans le dernier, qu'il intitule *Forces explosives*, il prend à partie la franc-maçonnerie, le *spiritisme* et les abus de la science moderne. L'intention est excellente, mais la réalisation n'y correspond certes pas.

Le troisième professeur d'histoire que j'ai en vue est M. Goldwin Smith, d'Oxford. Il s'est récemment démis de ses fonctions, afin, disent les critiques, de pouvoir apprendre ce qu'il était supposé enseigner; les autres croient que c'est tout bonnement pour avoir la liberté de prêcher le radicalisme tout à son aise. M. Goldwin Smith aime les paradoxes. Il profite de l'occasion du nouveau bill de réforme parlementaire pour comparer l'Angleterre du XIXe siècle avec ce qu'elle était du temps de Charles Ier, et il tâche de persuader ses auditeurs que nous ne sommes guère plus avancés aujourd'hui que nos ancêtres ne l'étaient à cette époque mémorable[1]. La seule excuse que l'on puisse donner pour une contre-vérité aussi flagrante, c'est que M. Goldwin Smith prononça ses trois fameux discours au milieu d'une des discussions politiques les plus ardentes qui aient jamais agité l'Angleterre, et chacun sait du reste que les sophismes se prennent pour des axiomes lorsque les esprits sont montés à un degré suffisant d'exaltation. Dans quelque temps d'ici, à une époque fort rapprochée, on ne pensera plus ni aux lectures du poëte-historien M. Kingsley, ni aux discours de l'atrabilaire M. Goldwin-Smith.

— J'allais oublier de signaler à l'attention de notre ami et collaborateur M. L. Wiesener, un petit in-quarto publié par la *Camden Society*, et se rapportant à Marie Stuart[2]. C'est le relevé des dépenses faites pour elle pendant sa captivité à Fotheringay, y compris les frais de son enterrement. Le livre est évidemment écrit pour justifier la reine Élisabeth, et s'il faut se rapporter à ce document, la malheureuse prisonnière aurait été entretenue par sa rivale avec une libéralité tout à fait digne de son rang. Nous avons aussi remarqué dans ce volume une assertion qui contredit ce que l'on a jusqu'ici regardé comme acquis à l'histoire : la plupart des écrivains modernes disent, en effet, qu'Élisabeth avait voulu tenir caché le plus longtemps possible l'arrêt de mort de la reine d'Écosse. D'après une pièce transcrite ici, il semblerait que cette supposition est tout à fait inexacte.

GUSTAVE MASSON.

[1] *Three english statesmen : Pym, Cromwell, and Pitt*. A Course of Lectures on the Political History of England. By Goldwin Smith. (Macmillan and Co.)

[2] *Accounts and Papers relating to Mary Queen of Scots*. Edited by Allan J. Crosby, Esq., and John Bruce, Esq. (Printed for the Camden Society.)

COURRIER ITALIEN.

En 1836, le roi Charles-Albert institua une *royale députation d'histoire de la patrie*, et par *patrie* il fallait entendre alors le Piémont avec la Ligurie. C'était une espèce d'académie, où figuraient la plupart des hommes de lettres du pays. On sait que, dans le siècle précédent, s'était formée, à Milan, une *Société Palatine* créée par quelques seigneurs lombards, qui encouragea et fit publier à ses frais les travaux des savants. C'est ainsi que parurent les *Rerum italicarum scriptores*, et les *Antiquitates medii ævi* de Muratori, recueils précieux, indispensables pour quiconque étudie l'histoire du moyen âge, et non pas seulement celle de l'Italie. C'est sur ce modèle que se forma la députation piémontaise, non par le concours de particuliers, mais par l'initiative et aux dépens du gouvernement. La députation a publié onze volumes in-folio de *Monumenta historiæ patriæ*, distribués en *chartæ, leges, scriptores*. Ce recueil a été jugé par M. Libri, dans la *Revue des Deux-Mondes*, avec l'aigreur qu'il montrait à l'égard de tout ce qui venait de l'Italie. Pourtant, tous ceux qui cultivent les études historiques reconnaîtront que cette collection sert non-seulement à la connaissance des faits, mais aussi des lois, des coutumes, de la civilisation du moyen âge. Le *Liber jurium* de Gênes est un code des plus précieux ; les différents statuts des pays qui, par des agglomérations successives, ont formé le royaume de Sardaigne, montrent une fois de plus que « la liberté est ancienne et le despotisme moderne. »

Il faudrait un article spécial pour donner une idée complète d'un tel ouvrage. Je dirai seulement que l'activité de cette société s'est ressentie, elle aussi, des bouleversements politiques, et je crois que depuis 1859, elle n'a rien publié. Quand la Lombardie a été annexée au Piémont, on a étendu le nom de *patrie* à cette région. Actuellement des Lombards s'occupent de préparer l'édition de toutes les chartes de leur pays, antérieures à l'an mille. Quelques-unes sont inédites, d'autres ont été imprimées incorrectement par Muratori, par Lupi, par Giulini, par Rovelli, par Tatti; revues et réunies, elles formeront un ensemble de la plus grande importance. Mais nous croyons qu'il faudra encore bien du temps avant que ce volume ne voie le jour.

— Cette députation, qui, présentement, a pour président l'un

des hommes les plus notables du Piémont, le comte Sclopis, a commencé, en 1862, la publication d'un autre recueil, sous le titre de *Miscellanea di Storia italiana*. L'idée n'en était point nouvelle. En 1600, Comin Ventura publiait le *Tesoro politico;* puis Gaudence Roberti, la *Miscellanea italica erudita*, continée jusqu'en 1750 par Mandelli. Il y a en outre les *Deliciæ eruditorum* de Lami, les *Opuscula Varia symbolæ litterariæ* de Gori, le *Delizie degli eruditi toscani* du père Inghirami, les *Opuscoli d'autori siciliani* de Palerme, la *Miscellanea di Storia litteraria* de Lucques, le *Saggiatore* de Rome, et de nos jours, l'*Archivio storico*, publié à Florence par Vieusseux. Ces recueils sont de la plus grande importance pour l'histoire; mais aux matières historiques se trouvent mêlés des articles littéraires, scientifiques et artistiques.

On voulait faire du nouveau recueil une collection exclusivement historique. En conséquence, on invita tous les Italiens s'occupant d'histoire à y participer; une commission devait choisir parmi les matériaux. Un tel programme était difficile à remplir, et quand même les affaires publiques n'en auraient pas entravé la réalisation, la dépense eût dépassé les bornes que notre situation financière impose pour tout ce qui n'est pas de première nécessité. C'est M. Promis, bibliothécaire du Roi, qui, presque seul, a été chargé de la rédaction et de la publication de ces *Miscellanea*, qui jusqu'à présent offrent assurément de quoi satisfaire les savants et les curieux. Ce qu'on y a donné de plus remarquable est la correspondance de Gérôme Moroni, chancelier des derniers ducs de Milan de la maison de Sforza, et mêlé à toutes les affaires de cette époque où l'Italie perdit son indépendance. Tantôt dévoué aux Sforza, tantôt soumis à leurs vainqueurs, quelquefois prenant parti pour Charles-Quint, d'autres fois pour François Ier, il conspirait aujourd'hui avec le marquis de Pescara pour libérer l'Italie, et combattait demain sous le prince d'Orange pour abattre Florence, dernier rempart de la liberté guelfe. M. Müller a fait précéder cette correspondance d'une vie de Moroni, consciencieusement faite, mais qui ne précise pas assez le caractère de l'homme et de l'époque [1].

Les autres volume des *Miscellanea*, au nombre de quatre, contiennent les vies de Gérôme d'Anghieri et du fameux François Paciotto, ingénieurs militaires. Ces biographies se rattachent aux recherches que M. Charles Promis fait depuis longtemps sur l'art militaire en Italie. Il y a joint un commentaire sur les ingénieurs et les écrivains militaires de Bologne aux XIVe et XVe siècles. En tête de ces écrivains figure Christine de Pisan, bien connue en France par son *Livre des faits d'armes et de chevalerie*, le meilleur ouvrage du commencement du XVe siècle, c'est-à-dire de l'époque où les armes offensives se renouvelèrent.

[1] M. Cantù a publié, dans les *Mémoires de l'Institut lombard*, la vie du cardinal Jean Moroni, fils de ce chancelier, qui joua un des premiers rôles au Concile de Trente, et qui fut poursuivi par l'Inquisition sous le rigoureux Paul IV (Milan, Bernardoni; 1867).

Avant de quitter ce recueil, je signalerai ici une supercherie littéraire, du genre de celle dont j'ai parlé dans la dernière livraison de cette *Revue*. L'archidiacre Dragoni, de Crémone, a publié des chartes de la plus grande valeur, tirées des archives du chapitre de Crémone, et se rapportant en partie à l'époque lombarde, sur laquelle si peu de documents nous sont restés. Les érudits les plus sérieux ont accepté ces documents de confiance, et M. Charles Troya, l'un des écrivains qui ont le mieux mérité de l'histoire italienne, et qui a publié le code diplomatique des Lombards (1853), n'a pas hésité à y placer les chartes découvertes par M. Dragoni, et dont M. Odorici lui garantissait l'authenticité. Ces documents changeaient de fond en comble les idées que nous avions, soit sur l'âge des Lombards, soit sur l'origine de nos communes et sur la persistance du droit romain municipal à travers la domination barbare et la féodalité. Le premier, peut-être, j'ai osé émettre des doutes relativement à ces pièces. On cria au sacrilège; on m'accusa de scepticisme, d'obstination, peut-être d'envie. Je laissai faire, ne croyant pas que des injures fussent des raisons; mais je priai M. Dragoni de me permettre d'examiner les originaux. Il me répondit que, tant qu'il vivrait, il ne les montrerait à personne. M. Dragoni vint à mourir en 1860. Un des hommes les plus studieux de l'Italie, le docteur Robolotti, connu par ses recherches sur l'histoire de Crémone, acheta les papiers du défunt, dans le dessein de les donner à sa patrie. Je l'engageai à se livrer à un examen sérieux de ces chartes, pour en vérifier l'authenticité. Aussi consciencieux que savant, M. Robolotti reconnut qu'on avait mystifié le public. C'est dans un mémoire de ces *Miscellanea* qu'il nous en fournit la preuve. Les chartes ont été fabriquées sur des chartes authentiques, avec des suppressions, des variantes, des changements introduits pour servir à la thèse du falsificateur. Nous n'en citerons qu'un exemple : Le poëte Manzoni, dans sa tragédie d'*Adelchi*, introduit un *Martin diacre* qui traverse seul les Alpes pour aller indiquer à Charlemagne un passage inconnu et non défendu, par lequel il pourra pénétrer en Italie et tourner l'armée lombarde, qui l'attend à Suze. Qui était ce Martin? M. Dragoni nous l'apprend, au moyen d'une donation faite par Charlemagne au chapitre de Crémone, en reconnaissance du grand service que lui avait rendu Martin diacre. Nous avions tous accepté le fait de confiance. Aujourd'hui on a retrouvé l'original, de la main de M. Dragoni, fait et refait par lui, et portant de nombreuses corrections.

— Pour en finir avec les publications officielles, j'ajouterai que, lors de la conquête ou des annexions, les différents dictateurs envoyés dans les pays annexés, ont imité l'exemple de Charles-Albert, et ont institué des députations historiques. Cela a eu lieu à Bologne, à Modène, à Parme, à Naples. Depuis, on en a créé une aussi à Florence; toutes reçurent des assignations sur le budget ministère de l'Instruction publique. Je n'ai eu sous les yeux que les volumes publiés par la députation des provinces de Modène et de Parme; ils m'ont paru mériter l'attention des savants. Mgr Cave-

doni, érudit très-distingué, le marquis Campori, le chevalier Ronchini, MM. Cappelli, Odorici, etc., ont su tirer le plus grand parti, soit des antiquités découvertes dans ces pays, soit des archives qui, à présent, sont ouvertes au public. On a pu élucider plusieurs points de l'histoire de l'art et des artistes, mettre en relief la vie d'hommes et de femmes illustres, éclaircir plus d'un événement historique. On a publié un grand nombre de lettres inédites de Vasari, de Sangallo, de l'Arioste, du Titien, du Trissin, de Faloppe, de l'Aretin, etc.

Il est à souhaiter que les autres députations déploient la même activité et la même intelligence. Ce sera une compensation à l'une des mesures les moins avouables qui doivent être mises au compte de notre révolution. Dans les divers pays, à mesure qu'ils étaient envahis, on créait une commission, ou plutôt on donnait l'autorisation de fouiller non-seulement dans les bureaux, mais dans les cabinets privés, dans les écritoires des princes dépossédés. On en a tiré tout ce qui pouvait faire tort à leur mémoire, et on l'a publié. Des billets tout confidentiels de membres de la famille régnante de Toscane, ont paru dans le recueil fait par M. Gennerelli, le même qui a édité les chartes des légations de Romagne. Nous avons eu aussi les *Documents relatifs au gouvernement des Austro-Estenses, à Modène*, publiés PAR ORDRE du *dictateur des provinces modenaises* (Modène, 1860). Le jeune duc s'amusait parfois à faire des griffonnages sur le papier, à écrire une réponse en zigzag ou en spirale; des *fac-simile* ont révélé ces badinages aux peuples effrayés! La publication des documents relatifs aux Bourbons de Naples a été confiée à MM. Alexandre Dumas et Cie, qui en ont déjà donné plusieurs volumes. Il n'est pas nécessaire de dire dans quel esprit et avec quel artifice sont faites ces publications; on pourrait facilement y opposer d'autres pièces qui réfuteraient celles qu'on a données, et nous montreraient autant de mérites qu'on a prétendu trouver d'actions blâmables.

— C'est au même but que tend l'*Histoire documentée de la diplomatie européenne en Italie, depuis* 1814 *jusqu'en* 1861, par M. Nicomède Bianchi [1]. C'est un ouvrage de longue haleine, fait pour la plus grande partie sur la correspondance diplomatique des archives de Turin. Quatre volumes ont déjà paru, et l'importance de cet ouvrage ne permet pas d'en parler en courant. Nous nous réservons d'en faire l'objet d'une étude étendue et d'une sérieuse appréciation.

— Je signalerai ici une brochure de M. Vincent de Wit, philologue distingué, qui travaille à une nouvelle édition du *Lexicon latinum* de Forcellini, et vient de publier un mémoire pour établir la *Différence entre les Bretons de l'île et les Bretons du continent* [2]. Depuis le temps de Cellarius, on a recherché si les noms de *Brito*, *Britto*, *Britannus*, *Britannicus*, *Britannicanus*, indiquaient les habitants de

[1] *Storia documentata della diplomazia Europea*. Turin 1867; t. I et II.

[2] Tiré du tome X, 2e série des *Opuscoli religiosi letterari e morali*; Modène, 1867.

l'Angleterre, ou si les deux premiers noms s'appliquaient à un peuple différent, établi dans la moderne Bretagne. M. d'Arneth a publié à Vienne, en 1843, un document militaire de l'an 838 de Rome (85 de J.-C.), dans lequel on voit combattre dans la Pannonie COHORS I BRITANNICA MILLIARIA et COHORS I BRITTONUM MILLIARIA. C'étaient donc deux peuples différents. L'illustre antiquaire Borghesi n'osa pas déterminer le lieu où était établi ce grand peuple. M. de Wit a tâché de le faire. Ses conclusions sont que *Brittia* était le nom ancien de la péninsule du Jutland, et que ses habitants s'appelaient Brittons. Ils émigraient de temps en temps vers le sud, tantôt seuls, tantôt avec des peuples voisins. Poussés par les émigrations qui survenaient, ils passèrent sur les côtes de la *Gallia belgica*, et de là dans l'île, à laquelle ils ont donné leur nom. D'autres, parsemés dans la *Germania*, se sont étendus le long du Rhin; puis, dans le premier siècle de l'ère vulgaire, se sont établis dans la Belgique. Les Romains les ayant subjugués, les obligèrent à servir dans leurs armées. Au commencement du v[e] siècle, lorsque l'empire romain tombait en dissolution, ils recouvrèrent leur liberté, et à la fin conquirent l'Armorique, où ils s'établirent en lui donnant leur nom. Cette thèse, soutenue avec érudition, mérite d'être étudiée par les habitants de la Bretagne, si jaloux de tout ce qui regarde l'histoire de leur pays.

— Le professeur Joseph de Leva, de Padoue, publie par livraisons une *histoire documentée de Charles-Quint, dans ses rapports avec l'Italie*[1]. Ce mot *documentata* signifie seulement qu'elle est appuyée sur des documents rares ou inédits, auxquels on renvoie dans une grande quantité de notes, mais qui ne sont pas donnés *in extenso*, comme le titre semblerait l'indiquer. — C'est une tentative analogue que vient de faire M. Théodore Juste, dans son ouvrage récent intitulé: *Les Pays-Bas sous Charles-Quint*.—Pour ma part, j'estime qu'un grand homme doit être présenté dans son ensemble, et qu'on ne peut pas le scinder. On a justement reproché à Robertson d'avoir, dans son *Histoire de Charles-Quint*, négligé la découverte de l'Amérique, dont il fit l'objet d'un ouvrage à part. Que dire de l'idée de regarder ce héros au seul point de vue belge ou italien? Mais si l'on accepte cette donnée, il faut convenir que M. de Leva a fait une œuvre patriotique et s'en est parfaitement tiré. Non-seulement il a consulté les publications les plus récentes, mais il a exploré les archives d'Italie et d'Espagne. On sait quels trésors sont enfouis dans les archives de Simancas. L'auteur n'y a pas seulement cherché ce qui avait trait à l'histoire d'Italie. Quels sont en effet les événements de ce règne mémorable qui n'ont pas quelque *relation* avec un pays aussi important que l'était alors l'Italie? Et l'événement principal de ce règne, la Réforme, est intimement lié avec l'histoire de la cour de Rome et conséquemment avec notre pays, dont Rome a toujours été la tête et le cœur. M. de Leva sympathise peu avec les papes : il transporte à cette époque les haines et les aspirations de la nôtre. Ce n'est pas moi

[1] *Storia documentata di Carlo V, in correlazione all' Italia*. Venise. Naratovich. — 2 vol. ont paru

qui l'accuserai de flétrir les désordres du clergé et de stigmatiser la politique de Clément VII, laquelle pourrait bien être comparée à ce que nous voyons de plus méprisable de nos jours. Pourtant son point de vue serait plus impartial et plus juste, si sa vue n'avait pas été troublée par la passion contre le clergé ou par le besoin de flatter l'opinion courante. Malgré tout, les historiens d'Italie devront tenir compte de cet ouvrage, que nous tenons pour un des plus remarquables de notre temps. Nous n'en avons encore sous les yeux que deux volumes, qui nous conduisent jusqu'à la fin de 1530.

— M. Isidore La Lumia avait traité déjà un sujet de même nature, dans la *Sicile sous Charles-Quint* (Palerme, 1862). L'auteur est un des savants les plus diligents à rechercher les souvenirs historiques de leur terre natale, et les plus capables de les bien mettre en lumière. Son style est clair, et il sait se passer de cette phraséologie que la mode impose et qui dépare tant de compositions sérieuses. M. La Lumia vient de publier un nouvel ouvrage : *La Sicile sous Guillaume le Bon*[1]. On sait que Guillaume II, l'un des rois de Sicile, de la race normande, procura à cette île la période la plus glorieuse, et se trouva mêlé à ce grand mouvement par lequel l'Italie s'émancipa, d'une part, de la tyrannie des empereurs d'Allemagne, et d'autre part, constitua, par la Ligue lombarde, ces républiques municipales qui ont si puissamment contribué à la renaissance de la civilisation moderne. M. La Lumia nous raconte d'abord la conquête des Normands, faite, non par mille combattants, comme les héros de Garibaldi, mais par une trentaine d'aventuriers. Comme Romulus, les Normands acceptaient tous ceux qui venaient à eux, et comme dit le vieux chroniqueur,

Si vicinorum quis perniliosus ad illos
Confugiebat, eum gratanter suscipiebant ;
Moribus et lingua quoscumque venire videbant
Informant propria, gens efficiatur ut una.

Ces rois se trouvèrent bientôt si puissants, qu'ils prirent le titre de *roi d'Italie*, titre qui a toujours été le rêve des ambitieux. Roger, dans son protocole, se qualifiait de *Siciliæ et Italiæ rex ;* sur la cloche de l'église métropolitaine de Palerme, on lit : *Rogerius Siciliæ Italiæque rex me dextera Bionis fundi ac D. Mariæ dicari jussit ;* et les Pisans ont fait la guerre à ce prince, *quia faciebat se vocari in tota terra sua regem Italiæ*. Il justifiait cette ambition par la splendeur des arts qu'il procurait à l'île, avec une civilisation qui tenait assez des mœurs arabes, et dont on voit encore de magnifiques restes. Guillaume le Bon ne visa qu'au bonheur de son pays[2], quitta les habitudes musulmanes et le harem.

[1] Florence, Lemonnier, 1867, in-16.

[2] Je ne puis me dispenser de faire remarquer que Roger et son fils, dans tous leurs actes, considéraient la prise de la Sicile non comme une conquête, mais comme une libération. *Qui hanc patriam de impiorum Saracenorum manu ac tyrannide potenter eripuit*, dit un diplôme de 1154. C'est l'idée qu'on veut

donna son appui aux papes contre les empereurs de la maison de Souabe, aida les communes de la Lombardie et de la Romagne à se constituer. Par la paix de Venise (sur laquelle l'auteur s'est plu à accumuler les détails), il vit couronner ses vœux et ceux de l'Italie. Le savant Jean Merkel, professeur à l'université de Halle, a trouvé dans la bibliothèque vaticane un manuscrit du XIIe siècle, contenant une série de statuts, qu'il a publiés sous le titre de *Commentatio qua juris siculi, sive assisarum regum regni Siciliæ*[1] *fragmenta ex codicibus mss. proponuntur* (1856). On ne peut douter que ces statuts n'appartiennent à Guillaume II, et M. La Lumia s'en sert pour éclaircir la législation de cette époque. A la cour de Guillaume, les artistes et les savants étaient toujours les bienvenus : les médecins et les astrologues fondaient des écoles ; les poëtes chantaient dans trois langues, le français des trouvères, l'arabe et l'italien, qui alors faisait entendre ses premiers vagissements ; c'est pour cela que Pierre d'Ebol, à la fin du XIe siècle, félicitait Palerme comme

Urbs felix, populo dotata trilingui,

et le troubadour Bertrand de Born disait à sa maîtresse :

E a mi del mais de vicor
Que s'ien fos rei de Palerme.

L'ouvrage de M. La Lumia n'ajoute pas beaucoup aux connaissances que nous avions sur l'époque normande; mais il résume ces connaissances dans une exposition bien ordonnée et élégamment écrite.

— Le frère Gérôme Savonarole est devenu à la mode par toutes les publications dont ce tribun chrétien a été l'objet, tant en France qu'en Italie. Mentionnons ici en passant son arbre généalogique, tracé et illustré par M. Louis-Napoléon Cittadella[2], qui y a ajouté une bibliographie des historiens de Fra Girolamo et de ses portraits et médailles. M. Cittadella est auteur de *Notices relatives à Ferrare*, la plupart inédites, et de différents écrits, surtout artistiques, sur sa patrie.

— *La Société napolitaine au temps des vice-rois*, tel est le titre d'un ouvrage de M. Nicolas Santa-Maria[3], qui tient plus qu'il ne promet. Les historiens du royaume de Naples et de Sicile se sont occupés des rois et des dynasties, bien plus que du peuple, si l'on excepte certaines périodes agitées, telles que le soulèvement de Masaniello ou de Joseph Aniello. Pour l'époque espagnole, ils ne font qu'exalter les rois et leurs vice-rois, avec une bassesse qui éclate

faire prévaloir dans la politique moderne, mais alors il s'agissait de musulmans et d'étrangers : à présent il s'agit d'italiens et de chrétiens.

[1] Les *Assises des rois de Sicile* ont été publiées par Carcani, d'après un manuscrit du monastère de La Cava, dans ses *Costituzioni* (Naples, 1786), et par Pertz, *Archiv. des Gesellschaft fur altere deutsche Geschichtskunde*, t. V, p. 312.

[2] *La nobile famiglia Savonarola in Padova e in Ferrara*. Ferrare, 1867.

[3] *La Società Napoletana nei tempi vice-regnali*, studiata e descritta per Nicola Santa-Maria. Naples, 1865, 2 vol. in-8°.

surtout dans l'*Histoire civile* de Pierre Giannone, auteur qu'on ne vante aujourd'hui que parce qu'il a été un des adversaires les plus acharnés de l'Église romaine. Dans un livre qui compte trente cinq ans d'existence, j'ai tâché de mettre en lumière l'histoire de Milan sous la domination espagnole *(la Lombardia nel secolo XVII)*. C'est une pensée analogue qui a dicté l'ouvrage de M. Santa-Maria, qui a voulu révéler les souffrances inconnues de ses compatriotes. Mais il lui est arrivé ce qui arrive à tous les historiens : il a dû étudier les événements antérieurs et faire allusion aux faits qui ont suivi. Pour bien déterminer la condition d'une époque, il faut avoir des vues arrêtées sur la science des gouvernements, sur l'administration, sur les doctrines philosophiques et religieuses, sur l'économie publique, sur les destinées des individus et de la nation. A cette lumière, M. Santa-Maria a pu reconnaître par quelles erreurs, en voulant éloigner la famine, on la produisait au contraire dans les pays les plus fertiles. Durant des siècles s'est prolongée la lutte déplorable entre le gouvernement, qui s'obstinait à défendre l'accaparement du blé, et le peuple qui en emmagasinait, refusait de le notifier, et violait les tarifs destinés à maintenir la *valeur naturelle*. M. Santa-Maria ne va pas jusqu'à condamner toutes les jurandes et les corporations d'arts et métiers. Leur suppression a réduit nos ouvriers à l'isolement, et à n'être que des instruments dans la main du capitaliste. S'il condamne les chaînes dans lesquelles on étouffait alors l'industrie, l'auteur pense que certaines protections sont loin de nuire aux producteurs et aux consommateurs. L'énormité des impôts était un des fléaux de l'époque espagnole, et M. Santa-Maria n'est rien moins que persuadé qu'elle soit un bonheur, parce qu'elle pousse à l'activité productive. L'auteur se sert souvent de l'histoire pour développer des théories économiques et politiques, et fait plus d'une fois allusion à la situation actuelle de ce pays, que la nature a fait si beau, et que les bouleversements politiques ont voué à toutes sortes de misères.

Dans son second volume, il s'occupe presque exclusivement de la féodalité et des malheurs qui en découlaient au XVI[e] siècle, quand elle n'était plus une éclosion spontanée des événements, mais une prolongation artificielle d'un passé déjà mort, ou une création intéressée de brevets et de patentes. C'est par la féodalité que les peuples, après la grande émigration, ont été fixés dans un pays qui devint leur patrie. Mais au temps des vice-rois, elle était dénaturée; déjà les seigneurs abandonnaient leurs châteaux pour habiter les villes et fréquenter la cour. Pourtant on conservait encore aux propriétés la forme féodale, qu'on aurait bien pu détruire au fur et à mesure qu'elles étaient dévolues au domaine royal. Mais le fief préparait sa propre déchéance, quand il aspirait à la mobilité de la terre allodiale. Et pourtant la féodalité n'a pas été déracinée du royaume de Naples par une révolution, mais par la dernière conquête française. En conséquence la spoliation n'a pas été violente et aveugle comme ailleurs, et l'on pourrait encore profiter de ce

qui en reste, au moins dans les habitudes, pour empêcher la formation de ce misérable prolétariat qui n'a plus en propre que ses bras et la volonté de les employer, soit honnêtement, soit criminellement, pour gagner le pain quotidien.

C'est toujours un bon livre que celui qui fait réfléchir, et nous aide à juger par nous-mêmes; qui, sans se livrer à un sentimentalisme trivial, s'inspire d'une vive sympathie pour la classe la plus nombreuse, et s'émeut généreusement des fautes de ceux qui gouvernent.

César Cantù.

COURRIER ALLEMAND

Pour se rendre un compte exact de la littérature allemande, il faut se rappeler qu'il y a en Allemagne, sur environ quarante-cinq millions d'habitants, vingt millions de protestants, et que toute la littérature, surtout l'histoire et la poésie, a été le domaine presque exclusif du protestantisme. Je ne veux pas examiner comment cela est arrivé; je me borne à constater ce fait que c'est seulement depuis le commencement de ce siècle que les catholiques ont pris une part active à l'histoire. Jean de Müller, Buchholz, Hurter, Gfrörer, Aschbach, Ficker, Janssen, Niehues, Kampschulte, Junkmann, ont écrit des ouvrages qui leur survivront, quoi qu'on ait fait pour les décrier ou les livrer à l'oubli. De même qu'on distingue actuellement en Allemagne deux partis politiques fort opposés, conformément à la division religieuse, il y a aussi deux écoles historiques [1] : les uns sont passionnés pour l'unité allemande — protestante, — opérée par la Prusse; les autres ne cachent pas leur sympathie pour l'union de toute l'Allemagne avec l'Autriche, protectrice traditionnelle des intérêts catholiques.

En tête des historiens prussiens qui ont trop souvent pratiqué l'art de mettre l'histoire au service de la politique, on remarque Ranke, Droysen, Haüsser, Sybel; au milieu d'eux flottent Waitz, Giesebrecht, Leo; dans le camp catholique, on trouve aussi quelques protestants comme Onno Klopp, l'un des plus vigoureux adversaires de l'école de la petite Allemagne [2]. Parmi les catholiques, il faut nommer en première ligne Aschbach à Vienne, Cornelius à Munich, dont l'*Histoire des Anabaptistes* mériterait bien une traduction française, Ficker à Innsbruck, Janssen à Francfort, — déjà bien connu par son *Schiller comme historien*, et par sa publication des correspondances des rois des Romains, — Junkmann à Breslau, Niehues à Munster, et quelques autres, plus jeunes, mais qui donnent des promesses pour l'avenir (Busson, Tourtual, Scheffer-Boichorst, Druffel). Pourtant on peut dire que l'Allemagne, elle aussi, a besoin d'un Gorini, et que les investigations de ce savant peuvent être mises à profit pour

[1] Die grossdeutsche und die kleindeutsche Schule.
[2] Kleindeutschen Geschichtsbaumeister.

les ouvrages allemands qui traitent de l'histoire de France. Nous en donnerons plus d'une preuve, en faisant connaitre aux lecteurs de la *Revue* les publications relatives à l'histoire de l'Eglise et à l'histoire d'Allemagne dans ses rapports avec le Saint-Siége et avec la France.

— Nous n'avons pas encore en Allemagne une bonne histoire de l'Eglise. Deux ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation, ceux de Ritter et d'Alzog, sont plutôt des manuels destinés à l'usage des étudiants que de véritables histoires. Le manuel de Ritter a beaucoup perdu de sa vogue depuis la mort de son auteur ; l'ouvrage d'Alzog, au contraire, gagne chaque jour, et l'on vient d'en publier une huitième édition. Cette édition, fort augmentée et améliorée, sort du cadre étroit du manuel et peut prétendre au titre d'*Histoire générale de l'Eglise*. Mais avant de posséder un ouvrage digne de ce titre, il nous faudrait avoir de bonnes histoires des différents diocèses dont les origines et les développements nous sont encore imparfaitement connus. Un premier pas a été fait dans cette voie par le docteur A. de Meiller, qui a publié récemment le *Regeste des archevêques de Salzbourg* [1]. M. Tibus a contribué au même but par sa belle *Histoire des suffragants du diocèse de Munster*. Peut-être a-t-on entendu parler en France d'une autre *Histoire de l'Eglise*, composée par M. Rettberg, connu par sa critique tranchante et excessive. M. Rettberg a enfin trouvé un adversaire en état de lui tenir tête, dans M. Friedrich, professeur de théologie à l'Université de Munich, qui vient de publier la première partie d'une *Histoire de l'Eglise en Allemagne* [2]. L'ouvrage se composera de trois volumes, qui paraitront en cinq années, « pour peu que des événements comme ceux de l'année passée n'y mettent pas obstacle. » Cette première partie comprend le temps romain, et s'étend depuis les origines du christianisme dans l'Allemagne romaine jusqu'à la chute de l'Empire d'Occident en 476. Quoique l'auteur soit trop disposé à entrer en discussion avec M. Rettberg et d'autres historiens, et que cette polémique continuelle puisse fatiguer ceux qui voudraient une narration plus suivie et une exposition plus large, il faut dire que c'est une critique saine et conservatrice qui combat une critique outrée et destructive, laquelle a régné trop longtemps, et mérite bien enfin d'être réfutée d'une manière péremptoire. Nous signalerons en particulier les belles pages de l'auteur sur la légion Thébaine, sur sainte Ursule et les onze mille vierges, sur saint Sévérinus. M. Friedrich n'attribue pas aux légions romaines autant d'influence sur la propagation du christianisme

[1] *Regesta Archiepiscoporum Salisburgensium inde ab anno MCVI usque ad annum MCCXLVI. — Regesten zur Geschichte der Salzburger Erzbischöfe Conrad I, Eberhard I, Conrad II, Adalbert, Conrad III et Eberhard II.* Gesammelt und erläutert von D. Andreas von Meiller. Veröffentlicht mit Unterstützung der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Vienne, 1866

[2] *Kirchengeschichte Deutschland's*, par le d[r] J. Friedrich. T. I, 1[re] partie : *Die Romerzeit*. Gr. in-8° de XII-490 p. — Bamberg, Reindl.

qu'on l'a cru jusqu'à nos jours; à ses yeux, c'est plutôt l'influence du commerce qui hâta cette propagation. L'auteur se prononce en faveur de l'authenticité des actes du célèbre concile de Cologne, tenu en 346 pour condamner l'hérésie de l'évêque Euphrates de Cologne, qui niait la divinité du Christ. Ce chapitre et toute cette première partie exciteront à un très-haut degré l'intérêt de l'éminent auteur de l'*Eglise et l'empire romain au IVe siècle*, comme de tous ceux qui ont consacré leurs veilles à l'histoire des premiers siècles de l'Eglise.

— A ces temps reculés se rapporte aussi l'ouvrage d'un curé westphalien, M. Kampschulte, connu déjà dans le monde littéraire par son *Histoire de l'introduction du protestantisme en Westphalie*. Le nouvel ouvrage de M. Kampschulte porte ce titre : *Les patrons des Eglises westphaliennes, surtout dans leurs rapports avec l'histoire de l'introduction et de la consolidation du christianisme en Westphalie*[1]. Nous y voyons que les plus anciennes églises étaient dédiées à saint Pierre, et que nos ancêtres aimaient à lui consacrer des églises sur les rochers et sur les hauteurs. C'est surtout Charlemagne qui favorisa ce mouvement. Souvent on trouve saint Paul uni à saint Pierre comme patron. L'auteur démontre clairement que la jeune église de Westphalie recevait de l'empire des Francs une grande partie de ses secours et de ses missionnaires : Martinus, Brictius, Gervasius et Protasius, Dionysius, Remigius, Medardus, Germanus, Servatius, Amandus, Lambertus, etc., sont des noms de patrons francs. L'auteur fait remonter le patronage de saint Denis à l'influence des moines de Corbie sur le Weser, où fut transféré de l'abbaye de Saint-Denis le corps de saint Vite. Comme il est clairement démontré que les Francs sont originaires de la Westphalie, on peut dire que la Westphalie a été christianisée par ses propres enfants. On pourrait en dire autant de quelques missionnaires anglo-saxons : Bonifacius, Willebald, Plechelmus, Otgerus, Kilian, Burchard, Walburga, Ulrich, les deux Ewalds, Suibert et Lébuin.

— Maximilien II de Bavière avait chargé M. Alfred de Reumont de publier une *Histoire de la ville de Rome*[2]. Le premier volume, qui vient de paraître, s'étend jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. Il n'était guère possible de choisir un homme plus propre à remplir cette tâche que M. de Reumont. L'auteur a consacré à l'exécution d'une œuvre aussi importante que difficile, un zèle et un dévouement dignes de tout éloge. Les notes montrent combien il est versé dans la littérature italienne; les descriptions des lieux et des édifices de quelque importance prouvent à quel point il a profité de son long séjour dans la ville éternelle. L'ardent enthousiasme pour Rome dont M. de Reumont est animé, charmera le lecteur.

[1] *Die westphälischen Kirchenpatrocinien, besonders auch in ihrer Beziehung zur Geschichte der Einführung und Begründung des Christenthums in Westphalen*. 1867, in-8°.

[2] *Geschichte der Stadt Rom*, von Alfred de Reumont, t. I. Berlin, Decker, 1867, gr. in-8° de XVII-858 p., avec 2 pl.

Une des plus grandes difficultés qui se présentaient à lui, était de bien séparer l'histoire de la ville de Rome de celle de tout l'empire romain. M. de Reumont ne nous paraît pas avoir entièrement surmonté cette difficulté. Il aime à faire des digressions qui s'étendent à presque toute l'histoire romaine : il donne des détails sur la bataille de Constantinople, la pénitence de Théodose à Milan, l'intérêt qu'inspirait à Marc-Aurèle la belle nature de Campanie, en un mot sur beaucoup de particularités qui n'ont rien de commun avec l'histoire de la ville de Rome. Ses pages sur le développement des arts et des sciences sont fort remarquables, et je citerai entre toutes sa description du palais des empereurs, qui ne laisse rien à désirer. L'historien s'est occupé d'une façon toute spéciale de la naissance et des premiers développements du christianisme, et par les hommages qu'il rend aux institutions pontificales, par les convictions profondément chrétiennes dont il fait preuve, M. de Reumont se distingue avantageusement de son rival littéraire M. Grégorovius, qui n'a laissé échapper aucune occasion d'attaquer tout ce qui est respectable aux yeux des catholiques. Le tableau des assemblées des chrétiens, de la fondation de leurs premiers sanctuaires, de leur situation sous les empereurs païens, de la propagation de leur religion, des obstacles et des persécutions qu'ils eurent à subir, est, sans contredit, la meilleure partie de ce premier volume. M. de Reumont fait ressortir surtout le contraste qu'offraient le paganisme, l'administration des préfets, etc., avec la vie claustrale, et la vie des Pères de l'Eglise et des papes. En lisant les détails relatifs à l'architecture, aux édifices publics, à l'embellissement des églises, on voit que l'auteur profite des découvertes les plus récentes, des fouilles dont lui-même a été témoin, et qu'il est maître de son sujet. Plus nous approcherons des temps modernes, et plus l'intérêt de ce remarquable ouvrage grandira. Nous en attendons la suite avec impatience.

— *La Législation de l'Église romaine au temps de Grégoire VII* vient d'être étudiée et exposée par M. le professeur Giesebrecht, de Munich [1], avec plus d'impartialité et de justice qu'on n'est accoutumé à en rencontrer dans beaucoup de travaux de ce genre. Cette publication rentre dans les études spéciales de l'auteur qui, depuis bien des années, s'occupe d'une histoire des empereurs allemands, laquelle paraît en livraisons. Dans ce grand ouvrage, M. Giesebrecht s'efforce de traiter son sujet avec impartialité ; mais l'expérience montre une fois de plus combien il est difficile pour les historiens protestants de comprendre le moyen âge catholique. Nous en voyons une nouvelle preuve dans l'*Histoire du peuple allemand et de sa culture*, par M. Sugenheim [2]. Le moyen âge a été aussi pour cet auteur une pierre d'achoppement. M. Sugenheim est connu d'ailleurs par sa haine contre la hiérarchie et l'Église du moyen âge ; il a été si loin, qu'il a encouru le blâme des critiques protestants eux-mêmes.

[1] *Die Gesetzgebung der römischen Kirche zur Zeit Gregors VII.* Br. in-8°.

[2] *Geschichte des deutschen Volkes*, von S. Sugenheim. Leipzig, 1867, gr. in-8°, t. I et II. L'ouvrage aura 6 volumes.

— Aucun empereur allemand n'est plus estimé et chéri en Allemagne que Frédéric Ier, dont la figure à la barbe flamboyante est le sujet favori des poëtes aussi bien que des historiens ; mais aucun historien véritable n'a encore entrepris d'écrire une histoire complète de ce grand empereur. Ce n'est que dans ces derniers temps qu'ont paru des travaux qui pourront servir à une biographie de Frédéric. M. Tourtual, dans trois opuscules, nous offre une exposition détaillée de la part que les ducs de Bohême et l'évêque Daniel de Prague prirent aux combats de cet empereur en Italie [1]. Bien des points relatifs à l'histoire de ces expéditions et d'autres qui ne s'y rapportent pas directement, sont ici élucidés. L'auteur a eu soin de puiser ses citations aux sources originales, et il a réuni beaucoup de matériaux et de textes ou inédits, ou épars dans les collections italiennes. Mais il laisse à désirer sous le rapport de la mise en œuvre. Il ne distingue pas assez les choses essentielles des accessoires; les questions les plus simples sont traitées avec une prolixité fatigante. La partie la meilleure est sans contredit la première, qui a valu à M. Tourtual les honneurs du doctorat.

— M. Scheffer-Boichorst, comme M. Tourtual, s'est formé à l'école de Ficker, et l'ouvrage qu'il vient de consacrer à la *dernière querelle de Frédéric Ier avec la Curie* [2] peut être regardé comme un tribut de reconnaissance payé à son maître. L'auteur prend vivement parti pour Frédéric Ier, et éclate en invectives amères contre plusieurs papes contemporains. Il me semble qu'une certaine ardeur juvénile lui a fait dépasser la mesure, et qu'il a cédé trop facilement à son enthousiasme pour la nation allemande.

— Nous avons plusieurs travaux à signaler sur l'histoire des Juifs. L'ouvrage de M. Stobbe [3] contient des documents précieux; il ne satisfait pas seulement notre intérêt littéraire, mais il répand une lumière nouvelle sur beaucoup de points obscurs de l'histoire d'Allemagne, bien que l'exposition proprement historique ne comprenne que quarante-huit pages. La situation des Juifs dans l'empire romain ne devint exceptionnelle que sous les empereurs chrétiens ; ils perdirent la faculté de parvenir aux charges publiques et de contracter des mariages avec les chrétiens ; il leur fut défendu d'avoir des esclaves chrétiens et d'essayer d'attirer des chré-

[1] *Böhmens Antheil an den Kämpfen Kaiser Friedrich I in Italien.*
1re partie. *Der Mailänderkrieg* (*La Guerre milanaise*). Göttingen, 1865, in-8° de VII-187 p. (Quatre suppléments parurent la même année à Munster.)
2e partie. *Das Schisma* (*Le Schisme*). Munster, 1866, in-8° de X et 191-419 p.
3e partie. *Forschungen zur Reichs « und Kirchen » Geschichte des XII Jahrhunderts. Excursheft zum Schisma* (*Recherches pour servir à l'histoire de l'Empire et de l'Église au XIIe siècle*). Munster, 1866, in-8° de VIII-282 p.

[2] *Kaiser Friedrich I letzter Streit mit der Kurie*, von dr Paul Scheffer-Boichorst. Berlin, Mittler und Sohn, 1866, gr. in-8° de 244 p.

[3] *Die Juden in Deutschland während des Mittelalters in politischer, socialer und rechtlicher Beziehung* (*Les Juifs en Allemagne au moyen âge, envisagés dans leur situation politique, sociale et légale*), von Otto Stobbe. Brunswick, 1866, in-8° de 312 p.

tiens au judaïsme. Les mêmes restrictions furent maintenues dans les nombreux synodes des Francs, qui conservèrent aussi, sous ce rapport, l'organisation judiciaire qu'ils avaient trouvée dans les Gaules. Mais en réalité la situation des Juifs fut plus favorable sous les Mérovingiens que sous les empereurs romains. M. Stobbe ne croit pas que le peuple ait alors pris en haine les Juifs, malgré les persécutions ordonnées par les rois Chilpéric et Dagobert. Grégoire de Tours nous apprend pourtant qu'irrité contre un Juif, le peuple détruisit l'école des Juifs à Averne. La situation des Juifs devint encore meilleure sous les rois Carlovingiens. Les ordonnances de Louis-le-Débonnaire relatives aux Juifs ont été perdues, mais les plaintes de l'évêque Agobard contre les faveurs accordées aux Juifs parlent assez haut. Leur occupation principale était, alors comme auparavant, le commerce, et surtout le commerce des esclaves; pourtant l'évêque Grégoire fait déjà mention d'un médecin juif, et sous les Carlovingiens on trouve même des juifs propriétaires. Tous les Juifs qui se recommandaient à la protection du roi étaient, il est vrai, obligés à certaines prestations envers la cour, mais ils obtinrent, à ce que prétend M. Stobbe, le droit d'acquérir et d'avoir des esclaves chrétiens. En outre ils étaient sous la juridiction de leur royal protecteur, et exempts de charges publiques. Les taxes imposées aux seuls Juifs n'existaient pas encore, et les droits que les négociants juifs avaient à payer n'étaient pas beaucoup plus grands que ceux des chrétiens. L'histoire des Juifs au xe et au xie siècle est obscure. Il paraît qu'ils ne s'établirent que dans les villes de l'Allemagne méridonale et occidentale. Un privilége accordé aux Juifs de Spire en 1081, rappelle en substance les temps carlovingiens. Henri IV confirma ce privilége (1090), prit les juifs de Spire sous sa protection particulière, et apparaît comme protecteur général de tous les Juifs en 1103. Cent ans plus tard les Juifs deviennent de véritables serfs de la Chambre impériale. Comme tels ils avaient certaines taxes à payer, soit à la Chambre impériale, soit à celui auquel le roi avait cédé ses droits. Depuis le xve siècle, cette servitude servit de prétexte à des exactions systématiques : tout nouveau roi reçut des aides considérables de « ses chers serfs de chambre. » Il arriva souvent que ces taxes passaient, en tout ou en partie, aux villes ou aux seigneurs territoriaux ; en ce cas les empereurs allemands se dédommageaient par d'autres charges qu'ils imposèrent aux Juifs.

— M. Ernest Weyden a choisi pour sujet d'une autre étude sur le même sujet l'*Histoire des Juifs à Cologne* [1] ; l'auteur a inseré dans son ouvrage des détails qui appartiennent plutôt à une histoire universelle qu'à une histoire spéciale des Juifs de Cologne. Jusqu'aux empereurs des maisons de Saxe et de Franconie, l'histoire n'offre aucune trace de l'existence des Juifs à Cologne, et l'époque qui s'étend de 1427 jusqu'en 1798, où la ville de Cologne fut fermée aux Juifs, ne présente naturellement rien de remarquable. L'auteur y a suppléé par une compassion éloquente qui s'élève jusqu'à la glo-

[1] *Geschichte der Juden zu Cöln am Rhein*. Cologne, 1867, in-8° de VIII-396 p.

rification du peuple élu, mais réprouvé. Les Juifs ne rentrèrent à Cologne qu'au jour de l'occupation française. — Plus intéressante et plus solide est une publication de M. le professeur Langen de Bonn, sur *les Juifs en Palestine au temps de Jésus-Christ*, que nous nous bornons à signaler à l'attention de nos lecteurs.

— M. Charles de Weber, directeur des archives d'Etat, à Dresde, connu par plusieurs ouvrages se rapportant au XVIe siècle, vient de publier un nouveau volume intitulé : *Anne, électrice de Saxe. Tableau de la vie et des mœurs au* XVIe *siècle*[1]. L'auteur a puisé dans la riche correspondance de l'électrice, dont on conserve, à Dresde seulement, près de 11,000 lettres, et il n'a pas dépouillé moins de 22,000 lettres pour la composition de cette biographie. Ce n'est pourtant pas seulement la vie de la princesse que M. de Weber prétend nous faire connaître; c'est plutôt une peinture de la vie et des mœurs de la société au milieu de laquelle vécut l'électrice. Nous sommes transportés dans un temps où la vie, les mœurs, les usages des princes ne différaient pas tant qu'on le croirait de la manière de vivre des autres classes; dans un temps où nous rencontrons encore la femme allemande vaquant aux occupations et aux fonctions qui lui sont propres. Les soins pour son époux et ses enfants ne remplissent pas toute la vie de la princesse : la maison et la basse-cour, la cuisine et la cave, le jardin et les champs réclament également son attention. On a reproché à l'auteur d'avoir omis d'embellir un sujet qui prêtait tant aux ornements romanesques; nous croyons qu'il faut, au contraire, féliciter M. de Weber de n'avoir donné que ce qu'il pouvait puiser dans les documents des archives si laborieusement explorées par lui. Le nombre des erreurs historiques ne serait pas si grand, et beaucoup d'auteurs inspireraient plus de confiance, si, comme M. de Weber, on respectait davantage la vérité, et l'on s'ingéniait moins à chercher avant tout le romanesque.

— Le chevalier Alfred d'Arneth, auquel l'histoire doit déjà tant de belles publications, a mis au jour récemment la correspondance de Marie-Thérèse et de Joseph II[2]. C'est une des publications les plus intéressantes de notre littérature depuis dix ans. On sait quelle sensation a fait dans le monde littéraire, en France aussi bien qu'en Allemagne, la *Correspondance de Marie-Antoinette avec Marie-Thérèse, Joseph II et Léopold II*, publiée naguère par le même auteur. Je n'hésite pas à dire que les nouveaux documents publiés par M. d'Arneth ont une importance encore plus grande. L'authenticité de ces lettres, comme de celles des collections précédentes, est hors de doute: M. d'Arneth les a fait copier sur les originaux, déposés aux archives d'Etat de Vienne, avec l'exactitude et le soin consciencieux qui lui sont propres et qui sont appréciés de tout le monde[3]. La publica-

[1] Leipzig, Tauchnitz, 1867, in-8° de 500 p.

[2] *Maria-Theresia und Joseph II. Ihr Briefwechsel*, t. I (1761-1772), t. II (1773-juillet 1778). Vienne, Charles Gerold et fils, 1867.

[3] Il y a un passage (t. I, p. 163 : « Regardez au *trône* et oubliez les membres, » qu'un critique allemand voudrait voir ainsi modifié : « Regardez au

tion est disposée de même que la correspondance de Marie-Antoinette ; les notes explicatives sont nombreuses et suivies de plusieurs documents très-précieux. Seulement les notions relatives aux personnes citées dans les lettres laissent à désirer, et l'on serait en droit de demander au savant éditeur des détails plus étendus et plus précis.

La série des lettres commence au 3 avril 1761, en pleine guerre de Sept-Ans. Les lettres des années 1761 à 1767 nous initient principalement aux relations personnelles de Joseph avec son épouse Isabelle de Parme et avec sa mère. « Vous savez, écrit-il à Marie-Thérèse le 30 mai 1761, que je ne désire rien que vos bonnes grâces, l'amitié de mon épouse et le salut de mon âme; comme je possède les deux premiers, vous comprendrez mon bonheur. » Malheureusement Isabelle mourut en décembre 1763, et l'on peut dire que chez Joseph cette plaie ne se ferma jamais. Il garda, depuis la mort de son épouse tant aimée, quelque chose d'âpre et d'impérieux que rien n'adoucit. Dès lors, l'enthousiasme qui lui était naturel se concentra sur les idées de patrie et de devoir, et les éléments plus doux et plus tendres de son âme s'éteignirent peu à peu. Les premiers mois après la mort d'Isabelle, son image l'accompagne partout. C'est le temps où il se rend à Francfort pour se faire couronner roi des Romains; il est touchant de voir éclater sa douleur dans les lettres qu'il écrit jour par jour à sa mère, même au milieu de l'agitation et de la pompe des fêtes.

Nous envisageons aussi Joseph dans ses rapports avec ses frères et sœurs, surtout depuis 1765, où la mort de son père le rendit chef de la famille. On a vu, par les publications antérieures de M. d'Arneth, la bonne intelligence où il vivait avec Marie-Antoinette ; nous le voyons ici dans les mêmes termes avec Marie-Caroline de Naples et Léopold de Toscane. Les lettres de Joseph, datées de Naples, sont fort instructives; elles seules suffiraient pour nous expliquer la cause des catastrophes de ce royaume au moment de la Révolution, et pour faire changer en une compassion profonde les jugements sévères portés sur la reine Caroline. Joseph se brouille bientôt avec Léopold, et il faut toute l'énergie de Marie-Thérèse pour empêcher une rupture. Une autre fois, en septembre 1766, le même incident se produit entre la mère et le fils, quand, dans une note écrite à la hâte, il éclate en une colère injuste contre Kaunitz et Starhemberg.

Après nous avoir montré le fils pliant sous l'ascendant de la mère, la correspondance va nous faire assister à l'émancipation successive du jeune empereur. Il acquiert peu à peu la connaissance de sa force; il sait à quoi il veut parvenir; il devient inflexible, et s'impatiente de ne pas jouir encore d'une entière indépendance. Cette métamorphose commence en 1767 (en 1773 sa mère se plaint que depuis six ans ils ne s'entendent plus), et bientôt Joseph s'empare de la

tronc et oubliez les membres; » mais tout en interprétant comme lui ce passage, nous croyons que le *trône* représente aussi bien tout le corps de l'État que le mot *tronc*.

direction des affaires étrangères. C'est alors qu'a lieu le rapprochement avec Frédéric II, le rendez-vous qu'il lui donne à Neisse, et le premier démembrement de la Pologne. La correspondance devient de plus en plus instructive pour l'histoire politique de l'Europe. On constate avec plaisir que Joseph se sépare, autant que Marie-Thérèse, de la politique de Kaunitz dans cette grave question ; dès 1771, Kaunitz avait pris sa résolution ; une année devait encore s'écouler avant qu'il pût la réaliser. Mieux encore que dans les célèbres lignes allemandes adressées au comte de Kaunitz, le désintéressement et l'amour de la justice de l'impératrice éclatent dans une autre lettre, écrite en français, que nous trouvons ici.

Les démêlés intimes entre Joseph et sa mère se dévoilent dans les lettres du deuxième volume (1772-1777). Souvent ils ont pour motifs des questions de religion, et la piété si vive de la mère vient se heurter contre les sentiments humanitaires du fils. L'activité impatiente qui porte celui-ci à résoudre les questions, contraste avec l'irrésolution ou plutôt la prudente réflexion de Marie-Thérèse. Sans doute c'est quelquefois la faiblesse de l'âge avancé, mais le plus souvent c'est l'expérience plus mûre, la circonspection plus grande. Les relations du voyage d'Italie en 1773, et plus tard des voyages de France et d'Allemagne méridionale, témoignent de la sagacité pénétrante et du bonheur d'expressions de l'observateur. La dernière moitié du deuxième volume contient la correspondance, à peu près complète, du commencement de la guerre de succession de Bavière (janvier à juillet 1778). Tout ce qu'on connaissait de l'aversion de Marie-Thérèse pour cette entreprise, de son intervention après les premiers coups de canon, se trouve ici confirmé par plusieurs lettres. Nous attendons avec une vive impatience le troisième volume de cette précieuse collection.

— L'ouvrage de M. Onno Klopp, *Frédéric II, roi de Prusse, et la Nation allemande*, connu hors de l'Allemagne par la traduction française que vient de publier M. Emile de Borchgrave [1], vient d'arriver à sa deuxième édition, au grand déplaisir de certains esprits chagrins et exclusifs, aux yeux desquels tous les historiens qui n'appartiennent pas à l'école protestante et prussienne, sont sans mérite et indignes du succès.

— Passons rapidement en revue quelques ouvrages qui ne méritent guère qu'une simple mention : l'*Histoire d'Autriche pour le peuple, ou l'Empereur François depuis la fondation de la couronne impériale d'Autriche jusqu'à la déclaration de la guerre russe-française* (1807-1811), par M. Adam Wolf [2], se recommande par une narration agréable, une exposition très-claire et de la rectitude dans les jugements. — *Les finances de la France sous Louis XVI, de* 1774 *jusqu'en* 1792 [3], font le

[1] La *Revue* rendra compte de cet ouvrage dans sa prochaine livraison. (*Note de la Direction.*)

[2] Vienne, 1866.

[3] *Frankreich's Finanzverhältnisse unter Ludwig XVI*, par M. Ch. Oberleitner. Vienne, Braumüller, 1866, in-8°.

sujet d'un opuscule de M. Oberleitner, où l'auteur jette un coup d'œil sur l'état des finances françaises dans les dix-huit années qui précèdent la Révolution. N'ayant mis à profit que les sources connues, il n'a pu, tout en formulant un jugement impartial, faire faire un pas bien important à la question. — L'*Histoire de la Turquie* [1] est un ouvrage qui réclame une attention toute particulière, non-seulement parce que la question orientale devient de jour en jour plus brûlante, mais encore parce que l'auteur, M. G. Rosen, depuis longtemps consul prussien dans l'Orient, a pu se servir des relations des ambassadeurs prussiens, déposées dans les archives de l'État à Berlin. Signalons aussi, comme se rattachant plus ou moins directement au même ordre d'études, deux ouvrages récemment publiés : l'*Histoire des peuples mahométans depuis Mahomet jusqu'au temps du sultan Selim*, par le docteur Weil [2], et l'*Histoire des Arabes jusqu'à la chute du kalifat de Bagdad*, par le docteur G. Flügel [3].

— Nous mentionnerons à côté de ces publications un ouvrage de M Hergenröther, professeur à Würzbourg, connu en France par la part qu'il a prise à la *Patrologie* de Migne: *Photius, patriarche de Constantinople. Sa vie, ses écrits et le schisme grec* [4]. — Dans ses *Annuæ missionis Hamburgensis* [5], M. Lebrecht Dreves montre qu'une communauté chrétienne peut se soutenir, en dépit de tous les obstacles, au milieu de l'intolérance des protestants. Ces *annales* érigent en même temps un monument honorable à l'activité des pères Jésuites, qu'on trouve toujours partout où il y a des âmes à sauver. — Enfin citons les *Etudes sur l'histoire de la deuxième croisade*, publiées l'an dernier par le docteur Kugler [6]. Ces *Etudes* offrent de l'intérêt, et sont précédées d'une bonne critique des sources où l'on doit puiser les matériaux d'une histoire de la deuxième croisade. D'après l'auteur, l'initiative de cette croisade n'aurait pas été prise par le pape Eugène III, mais par le roi de France Louis VII.

P. Beckmann.

[1] Leipzig. 1867, 2 vol.
[2] Stuttgard, Rieger, 1866, in-8°.
[3] 2ᵉ édit., augmentée et refondue. Leitz et Leipzig. Vieber, 1867, in-8°.
[4] Ratisbonne, Manz, in-8°.
[5] *Annuæ missionnis Hamburgensis* a MDLXXXIX ad MDCCXXXI. Quas ex manuscriptis, ad breviorem formam summatim contractis, nunc primum edidit variisque annotationibus instruxit Lebrecht Dreves, juris utriusque doctor, etc. 1867,
[6] *Studien zur Geschichte des zweiten Kreuzzuges*. Tübingen, 1866, in-8°.

CHRONIQUE

Le futur Concile œcuménique. — *Conciliorum œcumenicorum amplissima collectio;* annonce et plan de ce recueil. — Inauguration solennelle du Musée des Archives ; description détaillée de ce Musée; son utilité pour les études historiques. — Ouverture prochaine d'un Musée étranger. — Les galeries de l'histoire du travail à l'Exposition universelle. — L'École des chartes et son avenir. — Newton et Pascal : discussion sur la découverte des lois de l'attraction. — Nouvelles du monde érudit. — Le congrès préhistorique et le congrès de Malines.

Un Concile œcuménique est convoqué à Rome, pour le 8 décembre 1868. Ce sera le vingtième qui ait réuni les Évêques du monde entier. Il y aura *trois cent cinq ans* qu'on n'aura assisté à ces grandes Assises : car c'est le 3 décembre 1563 que les Pères de Trente, assemblés pour la dernière fois, demandèrent au pape Pie IV la confirmation de tous leurs décrets.

Nous sommes aujourd'hui tellement ignorants des choses ecclésiastiques que l'histoire des dix-neuf premiers Conciles universels n'est familière qu'à un très-petit nombre d'intelligences. Ne serait-ce pas le moment de nous remettre à cette étude? L'Église semble solliciter notre zèle et nous prier elle-même d'approfondir la beauté de ses annales. Pour cette étude il est un livre nécessaire : c'est un Recueil des Conciles œcuméniques, c'est une *Amplissima collectio.* Des textes correctement établis et clairement commentés : *rara avis in terris!*

Un seul savant (italien, cela va sans dire), a eu l'idée de réunir en un corps d'ouvrage le texte de nos dix-neuf Conciles généraux. Ce savant, c'est le commentateur du *Rituel* et du *Pontifical romain*, c'est Catalani. Avant lui, tous les éditeurs des Conciles avaient publié, à leur place rigoureusement chronologique, les canons de ces assemblées œcuméniques; ils les avaient confondus en quelque manière avec les canons des Conciles particuliers. Il nous semble que par là ils manquaient de respect à la parole de l'Église universelle. Non, il ne saurait être permis de ne pas donner la place d'honneur à Nicée et à Trente. Certains conciles très-respectables se sont tenus à Rome sous la présidence directe des Souverains pontifes; ils ont souvent préparé le travail des Conciles œcuméniques; rien n'a été plus grave, plus savant, plus beau... rien, si ce n'est les Conciles œcuméniques eux-mêmes, avec lesquels il ne faudra jamais ni les

mêler, ni les confondre, et dont une édition nouvelle est devenue indispensable.

Un éditeur français n'a pas reculé devant cette *Amplissima collectio*. Il est vrai que les *Amplissimæ collectiones* ne l'ont jamais beaucoup épouvanté, et nous lui devons déjà la réimpression des *Acta sanctorum*, de l'*Histoire de France* et des *Historiens de France*. Cette fois, M. Victor Palmé ne veut pas se contenter d'une réimpression. A sa prière, le savant rédacteur des *Analecta juris Pontificii* est arrivé de Rome, et s'est mis à l'œuvre. A Binius, à Bellarmin, à Baronius, à Labbe et à Cossart, à Hardouin, à Mansi, à Bail, à Catalani enfin et à vingt autres, il empruntera leurs meilleurs commentaires, leurs introductions les plus scientifiques, leurs notes les plus claires, leurs textes les plus savamment établis. Dans les recueils du cardinal Maï, il ira chercher de bonnes variantes, qu'il aura la joie d'y trouver et de fournir à ses lecteurs. En des *Propylées* dignes de ce beau monument, il exposera l'histoire des Conciles œcuméniques, et consacrera surtout tous ses soins à un *Index copiosissimus* qui satisfera les plus méticuleux chercheurs; car il n'est point de ceux qui multiplient les *Tables* d'un bon livre, et qui embarrassent leurs lecteurs dans le dédale d'un *Index onomasticus*, d'un *Index geographicus*, d'un *Index moralis*, etc.. etc., etc. Le nouvel éditeur sera français, c'est-à-dire méthodique et clair.

Telle est la première nouvelle que je voulais aujourd'hui offrir aux lecteurs de la *Revue*. Jadis un chroniqueur n'était tenu qu'à donner les nouvelles de la veille, ou tout au plus, celles du jour. Mais aujourd'hui on lui sait à peine gré de fournir celles du lendemain. Toutefois, celle-ci est assez importante pour intéresser tous les bons esprits. Un directeur de notre imprimerie *royale*, il y a plus de deux siècles, entreprit certain jour une *Collection des Conciles*, et je lisais ces jours derniers la lettre où il rendait cette résolution publique, non sans un bel enthousiasme que je partage complétement, « Une *Collection des conciles*, disait cet honnête homme, c'est *l'œuvre des œuvres*. » Je finis par ce mot, qui est véritablement mémorable.

Cette lettre que nous venons de citer figure avec honneur dans les vitrines de ce nouveau Musée des Archives dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, et dont l'inauguration solennelle a eu lieu le 19 juillet dernier. Et voici qu'il nous est permis aujourd'hui de donner une description détaillée de ces riches galeries si libéralement ouvertes au public. Il est impossible que cette description, si imparfaite qu'elle soit, ne communique pas à tous les amis des études historiques un sérieux désir de visiter tant de richesses et de connaître tant de merveilles.

La pensée-mère du nouveau Musée a été des plus simples et des plus élevées en même temps : « Offrir à tous les regards les principaux documents de notre histoire nationale, sous leur forme originale, avec leur véritable physionomie. » On a exposé au Louvre des vêtements et des meubles historiques: c'est fort bien, et j'aime,

autant qu'un autre, à contempler l'*Evangéliaire* de Charlemagne et le berceau dû roi de Rome. Mais est-ce que notre intelligence ne sera pas autrement remuée, est-ce que notre cœur ne sera pas autrement ému si nous voyons de nos propres yeux le seing, le *monogramme* de Charlemagne sur ses propres diplômes, et une lettre autographe du duc de Reichstadt? Vous faites passer sous nos yeux une parure de Marie-Antoinette, mais voici l'*ordre* authentique qu l'a envoyée à la guillotine : ce petit papier froissé a fait tomber cette belle et noble tête. Dans notre Musée des Archives, il est une salle (et c'est peut-être la moins riche) où l'on voit tout à côté l'un de l'autre quatre documents qui ont eu sur notre histoire l'influence la plus considérable : l'acte constitutif de la Ligue, l'Édit de Nantes, la Déclaration de 1682 et la Révocation de l'édit de Nantes. Deux siècles presque tout entiers trouvent dans ces papiers jaunis leur explication, leur lumière. Sans eux les catholiques de France n'auraient pas énergiquement empêché un prince protestant de monter sur le trône; sans eux un édit libéral n'aurait pas été injustement et illibéralement révoqué; sans eux, le roi très-chrétien ne se fût pas révolté contre l'unité romaine et Bossuet n'aurait pas compromis son grand nom. Laissez-moi m'arrêter et m'arrêter longtemps devant ces très-précieux manuscrits. Et ne me dites point que ces textes sont imprimés; que je les trouverai dans tel livre, à telle page... Je le sais bien, mais ce que je veux voir, c'est le trait de plume original qui a décidé du sort de tant de milliers d'hommes; c'est la signature de ces rois, de ces évêques, de ces ligueurs, c'est leur écriture, où leur âme a pu se révéler. Ce musée aura, j'en suis certain, une influence heureuse sur nos études historiques. J'aime à croire que nos jeunes gens y seront conduits, et que M. Duruy n'exceptera point ce musée de tous ceux dont il conseille si heureusement la visite fréquente aux élèves de ses lycées. Les cours d'histoire, hélas! sont si rarement professés d'après les documents de première main, que ces jeunes yeux seront ravis de contempler ces sources. Ils sortiront de l'hôtel Soubise avec une toute autre idée de notre histoire que celle qu'ils puisent dans leurs *Manuels*. Et leurs professeurs eux-mêmes s'en trouveront bien.

Entrons nous aussi, dans ces galeries historiques, où le plus ancien texte est daté de 625, et le plus moderne de 1821; contemplons avidement tous ces trésors, depuis le fameux diplôme de Clotaire II jusqu'au Testament de Napoléon Ier.....

La première salle du Musée en est aussi la plus vaste; c'est l'ancienne « salle des gardes» du palais des Soubise. Là sont groupés tous les documents de nos deux premières races, et de la troisième jusqu'à Louis XI. Richesses incomparables, et qu'aucun autre peuple ne pourrait offrir en pareille abondance à l'admiration universelle! Seule, la France a la gloire de posséder de telles archives. Nos papyrus tiennent la tête de cette collection sans rivale, et voici d'abord les *opistographes*, qu'on a eu le soin délicat d'exposer en des vitrines transparentes, afin que l'œil des visiteurs pût aisément en contempler les deux faces. Sur l'une de ces pièces rarissimes, le recto

a été écrit en 632, et le verso en 852. Oui, on a bravement transcrit une bulle sur le revers d'un diplôme de nos rois : on n'a pas voulu perdre une seule page de papyrus. Nos quarante-sept diplômes mérovingiens et nos deux cents diplômes de la seconde race sont représentés dignement sous les trente premières vitrines. Ils frémissent, ils vivent. Ce sont des *préceptes*, c'est-à-dire des actes gracieux, des priviléges, des donations, des immunités ; ou des *placites*, c'est-à-dire des arrêts du tribunal présidé par le roi. Les préceptes sont signés par le roi : *In Christi nomine Theudericus rex subscripsi*. Partout s'épanouit le petit sceau royal, qui fut blanc jadis, et que le temps a effroyablement bruni : sur ce sceau on parvient à distinguer une tête grossière, avec six ou sept longs traits pour représenter les cheveux, travail de barbare où l'art n'a point pénétré, sorte de *bonhomme* comme en trace la main des petits enfants. Après la première vitrine, on voit cesser brusquement l'usage du papyrus et commencer le règne du parchemin. Ce changement est significatif ; il nous apprend que l'Egypte, d'où venait notre papyrus, était tombée aux mains des musulmans, et que tout commerce avait cessé entre deux races implacablement hostiles. Dans notre Musée tout est éloquent, tout parle.

J'ai à peine eu le temps de vous montrer la signature autographe de saint Eloi : IN CHRISTI NOMINE ELIGIVS EPISCOPVS SVBSCRIPSI, et déjà il faut que nous passions à la seconde race. A première vue, les diplômes de Charlemagne ne ressemblent pas à ceux de ses prédécesseurs : ils sont plus nets, plus beaux, j'allais dire plus classiques. Cependant, ce grand lettré, ce grammairien, ce poëte, ce législateur ne signe point ses actes, et le monogramme remplace désormais la signature absente. Le sceau est splendide. C'est une tête antique, couronnée de lauriers, avec cette légende qui fait battre le cœur : *Christe, protege Carolum imperatorem*. Dans ce sceau est réellement contenue et résumée toute la pensée du nouvel empire romain. Cette tête antique, c'est le symbole de l'ancien Empire que Charlemagne vint relever ; cette légende, c'est ce qui atteste le caractère chrétien de cette restauration. En vérité, tout est dans tout, et il ne s'agit que de savoir le trouver.

Jusqu'ici une seule écriture a passé devant nos yeux sans les ravir et sans les éclairer : c'est cette célèbre *cursive* des Romains que nos pères ont encore défigurée. Mais avec Charlemagne, une lueur vive se fait. La cursive elle-même s'illumine : oui, ces caractères boiteux, ratatinés, confus et laids se relèvent, se tiennent droit, se distancent, et deviennent presque beaux. Et voilà que commence déjà, non sans quelque timidité, le règne de cette admirable minuscule caroline ou romane, à laquelle nous devons la beauté sévère de nos caracteres d'imprimerie. Toutefois, la cursive fera une longue résistance, et ne se rendra qu'à la fin du xe siecle.

Avec la troisième race, les actes revêtent une physionomie nouvelle, il faut dire adieu pour toujours au luxe des formules impériales. L'écriture en revanche devient plus large, plus majestueuse ; le sceau s'élargit. Sous Henri Ier apparait la « figure de majesté, »

mais c'est sous Louis VI seulement que la chancellerie royale aura l'idée, après bien d'autres chancelleries, de suspendre au parchemin cette masse énorme de cire, au lieu de la plaquer lourdement sur la pièce elle-même. Blanche jusqu'au XIe siècle, la cire du sceau royal devient d'un jaune naturel jusqu'au commencement du siècle suivant; puis, rouge jusqu'à la fin du règne de Louis VII; enfin verte pour les actes à effet perpétuel, et blanche pour les actes à effet transitoire, jusqu'au règne de Charles VI, où la couleur jaune deviendra la marque de la souveraineté. Mais les actes d'anoblissement et les lettres de rémission conserveront l'ancien sceau solennel, et les actes relatifs au Dauphiné continueront à être scellés en cire rouge. Notre Musée nous montre toute cette sigillographie en action.

Cependant au diplôme a succédé la forme abrégée de la lettre-patente. Les invocations, les monogrammes, les souscriptions du Roi et de ses grands officiers disparaissent du même coup, et laissent place à un style bref, administratif, sans ornements. Dans la même vitrine du Musée des Archives, on voit côte à côte une lettre-patente, un diplôme : on saisira vivement toutes leurs différences. Jusqu'à présent, d'ailleurs, les pièces exposées semblent n'avoir qu'un intérêt paléographique et diplomatique; mais elles vont présenter désormais un intérêt historique, qui en relèvera singulièrement la valeur. A partir de Philippe-Auguste, cette recrudescence d'intérêt est frappante. Voici l'hommage que Simon de Montfort prête au roi pour toutes les terres conquises sur les hérétiques; voilà le testament de Philippe-Auguste, que plusieurs érudits regardent comme autographe. Plus loin, le testament de Louis VIII et le cession faite par Raymond VII d'une partie du Languedoc au roi de France : ces belles terres au midi de la Loire, nous ne les posséderions peut-être pas sans cette charte, dont il vous est facile de déchiffrer la splendide écriture. Mais, souvenir plus touchant, les deux codicilles du testament de saint Louis frappent nos yeux. Le premier fut écrit sur le vaisseau qui portait les croisés à Tunis; le dernier près de l'ancienne Carthage, quelques jours avant la mort du martyr. Tout à côté de ces titres de premier ordre, quelle est cette charte magnifique, ornée de vingt sceaux pendants sur lacs de soie, écrite avec un luxe inusité, véritable objet d'art digne de figurer en des musées tout à fait artistiques? Sans doute, elle émane d'une chancellerie impériale et royale. Non, c'est un simple bail de fermiers normands, et ces sceaux sont des cachets de paysans!

Nous n'avons pas encore épuisé les richesses d'une seule des salles de notre nouveau Musée. Le rouleau des morts de Vital où se lisent les fameux vers attribués à l'esprit et peut-être à la main d'Héloïse : *Flet pastore pio grex desolatus adempto;* le cartulaire de Philippe-Auguste; le premier volume des *Olim;* les tablettes de cire où la dépense de saint Louis est inscrite pour les années 1256 et 1257, sont autant de trésors dont l'abondance ne fatiguera pas les yeux des spectateurs. Les autres salles ne sont pas moins riches. La seconde est consacrée aux Valois et aux premiers Bourbons; la chambre à coucher de Mme de Soubise, éblouissante de dorures

avec ses peintures de Boucher, avec sa riche balustrade et sa décoration somptueuse, est consacrée presque tout entière au souvenir de Louis XVI et de Marie-Antoinette: la vitrine centrale renferme le testament du Roi et la dernière lettre de la Reine. Par un contraste étrange, on voit, tout à côté, l'album des robes que portait Marie-Antoinette en 1782 : notre histoire, comme notre Musée, est pleine de ces contrastes.

L'incomparable salon ovale des Soubise, avec ses pendentifs où le pinceau de Natoire a représenté l'histoire de Psyché, est devenu le « salle des Napoléons. » Le testament de Napoléon Ier en occupe le centre. La Révolution et l'Empire occupent les deux salles suivantes. Déclaration des droits de l'homme; constitution de 1791; condamnation des Girondins; jugements en blanc du tribunal révolutionnaire; votes motivés des conventionnels pour le jugement du Roi; ordres d'exécution qu'on a si énergiquement surnommés *bons pour la guillotine;* bureau du Comité du salut public où l'on apporta le corps sanglant de Robespierre et où l'on voit encore l'empreinte horrible de ce sang, voilà ce que l'on trouve dans ces salles dont les murs auraient pu être peints en rouge. Mais ce ne sont là que quelques parcelles de la grande mine d'or!

A la suite du Musée, on a discrétement ouvert au public les nouveaux dépôts des Archives de l'Empire. Rien de si beau, de mieux approprié, de plus classique en Europe. Un chroniqueur, très-bienveillant d'ailleurs, a prétendu que c'était « la débauche du joli, » et a critiqué « nos escaliers aériens. » Nous le croyons sévère, et ne sommes pas de ceux qui veulent établir une barrière infranchissable entre le beau et l'utile.

Comme on le voit, ce musée ne renferme encore que des documents français: mais nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs qu'un Musée étranger va s'ouvrir prochainement à côté de notre Musée français. Là, éclateront les richesses de notre chancellerie pontificale, les Bulles et les Brefs dont nous possédons une si importante série; là, brilleront des titres anglais, que les Anglais nous envieront et dont le plus ancien remonte au roi Offa; d'incomparables documents de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, de Chypre et de Jérusalem. On arrivera à pouvoir aisément comparer toutes les paléographies et toutes les diplomatiques, à reconnaître leurs caractères communs et leurs éléments distincts. Ce musée nous placera, d'ailleurs, sur le terrain de la pratique, et nous mettra en garde contre les théories excessives des paléographes, qui fixent avec trop de rigueur des règles auxquelles on a fait trop d'exceptions. Il réveillera aussi notre patriotisme endormi, en nous forçant en quelque manière à contempler les titres de notre gloire!

Mais en visitant tant de merveilles, il conviendra de n'être point ingrat, et de rapporter à qui de droit le mérite de cette collection presque incomparable. Elle n'existerait certainement pas, sans le zèle très-intelligent du directeur actuel des Archives de l'Empire.

L'Exposition de 1867 ne sera bientôt plus qu'un souvenir. Hâtons-

nous de la parcourir une dernière fois. Déjà nous avons essayé de faire connaître l'enseignement historique dans les différentes écoles des États-Unis, de la Suède, de la Prusse et de la Saxe. Aujourd'hui, nous allons visiter avec nos lecteurs les galeries de l'Histoire du travail.

On a fait beaucoup de bruit, on en fait encore tous les jours avec les haches de silex, les ossements travaillés, et ce qu'on est convenu d'appeler « l'âge de pierre. » Est-il vrai que ces grossiers objets, ces os sur lesquels on voit la représentation d'animaux depuis longtemps disparus de notre terre ou étrangers à notre climat, ces armes primitives trouvées dans les grottes sépulcrales, soient un démenti formel porté à nos saints Livres, et par conséquent à la doctrine catholique? C'est ce qu'il s'agit de savoir, avant tout. Il est facile de dire, et même d'imprimer, que « ces silex sont les armes et les outils des peuplades primitives qui habitaient le sol de la France, DES MILLIERS D'ANNÉES avant le temps des Celtes (seizième siècle avant Jésus-Christ). » Mais encore faudrait-il le prouver. L'Écriture, si nous ajoutons foi à la version des Septante, donne au monde près de cinq mille ans avant la naissance de Celui qui devait venir. Il nous semble qu'il y a dans ces cinq mille ans un domaine suffisamment étendu pour y pouvoir placer *scientifiquement* vos ossements travaillés et vos haches en silex. Puis, il faudrait préciser les données de la science, s'il est possible. Il faudrait fixer des dates, et des dates d'une exactitude très-scrupuleuse. Lorsqu'on s'attaque aux croyances les plus sacrées, on ne saurait être trop méticuleux. D'ailleurs, le champ des explorations devient de plus en plus considérable, et la science ne tardera point à éclairer tant de ténèbres. La *Revue archéologique* ouvrit l'année dernière une enquête sur les grottes sépulcrales, et fut en mesure d'en énumérer 163 dans notre seule France. Que les savants se mettent à l'œuvre, et essayent de dégager l'inconnu du connu. M. L. Lartet publiait, dans la même *Revue* que nous venons de citer, un excellent article sur les os et les silex trouvés dans les carrières de la vieille Espagne : ce travail est un modèle qu'il faut suivre et dépasser. L'histoire, du reste, ne peut se passer ici des secours des sciences naturelles, et en particulier de la chimie. C'est ce qui rend si précieux un *Mémoire sur la composition des haches en pierre*, que M. Damour lut à l'Académie des sciences le 21 et le 28 avril 1865, et qui commence par ces nobles paroles, dignes d'un chrétien : « L'observation des faits géologiques, appuyée des savantes inductions de la zoologie et de la paléontologie, *avait déjà rendu évidente la vérité des paroles des saintes Écritures*, marquant la succession des êtres sortis des mains du Créateur. La minéralogie, la chimie, en faisant connaître les caractères et les principes constituants des matières que nos premiers pères mirent en œuvre pour assurer leur conservation, peuvent jeter aussi quelques lueurs nouvelles sur les mouvements et les migrations des peuples. » Voilà, réduite à sa juste valeur, l'importance des nouvelles études. Les chrétiens n'ont pas à trembler : ils n'ont qu'à attendre.

La vitrine la plus précieuse, — celle qui arrête dans les galeries du Champ de Mars les plus distraits de tous les regards, ceux des

enfants et des femmes, — renferme un certain nombre d'ossements accompagnés de photographies, qui permettent de saisir plus clairement les dessins grossiers que la main de nos pères a gravés sur cette substance primitive. Voici un renne : la France aurait donc changé de climat ! Les animaux domestiques ne paraissent qu'assez tard. Sur l'ivoire, j'aperçois ici la figure d'un mammouth, d'un de ces animaux qu'on croyait n'avoir jamais vécu en même temps que l'homme. Remarquez néanmoins que la plupart de ces conclusions sont hypothétiques et que la plupart de ces faits sont nuageux. Les haches en silex ne prêtent pas tant à l'hypothèse : en voici de toutes formes. Là est le type du *couteau*, ici celui du *grattoir*. Les plus riches collections ont été envoyées à Paris par le musée de Vannes, par M. de Vibraye et le docteur Garrigou. Le comte Costa de Beauregard a exposé quelques pièces qui se rapportent aux habitations lacustres du lac de Bourget.

L'âge de bronze n'est pas richement représenté, et rien n'est plus pauvre que l'élément celtique de ce riche musée. Les Celtomanes ne se réjouiront point de parcourir des galeries où l'on arrive brusquement de l'époque anté historique à l'époque romaine. Quelques bracelets, quelques armes, tel est le contingent de la race gauloise. Mais les conquérants de l'Italie arrivent : ils apportent avec eux tous les secrets de leur industrie et de leur art. Il semble ici que nous soyons transportés dans la boutique d'un marchand gallo-romain. Sous nos yeux se déroule une abondante collection de verreries ; leur matière est grossière, leur forme n'a rien d'artistique : c'étaient sans doute des objets à vil prix. Les poteries ne sont guère remarquables, et ne rappellent en rien l'art merveilleux des Étrusques. La superstition romaine se servait de ces amulettes ; les soldats romains broyaient leur blé avec ce *pistrinum*, avec cette meule grossière en lave volcanique ; les patriciens et les bourgeois employaient ces anneaux, ces cachets où ils faisaient graver leurs noms ou leurs devises. Ces deux roues sont celles d'un char antique. Ce vase carré est un foyer, un *brasero* gallo-romain, trouvé à Vienne. Cette statuette est celle du poëte Ausone. En résumé, dans tous ces objets si divers, la Beauté n'éclate point. Il faut croire que l'art de la métropole romaine n'arriva point jusqu'à la colonie, ou plutôt que nous n'avons point conservé les pièces vraiment belles de cet art si vanté.

Jusqu'ici le Christianisme ne nous semble pas avoir pénétré dans le monde ancien. Faisons quelques pas, et nous serons en pleine civilisation chrétienne. Voici des manuscrits : nos cœurs battent. Un *Pastoral* de saint Grégoire le Grand est attribué à la fin du VI[e] siècle : c'est peut-être un peu le vieillir. Du VIII[e] siècle, nous avons un *Evangéliaire* et un Cassiodore. Cette *Expositio psalmorum* présente un singulier caractère : les psaumes y sont écrits en onciale et le commentaire en cursive. On a jugé bon d'exposer aussi quelques diplômes à côté de ces précieux manuscrits ; mais en vérité rien n'est plus pauvre que cette exhibition, surtout quand on songe à notre musée des Archives. Aucune pièce mérovingienne. Il valait mieux ne rien exposer.

Avec ces quelques vingt chartes il serait impossible de faire l'histoire de l'écriture en France; mais avec la collection de M. Firmin Didot on peut esquisser aisément toute une histoire de la reliure. La Bibliothèque de Troyes s'est également montrée d'une libéralité dont on ne saurait assez la féliciter : elle a livré toutes ses richesses. Et ce ne doit pas être un petit sacrifice que de se séparer ainsi de tels trésors. Si le feu les allait atteindre? s'ils allaient être pillés? Plus d'un établissement public, plus d'un particulier ont reculé devant ces terribles chances, et ont fermé leurs portes à triple tour. Les autres ont eu confiance, et ce sont ceux-là en vérité qui ont bien mérité de l'humanité et de la science.

Mais à mesure que nous avançons dans cette marche à travers tant de merveilles, il devient de plus en plus difficile de partager ses regards et son attention. Depuis le XIIe siècle, il y a excès de richesse, il y a pléthore. La châsse de saint Taurin est la perle de cet éblouissant écrin; celle de la cathédrale de Troyes attire moins vivement les yeux, mais les retient aussi longtemps. M. Barry, de Toulouse, un des plus riches collectionneurs de France, nous offre une collection « de poids armoriés des villes; » c'est sans doute la plus riche collection de ce genre. Des croix processionnelles; des crosses en cuivre repoussé, en cristal de roche, en émaux; des parements d'autel; des ivoires; une admirable grille en fer forgé du XIIIe siècle, qui appartient à M. Didron; des matrices de sceaux; les moulages des fameux *moines pleureurs*, qui ajoutent tant de valeur aux tombeaux des ducs de Bourgogne, à Dijon; une série de manuscrits à miniatures, que M. Firmin Didot a envoyés sans les compter; les premiers monuments de l'imprimerie à côté des derniers manuscrits de luxe; des reliures splendides, des émaux éblouissants, et ces belles tapisseries de l'Apocalypse que la cathédrale d'Angers a déroulées sous nos regards étonnés : tels sont les principaux trésors de cette quatrième salle, qui est tout entière consacrée au moyen âge. Faut-il le dire? Elle ne satisfait point absolument ceux qui portent au moyen âge un amour sincère et réfléchi; à plus forte raison mécontentera-t-elle tous ceux qui regardent l'art du XIIIe siècle comme un idéal que l'intelligence humaine ne franchira jamais. Nous ne sommes point de ceux-là, et cependant nous n'avons pas comparé sans tristesse les richesses du moyen âge à celles de la renaissance. Il semble vraiment que, lorsqu'on pénètre dans la cinquième salle, réservée à la renaissance, on éprouve un véritable éblouissement. Tout y semble plus beau, plus radieux, plus parfait. Mais nous n'avons pas été longtemps avant de nous rendre compte de ce contraste étrange et attristant. Au moyen âge, l'art est tout architectural : la peinture, la sculpture surtout et la musique, ne sont faites que pour servir d'ornement à l'architecture, pour la faire valoir. Si donc vous nous montrez ces châsses, ces croix, ces vêtements sacerdotaux, ces statues même et ces manuscrits dans un autre milieu que le leur; si vous les arrachez des cathédrales pour les transporter brutalement dans une galerie de musée, vous leur enlevez par là la moitié de leur valeur, vous les

enlaidissez, vous les amoindrissez. Il n'en sera pas de même pour la renaissance, où l'architecture perd son ancienne prépondérance et la partage avec les autres arts.....

Les plus riches vitrines de la cinquième salle sont encore celles que M. Firmin Didot a composées avec quelques-uns de ses trésors typographiques. Je recommande à nos lecteurs la suite de ses incunables imprimés à Paris. C'est là qu'on voit le premier livre imprimé en Sorbonne par Ulrich Gering, de Constance, Michel Fribürger et M. Crantz. Ce sont les *Gasperini Pergamensis epistolæ*, de 1470. La même année, les mêmes imprimeurs nous donnèrent un Salluste : le voilà. Trois ans après parut la *Rhétorique* de Guillaume Fichet, qui avait été précédée des *Offices* de Cicéron en 1472. Aucun de ces livres, remarquez-le bien, n'est en caractères gothiques. Mais voici le *Roman de la Rose* de Verard en 1496, et les grandes *Heures* de Simon Vostre en 1498, où s'épanouit l'antique beauté des caractères scolastiques. Arrêtons-nous au Monstrelet de 1503. Nous venons de faire avec nos yeux une histoire de l'imprimerie en France, pendant toute la période des incunables.

D'ailleurs, nous sommes sollicités à droite, à gauche, par des milliers de merveilles nouvelles. Les plus belles reliures du XVI[e] et du XVII[e] siècle nous sont offertes par M. F. Didot ; on y remarque celles qui ont appartenu au célèbre Jean Grolier. Les faïences de Bernard de Palissy, les émaux de Limoges, la serrurerie élégante exposée par M[me] veuve Failly, ces couteaux de table sur lesquels est gravé le *Benedicite* en musique, la splendide argenterie du XVII[e] siècle envoyée par M. le baron Pichon, tout nous attire, et tout nous éblouit.

Les autres nations rivalisent avec nous. Vaincues par la France de 1867, elles ont voulu prouver qu'elles l'avaient jadis égalée, et même surpassée. L'Autriche a sa collection d'armes parmi lesquelles nous avons remarqué trois vieilles arquebuses en ivoire sculpté ; l'Espagne a ses moulures de l'Alhambra et son épée du Cid (?) Oui cette grande épée du Campeador, elle est là dans une petite vitrine, dans un coin obscur ; elle est là celle dont l'éclair a mis en fuite tant de musulmans. Le Portugal, dont les seuls envois valent plusieurs millions, présente à notre admiration une orfévrerie sans rivale, et surtout ce magnifique ostensoir qui fut achevé en 1506 avec le premier or que rapporta Vasco de Gama. L'Italie a ses émaux, son *Christ insulté* de Léonard de Vinci, son *Christ en croix* de Ghiberti, son *Saint Sébastien* de Fra Bartolomeo. Quant à l'Angleterre, elle nous offre son orfévrerie massive du dernier siècle, ses aiguières immenses et ses meubles confortables. Chaque nation se montre à nos yeux avec sa véritable physionomie Ces galeries valent le meilleur manuel de géographie et d'histoire !

Dans le journal *le Temps*, M. Vallet de Viriville vient de consacrer deux longs articles à la situation présente, et surtout à l'avenir de l'École des chartes. Une de ses conclusions, celle peut-être à laquelle il attache le plus d'importance, nous a vivement frappé, et il y a longtemps déjà que nous avons exprimé le même désir. M. Vallet

voudrait que l'on transportât à la Sorbonne, en plein quartier Latin, « l'École supérieure d'histoire et d'archéologie nationales. » Nous nous associons complétement à ce vœu très-raisonnable et très-libéral. Tant qu'elle sera reléguée, au fond du Marais, au milieu des ateliers et des docks d'articles de Paris, la pauvre École ne vivra qu'à moitié. Il lui faut le grand air ; à défaut de la Sorbonne, il lui faut l'hospitalité du musée de Cluny. Elle n'a jusqu'ici conquis que dix ou vingt élèves par promotion ; ce n'est pas assez pour renouveler les études historiques. Il en faut le double, il en faut le quadruple. Quel est l'élève de l'École de droit qui ne tiendra pas à suivre des cours aussi séduisants et aussi faciles, s'il n'est pas contraint de perdre deux ou trois heures en voyages inutiles et fatigants? Puis, l'École normale n'est pas loin, et quelle joie de penser que ces jeunes gens dont l'esprit est si vivement ouvert vers l'antiquité, l'ouvriront aussi, l'ouvriront enfin vers notre moyen âge, qu'ils n'aiment pas assez parce qu'ils ne le connaissent pas suffisamment. Et pourquoi le diplôme d'archiviste paléographe ne deviendrait-il pas l'équivalent fort honorable et fort mérité d'un diplôme de licencié en histoire? Pourquoi, après trois ans d'études, six examens et une thèse, les jeunes gens de l'École des chartes ne seraient-ils pas admis à l'examen de doctorat ès-lettres, sans être contraints de passer par le thème grec et par les vers latins? Ce sont là autant de demandes que nous formulons très-humblement, mais en les jugeant dignes d'être enfin exécutées.

En attendant, l'École des chartes mérite de plus en plus les faveurs qu'on ne songe guère à lui refuser. Le 15 novembre prochain, les élèves de la promotion 1866-1867 remettront leurs thèses à leurs juges. Nous avons pris soin de recueillir les titres de ces travaux, qui seront rapidement connus et dont quelques-uns feront avancer la science : *Le droit romain au* XIII*e siècle.* — *Le dialecte lorrain.* — *Histoire de l'école et de l'abbaye de Saint-Victor de Paris.* — *Le protectorat de la France sur le duché de Gênes à la fin du* XV*e siècle.* — *L'architecture romaine en Agenois.* — *La réaction féodale sous Louis X.* — *L'administration de la paroisse en Normandie.* — *L'antiquité de la métropole de Reims.* — *Le Maine durant l'occupation anglaise.* La variété de ces mémoires frappera tous les yeux : il faut espérer que leur mérite réel convaincra tous les esprits en faveur d'une École qui a déjà rendu tant de services.

Les journaux ont retenti d'un long débat, qui a eu l'Académie des sciences pour principal et pour premier théâtre. Voici en deux mots quel était l'objet de tout ce bruit scientifique : « A qui faut-il rapporter l'honneur de la découverte des lois de l'attraction? Est-ce à Newton, comme tout le monde l'a cru jusqu'ici? Est-ce à Pascal, comme le prouveraient certains autographes tont récemment mis en lumière? »

Tout d'abord, donnons le texte de la plus importante de ces lettres de Pascal que M. Chasles a présentées à l'Académie. M. Chasles ne doute point de leur parfaite authenticité; M. Chasles les a lues avec

une certaine émotion, car il aime la France autant et plus que ses chères mathématiques, et il était sur le point de crier : « Vive la France, » en achevant cette lecture. Mais il est temps d'ouvrir les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, et d'en venir à notre citation :

« Monsieur (c'est à M. Boyle que s'adresse Pascal), je pourrois faire voir par plusieurs exemples que nos physiciens naturalistes avancent beaucoup de choses sans en faire un examen suffisant et sans autre fondement que l'autorité de ceux qui les ont précédés. J'ai, pour le prouver, *un bon nombre d'observations de toute sorte dont personne n'a encore parlé et partant eu connoissance, tant sur l'attraction* et de ses lois avec les phénomènes. Je viens vous en faire part. Vous trouverez ci-joint *ces expériences, au nombre de plus de cinquante.* Je vous prie de les examiner et de m'en dire votre sentiment.

« PASCAL. »

Voici qui est décisif, et cette lettre aurait été écrite en 1652, treize ans avant les premières découvertes de Newton. La France serait donc en avance de treize ans. Le fait est d'autant plus remarquable qu'il est rare. Mais...

Mais il s'agit de savoir si ces fameuses lettres sont authentiques. L'Académie des sciennes a désiré s'adresser, sur ce point délicat, au juge le plus compétent : elle a été trouver M. Faugère, et a attendu avec quelque angoisse le résultat d'un examen véritablement scientifique. Arrêtons-nous un moment pour faire voir, par cet exemple très-frappant, jusqu'à quel point toutes les sciences se tiennent. Voici un littérateur, un savant, un expert en écritures qui est interrogé par des mathématiciens, dans une discussion qui intéresse à la fois l'honneur de la France et l'histoire des mathématiques.

Quoi qu'il en soit, M. Faugère répondit très-nettement aux questions qui lui étaient posées : « Les lettres de Pascal alléguées dans ce débat sont l'œuvre évidente d'un faussaire. » Ce faussaire n'a pas même cherché à reproduire exactement l'écriture et l'orthographe de l'auteur des *Provinciales*. Il a eu le talent médiocre d'employer certain papier jauni et certaine encre, qu'il n'a pas eu le pouvoir d'harmoniser suffisamment avec l'encre et le papier du XVIIe siècle. « On se trouve ici, dit M. Faugère, *en présence d'une falsification sans exemple par son audace et son ampleur;* elle ressemble à un vaste complot, tant le faussaire a employé d'art et d'industrie à combiner toutes les parties de son œuvre coupable [1]. » Il faudrait pourtant savoir d'où sortent ces falsifications dangereuses et ignobles; et si l'on arrive à le connaître, il faudra, suivant une énergique expression, « vider le repaire. » L'histoire ne peut pas rester la proie des plus vils industriels, qui, pour gagner quelques écus, discréditeront les renommées les mieux établies et feront commettre aux futurs histo-

[1] M. Chasles vient de répondre à M. Faugère. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce débat.

riens mille mensonges aussi funestes qu'involontaires. Il faut faire aux faussaires une guerre sans miséricorde.

En ce moment, je ne sais quelle bonne animation règne dans le monde de l'érudition. M. Léopold Delisle vient de publier son *Histoire de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, monographie qui vaut sans doute une grosse histoire. Une nouvelle session du Congrès archéologique va se tenir à Paris, sous la présidence de M. de Caumont : congrès plus pacifique que celui de la paix. Du 17 au 30 août, un autre congrès se réunissait à l'École de médecine, le *Congrès préhistorique*. Toute la presse incrédule s'était vivement préoccupée de cette réunion, dans laquelle on devait décréter ou promulguer un décret terrible dont le christianisme ne se relèverait pas, et qui devait être formulé en ces termes : « Art. 1er. Toutes les données de la Bible sur l'âge du monde sont absolument fausses. — Art. 2. La Bible n'a par conséquent rien de divin. » Mais, lecteurs chrétiens, rassurez-vous ; on n'a rien décrété ; on s'est contenté d'affirmer qu'on ne pouvait rien affirmer de rigoureusement chronologique sur les âges de la pierre brute, de la pierre polie, du fer et du bronze ; on s'est borné à discuter savamment et placidement, et à préparer les futures conclusions d'une science qui n'en est encore qu'à sa première ébauche. A la Société de l'histoire de France, M. Guizot a prononcé l'éloge de M. de Barante, son prédécesseur, et a fait en terminant l'éloge de ce grand « parti du bon sens, » auquel l'auteur des *Méditations sur l'état de la religion chrétienne* déclare être attaché plus étroitement que jamais. Une édition de Suger va bientôt paraître, due à la collaboration de M. l'abbé Arnault et de M. Lecoy. Mais, — ce que nos lecteurs n'apprendront pas sans une joie très-vive, — la même Société de l'histoire de France va enfin nous donner une édition définitive de Froissart. Ce travail, si délicat et si long, a été confié à M. Siméon Luce, qui vient de visiter les principales bibliothèques de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande et d'Allemagne, afin d'y consulter les meilleurs manuscrits du grand historien du XIVe siècle. Dans la *Collection des anciens poëtes de la France* MM. Guessard et de Montaiglon vont faire paraître leur *Aliscamps*, si impatiemment attendu. A la séance des cinq Académies, M. Renan a tenté de réhabiliter Faustine, la femme de Marc Aurèle ; à l'Académie des inscriptions, M. Guigniaut avait lu l'éloge de M. Hase. Enfin, le Congrès de Malines a donné, parmi les catholiques, une impulsion nouvelle aux études historiques. Ils ont compris, ils comprennent que notre siècle est le siècle de la critique ; qu'il faut vigoureusement nous placer sur le terrain de nos adversaires, ne reculer devant aucun problème, ne cacher aucune difficulté, n'amoindrir aucune objection, ne nous charger d'aucune cause étrangère à celle de la Vérité, attaquer l'Inquisition s'il y a lieu, publier tous les textes et proclamer toutes les vérités, quand même au premier abord nous les trouverions contraires aux doctrines de l'Église, offrir enfin à tous les érudits le modèle d'une sincérité absolue et d'un amour passionné de la Lumière !

Léon Gautier.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. Amédée Thierry a choisi la lutte entre saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie, comme sujet d'une « étude des mœurs chrétiennes en Orient au IVe siècle, » publiée récemment par la *Revue des Deux-Mondes* [1]. Malheureusement ses jugements, son exposition, ses procédés littéraires sont trop empreints des nuances propres à les faire goûter par les lecteurs habituels de cette *Revue*. Saint Jean Chrysostome, qui, dans le titre comme dans le récit, est toujours appelé *Chrysostome* ou *Jean Chrysostome*, est ici sévèrement jugé et, disons-le, calomnié. « Que l'Église le compte parmi ses saints martyrs, se permet de dire M. Amédée Thierry, elle en a le droit, mais l'histoire va chercher l'homme à travers toutes les auréoles. » Le zèle apostolique déployé par le saint en présence des saturnales du Bas-Empire est pris pour de « l'emportement, » et mis sur le compte de l'« âpreté de son humeur. » L'austérité de sa vie, son mépris d'un luxe corrupteur, dénotent « ses manières et ses habitudes de vivre assez étranges. » Il n'avait nulle prudence; « il ressemblait trop à ces opérateurs hardis qui abusent du fer et du feu pour extirper un mal, sans s'inquiéter beaucoup du malade; » il était « ombrageux, hautain, jaloux de son pouvoir, toujours prêt à l'accroître, impatient de toute opposition; » « il s'était infusé l'esprit âpre et inflexible de l'Ancien Testament. » De là « les fautes et les malheurs de ce superbe et inflexible esprit, » qui « eut des travers, et eut même des vices : l'orgueil, le ressentiment, l'amour effréné de la domination. » Ce « terrible justicier, » trop âpre dans sa réforme et « son ardente inquisition, » se montra aussi tribun : il fut « le patron des classes populaires dans les agitations de la ville. » M. Thierry le comparerait volontiers aux Gracques. C'est plutôt avec Savonarole qu'un rapprochement eût été possible. Comment M. Amédée Thierry ose-t-il nous montrer saint Chrysostome accusé par son clergé devant *deux Conciles*, quand il s'agit de conciliabules sans caractère légal et sans autorité? C'est une étrange façon de parler, que de dire qu'à la question du paupé-

[1] *Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, livraisons des 15 juillet et 1er septembre 1867.

risme, « le christianisme avait imaginé un palliatif par la charité. » L'auteur blâme à plusieurs reprises les « empiétements de l'évêque de Rome sur les juridictions particulières des Églises. » Ce sont là des lieux communs vulgaires, qu'on regrette de trouver sous une plume aussi sérieuse. M. Amédée Thierry nous avait habitués, en général, à plus d'intelligence des questions historiques et à une plus grande modération dans ses jugements. — Un second article, publié dans la livraison de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er septembre et consacré à la lutte du patriarche d'Alexandrie Théophile avec le saint, et à la première déposition de celui-ci, appelle des observations qui ne sauraient trouver place ici, et que la *Revue des questions historiques* publiera prochainement, nous l'espérons.

— Les questions si délicates qui se rattachent à la topographie historique des peuplades gauloises n'ont pas cessé d'être l'objet des études approfondies d'un grand nombre de bons esprits. Nous signalerons à nos lecteurs deux remarquables études de ce genre, publiées par la *Revue du Lyonnais*. Dans l'une, M. le docteur Noelas détermine d'une façon qui nous semble satisfaisante la situation des *Ambluareti*[1], peuple voisin des Éduens, qui aurait occupé le territoire formé par une partie des arrondissements de Roanne et de Lapalisse; dans l'autre, M. Debombourg résume avec érudition les notions relatives aux Allobroges d'outre-Rhône, et étudie les origines de l'évêché de Belley[2]. L'histoire locale vient ici utilement en aide, sur quelques points, à l'histoire générale.

— Dans la même *Revue*, M. Auguste Bernard vient de mettre en lumière des faits peu connus relatifs aux derniers Carlovingiens et aux premières années de la période Capétienne[3]. Il établit notamment que Charles, second fils de Louis d'outre-Mer, fut, à la mort de son père, en 954, reconnu pour roi dans une partie de la Bourgogne, bien qu'il fût alors âgé de deux ans seulement. Lothaire, son frère aîné, le dépouilla bientôt de cette royauté nominale et éphémère.

— Non moins que nos origines et que ces temps un peu fabuleux de nos annales dont trop souvent nous avons la légende encore plus que l'histoire, le XVIe siècle est l'objet d'investigations nombreuses et — on peut le dire — passionnées. Nous n'ouvrons pas une livraison du *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français* sans trouver un article ou un document se rapportant à cette période agitée. Sans parler du travail de M. Coquerel fils, dont une partie est déjà passée à l'état de livre[4], nous signalerons le récit de l'arrestation et de la captivité de Jacqueline d'Entremont, veuve de Coligny, arrêtée à Châtillon au lendemain de la Saint-Barthélemy, et impi-

[1] *Les Ambluareti et le camp de la onzième légion à Ambierle. — Revue du Lyonnais*, livraison d'avril 1867.

[2] *Les Allobroges d'outre-Rhône et l'évêché de Belley*, livraison de juillet 1867.

[3] *Les derniers Carlovingiens*, livraison de juin 1867.

[4] *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris.* — Voir les livraisons des 15 mars, 15 avril et 15 août 1867.

toyablement détenue par le duc de Savoie Charles-Emmanuel, malgré les protestations de Henri IV[1]; et nous mentionnerons deux lettres de Théodore de Bèze[2] sur la réunion des députés protestants assemblés à Bâle en 1575 pour rédiger les demandes à présenter au roi de France, lettres dans lesquelles Bèze constate que le royaume, jadis si opulent, achève de se ruiner et se transformer en une Arabie déserte. Deux autres lettres inédites, écrites par d'Andelot à Calvin[3], attestent d'une part l'alliance intime qui unissait aux princes allemands les protestants français révoltés en 1562, et, de l'autre, l'activité de Calvin pour recouvrer l'argent destiné à la solde des reîtres et des lansquenets levés en vertu de la *capitulation* du 18 août précédent, laquelle a été publiée comme nous l'avons dit (t. II, p. 672), dans la livraison du 15 mars du même *Bulletin*.

— Une princesse du sang de France qui, sans la loi salique, eût porté la couronne, a donné au XVIe siècle le triste exemple de l'apostasie, et s'est attachée au protestantisme avec une énergie qui ne faiblit guère. Nous voulons parler de Renée de France, fille de Louis XII, mariée au duc de Ferrare. Le *Contemporain* nous offre un fragment de notre illustre collaborateur M. Cantù[4], consacré à cette sectaire passionnée, dont son mari se plaignait à Henri II dans une longue et curieuse lettre que nous trouvons ici intégralement reproduite. Renée de France mourut calviniste, après avoir vu la maison d'Este ruinée et son gendre assassiné par les protestants. Une de ses protégées, Olympe Morata, demoiselle de compagnie de sa fille Anne, fut l'une des plus ferventes adeptes de la secte nouvelle, et Anne elle-même, bien que mariée au duc de Guise, ne fut point exempte de quelque secret attachement pour l'hérésie.

— Disons ici quelques mots d'un essai de M. Puaux sur les *négociations des réfugiés pour obtenir le rétablissement de la religion réformée au traité de Ryswick* (1697)[5]. Les protestants réfugiés en Hollande voulaient obtenir de rentrer en France. Devrait-on demander le rétablissement de l'édit de Nantes purement et simplement? Devrait-on en poursuivre la modification, comme étant incompatible avec les intérêts de la religion protestante, afin de mettre un terme à des vexations « qui n'ont été que des conséquences tirées de l'édit, à cause des ambiguïtés dont les articles sont susceptibles? » Telle est la double question qu'agitèrent leurs députés; mais, au lieu de s'adresser directement au roi de France (qu'ils haïssaient au point de souhaiter sa défaite et son abaissement, tout en séparant fictivement la cause de la patrie de la personne du roi), les réfugiés voulurent traiter par l'entremise des gouvernements d'Angleterre et de

[1] *Jacqueline d'Entremont, veuve de l'amiral de Coligny*, par le comte Jules Delaborde, livraison du 15 mai 1867.

[2] Livraison du 15 juin.

[3] Livraison du 15 avril.

[4] *La duchesse Renée de France et les protestants de Ferrare*, livraison du 31 août 1867.

[5] *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, livraisons des 15 juin et 15 juillet 1867.

Hollande. Ne trouvant d'appui ni près des puissances protestantes ni près des réfugiés d'Angleterre et du Brandebourg, fort disposés à renoncer à leur qualité de Français, il leur fallut recourir à Louis XIV, qui refusa de revenir sur ses actes, « agissant, dit M. Puaux, d'après les inspirations d'une conscience aveuglée, docile aux impulsions d'un clergé fanatique. » On voit d'après ces derniers mots avec quel ton l'auteur raconte un épisode d'ailleurs intéressant.

— M. Thomas, archiviste du département de l'Hérault, a fait paraître en 1859 un mémoire sous ce titre : *Un agent des alliés chez les Camisards;* aujourd'hui M. le pasteur Fraissinet publie, d'après un manuscrit conservé aux archives de l'Hérault, la relation de cet agent, nommé Tobie Rocayrol[1]. Rocayrol avait été chargé en 1701, par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Turin, de se rendre auprès des Camisards pour connaître leur état, leurs ressources, afin de les secourir efficacement et, dans ce but, d'établir avec eux des correspondances. On leur promet de l'argent, des munitions, des armes. et ils accueillent ces ouvertures avec faveur. Il y a là de curieux détails sur les principaux Camisards, sur le nombre de leurs troupes, s'élevant alors à 3,000 fantassins et 190 cavaliers, mais pouvant s'augmenter, s'ils avaient de l'argent, jusqu'à 6,000 et même jusqu'à 10,000 hommes; sur leur organisation, etc. Ce mouvement n'aurait donc pas été aussi exclusivement national que l'a prétendu M. Michelet.

— Nous trouvons dans la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou*[2] un document qui se rattache à l'histoire du protestantisme au XVII[e] siècle : c'est un discours de Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, prononcé dans une audience que lui accorda Louis XIV. Ce long discours, que M. Louis Audiat publie sur l'original, est une sorte de biographie du « vieux huguenot » qui vient faire sa « confession générale » à la « sacrée personne de son Roy, » « dont la vertu, dit-il, est plus bien grande que celle de la lame de Telephe, qui guérissait tous les maux qu'elle avait faits. » — « Quand j'ai considéré, ajoute Scorbiac, ce changement presque universel de tant de milliers d'Huguenots dans la vaste étendue de l'empire français, j'ai conçu qu'il falloit absolument que ce fût un coup de la Providence et de la puissance divine. » Ce discours a sa place parmi les documents qui servent à faire apprécier le vrai caractère de la révocation de l'édit de Nantes et l'effet produit par cette mesure.

— Le Masque de fer est-il le secrétaire du duc de Mantoue Mattioli? Est-il un frère consanguin ou utérin de Louis XIV, que la politique royale aurait fait disparaître? Telles sont les questions que s'est posées M. Jules Loiseleur, dans un travail publié par la *Revue contemporaine*[3]. L'auteur néglige les autres solutions proposées, qui ne tiennent pas devant l'examen le plus superficiel, et il expose longue-

[1] *Bulletin* cité, livraison du 16 juin.

[2] *Une soumission après la révocation de l'édit de Nantes,* par M. L. Audiat, livraison du 25 juin 1867.

[3] *Le Masque de fer devant la critique moderne. Revue contemporaine* du 31 juillet 1867.

ment, et d'une manière un peu diffuse, les *titres* des deux prétendants à la renommée masquée. Il a des détails curieux sur les amours d'Anne d'Autriche, et la naissance supposée d'un enfant, né en dehors du mariage, soit en 1631, soit en 1613. Sa solution du fameux problème est toute négative. Pour lui, « les deux systèmes qui seuls aient cours encore aujourd'hui sur le Masque de fer, sont également erronés. » S'il avait un système à opposer à ceux que les historiens, j'allais dire les romanciers, ont mis en avant, ce ne serait pas pour « substituer au personnage factice que l'on a baptisé du nom de Masque de fer, un être réel, et dont la vie et les aventures soient nettement déterminées. Ce serait pour prétendre qu'il n'y a là qu' « un fait très-simple et très-vulgaire, sur lequel l'imagination s'est plu à broder une légende... ; que le mystère était d'autant plus difficile à percer qu'il n'y a jamais eu de mystère, » et que c'est « l'obscurité même du personnage qui a épaissi les ténèbres qui couvrent son origine, son crime et son nom véritable. » Le problème perdrait ainsi beaucoup et en attrait et en importance. Il sera repris prochainement dans cette *Revue*, et la solution de M. Loiseleur sera, comme les différents systèmes qui se sont produits, l'objet d'un examen approfondi.

— Au moment où disparaissait prématurément un historien distingué, qui a rendu de nombreux services aux lettres et qui pouvait en rendre de plus importants encore, une *Revue* qui, d'ordinaire, se borne à reproduire les leçons de la Sorbonne, du Collége de France, etc., publiait un article très-vif, dirigé contre la nouvelle édition des *Lettres de Madame de Maintenon* commencée par M. Théophile Lavallée, qui, on le sait, s'était voué, depuis de longues années, au culte de cette mémoire si odieusement travestie et calomniée. A entendre la *Revue des cours littéraires* [1], M. Th. Lavallée est aveuglé par son « fétichisme monarchique » (*sic*) [2]; il a rempli ses devoirs d'éditeur avec la plus grande légèreté, et il a fait pis que la Beaumelle : car enfin la Beaumelle ne faisait qu'arranger, amplifier ou réduire des documents authentiques, tandis que le nouvel éditeur a introduit le vrai à côté du faux, et s'est laissé duper en publiant des autographes « doublement faux. » Sur quoi s'appuie l'auteur pour prétendre que l'honorable professeur à l'école de Saint-Cyr a été « victime d'une supercherie encore plus coupable, plus effrontée » que celle de la Beaumelle? Sur de simples conjectures. Quelle autorité a-t-il pour faire ainsi le procès à une publication aussi consciencieuse et aussi longuement préparée? Il nous dit lui-même, en terminant, qu'il « confesse son incompétence en de pareilles matières

[1] *Les faux autographes de Mme de Maintenon*, par M. Grimblot, nos des 24 et 31 août 1867.

[2] Après avoir cité une appréciation d'une lettre attribuée à Fénelon, l'auteur ajoute : « Il est triste de voir, en 1866, un homme de lettres s'exprimer de la sorte sur des pages qui feront l'éternel honneur de Fénelon. Il est vrai que M. Lavallée qualifie de calomnies les jugements de Saint-Simon qui choquent son fétichisme monarchique (p. 624). »

(p. 640). » Quelles preuves péremptoires donne-t-il de la non-authenticité des autographes provenant de la collection de M. de Cambacérès? Il n'allègue que la fausseté des dates, démontrée par lui avec un grand luxe de recherches et de développements. Il relève des erreurs de deux ou cinq années qui, à ses yeux, suffisent pour prouver « la fausseté des prétendus autographes de M. de Cambacérès, » et il « admire l'entêtement de Mme de Maintenon à dater de 1700 des lettres autographes qu'elle n'a pu écrire qu'en 1701, en 1702, ou en 1696. » — Mais elle les a donc écrites? C'est ce qui ressort presque toujours du minutieux examen de l'auteur. Et s'il n'y a la plupart du temps que des erreurs de dates, et principalement de dates d'années, est-ce une raison suffisante pour supposer les lettres fabriquées? L'auteur nous parait en effet fort incompétent, car il ne sait pas que, généralement, les lettres de ce genre ne portent pas, sur l'autographe, de date d'année, et que cette date n'est le plus souvent, comme l'a dit M. Feuillet de Conches dans la polémique sur les lettres de Marie-Antoinette, qu'une conjecture plus ou moins heureuse de l'éditeur. Nous croyons qu'on exagère fort la portée des remarques qui peuvent être présentées au sujet des quatre volumes de la *Correspondance générale de Madame de Maintenon* publiée par M. Th. Lavallée, et, en regrettant vivement que l'éminent historien ne soit plus là pour répondre lui-même, nous espérons que M. le duc de Cambacérès, sans se borner à *remercier* l'auteur de cet article *de l'avoir éclairé*, voudra bien, par des détails précis sur ses autographes, nous mettre en mesure d'apprécier la valeur de l'accusation dont la *Revue des cours littéraires* s'est fait l'écho.

— M. l'abbé Blampignon étudie dans le *Correspondant* les rapports de Massillon avec les Jansénistes[1], et entreprend de réfuter une opinion qui se résume dans cette brusque réponse d'un curé du diocèse de Clermont, auquel l'auteur allait demander quelques renseignements: « Massillon, mais c'était un Janséniste! » — Non Massillon n'était pas un Janséniste. Il eut, il est vrai, un moment d'oubli et d'entraînement : il se laissa prendre, en arrivant à Paris, aux séductions « d'esprits brillants, aimables, sympathiques ; » il eut pour patrons et pour amis Mgr de Noailles, l'abbé de Louvois, Colbert, évêque de Montpellier ; il alla jusqu'à « confondre dans la même désaffection et Rome et les Jésuites. » Mais Rome parle ; la vérité luit à ses yeux ; Massillon se rapproche du cardinal de Rohan et du cardinal de Bissy ; lui, le prêtre de l'Oratoire, conduit au noviciat des Jésuites M. de Florensac qui, fou de douleur de la perte de sa femme, voulait attenter à ses jours ; il prend hautement la défense de l'orthodoxie ; et comme évêque, il se montre aussi irréprochable quant à la doctrine qu'édifiant quant aux mœurs. M. l'abbé Blampignon s'est servi dans cette intéressante étude de lettres inédites fort importantes de Massillon, communiquées par

[1] *Massillon et les jansénistes, d'après une correspondance inédite*, livraison du 26 juillet 1867.

M. Cousin, M. le comte d'Hunolstein, etc., ou faisant partie de sa propre collection.

— *L'Europe à Utrecht,* tel est le titre d'un long et intéressant travail que M. Marius Topin vient de publier[1], et qui forme le complément de deux études sur le cardinal de Polignac, ou plutôt sur les négociations de la France en Pologne pour l'élection d'un prince français, et sur les conférences de Gertruydenberg[2]. L'auteur étudie les négociations d'Utrecht dans leur point de départ, et il montre en passant que les causes frivoles attribuées au revirement de la politique anglaise n'entrèrent pour rien dans un événement dont les véritables causes sont aussi profondes que sa portée a été immense; il déroule les phases des pourparlers diplomatiques de Londres, aidés d'ailleurs par le mouvement de l'opinion publique; il montre l'idée « juste et nécessaire » qui avait prévalu à Londres, se faisant jour à Utrecht à travers bien des difficultés, et triomphant enfin, grâce au tact, au sang-froid et à la souplesse des plénipotentiaires français. A-t-il raison d'excuser le cardinal de Polignac, qui avait négocié le traité où était stipulée l'exclusion des Stuarts, d'avoir accepté le chapeau de cardinal sur la présentation du chevalier de Saint-Georges? M. Topin qui se montre si rigoureux pour Louis XIV, parce qu'il ne voulut pas céder aux demandes de Frédéric Ier et de la reine Anne en faveur des protestants et qu'il eut le tort de « ne pas se départir du droit de ne pas renoncer à ce qu'il croyait son devoir, de punir en criminels d'État, ceux qui, rebelles à l'autorité des dogmes de l'Église, l'étaient en même temps à l'autorité royale,» — n'est-il pas bien facile pour ce prince de l'Église, qui, selon lui, « après avoir rempli avec éclat les obligations de sa charge, satisfaisait à celles de la reconnaissance » en ne posant pas sa signature au traité qu'il avait négocié? — Je n'appelle pas cela, pour ma part, un « sentiment de délicate réserve, » pas plus que je ne qualifierais Louis XIV d' « intolérant monarque, » parce qu'il n'a pas déféré aux instances de souverains qui n'étaient pas plus tolérants que lui, et qui se mêlaient d'une question de politique intérieure en blessant l'ombrageuse susceptibilité du grand roi. Disons en outre que le travail de M. Marius Topin, très-sérieusement fait et qui utilise d'une façon très-complète et très-intelligente les sources connues[3], ne s'éclaire pas à la lueur des correspondances inédites dont nos dépôts publics sont si riches, et qui lui auraient permis de pénétrer d'une façon encore plus intime et plus piquante au cœur des négociations dont il a tracé le brillant tableau.

— L'économie politique touche de bien près à l'histoire : elle l'éclaire et la complète, ou plutôt elle est une branche, trop longtemps négligée, trop souvent perdue dans des théories ne reposant

[1] *Correspondant* des 25 juin et 25 août 1867.

[2] Livraisons des 25 août 1865 et 25 juillet 1866.

[3] Nous signalerons ici une heureuse innovation, à laquelle les *Revues* ne nous ont point habitués jusqu'ici. Il y a, en note, dans le travail de M. Topin, une grande abondance d'indications et de citations.

pas assez sur des faits précis et sérieusement étudiés. Les travaux de nos modernes économistes gagnent de plus en plus en précision et en sûreté, et nous n'en voulons d'autres preuves que les études consacrées récemment à Vauban et à Quesnay, par MM. H. Baudrillart et Léonce de Lavergne [1]. M. Baudrillart envisage Vauban à un point de vue nouveau. C'est « l'emploi de la méthode expérimentale, porté pour la première fois avec cette exactitude, dans les sciences sociales, » que le savant écrivain fait ressortir chez lui; c'est la partie de ses œuvres qui se rapporte à l'économie publique qu'il met en lumière. Vauban a été non-seulement le grand homme de guerre qu'on connait, mais il a été « le vrai créateur de la statistique en France; » dès la fin du XVII[e] siècle, il a défendu la liberté de conscience, en posant cette maxime que « les rois ne sont jamais maîtres des opinions de leurs sujets, » et conçu l'idée d'une monnaie universelle n'ayant qu'un seul titre; il a touché à tout avec un sens, une justesse de vue, une connaissance de la matière qui excitent l'étonnement et l'admiration. « Vauban, dit M. Baudrillart, a en vérité l'étoffe d'un grand économiste et d'un grand ministre. Les vues les plus élevées, les recherches les plus précises sur les sujets les plus étrangers à sa vie et à ses écrits militaires, ne lui coûtent pas. » Ajoutons que Vauban voulait faire la guerre humainement, en évitant autant que possible de verser le sang, et qu'il se montra toujours vivement préoccupé des intérêts des classes laborieuses.

Quesnay ne tient pas une place aussi importante que Vauban, et n'excite pas au même degré la sympathie. Mais il y a plus d'une utile remarque à présenter au sujet de ce chef de l'école économique française, que Louis XV avait pris en affection, et qu'il appelait familièrement *son penseur*. M. de Lavergne, dans le mémoire qu'il a lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, a voulu « raconter l'origine de la lutte engagée depuis un siècle contre les ennemis de l'agriculture nationale, lutte bienfaisante qui nous a valu des progrès marqués, mais qui n'a encore porté qu'à moitié ses fruits. » Il étudie Quesnay dans les trente maximes où sont formulées ses doctrines économiques : « Prééminence d'une autorité unique sur toute autre forme de gouvernement, mais à condition que la nation soit parfaitement instruite des lois qu'il ne faut jamais enfreindre; les sociétés humaines soumises par Dieu même à un ordre naturel, et cet ordre ayant pour fondement la sûreté de la propriété; la terre exploitée par l'agriculture, unique source de la richesse, et l'industrie et le commerce n'ayant d'autres fonctions que de façonner ou de transporter les matières premières qu'elle fournit, » telles sont les principales bases du système de Quesnay. Il est inutile de dire que M. de Lavergne a apporté dans cette étude le talent et la compétence qui font de lui un maître en pareilles matières.

[1] *Les utopies de Vauban*, dans la *Revue contemporaine* du 31 août 1867; *Économistes français du* XVIII[e] *siècle : Quesnay*, dans le *Compte rendu des séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, juillet-août 1867.

— M. Mortimer-Ternaux vient de raconter[1] deux épisodes, que nous retrouverons un jour dans sa consciencieuse *Histoire de la Terreur*. C'est d'abord l'expédition des volontaires marseillais, dirigée par l'amiral Truguet, contre Cagliari, « expédition mal conçue, plus mal préparée, entreprise au milieu de l'hiver, conduite sans ensemble, qui coûta à la marine ses plus beaux vaisseaux, au trésor des sommes énormes, et qui restera comme un témoignage irrécusable de l'imprévoyance du pouvoir exécutif et de l'indiscipline de la phalange marseillaise. » C'est ensuite l'expédition contre les îles de la Magdelaine, dirigée par Cesari-Colonna, avec Quenza, Bonaparte et Moydier pour lieutenants. Bonaparte y fit ses premières armes. M. Mortimer-Ternaux est entré, à cette occasion, dans quelques détails sur le caractère du jeune capitaine d'artillerie, dont la brouille bientôt consommée avec son chef hiérarchique le général Paoli, décida de l'avenir : de Corse qu'il était resté jusque-là, Bonaparte se résigna à devenir Français. Il renia, à cette époque, sa *nationalité*, comme plus tard il devait faire bon marché de ses principes.

— Les efforts de Napoléon pour renverser le cardinal Consalvi ; la retraite spontanée du cardinal, tel est le double sujet des deux dernières études consacrées par M. d'Haussonville à l'exposé des relations du premier Empire avec le Saint-Siége[2]. L'habile écrivain marche lentement, mais d'un pas ferme ; il s'avance entouré des documents les plus authentiques ; la *Correspondance de Napoléon Ier*, récemment publiée, lui fournit de précieux renseignements. On peut dire qu'il tient tous les fils de l'intrigue, et il sait les dérouler d'une main savante et expérimentée. Il montre ici successivement dans quelles dispositions Napoléon se trouvait, au printemps de 1805, à l'égard du Saint-Siége ; comment le cardinal Consalvi amena le résident anglais M. Jackson à quitter Rome volontairement, croyant par là désarmer la colère de l'empereur ; combien « les dispositions personnelles de celui-ci rendaient d'avance inutiles les sages concessions du Saint-Siége. » Il fait ressortir l' « accent de modération, de bonne foi et de dignité » de Pie VII dans ses communications avec Napoléon, la « touchante résignation et la patience toute chrétienne avec laquelle il se défendait contre des imputations cruelles ; » il nous initie aux intrigues du cardinal Fesch qui, lui aussi, avait ses « griefs *personnels* et purement imaginaires, » que d'ailleurs Napoléon n'épousait pas. Nous assistons au curieux spectacle de deux gouvernements négociant en dehors de leurs représentants officiels, dont l'un, Fesch, n'inspire pas assez de confiance à l'empereur et ne peut

[1] *Une expédition maritime en* 1793; *les premières armes de Bonaparte. Correspondant* du 25 juillet 1867. Ce mémoire, lu par M. Mortimer-Ternaux à l'Académie des sciences morales et politiques, dans la séance du 1er juin, se trouve aussi dans le *Compte rendu* publié par M. Ch. Vergé, livraison de septembre 1867.

[2] *L'Église romaine et le premier Empire*, 1800-1814 : VII. *Premiers efforts de Napoléon pour renverser le cardinal Consalvi.* — VIII. *Retraite du cardinal Consalvi. Revue des Deux-Mondes* des 1er et 15 juillet 1867.

être l'homme des mesures arbitraires; dont l'autre, Caprera, s'est laissé captiver par le souverain près duquel il est accrédité, et a été entraîné à des concessions compromettantes. Enfin Consalvi, voulant éloigner pour le gouvernement pontifical « le danger d'une chûte probablement inévitable, » demande au pape à se retirer; et tandis que l'ambassadeur de Napoléon prend congé de Pie VII, après lui avoir fait une scène violente, le ministre habile et fidèle se démet volontairement de ses fonctions, donnant ainsi un noble exemple de dévouement à une cause qu'il avait si énergiquement et si persévéramment défendue. « Mais, dit M. d'Haussonville, il en fut de la démission volontaire du cardinal Consalvi comme il en avait été de l'éloignement spontané de M. Jackson. Napoléon ne daigna même pas s'en apercevoir; » et ce sera la triste tâche de l'historien de cette lutte, d'avoir, en poursuivant son récit, « à raconter comment, par suite des violences redoublées de l'empereur et malgré l'inaltérable douceur de Pie VII, les choses en vinrent bientôt entre eux à toute extrémité. »

Quittons l'histoire générale, et abordons un moment le terrain de l'histoire locale. La *Revue catholique de l'Alsace* a donné récemment, sous le titre de *Questions alsaciennes* [1], une série d'articles où M. Charles Martin combat les opinions du dernier historien de César sur la géographie primitive de l'Alsace. A un système fort contestable, l'auteur en oppose un autre non moins spécieux, et qui ne nous paraît basé que sur des hypothèses.

— Non moins conjectural est le sujet qu'a traité M. Péan dans son travail sur les *Origines de Lugdunum*, dont la *Revue du Lyonnais* poursuit la publication [2]. Rien n'est plus délicat et plus périlleux que de se lancer dans les questions d'étymologie des noms de lieux. L'auteur marche au milieu des écueils, et nous croyons qu'il s'y est heurté plus d'une fois.

— La science archéologique est plus certaine, surtout quand elle repose sur des observations minutieuses et assidues, appuyées d'une critique savante et rigoureuse. Personne, à cet égard, n'est plus compétent que M. l'abbé Cochet, et la récente découverte du tombeau de sainte Honorine, à Graville, près du Havre, lui a fourni l'occasion de présenter des remarques pleines d'intérêt [3]. Tout ce qui se rattache à l'archéologie sépulcrale est traité de main de maître par le savant correspondant de l'Académie des Inscriptions, qui est ici, on peut le dire, dans son domaine.

— Signalons, dans la *Revue de la Normandie*, une notice sur Robert de Tombelaine [4], l'un de ces moines qui, au XIe siècle, furent pour la

[1] *Questions alsaciennes, à propos de l'histoire de Jules César par Napoléon III*, livraisons d'avril, mai et juin 1867.

[2] Voir en particulier la livraison de mai 1867.

[3] *Le tombeau de sainte Honorine, à Graville près le Havre. Revue de la Normandie* des 31 mai et 30 juin 1867.

[4] *Étude sur la vie et les écrits de Robert de Tombelaine, moine du XIe siècle* par M. Ch. Lebreton, livraison du 30 juin 1867.

Normandie de si généreux et de si habiles apôtres de la civilisation et du progrès.

— La *Revue historique des Ardennes* vient de terminer la publication d'un *Mémoire sur les Antiquités de Sedan et des autres villes frontières de la Meuse* [1], que M. Sénemaud a annoté, et qui contient d'utiles renseignements, principalement pour l'histoire du pays aux XVIe et XVIIe siècles.

— La Révolution fournit aussi son contingent aux revues provinciales. Tandis que M. E. Gosselin poursuit dans la *Revue de la Normandie* son *Journal des principaux Episodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs* [2], M. Alfred Lallié, qui s'occupe d'une étude sur les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le district de Machecoul, publie, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* [3], un travail où il fait ressortir l'attitude du clergé de ce district en présence de la Constitution civile de 1791, montre de quelles invectives les prétendus *patriotes* accablèrent les prêtres restés fidèles à leur devoir, et raconte les poursuites dirigées contre eux; enfin, M. Sénemaud continue la publication de ses *Procès révolutionnaires*: il vient de mettre au jour [4] les pièces de la procédure entamée contre Roze, procureur-syndic de la Marne, et le chevalier d'Artaize, exécuté à Paris le 25 messidor an II.

FR. DE FONTAINE.

[1] Tome V, p. 5, 137 et 261 (janvier, mars et mai 1867).

[2] Livraison du 30 juin 1867.

[3] *Le clergé du district de Machecoul en* 1791, livraisons de juin et de juillet 1867.

[4] *Procès révolutionnaires. Ardennes.* — VI. *Roze et Mecquenem d'Artaize*, livraison du 1er mars 1867.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Les lois de Dieu dans l'histoire, *ou Essai sur les lois providentielles qui régissent les nations et le genre humain*, par M. Tailliar. Douai. 1867, in-8° de 153 pages (Paris, chez A. Durand).

Ce livre ne contient pas des faits, mais l'énoncé des lois manifestées par les faits. La science des faits n'est pas tout en histoire : au-dessus d'elle il y a la philosophie de l'histoire, la science des lois qui dirigent les sociétés humaines dans leur marche. Depuis plus de trente ans, M. Tailliar étudie ces lois : il a publié déjà à ce sujet plusieurs mémoires, et il les résume aujourd'hui sous 26 titres différents. Je reprocherai à cette classification de n'être pas assez rigoureuse, et de ne pas présenter avec assez de force la synthèse qu'on a sous les yeux. La vie humaine, dit avec raison M. Tailliar, est pour l'homme une épreuve qui a ses charges et à ses compensations, et qui ne peut avoir lieu d'une manière complète que dans la société. La sociabilité, voilà donc la loi première : la sociabilité avec ses conséquences de formation, d'organisation, une et diverse à la fois, au triple point de vue religieux, matériel, politique : religieux d'où vient la moralisation, matériel comprenant l'appropriation du sol, politique ou de direction sociale. Cette société ainsi organisée agit ; elle a de l'expansion, elle fait de la propagande ; en agissant, elle se conserve et elle est soumise en même temps aux changements : certains conduisent à la décadence, à la dissolution ; d'autres à la rénovation, au progrès. Et, de toute cette organisation, plus ou moins parfaite de cette action plus ou moins bien réglée, résulte la civilisation. Telles sont les idées émises par M. Tailliar, idées trop isolées les unes des autres sous ses nombreuses divisions. Ce que l'auteur dit au titre de la loi religieuse ou du culte divin, est-il bien complet ? Partout il y a un culte public ; suivant les degrés de civilisation, le culte est plus ou moins grossier, et l'on peut citer le fétichisme, le sabéisme, etc. Mais ne fallait-il pas poser aussi la grande division des adorateurs du vrai Dieu et des non adorateurs, et tout ramener à la loi manifestée par le fait de la Révélation d'abord, et ensuite par celui de la Rédemption ? La rénovation religieuse, dit M. Tailliar, s'accomplit tantôt par la réforme et tantôt par le schisme dans une religion. Il y a là une confusion : le changement oui, mais non la rénovation, qui indique un progrès. On est de nos jours trop peu enclin aux études philosophiques, pour que nous ne saluions pas avec empressement un travail qui, sous quelques rapports, peut donner prise à la cri-

tique, mais où l'on rencontre un grand nombre de judicieuses observations.
H. de l'E.

Philon d'Alexandrie, *écrits historiques, influence, luttes et persécutions des Juifs dans le monde romain*, par Ferdinand Delaunay. Paris, Didier, 1867, in-8°.

Le juif Philon a eu une place trop restreinte dans les travaux dont l'école d'Alexandrie a été l'objet : il est le représentant du mouvement philosophique opéré en Orient et de l'école religieuse des Juifs. « Ses œuvres résument en quelque sorte le contact, la lutte et l'influence réciproque des deux principaux courants de la civilisation antique. » M. Delaunay a compris l'importance de cette étude, nouvelle en France, sinon en Allemagne, et il en a fait le sujet d'un livre écrit avec érudition, avec intelligence, et d'une façon pleine d'intérêt. Le rôle des Juifs à Alexandrie après la dispersion sous Alexandre, et ce prosélytisme ardent qui préparait les voies à la religion de Jésus-Christ, avaient également été reconnus par M. l'abbé Vervorst dans son *Histoire du peuple de Dieu*; mais M. Delaunay le met très-bien en relief, et il promet d'y revenir d'une manière plus approfondie dans un travail ultérieur. Aujourd'hui, il s'attache à montrer en Philon le philosophe attaché à toutes les traditions juives, non pas exclusivement platonicien, stoïcien, ou péripatéticien, mais adoptant tour à tour, dans une certaine mesure, les doctrines de ces écoles opposées. Philon serait donc un éclectique si sa philosophie, comme l'a dit justement M. Delaunay, n'était dominée par la pensée plus haute de mettre d'accord ces doctrines, de quelque côté qu'elles vinssent, avec les livres de Moïse et les traditions hébraïques. L'étude de Philon est donc importante pour ceux qui désirent approfondir les origines du christianisme et remonter à la source de sa philosophie; on sait peu de chose sur les sources où Philon a puisé : il avait certainement sous les yeux des écrits sur les livres saints, sortis de la plume des Juifs alexandrins. Il fournit des renseignements nombreux sur l'état du monde juif dans l'empire romain, au moment de la venue de Jésus-Christ. M. Delaunay, qui donne pour la première fois le catalogue complet des œuvres de Philon, montre que, selon toute probabilité, le philosophe ne se convertit pas, comme on l'a dit, au christianisme, et il rejette la fable rapportée par Eusèbe d'une prétendue rencontre à Rome de saint Pierre et de Philon. Il signale dans les écrits de Philon une étude fine et nerveuse du caractère de Caligula, la peinture animée de sa cour, et des renseignements nombreux sur l'histoire juive, qui viennent corriger en plusieurs endroits le récit de Josèphe. Enfin l'auteur parle de la situation générale des juifs dans l'empire, de leurs immenses colonies, de leur prosélytisme, et il conclut en disant : « Après avoir lu Philon, on se demandera si de toutes les races méditerranéennes, Israel n'était pas la plus puissante par le nombre comme par l'idée. »
H. de l'E.

La primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Église russe dans sa liturgie, par le P. C. Tondini, barnabite. Paris, Palmé, 1867, gr. in-8° de 101 pages.

« A présent plus que jamais, dit très-bien le P. Tondini, les circonstances politiques et religieuses de l'Europe font penser à la question du retour de la Russie à l'unité catholique. » C'est pour faciliter, s'il est possible, ce retour, que l'auteur a

publié son livre. L'Église russe, on le sait, ne reconnait point la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs sur l'Église, et elle n'admet point que Jésus-Christ ait donné un chef visible à l'Église fondée par lui. Pourtant les livres liturgiques que l'Église russe a reçus de l'Église grecque de Constantinople, contiennent les témoignages les plus frappants en faveur de la suprématie de saint Pierre et de ses successeurs. L'Église russe se trouve ainsi en contradiction avec le langage et la doctrine de sa propre liturgie, pour laquelle elle professe la plus haute vénération. Le P. Tondini cite 43 textes donnant à saint Pierre (car dans cette première partie de son travail le P. Tondini ne parle pas encore des papes ses successeurs) les titres les plus explicites, en ce qui concerne sa primauté. Les Russes ont voulu accuser les citations de falsification et prétendre que plusieurs des titres (ils en ont cité dix), accordés spécialement, disait-on, à saint Pierre, avaient été donnés également aux autres apôtres. Le P. Tondini montre très-bien que ces assertions ne peuvent se soutenir, et que les textes invoqués ne permettent pas d'admettre cette assimilation. La démonstration est lumineuse et doit faire réfléchir plus d'un Russe; elle intéresse aussi les catholiques, non qu'ils aient besoin d'être convaincus, mais afin d'entretenir leurs espérances dans le retour de la Russie à l'unité. H. de l'E.

Sancti Ephraem Syri carmina Nisibena additis prolegomenis et supplemento lexicorum syriacorum, par le docteur Gustave Bickell, Lipsiæ, 1866, in-8°.

Les hymnes *inédites* de saint Ephrem formaient primitivement un corps de LXXVII chants; mais les manuscrits du *Bristish Museum*, d'où elles ont été extraites, ne contiennent plus les chants VIII, XXII, XXIII, XXIV, XXV. Aucune composition du grand docteur de l'Eglise Syrienne ne présente autant de caractères d'authenticité. Non-seulement les manuscrits où elles se trouvent sont de la plus haute antiquité, c'est-à-dire du VI°, du VII° siècle, etc., mais encore tous les caractères intrinsèques se réunissent pour affirmer cette authenticité. Le nom de *Carmina Nisibena*, qui leur est donné par les manuscrits, exprime le sujet de ces chants politico-religieux, à savoir les vicissitudes politiques et religieuses qu'ent principalement à subir la ville de Nisibe.

Il ne m'est point possible d'indiquer ici toutes les données nouvelles que fournit cette publication. Je me contenterai de dire que la date de la mort de saint Ephrem y est rectifiée; que le code Théodosien s'y trouve confirmé, relativement aux séjours réitérés que l'empereur Constance fit à Nisibe, de 337 à 350; que cette ville fut bien assiégée une seconde fois en 346, comme l'affirmaient seuls Théophane et la chronique de saint Jérôme. En outre, les trois premières hymnes parlent longuement du troisième siége de Nisibe en 350, et permettent de rectifier Théodoret et de compléter Julien l'Apostat, etc. L'histoire ecclésiastique et la science liturgique trouveront dans ces hymnes des ressources inattendues. Le *Carmen* XIII prouve péremptoirement que saint Jean de Nisibe est bien mort en 388, et, par conséquent, que les canons d'Antioche où sa signature apparait, n'ont point été composés en 341, comme on le croit vulgairement, mais en 332, comme l'ont prouvé les frères Ballerini dans leur édition des œuvres de saint Léon le Grand. Le chant LIX confirme la tradition qui fait mourir saint Pierre sur une croix,

a tête en bas. Mais le plus précieux document relatif aux traditions apostoliques, est l'hymne XLII, qui fournit une preuve aussi puissante qu'inattendue de l'authenticité des Actes de saint Thomas, apôtre. Saint Ephrem nous apprend que cet apôtre est mort dans les Indes, mais qu'une partie de son corps fut transportée, par un marchand du pays des Indes, dans la ville d'Edesse, à une époque qu'il ne désigne pas, mais que Baronius dit être l'an 236. Le témoignage d'un docteur aussi instruit que saint Ephrem, et qui habitait près d'Edesse, nous paraît suffisant pour donner un démenti à Pagi, à Tillemont et même à Assemani, qui regardaient la tradition de la mort de saint Thomas aux Indes comme une invention des Nestoriens. A vrai dire, il y avait présomption bien grande à contredire sur ce point saint Ambroise, saint Paulin de Nôle, saint Jérôme, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Tours, saint Gaudence de Brescia, saint Nil, saint Astere, et saint Venance Fortunat.

L'emploi du chrême dans l'ordination des évêques syriens, au temps de saint Ephrem, est attesté par les chants XVII et XIX, et l'usage de l'encens à l'autel par le chant XVII[e]. Par l'hymne VI, nous apprenons qu'en Mésopotamie, du moins, on célébrait, dès l'an 359, une fête de *tous les Martyrs, le* 13 *mai* de chaque année. Enfin le chant XXVII nous apporte un témoignage nouveau et très-remarquable en faveur du dogme de l'immaculée Conception de la sainte Vierge. Ces quelques observations suffisent pour donner une idée de l'importance de la publication du docteur Gustave Bickell.

D. Fr. Chamard.

—

Saint Jérôme, par M. Amédée Thierry. Paris, Didier, 1867, 2 vol. in-8°.

Au milieu des récits de l'histoire romaine aux IV[e] et V[e] siècles, M. Amédée Thierry a rencontré la figure de saint Jérôme, qui l'a attiré par son originalité et sa grandeur. Saint Jérôme a tout vu, tout raconté, dit très-bien M. Thierry, il a participé à toutes les luttes de son temps, dont il a été l'âme et la gloire. L'étude sur sa vie et ses écrits peut donc facilement devenir un tableau de la société chrétienne à Rome et de l'émigration romaine en Terre sainte; c'est là, en effet, ce que nous présente M. Thierry. Il le fait avec sa connaissance profonde de ces temps, son talent ordinaire de narration, et une expression de pensée que beaucoup peuvent trouver impartiale, mais à laquelle il conviendrait néanmoins d'apporter sur plusieurs points d'assez nombreuses corrections. Je signalerai d'abord ce que l'on peut appeler la théorie de la formation du pouvoir des souverains pontifes, théorie non pas inventée, mais adoptée par M. A. Thierry. Il n'est nullement question de trouver à ce pouvoir suprême un droit divin dans les paroles de Notre Seigneur: *Tu es Pierre*, etc.; on se borne à le montrer s'élevant au-dessus des pouvoirs des autres évêques par un concours heureux de circonstances, et par diverses causes politiques, administratives et religieuses. Or les causes religieuses sont réduites par M. Thierry à la suivante : Rome chrétienne hérita en fait du culte rendu par le monde païen à la déesse Rome. Explication bien insuffisante, qui n'a pas de fondement philosophique, qui surtout n'a pas de fondement historique. Cette erreur sur l'origine du pouvoir pontifical entraîne M. Thierry en d'autres erreurs. Ainsi il s'étonne de « la prétention de l'Église romaine à régler le sort des quatre grands sièges métropolitains

de l'Orient; » il signale « une époque de demi-incertitude, où l'autorité de l'Église, encore muette sur beaucoup de questions dogmatiques, laissait le champ libre aux hypothèses; » il réduit à rien le rôle des souverains pontifes dans les discussions de cette époque, exagère les sentiments de répulsion des évêques d'Orient pour l'Église d'Occident, et nie en fait la suprématie de l'Église romaine, en voulant montrer sans cesse l'indépendance de l'Église d'Orient. A ces deux erreurs capitales sur l'origine et sur l'étendue du pouvoir des Papes, qui ont fait présenter à l'auteur plus d'un événement sous un point de vue erroné, se joint une autre erreur sur l'origine du monachisme et les causes de ce mouvement prodigieux qui emportait les âmes au désert. « C'est dans ces solitudes, dit M. Thierry, que la dévotion chrétienne attirait tout ce qu'il y avait d'âmes fatiguées et d'esprits inquiets. » Aussi paraît-il prendre en pitié « ces imaginations aventureuses, exaltées par les abstinences, et avides de savourer jusqu'à la lie ce que la solitude offrait de plus émouvant et l'abandon de plus amer. » Saint Jérôme « s'enfonce au désert pour se nourrir à loisir de sa tristesse...; dans la région des austérités prodigieuses et des grandes hallucinations, ce grand et sublime esprit, victime d'un drame intérieur, fut conduit jusqu'à la démence. » M. Thierry ne paraît pas comprendre les hautes pensées et les sublimes dévouements des âmes avides d'austérité en présence des corruptions du monde. Enfin, — car l'autorité qui s'attache au nom de M. Thierry impose à la critique le devoir de ne rien omettre, — je signalerai cette disposition malheureuse à forcer certaines lignes, à en négliger d'autres; les reliefs ont trop de saillie; des traits, vrais par eux-mêmes, deviennent faux si on les exagère. Ainsi dans sa lettre à Eustochium, saint Jérôme trace des faux moines, des fausses vierges, des clercs mondains, des peintures pleines de vivacité, voulant ainsi signaler la corruption de l'esprit chrétien et dégager l'Église et la profession monastique naissante de toute solidarité avec elle. M. Thierry a le tort de dépasser la pensée de saint Jérôme, en montrant ces esquisses comme le tableau général de la société ecclésiastique. On voit ce qu'on peut reprocher à l'ouvrage, très-intéressant à coup sûr, fort savant et très-remarquablement écrit, de M. Thierry. L'honorable académicien n'est pas un adversaire systématique du catholicisme; très-souvent il en fait l'éloge et constate son heureuse influence; mais il a de nombreux préjugés, et l'absence du sens chrétien le prive, sur plusieurs questions, du vrai sens historique. La moitié du second volume est consacrée à l'histoire de Placidie, reine des Goths, épisode curieux, mais qui ne se rattache en rien à l'histoire de saint Jérôme. C'est un hors-d'œuvre qui vient fournir les deux cents pages nécessaires pour compléter le tome II de l'étude sur saint Jérôme.

H. de l'E.

—

L'Eglise et ses ennemis, par E. Cartier. Paris, Poussielgue, 1867, in-18 de 180 p.

Ce petit livre contient une traduction de la paraphrase du Psaume LXXIX, écrite par Jérôme Savonarole, et cette paraphrase est précédée de considérations très-judicieuses, sur lesquelles nous n'aurions pas à arrêter ici l'attention de nos lecteurs, si elles ne contenaient, sur plusieurs points historiques, des jugements que nous devons recueillir. M. E. Cartier signale avec force le principe mauvais qui, dans la philosophie, dans les lettres, dans

les arts se glissa tout d'abord à Florence pendant le xve siècle, et bientôt envahit tout. « Un homme eut le courage de s'opposer à ce torrent..., et c'est ne pas comprendre Savonarole que de voir en lui un esprit remuant et novateur, un précurseur de la révolution. Savonarole fut au contraire l'homme de la tradition chrétienne, il défendit la philosophie contre les platoniciens de Florence, l'art contre les imitateurs païens de la décadence, et la vertu contre la corruption des mœurs. Citoyen d'une république italienne, il voulut conserver une forme de gouvernement qui allait disparaître sous l'action délétère des Médicis... Il combattit pour l'Eglise et mourut pour elle. » Nous aimerions à voir dans cette *Revue*, la grande figure de Savonarole vengée par la plume si autorisée de M. Cartier. Nous attendons de lui cet acte de réparation et de justice. H. de l'E.

—

Sainte Clotilde et les origines chrétiennes de la Nation et Monarchie françaises, par le P. Fr. Gay, de la Société de Marie. Paris, Enoult et Vuaillat, 1867, in-8°. — **Sainte Clotilde et son siècle,** par M. l'abbé Rouquette, prédicateur, chanoine honoraire. Paris, Régis Ruffet, 1867, in-8°.

Deux auteurs viennent de consacrer en même temps leur plume à sainte Clotilde. La vie de la sainte reine ne pouvait suffire à leur ambition ; elle est du reste tellement mêlée aux événements contemporains, que les deux écrivains ont profité de l'occasion pour présenter le tableau du siècle au milieu duquel s'exerça l'influence de Clotilde Le P. Gay a fait une histoire vraiment scientifique, où tous les faits importants sont étudiés et discutés, où les sources sont indiquées ; il a lu tout ce qui touchait par quelque point à son sujet ; il a voulu voir les lieux auxquels se rattache le souvenir de la sainte ; ce qu'il n'a pas pu voir par lui-même, il l'a vu par les yeux de savants amis, dont il donne en note les dissertations. Dans une courte introduction, il fait ressortir l'influence des femmes chrétiennes dans les cinq premiers siècles ; puis il raconte la naissance, les premières années et le mariage de Clotilde, la bataille de Tolbiac et la conversion de Clovis, sa mort, le veuvage de la reine, consacré aux bonnes œuvres et à l'éducation de ses petits enfants, et enfin ses derniers moments. Un chapitre est consacré à son culte, à l'histoire de ses reliques, qui conduit naturellement l'auteur à parler de la fondation du monastère des Andelys, berceau d'une ville dont la monographie vient d'être faite d'une façon très-remarquable par M. Brossard de Ruville. La vie de saint Cloud tenait de trop près à celle de sa pieuse aïeule pour ne pas avoir une place dans cet ouvrage. Une dissertation très-développée est consacrée à la question de la sainte Ampoule : mais elle n'est ni assez précise, ni assez concluante, et l'autorité de l'abbé de Vertot, alléguée par le R. P. Gay, n'est pas d'un grand poids.

Chez M. l'abbé Rouquette, le prédicateur se fait sentir sous l'historien. Il a puisé aux bonnes sources ; il donne même une liste aussi intéressante qu'utile, de tous les monuments iconographiques et bibliographiques qui se rapportent à sainte Clotilde ; aucune critique sérieuse ne peut être adressée à son travail au point de vue historique ; mais on sent que tous les faits sont dominés par la morale. L'auteur passe facilement du vi^{e} au xixe siècle ; il a surtout en vue ses contemporains et les enseignements qu'ils doivent retirer de la vie de sainte Clotilde, qui, pour lui, est moins l'épouse de Clovis que le mo-

dèle des femmes chrétiennes. A la fin de son livre, se trouve une notice sur la congrégation des sœurs de sainte Clotilde et sur l'église de Sainte-Clotilde à Paris, qui plus d'une fois a retenti des accents de sa parole.

R. de St. M.

—

Histoire de saint Amand, *évêque missionnaire, et étude sur l'état du christianisme chez les Francs du nord*, par l'abbé C. J. Destombes. — 2e édition, Douai, 1867, in-12 de 526 pages

M. l'abbé Destombes, auteur d'un excellent ouvrage sur la *persécution religieuse en Angleterre au XVIe siècle*, vient de donner la seconde édition de son *histoire de saint Amand*. C'est un véritable livre de savant, écrit avec une érudition aussi profonde que modeste, et dégagée de toute aridité. Tous les faits, réunis avec soin, sont relevés par des détails de mœurs empruntés aux écrivains contemporains. On ne trouve point de ces longues et ennuyeuses dissertations morales ou historiques dont on se hâte d'aller chercher la conclusion : l'auteur a gardé pour lui toute la fatigue et tous labeurs ; il nous présente les résultats. En quelques pages, en quelques mots, toutes les questions que soulève le récit sont exposées et tranchées avec une remarquable clarté et une grande sûreté de jugement ; ainsi en est-il pour ce qui regarde les écoles au viie siècle, les voyages à Rome, les missionnaires, le caractère des Francs et de leurs rois, les cérémonies du baptême et de la translation des reliques des saints, la vie dans les cloîtres, etc.

Saint Amand appartient à cette époque qu'on a flétrie du nom de siècle de barbarie, mais que Mabillon appelle l'âge d'or de l'Église, car il y en eut peu d'aussi fertiles en saints. Sa vie est mêlée à celle d'un grand nombre de saints illustres, saint Anthégésile, saint Sulpice le pieux, saint Eloi, saint Ouen, saint Landelin, saint Remacle, sainte Gertrude, sainte Aldegonde, etc. Il était en grand honneur à la cour de Dagobert, dont il baptisa le fils Sigebert ; les Pépin avaient pour lui une grande déférence, et son influence dans leur famille était considérable. Il fut l'apôtre de la Gaule-Belgique, où il occupa le siège de Maëstricht, et où il a élevé plusieurs monastères ; il évangélisa aussi la Gascogne, et y laissa plusieurs fondations. Le Monothélisme trouva en saint Amand un adversaire redoutable. On peut dire que son histoire n'est pas seulement la vie édifiante d'un grand saint, mais une page d'histoire générale, un tableau de la société en Gaule au viie siècle. Il serait à souhaiter que toutes les monographies fussent écrites sur le modèle de celle-ci.

R. de St. M.

—

Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny, publié d'après le manuscrit du musée Britannique, par A. Bardonnet. Niort, L. Clouzot, *s. d.* (1867), gr. in-8e de viii-161 p. (Extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences et arts du dép. des Deux-Sèvres.)

Le procès-verbal de la prise de possession des terres cédées à l'Angleterre par le désastreux traité de Brétigny, était resté inédit jusqu'à ce jour. M. Bardonnet vient de le publier, d'après les manuscrits de Bréquigny et une copie vidimée, faite en 1419 par ordre d'Henri V, qui se trouve au *British museum*. Il a annoté avec soin ce document, aussi important pour notre histoire générale que pour l'histoire locale, nobiliaire et municipale du temps. Il y a là des listes d'échevins et de bour-

geois fort précieuses; et pour la plupart complétement inconnues. A la suite du document, se trouvent le *Livre des seramens de foyaulté* prêtés à Jean Chandos et le tableau de l'organisation administrative créée par les Anglais. M. Bardonnet a joint à cette publication un *Compte de la réception de l'Aquitaine*, rendu par Jean Chandos, tiré des archives de l'Échiquier, et les pièces relatives à la reddition aux Anglais de la Rochelle, reproduites d'après un manuscrit de la bibliothèque de cette ville.

—

Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal (*réunion de cette ville à la Lorraine*), par L. Duhamel, archiviste des Vosges. Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1867, in-8° de 252 p.

Ce point d'histoire locale touche à notre histoire générale et jette un jour curieux sur notre diplomatie aux temps de Charles VII et de Louis XI. Charles VII négocie avec les bourgeois d'Épinal, enchantés d'échapper à la tutelle onéreuse de l'évêque de Metz, la réunion de leur ville à la couronne. Plusieurs actes, donnés intégralement par M. Duhamel dans ses 159 pages de *pièces justificatives*, consacrent la soumission des *Spinaliens* et énumèrent les priviléges que leur accorde le roi, dont l'administration ne cessa de s'occuper avec vigilance des intérêts de la cité. Mais la politique doit à son tour intervenir : l'évêque de Metz réclame en faveur de ses droits, et entame avec la cour de France des négociations que la finesse et l'habileté de la politique royale sut, avec un art consommé, faire durer indéfiniment : une solution, en effet, devait être fatale aux intérêts des nouveaux sujets du roi, et Charles VII ne voulait à aucun prix les abandonner aux rancunes et aux vengeances de leur ancien seigneur. M. Duhamel loue avec raison cette fermeté et cette constance. Pourquoi, arrivé au règne de Louis XI, nous dit-il qu'il « relève d'une main ferme et vigoureuse le *sceptre chancelant* de son père? » Sans que nous ayons à faire aucune excursion sur le terrain de la politique générale, l'exemple que nous offre le livre du savant archiviste justifie mal cette appréciation. Nous voyons, en effet, Louis XI, à peine installé sur le trône, abandonner les habitants d'Épinal et les donner au maréchal de Bourgogne; et, chose curieuse, ce n'est plus à la lutte entre les Spinaliens, soutenus par le roi de France, et leur ancien seigneur l'évêque de Metz, que nous assistons; mais à la lutte entre Épinal, voulant rester ville française malgré le roi, et Louis XI, qui s'en est débarrassé en payant avec elle les dettes du dauphin au maréchal de Bourgogne. Enfin Épinal fut trop heureuse de rencontrer un protecteur dans le fils de René d'Anjou, et, avec l'agrément de Louis XI, elle se donna au duc de Lorraine (1466); mais ce ne fut pas sans avoir été bombardée par Thibault de Neufchastel.

En donnant au travail de M. Duhamel les éloges qu'il mérite, je n'ai, on le voit, que quelques réserves à faire sur des appréciations qui ne sont pas toujours d'accord avec les faits. Pourquoi nous parle-t-il quelque part de la « belle et sympathique figure » d'Agnès Sorel, avec des louanges bien peu mérités, et réclame-t-il pour elle « plus d'égards et de reconnaissance que pour bien des reines de France? » Est-il bien fondé (p. 25) à opposer au « respect de la force » du moyen âge la « sanction du droit » des temps modernes? Il nomme par distraction (p. 3) Henri V pour Henri VI.

G. de B.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publiées d'après les manuscrits, avec variantes et fragments inédits, pour la Société de l'Histoire de France, par Ludovic LALANNE. Paris, vᵉ Renouard, 1867, gr. in-8°, t. III.

On a déjà dit, soit ici, soit ailleurs, combien l'édition donnée par M. Lud. Lalanne des *Œuvres de Brantôme*, est de toute façon supérieure aux meilleures des précédentes éditions. Le tome III, qui contient la suite des *Vies des grands capitaines français* (de M. de Conty à M. de La Roche du Maine inclusivement), n'est pas moins digne que les deux premiers de la réputation de l'érudit auquel nous devons un si grand nombre de remarquables éditions de nos vieux auteurs. Texte et notes sont également excellents. J'observerai seulement au sujet de la note 2 de la p. 59, que M. de Ruble, à la page 137 du tome I des *Commentaires* de Blaise de Monluc, nous apprend qu'il faut écrire ainsi le nom de l'involontaire meurtrier de Henri II : *Mongonmery*, suivant l'orthographe constante de ses signatures, et non Montgommery, comme, du reste, à peu près tout le monde l'écrit; et, au sujet de la note 1 de la page 228, que l'auteur de l'*Histoire de l'Estat de France* ne saurait être Regnier de La Planche, s'il faut en croire de doctes biographes, comme le P. Lelong et M. J.-C. Brunet. Je me reprocherais de ne pas signaler tout l'intérêt que présente, dans l'Appendice, le récit de la bataille de Pavie, extrait d'un livre espagnol bien rare en France, l'*Histoire du marquis de Pescaire*, par ce Vallès auquel Brantôme a fait tant d'emprunts. Il y a là un grand nombre de détails que l'on ne retrouve dans aucun écrivain français, et l'on ne saurait trop remercier M. Lalanne d'avoir reproduit des pages aussi importantes. On trouve, à la fin de ce même Appendice, une curieuse note sur la mort du dauphin François qui, quoi qu'en ait dit M. Georges Guiffrey dans sa *Chronique du roy Françoys Iᵉʳ*, ne fut pas empoisonné, mais succomba à une affection de poitrine amenée par une imprudence. M. Lalanne a reproduit en cet endroit un *Acte de visitation et ouverture du corps de Monseigneur le Dauphin* qui lui a été communiqué par M. de Terrebasse, et si l'on rapproche ce procès-verbal des témoignages désintéressés de plusieurs historiens du XVIᵉ siècle, on ne peut plus douter que la mort du fils aîné de François Iᵉʳ n'ait eu une cause toute naturelle. T. de L.

Le parti républicain sous Henri III, par M. E. COUGNY. Paris, imprimerie impériale, 1866, in-8° de 30 pages (chez A. Durand).

Une *satire au Roy contre les Républicains* de Gabriel Bounyn, avocat au Parlement et bailli de Chateauroux, imprimée à Paris en 1586, a donné occasion à M. Cougny d'affirmer hautement l'existence, sous le règne d'Henri III, d'un parti républicain, jusqu'à présent assez mal défini par les historiens. Quels sont donc, demande M. Cougny, ces républicains, attaqués par le poëte royaliste ? Ce ne sont pas des ligueurs, même les plus avancés ; ce ne sont pas des protestants, encore que plusieurs eussent devant les yeux l'exemple de Genève ; ce sont, dit-il, les petits nobles de campagne, les bourgeois de province, les *gens de peu*, les auteurs de pamphlets, d'avis, de remontrances, dont les plaintes éclataient avec véhémence. Mais chez tous ces gens qui, grâce à l'impuissance de la royauté, crient et se remuent pour défendre leurs droits acquis, privilèges ou autres, et gémissent sur les malheurs de la patrie, de

la *respublica*, j'ai peine à reconnaître des républicains dans le sens spécial du mot; M. Cougny, d'ailleurs, n'est pas éloigné de mon avis : « Je suis sûr, dit-il, que les républicains décrits et maudits par le bailli de Châteauroux ne furent pas des derniers à saluer dans le gouvernement réparateur du Béarnais la meilleure des Républiques. » Les extraits de la satire donnés par M. Cougny n'en sont pas moins curieux, comme expression des sentiments politiques du temps.

H. de l'E.

—

État économique et social de la France depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV 1589 à 1715, par A. Moreau de Jonnès, membre de l'Institut. Paris, Reinwald, 1867, in-8°.

« C'est à regret que nous écrivons ce chapitre, » dit M. Moreau de Jonnès en abordant l'une des matières qu'il traite dans son ouvrage, « car sur ce point nul progrès n'eut lieu en France. » Nous pourrions, nous aussi, dire en parlant de l'ouvrage dont nous avons à rendre compte : c'est à regret que nous abordons ce compte rendu, car, en dehors de ce qui fait la spécialité justement acquise de M. de Jonnès, on ne trouvera dans son livre, ni critique, ni science, ni même impartialité, rien en un mot de ce qui constitue le progrès dans la manière d'écrire l'histoire.

A entendre l'auteur, *la plupart* de nos rois furent « médiocres, nuls ou idiots, » et *les autres* pervers; Louis-le-Gros, Philippe-Auguste et François Ier ne furent que des « batailleurs ; » saint Louis eut une piété « mal éclairée, » et « ses lois furent plus sages que la conduite de ses expéditions militaires. » Nous passons sous silence Clovis, qui est ici canonisé, ce qui fournit l'occasion d'attaquer l'Église et les évêques. Sous la plume de M. Moreau de Jonnès, aucun portrait n'est vu d'un beau côté, et celui des rois moins que tout autre. N'est-ce pas à eux d'ailleurs que tout le mal doit être attribué.? Sauf Charlemagne, qui « était un grand homme comme les meilleurs empereurs romains, » il ne s'est trouvé, parmi nos soixante-dix rois, *qu'un seul* monarque « spirituel, aimable et populaire, » Henri IV, et « ses descendants qui, d'après les affinités naturelles, devaient lui ressembler, n'ont pas eu le moindre de ses traits caractéristiques, tant était malfaisante la fatalité jeté sur leur race. »

Après les rois viennent les papes. L'auteur les traite comme il a traité les rois : « Sur le trône pontifical, pour n'en citer qu'un, siégeait Sixte-Quint. S'il eût mêlé quelques vertus à ses talents, il eût été un homme de génie ; mais la ruse et la violence étaient la trame de sa politique, » etc... Une autre disposition de M. de Jonnès, c'est de s'arrêter complaisamment sur le débordement des mœurs à certaines époques, surtout au grand siècle; il y revient à chaque page, et ses *prodrome*, ses chapitres « de l'état social, » ses *épitome*, suivant ses expressions, deviennent la chronique scandaleuse, anecdotique et érotique de ces temps. Nous aussi, nous blâmons ces excès et ces désordres; mais l'histoire ne consiste-t-elle qu'en de pareil récits ; n'y a-t-il que cela dans la vie des peuples ?

Il nous reste à dire quelques mots des résultats statistiques contenus dans ce volume, seule partie sérieuse et vraiment digne d'intérêt Sur la population, l'industrie, l'agriculture et même sur les frais, les produits et le mode de culture du XVIIe siècle, comparativement à nos jours, il y a des détails, parfois un peu futiles, mais le plus souvent fort instructifs. Nous regrettons seulement de trouver ici plutôt une compilation de

chiffres et d'évaluations répandus çà et là dans les livres imprimés, que des indications tirées de documents inédits. Nous voudrions aussi voir les sources plus scrupuleusement et plus complétement indiquées; sans cela le contrôle devient impossible et l'utilité du livre se trouve amoindrie. G. de S.

—

Lord Walpole à la cour de France, par le comte de Baillon. Paris, Didier, 1867, in-12 de xxv-389 p.

En France, le plus connu des Walpole est Horace, cet homme d'esprit qui fut le correspondant de Madame du Deffand; mais Horace Walpole n'est pas le plus grand homme de sa famille : il doit céder le pas à son père Robert, l'un des premiers ministres de l'Angleterre, et même à son oncle, appelé comme lui Horace, ambassadeur en France de 1723 à 1730. C'est à celui-ci que M. de Baillon consacre un volume fort intéressant, grâce aux documents inédits qu'il a rencontrés. Ce sont les papiers mêmes d'Horace Walpole, son *apologie*, ses souvenirs, les correspondances où il rend compte à son gouvernement de ses impressions sur les affaires et les hommes de son temps, sur la cour de France principalement, sur Torcy, Noailles, Breteuil, Maurepas, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le cardinal de Fleury. Il est impossible d'être plus net, plus fin, plus vrai que ne l'a été Horace Walpole dans les différents portraits qu'il a tracés. Comme M. de Baillon, je ne ferai d'exception que pour les portraits du maréchal de Villars et de M. de Chauvelin. Une nouvelle politique, celle de l'alliance anglaise, avait été inaugurée en 1716 par des motifs d'abord tout personnels, car ses principales clauses étaient, du côté du Régent, l'engagement d'éloigner de France Jacques III Stuart, et du côté du roi Georges, la garantie pour la maison d'Orléans de la succession éventuelle du trône de France, que Philippe V prétendait réclamer le cas échéant. Pour maintenir cette alliance contre les intrigues intérieures, les menées de la cour de Vienne et l'ambition de l'Espagne, Horace Walpole eut besoin de toute son adresse et de toute sa fermeté; il s'aida d'une liaison intime avec le cardinal de Fleury, dont la figure est entourée ici d'une douce lumière. L'opposition anglaise accusait alors Walpole de se laisser surprendre par les artifices de Fleury; l'opposition française, s'il est permis d'employer ce mot pour désigner les partisans des principes de l'ancienne cour, accusait aussi le cardinal de sacrifier la France aux intérêts de l'Angleterre. Ces reproches contradictoires se réfutent les uns par les autres. La vérité est que les ministres de France et d'Angleterre voulaient la paix. Cette paix, dit M. de Baillon, était nécessaire à l'Angleterre pour l'affermissement de sa nouvelle dynastie, elle était nécessaire à la France épuisée d'hommes et de crédit. L'alliance franco-anglaise assurait ce calme indispensable; et « alors pour la première fois peut-être, il a été admis que les affaires de l'Europe pouvaient se discuter autrement que les armes à la main. » M. de Baillon a rendu très-justement à Walpole la part qui lui revient dans ce résultat. H. de l'E.

—

Mémoires sur la chevalière d'Eon, avec son portrait d'après Latour; *la vérité sur les mystères de sa vie d'après des documents authentiques*, suivis de douze lettres inédites de Beaumarchais, par Frédéric Gaillardet. Paris, Dentu, *s. d.*, (1866), in-8°.

Le sexe de ce singulier personnage

a été longtemps un problème. Insoluble pour les contemporains, la question était restée une énigme pour les historiens. M. Gaillardet, dans un livre publié trente ans avant celui dont nous nous occupons, avait entrepris de donner le mot de l'énigme et de nous faire pleinement connaître la *chevalière*. Mais il eut un tort qu'il confesse ingénûment aujourd'hui, et que son nouvel ouvrage fera oublier : à vingt-cinq ans, ne rêvant que « péripéties compliquées, amours tragiques et secrets ténébreux, » l'auteur de la *Tour de Nesle* n'avait pas trouvé l'histoire assez étrange ni assez accidentée ; il avait voulu renchérir sur la vérité et y avait mêlé la fiction. Il fallait donc faire la part du vrai et du faux, et cela ôtait à ses révélations une partie de leur valeur. Enfin, un incident que l'auteur raconte ici, — la reproduction par M. Louis Jourdan, rédacteur du *Siècle*, de la plus grande partie de cet ouvrage dans son livre *un Hermaphrodite*, — le décida à expurger de ses *Mémoires* tout ce qui n'était pas rigoureusement historique. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir sur le chevalier d'Eon. Nous le voyons, au début de sa carrière, brillant capitaine de dragons, « toujours prêt quand il s'agissait de rire, de boire et de se battre, » mais auquel il manquait, quoiqu'il fût bien et dûment *le chevalier* et non *la chevalière*, la dernière qualité du roi vert-galant : nous le suivons dans ses missions diplomatiques, qu'il remplit avec une audace, une finesse, un succès qui l'auraient fait avancer rapidement dans cette carrière, si les coups de la fortune n'étaient venus le frapper brusquement. La vie du chevalier d'Eon se partage, en effet, en deux périodes bien tranchées. Dans la première, tout lui sourit : d'abord déguisé en femme, il prend part aux négociations de la politique secrète en Russie, négocie le traité avec Élisabeth et fait partie de l'ambassade du marquis de l'Hospital ; il est envoyé à Londres avec le duc de Nivernais pour négocier la paix de 1763, apporte à Versailles la ratification du traité, et reçoit la croix de Saint-Louis. Mais le voici de nouveau à Londres, dans cette même année 1763, en qualité de ministre plénipotentiaire, et chargé de travailler au *grand projet* de la politique secrète de Louis XV (une expédition en Angleterre). Mme de Pompadour pénètre le secret de la correspondance secrète, le comte de Guerchy est envoyé en Angleterre comme ambassadeur, et d'Eon révoqué. Alors s'engage une lutte entre l'agent occulte de Louis XV, soutenu par son maître, et la diplomatie officielle, représentée par le duc de Praslin. Le chevalier tient bon avec un courage, une habileté, une *faconde* qui n'ont d'égales que sa fidélité et sa persévérance. Mais les traits de ses ennemis ne cessent de le poursuivre. Le roi semble un moment abandonner ce serviteur intraitable, et compromettant dans l'ardeur de son zèle. Pourtant il le confirme dans ses fonctions d'agent secret en 1765, et lui donne en 1766 une pension de 12,000 livres. Malgré tout, d'Eon reste sans ressources, en butte aux traits de ses ennemis et aux quolibets de la galerie, qui commençait à douter de son sexe. Alors intervient Beaumarchais, chargé par le nouveau roi de négocier la remise des papiers de la correspondance avec son aïeul. Ce n'est pas ici l'un des moins curieux épisodes de cette vie agitée. C'est alors que d'Eon, par une idée bizarre, se décida à entrer dans ce rôle qu'on lui prêtait et à se déclarer femme. Plus tard il ne voulut pas se donner un démenti, et reconnaître « qu'il s'était prêté à une mascarade par vanité ou par faiblesse ; » et il resta femme toute sa vie, jus-

qu'en 1810, époque où il mourut en Angleterre, âgé de quatre-vingt-trois ans. M. Gaillardet a enrichi son livre de très-curieux documents, parmi lesquels nous signalerons les lettres politiques extraites des archives des affaires étrangères, et les lettres de d'Eon à Beaumarchais et de Beaumarchais au comte de Vergennes. G. de B.

Les cahiers de 1789 dans la sénéchaussée de Castres, en Languedoc, publiés par le marquis de LA JONQUIÈRE. Paris, Michel Lévy, 1867, in-8° de XVIII-145 p.

L'attention des publicistes de toutes les écoles est maintenant attirée vers les cahiers de 1789, et en attendant que soit éditée la collection complète de ces précieux documents, on ne saurait trop se féliciter de les voir reproduire dans des recueils particuliers à chaque province. Il appartenait au « petit-fils du secrétaire élu de l'une des assemblées des trois ordres de la sénéchaussée de Castres, » de mettre en lumière l'expression authentique des vœux et doléances du clergé, de la noblesse et du tiers-état de cette circonscription. M. de la Jonquière s'est acquitté, avec un soin pieux, de la tâche qu'il s'était imposée, et il a fait précéder le texte des cahiers et procès-verbaux des assemblées des trois ordres, d'une analyse des cahiers des assemblées primaires, lesquels, autant qu'on en peut juger par des citations bien choisies et habilement groupées, ne le cèdent pas en intérêt à ceux du second degré, que l'éditeur reproduit intégralement.

« Les plaintes de ces assemblées du premier degré, » dit M. de la Jonquière dans une *Introduction* aussi simplement écrite que sagement pensée, « présentent un caractère et une physionomie d'une nature particulière; certaines ne sont qu'un écho des idées de réforme parties de Paris et formulées dans les nombreux écrits des publicistes; d'autres, ce sont les plus originales, contiennent dans un langage empreint d'une sincérité parfois naïve, accentuée avec une énergie puisée dans le sentiment de la vérité, l'expression du malaise local, le tableau de la misère qui frappe la communauté... Tous ces cahiers indistinctement expriment les sentiments du plus profond dévouement à la personne du roi; ils sont pleins de cet amour du souverain dont s'honorait la vieille société, précieux élément de force et de durée à propager dans les sociétés modernes.... Mais autant les cahiers sont respectueux dans la forme, autant les plaintes et doléances sont affirmées avec fermeté... Aucune plainte, du reste, n'est articulée contre les membres des deux ordres privilégiés; on attaque les institutions du pays, mais nullement les personnes... L'instruction à ses divers degrés n'est l'objet d'aucune observation dans les assemblées primaires de la sénéchaussée. On ne peut pas supposer cependant qu'elle fût abandonnée ni même délaissée: le nombre des signataires de chaque procès-verbal est relativement considérable. »

Le rétablissement des États du Languedoc, « avec les antiques privilèges et libertés de cette province, altérés sous les règnes précédents; » l'allégement des charges qui accablent les campagnes; la diminution des travaux improductifs, ou seulement profitables à la population des villes, — tels sont les vœux qui reviennent sous la plume de la plupart des rédacteurs des cahiers des assemblées primaires. Pas plus que dans les cahiers des Trois Ordres, on n'y trouve d'attaques, même indirectes, au pacte fondamental de la na-

tion. Ce qu'on réclame unanimement, ce n'est pas une révolution politique, ce sont des réformes purement administratives, dont aucune n'est incompatible avec la constitution monarchique. A. D.

—

Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, par l'abbé Lebeuf. Nouv. édit., annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris, bibliothécaire-trésorier de la Bibl. Mazarine, etc., t. III; Paris, Aug. Durand, 1867, in-8°.

M. Cocheris poursuit son œuvre avec le même zèle et le même soin. Le t. III de son édition de l'abbé Lebeuf termine le second volume de cet historien. La part de l'éditeur est ici encore plus considérable que dans les précédents volumes : on en jugera par une brève analyse des matières contenues dans ces 650 pages. Nous avons d'abord le ch. II de Lebeuf, consacré à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à ses dépendances (pp. 1-40). Les additions de M. Cocheris à ce chapitre (désigné fautivement ici, si je ne me trompe, comme *chapitre premier*), comprennent les pages 43-324, et donnent les renseignements les plus complets et les plus circonstanciés sur l'abbaye, sur son budget, sur le régime de la congrégation. Nous avons remarqué de curieuses *Observations sur les droits de justice, censive, foires et marchés de l'abbaye,* reproduits intégralement (pp. 53-73). La partie des sources est également très-développée et très-précieuse. L'éditeur n'a pas eu seulement à continuer Lebeuf; il a encore eu ici à le compléter. Une foule de communautés, d'établissements charitables ou scientifiques ont pris naissance dans ce quartier depuis le commencement du siècle, et il a fallu retracer brièvement leur histoire. Citons, dans ces additions qui forment à elles seules un livre, de curieuses indications bibliographiques sur des plaquettes sorties du collége Mazarin (pp. 226-230), et un très-intéressant inventaire des biens meubles du collége d'Autun en 1462 (pp. 291-308). — Le chapitre III de Lebeuf concerne le monastère de Saint-Laurent et ses dépendances (pp. 325-40). M. Cocheris y a joint 31 pages d'*additions;* le chap. IV est consacré au monastère de Saint-Martial et aux églises qui en dépendaient (pp. 375-409). Dans ses *additions* (p. 413-569), le savant éditeur donne de précieuses indications tirées du cartulaire de Saint-Éloi, du cartulaire de Saint-Maur-des-Fossés, des *Fondationes Cœlestinorum*, des Annales manuscrites de l'ordre des Minimes. Signalons aussi ce qui concerne les sépultures des Jésuites à Saint-Paul-Saint-Louis. Ce tome III se termine par le ch. V de Lebeuf (Saint-Victor et Saint-Nicolas) et par 41 pages d'*additions*. C'est une mine inépuisable que ces *additions*. Nous ne saurions trop insister sur leur variété et sur leur importance. On retrouve encore ici ces longues listes nécrologiques que nous avons déjà signalées dans les précédents volumes; mais nous regrettons de n'y pas rencontrer encore cet ordre chronologique ou alphabétique qui permettrait de les consulter avec plus de facilité. G. de B.

—

Les grands Souvenirs de l'Eglise de Lyon, par M. D. Meynis, 2e édition, revue et augmentée. Lyon, 1867, in-8°.

Ces *Grands Souvenirs* sont l'histoire élémentaire et pourtant savante, — puisqu'elle est prise sobrement aux sources — de cette église de Lyon dont l'antiquité, la fécondité et les gloires de toute sorte méritent, à coup sûr,

d'avoir un historien spécial, M. Meynis n'est pas précisément cet historien ; il esquisse, plutôt qu'il ne peint, le passé religieux de la grande cité, et l'on regrette de voir dans son livre, indépendamment d'une opinion très-discutable sur les origines du christianisme dans les Gaules, des lacunes graves : le pouvoir temporel des évêques et chanoines de Lyon n'est pas suffisamment vengé des attaques dont il a été l'objet ; la liste des grands hommes de l'Eglise lyonnaise est à peine ébauchée ; le mouvement littéraire et artistique qu'elle fit briller au moyen-âge et dans les temps modernes est à peu près passé sous silence ; rien sur le jansénisme, qui fit de regrettables conquêtes dans le clergé de Lyon ; rien sur la persécution du premier Empire ; une appréciation très-superficielle du cardinal Fesch, oncle de l'empereur ; par contre, une critique ultra-sévère de la Restauration, et des jugements politico-religieux trop vagues ou contestables sur la période qui s'étend de 1830 jusqu'au moment actuel. Louons maintenant l'esprit de religion et de patriotisme dont toutes ces pages s'inspirent, la critique discrète et sagace qui préside aux recherches, la vie et l'éloquence des descriptions, la bonne distribution des matières, et tout un ensemble de considérations et de faits habilement mêlés, qui plaît, instruit et édifie. M. Meynis partage son travail en neuf époques, qui embrassent tout l'historique de l'Eglise de Lyon, depuis le jour où saint Pothin vint consacrer au-dessous du vieux *Lugdunum* le premier autel à la sainte Vierge, jusqu'au moment où la commotion de 1848 donna au sanctuaire de Fourvière, foyer incessant de la piété lyonnaise, un nouvel éclat. L'auteur, dans sa course rapide à travers les siècles, s'arrête spécialement à décrire, et toujours avec bonheur, les œuvres de foi et de charité de la *ville des aumônes*. C'est justice, et tous ses concitoyens lui en sauront gré.

G. G.

Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ, *nécrologe des personnages illustres et des bienfaiteurs de l'Église métropolitaine de Lyon du* IXe *au* XVe *siècle*, publié pour la première fois avec notes et documents inédits par M. C. Guigue, ancien élève de l'École des Chartes. Lyon, N. Scheuring, 1867, in-4°.

On sait que les obituaires ou livres des morts sont des registres, conservés au moyen âge dans les églises ou les monastères, où l'on inscrivait le décès des bienfaiteurs, des personnages illustres, de tous ceux que certaines circonstances recommandaient d'une manière particulière aux prières des fidèles. Ces recueils, si longtemps oubliés, que l'universel du Cange interrogea le premier au point de vue philologique, constituent un abondant répertoire de renseignements relatifs à l'histoire ecclésiastique, à la généalogie des antiques races féodales, aux usages de ces temps si éloignés. L'importance exceptionnelle du rôle qu'a joué autrefois l'Église de Lyon fait pressentir l'intérêt présenté par son nécrologe, qui touche non-seulement au Lyonnais, au Forez, au Beaujolais, à la Bresse et à la Dombes, à une partie du Bugey et de la Franche-Comté, formant ensemble l'ancienne circonscription de ce vaste diocèse, mais encore aux provinces voisines. L'Obituaire de Lyon est, en outre, par sa date reculée, un des plus précieux monuments de ce genre. Déjà connu par de bons travaux d'archéologie et d'histoire provinciale, M. Guigue ne s'est pas contenté de collationner entre eux avec soin les quatre manuscrits existants, ce qui lui a permis d'établir

un texte définitif, illustré partout de notes sobres et érudites ; il a complété sa publication en empruntant, pour la plupart, aux archives du département du Rhône un certain nombre de chartes inédites se rattachant à son sujet. Une introduction substantielle ouvre le volume, qui se termine par une table chronologique et un index des noms de lieux et de personnes, destinés l'un et l'autre à faciliter les recherches. A. de G.

—

Histoire de Notre-Dame du Port, depuis ses origines jusqu'à nos jours, d'après des documents originaux et la plupart inédits, par M. l'abbé L.-A. Chaix, curé de Saint-Germain-Lembron, membre tit. de l'Acad. de Clermont. Clermont, 1866, in-12 de 352 pages.

L'*Histoire de Notre-Dame du Port* est un travail très-recommandable. L'auteur, s'appuyant toujours sur les meilleurs témoignages et notamment sur les chartes et sur les autres documents conservés aux archives de Clermont, a su, d'un livre de piété, faire un ouvrage que les érudits ne dédaigneront pas. M. l'abbé Chaix nous entretient d'abord de la fondation de Notre-Dame du Port par saint Avit, de l'incendie de l'église par les Normands, de sa restauration par saint Sigon. Il décrit ensuite, en habile archéologue, tout l'édifice et particulièrement la crypte et les chapiteaux du chœur ; il fait connaître aussi les autels, les reliques du sanctuaire ; il signale l'importance qu'avait déjà ce pèlerinage au XIe siècle ; il montre Urbain II et les Pères du Concile à Notre-Dame du Port ; il énumère les personnages illustres qui furent, au moyen âge, les protecteurs et les bienfaiteurs de cette église, seigneurs, évêques, papes, etc. Le docte historien n'a pas moins bien retracé les annales de Notre-Dame du Port à partir des temps modernes, et chacun, en voyant combien de livres et combien de manuscrits il n'a pas craint de consulter, répétera l'éloge qui lui a été si justement donné : « On ne peut qu'admirer la patience de l'auteur dans les recherches qu'il a été obligé de faire. » Ajoutons que le pur et élégant style de M. l'abbé Chaix mérite non moins de suffrages que son érudition ; aussi nul de ceux qui auront lu l'*Histoire de Notre-Dame du Port* ne se refusera certainement pas le plaisir de lire l'ouvrage plus considérable que le même écrivain nous promet sous le titre de : *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle*, et dont nous parlerons prochainement. T. de L.

—

Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, par M. l'abbé Lebeurier. Evreux, 1866, in-8°.

Cette notice, que l'auteur qualifie trop modestement d'article d'almanach, offre un résumé court mais substantiel de l'histoire d'un monastère normand, où les faits parlent seuls et ne laissent place ni à ces observations ni à ces digressions qui, bien souvent, grossissent les opuscules de ce genre. Une préface, où se trouve critiquée d'une manière un peu acerbe un essai historique précédemment publié par M. Renault sur cette même abbaye, et des pièces justificatives assez étendues, accompagnent la notice. En tête se trouve une charte de l'an 860, émanée du comte Nebelong, à laquelle, sur la foi de l'inexact et systématique du Bouchet, M. Lebeurier assigne la date de 788 et donne l'intitulé de *Charte de Nebellon, comte de Madrie*, qualification qu'il serait bien difficile de justifier. Il est regrettable que par un défaut d'attention l'auteur ait ainsi reproduit des assertions dont l'inexac-

titude est depuis longtemps démontrée. L. de N.

—

Histoire de la ville de Ligny-le-Châtel *(département de l'Yonne)*, par le R. P. Cornat, de la Société des Missionnaires de Saint-Edme de Pontigny, membre de la Soc. arch. de Sens. — Sens, 1866, in-8° de VII-408 p.

L'ouvrage du R. P. Cornat, qui a d'abord paru dans les *Bulletins de la Société archéologique de Sens*, est divisé en trois parties. L'auteur considère Ligny-le-Châtel au point de vue religieux, au point de vue civil, enfin au point de vue archéologique. Dans la première partie, nous trouvons les plus amples renseignements sur la paroisse de Ligny, sur le culte local, la liturgie, les fêtes, les dévotions populaires, les confréries, les établissements religieux, la léproserie, etc. On y remarque une liste chronologique des vicaires et curés de Ligny depuis 1448 jusqu'à nos jours, liste suivie de notices sur quelques-uns de ces vicaires et curés. Dans la seconde partie, l'auteur s'occupe des seigneurs de Ligny ; de la terre de Ligny et de ses dépendances; de la commune; des familles nobles et des personnages de quelque distinction. Le chapitre consacré aux seigneurs de Ligny (les comtes de Tonnerre, la famille Milon, les comtes de Nevers, la famille de Courtenay, la famille de Bourgogne, la famille de Châlons, la famille de la Baume-Montrevel, la famille de Saulx-Tavannes, la famille Colbert et la famille de Montmorency), est des plus intéressants, Le R. P. Cornat a retracé avec un soin extrême la biographie de chacun de ces seigneurs, profitant de tout ce qu'avaient déjà dit d'eux Moréri, le P. Anselme, dom Plancher, etc., et y ajoutant une foule de particularités qui lui ont été révélées par le dépouillement de nombreux manuscrits provenant, soit du cartulaire de l'abbaye de Pontigny, soit des archives du département de l'Yonne, soit enfin des archives locales. Dans le chapitre qui roule sur la terre de Ligny et ses appartenances, l'auteur signale tous les anciens fiefs dont la réunion constitue aujourd'hui Ligny-le-Châtel, et complète cette curieuse étude par d'excellentes observations sur la valeur et les droits féodaux de la terre et sur la justice et ressort de la châtellenie. Le chapitre sur la commune de Ligny nous fait connaître l'administration de cette commune, ses archives, sa population en général, la variation du nombre de ses habitants depuis 1570, les noms des principaux habitants, comme ils apparaissent siècle par siècle dans les chartes et actes divers depuis 1100 environ, etc. La dernière partie de l'ouvrage nous met en présence des souvenirs des temps celtique et gallo-romain, des souvenirs et des monuments religieux de l'époque chrétienne, des souvenirs et des monuments civils de la même époque. Là aussi l'auteur a réuni les notes les plus exactes et les plus complètes sur les antiquités de tout genre de Ligny-le-Châtel. Le livre, que précède un plan de la ville, est accompagné de quelques pièces justificatives, parmi lesquelles j'indiquerai un procès-verbal d'information sur un incendie qui dévora Ligny, en 1611. La monographie que vient de nous donner le R. P. Cornat est une des plus précieuses qui aient jamais paru. On voit bien que, pour recueillir cette prodigieuse masse de renseignements si divers, l'auteur n'a reculé devant aucune fatigue, et cela pendant une longue suite d'années. Il nous apprend lui-même (*Préface*, p. 4) qu'en publiant son *Histoire de Ligny*, il accomplit une promesse qui remonte à près de quarante ans, et que depuis le jour où il prit l'engagement de faire

revivre le passé de sa ville natale, il n'a cessé de travailler à former un dossier spécial de tous les documents qu'il lui a été possible de découvrir. Le R. P. Cornat espère que ses compatriotes accueilleront favorablement son livre. Je crois avoir le droit de lui donner l'assurance que non-seulement ses compatriotes, mais encore tous ses lecteurs, rendront hommage aux rares qualités qui distinguent l'*Histoire de la ville de Ligny-le-Châtel*. T. DE L.

—

Histoire de la ville de Feurs et de ses environs, par Auguste BROUTIN. Saint-Étienne, 1867, in-8°.

Le livre de M. Broutin appartient à la catégorie infiniment utile des œuvres ayant pour but l'étude d'une localité dont les péripéties historiques, sans avoir un intérêt général, n'en sont pas moins curieuses et instructives pour ceux qui l'habitent et offrent parfois des renseignements dont l'histoire générale peut profiter. M. Broutin a tiré des archives municipales de Feurs, aussi bien que de celles du département et de quelques familles particulières, une foule de détails qui recommandent son histoire aux érudits et curieux Foréziens. Malheureusemeent il n'a pas su toujours éviter l'écueil des études locales. En parlant des lieux, on est amené à parler des hommes, et quand, dans son propre village, on touche aux actes des familles et des hommes qu n'ont pas eu toujours les mêmes idées que vous, il est singulièrement difficile de ne pas chercher à dire peu de bien de ceux qu'on n'aime pas. Certaines passions y peuvent trouver leur compte, mais la vérité historique n'existe plus lorsqu'on dissimule, au profit de ses préférences personnelles, des actes honorables. Je sais que c'est une infirmité inhérente à la nature humaine; je constate seulement que l'auteur de l'*Histoire de Feurs* n'est pas exempt de cette infirmité, et je le regrette, car son livre ne mériterait sans cela que des éloges. L. de PONCINS.

—

Etat des Anoblis en Normandie, par M. l'abbé LEBEURIER. Evreux, 1866, in-8°.

M. l'abbé Lebeurier, archiviste de l'Eure, a publié sous ce titre un travail manuscrit, fait au XVIIe siècle, sur les registres de la Cour des Aides et de la Chambre des Comptes. Cette compilation, qui emprunte aux sources où elle a été puisée un degré suffisant d'authenticité, est d'une haute importance au point de vue généalogique, puisque l'origine nobiliaire de plus de quinze cents familles s'y trouve indiquée. Le document publié par M. Lebeurier, aura donc sa place dans toutes les bibliothèques spéciales. Malheureusement, sur plusieurs exemplaires manuscrits conservés dans des dépôts publics ou des collections particulières, le savant archiviste de l'Eure n'en a pu consulter que deux, et, chose vraiment regrettable, deux des moins corrects. De là une foule d'altérations des noms de lieux et de familles, dont certains sont défigurés au point d'être méconnaissables. De là une confusion entre les lettres d'anoblissements qui eurent un effet permanent, et celles, en si grand nombre, qui furent révoquées par l'édit d'août 1664. Enfin, sur la foi du plus mauvais de ses deux manuscrits, M. Lebeurier donne, en supplément, une assez longue liste de noms d'anoblis par arrêts de la Cour des Aides. Il est pourtant constant que de tels arrêts ne furent jamais une source légale de noblesse, et s'il a pu arriver que, rendus sur de faux exposés, ces arrêts aient agrégé à l'ordre de la no-

blesse quelques familles qui y étaient étrangères, ils n'avaient en principe aucun autre effet que la constatation de droits préexistants. En fait, la liste de ces arrêts mentionne plusieurs familles d'ancienne noblesse, un plus grand nombre de familles récemment anoblies par des lettres royales, enfin beaucoup d'autres dont le titre dérivait de l'édit des Francs-Fiefs rendu par le roi Louis XI en 1470. Telles sont les taches qu'on doit signaler dans l'estimable travail de M. Lebeurier, taches d'autant plus regrettables qu'il est à craindre qu'un tel ouvrage n'ait pas un débit suffisant pour arriver à une seconde édition. L. de N.

—

Armorial du Dauphiné, par M. de Rivoire de la Batie. Lyon, Aug. Brun, 1867, in-4°.

M. de Rivoire de la Batie vient de publier un armorial du Dauphiné qui, par l'étendue de ses notices, atteint souvent les proportions d'un nobiliaire. Ce livre sérieux est le fruit d'une longue étude, à laquelle ont coopéré les érudits les plus justement estimés d'une province féconde en hommes instruits. Aussi sa place est-elle marquée dans toutes les bibliothèques du Dauphiné et des provinces voisines. Les défauts que je me permettrai de lui reprocher ne sont pas seulement des erreurs de noms ou de dates, et une grande inégalité dans la longueur des diverses notices, mais plutôt et surtout une différence d'appréciation qui, pour être fort rare, n'en est pas moins fâcheuse. A côté de tel individu que M. de Rivoire ne ménage guère, on en pourrait citer tel autre qu'il ne craint pas de flatter et plus que de flatter. Contraste assurément bizarre, car, si l'on veut se réserver le privilége d'être impitoyable en certaines occasions, il faut au moins s'interdire celui de se montrer complaisant dans toute autre. Cette réserve ne porte, au reste, que sur un nombre de cas assez restreints pour ne pas diminuer la valeur générale du livre, que je n'hésite pas à recommander aux érudits, et dont les presses de M. Perrin ont fait une de ces œuvres dignes d'être recherchés par tous les amateurs de beaux livres. L. de Poncins.

—

Deux années de mission à Saint-Pétersbourg, *manuscrits, lettres et documents historiques sortis de France en* 1789, par M. le comte Hector de la Ferrière, membre non résident du comité des travaux historiques. Paris, imprimerie impériale (et chez A. Aubry), 1867, gr. in-8° de III-264 pages.

M. le comte de la Ferrière s'était rendu en Russie dans le but de recueillir les lettres de Catherine de Médicis, dont il prépare la publication pour le Comité des travaux historiques; mais, à la vue des richesses incomparables accumulées dans la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg et provenant entièrement de dépôts français dispersés par la Révolution, il a conçu la louable pensée d'inventorier tous ces documents, à jamais perdus pour la France, et de compenser ainsi la perte des trésors dont nous envions la possession à la Russie. Il a fait mieux : il a fait prendre des copies d'un grand nombre de pièces, et ses libéralités défrayeront plusieurs publications en cours d'exécution et qui vont s'enrichir de quelques-uns des joyaux du riche écrin de M. de la Ferrière : c'est ainsi que M. de Ruble aura pour son édition de Monluc, un volume de lettres de l'immortel auteur des *Commentaires*, et que M. de Cherrier pourra profiter pour son *Charles VIII* des lettres du duc d'Orléans et de Charles VIII relatives à l'expédition

de Naples. M. de la Ferrière lui-même doit, outre les cinq cents lettres de Catherine destinées à sa grande publication, mettre au jour de nombreuses et importantes lettres de Jeanne d'Albret et de Marguerite de Valois.

En attendant, il nous offre, dans ses trois rapports sur ses recherches à Saint-Pétersbourg, le résultat complet de ses explorations et la primeur de son abondante moisson de documents inédits. Le savant auteur embrasse chronologiquement les diverses séries de pièces qu'il a rencontrées, et, après un court aperçu sur les manuscrits, il arrive aux lettres originales, depuis le règne de Louis XI jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Il serait difficile de donner ici une idée du nombre et de l'importance des lettres que M. de la Ferrière indique ou reproduit. Disons seulement que c'est le XVIe siècle principalement, à partir du règne de François II, qui est représenté par des documents du plus haut intérêt. Pour le règne de Henri IV, M. de la Ferrière a retrouvé, outre plusieurs lettres de Sully, des lettres de Maurice le Savant à Henri IV, et il les publie ici (pp. 65-76). Il cite plusieurs lettres de Louis XIII à Mme de Monglat (est-ce bien *ma Maga* et n'est-ce pas plutôt *maman Ga* que Louis XIII appelait sa gouvernante?). Plusieurs lettres du P. Joseph et de Mazarin sont reproduites intégralement. Nous trouvons encore dans ce très-curieux volume, avec des citations textuelles de lettres et des indications d'autres richesses que l'auteur signale aux investigations de zélés chercheurs, le *Journal privé d'Élisabeth de Valois*, adressé à Catherine de Médicis par une des dames françaises attachées à Élisabeth (pp. 17-21 et 234-249), et un fragment du *Journal* de du Bosc, familier de la reine-mère et du cardinal, qui s'étend du 30 mai au 30 septembre 1549 (pp. 170-196). M. de la Ferrière a rapporté aussi la copie d'un journal écrit au XVIIIe siècle, et qui pourra faire un utile pendant à celui de l'avocat Barbier. Ces *rapports*, sur lesquels nous ne pouvons qu'appeler brièvement l'attention de nos lecteurs sont, on le voit, très-riches en révélations historiques, et nous promettent pour l'avenir encore plus qu'ils ne nous donnent. G. DE B.

Histoire des classes ouvrières en France depuis 1789 jusqu'à nos jours, par E. LEVASSEUR, professeur d'histoire au Lycée Napoléon. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris, Hachette, 1867 2 vol. in-8°.

A mesure que nous approchons de l'époque actuelle, et plus encore pour cette époque que pour toute autre, l'histoire, de politique qu'elle était presqu'exclusivement, doit en même temps devenir sociale. Ce ne sont plus en effet les seuls événements extérieurs, les guerres, les combats, les alliances des souverains qu'il faut observer : l'historien doit également tenir compte des phénomènes et des événements intérieurs qui se produisent. Sous peine de rester incomplet et de se condamner à de grossières erreurs, il doit pénétrer sous les diverses couches sociales, étudier leurs besoins et leurs tendances ; car les différentes classes de la société ont une participation de plus en plus directe au gouvernement, et il en résulte pour l'historien une tâche nouvelle et délicate. Sous l'empire de ces idées, M. Levasseur a écrit l'histoire des classes ouvrières depuis 1789 jusqu'à nos jours. Déjà nous en avons apprécié l'introduction, objet d'une publication spéciale. L'ouvrage entier se présente aujourd'hui au public sous les meilleurs auspices. L'Académie des sciences morales et po-

litiques l'a couronné, et, depuis, l'auteur a modifié parfois et beaucoup ajouté. Disons aussi qu'il n'en impose en aucune façon quand il dit : « C'est un livre de bonne foi, composé en dehors des préoccupations de partis, mais préparé par de laborieuses recherches et écrit avec une conviction profonde (p. III). » Cette « bonne foi » et cette « conviction profonde » se manifestent à chaque page, et l'on ne peut s'empêcher de leur rendre hommage, alors même qu'on se sépare des appréciations de l'auteur. Divisé en cinq livres, dont chacun comprend l'ensemble des faits qu'a vu se produire le trop court espace de temps qui sépare nos révolutions l'une de l'autre, cet ouvrage est néanmoins empreint d'un remarquable esprit d'unité. Les idées qui donnent naissance aux faits de la vie sociale ne surgissent pas généralement, ou tout au moins ne s'imposent pas tout d'un coup; elles se font jour peu à peu. Parfois adoptées avec enthousiasme, souvent combattues par la passion, leur nouveauté est un attrait pour les uns, un épouvantail pour les autres. Insensiblement cependant elles se modifient, souvent elles s'altèrent; les haines et les répulsions s'apaisent comme les enthousiasmes exagérés; la vérité ne tarde pas à se faire jour, et l'observateur curieux de suivre une à une ces transformations, demeure tout étonné de la marche suivie, et du chemin parcouru. C'est ce qu'a fait avec succès M. Levasseur. Tour à tour et à chacune des époques que nous avons indiquées, il « applique à l'étude des faits contemporains la méthode sévère de l'érudition, et à leur appréciation la lumière de la science économique. » Pour ne citer qu'un exemple, l'histoire de la *liberté du travail* fournit à l'auteur des chapitres pleins de détails précieux et d'utiles enseignements. Établie en principe par la Constituante « à l'égard de l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, » elle ne s'établit cependant pas sans résistances opiniâtres, détrônant peu à peu le monopole dans ses derniers vestiges, commençant à l'emporter en matière d'industrie, pour n'obtenir que plus tard les mêmes résultats dans les relations commerciales. On comprendra sans peine que nous ne puissions qu'indiquer les chapitres consacrés aux systèmes des Saint-Simon, des Fourier et autres réformateurs; disons seulement que les appréciations de l'auteur nous paraissent excellentes au triple point de vue de l'économie, de la philosophie et de l'histoire. Tout en louant les grandes et belles idées, il sait blâmer quand il le faut et flétrir les utopies malsaines. L'ouvrage se termine par une conclusion longuement motivée. M. Levasseur a jugé utile de rassembler en un résumé le tableau qu'il avait tracé avec autant d'habileté que de conscience. Il a bien fait. Et quoiqu'il s'en défende avec modestie, on peut dire qu'en composant l'*histoire des classes ouvrières*, il a écrit bien des pages de « l'histoire de la France au XIXe siècle. »

G. de S.

—

Histoire des comtes de Flandre, par M. Ed. Le Glay, 2e édition, Tournai, Casterman, 1867, in-8° de 416 p. à 2 colonnes.

L'*Histoire des comtes de Flandre* par M. Ed. Le Glay a, depuis longtemps, pris rang parmi les meilleures productions de l'école narrative, et elle forme l'indispensable préliminaire de l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante. La réputation de cet ouvrage est trop bien établie pour que nous ayons autre chose à faire qu'à préciser en quoi la nouvelle édition diffère de la précédente. M. Ed.

Le Glay était encore bien jeune lorsque, se lançant dans la voie que lui avait ouverte son père, il aborda un sujet qu'Oudegherst et Jacques Meyer n'avaient point épuisé, et qu'il y avait lieu de rajeunir par le charme du style non moins que par l'imprévu des découvertes. M. Ed. Le Glay, aujourd'hui mûri par l'âge, a revu avec un soin qui l'honore, mais que nous oserons qualifier de sévère, cette œuvre de sa jeunesse. Il a pris à la lettre la recommandation du poete :

Ajoutez quelquefois et souvent effacez.

Ses retranchements ont porté sur tout ce qui lui a paru être digressions épisodiques, morceaux empreints d'une affectation d'archaïsme, etc. La masse du public, je le crains bien, aura regret de ne point retrouver dans la nouvelle édition quelques-unes des scènes dramatiques qui ont aidé au succès de la première. En revanche, les vrais érudits remarqueront de notables améliorations dans les Prolégomènes, et il ne leur échappera pas que la partie relative au règne de Louis de Male, si importante au point de vue de l'histoire communale, a été entièrement refaite d'après des documents nouveaux qui en quadruplent l'étendue. A. D.

Les Pays-Bas dans les temps anciens. La Belgique, l'Inquisition, par M. Félix Van der Taelen. Bruxelles, Mucquardt, 1866 in-8° de XII-96 p.

Nous ne pouvons signaler ici que la pensée dominante d'un ouvrage où les préoccupations du présent tiennent presque autant de place que l'appréciation des faits du passé, et où il faut convenir que ces deux ordres de considérations se gênent par leur trop étroit voisinage. A n'envisager M. Van der Taëlen que comme historien, on peut lui reprocher de manquer d'originalité dans la plupart des vues qu'il émet sur la constitution ancienne et moderne de la Belgique. Ce qu'il tend à démontrer et ce que personne ne songe à lui contester, c'est que la liberté est vieille dans le pays auquel il appartient. Bien des publicistes avant lui ont déduit, du fameux article 59 de la joyeuse entrée du duché de Brabant, tout ce que cette clause du pacte constitutionnel des Pays-Bas renfermait de conséquences favorables à la dignité et à l'indépendance des peuples.

Descendant des hauteurs de sa thèse générale, M. Van der Taëlen aborde un point spécial. Pour montrer le sol belge pur de toute souillure étrangère, il s'attache à prouver que l'inquisition d'Espagne n'y a jamais fonctionné. C'est là encore une concession que tous les hommes versés dans la connaissance de l'histoire des troubles religieux des Pays-Bas au XVIe siècle seront disposés à lui faire, avant d'avoir ouvert son livre. Rendons néanmoins justice à M. Van der Taëlen : il a eu le mérite d'accompagner la démonstration de ce fait particulier de documents ayant l'attrait de l'inédit, et par lui exhumés de la poussière des greffes scabinaux. Leur publication, qui remplit à peu près la moitié de son volume, dénote en M. Van der Taelen un habile chercheur et un bon éditeur de textes.

A. D.

Histoire de Rousbrugghe-Haringhe en Flandre, par M. Emile Van den Bussche, Conservateur adjoint des archives de l'Etat à Bruges. Gand et Bruges, 1867, in-4° de XII-420 p., avec 26 pl.

Nos voisins de Belgique déploient quelquefois, dans leurs monographies locales, un luxe d'érudition et de typographie dont l'*Histoire de Rousbrugghe-Haringhe*, que vient de faire paraitre

M. Emile Van den Bussche, archiviste adjoint de la Flandre occidentale, à Bruges, offre un remarquable spécimen. La première partie de cet important ouvrage contient une description détaillée des lieux et un examen attentif de leur origine, une série de mémoires sur les diverses institutions civiles et religieuses qui y ont existé, enfin, des notions biographiques et généalogiques ayant trait à l'histoire de la commune. La seconde partie présente cette histoire en forme d'annales. Les descriptions topographiques de M. Van den Bussche sont éclairées par la reproduction, aussi fidèle qu'élégante, de quelques-unes des planches de Sanderus.

Après avoir nettement déterminé l'étendue de la West-Flandre et de la châtellenie de Furnes, auxquelles ressortissait la commune dont il écrit l'histoire, l'auteur relate le texte de l'arrêté royal du 29 avril 1857, en vertu duquel le nom de Rousbrugghe s'est trouvé officiellement associé à celui de Haringhe qui, jusque-là, jouissait seul d'une existence légale. En effet, Rousbrugghe n'avait jamais été que le titre d'une seigneurie. De cette seigneurie M. Van den Bussche recherche l'origine avec beaucoup de discernement. Il donne la liste des terres, fiefs et revenus qui en dépendaient. Il passe ensuite à la monographie des Dames Victorines de Rousbrugghe, qui doivent leur fondation à la première dame connue dudit lieu.

L'histoire de Haringhe tient naturellement moins de place dans le livre de M. Van den Bussche que celle de Rousbrugghe, à qui elle cède notablement en importance sous le double rapport féodal et religieux. Le lecteur attentif se convaincra néanmoins qu'aucune source d'informations n'a été négligée en ce qui concerne l'un et l'autre village. En parcourant ces pages, trop substantielles pour qu'elles puissent être ici résumées, il y recueillera une multitude de faits intéressant la Flandre française non moins que la Flandre belge. A. D.

Voltaire, sa vie et ses œuvres, par M. l'abbé Maynard, t. II. Paris, Bray, 1867, in-8°.

Ce second volume a suivi de près le premier, et il faut en remercier l'auteur ; car il était bon de ne pas laisser languir l'intérêt qui, de nos jours plus que jamais, s'attache à Voltaire. M. l'abbé Maynard suit le faux grand homme en Prusse, où il raconte sa *lune de miel* dans la société de Frédéric, ses travaux, ses démêlés, ses préparatifs de *divorce*, ses querelles misérables avec La Baumelle et Maupertuis. Puis il l'accompagne dans les pèlerinages qui précèdent son installation définitive dans ses résidences de grand seigneur : Tourney et Ferney. Chemin faisant, il nous initie à la diplomatie sans succès de Voltaire pendant la guerre de Sept-Ans, après avoir décrit de verve la piteuse affaire de Francfort. Il nous montre ensuite, avec une grande richesse de détails véridiques, Voltaire seigneur, châtelain et grand manufacturier ; Voltaire dans sa lutte contre Fréron, contre l'*infâme*, contre l'intolérance. Les Jésuites, le curé de Moëns, Calas, Sirven, La Barre, Martin, Montbailly, Morangiès, Lally-Tolendal ont ici leur place, ainsi que les serfs du Jura et la Pologne. Rien n'est omis de ce qui peut mettre à jour le caractère, l'activité et le talent du *patriarche*. A mesure qu'on avance dans sa vie, l'intérêt s'accroît. Viennent enfin les récits saisissants des triomphes et de la mort du malheureux vieillard. Un jugement sommaire très-remarquable termine ce volume, qui se recommande de lui-même par l'étendue

de l'érudition, par une critique impartiale, large et sûre, à l'attention la plus sérieuse de tous les lecteurs. Nous y reviendrons dans une étude spéciale sur Voltaire. G. G.

—

La Jeunesse de Voltaire, par M. Gustave DESNOIRESTERRES. Paris, Didier, 1867, in-8°.

Ce livre piquant et instructif, écrit sans colère, mais pas toujours *sine studio*, malgré la très-louable impartialité intentionnelle de l'auteur, raconte en douze chapitres tout Voltaire, depuis sa naissance jusqu'à sa liaison avec Mme du Chastelet, c'est-à-dire jusqu'à sa pleine maturité. La science est ici prise aux sources et presque toujours de première main: elle émaille la trame des récits d'innombrables anecdotes, où l'on raconte toujours sans effort, et comme en se jouant, quelques coins ignorés ou peu connus de la vie et de l'âme du grand agitateur et du grand écrivain. Pour M. Desnoiresterres, Voltaire n'est ni un fétiche, ni un héros. A tout prendre, cependant, il met plus de bien que de mal dans la balance où il pèse ses œuvres. Nous aurons bientôt occasion de reparler de ce volume, ainsi que de quelques autres ouvrages récemment écrits sur Voltaire.

G. G.

—

Vie de l'abbé Carron, par un bénédictin de la Congrégation de France. Paris, Ch. Douniol, 1866, in-8° de XI-632-LXVI p.

Cet énorme volume, qu'on eût pu facilement condenser et rendre ainsi d'une lecture plus commode et plus *vulgaire*, ne contient pas seulement la vie édifiante d'un homme de bien qui fut digne des grandes charges ecclésiastiques, et dont l'existence demeura exclusivement consacrée aux œuvres du plus humble et du plus sublime dévouement ; on y trouve aussi d'intéressants détails sur l'émigration française et sur l'attitude de notre clergé émigré en présence du Concordat. L'abbé Carron fut de ceux qui ne profitèrent pas de la grande mesure qui fit rentrer la France dans le giron de l'Église. Il est curieux de l'entendre s'expliquer à cet égard, et de voir les motifs que ce saint prêtre alléguait pour ne pas accepter la loi nouvelle et ne pas subir les exigences du pouvoir civil. L'abbé Carron resta dans son établissement de Somers-Town, qu'a chanté Delille dans son poëme de la *Pitié*, et ne rentra en France qu'à la Restauration. Chassé de nouveau par les Cent-Jours, il revint finir sa belle vie dans sa maison des Feuillantines, et y continua son fécond apostolat jusqu'à sa mort, arrivée en 1821, à l'âge de 61 ans. L. C.

—

Histoire littéraire de la France avant Charlemagne, par J.-J. AMPÈRE, 2e édition, Paris, Didier, 1867, 2 vol. in-8°.

L'*Histoire littéraire de la France*, qui fut publiée en 1839, était depuis plusieurs années épuisée. Les amis de M. Ampère ont pensé avec raison qu'une nouvelle édition de ce livre, précédée d'une éloquente étude sur l'auteur, par M. Albert de Broglie, ne trouverait point le public indifférent. Mais combien il est regrettable que M. Ampère lui-même n'ait pas présidé à la réimpression des deux volumes qui viennent de paraître et du volume qui, traitant de la littérature en France sous Charlemagne et jusqu'au XIIe siècle, les suivra prochainement ! M. Ampère — c'est M. Daremberg qui nous l'apprend (p. III de l'*Avant-propos*)— avait manifesté le désir de profiter de quelques-unes des critiques que l'abbé

Gorini lui avait adressées dans sa *Défense de l'Église*. M. Daremberg a cru devoir en conséquence lire avec soin — ce sont ses expressions — la *Défense de l'Église*, et y puiser la matière d'une douzaine de notes rectificatives. Une douzaine de notes rectificatives! en vérité c'est bien peu. M. Daremberg ajoute : « Peut-être notre ami, adoucissant quelques teintes, émoussant quelques traits, serait allé dans cette voie un peu plus loin que nous n'avons osé le faire. » M. Ampère, j'en suis sûr, aurait d'autant plus adouci les teintes et émoussé les traits dont parle son exécuteur testamentaire, que l'abbé Gorini et quelques autres éminents critiques, parmi lesquels je nommerai Mgr Landriot, lui avaient mieux prouvé que ces teintes étaient fort exagérées et que ces traits étaient parfois lancés à tort et à travers. Le lecteur est bien averti que, pour beaucoup de pages relatives aux Pères de l'Église et en général à la littérature chrétienne, le livre de M. Ampère ne doit être consulté qu'avec une certaine défiance. Il faut le lire en ayant les quatre volumes de l'abbé Gorini sur sa table, et aussi en ayant, s'il se peut, sur la même table, les volumes correspondants de la grande *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins. Grâce à ces salutaires précautions, on tirera un grand profit de cette *Histoire littéraire* qui, comme l'a dit, sans trop la vanter, M. Daremberg, « est un des livres les plus instructifs, les plus piquants, les plus variés qui se puissent recommander à un savant ou à un homme du monde; car M. Ampère a toujours possédé à un suprême degré le don si rare de ne jamais sacrifier ni l'agrément à l'érudition, ni l'érudition aux grâces de l'esprit et au charme du langage. »

L'histoire tient une large place dans l'ouvrage de M. Ampère; on y trouve de nombreuses pages sur les anciens Ibères, leur caractère, leur costume, leurs mœurs, leur religion, sur les races et les populations celtiques, sur le caractère gaulois, sur les monuments druidiques, sur les influences exercées par la Phénicie, puis par la Grèce, enfin par l'Italie dans la Gaule, sur l'Arianisme, le Pélagianisme, le Nestorianisme et les autres hérésies, sur la vie monastique au IVe siècle, sur l'avénement des peuples germaniques et sur ce que leur dut la civilisation de la Gaule, sur la chevalerie et sur la féodalité, sur l'origine de nos croyances populaires, sur la légende en général, et en particulier sur la légende dans la première partie du moyen âge, etc. Les considérations les plus ingénieuses, les plus fines analyses, les rapprochements les plus intéressants, les peintures les plus heureuses abondent dans cet ouvrage, et, toutes réserves faites, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que l'*Histoire littéraire de la France* est un des livres les plus remarquables de notre temps. T. de L.

—

Guillaume de Champeaux et les Écoles de Paris au XIIe siècle, par M. l'abbé E. Michaud. Paris, Didier, 1867 in-8°.

M. l'abbé Michaud a fait de cette étude sur Guillaume de Champeaux non-seulement une œuvre utile à l'histoire et à la science, mais encore un acte de justice. « Grand moteur de l'esprit humain, Guillaume est plus grand que son nom...; c'est un de ces esprits qui agitent tout sans être agités de rien, qui n'entraînent personne, mais qui conduisent tout le monde, parce qu'ils ont pour eux non pas la passion, mais la force des choses. » Quelques lignes seulement résumaient ce qu'on savait jusqu'ici sur Guil-

laume de Champeaux. M. l'abbé Michaud en a fait un volume, grâce à l'examen attentif des écrits de cet auteur déjà publiés, et des quarante fragments inédits trouvés par M. Ravaisson à la bibliothèque de Troyes. Dans un premier livre consacré à l'École de Paris, M. l'abbé Michaud étudie les écoles et les systèmes en France avant Guillaume, et signale la sève abondante qui circule dans toutes les branches des connaissances : philosophie, théologie, jurisprudence. En face de Roscelin soutenant le nominalisme dans la fameuse question des Universaux ; en face d'Abailard fondant le conceptualisme, Guillaume de Champeaux admet le réalisme, non pas ce réalisme outré dont les conséquences furent énoncées par Gilbert de la Porée, Amaury de Bène, etc., mais un réalisme modéré, dont il sut lui-même modifier les explications. Guillaume enseignait que nos concepts universels, loin d'être le résultat purement subjectif de notre raison, reposent sur des réalités objectives incontestables. Un chapitre curieux est celui où M. l'abbé Michaud montre « la convenance de la doctrine du réalisme devant les sciences modernes » et comment Guillaume de Champeaux, dans l'application du réalisme aux êtres inorganiques, « a présenté ce que la science, six siècles après lui, devait sinon démontrer, du moins rendre très-probable. » Dans un second livre consacré à l'école de Saint-Victor, M. Michaud étudie l'enseignement théologique de Guillaume de Champeaux, fondateur de cette école célèbre. Conciliateur en philosophie, Guillaume est animé du même esprit pour concilier l'école théologique de Lanfranc et de saint Anselme avec l'école théologique, dont Abailard poussait trop loin les conséquences. Un troisième livre nous montre Guillaume de Champeaux évêque et comte de Châlons, intervenant pour favoriser le mouvement communal, et soutenir dans la querelle des Investitures la cause de l'Église, sans rompre avec celle de l'Empire. Partout le même caractère prudent, modéré, d'autres diraient indécis, se révèle. M. l'abbé Michaud termine son ouvrage en montrant, d'après les faits dont il s'est fait l'historien, que le XIIe siècle offre un triple caractère : d'activité et d'enthousiasme, de liberté de pensée, d'enseignement, de gouvernement, de grandeur et d'indépendance de caractère. Ce livre remarquable dénote chez l'auteur un esprit également modéré et libéral ; grâce à de nombreuses recherches, M. l'abbé Michaud a su donner à plus d'une question un grand intérêt ; trop indulgent pour Scot Érigène — que n'a-t-il consulté le travail de M. Bonnety dans les *Annales de philosophie chrétienne* (août 1855) ? — trop favorable à Roscelin et à d'autres philosophes, il a pu réfuter, malgré son excessive courtoisie et sa bienveillance habituelle pour les écrivains contemporains, plusieurs assertions erronées de MM. Henri Martin et Hauréau, et même de M. Guizot, car ce grand esprit n'a pas encore corrigé, dans les nouvelles éditions de ses œuvres, des passages qui pouvaient être de mise en 1828, mais dont quarante ans de travaux ont montré l'injustice et l'erreur historique.

H. de l'E

—

Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire. *Une erreur historique et littéraire.* Mémoire inédit lu à la Sorbonne, le 4 avril 1866, par M. Julien TRAVERS, suivi de l'incident Martin-*Travers*, extrait des journaux. Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, in-8° de 40 p.

On se rappelle le bruit que fit la révélation produite par M. Julien Travers à la réunion des délégués des Sociétés savantes en 1866 : M. Henri Martin avait, dans son *Histoire de*

France, parlé des *Compagnons du Vau-de-Vire*, et cité comme spécimen de « cette franche et vaillante poésie, » bien éloignée « du fatras alambiqué des poëtes de cour, » une pièce où il voyait « le vrai lien de l'ancienne poésie nationale avec la langue et la littérature de la France moderne. » Or M. Travers venait déclarer que c'était lui qui, en 1826, alors jeune professeur, avait, pour convaincre ses auditeurs que les poésies de Clotilde de Surville étaient apocryphes, composé ce pastiche, lequel obtint alors un grand succès, et fut finalement adopté par certains littérateurs, après qu'il eut acquis droit de cité par son insertion dans l'édition des *Vau-de-Vire* publiée en 1833. La presse quotidienne s'étant emparée de l'incident et s'en étant amusée, le *Siècle* prit gravement la défense de M. H. Martin, par la plume d'un ancien rédacteur du *Charivari*, M. Taxile Delord. La presse locale attaqua aussi M. Travers, qui se défendit dans le journal où il avait été mis en cause. L'auteur a eu la bonne pensée de réunir toutes les pièces de ce piquant incident, et il les publie aujourd'hui avec d'autant plus d'opportunité, que son mémoire a été exclu du volume qui contient les travaux lus à la Sorbonne en 1866.

G. de B.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TROISIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1867

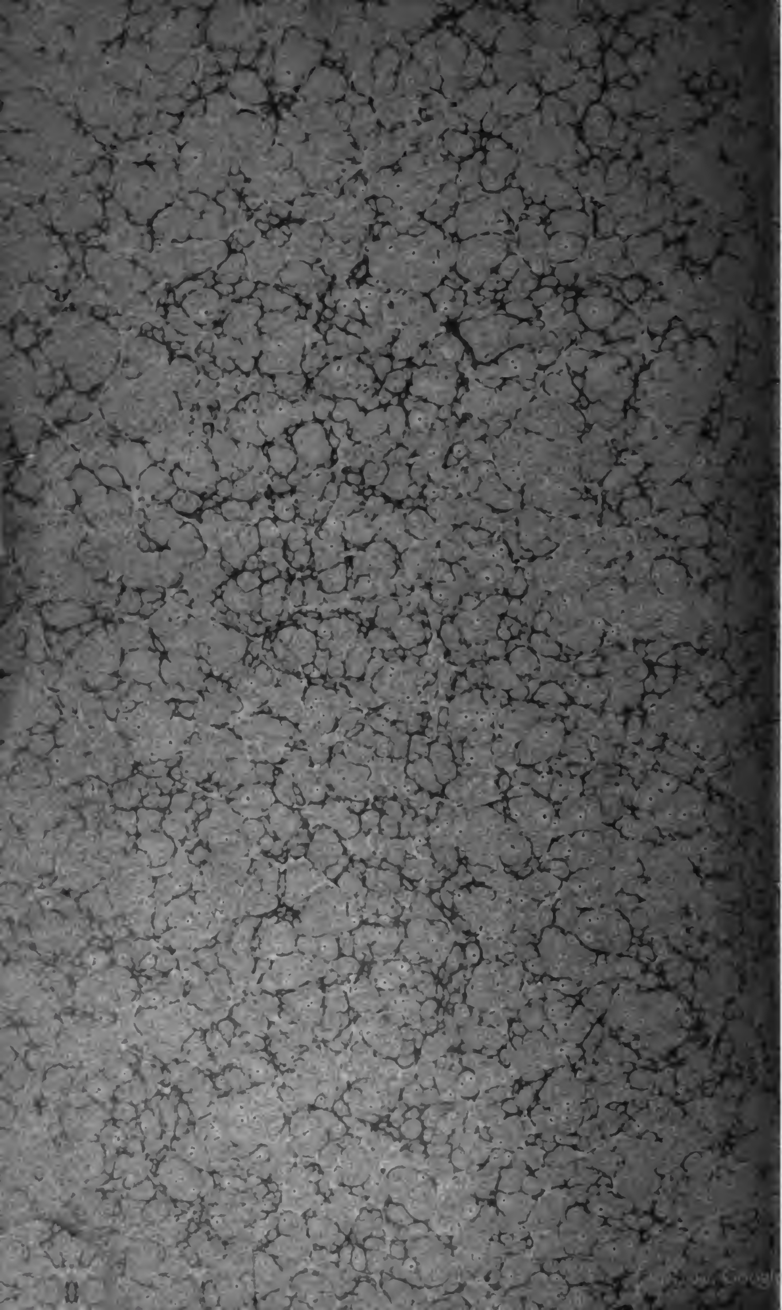
LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1867

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

V. Palmé.

Le Mans. — Imprimerie Edmond Monnoyer, place des Jacobins.




Widener Library
3 2044 098 644 511